

## Senegal

---

### Support to Food Sovereignty Program

### Project Design Report

### Main report and annexes

Mission Dates: 15/04/2024 au 29/04/2024

Document Date: 14/08/2024

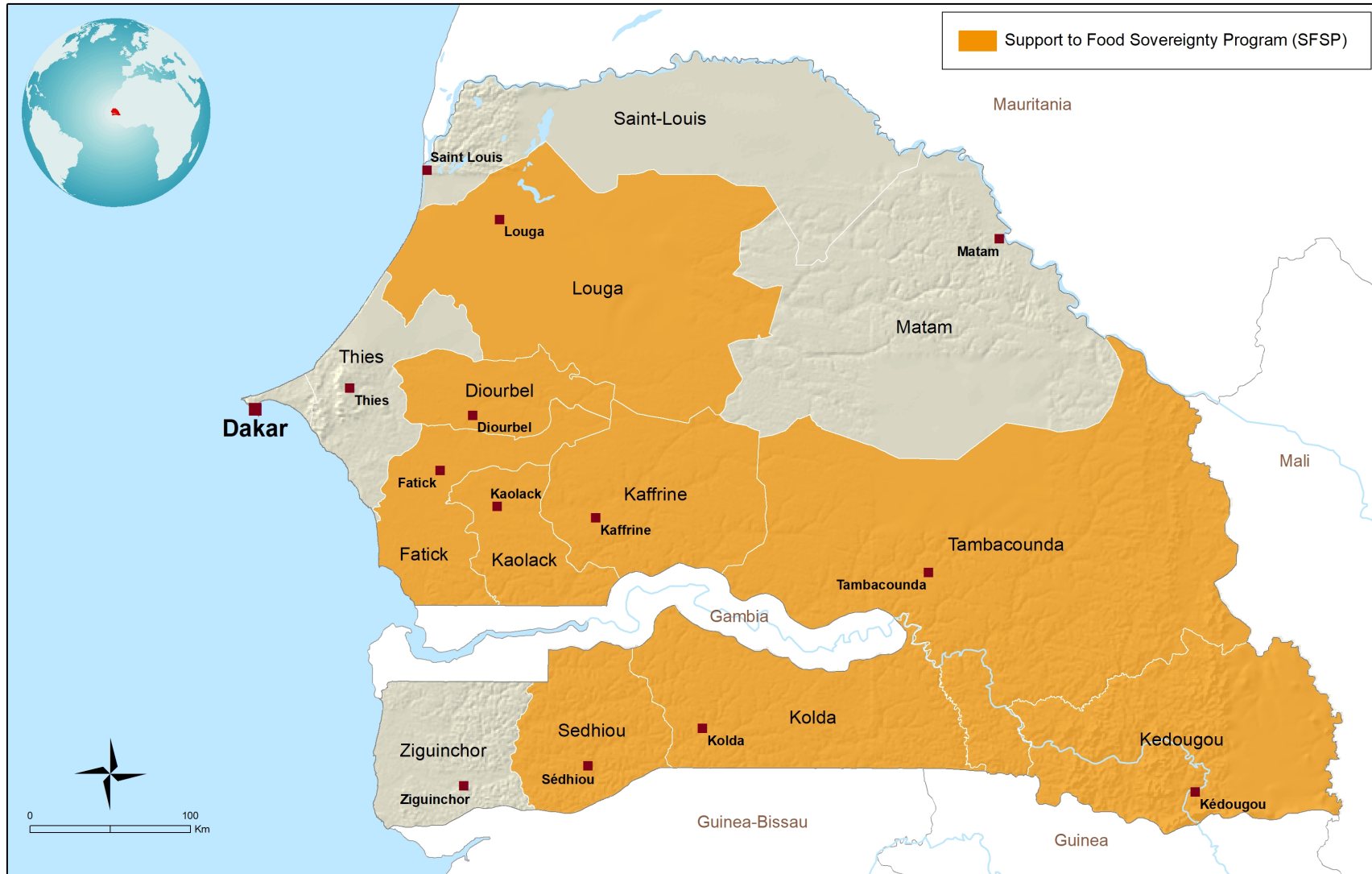
Project No. 2000004098

Report No. 6893-SN

West and Central Africa Division  
Programme Management Department



## Map of the Project Area



The designations employed and the presentation of the material in this map do not imply the expression of any opinion whatsoever on the part of IFAD concerning the delimitation of the frontiers or boundaries, or the authorities thereof.

Map compiled by IFAD | 22-04-2024

## Abbreviations and Acronyms

<b>AEF+</b>	Analyse Économique et Financière améliorée
<b>AGEROUTE</b>	Agence des Travaux et de Gestion des Routes
<b>AGRIJEUNES</b>	Projet d'Appui à Insertion des Jeunes Ruraux Agripreneurs (Rural Youth Agripreneur Support Project)
<b>AICRM</b>	Africa Integrated Climate Risk Management Programme (Programme de Gestion Intégrée des Risques Climatiques en Afrique)
<b>ANCAR</b>	Agence Nationale de Conseil Agricole et Rural (National Agency for Agricultural and Rural Advice)
<b>ANO</b>	Avis de Non Objection
<b>AOC</b>	Afrique de l'Ouest et du Centre
<b>AOI</b>	Appel d'Offre International
<b>ARM</b>	Agence de Régulation des Marchés (Market Regulation Agency)
<b>ASPRODEB</b>	Association Senegalaise pour la Promotion du Développement à la Base
<b>AUE</b>	Association d'Usagers de l'Eau
<b>BA</b>	Bassin Arachidier
<b>BEI</b>	Banque Européenne D'investissement
<b>BRAM</b>	Borrowed Resources Access Mechanism (Mécanisme d'Accès aux Ressources Empruntées)
<b>CAP</b>	Cellule d'Appui aux Projets
<b>CDP</b>	Cassa Depositum et Praestitum
<b>CEAP</b>	Champ École Agro-Pastoral
<b>CEP</b>	Champ École Paysans
<b>CIL</b>	Cadres Interprofessionnel Locaux
<b>CLAAP</b>	Comités Locaux d'Appui-Accompagnement de Proximité (Local Support and Accompaniment Committees)
<b>CNAAS</b>	Compagnie Nationale d'Assurance Agricole du Sénégal (National Agricultural Insurance Company of Senegal)
<b>CNCR</b>	Conseil National de Concertation et de Coopération des Ruraux du Sénégal (National Council for Consultation and Cooperation of Rural Areas of Senegal)
<b>CNCSP</b>	Comité National Consultatif des Semences et des Plants
<b>CNDN</b>	Conseil National de Développement de la Nutrition
<b>CPLCC</b>	Consentement Préalable Donné Librement et en Connaissance de Cause
<b>CPN</b>	Comité de Pilotage National
<b>CRCR</b>	Conseil régional de Concertation et de Coopération des Ruraux du Sénégal
<b>COSOP</b>	Country Strategic Opportunities Programme (Programme d'opportunités stratégiques par pays)
<b>CTF</b>	Cellule Territoriale de Facilitation
<b>CVC</b>	Comités de Veille Citoyenne
<b>DCFE</b>	Direction de la Coopération et des Financements Extérieurs
<b>DCMP</b>	Direction Centrale des Marchés Publics
<b>DISEM</b>	Division des Semences
<b>DRDR</b>	Direction Régionale du Développement Rural
<b>DyTAEL</b>	Dynamiques Territoriales Agro-Écologiques Locales
<b>ECOJES</b>	Entente Communautaire des Jeunes du Sénégal
<b>EFA+</b>	Enhanced Economic and Financial Analysis
<b>EIE</b>	Étude d'Impact sur l'Environnement
<b>EIES</b>	Études d'Impact Environnemental et Social
<b>EUR</b>	Euro
<b>FADSR</b>	Fonds d'Appui au Développement du Secteur Rural (Rural Sector Development Support Fund)

<b>FARM P3</b>	Food and Agriculture Resilience Mission, Pillar 3 (Mission de résilience pour l'alimentation et l'agriculture, pilier 3)
<b>FARM TRAC</b>	Family Farming, Regional Markets and Cross-border Trade Corridors in the Sahel (Agriculture familiale, marchés régionaux et corridors commerciaux transfrontaliers au Sahel)
<b>FCFA</b>	Franc de la Communauté Financière Africaine
<b>FCP</b>	Financement à coûts partagés
<b>FENAB</b>	Fédération Nationale pour l'Agriculture Biologique (National Federation for Organic Agriculture)
<b>FIJI</b>	Ferme Irriguée de Jeunes en Incubation
<b>FIPS</b>	Faster Implementation Start-up Facility
<b>FONGS</b>	Fédération des Organisations Non Gouvernementales du Sénégal
<b>FONSTAB</b>	Fonds d'Appui à la Stabulation
<b>FRR</b>	Financing Facility for Remittances (Mécanisme de financement des envois de fonds)
<b>FSRP</b>	Food System Resilience Programme (Programme de résilience des systèmes alimentaires)
<b>GAFSP</b>	Global Agriculture and Food Security Programme (Programme mondial pour l'agriculture et la sécurité alimentaire)
<b>GALS</b>	Gender Action and Learning System (Système d'Apprentissage et Action sur le Genre)
<b>GES</b>	Gaz à Effet de Serre
<b>GGWI</b>	Great Green Wall Initiative (Initiative de la Grande Muraille Verte)
<b>GMV</b>	Grande Muraille Verte
<b>GP-SAEP</b>	Global Programme for Smallscale Agroecology, Producers and Sustainable Food Systems Transformation (Programme mondial pour l'agroécologie à petite échelle, les producteurs et la transformation durable des systèmes alimentaires)
<b>G50</b>	Groupe Elargi Des Partenaires Techniques et Financiers au Sénégal
<b>HC</b>	Haute Casamance
<b>IER</b>	Initiatives Entrepreneuriales Rurales
<b>IF</b>	Institutions Financières
<b>IBRE</b>	Indicateurs de base relatifs aux effets
<b>IGREENFIN</b>	Inclusive Green Financing Initiative (Initiative de financement vert inclusif)
<b>IRD</b>	Institut de Recherche pour le Développement (Research Institute for Development)
<b>ISRA</b>	Institut Sénégalais de Recherche Agricole (Senegalese Institute of Agricultural Research)
<b>LBA</b>	La Banque Agricole
<b>MARE</b>	Mécanisme d'Accès aux Ressources Empruntées (Borrowed Resource Access Mechanism)
<b>MASAE</b>	Ministère de l'Agriculture, de la Souveraineté Alimentaire et de l'Élevage
<b>MDG</b>	Marché de Demi-Gros
<b>MEP</b>	Manual d'Exécution du Projet
<b>MEPC</b>	Ministère de l'Économie, du Plan et de la Coopération
<b>MHC</b>	Marché Hebdomadaire de Collecte
<b>MOU</b>	Memorandum of Understanding (Mémorandum d'entente)
<b>MPME</b>	Micro, Petites et Moyennes Entreprises
<b>ODD</b>	Objectif de Développement Durable
<b>OP</b>	Organisations Paysannes
<b>OPB</b>	Organisations Paysannes de base
<b>OPF</b>	Organisations Paysannes faitière
<b>OPEC</b>	Organization of the Petroleum Exporting Countries
<b>OPEP</b>	Organisation des pays exportateurs de pétrole
<b>OS</b>	Objectif stratégique

<b>PADAER</b>	Programme d'appui au développement agricole et à l'entrepreneuriat rural (Support to Agricultural Development and Rural Entrepreneurship Programme)
<b>PAFA</b>	Projet d'Appui aux Filières Agricoles (Agricultural Value Chains Support Project)
<b>PAM</b>	Programme Alimentaire Mondial
<b>PAP3</b>	Plan d'Actions Prioritaires (Priority Actions Plan)
<b>PARM</b>	Platform for Agricultural Risk Management (Plateforme de gestion des risques agricoles)
<b>PASS</b>	Projet d'Appui à la Stratégie de Souveraineté alimentaire du Sénégal (Support to Food Sovereignty Project in Senegal)
<b>PBAS</b>	Performance Based Allocation System (Système d'Allocation Basé sur la Performance)
<b>PCAE-PforR</b>	Programme de Compétitivité de l'Agriculture et de l'Élevage axé sur les résultats (Agriculture and Livestock Competitiveness Program for Results)
<b>PESEC</b>	Procédures d'Évaluation Sociale, Environnementale et Climatique
<b>PGRAAD</b>	Program de Gestion des Risques Agricoles pour une Agriculture Durable
<b>PMU</b>	Project Coordination and Management Unit
<b>PPM</b>	Plan de Passation des Marchés
<b>PPP</b>	Partenariat Public Privé
<b>PRIME Africa</b>	Plateforme pour les envois de fonds, les investissements et l'entrepreneuriat des migrants en Afrique
<b>PSSA</b>	Plan Stratégique pour la Souveraineté Alimentaire
<b>PSE</b>	Plan Sénégal Emergent
<b>PTBA</b>	Plan de Travail et Budget Annuel
<b>RNCPS</b>	Réseau National des Coopératives de Producteurs de Semence
<b>RNU</b>	Registre National Unique
<b>SDG</b>	Sustainable Development Goal
<b>SD3C</b>	Joint Programme for the Sahel in Response to the Challenges of COVID-19, Conflict and Climate Change (Programme conjoint pour le Sahel en réponse aux défis de la COVID-19, des conflits et du changement climatique)
<b>SDDR</b>	Services Départementaux de Développement Rural
<b>SFSP</b>	Support to Food Sovereignty Project in Senegal (Projet d'Appui à la Stratégie de Souveraineté alimentaire du Sénégal)
<b>SGRO</b>	Système Gestion des Résultats Opérationnels
<b>SNSA</b>	Stratégie Nationale de Souveraineté Alimentaire
<b>SO</b>	Sénégal Oriental
<b>SO</b>	Strategic Objective
<b>TRIE</b>	Taux de Rentabilité Interne Économique
<b>UEMOA</b>	Union Économique et Monétaire Ouest-Africaine
<b>UGP</b>	Unité de Coordination et de Gestion du Projet
<b>UNSDCF</b>	United Nations Sustainable Development Cooperation Framework (Cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable)
<b>USD</b>	United States Dollar (Dollar Américain)
<b>USSEIN</b>	Université du Sine Saloum El-Hâdj Ibrahima NIASS
<b>VAN</b>	Valeur Actuelle Nette

## In line with IFAD mainstreaming commitments, the project has been validated as:

Be gender transformative  Be youth sensitive  Be nutrition sensitive  Prioritize persons with disabilities  Prioritize indigenous peoples  Include climate finance  Build adaptive capacity

## Executive Summary

### 1. Context

#### 1.1 Project in brief

1. The Support to Food Sovereignty Project in Senegal/ Projet d'Appui à la Stratégie de Souveraineté Alimentaire du Sénégal (SFSP/PASS) will support the implementation of the national food sovereignty strategy launched by the Government of Senegal in 2023 in response to the recent crises (i.e. COVID19 pandemic, Russia-Ukraine war, and climate change), which highlighted Senegal's dependence on food imports and the vulnerability of Senegal's food systems to the impact of climate change and other shocks. Consistent with the declaration of Nyéléni, the first global forum on food sovereignty, food sovereignty is defined as the right of peoples to healthy and culturally appropriate food produced through ecologically sound and sustainable methods, and their right to define their own food and agriculture systems.

2. In line with the Government's food sovereignty strategy, the project will specifically contribute to (i) improving the production, productivity, sustainability and climate-resilience of selected commodities/sub-sectors (i.e. primarily the 'traditional' cereals); and (ii) facilitating the availability of these commodities on territorial markets. Ultimately, the project will result in increased incomes for producers, particularly smallholder farmers, women and youth.

3. The total number of estimated direct beneficiaries is 200,000 households (or 800,000 persons receiving services), 50% of which women, 50% young people, and 5% people with handicaps. The total cost of the project is estimated at US\$235 million, of which US\$50 million is from IFAD financing (of which US\$20.077 million from PBAS and US\$29.920 million from BRAM), and the remaining from co-financing from bilateral and multilateral partners (i.e. The European Investment Bank, The OPEC Fund, and the Italian government in an amount equivalent to US\$65 million through its Climate Fund), resources leveraged from the private sector, and beneficiaries' (mobilized in the form of credit from partner financial institutions operating in the project area) and government's contributions. The project's cost per beneficiary is approximately US\$290/beneficiary. The cofinancing ratio is approximately 1:4.7. The implementation period is six years.

4. The project will be youth and nutrition sensitive, gender transformative, and it will include climate finance and build adaptive capacity.

#### 1.2 National Context

5. **The rural context:** In Senegal, about half of the population (46 percent) lives in rural areas. The incidence of poverty in rural areas (54 percent) is almost twice that in urban areas (30 percent). Despite economic progress in recent years, rural poverty reduction has not kept pace with the country's overall strong economic growth.

6. **The agricultural and food security context:** Agriculture remains a key driver of the economy. It employs 60 percent of the population and about 70 percent of the rural population depends on agriculture or related activities for their livelihood. Yet, current agriculture performance is weak. The agricultural sector is mainly made up of small-scale family producers engaged in subsistence and small-scale livestock farming characterized by (i) low productivity and the adoption of unsustainable practices that lead to the degradation of natural resources, and (ii) vulnerability to multiple shocks. Small-scale family producers struggle to meet the household's food needs throughout the year. Senegal imports nearly 70 percent of its food. Due to the rise in food prices on international markets, food imports had a negative effect on the trade balance: the cost of imports of agricultural products rose by nearly 6 percent per year over the period 2014-2021. The deficit in the trade balance of agricultural products increased by 9 percent. Numerous shocks – climate change, the COVID-19 pandemic and the recent Russian-Ukrainian conflict aggravated this situation.

7. **Vulnerability of production systems:** Family farming production systems are vulnerable to multiple shocks: (i) climate change, characterised by increasingly frequent extreme events, such as prolonged droughts; (ii) the rapid degradation of soil quality; (iii) the spread of agricultural practices that are dependent on unsuitable external inputs; (iv) the limited scope of agricultural extension services on more sustainable practices as well as barriers to the adoption of innovations and; and (v) the difficulties for small producers to access the market and adequate financing to sell their surplus production. Women and young people particularly vulnerable to these shocks.

8. **The rationale for a National Food Sovereignty Strategy:** In response to these challenges, Senegal has launched a National Food Sovereignty Strategy, a cross-sectoral strategy aiming at improving the country's food sovereignty, reducing the country's dependence on food imports, and improving the resilience of the country's food systems to various shocks. It focuses on (i) increasing the production, productivity and value of agricultural, livestock and fisheries products, with particular emphasis on priority value chains; and (ii) increasing the supply of products by diversifying agricultural production. The main strategic orientations include: (i) sustainably increasing the availability of food in sufficient quantity and quality; and (ii) promoting the physical and economic accessibility of healthy, diversified and nutritious food to the Senegalese population.

#### 1.3 Strategic Alignment

9. **Alignment with national strategies and priorities:** The project is fully aligned with the country's key strategies and sectoral plans, including: (i) The Plan Sénégal Emergent (PSE); (ii) The Plan d'Actions Prioritaires 2024-2028 (PAP3); (iii) The National Food Sovereignty Strategy and the draft Plan Stratégique pour la Souveraineté Alimentaire 2024-2029 (PSSA); (iv) The Compact on Food

Sovereignty and Resilience; and (v) The Great Green Wall Initiative (GGWI). The project is also aligned with and will support the implementation of several priority programmes of the Ministry of Agriculture, Food Sovereignty and Livestock (MASAE), including: (i) the

Communal agricultural cooperatives programme; (ii) the Maize and Millet, sorghum and fonio programmes; (iii) Water management; (iv) Soil health and fertility; (v) Certified seeds; and (vi) Family farming – among other priority programmes.

**10. Alignment with Sustainable Development Goals (SDGs):** The objective and activities of the proposed project are aligned with and will contribute to the 2030 Agenda, with a focus on SDG1 (no poverty), SDG2 (zero hunger), SDG5 (gender equality), SDG13 (climate action) and SDG15 (life on land).

**11. Alignment with COSOP 2019-2025:** The project is fully aligned with the strategic objectives (SOs) of the Country Strategic Opportunities Programme (COSOP) 2019-2025 which are to (i) sustainably increase the production, productivity and profitability of family farms within modernized value chains (SO1); (ii) strengthen the professional capacities of actors in the value chains, including farmers' organizations, small rural enterprises and microenterprises (SO2); and (iii) strengthen national and subregional partnerships for the scaling-up of good practices and the implementation of pro-poor policies in rural areas (SO3).

**12. Alignment with IFAD's Strategic Framework 2016-2025:** The project objective and activities are in line with the goal and strategic objectives 1, 2 and 3 of the IFAD Strategic Framework 2016-2025.

**13. Alignment with the UN Sustainable Development Cooperation Framework (UNSDCF) 2024-2028:** The Programme supports several objectives and priorities of the UNSDCF 2024-2028, including: (i) strengthening the resilience and accelerating the structural, sustainable and inclusive transformation of the economy (Strategic Priority 1); (ii) improving the production of the food systems, by stimulating the entrepreneurship and employment of the most vulnerable groups (Result 1 and output 1.1); (iii) addressing environmental and climate considerations, including disaster risk management (output 1.2); and (iv) developing of sustainable and inclusive agri-food value chains (output 1.3).

**14. Alignment with other initiatives in the sector:** Implementation by MASAE, and coordination at local level by the departmental councils, will ensure alignment of this project with other initiatives in the sector.

**15. Synergies and complementarities with other initiatives:** The project will in addition create synergies and seek complementarity with other initiatives in the areas of intervention, in particular: (i) The Inclusive Green Finance Initiative (IGREENFIN), financed by the Green Climate Fund, to access to green finance; (ii) The Africa Climate Risk Programme (AICRM), financed by the Green Climate Fund, for agricultural risk management; (iii) The Food System Resilience Program (FSRP), co-financed by the World Bank and IFAD, to benefit from climatic, hydrometeorological and agrometeorological information and digital advisory services to support decision making by farmers; building the capacity of agricultural research and extension systems; and agricultural research and extension systems; and complementing efforts to develop strategic value chains (dry cereals, horticulture, milk and meat); and (iv) The Projet de Zone de Transformation Agro-Industrielle Centre, (AGROPOLE Centre), to exploit the demand and logistics of the Agropole – among other projects, programmes, and initiatives.

#### 1.4 Portfolio and Lessons Learnt

**16. The IFAD country programme in Senegal:** IFAD has been active in Senegal since 1979. Since then, IFAD has supported 22 programmes and projects worth approximately US\$ 1.3 billion, of which about US\$ 400 million from IFAD funding. Nearly 700,000 households have benefited from IFAD-funded programmes and projects. The current portfolio comprises: (a) Five ongoing projects: PADAER II (2018-2026); AGRIFEUNES (2019-2026); SD3C-SN (2020-2027); PCAE-PforR (2021-2025); and FSRP; (b) Two approved Green Climate Fund funded projects: AICRM; and IGREENFIN; (c) Two grant programmes: FARM TRAC; and the GAFSP-funded grant "Support for the improvement of rural family poultry farming"; and (d) One project in pipeline: The proposed Support to Food Sovereignty Programme (SFSP/PASS).

**17. Synergies with other programmes or initiatives:** Other programmes, projects or initiatives in which IFAD plays a role, and that the proposed project partners or synergizes with include: (i) Various projects developed by the Financing Facility for Remittances (FFR); (ii) The Global Programme for Smallscale Agroecology, Producers and Sustainable Food Systems Transformation (GP-SAEP), which supported the development of an Enhanced Economic and Financial Analysis (EFA+) to generate knowledge on the benefits of sustainable food systems, providing a significant opportunity for policy impact; and (iii) The Food and Agriculture Resilience Mission, Pillar 3 (FARM P3), which will provide support by carrying out studies that can inform the design and the start-up phase of the project – among other projects and initiatives.

#### 1.5 Rationale and IFAD's comparative advantage

**18. Rationale for IFAD's involvement:** To ensure the success of the food sovereignty strategy, it is important to ensure that: (i) increased food production benefits the rural population, particularly the most vulnerable part of it, both in terms of employment opportunities and increased income and in terms of food and nutrition security; (ii) increased food production is sustainable and does not deplete the country's natural resources; and (iii) that production risks, including climate change, animal health and weather hazards, as well as commodity price volatility, are reduced. IFAD, through its approach to social inclusion, nutritional and environmental improvement, and its targeting strategy, can contribute significantly to the achievement of the country's food sovereignty goals. The project will support the implementation of the National Strategy for Food Sovereignty by specifically ensuring that efforts under the Strategy are inclusive, sustainable, resilient to climate change and mitigate potential risks. The *traditional crops* (i.e. millet, sorghum, fonio, cowpea, sesame) within the Strategy provide IFAD with the opportunity and entry point to play this role.

## 2. Project Description

### 2.1 Theory of Change

**19. Theory of change:** Food sovereignty in Senegal faces two major challenges: (i) Poorly performing production basins and (ii)

Discontinuous food systems. This is hampered by (iii) Limited participation of women and young people in value chains. The project aims to address these two bottlenecks in order to enable family farming to contribute to strengthening food sovereignty and the country's resilience to shocks. The project will improve the production, productivity, sustainability and climate resilience of selected value chains, and the capacity and competitiveness of small-scale family producers to meet local food markets' demand at remunerative prices.



and the capacity and competitiveness of small-scale family producers to meet local food markets' demands at remunerative prices, therefore improving their incomes, food security and nutrition. The ultimate impact of the project is strengthening the country's food sovereignty and resilience to shocks, and ensuring the inclusiveness of the benefits. The project will also seek to address key factors limiting women and young people's participation in value chains, which is constrained by their limited access to agricultural production factors, and also by social barriers linked to heavy domestic burdens and a lack of decision-making voice and autonomy.

## 2.2 Targeting Strategy

20. **Geographical area of intervention:** The geographical areas of intervention include the production basins and sub-basins around the territorial markets in the areas of the extended Groundnut Basin and Upper Casamance in the regions of Diourbel, Fatick, Kaffrine, Kaolack, Kédougou, Kolda, Louga, Sédhiou and Tambacounda. This area of intervention has the double advantage of (i) consolidating IFAD's experience in these areas and capitalizing on the investments of past and ongoing projects; and (ii) be particularly relevant to IFAD's target groups in Senegal (i.e. family farmers and vulnerable rural micro- and small-scale agro-entrepreneurs).

21. **Target group:** The main target groups are (i) small family farmers (i.e. farms <4 ha) who rely on mixed crop-livestock farming; and (ii) vulnerable agripreneurs with entrepreneurial activities within relevant value chains in and around territorial markets. Within these target groups, priority will be given to young people, women and persons with disabilities.

22. **Other direct and indirect beneficiaries:** Other direct beneficiaries include (i) producer organisations, youth groups and women's groups involved in post-production activities (processing, storage, transport, marketing); and (ii) public institutions, both territorial and national, will benefit directly from project interventions by supporting capacity building, knowledge production, exchanges and policy dialogue. Finally, other indirect beneficiaries will include private-sector players active on local markets, including those involved in production alliances with producer organisations.

23. **Targeting strategy:** The targeting strategy combines a geographic targeting combined with a direct targeting of the households according to individual or group criteria.

24. **Geographic targeting:** A 'territorial approach' will form the basis of intervention. The project will target the territorial markets of the selected value chains as entry points to promote a range of activities that aim at strengthening the production, logistics, and the added value/access to markets of the territory linked to these markets, and at improving the income of the population within. In order to maximise the effects and impacts of the project, the geographical concentration and territorial continuity of the interventions constitute a central criterion for the selection of the intervention areas. Other criteria include: (a) the size of the production basins of the sectors concerned; (b) the presence of small-scale family farms; (c) the presence of a territorial market offering an important outlet for production surpluses; (d) the possibility of collaboration with the initiatives of local authorities as well as other actors in the sector; (e) the presence of dynamic and structured umbrella farmer organizations; (f) high migration and receipt of international remittances; (g) high levels of poverty and malnutrition; (h) the impact of climate change.

25. **Direct targeting:** The strategy will vary appropriately across different sub-groups, depending on their degree of vulnerability and on the activities of the project. The most vulnerable groups (i.e. women, youth and persons with disabilities) will be specifically targeted, through approaches which recognise their particular constraints and barriers to participation.

26. **Estimated number of beneficiaries:** The total number of direct beneficiaries is estimated at 200,000 households, i.e. around half of all households in the project area. This corresponds to approximately 800,000 people receiving services, and a total population of 2.4 million. It is estimated that 50% of the beneficiaries will be women, 50% young people and 5% disabled people.

## 2.3 Project Objectives

27. **Project goal and development objective:** The goal of the project is to contribute to improving the country's food sovereignty and resilience to shocks. The development objective is to improve the production, productivity, sustainability and climate resilience of selected value chains and to improve the incomes of vulnerable agricultural producers, particularly women and youth.

28. **Expected results:** The project will help to : (i) Strengthen the productive base of the selected sectors; (ii) Improve total coverage of needs for cereals (millet, sorghum, fonio), diversification crops (cowpea and sesame), and other horticultural and agricultural products produced in the production basins of the project intervention areas; (iii) Contribute to job creation (direct and indirect), especially for young people and women; (iv) Strengthen the resilience of small farms to climate change and other shocks; (v) Strengthen the capacities of technical and agricultural services; and (vi) Strengthen the professionalisation and empowerment of stakeholders involved in food sovereignty, including producers' organisations.

29. At the end of the project, it is expected that: (i) At least 80% of producers will have increased their income by at least 30%; (ii) Yields of the main crops will have increased by at least 30%; (iii) At least 1,350 hectares will benefit from access to water and water management practices; (iv) Approximately 23,600 hectares will have adopted improved/climate-resilient agricultural practices; (v) 50% of households will have improved their nutritional security; (vi) 300 km of rural feeder roads have been rehabilitated; (vii) 36 existing local markets have been rehabilitated and modernised; (viii) At least 2,000 entrepreneurial initiatives (sub-projects) have been financed; (ix) At least 30% increase in the marketing of surplus agricultural products; (x) Reduction in greenhouse gas emissions - among other results.

## 2.4 Component, Sub-components and Activities

30. The project is structured around three main components:

### 1. Component 1: Securing and diversifying the productive base and improving productivity, sustainability, climate

**resilience and nutrition:** The component is structured around three sub-components:

1. **Sub-component 1.1: Integrated water and soil management and development:** This sub-component will finance: (i) The preparation and implementation of territorial plans, including investments in sustainable agricultural management practices; and (ii) The construction or rehabilitation of water management infrastructures, including the establishment and strengthening of community-based water users' associations, and the piloting of nine irrigated 'incubation' farms.

strengthening of community-based water users' associations, and the pivoting of nine irrigated incubation farms,

2. **Sub-component 1.2: Diversification, sustainability and resilience of agricultural production:** This sub-component will finance the diffusion of sustainable and climate-resilient agricultural technologies and practices (e.g. agroecology, agroforestry, sustainable water and soil restoration practices, integrated agriculture and livestock management) among family farms through (i) Support for applied research (action research) and strengthening of advisory services (e.g., farmer field schools, digital advisory services, etc.); (ii) Seed sovereignty: Support for certified seed production systems adapted and resilient to climate change; and (iii) Co-financing to farmers' organizations, cooperatives, and micro- and small-scale agribusinesses of sub-projects (entrepreneurial initiative proposals) that promote the adoption of sustainable and climate-resilient agricultural practices (cost-shared financing), and facilitating access to financial services – including remittances and agricultural insurance;
  3. **Sub-component 1.3: Improving family nutrition security and supporting women's empowerment:** This sub-component will finance: (i) Awareness-raising activities and nutrition education; (ii) The creation of small water points; (iii) The distribution of productive kits (basic agricultural tools, small livestock, seeds, etc.) for the most vulnerable families (i.e. productive social safety-net); (iv) The supply of environmentally friendly stoves (clean cooking) and potable water; (v) Women's literacy; and (vi) Gender Action and Learning System (GALS+).
2. **Component 2: Product Enhancement and Development of Territorial Markets:** The component is structured around two sub-components:
1. **Sub-component 2.1: Territorial Market Access:** This sub-component will fund (i) Civil engineering: Economic infrastructure to open up production basins (i.e., the modernization of 36 collection markets and 300 km of rural feeder roads); and (ii) Social engineering: Mechanisms for the management and maintenance of economic infrastructures (i.e., the establishment and support of 36 inter-professional consultation frameworks for territorial markets; the establishment and support of 36 mechanisms for the management and maintenance of markets through local public-private partnerships; and the establishment and support of 36 local committees for the maintenance of rehabilitated market tracks);
  2. **Sub-component 2.2: Development of market services related to agricultural production:** This sub-component will finance the co-financing to farmers' organizations, cooperatives, and micro- and small agro-enterprises of sub-projects (proposals for entrepreneurial initiatives) of market services related to agricultural production, including machinery, production of inputs including biofertilizers, storage, processing, etc. marketing, transport (shared-cost financing), and facilitating access to financial services – including remittances and agricultural insurance.
3. **Component 3: Project Management, Coordination and Knowledge Management:** This component aims to support: (i) Project management and coordination, both at the national and provincial levels, including steering and technical activities; and (ii) Monitoring and evaluation and knowledge management, i.e. activities aimed at generating, collecting and disseminating information, data, experiences and lessons learned from the project.

31. **Policy and South-South Cooperation:** A budget line is foreseen to finance, at the request of the government, sectoral policy activities (e.g. formulation, review, evaluation of policies and strategies related to food sovereignty; stakeholder consultation process and/or citizen engagement, etc.), and exchanges/study tours/learning itineraries.

32. **Duration of the project:** The duration of the project will be 6 years.

## 2.5 Project financing

33. **Project cost:** The total cost of the project is estimated at US\$235 million, of which US\$50 million is from IFAD financing, US\$161.5 million from co-financing from bilateral and multilateral partners (i.e. The European Investments Bank, The OPEC Fund, and the Italian government in an amount equivalent to US\$65 million through its Climate Fund), US\$19.25 million leveraged from beneficiaries mobilised in the form of credit from financial institutions, and US\$4.25 million from government contribution.

34. **Cost-beneficiary and cofinancing ratio:** The project cost per beneficiary is approximately US\$290 per beneficiary. The cofinancing ratio is approximately 1:4.7.

35. **Climate finance:** As per the multilateral development banks' methodologies for tracking climate change adaptation and mitigation finance, the total amount of IFAD climate finance for this project is estimated as US\$37,646,000 (75 percent of IFAD financing).

## 3. Organization and Management

### 3.1 Organisational set-up and Governance

36. **Supervisory ministry:** The project will be entrusted to the Ministry of Agriculture, Food Sovereignty and Livestock (MASAE), designated as the supervisory ministry by the government.

37. **National Steering Committee:** A national steering committee will oversee and guide the implementation of the project, give strategic directions, ensuring coherence with government policies. The committee will be chaired by MASAE and will include representatives of the main ministries concerned, representatives of local authorities, representatives of organised civil society in rural areas and representatives of the private sector. Other implementing partners will be invited as observers.

38. **Technical Advisory Committee:** The steering committee will be supported by a technical advisory committee chaired by the Coordinator of the project. It will be composed of representatives of local authorities, decentralised state technical services in the regions covered, strategic/specialised partners mobilised, project experts, and projects and programmes involved in the project intervention area.

39. **Project Coordination and Management Unit:** A Project Coordination and Management Unit (PMU) integrated into MASAE will be in charge of the day-to-day coordination and management of the project. The PMU will benefit from technical, administrative and fiduciary

charge of the day-to-day coordination and management of the project. The units will have full operational, technical, administrative and financial management autonomy for the implementation of the project.

**40. Local coordination:** Territorial coordination units will be responsible for coordinating territorial and social engineering in the project's area of intervention. The units will either be housed within the departmental councils if there are duly assessed capacities or within the regional directorates for rural development.

## Chapter 1: Context

### 1.1 Project in brief

1. Le Projet d'Appui à la Stratégie de Souveraineté alimentaire du Sénégal (PASS) appuiera la mise en œuvre de la stratégie nationale de souveraineté alimentaire lancée par le gouvernement du Sénégal en 2023 en réponse aux crises récentes (pandémie de COVID19, guerre Russie-Ukraine et changement climatique), qui ont mis en évidence la dépendance du Sénégal à l'égard des importations alimentaires et la vulnérabilité des systèmes alimentaires sénégalais à l'impact du changement climatique et aux autres chocs. Ainsi, le projet contribuera spécifiquement à (i) améliorer la production, la productivité, la durabilité et la résilience climatique de certaines filières, principalement les céréales 'traditionnelles' ; et (ii) faciliter la disponibilité de ces produits sur les marchés territoriaux. Le projet se traduira par une augmentation des revenus des producteurs, en particulier des petites exploitations familiales, des femmes et des jeunes.
2. Le nombre total de bénéficiaires directs est estimé à 200 000 ménages soit 800 000 personnes recevant des services du projet. Le coût total du projet est estimé à 235 millions d'USD, dont 50 millions d'USD proviennent du FIDA, et le reste des partenaires bilatéraux et multilatéraux, du secteur privé et des contributions du gouvernement et des bénéficiaires. La période de mise en œuvre est de six ans.

### 1.2 National or Regional Context

3. **Le contexte rural:** environ la moitié de la population sénégalaise (46 pour cent) vit en milieu rural. L'incidence de la pauvreté dans les zones rurales (54 pour cent) est presque deux fois plus élevée que dans les zones urbaines (30 pour cent). Malgré les progrès économiques réalisés ces dernières années, la réduction de la pauvreté rurale n'a pas suivi le rythme de la forte croissance économique du pays.
4. **Le contexte de l'agriculture et de la sécurité alimentaire :** L'agriculture reste un secteur essentiel de l'économie dont dépend environ 70 pour cent de la population rurale pour vivre. Le secteur agricole est principalement composé de petits producteurs familiaux engagés dans l'agro-élevage de subsistance et à petite échelle, caractérisé par une faible productivité et l'adoption de pratiques non durables qui conduisent à la dégradation des ressources naturelles, les rendant vulnérables à de multiples chocs<sup>[ii]</sup>, les femmes et les jeunes étant particulièrement vulnérables. Le Sénégal importe près de 70 pour cent de sa nourriture pour un coût de 1 070 milliards de FCFA, soit 15 pour cent du budget national<sup>[iii]</sup>. Le coût des importations de produits agricoles a augmenté de près de six pour cent par an sur la période 2014-2021 contribuant à creuser le déficit de la balance commerciale des produits agricoles de neuf pour cent. Le changement climatique, la pandémie de COVID-19 et le récent conflit russo-ukrainien – ont aggravé cette situation.
5. **La raison d'être d'une Stratégie Nationale de Souveraineté Alimentaire :** En réponse à ces défis, le Sénégal a élaboré en 2024 une Stratégie Nationale de Souveraineté Alimentaire, visant à réduire la dépendance du pays vis-à-vis des importations alimentaires et à améliorer la résilience des systèmes alimentaires du pays face aux différents chocs dont les orientations stratégiques sont les suivantes : (i) augmenter durablement la disponibilité de denrées alimentaires en quantité et qualité suffisantes ; et (ii) promouvoir l'accessibilité physique et économique d'une alimentation saine, diversifiée et nutritive à la population sénégalaise.
6. **Aspects spécifiques des priorités du FIDA en matière d'intégration des thèmes transversaux :**
  1. **Changement climatique :** Le Sénégal est l'un des pays les plus vulnérables au changement climatique, mais l'un des moins préparés : 137e rang selon l'indice ND-Gain. Les précipitations moyennes ont diminué d'environ 30 pour cent depuis 1950, avec une variabilité croissante d'une année à l'autre, provoquant de graves sécheresses et inondations, tandis que la température annuelle moyenne a augmenté de 1,6 °C. Bien que les projections à long terme sur le changement climatique restent incertaines, il est très probable que les déficits pluviométriques à court et moyen terme continueront d'affecter l'agriculture (cultures et élevage) au Sénégal, car la fréquence et la gravité des sécheresses devraient rester stables voire augmenter. On s'attend à ce que la productivité des cultures diminue en raison du stress thermique et de la diminution des précipitations. Le Sénégal considère l'adaptation comme une priorité absolue, y compris les options qui renforcent la résilience de la population rurale face à des conditions météorologiques de plus en plus imprévisibles. La stratégie nationale de lutte contre le changement climatique repose sur une vision de *l'agriculture intelligente face au climat*, en particulier, par des techniques d'adaptation qui combinent l'amélioration de la productivité et l'augmentation des réserves alimentaires avec la séquestration du carbone et la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES).

Le projet visera à directement répondre à ces risques et contribuera aussi à l'atténuation du changement climatique grâce à des pratiques agricoles résilientes au changement climatique telles que l'agroécologie, la micro-irrigation, la priorité donnée à des céréales locales traditionnelles adaptées au climat, l'utilisation de semences améliorées, la diversification agricole en intégrant l'agroforesterie et l'utilisation de compost. En réduisant la vulnérabilité des plus pauvres par l'accès à des emplois ou à des activités génératrices de revenu, l'amélioration de la nutrition et l'alphabétisation fonctionnelle, le projet réduit leur sensibilité au changement climatique et améliore leur capacité d'adaptation.

De nombreuses activités présentent des co-bénéfices en matière d'atténuation : le compost et les biopesticides sont produits avec de très faibles émanations de GES comparées aux produits agrochimiques traditionnels ; le biochar stocke du carbone dans les sols ; une meilleure alimentation et une meilleure santé du petit élevage résultant à émettre moins de GES par kg de viande produite ; la réduction des pertes post-récolte évite des émissions inutiles de GES lors de la production des biens alimentaires perdus et lors de leur dégradation anaérobie ; l'usage de l'énergie solaire ou de foyers améliorés réduit les émissions de CO<sub>2</sub> ; la réhabilitation des bâtiments de marché, par des choix judicieux de matériaux, de ventilation et de conception peut éviter des climatisations coûteuses en CO<sub>2</sub> équivalent. Toutefois, du fait de la complexité et du coût de l'analyse qu'il faudrait mettre en place, ces co-bénéfices ne seront pas évalués ex-ante et ex-post ; ils ne seront pas davantage inclus dans le calcul des 'Finances Climat' liées au projet.

2. **Nutrition et sécurité alimentaire** : Le Sénégal a fait des progrès significatifs dans l'amélioration de la nutrition au cours des dernières décennies. La malnutrition chronique est tombée à moins de 20 pour cent, l'un des taux les plus bas d'Afrique subsaharienne. En 2019, le retard de croissance était de 17,9 pour cent, la malnutrition aiguë de 8,1 pour cent et l'insuffisance pondérale de 14,4 pour cent. Cependant, malgré une baisse significative de la prévalence de la malnutrition aiguë, la situation nutritionnelle reste précaire dans cinq régions, Matam, Tambacounda, Louga, Saint-Louis et Diourbel. Malgré une diminution constante du nombre de personnes sous-alimentées au cours des deux dernières décennies, environ 8,2 millions de personnes sont toujours considérées comme en situation d'insécurité alimentaire modérée ou sévère (49,2 pour cent de la population en 2020). La prévalence de la sous-nutrition est considérée comme modérée au Sénégal qui se classe 71<sup>e</sup> sur 121 pays selon l'Indice de la faim dans le monde 2022. Les sécheresses, les inondations, l'avancée du désert et la salinisation des terres arables, la forte dépendance vis-à-vis des marchés locaux, la persistance de prix élevés des denrées alimentaires et la faible résilience ont exacerbé l'insécurité alimentaire des ménages et des communautés sénégalaises.

Le projet contribuera à améliorer les résultats nutritionnels des populations ciblées en faisant la promotion de la production et de la consommation d'aliments diversifiés et nutritifs. Il contribuera également à réduire l'insécurité alimentaire dans la zone d'intervention en augmentant la production locale, en la rendant plus résiliente aux effets du changement climatique, en améliorant la disponibilité et l'accessibilité des aliments et en améliorant les revenus du groupe cible.

3. **Genre et jeunesse** : Alors que la majorité de la main-d'œuvre est féminine, le taux de chômage des femmes est le double de celui des hommes. Bien que l'indice d'inégalité entre les sexes se soit amélioré, le Sénégal occupe la 131<sup>e</sup> place sur 170 pays, des inégalités subsistent, en particulier dans les zones rurales. Les contraintes qui limitent l'intégration des femmes dans le système productif sont liées à l'inégalité d'accès aux facteurs de production (foncier et capital pour accéder aux technologies), à la faible représentation des jeunes femmes dans les instances de décision, à la faible qualification et à la maîtrise limitée des itinéraires techniques et des outils de gestion.

Au Sénégal, les jeunes en âge de travailler représentent plus de la moitié de la population active. Chaque année, 160 000 jeunes arrivent sur le marché du travail, dont 57 pour cent est issu de zones rurales où le taux d'emploi des jeunes est en moyenne de 45 pour cent sachant que les régions d'agriculture intensive ont les taux d'emploi les plus élevés. Des contraintes similaires à celles que doivent affronter les femmes limitent l'intégration des jeunes dans le système productif (accès limité aux facteurs de production -foncier et capital pour accéder aux technologies-, faible représentation des jeunes dans les instances de décision, accès difficile aux connaissances techniques et de gestion). Cette situation explique en partie le phénomène migratoire et l'exode des jeunes travailleurs vers les villes et à l'étranger.

Le projet ciblera spécifiquement les femmes et les jeunes, en leur donnant les moyens et les opportunités de bénéficier de l'investissement tout en valorisant les initiatives récentes de groupements de jeunes ruraux sous l'impulsion du collège des jeunes du Conseil National de Concertation et de Coopération des Ruraux du Sénégal (CNCR), visant à consolider une entente communautaire des jeunes du Sénégal (ECOJES) soutenue par le FIDA, afin de se faire entendre dans la définition et la mise en œuvre des politiques publiques les impactant.

**ii) Vulnérabilité des systèmes de production** : Les systèmes de production de l'agriculture familiale sont vulnérables à de multiples chocs : (i) le changement climatique, marqué par des événements extrêmes de plus en plus fréquents, tels que des sécheresses prolongées ; (ii) la dégradation et la réduction des superficies cultivées ; (iii) l'expansion de l'agriculture conventionnelle, notamment sous l'impulsion des investisseurs urbains, de plus en plus dépendants d'intrants extérieurs inadaptés, réduisant l'agrobiodiversité ; (iv) l'étendue limitée des services de vulgarisation agricole sur des voies techniques plus appropriées, ainsi que les obstacles à l'adoption des innovations ; et (v) les difficultés d'accès aux débouchés commerciaux et au financement adéquat pour écouler les excédents de production.

**iii)** Les produits alimentaires les plus importants et stratégiques pour la souveraineté alimentaire du Sénégal sont non seulement ceux qui sont le plus importés, mais aussi les cultures - dont la production est certes faible - qui sont adaptées aux conditions climatiques et du sol, et capables de remplacer les produits importés. La plupart des importations sont du riz, du blé, du maïs et des fruits et légumes. Ces produits représentent 67% de la valeur financière des 10 premiers produits importés au Sénégal. Il s'agit de 1 302 000 tonnes de riz, 898 000 tonnes de blé, 431 000 tonnes de maïs et 410 000 tonnes de fruits et légumes comestibles. A titre de comparaison, durant la même période, 1 326 761 tonnes de riz, 754 621 tonnes de maïs et près de 2 800 000 tonnes de fruits et légumes ont été produites. Les céréales sèches - ou produits de diversification - ont affiché les résultats suivants en 2022 : 1 039 860 tonnes pour le mil, 352 474 tonnes pour le sorgho et 6 678 tonnes pour le fonio. Outre les produits mentionnés ci-dessus, le lait, l'arachide (principale culture de rente) et le bétail sont considérés comme stratégiques en raison de leur importance dans le secteur agricole. De plus, la dépendance aux importations est due à la faible compétitivité des chaînes de valeur agricoles : faibles rendements, infrastructures post-récolte inadéquates et accès difficile aux marchés.

### 1.3 Strategic Alignment

7. **Alignement sur les stratégies et les priorités nationales** : le projet est aligné sur les stratégies clés et les plans sectoriels du pays, notamment : (i) Le Plan Sénégal Emergent (PSE), en particulier la transformation du secteur agricole à travers l'amélioration de la productivité agricole et le développement de chaînes de valeur compétitives et résilientes au niveau régional, qui contribuent à améliorer la sécurité alimentaire nationale et la résilience aux chocs externes[1] ; (ii) Le Plan d'Actions Prioritaires 2024-2028 (PAP3), notamment avec les secteurs prioritaires 1 (Souveraineté alimentaire), 4 (Développement durable) et 7 (Infrastructures et pôles logistiques régionaux et industriels) ; (iii) La Stratégie nationale de souveraineté alimentaire, une stratégie intersectorielle visant à améliorer la souveraineté alimentaire du pays et sa résilience aux différents chocs, et le projet de Plan Stratégique pour la Souveraineté Alimentaire 2024-2029 (PSSA) ; (iv) Le Pacte sur la souveraineté et la résilience alimentaires, élaboré lors du Sommet de Dakar-2 en janvier 2023, mettant en avant le plan d'investissement prioritaire du gouvernement pour accroître la production alimentaire et atteindre la souveraineté alimentaire pour les cinq prochaines années (2024-2028) et ; (v) L'Initiative de la Grande Muraille Verte (GMV)[2]. Le projet est en outre aligné sur les programmes prioritaires suivants du ministère de l'Agriculture, de la Souveraineté alimentaire et de l'Élevage (MASAE) et en soutiendra la mise en œuvre : (i) Fruits et légumes ; (ii) Viande rouge ; (iii) Semences certifiées ; (iv) Mais ; (v) Mil, sorgho et fonio ; (vi) Mécanisation ; (vii) Santé et fertilité des sols ; (viii) Maîtrise de l'eau ; (ix) Financement ; (x) Stockage et commercialisation ; (xi) Coopératives Agricoles Communales ; et (xii) Exploitations agricoles familiales.
8. **Alignement sur les objectifs de développement durable (ODD)** : les activités proposées sont alignées sur le Programme 2030 en mettant l'accent sur l'ODD1 (pas de pauvreté), l'ODD2 (faim zéro), l'ODD5 (égalité des sexes), l'ODD13 (action climatique) et l'ODD 15 (vie terrestre).
9. **Alignement sur le COSOP 2019-2024 et Cadre stratégique 2016-2025 du FIDA** : le projet est aligné sur les objectifs stratégiques du Programme d'opportunités stratégiques pays (COSOP) 2019-2024. Le projet aussi est aligné sur le Cadre stratégique 2016-2025 du FIDA notamment aux objectifs stratégiques 1, 2 et 3.
10. **Alignement sur le Cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable 2024-2028** : Le projet est aussi aligné sur le Cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable 2024-2028 visant notamment à : (i) renforcer la résilience et accélérer la transformation durable et inclusive de l'économie (priorité stratégique 1) ; (ii) améliorer la production des systèmes alimentaires, en stimulant l'esprit d'entreprise et l'emploi des groupes les plus vulnérables (résultat 1 et résultat 1.1) ; (iii) tenir compte des considérations environnementales et climatiques, y compris la gestion des risques de catastrophe (résultat 1.2) ; et (iv) développer des filières agroalimentaires durables et inclusives (résultat 1.3).
11. **Alignement sur d'autres initiatives sectorielles** : La tutelle du MASAE assurera l'alignement du projet avec les autres initiatives du secteur.

#### 1.4 Portfolio and Lessons Learned

12. **Programme pays du FIDA au Sénégal**: Le FIDA est actif au Sénégal depuis 1979. Depuis lors, le FIDA a soutenu vingt-deux programmes et projets d'une valeur cumulée d'environ 1,3 milliard d'USD, dont environ 400 millions d'USD provenant de financements du FIDA, ayant bénéficié à près de 700 000 ménages ruraux. Le portefeuille actuel comprend : (i) cinq projets en cours: PADAER II (2018-2026), AGRIFEUNES (2019-2026), SD3C-SN (2020-2027), PCAE-PforR (2021-2025), et FSRP (2024-2030) ; (ii) deux projets approuvés financés par le Fonds vert pour le climat: AICRM et IGREENFIN ; (iii) deux programmes de subventions: FARM TRAC et le projet d'appui à l'amélioration de l'aviculture familiale rurale financée par le GAFSP et ; (iv) un projet en cours de conception, le PASS, qui fait l'objet du présent document.
13. **Synergies avec d'autres programmes ou initiatives** : D'autres programmes, projets ou initiatives dans lesquels le FIDA joue un rôle et avec lesquels le projet proposé est en partenariat ou en synergie sont les suivants : (i) Divers initiatives développés par la Plateforme de Gestion des Risques Agricoles (PARM) ; (ii) Divers projets développés par le Mécanisme de financement des envois de fonds (Financing Facility for Remittances - FFR) du FIDA, en particulier dans le contexte du Programme "Plateforme pour les envois de fonds, les investissements et l'entrepreneuriat des migrants en Afrique" (PRIME Africa) ainsi que dans le cadre d'un programme potentiel avec l'Agence Italienne de Coopération au Développement (AICS) ; (iii) Le Programme mondial pour l'agroécologie à petite échelle, les producteurs et la transformation durable des systèmes alimentaires (GP-SAEP) qui soutient l'élaboration d'une analyse économique et financière améliorée (EFA+) afin de générer des connaissances sur les avantages des systèmes alimentaires durables, offrant ainsi une opportunité significative d'impact politique ; (iv) La Mission de résilience pour l'alimentation et l'agriculture, pilier 3 (FARM P3), qui apportera son soutien en réalisant des études pouvant préparer le démarrage du projet ; (v) L'alliance pour la prise en compte de la voix des jeunes dans l'action, en facilitant l'émergence de l'entente communautaire des jeunes du Sénégal ; (vi) L'Institut de Recherche pour le Développement (IRD) qui prévoit la mobilisation de l'expertise scientifique pour soutenir la mise en œuvre de projets financés par le FIDA en Afrique de l'Ouest et du Centre.
14. **Enseignements tirés** : Le projet s'appuiera sur les résultats et enseignements tirés des programmes et projets du FIDA ou d'autres partenaires techniques et financiers au Sénégal ou dans la sous-région. (Pour plus de détails, voir l'annexe 14 - Enseignements tirés).
  1. **Ciblage et inclusion sociale** : Les leçons de PADAER-II et d'autres projets du portefeuille ont montré l'importance d'impliquer les organisations paysannes faitières (OPF) dans le processus de ciblage des organisations de producteurs à la base (OPB), et que les instruments de financement doivent être adaptés au niveau de vulnérabilité des groupes cibles. Par ailleurs, les expériences du portefeuille Sénégal ont montré que la prise en compte des besoins spécifiques des femmes pauvres et vulnérables est essentielle à leur émancipation économique et à l'allègement de leur charge de travail, de même que l'amélioration nutritionnelle dépend en grande partie de l'intégration des femmes dans les décisions du ménage et de la facilitation de l'accès à la transformation, à la conservation et à la commercialisation des produits agricoles.
  2. **L'approche de développement territorial, de renforcement des marchés physiques et d'ingénierie sociale multi-acteurs associée**: Le projet s'inspire largement des expériences et enseignements au Sénégal promues par le CNCR autour de

l'intégration des marchés territoriaux dans leurs activités d'amélioration des débouchés des produits agricoles, et par les projets FIDA dans la sous-région au Niger, en Guinée-Bissau, au Bénin, en Guinée et en République Démocratique du Congo. Ces expériences montrent d'une part que la commercialisation des produits agricoles intervient rarement sans des espaces appropriés et que les marchés actuels se caractérisent par le manque d'infrastructures appropriées répondant aux exigences logistiques des transactions. D'autre part que l'approche des marchés territoriaux favorise une forte appropriation des interventions par les autorités territoriales et les acteurs des filières, cela étant facilité par l'implication précoce de toutes parties prenantes locales dans le processus de réhabilitation des infrastructures de marché, qui est déterminante pour avoir un impact décisif sur les volumes de transactions.

3. **Agroécologie:** De nombreuses expériences en Sénégal renforcent la pertinence que la l'adoption de pratiques telles que l'agroécologie permet, au-delà des nombreux bénéfices environnementaux (tels que la réduction des effets négatifs liés au changement climatique, la restauration des services écosystémiques, la réduction de la dépendance aux intrants externes), d'assurer une plus grande variété d'aliments nutritifs. L'expérience enseigne également que les projets ayant une approche agroécologique encourageant la diversification des spéculations devraient aussi renforcer l'accès au marché en utilisant une approche filières multi-produits sur les marchés territoriaux, qui favorise les liens directs entre les producteurs et les consommateurs autour d'aliments sains et produits de manière durable.
4. **Rôle des organisations paysannes/coopératives :** Les interventions FIDA au Sénégal et en Afrique de l'ouest et centrale nous enseignent (i) l'importance de l'encadrement intensif des OPF sur les volets gestion des services économiques et de gouvernance des organisations paysannes (OP) pour garantir une performance de ces organisations et donc la durabilité des interventions ; et (ii) la pertinence d'associer les OPF nationales compétentes en appui aux réseaux existants. L'expérience du partenariat stratégique avec les OP nationales (ASPRODEB, FONGS, CNCR) dans PADAER-II nous a appris que, pour être fructueux, le partenariat nécessite (i) d'anticiper la signature des conventions de financement pour lier les activités au calendrier agricole ; (ii) de mobiliser les ressources humaines supplémentaires nécessaires au sein de ces OP pour mener à bien les activités ; et (iii) d'investir dans l'appui institutionnel de ces OP pour renforcer leur capacité à remplir ces fonctions sur le long terme.
5. **Finance rurale :** L'expérience du mouvement paysan au Sénégal et d'autres expériences du portefeuille FIDA indiquent que pour renforcer l'accès aux facteurs de production, les mécanismes de financement des petites exploitations familiales doivent être envisagés en faisant attention à (i) la capacité d'endettement pour éviter le surendettement ; (ii) La promotion de l'agriculture contractuelle pour la mise en marché qui est un gage de solvabilité et d'assouplissement des conditions d'accès aux crédits ; et (iii) L'éducation financière des petits producteurs.
6. **Modalités de mise en œuvre :** (i) Le modèle des unités de gestion des projets (UGP) mises en place hors du cadre du ministère central a démontré des faiblesses en termes de moindre appropriation des projets FIDA par la partie gouvernementale et de déconnexion du contenu des projets et des politiques publiques en place ; (ii) L'approche du faire-faire nécessite une bonne définition et acceptation du contenu des cahiers de charge, rôles et responsabilités de chaque partie prenante, la mise en place de conventions-cadres pluriannuelles particulièrement avec les partenaires stratégiques de mise en œuvre identifiés à la formulation (et si possible l'adoption de contrats axés sur les résultats et non sur les moyens pour fluidifier la mise en œuvre), et un renforcement des capacités des UGP pour l'appui-accompagnement et le suivi des partenaires, le tout allié à un positionnement proactif comme facilitateur de la résolution des problèmes. En matière de gestion financière, les enseignements du portefeuille sont les suivants : (i) La résolution proactive des goulots d'étranglement lors de la mise en œuvre et (ii) L'examen attentif des protocoles d'accord.
15. **Facteurs ayant affecté la performance récente du portefeuille et mesures d'atténuation :** Deux des projets en cours du portefeuille (PADAER-II et AGRIEUNES) sont actuellement considérés comme des projets à problèmes. Les facteurs qui ont affecté la performance du projet sont multiples et vont de (i) La pandémie de COVID, qui s'est propagée au cours des premières années de mise en œuvre, empêchant le projet de recevoir l'appui très important à la mise en œuvre pendant la phase de démarrage (ii) Des conditions d'emploi insuffisamment attrayantes pour le personnel du projet, qui ont conduit à une forte rotation du personnel clé du projet, y compris des coordinateurs de projet, ce qui a entraîné un manque de continuité et de leadership dans la gestion du projet ; (iii) Des incitations limitées à la performance du personnel ; (iv) Un taux élevé de rotation et de vacance de postes au sein de l'équipe de pays du FIDA, entraînant une discontinuité de l'appui ; (v) L'adoption d'une nouvelle approche, le « faire-faire » (c'est-à-dire l'externalisation d'activités à des partenaires et à des entreprises) ; et (vi) L'absence d'une stratégie de développement durable. (v) L'adoption d'une nouvelle approche, le « faire-faire » (c'est-à-dire l'externalisation des activités vers des partenaires et des prestataires de services), qui a mis un certain temps à être internalisée par les unités de coordination du projet ; (vi) Les faibles plafonds de passation des marchés, qui ont alourdi le processus de non-objection ; (vii) L'application rigide de plafonds de décaissement descendants, qui ont découragé la mise en œuvre et ont été utilisés par le projet pour justifier la faiblesse des performances - entre autres facteurs. Sur la base des enseignements tirés, le projet proposé envisage les mesures d'atténuation suivantes : (i) Le projet fera appel à la facilité de préfinancement pour faire avancer les activités de démarrage du projet et accélérer la préparation de la mise en œuvre (cf. Appendix 12) ; (ii) Conformément aux nouvelles lignes directrices proposées pour la supervision des projets, un soutien plus intensif sera apporté pendant la phase de démarrage (c'est-à-dire au moins deux missions de soutien au cours de la première année du projet). L'appui intensif se poursuivra jusqu'à la RMP, si nécessaire ; (iii) Aligner les conditions d'emploi du personnel recruté pour le projet sur le 'Protocole d'accord sur l'harmonisation des coûts locaux appliqués au Personnel local' récemment approuvé par le G50-Gouvernement du Sénégal ; (iv) Introduire un élément basé sur la performance dans la rémunération du personnel du projet ; (v) Avec l'achèvement récent du recrutement du personnel vacant dans l'équipe de pays du FIDA au Sénégal, tous les postes de l'équipe de pays du Sénégal sont pourvus, avec une perspective de stabilité pour les 3-4 prochaines années ; (vi) Les leçons tirées de la mise en œuvre de l'approche 'faire-faire' (par exemple, la signature de contrats pluriannuels, de contrats de résultats, etc. ) ont été intégrées dans la conception du nouveau projet ; (vii) Les plafonds de passation des marchés ont été revus à la hausse ; (viii) Les plafonds de décaissement sont désormais basés sur une évaluation plus réaliste de la capacité du projet et sont ajustés de manière flexible tout au long de l'année.

## 1.5 Rationale and IFAD's comparative advantage

16. **Justification de l'intervention du FIDA** : pour assurer le succès de la stratégie nationale de souveraineté alimentaire, il est important de veiller à ce que : (i) l'augmentation de la production alimentaire profite à la population rurale, en particulier à sa partie la plus vulnérable, tant en termes d'opportunités d'emploi et d'augmentation des revenus que de sécurité alimentaire et nutritionnelle ; (ii) l'augmentation de la production alimentaire soit durable et n'épuise pas les ressources naturelles du pays ; et (iii) les risques liés à la production, y compris le changement climatique, les risques pour la santé animale et les conditions météorologiques, ainsi que la volatilité des prix des produits de base, soient réduits. Le FIDA, grâce à son approche d'inclusion sociale, d'amélioration nutritionnelle et environnementale et à sa stratégie de ciblage, peut contribuer de manière significative à la réalisation des objectifs de souveraineté alimentaire du pays. Le projet soutiendra la mise en œuvre de la stratégie de souveraineté alimentaire en veillant à ce que les efforts déployés soient inclusifs, durables, résilients au changement climatique et atténuent les risques potentiels.
17. **Point d'entrée de l'appui du FIDA** : Les céréales sèches traditionnelles (mil, sorgho, fonio, niébé, sésame) offrent au FIDA le point d'entrée de son appui. Ceci est d'autant plus pertinent que les cultures endogènes (i) sont particulièrement produites par les exploitations familiales, y compris par les femmes, et constituent toujours la base de productions de nombreuses exploitations familiales ; (ii) ont des valeurs nutritionnelles élevées et conservent une place de choix dans la composition des mets locaux, offrant ainsi la possibilité de promouvoir une production variée et nutritive ; (iii) peuvent être cultivées dans des zones moins propices à la grande production irriguée de riz, de maïs et de blé (notamment le bassin arachidier, qui constitue une zone où le FIDA a près de quarante ans d'expérience et peut en tirer parti) ; (iv) sont plus adaptées aux conditions climatiques du pays et plus susceptibles de s'adapter au changement climatique ; et (v) offrent des possibilités de diversifier la production, réduisant ainsi les risques liés à la volatilité des prix, aux ravageurs, etc. Autour de ce cadre général, autres activités et filières déjà présentes dans les zones cibles du projet dans les bassins de production, y compris par exemple le maïs, l'horticulture, le micro-jardinage (petits maraîchage) (oignons, tomates, pommes de terre, manioc, etc.), cultures fourragères, les volailles et les petits ruminants, l'aquaculture et les produits forestiers non ligneux (secteurs potentiellement adaptés aux petits exploitants) ne sont pas exclues a priori. Leur production peut être soutenue par le cofinancement de sous-projets (c'est-à-dire, le cofinancement de propositions d'initiatives entrepreneuriales par les exploitations familiales ou leur organisations) s'il y a du potentiel dans les zones d'intervention et si les activités sont économiquement viables.

## Chapter 2: Project/Programme Description

### 2.1 Theory of Change

18. **Théorie du changement** : La souveraineté alimentaire au Sénégal est confrontée à deux défis majeurs : (i) des bassins de production peu performants et (ii) des systèmes alimentaires discontinus. Cette situation est aggravée par (iii) la participation limitée des femmes et des jeunes dans les chaînes de valeur. Le projet vise à s'attaquer à ces goulots d'étranglement afin de permettre à l'agriculture familiale de contribuer au renforcement de la souveraineté alimentaire et à la résilience du pays aux chocs. Il s'efforcera également de s'attaquer aux principaux facteurs limitant la participation des femmes et des jeunes aux chaînes de valeur.

1. **Faible production** : La faible production est due à : (i) un faible potentiel génétique ; (ii) un accès difficile des exploitations familiales aux technologies susceptibles d'améliorer la productivité tels que des intrants de qualité et des variétés résilientes au changement climatique ; (iii) une détérioration de la base productive (diminution de la fertilité et salinisation des sols, dynamique régressive de la biomasse, insuffisance des surfaces pastorales) ; (iv) des besoins d'investissements publics et privés non satisfaits (aménagements hydrauliques, infrastructures post-récolte résilientes, accès difficile aux services financiers et à l'assurance agricole) ; (v) la faible utilisation de l'information météorologique disponible et l'accès difficile à des statistiques agricoles fiables ; (vi) un accès limité des femmes et des jeunes à la terre et aux intrants, le manque potentiel d'intérêt et d'engagement des jeunes dans le secteur agricole, ainsi qu'un pouvoir de décision limité dans les organisations et ; (vii) le manque de connaissances des bonnes pratiques nutritionnelles à partir des produits locaux.

Ces défis seront spécifiquement abordés dans la composante 1 : (i) en construisant des aménagements hydro-agricoles résilients utilisant des énergies renouvelables et en installant des jeunes sur des fermes irriguées ; (ii) en facilitant la production et l'accès aux semences paysannes ou composites, adaptées et résilientes au changement climatique ; (iii) en appuyant la transition agro-écologique des exploitations familiales : diversification, production/recyclage de la matière organique, amendement des sols, cultures fourragères, sylviculture communautaire, promotion d'espèces à haute valeur nutritionnelle ; (iv) en favorisant l'intégration de l'agriculture et de l'élevage (espèces plus résilientes, contrôle sanitaire, développement d'espaces pastoraux résilients) ; (v) en améliorant la gestion des risques dans l'agriculture intégrant l'assurance agricole<sup>[3]</sup>; (vi) en limitant les pertes post-récolte ; (vii) en facilitant le financement des intrants et des équipements agricoles (mécanisation) ; (viii) en facilitant l'inclusion financière grâce à un meilleur accès aux services financiers, y compris les envois de fonds et l'assurance agricole ; (ix) en informant sur la valeur nutritionnelle des produits locaux (consommer local, recettes, campagnes publiques).

2. **Systèmes alimentaires locaux discontinus** : dus à : (i) la concurrence des produits locaux avec les produits importés, (ii) la faible organisation de certains acteurs dans les filières basée sur des relations informelles que ce soit dans les activités commerciales ou dans celles connexes au marché, impliquant souvent des jeunes ; (iii) la difficulté de financer les organisations paysannes/micro-petites et moyennes entreprises (MPME) pour le stockage et la commercialisation ainsi que le manque de lieux de conservation et de stockage des produits locaux ; (iv) la qualité variable des produits alimentaires transformés ; (v) l'isolement de certaines zones de production ; (vi) l'encombrement des marchés territoriaux sur lesquels les zones de transactions (collecte, demi-gros, détail) ne sont pas différenciées ; et (vii) l'asymétrie de l'information sur les marchés (volumes et prix).

Ces défis seront spécifiquement abordés dans la composante 2 : (i) en renforçant les organisations de producteurs existantes, dont leurs collègues femmes et jeunes, sur la vente groupée, la contractualisation anticipée, l'accès au financement, la certification sanitaire des produits en synergie avec les projets en cours ; (ii) en facilitant l'acquisition d'équipements de valorisation / première transformation (pour les femmes, jeunes, les micro, petites et moyennes entreprises) et l'emploi des jeunes autour des marchés territoriaux ; (iii) en renforçant des instruments de financement rural existants, y compris la mobilisation des envois de fonds et des investissements de la diaspora ; (iv) en accompagnant la réhabilitation des marchés territoriaux de produits agricoles (pesage, qualité, sécurité) et la pérennisation des dispositifs de gestion associant les secteurs coopératif et privé ; (v) en renforçant la numérisation et de la connectivité des marchés et (vii) en appuyant la promotion du consommateur local et le dialogue sur les politiques publiques affectant la souveraineté alimentaire du pays, notamment en allouant un pourcentage des achats institutionnels aux produits alimentaires locaux.

Ces interventions amélioreront la production, la productivité, la durabilité et la résilience climatique des chaînes de valeur concernées, ainsi que la capacité et la compétitivité des exploitations familiales à répondre à la demande des marchés alimentaires locaux à des prix compétitifs et rémunérateurs, améliorant ainsi leurs revenus. L'impact ultime du projet est de renforcer la souveraineté alimentaire du pays et sa résilience aux chocs, et d'assurer une répartition équitable et inclusive des bénéfices.

3. **La participation des femmes et des jeunes** dans les filières est limitée par leur accès difficile aux facteurs de production agricole, ainsi que par des barrières sociales liées aux lourdes charges domestiques qui leur incombent, et à un manque d'autonomie dans la prise de décision au niveau du ménage et de la communauté. Le niveau d'accès des femmes au foncier agricole, par exemple, est relativement faible au Sénégal (16 pour cent au niveau national). La superficie moyenne cultivée par les femmes est encore deux fois inférieure à celle des hommes<sup>[4]</sup>. Elles ont également un accès limité à l'eau et aux intrants, ainsi qu'un pouvoir de décision moindre<sup>[5]</sup>.

Cette situation sera améliorée grâce à l'engagement des ménages, au renforcement ciblé des plus vulnérables (jeunes, femmes, personnes handicapées), au soutien de leurs initiatives entrepreneuriales par le biais de l'incubation, ainsi qu'à la promotion de l'emploi non agricole tout en veillant à ce que la charge de travail soit réduite et équitablement répartie. L'éducation nutritionnelle des femmes et des ménages les encouragera à participer à la prise de décision, à faire des choix alimentaires éclairés, en particulier lorsqu'elle est amplifiée par une approche GALS+ qui intègre à la fois la nutrition et l'adaptation au changement climatique dans les activités de lutte contre l'injustice de genre, dans le cadre d'une approche participative.

19. La réalisation des produits, des effets et des impacts susmentionnés dépend d'une gestion et d'une coordination efficaces du projet, qui seront assurées dans le cadre de la composante 3. Cela nécessitera le recrutement d'un personnel compétent qui exécutera le projet conformément aux principes d'efficacité, de transparence, d'inclusivité et de gestion axée sur les résultats.



## 2.2 Targeting Strategy

20. **Zone géographique d'intervention** : Les zones géographiques d'intervention comprennent les bassins et sous-bassins de production autour des marchés territoriaux dans les zones du Bassin Arachidier élargi et de la Haute Casamance dans les régions de Diourbel, Fatick, Kaffrine, Kaolack, Kédougou, Kolda, Louga, Sédhiou, et Tambacounda. Ces zones d'intervention présentent le double avantage (i) de consolider l'expérience du FIDA dans ces régions en capitalisant sur les investissements des projets passés et en cours ; et (ii) d'être particulièrement pertinente pour les groupes cibles du FIDA au Sénégal (les agriculteurs familiaux et les micro et petits agroentrepreneurs ruraux vulnérables).
21. **Principaux groupes cibles** : Les principaux groupes cibles sont (i) les agriculteurs familiaux pauvres/vulnérables qui dépendent de la poly-culture et du poly-élevage associés (exploitations familiales <4 ha)<sup>[6]</sup> ; et (ii) les agripreneurs pauvres, ou vulnérables à la pauvreté des filières concernées, qui se livrent à des activités entrepreneuriales dans et autour des marchés territoriaux. Au sein de ces groupes cibles, les jeunes, les femmes et les personnes handicapées seront prioritaires.
22. **Autres bénéficiaires directs et indirects** : Les autres bénéficiaires directs comprennent (i) les membres des villages sélectionnés et usagers des marchés territoriaux ; (ii) les organisations de producteurs, les groupes de jeunes et les groupes de femmes impliqués dans les activités de post-production (transformation, stockage, transport, commercialisation) ; (iii) les bénéficiaires des envois de fonds et les organisations de la diaspora ; (iv) les institutions publiques, tant territoriales que nationales, par le renforcement de leurs capacités, la production de connaissances, les échanges et le dialogue politique . Enfin, les bénéficiaires indirects comprendront les acteurs du secteur privé actifs sur les marchés territoriaux, y compris ceux qui s'engagent dans des alliances productives avec des organisations paysannes.
23. **Stratégie de ciblage** : La stratégie de ciblage comprend deux entrées : (i) le ciblage géographique à plusieurs niveaux : sur les marchés territoriaux et puis pour la Composante 1 sur la sélection de communes et de grappes (groupe de villages) et (ii) un ciblage direct des ménages en fonction de critères individuels ou de groupes, et pour certaines activités, un auto-ciblage.

1. **Ciblage géographique** : Une approche territoriale intégrée constituera la base de l'intervention<sup>[7]</sup>. Les marchés territoriaux représentent des points de concentration et de convergence de l'offre de produits agricoles en provenance des bassins de production voisins et de la demande des marchés sous-régionaux locaux, urbains et/ou transfrontaliers. Le projet ciblera comme points d'entrée ces marchés territoriaux par lesquels transitent les produits des filières sélectionnées pour promouvoir un ensemble d'activités visant à renforcer la production de manière durable, la logistique de désenclavement et l'élargissement des débouchés locaux et urbains permettant une meilleure répartition de la valeur ajoutée afin d'améliorer les revenus de la population de ces territoires.

Afin de maximiser les effets du projet, la concentration géographique et la continuité territoriale des interventions constituent un critère central pour le choix des zones d'intervention. Les autres critères sont : (i) l'importance des bassins de production des filières concernées dans l'approvisionnement des marchés ; (ii) la présence de petites exploitations familiales ; (iii) la présence d'un marché territorial offrant un débouché permanent pour les surplus de production ; (iv) la possibilité de collaborer avec les initiatives des autorités locales ainsi qu'avec d'autres acteurs du secteur privé ; (v) la présence d'organisations paysannes dynamiques et structurées ; (vi) une forte migration et la réception d'envois de fonds par la diaspora ; (vi) des niveaux élevés de pauvreté et de malnutrition et (vii) l'impact du changement climatique.

Au sein des bassins de production sélectionnés, la sélection des communes et des grappes sera basée sur les critères suivants : (i) priorités de la mairie en tenant compte des autres interventions dans la commune ; (ii) niveau de vulnérabilité socio-économique et agroécologique des villages (par exemple le nombre des ménages classifiés comme extrêmement pauvre par le Registre National Unique (RNU)<sup>[8]</sup> et la présence de zones ayant des ressources naturelles fortement dégradées) ; (iii) la présence de groupements membres d'OP faitières ; et (iv) la présence d'exploitations familiales produisant les cultures prioritaires.

2. **Ciblage direct des ménages** : Le ciblage direct des ménages variera en fonction des différentes catégories de ménage, de leur degré de vulnérabilité, et selon les activités du projet.

Pour la Composante 1, tous les ménages de la grappe sont impliqués et répartis en quatre catégories : (i) Catégorie 1 : ménages les plus pauvres et vulnérables ; (ii) Catégorie 2 : ménages pauvres et vulnérables non membres d'OP de base ; (iii) Catégorie 3 : ménages pauvres et vulnérables membres d'OP de base ; (iv) Catégorie 4 : tous les autres ménages. La méthode de répartition entre les quatre catégories sera la combinaison d'une approche participative communautaire et d'une approche statistique utilisant le RNU, intégrant si possible la base de données du Recensement Général 2023 et, en particulier, avec les enquêtes sur l'agriculture et le bétail, et résultant dans l'établissement d'un score permettant un classement des ménages par niveau de pauvreté<sup>[9]</sup> (cf. le tableau de ciblage en annexe 13b).

Pour la Composante 2, le ciblage varie selon les sous-composantes. Concernant l'accès aux marchés territoriaux, les organisations paysannes sont incluses dans les cadres interprofessionnel locaux des marchés<sup>[10]</sup>. Pour la composante 2.2, le ciblage direct commence avec les organisations paysannes. Pour le volet d'insertion professionnelle des jeunes ruraux, le point d'entrée est le collège des jeunes des organisations paysannes en charge de la sensibilisation, puis le ciblage direct des jeunes sera basé sur les critères socio-économiques (le score du RNU) combiné avec les critères de faisabilité (par exemple niveau d'éducation). Pour le volet finance rurale, les initiatives entrepreneuriales rurales seront sélectionnées sur des critères techniques de faisabilité et de rentabilité des plans d'affaires.

Pour les deux composantes, les groupes les plus marginalisés (les femmes, les jeunes<sup>[11]</sup> et les personnes handicapées<sup>[12]</sup> pauvres) seront spécifiquement ciblés, grâce à des approches tenant compte de leurs besoins, contraintes et défis particuliers affectant leur participation.

**ii)** La méthodologie exacte de ciblage sera détaillée au cours de la phase de démarrage.

**iii) Dans quelle mesure les agriculteurs les plus pauvres, les jeunes et les personnes handicapées sont inclus dans les organisations d'agriculteurs, et comment le projet peut garantir que ces groupes cibles sont pleinement inclus dans les activités du projet :** Les organisations locales d'agriculteurs sont l'un des points d'entrée pour atteindre les agriculteurs familiaux. Grâce à des exercices de planification participative, d'autres segments de la population rurale seront atteints. De même, le soutien à l'émergence de plateformes interprofessionnelles d'acteurs du marché sera un point d'entrée pour identifier et impliquer la société civile rurale organisée de manière inclusive. Le MEP fournit une description détaillée de la manière dont tous les ménages des bassins de production sélectionnés dans le cadre de la composante 1 seront inclus. Il est probable que la plupart des ménages de la catégorie 1 (les plus pauvres et les plus vulnérables) ne seront pas déjà membres d'OPB. Les catégories 2 et 3 regroupent les personnes pauvres et vulnérables disposant de certains moyens, la catégorie 2 n'étant pas encore membre d'une OPB et la catégorie 3 en étant déjà membre. Leur statut de membre déterminera la modalité de participation, les ménages de la catégorie 3 accédant aux activités par l'intermédiaire de leurs groupes existants. Le nombre exact de ménages du groupe cible qui sont déjà membres de l'OPB variera probablement considérablement d'un endroit à l'autre.

**iiii) Les jeunes victimes de l'immigration clandestins :** Bien qu'il s'agisse d'un groupe vulnérable important, il est difficile de disposer de données adéquates à intégrer dans les critères de ciblage géographique. Le projet peut toutefois inclure ce groupe par le biais d'une sensibilisation minutieuse avec la participation de groupes de jeunes et de personnes particulièrement impliquées dans le soutien aux personnes touchées.

**iv) Approche pour l'inclusion des personnes handicapées :** En ce qui concerne la manière dont les personnes handicapées seront incluses dans les activités du projet, le projet poursuivra une double approche : (i) Une proactivité systématique pour cibler les personnes handicapées dans toutes les activités, en suivant l'approche globale du projet pour l'inclusion, qui reconnaît et vise à atténuer tous les points d'exclusion potentielle pour tous les groupes vulnérables, y compris les personnes handicapées ; et (ii) Des activités spécifiques spécifiquement ciblées pour les personnes handicapées. Il s'agit par exemple de la cocréation de technologies d'assistance par l'Agri-Lab, ainsi que de la conception inclusive et accessible de l'infrastructure du marché, comme décrit dans la sous-composante 1.3 (réf. MEP).

## 2.3 Project/Programme Objectives

24. **But du projet et objectif de développement :** Le but du projet est de contribuer à l'amélioration de la souveraineté alimentaire du pays et de sa résilience aux chocs. L'objectif de développement est d'améliorer la production, la productivité, la durabilité et la résilience climatique de certaines chaînes de valeur et d'améliorer les revenus des producteurs agricoles vulnérables, en particulier les femmes et les jeunes.
25. **Résultats attendus :** Le projet contribuera à : (i) Renforcer la base productive des filières sélectionnées ; (ii) Améliorer la couverture totale des besoins en céréales (mil, sorgho, fonio), en culture de diversification (niébé et sésame), et des autres produits horticoles et agricoles produits dans les bassins de production des zones d'intervention du projet ; (iii) Contribuer à la création d'emplois (direct et indirect), surtout pour les jeunes et les femmes ; (iv) Renforcer la résilience au changement climatique et aux autres chocs des petites exploitations agricoles ; (v) Renforcer les capacités des services techniques agricoles ; et (vi) Renforcer la professionnalisation et l'autonomisation des acteurs impliqués dans la souveraineté alimentaire, y compris les organisations des producteurs.
26. Il est attendu qu'à l'issue du projet : (i) Au moins 80% des producteurs ont augmenté leurs revenus d'au moins 30% ; (ii) Une augmentation d'au moins 30% des rendements des principales spéculations ; (iii) Au moins 1 350 hectares sont exploités en maîtrise totale de l'eau ; (iv) Adoption de pratiques agricoles améliorées/résilientes au changement climatiques sur environ 23 600 hectares ; (v) 50% des ménages ont amélioré leur sécurité nutritionnelle ; (vi) 300 km de routes de desserte rurales ont été réhabilitées ; (vii) 36 marchés territoriaux existants ont été réhabilités et modernisés ; (viii) Au moins 2 000 initiatives entrepreneuriales (sous-projets) financées ; (ix) 30% d'augmentation de commercialisation des surplus de productions agricoles ; (x) Réduction des émissions des gaz à effet de serre - parmi d'autres résultats.
27. **Durée du projet :** La mise en œuvre du projet est prévue de s'étaler sur une durée de 6 ans.

## 2.4 Component, Sub-component and Activities

28. Le projet s'articule autour de deux composantes techniques et une troisième composante de gestion et de coordination. Les détails des composantes, y compris les mécanismes de mise en œuvre, sont détaillés à l'annexe 8 (Manuel de mise en œuvre du projet) et à l'annexe 15 (Composantes, sous-composantes et activités du projet). Les volets 1 et 2 seront mis en œuvre simultanément. Pour le développement des infrastructures, les activités d'"ingénierie sociale" précéderont la construction des infrastructures. Le phasage et l'enchaînement des activités sont expliqués en détail à l'annexe 13.
1. **Composante 1 : Sécurisation et diversification de la base de production et amélioration de la productivité, durabilité, résilience climatique et nutrition :** La composante 1 comprend trois sous-composantes : (i) Aménagement et gestion intégrée des eaux et des sols ; (ii) Appui à la diversification, productivité et résilience des exploitations familiales ; (iii) Amélioration de la sécurité nutritionnelle familiale et appui à l'autonomisation des femmes.
1. **Sous-composante 1.1 : Aménagement et gestion intégrée des eaux et des sols :** Cette sous-composante soutiendra, au sein des 18 grappes de villages dans les bassins de production retenus par région, l'élaboration et la mise en œuvre des plans de développement territoriaux pour l'adaptation au changement climatique.

**Volet préparation et mise en œuvre des plans territoriaux :** Ce volet comprendra un accompagnement des communautés rurales dans la planification et la mise en œuvre de pratiques agricoles et de gestion des ressources naturelles durables[9] sur les terres utilisées en commun des territoires villageois basées sur les plans d'occupation des sols et les plans locaux d'adaptation au changement climatique existants. Les options envisagées contribueront à l'amélioration de la gestion et la maîtrise de l'eau, à la conservation des sols, au développement de l'agroforesterie et à la protection des zones boisées. Les différentes activités sont : (i) Planification participative et mise en œuvre des plans territoriaux[10] ; (ii) Cartographie participative ; et (iii) Renforcement des capacités des comités inter-villageois de développement dans la mise en place et la gestion des différentes ressources naturelles des communes.

**Volet accès à l'hydraulique agricole[11] :** Ce volet mettra en exploitation en maîtrise totale de l'eau 1 350 hectares, qui seront gérés par des associations d'usagers de l'eau (AUE)[11]. L'accès et la gestion de l'eau seront améliorés à travers (i) La construction/réhabilitation de points d'eau dans les bassins de production[12] ; et (ii) la mise en place ou l'accompagnement des AUE qui devront couvrir les coûts d'entretien. Les types d'investissement incluront : des forages fonctionnant par énergie photovoltaïque équipés de système d'irrigation pour petits périmètres maraîchers sur 450 hectares au total[13]; la réhabilitation de forages/puits communautaires; des points d'eau communautaire pour l'abreuvement du bétail. Le projet financera également un projet pilote de maîtrise totale de l'eau via la mise en place de neuf fermes irriguées de jeunes en incubation (FIJI) de 100 ha, soit une par région. Chaque FIJI permettra à au moins 100 jeunes (50% de jeunes femmes) d'intégrer une activité d'agriculture durable de transition agroécologique (à raison d'un hectare par membre) pour un cycle d'incubation d'une durée de deux ans[14].

2. **Sous-composante 1.2 : Diversification, durabilité et résilience des productions agricoles :** Cette sous-composante soutiendra la diversification et l'amélioration durable de la productivité des exploitations familiales en récupérant leur base productive tout en améliorant la fertilité des sols et en s'adaptant au changement climatique par une transition agro-écologique sur 26 bassins de production alimentant les marchés territoriaux réhabilités (cf. sous-composante 2.1).

**Volet recherche-action et renforcement des systèmes d'appui-conseil agricole :** Le projet soutiendra la recherche-action en dynamisant et diffusant des innovations techniques et méthodologiques pour promouvoir une transition productive durable restaurant la fertilité des sols, adaptée aux exploitations familiales et au changement climatique. Les différentes activités sont : (i) La création/consolidation et animation des cadres locaux d'appui et d'accompagnement de proximité (CLAAP)[15] qui serviront de plateformes d'identification des besoins en appui technique, des innovations nécessaires et des travaux de recherche à entreprendre ; (ii) Le développement de modules de formation spécifiques pour la diffusion des innovations utilisés dans l'animation des champs écoles paysans (voir ci-dessous) ; (iii) Des visites d'échanges entre producteurs, organisations, étudiants et techniciens ; (iv) Trente bourses de stage de mémoires pour les étudiants des universités partenaires des CLAAP sur des sujets liés à l'agro-écologie et agroforesterie ; (v) La formation professionnelle pour le développement d'entreprises spécialisées dans la production et la réparation de machines agricoles, d'équipements d'irrigation, de systèmes de collecte et d'exhaure de l'eau, d'engrais organiques et de biochar, de biopesticides et de recyclage ; et (vi) L'incubation en économie numérique verte afin de développer des innovations portant des solutions technologiques pour la transition agro-écologique.

**Volet appui pour la transition agro-écologique et intensification durable des exploitations familiales :** Le projet soutiendra la mise en œuvre de l'appui-conseil de proximité pour une transition agro-écologique visant simultanément une récupération de la base productive et une augmentation durable de la productivité et de restauration de la fertilité des sols. Le projet mettra en place 900 champs école agro-pastoraux (CEAP) et champs écoles paysans (CEP)[16] en lien avec les pratiques des exploitations familiales. Les paysans-relais des OP de base identifiés par la FONGS faciliteront les CEAP/CEP et seront soutenus par les techniciens de la FONGS et de l'ANCAR, qui fourniront l'expertise nécessaire. L'ANCAR veillera à ce que l'appui-conseil digital, mis à jour dans le cadre de sa collaboration avec le FSRP, ainsi que les informations météorologiques[17] soient accès utilisés par les exploitations familiales.

**Volet appui à la souveraineté semencière :** Le projet soutiendra les activités suivantes : (i) Appui à la production de matériel génétique amélioré en partenariat avec l'ISRA[18] ; (ii) Financement d'un appui-conseil pour l'amélioration de la multiplication de semences de prébase ; (iii) Soutien au développement entrepreneurial des acteurs de la filière semencière, notamment les coopératives du Réseau national des coopératives de producteurs de semences de base et de semences certifiées (RNCPS) présent dans les zones d'intervention[19] ; (iv) Soutien à la Division des Semences dans l'amélioration des contrôles et du suivi de la qualité[20] ; et (v) Renforcement du dialogue politique en cours concernant la souveraineté semencière[21].

**Volet finance rurale:** Ce volet regroupe deux domaines d'intervention : (i) L'ingénierie financière d'accompagnement; et (ii) Le financement des initiatives entrepreneuriales rurales des petites exploitations familiales et des petites entreprises rurales par un financement à coûts partagés mobilisant la contribution des institutions financières. La stratégie d'intervention combine l'approche du profilage des demandeurs de financement afin de s'assurer d'une part qu'ils-elles disposent des capacités minimales requises et d'autres part qu'ils-elles sont motivé/es et engagé/es dans une initiative entrepreneuriale rurale viable[22].

(i) **Ingénierie financière d'accompagnement :** Les activités d'ingénierie financière d'accompagnement comprendront : (i) La formation des animateurs des structures partenaires couvrant les thématiques d'éducation financière, de gestion des risques agricoles, de mécanisme de financement à coûts partagés, d'assurance agricole sur la base de classeurs professionnels qui seront élaborés et mis à disposition des acteurs chargés de l'ingénierie financière d'accompagnement ; (ii) La sensibilisation et l'information des petits producteurs potentiels porteurs d'initiatives d'entrepreneuriat rural sous forme de fora communautaires, d'émissions radios, de causeries, de messages audio et vidéo sur les réseaux sociaux, de ciblage des bénéficiaires, de conseils agricoles et de coaching de gestion ; (iii) L'élaboration de plans d'affaires des initiatives entrepreneuriales rurales portés par les OP de base et les petites entreprises rurales après consolidation de fiches descriptives des besoins identifiés et traitement par le dispositif d'évaluation et d'approbation du FADSR et des institutions financières ; (iv) La conduite de différentes études sur la cartographie des risques agricoles, le plan de

renforcement des capacités sur la gestion des risques agricoles au niveau national, les déterminants socio-économiques de l'adoption de l'assurance agricole par les producteurs et leur analyse et la cartographie des prestataires de services financiers, les services qu'ils offrent et leur niveau d'utilisation ; (v) La formation des agents impliqués dans la diffusion de l'assurance agricole et l'information agro-climatique valorisant les équipements installés par le projet AICRM / AGRI-Jeunes ; (vi) la contribution au dialogue politique sectoriel par l'élaboration de notes stratégiques et de plaidoyer sur l'assurance agricole, la gestion des risques agricoles et la gestion financière.

(ii) **Financement à coûts partagés** : Le financement à coûts partagés est proposé pour (i) encourager les petits producteurs à adopter de bonnes pratiques agroécologiques ; (ii) faciliter l'accès aux facteurs de production (intrants et équipements agricoles notamment ceux qui soutiennent les pratiques agroécologiques) ; et (iii) promouvoir la mise en relation des bénéficiaires avec les institutions financières avec l'objectif de construire une relation de clientèle durable. Ce mécanisme privilégie l'intégration des différentes formes de financement promues par les partenaires avec le projet (crédits bonifiés, subventions, garanties, assurance agricoles, etc.) mais également les services financiers permettant de consolider leurs entreprises et leur autonomie financière (transferts d'argent, épargne, autres crédits) dans une approche globale prenant en compte la transition agroécologique et la gestion des risques agricoles (sécheresse, inondation, attaques des prédateurs, fluctuation des prix, etc.)<sup>[23]</sup>.

3. **Sous-composante 1.3 : Amélioration de la sécurité nutritionnelle familiale et appui à l'autonomisation des femmes** : Cette sous-composante regroupe les aspects liés à l'inclusion sociale, notamment le genre, la nutrition, l'emploi des jeunes et l'inclusion des personnes handicapées. Ces activités seront adaptées aux besoins de chaque groupe cible et étroitement liées à la stratégie de ciblage et à l'approche de mise en œuvre du projet (voir diagramme d'inclusion sociale en annexe).

**Volet changement de comportement nutritionnel et démonstrations culinaires** : Ce volet soutiendra (i) L'éducation nutritionnelle des ménages des catégories 1 et 2 qui sont membres de groupes mais ne participent pas initialement à la formation GALS+, et des ménages de la catégorie 3 qui sont déjà membres d'OP de base, et (ii) Des démonstrations culinaires pour la communauté au sens large.

**Volet alphabétisation fonctionnelle** : Ce volet sera liée à l'éducation nutritionnelle ainsi qu'aux autres sujets clés pertinents notamment les modules sur l'équité et l'égalité, la santé de la reproduction, l'entrepreneuriat et les compétences de base.

**Volet allègement de la charge de travail des femmes** : Ce volet soutiendra (i) L'accès à l'eau potable à travers la construction de 63 postes d'eau autonomes répartis dans les villages des bassins de production pour réduire l'incidence des maladies hydriques et le temps consacré à la collecte de l'eau ; (ii) La mise à disposition des femmes des fourneaux à cuisson propre comme technologie permettant de pallier à l'inefficacité des outils de cuisine, à l'exposition à la pollution intérieure et au manque d'appareils ménagers, leur permettant ainsi de gagner du temps<sup>[24]</sup> ; (iii) Des garderies d'enfants qui seront établies pour les usager-ères du marché au sein desquels un local sera construit dans le cadre de la réhabilitation des infrastructures de marché.

**Volet filets sociaux productifs** : Ce volet fournira à six mille ménages de catégorie 1, parmi les plus vulnérables, des kits de production, dont trois mille pour le maraîchage et trois mille pour le petit élevage. Les kits seront complétés par des formations sur la transition agro-écologique, l'éducation financière pour l'accès à l'épargne et au financement, la communication sur le changement de comportement selon l'approche GALS+ (Gender Action and Learning System), et l'appui à l'accès à la terre et aux périmètres irrigués.

**Volet approche GALS+** : Ce volet soutiendra la formation en "système d'apprentissage par l'action sur le genre"<sup>[25]</sup> de 45 formateurs experts (9 par région), qui formeront 2 340 ménages 'champions', qui, à leur tour formeront 5-6 ménages supplémentaires chacun, soit un total de 13 845 ménages. Cette approche innovante sensibilise les ménages et les communautés sur les rôles respectifs des hommes et des femmes en améliorant la capacité des femmes à négocier leurs besoins et leurs intérêts et à trouver des solutions innovantes et équitables dans la planification des moyens de subsistance et le développement des chaînes de valeur. Le projet mettra en œuvre une approche augmentée, appelée GALS+, qui traitera des aspects liés aux connaissances et aux attitudes en matière de nutrition et de pratiques climato-intelligentes, en particulier des mécanismes d'adaptation au climat.

**Volet promotion d'agri-labs de co-design de technologies de compensation** : Ce volet financera un Agri-lab<sup>[26]</sup> par région, à proximité ou sur les marchés de demi-gros, dans le but de trouver des solutions aux défis auxquels sont confrontés les producteurs handicapés à différents niveaux de la chaîne de valeur. L'objectif sera de combiner les connaissances des personnes handicapées et des experts techniques pour travailler ensemble à la conception d'équipements sur mesure qui facilitent les tâches des personnes handicapées et les rendent plus efficaces.

**Volet initiatives entrepreneuriales à haute valeur nutritive**: Par le volet finance rurale, 18 initiatives entrepreneuriales rurales de groupements de femmes transformatrices des farines infantiles à partir du riz cargo (ou des brisures de riz) mélangé à d'autres farines de céréales locales, et 9 groupements de transformatrices des farines enrichies accéderont au financement à coûts partagés. Ces groupements bénéficieront de l'accompagnement technique et commercial, afin de respecter les normes de qualité et de faciliter la certification/ labélisation<sup>[27]</sup> et la connexion aux marchés territoriaux. De plus, en prenant exemple des modèles de programmes d'alimentation scolaire déjà éprouvés au Sénégal<sup>[28]</sup>, et de concert avec le CNDN, le PAM et les autorités locales, le projet accompagnera les coopératives à devenir des fournisseurs des programmes d'alimentation scolaire.

2. **Composante 2 : Valorisation des produits et développement des marchés territoriaux** : La composante 2 comprend deux sous-composantes (i) Accès aux marchés territoriaux et (ii) Développement des services marchands connexes à la production

agricole.

1. **Sous-composante 2.1 Accès aux marchés territoriaux** : Cette sous-composante soutiendra la réhabilitation des infrastructures économiques (marchés, pistes) et toutes les activités nécessaires pour garantir la bonne utilisation et la maintenance des infrastructures économiques, en veillant à ce que tous les utilisateurs soient impliqués dès la phase de conception des infrastructures, afin qu'ils puissent ensuite suivre le processus de réhabilitation et assurer son maintenance.

**Volet réhabilitation des infrastructures économiques** : Ce volet soutiendra (i) La réhabilitation de 36 marchés territoriaux répartis entre 7 marchés de demi-gros (MDG) avec des volumes annuels de transactions variant entre 30 000 et 60 000 tonnes, et de 29 marchés hebdomadaires de collecte (MHC) de produits agricoles avec des volumes annuels variant entre 10 000 tonnes et 20 000 tonnes[29],[30] ; (ii) La réhabilitation d'environ 300 km de pistes rurales et/ou de routes rurales d'accès aux marchés territoriaux[31].

**Volet dispositif de gestion et maintenance des infrastructures économiques** : Ce volet soutiendra : (i) La mise en place et accompagnement des cadres de concertation interprofessionnels locaux-marché[32] ; (ii) La mise en place des dispositifs de gestion des marchés[33] ; (iii) Des système d'information des marchés territoriaux[34] ; et (iv) La mise en place et accompagnement des dispositifs de maintenance des pistes rurales[35] .

2. **Sous-composante 2.2 : Développement des services marchands connexes à la production agricole** : Cette sous-composante vise à assurer que les opérateurs économiques présents sur les marchés[36] puissent bénéficier de l'amélioration des marchés territoriaux notamment au travers de projets économiques rémunérateurs, mais aussi qu'ils et soient en mesure de contribuer à leur gouvernance.

**Volet renforcement des organisations paysannes régionales dans le secteur économique marchand** : Ce volet contribuera au renforcement des organisations paysannes dans le secteur économique marchand ainsi qu'à la transition de nombreuses organisations paysannes vers des coopératives en mesure de devenir des opérateurs économiques majeurs sur les marchés territoriaux[37].

**Volet renforcement des organisations paysannes dans le dialogue politique sur la souveraineté alimentaire** : Le projet s'associera au CNCR, ou à une organisation ayant une expertise et une expérience similaire, ayant démontré sa capacité de mobilisation du mouvement paysan pour des contributions constructives aux politiques publiques nationales[38], et afin de les aider à passer à l'échelle les acquis et leçons tirés de l'implication des organisations paysannes dans les activités du projet dans son ensemble. Les activités prévues dans le cadre de ce volet sont : (i) Promotion de la veille citoyenne du monde rural sur l'action publique en milieu rural ; (ii) Capitalisation des expériences ; et (iii) Plaidoyer en lien avec la souveraineté alimentaire et les politiques sous-régionales.

**Volet financement des initiatives entrepreneuriales connexes à la production** : Ce volet regroupe trois domaines d'intervention : (i) L'ingénierie financière d'accompagnement (simultanément et selon la même approche que le volet finance rurale de la composante 1 auquel il suffira de se reporter) ; (ii) L'insertion professionnelle des jeunes ruraux dans les activités post récolte et connexes ; et (iii) Le financement des initiatives entrepreneuriales rurales, des coopératives et des petites entreprises rurales.

(i) **Insertion professionnelle des jeunes ruraux** : Les activités d'insertion professionnelle des jeunes ruraux accompagneront les jeunes dans les domaines de la fabrication et la commercialisation des intrants locaux (biopesticides, engrais organiques, biochar), la fabrication, la réparation et la commercialisation des équipements de production agropastorale, la transformation des produits agropastoraux et la fourniture des services connexes (kiosques de téléphonie, souscription assurance agricole, transfert d'argent, etc) par : (i) l'attribution de bourses de stages d'insertion professionnelle à de jeunes ruraux ; et (ii) l'allocation de kits d'installation comprenant des intrants / équipements de production, de transformation ou de services connexes y compris les services digitaux.

(ii) **Financement à coûts partagés** : Le financement à coûts partagés est proposé pour financer des initiatives entrepreneuriales rurales spécifiques permettant : (i) la disponibilité de fonds de roulement pour la commercialisation des produits agropastoraux ; (ii) l'acquisition d'équipements et d'infrastructures de transformation, de stockage, de transport et de services connexes (batteuse, décortiqueuse, moulin, broyeur, presse à jus ou à huile, emballage, ensileuse, chaîne de production, mise aux normes des magasins, unités de conditionnement, kiosques de vente des intrants, de réparation des téléphones, de transfert d'argent, récépissé d'entrepôt, etc. ; et (iii) la transition écologique (recyclage des déchets urbains et des marchés pour la fabrication des fertilisants organiques) et la transition énergétique (biogaz, installation solaire).

**Dialogue sectoriel et coopération sud-sud** : Une ligne budgétaire est prévue pour financer, à la demande du gouvernement, des activités politiques sectorielles (par exemple, la formulation, révision, évaluation des politiques et stratégies liées à la souveraineté alimentaire ; processus de consultation des parties prenantes et/ou engagement citoyen, etc.), et des échanges/voyages d'étude/itinéraires d'apprentissage.

3. **Composante 3 : Gestion et coordination du projet et gestion des connaissances** : Cette composante vise à soutenir : (i) La gestion et la coordination du projet, tant au niveau national que provincial, y compris les activités de pilotage et techniques ; et (ii) Le suivi et l'évaluation et la gestion des connaissances, c'est-à-dire les activités visant à générer, collecter et diffuser des informations, des données, des expériences et des enseignements tirés du projet.

29. **Approche de mise en œuvre**: Les deux composantes seront mises en œuvre en mobilisant tous les acteurs économiques impliqués dans les filières concernées à travers une combinaison d'ingénierie civile et sociale. L'accent sera mis sur la promotion de

l'autonomisation et du leadership des femmes et des jeunes. Conformément à l'approche de faire-faire déjà éprouvée, les activités seront mises en œuvre par des partenaires stratégiques et/ou des prestataires de services [\[iii\]](#) (cf. section 3.6 - partenariats stratégiques) par la signature d'accords de collaboration/contrats de gestion axée sur les résultats qui fournissent les termes techniques de référence et de ciblage et de livrables alignés sur les exigences du cadre logique pour faciliter le suivi-évaluation. La mise en œuvre respectera l'approche de développement territorial intégré basée sur une continuité géographique des interventions afin que les investissements en infrastructures économiques favorisent la mise en place d'une logistique permettant l'écoulement des surplus agricoles produits grâce à des capacités de production agricole améliorées dynamisées par une valorisation des initiatives entrepreneuriales agricole et rural pour répondre aux besoins d'une demande alimentaire croissante et diversifiée des populations urbaines du Sénégal (voir diagramme annexe 1b).

[\[ii\]](#) Un diagnostic des aspects hydrauliques et hydrologiques des sites potentiels du projet est prévu. L'étude évaluera en détail, entre autres, les opportunités et les défis de la gestion de l'eau dans les zones d'intervention du projet, y compris les questions liées à la disponibilité des ressources en eau, à leur utilisation durable et à leur gestion. En tout état de cause, des mesures d'atténuation sont déjà énumérées dans le cadre du PESEC, notamment (a) la réalisation d'une étude d'impact environnemental et social avant le forage, en tenant compte des autres utilisations de la ressource et de son renouvellement ; (b) l'amélioration des méthodes d'irrigation ; (c) la mise en place de comités de gestion des forages et des réseaux ; (d) le renforcement des capacités des producteurs à économiser l'eau ; (e) l'équipement des forages et des réseaux en compteurs ; et (f) l'évitement de la prolifération des mini-forages. Parallèlement, dans le cadre de la composante 1, le projet travaillera avec les agriculteurs concernés pour améliorer/restaurer les sols afin d'augmenter leur capacité de rétention d'eau et d'éviter la consommation inutile d'eau par les plantes.

[\[iii\]](#) La choix du partenaire ne sera confirmé qu'après la réalisation de l'étude complémentaire « Évaluation participative des capacités des sociétés civiles organisées en milieu rural » RNU qui évaluera, entre autres, les capacités des différentes fédérations d'organisations rurales à mettre en œuvre le volet.

[\[iii\]](#) **Implication des Secteurs Privé et Financier :** Des conventions de collaboration avec les institutions financières seront établies notamment au travers de leur mobilisation du FADSR et du FONSTAB. L'implication du secteur privé se fera au niveau de chaque marché de demi-gros. Le secteur privé sera mobilisé pour intégrer les cadres de concertation interprofessionnels devant dynamiser les marchés territoriaux. Le secteur privé pourra tirer avantage des conditions de mise en marché des productions agricoles et s'approvisionner sur les marchés auprès des coopératives agricoles notamment : des initiatives entrepreneuriales seront directement appuyées pour assurer que de nouveaux services soient effectifs à l'échelle de chaque marché de demi-gros : lien avec le traitement des déchets, la mécanisation agricole, la transformation agroalimentaire, etc.

## 2.5 Sustainability, Scaling Up and Exit Strategy

30. **Durabilité** : La durabilité est assurée par (i) l'alignement avec la stratégie gouvernementale en matière de souveraineté alimentaire, que le projet contribue à rendre opérationnelle, et avec les plans d'activités de plusieurs autres parties prenantes visant à atteindre la souveraineté alimentaire ; (ii) l'accent mis sur la résilience et les systèmes de production durables ; (iii) l'alignement des mécanismes de financement du projet sur les instruments publics et privés de financement; et (iv) le renforcement des dynamiques existantes des territoires et des organisations paysannes. Le projet pourra compter sur une forte appropriation du gouvernement par son implication pendant et après la mise en œuvre du projet, et de l'ensemble des parties prenantes qui ont toutes montré comment ce projet s'inscrit dans leurs plans d'activités respectifs visant à atteindre la souveraineté alimentaire. Les points contribuant à la pérennité du projet sont les suivants :
1. **Durabilité socio-économique**:(i) Les alliances commerciales établies au sein des marchés territoriaux existants permettront aux organisations paysannes de bénéficier de débouchés les incitant à augmenter leur volume de production qui sera tiré par la demande ; et (ii) Les circuits courts viseront à minimiser les coûts de transaction tout en assurant la viabilité économique.
  2. **Viabilité institutionnelle** : (i) Les marchés territoriaux seront gérés par des dispositifs interprofessionnels locaux, impliquant les secteurs privé et coopératif, ayant établi des partenariats public-privé avec les autorités locales, garantissant l'entretien et la maintenance des infrastructures ; et (ii) Un renforcement global des capacités, des communautés et des organisations paysannes pour favoriser la transition vers des systèmes de production agroalimentaire résilients en capitalisant sur des outils éprouvés tels que la mise en place de bilans simplifiés mesurant comment la famille peut vivre de sa production, permettant d'établir une typologie des exploitations familiales en fonction du degré de sécurité alimentaire (intégration de l'agriculture et de l'élevage, l'intégration avec le marché).
  3. **Durabilité technique** : Les OP de base s'inscriront dans une dynamique agro-écologique durable en lien avec les OP faitières (CNCR, FONGS) et les dynamiques existantes (CLAAP, DyTAEL).
  4. **Viabilité financière** : (i) Le partenariat avec les institutions financières et les fonds d'appui (FADSR), le recours à l'assurance agricole (CNAAS) ainsi que le financement de la diaspora à travers leurs envois de fonds ou leurs investissements, en plus des activités du FSRP, permettront d'intensifier les relations entre les institutions financières et le secteur rural, en réduisant le risque lié à une méconnaissance du potentiel du secteur par les institutions financières ; (ii) l'éducation financière des porteurs de projet, associée à l'élaboration et au suivi de leur plans d'affaires, garantiront la pérennité financière des projets financés ; et (iii) le dialogue politique sectoriel renforcera les instruments de politique publique pour promouvoir la consommation locale auprès des consommateurs.
  5. **Durabilité de l'environnement et du changement climatique** : L'analyse économique et financière renforcée (EFA+), qui intégrera dans l'analyse économique et financière les coûts des externalités négatives et positives liées aux biens publics environnementaux et aux systèmes alimentaires au sens large<sup>[38]</sup>, les coûts et les avantages associés à la transition des petits exploitants agricoles et des micro, petites et moyennes entreprises rurales vers des systèmes de production et de commercialisation basés sur l'agroécologie, démontrera les avantages économiques et financiers à long terme générés par le projet.
31. **Stratégie de sortie** : Le Manuel d'exécution du projet (MEP) fournit les éléments clés de la stratégie de sortie (voir par exemple le MEP p. 61 sur les aspects de financement rural et p. 95 sur les aspects d'infrastructure de marché). Une matrice de stratégie de sortie détaillant le processus pour chaque activité clé est également incluse dans le MIP. La stratégie de sortie sera mise à jour lors des missions de supervision notamment lors de la revue mi-parcours puis durant les trois dernières années d'exécution (voir MEP, tableau 26 matrice de stratégie de sortie).

## 2.6 Project financing

32. **Coût du projet** : Le coût total du projet, y compris les imprévus, est estimé à 235 millions d'USD (ou 130,4 milliards de FCFA) dont (i) 50 millions d'USD (21 pour cent du coût total) provenant du financement du FIDA, dont 20,077 millions du Système d'Allocation Basé sur la Performance (PBAS) et 29,920 millions du Mécanisme d'accès aux ressources empruntées (MARE) ; (ii) 60 million d'EUR (équivalent à environ 65 millions d'USD) (soit 28 pour cent du coût total) du cofinancement de la Banque européenne d'investissement (BEI) ; (iii) 60 millions d'euros (équivalent à environ 65 millions d'USD) (soit 28 pour cent du coût total) cofinancés par le gouvernement italien à travers son Fonds pour le climat ; (iv) 31,5 millions d'USD (soit 13 pour cent du coût total) du cofinancement du Fonds OPEP ; (v) 19,25 millions d'USD (soit 8 pour cent du coût total) des bénéficiaires, mobilisés sous forme de crédit auprès des institutions financières partenaires opérant dans la zone d'intervention du projet ; et (vi) 4,25 millions d'USD (soit 2 pour cent du coût total) du Gouvernement du Sénégal, principalement sous forme de contribution en nature à travers la mise à disposition du foncier pour la construction des infrastructures de marchés et les fermes irriguées pour jeunes en incubation (Tableaux 1 et 2).

(i) 33 pour cent à des conditions particulièrement favorables et 67 pour cent à des conditions mixtes.

(ii) Dont 30 millions d'USD sous forme de prêt et 1,5 millions d'USD sous forme de don.

République du Sénégal Projet d'appui à la stratégie de souveraineté alimentaire en Sénégal Composants by Financiers (US\$ '000)		FIDA	PCPC	FIDA	PCEC	FIDA	MARE	CDP	BEI	Fonds OPEP don	Fonds OPEP prêt	Bénéficiaires (Crédit IFP)	Gouvernement dont communes (Nature)	Total
		Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount
<b>A. Diversification et productivité des exploitations agricoles</b>														
1. Aménagements et gestion intégrée des eaux et des sols														
2. Diversification de l'agriculture résiliente au changement climatique														
3. Amélioration de la sécurité nutritionnelle familiale et appui à l'autonomisation des femmes														
<b>Subtotal</b>		9 298.9		969.9		2 446.4		5 987.1		14 505.0		1 284.0		12 274.1
		185.4		3 020.3		2 645.9		2 695.8		4 865.6		1 500.0		2 226.0
		9 484.3		4 025.5		15 462.6		24 653.2		28 868.5		3 510.1		12 274.1
														771.0
														0.0
														45 765.6
														17 139.1
														0.0
														100 749.3
<b>B. Valorisation des produits et développement des marchés territoriaux</b>														
1. Accès aux marchés territoriaux														
2. Transformation des produits agricoles														
<b>Subtotal</b>		3 967.9		2.7		5 569.0		26 552.3		29 748.9		20 128.4		1 568.1
														87 537.2
														0.0
														23 058.6
														110 595.8
<b>C. Gestion et coordination du projet et gestion de connaissances</b>														
1. Gestion et coordination du projet														
2. Suivi-évaluation et gestion des savoirs														
<b>Subtotal</b>				2 537.3		4 939.5		4 163.9		476.6		3 086.4		1 913.8
														17 117.6
														0.0
														6 537.3
														1 913.8
														23 655.0
<b>Total PROJECT COSTS</b>		13 452.2		6 625.7		29 920.0		65 000.0		65 000.0		1 500.0		30 000.0
														19 249.3
														4 252.9
														235 000.0
														31500

33. **Coût par composante** : Le projet s'articule autour de trois composantes : (i) Diversification et productivité des exploitations agricoles, avec un coût de 100,75 millions d'USD, soit 43 pour cent du coût total du projet ; (ii) Valorisation des produits et développement des marchés territoriaux, avec un coût de 110,6 millions d'USD soit 47 pour cent du total ; (iii) Gestion et coordination du projet et gestion de connaissances, avec un coût de 23,7 millions d'USD soit 10 pour cent du total. La plupart des investissements auront lieu entre la deuxième et la quatrième année du projet.

34. **Financement climatique** : Les composantes 1 et 2 du projet sont considérées comme des financements climatiques. Conformément aux méthodologies des banques multilatérales de développement pour le suivi du financement de l'adaptation au changement climatique et de l'atténuation de ses effets, le montant total du financement climatique du FIDA pour ce projet est estimé à 37 646 000 USD (75 % du financement du FIDA).

35. **Coût par catégorie de dépenses** : Les investissements du projet seront concentrés sur quatre catégories : (i) les travaux de réhabilitation des infrastructures des marchés et d'aménagements des eaux et des sols (98.6 millions d'USD) ; (ii) les équipements et véhicules (8,8 millions d'USD) ; (iii) les biens et services, notamment l'ingénierie sociale pour assurer l'appropriation et la maintenance des infrastructures et les services d'accompagnement pour l'amélioration durable de la productivité des exploitations familiales tout en sécurisant la base productive (63.9 millions d'USD) ; et (iv) les dons et subventions (42,5 millions d'USD) notamment par le financement à coûts partagés des initiatives entrepreneuriales aux côtés des institutions financières. Les dépenses récurrentes sont constituées des frais de fonctionnement et des salaires (21,2 millions d'USD).

République du Sénégal Projet d'appui à la stratégie de souveraineté alimentaire en Sénégal Expenditure Accounts by Financiers (US\$ '000)		FIDA	PCPC	FIDA	PCEC	FIDA	MARE	CDP	BEI	Fonds OPEP don	Fonds OPEP prêt	Bénéficiaires (Crédit IFP)	Gouvernement dont communes (Nature)	Total
		Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount
<b>I. Investment Costs</b>														
A. Travaux														
B. Equipement et véhicules														
C. Biens et services														
D. Dons et subventions														
<b>Total Investment Costs</b>		13 333.7		6.2		5 543.8		2.6		26 069.0		12.2		57 245.7
														26.8
														63 526.9
														29.6
														1 500.0
														25 225.5
														11.8
														19 249.3
														9.0
														2 339.1
														1.1
														213 833.0
														91.0
<b>II. Recurrent Costs</b>														
A. Fonctionnement et salaires														
<b>Total Recurrent Costs</b>		118.5		0.6		1 081.9		5.1		3 851.0		18.2		7 754.3
														36.6
														1 673.1
														7.9
														4 774.5
														22.6
														4 774.5
														2.6
														19 249.3
														8.2
														4 252.9
														1.8
														235 000.0
														100.0

36. **Possibilité d'accueillir des cofinancements supplémentaires à l'avenir (ou de réduire la portée du projet si un des cofinancements ne se concrétise pas)** : Le projet est conçu selon une approche modulaire, où chaque unité d'investissement correspond à un marché de demi-gros territorial. Le projet peut donc facilement accueillir un ou plusieurs cofinancement(s) supplémentaire(s), (y compris l'allocation du FIDA 2025-2027), en modulant la zone d'intervention du projet à d'autres marchés territoriaux (voir annexe 13a). De la même manière, si une partie ou la totalité du cofinancement ne se matérialise pas, le projet pourrait facilement être réajusté en réduisant le nombre de marchés de gros soutenus, sans que cette réduction ait un impact significatif sur le projet dans son ensemble.

## 2.7 Economic and Financial Analysis



37. Le projet générera deux principaux flux de bénéfices quantifiables qui se renforceront mutuellement. Premièrement, le PASS augmentera la production, la productivité et la résilience des systèmes agricoles diversifiés de petits exploitants. Deuxièmement, le PASS favorisera la valorisation et la disponibilité des produits agricoles sur les marchés locaux et nationaux, tout en assurant une meilleure répartition de la valeur ajoutée entre les acteurs de la filière. Étant donné que la composante 1 se concentre sur les transitions agroécologiques des petits exploitants, l'AEF du PASS intègre, tout en adhérant à la méthodologie établie par le FIDA, des éléments de l'approche de l'Analyse Économique et Financière Améliorée (AEF+) pour les investissements agroécologiques.
38. L'analyse financière de la composante 1 a développé six modèles d'exploitations, deux pour chaque zone agroécologique concernée par le projet : le Bassin Arachidier (BA), le Sénégal Oriental (SO) et la Haute Casamance (HC). Ces typologies d'exploitations familiales reflètent deux grands types de bénéficiaires potentiels, avec une moyenne de respectivement 2 ha et 4 ha de terres gérées en rotation. Étant donné que le projet se concentre sur les céréales sèches traditionnelles, chaque ferme appliquera des pratiques agroécologiques de production de mil sur au moins un hectare, en association avec du niébé fourrager. Le reste des terres sera cultivé en arachide (BA), en sorgho (SO) ou en maïs (HC), dont les rendements s'amélioreront également au cours du temps grâce à des rotations de cultures bénéficiant d'une amélioration de la santé et de la fertilité des sols. L'analyse financière de la composante 2 se base sur un modèle composé d'1 marché de demi-gros (volume annuel d'échanges de 45,000 tonnes) approvisionné par 4 marchés de collecte (chacun avec un volume annuel d'échange de 15,000 tonnes) et 43 km de pistes reproduisant la logique modulaire d'intervention de la composante 2.1. En outre, l'analyse a été conduite pour 4 types d'initiatives entrepreneuriales connexe à la valorisation des produits et à la transition écologique.
39. Tous les modèles financiers sont caractérisés par des taux de rentabilité interne supérieurs à 24%. La valeur actuelle nette varie de 247 d'USD pour une exploitation familiale de 2 hectares à plus de 40,000 d'USD pour une activité de minoterie, jusqu'à 38 millions d'USD pour un module composé de marchés. Le ratio bénéfices/coûts est supérieur à 1.2 dans tous les modèles et arrive jusqu'à 2.1 pour les exploitations familiales engagées dans la production agroécologique du mil et du sorgho. Ces résultats indiquent que tous les investissements sont financièrement attractifs pour les bénéficiaires.
40. L'analyse économique confirme la rentabilité économique du projet. Le taux de rentabilité interne économique (TRIE) du projet s'établit à 19,4% et la valeur actuelle nette (VAN), au coût d'opportunité du capital de 6%, s'élève à 163,7 millions d'USD sur une période de 20 ans et avec un budget total de 235 millions d'USD. Ces résultats sont robustes lorsqu'on teste plusieurs scénarios de risque, notamment les retards dans la mise en œuvre, les dépassements de coûts et la réduction des bénéfices.

## Chapter 3: Organisation and Management

### 3.1 Organisational set-up and Governance

41. **Ministère de tutelle** : Le projet sera confié au ministère de l'agriculture, de la souveraineté alimentaire et de l'élevage (MASAE), désigné comme ministère de tutelle par le gouvernement.
42. **Comité de pilotage national** : Un comité de pilotage national supervisera et guidera la mise en œuvre du projet. Il sera présidé par le MASAE et comprendra des représentants des principaux ministères concernés (économie, finances, collectivités locales, infrastructures, commerce, protection sociale, environnement, genre, jeunesse), des représentants des autorités locales, de la société civile organisée en milieu rural (dont les OP et notamment deux représentants des collèges 'jeunes' et 'femmes') et du secteur privé. Les autres partenaires de mise en œuvre seront conviés en tant qu'observateurs. Le comité de pilotage se réunira deux fois par an et sera chargé de l'examen et de la validation (i) du Plan de travail et budget annuel (PTBA) ; (ii) des orientations stratégiques en regard des priorités politiques sectorielles nationales ; (iii) des recommandations des missions conjointes de supervision ; et (iv) des observations issues du dispositif de veille citoyenne rurale inclusive.
43. **Comité technique consultatif** : Le comité de pilotage s'appuiera sur un comité technique consultatif présidé par le coordonnateur du projet et qui sera composé des représentants des autorités locales, des services techniques déconcentrés de l'état dans les régions couvertes, des partenaires stratégiques/spécialisés mobilisés, des experts du projet, et des projets et programmes intervenants dans la zone d'intervention du projet.
44. **Unité de coordination et de gestion du projet (UGP)** : Une unité de coordination et de gestion du projet intégrée au MASAE (au niveau du Secrétariat Général, Cellule des études et de la planification) sera en charge de la coordination et de la gestion quotidiennes du projet. L'UGP bénéficiera d'une autonomie de gestion technique, administrative, et fiduciaire pour la mise en œuvre du projet. Conformément au principe de l'utilisation du système national dans la mesure du possible, le projet a proposé d'utiliser des fonctionnaires mis à disposition par le gouvernement (et recrutés par voie de concours conformément aux procédures internes) pour la gestion et la coordination du projet lorsque la capacité existe (à l'exception des fonctions fiduciaires et du chef des opérations techniques). Cette équipe mixte de fonctionnaires mises à disposition par le gouvernement[39] et de spécialistes recrutés par appel à candidature sur base d'un cahier des charges sera sous la responsabilité d'un/e coordinateur/riche de projet (fonctionnaire de rang A désigné par le MASAE et dont le choix aura été validé par non-objection du FIDA). Les membres de l'équipe comprendront, ceux recrutés sur base compétitive ouverte : (i) un/e chef/fe des opérations techniques ; (ii) un/e responsable administratif et financier ; (iii) un/e responsable en passation de marché ; (iv) un/e assistant/e comptable et ceux recrutés sur base compétitive mixte (interne au MASAE ou ouverte) ; (v) un/e responsable de suivi-évaluation, (vi) un/e responsable de la composante 1, expert en transition agro-écologique et agriculture résiliente au changement climatique ; (vii) un/e responsable de la composante 2, expert en ingénierie sociale et dynamique organisationnelle ; (viii) un/e expert/e en génie civil ; (ix) un/expert/e en hydraulique et génie rural ; (x) un/e expert/e en finance rurale ; (xi) un/e expert/e en ciblage et inclusion sociale (genre, jeunesse et nutrition) ; et un (xii) un/e expert/e en communication et gestion des savoirs ainsi que le personnel de soutien. Le personnel de l'UGP tendra vers une composition paritaire en termes de genre.
45. **Cellules territoriales de facilitation** : Des cellules territoriales de facilitation, qui seront soit hébergées au sein des conseils départementaux s'il existe des capacités dûment évaluées[40], soit hébergés au sein des Directions Régionale du Développement Rural (DRDR), seront chargées de la coordination de l'ingénierie territoriale et sociale dans la zone d'intervention, de la mobilisation des partenaires locaux – notamment des communes et de l'animation territoriale, de la facilitation de l'intervention des partenaires stratégiques sur le territoire ciblé et du suivi évaluation au niveau local. Les cellules travailleront sous la supervision de l'UGP qui validera leurs plans de travail et les ressources qui y seront affectées. Les cellules seront constituées d'un facilitateur expert en aménagement du territoire et en suivi évaluation qui sera chargé de la facilitation de la cellule, d'un assistant en passation de marchés et ingénierie civile, d'un assistant comptable, mobilisés au sein des services de l'entité hôte. Dans le cadre de l'appui au dispositif institutionnel territorial, une assistance technique[41] sera contractée par le projet pour conseiller les conseils départementaux s'engageant dans un programme alimentaire territoriale afin de valider les fonctionnements de l'inter-départementalité et de l'intercommunalité pour la gestion de projets dont l'impact dépasse leur territoire administratif (routes, marchés de demi-gros, gestion de la nappe phréatique, etc). Cette évaluation institutionnelle sera menée durant la période couverte par le FIPS afin d'évaluer la capacité des institutions de chaque région (y compris les conseils départementaux, les DRDR, etc.) à remplir ce rôle, et une recommandation sera formulée. Ces dispositifs innovants seront évalués en fin de première année.
46. **Exécution des activités** : L'exécution différentes activités du projet sera mise en œuvre par des partenaires stratégiques et/ou des prestataires de services (cf. section 3.6 - partenariats stratégiques) contractée par l'unité de gestion et coordination du projet selon le principe de faire-faire, c'est-à-dire par la signature des conventions de collaboration ou des contrats de gestion axée sur les résultats qui fournissent les termes techniques de référencement et de ciblage ainsi que les exigences de suivi et d'évaluation. Les contractualisations/passations de marchés se feront dans le respect des conditions définies dans les accords de financements.

## 3.2 IFAD Supervision

47. **Supervision** : Les missions de supervision et/ou d'appui technique du projet seront réalisées conjointement par le FIDA et le gouvernement du Sénégal à travers le MASAE à raison de au moins une mission par an. Les missions de supervision porteront une attention particulière sur le suivi de la mise en œuvre des activités de manière qualitative et quantitative, l'atteinte des résultats, des effets et de l'impact, et l'efficacité des acquis institutionnels et techniques qui seront consolidés et répliqués à grande échelle ainsi que les aspects fiduciaires et de gestion du projet.
48. **Revue à mi-parcours et mission d'achèvement** : Une revue à mi-parcours sera conjointement réalisée par le gouvernement et le FIDA durant la troisième année du projet afin d'évaluer la performance globale du projet et son impact sur les groupes cibles par rapport aux objectifs de développement, et d'apporter des ajustements appropriés. Elle accordera une attention particulière à la stratégie de sortie. A la fin du projet, avant la date de clôture du projet, une mission d'achèvement sera organisée. Elle mettra en exergue les résultats, les effets et l'impact sur les groupes cibles, les leçons apprises et les expériences à capitaliser.
49. **Dispositions relatives à la supervision technique et fiduciaire des cofinancements internationaux** : Le FIDA, en tant qu'institution à l'origine du projet, assumera au nom des autres cofinanceurs la responsabilité de l'administration et de la supervision des aspects techniques, fiduciaires (la gestion financière et de la passation des marchés) et des aspects environnementaux et sociaux du projet. Une "lettre de mission" entre le FIDA et chaque cofinancier sera signée pour détailler les responsabilités, les dispositions et les obligations des parties dans la supervision du projet, y compris la contribution technique et/ou financière des différentes parties pendant le processus de supervision, et les contributions techniques et/ou financières des parties envers le FIDA pour administrer et superviser le projet.

### 3.3 Planning, Monitoring and Evaluation

50. **Planification** : Le projet sera exécuté sur la base d'un plan de travail et budget annuel (PTBA), ajusté si nécessaire en cours d'année sous réserve de l'approbation du comité de pilotage avec avis de non-objection du FIDA. L'UGP en assurera l'élaboration et la consolidation selon les normes et dans les délais (chaque PTBA doit être soumis à la non-objection du FIDA avant le 31 octobre de l'année précédant celle de la mise en œuvre). Le cadre logique traduit dans le cadre de mesure des résultats, les coûts du projet et la matrice de phasage sont les outils de base qui serviront à l'identification des activités du PTBA.
51. **Suivi-évaluation** : Le dispositif de suivi évaluation sera bâti autour du cadre logique qui traduit la théorie du changement. Il repose sur les dispositifs existants des partenaires de mise en œuvre, principalement sur le dispositif de conseil agricole de l'ANCAR, de veille citoyenne de la CNCR et de ses membres, et du dispositif de suivi des exploitations familiales développée par la FONGS<sup>[42]</sup> pour la composante 1 et celui de l'ARM autour des marchés pour la composante 2. Sous la responsabilité du responsable de suivi et évaluation, le projet mettra en place un dispositif de suivi et évaluation axé sur les résultats en lien avec les directives du FIDA et aligné sur le cadre de résultats de la stratégie de souveraineté alimentaire du Sénégal. Son rôle sera de fournir au moment adéquat des informations utiles pour un meilleur pilotage du projet et une gestion axée sur les résultats.
52. Le projet prévoit : (i) des études et enquêtes pour documenter les situations de référence, affiner le ciblage, les effets et les changements induits suite à l'intervention du projet ; (ii) des ateliers de planification et d'auto-évaluation, des sessions du comité de pilotage, de missions d'évaluation conjointes (supervision, revue à mi-parcours, achèvement) ; (iii) le renforcement de capacités des dispositifs existants (ARM, FONGS) à travers la digitalisation des dispositifs de recueil et de traitement des données et la production de données agrégées ; (iv) la mise en place d'une base de données par accès web et d'un système d'information géographique. La collecte et saisie des données sera assurée au niveau des communes par les conseillers et animateurs des partenaires d'exécution du projet, à partir de fiches dynamiques conçues et déployées dans les applications mobiles élaborées à cet effet. Ces données alimenteront la base de données informatisée (web accès), harmonisée et consolidée au niveau national qui permettra entre autres de : (i) planifier et suivre l'exécution du PTBA ; (ii) renseigner automatiquement le cadre logique, le cadre de résultat de la stratégie de souveraineté alimentaire, le COSOP ; (iii) contribuer à améliorer le pilotage stratégique du projet (suivi de la performance, de l'efficacité et l'efficacé, des supervision et de leurs recommandations) au niveau national et des régions d'intervention ; (iv) contribuer à la cartographie des réalisations via un système d'information géographique et un géoportail ; et (v) suivre la performance économique et financière des principaux investissements du projet (suivi de la marge nette des exploitations agricoles et des bilans simplifiés, suivi des volumes de production des cultures et des échanges sur les marchés territoriaux).
53. Pour une meilleure prise en main, les acteurs du dispositif seront formés en suivi évaluation dès le démarrage du projet et à la veille de la revue à mi-parcours pour assurer un meilleur service. Ces formations porteront sur l'utilisation des outils de collecte de données, l'analyse des données, les procédures des enquêtes IBRE (indicateurs de base relatifs aux effets) et le système gestion des résultats opérationnels (SGRO) du FIDA, l'utilisation et l'inclusion des systèmes d'information géographique dans le suivi. La version provisoire du manuel des procédures du Système de Suivi-Evaluation est annexée (partie IV du manuel des opérations). Il reprend les leçons apprises des projets précédents et les éléments clé et mécanismes du système de suivi-évaluation à mettre en place dans le projet.

### 3.4 Knowledge Management and Country Level Policy Engagement (CLPE)

54. **Apprentissage, gestion des savoirs et communication** : L'unité de coordination et de gestion du projet élaborera une stratégie de gestion des savoirs et communication, comprenant un plan de communication visant à informer et à impliquer les parties prenantes, qui permettra de tirer profit des enseignements et des connaissances issues de la mise en œuvre des actions (voir TDR dans le manuel d'opération). L'objectif est d'améliorer la performance du projet en favorisant l'apprentissage, l'adaptation et la mise à l'échelle des bonnes pratiques.
55. La gestion des savoirs et communication est basée sur : (i) la collecte et l'analyse, qui demande l'implication de tous les partenaires de mise en œuvre par des outils de capitalisation à définir dans le document de stratégie de capitalisation ; (ii) la diffusion à travers différents canaux de diffusion : rapports, bulletins, émissions radiophoniques et ou télévisées, bandes dessinées, site web, etc. L'élaboration des produits de communication sera confiée à des prestataires de service spécialisés en communication.
56. Le projet assistera les partenaires à vulgariser les expériences sur les activités du projet via les médias locaux et nationaux et autres supports de communication mentionnés dans la méthode d'uniformisation des informations et des rapports. Il définira comment : (i) décrire les résultats obtenus, les innovations produites, les savoirs acquis et les enseignements tirés pour orienter les décisions au cours de l'exécution; (ii) exposer les rôles et les ressources en ce qui concerne la gestion des savoirs, l'apprentissage et le suivi-évaluation; (iii) mieux faire connaître le FIDA auprès des populations cibles et atténuer les risques de réputation liés aux interventions du projet.
57. L'unité de coordination et de gestion du projet travaillera avec des partenaires stratégiques pour l'identification, la systématisation et la diffusion des connaissances. Il s'agit (i) du CSE pour la surveillance et les études environnementales[43] ; (ii) des universités, pour la réalisation d'études spécifiques avec les enseignants et les étudiants, ainsi que pour la systématisation des résultats des activités de la composante 1[44] ; (iii) du CNCR, pour le dialogue politique et la mobilisation des OP ; et (iv) de la FONGS pour la digitalisation de la base de données de l'observatoire des exploitations familiales et pour la systématisation des résultats des composantes 1 et 2 en relation avec les organisations paysannes. Dans le cadre de la lettre d'intention établie entre l'IRD et le FIDA, la systématisation des résultats de la recherche dans le pays et la sous-région, ainsi que l'identification et l'échange de connaissances dans la région seront favorisés.
58. **Engagement politique** : Le projet offre un instrument au gouvernement pour mettre en œuvre sa stratégie nationale sur la souveraineté alimentaire et tirer des enseignements de sa mise en œuvre, offrant ainsi un important mécanisme de retour d'information. Afin de maximiser les opportunités pour le gouvernement de tirer des leçons de la mise en œuvre du projet et de s'assurer que le projet informe la politique et la prise de décision, deux mécanismes ont été envisagés et inclus dans le projet : (i) Une unité de coordination et de gestion du projet intégrée au Ministère de l'agriculture, de la souveraineté alimentaire et de l'élevage pour faciliter le lien entre la mise en œuvre du projet et le développement de la politique ; et (ii) Une ligne budgétaire spécifique dans le budget du projet pour financer, à la demande du gouvernement, des activités de politique sectorielle (par exemple, la formulation, l'examen, l'évaluation des politiques et des stratégies liées à la souveraineté alimentaire, des processus de consultation des parties prenantes et/ou d'engagement des citoyens, etc.).
59. **Innovation** : Les éléments innovants du projet sont résumés dans les points suivants : (i) Approche par une transition agroécologique et accent mis sur le développement d'innovations appliquées à la production, la diversité alimentaire basée sur l'utilisation durable des ressources naturelles et de la biodiversité, transformation, équipements et technologies adaptés ; (ii) La digitalisation appliquée à l'appui-conseil agricole, aux systèmes d'information du marché et au système d'informations météorologiques et l'appui au développement des solutions digitales à travers l'incubation de jeunes ; (iii) L'implication de la recherche-action avec les parties prenantes pour le développement d'innovations et d'itinéraires techniques adaptés au contexte et répondant aux besoins ; (iv) L'analyse économique et financière des investissements agroécologiques (AEF+) qui intègre les externalités négatives évitées et les avantages plus larges de la durabilité à moyen et long terme, et a alimenté la conception du projet ; (v) L'approche de développement territorial intégré prenant comme porte d'entrée les marchés territoriaux afin de tirer par la demande la transformation des exploitations familiales ; (vi) La mise en œuvre, à titre expérimental, d'un projet pilote de maîtrise totale de l'eau par la création de neuf fermes irriguées pour les jeunes incubateurs ; (vii) L'idée d'une unité de coordination et de gestion de projets intégrée au ministère de l'agriculture, de la souveraineté alimentaire et de l'élevage, dans le but de faciliter le lien entre la mise en œuvre et le retour d'information sur les politiques sectorielles, bien qu'elle ne constitue pas une innovation dans l'absolu, représente une approche novatrice au sein du portefeuille du FIDA, qui se caractérisait par des unités de gestion de projets indépendantes et décentralisées dans les régions ; (viii) La mise en place d'accords de collaboration ou de contrats de gestion avec les partenaires stratégiques et/ou les prestataires de services axés sur les résultats représente une innovation dans l'approche du faire-faire ; (ix) Le mécanisme de préfinancement des projets sera utilisé pour la première fois au Sénégal.
60. **Mise à l'échelle** : Le projet a été conçu selon une approche modulaire, chaque unité d'investissement correspondant à un marché territorial de demi-gros. Le projet peut donc être facilement mise à l'échelle en reproduisant les modules sur d'autres marchés territoriaux. Certaines approches testées par le projet, telles que les fermes irriguées de jeunes en incubation, peuvent facilement être reproduites dans le pays.

### 3.5 Target group engagement

61. **Engagement et retour d'information du groupe cible du projet** : La recherche de l'engagement et du retour d'information des groupes-cibles sera intégrée dans toutes les activités menées par le projet. L'unité de coordination et de gestion du projet exigera de tous les partenaires de mise en œuvre un retour d'informations et le rapportage des résultats, y compris pour les différentes catégories des groupes-cibles clés (jeunes, femmes, groupes vulnérables). La multiplicité des liens qui seront créés par le projet avec les groupes cibles aidera à éviter tout accaparement éventuel des bénéfices du projet par les élites.
62. La mise en place de comités de veille citoyenne (CVC), tels que développée avec le CNCR dans le cadre du PADAER-II sera reproduite. La recherche de l'engagement des groupes vulnérables, marginalisés et défavorisés se fera en mettant un accent particulier sur le retour d'information donné par ce groupe de bénéficiaires du projet, et en associant les organisations qui ont été consultées pendant la phase de préparation du projet. Le retour reçu et, le cas échéant, les changements prévus dans les activités du projet en réponse aux commentaires reçus, sera non seulement restitué aux bénéficiaires, mais aussi partagé avec le comité de pilotage. La restitution aux bénéficiaires sera faite principalement par les cellules territoriales de facilitation du projet et par les partenaires stratégiques. De plus, l'unité de coordination et de gestion du projet fera des retours d'information par moyens électroniques, et en utilisant les cadres interprofessionnel locaux. Le retour des bénéficiaires du projet sera aussi pris en compte lors des études des effets du projet, à la revue à mi-parcours et à son achèvement. En outre, il y aura des ateliers d'auto-évaluation qui compléteront les études et les enquêtes d'effets.
63. Plusieurs indicateurs relatifs aux retours d'information des groupes-cibles des projets ont été ajoutés au cadre logique, y compris le 'pourcentage de ménages satisfaits des services soutenus par le projet' et le 'pourcentage de ménages déclarant qu'ils peuvent influencer les décisions des autorités locales et des prestataires de services soutenus par des projets'.
64. **Processus de traitement des plaintes** : Le projet mettra en place, en cohérence avec les procédures du FIDA, un mécanisme pour la réception des plaintes en vue de faciliter le règlement des préoccupations et des plaintes formulées relatives à la mise en œuvre du projet. La procédure permettra aux plaignants concernés d'obtenir une réponse équitable et en temps opportun à leurs préoccupations, par le biais d'un processus indépendant. Le projet agira de manière proactive avec les parties touchées pour le règlement des plaintes, et fera en sorte que la procédure de réception des plaintes réponde aux attentes et fonctionne de manière efficace. Le projet mettra régulièrement à jour des dossiers concernant toutes les plaintes et leur règlement qui seront examinés lors des missions conjointes de supervision.

### 3.6 Strategic partnerships

65. **Partenaires stratégiques** : L'exécution différentes activités du projet sera mise en œuvre par des partenaires stratégiques et/ou des prestataires de services contractée par l'unité de gestion et coordination du projet à travers la signature des conventions de collaboration ou des contrats de gestion axée sur les résultats. Les partenaires stratégiques, dont les capacités ont été évaluées<sup>[45]</sup>, comprennent:
1. **Des institutions publiques semi-autonomes**: (i) l'ISRA pour la production de semences de prébase ; (ii) les universités (USSEIN et Assane Seck) pour le recherche action en agro-écologie ; (iii) l'ANCAR pour la vulgarisation agricole ; (iv) le FADSR et le FONSTAB pour le financement à frais partagés ; (v) la CNAAS pour l'assurance agricole ; (vi) l'ARM pour l'ingénierie sociale des marchés territoriaux ; (vii) l'AGEROUTE pour l'assistance à la maîtrise d'ouvrage sur les pistes ; le CNDN pour les activités liées à la nutrition ;
  2. **La société civile organisée en milieu rural** : (i) les organisations faitières de producteurs (CNCR) et leurs organisations membres dans les zones d'intervention, appuyées par l'ASPRODEB ; (ii) la FONGS pour le ciblage, l'appui conseil aux exploitations familiales et aux OP de base et l'animation territoriale via les Comités Locaux d'Appui-Accompagnement de Proximité; (iii) les ONG et le think tank IPAR pour les approches de développement économique territorial (en appui méthodologique à l'ARM et aux conseils départementaux) ; (iv) les prestataires de services du secteur privé (institutions financières participant au financement à coûts partagés, cabinets de génie-conseil et petites et moyennes entreprises de génie civil), qui seront sélectionnés sur une base concurrentielle.
66. **Synergies avec d'autres programmes et projets** : Le projet créera des synergies et recherchera la complémentarité avec d'autres initiatives dans les zones d'intervention notamment avec : (i) L'Initiative de financement vert inclusif (IGREENFIN), financé par le Fonds vert pour le climat, pour accéder aux financements verts ; (ii) Le Programme régional de gestion intégrée des risques climatiques (AICRM), financé par le Fonds vert pour le climat, pour la gestion des risques agricoles ; (iii) Le Programme de résilience du système alimentaire (Food System Resilience Program, FSRP), cofinancé par la Banque mondiale et le FIDA, pour bénéficier des informations climatiques, hydrométéorologiques et agrométéorologiques et de services de conseil numériques pour soutenir la prise de décision des agriculteurs, des éleveurs et des autres acteurs du système alimentaire ; du renforcement des capacités des systèmes de recherche et de vulgarisation agricoles ; et compléter les efforts visant à développer et financer des chaînes de valeur stratégiques (céréales sèches, horticulture, petit élevage) ; (iv) Le PADAER II et le projet AGRIFEUNES, financés par le FIDA ; (v) les projets de renforcement des capacités des OP (Projet GAFSP Senegal et OPenACP financé via le ROPPA), et (vi) Le Projet de Zone de Transformation Agro-Industrielle Centre, (AGROPOLE Centre).

### 3.7 Financial Management

67. Le système de gestion financière du MAER ne permet pas actuellement de répondre aux exigences du FIDA, qui prévoient entre autre une comptabilité séparée, l'établissement de rapports intérimaires spécifiques au programme, ainsi que des rapports financiers annuels audités. Il a donc été retenu, qu'une Unité de coordination du programme (UCP), dotée d'une autonomie administrative et financière, soit chargée de la mise en œuvre du projet. Cette UCP sera créée par Arrêté.
68. La Direction de la Coopération et des Financements Extérieurs (DCFE) du Ministère de l'économie, du Plan et de la Coopération (MEPC) joue cependant un rôle important de contrôle du processus de décaissement des ressources des projets des PTF, y compris du FIDA ; les ressources des projets des PTF et de la contrepartie nationale sont identifiées dans le budget de l'Etat (« On budget »).
69. La Cellule d'Appui aux Projets (CAP) du Ministère de l'économie, du Plan et de la Coopération (MEPC) aura un rôle limité au processus de sélection des auditeurs et à la signature des contrats mais n'interviendra pas dans la distribution des rapports financiers et d'audit vers FIDA et les autres co-financeurs du projet.
70. Le cadre organisationnel suivant sera mis en place pour la gestion et la coordination du projet :
71. (a) **Un comité de pilotage national** supervisera et guidera la mise en œuvre du projet, donnera les orientations stratégiques, en assurant la cohérence avec les politiques gouvernementales. Le comité sera présidé par le MASAE et comprendra des représentants des principaux ministères concernés, des représentants des autorités locales, des représentants de la société civile organisée en milieu rural et des représentants du secteur privé. Les autres partenaires de mise en œuvre seront conviés en tant qu'observateurs. Le CNP se réunira deux fois par an et sera chargé de l'examen et de la validation : i) du Programme de travail et budget annuel (PTBA), ii) des orientations stratégiques en regard des priorités politiques sectorielles nationales; iii) des recommandations des missions conjointes de supervision et iv) des observations issues du dispositif de veille citoyenne rurale inclusive.
72. (b) **Un comité technique consultatif** : Le comité de pilotage s'appuiera sur un comité technique consultatif présidé par le Coordonnateur du PASS et qui sera composé des représentants des autorités locales, des services techniques déconcentrés de l'état dans les régions couvertes, des partenaires stratégiques/spécialisés mobilisés, des experts du projet, et des projets et programmes intervenants dans la zone d'intervention du projet.
73. (c) **Une unité de coordination et de gestion du projet (UGP)** intégrée au MASAE (proposée au niveau du Secrétariat Général, Cellule des études et de la planification) sera en charge de la coordination et de la gestion quotidiennes du projet. L'UGP bénéficiera d'une autonomie de gestion technique, administrative, et fiduciaire pour la mise en œuvre du projet.
74. (d) **Des cellules territoriales de coordination** qui seront soit hébergées au sein des conseils départementaux s'ils existent des capacités dûment évaluées (sur le modèle du Conseil départemental de Kaolack et de son programme alimentaire territoriale), soit hébergés au sein des DRDR.
75. Le projet est conçu selon une approche modulaire, où chaque unité d'investissement correspond à un marché de demi-gros territorial. Le projet peut donc facilement accueillir un ou plusieurs cofinancement(s) supplémentaire(s), (y compris l'allocation du FIDA 2025-2027), en modulant la zone d'intervention du projet à d'autres marchés territoriaux (voir annexe 13a).

### 3.8 Procurement

76. **Dispositions générales** : Les acquisitions du projet seront mises en œuvre conformément aux dispositions de la réglementation nationale qui sont conformes aux directives du FIDA en matière de passation de marchés. En référence à la matrice des risques du FIDA en matière de passation de marchés (cf. section 3.9 et annex 10 - IPRM, les risques pays (Partie A, niveau pays) et projet (Partie B, niveau projet) sont évalués comme faible et modéré, respectivement.
77. **Responsable en passation des marchés au sein de l'Unité de coordination et de gestion du projet (UGP)** : Tenant compte de l'organisation préconisée pour l'UGP qui sera rattachée au niveau central de l'administration du MASAE, la Cellule et la Commission de passation des marchés dudit Ministère sera responsables de la mise en œuvre des acquisitions. Ceci nécessitera la présence d'un Responsable en passation des marchés (RPM) au sein de l'UGP. Le RPM sera chargé (i) de préparer l'Avis général et le Plan de passation des marchés du Projet, (ii) d'introduire les demandes d'ANO dans OPEN, (iii) préparer les dossiers de marchés, (iv) de représenter la Cellule aux travaux de la Commission des marchés (en tant qu'observateur), (v) d'assister les responsables techniques dans l'évaluation des offres et des propositions et la négociations des contrats, et (vi) d'assister les responsables techniques dans l'administration et la gestion des contrats. Le responsable en passation des marchés sera recruté par voie d'appel à la concurrence.
78. **Méthodes de passation des marchés** : Les méthodes de passation des marchés utilisées dans le cadre du projet seront cohérentes avec les procédures nationales et celles du FIDA. Pour les acquisitions récurrentes, il sera le plus possible fait recours à des marchés pluriannuels fractionnés (marchés à commandes, marchés de clientèle, accords-cadres), afin d'optimiser les procédures. Les dossiers types nationaux d'appels d'offres seront utilisés, mais nécessiteront d'être complétés avec les normes et exigences des procédures d'évaluation sociale, environnementale et climatique (PESEC) du FIDA.
79. **Conventions avec les partenaires stratégiques** : Les conventions avec les partenaires stratégiques reposeront sur des contrats annuels de fins de gestion axée sur les résultats (GAR) dont les livrables certifiés constitueront la base de l'établissement de factures conformément à un chronogramme des paiements établi à la signature du contrat.
80. **Plan de passation des marchés** : Chaque plan de travail et budget annuel sera élaboré concomitamment avec le Plan de passation des marchés annuel (PPM), afin d'en assurer le réalisme à travers la prise en compte des contraintes induites par les procédures de passation de marchés. Conformément, aux procédures nationales et du FIDA, les PPM devront être validés au plus tard en décembre de chaque exercice. La programmation des marchés dans le PPM favorisera l'accès des fournisseurs au niveau des régions en tenant compte des capacités existantes.
81. **Marchés passés dans les régions** : Les marchés passés dans les régions autres que Dakar seront attribués par la Commission régionale des marchés, présidée par le Gouverneur ou son représentant. En fonction des seuils nationaux, les marchés seront approuvés par le Gouverneur de région, le Ministre en charge de l'Agriculture ou le Ministre chargé des Finances.
82. **Contrôles et litiges** : Le contrôle a priori sera exercé par la Direction centrale des marchés publics (DCMP), conformément aux seuils nationaux de contrôle, préalablement aux revues du FIDA. Les litiges en matière de passation de marchés seront également traités conformément à la réglementation nationale. Toutefois, le Projet informera le FIDA de tous les recours exercés par les candidats ou soumissionnaires et des décisions prises pour leur résolution.
83. **Arrangements avec les cofinanceurs** : Les cofinanciers du projet acceptent que le FIDA soit le lead et que ses procédures soient utilisées pour les acquisitions. Cependant, pour ce qui concerne la Banque européenne d'investissement (BEI), quelques particularités seront requises pour la mise en œuvre de son cofinancement. Le projet de memorandum d'entente (MOU) prévu entre les parties prévoit que : (i) les marchés cofinancés seront lancés obligatoirement par appel d'offre international (AOI) ; (ii) les PPM seront approuvés avant la signature du MOU ; (iii) les avis d'AOI seront également publiés dans le Journal officiel de l'UE ; (iv) les PPM, rapports d'évaluation et contrats et autres doivent être envoyés à BEI pour assurer les décaissements.
84. **Risques** : Le risque pays est faible. Le Système sénégalais des marchés publics présente une bonne conformité avec les standards internationaux en la matière et les bonnes pratiques internationalement reconnues, dont les Directives de l'UEMOA en matière de marchés publics. Le risque projet est modéré. Le projet ne présente pas de complexité particulière. Cependant, la mise en œuvre de stratégies d'acquisitions pour l'établissement de PPM ne constitue une pratique du Ministère, ni du pays, en référence à l'évaluation MAPS II. Tenant compte de l'expérience des projets FIDA en cours et des marchés du Ministère, la gestion des contrats et la conservation des dossiers présentent des insuffisances qui devront être prises en charge dans le Manuel d'exécution de projet.

### 3.9 Risks and Risk Management

85. **Risque global du projet** : Conformément à l'analyse de gestion des risques, le risque global du projet est estimé Modéré.

<b>Catégories de risques</b>	<b>Niveau de risque inhérent</b>	<b>Niveau de risque résiduel</b>
Contexte du pays	Substantiel	Substantiel
Stratégies et politiques sectorielles	Modéré	Modéré
Contexte environnemental et climatique	Substantiel	Substantiel
Portée du projet	Modéré	Modéré
Durabilité et capacités institutionnelles d'exécution	Modéré	Modéré
Gestion financière	Substantiel	Substantiel
Passation des marchés du projet	Faible	Faible
Impact environnemental, social and climatique	Substantiel	Substantiel
Parties prenantes	Modéré	Modéré
<b>Global</b>	<b>Modéré</b>	<b>Modéré</b>

86. **Catégorie environnementale et sociale** : Le projet PASS présente un risque environnemental et social substantiel à l'analyse des huit normes du FIDA : l'extraction potentiellement importante d'eau à usage agricole, et la présence d'activités de petit élevage et d'aquaculture constituent les risques principaux. L'accumulation de déchets organiques et inorganiques sur les places de marchés, l'utilisation d'engrais et de produits phytosanitaires de synthèse, la mobilisation ponctuellement importante d'eau et des travaux de terrassement pour la réalisation des infrastructures, les conditions de travail ne respectant pas les standards nationaux et internationaux ou présentant des risques pour la santé, le travail des enfants, l'accroissement de l'attractivité des places de marchés avec les risques corollaire (maladie contagieuse, violence basée sur le genre, trafic routier, personnel de sécurité) constituent des risques modérés car leur ampleur reste limitée et/ou le projet lui-même porte des activités d'atténuation comme l'adoption de pratiques agroécologique (culture traditionnelle adaptée au climat, association et rotation culturale, agroforesterie, association agriculture/élevage, gestion raisonnée des intrants). Concernant les risques liés à l'utilisation des terres, des concertations sur la distribution des terres et l'accès au foncier seront menées de façon participative en particulier envers les vulnérables, dont les femmes, et les jeunes en faisant attention que cela n'entraîne pas de violence, et cela en conformité avec les exigences du CPLCC (consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause).
87. Sur la base d'études d'impact social et environnemental préalables, les aménagements hydroagricoles des fermes irriguées de jeunes en incubation (composante 1) seront réalisés en veillant à (i) limiter les extractions d'eau pour préserver la capacité de recharge de la ressource, (ii) une utilisation plus rationnelle de l'eau et, (iii) la restauration des sols irrigués. Enfin, le projet soutiendra des activités de restauration nécessaire pour la fourniture de services écosystémiques sur le long terme (plans territoriaux de gestion des ressources naturelles). Ces mesures contribueront à renforcer l'approche basée sur la nature du projet et entraîneront un impact plus important sur la restauration des écosystèmes, des augmentations supplémentaires de la biomasse et une augmentation du potentiel de stockage de carbone du pays.
88. Le projet veillera à ce que les partenaires de mise en œuvre respectent les lois nationales et engagements internationaux en matière de sécurité des travailleurs, d'inégalités entre les sexes, de discriminations, de travail forcé, de travail des enfants et de travail décent. Des efforts de sensibilisation seront déployés pour prévenir les impacts négatifs liés à l'attractivité des zones de marchés : prévention contre la transmission du VIH-SIDA, renforcement de l'autonomisation des femmes, formation et recrutement locaux des personnels de sécurisation des marchés, mise en place cadres de concertation interprofessionnels locaux des marchés. La conception des pistes et la signalisation routières seront adaptées pour prévenir les risques d'accident de la route.
89. **Classement au regard des risques climatiques** : Le projet a un niveau de risque climatique substantiel. Sa zone d'intervention a été évaluée avec un niveau significatif d'aléas pour les inondations, les chaleurs extrêmes, la rareté de l'eau (sécheresses agricoles et/ou périodes de sécheresse) et les feux de brousse. Une évaluation de l'exposition montre que la production et la productivité agricole dans son ensemble ainsi que la biodiversité, sont fréquemment affectées par la variabilité des précipitations, les sécheresses prolongées et les changements de température. Les filières agricoles et les infrastructures rurales sont également susceptibles d'être affectées par les inondations, les changements de température et les vents extrêmes. Les consultations organisées pendant la phase de conception du projet ont pu mesurer un niveau d'adaptation moyen, notamment du fait (i) du manque de moyen public pour organiser un plan de réponse aux événements climatiques, (ii) de la vulnérabilité économique des populations cibles, (iii) du faible accès aux outils de finance et d'assurance agricoles, (iv) de la relative faiblesse des infrastructures rurales. La résilience des exploitations familiales et des agroécosystèmes se trouve donc limitée alors que les moyens de subsistance des populations dépendent essentiellement du secteur agricole.
90. Le projet adoptera des mesures qui renforceront la résilience des exploitations familiales et des écosystèmes. Il s'agit entre autres de la promotion de pratiques agroécologiques, la diversification/association des cultures, la conservation des espèces endogènes combinée à l'introduction de variétés plus adaptées aux fortes températures et tolérantes à la sécheresse et l'agroforesterie pour protéger les sols et conserver l'eau, l'intégration agriculture-élevage pour les transferts de fertilité, les haies-vives et zones de servitude pour atténuer l'impact des vents violents et des inondations. Le projet contribuera à une meilleure prévision des évolutions climatiques à travers la production et la diffusion d'informations agrométéorologiques et climatiques, et le suivi de la nappe phréatique (en particulier dans les zones nouvellement irriguées grâce au projet) pour anticiper les crises, et la fourniture des technologies adaptées permettant aux exploitations familiales de pratiquer une agriculture productive et résiliente aux chocs liés aux effets du changement climatique.



### 3.10 Implementation Readiness

91. **Préparation à la mise en œuvre** : Les activités suivantes seront menées pour accélérer le démarrage du projet et garantir la préparation à la mise en œuvre :
1. **Mécanisme de préfinancement des projets** : Le gouvernement demandera à accéder au mécanisme de préfinancement des projets pour accélérer le démarrage des activités préparatoires nécessaires à la mise en place du projet et la préparation à la mise en œuvre pour un montant d'un millions de USD (cf. annexe 12). Ces activités incluent : (i) la réalisation d'une étude de référence ; (ii) le recrutement et la mise en place du personnel de l'UGP ; (iii) la revue des PTBA, PPM et MEP en lien avec les ateliers de lancement technique ; (iv) la mise en place du système de gestion financière et de suivi et évaluation ; (v) la préparation des dossiers techniques pour l'acquisition des moyens logistiques indispensables au démarrage du projet.
  2. **Études complémentaires** : Un certain nombre d'études complémentaires pouvant permettre un approfondissement des connaissances pratiques et faciliter la phase de démarrage du projet seront réalisées avec l'appui de la Food and Agriculture Resilience Mission, Pillar 3 Initiative (FARM P3). Ces études/diagnostics sur la zone d'intervention concernent : (i) L'évaluation des bassins de productions et des filières concernées ; (ii) L'analyse des transactions commerciales de produits agricoles des marchés territoriaux ; (iii) L'évaluation participative de la société civile organisée en milieu rural ; (iv) La cartographie des institutions financières ; (v) L'analyse des pratiques et initiatives hautement nutritionnelles. Ces études seront disséminées lors d'un atelier des parties prenantes du projet avant le lancement technique du projet.
  3. **Mission complémentaire d'approfondissement en hydraulique rurale** : Une mission complémentaire d'approfondissement en hydraulique rurale du Centre d'investissement de la FAO, cofinancée par la BEI, permettra de mieux caractériser la méthodologie d'implantation des fermes irriguées de jeunes en incubation et de d'identifier les sites potentiels.
  4. **Validation du PTBA 2025** : Une première réunion du comité de pilotage se tiendra à l'issue de l'atelier de lancement afin de valider le PTBA 2025.
92. La signature de l'accord financier ne nécessite pas de ratification parlementaire.

### Footnotes

[1] Le Plan Sénégal Emergent (PSE) constitue la principale stratégie de développement à long terme du pays, dont l'objectif global est que le Sénégal atteigne le statut de pays à revenu intermédiaire d'ici 2035. Le projet s'inscrit dans le cadre de l'axe 1 « Transformation structurelle de l'économie et croissance » qui indique : « Le développement de l'agriculture, de la pêche et de l'industrie agroalimentaire répond à une triple aspiration : (i) renforcer la sécurité alimentaire du Sénégal et rééquilibrer une balance commerciale détériorée par les importations alimentaires ; (ii) développer des filières intégrées compétitives et à forte valeur ajoutée ; et (iii) préserver les équilibres socio-économiques et dynamiser l'économie rurale».

[2] En particulier le pilier 1 (investissement dans les petites et moyennes entreprises et renforcement des chaînes de valeur), le pilier 2 (restauration des terres et gestion durable des écosystèmes), le pilier 3 (infrastructures résilientes au changement climatique et accès aux énergies renouvelables), le pilier 4 (cadre économique et institutionnel favorable à une gouvernance efficace) et le pilier 5 (renforcement des capacités).

[3] Notamment en stimulant les synergies avec la Facilité financière pour les envois de fonds (FFR) du FIDA.

[4] DAPSA, Ministère de l'Agriculture et de l'Équipement Rural (MAER) 2021, Accès des jeunes et des femmes à la terre agricole au Sénégal.

[5] IPAR (non daté), L'accès des femmes à la terre au Sénégal : quelques leçons tirées de l'étude de référence.

[6] La superficie moyenne par ménage est estimée à 4,2 ha avec une forte disparité régionale. Au niveau national, 54 % des exploitations agricoles ont une superficie inférieure à 4 ha. Les activités de production agricole des exploitations familiales sont en grande partie réalisées par la main-d'œuvre familiale. L'accès des femmes au foncier est fortement discriminé et sur de plus petites surfaces (0,4 ha contre 1,2 ha pour les hommes en moyenne).

[7] L'approche de développement territorial intégré repose sur la continuité territoriale des interventions. Les investissements dans les infrastructures (hangars de stockage, marchés territoriaux, pistes, etc.) combinés à des activités visant à renforcer les capacités des acteurs tout au long des filières agricoles dans les activités post-récolte, la transformation et la commercialisation permettent aux surplus agricoles d'atteindre facilement les marchés urbains et à des prix accessibles et rémunérateurs, permettant de répondre à la demande croissante d'alimentation diversifiée des populations rurales et urbaines et d'améliorer le revenu agricole des producteurs.

[8] Le RNU est un registre social constitué par une base de données utilisée pour cibler les programmes dans tous les secteurs avec des données actualisées pour tous les ménages inclus. Sa couverture est actuellement en cours d'expansion et couvre 55 % des ménages au niveau national (et plus de 80 % des ménages dans les zones d'intervention du projet).

[9] **Pratiques agricoles et de gestion des ressources naturelles durables** : Celles-ci comprendront, par exemple : digues filtrantes, digues en gabier, cordons pierreux, demi-lunes, couloirs de transhumances, zones sylvo-pastorales à récupérer avec la régénération naturelle assistée, pépinières arboricoles et agroforesterie, clôtures de protection des zones forestières, zones coupe-feu, mares d'abreuvement pour l'élevage.

[10] **Planification participative et mise en œuvre des plans territoriaux**: il s'agira de faciliter des échanges avec les acteurs locaux,

tels que les conseils communaux, les Services Départementaux de Développement Rural (SDDR), l'Agence Nationale de Conseil Agricole et Rural (ANCAR), la FONGS, les OP locales et les représentants des groupes vulnérables, ce qui servira également de base pour l'identification et la sélection des grappes de villages et le ciblage au niveau de chaque territoire, où les différents groupes cibles du projet seront identifiés, notamment les exploitants familiaux vulnérables, les femmes, les jeunes et les organisations de producteurs de base.

[11] Les besoins en eau et les groupes potentiels d'utilisateurs seront identifiés lors de la planification territoriale.

[12] Conditionnées par la disponibilité et de non salinité de la nappe phréatique établies par des études préalables.

[13] À raison de 5 périmètres irrigués maraichers et agroforestiers d'une dizaine d'hectares.

[14] **Fermes irriguées de jeunes en incubation (FIJI)** : Sur la base d'études sur la disponibilité de la ressource (ces études de faisabilité seront menées dans les mois précédant le commencement du projet), les FIJI seront installées sur des terres communales à proximité du marché territorial équipé par le projet - exhaure, irrigation, sécurisation, et exploitées par les jeunes moyennant un fermage annuel versé à la mairie. Dès le démarrage, le projet accompagnera ces jeunes à se constituer en associations d'utilisateurs de l'eau pour produire de manière concertée, bien gérer la ressource eau et assurer la maintenance des sites. Le projet soutiendra une approche durable d'accompagnement des jeunes à l'investissement et au financement en lien avec les besoins du marché (notamment en privilégiant des productions agricoles irriguées diversifiées ayant une forte demande sur les marchés territoriaux telles que les cultures céréalières, maraichères ou les cultures fourragères qui seront intégrées à l'assolement afin de répondre à la demande de fourrage différé de qualité sur les marchés), la nécessité de rentabiliser l'investissement et d'investir dans d'autres espaces au projet d'autres jeunes. Les travaux pour la réalisation ou la réhabilitation des forages d'eau à usage agricole devront respecter le décret n° 2001-282 du 12 avril 2001 relatif aux études d'impact sur l'environnement (EIE) fixant les conditions et modalités de réalisation des EIE au Sénégal. Ce décret précise les types de projets et les seuils à partir desquels une EIE est obligatoire. En particulier, les forages d'eau à usage agricole sont soumis à une étude d'impact environnemental si la profondeur du forage dépasse 50 mètres ou si le débit de pompage excède 100 m<sup>3</sup>/jour. Pour des forages de moindre envergure, une Notice d'Impact Environnemental et Social (NIES) peut suffire. La NIES est un document moins détaillé que l'EIE mais qui doit néanmoins démontrer que le projet ne causera pas de préjudices significatifs à l'environnement.

[15] Déjà établis à l'échelle départementale, leur rôle est d'identifier, à l'aune des résultats atteints, les complémentarités/synergies et planifier les interventions des différents acteurs engagés.

[16] Champs écoles paysans (CEP) et champs écoles agropastoraux (CEAP), avec en moyenne 22 producteurs-rices par CEP/CEAP, et au moins un 50% de femmes et 30% des jeunes. Chaque paysan-relais couvrira 3 champs écoles pour une durée de trois cycles de production.

[17] A travers un partenariat ANCAR-ANACIM, fourniture d'informations météorologiques en temps réel dans les applications.

[18] L'ISRA sera en charge de la production de semences de base et prébase des principales cultures ciblées : variétés de sorgho et de niébé (à double usage alimentation et fourragère), et des variétés composites (OPV) de mil, de sésame et de fonio.

[19] Ces coopératives seront éligibles au financement à coûts partagés de leurs initiatives entrepreneuriales

[20] Via un appui aux laboratoires dans la zone du projet et en fournissant une formation technique spécifique si nécessaire

[21] En utilisant le Comité national consultatif des semences et des plants (CNCSP) comme plateforme de plaidoyer pour la souveraineté semencière bénéficiant de la participation active du CNCR, du RNCPS et du fruit des CLAAP.

[22] Cette stratégie est synthétisée dans le manuel d'exécution du projet (Annexe 9 - MEP) et sera détaillée dans le manuel de procédures du financement à coûts partagés (MP/FCP).

[23] Les incitations offertes aux petits producteurs ruraux intègrent : (i) une subvention de 50% du projet qui sera adossée à un crédit de 50% offert par la LBA et les institutions de microfinance partenaires du FADSR, (ii) un taux d'intérêt de sortie de 5,5 % pour les crédits à moyen et long terme et 6,5% pour les crédits à court terme soit une bonification du taux d'intérêt d'au moins 5,5% garanti par le FADSR et le FONSTAB, (iii) une couverture de garantie partielle de 50% silencieuse garantie par le FADSR, (iv) une couverture partielle de la prime d'assurance à hauteur de 50% intégrée dans la subvention du PASS et (v) une prise en compte de garantie sous forme de caution solidaire de la partie non couverte par la LBA et les IMF partenaires du FADSR et FONSTAB. La mise en œuvre du volet nécessitera l'engagement de l'unité de coordination et de gestion du projet (UGP) avec plusieurs partenaires stratégiques (l'ASPRODEB pour la formation des formateurs en éducation financière, la FONGS pour l'accompagnement des promoteurs dans la réalisation de leur plan d'affaires, FADSR pour l'évaluation des plans d'affaires, les IF pour le financement, la CNAAS pour l'assurance agricole, le CNCR pour le plaidoyer, le MASAE pour le dialogue politique) à travers des conventions de partenariats basées sur les résultats. La complémentarité avec des services financiers et assurantiels existants (notamment dans le cadre des projets FSRP, l'GREENFIN et AICRM) sera privilégiée.

[24] L'expérience reconnue de l'ONUDI dans ce domaine sera sollicitée.

[25] Le « Gender Action Learning System » (GALS) est une méthodologie d'autonomisation dirigée par la communauté qui soutient efficacement la planification globale des moyens de subsistance, la justice entre les sexes et la transformation sociale en milieu rural. En s'attaquant aux causes des inégalités entre les hommes et les femmes, plutôt qu'en traitant uniquement les symptômes, l'expérience acquise en Afrique et ailleurs montre qu'il génère des améliorations plus profondes et plus durables des moyens de subsistance en milieu rural.

[26] Les Agri-Labs sont un élément clé du programme SPARK du FIDA, qui vise à autonomiser économiquement les personnes handicapées dans cinq pays.

[27] La promotion et la mise sur le marché de ces farines sera sujette aux standards du CODEX ALIMENTARIUS en matière d'aliments

pour les enfants ; <http://www.fao.org/fao-who-codexalimentarius/standards/list-standards/fr/>

[28] FAO, APPROCHE INTEGRÉE DE FILETS SOCIAUX PRODUCTIFS, D'ALIMENTATION SCOLAIRE ET DE NUTRITION AU SÉNÉGAL <https://openknowledge.fao.org/server/api/core/bitstreams/add9fd4e-c286-4613-9af2-16317ae57253/content>

[29] Le démarrage des activités d'ingénierie civile sera conditionné par le choix du site optimal qui impliquera tous les acteurs y compris les autorités locales (voir ci-dessous volet ingénierie sociale). Ce processus sera conclu par l'établissement d'un acte foncier au nom de l'autorité publique ayant autorité sur les marchés. Les évaluations de l'impact environnemental, définies par le décret n° 2001-282 du 12 avril 2001, devront être réalisés selon les critères suivants : taille, localisation, et nature des activités prévues. Les infrastructures seront accessibles aux personnes en situation de handicap et faciliteront également l'application des mesures d'hygiène sanitaire en vigueur au Sénégal.

[30] La réhabilitation des marchés de demi-gros comprendra : (i) la stabilisation des voies d'accès aux véhicules de transport et des espaces de stationnement n'empiétant pas sur les voies publiques y compris pour animaux attelés (ii) la sécurisation (clôture) et l'amélioration des espaces de transactions, (iii) l'équipement en pont bascule, (iv) la construction d'infrastructures appropriées de stockage temporaire, (v) l'aménagement d'un local administratif disposant d'un panneau d'affichage public des prix indicatifs observés et comprenant un laboratoire d'analyse de qualité des produits agricoles (humidité, impuretés, absence d'aflatoxines), (vi) l'accès à l'eau et à l'électricité (énergie solaire) ; (vii) l'installation de blocs sanitaires d'une grandeur suffisante, genrées et accessibles aux personnes en situation de handicap, (viii) la construction de centre de rencontre avec cantine pour les usagers du marchés servant de lieu de repos, de démonstration nutritionnelle et de garderie, (ix) la viabilisation d'espaces réservés pour des investissements potentiels du secteur privé autour des marchés ; (x) la gestion des déchets solides et des eaux grises avec un espace aménagé pour la collecte des ordures et le recyclage des déchets organiques pour leur compostage ou la production de biochar. La réhabilitation des marchés hebdomadaires de collecte comprendra : (i) la collecte et le conditionnement de produits agricoles des zones de production vers les marchés de demi-gros ; (ii) l'approvisionnement efficace en intrants et produits phytosanitaires au profit des producteurs ; (iii) le stockage de produits agricoles (magasins). Ces marchés intermédiaires sont identifiés au cœur des bassins de production sur la base des volumes de produits agricoles approvisionnant les marchés de demi-gros. Entre 3 et 4 marchés hebdomadaires pour chaque marché de demi-gros seront retenus pour être réhabilités. Ces marchés pourront héberger des « cliniques agricoles » où les conseillers / techniciens agricoles peuvent sensibiliser les producteurs sur différents thématiques techniques.

[31] L'intervention se concentrera sur des tronçons défectueux priorités selon la caractérisation de chaque pôle économique concerné reliant un ou plusieurs bassins de production au marché d'attache et intégrant la construction/réhabilitation d'ouvrages de franchissement et d'assainissement. Les tronçons seront sélectionnés sur la base : (i) du degré de contribution au désenclavement des bassins de productions et la connexion des marchés territoriaux ; (ii) des liaisons avec le réseau routier principal et secondaire national existant afin d'optimiser les opportunités de parcours des véhicules de collecte; et (iii) de l'accès au site identifié du marché lui permettant ainsi un raccordement au réseau national. Les aspects environnementaux et sociaux seront intégrés dans les études de faisabilité technique.

[32] Les cadres de concertation interprofessionnels locaux (CIL) représentent toutes les catégories d'acteurs des marchés (OP, transporteurs, commerçant-es, dockers, transformateur/ices, cantonniers...) et sont chargés d'interagir avec les autorités locales pour influencer l'évolution des marchés. Les CIL se chargeront de la planification du projet de construction, de la négociation des emplacements de sites avec les autorités (sécurité, foncier), de l'évaluation des volumes des différentes productions agricoles concernés, etc. Ils seront aussi l'interlocuteur local des acteurs de l'ingénierie civile contractée par le projet. La production des livrables du CIL constituera des conditions préalables au lancement des activités d'ingénierie civile. Un CIL restera un espace informel (sans personnalité juridique) d'information, de concertation et d'échange sur des défis communs pour les différents groupes d'acteurs du marché.

[33] Une structure pérenne inclusive de gestion du marché ayant sa propre personnalité juridique tout en permettant à toutes les parties prenantes du marché territorial de continuer à conduire leurs activités économiques de manière autonome. Cette structure mettra en place les règles de fonctionnement et assurera la gestion efficace et transparente du marché territorial qui lui sera déléguée sous la forme de partenariat public-privé (PPP) local par les mairies, propriétaires de l'infrastructure.

[34] Les informations sur les prix des produits agricoles seront mises à disposition des usagers de manière régulière et fiable au niveau des marchés mais aussi dans les villages environnants : (i) par affichage public sur le marché relayé par les réseaux sociaux ; et, (ii) par le recours à des services privés/coopératif, notamment par voie électronique, que chaque acteur sollicitait en fonction de ses besoins.

[35] En collaboration avec l'AGEROUTE, des groupements locaux d'entretien des pistes (GLEP) seront mis en place au niveau des tronçons réhabilités. Ces groupements pourront se constituer en coopérative de cantonniers qui seront partie intégrante des CIL des marchés.

[36] Notamment les organisations paysannes, inclut les organisations intégrant en plus de la production la fonction de stockage et de transformation des produits, les femmes, les jeunes et les personnes handicapés.

[37] Un partenariat stratégique avec l'ASPRODEB (Association sénégalaise pour la promotion du développement à la base, dont le mandat est de fournir aux organisations paysannes les services de renforcement de capacités techniques et organisationnelles, de gestion financière et d'appui-conseil) sera établi de fournir l'appui conseil stratégique, économique, et juridique aux OP pour mieux se positionner sur ces marchés : (i) appui stratégique ; (ii) appui/conseil économique ; et (iii) appui-conseil juridique et comptable.

[38] Tels que la biodiversité, l'eau potable, la réduction des risques d'inondation, la régénération des sols, le stockage du carbone et la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES).

[39] Pour le personnel fonctionnaire, un détachement est effectué à 100% sur le projet. Son salaire de fonctionnaire est maintenu et il peut recevoir un top-up. Pour le personnel non-fonctionnaire mais en service au ministère une "suspension d'engagement" est effectuée. Cela entraîne une suspension du salaire versé par l'Etat, et son salaire sera entièrement couvert par le projet.

[40] Cette évaluation des capacités des différents conseils départementaux sera effectuée durant la période FIPS afin sécuriser le dispositif.

[41] Par le think tank IPAR au vu de son expérience en ce domaine dans les départements de Kaolack et Bignona.

[42] Digitalisation de la base de données de l'observatoire des exploitations familiales.

[43] Par exemple suivi de feu de brousse, suivi de la croissance de la végétation. Appui à la politique environnementale.

[44] Le premier produit de connaissance réalisé pendant la conception du PASS est l'étude EPT+ avec l'USSEIN, qui sera publiée par l'université et le FIDA.

[45] Voir Manuel d'exécution de projet, matrices d'évaluation des compétences des partenaires potentiels.

## Senegal

---

### Support to Food Sovereignty Program

### Project Design Report

### Annex 1: Key Files

Mission Dates: 15/04/2024 au 29/04/2024

Document Date: 14/08/2024

Project No. 2000004098

Report No. 6893-SN

West and Central Africa Division  
Programme Management Department



**Annexe 1: Key files (mise à jour des annexes NCP**

# Théorie du changement

Impact	<p align="center"><b>ODD 1, 2, 5, 8, 9, 10, 13 et 15</b>  <i>La souveraineté alimentaire et la résilience de pays aux chocs est améliorée .</i></p>				
Objectif de développement	<p align="center"><b>Améliorer la production, la productivité, la durabilité et la résilience climatique de certaines chaînes de valeur et d'améliorer les revenus des producteurs agricoles vulnérables, en particulier les femmes et les jeunes</b></p>				
Effets	<p><b>Une souveraineté alimentaire soutenue par une production durable et résiliente au changement climatique : les exploitations familiales , dont celles exploitées par les jeunes, se sont diversifiées en améliorant leur productivité et résilience climatique ainsi que la sécurité nutritionnelle des ménages qui y vivent.</b></p>		<p><b>Une souveraineté alimentaire soutenue par des aliments disponibles en quantité, qualité et à un prix compétitif : les produits agricoles sont valorisés, promus et alimentent les marchés locaux / national avec l'implication des secteurs coopératif et marchand de manière socialement inclusive.</b></p>		
Produits/ Résultats	<p>Les exploitations familiales, diversifiées (polycultures /polyélevage), dont celles sur lesquelles les jeunes se sont installés, ont augmenté leur production et amélioré leur productivité de manière durable et leur résilience au changement climatique</p>	<p>Des services d'appui à la production durable et économiquement viables sont accessibles de manière inclusive.</p>	<p>Les ménages ruraux ont adopté de meilleures pratiques de nutrition dans l'alimentation des enfants, femmes et hommes</p>	<p>Les organisations de producteurs et les micro, petites et moyennes entreprises agricoles et agroalimentaires sont impliquées dans des alliances commerciales, dans et autour des marchés, garantissant des prix rémunérateurs aux producteurs et de l'emploi (jeunes, femmes)</p>	<p>Les infrastructures économiques réhabilitées (pistes, marchés territoriaux) et efficacement gérées fournissent des services adaptés pour connecter les zones de production végétale / animale à la demande urbaine en denrées alimentaires.</p>
Activités / Interventions	<p><b>Composante 1</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Réaliser des aménagements hydrauliques et promouvoir les énergies renouvelables en installant des jeunes sur fermes irriguées</li> <li>Faciliter la production et l'accès aux semences adaptées et résilientes au changement climatique</li> <li>Promouvoir l'agroécologie: production / recyclage de matières organiques, amendement des sols, cultures fourragères, foresterie communautaire, espèces à haute valeur nutritive</li> <li>Favoriser l'intégration agricole (espèces améliorées, contrôles sanitaires, aménagement d'espaces pastoraux résilients)</li> </ul>		<p><b>Composante 2</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Renforcer les OPF, dont leurs collègues femmes et jeunes, sur la vente groupée, la contractualisation précoce, l'accès au financement, la certification sanitaire (synergie avec les projets en cours)</li> <li>Faciliter l'acquisition inclusive d'équipements de première transformation et l'emploi autour des marchés physiques (MPME, femmes, jeunes)</li> <li>Renforcer les instruments de financement rural dont les envois de fonds et l'investissement de la diaspora</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>Construire et acquérir équipements</li> <li>Rehabiliter et équiper les infrastructures économiques de désenclavement des bassins de production (pistes, marchés territoriaux)</li> <li>renforcer leur dispositifs de gestion et de maintenance en établissant des partenariats public-privé locaux (cadre interprofessionnel)</li> <li>Renforcer la digitalisation et la connectivité au marché</li> <li>Affecter un pourcentage de la commande publique aux produits alimentaires locaux;</li> </ul>
Défis	<p><b>des bassins de production peu performants</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Faible potentiel génétique (céréales sèches, cheptel)</li> <li>accès difficile des agriculteurs familiaux aux technologies innovantes susceptibles d'améliorer la productivité : intrants adaptés et de qualité, variétés résilientes au changement climatique</li> <li>Détérioration de la base productive : diminution de la fertilité et salinisation des sols, dynamique régressive de la biomasse, insuffisance des espaces pastoraux</li> </ul>		<p><b>des systèmes alimentaires discontinus</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Concurrence des produits locaux par les produits importés</li> <li>Faible organisation de certaines filières avec relations d'affaires informelles entre les acteurs (absence de contrats, services connexes sur les marchés peu soutenus notamment ceux initiés par les jeunes)</li> <li>Difficulté de financement des OP/MPME pour le stockage, la transformation et la commercialisation (ORSRE)</li> <li>Qualité variable des produits</li> </ul>		
Hypothèses porteuses	<p>(i) stabilité politique et économique ; (ii) politique sectorielle favorable (MAERSA et PTF); (iii) opportunités d'alliances productives (OPF, interprofessions , plateforme ECOJES); (iv) implication des autorités locales dans la souveraineté alimentaire; (v) niveaux suffisants d'investissement (FONSTAB, FADSR); (vi) capacités institutionnelles et techniques (ISRA, ANACIM, ANCAR, ARM, FIARA, PIMA, MLOUDA, SAYDA, DvTAES, IPAR) et projets en cours : AGRI-jeunes, PDAER2, PCAE -PforB, ESRP-SN, AICRM, IGREENEIN, OPenACP, PAAER -GAESP</p>				



## Approche du PASS

### Souveraineté alimentaire : approche d'intervention territoriale intégrée

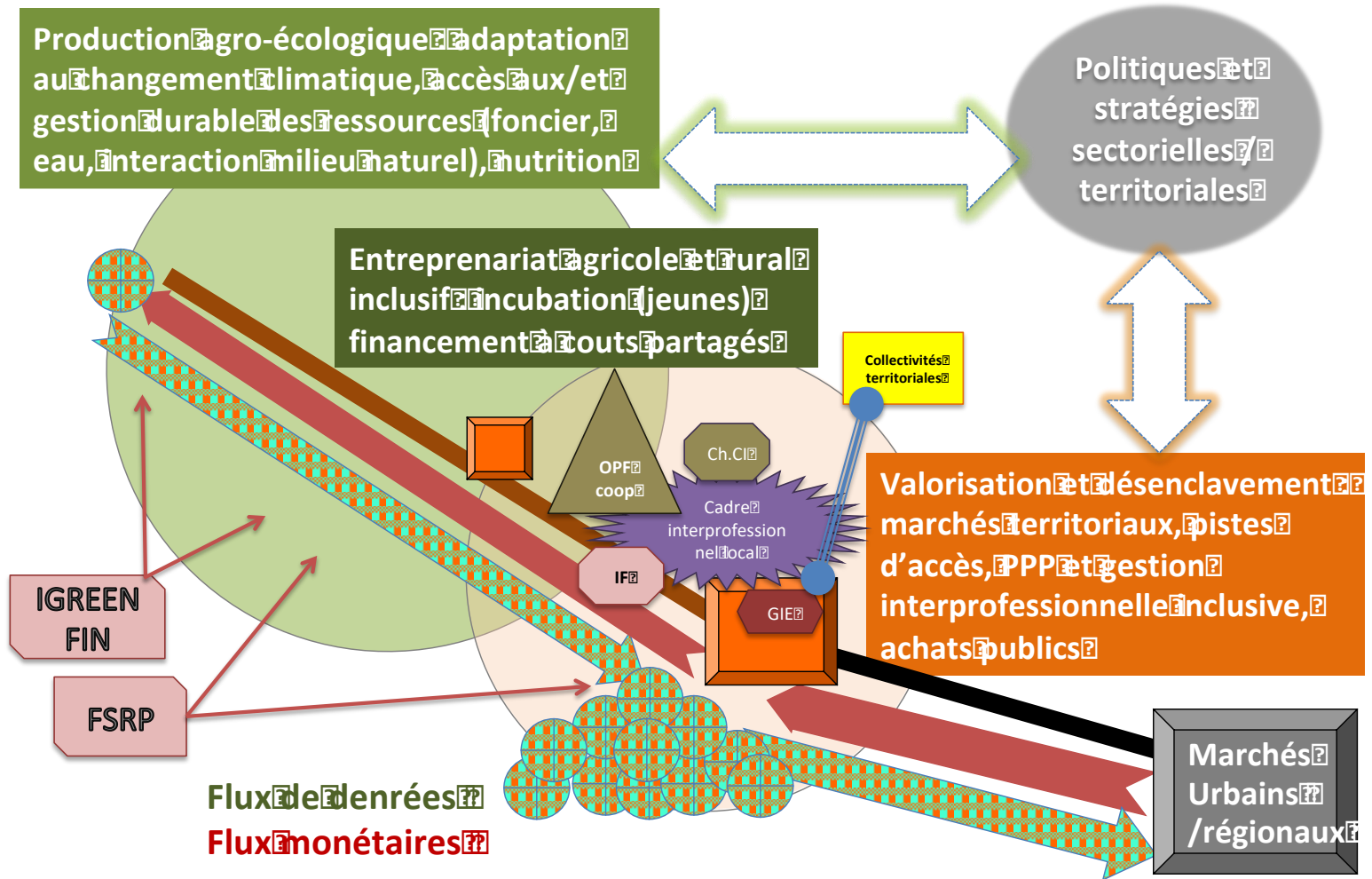


Tableau 1 : Problématiques de souveraineté alimentaire et de pauvreté rurale

Secteur concerné	Groupes affectés	Problématique majeures	Actions requises
<ul style="list-style-type: none"> <li>Pauvreté rurale</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>56% de la population réside en milieu rural, où la pauvreté est plus accentuée 53,6% contre 19,8% en milieu urbain : les régions de Sédhiou (65,7%), Kédougou (61,9%), Tambacounda (61,9%), Kolda (56,6%) et Kaffrine (53,0%) sont les plus touchées ;</li> <li>petits exploitants familiales, avec une baisse de la productivité, qui peinent à satisfaire les besoins alimentaires des ménages toute l'année</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les petits producteurs familiaux, pratiquant une agriculture de subsistance et du petit élevage, disposent de faibles revenus en raison du manque d'accès aux services (assistance technique, innovations), aux services financiers (financement, assurance), sans sécurisation foncière.</li> <li>Utilisation de pratiques agricoles peu adéquates, faible diversification et intégration agriculture / élevage ;</li> <li>Faible intégration paysage / systèmes agricoles, résultant en une dégradation des ressources naturelles</li> <li>Faible accès aux marchés et aux opportunités de nouveaux canaux de commercialisation.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Promouvoir l'accès à une assistance technique de qualité et à l'innovation pour la transition agroécologique et une production diversifiée et durable ;</li> <li>promouvoir l'accès aux services financiers accompagnés d'éducation financière ;</li> <li>améliorer l'accès aux marchés et aux circuits de commercialisation utilisant les dynamiques de marchés territoriaux ;</li> <li>soutenir les initiatives territoriales de gestion durable des terres, des ressources naturelles et de l'entreprenariat rurale axées sur la fourniture des services liée à la production agroécologique.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Nutrition</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le taux d'insécurité alimentaire est 41.5% en milieu rural, concentré sur les régions Sud et Sud-Est ;</li> <li>Les ménages ruraux pauvres qui dépendent de l'agriculture sont davantage touchés par l'insécurité alimentaire, notamment les ménages de petite taille et les ménages dirigés par des femmes ou des jeunes.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>les problèmes de faible productivité, de diversification limitée et de forte dépendance et le peu d'accès aux intrants ont des répercussions sur la disponibilité réduite des aliments, notamment pendant la saison sèche ;</li> <li>les pertes de production liées à des événements climatiques extrêmes, accentuées par une grande vulnérabilité au changement climatique, compromettent la disponibilité et l'accès aux aliments locaux, nutritifs et diversifiés ;</li> <li>une réduction en agrobiodiversité et la faible disponibilité de produits alimentaires traditionnels adaptés aux conditions climatiques locales.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Promouvoir une production végétale et animale intégrée et diversifiée englobant les cultures de rente et les cultures vivrières visant à diversifier l'alimentation ;</li> <li>fournir une assistance technique spécialisée en nutrition (qualité et quantité) axée sur les femmes, afin d'améliorer l'alimentation des familles rurales, et comprenant les techniques de conservation des aliments pour assurer leur disponibilité tout au long de l'année.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Egalité de genre</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Femmes rurales, jeunes femmes rurales et femmes cheffes de ménages ruraux.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>l'accès au foncier reste largement discriminé et les femmes exploitent de plus petites superficies que les hommes (33% : 0,4 ha contre 1,2 ha).</li> <li>les femmes ont peu accès au travail formel, et avec salaires plus faibles et moins d'accès au financement ;</li> <li>la migration des hommes entraîne, dans les ménages concernés, une augmentation de la charge de travail pour les femmes concernant les groupes vulnérables (enfants, jeunes et personnes âgées) ;</li> <li>les femmes assument un triple rôle : social, productif et reproductif (économie de soins) et leur travail n'est pas reconnu.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Appuyer des initiatives économiques adaptées aux besoins et aux intérêts des femmes ;</li> <li>faciliter l'accès à l'assistance technique ;</li> <li>faciliter l'accès aux innovations et technologies surtout celles réduisant la charge de travail des femmes ;</li> <li>faciliter l'accès aux services financiers par l'alphabétisation et l'éducation financière ;</li> <li>encourager leur participation accrue aux instances de décision de la SCOR (OP,...)</li> </ul>

Secteur concerné	Groupes affectés	Problématique majeures	Actions requises
<ul style="list-style-type: none"> <li>Jeunes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>les jeunes ruraux résidant au sein de leurs communautés.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>les jeunes ont peu d'opportunités d'accéder à des espaces de formation complets et aux ressources nécessaires pour entreprendre des initiatives économiques dans leurs territoires.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>encourager les jeunes intéressés avec un appui technique adapté (digitalisation, collèges agricoles) ;</li> <li>faciliter l'accès aux services, incluant les services financiers et aux autres facteurs de production ;</li> <li>encourager les initiatives économiques adaptées aux besoins et aux intérêts des jeunes ;</li> <li>encourager leur participation accrue aux instances de décision de la SCOR (OP,...)</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Société civile organisée en milieu rural (SCOR)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>OP de base</li> <li>OP faitières</li> <li>Cadre interprofessionnel</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Pour les cadres régionaux et nationaux : <ul style="list-style-type: none"> <li>– mobilisation difficile des ressources financières externes et faiblesse des fonds propres ;</li> <li>– insuffisance de suivi et de management des organisations membres dans la mise en œuvre des projets</li> <li>– insuffisance de logistiques (véhicules, outils...)</li> <li>– insuffisance de projet de recherche et innovation</li> <li>– coûts de base élevés pour les structures</li> <li>– peu des femmes et jeunes dans les instances de décision avec une participation active ;</li> </ul> </li> <li>Pour les OPs de base : <ul style="list-style-type: none"> <li>– faiblesses organisationnelle ;</li> <li>– faible mobilisation des ressources financières pour les membres et faiblesse des propres ressources</li> <li>– insuffisances logistiques (véhicules, équipements...)</li> <li>– peu des femmes et jeunes dans les instances de décision avec une participation active ;</li> <li>– insuffisance de magasins de stockage et de conservation.</li> </ul> </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Leur présence et force d'organisation sur tout le Sénégal leur a permis d'être de plus en plus des interlocuteurs incontournables pour l'Etat et de ses partenaires et d'être des acteurs essentiels dans la mise en place d'initiatives dans le secteur agricole et l'agriculture familiale ;</li> <li>assurer un financement pérenne de leurs activités et de leurs investissements ;</li> <li>renforcer les capacités organisationnelles des OP de base ;</li> <li>renforcer les capacités d'appui technique, de gestion et d'administration des faitières et des fédérations à leurs membres ;</li> <li>sensibiliser pour favoriser l'inclusion des femmes et des jeunes dans les instances dirigeantes de leurs organisations.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Environnement</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les petits exploitants et leurs communautés confrontés à des problèmes de détérioration des ressources naturelles</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>détérioration des ressources naturelles, dégradation des sols, salinisation, érosion, acidification des sols des bas-fonds.</li> <li>faible agrobiodiversité et vulnérabilité aux pertes dues aux événements climatiques extrêmes;</li> <li>systèmes de production avec peu de diversification (quelques cultures de rente)</li> <li>déforestation, pollution des cours d'eau et surexploitation des pâturages</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Contribuer à la transition agroécologique des systèmes de production conventionnels, en protégeant les sols, en restaurant les ressources naturelles dégradées, incluant l'agrobiodiversité et l'utilisation et la gestion de l'eau avec des technologies innovantes;</li> <li>soutenir les petits producteurs avec des projets communaux et intercommunaux de gestion durable des ressources naturelles;</li> <li>soutenir les petits producteurs, les OP, les femmes et jeunes avec des initiatives entrepreneuriales inclusives et durables avec un faible impact environnemental.</li> </ul>

Secteur concerné	Groupes affectés	Problématique majeures	Actions requises
<ul style="list-style-type: none"> <li>Systèmes de production agricole</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Petits exploitants familiaux</li> <li>La majorité des exploitations agricoles de type familial qui représentent 90% des exploitations au Sénégal<sup>1</sup>. Au niveau national, 54% des exploitations agricoles ont une superficie inférieure à 4 ha. L'essentiel des activités de production agricole dans ce type d'exploitation est assuré par la main-d'œuvre familiale.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>L'agriculture sénégalaise a connu des transformations importantes depuis les années 1960. L'essor de l'agriculture conventionnelle a apporté des richesses mais malgré les avancées indéniables réalisées grâce aux différentes politiques et interventions de l'Etat, de nombreux défis subsistent: le modèle d'intensification agricole promu n'apporte pas de réponse durable aux défis de l'agriculture sénégalaise. Les systèmes de production conventionnels paraissent productifs à court terme, mais ils reposent sur des fondations très fragiles et enferment les producteurs dans un modèle technico-économique peu résilient face aux aléas climatiques et aux bio-agresseurs, et sont caractérisés par une dépendance élevée aux intrants exogènes (semences, fertilisants minéraux, produits phytosanitaires, etc.), une instabilité des rendements et une volatilité des prix<sup>2</sup>.</li> <li>Faible qualité génétique et ressources génétiques locales animales et végétales améliorées peu développées</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Adapter les options technologiques aux contextes locaux sur le plan environnemental et socioculturel ;</li> <li>appuyer une transition agroécologique par un accès facilité aux ressources financières et à l'assistance technique afin d'améliorer la gestion des parcelles agricoles et celle des ressources naturelles des terres communes;</li> <li>favoriser la production agroécologique avec la diversification des productions, la réintroduction de variétés et d'espèces locales et la production de cultures commerciales et vivrières pour la famille tout en intégrant le petit élevage et la production halieutique;</li> <li>promouvoir une assistance technique reposant sur la recherche action participative dans des espaces dédiés aux échanges de connaissances;</li> <li>développer les méthodes agroécologiques pour la réduction de l'utilisation d'intrants externes dans les exploitations agricoles, accompagné d'une recherche action pour la production de bio-intrants de qualité.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Accès au marché</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Petits exploitants familiaux, OP, jeunes, femmes et petits et micro entreprises</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Manque de points d'agrégation ;</li> <li>manque de fiabilité du marché informel ;</li> <li>marchés territoriaux encombrés ;</li> <li>différents types de marchés non différenciés imbriqués les uns dans les autres: détail, collecte...</li> <li>manque de magasins de stockage ;</li> <li>problème de conditionnement et de transformation des produits agricoles ;</li> <li>faible qualité des produits commercialisés ;</li> <li>Manque d'informations sur les opportunités de marchés</li> <li>Système d'Information des Marchés (SIM) peu tournés vers les opérateurs de marché et plus vers la production de statistiques ;</li> <li>Manque d'informations de financement existants et des organes dédiés aux stockages (ORSRE)</li> <li>Non maîtrise du coût de production pour fixer le prix de vente</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>améliorer le fonctionnement des marchés territoriaux,</li> <li>améliorer les infrastructures de transport, de stockage, de transformation et de commercialisation des produits.</li> <li>appuyer la digitalisation (marchés et transport) par un Système d'information de marché (SIM);</li> <li>relier les marchés territoriaux au réseau approvisionnant les marchés de demi-gros et de gros;</li> <li>intégrer les programmes gouvernementaux de la modernisation des marchés et de leur logistique;</li> <li>Impliquer les collectivités territoriales dans la souveraineté alimentaire;</li> <li>diversifier les débouchés du marché local ;</li> <li>dynamiser des cadres de concertation interprofessionnels sur l'établissement des prix ;</li> <li>revoir les mécanismes de warrantage;</li> </ul>

<sup>1</sup> DAPS 2009

<sup>2</sup> DyTAES, Contribution aux politiques nationales pour une transition agroécologique au Sénégal

Tableau 2 : Matrice des capacités organisationnelles (key file table 2)

Organisation	Forces	Faiblesses	Opportunités	Menaces
<p>MASAE / DA</p> <p>Ministère de l'Agriculture, de la Souveraineté Alimentaire et de l'élevage</p> <p>Direction de l'Agriculture</p> <p><a href="https://agriculture.gouv.sn/directions-et-services-rattaches/">https://agriculture.gouv.sn/directions-et-services-rattaches/</a></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Institution publique nationale sur tout le territoire ;</li> <li>• Disponibilité d'un système de suivi des campagnes agricole ;</li> <li>• Supervision de la production des productions agricoles pour atteindre la souveraineté alimentaire ;</li> <li>• Disponibilité d'une base de données des OP multiplicateurs de semences et des opérateurs privés (fournisseurs d'intrants agricoles, stockage des produits agricoles) ;</li> <li>• Participe à la promotion des filières agricoles</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Insuffisances des moyens avec la dispersion des interventions autour des programmes agricoles ;</li> <li>• Manque de synergie autour de la Direction de l'Agriculture sur la professionnalisation et l'autonomisation des OP ;</li> <li>• Non connexion des outils de suivi évaluation des projets et programmes sur les campagnes agricoles avec le système de SE de la direction de l'agriculture</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Accompagner l'Etat sur l'opérationnalisation de la stratégie de souveraineté alimentaire afin d'atteindre les résultats d'ici 2028.</li> <li>• Professionnaliser les OP avec la participation aux campagnes agricoles</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rotation rapide des ressources humaines avec pertes de la mémoire institutionnelle</li> <li>• Changement des priorités stratégiques (élections générales en 2024)</li> </ul>
<p>Direction de l'élevage</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• secteur prioritaire ;</li> <li>• Existence de documents de politique d'élevage et de textes réglementaires diversifiés ;</li> <li>• partenariat avec les OP d'élevage, le secteur privé et la société civile ;</li> <li>• Bon maillage du territoire par les services d'élevage ;</li> <li>• Disponibilité d'une Stratégie nationale de Souveraineté alimentaire</li> <li>• Disponibilité des données du premier recensement national de l'Élevage réalisé au Sénégal ;</li> <li>• Expérience dans la mise en œuvre de partenariat technique et financier : Banque mondiale, FIDA, BAD, BID, BOAD, FAO, USAID ;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Vétusté des locaux abritant les services déconcentrés ;</li> <li>• Manque de mobilité des agents dans le cadre de leurs interventions : déficit des moyens roulants, déficit de ressources humaines ;</li> <li>• Peu de visibilité du MEPA du à un déficit de communication sur les réalisations du secteur ;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Contribution à la souveraineté alimentaire notamment en produits animaux qui est une priorité du Sénégal.</li> <li>• Ce projet aussi peut permettre de booster l'emploi des jeunes pour diminuer la migration.</li> <li>• Volets élevage des projets multisectoriels réussissent mieux et ont un impact généralement plus important ;</li> <li>• journée nationale dédiée à l'Élevage.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Insuffisance des investissements publics et privés compte tenu des potentialités du secteur ;</li> <li>• Faible capitalisation des résultats de la recherche.</li> </ul>

Organisation	Forces	Faiblesses	Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> <li>Conseil départemental (Kaolack)</li> </ul> <p>Collectivité territoriale</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Grande motivation du CD pour s'impliquer dans la promotion de la diversité alimentaire pour une alimentation saine et disponible avec la réhabilitation des aliments traditionnels sains : couscous de mil</li> <li>Facilitation de l'approvisionnement de clients institutionnels : prisons hopitaux, cantines scolaires.</li> <li>Partenariat avec : <ul style="list-style-type: none"> <li>ONG écho communication (Maroc);</li> <li>IPAR</li> <li>autres communautés territoriales</li> </ul> </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>identification et cartographie de bassins de productions (en qualité et en quantité) pas encore disponible;</li> <li>Prise en compte des habitudes alimentaires difficile à cerner;</li> <li>Manque de moyens disponibles pour le foncier sur lequel le CD n'a pas compétence (= mairies);</li> <li>L'amélioration des infrastructures publiques n'est prise en compte dans le projet actuel de souveraineté alimentaire territoriale</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>liens avec les marchés territoriaux : toutes les transactions se font dans les loumas (marchés territoriaux hebdomadaires)</li> <li>prêt à aller vers / relier les grands marchés même si frontaliers au département</li> <li>Volonté de partenariat avec le FIDA</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Problème de répondants administratifs : entente départemental à monter pour dépasser les frontières administratives;</li> </ul>
<p>ANCAR</p> <p>Agence nationale de conseil agricole et rural</p> <p><a href="https://www.facebook.com/ancar2021/">https://www.facebook.com/ancar2021/</a></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>agence publique de conseil agricole depuis 2003 ;</li> <li>Le Conseil d'Administration comprend des représentants de l'Etat, des OP, du secteur privé et des collectivités territoriales ;</li> <li>La Direction Générale, basée à Dakar, compte un secrétariat général et deux directions techniques (Partenariat Projets Programmes ; Recherche Développement et Innovation) et 1 DAF ;</li> <li>Au plan opérationnel, l'ANCAR s'appuie sur 7 directions de zone qui disposent de coordonnateurs départementaux et d'un personnel de conseillers agricoles basé dans les communes et proche des OP</li> <li>Expérience de 12 ans sur la contractualisation et le développement des chaînes de valeur agricoles ;</li> <li>Présence dans les communes auprès des OP ;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Manque de financement des besoins de conseil agricole des OP ;</li> <li>Insuffisance des ressources financières pour une couverture totale des communes à vocation rurale ;</li> <li>Manque de capacités pour fournir leurs services : <ul style="list-style-type: none"> <li>moyens logistiques d'intervention ;</li> <li>formation technique des agents ;</li> <li>système de suivi évaluation ;</li> <li>système financier et comptable ;</li> <li>appui à l'internalisation des services de conseil au sein des OP (appui à l'amorçage d'un dispositif d'animateurs locaux au sein des OP);</li> </ul> </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Partenariat développé avec les projets et programmes du secteur agricole pour l'exécution de leur activité de conseil agricole ;</li> <li>75% des communes rurales sont couvertes par le dispositif de conseillers agricoles ;</li> <li>intervention dans les différents secteurs de la ruralité : <ul style="list-style-type: none"> <li>Agriculture</li> <li>Elevage</li> <li>Environnement</li> <li>Pêche</li> <li>Transformation agro-alimentaire</li> </ul> </li> <li>Digitalisation des services de conseil agricole ;</li> <li>Fournisseur des services de conseil agricole ;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Rotation rapide des ressources humaines avec pertes de la mémoire institutionnelle</li> <li>Changement des priorités stratégiques (élections générales en 2024)</li> </ul>

Organisation	Forces	Faiblesses	Opportunités	Menaces
			<ul style="list-style-type: none"> <li>– formation des producteurs ;</li> <li>– diffusion des innovations technologiques ;</li> <li>– mise en relation avec les opérateurs de marché ;</li> <li>• Capitalisation des expériences</li> </ul>	
<p>ARM</p> <p>Agence de Régulation des marchés</p> <p>Agence rattaché au Ministère du Commerce, de la Consommation et des Petites et Moyennes Entreprises</p> <p><a href="https://commerce.gouv.sn/arm/">https://commerce.gouv.sn/arm/</a></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• présence sur toutes les régions et départements, ayant pour mandat de : <ul style="list-style-type: none"> <li>– mettre à disposition des décideurs des données statistiques et des études sectorielles ;</li> <li>– Veiller, alerter et anticiper le fonctionnement des marchés ;</li> <li>– Aider les acteurs des filières à la prise de décision ;</li> <li>– Appuyer en logistique le stockage et la conservation des produits ;</li> <li>– Formuler des manuels de gestion des plateformes.</li> </ul> </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Base de données avec parfois des soucis de fiabilité sur les sources ;</li> <li>• Personnel et ressources limités.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Role de hub par zone : rencontrer les commerçants en trouvant des débouchés ;</li> <li>• La régulation par l'information via une base de données sur 174 marchés permanents et 182 marchés hebdomadaires ;</li> <li>• Proposition de modèle de contrat avec prix défini à l'avance et prime de qualité ;</li> <li>• Appui au secteur privé</li> <li>• Marché de gros de Toumbacouda sur 4 ha ;</li> <li>• Marchés gérés par des comités de gestion avec délégués des OP et de l'administration</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rotation rapide des ressources humaines avec pertes de la mémoire institutionnelle</li> <li>• Changement des priorités stratégiques (élections générales en 2024)</li> </ul>
<p>CNAAS</p> <p>Compagnie Nationale d'Assurance Agricole du Sénégal</p> <p><a href="https://www.cnaas.sn">https://www.cnaas.sn</a></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• société anonyme avec conseil d'administration, fruit d'un partenariat public – privé,</li> <li>• capital de 3.155.490.000 FCFA ;</li> <li>• règles de fonctionnement régies par le code CIMA (Conférence interafricaine des marchés d'assurance) ;</li> <li>• Pour faciliter l'accès à l'assurance agricole aux producteurs sénégalais, l'Etat : <ul style="list-style-type: none"> <li>- subventionne la prime d'assurance à hauteur de 50% ;</li> </ul> </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• budget limité en investissement et surtout en communication et sensibilisation de masse.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Expériences avec les projets FIDA sur la base de conventions signées (PADAER) :</li> <li>• acquisition, installation et entretien de pluviomètres automatiques dans les zones d'intervention et au profit des producteurs et OP ciblés (budget annuel de 150 millions de FCFA avec plus de 220 OP) ;</li> <li>• subventionner de manière dégressive les primes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>•</li> </ul>

Organisation	Forces	Faiblesses	Opportunités	Menaces
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- exonère de la taxe sur les conventions d'assurance de 14% appliquée au marché des assurances dommages ;</li> <li>- met en relation les partenaires techniques et financiers et la CNAAS ;</li> <li>• organisée en 3 directions régionales : <ul style="list-style-type: none"> <li>- 1.RESEAU NORD (Ross Béthio)</li> <li>- 2.RESEAU CENTRE SUD (Kaolack)</li> <li>- 3.RESEAU OUEST (Dakar).</li> </ul> </li> <li>• Pour les expertises spécifiques, la Compagnie s'appuie sur les sociétés d'encadrement techniques et sectoriels : SAED, ISODAGRI, ANCAR, les DRDR et les réseaux vétérinaires publics et privés</li> </ul>		<p>d'assurance supportées par les producteurs.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Ce même schéma d'intervention est reconduit avec les projets AGRI-Jeunes, Proval CV, PAM dans 4R et ds projet de l'USAID Nafforé, Connexus, avec de légères modifications et améliorations sur les approches.</li> </ul>	
<p><b>Fonds d'Appui à la Stabulation (FONSTAB).</b>  <a href="https://www.fonstab.com">https://www.fonstab.com</a>  tutelle technique du Ministère chargé de l'Elevage et la tutelle financière du Ministère chargé des Finances</p>	<p>Existence d'organes de pilotage et de gestion du fonds institués par décret n° 2007-1353 fixant les règles d'organisation et de fonctionnement du FONSTAB ; Le Conseil d'Orientation ; · L'Unité de Coordination et de Gestion ; ·  Le Comité Technique d'Approbation.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Réforme du statut en cours pour rendre le fonds plus autonome</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>•</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>•</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>•</li> </ul>



Organisation	Forces	Faiblesses	Opportunités	Menaces
<p>Centre de Suivi Ecologique (CSE) Placé sous la tutelle du Ministère de l'Environnement, du Développement Durable et de la Transition Ecologique</p> <p><a href="https://www.cse.sn">https://www.cse.sn</a></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Cadre de gouvernance : Assemblée Générale comprenant le Ministère de tutelle qui en assure la présidence : un Directeur Général (recruté par appel compétitif) ; Un Directeur technique et un Directeur Administratif et Financier ;</li> <li>• Personnel : 43 dont 30 cadres (dont 10 possédant une thèse de doctorat) et une quinzaine de prestataires ;</li> <li>• Centre d'excellence dans le domaine de la production de données et d'informations par l'utilisation des technologies géospatiales au Sénégal et dans la sous-région et dans le domaine du changement climatique ;</li> <li>• bras technique du Gouvernement dans la production de données de base et pour le suivi de l'état de l'environnement.</li> <li>• production de l'annuaire quinquennal sur l'état de l'Environnement et des Ressources Naturelles du Sénégal ;</li> <li>• appui à la mise en œuvre de projets/programmes nationaux sur : biodiversité et aires protégées, sécurité alimentaire, dégradation des terres, gestion foncière développement local, système d'information, évaluation environnementale, R/D.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Fragilité du système de sécurisation des infrastructures et des données ;</li> <li>• Insuffisance des équipements dédiés au suivi environnemental (exemples : drones) ;</li> <li>• Insuffisance de la contribution de l'Etat du Sénégal au budget.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Stabilité des organes de gouvernance ;</li> <li>• Existence de mécanismes et d'outils de soutien et de supervision des organes de gouvernance ;</li> <li>• Autonomie de gestion administrative et financière ;</li> <li>• partenariat national et international dynamique et diversifié ;</li> <li>• Un leadership reconnu au niveau national et sous-régional en matière de production et de fourniture de données, d'information et de services environnementaux et géo spatiaux, et de finance climat ;</li> <li>• Existence d'une banque de données historiques de plus de 50 ans (mémoire institutionnelle nationale en la matière) ;</li> <li>• Entité de mise en œuvre de fonds climatiques (Fonds d'Adaptation et Fonds Vert Climat)</li> <li>• portefeuille d'une quarantaine de projets et prestations de service avec un budget annuel de 2,5 à 3 milliards FCFA.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Changement des priorités stratégiques (élections générales en 2024)</li> </ul>
<p>Division des Semences (DISEM) Direction de l'Agriculture</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• couverture nationale ;</li> <li>• contrôle et certification des semences</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Manque de moyens logistiques du service de contrôle</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Achat d'unité mobile de triage et de conditionnement des semences ;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rotation rapide des ressources humaines avec pertes de la</li> </ul>

Organisation	Forces	Faiblesses	Opportunités	Menaces
Ministère de l'Agriculture et de l'Équipement rural et de la Souveraineté Alimentaire,	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforcement des capacités techniques des inspecteurs semenciers</li> <li>• Formation des techniciens d'encadrement (ANCAR, RESOPP)</li> <li>• Mise en place de magasins de stockage ;</li> <li>• Accréditation ISTA du laboratoire national des semences.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Insuffisance des magasins de stockage ;</li> <li>• Formation des laborantins d'analyse de la qualité des semences ;</li> <li>• Equipement des laboratoires régionaux d'analyse des semences ;</li> <li>• Insuffisance des unités mobiles de triage et de conditionnement des semences.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Digitalisation du système de gestion du contrôle et de la certification des semences ;</li> <li>• Renforcer l'ISRA pour la production des semences de prébase de qualité.</li> </ul>	mémoire institutionnelle <ul style="list-style-type: none"> <li>• Changement des priorités stratégiques (élections générales en 2024)</li> <li>• Risques d'insuffisance financier et des techniciens</li> </ul>
Association Sénégalaise pour la Promotion du Développement à la Base ASPRODEB <a href="https://www.agricord.org/en/agri-agencies/association-senegalaise-pour-la-promotion-du-developpement-la-base">https://www.agricord.org/en/agri-agencies/association-senegalaise-pour-la-promotion-du-developpement-la-base</a>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• assemblée générale de 56 membres et un Conseil d'Administration de 28 membres, tous élus par les fédérations nationales de producteurs membres de l'association ;</li> <li>• Une équipe technique de 15 membres composée d'ingénieurs agronomes, de spécialistes OP, d'économistes et de spécialistes de gestion administrative et financière</li> <li>• Déploiement dans les 14 régions sur des interventions à la demande des membres et des partenaires publics et privés.</li> <li>• Appui et accompagnement des OP pour le développement institutionnel et l'autonomie par des formation, du coaching, l'organisation d'échanges entre pairs, l'utilisation d'outils et d'approches éprouvés grâce au réseautage international (membre d'AgriCORD)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pas de succursale en dehors du siège à Dakar ;</li> <li>• Ressources humaines permanentes et disponibles limitées.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Facilitation de partenariats techniques et économiques entre OP et entreprises privées, entre OP et services techniques publics pour le financement, les technologies, la mise en marché collective ;</li> <li>• Appui et accompagnement de plus de 30 OP dans 10 chaînes de valeur pour leur structuration et l'établissement de relations d'affaires avec les entreprises privées et les institutions financières (Projets cofinancés par BM, FIDA, UE, FAO) (3-10 millions USD en gestion directe)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>•</li> </ul>

Organisation	Forces	Faiblesses	Opportunités	Menaces
<p>Fédération des organisations non gouvernementales du Sénégal</p> <p>FONGS/ action paysanne</p> <p>(OP faitière)</p> <p><a href="http://www.fongs.sn">http://www.fongs.sn</a></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Gouvernance basée sur une assemblée générale de 150 membres et un Conseil d'Administration de 51 membres, tous élus par les associations de producteurs membres ;</li> <li>Membre fondateur de la CNCR</li> <li>équipe technique (20) composée d'agronomes, de spécialistes OP, de socio économistes, de spécialistes de gestion administrative et financière, sociologue, expert agro écologie , expert financement rural, expert renforcement de capacité ;</li> <li>coordinations régionales et dispositif paysan d'appui et d'accompagnement ;</li> <li>Déploiement dans les 14 régions à la demande des membres et des partenaires publics et privés</li> <li>Accompagnement des OP dans la recherche de partenaires techniques et financiers et institutionnel avec les collectivités territoriales</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Coordination régionale au niveau des 11/14 régions administratives</li> <li>Ressources humaines permanentes et disponibles mais très limités en termes de maillage territorial</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Renforcement de capacités organisationnelles, techniques et institutionnelles des OP</li> <li>Appui et accompagnement des OP dans la gouvernance (élaboration des manuels de procédures, des statuts et règlement intérieurs, mise en place d'un dispositif endogène d'appui et d'accompagnement)</li> <li>Appui et accompagnement des OP pour le développement institutionnel et l'autonomie relative par les formations, le coaching, l'organisation d'échanges de bonne pratique entre OP, l'utilisation d'outils et d'approches participatives</li> <li>Bonne capacité de connaissance et d'appui des EF en fonction de leur taux d'autonomie</li> <li>Un dispositif d'appui et d'accompagnement au niveau des régions</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li></li> </ul>
<p>Conseil National de Concertation et de Coopération des Ruraux</p> <p>CNCR</p> <p>(OP faitière)</p> <p><a href="https://cncr.org">https://cncr.org</a></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Couverture nationale dans les 14 régions à travers ses membres et ses équipes techniques</li> <li>Capacités de réponses aux sollicitations des acteurs ruraux en collaboration avec les partenaires publics et privés ;</li> <li>Représentation de la profession agricole dans les instances de décision des</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Equipes techniques limitées au niveau du CNCR et de ses membres ;</li> <li>Equipements et matériels limités pour répondre aux besoins et aux sollicitations ;</li> <li>Dépendance aux ressources des partenaires extérieurs.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Dispose d'un collège des femmes et des jeunes</li> <li>Capacité à appuyer et accompagner des OP à améliorer leur structuration et gouvernance</li> <li>capacité de production de connaissance sur les EF, les OP</li> <li>Bonnes connaissances des défis majeurs du</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Risque de recoupement de compétences avec ses membres</li> </ul>

Organisation	Forces	Faiblesses	Opportunités	Menaces
	<p>structures publiques et parapubliques (CESE, ANCAR, ISRA, ITA, INP, FNDASP, FNRAA, CNAAS, FONGIP, FADSR, CSE, etc.)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Influence des politiques, projets et programmes à la production de connaissance sur les EF, OP et territoires, les campagnes de plaidoyer s'appuyant sur des données probantes en collaboration avec les alliés de la société civile et du secteur privé ;</li> <li>• Membre fondateur du ROPPA (Réseau des organisations de paysannes et des producteurs agricoles d'Afrique de l'ouest) <a href="https://roppa-afrique.org/fr/">https://roppa-afrique.org/fr/</a> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Un réseautage au niveau régional et international avec les OP et la société civile</li> </ul> </li> </ul>		<p>développement agricole et rural et des stratégies paysannes ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Capacité à promouvoir la relève agricole, l'autonomisation des femmes rurales, la gestion communautaire des ressources naturelles dont le foncier, l'eau et les forêts avec une connaissance de la réglementation et des bonnes pratiques au niveau local ;</li> <li>• Capacité à promouvoir l'engagement citoyen en milieu rural comprenant le contrôle citoyen de l'action publique en s'appuyant sur le renforcement des capacités des leaders des OP et des communautés sur la citoyenneté, le leadership et la négociation ;</li> <li>• expertise dans toutes les chaînes de valeur agro-sylvo-pastorales et halieutiques ;</li> <li>• partenariat avec l'Etat et les PTF (FIDA, FAO, UE, BM, etc.)</li> </ul>	

Organisation	Forces	Faiblesses	Opportunités	Menaces
<p>Dynamique pour une Transition Agroécologique au Sénégal</p> <p>DyTAES</p> <p><a href="https://dytaes.sn">https://dytaes.sn</a></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>réseau d'organisations de producteurs, de consommateurs, de femmes rurales, d'ONG, d'institutions de recherche, organisations de la société civile, d'élus locaux et d'entreprises dans le but de promouvoir la transition agroécologique au Sénégal par le plaidoyer, la sensibilisation, le partage d'expérience et l'accompagnement des territoires en transition.</li> <li>Gouvernance : comité de pilotage et une comité technique ;</li> <li>Le secrétariat est assuré par Enda Pronat ;</li> <li>Indépendance financière, ne dépend pas des projets internationaux.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>4 axes : Plaidoyer, Territoires, Sensibilisation et Alliances ;</li> <li>Réseau avec de l'expertise et consonance en matière de l'agroécologie, avec un appui et participation citoyenne et de la recherche en synergie ;</li> <li>Existence de dynamique pour une Transition Agroécologique locale (Dytael), avec des espaces territoriaux d'échanges, de sensibilisation et de création d'alliances ;</li> <li>Recherche, connaissance et dialogue politique avec différents partenaires nationaux, locaux, internationaux, de recherche, société civile et secteur privé.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li></li> </ul>
<p>Réseau des Organisations Paysannes et Pastorales du Sénégal, Unions de cooperatives</p> <p>RESOPP</p> <p><a href="http://www.resopp-sn.org">http://www.resopp-sn.org</a></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Couplage de services techniques et financiers par le systèmes (encadrement, intrants, achats des surplus, vente de produits et crédits financiers et formation etc.)</li> <li>Moyenne des achats : 887 345 000 FCFA</li> <li>Ventes annuelles d'intrants et produits agricoles: 903 560 000 FCFA</li> <li>Encours crédit : 1 024 000 000 FCFA</li> <li>Production de semences certifiées : 1 490 TONNES/an</li> <li>Mise en place de 11 périmètres maraichers pour les femmes</li> <li>Accompagnement de 435 jeunes à l'entreprenariat rurales ;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Difficile à satisfaire les besoins des 47 000 membres ;</li> <li>Limite dans le déploiement du modèle RESOPP dans d'autres zones (demande d'adhésion d'organisation paysannes à l'étude) ;</li> <li>Accès aux financement à coûts moindre ;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mobilisation communautaires ;</li> <li>Coordination d'activités opérationnelles (terrain) avec les exploitations agricoles qui sont membres des coopératives et autres types ;</li> <li>Durabilité des services, professionnalisme : Enrôlement des petits exploitants agricoles au sein des associations (types coopératives et autres) ;</li> <li>Offre de services agricoles aux exploitations et accompagnement des femmes et des jeunes à l'entreprenariat ;</li> <li>Mise à l'échelle du modèle de services agricoles (intrants, formation, finance, informations climatiques,</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Capacités d'adaptation aux marchés (concurrence accrue des entrepreneurs individuels, privés), innovations ;</li> </ul>

Organisation	Forces	Faiblesses	Opportunités	Menaces
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Formation certifiant et à la carte des jeunes et des femmes « métier agricole » ;</li> <li>37 magasins de stockages</li> <li>Un centre de formation et 2 fermes écoles.</li> </ul>		accompagnement technique, achat de production) ; <ul style="list-style-type: none"> <li>Mise en place de fermes pour jeunes et femmes.</li> </ul>	

Tableau 3 : Initiatives complémentaires des PTF et partenariat potentiels (key file table 3)

PTF	Projet	Couverture Géographique	Remarque
<ul style="list-style-type: none"> <li>FIDA</li> </ul> <p><a href="https://www.ifad.org/fr/web/operations/w/pays/senegal">https://www.ifad.org/fr/web/operations/w/pays/senegal</a></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Programme d'Appui au Développement Agricole et à l'Entreprenariat Rural phase II PADAER II (AECID)</li> </ul> <p><a href="https://padaer2.sn/composante-a/">https://padaer2.sn/composante-a/</a></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Projet d'appui à l'insertion des jeunes ruraux agripreneurs (Agri-jeunes Tekki Ndawñii)</li> </ul> <p><a href="https://www.agrijeunes.sn/wp-content/uploads/2021/06/Journal-Trim-1-de-2021-Final.pdf">https://www.agrijeunes.sn/wp-content/uploads/2021/06/Journal-Trim-1-de-2021-Final.pdf</a></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Programme conjoint Sahel en réponse aux défis COVID-19, conflits et changements climatiques – SD3C</li> <li>Projet Amélioration de l'aviculture familiale rurale – GAFSP – 2023-26</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Bassin arachidier</li> <li>National (sauf Dakar)</li> <li>Régions frontalières orientales (Matam, Tambacounda, Kédougou)</li> <li>départements de Mbour, Fatick et Kaolack</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li></li> <li></li> <li></li> <li></li> <li></li> <li></li> <li></li> <li>Mis en œuvre par le CNCR;</li> </ul>

PTF	Projet	Couverture Géographique	Remarque
<ul style="list-style-type: none"> <li>Banque Mondiale (BM)</li> </ul> <p><a href="https://www.banquemondiale.org/fr/country/senegal">https://www.banquemondiale.org/fr/country/senegal</a></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Programme de compétitivité de l'agriculture et de l'élevage axé sur les résultats -PCAE-PforR 2021-25</li> <li>Projet de sécurité alimentaire et de résilience phase III Sénégal - FSRP-SN 2024-2029</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Bassin arachidier</li> <li>National (sauf Dakar)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le FIDA cofinance 9% à hauteur de 20 millions de USD</li> <li>Le FIDA cofinance 12% à hauteur de 30 millions de USD pour les activités d'appui aux exploitations familiales vulnérables (femmes, jeunes, OP) sur dons conditionnés avec implication des OPN</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>FAO</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Projet de renforcement de la Sec. Alimentaire (GCP/SEN/069/GAF)–Terminé</li> <li>Projet neutralité en matière de dégradation des terres (GCP/SEN/803/GFF) 2022-2027</li> <li>Projet d'accélération de l'adaptation en agriculture pour la sécurité alimentaire face aux changements climatiques» (SAGA2) – (GCP/GLO/1159/GQC) 2023-2026</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Département de Tambacounda (commune de Koussanar) – appui à la filière <b>fonio</b> (Fédération Yakaar Niali Wulli - FYNWL)</li> <li>Bassin arachidier (région de Fatick, Diourbel, Kaffrine et Tambacounda)</li> <li>Niayes / Bassin arachidier</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Accès aux semences de fonio de qualité et appui à la mise en marché de fonio transformés (relation avec les marchés de gros, hôpitaux, cantines)</li> <li>Restauration des terres pour les petits producteurs (12000 ha); financement de sous projets (via le guichet du FNDASP); Formation aux bonnes pratiques d'adaptation au CC (approche Champ Ecole avec ANCAR)</li> <li>Capitalisation de bonnes pratiques pour une mise à l'échelle et formation de relais communautaires</li> </ul>

Tableau 4 : Typologie des groupes cibles, besoins prioritaires et réponses potentielles (key file table 4)

Type	Niveau de pauvreté et causes	Stratégies de réponse	Besoins prioritaires	Appui d'autres interventions	Réponse potentielle
Bénéficiaires ruraux directs : petits producteurs ruraux.	<ul style="list-style-type: none"> <li>forte pauvreté et extrême pauvreté ;</li> <li>Forte incidence de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle ;</li> <li>Faible productivité des exploitations familiales, manque de diversification et de résilience au changement climatique ;</li> <li>pratiques agricoles peu adéquates, faible intégration agriculture élevage ;</li> <li>accès limité à l'eau à des fins productives ;</li> <li>Accès limité à l'assistance technique, à la formation et à l'innovation</li> <li>niveau faible de scolarité</li> <li>capacité organisationnelle limitée pour la commercialisation et le gain de valeur ajoutée des produits</li> <li>accès au foncier limité surtout pour les femmes et les jeunes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>autonomisation paysanne par la diversification des productions et des revenus ;</li> <li>une meilleure maîtrise de l'eau, des sols et de la fertilité par des systèmes de captation d'eau et d'irrigation efficaces ;</li> <li>promotion de modèles productifs plus résilients au changement climatique avec une utilisation raisonnée des intrants de qualité et localement disponibles ;</li> <li>promotion et renforcement des capacités organisationnelles des OP à différents niveaux ;</li> <li>amélioration des infrastructures physiques locales et des marchés ;</li> <li>Accès aux informations sur les marchés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>accès à la terre et aux actifs productifs ;</li> <li>assistance technique de qualité ;</li> <li>disponibilité des intrants à des prix abordables ;</li> <li>sources d'emploi rémunérateurs ;</li> <li>réduction de la vulnérabilité aux risques climatiques et environnementaux ;</li> <li>augmentation de la production et génération d'excédents pour vendre sur le marché ;</li> <li>amélioration des infrastructures physiques pour soutenir la production</li> <li>amélioration de la connectivité</li> <li>autonomisation sociale et économique</li> </ul>	<p>Appuis existants de:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>MASAE</li> <li>Ministère de l'Environnement et du Développement Durable</li> <li>Banque Mondiale et FIDA (FSRP)</li> <li>AVSF</li> <li>FAO</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>assistance technique de qualité et adaptée ;</li> <li>renforcement des capacités ;</li> <li>mise en place de systèmes de captation d'eau, d'irrigation et de la gestion de la maîtrise de l'eau ;</li> <li>promotion de l'accès au financement par des instruments financiers adaptés ;</li> <li>soutien à la commercialisation des productions agricoles</li> <li>amélioration de la sécurité nutritionnelle ;</li> <li>construction de petites infrastructures (en production et post-production) ;</li> <li>réhabilitation des pistes rurales et des marchés territoriaux</li> <li>Accès aux informations sur le marché</li> </ul>



Type	Niveau de pauvreté et causes	Stratégies de réponse	Besoins prioritaires	Appui d'autres interventions	Réponse potentielle
			<ul style="list-style-type: none"><li>• renforcement des organisations paysannes</li><li>• amélioration des pratiques et connaissances nutritionnelles</li></ul>		

Type	Niveau de pauvreté et causes	Stratégies de réponse	Besoins prioritaires	Appui d'autres interventions	Réponse potentielle
Organisations de producteurs	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Elles sont engagées dans des activités agricoles, d'élevage, de sylviculture, de pêche et/ou d'aquaculture, d'artisanat, de tourisme ou de services.</li> <li>• Certaines organisations disposent d'infrastructures et d'équipements.</li> <li>• Actifs : terres partagées, centres de collecte, de traitement, de transformation ou de commercialisation,</li> <li>• Certaines disposent d'infrastructures qui ne remplissent pas les conditions nécessaires à la réalisation d'activités intensives.</li> <li>• gestion de l'entreprise</li> <li>• Faible accès aux services d'appui à la production et à la commercialisation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les producteurs et les productrices sénégalais dans le secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique sont organisés au sein d'organisations faitières et cadre de concertation tant au niveau national que régional et local.</li> <li>• Leur présence sur tout le territoire sénégalais leur a permis d'être des interlocuteurs pour l'Etat et ses partenaires et des acteurs essentiels dans la mise en place d'initiatives dans le secteur agricole en général et en particulier en faveur de l'agriculture familiale.</li> <li>• Soutien à la légalisation des entités juridiques (alignement sur l'OHADA)</li> <li>• Renforcement de la planification stratégique communautaire en tant qu'élément de définition de leur avenir dans le développement local</li> <li>• Mise en œuvre transparente et efficace des politiques sectorielles.</li> <li>• Renforcement des modalités de gestion des organisations.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforcement organisationnel ;</li> <li>• Assistance technique de qualité ;</li> <li>• Diminution des prix des intrants ;</li> <li>• Réduction de la vulnérabilité aux risques climatiques et environnementaux ;</li> <li>• Infrastructure de soutien à la production et à la commercialisation.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• rôle déterminant du Conseil national de concertation et de coopération des ruraux du Sénégal (CNCR),</li> <li>• créé en 1993, actuellement composé de vingt-huit fédérations</li> <li>vii) membres dont 12 actives dans toutes les filières agro-sylvo-pastorales et de pêche</li> <li>• vision d'une agriculture paysanne qui assure une promotion socio-économique durable aux exploitations familiales.</li> <li>• interlocuteur privilégié de plusieurs initiatives du FIDA.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Incitation pour les plans d'entreprise et les sous-projets ;</li> <li>• Assistance technique spécialisée ;</li> <li>• Renforcement des capacités ;</li> <li>• Mise en place de systèmes d'irrigation ;</li> <li>• Promotion de l'accès au crédit rural ;</li> <li>• Soutien à la commercialisation ;</li> <li>• Renforcement organisationnel ;</li> <li>• Amélioration des FNS ;</li> <li>• infrastructure de soutien à la production ;</li> <li>• Réhabilitation des pistes rurales et de smarchés territoriaux ;</li> <li>• Accès aux informations sur le marché, le climat et l'alerte précoce</li> </ul>

Type	Niveau de pauvreté et causes	Stratégies de réponse	Besoins prioritaires	Appui d'autres interventions	Réponse potentielle
3.- Jeunes (femmes et hommes) des zones rurales avec des niveaux élevés de pauvreté ou de pauvreté extrême membres ou pas d'organisations de producteurs	<ul style="list-style-type: none"> <li>• pauvreté et extrême pauvreté ;</li> <li>• faible niveau d'éducation ;</li> <li>• niveaux élevés de chômage et de sous-emploi ;</li> <li>• accès limité ou inexistant aux terres productives;</li> <li>• accès limité ou inexistant aux ressources productives et financières ;</li> <li>• jeunes en situation de handicap.</li> <li>• peu d'importance accordée aux programmes destinés aux jeunes ruraux.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• formulation d'une stratégie pour l'inclusion sociale, l'égalité des sexes et la jeunesse ;</li> <li>• renforcement éducatif et technique en faveur de l'emploi décent ;</li> <li>• soutien à la gestion des entreprises rurales par l'incubation ;</li> <li>• plans de production et de commercialisation ciblant les jeunes ;</li> <li>• inclusion dans les OP et dans les espaces décisionnels et les politiques sectorielles publiques.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Soutien à l'employabilité ;</li> <li>• Formation technique pour le développement d'entreprises émergentes ;</li> <li>• financement productif et commercial ;</li> <li>• accès au foncier ;</li> <li>• renforcement des réseaux d'organisations de jeunes.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• AGRI-JEUNES</li> <li>• FSRP</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Définir une stratégie d'inclusion sociale, de genre et de jeunesse qui comprend <ul style="list-style-type: none"> <li>- des quotas de participation</li> </ul> </li> <li>viii)- des espaces de dialogue intergénérationnel pour l'inclusion des jeunes dans les organisations de producteurs;</li> <li>ix) - le développement et le renforcement des plans d'affaires pour les jeunes ;</li> <li>x) - le renforcement des réseaux locaux de jeunes.</li> <li>• Améliorer l'employabilité, y compris par le renforcement éducatif et technique.</li> </ul>

Type	Niveau de pauvreté et causes	Stratégies de réponse	Besoins prioritaires	Appui d'autres interventions	Réponse potentielle
<ul style="list-style-type: none"> <li>Femmes rurales, cheffes de ménages et jeunes femmes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Pauvreté et extrême pauvreté ;</li> <li>niveaux élevés de chômage et de sous-emploi ;</li> <li>accès limité ou inexistant au foncier pour la production agricole ;</li> <li>accès limité ou inexistant aux ressources productives et au financement ;</li> <li>accès limité à la formation technique ;</li> <li>accès limité aux espaces de décision et à la définition des politiques publiques.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Formulation d'une stratégie d'inclusion sociale et de genre ;</li> <li>quotas participatifs et utilisation d'outils pour le dialogue et la réduction des écarts entre les hommes et les femmes dans les organisations ;</li> <li>renforcement éducatif et technique pour soutenir l'employabilité ou l'esprit d'entreprise ;</li> <li>fonds pour le financement spécifique des initiatives entrepreneuriales des femmes ;</li> <li>développement de plans d'affaires spécifiques pour les femmes ;</li> <li>facilitation de l'inclusion dans les espaces de prise de décision et les politiques publiques.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Renforcement technique des femmes productrices, qu'elles appartiennent ou non à des groupements.</li> <li>formation technique et soutien à l'employabilité ;</li> <li>accès au financement productif ;</li> <li>facilitation de l'accès au foncier ;</li> <li>construction d'espaces pour l'inclusion des femmes en situation de vulnérabilité</li> <li>renforcer la présence des femmes dans les réseaux existants et renforcer les réseaux de femmes.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>AGRI-JEUNES (jeunes femmes)</li> <li>FSRP</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Définir une stratégie d'inclusion sociale, de genre et de jeunesse qui comprend <ul style="list-style-type: none"> <li>des quotas de participation</li> <li>xi) - des espaces de dialogue i pour l'inclusion des femmes dans les organisations de producteurs;</li> <li>xii) - le développement et le renforcement des plans d'affaires pour les femmes ;</li> <li>xiii)- le renforcement des réseaux locaux de femmes.</li> </ul> </li> <li>Améliorer l'employabilité, y compris par le renforcement éducatif et technique.</li> <li>Appui à la commercialisation et la mise en relation avec des organisations de producteurs.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Personnes en situation de handicap</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Pauvreté et extrême pauvreté ;</li> <li>niveaux élevés de chômage et de sous-emploi ;</li> <li>discrimination et isolement.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Formulation d'une stratégie d'inclusion sociale des PSH ;</li> <li>quotas participatifs et utilisation d'outils pour le dialogue avec les PSH dans les organisations ;</li> <li>développement de plans d'affaires spécifiques ;</li> <li>inclusion dans les espaces de prise de décision et les politiques publiques.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li></li> </ul>

Tableau 4 : Typologie des groupes cibles, besoins prioritaires et réponses potentielles (key file table 4)

Type	Niveau de pauvreté et causes	Stratégies de réponse	Besoins prioritaires	Appui d'autres interventions	Réponse potentielle
Bénéficiaires ruraux directs : petits producteurs ruraux.	<ul style="list-style-type: none"> <li>forte pauvreté et extrême pauvreté ;</li> <li>Forte incidence de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle ;</li> <li>Faible productivité des exploitations familiales, manque de diversification et de résilience au changement climatique ;</li> <li>pratiques agricoles peu adéquates, faible intégration agriculture élevage ;</li> <li>accès limité à l'eau à des fins productives ;</li> <li>Accès limité à l'assistance technique, à la formation et à l'innovation</li> <li>niveau faible de scolarité</li> <li>capacité organisationnelle limitée pour la commercialisation et le gain de valeur ajoutée des produits</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>autonomisation paysanne par la diversification des productions et des revenus ;</li> <li>une meilleure maîtrise de l'eau, des sols et de la fertilité par des systèmes de captation d'eau et d'irrigation efficaces ;</li> <li>promotion de modèles productifs plus résilients au changement climatique avec une utilisation raisonnée des intrants de qualité et localement disponibles ;</li> <li>promotion et renforcement des capacités organisationnelles des OP à différents niveaux ;</li> <li>amélioration des infrastructures physiques locales et des marchés ;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>accès à la terre et aux actifs productifs ;</li> <li>assistance technique de qualité ;</li> <li>disponibilité des intrants à des prix abordables ;</li> <li>sources d'emploi rémunérateurs ;</li> <li>réduction de la vulnérabilité aux risques climatiques et environnementaux ;</li> <li>augmentation de la production et génération d'excédents pour vendre sur le marché ;</li> <li>amélioration des infrastructures physiques pour soutenir la production</li> </ul>	<p>Appuis existants de:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>MASAE</li> <li>Ministère de l'Environnement et du Développement Durable</li> <li>Banque Mondiale et FIDA (FSRP)</li> <li>AVSF</li> <li>FAO</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>assistance technique de qualité et adaptée ;</li> <li>renforcement des capacités ;</li> <li>mise en place de systèmes de captation d'eau, d'irrigation et de la gestion de la maîtrise de l'eau ;</li> <li>promotion de l'accès au financement par des instruments financiers adaptés ;</li> <li>soutien à la commercialisation des productions agricoles</li> <li>amélioration de la sécurité nutritionnelle ;</li> <li>construction de petites infrastructures (en production et post-production) ;</li> <li>réhabilitation des pistes rurales et des marchés territoriaux</li> </ul>

Type	Niveau de pauvreté et causes	Stratégies de réponse	Besoins prioritaires	Appui d'autres interventions	Réponse potentielle
	<ul style="list-style-type: none"> <li>● accès au foncier limité surtout pour les femmes et les jeunes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Accès aux informations sur les marchés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● amélioration de la connectivité</li> <li>● autonomisation sociale et économique</li> <li>● renforcement des organisations paysannes</li> <li>● amélioration des pratiques et connaissances nutritionnelles</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>● Accès aux informations sur le marché</li> </ul>

Type	Niveau de pauvreté et causes	Stratégies de réponse	Besoins prioritaires	Appui d'autres interventions	Réponse potentielle
Organisations de producteurs	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Elles sont engagées dans des activités agricoles, d'élevage, de sylviculture, de pêche et/ou d'aquaculture, d'artisanat, de tourisme ou de services.</li> <li>• Certaines organisations disposent d'infrastructures et d'équipements.</li> <li>• Actifs : terres partagées, centres de collecte, de traitement, de transformation ou de commercialisation,</li> <li>• Certaines disposent d'infrastructures qui ne remplissent pas les conditions nécessaires à la réalisation d'activités intensives.</li> <li>• gestion de l'entreprise</li> <li>• Faible accès aux services d'appui à la production et à la commercialisation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les producteurs et les productrices sénégalais dans le secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique sont organisés au sein d'organisations faitières et cadre de concertation tant au niveau national que régional et local.</li> <li>• Leur présence sur tout le territoire sénégalais leur a permis d'être des interlocuteurs pour l'Etat et ses partenaires et des acteurs essentiels dans la mise en place d'initiatives dans le secteur agricole en général et en particulier en faveur de l'agriculture familiale.</li> <li>• Soutien à la légalisation des entités juridiques (alignement sur l'OHADA)</li> <li>• Renforcement de la planification stratégique communautaire en tant qu'élément de définition de leur avenir dans le développement local</li> <li>• Mise en œuvre transparente et efficace des politiques sectorielles.</li> <li>• Renforcement des modalités de gestion des organisations.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforcement organisationnel ;</li> <li>• Assistance technique de qualité ;</li> <li>• Diminution des prix des intrants ;</li> <li>• Réduction de la vulnérabilité aux risques climatiques et environnementaux ;</li> <li>• Infrastructure de soutien à la production et à la commercialisation.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• rôle déterminant du Conseil national de concertation et de coopération des ruraux du Sénégal (CNCR),</li> <li>• créé en 1993, actuellement composé de vingt-huit fédérations membres dont 12 actives dans toutes les filières agro-sylvo-pastorales et de pêche</li> <li>• vision d'une agriculture paysanne qui assure une promotion socio-économique durable aux exploitations familiales.</li> <li>• interlocuteur privilégié de plusieurs initiatives du FIDA.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Incitation pour les plans d'entreprise et les sous-projets ;</li> <li>• Assistance technique spécialisée ;</li> <li>• Renforcement des capacités ;</li> <li>• Mise en place de systèmes d'irrigation ;</li> <li>• Promotion de l'accès au crédit rural ;</li> <li>• Soutien à la commercialisation ;</li> <li>• Renforcement organisationnel ;</li> <li>• Amélioration des FNS ;</li> <li>• infrastructure de soutien à la production ;</li> <li>• Réhabilitation des pistes rurales et de smarchés territoriaux ;</li> <li>• Accès aux informations sur le marché, le climat et l'alerte précoce</li> </ul>

Type	Niveau de pauvreté et causes	Stratégies de réponse	Besoins prioritaires	Appui d'autres interventions	Réponse potentielle
3.- Jeunes (femmes et hommes) des zones rurales avec des niveaux élevés de pauvreté ou de pauvreté extrême membres ou pas d'organisations de producteurs	<ul style="list-style-type: none"> <li>• pauvreté et extrême pauvreté ;</li> <li>• faible niveau d'éducation ;</li> <li>• niveaux élevés de chômage et de sous-emploi ;</li> <li>• accès limité ou inexistant aux terres productives;</li> <li>• accès limité ou inexistant aux ressources productives et financières ;</li> <li>• jeunes en situation de handicap.</li> <li>• peu d'importance accordée aux programmes destinés aux jeunes ruraux.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• formulation d'une stratégie pour l'inclusion sociale, l'égalité des sexes et la jeunesse ;</li> <li>• renforcement éducatif et technique en faveur de l'emploi décent ;</li> <li>• soutien à la gestion des entreprises rurales par l'incubation ;</li> <li>• plans de production et de commercialisation ciblant les jeunes ;</li> <li>• inclusion dans les OP et dans les espaces décisionnels et les politiques sectorielles publiques.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Soutien à l'employabilité ;</li> <li>• Formation technique pour le développement d'entreprises émergentes ;</li> <li>• financement productif et commercial ;</li> <li>• accès au foncier ;</li> <li>• renforcement des réseaux d'organisations de jeunes.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• AGRI-JEUNES</li> <li>• FSRP</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Définir une stratégie d'inclusion sociale, de genre et de jeunesse qui comprend - des quotas de participation</li> <li>xv) - des espaces de dialogue intergénérationnel pour l'inclusion des jeunes dans les organisations de producteurs;</li> <li>xvi) - le développement et le renforcement des plans d'affaires pour les jeunes ;</li> <li>xvii) - le renforcement des réseaux locaux de jeunes.</li> <li>• Améliorer l'employabilité, y compris par le renforcement éducatif et technique.</li> </ul>



Type	Niveau de pauvreté et causes	Stratégies de réponse	Besoins prioritaires	Appui d'autres interventions	Réponse potentielle
<ul style="list-style-type: none"> <li>Femmes rurales, cheffes de ménages et jeunes femmes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Pauvreté et extrême pauvreté ;</li> <li>niveaux élevés de chômage et de sous-emploi ;</li> <li>accès limité ou inexistant au foncier pour la production agricole ;</li> <li>accès limité ou inexistant aux ressources productives et au financement ;</li> <li>accès limité à la formation technique ;</li> <li>accès limité aux espaces de décision et à la définition des politiques publiques.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Formulation d'une stratégie d'inclusion sociale et de genre ;</li> <li>quotas participatifs et utilisation d'outils pour le dialogue et la réduction des écarts entre les hommes et les femmes dans les organisations ;</li> <li>renforcement éducatif et technique pour soutenir l'employabilité ou l'esprit d'entreprise ;</li> <li>fonds pour le financement spécifique des initiatives entrepreneuriales des femmes ;</li> <li>développement de plans d'affaires spécifiques pour les femmes ;</li> <li>facilitation de l'inclusion dans les espaces de prise de décision et les politiques publiques.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Renforcement technique des femmes productrices, qu'elles appartiennent ou non à des groupements.</li> <li>formation technique et soutien à l'employabilité ;</li> <li>accès au financement productif ;</li> <li>facilitation de l'accès au foncier ;</li> <li>construction d'espaces pour l'inclusion des femmes en situation de vulnérabilité</li> <li>renforcer la présence des femmes dans les réseaux existants et renforcer les réseaux de femmes.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>AGRI-JEUNES (jeunes femmes)</li> <li>FSRP</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Définir une stratégie d'inclusion sociale, de genre et de jeunesse qui comprend - des quotas de participation xviii) - des espaces de dialogue i pour l'inclusion des femmes dans les organisations de producteurs; xix) - le développement et le renforcement des plans d'affaires pour les femmes ;</li> <li>- le renforcement des réseaux locaux de femmes.</li> <li>Améliorer l'employabilité, y compris par le renforcement éducatif et technique.</li> <li>Appui à la commercialisation et la mise en relation avec des organisations de producteurs.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Personnes en situation de handicap</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Pauvreté et extrême pauvreté ;</li> <li>niveaux élevés de chômage et de sous-emploi ;</li> <li>discrimination et isolement.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Formulation d'une stratégie d'inclusion sociale des PSH ;</li> <li>quotas participatifs et utilisation d'outils pour le dialogue avec les PSH dans les organisations ;</li> <li>développement de plans d'affaires spécifiques ;</li> <li>inclusion dans les espaces de prise de</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li></li> </ul>

Type	Niveau de pauvreté et causes	Stratégies de réponse	Besoins prioritaires	Appui d'autres interventions	Réponse potentielle
		décision et les politiques publiques.			

Tableau 5 : Roles des Parties prenantes du projet (key file table 5)

Effet / Composante	Activité	Principaux partenaires d'exécution impliqués	Institutions en appui	Autres partenaires d'exécution potentiels
<b>Composante 1 : diversification et productivité des exploitations agricoles</b>				
<b>E 1.1 : Aménagement et gestion intégrée des eaux et des sols</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Planification locale territoriale, ateliers de planification participative</li> <li>Investissements communaires et familiaux en aménagements anti-érosifs et de gestion des eaux et des sols (canaux d'irrigation à petite échelle, mini-forage, structures de captage d'eau, puits, kits de micro-irrigation)</li> <li>aménagements et infrastructures pastorales et aquacoles, de type communautaire ou familiaux;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>ONG partenaires</li> <li>DyTAEL</li> <li>Univertités</li> <li>fONGS</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Gouvernements locaux</li> <li>OP</li> <li>Centre de Suivi Ecologique.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>DyTAES</li> <li>CLAAP</li> </ul>
<b>E.1.2 : Diversification de l'agriculture résiliente au changement climatique</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>dissémination de pratiques agro-écologiques<sup>3</sup>, contribuant à renforcer les activités</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>ISRA</li> <li>ANCAR</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>IF (LBA..)</li> <li>FONSTAB</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>CIMMYT</li> <li>ILRI</li> </ul>

<sup>3</sup> telles que l'intégration agriculture-élevage, le compostage, la régénération naturelle assistée (RNA), la production et dissémination de semences locales améliorées résistantes à la sécheresse, l'utilisation des produits forestiers non ligneux (PFNL),

Effet / Composante	Activité	Principaux partenaires d'exécution impliqués	Institutions en appui	Autres partenaires d'exécution potentiels
	<p>entrepreneuriales des exploitations familiales - notamment les jeunes et les femmes- et de leurs organisations ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Appui et renforcement des capacités techniques des OP, STD.</li> <li>• échanges et visites entre OP, producteurs.</li> <li>• production et accès durable aux semences de qualité (composites, paysannes), notamment des céréales sèches ciblées (disponibilité de semences de base /prébase, contrôle qualité / certification)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• CLAAP</li> <li>• FONGS</li> <li>• ONG partenaires avec expérience technique en agroécologie et accompagnement technique</li> <li>• DyTAEL</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• FADSP</li> <li>• CNAAS</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Fair Sahel</li> <li>• CIRAD</li> <li>• MASAE et directions techniques (Direction de l'Agriculture ;Direction de la Modernisation de l'Équipement rural ; Direction Régionale de Développement Rural (DRDR))Division des Semences/ Direction de l'Agriculture</li> <li>• Centre de Suivi Ecologique</li> <li>• DyTAES</li> </ul>
<p><b>E.1.3 :Amélioration de la sécurité nutritionnelle familiale et autonomisation des femmes</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• éducation nutritionnelle des ménages ruraux et promotion d'une alimentation équilibrée basée sur les aliments locaux, notamment pour les enfants.</li> <li>• Appui à diversification alimentaire des ménages vulnérables</li> <li>• Appui aux initiatives de transformation à haute valeur nutritionnelle</li> </ul>	<p>ONG partenaires avec expérience technique en nutrition et accompagnement</p> <p>CNDN</p> <p>ANCAR</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• ASPRODEB</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>•</li> </ul>
<p><b>Composante 2: valorisation des produits et développement des marchés territoriaux d'écoulement</b></p>				

Effet / Composante	Activité	Principaux partenaires d'exécution impliqués	Institutions en appui	Autres partenaires d'exécution potentiels
E.2.1 : les infrastructures économiques connectent les zones de production végétale/ animale aux marchés pour répondre à la demande urbaine en denrées agricoles	<ul style="list-style-type: none"> <li>• mise en place et accompagnement de dispositifs de gestion durables avec des cadres locaux de concertation interprofessionnelle.</li> <li>• établissement de partenariats public-privé locaux pour en assurer la gestion et la maintenance ;</li> <li>• construction et l'équipement d'infrastructures post-production (stockage, transformation),</li> <li>• réhabilitation d'infrastructures économiques de désenclavement de bassins de productions (marchés territoriaux de collecte, pistes)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• ARM</li> <li>• Think tank IPAR</li>   <li>• Bureaux d'études</li> <li>• Entreprises de BTP</li> <li>• AGEROUTE</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Autorités locales (conseils départementaux, mairies)</li> </ul>	
E.2.2: les organisations de producteurs et des micro- et petites- entreprises agricoles et agroalimentaires dans et autour des marchés sont renforcées et établissent des alliances commerciales productives.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• renforcement des capacités des organisations de producteurs et des micro- et petites- entreprises agricoles et agroalimentaires (transformation, commercialisation, etc.) dans et autour des marchés pour l'établissement d'alliances commerciales dans les filières concernées.</li> <li>• Appui au stockage, mécanisation, transformaton par des financements à couts partagés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• OPN (CNCR..)</li> <li>• ASPRODEB</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• IF</li> <li>• CNAAS</li> </ul>	



## Senegal

---

### Support to Food Sovereignty Program

### Project Design Report

### Annex 2: Logframe

Mission Dates: 15/04/2024 au 29/04/2024

Document Date: 14/08/2024

Project No. 2000004098

Report No. 6893-SN

West and Central Africa Division  
Programme Management Department



Support to Food Sovereignty Program

Logical Framework

Results Hierarchy	Indicators				Means of Verification			Assumptions
	Name	Baseline	Mid-Term	End Target	Source	Frequency	Responsibility	
Outreach SFSP	1 Persons receiving services promoted or supported by the project				Project HSE	Annual	PMU	Institutional and technical capacity for implementation Disaggregated by W and M ( 50% each), age (of which 50% Y) and people with disabilities ( 5%), Average household size (12) -all indicators marked with *** are linked to the result framework to The National Strategy for Food Sovereignty
	Males	0	160000	400000				
	Females	0	160000	400000				
	Young	0	160000	400000				
	Not Young							
	Non-Indigenous people							
	Total number of persons receiving services	0	320000	800000				
	Male	0	50	50				
	Female	0	50	50				
	Young	0	50	50				
	Persons with disabilities	0	16000	40000				
	1.b Estimated corresponding total number of households members				Project HSE	Annual	PMU	
	Household members	0	1920000	2400000				
	1.a Corresponding number of households reached				Project HSE	Annual	PMU	
	Women-headed households	0	16000	20000				
Non-women-headed households	0	144000	180000					
Households	0	160000	200000					
Project Goal Contribute to improving the country's food sovereignty and resilience to shocks	Improve the national contribution to intra-Community trade in agricultural products in the sectors concerned ***				TBD	Year 1 and 6	PMU	Political, economic and political stability; Favourable sectoral policy.
	Import of agricultural products - Rates			-10				
	Export of agricultural products - Rates			10				



Results Hierarchy	Indicators				Source	Means of Verification		Assumptions
	Name	Baseline	Mid-Term	End Target		Frequency	Responsibility	
	Policy dialogue on food sovereignty (SAS)				M&E system	Yearly from Rear 2	PMU	
	Knowledge products relevant to SAS policy dialogue		10	25				
<b>Development Objective</b> Improve production, productivity, and climate resilience of value chains selected to meet market food demands, at affordable and remunerative prices that improve producers' incomes	SF.2.1 Households satisfied with project-supported services				IFAD COI SURVEYS	Baseline/Midterm /Endline	National PMU/IFAD	Equity in the use of resources and in the distribution of benefits at the household level
	Household members	0	576000	1920000				
	Women-headed households	0	4800	16000				
	Households (%)	0	30	80				
	Households (number)		48000	160000				
	1.2.8 Women reporting minimum dietary diversity (MDDW)				IFAD COI SURVEYS	Baseline/Midterm /Endline	PMU/IFAD	
	Women (%)		20	80				
	Women (number)		13481	19200				
	Households (%)		20	80				
	Households (number)		2000	64000				
	Household members		24000	768000				
	Women-headed households		200	6400				
	Non-women-headed households							
	IE.2.1 Individuals demonstrating an improvement in empowerment				COI survey /Thematic studies	Baseline/Midterm /Endline	National PMU/IFAD	
	Young	0	50	50				
	Young	0	48000	320000				
	Total persons	0	30	80				
	Total persons	0	96000	640000				
	Females	0	50	50				
	Females	0	48000	320000				
Males	0	50	50					
Males	0	48000	320000					

Results Hierarchy	Indicators				Source	Means of Verification		Assumptions
	Name	Baseline	Mid-Term	End Target		Frequency	Responsibility	
	Persons with disabilities	0	4800	32000				
	Persons with disabilities	0	5	5				
<b>Outcome</b> 1 - Diversified agricultural production increased by improving climate resilience and nutrition of rural households	1.2.4 Households reporting an increase in production				IFAD COI SURVEYS	Baseline/Mid term/Endline	PMU/IFAD	Availability of young people to participate in the program
	Total number of household members		20736	207360				
	Households		20	80				
	Women-headed households		173	1728				
	Households		1728	17280				
	3.2.2 Households reporting adoption of environmentally sustainable and climate-resilient technologies and practices				IFAD COI SURVEYS	Annual from year 2	PMU/IFAD	
	Total number of household members		20736	155520				
	Households		20	60				
	Women-headed households		173	1296				
	Households		1728	12960				
	1.2.9 Households with improved nutrition Knowledge Attitudes and Practices (KAP)				IFAD COI SURVEYS	Baseline/Midterm /Endline	National PMU/IFAD	
	Women-headed households	0	1000	8000				
	Households (number)	0	10000	80000				
	Households (%)	0	20	80				
	Household members	0	120000	960000				
	2.2.2 Supported rural enterprises reporting an increase in profit				IFAD COI SURVEYS	Annual from year 2	PMU/IFAD	
	Number of enterprises	0	55	402				
	Percentage of enterprises	0	5	20				
	2.2.1 Persons with new jobs/employment opportunities				IFAD COI SURVEYS	Annual from year 3	PMU/IFAD	
Males		1659	3015					
Females		1659	3015					

Results Hierarchy	Indicators				Source	Means of Verification		Assumptions			
	Name	Baseline	Mid-Term	End Target		Frequency	Responsibility				
	Young		1659	3015							
	Total number of persons with new jobs/employment opportunities		3318	6030							
	Persons with disabilities		166	302							
	SF.2.2 Households reporting they can influence decision-making of local authorities and project-supported service providers				IFAD COI SURVEYS	Year 3 & 6	PMU/IFAD				
	Household members	0	10368	64800							
	Non-indigenous households										
	Non-women-headed households										
	Women-headed households	0	86	540							
	Households (%)		40	100							
	Households (number)	0	864	5400							
<b>Output</b>											
1.1: Diversified family farms (dry cereals, market gardening, small-scale livestock) increased their production and improved their productivity	3.1.4 Land brought under climate-resilient practices							M&E system	Annual	PMU	Technical capabilities and service providers
	Hectares of land		14160	23600							
	Water catchment, small-scale irrigation (total control), pastoral and aquacultural infrastructures***				M&E system	Annual	PMU				
	Ha in Total water control		950	1350							
	Water points (mini-boreholes) - Number		45	63							
	1.1.4 Persons trained in production practices and/or technologies				M&E system	Annual	PMU				
	Total number of persons trained by the project	0	8640	21600							
	Total number of attendances to training sessions	0	12960	21600							
	Men trained in crop	0	3888	6480							
	Women trained in crop	0	3888	6480							
	Young people trained in crop	0	3888	6480							

Results Hierarchy	Indicators				Source	Means of Verification		Assumptions
	Name	Baseline	Mid-Term	End Target		Frequency	Responsibility	
	Men trained in livestock	0	2592	4320				
	Women trained in livestock	0	2592	4320				
	Young people trained in livestock	0	2592	4320				
	Total persons trained in crop	0	7776	12960				
	Total persons trained in livestock	0	5184	8640				
	Males trained at least once by the project	0	4320	10800				
	Females trained at least once by the project	0	4320	10800				
	Persons with disabilities trained in crop	0	389	648				
	Persons with disabilities trained in livestock	0	259	432				
<b>Output</b> 1.2: Rural micro, small and medium-sized enterprises provide sustainable income for women and youth	People with access to shared-cost financial services in rural areas				M&E system	Annual	PMU	
	Males		6100	7860				
	Females		6100	7860				
	Person		12200	1570				
	Number of entrepreneurial initiatives (EF, coop, MER) supporting agroecological transformation				M&E system	Annual	PMU	
	Entrepreneurial initiatives supported (EF, MER, Agro-PME, coop)	0	1106	2010				
	of which Entrepreneurial initiatives that have invested in sectors with high nutritional value	0	332	603				
of which Entrepreneurial initiatives carried OPR (cooperatives, groups)	0	369	670					
<b>Output</b> 1.3: Rural households adopted improved nutrition practices in the diets of children, women and men	1.1.8 Households provided with targeted support to improve their nutrition				M&E System	Annual	PMU	No acute health crises
	Total persons participating	0	134806	269610				

Results Hierarchy	Indicators				Source	Means of Verification		Assumptions
	Name	Baseline	Mid-Term	End Target		Frequency	Responsibility	
	Males	0	67403	134805				
	Females	0	67403	134805				
	Households	0	50000	100000				
	Household members benefitted	0	600000	1200000				
	Young	0	67403	134805				
	Women-headed households	0	5000	10000				
	Number of persons with disabilities	0	6740	13481				
<b>Outcome</b> C2: Agricultural products are valued and supply territorial/national markets with the involvement of the cooperative and market sectors	2.2.6 Households reporting improved physical access to markets, processing and storage facilities				IFAD COI Survey	Baseline, mid-term, Endline	PMU	No major climatic crisis
	Households reporting improved physical access to markets		10	60				
	Size of households		240000	1440000				
	Women-headed households		2000	12000				
	Households reporting improved physical access to processing facilities		5	25				
	Size of households		12000	360000				
	Women-headed households		100	3000				
	Households reporting improved physical access to storage facilities		10	50				
	Size of households		24000	720000				
	Women-headed households		200	6000				
	Households reporting improved physical access to markets		20000	120000				
	Households reporting improved physical access to processing facilities		1000	30000				
	Households reporting improved physical access to storage facilities		2000	60000				

Results Hierarchy	Indicators				Source	Means of Verification		Assumptions
	Name	Baseline	Mid-Term	End Target		Frequency	Responsibility	
	Total households reporting improved physical access		23000	210000				
	Increase in the volume marketed of agricultural products in territorial markets***				Outcome Surveys	Year 3 & 6	PMU	
	Increase in the volume marketed of agricultural products in territorial markets		5	30				
<b>Output</b> 2.1: Rehabilitated and efficiently managed economic infrastructures (tracks, local markets) provide appropriate services to link crop and livestock production areas to urban food demand.	2.1.6 Market, processing or storage facilities constructed or rehabilitated				M&E System	Annual	PMU	Quality of service providers (design engineers, contractors)
	Total number of facilities		23	198				
	Market facilities constructed/rehabilitated		0	36				
	Processing facilities constructed/rehabilitated		23	90				
	Storage facilities constructed/rehabilitated		0	72				
	2.1.5 Roads constructed, rehabilitated or upgraded				M&E System	Annual	PMU	
	Length of roads		0	300				
<b>Output</b> 2.2: Support for rural producer organizations	2.1.3 Rural producers' organizations supported				M&E System	Annual	PMU	Integration and effective participation of family farms in POs
	Total size of POs		2160	5400				
	Rural POs supported		21.6	54				
	Males		1080	2700				
	Females		1080	2700				
	Young		1080	2700				
	Rural POs supported that are headed by women		6	14				
	Persons with disabilities		130	324				
	2.1.2 Persons trained in income-generating activities or business management				M&E System	Annual	PMU	

Results Hierarchy	Indicators				Source	Means of Verification		Assumptions
	Name	Baseline	Mid-Term	End Target		Frequency	Responsibility	
	Males	0	6100	7860				
	Females	0	6100	7860				
	Young	0	1886	7860				
	Persons trained in IGAs or BM (total)	0	12200	15720				
	Persons with disabilities	0	314	786				

## Senegal

---

### Support to Food Sovereignty Program Project Design Report

#### Annex 3: Project Cost and Financing

Mission Dates: 15/04/2024 au 29/04/2024

Document Date: 14/08/2024

Project No. 2000004098

Report No. 6893-SN

West and Central Africa Division  
Programme Management Department





## Annexe 3: Coût et financement du projet : Tableaux des coûts détaillés

1. Cette annexe présente les hypothèses et les résultats de l'estimation des coûts<sup>1</sup> du Projet d'Appui à la stratégie de souveraineté alimentaire en Sénégal (PASS). La première section décrit les principales hypothèses retenues pour l'estimation des coûts. La deuxième section présente les coûts totaux et le plan de financement par composante, par catégorie de dépenses et par source de financement, suivi par les tableaux de coûts détaillés par sous-composante.

### I. Hypothèses de calcul des coûts

2. **Durée et démarrage du projet :** la durée du projet sera de 6 ans, en tenant compte du fait que le gouvernement pourra commencer les activités de démarrage et de préparation du projet avant l'entrée en vigueur de l'accord de financement (prévue pour début 2025) à travers la demande d'un facilité de préfinancement du projet (voir annexe 13). La présentation du projet au Conseil d'Administration du FIDA est prévue pour septembre 2024.

3. **Coûts unitaires :** les estimations des coûts sont basées sur les données collectées par la mission de formulation pendant son séjour sur le terrain, auprès des projets en cours ou passés financés par le FIDA au Sénégal (PADAER-II, Agri-Jeunes) et auprès d'autres partenaires rencontrés (coopératives, agences, ministères, etc.). En ce qui concerne les frais de personnel, une grille de salaires a été préparée sur la base des projets en cours du FIDA. Les coûts estimés s'entendent toutes taxes comprises (TTC). La partie en devise des coûts du projet est constituée des coûts directs et indirects des biens et services importés qui sont incorporés dans le coût du projet.

4. **Taux de change :** Le franc CFA étant rattaché à l'euro, il suit les fluctuations de l'euro par rapport au dollar américain. Les projections prévoient une appréciation de l'euro par rapport au dollar dans les prochaines années, ce qui, à son tour, se traduira par une appréciation attendue du franc CFA par rapport au dollar, c'est-à-dire un taux de change moyen attendu de 554,825 FCFA pour 1 dollar des États-Unis pour la période du projet.<sup>2</sup>

5. **Imprévus physiques :** des imprévus physiques de 5% ont été appliqués aux travaux de génie civil afin de couvrir d'éventuelles erreurs d'estimation des quantités et/ou méthodes susceptibles d'intervenir pendant la mise en œuvre du projet.

6. **Imprévus financiers :** les provisions pour les variations des prix, communément appelées « imprévus financiers », visent à faire face aux effets de l'inflation et des mouvements du taux de change entre le franc CFA et le dollar des États-Unis. Elles sont calculées par le Costab sur la base des niveaux d'inflation aux niveaux national et international. En ce qui concerne l'inflation nationale, au cours de sa dernière mission au Sénégal, le FMI a constaté une baisse plus rapide que prévu en 2023. De plus, l'inflation globale dans le premier trimestre du 2024 est tombée à 3,3 pour cent, ce qui confirme les prévisions d'une diminution progressive de l'inflation dans les prochaines années en raison de la baisse des prix mondiaux des produits alimentaires et pétroliers et de l'appréciation de la monnaie.<sup>3</sup> Cela se traduit par un taux d'inflation moyen attendu pour la période du projet (2025-2030) de 2,1 pour cent.<sup>4</sup> Au niveau mondial, les prévisions prévoient également une baisse de l'inflation, ce qui entraîne un taux d'inflation globale moyen attendu de 3,15 pour

<sup>1</sup> Les coûts du projet ont été estimés en utilisant le logiciel Costab.

<sup>2</sup> Source : Fonds Monétaire International via The Economist Intelligence Unit, <https://viewpoint-eiu-com.fao.idm.oclc.org/data/results?searchId=c093ba01-d460-4602-b671-77cb9befd07d>

<sup>3</sup> <https://www.imf.org/en/News/Articles/2024/05/03/pr-24136-senegal-imf-staff-concludes-visit> et <https://viewpoint-eiu-com.fao.idm.oclc.org/analysis/geography/XN/SN/reports/one-click-report>

<sup>4</sup> Source : Fonds Monétaire International via The Economist Intelligence Unit, <https://viewpoint-eiu-com.fao.idm.oclc.org/analysis/geography/XN/SN/reports/one-click-report>

cent.<sup>5</sup> Conformément à la pratique actuelle, les imprévus financiers ont été appliqués à tous les coûts, à l'exception de la catégorie « dons et subventions ».

7. **Catégories de dépenses** : Cinq catégories de dépenses ont été définies : travaux, équipement et véhicules, biens et services, dons et subventions, fonctionnement et salaires. Conformément aux directives du FIDA, la structure de la catégorisation des décaissements reflète la structure de la catégorisation des dépenses.

## II. Coûts du projet et plan de financement

8. Le coût total du PASS, y compris les imprévus, est estimé à 235 millions d'USD ou 130,4 milliards de FCFA. Les coûts de base s'élèvent à 217,4 millions d'USD ou 120,6 milliards de FCFA. Les provisions pour imprévus physiques et financiers s'élèvent à 17,6 millions d'USD ou 9,8 milliards de FCFA.

9. Le projet s'articule autour de trois composantes interdépendantes : (i) Diversification et productivité des exploitations agricoles, avec un coût de 100,75 millions d'USD, soit 43 pour cent du coût total du PASS ; (ii) Valorisation des produits et développement des marchés territoriaux, avec un coût de 110,6 millions d'USD soit 47 pour cent du total ; (iii) Gestion et coordination du projet et gestion de connaissances, avec un coût de 23,7 millions d'USD soit 10 pour cent du total. Le tableau A3.1 ci-dessous montre que la plupart des investissements auront lieu entre la deuxième et la quatrième année du projet.

10. Le plan de financement du PASS se présente comme suit: (i) le FIDA pour 50 millions d'USD (22 pour cent du coût total), dont le Système d'Allocation Basé sur la Performance (PBAS) pour 20.1 millions repartis respectivement à 33 pour cent sur prêt à conditions extrêmement concessionnelles (PCEC) et 67 pour cent sur prêt à conditions particulièrement concessionnelles (PCPC), et du Mécanisme d'accès aux ressources empruntées (MARE) pour 29.9 million d'USD ; (ii) le CDP pour 65 millions d'USD ; (iii) la BEI pour 65 millions d'USD; (iv) le Fonds OPEP pour le développement international (OPEP) pour 31,5 millions d'USD mobilisés à 95 pour cent sous forme de prêt et à 5 pour cent sous forme de don ; (v) les bénéficiaires pour 19,25 millions d'USD mobilisés sous forme de crédit auprès des institutions financières partenaires opérant dans la zone d'intervention du PASS ; et (vi) le Gouvernement du Sénégal pour 4,25 millions d'USD principalement sous forme de contribution en nature à travers la mise à disposition de terrains communautaires pour la construction des infrastructures de marchés et les fermes irriguées pour jeunes en incubation. (Tableaux A3.2 et A3.3).

11. Comme indiqué dans le tableau A3.3 ci-dessous sur la répartition des coûts selon les catégories de dépenses, les investissements du PASS seront concentrés sur les travaux de réalisation des infrastructures des marchés et d'aménagements des eaux et des sols (98,62 millions d'USD), suivis par les biens et les services, notamment l'ingénierie sociale pour assurer l'appropriation et la maintenance des infrastructures et les services d'accompagnement pour l'amélioration durable de la productivité des exploitations familiales tout en sécurisant et en diversifiant la base productive (63,90 millions d'USD), et en dons et subventions (42,46 millions d'USD) notamment dans le financement à couts partagés des initiatives entrepreneuriales aux côtés des IF et enfin en véhicules et équipements (8,84 millions d'USD).

12. **Possibilité d'accueillir des cofinancements supplémentaires à l'avenir** : le projet est conçu selon une approche modulaire, où chaque unité d'investissement correspond à un marché de demi-gros territorial. Le projet peut donc facilement accueillir un ou plusieurs cofinancement(s) supplémentaire(s), s'il(s) se matérialise(nt) (y compris l'allocation du FIDA pour le 2025-2027), en modulant la zone d'intervention du projet à d'autres marchés territoriaux ; De la même manière, si une partie ou la totalité du cofinancement ne se matérialise pas, le projet pourrait facilement être réajusté en réduisant le nombre de marchés de gros soutenus, sans que cette réduction ait un impact significatif sur le projet dans son ensemble (voir matrice de phasage en annexe 13).

---

<sup>5</sup> Moyenne de l'inflation des prix à l'exportation des produits manufacturés sur la période du projet. <https://viewpoint-eiu-com.fao.idm.oclc.org/analysis/geography/XA/reports/one-click-report>

13. Dispositions relatives à la supervision technique et fiduciaire des cofinancements internationaux : le FIDA, en tant qu'institution à l'origine du projet, assumera au nom des autres cofinanceurs la responsabilité de l'administration et de la supervision des aspects techniques, fiduciaires (la gestion financière et de la passation des marchés) et des aspects environnementaux et sociaux du projet. Une "lettre de mission" entre le FIDA et chaque cofinancier sera signée pour détailler les responsabilités, les dispositions et les obligations des parties dans la supervision du projet, y compris la contribution technique et/ou financière des différentes parties pendant le processus de supervision, et les contributions techniques et/ou financières des parties envers le FIDA pour administrer et superviser le projet.

**Tableau A3.1: Coût du PASS par composante et par année du projet**

(en milliers d'USD)

Composante/sous-composante	2025		2026		2027		2028		2029		2030		Total	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
<b>A. Diversification et productivité des exploitations agricoles</b>	<b>6 905</b>	<b>7</b>	<b>33 166</b>	<b>33</b>	<b>22 940</b>	<b>23</b>	<b>23 917</b>	<b>24</b>	<b>9 874</b>	<b>10</b>	<b>3 948</b>	<b>4</b>	<b>100 750</b>	<b>43</b>
1. Aménagements et gestion intégrée des eaux et des sols	2 162		16 948		8 068	22	7 934	22	1 663	5	70		36 845	16
2. Diversification de l'agriculture résiliente au changement climatique	3 912	8	9 199	20	10 705	23	12 031	26	7 256	16	3 664	8	46 766	20
3. Amélioration de la sécurité nutritionnelle familiale et appui à l'autonomisation des femmes	832	5	7 019	41	4 167	24	3 952	23	954	6	214	1	17 139	7
<b>B. Valorisation des produits et développement des marchés territoriaux</b>	<b>4 075</b>	<b>4</b>	<b>16 586</b>	<b>15</b>	<b>34 131</b>		<b>33 963</b>		<b>17 655</b>		<b>4 184</b>	<b>4</b>	<b>110 595</b>	<b>47</b>
1. Accès aux marchés territoriaux	2 080	2	15 252	17	29 709	34	28 473	33	11 439	13	582	1	87 536	37
2. Transformation des produits agricoles	1 996		1 334		4 422	19	5 490	24	6 215	27	3 602	16	23 059	10
<b>C. Gestion et coordination du projet et gestion de connaissances</b>	<b>5 281</b>	<b>22</b>	<b>3 541</b>	<b>15</b>	<b>3 762</b>	<b>16</b>	<b>3 604</b>	<b>15</b>	<b>3 644</b>	<b>15</b>	<b>3 822</b>	<b>16</b>	<b>23 655</b>	<b>10</b>
1. Gestion et coordination du projet	4 225		2 485		2 537	15	2 591	15	2 645	15	2 634	15	17 117	7
2. Suivi-évaluation et gestion des savoirs	1 056		1 056		1 225	19	1 013	15	999	15	1 188	18	6 537	3
<b>Total</b>	<b>16 261</b>	<b>7</b>	<b>53 293</b>	<b>23</b>	<b>60 833</b>	<b>26</b>	<b>61 484</b>	<b>26</b>	<b>31 173</b>	<b>13</b>	<b>11 955</b>	<b>5</b>	<b>235 000</b>	<b>100</b>

**Tableau A3.2: Coût du PASS, par composante (et sous-composante) et par source de financement**

(en milliers d'USD)

Composante/sous-composante	FIDA PBAS: PCPC		FIDA PBAS: PCEC		FIDA: MARE		CDP		BEI		OFID: Prêt		OFID: Don		Bénéficiaires (Crédit IFP)		Gouvernement dont communes (Nature)		Total	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
<b>A. Diversification et productivité des exploitations agricoles</b>	<b>9 485</b>	<b>9</b>	<b>5 539</b>	<b>5</b>	<b>15 463</b>	<b>15</b>	<b>21 137</b>	<b>21</b>	<b>32 585</b>	<b>32</b>	<b>1 997</b>	<b>2</b>	<b>1 500</b>	<b>1</b>	<b>12 274</b>	<b>12</b>	<b>771</b>	<b>1</b>	<b>100 750</b>	<b>43</b>
1. Aménagements et gestion intégrée des eaux et des sols			35		10 370	28	9 975	27	15 693	43							771	2	36 845	16
2. Diversification de l'agriculture résiliente au changement climatique	9 300	20	1 360	3	2 446	5	8 442	18	11 672	25	1 273	3			12 274	26	0	0	46 766	20
3. Amélioration de la sécurité nutritionnelle familiale et appui à l'autonomisation des femmes	185	1	4 144	24	2 646	15	2 720	16	5 221	30	724	4	1 500	9			0	0	17 139	7
<b>B. Valorisation des produits et développement des marchés territoriaux</b>	<b>3 967</b>	<b>4</b>	<b>7</b>	<b>0</b>	<b>8 388</b>	<b>8</b>	<b>36 094</b>	<b>36</b>	<b>30 554</b>	<b>30</b>	<b>23 042</b>	<b>23</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>6 975</b>	<b>6</b>	<b>1 568</b>	<b>1</b>	<b>110 595</b>	<b>47</b>
1. Accès aux marchés territoriaux	3 967	5	3	0	5 569	6	28 928	33	27 373	31	20 128	23					1 568		87 536	37
2. Transformation des produits agricoles			4		2 819	12	7 166	31	3 180	14	2 914	13			6 975	30	0	0	23 059	10
<b>C. Gestion et coordination du projet et gestion de connaissances</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1 080</b>	<b>5</b>	<b>6 069</b>	<b>6</b>	<b>7 769</b>	<b>33</b>	<b>1 861</b>	<b>8</b>	<b>4 961</b>	<b>21</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1 914</b>	<b>8</b>	<b>23 655</b>	<b>10</b>
1. Gestion et coordination du projet			1024.04232		4 940	29	4 164	24	476	3	4 600	27					1 914	11	17 117	7
2. Suivi-évaluation et gestion des savoirs			56.002656		1 130	17	3 605	55	1 385	21	361	6							6 537	3
Total	13 452	6	6 626	3	29 920	13	65 000	28	65 000	28	30 000	13	1 500	0,6	19 249	8,2	4 253	1,8	235 000	100

**Tableau A3.3: Coût du PASS par catégorie de dépenses et par source de financement**

(en milliers d'USD)

Catégorie de dépenses	FIDA PBAS: PCPC		FIDA PBAS: PCEC		FIDA:MARE		CDP		BEI		OFID: Prêt		OFID: Don		Bénéficiaires (Crédit IFP)		Gouvernement dont communes (Nature)		Total	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
<b>I. Dépenses d'investissement</b>																				
A. Travaux	3 374	3			14 054	14	34 103	35	32 144	33	14 947	15							98 623	42
B. Équipement et véhicules	1 201	1	13		1 883	21	3 331	38	1 324	15	1 087	12							8 839	4
C. Biens et services	3 849	4	5 531	9	6 692	10	11 489	18	24 456	38	9 192	14	358	1			2 339	4	63 905	27
D. Dons et subventions	4 910	5			3 440	8	8 323	20	5 403	13		0	1 142	3	19 249	45			42 466	18
<b>Total dépenses d'investissement</b>	<b>13 334</b>	<b>6</b>	<b>5 544</b>	<b>3</b>	<b>26 069</b>	<b>12</b>	<b>57 246</b>	<b>27</b>	<b>63 327</b>	<b>30</b>	<b>25 225</b>	<b>12</b>	<b>1 500</b>	<b>1</b>	<b>19 249</b>	<b>9</b>	<b>2 339</b>	<b>1</b>	<b>213 833</b>	<b>91</b>
<b>II. Dépenses récurrentes</b>																				
A. Fonctionnement et salaires	118	1	1 082	5	3 851	18	7 754	37	1 673	8	4 775	23		-		-	1 914	9	21 167	9
<b>Total dépenses récurrentes</b>	<b>118</b>	<b>1</b>	<b>58</b>	<b>0</b>	<b>3 851</b>	<b>18</b>	<b>7 754</b>	<b>37</b>	<b>1 673</b>	<b>8</b>	<b>4 775</b>	<b>23</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1 914</b>	<b>9</b>	<b>21 167</b>	<b>9</b>
<b>Total</b>	<b>13 452</b>	<b>6</b>	<b>5 602</b>	<b>2</b>	<b>29 920</b>	<b>13</b>	<b>65 000</b>	<b>28</b>	<b>65 000</b>	<b>28</b>	<b>30 000</b>	<b>13</b>	<b>1 500</b>	<b>1</b>	<b>19 249</b>	<b>8</b>	<b>4 253</b>	<b>2</b>	<b>235 000</b>	<b>100</b>







**Sous-composante 1.3 : Amélioration de la sécurité nutritionnelle familiale et appui à l'autonomisation des femmes**





## Sous-composante 2.2 : Développement des services marchands connexes à la production agricole

République du Sénégal														Parameters (in %)						Summary Divisions			Other Accounts			
Projet d'appui à la stratégie de souveraineté alimentaire en Sénégal														Totals Including Contingencies (US\$ '000)						Phy. Cons.			Expenditure		Dist.	
Table 2.2. Transformation des produits agricoles														Unit Cost						Rate			Tax		Fin. Rule	
Detailed Costs														Unit Cost (FCFA / US\$)						Rate			Tax		Fin. Rule	
I. Investment Costs														Unit Cost (FCFA / US\$)						Rate			Tax		Fin. Rule	
A. Développement des services marchands connexes à la production agricole														Unit Cost (FCFA / US\$)						Rate			Tax		Fin. Rule	
1. Renforcement des OP régionales du secteur économique marchand: convention avec l'ASPRODEB														Unit Cost (FCFA / US\$)						Rate			Tax		Fin. Rule	
a. Assistance technique														Unit Cost (FCFA / US\$)						Rate			Tax		Fin. Rule	
Base arrière /a														Unit Cost (FCFA / US\$)						Rate			Tax		Fin. Rule	
Antennes régionales /b														Unit Cost (FCFA / US\$)						Rate			Tax		Fin. Rule	
Chargé(e) compte gestion (digitalisation)														Unit Cost (FCFA / US\$)						Rate			Tax		Fin. Rule	
Chargé(e) entrepreneur coopératif														Unit Cost (FCFA / US\$)						Rate			Tax		Fin. Rule	
Subtotal														Unit Cost (FCFA / US\$)						Rate			Tax		Fin. Rule	
b. Equipement														Unit Cost (FCFA / US\$)						Rate			Tax		Fin. Rule	
Véhicules route /c														Unit Cost (FCFA / US\$)						Rate			Tax		Fin. Rule	
Motos /d														Unit Cost (FCFA / US\$)						Rate			Tax		Fin. Rule	
Ordinateurs /e														Unit Cost (FCFA / US\$)						Rate			Tax		Fin. Rule	
Tablettes /f														Unit Cost (FCFA / US\$)						Rate			Tax		Fin. Rule	
Subtotal														Unit Cost (FCFA / US\$)						Rate			Tax		Fin. Rule	
c. Appui au fonctionnement /g														Unit Cost (FCFA / US\$)						Rate			Tax		Fin. Rule	
Animation - formation - supervision														Unit Cost (FCFA / US\$)						Rate			Tax		Fin. Rule	
Echanges interrégionaux														Unit Cost (FCFA / US\$)						Rate			Tax		Fin. Rule	
Fonctionnement bureau														Unit Cost (FCFA / US\$)						Rate			Tax		Fin. Rule	
Fonctionnement véhicules														Unit Cost (FCFA / US\$)						Rate			Tax		Fin. Rule	
Audit annuel														Unit Cost (FCFA / US\$)						Rate			Tax		Fin. Rule	
Subtotal														Unit Cost (FCFA / US\$)						Rate			Tax		Fin. Rule	
Subtotal														Unit Cost (FCFA / US\$)						Rate			Tax		Fin. Rule	
2. Renforcement des OP dans le dialogue politique sur la souveraineté alimentaire: convention avec le CNCR														Unit Cost (FCFA / US\$)						Rate			Tax		Fin. Rule	
a. Assistance technique														Unit Cost (FCFA / US\$)						Rate			Tax		Fin. Rule	
Base arrière /h														Unit Cost (FCFA / US\$)						Rate			Tax		Fin. Rule	
Antennes régionales et départementales /i														Unit Cost (FCFA / US\$)						Rate			Tax		Fin. Rule	
Subtotal														Unit Cost (FCFA / US\$)						Rate			Tax		Fin. Rule	
b. Equipement														Unit Cost (FCFA / US\$)						Rate			Tax		Fin. Rule	
Véhicules /j														Unit Cost (FCFA / US\$)						Rate			Tax		Fin. Rule	
Ordinateurs /k														Unit Cost (FCFA / US\$)						Rate			Tax		Fin. Rule	
Tablettes /l														Unit Cost (FCFA / US\$)						Rate			Tax		Fin. Rule	
Subtotal														Unit Cost (FCFA / US\$)						Rate			Tax		Fin. Rule	
c. Appui au fonctionnement /m														Unit Cost (FCFA / US\$)						Rate			Tax		Fin. Rule	
Animation - formation - plaidoirie														Unit Cost (FCFA / US\$)						Rate			Tax		Fin. Rule	
Echanges interrégionaux, foires														Unit Cost (FCFA / US\$)						Rate			Tax		Fin. Rule	
Fonctionnement bureau														Unit Cost (FCFA / US\$)						Rate			Tax		Fin. Rule	
Fonctionnement véhicules														Unit Cost (FCFA / US\$)						Rate			Tax		Fin. Rule	
Audit annuel														Unit Cost (FCFA / US\$)						Rate			Tax		Fin. Rule	
Subtotal														Unit Cost (FCFA / US\$)						Rate			Tax		Fin. Rule	
Subtotal														Unit Cost (FCFA / US\$)						Rate			Tax		Fin. Rule	
B. Financement des initiatives entrepreneuriales de valorisation des services de marché (IEVSM) /n														Unit Cost (FCFA / US\$)						Rate			Tax		Fin. Rule	
1. Insertion professionnelle des jeunes /o														Unit Cost (FCFA / US\$)						Rate			Tax		Fin. Rule	
a. Formation pratique des jeunes ruraux /p														Unit Cost (FCFA / US\$)						Rate			Tax		Fin. Rule	
b. Coaching des jeunes ruraux														Unit Cost (FCFA / US\$)						Rate			Tax		Fin. Rule	
c. Insertion professionnelle des jeunes														Unit Cost (FCFA / US\$)						Rate			Tax		Fin. Rule	
Subtotal														Unit Cost (FCFA / US\$)						Rate			Tax		Fin. Rule	
2. IEVSM liés à la commercialisation /q														Unit Cost (FCFA / US\$)						Rate			Tax		Fin. Rule	
a. Financement FDA														Unit Cost (FCFA / US\$)						Rate			Tax		Fin. Rule	
b. Financement BE														Unit Cost (FCFA / US\$)						Rate			Tax		Fin. Rule	
c. Financement CDP														Unit Cost (FCFA / US\$)						Rate			Tax		Fin. Rule	
Subtotal														Unit Cost (FCFA / US\$)						Rate			Tax		Fin. Rule	
3. IEVSM liés à la transformation et services connexes /r														Unit Cost (FCFA / US\$)						Rate			Tax		Fin. Rule	
a. Financement FDA														Unit Cost (FCFA / US\$)						Rate			Tax		Fin. Rule	
b. Financement BE														Unit Cost (FCFA / US\$)						Rate			Tax		Fin. Rule	
c. Financement CDP														Unit Cost (FCFA / US\$)						Rate			Tax		Fin. Rule	
Subtotal														Unit Cost (FCFA / US\$)						Rate			Tax		Fin. Rule	
4. IEVSM liés à la transition écologique et énergétique /s														Unit Cost (FCFA / US\$)						Rate			Tax		Fin. Rule	
a. Financement FDA														Unit Cost (FCFA / US\$)						Rate			Tax		Fin. Rule	
b. Financement BE														Unit Cost (FCFA / US\$)						Rate			Tax		Fin. Rule	
c. Financement CDP														Unit Cost (FCFA / US\$)						Rate			Tax		Fin. Rule	
Subtotal														Unit Cost (FCFA / US\$)						Rate			Tax		Fin. Rule	
c. Formulation/revue des stratégies et politiques de souveraineté alimentaire														Unit Cost (FCFA / US\$)						Rate			Tax		Fin. Rule	
Total Investment Costs														Unit Cost (FCFA / US\$)						Rate			Tax		Fin. Rule	
II. Recurrent Costs														Unit Cost (FCFA / US\$)						Rate			Tax		Fin. Rule	
A. Expert en financement rural														Unit Cost (FCFA / US\$)						Rate			Tax		Fin. Rule	
Total Recurrent Costs														Unit Cost (FCFA / US\$)						Rate			Tax		Fin. Rule	
Total														Unit Cost (FCFA / US\$)						Rate			Tax		Fin. Rule	
la Pimes pour coordinateur RAF, etc.																										
b. Cela inclut les facilitateur(trices) et les animateur(trices) régionaux(les)																										
c. Pour siège																										
d. Zone régionale																										
e. Antennes et siège																										
f. Antennes et siège																										
g. Sur livrables, branches et siège																										
h. Coordinateur, RAF, etc.																										
i. Cela inclut les facilitateur(trices) régionaux(les) et départementaux(les)																										
j. 2 pour siège et 11 pour antennes																										
k. Antennes et siège																										
l. Sur livrables, branches et siège																										
m. Financement à coûts partagés: 50% subvention PASS-50% crédit via IFP. Pour les organisations de producteurs agricoles, les coopératives et les micro- et petites agro-entreprises.																										
n. Convention avec université ou ONG spécialisée																										
o. Bourse pour un stage de 12 mois au niveau d'une entreprise rurale déjà établie																										
p. Chaque financement concerne une initiative d'un groupe de 6 membres à travers leur OP de base																										
q. Chaque financement concerne une initiative d'un groupe de 6 membres à travers leur OP de base																										
r. Chaque financement concerne une initiative d'une entreprise rurale																										

### **Composante 3 : Coordination et gestion du projet**









## Senegal

---

### Support to Food Sovereignty Program Project Design Report

#### Annex 4: Economic and Financial Analysis

Mission Dates: 15/04/2024 au 29/04/2024

Document Date: 14/08/2024

Project No. 2000004098

Report No. 6893-SN

West and Central Africa Division  
Programme Management Department



## Annexe 4: Analyse économique et financière

1. Cette annexe présente les résultats de l'analyse économique et financière (AEF) *ex ante* pour le Projet d'Appui à la Stratégie de Souveraineté Alimentaire du Sénégal (PASS). L'AEF suit la méthodologie préconisée par le FIDA<sup>1</sup> et repose sur l'approche de l'analyse coûts-bénéfices appliquée aux interventions suivantes du projet : (i) *Amélioration et diversification de la base productive résiliente au changement climatique* (Sous-composante 1.1 : Aménagement et gestion intégrée des eaux et des sols ; et Sous-composante 1.2 : Diversification, durabilité et résilience des productions agricoles) ; et (ii) *Améliorer l'accès au marché des produits agricoles* (Sous-composante 2.1 : Accès aux marchés territoriaux ; et Sous-composante 2.2 : Développement des services marchands connexes à la production agricole). La section I examine les principaux flux de bénéfices. La section II décrit la méthodologie et les hypothèses employées pour l'AEF, y compris les éléments additionnels liés au pilotage de l'Analyse économique et financière améliorée (Enhanced Economic and Financial Analysis, EFA+). La section III présente les résultats de l'analyse financière, tandis que la section IV présente l'analyse économique et l'analyse de sensibilité.
2. Globalement, les interventions du PASS sont économiquement rentables. Le taux de rentabilité interne économique (TRIE) du projet s'établit à 19,4% et la valeur actuelle nette (VAN), au coût d'opportunité du capital de 6%, s'élève à 163,7 millions d'USD sur une période de 20 ans et avec un budget total de 235 millions d'USD. Ces résultats économiques sont robustes lorsqu'on teste plusieurs scénarios de sensibilité, notamment les retards dans la mise en œuvre, les dépassements de coûts et la réduction des avantages.

### I. Identification des bénéfices

3. Le but du PASS est de contribuer à l'amélioration de la souveraineté alimentaire du pays et de sa résilience aux chocs. L'objectif de développement est d'améliorer la production, la productivité, la durabilité et la résilience climatique de certaines chaînes de valeur et d'améliorer les revenus des producteurs agricoles vulnérables, en particulier les femmes et les jeunes.
4. Le projet générera deux principaux flux d'avantages quantifiables qui se renforceront mutuellement. Premièrement, le PASS augmentera la production, la productivité et la résilience des systèmes agricoles diversifiés de petits exploitants grâce à plusieurs mesures. Ces mesures incluent l'adoption de pratiques de production plus résilientes et agroécologiques, des actions communautaires pour une gestion durable des ressources naturelles, un accès accru aux intrants clés (semences, eau, petite mécanisation, engrais chimiques et organiques), ainsi qu'un appui-conseil de proximité pour la diffusion et l'adoption d'innovations adaptées. En outre, le projet facilitera l'accès à des services financiers ruraux renforcés et adaptés, et encouragera la création d'entreprises durables fournissant des services d'appui essentiels pour la production et la post-production.
5. Deuxièmement, le PASS vise également à améliorer la souveraineté alimentaire du Sénégal en favorisant la valorisation et la disponibilité des produits agricoles sur les marchés locaux et nationaux, tout en assurant une meilleure répartition de la valeur ajoutée entre les acteurs de la filière. Les marchés territoriaux constituent le point d'entrée pour la promotion et la mise en œuvre des activités du projet, car ils sont les axes de convergence entre l'offre de produits agricoles locaux et la demande des marchés sous-régionaux, urbains et transfrontaliers. Par conséquent, le projet adopte une approche territoriale de développement économique intégré visant à : (i) améliorer l'accès aux marchés territoriaux (sous-composante 2.1), et (ii) développer l'ensemble des services marchands liés à la production agricole (sous-composante 2.2). La valorisation et la distribution des produits agricoles locaux (en

---

<sup>1</sup> IFAD Guidelines on Economic and Financial Analysis, Volumes 1 to 3 (2015).

particulier les céréales sèches traditionnelles priorisées par le projet) sur les marchés territoriaux et nationaux seront améliorées par des investissements dans les routes rurales et les infrastructures de marché, l'amélioration des installations et des services de post-production, le renforcement des organisations de producteurs (OP) et des entreprises rurales, l'établissement d'alliances de marché, les services numériques, et le renforcement de la gouvernance du marché. Les actions de développement des marchés permettront d'augmenter les revenus ruraux grâce à de meilleurs prix, à la réduction des coûts de transport et des pertes post-récolte, à l'augmentation de la valeur ajoutée et à la création d'emplois. Elles contribueront aux objectifs nationaux de souveraineté alimentaire en augmentant la disponibilité et la consommation de produits locaux, grâce également à des actions complémentaires de sensibilisation des consommateurs et de promotion de la consommation locale.

## II. Méthodologie et hypothèses

6. **Analyse financière.** L'analyse financière quantifie les bénéfices estimés des activités du projet dans le cadre des sous-composantes 1.1, 1.2, 2.1 et 2.2. Elle repose sur la comparaison, du point de vue des bénéficiaires cibles, des flux financiers nets obtenus dans la situation « avec projet » (with project situation, WP) à ceux obtenus dans la situation « sans projet » (without project situation, WOP).<sup>2</sup> L'analyse financière permet de s'assurer que les bénéficiaires du projet disposent des moyens, des capacités et des incitations financières adéquats pour assumer les risques et les coûts associés aux changements de systèmes de production, aux trajectoires de transition agroécologique et aux investissements des entreprises proposés par le projet, sur la base de paramètres financiers et d'hypothèses comportementales.
7. Pour prendre en compte les spécificités des systèmes de production de céréales sèches prévalant chez les bénéficiaires potentiels, ainsi que les différentes conditions de départ, les contraintes et les variations contextuelles dans les trois zones agroécologiques couvertes par le projet, six modèles d'exploitations familiales adoptant des systèmes de production diversifiés centrés sur les céréales sèches traditionnelles soutenues par le PASS ont été préparés.<sup>3</sup> En ce qui concerne les activités entrepreneuriales, l'analyse s'est concentrée sur quatre services clés de pré et post-production liés aux chaînes de valeur des céréales sèches, qui peuvent être entrepris localement par les groupes bénéficiaires. Ces services comprennent la production de biointrants nécessaires pour soutenir les transitions agroécologiques, ainsi que diverses activités de transformation visant à valoriser les céréales sèches traditionnelles (minoterie, boulangerie, production de farine infantile et d'autres produits transformés et semi-transformés à base de céréales, qui sont des éléments importants des régimes alimentaires locaux). L'analyse a également élaboré un modèle financier pour les infrastructures de marché et les routes rurales qui augmenteront la disponibilité et la consommation des produits locaux. Pour plus de détails, voir la description ci-dessous et les modèles financiers présentés dans le fichier Excel.
8. **Enhanced Economic and Financial Analysis (EFA+).** Étant donné que la composante 1 se concentre sur les transitions agroécologiques des petits exploitants, l'AEF du PASS intègre, tout en adhérant à la méthodologie établie par le FIDA, des éléments de l'approche de l'Analyse Économique et Financière Améliorée (EFA+) pour les investissements agroécologiques. Cette approche est en cours de

---

<sup>2</sup> Conformément aux directives FIDA sur l'analyse économique et financière, cette analyse développe une situation sans projet dynamique et non comme une situation statique qui se répète au fil des années, comme souvent supposé. Cela se révèle nécessaire surtout dans une situation affectée par les changements climatiques

<sup>3</sup> Les six modèles correspondent à six typologies d'exploitations familiales identifiées comme bénéficiaires potentiels du PASS, comme décrit ci-dessous. Chaque modèle est à son tour composé d'un modèle de cultures correspondant à la situation sans projet et d'un autre correspondant à la situation avec projet.

développement à travers des projets pilotes nationaux soutenus par la composante 4 du projet GP-SAEP.<sup>4</sup>

9. Les expériences générées par le portefeuille agroécologique du FIDA ont mis en évidence plusieurs limites de l'approche AEF standard lorsqu'elle est appliquée à des projets agroécologiques. Concernant les modèles financiers, les modèles utilisés pour estimer les coûts et les bénéfices au niveau de l'exploitation sont souvent des modèles de monoculture qui ne prennent pas en compte les interactions et les synergies générées dans les systèmes agricoles diversifiés des petits exploitants. Pour répondre à ces limites, l'approche de l'EFA+ pour l'analyse financière commence par l'analyse des données et des évidences existantes afin de définir différentes typologies d'exploitations et des voies possibles de transition agroécologique en fonction de la théorie du changement, des interventions planifiées et des stratégies de ciblage social et géographique de chaque projet. En outre, étant donné que l'agroécologie est normalement le résultat souhaité d'un processus de transition progressive, les modèles financiers des exploitations agricoles de l'EFA+ tiennent compte du fait que les transitions peuvent avoir des points de départ différents, suivre des voies différentes et se dérouler dans des agro-écorégions distinctes. Une fois les modèles initiaux validés avec les parties prenantes et les experts, des données de terrain sont collectées sur un échantillon d'exploitations représentatives sélectionnées à dessein, afin de recueillir des informations supplémentaires nécessaires à l'estimation des modèles financiers pour les exploitations diversifiées en transition. Les données sont ultérieurement triangulées avec d'autres sources disponibles afin de vérifier leur représentativité et d'ajuster les projections du modèle, si nécessaire, sur la base d'éléments provenant d'échantillons plus larges. L'analyse financière au niveau de l'exploitation permet également d'identifier plus précisément les hypothèses clés concernant les lacunes critiques dans les services d'appui nécessaires pour soutenir les transitions agroécologiques (par exemple, les intrants biologiques, la transformation, les services de mécanisation, etc.).
10. **Données pour les modèles financiers.** La construction des modèles financiers de production a été basée sur l'analyse et la triangulation de différentes sources de données et des preuves existantes, y compris : (i) les microdonnées de l'Enquête Agricole Annuelle (EAA), fournies par l'équipe 50x2030 du FIDA qui a continuellement soutenu chaque vague annuelle de l'EAA depuis 2017<sup>5</sup> ; (ii) les résultats préliminaires d'une enquête agricole TAPE<sup>6</sup> récemment entreprise par la FAO au Sénégal (non publiée) ; (iii) des visites de terrain et entretiens avec les petits producteurs, les représentants des organisations de producteurs, les ONG et les prestataires de services techniques entrepris par l'équipe EFA lors de la mission de pré-formulation (février 2024) et de formulation (avril 2024) du PASS; (iv) des entretiens approfondis (quantitatifs et qualitatifs) avec 30 petits producteurs sélectionnés à dessein, entrepris par une équipe de chercheurs de l'Université USSEIN en avril-mai 2024 ; (v) des preuves et des données provenant de l'expérience récente d'autres projets financés par le FIDA et la Banque mondiale au Sénégal et dans des pays comparables dans la région ; (vi) l'analyse de la littérature et des rapports existants sur les systèmes agricoles, l'agroécologie et la production durable / résiliente au climat au Sénégal, y compris la série de Research Grant Policy Briefs and Papers basées sur l'EAA, préparées avec l'appui de 50x2030.
11. Conformément à l'approche EFA+, l'analyse financière a commencé par la pré-identification et la validation des typologies d'exploitations familiales prévalant parmi le groupe cible du projet dans les différentes zones agroécologiques ciblées par le

---

<sup>4</sup> Global Programme for Small-scale Agroecology Producers and Sustainable Food Systems Transformation (GP-SAEP) , financé par l'Union européenne et la Coopération belge. La composante 4 du GP-SAEP (EFA+) est directement mise en œuvre par le Land Tenure and Natural Resources Management Desk, PMI.

<sup>5</sup> Les ensembles de données qui composent les microdonnées de l'EAA 2021/2022 comprennent des données sur 6 834 exploitations agricoles et 14 114 parcelles agricoles individuelles.

<sup>6</sup> FAO Tool for Agroecology Performance Evaluation.

PASS.<sup>7</sup> Une technique de réduction des dimensions a été utilisée pour identifier les typologies d'exploitations familiales dans chacune des trois zones agroécologiques couvertes par le projet, sur la base des données de l'EAA. Après avoir éliminé les systèmes agricoles peu pertinents pour le projet (par exemple, les typologies de production principalement spécialisées dans l'élevage), six typologies d'exploitations familiales ont été identifiées, chacune représentant un groupe d'exploitations présentant des caractéristiques similaires dans une zone agroécologique spécifique. Les typologies d'exploitations familiales identifiées ont servi de base aux six modèles d'exploitations utilisés pour l'analyse financière.

12. Ensuite, une analyse approfondie a été entreprise sur l'ensemble des données relatives à la production, aux systèmes agricoles et aux ménages, à partir d'un échantillon aléatoire de ménages tirés de l'EAA dans chaque typologie et zone agroécologique (entre 25 et 30 pour chaque typologie/ZAE, correspondant à 60 à 90 parcelles individuelles en fonction de la ZAE et des caractéristiques de l'exploitation), afin d'obtenir une image plus complète des systèmes agricoles (y compris les rotations pluriannuelles des cultures et les schémas d'association), des niveaux de productivité, de l'utilisation et de la combinaison des intrants, des principales contraintes de production, de l'exposition aux chocs et des stratégies d'adaptation, des pertes post-récolte, etc. Les résultats ont été triangulés avec : (i) les résultats de l'enquête TAPE pour différentes agro-régions et ménages à différents stades de la transition agroécologique ; (ii) les données primaires au niveau de l'exploitation recueillies par l'Université USSEIN auprès de 30 ménages sélectionnés à dessein dans le Bassin Arachidier (pour s'assurer que les réalités de terrain des bénéficiaires potentiels du projet correspondent à l'image qui se dégage de l'EAA et pour étudier qualitativement les dynamiques et les trajectoires au niveau de l'exploitation) ; (iii) les observations et les preuves tirées des visites sur le terrain et des discussions avec des informateurs experts ; (iv) les données tirées de la littérature et d'autres projets d'investissement similaires. La triangulation, ainsi que la bonne qualité des données provenant de l'EAA soutenue par 50x2030, offrent des garanties suffisantes quant à la fiabilité des projections sur les différents niveaux de départ et les trajectoires attendues utilisées pour les modèles financiers de l'AEF.
13. Dans tous les modèles production, en raison des conditions de départ des systèmes modélisés (par exemple, un accès actuel très limité à la matière organique / au fumier conduisant à une faible fertilité des sols), l'analyse a supposé un déroulement progressif des bénéfices apportées par les pratiques de production améliorées. Alors que la pleine réalisation des avantages se produirait entre la troisième et la quatrième année si l'on considérait des modèles de monoculture, étant donné que la rotation de cultures est pratiquée au niveau de l'exploitation familiale, le processus d'amélioration sera plus long et la pleine réalisation sera atteinte pour tous les modèles à partir de la septième année. Cela reflète mieux les réalités des systèmes de production diversifiés des petites exploitations familiales ciblées par le projet, étant donné que la diversification des cultures fait partie intégrante des stratégies de subsistance, où les facteurs de production sont répartis entre les cultures vivrières essentielles à l'autoconsommation (par exemple, le mil) et la production excédentaire de cultures à vocation plus commerciale (par exemple, l'arachide). La modélisation explicite des schémas de rotation met également en évidence le fait que, bien que le point d'entrée du projet soit les céréales sèches traditionnelles, la gestion intégrée de la fertilité et de la restauration des sols générera des bénéfices supplémentaires grâce à des effets d'entraînement pour d'autres cultures qui ne sont pas directement ciblées par le projet (par exemple, l'arachide). Le coût d'opportunité du capital utilisé est de 7 %, conformément aux directives du FIDA et à la pratique des projets récents. Compte tenu de la nature à long terme des processus de

---

<sup>7</sup> La construction de typologies d'exploitations familiales permet de prendre en compte l'hétérogénéité agricole au sein d'une région et peut être définie de manière générale comme un processus de classification systématique des exploitations en groupes sur la base des caractéristiques communes de leur système agricole.

transition agroécologique, principalement en ce qui concerne l'activation d'interactions systémiques améliorant l'efficacité, le recyclage et les synergies, l'analyse financière est effectuée sur un horizon de 15 ans.

14. Pour les modèles d'entrepreneuriat rural, les données primaires ont été collectées par le biais de visites sur le terrain et d'entretiens approfondis avec des petits entrepreneurs et des groupes d'entreprises conformes au profil des bénéficiaires du PASS qui entreprennent des activités similaires dans la zone du projet et qui ont souvent reçu des formes de soutien semblables à celles qui seront fournies par le PASS. Les données de terrain ont été intégrées et comparées à celles de projets antérieurs ayant soutenu des activités similaires, ainsi qu'à des données secondaires.
15. La définition initiale des modèles financiers ne représente pas une priorisation définitive des investissements du projet puisque les ressources du projet seront allouées en fonction des plans d'investissement des initiatives d'entrepreneuriat rural (IERs) axés sur la demande. Toutefois, sur la base des données et des informations recueillies au cours de la formulation, les modèles analysés sont considérés comme représentatifs des propositions d'investissement susceptibles d'être élaborées par les bénéficiaires du projet. Les modèles reflètent des hypothèses fiables issues de l'expérience récente d'autres projets au Sénégal financés par le FIDA et d'autres donateurs internationaux, ainsi que dans d'autres pays comparables de la région.
16. **Hypothèses clés pour les modèles financiers.** Une attention particulière a été accordée à la validation des hypothèses les plus critiques qui sous-tendent les projections utilisées pour les modèles financiers. Il s'agit en particulier des points suivants, mis en évidence dans les commentaires de la RIA au stade de l'OSC sur la base des conclusions des évaluations d'impact (IA)
17. *Les taux d'adoption des interventions agroécologiques par les petits exploitants sont potentiellement faibles.* En ce qui concerne la volonté des petits exploitants d'adopter des technologies et des pratiques agricoles plus durables et plus résistantes au climat, RIA a noté dans ses commentaires que l'IA en Zambie a montré que les bénéficiaires n'ont pas toujours adopté les pratiques promues par le projet. En effet, la note sur l'agroécologie préparée par 50x2030 a montré que le point de départ au Sénégal est souvent assez faible. La note indique que, pour l'ensemble de l'échantillon de l'EAA, seuls 29 % des ménages agricoles ont adopté au moins une pratique agroécologique. Dans le même temps, lorsque l'analyse est passée au niveau des parcelles individuelles, la même note montre qu'au moins certaines pratiques agroécologiques étaient plus répandues (par exemple, la rotation des cultures était utilisée sur 68 % des parcelles, l'utilisation de la matière organique et le travail superficiel du sol sur environ 43 % des parcelles).
18. L'analyse menée au niveau des parcelles sur les typologies d'exploitations agricoles identifiées pour l'EFA+ donne une image plus nuancée, montrant que les niveaux actuels d'adoption des pratiques agroécologiques dans les exploitations familiales ciblés par le PASS varient, en moyenne, de 0,5 pratique pour les exploitations de petite taille (~2 ha) et aux ressources fortement limitées au Sénégal Oriental, à 1,9 pratiques pour les exploitations de plus grande taille (~4 ha) ayant un accès relativement meilleur aux intrants et aux ressources dans le Bassin Arachidier.<sup>8</sup> De même, l'enquête TAPE montre que les scores moyens de caractérisation des transitions agroécologiques (Characterization of Agro-Ecological Transitions, CAET) dans la zone du projet (basés sur l'analyse d'un ensemble plus large de pratiques que celles prises en compte par l'EAA) varient entre les agro-régions, allant de 35,0 à 46,6.<sup>9</sup> En outre, l'utilisation de pratiques agroécologiques n'est pas dissociée de

---

<sup>8</sup> Cela correspond, par exemple, aux conclusions du projet Viability au Burkina Faso, qui indiquent que le nombre de pratiques agroécologiques était plus élevé chez les agriculteurs ayant plus de connaissances, de moyens financiers et d'actifs.

<sup>9</sup> La Characterization of Agroecological Transitions (CAET) est un indice multidimensionnel basé sur les 10 éléments de l'agroécologie de la FAO. Il fournit une description de l'état actuel du niveau de transition vers



l'utilisation d'engrais chimiques (comme ce serait plutôt le cas pour les producteurs strictement biologiques).

19. Comme cela a été constaté lors du travail sur le terrain et mentionné dans la littérature, la plupart des petits producteurs ont une bonne compréhension de la valeur des pratiques agroécologiques, basée sur l'expérience directe et les connaissances traditionnelles, et tendent à adopter - chaque fois que possible - au moins certaines de ces pratiques en raison des avantages perçus.<sup>10</sup> Il existe donc une volonté généralisée de (ré)introduire ou de renforcer ces pratiques. Toutefois, leur adoption est actuellement entravée par de graves contraintes structurelles et de ressources. Parmi ces contraintes figurent la réduction progressive de la taille moyenne des terres (également due à la pression démographique) et l'insécurité foncière, l'intensification et la simplification des systèmes de production (y compris l'abandon des arbres fertilisants et fourragers autrefois intégrés dans des systèmes agroforestiers mixtes), la dégradation de la base de ressources naturelles (en particulier la dégradation des sols et la salinisation) et de la capacité de soutien des écosystèmes, le découplage progressif du bétail des systèmes de production agricole (réduisant l'accès des ménages à la matière organique et sa restitution aux champs agricoles), le manque d'assistance technique, ainsi que la faible disponibilité d'intrants organiques et de semences adaptées/améliorées à des prix abordables.<sup>11</sup>
20. Face aux pressions croissantes, dans la plupart des cas, la réponse des petits exploitants n'a pas été l'abandon complet des pratiques agroécologiques traditionnelles et plus résilientes, mais plutôt leur utilisation réduite et sélective dans les limites permises par les contraintes de ressources.<sup>12</sup> Comme observé sur le terrain, les stratégies courantes comprennent la fertilisation organique sélective des parcelles les plus appauvries au lieu d'une fertilisation plus étendue, l'utilisation de matières organiques uniquement pour la principale culture céréalière en alternance dans les cycles de rotation, le raccourcissement des cycles de rotation, l'abandon des périodes de jachère et l'abandon des cultures intercalaires pour les cultures les plus importantes pour l'autoconsommation et la sécurité alimentaire du ménage (par exemple, le millet). Par conséquent, la diffusion limitée des pratiques durables/agroécologiques et leur utilisation sur des parcelles individuelles plutôt qu'au niveau de l'ensemble de l'exploitation n'est pas tant due à des résistances comportementales qu'à des contraintes de ressources.
21. De plus, la littérature sur l'agroécologie identifie systématiquement deux autres obstacles principaux à l'adoption plus large des pratiques agroécologiques par les petits exploitants : l'accès limité aux connaissances, en particulier dans les premières étapes plus risquées de la transition, et les exigences plus élevées en matière de main-d'œuvre en l'absence de technologies appropriées. En ce qui concerne le premier point, par exemple, le fumier disponible, déjà limité, est souvent utilisé sans aucun compostage ou après une maturation sommaire dans des piles mal gérées.<sup>13</sup> Cela entraîne des pertes significatives d'éléments nutritifs et offre, dans le même

---

l'agroécologie du système de production évalué. Il est basé sur 37 indices semi-quantitatifs, chacun évalué sur une échelle de 0 à 4. Les résultats de chaque indice sont additionnés et les totaux sont normalisés sur une échelle de 0 à 100 pour cent. Les scores les plus élevés représentant un niveau plus élevé de transition agroécologique. FAO, 2019, *TAPE Tool for Agroecology Performance Evaluation 2019 – Process of development and guidelines for application*, Rome

<sup>10</sup> Les résultats de l'enquête Viability, par exemple, indiquent que la principale raison déclarée par les agriculteurs sénégalais pour adopter des pratiques agroécologiques est l'augmentation des rendements (52 %). Les autres facteurs pertinents étaient l'augmentation des revenus (25 %) et la réduction des coûts (11 %). Voir : Viability Project Team, 2023, *Agroecological practices are widely used by African farmers. Working Papers - The Transformative Partnership Platform on Agroecology (TPP)*, CIFOR-ICRAF; Table 3.

<sup>11</sup> Par exemple : DyTAES, 2020, *Contribution aux politiques nationales pour une transition agroécologique au Sénégal*.

<sup>12</sup> Par exemple : Tounkara, A., Sarr, S., Ndiaye, M., Yolande, S., & Camar, B. (2022). Renouveau de la fertilité des sols dans les systèmes de culture à base de mil du Bassin Arachidier du Sénégal : Evolution et voies d'amélioration. *African and Mediterranean Agricultural Journal - Al Awamia*, 137, 139–161.

<sup>13</sup> Voir, par exemple, McClintock, N. C., & Diop, A. M. (2005), *Soil Fertility Management and Compost Use in Senegal's Peanut Basin*. *International Journal of Agricultural Sustainability*, 3(2), 79–91.

temps, une marge d'optimisation considérable basée sur des techniques et pratiques améliorées et abordables de compostage ou d'aération/étagement des piles. En ce qui concerne ce dernier point, par exemple, l'absence ou l'obsolescence du matériel agricole de base (par exemple, les charrettes à traction animale) pour transporter le fumier vers des parcelles plus éloignées est un élément important qui limite actuellement la possibilité de réactiver les cycles de fertilité du sol dans l'ensemble de l'exploitation (ainsi que l'une des raisons sous-jacentes de la concentration traditionnelle de la fertilisation organique dans les champs de case). Le manque d'équipement adapté aux opérations à plus forte intensité de main-d'œuvre liées aux systèmes de production agroécologiques et durables (par exemple, la gestion des mauvaises herbes) constitue également un obstacle à l'adoption plus généralisée de ces pratiques.

22. Le PASS interviendra avec des actions spécifiques pour répondre à ces contraintes fondamentales. Le soutien aux plans territoriaux pour l'aménagement et la gestion intégrée des eaux et des sols dans le cadre de la sous-composante 1.1 (SC 1.1) améliorera l'accès aux zones communes gérées durablement (y compris les zones de pâturage), augmentant entre autres la disponibilité de la matière organique au niveau du village. Le soutien apporté à la recherche-action (sur des sujets spécifiques tels que la production de biointrants et de composts, la restauration des sols, l'activation de synergies au sein des systèmes agricoles, etc.), la création des champs-écoles paysans, la formation et la diffusion des innovations techniques et méthodologiques par le biais des CLAAP et la fourniture d'un d'appui-conseil de proximité dans le cadre de la sous-composante 1.2 (SC 1.2) contribueront à remédier aux contraintes en matière de connaissances. L'accès limité aux intrants de production et à la petite mécanisation, ainsi que leur coût abordable, seront traités par le renforcement des réseaux de multiplication des semences (SC 1.2) et par le soutien financier et technique aux initiatives entrepreneuriales (SC 2.2), qui augmentera la disponibilité locale d'intrants (par exemple, les biofertilisants) et de services essentiels. Plus important encore, les activités de financement rural inclusif (SC 1.2) élargiront l'accès des petits exploitants aux services financiers et offriront des schémas de financement à coûts partagés pour les initiatives entrepreneuriales rurales (IERS) pour l'achat d'intrants, de mécanisation et d'autres facteurs de production (en donnant la priorité aux investissements pour les pratiques de production agroécologiques et durables), allégeant ainsi les contraintes financières actuelles qui empêchent les petits exploitants d'entreprendre les actions nécessaires à la transformation durable et à la régénération de leurs systèmes de production.
23. Même en tenant compte de ces actions, il ne faut pas sous-estimer la gravité des obstacles auxquels sont actuellement confrontés les petits exploitants ciblés. Il est essentiel de veiller à ce que les trajectoires de transformation proposées fournissent des incitations financières adéquates pour l'investissement et l'adoption des pratiques proposées, afin de compenser les risques auxquels ils peuvent être confrontés, en particulier au cours des phases initiales. C'est pourquoi les modèles financiers de l'EFA (conformément aux pratiques mises en évidence par les données et les visites sur le terrain) ont envisagé des trajectoires de transition graduelles qui combinent la nécessité d'une reconfiguration à long terme du système et d'une restauration de la fertilité avec la nécessité d'assurer une viabilité et des flux de fonds adéquats, en particulier au cours des premières années. Par conséquent, les modèles envisagent une phase de transition initiale basée sur l'amélioration de la fertilisation organo-minérale dans le cadre des pratiques de gestion intégrée des sols (en maintenant les taux actuels d'utilisation des intrants chimiques pour les agriculteurs dont les ressources sont moins limitées, ou en les augmentant pour les agriculteurs dont les ressources sont plus limitées), associée à une utilisation accrue et optimisée des intrants organiques pour améliorer la productivité à court terme et l'efficacité des engrais. Ce n'est qu'à un stade ultérieur, lorsque les effets à long terme sur la fertilité et la restauration des sols se font sentir, que les modèles envisagent le passage à un processus graduel de substitution des intrants minéraux

par des intrants organiques afin de réduire au fil du temps la dépendance à l'égard des intrants externes (améliorant ainsi la durabilité, la rentabilité et la résilience des exploitations familiales).

24. **Accès au marché et demande de produits locaux/agroécologiques.** RIA a noté que, comme l'ont montré plusieurs études d'impact, l'intégration entre les composantes de production et de marché est cruciale pour le développement des chaînes de valeur. Cependant, le PASS cible les petits exploitants familiaux et entrepreneurs vulnérables qui sont confrontés à plusieurs obstacles dans le développement des chaînes de valeur, tant du côté de la production (p.ex., accès aux intrants) que du côté du marché. De même, d'autres études d'impact récentes (par exemple SAAP au Malawi, ASHA au Népal) ont montré que l'adoption de pratiques d'adaptation résistantes au climat avait des effets positifs et significatifs sur la production, mais pas sur les revenus - ce qui souligne à nouveau la nécessité d'examiner attentivement les conditions d'accès au marché. L'Agroecology Stocktake du FIDA (NRM/PMI) a également identifié la nécessité de renforcer les actions liées au marché dans les interventions agroécologiques.
25. À cet égard, à travers la composante 2, le PASS place un fort accent sur le développement des marchés dans le cadre d'une approche territoriale intégrée, afin de s'assurer que les infrastructures (économiques et sociales) de marché améliorées servent efficacement les exploitations familiales dans les bassins de production ciblés. L'ensemble des activités de la composante 2 vise à améliorer l'accès au marché et à renforcer les services post-production dans le cadre d'alliances commerciales inclusives et équitables. Les interventions sur l'infrastructure physique (300 km de routes d'accès rurales, installations réhabilitées dans 36 marchés territoriaux, logistique, stockage, etc.) seront complétées par l'ingénierie sociale, le renforcement des capacités institutionnelles et économiques des OP (y compris par des fonds de roulement pour la commercialisation des produits agricoles), le renforcement de la gouvernance et de la coordination du marché, et le développement d'un système d'information. La sous-composante de financement rural inclusif (SC2.2) fournira un accès au financement et un mécanisme à coûts partagés pour soutenir les activités entrepreneuriales territoriales dans les services liés au marché pour la production agricole (y compris le stockage, la transformation, la commercialisation, la logistique, et d'autres services de production et de post-production). En outre, des activités de promotion et de marketing axées sur les consommateurs seront entreprises pour améliorer la valeur des produits locaux pour les consommateurs urbains en promouvant les produits locaux et la « consommation sénégalaise ». Ces actions permettront d'assurer que l'augmentation du volume de produits résultant de l'amélioration des systèmes de production soutenue par la composante 1 sera distribuée et valorisée sur des marchés territoriaux intégrés
26. Pour mieux évaluer la demande et le potentiel de marché pour les produits locaux et agroécologiques dans les conditions actuelles, une enquête auprès des consommateurs a été entreprise dans le cadre du travail de l'EPT+. Évaluer si les producteurs ont accès à une demande locale fiable pour absorber les augmentations progressives de la production, même dans les premières phases du projet, permet de vérifier les hypothèses des modèles financiers de l'EFA concernant la viabilité des investissements et l'augmentation des flux de caisse durant les premières étapes des transitions. Ces deux éléments sont fondamentaux pour inciter les agriculteurs à poursuivre les investissements et à ne pas abandonner les pratiques nécessaires à la transformation durable de leur système de production et à la régénération de la base productive.
27. L'enquête auprès des consommateurs a été menée par une équipe d'enquêteurs locaux dirigée par des chercheurs de l'Université USSEIN en avril 2024, avec l'appui technique et la supervision de l'équipe EFA. Un questionnaire structuré a été administré à 420 personnes sélectionnées aléatoirement dans deux bassins alimentaires couvrant neuf départements dans les régions de Kaolack et Fatick du

Bassin Arachidier, correspondant à deux bassins de marché territoriaux prioritaires par le PASS. L'enquête a recueilli des données sur les niveaux et les déterminants de la demande de produits agroécologiques et locaux parmi les ménages ruraux ayant des niveaux de revenus et des degrés d'insécurité alimentaire différents. Les résultats ont montré que les consommateurs sont très conscients de la nécessité d'améliorer l'accès à des aliments plus sains et plus nutritifs : 45 % des personnes interrogées se déclarant très inquiètes ou extrêmement inquiètes de la qualité générale de l'alimentation de leur famille et de la teneur en produits chimiques des aliments qu'elles consomment régulièrement. Le niveau général de connaissance de l'agroécologie et des aliments locaux était également élevé : 55 % des personnes interrogées ont déclaré savoir ce que sont les produits agroécologiques et pouvaient identifier correctement les principales caractéristiques des systèmes de production agroécologiques.

28. En ce qui concerne la demande, au cours du mois précédant l'entretien, 90 % des consommateurs ont acheté des produits locaux ou agroécologiques. Parmi les céréales traditionnelles prioritaires par le PASS, les pourcentages les plus élevés ont été signalés pour le mil et les produits à base de mil (61 % avaient acheté des produits locaux, 31 % des produits agroécologiques) et pour le niébé et les produits à base de niébé (60 % des produits locaux, 25 % des produits agroécologiques). Une demande significative a également été signalée pour le sorgho et les produits à base de sorgho (35 % local, 20 % agroécologique), tandis que des pourcentages plus faibles, conformes aux modes de consommation et de production locaux, ont été enregistrés pour le fonio (22 % local, 11 % agroécologique) et le sésame (17 % local, 10 % agroécologique).
29. L'enquête a également examiné les principaux obstacles au développement des marchés agroécologiques. Les produits locaux et agroécologiques sont principalement achetés dans des circuits de marché locaux non spécialisés, y compris les marchés de détail (40 %), hebdomadaires (19 %), et de demi-gros (15 %), tandis que 16 % des consommateurs achètent directement auprès des producteurs. Le principal obstacle mentionné pour ne pas acheter plus de produits agroécologiques est leur prix (40 %). Toutefois, d'autres facteurs importants ont été mentionnés, notamment la disponibilité limitée de ces produits dans les lieux où les consommateurs achètent habituellement leurs aliments (29 %), la difficulté de les reconnaître en toute confiance (27 %), le manque d'informations sur les endroits où les trouver (27 %) et le manque de fiabilité de l'offre, les produits n'étant disponibles qu'occasionnellement (22 %) et dans une variété limitée (10 %).<sup>14</sup>
30. Les résultats de l'enquête confirment que, même dans les phases initiales de la transition et dans les conditions actuelles, il existe une demande locale significative pour les produits locaux et agroécologiques soutenus par le projet, validant ainsi les hypothèses de rentabilité qui sous-tendent les modèles financiers de l'EFA. Les actions menées dans le cadre de la composante 2 contribueront à répondre aux principales contraintes signalées par les consommateurs en améliorant l'accessibilité financière (grâce, entre autres, à la réduction des coûts de transport, à la diminution des pertes post-récolte, à l'optimisation des alliances commerciales, ainsi qu'à l'amélioration de la productivité et de l'efficacité des systèmes de production des petits exploitants). Ces actions soutiendront également la disponibilité régulière, la reconnaissance et la diversification des produits locaux et agroécologiques dans des espaces de marché améliorés, tout en promouvant davantage leur consommation parmi les consommateurs locaux et urbains.
31. En outre, comme le soulignent plusieurs études existantes sur les chaînes de valeur traditionnelles des céréales sèches et sur leur consommation dans les zones urbaines et rurales, la demande et les modes de consommation sont de plus en plus diversifiés

---

<sup>14</sup> Un rapport détaillé sur les résultats de l'enquête auprès des consommateurs sera inclus dans la version finale de l'annexe EFA.

pour différentes gammes de produits. Alors que la consommation et l'achat de céréales sèches non transformées sont généralement plus élevés dans les zones rurales (étant donné que la plupart des ménages effectuent eux-mêmes la transformation de base), la consommation de produits de première transformation (comme la farine, le soungouf et le sankal dans le cas du mil) et de produits de deuxième transformation (comme le thiéré, l'arraw, le thiakry et le couscous dans le cas du mil) est plus élevée dans les zones urbaines, en raison de leur plus grande facilité d'utilisation.<sup>15</sup> En outre, les consommateurs dans les zones urbaines et périurbaines (y compris dans les centres urbains régionaux) s'intéressent de plus en plus au pain et aux produits de boulangerie à base de farines et de mélanges de farines provenant de céréales traditionnelles. Par conséquent, les modèles de transformation sélectionnés couvrent une gamme de produits primaires et secondaires qui permettent de répondre à cette demande diversifiée et à l'évolution des modes de consommation, tout en générant une valeur ajoutée locale.

32. **Analyse économique.** L'analyse économique a suivi une approche similaire, en agrégeant les résultats visés au niveau du projet et du point de vue de la société. Elle a utilisé les avantages différentiels agrégés sur le nombre total de bénéficiaires attendus et a supposé un taux d'adoption différent selon l'activité.<sup>16</sup> Les prix économiques ont été calculés à l'aide de facteurs de conversion reflétant les taxes et subventions en vigueur. Étant donné que certains coûts du projet sont déjà intégrés dans les modèles individuels, les coûts économiques totaux ont été ajustés en tenant compte des coûts déjà inclus afin d'éviter un double comptage lors de la détermination de la viabilité économique globale du projet. Un coût récurrent représentant la moyenne des coûts récurrents annuels de la gestion du projet a été pris en compte après la clôture du projet afin de refléter les coûts de l'appui technique et de l'entretien des infrastructures structurantes réalisées par le PASS. Le taux d'actualisation utilisé pour l'analyse économique est de 6 % et est conforme aux directives du FIDA et de la Banque mondiale ainsi qu'à la pratique des projets récents. Compte tenu de la nature des investissements, l'analyse a pris en compte une durée de vie économique du projet de 20 ans.

### III. Analyse financière

33. **Modèles de production agricole (sous-composantes 1.1 et 1.2).** Les actions des sous-composantes 1.1 et 1.2 fourniront un soutien financier et technique aux initiatives d'entrepreneuriat rural (IER) proposées par des groupes de petits producteurs et leurs organisations de base (OPB) appartenant au groupe cible, afin de soutenir la diversification, la durabilité et la résilience de leurs systèmes de production. Un soutien financier sera apporté pour l'achat de facteurs de production tels que les intrants (semences améliorées, engrais, pesticides) et les équipements de production (charrues, semoirs, charrettes, kits d'irrigation comprenant les forages et les réseaux de distribution, motoculteurs, etc.). Un soutien technique, également basé sur les résultats de la recherche-action, sera fourni pour s'assurer que les producteurs reçoivent un appui-conseil de proximité continue et de qualité pour une transition agroécologique efficace au niveau de l'exploitation. Les communautés rurales seront accompagnées dans la planification et la mise en œuvre de pratiques

---

<sup>15</sup> Voir par exemple : IPAR, Analyse du marché des céréales locales (mil et maïs) au Sénégal, 2021 ; USAID, Etude de cadrage opérationnel des chaînes de valeurs Naatal Mbay : Rapport provisoire sur la chaîne de valeur mil, 2016 .

<sup>16</sup> Conformément au cadre logique du projet, cette analyse suppose un taux d'adoption des pratiques agroécologiques de 60% par les ménages et un taux de survie des nouvelles entreprises de transformation de 70%. En ce qui concerne les infrastructures économiques de désenclavement de bassins de production (marchés de demi-gros, marchés de collecte et pistes rurales), le taux d'adoption retenu est 90%. Ce choix est justifié par le type d'intervention, ne s'agissant pas des nouvelles infrastructures mais seulement de leur réhabilitation et réorganisation pour résoudre de boudots d'étranglements déjà identifiés. D'ailleurs, les modèles financiers se basent déjà sur des hypothèses prudentes d'amélioration.

d'aménagement et de gestion durable des ressources naturelles sur les terres utilisées en commun.

34. Un système de financement à coûts partagés sera mis en place pour inciter les petits producteurs à adopter de bonnes pratiques agroécologiques, faciliter leur accès aux facteurs de production et promouvoir l'établissement de liens durables entre les bénéficiaires et les institutions financières. La priorité sera donnée aux investissements qui soutiennent les transitions agroécologiques et favorisent l'adoption de pratiques agricoles durables et renforçant la résilience. Les financements mobilisés à travers le PASS accorderont une attention particulière aux « IER vertes » qui favorisent la gestion rationnelle des ressources en eau, la gestion durable des terres, l'utilisation d'énergies renouvelables telles que les kits solaires, l'utilisation d'intrants organiques (semences améliorées, engrais organiques, biopesticides), le traitement des déchets, la réduction des pertes post-récolte, tout en conservant autant que possible la valeur ajoutée sur place. Compte tenu de l'importance accordée à ces IERs, le régime proposé financera chaque investissement par l'octroi d'une subvention couvrant 50 % de son coût et d'un prêt correspondant au montant restant. Les prêts seront accordés par l'intermédiaire de La Banque Agricole et des institutions financières partenaires du FADSR à des conditions plus favorables que celles des prêts agricoles classiques, à savoir un taux d'intérêt de 5,5 % pour les prêts à moyen et long terme et de 6,5 % pour les prêts à court terme.
35. Le PASS financera : (i) six cent dix (610) IER pour l'accès aux intrants (engrais organiques et chimiques, semences améliorées, pesticides biologiques et chimiques, capital bétail, aliments du bétail, intrants zootecniques, etc; et (ii) huit cent trente (830) IER pour l'accès à des équipements de production (charrues, semoirs, arara, charrettes, équipements de traitement) ou à un motoculteur à usage collectif, etc. Le montant total pour ces financements est d'environ 24,55 millions d'USD, dont, sur la base des modèles financiers développés, cette analyse estime environ 30% pour les exploitations familiales de 2 hectares et 70% pour celles de 4 hectares.<sup>17</sup> Il est estimé qu'environ 23,600 hectares adopteront des pratiques agroécologiques grâce au projet.
36. Sur la base des informations ci-dessus, ainsi que des conditions de départ, des caractéristiques et des trajectoires de transition attendues des principales typologies d'exploitations familiales analysées pour l'EFA, six modèles d'exploitations ont été identifiées et modélisées, deux pour chaque zone agroécologique concernée par le projet : le Bassin Arachidier (BA), le Sénégal Oriental (SO) et la Haute Casamance (HC). Ces typologies d'exploitations familiales reflètent deux grands types de bénéficiaires potentiels, avec une moyenne de respectivement 2 ha et 4 ha de terres gérées en rotation. Les principaux changements de système de production concernent la réintroduction de l'association céréales/légumineuses, l'utilisation de semences améliorées, le passage à la fertilisation organo-minérale dans le cadre des pratiques de gestion intégrée de la fertilité des sols, une augmentation progressive du ratio organique/minéral, et l'amélioration progressive de la qualité des intrants organiques par le passage du fumier au compost.
37. Étant donné que le projet se concentre sur les céréales sèches traditionnelles, chaque ferme appliquera des pratiques agroécologiques de production de mil sur au moins un hectare, en association avec du niébé fourrager. Le reste des terres sera cultivé en arachide (BA), en sorgho (SO) ou en maïs (HC), dont les rendements s'amélioreront également au cours du temps grâce à des rotations de cultures bénéficiant d'une amélioration de la santé et de la fertilité des sols.<sup>18</sup> En ce qui

---

<sup>17</sup> Le montant d'un financement d'une IER varie pour les différents types d'exploitation, cultures, zone agroécologiques: d'environ 270,000 CFA (2 ha) à environ 568,000 CFA (4ha). Veuillez consulter les fichiers Excel pour les détails.

<sup>18</sup> Les modèles développés prennent aussi en compte les effets des changements climatiques sur les rendements en utilisant l'outil d'évaluation de l'adaptation aux effets des changements climatiques dans le

concerne le BA, cela se traduira par une situation de WP dans laquelle les agriculteurs pourront obtenir 1000 kg/ha pour le mil et l'arachide, en plus de 255 kg/ha de niébé fourrager. Cela représentera une amélioration considérable par rapport à la situation WOP (rendements moyens WOP sur 15 ans : 657 kg/ha et 684 kg/ha pour le mil et l'arachide, respectivement).<sup>19</sup> Dans le SO, les agriculteurs obtiendront 900 kg/ha pour le mil et le sorgho, contre des rendements moyennes de 608 kg/ha et 590,5 kg/ha dans le WOP.<sup>20</sup> Une amélioration considérable sera également constatée dans la zone HC, où les rendements passeront des rendements moyens WOP de 744 kg/ha et 682 kg/ha pour le mil et le maïs, à 1050 kg/ha et 1200 kg/ha.<sup>21</sup>

38. **Résultats financiers.** Sur la base des paramètres adoptés, tous les modèles financiers de production démontrent la rentabilité des investissements (tableau A4.1). Tous les modèles de production apporteront des avantages additionnels positifs annuels (bien qu'avec une certaine variabilité reflétant les différences entre les zones agroécologiques et les conditions de départ), allant de 67 USD pour une exploitation de 2 ha dans la région du Bassin Arachidier (BA) à 340 USD pour une exploitation de 4 ha en Sénégal Oriental. Si l'on considère la valeur actuelle nette à un taux d'actualisation de 7 %, les résultats sont plus que satisfaisants. Comme le montre le tableau A4.1, la valeur actuelle nette varie de 247 USD pour une exploitation de 2 ha dans la région du BA à 1,033 USD pour une exploitation de 4 ha au Sénégal Oriental.

**Tableau A4.1. Résumé des résultats financiers liées à la transition agroécologique (composante 1)**

Zone agroécologique	Modèle d'exploitation familiale (EF)	Marge additionnelle nette (USD/EF/an) *	Valeur actuelle nette (@7%, 15 ans, USD)	TRI (%)	B/C
<b>Bassin Arachidier</b>	Mil-niébé fourrager en rotation avec arachide- 2 ha	67	247	24%	1.8
	Mil-niébé fourrager en rotation avec arachide- 4 ha	134	495	24%	1.8
<b>Sénégal Oriental</b>	Mil-niébé fourrager en rotation avec sorgho- 2 ha	170	669	33%	2.0
	Mil-niébé fourrager en rotation avec sorgho- 4 ha	340	1,337	33%	2.0
<b>Haute Casamance</b>	Mil-niébé fourrager en rotation avec maïs- 2 ha	115	516	34%	2.0
	Mil-niébé fourrager en rotation avec maïs- 4 ha	231	1,033	34.1%	2.0

\* À la pleine réalisation des bénéfices

développement rural (CARD) du FIDA. Cela se reflète surtout dans les modèles reproduisant la situation sans projet, où, bien qu'une certaine amélioration des pratiques agricoles soit néanmoins supposée en tant qu'effet d'entraînement potentiel, l'hypothèse de base est que les pratiques actuellement adoptées ne sont pas suffisantes à atténuer les effets des changements climatiques sur la production comme souligné par la littérature pertinente.

<sup>19</sup> Les détails sur les variations des rendements sont inclus dans le fichier Excel. La situation sans projet est caractérisée par un rendement actuel (donc considéré comme initial dans le modèle) de 680 kg et 700 Kg par hectare pour le mil et l'arachide respectivement.

<sup>20</sup> Rendements actuels/initiaux dans la situation sans projet (WOP): 620 kg et 600 kg par hectare pour le mil et le sorgho respectivement.

<sup>21</sup> Les rendements actuels/initiaux WOP sont 750 kg et 700 kg par hectare pour le mil et le maïs.

39. **Accès aux marchés territoriaux (sous-composante 2.1).** En partant des marchés existants nécessitant d'infrastructures appropriés, le PASS soutiendra : la réhabilitation de 36 marchés territoriaux répartis entre 7 marchés de demi-gros (MDG) et 29 marchés hebdomadaires de collecte (MHC) de produits agricoles, notamment les céréales sèches traditionnelles, la réhabilitation de 300 km de pistes rurales, et la mise en place d'un dispositif de gestion et maintenance de ces infrastructures. Le coût total de ces interventions est d'environ 86,7 millions d'USD.
40. Ces interventions sont organisées de façon modulaire : chaque unité d'investissement correspond à un marché de demi-gros territorial (environ un marché par région d'intervention) auquel, à son tour, correspondent en moyenne 4 marchés de collecte pour son approvisionnement et environ 43 km de pistes rurales pour raccorder les bassins de production avec les marchés. Cette organisation reflète la logique du projet ciblant le désenclavement des bassins de production et la fluidité des biens et services pour en garantir la disponibilité. Afin de calculer la rentabilité financière de ces investissements, la présente analyse a élaboré un modèle reproduisant un module d'intervention pour mieux estimer les bénéfices qui ne vont pas se réaliser en considérant chaque investissement singulièrement mais seulement dans l'ensemble du module. Ce modèle d'un MDG, de 4 MHC et de 43 km se base sur les données collectées lors de la mission de formulation du projet et sur la base d'autres projets FIDA dans la sous-région (p. ex. PRODAF in Niger).<sup>22</sup> Au niveau des différents intervenants, une évaluation des recettes (taxes perçues dans le cas des mairies, produits additionnels vendus dans le cas des producteurs, collecteurs, demi-grossistes) et des dépenses (frais de transport, charges variables et fixes d'exploitation, taxes) a été menée dans les situations avec et sans projet. Grâce aux interventions du PASS, la situation avec projet est caractérisée par l'augmentation progressive d'au moins 30% de transactions commerciales des produits agricoles par rapport à la situation sans projet où un MDG a un volume annuel d'échanges d'environ 45,000 tonnes et chacun de 4 MHC a un volume annuel de 15,000 tonnes.<sup>23</sup>
41. Sur la base de cette approche et de ces hypothèses, le modèle développé démontre la rentabilité financière des investissements de la composante 2.1 avec une marge nette additionnelle annuelle d'environ 5,2 million d'USD. La valeur actuelle nette de la réhabilitation et la réorganisation d'un MDG, 4 MDC et 43 Km de pistes rurales est estimée à 38 millions d'USD (VAN à 20 ans). Le taux de rentabilité interne est de 40% et le ratio bénéfices-coûts est d'1.2.
42. **Financement des initiatives entrepreneuriales connexes à la production (sous-composante 2.2).** Afin de faire des marchés de véritables plateformes de prestations de services destinés aux producteurs et aux consommateurs des produits agricoles, le PASS cofinancera, à travers un financement à coûts partagés (FCP ; 50% subvention FIDA-50% crédit via les IFP) suivant les mêmes modalités de la sous-composante 1.2, les initiatives entrepreneuriales (IE) des groupements, coopératives, et micro et petites agro-entreprises. Le projet prévoit d'appuyer environ 260 IE liées à la transformation avec un montant moyen de 12,000,000 CFA par IE et environ 50 IE liées à la transition écologique et énergétique avec un montant moyen de 30,000,000 CFA par IE.
43. **IE liées à la transformation.** Les activités de FCP valoriseront les IE de transformation des produits agricoles dont ceux à haute valeur nutritionnelle pour répondre aux besoins d'une demande alimentaire croissante et diversifiée des

---

<sup>22</sup> Le modèle se base sur les données collectées décrivant des marchés sénégalais caractérisés par les échanges de mil, maïs et arachide, et dans une façon plus réduite, sur ceux de sorgho et niébé. Bien que l'arachide ne soit pas un produit agricole ciblé par le PASS, il est difficile de trouver un marché seulement de céréales sèches. Par conséquent, la présente analyse a supposé une amélioration des échanges aussi des produits qui ne sont pas directement ciblés par le PASS mais qui, néanmoins, recevront des bénéfices indirects par ses interventions.

<sup>23</sup> Les marchés qui bénéficieront des interventions du PASS ont un volume annuel d'échanges entre 30,000 et 60,000 tonnes (demi-gros) et entre 10,000 et 20,000 tonnes (collecte). Afin de mieux les représenter, cette analyse a retenu la capacité moyenne.



populations rurales et urbaines du Sénégal. Le budget total pour ces IE est de plus de 5,6 millions d'USD. Afin d'estimer la rentabilité de ces activités, à titre illustratif, la présente analyse a élaboré trois modèles d'IE sur la base des expériences réussies de projets FIDA au Sénégal, notamment AGRI-Jeunes, PADAER-II et PAFA. En même temps, le choix des modèles reflète les activités les plus importantes du secteur de la transformation des céréales sèches au Sénégal. S'agissant des nouvelles activités, les modèles supposent qu'il n'y a pas de production en absence du projet (avec des bénéfices égaux à la rémunération du travail supposé être engagé dans d'autres activités).

44. *Minoterie.* La production de farine de céréales sèches représente une activité principale du secteur, indispensable à d'autres activités génératrices de revenu (surtout par les groupements de femmes transformatrices). Par conséquent, afin d'estimer la rentabilité économique de ce type d'IE, cette analyse a développé un modèle de minoterie sur la base des données collectées lors de la mission de formulation du PASS. L'expérience sur le terrain a montré que ce sont surtout les minoteries à petite échelle en relation avec le monde rural qui réussissent le plus, ce qui s'inscrit bien dans la logique du PASS.<sup>24</sup> La situation avec projet est caractérisée par la production annuelle de 300 tonnes de deux types de farines : farine panifiable de maïs et mil mélangé (21 tonnes par an) et farine pour couscous et arraw (9 tonnes).
45. *Fabrication de pain.* La valorisation des céréales sèches locales dans la fabrication de pain représente une opportunité pour le Sénégal du point de vue nutritif et économique en considérant les effets négatifs de la guerre russo-ukrainienne sur les importations de blé dont le pays dépend fortement.<sup>25</sup> Dans ce sens, les politiques publiques visent à encourager la panification des céréales locales sèches et à changer les habitudes alimentaires des Sénégalais urbains comme ruraux.<sup>26</sup> En s'inspirant des expériences réussies dans le milieu rural grâce à d'autres projets FIDA qui ont été visités lors de la mission de formulation, cette analyse a élaboré un modèle de boulangerie-pâtisserie, qui, dans la situation avec projet, produit 75,5 tonnes de différents types de pain aux céréales.<sup>27</sup>
46. *Produits alimentaires semi-finis et finis et farine infantile.* L'alimentation sénégalaise se base sur des produits issus de la transformation des céréales sèches (surtout le mil), comme le couscous, le thiakry, l'arraw, etc. Dans ce sens, la promotion de la production à petite échelle de ces produits représente une opportunité considérable, ce qui est confirmé par le dynamisme et la durée de vie des expériences existantes qui font aussi preuve d'une volonté innovante. Cette volonté innovante est un potentiel à exploiter aussi par rapport à la promotion par le PASS des produits à haute valeur nutritionnelle comme la farine infantile. En effet, le FCP de ces activités de transformation, en ligne avec la politique nationale en matière de nutrition, répond exactement à la nécessité d'augmenter une production largement sous-exploitée. Cette initiative est renforcée par la fausse perception des distributeurs et de la population que certaines farines importées soient locales. Par conséquent, sur la base des visites lors de la mission de formulation, cette analyse a modélisé les activités de transformation de céréales sèches. La situation avec projet est caractérisée par la production annuelle de 25 tonnes de farine infantile et 72,5 tonnes entre brisure et farine de maïs, couscous, thiakry, arraw, et sankhal.
47. **IE liées à la transition écologique.** Le PASS vise à soutenir l'amélioration et la diversification de la productivité durable des exploitations familiales en récupérant la

---

<sup>24</sup> <https://www.agroalimentaire.sn/20-transformation-2/>

<sup>25</sup> <https://www.bbc.com/afrique/region-61552130#:~:text=%22Les%20c%C3%A9r%C3%A9ales%20locales%20comme%20le,des%20initiatives%20anc%C3%A9es%20au%20S%C3%A9n%C3%A9gal>

<sup>26</sup> <https://www.iedafrique.org/Fabrication-de-pain-au-Senegal-substituer-les-cereales-locales-seches-au-ble.html>.

<sup>27</sup> Maïs, mil, niébé, thiéré, fonio, patate douce, haricots, moringa et blé.

base productive par la transition agroécologique. Pour ce faire, il est essentiel d'accompagner cette transition à travers la fourniture des intrants agricoles nécessaires. Une attention particulière sera accordée aux IE orientées vers la fabrication des engrais organiques et des biopesticides. Par conséquent, le PASS promouvra ce type d'IE dans toutes les zones d'intervention.<sup>28</sup> La rentabilité financière de cette intervention a été estimée par la modélisation des activités d'une nouvelle unité de production de biofertilisants, notamment le compost et le bokashi, sur la base des données collectés durant la mission de formulation. Dans la situation avec projet, l'unité produit annuellement 36 tonnes de compost et 125 tonnes de bokashi. S'agissant d'une nouvelle activité, le modèle suppose qu'il n'y a pas de production en absence du projet (avec des bénéfices égaux à la rémunération du travail supposé être engagé dans d'autres activités).

**Tableau A4.2. Résumé des résultats financiers liées à la transformation et à la production de biointrants (composante 2)**

Modèle	Marge additionnelle nette (USD/unité/an) *	Valeur actuelle nette (@7%, 10-20 ans, USD)	TRI (%)	B/C
Minoterie	10,694	40,327	39.3%	1.4
Boulangerie	18,905	80,184	46.7%	1.9
Farine infantile et autres produits transformés	24,012	101,499	48.1%	1.2
Production de compost et bokashi	17,753	64,028	39.4%	1.4

\* À la pleine réalisation des bénéfices, moyenne sur un cycle de production ou sur la durée de vie de l'investissement principal (durée variant selon le modèle)

48. **Résumé des résultats financiers.** Sur la base de ces paramètres et hypothèses, les modèles financiers démontrent la rentabilité des investissements liées aux développement des services marchands connexe à la production (Tableau A4.2). Les résultats indiquent que toutes les activités qui seront appuyées par le PASS apporteront des avantages additionnels positifs annuels, allant de USD 10,694 pour la minoterie à USD 24,012 pour la production de la farine infantile et autres produits alimentaires semi-finis et finis. En ce qui concerne la valeur actuelle nette avec un taux d'actualisation de 7 %, les résultats sont plus que satisfaisants. Comme le montre le Tableau A4.2, la valeur actuelle nette varie de USD 101,499 pour la production de farine infantile et autres produits alimentaires. Les résultats positifs obtenus pour la production de bio-intrants sont particulièrement pertinents, en raison de l'importance de leur disponibilité locale pour alimenter les processus de transition agroécologique dans la composante 1.

#### IV. Résultats de l'analyse économique de base et analyse de sensibilité

49. **Globalement, les résultats économiques du PASS sont positifs.** Le taux de rentabilité interne économique (TRIE) du projet s'établit à 19,4 % et la valeur actuelle nette (VAN), au coût d'opportunité du capital de 6%, s'élève à 163,7 millions d'USD sur une période de 20 ans et avec un budget total de 235 millions d'USD. Ces résultats sont très satisfaisants surtout si l'on considère que des bénéfices n'ont pu

<sup>28</sup> Voir le MEP du PASS pour les indications sur combien d'IE de ce type seront financées par zone.

être pris en considération dans l'analyse économique et en raison des hypothèses prudentes retenues.

50. Ces résultats économiques ont été testés par rapport à plusieurs scénarios de risque, y compris des retards dans la mise en œuvre, des dépassements de coûts, etc., comme présenté dans le tableau A4.3. L'analyse de sensibilité indique que des changements considérables des paramètres clés de l'analyse (comme une baisse de 20% du taux d'adoption) ne peuvent affecter de manière significative la VAN et le TRIE (qui demeure supérieur au coût opportunité social du capital de 6%) du PASS et donc, sa justification économique.

**Tableau A4.3 Analyse de sensibilité**

Scénario		TRIE	VAN (6%, USD)
Scénario de base		19.4%	163,704,552.9
Coûts	+10%	18.1%	154,369,866.0
Coûts	+20%	16.9%	145,035,179.2
Coûts	+30%	15.8%	135,700,492.3
Bénéfices	-10%	18.0%	137,999,410.7
Bénéfices	-20%	16.4%	112,294,268.6
Bénéfices	-30%	13.3%	77,254,439.6
Bénéfices retardés	1 an	16.9%	137,098,849.4
Bénéfices retardés	2 ans	14.8%	111,987,001.1
Bénéfices retardés	3 ans	12.9%	88,254,483.0
Bénéfices retardés	4 ans	11.2%	65,791,592.7
Taux d'adoption	-10%	18.0%	137,999,410.7
Taux d'adoption	-20%	16.4%	112,294,268.6

51. **Identification préliminaire des externalités et travaux en cours.** Bien que satisfaisants, les résultats économiques n'incluent pas une large gamme de bénéfices supplémentaires qui seront générés par le projet. Une identification des bénéfices estimés et supplémentaires du projet par rapport aux catégories du cadre TEEB AgriFood est présentée dans le tableau A4.4.<sup>29</sup> À ce stade, il n'a pas été possible de présenter une quantification ou une monétisation préliminaire des externalités et flux de bénéfices supplémentaires en raison des contraintes de temps et de la disponibilité limitée des données pour une approche simple de transfert de bénéfices.<sup>30</sup> Cependant, des analyses supplémentaires sont en cours pour produire, d'ici l'étape de Desk Review, des estimations quantitatives (et, dans la mesure du possible, monétaires) pour le sous-ensemble de flux de bénéfices suivants, sélectionnés en raison de la possibilité de continuer à surveiller leur évolution au

<sup>29</sup> Bishop, J., Brink, P. ten, Gundimeda, H., Kumar, P., Nesshöver, C., Schröter-Schlaack, C., Simmons, B., Sukhdev, P., & Wittmer, H. (2010). The economics of ecosystems and biodiversity: mainstreaming the economics of nature: a synthesis of the approach, conclusions and recommendations of TEEB. <https://policycommons.net/artifacts/1375223/the-economics-of-ecosystems-and-biodiversity/1989484/>

<sup>30</sup> Par exemple, la base de données ESVD ne comprend que trois études pour le Sénégal, dont l'applicabilité au contexte et aux actions du projet est limitée. Les études réalisées dans des pays et des écosystèmes comparables (par exemple, la zone soudano-sahélienne au Burkina Faso) sont également limitées.

cours du projet grâce aux données qui seront collectées par le système de suivi et d'évaluation du projet et les partenaires de mise en œuvre (les bénéficiaires supplémentaires sont identifiés par une ligne rouge pointillée dans le tableau A4.4) :

- a. Réduction des émissions de GES (modèle NEXT) ;
- b. Augmentation estimée des niveaux de carbone organique des sols (et les gains de fertilité à long terme subséquents) grâce à l'amélioration de l'agroforesterie et des pratiques de gestion intégrée de la fertilité des sols (à suivre pendant la mise en œuvre par le biais de la surveillance de la qualité des sols, y compris par l'utilisation d'observations sur le terrain à travers des systèmes empiriques, comme SOCLA, dans le FONGS) ;
- c. Valeur des services de fourniture (fourrage, biomasse, plantes médicinales) des zones agroforestières communes ;
- d. Impacts au niveau des ménages sur la sécurité alimentaire, la productivité du travail, l'éducation et la santé grâce à une meilleure nutrition (DALYs) par micro-modélisation basée sur une cross-survey imputation des l'Enquête Harmonisée sur les Conditions de Vie des Ménages, de l'Enquête Agricole Annuelle et des données de terrain (à suivre et vérifier lors de la mise en œuvre par le biais des indicateurs de nutrition inclus dans le cadre logique – MDDW, enquêtes KAP).

**Tableau A4.4. Identification des bénéfices sur la base du TEEB AgriFood**

	Descriptive information available
	Quantitative information available
	Monetized information available
	Not considered

Work ongoing to estimate the dimension in the EFA (by Desk Review)

		Value chain		
		Agricultural production	Manufacturing, processing, distribution and marketing	Household consumption
<i>Stocks / Outcomes (change in capital stock)</i>				
Natural capital	Water	Impact on groundwater and surface water quantity and quality (from community forests and increased water infiltration / retention in agroforestry systems)		
	Soil	Reversal of land degradation. Increased SOC storage through integrated soil fertility management practices		
	Vegetation cover and habitat quality	Improved agroforestry systems in collective areas. Reintegration of agroforestry parks in smallholders' systems through Natural Assisted Regeneration.		

	Biodiversity	Increased agro-biodiversity through access to more varied genetic pool and adapted varieties thanks to support to seeds sovereignty		
Produced capital	Buildings		Improved stockage infrastructure	
	Machinery	Increase access to basic agricultural machinery through rural finance actions	Increased access to processing and logistics equipment	
	Infrastructure	Access to water caption cisterns, wells, small irrigation systems, water-saving technologies, and semi-stabulation.	Rehabilitated and improved market infrastructure	
	Research and development	Research-action and technical assistance on agroecological and sustainable practices provided to producers		
	Finance	Increased access to rural financial services		
Human capital	Education/ skills	Improved skills for adopting and continuing agroecological and sustainable practices through technical assistance and education	Professionalization of youth and enhanced entrepreneurial skills	Improved nutrition awareness. Returns to investment in children's education thanks to improved nutrition.
	Health	Increased labour productivity thanks to improved nutrition and reduced exposure to dangerous pesticides / fertilizers		Improvements in health from improved nutrition. assessed as reduced morbidity and mortality (DALY)
	Working conditions	Access to adapted machinery and improved access to water reduce drudgery, particularly for women, and compensate slightly increased labour requirements for agroecological practices (e.g., weeding, transportation of organic fertilizers)		
Social capital	Land access/tenure	Improved access to communal land thanks to territorial development plans		
	Food security	Improved food security through higher incomes and production for self-consumption	Improved distribution of local / traditional foods in market basins	Improved food security through increased availability, improved nutrition awareness and production kits

				(vegetable, small livestock)
	Opportunities for empowerment	Gender and youth-oriented actions will increase opportunities for empowerment. GALS methodologies applied at the household level		
	Social cooperation	Strengthened producers' organizations provide enhanced production, processing and commercialization services to their members		
	Institutions	Strengthened frameworks for territorial planning	Enhanced market governance models	
	Laws and regulation	Support for policy frameworks in favour of more sustainable production models that enhance food sovereignty		
<i>Flows</i>				
Agricultural and food outputs	Agricultural and food products	Crop yields increased and stabilized thanks to improved and more resilient production practices	Added value for traditional dry cereals through processing; Reduced post-harvest losses thanks to improved storage and optimized logistics	
	Income (value added, operating surplus)	Incomes from agricultural production increased	Higher incomes from new or improved entrepreneurial and commercialization activities.	
	Taxes		Increased local taxes from higher volumes of market operations	
Purchased inputs	Labour inputs		Wages in marketing and processing operations	
	Intermediate consumption	Increased availability and use of organic and mineral fertilizers, with a gradual transition leading to higher organic / chemical fertilizer ratios within integrated soil fertility management practices. Increased water availability for irrigation and livestock	Increased availability of local products as inputs for local processing	
Ecosystem services	Provisioning	Increased biomass, fodder and non-timber products (including medicinal plants) from agroforestry in common managed areas and ARN in individual plots		
	Regulating	Nutrient cycling. Soil fertility enhancement. Soil protection. Nitrogen fixation. Groundwater recharge.		
	Cultural	Recovery and revitalization of traditional knowledge and practices on soil fertility management within research-action systems		Increased access to, and consumption of, local products based for traditional and more

				diversified diets
<i>Residual flows</i>				
Residuals	GHG emissions	Reduced GHG emissions, including through increased soil organic carbon		

## Senegal

---

### Support to Food Sovereignty Program

### Project Design Report

### Annex 5: SECAP Review Note

Mission Dates: 15/04/2024 au 29/04/2024

Document Date: 14/08/2024

Project No. 2000004098

Report No. 6893-SN

West and Central Africa Division  
Programme Management Department





The SECAP Review note should build on the preliminary note mentioned above, draw on the results of the screening exercise and be informed by the issues raised during the design mission, the stakeholders interviews, publicly available tools and dataset, and environmental, social or climate-related studies that inform on the characteristics of the project location. The SECAP review note includes the revised ESMP and should be attached to the Project Design Report, integrated in Draft Project Implementation Manual (PIM) and COSTAB and shall be submitted to Design Review Meeting (DRM) or IRC (for NSOs).

## 1. Introduction

1. Le projet d'appui à la stratégie de souveraineté alimentaire du Sénégal (PASS) appuiera la mise en œuvre de la stratégie de souveraineté alimentaire adoptée suite aux crises récentes (pandémie COVID19, guerre russo-ukrainienne) et va contribuer en particulier à améliorer (1) les échanges de céréales sèches (mil, sorgho, sésame, fonio, niébé, arachides) via un appui aux marchés de demi-gros et aux marchés locaux ainsi que (2) la production et la productivité des filières céréales sèches traditionnelles, maraîchage et petit élevage, toujours présentes au sein des exploitations familiales, qui constituent l'ossature des systèmes agricoles de la zone du projet et caractérisées par leur résilience au changement climatique, leur qualité nutritionnelle et leur importance dans les repas traditionnels. Le projet couvre partiellement les régions du bassin arachidier élargi au Sénégal Oriental et à la Haute Casamance. Les bénéficiaires du projet seront constitués d'au moins 50% de femmes rurales, 50% de jeunes et 5% de personnes en situation de handicap. Le nombre total de bénéficiaires direct atteindra 200 000 ménages.
2. La présente note de revue des Procédures d'évaluation sociale, environnementale et climatique (PESEC) a pour objet d'évaluer les impacts et les risques environnementaux, sociaux et climatiques que le PASS est susceptible de générer et/ou de subir durant sa mise en œuvre. Dans la perspective d'un traitement efficace de ces impacts et de ces risques, des mesures d'atténuation sont proposées en vue d'être prises en compte dans les activités dudit projet.
3. Pour ce faire, la présente note de revue analyse le contexte socio-économique, environnemental et climatique du projet (territoires, populations cibles, activités prévues) ainsi que les cadres institutionnels, politiques et réglementaires au Sénégal pour identifier et qualifier les risques générés et pour proposer des recommandations afin d'atténuer ces risques et avoir des résultats positifs sur les thématiques transversales du FIDA lors de la mise en œuvre du projet (jeunesse, genre, nutrition, personnes en situation de handicap, climat, environnement).
4. En termes d'approche méthodologique, la formulation de la note est basée sur une revue de littérature, y compris l'examen des politiques et stratégies nationales, combinée à des consultations de parties prenantes dont les organisations de producteurs, les ministères, les structures déconcentrées de l'Etat, les structures de recherche, les projets FIDA achevés et en cours (FSRP-SN), et les partenaires techniques et financiers.

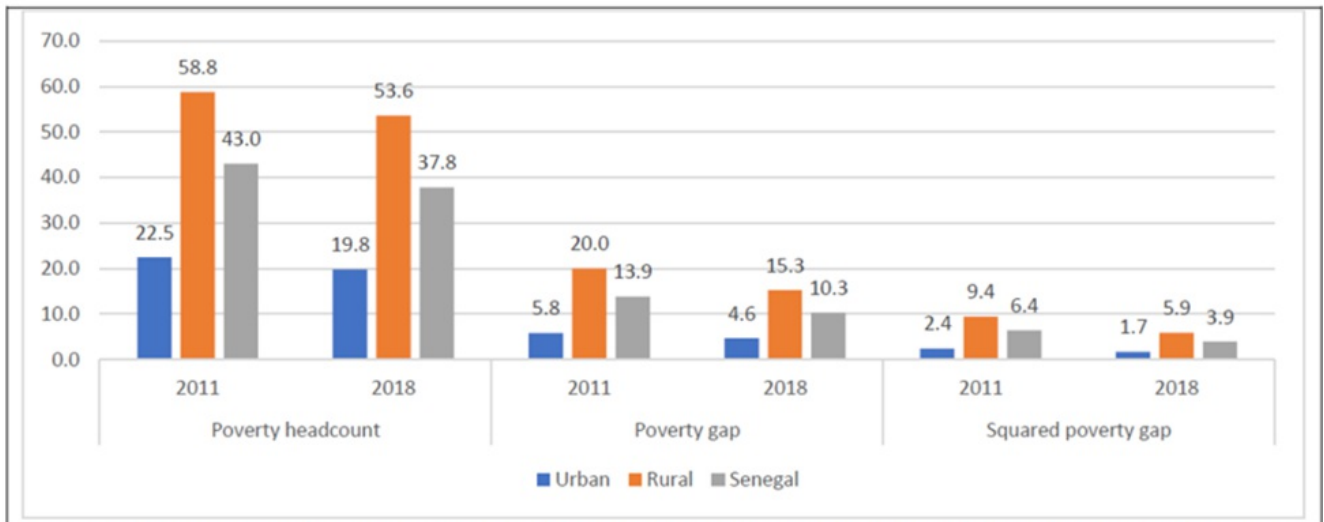
## 2. Situational analysis and potential project impacts

5. Les sections ci-dessous donnent un aperçu du contexte, aussi bien au niveau socio-économique, environnemental que climatique, et présentent les potentiels impacts du projet PASS.

### 2.1 Socio-economic assessment

#### a. Overall poverty situation

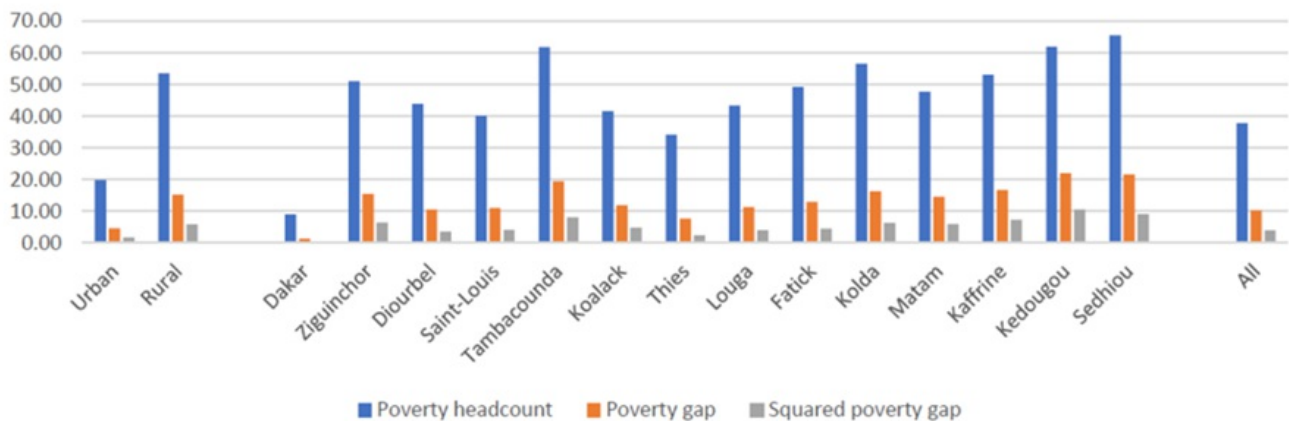
6. Le Sénégal est actuellement un pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure, avec un revenu national brut par habitant de 1 465 USD en 2022, La croissance réelle était d'environ 6 % par an entre 2014 et 2019, mais s'est contractée à 0,87 % en 2020 en raison de la pandémie COVID. Une forte reprise économique a permis d'atteindre des taux de croissance de 6,5 % en 2021 et de 4,2 % en 2022. Avec une croissance du PIB qui devrait atteindre en moyenne 6,8 % entre 2023 et 2027, il existe un potentiel de réduction significative de la pauvreté au cours des prochaines années<sup>[1]</sup>. L'Indice de Développement Humain quant à lui place le Sénégal à la 162<sup>ème</sup> place sur 188 pays (Nations Unies, 2020). Dans le pays, 45,6% de la population réside en milieu rural, où la pauvreté est plus accentuée (53.6% contre 8,7% à Dakar et 29.9% dans les autres zones urbaines)<sup>[2]</sup>.



Source: World Bank calculations based on Enquête de Suivi de la Pauvreté au Sénégal 2011 and Enquête Harmonisée sur les Conditions de Vie des Ménages 2018

Figure 1 : Taux de pauvreté entre 2011 et 2018

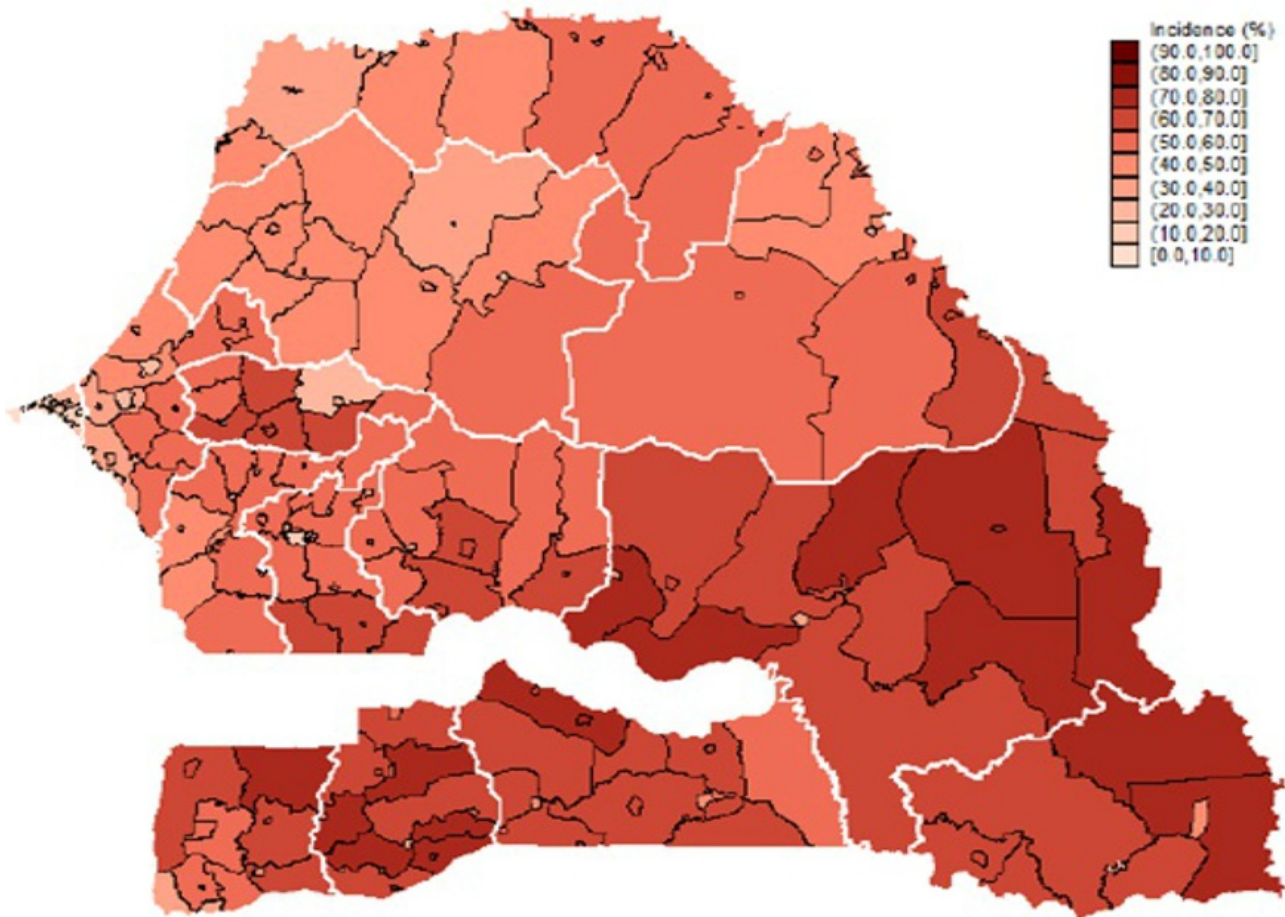
- La croissance économique au cours de la période a été inclusive, la consommation des 40 % les plus pauvres ayant augmenté à un taux annualisé de 1,82 %, contre un taux de croissance global de 1,24 % au niveau national. La plupart de ces gains de « prospérité partagée » sont venus des zones rurales, en raison de la forte croissance de l'agriculture.
- Il existe de grandes variations d'une région à l'autre, comme le montrent les figures ci-dessous, avec un taux d'incidence de la pauvreté supérieur à 60 % à Tambacounda, Kédougou et Sédhiou. L'incidence de l'extrême pauvreté présente une tendance globalement similaire. Cependant, il est important de noter que les deux zones où les niveaux de pauvreté sont les plus élevés, sont l'est du Sénégal et la Casamance. Elles sont moins densément peuplées et abritent respectivement 5 % et 12 % de pauvres, par rapport au bassin arachidier, où vivent 40 % des pauvres, avec une incidence de pauvreté un peu plus faible mais une densité plus élevée.



Source: World Bank's calculations based on Enquête Harmonisée sur les Conditions de Vie des Ménages 2018

Figure 2 : Illustration de l'extrême pauvreté dans les régions du Sénégal

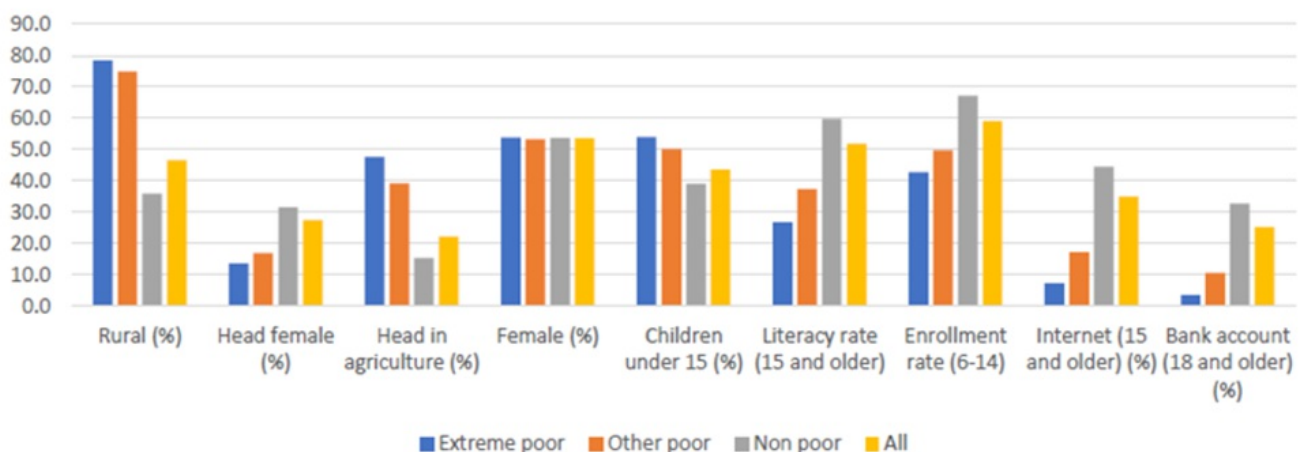
- Au-delà du niveau régional, cependant, il est important de noter que même à l'intérieur des régions, il existe d'importantes variations, comme l'illustre la carte de la pauvreté ci-dessous.



Source : World Bank's calculations based on Enquête Harmonisée sur les Conditions de Vie des Ménages 2018 and the Census 2011

Figure 4 : Carte de la pauvreté au Sénégal

10. Les ménages pauvres ont tendance à avoir des chefs de famille travaillant dans l'agriculture, ont un nombre plus élevé d'enfants et des taux de scolarisation plus faibles. Les ménages dirigés par des femmes sont moins pauvres que les ménages dirigés par des hommes. Les ménages pauvres ont très peu accès à Internet et aux comptes bancaires.



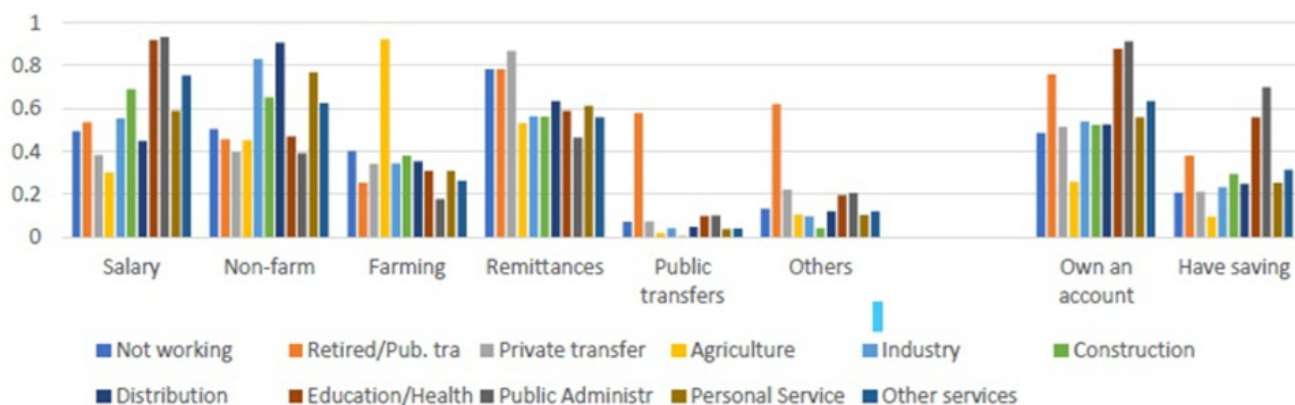
Source: World Bank's calculations based on Enquête Harmonisée sur les Conditions de Vie des Ménages 2018

Figure 5 : Caractéristiques de ménages pauvres au Sénégal

11. Le secteur agricole constitue un pilier de la politique de développement du Sénégal, et représente 17 % du PIB en 2017 (FAO, 2021). Avec 52% de la population active, l'agriculture joue de fait un rôle social et économique essentiel. Elle est majoritairement (90%) le fait d'exploitations familiales qui combinent des cultures de rente et des cultures vivrières de subsistance, tout en possédant quelques animaux en élevage extensif ou semi-intensif associé aux cultures.

12. Le statut de pauvreté et les moyens de subsistance sont étroitement liés, 60% de la population dont le chef de ménage travaille

dans l'agriculture, vivent dans la pauvreté. Bien que ces ménages pauvres ne représentent que 28 % de la population, ils représentent 44 % des pauvres du Sénégal.



Source : World Bank's calculations based on Enquête Harmonisée sur les Conditions de Vie des Ménages 2018

Figure 6 : Proportion de ménages ayant une source de revenu (panneau de gauche) et possédant un compte bancaire (panneau de droite) Selon le type d'industrie du chef de ménage

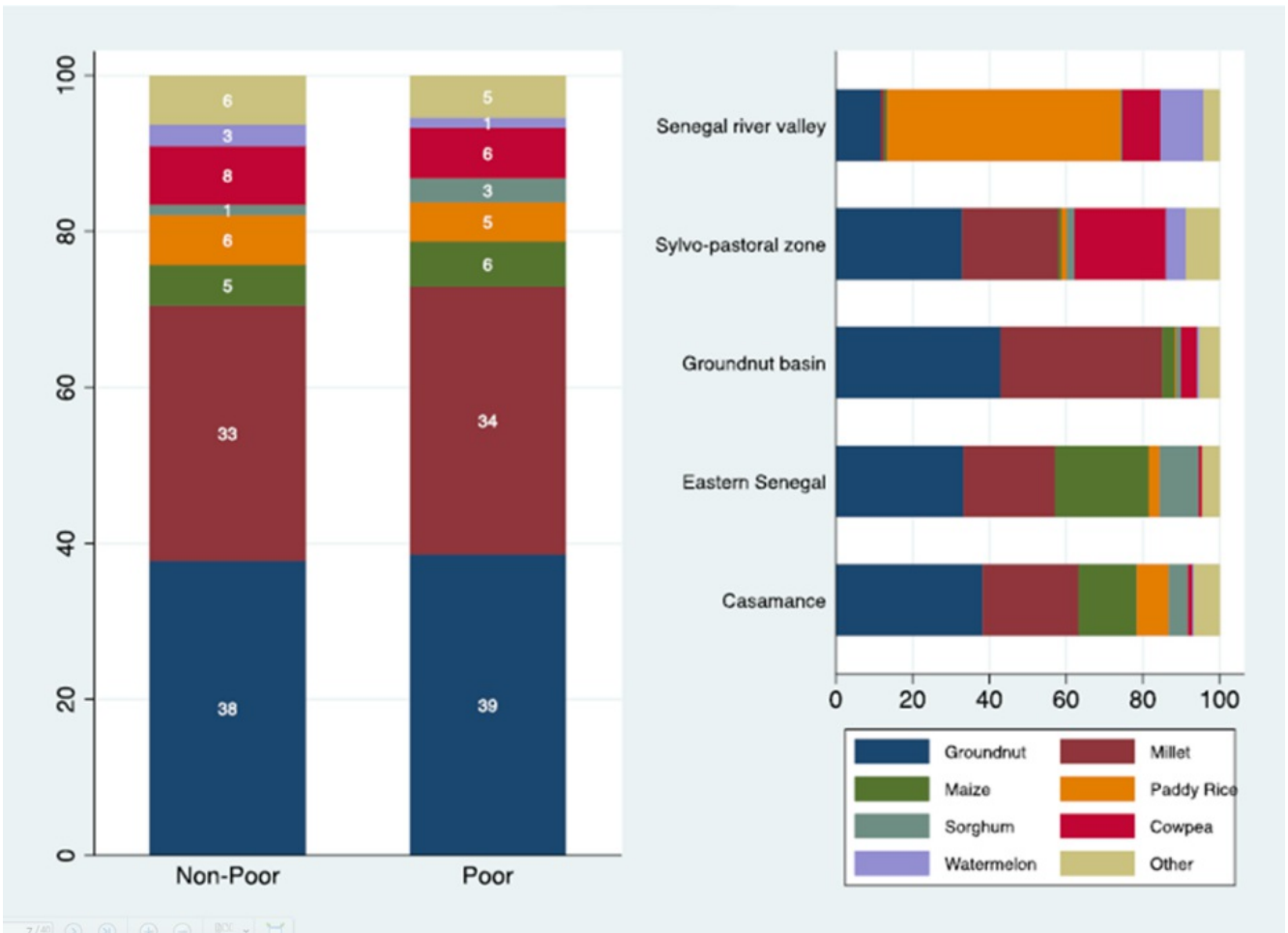
Tableau 1 : Type de ménage en fonction de la source de revenus, de la pauvreté et de la zone agro-écologique

	Non-farm only	Crop and livestock	Livestock only	Crop only	Crop, livestock, and fishery	Fishery only	Livestock and fishery	Crop and fishery
	(%)							
<b>Rural area</b>	14.9	57.6	15.4	10.3	1.1	0.2	0.3	0.3
<b>Poverty status</b>								
Nonpoor	20.8	50.1	18.4	9.0	1.0	0.2	0.3	0.1
Poor	7.4	67.1	11.5	12.0	1.2	0.1	0.2	0.4
<b>Agroecological zone</b>								
Senegal River Valley	13.0	45.6	29.9	7.6	2.2	0.3	0.4	1.0
Sylvo-pastoral zone	23.4	46.7	22.3	7.6	0.0	0.0	0.0	0.0
Groundnut Basin	6.6	77.9	5.3	7.6	1.6	0.3	0.6	0.1
Eastern Senegal	9.3	63.3	6.2	18.4	1.8	0.3	0.3	0.4
Casamance	16.9	55.3	3.8	22.6	1.4	0.0	0.0	0.0

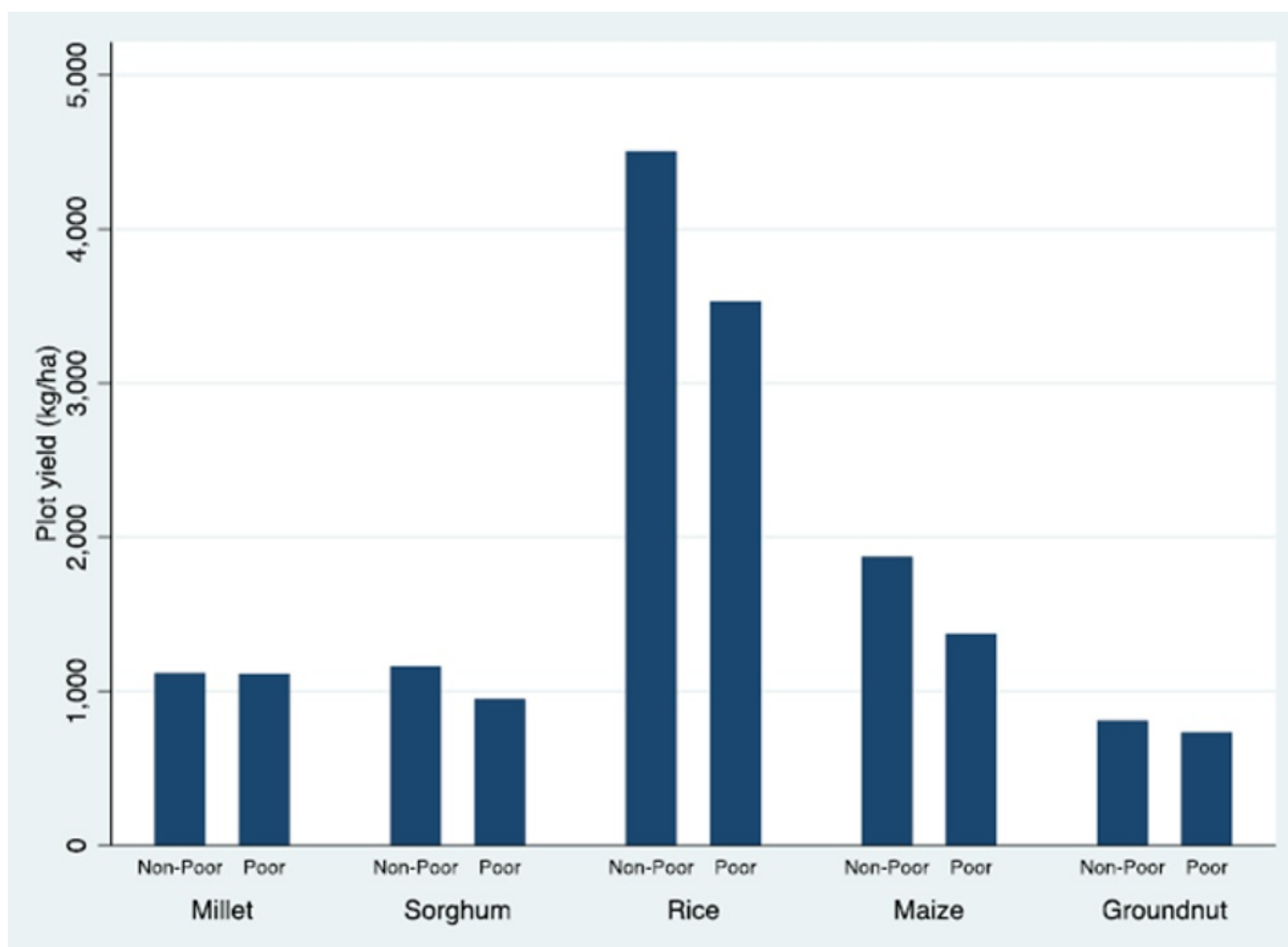
Source: World Bank's calculations using Enquête Harmonisée sur les Conditions de Vie des Ménages 2018

Note: In addition to farm income, households might generate income from nonagricultural activities.

13. Au sein des ménages agricoles, c'est l'utilisation d'intrants qui est l'un des principaux facteurs des différences de productivité et de pauvreté. Les ménages pauvres produisent en grande partie les mêmes produits agricoles que les ménages non pauvres, avec des variations selon les régions agricoles. Comme les ménages non-pauvres, les ménages pauvres utilisent des engrais. Cependant, les non-pauvres ont une intensité d'engrais à l'hectare plus élevée (28%) et les ménages les plus pauvres sont moins susceptibles d'utiliser des engrais améliorés.



Source: World Bank's calculations using Enquête Harmonisée sur les Conditions de Vie des Ménages 2018  
 Figure 7 : Superficie consacrée aux cultures principales en fonction de l'état de pauvreté et de la zone agroécologique



Source : World Bank's calculations using Enquête Harmonisée sur les Conditions de Vie des Ménages 2018  
 Figure 8 : Rendements des parcelles selon le statut de pauvreté

14. La plupart des ménages au Sénégal sont vulnérables aux chocs, avec une capacité limitée à en gérer les conséquences. Les chocs étaient plus fréquents dans les zones rurales, où 60 % des ménages ont été exposés à au moins un choc, et plus fréquents chez les plus démunis, avec plus de 60 % des ménages du premier quintile de la distribution du bien-être économique exposés aux chocs, contre 35 % des ménages du cinquième quintile. Les ménages les plus pauvres sont également moins en mesure de faire face à un choc.

[1] RGP5 Rapport préliminaire, 2023 ANSD. <https://resultats.ansd.sn>

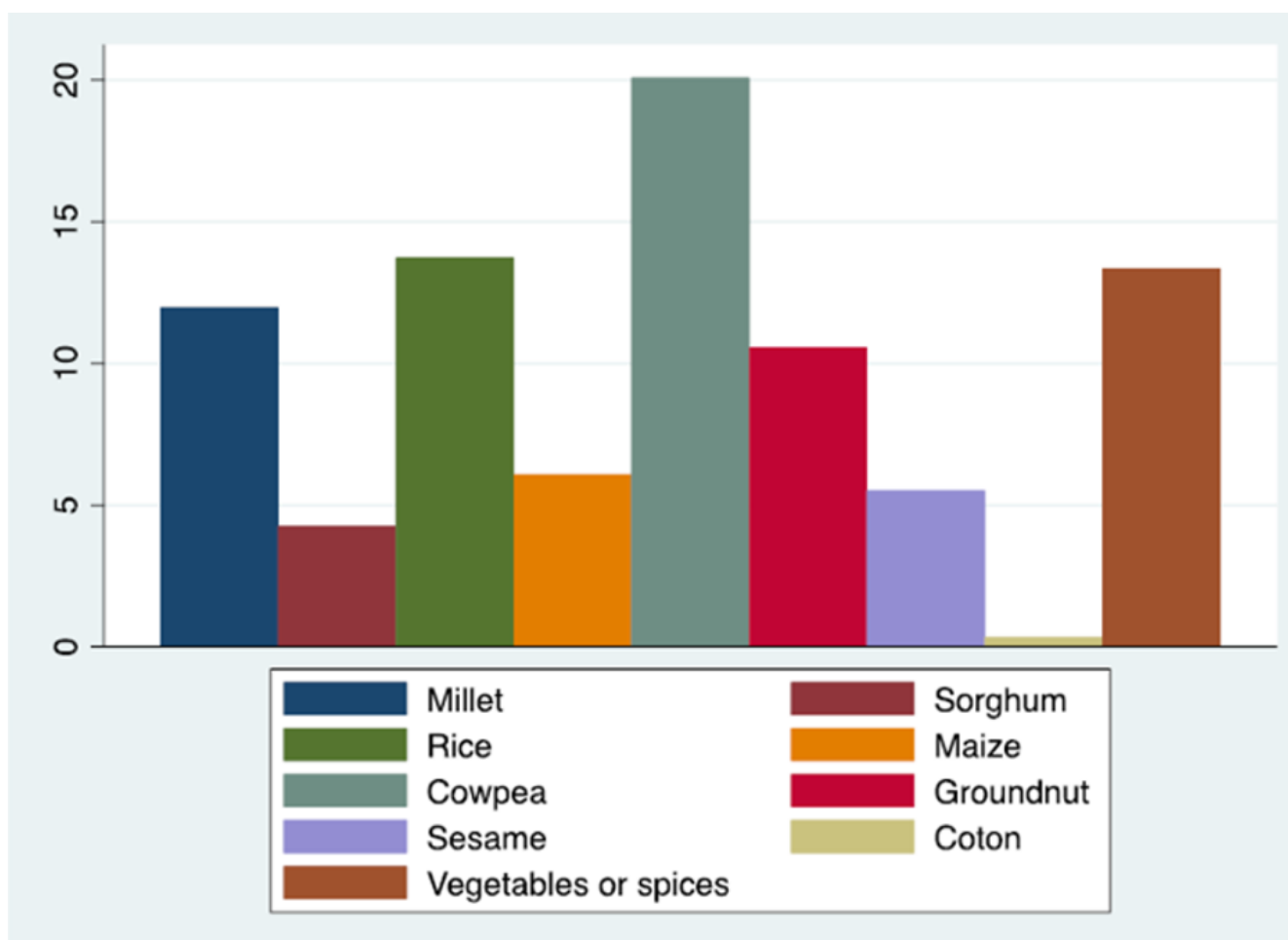
[2] Enquête harmonisée sur les Conditions de Vie des Ménages (EHCVM) au Sénégal-ASND, 2021.

## b. Gender

15. Au cours des deux dernières décennies, le Sénégal a pris des mesures pour lutter contre les inégalités en matière de genre. Il est ainsi classé à la deuxième place selon l'Indice d'Inégalité de Genre, comparé aux autres pays de l'UEMOA, avec un indice de 0,68, et au 104<sup>ème</sup> rang sur 146 pays au niveau mondial. Au regard de l'Indice Institutions sociales et égalités homme-femme (ISE17), en 2023, le Sénégal a un score de 0,403 (niveau de la discrimination dans les institutions sociales classée 'haut') comparé à la moyenne Afrique de 0,398 [1]. En ce qui concerne l'indice de genre des ODD 2022 [2], qui évalue les progrès en matière d'égalité entre les hommes et les femmes, bien que le pays ait un score global de 55,2 ("très mauvais"), il figure parmi les 10 pays qui progressent le plus rapidement dans l'indice global, réalisant des "progrès rapides" de près de 5 points depuis 2015.
16. Les efforts du gouvernement en faveur du genre se sont traduits par une meilleure représentation des femmes dans les hautes instances de décision, une intégration du genre dans le processus budgétaire et les programmes sectoriels, l'élaboration d'une première Stratégie d'Équité et d'Égalité de Genre 2005-2015 (SNEEG1) actualisée en 2016 pour une période de dix ans (SNEEG2), et l'attribution de quotas pour l'accès des femmes aux nouveaux aménagements (c'est à dire un pourcentage minimum de femmes parmi les bénéficiaires des aménagements).
17. Dans le secteur agricole, les femmes ont des quotas de 15% pour les superficies des nouveaux aménagements hydroagricoles à réaliser avec les eaux de surface, 20% pour ceux utilisant les eaux souterraines, au moins 20% des engrais subventionnés et au minimum 40% des financements [3]. Dans le domaine de la budgétisation sensible au genre, un exercice pilote impliquant 18 départements ministériels a été initié depuis 2016 pour élaborer le 3<sup>ème</sup> Document budgétaire genre dans le cadre du projet de

budget de 2019[4].

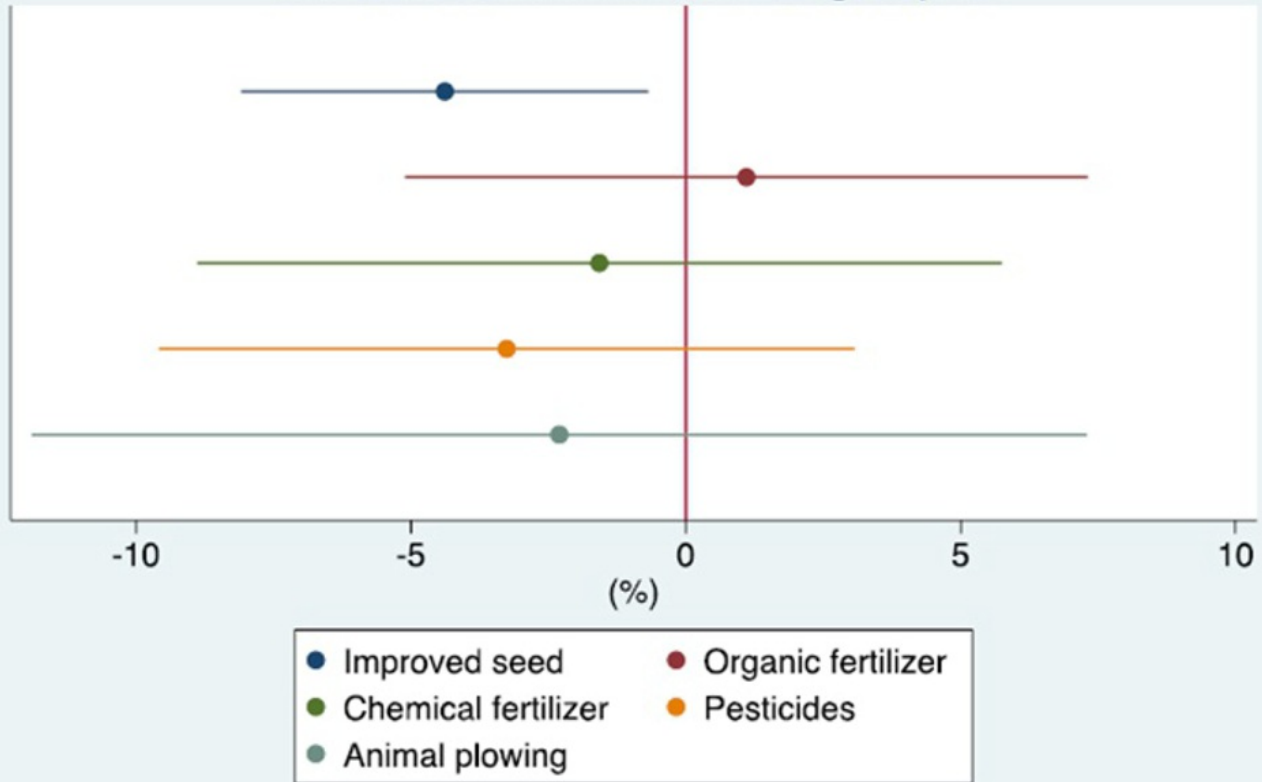
18. Avec la Loi sur la Parité, la part des femmes parlementaires a presque doublé en moins de 10 ans, passant de 22,7% en 2011 à 43% en 2022, classant le Sénégal au 17ème rang mondial et au 1er dans l'UEMOA et la CEDEAO. Les femmes représentent 21% des Conseillers du Conseil Economique, Social et Environnemental (CESE), soit 8 femmes sur 39 (2017)[5].
19. Malgré ces efforts, la persistance des disparités entre les hommes et les femmes s'explique par (i) un manque d'expertise technique pour identifier et traiter les différences entre les sexes ; (ii) les politiques et programmes du secteur agricole qui ne tiennent pas suffisamment compte des dimensions de genre ; et (iii) les pressions sociales qui empêchent les femmes de s'engager dans des activités génératrices de revenus. En conséquence, les femmes ont des revenus nettement inférieurs à ceux des hommes et ont un accès plus limité à la prise de décision y compris dans le système alimentaire.
20. Les femmes sont particulièrement vulnérables aux effets du changement climatique: au niveau national seul 16% des femmes ont accès au foncier, mais avec fortes variations entre les régions, entre 6-7% à Kaolack, Fatick et Thiès et 46% à Sédhiou. Par ailleurs, la superficie moyenne que les femmes exploitent reste 2 fois plus faibles que celle des hommes[6], et elles ont moins facilement accès à l'eau, aux intrants et au pouvoir de décision[7].



Source : World Bank's calculations using Enquête Harmonisée sur les Conditions de Vie des Ménages 2018  
Figure 9: Pourcentage de parcelles gérées par des femmes selon les productions



## Female managed plot inputs utilization Difference with male managed plot



Source : World Bank's calculations using Enquête Harmonisée sur les Conditions de Vie des Ménages 2018

Figure 9bis: Utilisation des intrants sur les parcelles gérées par les femmes - Différence avec les parcelles gérées par les hommes

21. Des défis se posent quant à la participation des femmes au marché du travail, leur inclusion financière et niveaux de salaire. Les résultats issus de trois enquêtes de l'ANSD montrent que les femmes ont des taux d'activité et d'occupation plus faibles que les hommes[8]. Les femmes ne représentent que 22,8% des travailleurs du secteur formel, avec une présence plus importante dans les petites entreprises (30,1%). L'inclusion financière est de 13,4% pour les femmes contre 21,9% pour les hommes, une différence qui reste statistiquement significative même en intégrant les revenus, l'éducation et d'autres caractéristiques individuelles[9]. Ces résultats s'expliquent en partie par le fait que les femmes participent moins aux décisions financières et budgétaires du ménage.
22. Les femmes sont généralement moins bien rémunérées que les hommes. En moyenne, un « cadre supérieur » homme gagne 933 333 FCFA/mois contre 697 286 FCFA/mois pour une femme ; il en est de même pour la catégorie « cadres moyens et techniciens supérieurs » où la rémunération mensuelle est de 684 493 FCFA pour les hommes contre 569 559 FCFA pour les femmes. De telles inégalités, tant dans le domaine des ressources foncières, financières que dans celui de l'emploi, augmentent la vulnérabilité des ménages dirigés par les femmes. Le taux d'insécurité alimentaire est plus élevé dans les ménages dirigés par les femmes (40,4%) que ceux dirigés par les hommes (29,4%).
23. Les femmes rurales sont placées dans des positions de vulnérabilité sociale et économique significative de par leur statut de mère et de responsables du bien-être de la famille. Cette vulnérabilité plus importante fait qu'elles sont les plus affectées par les changements climatiques. La division sociale du travail leur confère le monopole des tâches domestiques.
24. La collecte de l'eau leur pose de réelles difficultés au niveau des puits en raison de la baisse constante du niveau de la nappe phréatique notamment en période de déficit pluviométrique. Cette corvée est d'autant plus épuisante que le puisage se fait le plus souvent de façon traditionnelle. En plus de cet effort physique fourni, la qualité de l'eau (salinisation, pollution par des impuretés) se répercute sur leur santé ainsi que sur celle des enfants. La contrainte de l'accès à l'eau rend difficile sinon impossible pour les femmes de faire des cultures de contre saison (maraîchage), du reboisement où de disposer de temps libre pour la réalisation d'activités créatives malgré leur volonté.
25. Elles sont aussi chargées de la collecte du bois énergie. Avec la dégradation et l'amenuisement des ressources forestières, les femmes rurales utilisent la biomasse naturelle avec toutes les difficultés d'approvisionnement qui les ont poussées à se rabattre sur l'usage de combustibles non conventionnels (bouses de vache, fumier), source de maladies et d'affections à répétition compromettant leur santé et celles des enfants [11].
26. Les femmes rurales constituent près de 70% de la force de travail et assurent un peu plus de 80% de la production agricole notamment dans les cultures vivrières (SNEEG 2016-2026). L'agriculture consomme une bonne part du budget temps des

femmes. Elles s'adonnent à l'activité en utilisant des outils rudimentaires. Les équipements agricoles sont majoritairement détenus et contrôlés par les hommes

27. Au Sénégal, la capacité des femmes à accéder aux ressources productives est particulièrement désavantageuse par rapport aux hommes, en particulier dans les zones rurales. Les pesanteurs socioculturelles freinent l'accès et le contrôle des ressources, notamment la terre, le bétail et l'utilisation d'intrants, les technologies de l'information, les technologies agricoles et les services financiers. Au sein de la famille, elles ont un accès limité à la terre et aux processus décisionnels concernant son utilisation. Le manque de moyens, de semences et d'intrants, de matériel agricole sont autant de facteurs qui limitent l'accès des femmes aux bonnes terres. Elles sont de ce fait très vulnérables à la pauvreté, confrontées qu'elles sont au manque de ressources et de revenus.
28. La dépendance financière vis-à-vis de l'homme est accentuée par l'accès limité des femmes rurales aux soins de santé adéquats, à l'éducation, aux transports publics, à l'alimentation, à l'eau et à l'assainissement, à des possibilités génératrices de revenus et à une protection sociale. Les femmes habitant en milieu rural au Sénégal ont moins accès à l'autonomie de décision concernant leur santé [12].

[1] 2023. Gender, Institutions and Development Database (base de données) <https://stats.oecd.org/Index.aspx?DataSetCode=SIGI2023>

[2] The SDG Gender Index is based on 56 indicators that provide the 'big picture' across the SDGs as well as for progress towards gender equality in individual goals. See [https://www.equalmeasures2030.org/2022-sdg-gender-index/focus-countries/senegal/#:~:text=Senegal's%20score%20on%20the%202022,\('very%20poor'\)](https://www.equalmeasures2030.org/2022-sdg-gender-index/focus-countries/senegal/#:~:text=Senegal's%20score%20on%20the%202022,('very%20poor')).

[3] République du Sénégal. 2018. Document budgétaire genre. Direction Générale du Budget, Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan

[4] République du Sénégal. 2018

[5] UN Women (2017) [https://africa.unwomen.org/en/where-we-are/west-and-central-africa/senegal\\_africa](https://africa.unwomen.org/en/where-we-are/west-and-central-africa/senegal_africa). More recent data will be sought for final SECAP Review Note.

[6] DAPSA, Ministère de l'Agriculture et de l'Équipement Rural (MAER) 2021, L'accès au foncier agricole par les jeunes et les femmes au Sénégal.

[7] IPAR (aucune date) Accès des femmes à la terre au Sénégal : Quelques leçons tirées de l'étude de base

[8] 2019. Rapport de l'Enquête sur l'Emploi, la Rémunération et les Heures de travail au Sénégal (EERH 2018). MEFP, ANSD, Février 2019

[9] Banque Mondiale. 2019. Amélioration de la capacité financière et de l'Inclusion Financière au Sénégal : Une évaluation de la demande. World Bank Group, MEFP, State Secretariat for Economic Affairs- SECO. Juin 2016

[10] FAO et Commission de la CEDEAO. Profil National Genre des Secteurs de l'Agriculture et du Développement Rural – Sénégal.

[11] Yacine Diagne Guèye, 2008. Genre, changements climatiques et sécurité humaine. Le cas du Sénégal, ENDA Programme Energie.

[12] Sepideh Labani Motlagh Sonia Sanz Ventin 2021, Profil Genre Sénégal Rapport Série des Évaluations Genre des Pays, Dakar.

### c. Youth

29. Comme la plupart des pays en transition démographique, la population sénégalaise se caractérise par sa jeunesse : la moitié de la population est âgée de moins de 19 ans (18 ans chez les hommes contre 20 ans chez les femmes) et les enfants âgés de moins de 15 ans constituent 39,2% de la population globale (respectivement 40,6% pour les hommes et 37,6% pour les femmes). En considérant les grands groupes d'âges, on observe un avantage numérique des hommes sur les femmes aux âges jeunes, moins de 15 ans avec 110,8 garçons pour 100 filles. Pour les tranches d'âges 15-34 ans et 60 ans ou plus, la tendance s'inverse en faveur des femmes avec respectivement 98,1 et 93,5 hommes pour 100 femmes (ANSD, 2023). Cette jeunesse de la population peut jouer un rôle important dans le développement socio-économique du pays mais elle pose également d'énormes difficultés en matière d'emploi. La problématique de l'employabilité des jeunes se pose en effet avec acuité. Le marché de l'emploi au Sénégal est caractérisé par un déséquilibre structurel entre l'offre et la demande. Le taux d'emploi de la population active est estimé à 42,1% (ANSD, 2022). Il est plus élevé en milieu urbain qu'en milieu rural, avec des taux de 45,7% et de 37,9% respectivement. Dans ce contexte, le secteur agricole apparaît de plus en plus comme une réponse au besoin d'emploi des jeunes. Cependant, des contraintes majeures subsistent quant à l'accès au financement et au foncier. La vulnérabilité intrinsèque du secteur agricole freine son attractivité.

### d. Indigenous peoples

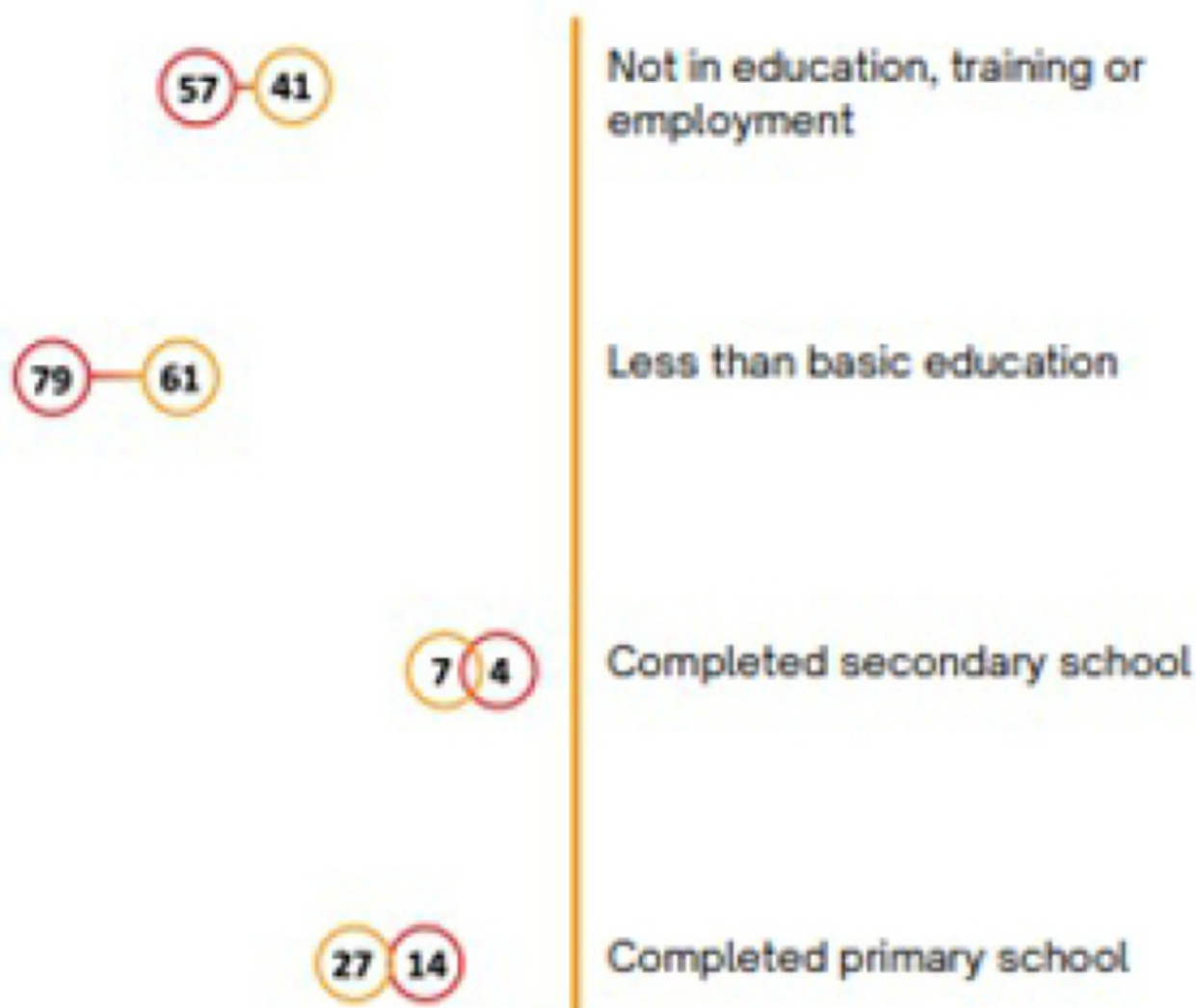
30. Dans la région potentielle du projet, deux groupes sont reconnus dans le répertoire mondial des minorités et des peuples autochtones.
31. Les Diola (Jola) sont concentrés dans la région forestière du sud du Sénégal, la Casamance. Les Bassari sont un groupe ethnique numériquement faible d'environ 8 800 personnes concentré dans le sud-est du Sénégal. Les Bassari sont plus étroitement liés aux groupes de la forêt tropicale guinéenne qu'aux musulmans de la savane. Ils sont essentiellement des chasseurs et des cueilleurs, ne pratiquant qu'une culture limitée et aucun pastoralisme. Jusqu'à récemment, les Bassari ont conservé leur religion traditionnelle et leur système politique décentralisé, avec une attitude isolationniste vis-à-vis de leurs voisins musulmans, plus forts et centralisés. [\[1\]](#)
32. Les Peulhs constituent quant à eux une ethnie majoritaire en particulier dans la zone du Bassin arachidier et en haute Casamance. Ils pratiquent majoritairement l'élevage extensif avec des périodes de transhumance du Nord au Sud à la recherche de pâturage. Certains sont cependant des agropasteurs. Les pratiques pastorales sont depuis des décennies sources de conflits entre agriculteurs et éleveurs.
33. L'analyse des activités du projet montre que le PASS n'a pas d'impact particulier pour ces groupes autochtones dans la mesure où les aménagements d'infrastructure ne seront pas réalisées dans leur zone de peuplement.

[\[1\] https://minorityrights.org/country/senegal/](https://minorityrights.org/country/senegal/)

#### **e. Marginalised groups**

34. La prévalence du handicap, elle est de 5,9% selon le recensement national RGPHAE de 2013. Elle concerne davantage les femmes (6,2%) que les hommes (5,6%). Les femmes en situation de handicap sont d'autant plus marginalisées qu'elles rencontrent des difficultés en matière de santé reproductive, d'insertion socio-économique, de faible accès aux ressources, de violences subies quotidiennement selon le Comité des femmes de la FSPAH[1].
35. Cela se reflète également dans les chiffres de la figure ci-dessous, qui montre les écarts de niveau d'éducation entre les personnes handicapées et non handicapées, les jeunes ne suivant pas d'études, de formation ou d'emploi étant 16 points de pourcentage plus élevés pour les personnes handicapées que pour les autres, et elles sont également beaucoup plus susceptibles de ne pas avoir un niveau d'éducation inférieur à l'éducation de base ou de ne pas avoir achevé l'école primaire[2].

## Education, employment, and training disparities between people with and without disabilities (%).



Source: Mastercard Foundation (2023)

Figure 10 : Ecart en éducation, emploi et formation entre personnes handicapées et non

[1] Fédération Sénégalaise des Associations de Personnes Handicapées

[2] Mastercard Foundation (2023) "Disability-Inclusive Education and Employment: Understanding the Context in Senegal" Policy Brief, February 2023.

### f. Nutrition

36. L'indice de la faim dans le monde classe le Sénégal à la 69<sup>ème</sup> place sur 125 en 2023. Il a diminué de plus de la moitié en presque deux décennies, passant de 37,3 (classification du niveau de la faim 'alarmant') à 15,0 (modérée) entre 2000 et 2023.
37. La sécurité alimentaire saisonnière reste une menace, avec de nombreuses zones qui devraient être classées comme "stressées" (catégorie 2 de l'IPC) ou "en crise" (catégorie 3 de l'IPC), soit un total de 727 000 personnes ou 4% de la population pendant la période juin-août 2024. Dans le bassin arachidier, Goudiry à Tambacounda est le plus touché, avec plus de 21 % de la population projetée d'être classée en catégorie 3, mais Saraya et Salembata, dans la région de Kédougou, devraient également compter respectivement 15 % et 10 % de la population également classée en catégories 3.

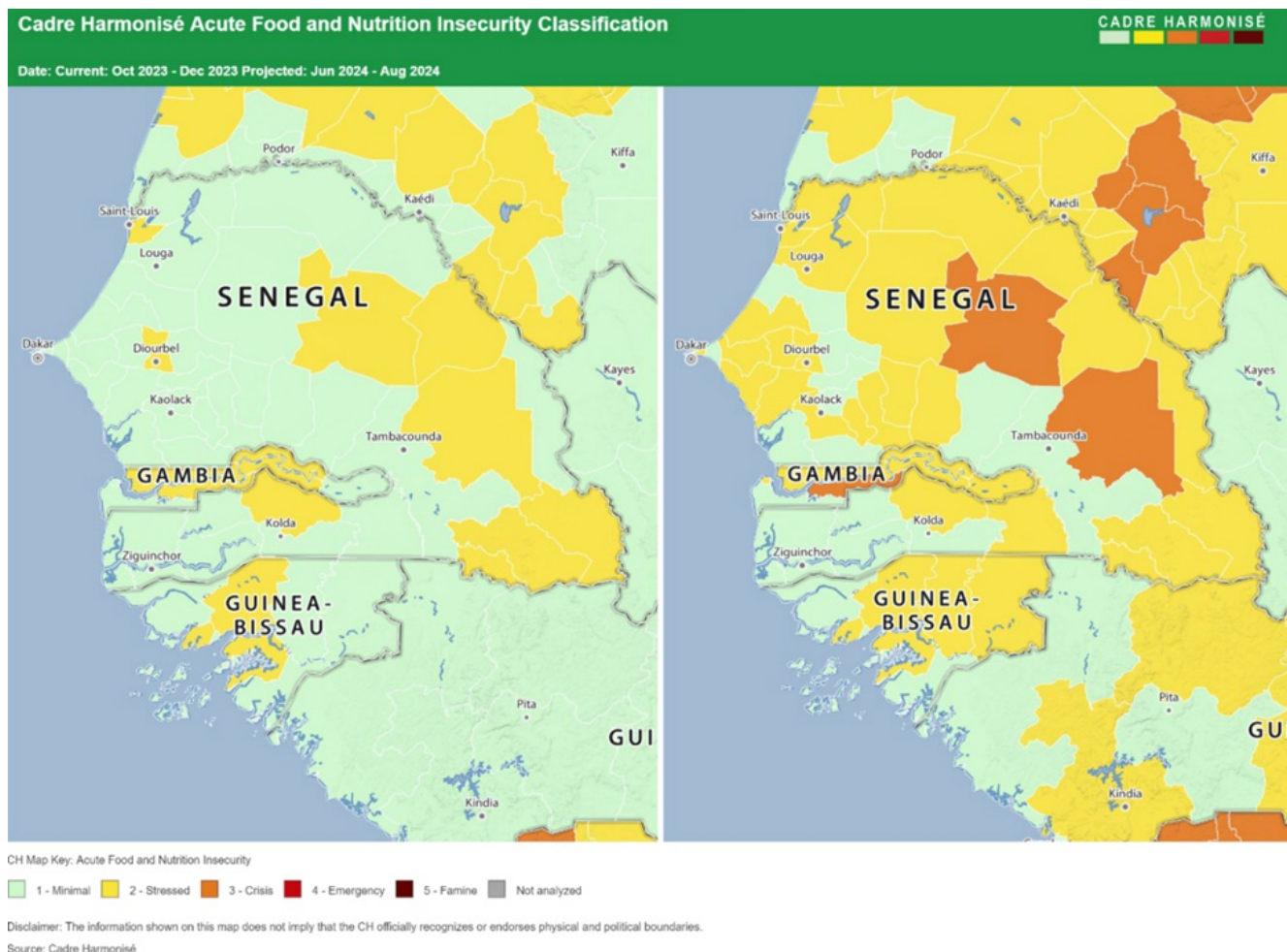


Figure 11: Classification de l'insécurité nutritionnelle

38. Les résultats nutritionnels des enfants de moins de cinq ans ont progressé au cours de la dernière décennie selon l'EDS (Enquête Démographique et de Santé), avec une chute dans la malnutrition chronique (taille pour âge) de 26,5 à 17,9 % entre 2010 et 2019, et de 10,1 à 8,1 % pour l'émaciation (poids pour taille). De très grandes différences subsistent au sein de la population, comme le montre la tableau 2 ci-dessous. Le retard de croissance est le plus élevé dans le sud, tandis que l'émaciation l'est dans le nord, et tous deux sont plus fréquents chez les enfants dont les mères n'ont même pas suivi d'enseignement primaire. Les écarts les plus importants sont toutefois observés en fonction des quintiles de richesse, le retard de croissance étant de 27 % chez les plus mal lotis contre 9,3 % chez les mieux lotis, tandis que l'émaciation chez les plus mal lotis est plus de deux fois supérieure à celle des mieux lotis, soit 12,3 % contre 5,9 %.

Tableau 2 : Résultats nutritionnels des catégories sociodémographiques

Caractéristique sociodémographique	Taille-pour-Âge <sup>1</sup>				Poids-pour-Taille				
	Pourcentage en dessous de -3 ET	Pourcentage en dessous de -2 ET <sup>2</sup>	Score centré réduit moyen (ET)	Effectif d'enfants	Pourcentage en dessous de -3 ET	Pourcentage en dessous de -2 ET <sup>2</sup>	Pourcentage au-dessus de +2 ET	Score centré réduit moyen (ET)	Effectif d'enfants
<b>Région</b>									
Nord	5,0	17,9	-1,0	924	2,7	12,8	0,9	-0,8	922
Ouest	3,2	12,9	-0,8	1 590	0,6	5,1	5,2	-0,2	1 586
Centre	5,7	19,6	-1,0	1 950	0,7	7,2	1,3	-0,6	1 955
Sud	6,4	22,3	-1,1	1 003	1,8	10,6	0,9	-0,7	1 012
<b>Niveau d'instruction de la mère<sup>7</sup></b>									
Pas d'instruction	5,7	19,4	-1,0	3 276	1,6	9,0	1,8	-0,6	3 275
Primaire	4,4	15,9	-0,8	974	0,7	6,7	2,8	-0,4	969
Moyen/secondaire ou plus	2,2	13,6	-0,7	831	0,4	5,8	3,9	-0,3	829
Ne sait pas/manquant	*	*	*	8	*	*	*	*	8
<b>Quintiles de bien-être économique</b>									
Le plus bas	8,6	27,1	-1,3	1 350	2,7	12,3	1,4	-0,7	1 355
Second	6,0	20,7	-1,1	1 244	0,5	6,5	1,1	-0,5	1 251
Moyen	4,5	13,2	-0,9	1 004	0,9	6,1	1,7	-0,5	1 003
Quatrième	2,5	14,0	-0,8	1 008	0,8	8,4	3,2	-0,5	1 009
Le plus élevé	1,4	9,3	-0,5	860	0,7	5,9	4,9	-0,3	857
Ensemble	5,0	17,9	-1,0	5 466	1,2	8,1	2,3	-0,5	5 476

Source: DHS 20196

## 2.2 Environment and climate context, trends and implications

39. Cette section abordera l'analyse de la situation actuelle du contexte environnemental et climatique ainsi que les projections et implications.

### a. Environmental assessment

40. Le Sénégal est un pays plat avec un climat tropical, marqué par deux saisons : une saison sèche allant de novembre à juin et une saison des pluies de juillet à octobre (C.Manoli, 2012). La pluviométrie moyenne annuelle est relativement faible sur presque tout le territoire national, variant entre 300 mm au nord, et 1200 mm au sud. Le pays dispose d'un potentiel de terres irrigables important (349 000ha), lié principalement à l'aménagement du fleuve Sénégal, et de 3,8 millions d'ha de terres arables (FAO, 2005), dont 2,5 millions sont cultivés. Moins d'un tiers des 349.000 ha de terres irrigables est aménagé. Des ressources en eaux superficielle et souterraine relativement importantes, avec deux principaux fleuves (Sénégal et Gambie), des cours d'eau permanents et des bassins côtiers, sont à observer sur le territoire national.
41. Le pays présente des écosystèmes diversifiés, terrestres, fluviaux, lacustres et marins côtiers. A ces grands ensembles écosystémiques, s'ajoutent les écosystèmes agricoles et d'autres écosystèmes particuliers. Les écosystèmes terrestres sont formés essentiellement par les steppes, les savanes et les forêts qui présentent chacune une diversité relativement élevée. Les steppes, localisées dans la partie septentrionale du Sénégal, sont des formations végétales formées par un tapis herbacé discontinu et composées principalement d'espèces annuelles du genre *Borreria verticillata*, *Indigofera oblongifolia*, *Chloris prierii*, *Schoenofeldia gracilis* et d'autres herbacées du genre *Aristida*, *Cenchrus* et *Sporobolus*.
42. Les forêts se rencontrent dans la partie sud du pays et se diversifient en forêts claires, forêts denses sèches et forêts galeries. La strate ligneuse dont la hauteur peut atteindre 15 mètres se caractérise par la présence d'espèces à affinité soudanienne comme *Pterocarpus erinaceus*, *Piliostigma thonningii*, *Anogeissus leiocarpus*, *Prosopis africana*, *Bombax costatum*, *Terminalia macroptera*, *Cordyla pinnata*. D'autres espèces appartenant au domaine guinéen et soudano-guinéen comme *Cola cordifolia*, *Khaya senegalensis* y sont présentes (CSE, 2015).

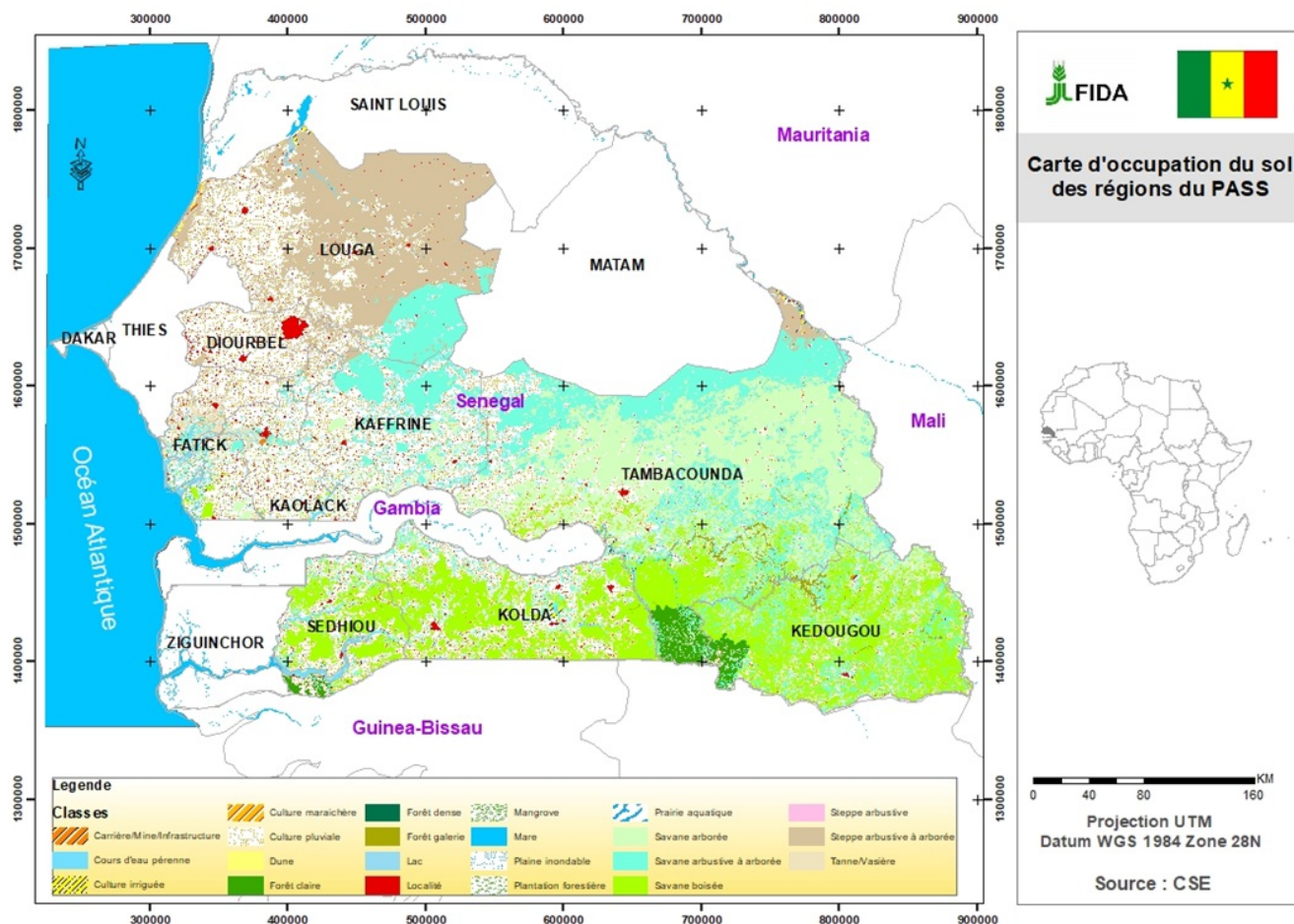


Figure 12 : Carte de l'occupation du sol de la zone d'intervention du projet PASS Sénégal

43. Le Sénégal possède six zones agro-écologiques particulières avec des caractéristiques physiques, climatiques et socio-économiques différenciées qui leurs confèrent des potentialités propres et des sensibilités spécifiques aux changements climatiques : 1) Les Niayes, englobant les régions de Dakar, Thiès, Louga et Saint-Louis, abritent des producteurs maraîchers et fruitiers qui réalisent plus de 80% des exportations et des fermes modernes de production de viande, lait et œufs. Cette zone souffre de l'avancée des dunes, de la salinisation des sols, de l'ensablement des terres de bas-fond et de l'érosion côtière ; 2) le Bassin arachidier des régions de Kaolack, Fatick, Thiès, Louga et Diourbel qui voit l'émergence des cultures de maïs, de pastèques et de niébé. Vaste pleine céréalière, il subit une dégradation accélérée des sols, une érosion éolienne et hydrique, des sécheresses récurrentes et une forte évapotranspiration ; 3) la zone sylvo-pastorale, également dénommé le Ferlo, couvre principalement les régions de Louga et de Matam. Elle comprend 22 à 30% du cheptel national (Resnet-Valeur, 2019), et est caractérisée par la faiblesse et l'irrégularité des pluies, un déficit en ressources ligneuses et fourragères, une pauvreté et une déstructuration des sols ; 4) la Vallée du fleuve Sénégal où dominent la riziculture irriguée, le maraîchage et la culture du maïs. Elle souffre de pluies rares et irrégulières, d'une forte évaporation, d'une salinisation des terres et une érosion côtière ; 5) le Sénégal Oriental et la Haute Casamance, couvrant les régions de Tambacounda et de Kolda, est une zone où prédominent l'agriculture pluviale dont le coton, l'élevage et l'exploitation forestière. Celle-ci subit les effets de l'érosion éolienne et hydrique, une dégradation des terres, un déboisement, une baisse de la pluviométrie et des feux de brousse ; et 6) la Basse et Moyenne Casamance sont essentiellement des zones de forêt, de cultures de riz de bas-fonds, de mil, maïs et arachide, mais aussi d'élevage. La salinisation des rizières, l'acidification des sols de bas-fonds, l'érosion éolienne et hydrique, la baisse de la pluviométrie et la dégradation du couvert végétal y sont également fortement constatés (FIDA 2020).
44. La zone ciblée par le projet couvre partiellement les régions du bassin arachidier élargi au Sénégal oriental et à la Haute Casamance [1], c'est-à-dire l'essentiel des 4 plus grandes zones agroécologiques du pays sur les 6 couvrant partiellement les régions de Diourbel, Fatick, Kaolack, Kafrine, Kédougou, Kolda, Louga, Sédhiou, Tambacounda.

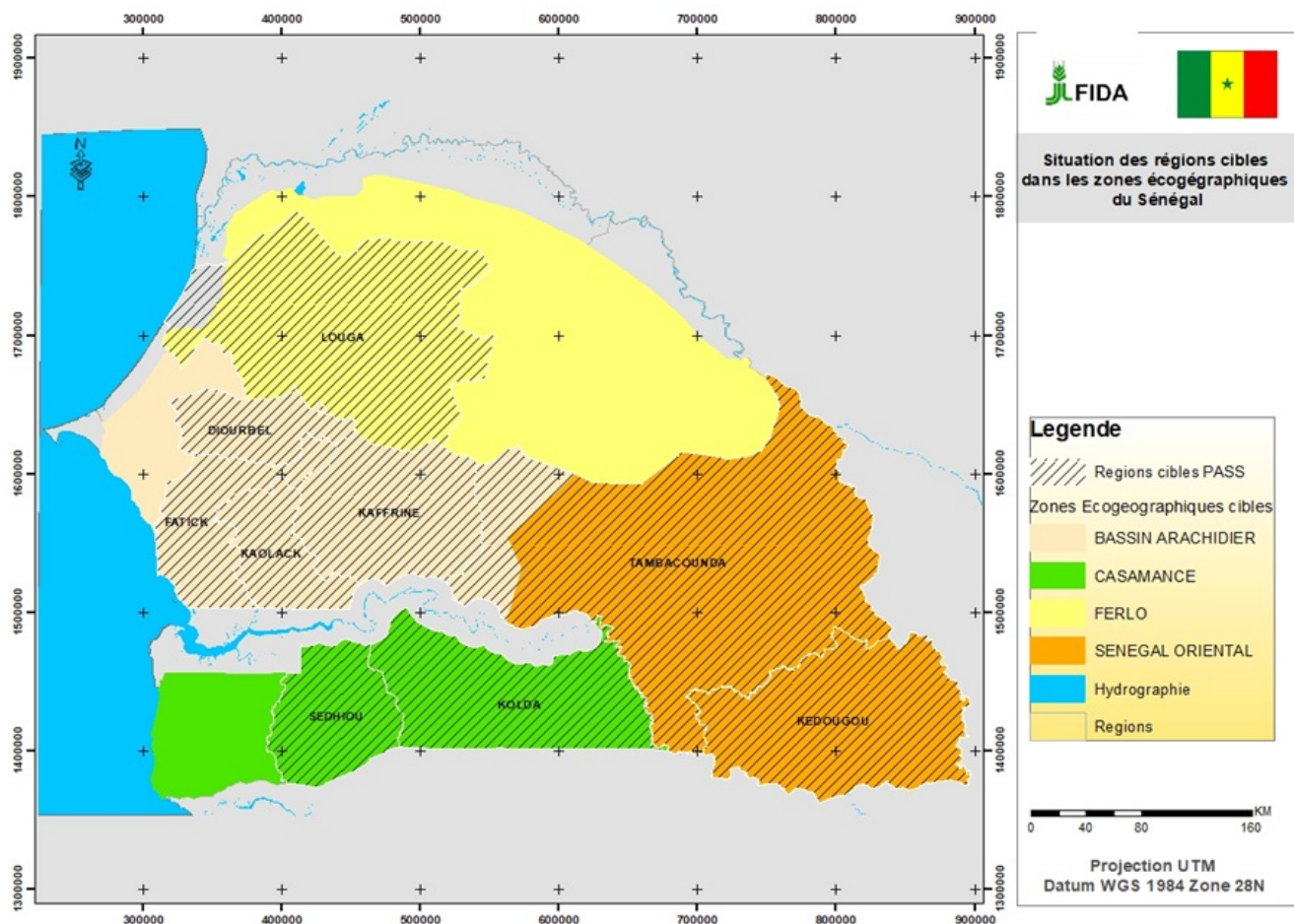


Figure 13 : La zone d'intervention du projet PASS Sénégal

### Défis Environnementaux

45. **La dégradation des forêts et les pertes de la diversité biologique** : Le rythme de dégradation du couvert végétal et des terres reste élevé, malgré une diminution sensible ces trois dernières décennies. Cette dégradation est fortement liée à l'action anthropique consécutive notamment à des coupes abusives d'arbres pour le fourrage (la coupe, l'émondage, l'ébranchage, l'élagage) et accroît fortement la pression sur les ressources végétales.
46. La dégradation des habitats de la faune et la diminution de l'effectif de certaines espèces (l'Eléphant, le Lycaon, l'Elan de Derby, le Cobe de Buffon) résultent principalement du braconnage, de l'extraction minière, de prospection de combustibles fossiles, de l'avancée des fronts agricole et urbain et du surpâturage à la périphérie des aires protégées. Concernant les zones humides, les menaces s'expliquent par la dégradation progressive des ressources et fonctions des écosystèmes due également à des facteurs à la fois, éco climatiques et anthropiques. En conséquence, la salinisation des terres, l'érosion hydrique, la prolifération de plantes envahissantes, la surexploitation des ressources, la dégradation de la mangrove et de zones humides telles que le Lac Rose avec l'extraction de sable, tendent à s'accroître du fait des mouvements pionniers importants sur les fronts agricoles et urbains.
47. **La dégradation des sols** : Le processus de salinisation et d'acidification des terres surtout au niveau des vasières et de certains bas-fonds en Basse Casamance et en Moyenne Casamance constitue une menace pour l'expansion des zones de culture. Au niveau du bassin arachidier, les phénomènes de dégradation très avancée des sols ferrugineux tropicaux peu lessivés appelés « sols dior » situés dans la partie nord du bassin arachidier et la pauvreté des sols de plus en plus accentuée avec la réduction du temps de jachère et l'insuffisance voire l'absence de la fertilisation des terres dans le bassin arachidier, constitue des contraintes pour le développement d'initiatives agricoles.
48. **Les feux de brousse**: le passage des feux de brousse dans les espaces agrosylvopastoraux entraîne d'importants dégâts au niveau des habitats de faune, des services écosystémiques et des ressources naturelles en général ; avec un accent particulier sur la biomasse herbacée. La perte de biodiversité est perceptible par suite des feux récurrents, et ses conséquences affectent de plus en plus les populations et les systèmes agrosylvopastoraux. Chaque année, ce sont des milliers d'hectares qui sont emportés par le feu et les zones d'interventions du projet sont concernées.
49. **L'accès à l'eau** : la problématique de la disponibilité de l'eau pour différents usages écosystémiques Approvisionnement en Eau Potable (AEP), forages pastoraux, irrigation, etc.) constitue une contrainte majeure de la zone de couverture du projet. L'accès n'est pas toujours garanti et quand c'est le cas, il s'accompagne de problèmes liés à la qualité. Il s'agit entre autres de i) la salinité des ressources souterraines en plus de leurs importantes profondeurs d'où une pression sur les eaux de surface une compétition accrue entre usagers, ii) la faible qualité des eaux souterraines (taux important de fluor, chlorure et sodium) ainsi que la profondeur relative des nappes qui augmentent les coûts d'investissement. Cette problématique impacte directement le



secteur productif (agriculture, élevage).

## b. Climate trends and impacts

50. L'analyse du contexte climatique actuel du Sénégal, et spécifiquement dans les zones éco géographiques du PASS-Sénégal est marquée par une nette dégradation des paramètres climatiques suite des effets négatifs du Changement Climatique. L'évolution du climat dans les zones d'intervention du projet est suivie par quatre modèles de la phase 6 du Coupled Model Intercomparison Project (CMIP6) à savoir le CNRM-CM6-1, le CNRM-ESM2-1, l'IPSL-CM6A-LR et le MRI-ESM2-0 (Eyring V, 2016). Tous ces modèles ont été regrillés à une résolution spatiale de 5 km et ont subi des corrections de biais afin de s'assurer de la cohérence des données. Nous avons ensuite procédé à une moyenne multi-modèle afin d'augmenter la robustesse de nos résultats et diminuer les incertitudes.

51. **Analyse des précipitations** : Tendances actuelles (période de référence 1985-2014) - La figure 14 illustre la climatologie des précipitations annuelles au Sénégal sur la période historique allant de 1985 à 2014. Cette représentation met en évidence les zones éco-géographiques avec une distribution multi variable suivant la topographie et la position géographique. Les moyennes annuelles de précipitation ainsi que les écarts-types pour chaque modèle GCM révèlent des variations substantielles, avec des écarts moyens variant entre 7,5 et 25,5 mm par an. Les divergences relevées sont plus importantes dans le sud du pays qui a une topographie particulière.

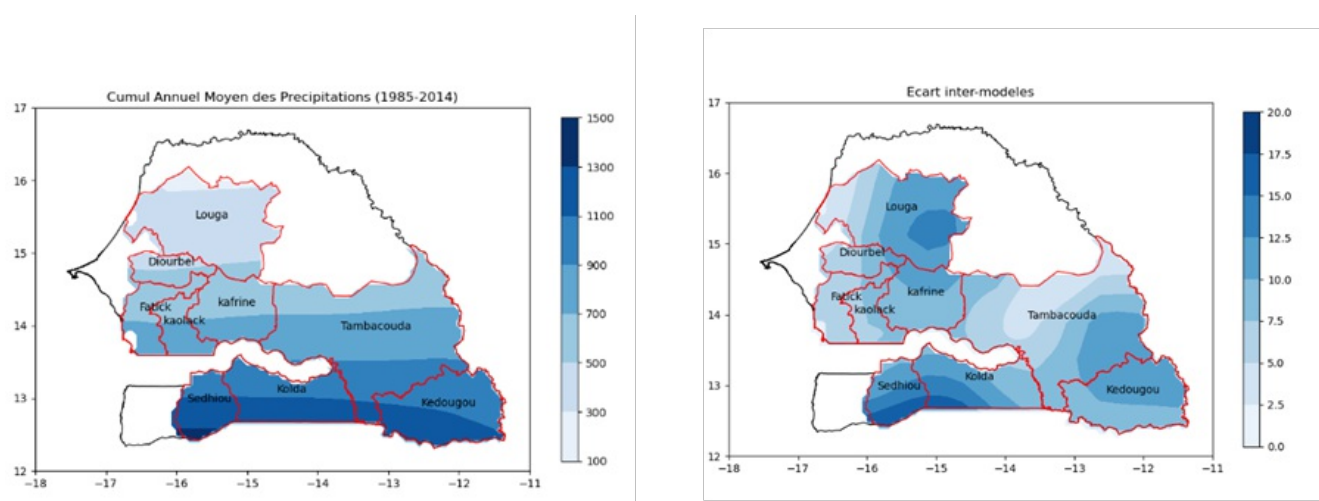


Figure 14 : a) Cumul annuel moyen(a) sur la période de base 1981-2014 dans la moyenne multi-modèle (MMM) des simulations (CMIP6) ; Ecart entre les modèles (b)

52. **Tendance actuelle** - L'analyse de la pluviométrie durant la période de référence 1985-2014 permet de distinguer deux périodes. Une première période qui s'étend de 1985 à 1998 dominée par une forte occurrence d'années déficitaire en termes de pluie. Les chutes pluviométriques des années 1990 et 1991 ont été particulièrement sévères. Diallo et al., (2022) ont démontré que, durant cette période, les moyennes décennales des rendements en arachide ont fortement chuté suivant l'évolution des volumes de

pluie. Les rendements en arachide varient de 830 kilogrammes par hectare durant la décennie 1961-1970 à 465 kilogrammes par hectare durant la décennie 1991-2000. L'écart est de 365 kilogrammes par hectare. Entre la décennie 1991-2000 et la décennie 2001-2010, les rendements en arachide se sont accrus passant de 465 kilogrammes par hectare à 602 kilogrammes par hectare soit un écart de 137 kilogrammes par hectare.

53. La deuxième période est surtout marquée par une forte variabilité interannuelle des précipitations. Cette variabilité sous-entend une incertitude dans le déroulement de la saison. Ce qui rend difficile la prise de décision notamment dans le secteur agricole. Les exemples illustratifs de cette oscillation sont qu'en 2012, le Sénégal a enregistré d'importantes inondations (Salack et al., 2018), avec plus de 26 morts des suites directes ou indirectes d'un épisode de précipitations extrêmes survenu le 26 août 2012, avec 161 mm enregistrés en moins de 3 heures. Par ailleurs, en 2014, une grave sécheresse a frappé plusieurs régions du Sénégal, déclenchant la libération d'une assurance de 16,5 millions USD de l'African Risk Capacity (ARC, 2014) pour le gouvernement sénégalais.

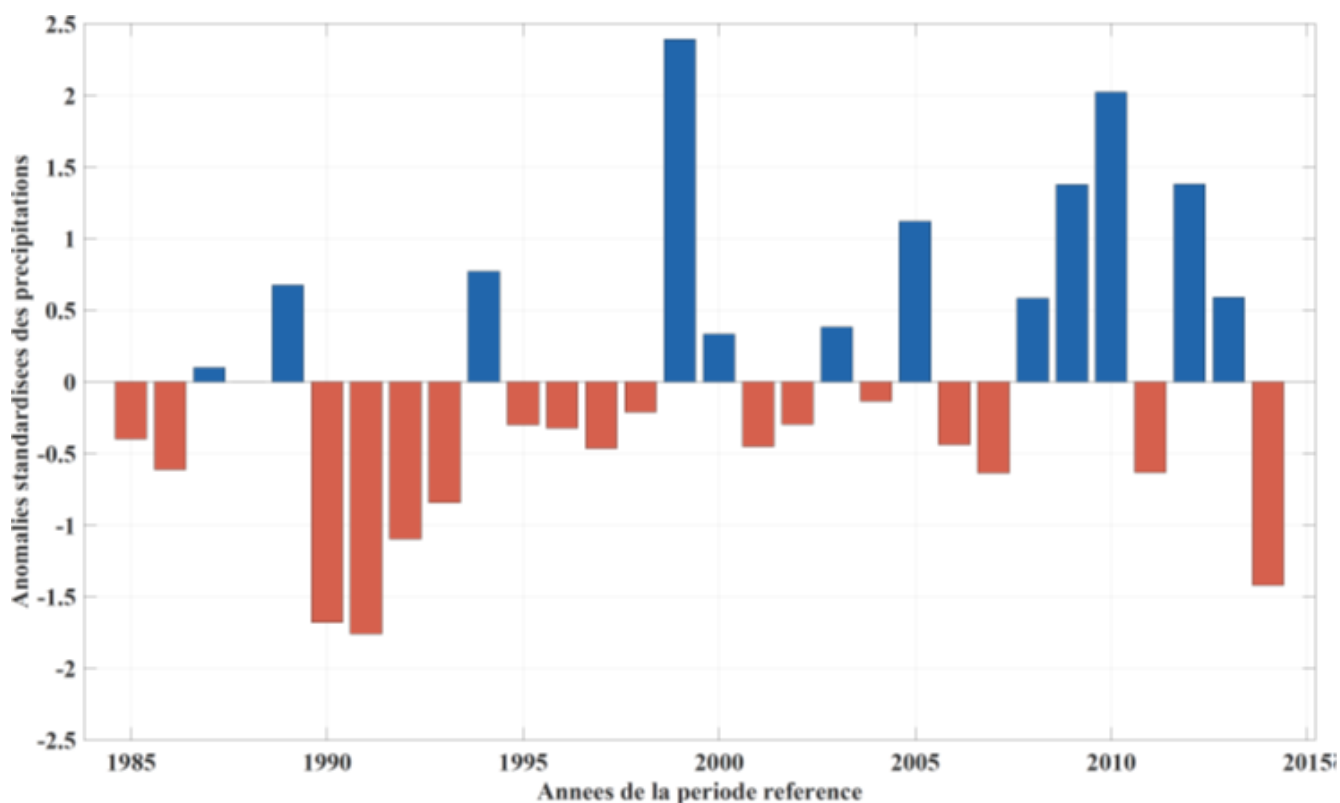


Figure 15 : Évolution interannuelle des indices standardisés de pluie dans les régions du projet et sur la période de référence (1985-2014)

54. **Tendances futures** - Les projections de précipitations ont été étudiées pour la période de 2021 à 2050, puis de 2070 à 2100, en utilisant les trois scénarios de concentration radiative (SSP126, SSP245, SSP585) du GIEC. Pour ces différents scénarios, nous avons utilisé les CNRM-CM6-1, le CNRM-ESM2-1, l'IPSL-CM6A-LR et le MRI-ESM2-0 (Eyring V, 2016) Pour plus de robustesse, nous avons fait un ensemble multi-modèle sur les quatre modèles. Les résultats ont révélé une variabilité significative de précipitations futures, donnant une tendance à baisse avec des valeurs variant de -4 à -14% d'ici 2050 et -7 à -40% d'ici 2100 dans les zones d'intervention du projet. Le tableau ci-dessous détaille les tendances futures des précipitations dans les différentes régions du projet en fonction des différents scénarios climatiques.

55.

Tableau 3 : Tendances futures des précipitations

Tendances futures des précipitations Scénarios de changement climatique	Régions	Tendance des précipitations Horizon 2050 (%)	Tendance des précipitations Horizon 2100 (%)
SSP126	Louga	-4.6	-13
	Diourbel	-4.4	-12.89
	Fatick	-4	-12
	Kaolack	-4.45	-12.7
	Kaffrine	-4.5	-12.90
	Sédhiou	-3.09	-11
	Kolda	-4.09	-10

	Tambacounda	-4.8	-7.8
	Kédougou	-4.07	-7
SSP245	Louga	-14	-16
	Diourbel	-13.9	-15.67
	Fatick	-13.7	-12.7
	Kaolack	-12.7	-12.98
	Kaffrine	-12.8	-12.92
	Sédhiou	-9	-8.98
	Kolda	-8	-8
	Tambacounda	-7	-7.6
	Kédougou	-6.78	-8
	SSP585	Louga	-17
Diourbel		-14	-42
Fatick		-13	-35
Kaolack		-13.5	-37
Kaffrine		-13.37	-40
Sédhiou		-10	-26
Kolda		-8	-30
Tambacounda		-8.8	-29
Kédougou		-6.78	-26

56. **Analyse des températures:** Deux variables de température ont été utilisées : la température maximale et la température minimale. Il est important de noter que le choix de ces deux variables est crucial pour le secteur de l'agriculture. Cela permet de suivre la variabilité diurne de la température. La température maximale qui représente la température du jour est déterminante pour estimer la somme des températures (degrés-jours de croissance) selon les variétés culturales. De même, la température minimale, qui exprime la température de la nuit, est déterminante pour les variétés sensibles à la photopériode (Koland et al., 2010).

57. **Tendances actuelles** - (période de référence 1985-2014). Les résultats mettent en évidence une répartition spatiale des températures selon deux gradients. En suivant le gradient d'Ouest en Est, les températures augmentent de manière significative. Ainsi, les régions de Louga, Diourbel, Fatick, Kaolack et Sédhiou présentent des variations similaires de température minimale, avec des valeurs comprises entre 18 et 21°C, et 21 à 24°C dans les régions de Tambacounda, Kolda et Kedougou. En ce qui concerne les températures maximales dans ces mêmes régions, une variation similaire est notée, avec des valeurs oscillantes entre 32 et 35°C ; et 35-38°C, respectivement. Cette variation croissante des températures de l'Ouest vers l'Est est commune à celle des températures maximales et minimales. En effet, les régions Fatick, Louga, Diourbel, Kaolack, Sédhiou et une partie de Kolda situant près de la côte Sénégalaise sont influencées par l'Océan Atlantique qui joue un rôle de thermorégulateur dans cette partie.

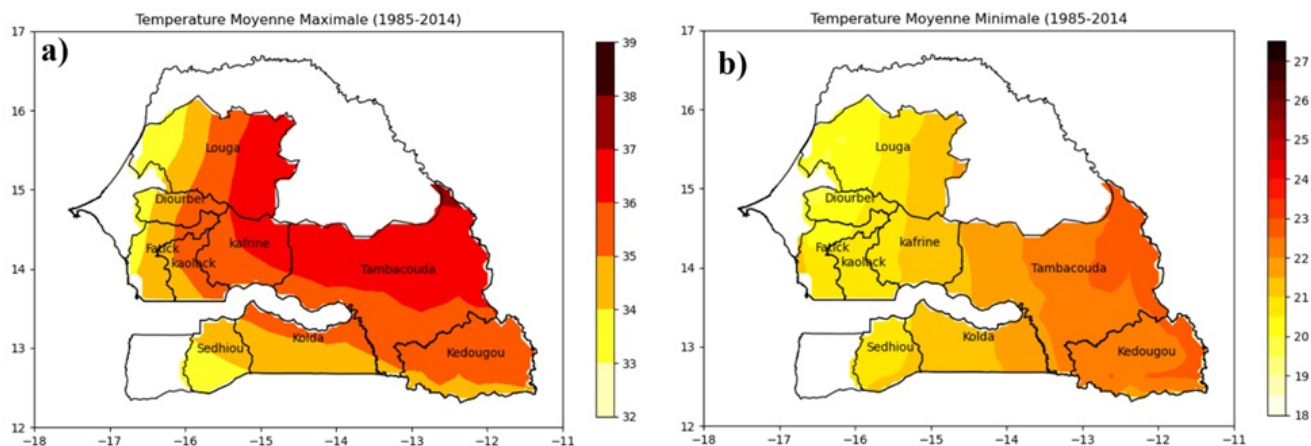


Figure 16 : Distribution des températures Tmin (a) et Tmax (b) en utilisant un ensemble multi-modèle sur la période 1985-2014.

58. Sur cette période, on note dans les régions du projet une tendance au réchauffement, matérialisée par les écarts moyens de la température maximale et minimale (figures ci-dessous). L'augmentation de la température minimale peut aller jusqu'à 0.2 °C tandis que celle de la température maximale peut atteindre 0.25 °C. Cette tendance continue au réchauffement peut être attribuée au signal du changement climatique avec des impacts significatifs pour l'agriculture : évapotranspiration, stress thermique. Les conditions climatiques déterminent ainsi non seulement la croissance des plantes, mais aussi la façon dont elles mûrissent. Les rendements, la sécurité et la qualité des récoltes sont ainsi étroitement liés au climat.

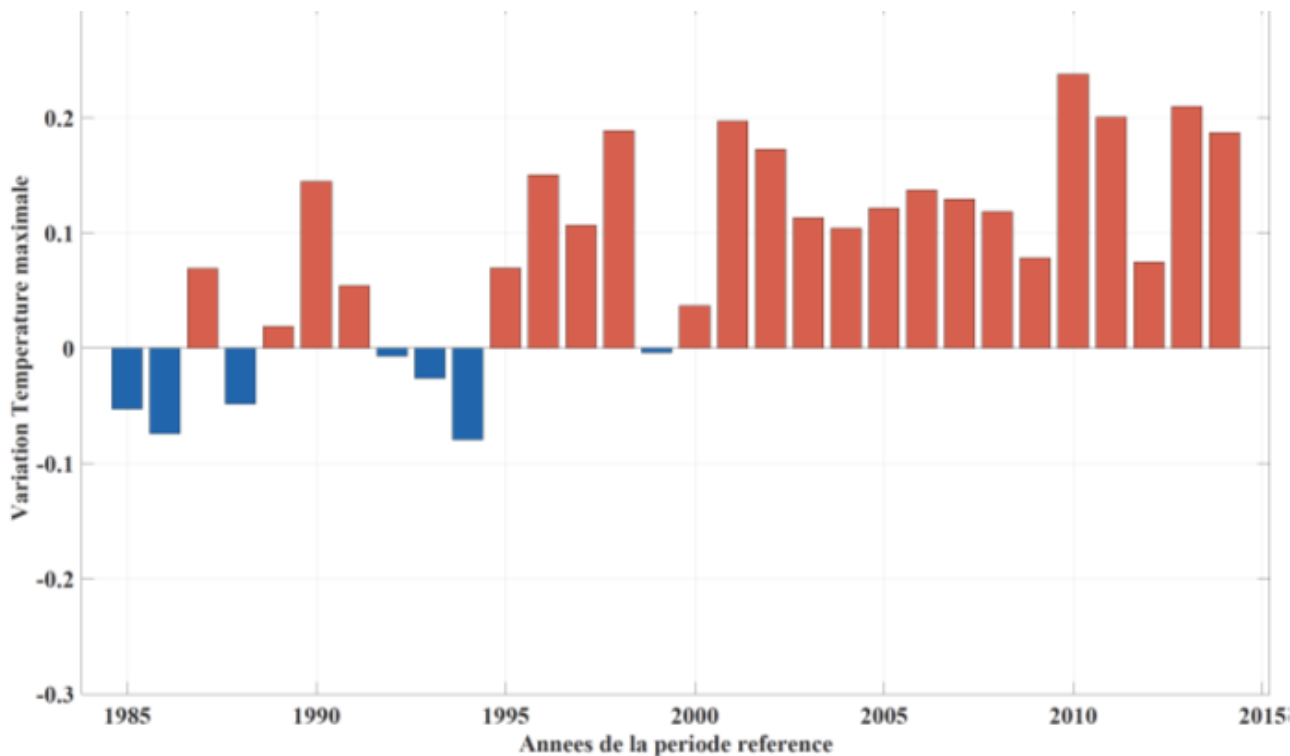


Figure 17 : Évolution interannuelle de la température maximale dans les régions du projet et sur la période de référence (1985-2014)

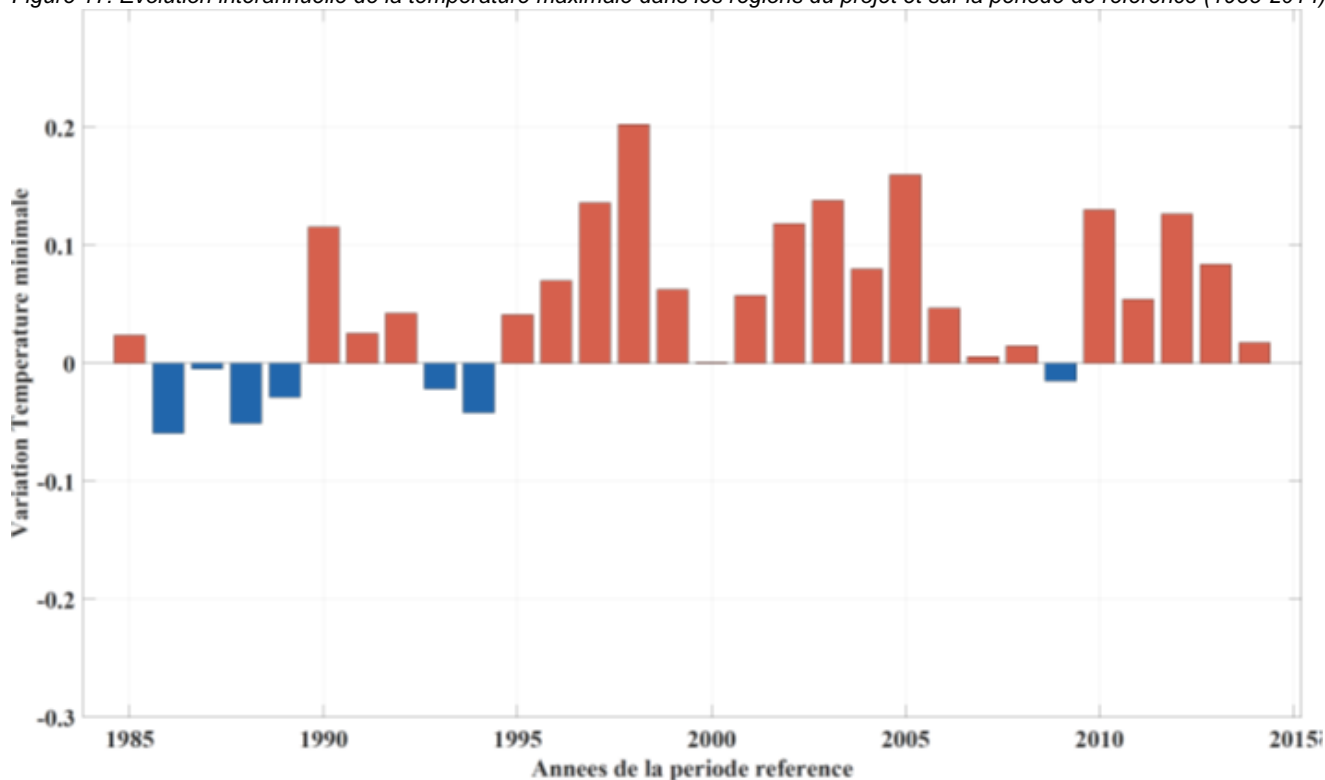


Figure 18 : Évolution interannuelle de la température minimale dans les régions du projet et sur la période de référence (1985-2014)

59. *Tendances futures*- Les projections ont été effectuées selon les scénarios SSP126, SSP245 et SSP585 sur deux périodes de 30 ans afin de mieux comprendre leur évolution : périodes 2021-2050, et 2070-2100. Elles révèlent une augmentation des températures dans les différentes régions étudiées avec des valeurs pouvant atteindre 46 °C dans certaines zones.
60. Les variations de température sont plus marquées dans les régions de Tambacounda, Kaffrine, et Louga. Ces régions sont impactées par une demande évaporatoire accumulée en raison de l'effet de l'Harmattan.
61. La tendance à la hausse des températures maximales se manifeste par une variation positive allant de +1 à 2.2 à l'horizon 2050 et +1.5 à 5.3°C à l'horizon 2100. En ce qui concerne les températures minimales, les variations vont de +0.6 à +2.8 à l'horizon 2050 et +0.8 à 5.8°C à l'horizon 2100. Les tableaux ci-dessous synthétisent les variations de la température maximale et minimales dans les différentes régions étudiées.

Tableau 4 : Tendances de la température maximale suivant SSP126, SSP245 & SSP585

Scenarios de changement climatique	Région	Hausse de la Température Maximale Horizon 2050 (°C)	Hausse de la Température Maximale Horizon 2100 (°C)
SSP126	Louga	1.02	1.6
	Diourbel	1.01	1.5
	Fatick	1.01	1.8
	Kaolack	1.01	2
	Kaffrine	1.04	2.1
	Sédhiou	1.04	1.8
	Kolda	1.03	1.8
	Tambacounda	1.1	2.4
	Kédougou	1.1	2.2
SSP245	Louga	1,04	3
	Diourbel	1.04	2.5
	Fatick	1.06	2
	Kaolack	1.05	2.02
	Kaffrine	1.06	3
	Sédhiou	1.2	2
	Kolda	1 .2	2.01
	Tambacounda	1.2	3.2
	Kédougou	1.3	3.25
SSP585	Louga	1.5	4
	Diourbel	1.5	3.6
	Fatick	1.1	3.5
	Kaolack	1	3.98
	Kaffrine	1.6	4
	Sédhiou	1.5	3.5
	Kolda	1.5	5
	Tambacounda	2.2	5.3
	Kédougou	2	5.2

Tableau 5 : Tendances de la température minimale suivant SSP126, SSP245 & SSP585

Scenarios de changement climatique	Régions	Horizon 2050 (°C)	Horizon 2100 (°C)
SSP126	Louga	2.7	1
	Diourbel	2.4	1.6
	Fatick	2.8	2.8
	Kaolack	2.7	3
	Kaffrine	0.6	2.4
	Sédhiou	1.5	2.8
	Kolda	1.2	1
	Tambacounda	0.9	0.8

	Kédougou	0.9	0.8
SSP245	Louga	0.9	1.5
	Diourbel	0.8	1.7
	Fatick	1	1.6
	Kaolack	1.3	1.7
	Kaffrine	1.4	1.9
	Sédhiou	1.7	2.4
	Kolda	1.4	2.5
	Tambacounda	1.5	2.7
	Kédougou	1.3	2.8
SSP585	Louga	1	3.3
	Diourbel	1.2	3.2
	Fatick	1	3.2
	Kaolack	1.2	4
	Kafrine	1.2	4
	Sédhiou	2	4
	Kolda	2.5	4.8
	Tambacounda	2.5	5.6
	Kédougou	2.1	5.8

62. **Analyse de la vulnérabilité aux CC** : l'analyse de la vulnérabilité au changement climatique a été réalisée en utilisant une méthode basée sur l'approche recommandée dans le cinquième rapport (AR5) par le Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat (GIEC).
63. Cette dernière adopte une démarche inclusive et participative intégrant des procédures d'analyse de la vulnérabilité du risque climatique, et d'identification des stratégies d'adaptation (outils AVCA, CRISTAL et APCR). Dans le cinquième rapport d'évaluation (AR5) du Groupe de travail II (GTII) du GIEC, le **concept risque d'impacts du changement climatique** s'est substitué à celui de **vulnérabilité** (GIZ, 2017) et résulte de l'interaction de la **vulnérabilité**, de l'**exposition** et du **danger / aléa**. Cette méthode est proche de celle du FIDA car elle utilise les mêmes paramètres : aléa, exposition et vulnérabilité qui englobe ici la sensibilité et la capacité d'adaptation. Le risque climatique est ensuite classé selon 5 niveaux : très bas, bas, intermédiaire, élevé, très élevés (pour seulement 4 classes pour l'analyse des risques climatiques du FIDA (faible, modéré, substantiel, haut).

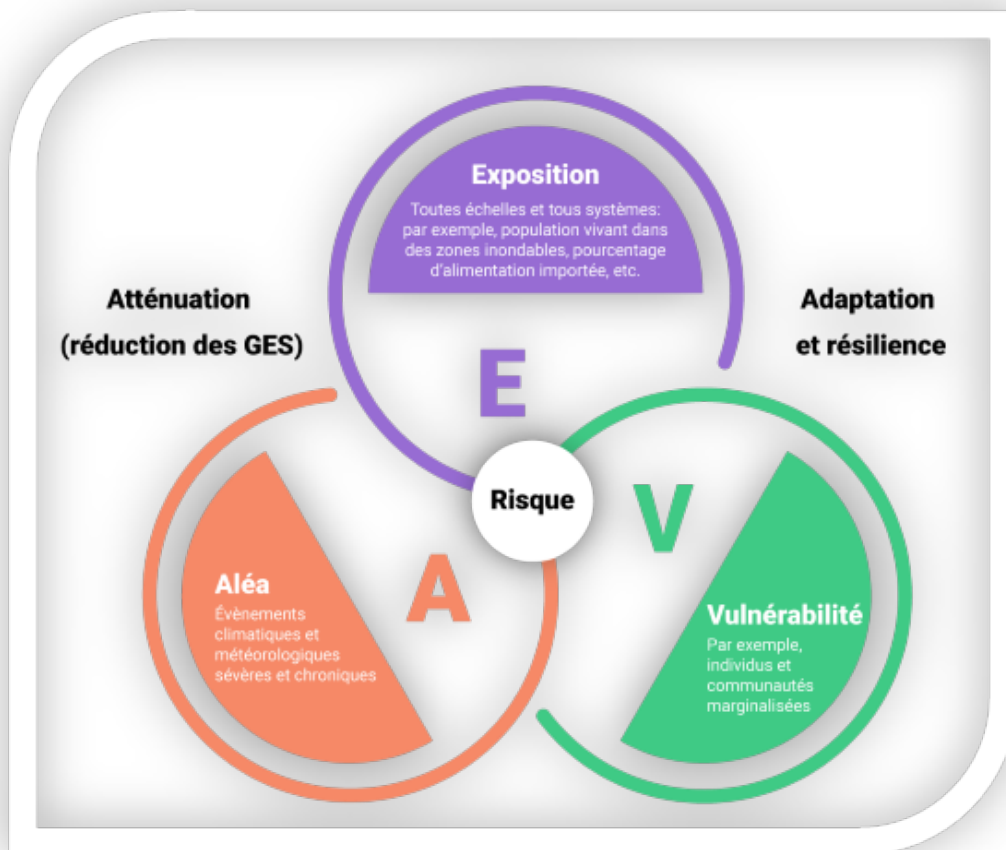


Figure 19 : Les composantes du risque lié aux Changements Climatiques ; Source : GCA, 2022

64. Dans le cadre du PASS Sénégal, nous avons adopté une entrée éco-géographique en découpant le territoire sénégalais en espaces homogènes selon des critères bien définis dans le Plan National de 1999. Ce découpage a été réactualisé en 2015 par le CSE et divise le Sénégal en six (06) zones en fonction de l'interaction entre les caractéristiques des sols, leur vocation agricole, la géomorphologie, la disponibilité des ressources hydriques et le climat. Il s'agit du bassin arachidier, de la zone pastorale, la Casamance, la Vallée du Fleuve Sénégal, les Niayes et le Sénégal Oriental. Les zones d'intervention du projet comprennent les bassins et sous-bassins de production autour des marchés territoriaux dans les zones du Bassin Arachidier élargi, du Sénégal Oriental et de la Haute et Moyenne Casamance dans les régions de Diourbel, Fatick, Kaffrine, Kaolack, Kédougou, Kolda, Louga, Sédhiou, et Tambacounda.
65. Le résultat des travaux de nos focus group avec les populations ont fait ressortir six (06) aléas climatiques majeurs à savoir : la variabilité pluviométrique, les inondations, les feux de brousse, la submersion marine (salinisation), les vents forts et violents et les températures extrêmes (vague de chaleur). Ces derniers sont regroupés par zone éco géographique et classés selon leur influence sur les principales ressources naturelles sur lesquelles les communautés comptent pour assurer leur survie.

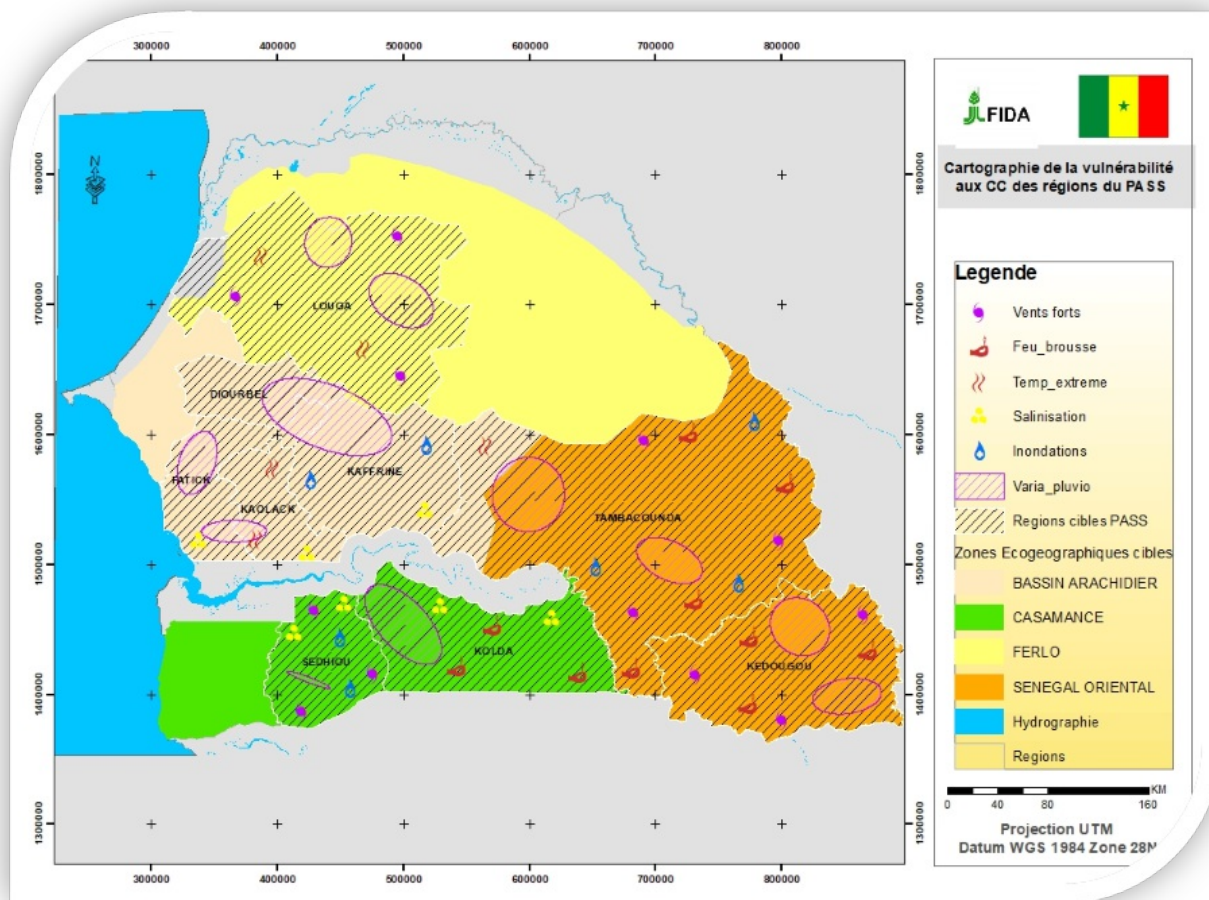


Figure 20 : Carte de vulnérabilité aux CC des régions du PASS

66. L'indice composite du risque (ICR) obtenu à partir de la moyenne entre l'indice de danger (aléa), l'indice de vulnérabilité, et l'indice d'exposition s'élève à **0,70** dans les zones éco géographiques du PASS. Cela signifie que, globalement, les risques de pertes et dégâts liés aux aléas climatiques sont élevés (voir figure ci-dessous sur la catégorisation) et que les zones éco géographiques concernées par le PASS devraient développer des mesures d'adaptation efficaces et durables pour éviter une exacerbation de la précarité et de la pauvreté pour prévaloir à la souveraineté alimentaire.

Tableau 6 : Indices de risque d'apparition des aléas dans les régions cibles

Aléas	Indice de danger (aléa)	Indice de sensibilité	Indice de capacité d'adaptation	Indice de vulnérabilité	Indice d'exposition	Indice du risque
Variabilité pluviométrique	0.73	0.69	0.40	0.55	0.90	<b>0.73</b>
Feux de brousse	0.80	0.69	0.32	0.51	0.88	<b>0.73</b>
Températures extrêmes	0.67	0.71	0.55	0.63	0.86	<b>0.72</b>
Inondation	0.73	0.73	0.24	0.49	0.82	<b>0.68</b>
Submersion marine	0.69	0.71	0.48	0.60	0.89	<b>0.72</b>
Vents forts et violents	0.63	0.71	0.38	0.54	0.71	<b>0.63</b>
<b>MOYENNE</b>	<b>0.71</b>	<b>0.71</b>	<b>0.40</b>	<b>0.55</b>	<b>0.84</b>	<b>0.70</b>

67. La figure ci-dessous prise comme référence pour l'interprétation de ce résultat a été établie par la GIZ en 2017.



Valeur métrique dans un champ de 0 à 1	Valeur catégorielle sur une échelle de 1 à 5	Description
0 – 0,2	1	Très basse
> 0,2 – 0,4	2	Basse
> 0,4 – 0,6	3	Intermédiaire
> 0,6 – 0,8	4	Elevée
> 0,8 – 1	5	Très élevée

Figure 21 : Catégorisation du risque selon la GIZ (GIZ, 2017)

68. Ainsi, on note que dans les régions du PASS Sénégal, le risque d'impacts du changement climatique est élevé. Ce classement de risque climatique élevé selon l'ICR est cohérent avec le classement Substantiel proposé avec l'outil de screening du FIDA. Il convient donc de mettre en œuvre des stratégies d'adaptation susceptibles de réduire les différentes valeurs des indices des composantes du risque. Les différentes enquêtes de perception effectuées à l'endroit des acteurs (producteurs, agriculteurs, éleveurs, horticulteurs, transformatrices, transporteurs, commerçants, etc.) ont montré que leurs capacités d'adaptation, souvent endogènes, sont certes importantes, mais pas suffisantes pour répondre à l'ampleur du défi du changement climatique. Ces dernières se heurtent à deux contraintes : connaissances, capacités et moyens financiers et logistiques.

**c. Climate change mitigation**

69. En 2010, les émissions globales s'établissaient à 16 752 Gg de CO<sub>2</sub> équivalent. Elles vont connaître une progression régulière, pour atteindre 37 761 Gg, en 2030 (CDN, 2020). Le secteur agricole représente presque la moitié des émissions du Sénégal en 2010 (voir tableau 7).

Tableau 7 : Répartition des émissions de GES en 2010

Secteur	Niveau d'émissions en Gg CO <sub>2</sub> e	Pourcentage
Énergie	6165	36,8
Agriculture	7354	43,8
Déchets	1820,8	10,8
Procédés Industriels et Utilisation des Produits	1412	8
<b>Total</b>	<b>16 752</b>	<b>100</b>

70. NB : Les émissions nettes du Sénégal en 2010 sont estimées à 3 925 Gg CO<sub>2</sub>e. Cependant, les projections aux horizons 2020-2030 montrent que la tendance va s'inverser au profit du secteur énergétique due notamment à l'augmentation de la demande d'énergie (Tableau 8).

Tableau 8 : Projections des émissions par secteur jusqu'en 2030 (Gg CO<sub>2</sub>e)

Année Secteurs	2010	2015	2020	2025	2030
Énergie	6165	10 080	13 060	19512	23 927
Agriculture	7354	8323,9	9110,7	9903,4	10600
Déchets	1820	2061	2081	2189	2575
Procédés industriels et Utilisation des Produits	1412	1 986	3 146	3 953	3 953
<b>Total</b>	<b>16752</b>	<b>21 637</b>	<b>25 404</b>	<b>32 648</b>	<b>37 761</b>

71. Les secteurs les plus émetteurs de GES sont : le transport, les déchets, l'énergie, l'industrie et la foresterie. Mais les projections en 2030 présentent l'énergie et l'Agriculture comme les principaux émetteurs de GES au niveau national. Le secteur de l'énergie va connaître une croissance exponentielle. En effet, il représentera plus de 50% des émissions globales du pays en 2022. Les émissions du secteur de l'agriculture connaîtront une hausse progressive et régulière, jusqu'en 2030. La fermentation entérique du troupeau ruminant va demeurer la catégorie majeure d'émissions de ce secteur.

72. Il convient d'indiquer que le projet d'appui à la stratégie de souveraineté alimentaire du Sénégal (PASS Sénégal) est en parfaite cohérence avec les objectifs d'atténuation de la CDN, auxquels il contribuera à travers ses interventions en matière de gestion durable de l'environnement et des ressources naturelles, en plus de la promotion des énergies renouvelables.

### 2.3 Target group profiles

73. Le groupe cible principal sera composé d'exploitations familiales de petite taille (<4 ha) en situation de pauvreté ou vulnérables, basées sur des systèmes de production polyculture et éventuellement poly-élevage, ainsi que d'agripreneurs (individus engagés dans des activités entrepreneuriales au sein des filières concernées, dans et autour des marchés territoriaux), au sein desquels les jeunes et les femmes seront favorisées. Une première typologie des exploitations familiales sur la base de leur degré de sécurité alimentaire sera utilisée.

74. Les autres bénéficiaires directs incluent les organisations de producteurs, les groupements de jeunes, de femmes impliquées dans les activités post production (transformation, stockage, transport, commercialisation). Les institutions publiques, territoriales et nationales, comme l'université USSEIN bénéficieront directement des interventions du projet à travers un soutien au renforcement des capacités, à la génération de connaissances, aux échanges et à l'appui au dialogue politique.

75. Enfin, d'autres bénéficiaires indirects comprendront les acteurs du secteur privé actifs sur les marchés territoriaux notamment ceux s'engageant dans des alliances productives avec des organisations de producteurs.

76. Le projet sera sensible au genre, à la nutrition et à la jeunesse. Le nombre total de bénéficiaires direct atteindra 200 000 ménages et 50% des bénéficiaires seront des femmes, 50% des jeunes de moins de 35 ans et 5% des personnes en situation de handicaps.

### 3. Institutional analysis

Tableau 9 : cadre institutionnel de mise en œuvre du projet - Les institutions étatiques et leurs démembrements

Institutions	Départements opérationnels	Rôles et responsabilités
Ministère de l'Environnement et de la transition écologique	Direction de la réglementation environnementale et ses services déconcentrés	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Instruire, contrôler la conformité et gérer les dossiers qui lui sont soumis ;</li> <li>• Faire le screening environnemental et social des projets ;</li> <li>• Conduire la procédure nationale de validation des rapports d'études d'impact environnemental et social</li> <li>• Suivre la mise en œuvre des PGES</li> </ul>
	Les Comités techniques national et régional	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Il est constitué par l'ensemble des ministères et autres institutions pertinentes pour le projet en question. Il valide les études d'impact environnemental et social</li> </ul>
	Direction des eaux et Forêts, chasse et conservation des sols et ses services déconcentrés (IREF, Secteurs forestiers)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Veiller aux dispositions du code forestier particulièrement en ce qui concerne les coupes d'arbres (inventaires forestiers)</li> <li>• Contrôle des défrichements ;</li> <li>• Accompagner les actions de protection de l'environnement (reboisement, DRS/CES, renforcement des capacités etc.)</li> </ul>
Ministère de l'agriculture, de la souveraineté alimentaire et de l'élevage	Direction de l'Agriculture	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Assurer la cohérence du projet avec la politique agricole ;</li> <li>• Mettre en place l'UGP ;</li> <li>• Organiser les réunions du comité de pilotage ;</li> <li>• Rendre compte au besoin à l'autorité suprême des avancées du projet.</li> </ul>
	Direction de l'Horticulture	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Assurer la cohérence du projet avec la politique agricole nationale ;</li> <li>• Mettre en œuvre les activités du projet</li> </ul>
	Direction de la Protection des Végétaux (DPV)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Coordonner au besoin la lutte contre les nuisibles ;</li> <li>• Appuyer l'établissement des profils des zones d'intervention en termes d'utilisation des pesticides ;</li> <li>• Renforcer les capacités des paysans</li> </ul>
	Agence Nationale du Conseil Agricole et Rural (ANCAR)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Assurer le renforcement de capacité et le conseil agricole auprès des paysans ;</li> <li>• Assurer le suivi des résultats agronomiques et la gestion des savoirs.</li> </ul>
	Direction Régionale du Développement Rural (DRDR)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Assurer le suivi et le contrôle des normes et méthodologies de production durables ;</li> <li>• S'assurer en rapport avec l'ANCAR de l'utilisation conforme des semences certifiées ;</li> <li>• Assurer la formation et la remontée des données au Ministère ;</li> <li>• Appui technique aux producteurs et collectivités dans le cadre de l'animation territoriale</li> </ul>
	Agence Nationale d'Appui au Développement Rural (ANADER)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Assurer le conseil agricole et la préparation des champs écoles paysans</li> </ul>

Ministère de l'Urbanisme des Collectivités territoriales et de l'Aménagement du Territoire.	Conseil départemental	<ul style="list-style-type: none"> <li>Assurer la coordination de l'ingénierie territoriale et sociale dans le territoire ;</li> <li>Mobiliser des partenaires ;</li> <li>Faciliter l'intervention au niveau des territoires ;</li> <li>Mettre en œuvre certaines activités</li> <li>Assurer le suivi</li> </ul>
	Direction de l'Appui au Développement Local (DADL)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Appuyer à la mise en œuvre du développement local</li> <li>Appuyer l'ingénierie sociale</li> </ul>
	Agence Nationale de l'Aménagement du Territoire (ANAT)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Veiller à la cohérence des politiques et programmes d'aménagement à l'échelle nationale</li> </ul>
Ministère de l'Industrie et du Commerce	Service Régional du Commerce	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mettre en œuvre la législation et la réglementation applicables aux activités commerciales</li> <li>Mettre en œuvre des stratégies pour le développement des Petites et Moyennes Entreprises (PME)</li> <li>Favoriser l'éclosion de l'entrepreneuriat</li> </ul>
	La Chambre de Commerce, d'Industrie et d'Agriculture (CCIA)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Accompagner des entreprises industrielles, commerciales et agricoles au niveau régional.</li> </ul>
	Agence de régulation des marchés ARM	<ul style="list-style-type: none"> <li>Assurer l'ingénierie sociale des marchés ;</li> <li>Mettre en place les cadres de concertation interprofessionnels ;</li> <li>Assurer la caractérisation et la priorisation des marchés territoriaux hebdomadaires</li> <li>Assurer le choix des sites d'implémentation et la sécurisation foncière en rapport avec les collectivités locales</li> </ul>
Ministère des Infrastructures et des Transports Terrestres et aériens	Direction des Transports Routiers (DTR)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Assurer la coordination et la mise en œuvre de la politique de l'État en matière de transports, de circulation, de sécurité et d'informations routières sur l'ensemble du territoire national ;</li> <li>Assurer le contrôle à l'essieu des véhicules gros porteurs</li> </ul>
	Division Régionale des Transports Terrestres (AGEROUTE)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Assurer la réhabilitation des routes (suivi de la qualité des infrastructures) ;</li> <li>Superviser la passation des marchés des études et travaux ;</li> <li>Mettre en place un dispositif de maintenance des travaux</li> </ul>
Ministère du Travail de l'Emploi et des relations avec les institutions	Direction Générale de la santé du travail et de la Sécurité sociale à travers la Direction de la sécurité et de la santé du travail	<ul style="list-style-type: none"> <li>Assurer le respect du Code du Travail (conditions de travail et d'hygiène ; maladies professionnelles) ;</li> </ul>
	Régions Médicales ; Districts sanitaires etc.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Prise en charge des malades</li> <li>Prévention des maladies</li> <li>Renforcement des capacités</li> </ul>

Ministère de la santé et de l'action sociale		
	Brigades Régionales de l'hygiène	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Assurer la mise en œuvre de la politique de la santé en matière d'hygiène,</li> <li>• Éduquer des populations en matière d'hygiène et de salubrité publique ;</li> <li>• Assurer le respect de la législation et la réglementation en matière d'hygiène</li> <li>• Constater les infractions en matière d'hygiène</li> </ul>
Administration territoriale	Gouvernance, préfecture	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Assurer la sécurité publique et civile ;</li> <li>• Assurer la coordination de l'action de l'Etat au niveau des territoires</li> <li>• Coordonner les actions de protection civile, la lutte contre les calamités naturelles etc</li> </ul>
Les organisations d'appui au monde paysan	ASPRODEB	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Appuyer les coopératives et les OP dans le développement d'activités tournées vers la professionnalisation</li> <li>• Appuyer les organisations de financement dans le ciblage des OP bénéficiaires</li> <li>• Appuyer les OP dans l'élaboration de projets bancables</li> </ul>
	CNCR	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Accompagner le dialogue politique et de l'engagement citoyen.</li> <li>• Appuyer la mise en place d'un dispositif de veille et de contribution citoyen pour une gestion inclusive des ressources naturelles</li> <li>• Contribuer à la stratégie de gestion des savoir du projet PASS-Sénégal.</li> </ul>
	CNDN	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développer des activités sensibles à la nutrition du PASS à travers des outils de communication pour le changement de comportement ;</li> <li>• Appuyer les partenaires du projet dans l'amélioration du capital nutritif des produits transformés, dans l'élaboration et la mise en œuvre de stratégie de formation sur la nutrition.</li> </ul>
	FONGS	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Appuyer le projet dans le ciblage des producteurs et des activités entrepreneuriales et leurs OP de base ;</li> <li>• Contribuer à l'animation/concertation territoriale (via les CLAAPS) en collaboration avec les institutions techniques publiques pour l'analyse des besoins en formation technique des producteurs dans les bassins de production et développement de la recherche-action ;</li> <li>• Renforcer les capacités des OP bénéficiaires</li> </ul>
Les institutions financières d'appui au monde paysan	LBA	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Gérer les fonds destinés aux financements à couts partagés.Examiner les demandes de crédits, recevoir les fonds et subvention et les attribuer aux bénéficiaires.</li> <li>• Assurer le suivi du remboursement et de la facilitation du renouvellement des ressources allouées.</li> </ul>

	FADSR	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Appuyer l'identification des institutions financières partenaires, l'évaluation et l'approbation des demandes spécifiques de financement (intrants de productions agropastorale, équipements de production agropastorale, commercialisation des produits agropastoraux, équipements de transformation) ;</li> <li>• Superviser la mise en place du financement avec toutes les facilités convenues.</li> </ul>
Institutions de recherche et d'enseignement	ISRA	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Assurer le soutien à la disponibilité de semences adaptées de qualité sur les spéculations ciblées, de concert avec les Directions centrales du ministère de l'Agriculture ;</li> <li>• Mener des activités de valorisations des résultats de la recherche appliquée dans le PASS, le transfert de connaissances et la formation.</li> </ul>
	Universités USSEIN et Assane Seck	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Participer aux activités de recherche-action pour promouvoir une transition productive durable adaptée aux exploitations familiales.</li> <li>• Assurer les formations professionnelles, notamment dans le cadre de la formation sur le développement de la petite mécanisation adaptée et de l'entrepreneuriat de l'économie verte</li> <li>• Mettre en œuvre l'analyse économique et financière des investissements agroécologiques (EFA+)</li> </ul>
	CSE	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Identifier, systématiser et diffuser des connaissances pour la surveillance et les études environnementales<sup>5</sup></li> </ul>
Les ONG et le OCB	ONG en OCB	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Appuyer les interventions des différents partenaires du projets à la base</li> </ul>
Les médias	Radios communautaires et autres	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Assurer la diffusion des informations sur le projet</li> <li>• Appuyer la stratégie de communication du projet</li> </ul>

77. L'analyse du cadre juridique relève l'existence d'un grand nombre de textes se rapportant au secteur, dont les principaux sont :

- la loi n°86-04 du 24 janvier 1986 portant code de la chasse et de la protection de la faune ;
- la loi n°2018-25 du 12 novembre 2018 portant code forestier ;
- Loi n° 2023-15 du 02 août 2023 portant Code de l'environnement qui abroge la loi n°2001-01 du 15 janvier 2001 portant code de l'Environnement révisé en 2023 ;
- loi 64-46 du 17 Juin 1964 sur le domaine national
- la loi n° 2013-10 du 28 décembre 2013 portant Code général des Collectivités territoriales
- loi n° 76-66 du 2 Juillet 1976 portant Code du Domaine de l'Etat applicable au domaine public et privé de l'Etat
- loi n° 2011-07 du 30 mars 2011 portant régime de la propriété foncière
- loi N°1997/17 du 01 décembre 1997 portant code du travail
- loi 99-05 du 29 janvier 1999 sur le harcèlement sexuel, la pédophilie, la mutilation génitale féminine, les violences physiques à l'égard du conjoint ou dirigées contre une personne de sexe féminin ou une personne particulièrement vulnérable;
- loi 20-2019 portant criminalisation des actes de viol et de pédophilie adoptée le 30 décembre 2019 par l'assemblée nationale, promulguée par le décret présidentiel du 10 janvier 2020.

78. À ces textes de base, il convient d'ajouter ceux qui restent pertinents pour les secteurs connexes tels que l'eau, l'assainissement, les déchets, les mines, le pétrole, l'énergie, etc.

79. Cet arsenal juridique tente d'assurer une meilleure protection et une gestion durable de l'Environnement et des Ressources naturelles. En effet, ces textes souffrent de quelques limites. Leur caractère épars rend difficile la connaissance et l'accès à la règle de droit. Par ailleurs, certains d'entre eux comme le nouveau code de l'Environnement et la loi sur la Biosécurité, soulèvent des contraintes dans leur mise en œuvre, du fait de l'absence de textes d'application. L'organisation du ministère doit évoluer pour permettre une meilleure prise en charge des nouvelles missions qui lui sont dévolues.

80. D'autres institutions interviennent dans le champ de l'environnement et du changement climatiques : des établissements publics nationaux comme :

- Le Centre national de Formation des Techniciens des Eaux et Forêts, Chasses et Parcs nationaux
- Le Centre de Suivi écologique
- Le Centre d'Education et de Formation environnementales
- L'Agence sénégalaise de la Reforestation et de la Grande Muraille verte
- L'Autorité nationale de Biosécurité.]

81. Par ailleurs les collectivités territoriales ont un rôle de plus en plus important sur leur territoire en matière de gestion des ressources naturelles.
82. Le Ministère de l'Agriculture de la Souveraineté Alimentaire et de l'Elevage, met en œuvre le Programme d'Accélération de la Cadence de l'Agriculture Sénégalaise (PRACAS) pour développer une agriculture compétitive, diversifiée et durable, facteur de renforcement d'une résilience qui tire avantage du commerce international tout en garantissant des revenus stables aux ruraux. Tenant compte des effets du changement climatique, les questions de renforcement de la résilience et d'agriculture intelligente face au climat sont au cœur de la stratégie d'intervention de ce Ministère.
83. **Contributions déterminées au niveau national:** Les objectifs des CDN/NDC ont été déterminés et fixés pour chacun des secteurs et une agrégation de ces objectifs permet d'apprécier l'impact sur les émissions globales du pays. Ceci se traduit par une réduction relative des émissions de gaz à effet de serre de 5% et 7% respectivement, aux horizons 2025 et 2030, par rapport à la situation de référence (Business as usual) pour l'objectif inconditionnel (CDN). Cette réduction pourra être portée à 23% et 29% respectivement, aux horizons 2025 et 2030, par rapport à la situation de référence, si le Sénégal bénéficie du soutien de la communauté internationale. Concernant l'adaptation, l'objectif est d'accroître la résilience des écosystèmes et des populations face aux impacts de la variabilité et du changement climatique.
84. En termes de mise en œuvre, sous la supervision de la Direction de l'Environnement et des Établissements Classés du Ministère de l'Environnement et de la Transition Ecologique et avec l'appui du Comité National sur les Changements (COMNACC), le suivi de celle-ci et l'évaluation de la CDN seront assurés par les services techniques sectoriels.

#### 4. Environmental and social category

85. Les risques environnementaux et sociaux, du projet relève de la catégorie **substantielle** en particulier au regard de la norme "Utilisation efficace des ressources et prévention des pollution".
86. **Le risque est faible concernant la conservation de la biodiversité.** Dans les régions de Casamance, des activités agricoles en bordure de zones forestières pourraient survenir ponctuellement, le cas échéant avec un impact mineur car le projet dans sa composante 1 vise précisément à soutenir la transition agroécologique et la gestion durable des ressources naturelles (avec notamment l'accompagnement des communautés rurales dans la planification participative et la mise en œuvre de pratiques d'aménagement et de gestion durable des ressources naturelles sur les terres utilisées en commun des territoires villageois. En outre, le projet donnera lieu à des marchés dont les fournisseurs principaux mobiliseront des matières issues de ressources naturelles : sable et graviers pour la rénovation des marchés et des pistes rurales.
87. **Le risque est substantiel pour l'utilisation efficace des ressources et la prévention des pollutions**, car le PASS prévoit la réalisation de projets pilotes de maîtrise totale de l'eau sous la forme d'une ferme irriguée de jeunes en incubation (FIJ) de 100 ha pour chacune des neuf régions où le projet sera mis en œuvre. En outre cinq petits périmètres maraîchers de 10 hectares seront réalisés dans chacune des neuf régions. Par ailleurs, les travaux d'infrastructures (réhabilitation de marchés et de pistes rurales) pourront générer des déchets ponctuels, et les marchés eux-mêmes, dans leur fonctionnement généreront des déchets organiques et non-organiques avec régularité. L'intention du projet PASS sera de valoriser ces déchets, en particulier ceux de nature organique, afin de les restituer dans les sols agricoles sous forme de compost par exemple.
88. La réhabilitation des pistes rurales (pour le compactage des sols) et des marchés (béton pour les ouvrages) nécessitent des quantités importantes d'eau et de matériaux.
89. Le projet vise, dans sa composante 1 à soutenir la transition des systèmes de production agricole vers des systèmes plus résilients et plus respectueux de l'environnement, de type agroécologique. Les productions agricoles concernées par le projet seront donc durables. Le recours aux engrais et pesticides chimiques sera limité et moindre que la situation actuelle. L'élevage, sans être au cœur de la composante 1, sera considéré dans le sens où il contribue à la durabilité des systèmes agricoles recherchés (intégration agriculture-élevage). Les cheptels (petits ruminants, poules) resteront dans ce sens de taille limitée et les déchets produits seront recherchés pour renforcer la fertilité des sols. Toutes ces mesures contribueront à renforcer la restauration des écosystèmes et une augmentation du potentiel de stockage de carbone du pays dans la biomasse.
90. La zone du projet est très vaste et couvre des sites culturels de haute importance (comme les bois sacrés de la Casamance, le site du Daka à Kolda dans le département de Vélingara). Pour autant, le **projet présente un risque faible pour le standard 3**. En effet, la composante 2 ne prévoit que la réhabilitation d'infrastructures existantes, qui ne généreront pas de déblaiement de démolition ou de terrassement significatifs, et interviendront sur des zones déjà modifiées par l'homme.
91. **Le projet ne présente pas de risques pour les peuples autochtones.** Si la présence des peuples Bassari et Diola est avérée dans les régions sud du projet (Casamance, Sénégal oriental), le cadre légal du Sénégal ne reconnaît pas explicitement l'existence de communautés autochtones. En outre, les zones de production de la composante 1 et l'amélioration de leur connectivité avec les marchés ne devraient pas impacter ces communautés car le projet vise des espaces ruraux déjà en production agricole, hors des zones de peuplement autochtone et en situation d'échanges économiques avec les zones de marché.
92. **Le standard travail et condition de travail présente un risque modéré.** L'intensification durable de la production agricole et la gestion locale des ressources naturelles (composante 1) peuvent occasionner une augmentation de la charge de travail,

notamment celle des femmes et des jeunes. Les efforts du projet pour la petite mécanisation, l'accès au crédit, et pour le renforcement des coopératives et des collectifs locaux devrait concourir à l'améliorer l'efficacité des modes de productions. Les marchés de produits agricoles (cibles de la composante 2) peuvent être des lieux où des métiers sont confrontés à des conditions de travail difficiles car mal considérés (manutention, nettoyage et déchets). Les risques professionnels peuvent être significatifs (port de charge par exemple). Néanmoins les activités du projet, via l'ingénierie sociale déployée sur la composante 2, ainsi que la modernisation des installations et la valorisation des déchets devraient améliorer la situation.

93. Par ailleurs, si le travail des enfants<sup>[1]</sup> est courant dans le secteur agricole et alimentaire au Sénégal, il reste marginal et saisonnier et constitue plutôt un apprentissage pour ces derniers (congés scolaires en période d'hivernage).
94. **Les risques en matière de santé et de sécurité des communautés sont modérés.** La croissance des activités de marchés peut conduire à des flux accrus de personnes avec des risques de santé associés comme le VIH SIDA et autres maladies sexuellement contagieuses. Les nouvelles infrastructures de marché feront l'objet de garantie décennale et ainsi prévenir les risques de malfaçon. Les chantiers de réhabilitation des pistes et des marchés et la réalisation d'ouvrages de captage d'eau peuvent conduire au stockage de faibles quantités de fuel. Ces chantiers devront mobiliser en priorité une main d'œuvre locale. L'afflux de personnes pendant les chantiers, mais surtout sur les places de marchés génèrent des opportunités d'emplois et de développement rural qui peuvent occasionner indirectement de nouvelles pressions sur les femmes et des risques de violence sexiste ou d'exploitation sexuelle. Les interventions contre la violence sexiste et les risques sur la santé sexuelle sont intégrées dans le projet. La réhabilitation des pistes rurales et la dynamisation des marchés pourront générer un accroissement de la circulation dont les conséquences resteront limitées compte tenu de l'amélioration de ces infrastructures. Le recrutement de personnes de surveillance et de sécurité des marchés constitue une condition de succès des dynamiques commerciales pour sécuriser les stocks la nuit. Placés sous la responsabilité des communes, il s'agira de personnels locaux, non armés et intégrés à la population.
95. **Les risques de réinstallation et réinsertion économique restent modérés.** De rares personnes installées sur les zones d'emprise des ouvrages à réhabiliter pourraient se voir proposer des réinstallations en proximité. La mise en place des fermes irriguées de 100 ha prévues à la composante 1, sans constituer le cœur du projet, va occasionner des changements d'accès au foncier pour les agriculteurs et leur famille initialement en place.
96. **Les risques liés aux intermédiaires financiers** sont faibles dans la mesure où le projet ne va pas financer de lignes de crédits auprès d'établissements de crédit (ou d'Institution de Micro-Finance/IMF). Le PASS va simplement solliciter les services de banques/IMF (reconnues par l'État dans le cadre du FADSR et FONDSTAB<sup>[2]</sup>) pour gérer les subventions accordées par le PASS à des bénéficiaires finaux et le cas échéant compléter les plans de financement de ces investissements par leurs propres lignes de crédits. L'Unité de Gestion du Projet (UGP) aura la responsabilité de définir les critères d'éligibilité des groupes cibles et des investissements soutenus tels que définis dans le Manuel de Mise en Œuvre et d'élaborer un manuel de procédures. C'est donc l'UGP qui sera responsable de la gestion des risques E&S liés à ces activités via ce manuel. Le Fonds d'Appui au Développement Social et de la Solidarité Nationale (FADSR) au Sénégal via ses implantations locales décidera de l'octroi des subventions. Il n'y a donc pas lieu d'étudier comment les banques/IMF associées gèrent les risques Environnementaux et Sociaux dans le cadre du PASS.

[1] Le travail des enfants est défini comme l'implication, dans des tâches productives de biens ou de services, d'enfants n'ayant pas l'âge minimum d'admission à l'emploi défini au niveau national (généralement 15 ans) ou ayant l'âge minimum d'admission à l'emploi défini au niveau national mais n'ayant pas 18 ans.

[2] FADSR : Fonds d'Appui au Développement du Secteur Rural est un instrument créé par le gouvernement sénégalais pour soutenir les initiatives de développement social et de solidarité nationale. Ce fonds vise à financer des projets et programmes qui contribuent à l'amélioration des conditions de vie des populations vulnérables et à la promotion de la cohésion sociale. ; FONSTAB : Fonds d'appui à la stabulation

## 5. Climate risk category

97. **Le PASS a un niveau de risque climatique substantiel.** La zone d'intervention du projet fera face à des aléas dont l'évaluation donne un niveau significatif pour les inondations, les chaleurs extrêmes, la rareté de l'eau (sécheresses agricoles et/ou périodes de sécheresse) et les feux de brousse. Une évaluation de l'exposition montre que la production agricole, la productivité du bétail, la productivité forestière, et la biodiversité, sont fréquemment affectées par la variabilité des précipitations, les sécheresses prolongées, les changements de température. Les filières agricoles et les infrastructures rurales sont également susceptibles d'être affectées par les inondations, les changements de température et les vents extrêmes. Les consultations organisées pendant la phase de conception du projet ont pu mesurer un niveau d'adaptation moyen, notamment du fait (1) du manque de moyen public pour organiser un plan de réponse aux événements climatiques, (2) de la vulnérabilité économique des populations cibles, (3) du faible accès aux outils de finance et d'assurance agricoles, (4) de la relative faiblesse des infrastructures rurales. Il en résulte des impacts négatifs sur les populations rurales et sur les agroécosystèmes, aux capacités d'adaptation limitées, et dont les moyens de subsistance dépendent essentiellement du secteur agricole.
98. Le projet mettra en œuvre des mesures qui renforceront la résilience des populations et des écosystèmes. Il s'agit entre autres de la promotion de pratiques agroécologiques, la diversification/association des cultures, l'introduction de variétés plus adaptées aux fortes températures et tolérantes à la sécheresse et l'agroforesterie pour protéger les sols et conserver l'eau, les haies-vives et zones de servitude pour atténuer l'impact des vents violents et des inondations. Le projet contribuera à une meilleure prévision des évolutions climatiques à travers la production et la diffusion d'informations agrométéorologiques et climatiques, et le suivi de la nappe phréatique (en particulier dans les zones nouvellement irriguées grâce au projet) pour prévenir/anticiper les crises, et la fourniture des technologies adaptées permettant aux petits producteurs de pratiquer une agriculture résiliente aux chocs liés aux effets du changement climatique.



## 6. Recommendations for project design and implementation

99. Le projet devra veiller à ce que les partenaires de mise en œuvre respectent les lois nationales et engagements internationaux en matière de sécurité des travailleurs, d'inégalités entre les sexes, de discriminations, de travail forcé, de travail des enfants et de travail décent. Pour s'assurer de conditions de travail appropriées, le projet veillera également à ce que les agriculteurs soient formés sur la gestion et l'utilisation raisonnée d'intrants afin d'éviter de potentiels risques pour l'homme et l'environnement, ceci permettra de minimiser les risques sur la santé et la sécurité des communautés. Le projet fera un focus sur la méthodologie GALS qui sera utilisée pour accroître la participation active des jeunes et des femmes à la prise de décision. Concernant, les risques liés au foncier et à l'accès aux terres irriguées, des consultations, associant les plus vulnérables, devront être organisées, incluant les femmes et les jeunes, en faisant attention que cela n'entraîne pas de violence, et cela en conformité avec les exigences du CPLCC (consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause). De manière transversale, le suivi-évaluation du plan de gestion environnemental et social ainsi qu'un mécanisme de redressement des plaintes permettra d'identifier les impacts négatifs du projet non anticipés ou mal gérés en vue d'améliorer la situation.
100. En outre, des activités sont proposées dans chacune des deux composantes du projet PASS pour pouvoir atténuer les risques environnementaux, sociaux et climatiques susmentionnés.
101. Pour la composante 1 sur la **diversification et productivité des exploitations agricoles**, il s'agira de mettre en place des aménagements anti-érosifs et de gestion des eaux et des sols (canaux d'irrigation à petite échelle, mini-forages, structures de captage d'eau, puits, kits de micro-irrigation) ainsi que des aménagements pastoraux et aquacoles. Le projet veillera à mettre en place des aménagements résilients et développera une approche bassin versant participative, en investissant dans diverses techniques de conservation/restauration des sols en voie de dégradation ou déjà dégradés. Parmi ces techniques figurent la rotation des cultures et les cultures de couverture ; les pratiques agricoles de conservation du sol ou sans labour pour réduire la perturbation du sol et la perte de carbone ; l'installation de digues filtrantes, la Régénération Naturelle Assistée (RNA), l'incorporation des amendements organiques tels que le compost, le fumier ou le biochar pour augmenter les niveaux de carbone dans le sol. À ce sujet le projet devra veiller à valoriser les activités de la composante 2 sur les marchés car ces derniers concentrent des déchets organiques et des résidus de traitement post-récoltes riches en carbone et en composés organiques à valoriser au bénéfice des territoires ruraux dans une logique d'économie circulaire. L'agroforesterie sera également promue autour des aménagements, en tant que partie intégrante des plans de résilience communaux, en lien avec les actions de récupération des terres par les techniques de CES/ DRS (Conservation des eaux et des sols / Défense et restauration des sols). Des actions seront entreprises pour les PFNL (Produits Forestiers Non Ligneux) ayant une valeur nutritive, afin de contribuer à la conservation de la biodiversité. Une vision partagée voudra aussi dire une stabilisation de l'utilisation des terres sur le moyen/long terme et donc la possibilité de mettre en œuvre des pratiques de restauration des sols dont les acteurs pourront profiter du résultat. Pour l'utilisation rationnelle de l'eau, il s'agira de fournir aux agriculteurs des services de formation et de vulgarisation sur les pratiques de gestion de l'eau intelligentes face au climat et de la conservation des ressources en eau.
102. Les projets pilotes de maîtrise totale de l'eau de la composante 1 (FIJI) devront donner lieu, au préalable, à étude d'impact environnementale et sociale. L'Unité de Gestion du Projet veillera à exclure ces implantations des zones de peuplement autochtones et de leur territoire d'influence. Il s'agira aussi d'analyser les volumes de prélèvement compatibles avec le renouvellement de la nappe. Les nappes (ou autres ressources) exploitées feront l'objet d'un suivi régulier. Quand la qualité et la disponibilité de l'eau le permet, le projet veillera à remplacer les systèmes d'irrigation inefficaces par des systèmes de goutte-à-goutte ou de micro-irrigation, qui apportent l'eau directement aux racines des plantes, minimisant ainsi le gaspillage d'eau et d'énergie. De façon concomitante, le projet veillera, avec les agriculteurs concernés, à l'amélioration/restauration des sols afin d'accroître leur capacité de rétention en eau et d'éviter les consommations d'eau inutiles pour les plantes. Afin de contribuer à l'atténuation au changement climatique, le projet fera la promotion de l'adoption des sources d'énergie renouvelables à travers l'installation de panneaux solaires, ou des systèmes de biogaz (quand de la biomasse méthanisable est disponible localement) pour produire de l'énergie renouvelable dans les exploitations agricoles et notamment sur les périmètres irrigués. Cela permettra d'alimenter les équipements et de réduire la dépendance à l'égard des combustibles fossiles. En outre, des actions pourront être entreprises dans les secteurs de l'élevage ruminant et de la riziculture pour mieux maîtriser la réduction des émissions de méthane (santé, animale, alimentation animale, races productives, techniques de productions).
103. Afin d'atténuer le risque d'utilisation de produits agrochimiques par les bénéficiaires du projet sur leurs propriétés dans le cadre d'activités non financées par le projet, il est recommandé que les bénéficiaires et les agents de vulgarisation soient formés à l'utilisation appropriée de ces substances. Il s'agit notamment d'interdire l'utilisation des substances des classes IA et IB, ou des formulations de produits de la classe II de la classification de l'OMS, de respecter les lacunes dans l'utilisation des produits, de nettoyer et d'éliminer correctement les emballages et d'utiliser des équipements de protection individuelle (EPI).
104. Au niveau de la diversification de la production, l'accès durable aux semences et matériel végétal de qualité et résilients au changement climatique permettra de faire face à certains risques environnementaux et climatiques identifiées. Dans ce sens, la promotion des céréales traditionnelles (sorgho, mil, fonio, niébé, sésame), adaptées au climat sahélien au fil des millénaires, et un axe d'adaptation important. Parmi les activités à mettre en œuvre figurent également la promotion et la diffusion des semences certifiées, la multiplication des espèces fertilisantes (légumineuses), la promotion de solutions et pratiques agroécologiques, les champs-écoles agropastoraux (CEAP) et la promotion de la petite mécanisation. Ces CEAP faciliteront la distribution des semences certifiées qui permettront d'emblaver les superficies des basfonds aménagées. La priorité devrait être donnée à l'utilisation de ces technologies pour relever les défis liés à l'environnement et au climat dans la mesure du possible. En outre, il s'agira d'optimiser l'utilisation de la petite mécanisation (appropriée en fonction de la nature des sols ; disponibilité des pièces de rechange ; consommation maîtrisée d'énergie) en entretenant et réglant régulièrement le matériel agricole pour qu'il fonctionne de manière optimale. Cet axe sera travaillé en lien avec la composante 2 (agripreneurs des zones de marchés).
105. Dans l'optique de prendre en charge les défis liés à la nutrition et l'insécurité alimentaire au niveau des zones du projet, des

activités seront mises en œuvre et elles concernent entre autres le maraîchage dans le cadre des jardins nutritifs, l'aviculture traditionnelle améliorée, ou encore la production de PFNL. L'éducation nutritionnelle sera également proposée dans le cadre de ce projet. Pour la mise en œuvre de telles activités, les groupes marginalisés et vulnérables seront ciblés, notamment les personnes en situation de handicap, les femmes et les jeunes. Tous ces groupes de personnes devraient être consultés pendant la phase de formulation ainsi que durant la mise en œuvre du projet pour s'assurer que leurs besoins et priorités sont pris en compte.

106. Pour les actions sensibles au genre et à la nutrition, il s'agira principalement d'accroître la consommation d'aliments appartenant à différents groupes, en particulier : les œufs, les produits laitiers et les racines, tubercules et légumes et fruits riches en vitamine A et améliorer l'accès et la consommation d'eau potable. Il faudra d'une part s'assurer que ces aliments soient disponibles dans les communautés d'intervention. D'autre part, il faudra communiquer avec les communautés bénéficiaires et les sensibiliser sur l'importance de la diversité alimentaire et la consommation d'eau potable. À travers les revenus générés par le renforcement des chaînes de valeurs sélectionnées dans le cadre de ce projet, il sera essentiel d'accompagner les bénéficiaires à faire des choix éclairés en faveur d'une alimentation saine et diversifiée, de pratique de soin de santé, d'hygiène et d'éducation des enfants, entre autres.
107. Pour la composante 2 sur la **valorisation des produits et développement des marchés territoriaux d'écoulement**, il s'agira d'optimiser l'utilisation des machines au niveau de la petite mécanisation de transformation (appropriée en fonction de la nature des produits; disponibilité des pièces de rechange) en entretenant et réglant régulièrement le matériel pour qu'il fonctionne de manière optimale; utiliser des machines correctement dimensionnées pour répondre aux besoins de l'exploitation, afin de réduire le gaspillage d'énergie; utiliser un éclairage économe en énergie : Installer des lampes LED dans les serres, les entrepôts et les installations de transformation afin de réduire la consommation d'électricité par rapport à l'éclairage traditionnel; mettre en place des systèmes de récupération de la chaleur : installer des échangeurs de chaleur ou des systèmes de récupération de la chaleur pour capturer et réutiliser la chaleur résiduelle des processus agricoles tels que le séchage ou la réfrigération. Le solaire et les technologies d'énergies renouvelables seront également encouragés dans les microentreprises rurales. Il conviendra aussi d'optimiser les installations de stockage (Amélioration de l'isolation et de la ventilation des installations de stockage afin de réduire la consommation d'énergie pour le contrôle de la température et de minimiser les pertes dues à la détérioration) et de privilégier l'utilisation des emballages durables (matériaux d'emballage légers et recyclables ou compostable afin de réduire la consommation d'énergie pendant le transport et leur élimination). Des modes de construction innovants (comme les récents essais alliant la valorisation des pneus usagés aux propriétés des constructions en terres) pourront être testés. L'ensemble de l'exécution des travaux devra se conformer aux normes de qualité en place au Sénégal et inclure des garanties décennales. Par ailleurs, pour prévenir tout dégât au patrimoine culture, les études d'impact préalables aux réhabilitations (piste et marchés) devront s'attacher à contrôler au préalable la présence d'un patrimoine référencé. Toute découverte fortuite d'éléments patrimoniaux sur les chantiers pendant les travaux (ce qui n'est pas anticipé), donnerait lieu l'exécution de la procédure nationale après notification à la direction du patrimoine culturel et aux autorités locales.
108. Il s'agira par ailleurs d'informer les consommateurs (via les marchés et autres canaux de distribution) de l'origine et de la qualité des productions locales afin de garantir un débouché aux productions favorisées dans le cadre de la composante 1. Pour se faire, une étude de marché au niveau des centres urbains de la zone d'intervention du projet pourra être conduite pour connaître la situation initiale (attentes des consommateurs et des petites et moyenne entreprises ou coopérative du secteur de l'alimentation). La mise en place de systèmes participatifs de garantie pourra être envisagée, de même que la mise en place de contrats entre producteurs et entreprises de transformation. L'approche territoriale du projet conduira également à investir le champ de l'économie circulaire pour tirer parti des ressources du territoire de façon durable. Il pourra par exemple s'agir de considérer les déchets organiques des zones urbaines du projet comme une ressource potentielle d'intrant agricole (compostage, alimentation animale) et de promouvoir auprès des consommateurs des recettes de plats nutritifs cuisinés à partir de productions locales. Les marchés alimentaires institutionnels (cantines scolaires et autres cantines publiques) pourront également être considérées, avec les autorités compétentes, pour privilégier des achats des produits localement, concourant à la sécurité et à l'éducation nutritionnelles des convives (des expériences récentes existent au Sénégal en la matière).
109. Pour les deux composantes 1 et 2, étant donné les conséquences de la dégradation de l'environnement et les impacts des changements climatiques, il est important de promouvoir l'éducation environnementale. Cela contribuera d'une manière ou d'une autre à renforcer les capacités et atténuer certains risques auxquels les communautés sont exposées. Ainsi, les thématiques abordées dans ce cadre incluent : la gestion durable des ressources naturelles (eau, couvert végétal, ressources éducatives et agroécologie etc.) et les effets du changement climatique, (iii) les principes d'une bonne gouvernance environnementale (y compris la gestion des conflits et le respect de la législation environnementale en vigueur, etc.) et sur (iii) l'approche agroécologique dans la conduite des activités productives, (iv) la planification du calendrier agricole, la gestion des pesticides etc. .
110. Les mesures d'atténuation sont intégrées dans le Plan de Gestion Environnemental, Social et Climatique, avec un plan de suivi y afférant. Même si le projet est axé sur la production végétale, il est important de souligner que l'agro-pastoralisme est le système le plus répandu dans le pays et que l'élevage est un élément essentiel des systèmes agroécologiques. Le projet prévoit de promouvoir l'aviculture en appui à la mise en œuvre de la stratégie décennale de la filière qui a été préparée en 2022.
111. Le projet contribuera au renforcement des capacités et promouvra l'accompagnement des petits producteurs, les organisations de producteurs et des micro- et petites- entreprises agricoles et agroalimentaires. Cela impliquera la diffusion d'informations agro-climatiques, ajustées aux besoins, pour une meilleure planification et/ou prise de décision. Pour réduire les pertes post-récolte, des petites unités de transformation et de stockage seront améliorées et/ou équipés avec des instruments plus efficaces et/ou performants, contribuant ainsi à la résilience.
112. Enfin, la nécessité de s'attaquer aux obstacles à l'autonomisation économique des femmes est également présente dans les composantes 1 et 2, notamment : (i) l'accès à la terre, aux intrants, au financement et aux autres ressources ; (ii) les normes et pratiques sociales discriminatoires, qui limitent la voix et le pouvoir de décision des femmes ; et (iii) la division très inégale du

travail. Ces aspects seront abordés à travers plusieurs aspects, notamment l'utilisation de GALs+, qui inclut les hommes et les femmes dans les discussions sur la prise de décision au sein des ménages, offrant une opportunité de changer les connaissances, les attitudes et les pratiques au sein des ménages en ce qui concerne l'égalité des sexes, mais aussi de renforcer simultanément les changements positifs en ce qui concerne la nutrition et l'adaptation au climat. En outre, la voix des femmes et leur rôle de leader au sein des organisations d'agriculteurs seront renforcés, à la fois dans le cadre de groupes exclusivement féminins et de groupes mixtes. Au cours de la phase de conception, les possibilités de réduire la charge de travail des femmes seront également étudiées, ainsi que les points d'entrée potentiels pour l'engagement politique.

## 7. Further studies needed

113. Le projet PASS a une classification des risques jugée substantielle aussi bien au niveau environnemental et social que climatique. Les études suivantes sont requises : Il s'agit du Cadre de Gestion Environnemental, Social et Climatique abrégé, y compris le plan, et de l'évaluation de l'adaptation ciblée. Ces études seront annexées à la note PESEC. Les exigences du CPLCC (Consentement Préalable, donné Librement et en Connaissance de Cause) sont pleinement intégrées dans les plans de résilience participatifs et inclusifs, comme indiqué dans le Manuel d'Exécution Technique du projet. Le Plan d'engagement des parties prenantes ainsi que le mécanisme de gestion des plaintes devront être également disponibles.

## 8. Monitoring and evaluation

114. Le système de suivi et d'évaluation (S&E) du PASS sera aligné avec le cadre logique et inclura à la fois les indicateurs de résultats fondamentaux du FIDA et des indicateurs de résultats spécifiques au projet. Tous les indicateurs axés sur les personnes seront ventilés par sexe et par âge notamment ceux en liens avec jeunesse, et les indicateurs de durabilité environnementale et de changement climatique. L'UGP disposera d'un personnel dédié au S&E chargé de développer un système robuste et facile à mettre à jour, aligné sur le Système de gestion des résultats opérationnels (ORMS) du FIDA. Des études de base seront réalisées au stade de la conception pour recueillir des données ventilées par sexe sur les indicateurs du projet, assurant ainsi la collecte continue de données ventilées pendant la mise en œuvre. En ce qui concerne la gestion financière du projet, l'organisation et le personnel du projet, la budgétisation, les flux de fonds, les contrôles internes, la comptabilité, les rapports financiers, l'audit externe et l'approvisionnement, des dispositions appropriées seront mises en place conformément aux meilleures pratiques et aux leçons apprises.

## 9. References

- Enquête Harmonisée sur les Conditions de Vie des Ménages 2018 - The world Bank
- RGPH 5 Rapport préliminaire, 2023 ANSD. <https://resultats.ansd.sn>
- Enquête harmonisée sur les Conditions de Vie des Ménages (EHCVM) au Sénégal-ASND, 2021
- Rapport sur l'état de l'environnement, CSE 2015;
- L'avenir de l'agriculture au Sénégal : 2023-2063, FIDA 2020
- Lettre de Politique du secteur de l'Environnement, du Développement Durable et de la Transition écologique, 2022-2026 ([sen220648.pdf \(fao.org\)](#))
- [PSDA \(Lettre de Politique Sectorielle de Développement de l'Agriculture\) 2019 - 2023 | Direction de l'Analyse, de la Prévision et des Statistiques Agricoles - DAPSA](#)
- Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD), RGPH, 2023
- [Rankings // Notre Dame Global Adaptation Initiative // University of Notre Dame \(nd.edu\)](#)
- [Think Hazard - Senegal - River flood](#)
- Contributions Déterminées au niveau National du Sénégal, (CDN/NDC) 2020
- IPC Mapping Tool, <https://www.ipcinfo.org/ipc-country-analysis/ipc-mapping-tool/>, accessed 23.02.2024

## ESCMP Matrix

RISQUES & IMPACT	MESURES DE MITIGATION/INTENSIFICATION	ACTIVITE DE CONSULTATION PUBLIQUE	RESPONSABLE	MOYEN DE VERIFICATION	FREQUENCE	SOURCE DE FINANCEMENT
<b>Risque transversal lié au ciblage du projet et à la mobilisation des parties prenantes</b>						

RISQUES & /IMPACT	MESURES DE MITIGATION/INTENSIFICATION	ACTIVITE DE CONSULTATION PUBLIQUE	RESPONSABLE	MOYEN DE VERIFICATION	FREQUENCE	SOURCE DE FINANCEMENT
Risque social / cartographie des parties prenantes non représentative ou incomplète	<p>a. Faire une cartographie très détaillée des parties prenantes</p> <p>b. Expliquer les intentions du projet, la stratégie de ciblage et justifier le résultat du ciblage</p> <p>c. Partager les critères de choix des bénéficiaires des formations, des parcelles pilotes des appuis conseil et bourses d'études</p> <p>d. Tenir compte dans la mesure du possible des besoins exprimés par les acteurs</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Sensibilisation et information sur le projet, sur le processus de ciblage et sur le processus d'élaboration des outils d'intervention du projet</li> </ul>	UGP, ANCAR, DRDR, autorités territoriales, organisations d'accompagnement du monde paysan, Comité de veille citoyen	<p>PV de réunions de concertation</p> <p>Comité de veille citoyen</p>	Pendant la phase de lancement et de mise en place du projet	Fonctionnement de l'UGP + cout inclus dans les prestations de terrain + inclus dans les coûts du PEPP pour les dépenses spécifiques
Capture par les élites (existence de cibles écran)	<p>e. Partager les critères de choix des bénéficiaires avec la communauté à la base</p> <p>f. Impliquer les communautés dans le choix des bénéficiaires du projet</p>	Atelier de consultation des communautés ; MGP ; comité de veille citoyen	UGP, ANCAR, DRDR, autorités territoriales, organisations d'accompagnement du monde paysan, Comité de veille citoyen	<p>PV de réunions de concertation</p> <p>Rapports d'activités</p> <p>MGP ; comité de veille citoyen</p>	Pendant la phase de lancement et de mise en place du projet	Fonctionnement de l'UGP
Absence de suivi et d'engagement à l'issue du projet	<p>g. Impliquer des autorités territoriales dans le suivi de la mise en œuvre de ces plans</p> <p>h. Responsabiliser les bénéficiaires pendant la mise en œuvre du projet et les consulter sur les acquis du projet</p> <p>i. Mettre en place une stratégie de pérennisation des acquis</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mise en œuvre du projet</li> <li>Rencontre avec les parties prenantes</li> <li>Sensibilisation des pouvoirs publics et des autorités territoriales</li> </ul>	UGP, autorités territoriales partenaires techniques	Plan d'action	Bi annuel, et lors des CoPil locaux	Fonctionnement de l'UGP
<p><b>1 Amélioration et diversification de la base productive résiliente au changement climatique</b></p> <p><b>1.1 <a href="#">Aménagement et gestion intégrée des eaux et des sols</a></b></p> <p><b>1.1.1 <a href="#">Volet Préparation et mise en œuvre des plans territoriaux de gestion des agroécosystèmes</a></b></p>						

RISQUES & /IMPACT	MESURES DE MITIGATION/INTENSIFICATION	ACTIVITE DE CONSULTATION PUBLIQUE	RESPONSABLE	MOYEN DE VERIFICATION	FREQUENCE	SOURCE DE FINANCEMENT
Comportements qui ne respectent pas les codes locaux (POAS)	<p>a. Impliquer tous les acteurs pertinents dans le processus d'élaboration et de révision des POAS, PLACC</p> <p>b. Renforcer les capacités des acteurs sur ses outils</p>	Séance de renforcement de capacités ; sensibilisation et information	UGP, ANCAR, DRDR, autorités territoriales, organisations d'accompagnement du monde paysan	<p>PV de suivi des POAS et des PLACC</p> <p>PV de réunions de concertation</p> <p>Rapport de formation</p>	En phase initial puis autant que nécessaire lorsque des incertitudes sur les POAS sont constatées	Cout intégré dans le volet du projet
Difficultés à mobiliser les villageois sur la gestion de ressources naturelles	<p>c. Expliquer (formation participative et interactive) en quoi les ressources naturelles affectent la qualité de vie des ruraux</p> <p>d. Accompagner la définition de règles locales de gestion des communs</p>	<p>Engager les autorités coutumières</p> <p>Mobiliser les outils PLACC et POAS</p>	Collectivités locales, Services de l'État, Communautés locales, ONG partenaires du projet	<p>PV de réunion</p> <p>Visite de suivi</p>	Trimestriel, voire plus fréquent en phase de démarrage	Cout intégré dans le volet du projet
<b>1.1.2 <a href="#">Volet Accès à l'hydraulique agricole</a></b>						

RISQUES & /IMPACT	MESURES DE MITIGATION/INTENSIFICATION	ACTIVITE DE CONSULTATION PUBLIQUE	RESPONSABLE	MOYEN DE VERIFICATION	FREQUENCE	SOURCE DE FINANCEMENT
Pression sur les ressources en eaux en particulier les eaux de surface et les nappes superficielles	<p>a. Réaliser des études d'impact environnemental et social préalable aux forages en tenant compte des autres consommations de la ressource et de son renouvellement</p> <p>b. Rationaliser les modes d'irrigation (irrigation localisée) et former aux techniques d'irrigation</p> <p>c. Mettre en place des comités d'usagers pour la gestion des forages et réseaux (et formation à la gestion de ces comités)</p> <p>d. Renforcer les capacités des producteurs sur les questions d'économie de l'eau</p> <p>e. Equiper les forages et les réseaux de compteur (mesure des volumes d'eau prélevés et des fuites)</p> <p>f. Eviter la multiplication des mini forages</p>	<p>Consultations liées au Etudes d'impact</p> <p>Consultation des groupements d'usagers</p>	UGP, Service de l'hydraulique, AUE, ANCAR, DRDR etc.	<p>Rapport de formation</p> <p>Compte rendu de réunion des comités de gestion</p> <p>Mise en place et suivi des données des compteurs d'eau</p> <p>Mise en place et entretien du matériel d'irrigation</p>	En phase de démarrage puis annuellement	Cout intégré dans le volet du projet
Production de déchets et risques liés de pollution (boue de forage, déchets divers de chantiers, plaques solaires, batteries)	<p>g. Inclure dans les DAO des entreprises des dispositions claires en matière de gestion des déchets</p> <p>h. Mettre en place un plan de gestion des déchets de chantier en rapport avec les autorités communales</p> <p>i. Privilégier l'acquisition d'équipement en énergie solaire de qualité (panneaux solaires, batteries, onduleurs)</p>	<p>Sensibilisation des entreprises exécutantes</p> <p>Concertation pour la gestion du chantier avec les autorités locales</p>	UGP, entreprises exécutantes, bureaux de contrôle, autorités locales, Comité de veille citoyen	<p>Rapports d'activités</p> <p>Visite de chantier</p>	Chaque mois pendant les travaux	Cout intégré dans les marchés et dans le fonctionnement de l'UGP

RISQUES & /IMPACT	MESURES DE MITIGATION/INTENSIFICATION	ACTIVITE DE CONSULTATION PUBLIQUE	RESPONSABLE	MOYEN DE VERIFICATION	FREQUENCE	SOURCE DE FINANCEMENT
Pollution des eaux et des sols par les engrais, pesticides, herbicides (en phase d'exploitation des sites aménagés) et risques d'intoxication des agriculteurs/consommateurs/bétail	<p>j. Promotion des intrants biologiques (compost, pesticides biologiques)</p> <p>k. Promotion de la lutte mécanique contre les mauvaises herbes</p> <p>l. Renforcer les capacités en matière de gestion des sols</p> <p>m. Sensibiliser les paysans sur les risques sanitaires liés à l'utilisation des intrants chimiques</p> <p>n. Former les paysans sur les techniques d'épandage sécurisées (maîtrise des dosage et protection pendant les opérations)</p> <p>o. Former aux techniques d'agriculture agroécologique</p>	Information, sensibilisation, concertation des acteurs	UGP, structures techniques d'encadrement (ANCAR, DRDR, DREEC etc.	<p>Observations directes</p> <p>Rapports de missions de suivi</p> <p>Enquêtes</p> <p>Analyses de sol et des eaux de la nappe</p> <p>Suivi sanitaire des opérateurs</p>	A définir selon le degré de mobilisation des agriculteurs concernés	<p>Inclus dans les coûts du PEPP</p> <p>5000000/an *5= 25 000000</p> <p>30.000.000/an *6ans = 180.000.000 +75 000 000 (coûts des piézomètres) =255 000 000</p>
//Risque possible indirect au projet//  Transmission de maladies du bétail (rassemblement dans les points d'eau)	<p>p. Appuyer le programme de vaccination</p> <p>q. Communication/sensibilisation pour les respects des codes locaux (POAS)</p>	Sensibilisation des pasteurs	UGP, autorités locales, organisations d'éleveurs, Comité de veille citoyen	<p>Rapports d'activités</p> <p>Mise ne place avérée de plan de vaccination</p>	En période de transhumance	À définir le moment venue avec les autorités vétérinaires
Frustrations, conflits etc. liés au choix de jeunes bénéficiaires de FIJI	<p>r. Exclure la réalisation des FIJI des zones de peuplement autochtone et de leur aire d'influence.</p> <p>s. Informer les acteurs sur le projet (critères de choix, modalités de participation, règle de fonctionnement etc.) ;</p> <p>t. Associer les organisations de jeunes dans la définition des critères</p>	Information et sensibilisation	UGP ; autorités locales ; associations des jeunes	Rapports de séances de sensibilisation	Au démarrage du projet et tout au long de sa mise en œuvre en cas de tension	PM (inclus dans les coûts du projet)

RISQUES & /IMPACT	MESURES DE MITIGATION/INTENSIFICATION	ACTIVITE DE CONSULTATION PUBLIQUE	RESPONSABLE	MOYEN DE VERIFICATION	FREQUENCE	SOURCE DE FINANCEMENT
Abandon du projet d'installation au bout des deux années d'appui par le projet	u. Apporter une formation entrepreneuriale pendant la phase d'incubation v. Assurer un coaching rapproché des jeunes adhérents à l'issue de leur incubation	Information sensibilisation, suivi du parcours	UGP, ONG, Comité de veille citoyen	Rapports de formation Rapport de coaching	A définir au cas par cas	50 000\$ par région sur la durée du projet pour la phase de coaching
Risque climatique ou naturel (sécheresse, inondations, attaques de ravageurs, feux de brousse etc.)	w. Collaborer avec les institutions d'assurance agricoles pour le développement de nouveaux services couvrant les risques identifiés x. Sensibiliser les acteurs pour la souscription à l'assurance agricole y. Promouvoir et former aux pratiques agricoles résilientes	Information sensibilisation Formation	UGP ; Organisation d'exploitants agricoles, CNAAS	Rapports de séances de sensibilisation	Annuellement pour la sensibilisation aux assurances	Inclus dans les coûts du projet
Non accès à la terre pour les FIJI et ou risque d'expropriation pour cause d'utilité publique	z. Sécuriser les terres mises à disposition des FIJI	Sensibilisation des autorités locales	Collectivités territoriales	Documents administratifs d'attribution	-	Inclus dans le projet
Défrichement et pertes de matériel biologique à l'installation du FIJI	aa. Étude d'impacts préalable à l'aménagement du FIJI bb. Procéder au reboisement compensatoire y compris à travers la ASERGMV avec convention d'entretien par le FIJI	Séances de travail avec les services des eaux et forêts, les collectivités territoriales, les entreprises exécutantes	UGP, IREF, Collectivités territoriales	PV de séances, conventions, protocoles d'accord	Au démarrage des travaux	Déjà pris en compte 800 ha *300000 =240 000000
Absence de gestion du FIJI dans la durée	cc. Passer une convention avec les autorités compétentes (DRDR ?) clarifier le mode de gestion et de budgétisation des FIJI dans la durée	Concertation avec les DRDR	DRDR, UGP	Convention de gestion Visites de suivi	Initialement puis visite bisannuelle	Fonctionnement de l'UGP
<b>1.2 <a href="#">Diversification, durabilité et résilience des productions agricoles</a></b>						
<b>1.2.1 <a href="#">Volet recherche-action et renforcement des systèmes d'appui-conseil agricole</a></b>						



RISQUES & /IMPACT	MESURES DE MITIGATION/INTENSIFICATION	ACTIVITE DE CONSULTATION PUBLIQUE	RESPONSABLE	MOYEN DE VERIFICATION	FREQUENCE	SOURCE DE FINANCEMENT
Production d'outils et d'innovations déjà existants	a. Travailler en réseau et jouer les complémentarités b. Investir les échanges entre paires y compris à l'extérieur du projet	Echanger avec têtes de réseaux et les partenaires aux développements	UGP	RAS	RAS	RAS
Production d'outils et d'innovation qui restent confinés au projet et à ses spécialistes ; qui manquent leur cible et peinent passer à l'échelle	c. Travailler en réseau et diffuser les productions/innovations du projet (internet, inter réseaux DR, forum et séminaire locaux) d. Organiser des visites de terrain entre OP de base/territoires e. Passer en revue le projet f. Mettre en place un comité de veille citoyenne (comme sur le PADAER II)	Comité de veille citoyen ANCAR Min Agri	UGP, Comité de veille citoyen	Rapport d'activité du projet Participation des partenaires du projet à des séminaires	Annuel	Inclus dans le volet di projet
<b>1.2.2 <a href="#">Volet appui pour la transition et intensification durable des exploitations familiales</a></b>						
Pollution des sols et de eaux par les intrants (maraichage)	a. Promotion des intrants biologiques (compost, pesticides biologiques, biochar) b. Promotion de la lutte mécanique contre les adventices c. Renforcer les capacités sur les méthodes de labour et de gestion de la qualité des sols d. Sensibiliser les paysans sur les risques sanitaires liés à l'utilisation des intrants chimique	Information, sensibilisation des acteurs	UGP, structures techniques d'encadrement (ANCAR, DRDR, DREEC etc.	Observations directes, rapports de missions de suivi Enquêtes	Analyse semestrielle	PM (inclus dans les coûts du projet

RISQUES & /IMPACT	MESURES DE MITIGATION/INTENSIFICATION	ACTIVITE DE CONSULTATION PUBLIQUE	RESPONSABLE	MOYEN DE VERIFICATION	FREQUENCE	SOURCE DE FINANCEMENT
Accentuation des conflits liés à la divagation du bétail du fait de mises en culture plus systématiques	e. Sensibilisation des éleveurs et des agriculteurs f. Association agriculture élevage g. Mise en défens des cultures les plus sensibles (avec matériaux locaux)	Information, sensibilisation des acteurs  Travail de concertation avec les services de l'élevage et OP	UGP, structures techniques d'encadrement (ANCAR, DRDR, DREEC, services de l'élevage, autorités territoriales etc.  Comité de veille citoyen	Rapports d'activités	Suivi mensuel en cas de conflit connu.  Analyse des risques à l'implémentation des 1ers appuis dans les territoires	Inclus dans les coûts du PEPP

### 1.2.3 [Volet Appui à la souveraineté semencière](#)

Déficit de connaissances techniques de multiplication	a. Former les producteurs b. Assurer les contrôles qualité des semences depuis les parcelles de production jusqu'à la récolte (maturité)	Séance de renforcement de capacité	UGP, ISRA, DRDR (DISEM) etc	PV de réunion, rapports d'activité	Semestriel	Inclus dans les coûts du projet
Risque de production de semences de mauvaises qualité ou déficit de pré base	c. Appuyer les Centres de Traitement de Semence (CTS) d. Equiper les laboratoires régionaux des DRDR e. Appuyer la Direction du contrôle des semences	Séance de travail	UGP, ISRA, DRDR (DISEM) etc	Convention, protocoles d'accords	Semestriel	Inclus dans les coûts du projet
Capture par les élites ou les grands opérateurs semenciers aux semences pré-base	f. Définition des quotas sur le pré-base en faveur des petits exploitants g. Accompagner l'Etat du Sénégal dans le processus d'octroi des agréments aux OP producteurs semenciers h. Mécanisme de gestion des plaintes et réclamation	Information sensibilisation  MGP ; comité de veille citoyen	UGP, ISRA, OP, Comité de veille citoyen	PV de réunion, rapports d'activité  MGP	Révision annuelle	Inclus dans les coûts du projet

### 1.2.4 [Volet finance rurale \(diversification, durabilité et résilience de la production\)](#)

RISQUES & /IMPACT	MESURES DE MITIGATION/INTENSIFICATION	ACTIVITE DE CONSULTATION PUBLIQUE	RESPONSABLE	MOYEN DE VERIFICATION	FREQUENCE	SOURCE DE FINANCEMENT
Risques environnementaux et sociaux associés aux sous-projets portés par les bénéficiaires	a. Définir les modalités d'analyse des risques environnementaux et sociaux des sous-projets dans le manuel de mise en œuvre des Financements à Coûts Partagés (FCP).	Concertation	UGP avec ASPRODEB, FADSR, Institutions Financières	Manuel de mise en œuvre des Financements à Coûts Partagés (FCP).	À la mise en place de cet outil	Inclus dans les coûts du projet
Non remboursement des crédits (surtout lorsque les producteurs sont au courant qu'il y a un fonds de garantie	b. Diffuser des informations claires sur le projet et les modalités d'accès et de remboursement	Information sensibilisation	UGP ; OP, Institutions Financières	PV de séance d'information	Suivi mensuel par les organismes de crédit	Inclus dans les coûts du projet
Risque pour les IF lié à la responsabilité juridique de la personne contractante (petit exploitant familial)	c. Instaurer la solidarité des membres d'une exploitation familiale de sorte que lorsqu'un membre n'est pas en capacité de rembourser, les autres paient sur la base de la caution solidaire	Information, sensibilisation	UGP ; OP, Institutions Financières	Contrat de crédit	A la mise en place des outils financiers	Inclus dans les coûts du projet
<b>1.3 <a href="#">Amélioration de la sécurité nutritionnelle familiale et appui à l'autonomisation des femmes</a></b>						
<b>1.3.1 <a href="#">Volet Changement de comportement nutritionnel et démonstrations culinaires</a></b>						
Frustrations liées au choix de bénéficiaires	a. Diffuser les informations sur activités de ce volet b. Impliquer les groupements de femmes dans le choix des bénéficiaires et dans le choix de thématiques à aborder	Information, sensibilisation MGP ; comité de veille citoyen	UGP ; groupements et associations de femmes ; Comité de veille citoyen	Rapports d'activités MGP ; comité de veille citoyen	À la mise en place des premières activités dans chaque localité	Inclus dans les coûts du PEPP
Faible niveau d'instruction des bénéficiaires	c. Développer les guides et outils de formation en langues locales et adaptés aux cibles	Information, sensibilisation	UGP, média	Rapports d'activités	À la mise en place des premières activités	Inclus dans les coûts du projet
<b>1.3.2 <a href="#">Volet Alphabétisation fonctionnelle</a></b>						

RISQUES & /IMPACT	MESURES DE MITIGATION/INTENSIFICATION	ACTIVITE DE CONSULTATION PUBLIQUE	RESPONSABLE	MOYEN DE VERIFICATION	FREQUENCE	SOURCE DE FINANCEMENT
Frustrations liées au choix de bénéficiaires	a. Diffuser les informations sur activités de ce volet b. Impliquer les groupements de femmes dans le choix des bénéficiaires et dans le choix de thématiques à aborder	Information, sensibilisation MGP ; comité de veille citoyen	UGP ; groupements et associations de femmes ; Comité de veille citoyen	Rapports d'activités MGP ; comité de veille citoyen	À la mise en place des premières activités dans les localités concernées	Inclus dans les coûts du PEPP
Abandon après le projet	c. Développer une stratégie de pérennisation des acquis en rapport avec le Inspections d'académie (IA)	Information Sensibilisation	UGP ; groupements et associations de femmes	Rapports d'activités	À engager avec régularité en année 4	Inclus dans les coûts du PEPP

### 1.3.3 [Volet allègement de la charge de travail des femmes](#)

Frustrations liées au choix des villages bénéficiaires des points d'eau et des femmes bénéficiaires de fourneaux améliorés	a. Impliquer les communautés dans la définition des critères de choix des villages bénéficiaires b. Impliquer les associations de femmes dans l'identification des bénéficiaires	Information Sensibilisation MGP ; comité de veille citoyen	UGP, groupements et associations de femmes ; Autorités locales, services de l'hydraulique, OFOR ; Comité de veille citoyen	Rapports d'activités MGP ; comité de veille citoyen	À la mise en place des premières activités dans les localités concernées	Inclus dans les coûts du PEPP
Conflits pour la gestion des postes d'eau autonomes (manque de transparence) ou non prise en charge correcte des réparations	c. Responsabiliser les acteurs locaux via des comités de gestion d. Mettre en place un mécanisme suivi et de contrôle de gestion e. Mécanisme de gestion des plaintes et réclamation	Information, concertation et communication MGP ; comité de veille citoyen	UPG et AUE	Rapports d'activités Rapports du MGP Comité de veille citoyen	À la mise en place de l'activité	Inclus dans les coûts du projet

### 1.3.4 [Volet Filets sociaux productifs](#)

Frustrations liées au choix des bénéficiaires des appuis et des formations	a. Définir les critères de choix en rapport avec les associations de femmes b. Impliquer les groupements de femmes dans le choix des bénéficiaires et dans le choix de thématiques à aborder	Information, sensibilisation MGP ; comité de veille citoyen	UGP ; groupements et associations de femmes ; Comité de veille citoyen	Rapports d'activités MGP ; comité de veille citoyen	À la mise en place de l'activité	Inclus dans les coûts du PEPP
--	---	--	--	--	----------------------------------	-------------------------------

RISQUES & /IMPACT	MESURES DE MITIGATION/INTENSIFICATION	ACTIVITE DE CONSULTATION PUBLIQUE	RESPONSABLE	MOYEN DE VERIFICATION	FREQUENCE	SOURCE DE FINANCEMENT
Transmission des maladies de la volaille et du petit bétail	c. Mettre un programme de prophylaxie d. Appuyer les programmes de vaccination du bétail	Information, sensibilisation	UGP, groupements et associations de femmes ; Comité de veille citoyen	Rapports d'activités	Pendant 3 mois à l'issue des mises à disposition des animaux	Inclus dans les coûts du projet
<b>1.3.5 <a href="#">Volet Approche GALS+ (Système d'Apprentissage et Action sur le Genre)</a></b>						
Frustrations/conflits liés au choix des bénéficiaires des formations de formateurs	a. Communiquer sur les critères de choix des bénéficiaires de ces formations b. Impliquer les structures techniques intervenant dans le domaine et les ONG locales c. Promouvoir des outils adaptés aux cibles d. Assurer un suivi et évaluation des formations délivrées	Information, sensibilisation MGP ; comité de veille citoyen	UGP, ONG locales ; services techniques	Rapports d'activités MGP ; comité de veille citoyen	À la mise en place de l'activité	Inclus dans les coûts du projet
Défaut de mobilisation des personnes formées pour la duplication auprès des ménages	e. Mettre en place des mécanismes de fidélisation des formateurs f. Privilégier des formateurs qui vivent dans la communauté pour garantir la proximité	Information, sensibilisation	UGP ; ONG locale services techniques compétents ; Comité de veille citoyen	Rapports d'activités, PV de réunion, rapports de formations etc.	Analyse semestrielle	Pris en compte dans les coûts du projet
<b>1.3.6 <a href="#">Volet promotion d'agri-labs de co-design de technologies de compensation</a></b>						
Frustrations/conflits liés au choix des participants aux agri-labs	a. Impliquer les associations d'artisans dans le choix des participants b. Impliquer les associations de personnes en situation de handicap producteurs et productrices pour mieux cerner les besoins	Information, sensibilisation MGP ; comité de veille citoyen	UGP, ONG locale services techniques compétents	Rapports d'activités, PV de réunion, rapports de formations etc MGP ; Comité de veille citoyen	À la mise en place de l'activité	Pris en compte dans les coûts du PEPP
Manque de continuité à l'issue du projet	c. Favoriser la mise en réseau entre les agri-labs et les organisations de personnes handicapées	Information, sensibilisation	UGP, ONG locale services techniques compétents	Rapports d'activités, PV de réunion, rapports de formations etc	Tout au long de l'activité	Pris en compte dans les coûts du PEPP

RISQUES & /IMPACT	MESURES DE MITIGATION/INTENSIFICATION	ACTIVITE DE CONSULTATION PUBLIQUE	RESPONSABLE	MOYEN DE VERIFICATION	FREQUENCE	SOURCE DE FINANCEMENT
<b>1.3.7 <u>Volet Initiatives entrepreneuriales à haute valeur nutritive</u></b>						
Faible accès au financement à la fin du projet (défaut de remboursement des crédits)	a. Promouvoir les contrats solidaires avec les IF pour garantir le remboursement lorsqu'un des contractant est dans l'impossibilité de rembourser	Information, sensibilisation	UGP, IF, Organisation de transformatrices	Rapports des IF	Chaque trimestre	Pris en compte dans les coûts du projet
Faible accès à l'énergie	d. Promouvoir les technologies à faible consommation électrique ainsi que les équipements solaires	Fournisseurs, utilisateurs/bénéficiaires	UGP	Passation de marchés	Lors de chacun marchés d'équipement	Pris en compte dans les coûts du projet
<b>2 <u>Valorisation des produits et développement des marchés territoriaux</u></b>						
<b>2.1 <u>Accès aux marchés territoriaux</u></b>						
<b>2.1.1 <u>Volet Réhabilitation des infrastructures économiques</u></b>						
Risques santé, sécurité au travail	a. Information, sensibilisation sur sécurité au travail b. Port d'EPI c. Exigences explicite dans le dossier d'appel d'offre et les soumissions	Appel d'offre et sélection des entreprises	UGP Maître d'œuvre Mission de contrôle	Observations visuelles Enquêtes Rapports de mission	Lors des visites de terrain	Pris en compte dans les coûts du projet
Risques d'Accidents (circulation dans les marchés et loumas, incendies liés à des dysfonctionnements électriques dans marchés et loumas, etc.)	d. Mise en place d'un plan d'Opération Interne (POI) conformément à l'Arrêté Interministériel n°4862 du 14 juillet 1999 rendant obligatoire l'établissement d'un Plan d'Opération Interne dans certains établissements classés	Information/Sensibilisation sur les accidents de diverses via les Comités Interprofessionnels Locaux MGP ; comité de veille citoyen	UGP/PASS Maître d'œuvre Mission de contrôle Conseil municipal Comités Interprofessionnels Locaux	Observations visuelles Enquêtes Rapports de mission MGP ; comité de veille citoyen	Lors des visites de terrain	Pris en compte dans les coûts du projet

RISQUES & /IMPACT	MESURES DE MITIGATION/INTENSIFICATION	ACTIVITE DE CONSULTATION PUBLIQUE	RESPONSABLE	MOYEN DE VERIFICATION	FREQUEN CE	SOURCE DE FINANCEMENT
Pollution du milieu par accumulation de déchets solides et liquides dans les marchés réhabilités	<p>e. Elaboration et mise en œuvre d'un Plan opérationnel de Gestion des Déchets (solides et liquides) avec un dispositif adéquat</p> <p>f. Appui à la mise en place d'un réseau d'assainissement au niveau de chaque marché</p> <p>g. Valorisation des déchets (organiques en particulier : compostage)</p>	<p>IEC santé liée aux déchets (notamment les maladies vectorielles)</p> <p>MGP ; comité de veille citoyen</p>	<p>UGP/PASS</p> <p>Unité sanitaire locale et Service Hygiène</p> <p>Conseil municipal</p> <p>Comités Interprofessionnels Locaux</p>	<p>Observations visuelles</p> <p>Rapports de missions</p> <p>Rapports trimestriels/annuels de l'UGP</p> <p>MGP ; comité de veille citoyen</p>	Lors des missions de terrain	PM (Inclus dans les coûts des EIES) et Etudes techniques
Pertes de végétation et d'habitats lors de la libération des emprises des aménagements	<p>h. Procéder à un reboisement compensatoire</p> <p>i. Intégrer autant que possible l'arbre dans les sites aménagés</p>	<p>Concertation</p> <p>MGP ; comité de veille citoyen</p>	UGP, IREEF, gestionnaires des marchés	Rapports d'activités, conventions ou protocoles d'accord	Avant les travaux et après pour ce qui est du reboisement	A intégrer dans le cout des travaux
Utilisation excessive d'eau pour les travaux au regard des ressources disponibles	j. Exiger des constructeurs des mode d'approvisionnement en eau qui respecte la durabilité des ressources	Dossier d'appel d'Offres	UGP, constructeurs	Contrôle ponctuel, plan d'approvisionnement en eau	A l'octroi des marchés puis lors des visites de chantiers	A intégrer dans le cout des travaux
Exploitation de carrières (sable, gravier, latérite etc .)	<p>k. Respecter la procédure nationale en matière d'ouverture de carrière</p> <p>l. Privilégier les carrières publiques</p> <p>m. Réhabilités les carrières ouvertes par le projet (si applicable)</p>	<p>Information</p> <p>Règlement d'appel d'offres</p>	UGP, entreprises exécutantes	DAO, Contrats	Avant le démarrage des travaux	A intégrer dans le cout des fournitures

RISQUES & /IMPACT	MESURES DE MITIGATION/INTENSIFICATION	ACTIVITE DE CONSULTATION PUBLIQUE	RESPONSABLE	MOYEN DE VERIFICATION	FREQUENCE	SOURCE DE FINANCEMENT
Risques Exploitation et abus sexuels / harcèlements sexuels (EAH/HS) du fait du flux accru de personnes	n. Réalisation d'EIES o. Information/Sensibilisation sur les VBG p. Mise en œuvre d'un Mécanisme de gestion des plaintes notamment liées aux VBG / Mise en place de comités municipaux de gestion des plaintes	Communication sociale sur les risques de VBG (causes, conséquences, règlement) MGP ; comité de veille citoyen	UGP/PASS (Sauvegarde sociale), Cadre interprofessionnel local, Comités municipaux ONG/OSC	Observations visuelles Enquêtes Rapports de mission MGP ; comité de veille citoyen	Lors des visites de terrain	Inclus dans les coûts du projet  (les EIES sont inclus dans les coûts des mesures complémentaires et les coûts d'informations sur les VBG dans les coûts du PEPP)
Risque de transmission de maladies du fait du flux accru de personnes (VIH, IST etc.)	q. Mettre en place un programme IEC en rapport avec les structures sanitaires de régions	Information, sensibilisation MGP ; comité de veille citoyen	UGP/PASS (Sauvegarde sociale), Régions Médicales	PV de séances de sensibilisation, convention ou protocoles d'accord avec les Régions médicales ; comité de veille citoyen	Concertation semestrielle avec les autorités sanitaires et médicales	Pris en compte dans les coûts du PEPP
Risques de délocalisation de personnes ou d'activités économiques (élargissement de chaussée)	r. Elaborer et mettre en œuvre des PAR	Information, communication et concertation MGP ; comité de veille citoyen	UGP, autorités administratives locales ; collectivités territoriales, services techniques compétents	Rapports de PAR MGP ; comité de veille citoyen	Pour chacun des chantiers de réhabilitation de pistes selon les besoins	Inclus dans le cout des chantiers (inclus dans mesures de conformité réglementaires)
Risques de malfaçons des infrastructures	s. Instaurer des garanties décennales pour les infrastructures réalisées	DAO MGP ; comité de veille citoyen	UGP ; entreprises exécutantes	DAO, contrats	Pour chaque infrastructures	Inclus dans le cout des chantiers

**2.1.2 [Volet Dispositif de gestion et maintenance des infrastructures économiques](#)**



RISQUES & /IMPACT	MESURES DE MITIGATION/INTENSIFICATION	ACTIVITE DE CONSULTATION PUBLIQUE	RESPONSABLE	MOYEN DE VERIFICATION	FREQUENCE	SOURCE DE FINANCEMENT
Conflits sociaux / non-implication de toutes les catégories d'acteurs dans les Comités Locaux Interprofessionnels	<p>a. Impliquer tous les usagers dès la conception des infrastructures économiques</p> <p>b. Renforcer les capacités des membres des CIL et des gestionnaires des marchés sur : leadership, gestion administrative et financière</p> <p>c. Mettre en place d'un dispositif de suivi-évaluation opérationnel et efficace</p>	<p>Sensibilisation sur la gestion de biens communs</p> <p>MGP ; comité de veille citoyen</p>	<p>UGP/PASS</p> <p>Conseil municipal</p> <p>Autorités administratives</p>	<p>Enquêtes</p> <p>Observations visuelles</p> <p>Rapports de mission</p> <p>MGP ; comité de veille citoyen</p>	<p>Lors des visites de terrain</p> <p>Chaque semestre</p>	Inclus dans les coûts du PEPP
Défaillance des dispositifs de gestion des marchés (gestion non transparente, etc.)	<p>d. Former les membres surs : leadership, gestion administrative et financière</p> <p>e. Mettre en place un système de suivi-évaluation opérationnel</p>	<p>Sensibilisation sur la gestion de biens communs MGP ; comité de veille citoyen</p>	<p>UGP/PASS</p> <p>Conseil municipal</p> <p>Autorités administratives</p>	<p>Enquêtes</p> <p>Observations visuelles</p> <p>Rapports de mission MGP ; comité de veille citoyen</p>	<p>Lors des visites de terrain</p> <p>Chaque semestre</p>	Inclus dans les coûts du PEPP
<b>2.1.3 <a href="#">Volet Mise en place/Appui et accompagnement des dispositifs de maintenance des pistes rurales</a></b>						
Conflits sociaux : ciblage des membres des GLEP	<p>a. Impliquer toutes les catégories d'acteurs dans le choix des membres des GLEP</p> <p>b. Mettre en place un dispositif opérationnel de gestion des conflits</p>	<p>Information sensibilisation sur la cohésion sociale dans le cadre du PEPP</p> <p>MGP ; comité de veille citoyen</p>	<p>UGP/PASS</p> <p>AGEROUTE</p> <p>Conseil municipal</p> <p>Autorités administratives</p>	<p>Enquêtes</p> <p>Observations visuelles</p> <p>Rapports de mission</p> <p>MGP ; comité de veille citoyen</p>	<p>Lors des visites de terrain</p>	Inclus dans les coûts du PEPP
	<p>c. Mettre en place un dispositif opérationnel de concertation continue entre AGEROUTE et les GLEP</p>	<p>Information sensibilisation sur la cohésion sociale dans le cadre du PEPP</p>	<p>UGP/PASS</p> <p>AGEROUTE</p> <p>Conseil municipal</p> <p>Autorités administratives</p>	<p>Enquêtes</p> <p>Observations visuelles</p> <p>Rapports de mission</p>	<p>Lors des visites de terrain</p>	Inclus dans les coûts du PEPP
<b>2.2 <a href="#">Développement des services marchands connexes à la production agricole</a></b>						
<b>2.2.1 <a href="#">Volet Renforcement des OP régionales dans le secteur économique marchand</a></b>						

RISQUES & /IMPACT	MESURES DE MITIGATION/INTENSIFICATION	ACTIVITE DE CONSULTATION PUBLIQUE	RESPONSABLE	MOYEN DE VERIFICATION	FREQUENCE	SOURCE DE FINANCEMENT
Conflits sociaux : ciblage des OP à appuyer	<p>a. Large concertation au niveau des OP sur les critères objectifs pour leur sélection</p> <p>b. Mise en place d'un système d'alerte et de conciliation entre acteurs</p>	Information sensibilisation sur la cohésion sociale et la gestion des groupes dans le cadre du PEPP ; MGP ; comité de veille citoyen	<p>UGP/PASS</p> <p>Conseil municipal</p> <p>Autorités administratives</p> <p>CIL</p>	<p>Enquêtes</p> <p>Observations visuelles</p> <p>Rapports de mission ; MGP ; comité de veille citoyen</p>	Lors des visites de terrain	Inclus dans les coûts du PEPP
Manque de transparence dans l'attribution des subventions publiques	<p>c. Renforcement continu des capacités des OP notamment dans les domaines de la gouvernance, de la gestion des partenariats, des finances, etc.</p> <p>d. Promouvoir le renouvellement régulier des bureaux des organisations de bénéficiaires</p>	Information, sensibilisation sur la gestion transparente et démocratique et le sens de la responsabilité ; MGP ; comité de veille citoyen	<p>UGP/PASS</p> <p>Conseil municipal</p> <p>Autorités administratives</p> <p>CIL</p>	<p>Enquêtes</p> <p>Observations visuelles</p> <p>Rapports de mission</p> <p>MGP ; comité de veille citoyen</p>	Lors des visites de terrain	Inclus dans les coûts du PEPP

## 2.2.2 [Volet Renforcement des OP dans le dialogue politique sur la souveraineté alimentaire](#)

<p>Risques liés au ciblage des agriculteurs et agripreneurs bénéficiaires du projet</p> <p><b>Footnotes</b></p>	<p>a. Instaurer une large concertation au sein des OP pour la sélection des OP bénéficiaires sur la base de critères objectifs et consensuels</p> <p>b. Impliquer les services techniques compétents et les autorités locales dans la sélection des bénéficiaires</p>	<p>Information/sensibilisation sur la cohésion sociale, la mobilisation des parties prenantes, etc.</p> <p>MGP ; comité de veille citoyen</p>	<p>UGP/PASS</p> <p>Conseil municipal</p> <p>Autorités administratives</p> <p>CIL</p>	<p>Enquêtes</p> <p>Observations visuelles</p> <p>Rapports de mission</p> <p>MGP ; comité de veille citoyen</p>	Lors des visites de terrain	Inclus dans les coûts du PEPP
---	---	---	--	--	-----------------------------	-------------------------------

Les notes de bas de page sont indiquées en fin de chaque section.

## 2.2.3 [Volet Financement des initiatives entrepreneuriales connexes à la production](#)

Risques liés à la faible motivation et capacités des petits exploitants agricoles à investir dans leur outil productif	a. Améliorations de la productivité des terres et du travail agricole, pour encourager les producteurs agricoles à augmenter les performances sur leur exploitation	Concertation avec les OP et les Comités Interprofessionnels locaux	<p>UGP/PASS</p> <p>DRDR</p> <p>Autorités administratives</p>	<p>Enquêtes</p> <p>Rapports de missions</p>	Lors des visites de terrain	Inclus dans les coûts du PEPP
--	---	--	--	---	-----------------------------	-------------------------------

## Environmental and Social Safeguards Classification: Substantial

Environmental and Social Safeguards				
Biodiversity conservation	Yes/No	Likelihood	Consequence	Risk Rating
1.1 Could the project potentially involve or lead to conversion or degradation of biodiversity, habitats (including modified habitat, natural habitat and critical natural habitat) and/or ecosystems and ecosystem services?	Yes	Unlikely	Minor  Minor impact on habitats. Impacts are temporary and confined to a small area of low ecological sensitivity or value.	Low
1.2 Could the project involve or potentially lead to activities involving habitats that are legally protected, officially proposed for protection, or recognized as protected by traditional local communities and/or authoritative sources (e.g. National Park, Nature Conservancy, Indigenous Community Conserved Area, ICCA, etc.)?	No			Low
1.3 Could the project potentially involve or lead to an increase in the chance of human-wildlife encounters/conflict?	No			Low
1.4 Could the project potentially involve or lead to risks to endangered species (e.g. reduction, encroachment on habitat)?	No			Low
1.5 Could the project potentially involve or lead to impacts/risks to migratory wildlife?	No			Low
1.6 Could the project potentially involve or lead to introduction or utilization of any invasive alien species of flora and fauna, whether accidental or intentional?	No			Low
1.7 Could the project involve or lead to the handling or utilization of genetically modified organisms?	No			Low
1.8 Could the project involve or lead to procurement through primary suppliers of natural resource materials?	Yes	Possible	Negligible  No procurement of natural resource materials through primary suppliers.	Low
Resource Efficiency and Pollution Prevention	Yes/No	Likelihood	Consequence	Risk Rating
2.1 Could the project involve or lead to the release of pollutants to the environment due to routine or non-routine circumstances with the potential for adverse local, regional, and/or transboundary impacts?	Yes	Likely	Minor  Pollutants may possibly be released, either routinely or by accident, but treatment systems are proven and verified. Receiving environment has absorptive capacity.	Moderate
2.2 Could the project involve or lead to primary not environmentally sustainable production of living natural resources? (Note: this includes the cultivation or rearing of plants or animals, including annual and perennial crop farming, animal husbandry (including livestock), aquaculture, plantation forestry, etc )	No			Low
2.3 Could the project involve or lead to engagement in areas of forestry, including the harvesting of natural forests, plantation development, and/or reforestation?	No			Low

Environmental and Social Safeguards				
2.4 Could the project involve or lead to significant consumption of raw materials, energy, and/or water?	Yes	Almost certain	Minor The project will require consumption of raw materials, energy, and/or water, but this will be a small component of the project, and impacts can be appropriately managed.	Moderate
2.5 Could the project involve or lead to significant extraction, diversion or containment of surface or ground water (e.g. construction of dams, reservoirs, river basin developments, groundwater extraction)?	Yes	Almost certain	Moderate The project needs a considerable amount of groundwater or surface water. This will require a minor extension of existing sources. It includes construction of large-scale irrigation schemes rehabilitation/development – below 300 ha per scheme	Substantial
2.6 Could the project involve inputs of fertilizers and other modifying agents?	Yes	Possible	Minor The project only requires minimal amounts of fertilizer	Moderate
2.7 Could the project involve or lead to procurement, supply and/or result in the use of pesticides on crops, livestock, aquaculture or forestry?	Yes	Possible	Minor The project only requires minimal amounts of pesticide.	Moderate
2.8 Could the project be located in an area which is being, or has been, polluted by an external source (e.g. a mine, smelter, industry)?	No			Low
2.9 Could the project involve livestock – extensive and intensive systems and animal products (dairy, skins, meat, etc.)?	Yes	Likely	Moderate Intensive/extensive livestock/aquaculture systems are in place, but these are only one component of the project.	Substantial
<b>Cultural Heritage</b>	<b>Yes/No</b>	<b>Likelihood</b>	<b>Consequence</b>	<b>Risk Rating</b>

Environmental and Social Safeguards				
3.1 Could the project be located in areas that are considered to have archaeological (prehistoric), paleontological, historical, cultural, artistic, and religious values or contains features considered as critical cultural heritage?	Yes	Highly unlikely	Minor  The project is thought to be close to an area that is considered to have archaeological (prehistoric), paleontological, historical, cultural, artistic, and religious values or contains features considered as critical cultural heritage. The site has been comprehensively surveyed, and all tangible and intangible cultural heritage is well known.	Low
3.2 Could the project directly or indirectly affect indigenous peoples' rights, lands, natural resources, territories, livelihoods, knowledge, social fabric, traditions, governance systems, and culture or heritage (tangible and intangible)?	No			Low
3.3 Could the project involve or lead to significant excavations, demolitions, movement of earth, flooding or other environmental changes?	Yes	Unlikely	Minor  Short-term nuisance. No damage to/or loss of access to land, assets, resources, and/or cultural heritage.	Low
3.4 Could the project involve or lead to adverse impacts to sites, structures, or objects with historical, cultural, artistic, traditional or religious values or intangible forms of culture (e.g. knowledge, innovations, practices)? (Note: projects intended to protect and conserve Cultural Heritage may also have inadvertent adverse impacts)	Yes	Highly unlikely	Negligible  The project is not located in an area that is considered to have archaeological (prehistoric), paleontological, historical, cultural, artistic, and religious values or contains features considered as critical cultural heritage	Low
3.5 Could the project involve or lead to alterations to landscapes and natural features with cultural significance?	No			Low
3.6 Could the project involve or lead to utilization of tangible and/or intangible forms (e.g. practices, traditional knowledge) of Cultural Heritage for commercial or other purposes?	No			Low
<b>indigenous peoples</b>	<b>Yes/No</b>	<b>Likelihood</b>	<b>Consequence</b>	<b>Risk Rating</b>
4.1 Could the project be sited in areas where indigenous peoples are present (including the project area of influence)?	Yes	Highly unlikely	Minor  The project is not sited in an area where indigenous people are present, but associated facilities may impact on indigenous people.	Low
4.2 Could the project result in activities located on lands and territories claimed by indigenous peoples?	No			Low

<b>Environmental and Social Safeguards</b>				
4.3 Could the project result in impacts on the rights of indigenous peoples or to the lands, territories and resources claimed by them?	No			Low
4.4 Could the project result in the utilization and/or commercial development of natural resources on lands and territories claimed by indigenous peoples?	No			Low
4.5 Could the project lead to impacts on the Cultural Heritage of indigenous peoples, including through the commercialization or use of their traditional knowledge and practices?	No			Low
<b>Labour and Working Conditions</b>	<b>Yes/No</b>	<b>Likelihood</b>	<b>Consequence</b>	<b>Risk Rating</b>
5.1 Could the project operate in sectors or value chains that are characterized by working conditions that do not meet national labour laws or international commitments? (Note: this may include discriminatory practices, high gender inequality and the lack of equal opportunities, denial of freedom of association and collective bargaining, labour migrants)	Yes	Possible	Minor  The project operates in sectors or value chains that have, in the past, not met national labour laws, or international commitments, but is now adequately nationally regulated, and is part of international value chains that are subject to regular environmental and social auditing.	Moderate
5.2 Could the project use or operate in a value chain where there have been reports of forced labour? (Note: Risks of forced labour may be increased for projects located in remote places or where the status of migrant workers is uncertain)	No			Low
5.3 Could the project involve children (a) below the nationally-defined minimum employment age (usually 15 years old) or (b) above the nationally-defined minimum employment age but below the age of 18 in supported activities or in value chains?	Yes	Unlikely	Moderate  The project does not operate in sectors or value chains where child labour was evident in the past. The status of forced labour regulation is currently unclear.	Moderate
5.4 Could the project: (a) operate in a sector, area or value chain where producers and other agricultural workers are typically exposed to significant occupational and safety risks, and/or (b) promote or use technologies or practices that pose occupational safety and health (OSH) risks for farmers, other rural workers or rural populations in general? (Note: OSH risks in agriculture might include: dangerous machinery and tools; hazardous chemicals; toxic or allergenic agents; carcinogenic substances or agents; parasitic diseases; transmissible animal diseases; confined spaces; ergonomic hazards; extreme temperatures; and contact with dangerous and poisonous animals, reptiles and insects. Psychosocial hazards might include violence and harassment.)	Yes	Possible	Moderate  The project operates in a sector, area, or value chain where workers are occasionally exposed to significant OSH risks, and where regulation is known to be weak or non-existent.	Moderate
<b>Community Health, Safety and Security</b>	<b>Yes/No</b>	<b>Likelihood</b>	<b>Consequence</b>	<b>Risk Rating</b>

Environmental and Social Safeguards				
6.1 Could the project be at risk from water-borne or other vector-borne diseases (e.g. temporary breeding habitats), and/or communicable and non-communicable diseases?	Yes	Possible	Moderate  The project is situated in an area where there is past evidence of negative impacts from water-borne or other vector-borne diseases, or communicable/non-communicable diseases, but where regulation or containment of these impacts has been shown to be effective.	Moderate
6.2 Could the project lead to unintended negative impacts on nutrition?	No			Low
6.3 Is there a possibility of harm or losses due to failure of structural elements of the project (e.g. collapse of buildings or infrastructure)?	Yes	Highly unlikely	Minor  The project has only moderate reliance on buildings or infrastructure. Risk of failure is unlikely to lead to loss of life or significant environmental damage. The structural integrity of the required infrastructure has been independently verified.	Low
6.4 Could the project involve or lead to the construction or rehabilitation of dams?	No			Low
6.5 Could the project involve or lead to transport, storage, and use and/or disposal of hazardous or dangerous materials (e.g. explosives, fuel and other chemicals during construction and operation)?	Yes	Likely	Minor  The project has only minor involvement with the transport, storage, and use and/or disposal of hazardous or dangerous materials, and regulation of hazardous materials is effective.	Moderate
6.6 Could the project lead to adverse impacts on ecosystems and ecosystem services relevant to communities' health (e.g. food, surface water purification, natural buffers from flooding)?	No			Low
6.7 Could the project lead to the potential for gender-based violence, including sexual harassment, exploitation and abuse, as a result of labour influx, land redistribution, or other actions that alter community dynamics?	Yes	Possible	Moderate  Moderate changes to community dynamics may result in increased potential for gender-based violence or sexual exploitation. Gender-based violence interventions are integrated into project design.	Moderate

Environmental and Social Safeguards				
6.8 Could the project lead to increases in traffic or alteration in traffic flow?	Yes	Possible	Moderate Moderate changes to traffic volumes or alterations to traffic flow. Risk of injury or death is reduced by good design and implementation of safety protocols. New construction, rehabilitation or upgrade of rural roads, with Annual Average Daily Traffic (AADT) below 400	Moderate
6.9 Could the project lead to an influx of project workers?	Yes	Possible	Moderate The project is partly dependent on an influx of project workers, but the majority of workers are local. Risks of impacts have been planned for, and protocols are in place	Moderate
6.10 Could the project involve or lead to the engagement of security personnel to protect facilities and property or to support project activities?	Yes	Almost certain	Minor A small number of security personnel are required, but they are well trained, and protocols are in place.	Moderate
<b>Physical and economic resettlement</b>	<b>Yes/No</b>	<b>Likelihood</b>	<b>Consequence</b>	<b>Risk Rating</b>
7.1 Could the project result in temporary or permanent and full or partial physical displacement (including people without legally recognizable claims to land)?	Yes	Unlikely	Minor >5 households/ businesses displaced.	Low
7.2 Could the project result in economic displacement (e.g. loss of assets or access to resources due to land acquisition or access restrictions – even in the absence of physical relocation)?	No			Low
7.3 Could the project present a risk of forced evictions?	No			Low
7.4 Could the project result in impacts on or changes to land tenure arrangements and/or community-based property rights/customary rights to land, territories and/or resources?	Yes	Almost certain	Minor The project will result in minor impacts on or changes to land tenure arrangements and/or community-based property rights/customary rights. Legal recourse and other forms of arbitration/conflict resolution are available.	Moderate
<b>Financial intermediaries and direct investments</b>	<b>Yes/No</b>	<b>Likelihood</b>	<b>Consequence</b>	<b>Risk Rating</b>
8.1 Could the investment be granted to an institution that does not have an environmental and social policies and an associated environmental and social management system (ESMS) in place (transparent, publicly available)?	No			Low



Environmental and Social Safeguards				
8.2 Could the investment be granted to an institution with insufficient capacities (i.e. unqualified personnel e.g. ES Officer) to implement the ESMS?	No			Low
8.3 Could the investment be granted to an institution that does not have an Exclusion List?	No			Low
8.4 According to the institution's portfolio classification: Could the institution have potential high-risk projects in their portfolio?	No			Low
8.5 Is there evidence that the institution does not comply with the local legal framework?	No			Low
8.6 Does the institution provide a stable communication channel with stakeholders and local communities (e.g. a Grievance Redress Mechanism)?	No			Low
8.7 Does the organization provide auxiliary or capacity building support services.	No			Low

## Climate Risk Classification: Substantial

<b>Step 1: Hazard identification</b>	
<b>What are the expected hazards in the project intervention area?</b>	<b>No, Yes, TBD</b>
River flood	Yes
Costal Flood	Yes
Urban Flood	Yes
Landslide	No
Cyclone	No
Water Scarcity (agricultural droughts and/or dry spells)	Yes
Extreme Heat	Yes
Wildfires	Yes
<b>Future climate scenarios foreseen (period 2040-2059) - Change in frequency and intensity</b>	<b>No, Yes, TBD</b>
Change in temperature (increase or decrease)	Yes
Change in rainfall (increase or decrease)	Yes
Climate variability (larger or smaller)	Yes
Intensity and frequency of extreme events (larger or smaller)	Yes
<b>Is the project expected to have an impact on climate change (i.e. contribute to greenhouse gas emissions)?</b>	<b>No, Yes, TBD</b>
Is the project expected to be a significant emitter of greenhouse gases?	No
<b>Step 2: Exposure Assessment</b>	
<b>Is the project located in exposed areas to weather-related natural hazards?</b>	<b>No, Yes, TBD</b>
Low-lying areas (valleys, coastal zones, and small islands)	Yes
Very warm areas (subtropical)	Yes
Tropical areas (rainforests)	No
Arid and semi-arid areas (deserts)	No
Mountains zones and permafrost areas (tundra)	No
River banks	Yes
<b>Does the project target agricultural systems, ecosystems or livelihoods exposed to weather-related hazards?</b>	<b>No, Yes, TBD</b>
Is crop production frequently affected by rainfall variability, prolonged droughts, changes in temperature or pests and diseases?	Yes
Is livestock productivity frequently affected by rainfall variability, prolonged droughts, changes in temperature or diseases?	Yes
Are fisheries frequently affected by ocean acidification, water salinity and changes in sea surface temperature due to ocean-atmospheric oscillations or climate change?	Yes
Is forest productivity frequently affected by wildfires, diseases, rainfall variability, prolonged droughts, or changes in temperature?	Yes
Is the biodiversity in the project area likely to be affected by changes in climate variables?	Yes
Is any stage of the agricultural value chain (production, storage, processing and marketing) exposed to climate related hazards?	Yes
Is any rural infrastructure likely to be affected by flooding, landslides, changes in temperatures, and extreme winds.	Yes
<b>Step 3: Sensitivity Assessment</b>	
<b>What are key sensitivities for the populations in the project's areas of intervention?</b>	<b>No, Yes, TBD</b>
Is conflict exacerbating the population's sensitivity to weather related hazards?	No
Is population displacement being exacerbated by climate change impacts?	No

Are diseases (e.g. COVID-19, malaria, cholera) increasing the population's vulnerability and affecting their capacity to address potential weather-related hazards?	No
Is the income of the target population predominately coming from agriculture?	Yes
Are social inequalities (e.g. based on gender, youth, indigenous persons and other marginalized groups) being exacerbated by climate change?	Yes
Is the Human Development Index (HDI) equal to or below 0.6?	Yes
Is the Multidimensional Poverty Index (MPI) equal to or above 0.1?	Yes
<b>Step 4: Adaptive capacity and climate resilience</b>	
<b>What are key adaptive capacities in the areas of project intervention?</b>	<b>No, Yes, TBD</b>
Is the country well ranked in the Disaster risk reduction progress score?	Yes
Are climate and weather information services (real-time weather data, seasonal forecasts etc.) effectively being delivered (through radio, TV, SMS, extension services etc.) to farmers, rural dwellers, and end users?	Yes
Does the project country have an early action plan (preparedness and emergency response) to mitigate the impacts of weather-related hazards once the shock occurs?	Yes
Does the government or other institutions support the target population/communities with the necessary social and economic resources to prepare for or respond to climate-related events?	No
Is the target community carrying out (using their own means) agricultural adaptation?	Yes
Does the target population have the economic means or support to adjust or adapt their activities in response to weather related shocks?	No
Do policies/mechanisms exist that make financial credit, loans, and agricultural insurance available?	No
Are rural infrastructures effectively delivering services to farmers and rural dwellers?	No

## Senegal

---

### Support to Food Sovereignty Program

### Project Design Report

### Annex 6: First (Annual) Work Plan and Budgets

Mission Dates: 15/04/2024 au 29/04/2024

Document Date: 14/08/2024

Project No. 2000004098

Report No. 6893-SN

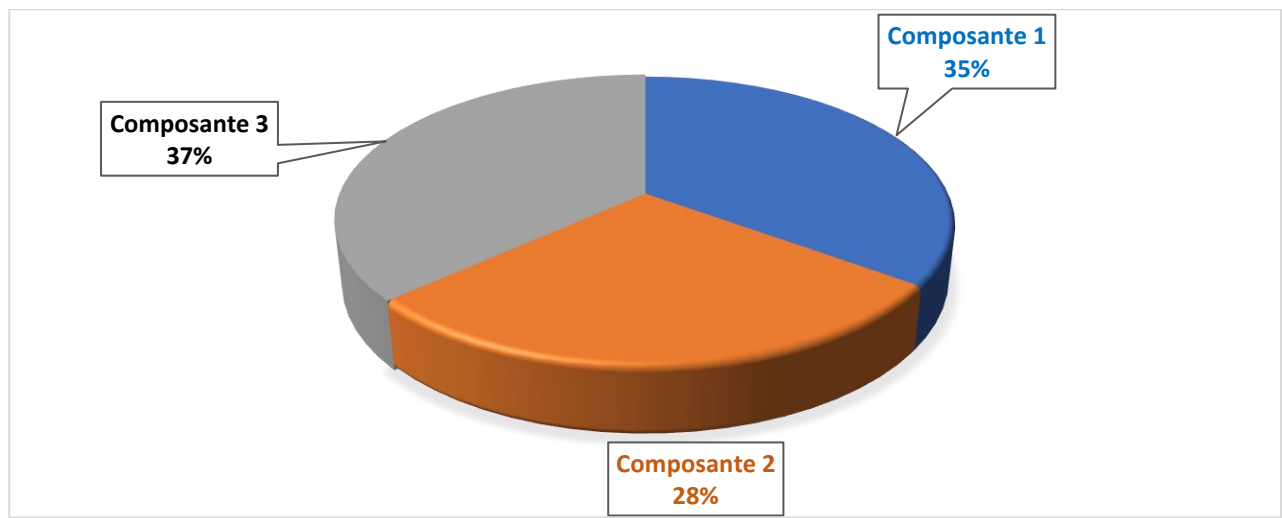
West and Central Africa Division  
Programme Management Department



## Annexe 6: Premier programme de travail et budget annuel

Le premier programme de travail et de budget annuel (PTBA) couvre une période 18 mois (aout 2024 – décembre 2025) en tenant compte des activités prévues dans le FIPS qui font partie des couts du projet. Son élaboration a suivi les principes de planification axée sur les résultats. Il s’aligne sur la matrice de phasage et de zonage dans le respect de l’approche de continuité territoriale des interventions et sur les principes de la GAR. Ce sont principalement des activités de mise en place de l’UGP, de contractualisation des partenaires stratégiques, de lancement du programme de production de semences, de lancement des activités d’ingénierie sociale au niveau des plateformes multi acteurs pour les marchés et pour la gestion des ressources naturelles, de lancement de la stratégie genre jeune et nutrition, et le démarrage des études techniques pour l’ingénierie civile concernant les investissements structurants prévus. Ainsi ce premier PTBA prépare une montée en puissance des activités pour les trois années suivantes.

<b>Synthèse par composante</b>				
	<b>2024</b>	<b>2025</b>	<b>TOTAL</b>	<b>%</b>
<b>Composante 1 : Diversification et productivité des exploitations agricoles</b>				
1.1: Aménagements et gestion intégrée des eaux et des sols		687 190	687 190	5%
1.2: Diversification de l'agriculture résiliente au changement climatique		3 879 976	3 879 976	27%
1.3: Amélioration de la sécurité nutritionnelle familiale et l’appui à l’autonomisation des femmes		402 240	402 240	3%
<b>Sous Total</b>	<b>0</b>	<b>4 969 406</b>	<b>4 969 406</b>	<b>35%</b>
<b>Composante 2 : Valorisation des produits et développement des marchés territoriaux</b>				
2.1 : Accès aux marchés territoriaux		2 036 823	2 036 823	14%
2.2 : Transformation des produits agricoles		1 959 348	1 959 348	14%
<b>Sous Total</b>	<b>0</b>	<b>3 996 171</b>	<b>3 996 171</b>	<b>28%</b>
<b>Composante 3 : Gestion et coordination du projet et gestion de connaissances</b>				
3.1 : Gestion et coordination du projet	1 000 000	3 326 520	4 326 520	31%
3.2: Suivi-évaluation et gestion des savoirs		875 580	875 580	6%
<b>Sous Total</b>	<b>1 000 000</b>	<b>4 202 100</b>	<b>5 202 100</b>	<b>37%</b>
<b>Coût Total</b>	<b>1 000 000</b>	<b>13 167 676</b>	<b>14 167 676</b>	<b>100%</b>



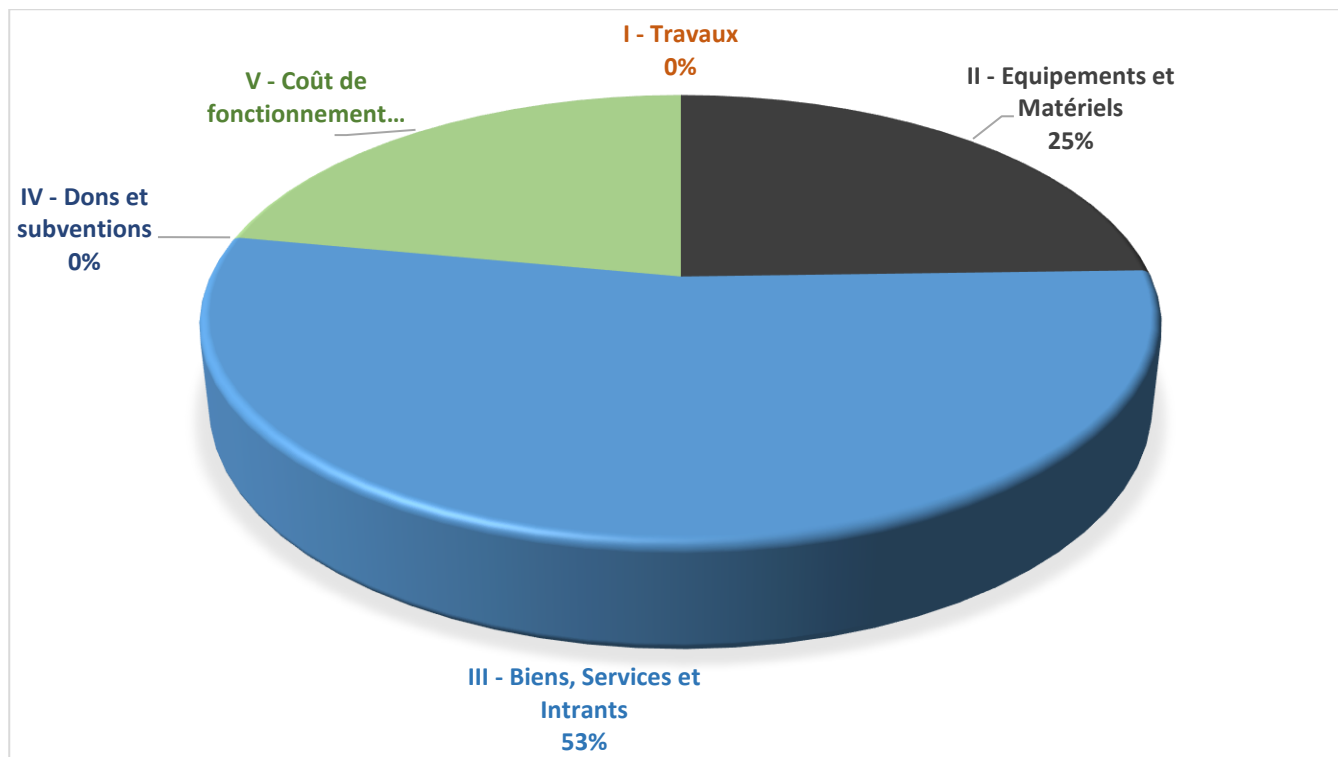
## Synthèse par catégorie

Le PTBA de 18 premiers mois par catégories reflète les activités de préparations des investissements en infrastructure prévues pour démarrer en 2026. Ainsi aucun travaux n'est programmé tandis que de nombreuses études préalables ainsi que l'ingénierie sociale démarre dès les premiers mois de 2024. Il en est de même pour les dons et subvention liés au financement à couts partagées et qui nécessitent une ingénierie financière d'accompagnement qui sera mobilisée en 2025 afin de pouvoir financer les initiatives entrepreneuriales dès 2026.

Les équipement et matériels comprennent les véhicules qui sont achetés en 2025.

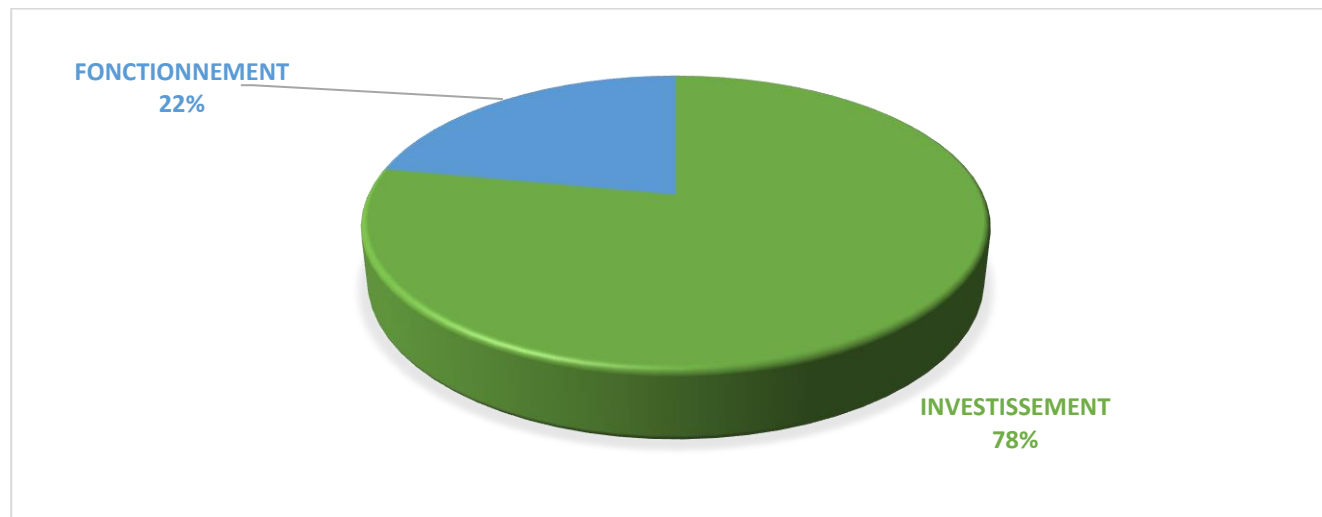
TOTAL PTBA PAR CATEGORIE ET PAR BAILLEUR (USD)												
N° Catég	LIBELLES DES CATEGORIES	FIDA_PCPC	FIDA_PCEC	FIDA_MARE	CDP	BEI	OFID_don	OFID_prêt	Bénéficiaires (crédit IFP)	GOVT	Total	%
I -	I - Travaux	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0%
II -	II - Equipements et Matériels	798 090	0	1 163 603	640 870	0	0	873 023	0	0	3 475 586	25%
III -	III - Biens, Services et Intrants	2 974 493	86 140	2 538 710	1 453 257	302 990	0	221 200	0	0	7 576 791	53%
IV -	IV - Dons et subventions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0%
V -	V - Coût de fonctionnement	86 955	57 310	2 971 035	0	0	0	0	0	0	3 115 300	22%
<b>Total</b>	<b>Total</b>	<b>3 859 538</b>	<b>143 450</b>	<b>6 673 348</b>	<b>2 094 127</b>	<b>302 990</b>	<b>0</b>	<b>1 094 223</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>14 167 676</b>	





La répartition du PTBA 2024-2025 par source de financement assume une mobilisation du financement de la BEI fin 2025 dont les activités en travaux pourront être directement financées dès début 2026 grâce aux études effectuées en 2025.

ETAT DE SYNTHESE BUDGET ANNUEL 2024 - 2025 PAR SOURCE DE FINANCEMENT en USD				
RUBRIQUE	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL	%
FIDA_PCPC	3 772 583	86 955	3 859 538	27,2%
FIDA_PCEC	86 140	57 310	143 450	1,0%
FIDA_MARE	3 702 313	2 971 035	6 673 348	47,1%
CDP	2 094 127	0	2 094 127	14,8%
BEI	302 990	0	302 990	2,1%
OFID_don	0	0	0	0,0%
OFID_prêt	1 094 223	0	1 094 223	7,7%
Bénéficiaires (crédit IFP)	0	0	0	0,0%
GOVT	0	0	0	0,0%
<b>TOTAL (TTC)</b>	<b>11 052 376</b>	<b>3 115 300</b>	<b>14 167 676</b>	



## Détails du budget : Composante 1 : Diversification et productivité des exploitations agricoles

N° Catég	Code Analytique	Actions	Activités	Unités	Unités d'œuvre	Acteurs responsable	Lieu (site)	Part couverte %	Qtité	cout unitaires TTC (Costab)	Montant TTC (Dollars)	Sources de financement Dollars											
												FIDA_PCPC		FIDA_PCEC		FIDA_MARE		CDP		BEI		Montant Total	
												Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%		
<b>Produit 1.1: Des exploitations familiales diversifiées (céréales sèches, maraichage, élevage à petite échelle) ont augmenté leur production et amélioré leur productivité</b>																							
<b>Sous Composante 1.1 : Aménagements et gestion intégrée des eaux et des sols</b>																							
<b>Volet 1.1.1 : Préparation et mise en œuvre des plans territoriaux</b>																							
III		Planification participative et élaboration des plans territoriaux	Mise en place et mise à jour de POAS et PLACC	Paquet POAS_PLACC	UGP	ANG / bureau d'études		100%	12,0	28 840	346 080	0	0	346 080	100,0%	0	0			346 080			
III		Planification participative et élaboration des plans territoriaux	Planification participatif et accompagnement des groupes de gestion	Forfait	UGP	ANG / bureau d'études		100%	12,0	8 650	103 800	0	0	103 800	100,0%	0	0			103 800			
III		Planification participative et élaboration des plans territoriaux	Suivi technique par la Direction des Eaux et Forêts	Forfait	UGP	convention DEF		100%	12,0	7 500	90 000	0	0	90 000	100,0%	0	0			90 000			
III		Planification participative et élaboration des plans territoriaux	Analyses et suivi technique par l'INP	Forfait	UGP	convention INP		100%	12,0	7 500	90 000	0	0	90 000	100,0%	0	0			90 000			
<b>Sous total volet 1.1.1 : Préparation et mise en œuvre des plans territoriaux</b>											<b>629 880</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>629 880</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>629 880</b>						
<b>Volet 1.1.2 : Accès hydraulique agricole</b>																							
<b>Sous total volet 1.1.2 : Accès hydraulique agricole</b>												<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>					
<b>Recurrent Costs: Expert en aménagement et hydraulique agricole</b>																							
V		Recurrent Costs	Expert en aménagement et hydraulique agricole	Pers.mois	UGP			100%	11,0	5 210	57 310	0	0	57 310	100,0%	0	0			57 310			
<b>Sous total Recurrent Costs: Expert en aménagement et hydraulique agricole</b>											<b>57 310</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>57 310</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>57 310</b>						
<b>Total Sous composante 1.1: Aménagements et gestion intégrée des eaux et des sols</b>												<b>687 190</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>687 190</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>687 190</b>					
<b>Produit 1.2: Les exploitations familiales sont engagées dans une transformation agro-écologique</b>																							
<b>Sous Composante 1.2 : Diversification de l'agriculture résiliente au changement climatique</b>																							
<b>Volet 1.2.1 : Recherche-action et renforcement des capacités des systèmes d'extension rurale</b>																							
III		Formation et recherche-action sur la transition agroécologique	Préparation des modules techniques pour la formation des techniciens et mise à jour des CEP	Module	UGP	Convention ISRA		100%	4,0	12 000	48 000	48 000	100,0%	0	0	0	0			48 000			
III		Formation et recherche-action sur la transition agroécologique	Échanges recherche-action liés aux dynamiques locales	Forfait	UGP	Convention ISRA		100%	0,1	86 510	8 651	8 651	100,0%	0	0	0	0			8 651			
III		Formation et recherche-action sur la transition agroécologique	Assistance technique	Forfait	UGP	Convention ISRA		100%	0,1	250 000	25 000	25 000	100,0%	0	0	0	0			25 000			
III		Formation et recherche-action sur la transition agroécologique	Appui fonctionnement	Forfait	UGP	Convention ISRA		100%	0,1	56 090	5 609	5 609	100,0%	0	0	0	0			5 609			
III		Formation et recherche-action sur la transition agroécologique	Préparation des modules techniques pour la formation des techniciens et mise à jour des CEP	Module	UGP	Convention USSEIN		100%	4,0	12 000	48 000	48 000	100,0%	0	0	0	0			48 000			
III		Formation et recherche-action sur la transition agroécologique	Échanges recherche-action liés aux dynamiques locales	Forfait	UGP	Convention USSEIN		100%	0,1	86 510	8 651	8 651	100,0%	0	0	0	0			8 651			
III		Appui à l'innovation, à l'acquisition des connaissances et à la recherche de solutions adaptées aux territoires	Bourses de stage pour thèse du master en agroécologie	Étudiant-e	UGP	Convention USSEIN		100%	4,0	2 120	8 480	8 480	100,0%	0	0	0	0			8 480			
III		Appui à l'innovation, à l'acquisition des connaissances et à la recherche de solutions adaptées aux territoires	Formation de 40 jeunes en machinisme	Paquet	UGP	Convention USSEIN		100%	1,0	3 600	3 600	3 600	100,0%	0	0	0	0			3 600			
III		Formation et recherche-action sur la transition agroécologique	Préparation des modules techniques pour la formation des techniciens et mise à jour des CEP	Module	UGP	Convention Assane Seck		100%	2,0	12 000	24 000	0	0	0	24 000	100%	0			24 000			
III		Formation et recherche-action sur la transition agroécologique	Échanges recherche-action liés aux dynamiques locales	Forfait	UGP	Convention Assane Seck		100%	0,1	86 510	8 651	0	0	0	8 651	100%	0			8 651			
III		Appui à l'innovation, à l'acquisition des connaissances et à la recherche de solutions adaptées aux territoires	Bourses de stage pour thèse du master en agroécologie	Étudiant-e	UGP	Convention Assane Seck		100%	4,0	2 120	8 480	8 480	100,0%	0	0	0	0			8 480			

III		Appui à l'innovation, à l'acquisition des connaissances et à la recherche de solutions adaptées aux territoires	Formation 40 jeunes en machinisme	Paquet	UGP	Convention Assane Seck		100%	1,0	3 600	3 600	3 600	100,0%	0	0	0	0	3 600
III		Mise en oeuvre, supervision et coordination des activités des CLAAPS	Renforcement des capacités sur le suivi des indicateurs de transition agroécologique et environnementale	Forfait	UGP	Convention FONGS		100%	0,5	8 000	4 000	0	0	0	4 000	100%	0	4 000
III		Mise en oeuvre, supervision et coordination des activités des CLAAPS	Assistance technique	Forfait	UGP	Convention FONGS		100%	1,0	92 620	92 620	0	0	0	92 620	100%	0	92 620
II		Mise en oeuvre, supervision et coordination des activités des CLAAPS	Équipement	Forfait	UGP	UGP (remis à FONGS)		100%	1,0	46 100	46 100	0	0	0	46 100	100%	0	46 100
III		Mise en oeuvre, supervision et coordination des activités des CLAAPS	Appui fonctionnement	Forfait	UGP	Convention FONGS		100%	1,0	152 570	152 570	0	0	0	152 570	100%	0	152 570
III		Mise en oeuvre, supervision et coordination des activités des CLAAPS	Assistance technique	Forfait	UGP	Convention ANCAR		100%	0,1	490 530	49 053	0	0	0	49 053	100%	0	49 053
III		Mise en oeuvre, supervision et coordination des activités des CLAAPS	Suivi et supervision des activités	Forfait	UGP	Convention ANCAR		100%	0,1	161 450	16 145	0	0	0	16 145	100%	0	16 145
III		Mise en oeuvre, supervision et coordination des activités des CLAAPS	Appui fonctionnement	Forfait	UGP	Convention ANCAR		100%	0,1	56 090	5 609	0	0	0	5 609	100%	0	5 609
											0	0	0	0	0	0	0	0

**Sous total volet 1.2.1 : Recherche-action et renforcement des capacités des systèmes d'extension rurale** 566 819 168 071 0 0 398 748 0 566 819

**Volet 1.2.2 : Appui à la transition et à l'intensification de la production durable de l'exploitation familiale**

III		Mise en place des CEAP/CEP et appui conseil de qualité pour la transition productive	Formation de 31 techniciens facilitateurs /f	Formation	UGP	Convention ANCAR		100%	1,0	81 110	81 110	81 110	100,0%	0	0	0	0	81 110
III		Mise en place des CEAP/CEP et appui conseil de qualité pour la transition productive	Formation des producteurs facilitateurs /g	Formation	UGP	Convention ANCAR		100%	4,0	9 010	36 040	36 040	100,0%	0	0	0	0	36 040
III		Mise en place des CEAP/CEP et appui conseil de qualité pour la transition productive	Assistance technique pour l'appui conseil	Forfait	UGP	Convention ANCAR		100%	0,1	2 233 680	223 368	223 368	100,0%	0	0	0	0	223 368
III		Mise en place des CEAP/CEP et appui conseil de qualité pour la transition productive	Suivi et supervision des activités	Forfait	UGP	Convention ANCAR		100%	0,1	490 540	49 054	49 054	100,0%	0	0	0	0	49 054
III		Mise en place des CEAP/CEP et appui conseil de qualité pour la transition productive	Appui fonctionnement	Forfait	UGP	Convention ANCAR		100%	0,1	220 930	22 093	22 093	100,0%	0	0	0	0	22 093
III		Mise en place des CEAP/CEP et appui conseil de qualité pour la transition productive	Assistance technique	Forfait	UGP	Convention FONGS		100%	1,0	283 870	283 870	283 870	100,0%	0	0	0	0	283 870
II		Mise en place des CEAP/CEP et appui conseil de qualité pour la transition productive	Véhicules /h	Unité	UGP	UGP (remis à FONGS)		100%	11,0	27 040	297 440	297 440	100,0%	0	0	0	0	297 440
II		Mise en place des CEAP/CEP et appui conseil de qualité pour la transition productive	Motos	Unité	UGP	UGP (remis à FONGS)		100%	36,0	2 250	81 000	81 000	100,0%	0	0	0	0	81 000
II		Mise en place des CEAP/CEP et appui conseil de qualité pour la transition productive	Équipement informatique	Forfait	UGP	UGP (remis à FONGS)		100%	1,0	27 580	27 580	27 580	100,0%	0	0	0	0	27 580
III		Mise en place des CEAP/CEP et appui conseil de qualité pour la transition productive	Appui fonctionnement	Forfait	UGP	Convention FONGS		100%	1,0	457 710	457 710	457 710	100,0%	0	0	0	0	457 710
III		Mise en place des CEAP/CEP et appui conseil de qualité pour la transition productive	Suivi technique par les DRDR et les SDDR	Forfait	UGP	DRDR et SDDR		100%	0,1	410 020	41 002	41 002	100,0%	0	0	0	0	41 002
II		Mise en place des CEAP/CEP et appui conseil de qualité pour la transition productive	Véhicule	Unité	UGP	UGP (remis à DRDR et SDDR)		100%	1,0	54 070	54 070	54 070	100,0%	0	0	0	0	54 070
III		Mise en place des CEAP/CEP et appui conseil de qualité pour la transition productive	Participation à la recherche-action	Forfait	UGP	DRDR et SDDR		100%	0,1	243 310	24 331	24 331	100,0%	0	0	0	0	24 331
III		Mise en place des CEAP/CEP et appui conseil de qualité pour la transition productive	Suivi technique par la Direction de l'Élevage	Forfait	UGP	Direction de l'Élevage		100%	0,1	207 260	20 726	20 726	100,0%	0	0	0	0	20 726
											0	0	0	0	0	0	0	0

**Sous total volet 1.2.2 : Appui à la transition et à l'intensification de la production durable de l'exploitation familiale** 1 699 394 1 699 394 0 0 0 0 1 699 394

**Volet 1.2.3 : Appui à la souveraineté semencière**

III		Production de semences	Production de semences de pré-base et de base	Forfait	UGP	Convention ANCAR		100%	0,2	250 000	50 000	50 000	100,0%	0	0	0	0	50 000
III		Production de semences	Appui fonctionnement	Forfait	UGP	Convention ANCAR		100%	1,0	10 000	10 000	10 000	100,0%	0	0	0	0	10 000
II		Production de semences	Véhicules	Unité	UGP	UGP (remis à ANCAR)		100%	3,0	54 070	162 210	162 210	100,0%	0	0	0	0	162 210
III		Renforcement des capacités techniques de la DISEM	Renforcement des capacités des laborantins	Forfait	UGP	Convention DISEM		100%	0,25	39 650	9 913	9 913	100,0%	0	0	0	0	9 913
III		Renforcement des capacités techniques de la DISEM	Renforcement des capacités des contrôleurs semenciers et des échantillonneurs des lots de semences	Forfait	UGP	Convention DISEM		100%	0,25	43 260	10 815	10 815	100,0%	0	0	0	0	10 815
III		Renforcement des capacités techniques de la DISEM	Formation et accompagnement des coopératives semencières	Forfait,région	UGP	Convention DISEM		100%	9,0	6 780	61 020	61 020	100,0%	0	0	0	0	61 020

III		Renforcement des capacités techniques de la DISEM	capacités	Redynamisation du CNCSF et organisation des réunions de planification des besoins en semences	Forfait	UGP	Convention DISEM		100%	0,2	36 050	7 210	7 210	100,0%	0	0	0	0	7 210							
II		Renforcement des capacités techniques de la DISEM	capacités	Véhicules	Unité	UGP	UGP (remis à DISEM)		100%	2,0	54 070	108 140	108 140	100,0%	0	0	0	0	108 140							
II		Renforcement des capacités techniques de la DISEM	capacités	Motos	Unité	UGP	UGP (remis à DISEM)		100%	15,0	4 510	67 650	67 650	100,0%	0	0	0	0	67 650							
III		Renforcement des capacités techniques de la DISEM	capacités	Appui fonctionnement	Forfait	UGP	Convention DISEM		100%	1,0	6 010	6 010	6 010	100,0%	0	0	0	0	6 010							
<b>Sous total volet 1.2.3 : Appui à la souveraineté semencière</b>												<b>492 968</b>	<b>492 968</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>492 968</b>							
<b>Volet 1.2.4 : Finance rurale</b>																										
III		Ingénierie d'accompagnement financière		Conception et édition classeurs professionnels	Classeurs professionnels	UGP	convention ASPRODEB		100%	540,0	450	243 000	243 000	100,0%	0	0	0	0	243 000							
III		Ingénierie d'accompagnement financière		Formations de 750 formateurs /h	Session	UGP	convention ASPRODEB		100%	25,0	9 010	225 250	225 250	100,0%	0	0	0	0	225 250							
III		Ingénierie d'accompagnement financière		Actions d'information et sensibilisation	Action	UGP	convention FADSR		100%	150,0	1 800	270 000	270 000	100,0%	0	0	0	0	270 000							
III		Ingénierie d'accompagnement financière		Actions de dialogue politique sur l'assurance agricole, la gestion des risques agricole et la gestion financière	Note Plaidoy	UGP	Convention CNCR		100%	1,0	72 090	72 090	72 090	100,0%	0	0	0	0	72 090							
III		Ingénierie d'accompagnement financière		Études sur les risques agricoles et l'assurance agricole	Étude	UGP	Convention université Assane Seck		100%	2,0	90 120	180 240	180 240	100,0%	0	0	0	0	180 240							
III		Ingénierie d'accompagnement financière		Formation de 100 cadres de la CNAAS, du MASAE et des OP sur les risques agricoles /i	Session	UGP	Convention université Assane Seck		100%	2,0	21 630	43 260	43 260	100,0%	0	0	0	0	43 260							
<b>Sous total volet 1.2.4 : Finance rurale</b>												<b>1 033 840</b>	<b>1 033 840</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1 033 840</b>							
<b>Recurrent Costs: Expert UGP</b>																										
V		Recurrent Costs expert UGP		A. Expert en agroécologie, environnement et changement climatique /s	Pers.mois	UGP			100%	11,0	5 300	58 300	58 300	100%	0	0	0	0	58 300							
V		Recurrent Costs expert UGP		B. Expert en financement rurale	Pers.mois	UGP			100%	5,5	5 210	28 655	28 655	100%	0	0	0	0	28 655							
<b>Sous total Recurrent Costs: Expert UGP</b>												<b>86 955</b>	<b>86 955</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>86 955</b>							
<b>Total Sous composante 1.2: Diversification de l'agriculture résiliente au changement climatique</b>												<b>3 879 976</b>	<b>3 481 228</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>398 748</b>	<b>0</b>	<b>3 879 976</b>								
<b>Produit 1.3: Les ménages ruraux ont adopté des pratiques nutritionnelles améliorées dans l'alimentation des enfants, des femmes et des hommes</b>																										
<b>Sous Composante 1.3 : Amélioration de la sécurité nutritionnelle familiale et l'appui à l'autonomisation des femmes</b>																										
<b>Volet 1.3.1 : Activités de sensibilisation et éducation nutritionnelle</b>																										
III		Mise en place et formation des agents		Matériels didactiques aux profits des animateurs	Forfait,régio	UGP	Convention CNDN		100%	5,0	920	4 600	4 600	100%	0	0	0	0	4 600							
III		Mise en place et formation des agents		Production et diffusion de guides avec recettes des produits locaux à haute valeur nutritive	Forfait,régio	UGP	Convention CNDN		100%	5,0	1 750	8 750	8 750	100%	0	0	0	0	8 750							
III		Mise en place et formation des agents		Formation des agents sur les techniques de communication et d'utilisation des matériels sur la nutrition	Forfait,régio	UGP	Convention CNDN		100%	5,0	4 420	22 100	22 100	100%	0	0	0	0	22 100							
III		Suivi-évaluation des activités du programme nutrition		Suivi-évaluation des activités du programme nutrition	Forfait	UGP	Convention CNDN		100%	1,0	107 060	107 060	20 920	20%	86 140	80%	0	0	107 060							
<b>Sous total volet 1.3.1 : Activités de sensibilisation et éducation nutritionnelle</b>												<b>142 510</b>	<b>56 370</b>	<b>86 140</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>142 510</b>								
<b>Volet 1.3.2 : Accès hydraulique rural, distribution de kits productifs et de fourneaux de cuisson propres</b>																										
III		Construction des postes d'eau autonome		Études technique Postes d'eau autonome(FIDA)	Forfait	UGP	bureau d'études		100%	69,0	810	55 890	0	0	55 890	100%	0	0	55 890							
III		Construction des postes d'eau autonome		Études technique Postes d'eau autonome (BEI)	Forfait	UGP	bureau d'études		100%	23,0	810	18 630	0	0	0	0	18 630	100,0%	18 630							
<b>Sous total volet 1.3.2 : Accès hydraulique rural, distribution de kits productifs et de fourneaux de cuisson propres</b>												<b>74 520</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>55 890</b>	<b>0</b>	<b>18 630</b>	<b>74 520</b>								
<b>Volet 1.3.3 : Alphabétisation des femmes</b>																										
<b>Sous total volet 1.3.3 : Alphabétisation des femmes</b>																				<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Volet 1.3.4 : Système d'apprentissage interactif entre les sexes (GALS)</b>																										
III		Formation GALS		Consultant(s) Formateur(s)	Forfait	UGP	consultants		100%	0,5	110 000	55 000	4 950	9%	0	16 500	30%	11 550	21%	22 000	40%	55 000				
III		Formation GALS		Formation des formateurs	Forfait	UGP	consultants		100%	0,5	145 800	72 900	6 561	9%	0	21 870	30%	15 309	21%	29 160	40%	72 900				
<b>Sous total volet 1.3.4 : Système d'apprentissage interactif entre les sexes (GALS)</b>												<b>127 900</b>	<b>11 511</b>	<b>0</b>	<b>38 370</b>	<b>26 859</b>	<b>51 160</b>	<b>127 900</b>								
<b>Recurrent Costs: Expert UGP en inclusion sociale et nutrition</b>																										
V		Recurrent Costs expert UGP		Expert en inclusion sociale et nutrition	Pers.mois	UGP			100%	11,0	5 210	57 310	0	57 310	100%	0	0	0	57 310							
<b>Sous total Recurrent Costs: Expert UGP en inclusion sociale et nutrition</b>												<b>57 310</b>	<b>0</b>	<b>57 310</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>57 310</b>									
<b>Total Sous composante 1.3: Amélioration de la sécurité nutritionnelle familiale et l'appui à l'autonomisation des femmes</b>												<b>402 240</b>	<b>67 881</b>	<b>143 450</b>	<b>94 260</b>	<b>26 859</b>	<b>69 790</b>	<b>402 240</b>								
<b>Total composante 1: Diversification et productivité des exploitations agricoles</b>												<b>4 969 406</b>	<b>3 549 108</b>	<b>143 450</b>	<b>781 450</b>	<b>425 607</b>	<b>69 790</b>	<b>4 969 406</b>								

## Composante 2 : Valorisation des produits et développement des marchés territoriaux

N° Catég	Code Analytique	Actions	Activités	Unités	Unités d'œuvre	Acteurs responsable	Lieu (site)	Part couverte %	Qtité	cout unitaires TTC (Costab)	Montant TTC (Dollars)	Sources de financement Dollars								Montant Total						
												FIDA_PCPC		FIDA_MARE		CDP		BEI			OFID_prêt					
												Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%		Montant	%				
<b>Produit 2.1: Des infrastructures économiques réhabilitées et gérées efficacement (pistes, marchés territoriaux) fournissent des services adaptés pour relier les zones de production végétale et animale à la demande alimentaire urbaine</b>																										
<b>Sous Composante 2.1 : Accès aux marchés territoriaux</b>																										
<b>Volet 2.1.1 : Infrastructures économiques de désenclavement de bassins de production</b>																										
III		Infrastructures de MDG de produits agricoles	Études techniques MDG (APS, APD, EIES, DAO) (financement FIDA)	Forfait	UGP	Bureaux d'étude	Kaolack	40%	1,0	58 500	23 400	0	23 400	100,0%	0	0	0	0	0	0	23 400					
III		Infrastructures de MDG de produits agricoles	Études techniques MDG (APS, APD, EIES, DAO) (financement OPEP)	Forfait	UGP	Bureaux d'étude	Koumpentoum; Kafrine	40%	2,0	58 500	46 800	0	0	0	0	0	46 800	100%	0	0	46 800					
III		Infrastructures de MDG de produits agricoles	Études techniques MDG (APS, APD, EIES, DAO) (financement BEI)	Forfait	UGP	Bureaux d'étude	Sédhiou (Touba mourid)	40%	1,0	58 500	23 400	0	0	0	23 400	100%	0	0	0	23 400						
III		Infrastructures de marché hebdomadaire de collecte de produits agricoles	Études techniques MHC (APS, APD, EIES, DAO) (financement FIDA)	Forfait	UGP	Bureaux d'étude	Kaolack (3)	40%	3,0	31 500	37 800	0	37 800	100,0%	0	0	0	0	0	37 800						
III		Infrastructures de marché hebdomadaire de collecte de produits agricoles	Études techniques MHC (APS, APD, EIES, DAO) (financement OPEP)	Forfait	UGP	Bureaux d'étude	Kafrine (3); Tambacounda (3)	40%	6,0	31 500	75 600	0	0	0	0	0	75 600	100%	0	0	75 600					
III		Infrastructures de marché hebdomadaire de collecte de produits agricoles	Études techniques MHC(APS, APD, EIES, DAO) (financement BEI)	Forfait	UGP	Bureaux d'étude	Kolda (4); Sédhiou (3)	40%	7,0	31 500	88 200	0	0	0	88 200	100%	0	0	0	88 200						
III		Rehabilitation des pistes rurales de désenclavement des zones agricoles et d'accès aux marchés	Études techniques pistes rurales (APS, APD, EIES, DAO) (financement FIDA)	km	UGP	Bureaux d'étude	Kaolack (30km)	40%	30,0	3 800	45 600	45 600	100,0%	0	0	0	0	0	0	45 600						
III		Rehabilitation des pistes rurales de désenclavement des zones agricoles et d'accès aux marchés	Études techniques pistes rurales (APS, APD, EIES, DAO) (financement OPEP)	km	UGP	Bureaux d'étude	Kafrine (25km); Tambacounda (40km)	40%	65,0	3 800	98 800	0	0	0	0	0	98 800	100%	0	0	98 800					
III		Rehabilitation des pistes rurales de désenclavement des zones agricoles et d'accès aux marchés	Études techniques pistes rurales (APS, APD, EIES, DAO) (financement BEI)	km	UGP	Bureaux d'étude	Kolda (40km); Sédhiou (40km)	40%	80,0	3 800	121 600	0	0	0	121 600	100%	0	0	0	121 600						
III		Assistance technique	Mission d'assistance technique	Forfait	UGP	Consultant		100%	2,0	20 000	40 000	0	40 000	100%	0	0	0	0	0	40 000						
<b>Sous total volet 2.1.1 : Infrastructures économiques de désenclavement de bassins de production</b>											601 200	45 600	101 200	0	233 200	221 200	601 200									
<b>Volet 2.1.2 : Dispositifs de gestion et maintenance des infrastructures économiques</b>																										
III		Ingénierie sociale des marchés	a. Assistance technique		UGP	Convention ARM	Kafrine, Kaolack, Kolda, Sédhiou, Tambacounda				0	0	0	0	0	0	0	0	0	0						
III		Ingénierie sociale des marchés	Base arrière /o	Forfait	UGP	Convention ARM	Kafrine, Kaolack, Kolda, Sédhiou, Tambacounda	100%	1,0	49 750	49 750	0	49 750	100%	0	0	0	0	0	49 750						
III		Ingénierie sociale des marchés	Antennes régionales /p	Forfait	UGP	Convention ARM	Kafrine, Kaolack, Kolda, Sédhiou, Tambacounda	100%	1,0	175 190	175 190	0	175 190	100%	0	0	0	0	0	175 190						
III		Ingénierie sociale des marchés	Chargé(e) digitalisation	Forfait	UGP	Convention ARM	Kafrine, Kaolack, Kolda, Sédhiou, Tambacounda	100%	1,0	1 080	1 080	0	0	1 080	100%	0	0	0	0	1 080						
III		Ingénierie sociale des marchés	Chargé(e) SE /q	Forfait	UGP	Convention ARM	Kafrine, Kaolack, Kolda, Sédhiou, Tambacounda	100%	1,0	900	900	0	900	100%	0	0	0	0	0	900						
III		Ingénierie sociale des marchés	b. Équipement			Convention ARM	Kafrine, Kaolack, Kolda, Sédhiou, Tambacounda				0	0	0	0	0	0	0	0	0							
II		Ingénierie sociale des marchés	Véhicules pick-up /r	Unité	UGP	UGP (remis à ARM)	Kafrine, Kaolack, Kolda, Sédhiou, Tambacounda	100%	9,0	54 070	486 630	0	0	486 630	100%	0	0	0	0	486 630						
II		Ingénierie sociale des marchés	Véhicules route /s	Unité	UGP	UGP (remis à ARM)	Kafrine, Kaolack, Kolda, Sédhiou, Tambacounda	100%	2,0	54 070	108 140	0	0	108 140	100%	0	0	0	0	108 140						
II		Ingénierie sociale des marchés	Motos /t	Unité	UGP	UGP (remis à ARM)	Kafrine, Kaolack, Kolda, Sédhiou, Tambacounda	100%	18,0	1 350	24 300	0	24 300	100%	0	0	0	0	0	24 300						
II		Ingénierie sociale des marchés	Ordinateurs /u	Lot	UGP	UGP (remis à ARM)	Kafrine, Kaolack, Kolda, Sédhiou, Tambacounda	100%	13,0	1 620	21 060	0	21 060	100%	0	0	0	0	0	21 060						
II		Ingénierie sociale des marchés	Tablettes /v	Lot	UGP	UGP (remis à ARM)	Kafrine, Kaolack, Kolda, Sédhiou, Tambacounda	100%	27,0	360	9 733	0	9 733	100%	0	0	0	0	0	9 733						

		Ingénierie sociale des marchés	c. Appui au fonctionnement /w							0	0		0	0	0	0	0	0	0	
III		Ingénierie sociale des marchés	Animation - formation - supervision	Forfait	UGP	Convention ARM			100%	10,0	10 810	108 100	0	108 100	100%	0	0	0	0	108 100
III		Ingénierie sociale des marchés	Échanges interrégionaux	Forfait	UGP	Convention ARM			100%	4,0	3 600	14 400	14 400	100%	0	0	0	0	0	14 400
III		Ingénierie sociale des marchés	Fonctionnement bureau	Forfait	UGP	Convention ARM			100%	10,0	1 800	18 000	18 000	100%	0	0	0	0	0	18 000
III		Ingénierie sociale des marchés	Fonctionnement véhicules	Forfait	UGP	Convention ARM			100%	10,0	5 410	54 100	0	54 100	100%	0	0	0	0	54 100
III		Ingénierie sociale des marchés	Audit annuel	Forfait	UGP	Convention ARM			100%	1,0	10 810	10 810	0	10 810	100%	0	0	0	0	10 810
III		Assistance technique en IS	Assistance technique IS marché et PAT (IPAR) /II	Pers_mois	UGP	Convention IPAR			100%	10,0	10 810	108 100	108 100	100%	0	0	0	0	0	108 100
III		Assistance technique en IS	Assistance technique internationale IS marché (sud-sud)	Pers_jour	UGP	consultant ATI gré à gré			100%	40,0	630	25 200	25 200	100%	0	0	0	0	0	25 200
III		Assistance technique en IS	Voyage d'études sur marchés de demi-gros (sud-sud)	Forfait	UGP				100%	1,0	99 130	99 130	99 130	100%	0	0	0	0	0	99 130
<b>Sous total volet 2.1.2 : Dispositifs de gestion et maintenance des infrastructures économiques</b>											<b>1 314 623</b>	<b>264 830</b>	<b>453 943</b>	<b>595 850</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1 314 623</b>		
<b>Recurrent Costs: Expert UGP</b>																				
V		Recurrent Costs expert UGP	A. Expert en ingénierie sociale et coopératives /y	Pers_mois	UGP				100%	11,0	5 790	63 690	0	63 690	100%	0	0	0	0	63 690
V		Recurrent Costs expert UGP	B. Expert en génie civil	Pers_mois	UGP				100%	11,0	5 210	57 310	0	57 310	100%	0	0	0	0	57 310
<b>Sous total Expert UGP</b>											<b>121 000</b>	<b>0</b>	<b>121 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>121 000</b>			
<b>Total Sous composante 2.1 : Accès aux marchés territoriaux</b>											<b>2 036 823</b>	<b>310 430</b>	<b>676 143</b>	<b>595 850</b>	<b>233 200</b>	<b>221 200</b>	<b>2 036 823</b>			
<b>Produit 2.2: Les organisations de producteurs et les micro, petites et moyennes entreprises agricoles et agroalimentaires sont impliquées dans des alliances d'affaires, sur et autour des marchés, garantissant des prix rémunérateurs pour les producteurs et l'emploi (jeunes, femmes)</b>																				
<b>Sous Composante 2.2 : Transformation des produits agricoles</b>																				
<b>Volet 2.2.1 : Développement des services marchands connexes à la production agricole</b>																				
		Ingénierie sociale des marchés	a. Assistance technique		UGP	Convention ASPRODEB						0	0	0	0	0	0	0	0	
III		Ingénierie sociale des marchés	Base arrière /x	Forfait	UGP	Convention ASPRODEB			100%	1,0	40 010	40 010	0	40 010	100%	0	0	0	40 010	
III		Ingénierie sociale des marchés	Antennes régionales /y	Forfait	UGP	Convention ASPRODEB			100%	1,0	301 720	301 720	0	301 720	100%	0	0	0	301 720	
III		Ingénierie sociale des marchés	Chargé(e) compta gestion (digitalisation)	Forfait	UGP	Convention ASPRODEB			100%	1,0	1 080	1 080	0	1 080	100%	0	0	0	1 080	
III		Ingénierie sociale des marchés	Chargé(e) entreprenariat coopératif	Forfait	UGP	Convention ASPRODEB			100%	1,0	1 080	1 080	0	1 080	100%	0	0	0	1 080	
		Ingénierie sociale des marchés	b. Équipement									0	0	0	0	0	0	0	0	
II		Ingénierie sociale des marchés	Véhicules route /z	Unité	UGP	UGP (remis à ASPRODEB)			100%	2,0	54 070	108 140	0	108 140	100%	0	0	108 140	100%	108 140
II		Ingénierie sociale des marchés	Motos /aa	Unité	UGP	UGP (remis à ASPRODEB)			100%	18,0	4 510	81 180	0	81 180	100%	0	0	81 180	100%	81 180
II		Ingénierie sociale des marchés	Ordinateurs /bb	Lot	UGP	UGP (remis à ASPRODEB)			100%	13,0	1 800	23 400	0	23 400	100%	0	0	23 400	100%	23 400
II		Ingénierie sociale des marchés	Tablettes /cc	Lot	UGP	UGP (remis à ASPRODEB)			100%	27,0	360	9 733	0	9 733	100%	0	0	9 733	100%	9 733

		Ingénierie sociale des marchés	<b>c. Appui au fonctionnement /dd</b>							0	0	0	0	0	0	0	0	0
III		Ingénierie sociale des marchés	Animation - formation - supervision	Forfait	UGP	Convention ASPRODEB	Kaffrine, Kaolack, Kolda, Sédhiou, Tambacounda	100%	10,0	12 620	126 200	0	0	126 200	100%	0	0	126 200
III		Ingénierie sociale des marchés	Échanges interrégionaux	Forfait	UGP	Convention ASPRODEB	Kaffrine, Kaolack, Kolda, Sédhiou, Tambacounda	100%	4,0	3 600	14 400	0	0	14 400	100%	0	0	14 400
III		Ingénierie sociale des marchés	Fonctionnement bureau	Forfait	UGP	Convention ASPRODEB	Kaffrine, Kaolack, Kolda, Sédhiou, Tambacounda	100%	12,0	900	10 800	0	0	10 800	100%	0	0	10 800
III		Ingénierie sociale des marchés	Fonctionnement véhicules	Forfait	UGP	Convention ASPRODEB	Kaffrine, Kaolack, Kolda, Sédhiou, Tambacounda	100%	10,0	5 410	54 100	0	0	54 100	100%	0	0	54 100
III		Ingénierie sociale des marchés	Audit annuel	Forfait	UGP	Convention ASPRODEB	Kaffrine, Kaolack, Kolda, Sédhiou, Tambacounda	100%	1,0	10 810	10 810	0	0	10 810	100%	0	0	10 810
		Accompagnement des OP	<b>a. Assistance technique</b>		UGP	Convention CNCR	Kaffrine, Kaolack, Kolda, Sédhiou, Tambacounda				0	0	0	0	0	0	0	0
III		Accompagnement des OP	Base arrière /ee	Forfait	UGP	Convention CNCR	Kaffrine, Kaolack, Kolda, Sédhiou, Tambacounda	100%	1,0	30 280	30 280	0	0	30 280	100%	0	0	30 280
III		Accompagnement des OP	Antennes régionales (CRCR) /ff	Forfait	UGP	Convention CNCR	Kaffrine, Kaolack, Kolda, Sédhiou, Tambacounda	100%	1,0	207 630	207 630	0	0	207 630	100%	0	0	207 630
		Accompagnement des OP	<b>b. Équipement</b>		UGP	Convention CNCR	Kaffrine, Kaolack, Kolda, Sédhiou, Tambacounda				0	0	0	0	0	0	0	0
II		Accompagnement des OP	Véhicules /j	Unité	UGP	UGP (remis à CNCR)	Kaffrine, Kaolack, Kolda, Sédhiou, Tambacounda	100%	11,0	54 070	594 770	0	0	0	0	594 770	100%	594 770
II		Accompagnement des OP	Ordinateurs /k	Lot	UGP	UGP (remis à CNCR)	Kaffrine, Kaolack, Kolda, Sédhiou, Tambacounda	100%	13,0	1 800	23 400	0	0	0	0	23 400	100%	23 400
II		Accompagnement des OP	Tablettes /l	Lot	UGP	UGP (remis à CNCR)	Kaffrine, Kaolack, Kolda, Sédhiou, Tambacounda	100%	90,0	360	32 400	0	0	0	0	32 400	100%	32 400
		Accompagnement des OP	<b>c. Appui au fonctionnement /kk</b>		UGP	Convention CNCR	Kaffrine, Kaolack, Kolda, Sédhiou, Tambacounda				0	0	0	0	0	0	0	0
III		Accompagnement des OP	Animation - formation - supervision - plaidoirie	Forfait	UGP	Convention CNCR	Kaffrine, Kaolack, Kolda, Sédhiou, Tambacounda	100%	10,0	16 220	162 200	0	0	162 200	100%	0	0	162 200
III		Accompagnement des OP	Échanges interrégionaux, foires	Forfait	UGP	Convention CNCR	Kaffrine, Kaolack, Kolda, Sédhiou, Tambacounda	100%	4,0	5 410	21 640	0	0	21 640	100%	0	0	21 640
III		Accompagnement des OP	Fonctionnement bureau	Forfait	UGP	Convention CNCR	Kaffrine, Kaolack, Kolda, Sédhiou, Tambacounda	100%	10,0	540	5 400	0	0	5 400	100%	0	0	5 400
III		Accompagnement des OP	Fonctionnement véhicules	Forfait	UGP	Convention CNCR	Kaffrine, Kaolack, Kolda, Sédhiou, Tambacounda	100%	11,0	5 410	59 510	0	0	59 510	100%	0	0	59 510
III		Accompagnement des OP	Audit annuel	Forfait	UGP	Convention CNCR	Kaffrine, Kaolack, Kolda, Sédhiou, Tambacounda	100%	1,0	10 810	10 810	0	0	10 810	100%	0	0	10 810
										0	0	0	0	0	0	0	0	0
										0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Sous total volet 2.2.1 : Développement des services marchands connexes à la production agricole</b>										<b>1 930 693</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1 057 670</b>	<b>0</b>	<b>873 023</b>	<b>1 930 693</b>		
<b>Volet 2.2.1 : Financement des initiatives entrepreneuriales de valorisation des services de marché (IE-VSM)</b>										<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Sous total volet 2.2.1 : Financement des initiatives entrepreneuriales de valorisation des services de marché (IE-VSM)</b>										<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Recurrent Costs: Expert UGP en financement rurale</b>																		
V		Expert UGP	A. Expert en financement rurale	Pers.mois	UGP			100%	5,5	5 210	28 655	0	0	28 655	100%	0	0	28 655
										0	0	0	0	0	0	0	0	0
										0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Sous total Expert UGP en financement rurale</b>										<b>28 655</b>	<b>0</b>	<b>28 655</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Total Sous composante 2.2 : Transformation des produits agricoles</b>										<b>1 959 348</b>	<b>0</b>	<b>28 655</b>	<b>1 057 670</b>	<b>0</b>	<b>873 023</b>	<b>1 959 348</b>		
<b>Total composante 2: Valorisation des produits et développement des marchés territoriaux</b>										<b>3 996 171</b>	<b>310 430</b>	<b>704 798</b>	<b>1 653 520</b>	<b>233 200</b>	<b>1 094 223</b>	<b>3 996 171</b>		



## Composante 3 : Coordination et gestion du projet

N° Catég	Code Analytique	Actions	Activités	Unités	Unités d'œuvre	Acteurs responsable	Lieu (site)	Part couverte %	Qtité	cout unitaires TTC (Costab)	Montant TTC (Dollars)	Sources de financement Dollars					
												FIDA_MARE		CDP		Montant Total	
												Montant	%	Montant	%		
<b>Sous Composante 3.1 : Gestion et coordination du projet</b>																	
<b>Volet 3.1.1 : Activités de pré démarrage-FIPS</b>																	
III		1. Processus de recrutement du personnel du projet par un cabinet	Cabinet de recrutement du personnel de l'UGP	Forfait				100%	1,0	20 000	20 000	20 000	100%	0	20 000		
III		1. Processus de recrutement du personnel du projet par un cabinet	Comité de facilitation mis en place par le gouvernement	Forfait				100%	1,0	9 000	9 000	9 000	100%	0	9 000		
III		1. Processus de recrutement du personnel du projet par un cabinet	Assistance technique intérimaire projet /a	Forfait				100%	1,0	12 000	12 000	12 000	100%	0	12 000		
III		1. Processus de recrutement du personnel du projet par un cabinet	Missions équipe intérimaire (CP, RAF) /b	Mission				100%	6,0	1 000	6 000	6 000	100%	0	6 000		
III		1. Processus de recrutement du personnel du projet par un cabinet	Personnel définitif PASS-exécutif /c	Forfait				100%	1,0	66 000	66 000	66 000	100%	0	66 000		
III		1. Processus de recrutement du personnel du projet par un cabinet	Personnel définitif PASS-totalité /d	Formation				100%	1,0	62 000	62 000	62 000	100%	0	62 000		
III		2. Revue des PTBA, PPM, PIM /e	a. Mission d'appui fiduciaire international (PP, CG) /f	Mission				100%	1,0	21 000	21 000	21 000	100%	0	21 000		
III		2. Revue des PTBA, PPM, PIM /e	b. Mission d'appui technique international PIM/PTBA /g	Forfait				100%	1,0	112 000	112 000	112 000	100%	0	112 000		
III		2. Revue des PTBA, PPM, PIM /e	c. Appui technique international /h	Forfait				100%	1,0	96 000	96 000	96 000	100%	0	96 000		
III		2. Revue des PTBA, PPM, PIM /e	d. Activités préparatoires élaboration PTBA et PPM /i	Atelier				100%	1,0	80 000	80 000	80 000	100%	0	80 000		
III		2. Revue des PTBA, PPM, PIM /e	e. Accompagnement activités PIM /j	Atelier				100%	3,0	50 000	150 000	150 000	100%	0	150 000		
III		3. Mise en place du système de gestion financière	a. Logiciel comptabilité : une clé pour le poste gestion financière	Forfait				100%	1,0	20 000	20 000	20 000	100%	0	20 000		
III		3. Mise en place du système de gestion financière	b. Matériel informatique /k	Lot				100%	1,0	48 000	48 000	48 000	100%	0	48 000		
III		3. Mise en place du système de gestion financière	c. Mobilier de bureau	Lot				100%	1,0	32 000	32 000	32 000	100%	0	32 000		
III		3. Mise en place du système de gestion financière	d. Recrutement d'un prestataire gestion comptable	Forfait				100%	1,0	41 000	41 000	41 000	100%	0	41 000		
III		3. Mise en place du système de gestion financière	e. Évaluation capacités fiduciaires cellules de facilitation inter-départementale	Forfait				100%	1,0	30 000	30 000	30 000	100%	0	30 000		
III		4. Biens et services facilitant le démarrage /l	4. Biens et services facilitant le démarrage /l	Forfait				100%	1,0	30 000	30 000	30 000	100%	0	30 000		
III		Suivi,évaluation	1. Etude de référence socio-économique, genre, pauvreté	Étude				100%	1,0	98 000	98 000	98 000	100%	0	98 000		
III		Suivi,évaluation	2. Premier atelier trimestriel de planification	Atelier				100%	1,0	5 000	5 000	5 000	100%	0	5 000		
III		Suivi,évaluation	3. Mise en place du dispositif SE (élaboration manuel)	Forfait				100%	1,0	12 000	12 000	12 000	100%	0	12 000		
III		Suivi,évaluation	4. Mission d'appui technique en suivi évaluation /a	Mission				100%	1,0	15 000	15 000	15 000	100%	0	15 000		
III		Suivi,évaluation	5. Mission d'appui technique international mise à jour PIM(SE)/PTBA	Mission				100%	1,0	20 000	20 000	20 000	100%	0	20 000		
III		Suivi,évaluation	6. Mobilisation des consultants pour accompagner l'internalisation dispositif SE	Forfait				100%	1,0	15 000	15 000	15 000	100%	0	15 000		
										0	0	0	0	0	0		
										0	0	0	0	0	0		
<b>Sous total volet 3.1.1 : Activités de pré démarrage-FIPS</b>											<b>1 000 000</b>	<b>1 000 000</b>	<b>0</b>	<b>1 000 000</b>			
<b>Volet 3.1.2 : Coordination et gestion financière</b>																	
II		1. Matériel roulant	a. Véhicules /m	Unité	UGP			100%	19,0	54 070	1 027 330	1 027 330	100%	0	1 027 330		
II		1. Matériel roulant	b. Motos /n	Unité	UGP			100%	18,0	4 510	81 180	81 180	100%	0	81 180		
III		2. Renforcement des capacités du personnel	Renforcement des capacités du personnel	Forfait	UGP			100%	1,0	59 520	59 520	59 520	100%	0	59 520		
III		Audit	Audit annuel interne	Forfait	UGP			100%	1,0	15 000	15 000	15 000	100%	0	15 000		
										0	0	0	0	0	0		
										0	0	0	0	0	0		
			<b>S/T Matériel et renforcement de Capacité</b>							<b>1 183 030</b>	<b>1 183 030</b>	<b>0</b>	<b>1 183 030</b>				
V		Salaires	<b>a. Unité de Gestion du Projet (UGP) /o</b>							0	0	0	0	0	0		
V		Salaires	Coordonateur de projet	Pers.mois	UGP			100%	10,0	7 710	77 100	77 100	100%	0	77 100		
V		Salaires	Chef des opérations	Pers.mois	UGP			100%	10,0	7 710	77 100	77 100	100%	0	77 100		
V		Salaires	Responsable administratif et financier	Pers.mois	UGP			100%	10,0	5 790	57 900	57 900	100%	0	57 900		
V		Salaires	Responsable passation de marchés	Pers.mois	UGP			100%	10,0	5 790	57 900	57 900	100%	0	57 900		
V		Salaires	Chargé en passation de marchés	Pers.mois	UGP			100%	11,0	5 210	57 310	57 310	100%	0	57 310		
V		Salaires	Assistant comptable	Pers.mois	UGP			100%	11,0	2 700	29 700	29 700	100%	0	29 700		
V		Salaires	Assistants administratifs (2)	Pers.mois	UGP			100%	22,0	2 120	46 640	46 640	100%	0	46 640		
V		Salaires	Chauffeurs (3)	Pers.mois	UGP			100%	33,0	870	28 710	28 710	100%	0	28 710		
										0	0	0	0	0	0		
			<b>S/T Salaires personnels UGP</b>							<b>432 360</b>	<b>432 360</b>	<b>0</b>	<b>432 360</b>				

			<b>b. Cellules de facilitation inter-départementale (CFID) /p</b>							0	0		0	0	
V		Salaires	Assistants en passation des marchés (9)	Pers.mois	CFID		100%	99,0	2 700	267 300	267 300	100%	0	267 300	
V		Salaires	Assistants comptable	Pers.mois	CFID		100%	99,0	2 700	267 300	267 300	100%	0	267 300	
V		Salaires	Agents administratifs (9)	Pers.mois	CFID		100%	99,0	2 120	209 880	209 880	100%	0	209 880	
V		Salaires	Chauffeurs (9)	Pers.mois	CFID		100%	99,0	870	86 130	86 130	100%	0	86 130	
										0	0		0	0	
			<b>S/T Salaires personnels CFID</b>							<b>830 610</b>	<b>830 610</b>		<b>0</b>	<b>830 610</b>	
V		Indemnités	2. Assurance maladie	Forfait	UGP		100%	1,0	50 000	50 000	50 000	100%	0	50 000	
V		Indemnités	3. Frais de mission	Forfait	UGP		100%	2 400,0	130	312 000	312 000	100%	0	312 000	
										0	0		0	0	
			<b>S/T Indemnités</b>							<b>362 000</b>	<b>362 000</b>		<b>0</b>	<b>362 000</b>	
V		Frais de fonctionnement et entretien	1. Fonctionnement et entretien véhicules /q	Forfait	UGP		100%	12,0	13 300	159 600	159 600	100%	0	159 600	
V		Frais de fonctionnement et entretien	2. Fonctionnement et entretien motos /r	Forfait	UGP		100%	12,0	3 060	36 720	36 720	100%	0	36 720	
V		Frais de fonctionnement et entretien	3. Fonctionnement et entretien bureau UGP	Forfait	UGP		100%	1,0	75 000	75 000	75 000	100%	0	75 000	
V		Frais de fonctionnement et entretien	4. Fonctionnement et entretien bureau CFID	Forfait	CFID		100%	9,0	25 000	225 000	225 000	100%	0	225 000	
V		Frais de fonctionnement et entretien	5. Internet et téléphone	Mois	UGP		100%	12,0	1 850	22 200	22 200	100%	0	22 200	
										0	0		0	0	
			<b>S/T Frais de fonctionnement et entretien</b>							<b>518 520</b>	<b>518 520</b>		<b>0</b>	<b>518 520</b>	
										<b>3 326 520</b>	<b>3 326 520</b>		<b>0</b>	<b>3 326 520</b>	
<b>Sous total volet 3.1.2 :</b>										<b>4 326 520</b>	<b>4 326 520</b>		<b>0</b>	<b>4 326 520</b>	
<b>Total Sous composante 3.1 : Gestion et coordination du projet</b>															
<b>Sous Composante 3.2: Suivi-évaluation et gestion des savoirs</b>															
<b>Volet 3.2.1 : Suivi-évaluation des activités et des impacts du projet</b>															
III		Enquêtes et études	Élaboration stratégie ciblage	Étude	UGP	RSE		100%	1,0	10 000	10 000	10 000	100%	0	10 000
III		Enquêtes et études	Élaboration stratégie genre	Étude	UGP	RSE		100%	1,0	10 000	10 000	0	10 000	100%	10 000
III		Ateliers et missions de suivi-évaluation	Ateliers trimestriels d'évaluation, de planification et d'élaboration de PTBA	Atelier	UGP	RSE		100%	1,0	5 000	5 000	0	5 000	100%	5 000
III		Ateliers et missions de suivi-évaluation	Réunions du comité national de pilotage du projet	Session	UGP	RSE		100%	1,0	15 000	15 000	15 000	100%	0	15 000
III		Ateliers et missions de suivi-évaluation	Missions de suivi par l'UGP /a	Mission	UGP	RSE		100%	14,0	5 000	70 000	70 000	100%	0	70 000
III		Mise en place du dispositif de suivi-évaluation	Ateliers de suivi-évaluation /b	Atelier	UGP	RSE		100%	2,0	7 000	14 000	14 000	100%	0	14 000
III		Mise en place du dispositif de suivi-évaluation	Mise en place de la base de données informatisée du Système Suivi-évaluation (SSE) /c	Forfait	UGP	RSE		100%	1,0	40 000	40 000	40 000	100%	0	40 000
III		Mise en place du dispositif de suivi-évaluation	Assistance technique internationale en SE	Mission	UGP	RSE		100%	1,0	20 000	20 000	20 000	100%	0	20 000
III		Mise en place du dispositif de suivi-évaluation	Équipement pour le système de suivi-évaluation /d	Forfait	UGP	RSE		100%	1,0	27 000	27 000	27 000	100%	0	27 000
III		Renforcement des capacités de l'UGP	Mise en place du Système d'Information Géographique (SIG) /f	Forfait	UGP	RSE		100%	1,0	15 000	15 000	15 000	100%	0	15 000
										0	0		0	0	
<b>Sous total volet 3.2.1 : Suivi-évaluation des activités et des impacts du projet</b>										<b>226 000</b>	<b>211 000</b>		<b>15 000</b>	<b>226 000</b>	
<b>Volet 3.2.2 : Gestion des savoirs et communication</b>															
III		Gestion des savoirs	Élaboration de la stratégie de gestion de savoirs et communication (GSC)	Forfait	UGP			100%	1,0	7 000	7 000	7 000	100%	0	7 000
III		Communication	Conventions avec les radios dans le cadre de la couverture des activités	Forfait	UGP			100%	1,0	4 000	4 000	4 000	100%	0	4 000
III		Communication	Supports de communication /i	Forfait	UGP			100%	1,0	15 000	15 000	15 000	100%	0	15 000
III		Communication	Couverture médiatique des principaux événements /k	Forfait	UGP			100%	1,0	3 000	3 000	3 000	100%	0	3 000
										0	0		0	0	
<b>Sous total volet 3.2.2 : Gestion des savoirs et communication</b>										<b>29 000</b>	<b>29 000</b>		<b>0</b>	<b>29 000</b>	
<b>Recurrent Costs: Expert SE</b>															
V		Expert UGP - SE	A. Responsable suivi évaluation /m	Pers.mois	UGP			100%	10,0	5 790	57 900	57 900	100%	0	57 900
V		Expert UGP - SE	B. Expert en communication et gestion des savoirs /n	Pers.mois	UGP			100%	9,0	5 210	46 890	46 890	100%	0	46 890
V		Expert UGP - SE	C. Facilitateurs inter-départementaux/Chargé SE (9)	Pers.mois	UGP			100%	99,0	5 210	515 790	515 790	100%	0	515 790
										0	0		0	0	
<b>Sous total Recurrent Costs: Expert SE</b>										<b>620 580</b>	<b>620 580</b>		<b>0</b>	<b>620 580</b>	
<b>Total Sous composante 3.2: Suivi-évaluation et gestion des savoirs</b>										<b>875 580</b>	<b>860 580</b>		<b>15 000</b>	<b>875 580</b>	
<b>Total composante 3: Gestion et coordination du projet et gestion de connaissances</b>										<b>5 202 100</b>	<b>5 187 100</b>		<b>15 000</b>	<b>5 202 100</b>	



## Senegal

---

### Support to Food Sovereignty Program

### Project Design Report

### Annex 7: Financial Management Assessment

Mission Dates: 15/04/2024 au 29/04/2024

Document Date: 14/08/2024

Project No. 2000004098

Report No. 6893-SN

West and Central Africa Division  
Programme Management Department



Detailed FM arrangements in the Project  
Design Report (PDR) [Annex 7]

PASS / Senegal

---

## **I. Evaluation de la gestion financière**

Le système de gestion financière du MAESE ne permet pas actuellement de répondre aux exigences du FIDA, qui prévoient entre autre une comptabilité séparée, l'établissement de rapports intérimaires spécifiques au programme, ainsi que des rapports financiers annuels audités. Il a donc été retenu, qu'une Unité de coordination et de Gestion du Projet (UGP), dotée d'une autonomie administrative et financière, soit chargée de la mise en œuvre du projet. Cette UGP sera créée par Arrêté.

La Direction de la Coopération et des Financements Extérieurs (DCFE) du Ministère de l'économie, du Plan et de la Coopération (MEPC) joue cependant un rôle important de contrôle du processus de décaissement des ressources des projets des PTF, y compris du FIDA ; les ressources des projets des PTF et de la contrepartie nationale sont identifiées dans le budget de l'Etat (« On budget »).

La Cellule d'Appui aux Projets (CAP) du Ministère de l'économie, du Plan et de la Coopération (MEPC) aura un rôle limité au processus de sélection des auditeurs et à la signature des contrats mais n'interviendra pas dans la distribution des rapports financières et d'audit vers FIDA et les autres co-financeurs du projet.

Le cadre organisationnel suivant sera mis en place pour la gestion et la coordination du projet :

(a) **Un comité de pilotage national** supervisera et guidera la mise en œuvre du projet, donnera les orientations stratégiques, en assurant la cohérence avec les politiques gouvernementales. Le comité sera présidé par le MASAE et comprendra des représentants des principaux ministères concernés, des représentants des autorités locales, des représentants de la société civile organisée en milieu rural et des représentants du secteur privé. Les autres partenaires de mise en œuvre seront conviés en tant qu'observateurs. Le CNP se réunira deux fois par an et sera chargé de l'examen et de la validation : i) du Programme de travail et budget annuel (PTBA), ii) des orientations stratégiques en regard des priorités politiques sectorielles nationales; iii) des recommandations des missions conjointes de supervision et iv) des observations issues du dispositif de veille citoyenne rurale inclusive.

(b) **Un comité technique consultatif** : Le comité de pilotage s'appuiera sur un comité technique consultatif présidé par le Coordonnateur du PASS et qui sera composé des représentants des autorités locales, des services techniques déconcentrés de l'état dans les régions couvertes, des partenaires stratégiques/spécialisés mobilisés, des experts du projet, et des projets et programmes intervenants dans la zone d'intervention du projet.

(c) **Une unité de coordination et de gestion du projet (UGP)** intégrée au MASAE (proposée au niveau du Secrétariat Général, Cellule des études et de la planification) sera en charge de la coordination et de la gestion quotidiennes du projet. L'UGP bénéficiera d'une autonomie de gestion technique, administrative, et fiduciaire pour la mise en œuvre du projet.

(d) **Des cellules territoriales de coordination** qui seront soit hébergées au sein des conseils départementaux s'ils existent des capacités dûment évaluées (sur le modèle du Conseil départemental de Kaolack et de son programme alimentaire territoriale), soit hébergés au sein des DRDR.

Le projet est conçu selon une approche modulaire, où chaque unité d'investissement correspond à un marché de demi-gros territorial. Le projet peut donc facilement accueillir un ou plusieurs

cofinancement(s) supplémentaire(s), (y compris l'allocation du FIDA 2025-2027), en modulant la zone d'intervention du projet à d'autres marchés territoriaux (voir annexe 13a).

### **Profil Financier du Project**

Coût du projet : Le coût total du PASS, y compris les imprévus, est estimé à 235 millions d'USD ou 130,4 milliards de FCFA. Le plan de financement du PASS se présente comme suit: (i) le FIDA pour 50 millions d'USD (22 pour cent du coût total), dont le Système d'Allocation Basé sur la Performance (PBAS) pour 19 millions repartis respectivement à 33% a des conditions particulièrement favorables et 67 pour cent sur prêt à des conditions mixtes , et du Mécanisme d'accès aux ressources empruntées (MARE) pour 31 million d'USD ; (ii) La BEI pour 60 million d'EUR (équivalent à environ 65 millions d'USD) (soit 28 pour cent du coût total) ; (iii) La CDP pour 60 million d'EUR (équivalent à environ 65 millions d'USD) (soit 28 pour cent du coût total); (iv) Le Fonds OPEP pour le développement international (OFID) pour 31,5 millions d'USD (soit 13 pour cent du coût total) mobilisés à 95 pour cent sous forme de prêt et à 5 pour cent sous forme de don ; (v) Les bénéficiaires pour 19,25 millions d'USD (soit 8 pour cent du coût total) mobilisés sous forme de crédit auprès des institutions financières partenaires opérant dans la zone d'intervention du PASS ; et (vi) le Gouvernement du Sénégal pour 4,25 millions d'USD (soit 2 pour cent du coût total) principalement sous forme de contribution en nature à travers la mise à disposition du foncier pour la construction des infrastructures de marchés et les fermes irriguées pour jeunes en incubation (Tableaux 1 et 2).

Coût par composante : Le projet s'articule autour de trois composantes interdépendantes : (i) Diversification et productivité des exploitations agricoles, avec un coût de 100,75 millions d'USD, soit 43 pour cent du coût total du PASS ; (ii) Valorisation des produits et développement des marchés territoriaux, avec un coût de 110,6 millions d'USD soit 47 pour cent du total ; (iii) Gestion et coordination du projet et gestion de connaissances, avec un coût de 23,7 millions d'USD soit 10 pour cent du total. Le tableau 1 ci-dessous montre que la plupart des investissements auront lieu entre la deuxième et la quatrième année du projet.

Coût par catégorie de dépenses : Les investissements du PASS seront concentrés sur trois catégories : les travaux de réhabilitation des infrastructures des marchés (67,5 millions d'USD) et d'aménagements des eaux et des sols (25,75 millions d'USD) ; les biens et services, notamment l'ingénierie sociale pour assurer l'appropriation et la maintenance des infrastructures et les services d'accompagnement pour l'amélioration durable de la productivité des exploitations familiales tout en sécurisant la base productive (45,6 millions d'USD) ; et les dons et subventions (42,5 millions d'USD) notamment par le financement à couts partagés des initiatives entrepreneuriales aux côtés des IF.

## **II. Evaluation du risque en matière de gestion financière**

### **A. Le Risque Inhérent du Projet.**

Le niveau du risqué inhérent du projet a la date de la mission de formulation est estimée à être Significatif.



- 1) **Environnement pays** : Le Sénégal a toujours joui d'une tradition de stabilité politique. Le Sénégal est souvent cité comme l'un des rares exemples de démocratie en Afrique. La dernière revue publique du système de gestion des finances publiques du Sénégal dans le cadre du système PEFA a mis en évidence des forces et des faiblesses. Les principales faiblesses du système de gestion des finances publiques concernent : la discipline budgétaire, affectée par une insuffisante transparence tant au niveau de la préparation du budget qu'au niveau de l'exécution du budget et au niveau des contrôles; la faiblesse des outils et organisations de régulation budgétaire, le manque de surveillance des facteurs de risques de déséquilibres financiers, les insuffisances des enregistrements comptables, la faiblesse en organisation et coordination des structures de contrôle interne et l'insuffisance de collaboration entre ces dernières et les structures de contrôle externe, la faiblesse des contrôles externes (Cour des comptes et Parlement) sur l'exécution des budgets.
- 2) **Niveau de l'entité**. La mission de formulation a effectué une évaluation du risque financier au niveau des principaux partenaires d'implémentation stratégiques du projet (AGERROUTE, ANCAR, CNCR, etc) et estime que le risque inhérent à cette date est Substantiel.
- 3) **Niveau Projet** : Les montants très significatives contribuées par les autres bailleurs des fonds internationaux (BEI, CDP et OPEP), la contribution importante des bénéficiaires et les contributions en nature du Gouvernement du Sénégal sont des facteurs de risque qui contribuent à l'estimée initiale du risque inhérent Substantiel.

#### **B. Risques de Control du Projet:**

La gestion financière s'appuiera sur une organisation mixte formée des cadres du Ministère de L'Agriculture et des personnels clé recrutées sur base compétitive en base des TDR. Une structure innovante de la fonction finance qui fait appel à un prestataire externe pour la comptabilité du projet sous la supervision et responsabilité du RAF est une mesure qui contribue à assurer l'Indépendance de gestion du projet et en même temps permet la distribution équitable et équilibré vers tous les bailleurs des fonds des couts administratives du projet.

Le recrutement transparent and compétitive du personnel clé du projet doublée par des efforts de support implémentation de la part de FIDA sont des mesures essentielles nécessaire pour réduire le niveau de risque résiduel du projet à un niveau « Modéré » soutenable et acceptable au FIDA.

**C. Table 3: Plan d'Action des Mesures de mitigation:**

	<b>Actions / Covenants<sup>1</sup></b>	<b>Responsible Party / Person</b>	<b>Target Date /</b>
<b>1</b>	Le recrutement sur base compétitive et transparent du personnel clé du projet.	MAESE	3 mois après la date d'EiV du projet.
<b>2</b>	La contractualisation sur base compétitive d'un cabinet externe de comptabilité réputée.	MAESE	6 mois après la date d'EiV du projet.
<b>3</b>	L'achat, installation et paramétrage d'un système de gestion comptable moderne, intégrée et qui permet la saisie en ligne.	UGP	6 mois après la date d'EiV du projet.
<b>4</b>	Projets des Manuels d'exécution et de procédures administratives, comptables et financières.	UGP	6 mois après la date d'EiV du projet.
<b>5</b>	L'organisation d'un atelier de démarrage pour le personnel du projet et les partenaires d'implémentation.	UGP	12 mois après la date d'EiV du projet.

La supervision de la gestion financière (GF) suivra une approche basée sur le risque et impliquera une collaboration avec l'équipe du projet FIDA. Étant donné que le risque de GF est évalué comme substantiel, la revue sur site couvrira tous les aspects de la GF, y compris les systèmes de contrôle interne, l'environnement global de contrôle fiduciaire, la traçabilité des transactions depuis l'appel d'offres jusqu'au décaissement, et les revues des états des dépenses.

Les activités supplémentaires de supervision comprendront la revue de bureau des rapports financiers intermédiaires (RFI), des rapports trimestriels d'audit interne, des états financiers annuels audités et des lettres de gestion, un suivi rapide des problèmes qui surgissent, et des mises à jour des rapports de situation de mise en œuvre et du système de gestion financière.

L'équipe du projet FIDA surveillera la mise en œuvre en temps voulu du plan d'action. Le risque sera réévalué en continu pendant la mise en œuvre au fur et à mesure que la performance est revue, et le plan de supervision sera ajusté pour refléter tout changement dans le niveau de risque évalué.

---

<sup>1</sup> Indicate if covenants are required in the FA for each of these: effectiveness condition or disbursement condition or dated covenant.

**Table 2. Summary FMAQ at design**

Summary	Inherent Risk at design H/S/M/L	Covenants precedent to disbursement	Residual Risk <sup>2</sup> H/S/M/L	Agreed Mitigation Measures
<b>A. Piliers de l'évaluation du risque inhérent</b>				
i. <b>Environnement pays :</b>	S		N/A	
<p>Le Sénégal a toujours joui d'une tradition de stabilité politique. Le Sénégal est souvent cité comme l'un des rares exemples de démocratie en Afrique. La dernière revue publique du système de gestion des finances publiques du Sénégal dans le cadre du système PEFA a mis en évidence des forces et des faiblesses. Les principales faiblesses du système de gestion des finances publiques concernent : la discipline budgétaire, affectée par une insuffisante transparence tant au niveau de la préparation du budget qu'au niveau de l'exécution du budget et au niveau des contrôles; la faiblesse des outils et organisations de régulation budgétaire, le manque de surveillance des facteurs de risques de déséquilibres financiers, les insuffisances des enregistrements comptables, la faiblesse</p>				<p>Au delà du control de l'équipe projet et FIDA.</p> <p>Le Sénégal s'est engagé dans un program de reforme de l'administration publique avec l'aide et le soutien financier de la Banque Mondiale.</p>

<sup>2</sup> The residual risk may take into consideration the effects of mitigating actions included in the FA covenants precedent to disbursement. Therefore, the residual risk may be slightly different from the inherent risk in case we have evidence that the actions included in the FA covenants have shown to be effective in that specific context.

en organisation et coordination des structures de contrôle interne et l'insuffisance de collaboration entre ces dernières et les structures de contrôle externe, la faiblesse des contrôles externes (Cour des comptes et Parlement) sur l'exécution des budgets.				
<b>ii. Niveau de l'entité.</b>	S		N/A	
La mission de formulation a effectué une évaluation du risque financier au niveau des principaux partenaires d'implémentation stratégiques du projet (AGERROUTE, ANCAR, CNCR, etc) et estime que le risque inhérent a cette date est Substantiel.				Les partenaires d'Implémentation stratégique du projet seront invitées a l'atelier de lancement et aux formations de gestion financières organisée par FIDA pour le projet.
<b>iii. Niveau Projet :</b>	S		N/A	
Les montants très significatives contribuées par les autres bailleurs des fonds internationaux (BEI, CDP et OPEP), la contribution importante des bénéficiaires et les contributions en nature du Gouvernement du Sénégal sont des facteurs de risque qui contribuent a l'estimée initiale du risque inhérent Substantiel.				Le Manuel des Procédures va inclure des instructions claires et spécifiques concernant la comptabilisations des contributions en nature et des financements des autre bailleurs des fonds.
<b>B. Control risk assessment pillars</b>				
<b>1. Organization and Staffing</b>	S		S	
Les anciennes équipes des projets au Sénégal n'ont pas fait preuve d'autonomie et indépendance de gestion.				Recrutement transparent et sur base compétitive du personnel clé du projet.

				Processus d'évaluation annuel formel avant l'ANO de FIDA pour l'extension du contrat de travail.
Le recrutement du RAF sur un projet antérieur n'as pas obtenu l'ANO de FIDA.				Recrutement transparent et sur base compétitive du personnel clé du projet.
<b>2. Budgeting</b>	S		S	
Le suivie budgétaire par les Partenaires d'Implémentation est difficile a cause des compétences technique disponibles dans leurs équipes.				Le sujet sera adresse au moment de l'atelier de démarrage et a chaque mission de supervision.
<b>3. Flux de fonds et modalités de décaissement</b>	S		S	
Le financement par des multiples bailleurs des fonds complexifie le suivie, les écritures comptables et les rapports financières.				Paramétrage exacte et complet du système de gestion comptable.
L'utilisation des payement direct n'est plus acceptable au FIDA.				Suppression de la méthode de payement direct de la Lettre a l'Emprunteur et du Manuel des Procedures.
<b>4. Controls Internes</b>	S		S	
L'auditeur interne n'as pas fait preuve d'Independence et les rapports d'audit interne ont été insatisfaisantes.				La sélection d'un nouveau auditeur interne sur la base des TDR non-objectées par FIDA.
Les anciennes équipes des projets au Sénégal n'ont pas fait preuve d'indépendance et d'autonomie de gestion.				Le sujet sera adresse au moment de l'atelier de démarrage et a chaque mission de supervision.

<b>5. Accounting and Financial Reporting</b>	S		S	
Les projets ont eu des difficultés significatives dans la préparation des IFR et des états financiers annuelles acceptables au FIDA.				Le paramétrage immédiat du système de gestion comptable pour la production automatique des rapports financiers annuelles et intérimaires (IFR).
Le besoin d'un logiciel de gestion comptable moderne et permettant la saisie en ligne a distance.		L'achat et le paramétrage d'un logiciel de gestion comptable.		L'achat et le paramétrage d'un logiciel de gestion comptable.
La différence de traitement comptable qui génère des différences entre SYSCOHADA et IFRS dans le compte de résultat et le Bilan.				
<b>6. Audit Externe</b>	S		S	
Sur un projet antérieur au Sénégal, les TDR d'audit externe ont été modifié après l'ANO du FIDA et le rapport d'audit externe as été rejeté.				La Cellule d'Appui aux Projets (CAP) du Ministère de l'économie, du Plan et de la Coopération (MEPC) aura un rôle limité au processus de sélection des auditeurs et à la signature des contrats mais n'interviendra pas dans la distribution des rapports financiers et d'audit vers FIDA et les autres co-financeurs du projet.
Des rapports d'audit précédents ont été rejeté par FIDA pour des erreurs matérielles d'éligibilité des dépenses.				Les montants déclarées inéligibles doivent être remboursées et les

FM Annex to the Project Design Report (PDR)

				états financières doivent être corrigées.
<b>Overall FM Risk @ design<sup>3</sup></b>	S		S	

---

<sup>3</sup> The Final Risk at design should reflect a combined consideration of inherent and control risks for the project.

## **Gestion financière et dispositifs de décaissement**

### **1) Organisation et dotation en personnel de la gestion financière.**

**Une unité de coordination et de gestion du projet (UGP)** intégrée au MASAE (proposée au niveau du Secrétariat Général, Cellule des études et de la planification) sera en charge de la coordination et de la gestion quotidiennes du projet. L'UGP bénéficiera d'une autonomie de gestion technique, administrative, et fiduciaire pour la mise en œuvre du projet.

L'UGP sera composée d'une équipe mixte de fonctionnaires mises à disposition par le gouvernement et de spécialistes recrutés par appel à candidature sur base d'un cahier des charges. Elle sera sous la responsabilité d'un-e coordinateur-riche de projet (un fonctionnaire de rang A du MASAE) désigné par le MASAE et dont le choix aura été validé par non objection du FIDA, et gérée par une équipe technique et fiduciaire. Les membres de l'équipe comprendront, ceux recrutés sur base compétitive ouverte : (i) un-e chef-fe des opérations techniques ; (ii) un-e responsable administratif et financier ; (iii) un-e responsable en passation de marché ; (iv) un assistant comptable et ceux recrutés sur base compétitive mixte (interne au MASAE ou ouverte) : (v) un responsable de suivi-évaluation, (vi) un-e responsable de la composante 1, expert en transition agro-écologique et agriculture résiliente au changement climatique ; (vii) un-e responsable de la composante 2, expert en ingénierie sociale et dynamique organisationnelle ; (viii) un-e expert-e en génie civil ; (ix) un-expert-e en hydraulique et génie rural ; (x) un-e expert-e en finance rurales ; (xi) un-expert-e en ciblage et inclusion sociale (genre, jeunesse et nutrition) et un (xii) un experte en communication et gestion des savoirs ainsi que le personnel de soutien. Le personnel de l'UGP tendra vers une composition paritaire en termes de genre.

L'innovation apportée par le projet est l'externalisation de la fonction comptable vers un cabinet de comptabilité externe réputé, sur base des termes de références qui vont encourager l'adoption des technologies les plus récentes dans le domaine de la comptabilité. Cet aspect apportera des gains d'efficacité et permettra à la Banque Européenne d'Investissements (BEI) de couvrir une partie des coûts administratives et comptables du projet.

**Des cellules territoriales de coordination** qui seront soit hébergées au sein des conseils départementaux s'ils existent des capacités dûment évaluées (sur le modèle du Conseil départemental de Kaolack et de son programme alimentaire territoriale), soit hébergés au sein des DRDR. Les cellules travailleront sous la supervision de l'UGP qui validera leurs plans de travail et les ressources qui y seront affectées.

Les cellules territoriales de facilitation seront dotées d'un facilitateur expert en aménagement du territoire et en suivi évaluation qui sera chargé de la facilitation de la cellule, d'un assistant en passation de marchés et ingénierie civile, d'un assistant comptable, mobilisables au sein des services de l'entité hôte.



Le projet est conçu selon une approche modulaire, où chaque unité d'investissement correspond à un marché de demi-gros territorial.

**2) Budgeting.** Describe the project's budgeting arrangements. Elements to consider:

Le budget global du Projet sera convenu entre le Gouvernement du Sénégal et le FIDA et spécifié dans l'accord de financement. Conformément aux Conditions Générales du FIDA, l'approbation par le FIDA du premier Plan de Travail et Budget Annuels (PTBA) du Projet, accompagné d'un plan de passation des marchés (PPM) pour les dix-huit premiers mois, sera une condition de décaissement du financement. Les PTBA annuels seront élaborés par l'UGP, en collaboration avec ses partenaires de mise en œuvre, validés par le coordonnateur et approuvés par le Comité de Pilotage. Le PTBA annuel est soumis au FIDA pour avis de non objection.

Le processus de budgétisation des dépenses du PTBA sera défini dans le manuel de procédures. Le budget du PTBA approuvé par le FIDA sera saisi dans le logiciel de gestion comptable et financière afin d'assurer le suivi de son exécution. Le rapport financier soumis trimestriellement au FIDA et au gouvernement inclura le rapportage du suivi budgétaire.

**3) Flux des fonds et dispositions relatives au décaissement.**

Les fonds du programme seront gérés selon les procédures en vigueur au Sénégal ainsi que celles du FIDA en matière de gestion administrative et financière des projets. Les procédures de gestion administrative et financière seront détaillées dans le manuel des procédures du projet.

**Comptes désignées.** Pour faciliter les décaissements du prêt FIDA, le Ministère des Finances et du Budget (MFB) ouvrira au nom du programme un compte désigné (CD) pour chaque instrument financier, dans une banque commerciale réputée. Les compte désignées seront mouvementées par le Ministère des Finances et du Budget (MFB).

Un compte d'Operations sera ouvert par le Ministère des Finances et du Budget (MFB) dans une banque commerciale réputée. Le compte du Programme sera mouvementé selon le principe de la triple signature par le Coordonnateur, le chef-fe des opérations techniques et le RAF.

Des sous-compte seront ouverts au niveau des antennes dans des banques commerciale réputées. Les sous-comptes seront mouvementés selon le principe de la double signature par le Chef de zone et le comptable régional.

Les spécimens des signatures des personnes habilitées à mouvementer le compte désigné et le compte du programme seront transmis au FIDA dès le démarrage du Programme.

**Décaissement**

Dès l'atteinte des conditions de décaissement stipulées dans l'accord de financement et sur demande de l'emprunteur, un dépôt initial sera effectué par le FIDA sur le compte désigné, suffisant pour couvrir la moyenne projetée des dépenses autorisées au titre du financement pour une période d'environ six mois.

Les compte désignés seront réapprovisionnés après la soumission au FIDA de demandes de retrait de fonds (DRF) préparées par l'UGP, contrôlés par la Direction de la Coopération et des Financements Extérieurs (DCFE) et signées par un représentant autorisé de l'emprunteur.

Les demandes de retrait seront générées automatiquement à partir du logiciel de gestion comptable, sur la base des formulaires du FIDA. Les originaux des pièces justificatives seront gardés à l'UGP et mis à la disposition des auditeurs et des missions de supervision.

La méthode de décaissement par paiement direct ne sera pas disponible.

Une avance au démarrage sera mise à la disposition du projet pour couvrir les dépenses relatives à : (i) recrutement du personnel additionnel du programme ; (ii) la revue et l'amendement des manuels de procédures administratives, financières et comptables ainsi que du manuel d'exécution et de suivi-évaluation et ; et (iii) en cas de besoin, un appui à l'élaboration du premier PTBA du Programme.

Le paramétrage du logiciel comptable permettra la génération automatique des demandes de retrait à partir du système sur la base des formulaires /FIDA.

#### **4) Dispositifs de contrôle interne et d'audit interne.**

Dans le système national, l'Inspection Générale des Finances (IGF) est désignée pour jouer le rôle d'auditeur interne du gouvernement mais celle-ci ne dispose pas à l'heure actuelle de capacités suffisantes en termes de ressources humaines pour assurer l'audit interne des projets financés par les PTF. A la date de la mission de formulation, l'Inspection Générale des Finances (IGF) effectue une mission d'audit des tous les projets FIDA au Sénégal sur les derniers dix ans, suite aux manquements significatives dans la gestion du projet PADAER II. Ce rôle sera gardé pour des missions spéciales d'audit pour le projet PASS, si besoin.

Dans le cadre du portefeuille de projets FIDA, un rôle renforcé a été envisagé pour la Cellule d'Appui aux Projets (CAP) du Ministère de l'économie, du Plan et de la Coopération (MEPC) qui a coordonné le recrutement et le suivi d'un auditeur interne dont les coûts sont partagés par les projets du programme FIDA au Sénégal. Cette fonction d'audit interne sera renforcé surtout du point de vue de son indépendance et en terme de qualité et exhaustivité des rapports et du plan de travail annuel basé sur une matrice des risques du système de contrôle interne des projets.

Les procédures de contrôle interne, selon les meilleures pratiques, seront détaillées dans le manuel des procédures administratives, comptables et financières. Le Coordonnateur de l'UGP sera responsable d'assurer le respect des clauses du manuel. La revue du contrôle interne se sera effectuée de manière permanent et particulièrement pendant les missions de supervision et d'audit annuel des comptes.

#### **5) Systèmes, principes et procédures comptables**

La comptabilité du Projet se basera sur le SYSCOHADA (comptabilité d'engagement) mais complétée par des notes supplémentaires aux rapports financières annuelles pour refléter le compte de résultat et le bilan en conformité avec les standards comptables Internationaux (IFRS). Le suivi des engagements financiers et des réalisations financières s'appuiera sur l'utilisation d'un logiciel de gestion comptable et

financière moderne, compétitif et qui permette la comptabilisation à distance et la sauvegarde automatique en ligne (dans un service « cloud »).

Les procédures comptables et de contrôle du Projet seront documentées dans le manuel de procédures administratives et financières. Le dispositif comptable décrit dans le manuel clarifiera les relations hiérarchiques et fonctionnelles entre les agents du SAF. Les outils de gestion comptables et financiers, et les « livrables » attendus sur les travaux des comptables du siège et des comptables externes ou des antennes seront harmonisés tant dans la forme que sur le fonds. L'UGP utilisera un système de suivi financier à quatre piliers:

- le suivi bancaire du CD et des comptes des opérations, en vue de visualiser les règlements effectués et les demandes de retrait de fonds (DRF).
- le suivi budgétaire, à travers les contrôles internes financiers et de gestion, qui permettra de tenir à jour le tableau de bord de l'état des dépenses et de l'utilisation des ressources;
- le suivi comptable, avec la vérification de la régularité des dépenses et des imputations des pièces de dépenses au niveau de la comptabilité; et
- Le suivi technique et méthodologique (en relation avec les responsables de composantes opérationnelles), focalisé sur la corrélation entre les réalisations physiques et financières, décaissements et niveau d'avancement dans l'exécution des marchés.

Les suivis bancaires et budgétaires seront à la charge du RAF, qui rendra compte mensuellement et à la demande, de l'état des dépenses et de l'utilisation des ressources au Coordonnateur de l'UGP, au Comité de Pilotage et au FIDA.

Les contributions des bénéficiaires en nature ou en numéraire devraient être documentées et évaluées. Le système comptable utilisé dans le cadre du Programme devra permettre l'enregistrement de ces contributions.

Le système comptable devrait également permettre le suivi des avances à justifier par les partenaires stratégiques et OP.

### **Rapports et suivi financier**

Les états financiers (EF) annuels seront préparés par l'UGP et transmis au FIDA au plus tard le 30 avril de chaque année. Des rapports financiers (intérimaires et non audités), produits à partir du logiciel, seront préparés trimestriellement par l'UGP et incluront les sources et utilisations des fonds par classification de dépenses du programme. Ils présenteront également une comparaison des dépenses budgétisées et des dépenses réelles (engagement et décaissements) à la date de rédaction des rapports et pour le semestre suivant. L'UGP soumettra des copies des rapports financiers et d'audit en même temps au MAESE et au FIDA au plus tard 30 jours après la fin du trimestre.

Le RAF rendra mensuellement compte de l'état des dépenses et de l'utilisation des ressources au Coordonnateur du Programme et préparera les dossiers financiers nécessaires à la préparation des missions de supervision et les sessions du comité de pilotage.

## 6) Audit Externe

L'institution chargée au Sénégal de l'audit des finances publiques est la Cour des Comptes, mais à l'heure actuelle, celle-ci n'as pas le mandat légal pour l'audit des projets financés par les bailleurs internationaux.

Le projet fera appel a un cabinet d'audit externe réputée sur la base des TDR non-objectées par le FIDA.

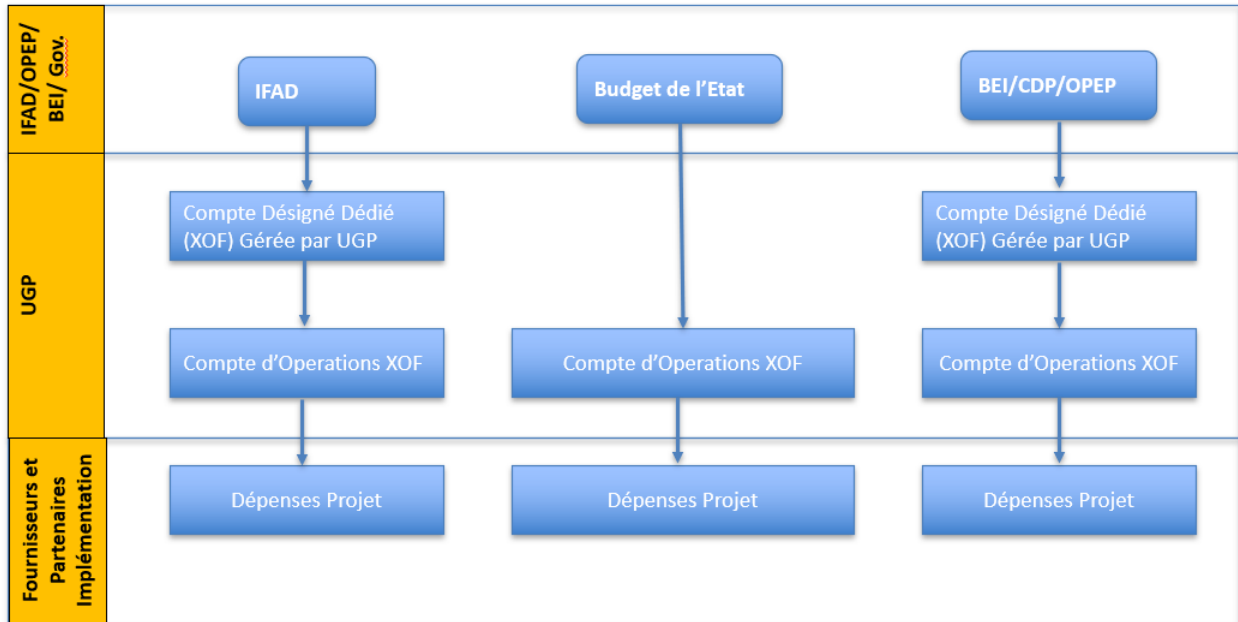
### **Supervision par le FIDA**

**Les missions de supervision et/ou d'appuis techniques du projet** seront réalisées conjointement par le FIDA et le gouvernement du Sénégal à travers le MASAE qui assure la tutelle à raison de deux missions par an. Tant que le projet garde un niveau de risque FM résiduel acceptable (modérée ou bas), au moins une mission de supervision financière par an sera organisée. Le nombre des missions sera augmentée a deux par ans si le projet garde un risque FM résiduel supérieur au « Modérée ». Les missions de supervision porteront une attention particulière sur les aspects fiduciaires, distribution d'entrants, contributions des bénéficiaires, contributions en nature, exécution budgétaire, états financières intérimaires, documents justificatifs et gestion du projet.

**Une revue à mi-parcours** sera conjointement réalisée par le Gouvernement et le FIDA durant le dernier semestre de la troisième année du projet afin d'évaluer la performance globale et son impact sur les groupes cibles par rapport aux objectifs de développement et d'apporter des ajustements appropriés.

**A la fin du Projet, une mission d'achèvement** sera organisée conjointement entre le FIDA et le gouvernement pour la rédaction du rapport d'achèvement du Projet. Elle sera réalisée avant la date de clôture du projet et sera assortie d'un atelier de parties prenantes qui mettra en exergue les résultats, les effets et l'impact sur les groupes cibles, les leçons apprises et les expériences à capitalisées.

### **Annexe 1 : Diagramme de Flux de Fonds**



## Senegal

---

### Support to Food Sovereignty Program Project Design Report

#### Annex 8: 18-month Procurement Plan

Mission Dates: 15/04/2024 au 29/04/2024

Document Date: 14/08/2024

Project No. 2000004098

Report No. 6893-SN

West and Central Africa Division  
Programme Management Department



## Plan de passation des marchés-Sommaire

Pays:	Sénégal			
Nom du Projet	Projet d'Appui à la stratégie de souveraineté alimentaire du Sénégal (PASS)			
Projet ID:	2000004098			
Version	1.0			
Date version	24-May-24			
Préparé par				
Approuvé par				
<b>Catégorie d'approvisionnement</b>	<b>Prévu</b>		<b>Réel</b>	
<b>Devise</b>	<b>USD</b>	<b>LCU</b>	<b>USD</b>	<b>LCU</b>
Biens	1 301 700.00	-	-	-
Travaux	-	-	-	-
Services de Consultant	64 045 200.00	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>65 346 900.00</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>



## Examen préalable des seuils

Seuils	Biens	Travaux	Services Non-consultants	Services Consultants-Entreprises	Services Consultants-Individuels
Examen préalable	≥ US\$ 70000.00	≥ US\$ 150000.00	≥ US\$ 70000.00	≥ US\$ 60000.00	≥ US\$ 20000.00

Tous contrats directs et approvisionnement de source unique sont soumis à revue préalable (conformément au Manuel de passation des marchés du FIDA)

## Méthode de passation des marchés- seuils

	Demande de prix	AON	AOI
Biens	< US\$ 100000.00	≥ US\$ 100000.00 to < US\$ 200000.00	≥ US\$ 200000.00
Travaux	< US\$ 250000.00	≥ US\$ 250000.00 to < US\$ 1000000.00	≥ US\$ 1000000.00
Services - Non consultants	< US\$ 100000.00	≥ US\$ 100000.00 to < US\$ 200000.00	≥ US\$ 200000.00
	<b>QCI/QC</b>	<b>SMC/SCBD</b>	<b>SFQC</b>
Individuels	< US\$ 0.00	≥ US\$ 0.00 to ≤ US\$ 0.00	> US\$ 0.00
Entreprises	< US\$ 80000.00	< US\$ 100000.00	> US\$ 0.00

						Prévu							Prévu							
						Réel						-	-	Réel						

Les 3 lignes ci-dessus ne font pas partie du Prévu et ne doivent pas être modifiées. En cas de besoin les copier pour créer une nouvelle catégorie d'achat ou pour récupérer des formules relatives aux dates

**Prévu de passation des marchés- Biens**

**Sénégal**

**Projet d'Appui à la stratégie de souveraineté alimentaire du Sénégal (PASS)**

Projet ID

Préparé par

Approuvé par

Montant total

Montant (USD) LCU

1 301 700.00	0.00	Prévu
0.00	0.00	Réel

Version		Données de base											Pre-Qualification						
PTBA/Composant e ref	Nº	Description	Financement	Lot Nº/Description	Zone du projet	Prévu c/Réel	Pré ou post qualification	Revue préalable ou a posteriori	Méthode de passation	Enveloppes	Montant (USD)	Montant (LCU)	Prévu/Réel	Soumission des documents de pr-qualification	Date de non-objection	Date d'invitation à la pré-qualification	Date de clôture de la pré-qualification	Soumission du rapport de pré-qualification	
						Prévu							Prévu						
						Réel					-	-	Réel						
	F1.	Acquisition d'une clé pour le poste de gestion financière (Logiciel de comptabilité)	FIDA	1		Prévu	Post-Qual	Prior Review	ED	1	20 000.00		Prévu	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	
						Réel					-	-	Réel						
	F2.	Acquisition de matériel informatique	FIDA	1		Prévu	Post-Qual	Post Review	NS	1	48 000.00		Prévu	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	
						Réel					-	-	Réel						
	F3.	Acquisition de mobilier de bureau	FIDA	1		Prévu	Post-Qual	Post Review	NS	1	32 000.00		Prévu	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	
						Réel					-	-	Réel						
	<b>Suivi évaluation des activités et des impacts du projet</b>																		
	F4.	Acquisition d'équipements pour le suivi évaluation	FIDA			Prévu	Post-Qual	Post Review	NS	1	27 800.00		Prévu	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	
						Réel					-	-	Réel						
	F5.	Mise en place du Système d'information géographique (SIG)	FIDA			Prévu	Post-Qual	Post Review	NS	1	15 400.00		Prévu	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	
						Réel					-	-	Réel						
	<b>Unité de gestion du projet (UGP)</b>																		
	F6.	Acquisition de 19 véhicules et de 18 motos	FIDA	2		Prévu	Post-Qual	Prior Review	AOI	1	1 108 500.00		Prévu	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	
						Réel					-	-	Réel						
	F7.	Assurance maladie pour le personnel	FIDA	1		Prévu	Post-Qual	Prior Review	AON	1	150 000.00		Prévu	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	
						Réel					-	-	Réel						
						Prévu							Prévu						
						Réel					-	-	Réel						

													Prévu						
													Réel						

Les 3 lignes ci-dessus ne font pas partie du P

## Prévu de passation des marchés- Biens

Sénégal

Projet d'Appui à la stratégie de souveraineté alimen

Projet ID

Préparé par

Approuvé par

Méthode de passation des marchés  
 NS: Demande de prix national  
 IS: Demande de prix international  
 AON: Appel d'offres national  
 AOI: Appel d'offres international  
 LIB: Appel d'offres international restreint  
 ED: Entente directe

Version		1.0		24-May-24		Procédure d'appel d'offres						Evaluation des offres				Attribution du contrat et signature			
PTBA/Composant e ref	№	Description	Date de non-objection	Soumission des documents d'appel d'offres	Date de non-objection	Date d'invitation à soumissionner	Clôture/ouverture des offres	Soumission du rapport technique d'évaluation	Date de non-objection	Soumission des rapports consolidés dévaluation	Date de non-objection	Prévu c/ réel	Emission d'un avis d'attribution de marché & standstill	Date d'attribution du contrat	Date de signature du contrat	Contrat No	Nom du vendeur/ID		
												Prévu							
												Réel							
	F1.	Acquisition d'une clé pour le poste de gestion financière (Logiciel de comptabilité)	N/A	18-Aug-24	25-Aug-24	26-Aug-24	9-Sep-24	N/A	N/A	16-Sep-24	23-Sep-24	Prévu	23-Sep-24	30-Sep-24	2-Oct-24				
												Réel							
	F2.	Acquisition de matériel informatique	N/A	4-Aug-24	N/A	5-Aug-24	19-Aug-24	N/A	N/A	26-Aug-24	N/A	Prévu	26-Aug-24	28-Aug-24	30-Aug-24				
												Réel							
	F3.	Acquisition de mobilier de bureau	N/A	4-Aug-24	N/A	5-Aug-24	19-Aug-24	N/A	N/A	26-Aug-24	N/A	Prévu	26-Aug-24	28-Aug-24	30-Aug-24				
												Réel							
<b>Suivi évaluation des activités et des impacts du projet</b>																			
	F4.	Acquisition d'équipements pour le suivi évaluation	N/A	8-Jan-25	N/A	9-Jan-25	23-Jan-25	N/A	N/A	30-Jan-25	N/A	Prévu	30-Jan-25	1-Feb-25	3-Feb-25				
												Réel							
	F5.	Mise en place du Système d'information géographique (SIG)	N/A	15-Jan-25	N/A	16-Jan-25	30-Jan-25	N/A	N/A	6-Feb-25	N/A	Prévu	6-Feb-25	8-Feb-25	10-Feb-25				
												Réel							
<b>Unité de gestion du projet (UGP)</b>																			
	F6.	Acquisition de 19 véhicules et de 18 motos	N/A	11-Aug-24	18-Aug-24	20-Aug-24	4-Oct-24	N/A	N/A	25-Oct-24	1-Nov-24	Prévu	13-Nov-24	20-Nov-24	22-Nov-24				
												Réel							
	F7.	Assurance maladie pour le personnel	N/A	3-Sep-24	10-Sep-24	12-Sep-24	27-Oct-24	N/A	N/A	10-Nov-24	17-Nov-24	Prévu	29-Nov-24	6-Dec-24	8-Dec-24				
												Réel							
												Prévu							
												Réel							

			-	-

Les 3 lignes ci-dessus ne font pas partie du Pi

### Prévu de passation des marchés- Biens

Sénégal

Projet d'Appui à la stratégie de souveraineté alimen

Projet ID

Préparé par

Approuvé par

Version		1.0	24-May-24		
PTBA/Composante ref	N°	Description	Montant (USD)	Montant (LCU)	
			-	-	
	F1.	Acquisition d'une clé pour le poste de gestion financière (Logiciel de comptabilité)	20 000.00	-	
	F2.	Acquisition de matériel informatique	48 000.00	-	
	F3.	Acquisition de mobilier de bureau	32 000.00	-	
<b>Suivi évaluation des activités et des impacts du projet</b>					
	F4.	Acquisition d'équipements pour le suivi évaluation	27 800.00	-	
	F5.	Mise en place du Système d'information géographique (SIG)	15 400.00	-	
<b>Unité de gestion du projet (UGP)</b>					
	F6.	Acquisition de 19 véhicules et de 18 motos	1 108 500.00	-	
	F7.	Assurance maladie pour le personnel	150 000.00	-	
			-	-	

						Prévu							Prévu						
						Réel					-	-	Réel						

Les 3 lignes ci-dessus ne font pas partie du Prévu et ne doivent pas être modifiées. En cas de besoin, copier ces ces lignes pour créer une nouvelle catégorie d'achat ou pour récupérer des formules relatives aux dates

**Prévu de passation des marchés- Biens**

**Sénégal**

Projet d'Appui à la stratégie de souveraineté alimentaire du Sénégal (PASS)

Projet ID:

Approuvé par:

Préparé par:

**Montant Total**

USD LCU

0.00	0.00	Prévu
0.00	0.00	Réel

Version		Données de base											Présélection					
PTBA/Composant e ref	N°	Description	Financement	Lot N°/Description	Zone du projet	Prévu c/réel	Pre ou post qualification	Revue préalable ou a posteriori	Méthode de passation	Enveloppes	Amount (USD)	Montant (LCU)	Prévu c/réel	Soumission des documents de pré- qualification	Date de non- objection	Date invitation à la pré-qualification	Date de clôture pré- qualification	Soumission des rapports de pré- qualification
						Prévu							Prévu					
						Réel					-	-	Réel					
						Prévu							Prévu					
						Réel					-	-	Réel					
						Prévu							Prévu					
						Réel					-	-	Réel					
						Prévu							Prévu					
						Réel					-	-	Réel					
						Prévu							Prévu					
						Réel					-	-	Réel					
						Prévu							Prévu					
						Réel					-	-	Réel					
						Prévu							Prévu					
						Réel					-	-	Réel					
						Prévu							Prévu					
						Réel					-	-	Réel					

												Prévu							-
												Réel							

Les 3 lignes ci-dessus ne font pas partie du Pr

**Prévu de passation des marchés- Biens**

**Sénégal**

Projet d'Appui à la stratégie de souveraineté aliment:

Projet ID:

Approuvé par:

Préparé par:

Méthode de passation des marchés  
 NS: Demande de prix National  
 IN: Demande de prix International  
 ADN: Appel d'offres national  
 AOI: Appel d'offres International  
 LIB: Appel d'offres International  
 restreint  
 ED: Entente direct

Version		1.0		24-May-24		Procédure d'appel d'offres				Evaluation des offres			Attribution des contrats et signature					
PTBA/Composant e ref	Nº	Description	Date de non-objection	Soumission des documents d'appel d'offres	Date de non-objection	Date d'invitation à soumissionner	Clôture/ouverture des offres	Soumission du rapport technique d'évaluation	Date de non-objection	Soumission des rapports consolidés d'évaluation	Date de non-objection	Prévu c/réel	Emission d'un avis d'attribution de marché & standstill	Date d'attribution du contrat	Date de signature du contrat	Contrat No	Nom du vendeur/ID	Montant (USD)
												Prévu						-
												Réel						
												Prévu						-
												Réel						
												Prévu						-
												Réel						
												Prévu						-
												Réel						
												Prévu						-
												Réel						
												Prévu						-
												Réel						
												Prévu						-
												Réel						
												Prévu						-
												Réel						

			-

Les 3 lignes ci-dessus ne font pas partie du Pr

**Prévu de passation des marchés- Biens**

**Sénégal**

**Projet d'Appui à la stratégie de souveraineté aliment:**

Projet ID:

Approuvé par:

Préparé par:

Version		1.0	24-May-24	
PTBA/Composant e ref	Nº	Description	Montant (LCU)	
			-	
			-	
			-	
			-	
			-	
			-	
			-	
			-	
			-	
			-	
			-	







Version 1.0 6-Dec-03			
FBA/Comp dossier	N°	Description*	Montant (LCU)
<b>Amélioration de la sécurité nutritionnelle familiale et appui à l'autonomisation des femmes</b>			
	P30	Etudes et surveillance et contrôle travaux construction de postes d'eau autonome	-
<b>Accès aux marchés territoriaux</b>			
	P31	Etudes APS, APD, EIES, établissement DAO et surveillance et contrôle de travaux de construction de marchés de demi-gros de produits agricoles	+
	P32	Etudes APS, APD, EIES, établissement DAO et surveillance et contrôle de travaux de construction de marchés de demi-gros de produits agricoles	-
	P33	Etudes APS, APD, EIES, établissement DAO et surveillance et contrôle de travaux de construction de marchés de demi-gros de produits agricoles	-
	P34	Etudes APS, APD, EIES, établissement DAO et surveillance et contrôle de travaux de construction de marchés hebdomadaires de collecte de	+
	P35	Etudes APS, APD, EIES, établissement DAO et surveillance et contrôle de travaux de construction de marchés hebdomadaires de collecte de	+
	P36	Etudes APS, APD, EIES, établissement DAO et surveillance et contrôle de travaux de construction de marchés hebdomadaires de collecte de	-
	P37	Convention de maîtrise d'ouvrage allégée avec AGRICULT pour la réhabilitation des pistes rurales de desserrement des zones agricoles et	-
	P38	Convention avec la Direction Générale des TP (DGTPT) pour la supervision des travaux de construction des pistes	-
	P39	Assistance technique internationale Génie civil	+
	P40	Assistance technique sur approche programme alimentaire territoriale et capitalisation des savoirs (PAR)	-
	P41	Assistance technique internationale ingénierie sociale marchés (Coopération sud-sud)	-
	P42	Convention avec Agence de régulation des marchés (ARM) (Base triennale)	-
	P43	Assistance technique 05 marché et PAT (PAR) (Base triennale)	+
	P44	Convention avec ASPRODEB (Base triennale)	-
	P45	Convention avec CNCR (Base triennale)	-
	P46	Convention avec ORDH et SIDOR (Base triennale)	-
	P47	Etude sur les risques agricoles et l'assurance agricole	+
	P48	Convention avec le Conseil national de développement de la nutrition (CNDN) (Base triennale)	-
<b>Gestion et Coordination du Projet</b>			
	P49	Recrutement de l'auditeur externe	-
<b>Amélioration de la sécurité nutritionnelle familiale et appui à l'autonomisation des femmes</b>			
	P50	Consultant formateur sur le genre (GALS+) et Agri-lab (inclusion des personnes handicapées)	+
	P51	Convention avec FONDRI pour la promotion de la cuisson propre	-
	P52	Convention avec le RNU pour l'ingénierie d'accompagnement pour la distribution des kits produits	-

**Tranches jours** Ces tables fournissent une estimation des délais par méthodes de passation des marchés, sur la base de l'expérience et l'orientation mentionné dans le Manuel de passation des marchés.

Le nombre de jours approximatifs est utilisé dans la formule d'approvisionnement par défaut. Les délais dans les approx champs/formules ne sont pas normatifs et peuvent être modifiés par le Projet.

Les chiffres approximatifs saisis seront soulignés/signalés, s'ils sont en -dessous du nombre de jour minimum. Zéro indique les étapes qui ne sont pas applicables à la méthode et sont indiqués comme N/A dans les formules.

**Biens & Travaux**

Méthode de passation des marchés	Soumission des documents de pré-qualification			Date de non-objection			Date d'invitation à la pré-qualification			Date de clôture de la pré-qualification			Soumission du rapport de pré-qualification			Date de non- objection			Soumission des documents d'appel d'offres		
	Min	Max	Approx	Min	Max	Approx	Min	Max	Approx	Min	Max	Approx	Min	Max	Approx	Min	Max	Approx	Min	Max	Approx
<b>Enveloppe unique</b>																					
DEMANDE DE PRIX (NS/IS)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	3	N/A-Start Date
AON (no PreQual)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	7	N/A-Start Date
AOI (no PreQual)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	7	N/A-Start Date
LIB (no PreQual)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	7	N/A-Start Date
AON (avec PreQual)	1	4	N/A-Start Date	7	10	7	1	3	2	14	30	30	14	21	14	7	10	7	1	14	10
AOI (avec PreQual)	1	4	N/A-Start Date	7	10	7	1	3	2	14	30	30	14	21	14	7	10	7	1	14	10
LIB (avec PreQual)	1	4	N/A-Start Date	5	10	7	1	3	2	14	30	30	14	21	14	7	10	7	1	14	10
Entente direct	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	3	N/A-Start Date
<b>Deux enveloppes</b>																					
AON (no PreQual)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	7	N/A-Start Date
AOI (no PreQual)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	7	N/A-Start Date
LIB (no PreQual)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	7	N/A-Start Date
AON (avec PreQual)	1	4	N/A-Start Date	7	10	7	1	3	2	14	30	30	14	21	14	7	10	7	1	14	10
AOI (avec PreQual)	1	4	N/A-Start Date	7	10	7	1	3	2	14	30	30	14	21	14	7	10	7	1	14	10
LIB (avec PreQual)	1	4	N/A-Start Date	7	10	7	1	3	2	14	30	30	14	21	14	7	10	7	1	14	10

**Services**

Méthode de sélection	Soumission de REOI			Date de non- objection			REOI Date de lancement			Délais de soumission d'EOI			Soumission du rapport de présélection			Date de non- objection			Soumission de RFP/RCQ		
	Min	Max	Approx	Min	Max	Approx	Min	Max	Approx	Min	Max	Approx	Min	Max	Approx	Min	Max	Approx	Min	Max	Approx
SFQC (w/Shortlist)	1	4	N/A- Start Date	7	10	7	1	3	2	14	30	21	14	21	14	7	10	7	1	7	4
SCBD (w/Shortlist)	1	4	N/A- Start Date	7	10	7	1	3	2	14	30	21	14	21	14	7	10	7	1	7	4
SMC (w/Shortlist)	1	4	N/A- Start Date	7	10	7	1	3	2	14	30	21	14	21	14	7	10	7	1	7	4
SFQ (w/Shortlist)	1	4	N/A- Start Date	7	10	7	1	3	2	14	30	21	14	21	14	7	10	7	1	7	4
QC (w/Shortlist)	1	4	N/A- Start Date	7	10	7	1	3	2	14	30	21	14	21	14	7	10	7	1	5	4
QCI (w/Shortlist)	1	4	N/A- Start Date	7	10	7	1	3	2	14	30	21	14	21	14	7	10	7	1	5	4
SFQC (noShortlist)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	7	N/A- Start Date
SCBD (noShortlist)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	5	N/A- Start Date
SMC (noShortlist)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	7	N/A- Start Date
SFQ (noShortlist)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	7	N/A- Start Date
CQ (noShortlist)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	5	N/A- Start Date
QCI (noShortlist)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	5	N/A- Start Date
SED	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	7	N/A- Start Date

## Senegal

---

### Support to Food Sovereignty Program

### Project Design Report

### Annex 9: Project Implementation Manuals

Mission Dates: 15/04/2024 au 29/04/2024

Document Date: 14/08/2024

Project No. 2000004098

Report No. 6893-SN

West and Central Africa Division  
Programme Management Department





Investir dans les populations rurales

**République du Sénégal**

**Projet d'appui à la stratégie de souveraineté alimentaire du Sénégal  
(PASS)**

**Annexe 9 : Manuel d'exécution du projet (MEP)**

## TABLE DES MATIERES

Équivalents en monnaie .....	12
Poids et mesures .....	12
<b>PARTIE I: Description du Projet .....</b>	<b>13</b>
I.1: GOUVERNANCE ET DISPOSITIFS DE MISE EN ŒUVRE .....	13
<i>Gestion et coordination du Projet .....</i>	13
<i>Partenariat stratégique et d'appui à l'unité de gestion du Projet.....</i>	17
<i>Partenaires de mise en œuvre par activité (par région).....</i>	20
I.2: DISPOSITIF DE CIBLAGE.....	21
<i>Principaux groupes cibles : .....</i>	22
<i>Autres bénéficiaires directs : .....</i>	22
<i>Stratégie de ciblage : .....</i>	22
<i>Ciblage géographique :.....</i>	22
<i>Ciblage direct des ménages.....</i>	24
<i>L'approche duale de l'inclusion sociale .....</i>	25
<i>Les filières prioritaires .....</i>	28
<i>Estimation du nombre de bénéficiaires.....</i>	29
GENRE, JEUNES, INCLUSION SOCIALE .....	34
<i>Genre .....</i>	34
<i>Voie "genre" dans le PASS:.....</i>	35
<i>Jeunes .....</i>	37
<i>Voie "jeunes" dans le PASS:.....</i>	37
<i>Le ciblage des IER .....</i>	39
NUTRITION ET SECURITE ALIMENTAIRE .....	40
<i>Voie "nutrition" dans le PASS:.....</i>	43
<b>PARTIE II: Description des activités .....</b>	<b>45</b>
<b>OBJECTIFS DU PROJET .....</b>	<b>46</b>
<i>But du projet et objectif de développement.....</i>	46
<i>Résultats escomptés.....</i>	46
<i>Durée du projet.....</i>	46
<b>COMPOSANTE 1: AMELIORATION ET DIVERSIFICATION DE LA BASE PRODUCTIVE RESILIENTE AU CHANGEMENT</b>	
<b>CLIMATIQUE .....</b>	<b>48</b>
<i>Sous-composante 1.1 : Aménagements et gestion intégrée des eaux et des sols .....</i>	48
<i>Volet Préparation et mise en œuvre des plans territoriaux .....</i>	48
<i>Activité planification participative et mise en œuvre des plans territoriaux.....</i>	50
<i>Activité Renforcement des capacités des comités villageois et sécurisation foncière .....</i>	52
<i>Volet Accès hydraulique agricole.....</i>	53
<i>Activité Construction / réhabilitation de points d'eau à usage agricole .....</i>	53
<i>Activité Fermes irriguées pour les jeunes en incubation (FIJI).....</i>	55
<i>Mise en œuvre du volet.....</i>	55
<b>SOUS-COMPOSANTE 1.2. APPUI A LA DIVERSIFICATION, PRODUCTIVITE ET RESILIENCE DES EXPLOITANTS FAMILIAUX</b>	<b>57</b>
<i>Volet Recherche-action et renforcement des capacités des systèmes d'appui-conseil agricole... ..</i>	57
<i>Activité Création, dynamisation et consolidation des CLAAP .....</i>	57
<i>Mise en œuvre.....</i>	59
<i>Activité Mise à jour des modules de formation des CEP .....</i>	59
<i>Échanges et visites entre pairs.....</i>	59
<i>Stages et incubation des jeunes pour l'économie verte et numérique .....</i>	60
<i>La mise en œuvre du volet.....</i>	61
<i>Volet Appui-conseil pour une transition et intensification durable des EF.....</i>	61
<i>Activité Champs écoles paysans (CEP) et champs écoles paysans agropastoraux (CEAP) .....</i>	63
<i>Activité Petite mécanisation agricole .....</i>	65
<i>Activité Valorisation de l'appui-conseil numérique .....</i>	65
<i>Mise en œuvre du volet appui-conseil.....</i>	66
<i>Volet d'appui à la souveraineté semencière.....</i>	66
<i>Activité Production de semences de base .....</i>	66

Activité Accompagnement technique, suivi, contrôle et certification de semences .....	67
Activité Dialogue politique et souveraineté semencière .....	67
Mise en œuvre du volet souveraineté semencière .....	68
<b>Volet finance agricole .....</b>	<b>69</b>
Résultats attendus du volet finance rurale .....	69
Constats et leçons apprises en finance rurale .....	70
Description des activités .....	72
Activité Ingénierie financière d'accompagnement .....	73
Mécanisme de mise en œuvre de l'ingénierie financière .....	75
Activité Financement des IER à travers le FCP .....	77
Investissements éligibles .....	79
Plafonds de financement .....	79
Processus de mise en œuvre du FCP .....	81
Elaboration du manuel de mise en œuvre des FCP .....	84
Etude sur les opportunités d'investissement de la diaspora dans les entreprises du projet PASS .....	84
Rôles des différents partenaires de mise en œuvre .....	85
Description du phasage .....	87
Stratégie de sortie / durabilité .....	88
Principaux risques et mesures d'atténuation .....	88
<b>SOUS-COMPOSANTE 1.3 : AMELIORATION DE LA SECURITE NUTRITIONNELLE FAMILIALE ET APPUI A</b>	
<b>L'AUTONOMISATION DES FEMMES .....</b>	<b>90</b>
<b>Volet Changement de comportement nutritionnel et démonstrations culinaires : .....</b>	<b>91</b>
<b>Volet Alphabétisation fonctionnelle : .....</b>	<b>91</b>
<b>Volet allègement de la charge de travail des femmes : .....</b>	<b>91</b>
Activité d'Accès à l'eau potable : .....	91
Activité de Fourneaux à cuisson propre : .....	93
Activité Garderies d'enfants : .....	93
<b>Volet Filets sociaux productifs : .....</b>	<b>93</b>
<b>Volet Approche GALs+ (Système de formation-action pour l'égalité homme-femme) : .....</b>	<b>95</b>
<b>Volet promotion d'agrilabs de co-design de technologies de compensation : .....</b>	<b>95</b>
<b>Volet Initiatives entrepreneuriales à haute valeur nutritive .....</b>	<b>95</b>
Activité de Transformation de farines infantiles et enrichies : .....	95
Activité d'Approvisionnement des cantines scolaires par les cooperatives : .....	96
<b>Mise en œuvre .....</b>	<b>96</b>
<b>Récapitulatif des modalités de mise en œuvre des activités de composante 1 .....</b>	<b>97</b>
<b>COMPOSANTE 2 : VALORISATION DES PRODUITS ET DEVELOPPEMENT DES MARCHES TERRITORIAUX D'ECOULEMENT</b>	<b>98</b>
<b>Sous-composante 2.1 Accès aux marchés territoriaux .....</b>	<b>98</b>
<b>Effets attendus .....</b>	<b>98</b>
<b>Leçons tirées .....</b>	<b>98</b>
Expériences des Projets sur financement FIDA au Niger (Exemple du ProDAF) : .....	98
Sur l'approche de développement territorial, de renforcement des marchés physiques et d'ingénierie sociale multi-acteurs .....	99
<b>Volet Réhabilitation des infrastructures économiques .....</b>	<b>101</b>
Situation actuelle des marchés territoriaux .....	101
Caractéristiques des sites de marché territoriaux .....	107
Activité de réhabilitation des marchés de demi-gros (MDG) .....	107
Activité de réhabilitation des marchés hebdomadaires de collecte (MHC) .....	109
<b>Processus de mise en œuvre des activités d'ingénierie civile pour la réalisation d'infrastructures de marchés .....</b>	<b>112</b>
<b>Pistes rurales d'accès aux marchés territoriaux .....</b>	<b>113</b>
Dispositif de mise en œuvre du volet réhabilitation des infrastructures économiques .....	113
Normes techniques et éléments de coûts .....	115
Mesures environnementales et sociales .....	115
<b>Volet Dispositif de gestion et maintenance des infrastructures économiques .....</b>	<b>117</b>
Activité de mise en place et accompagnement des CIL-marché .....	118
Activité de mise en place des dispositifs de gestion des marchés .....	118
Activité de Système d'information des marchés territoriaux .....	119
<b>Volet Mise en place/Appui et accompagnement des dispositifs de maintenance des pistes rurales .....</b>	<b>120</b>
Dispositif de mise en œuvre du volet gestion et maintenance des infrastructures économiques .....	122



Facteurs de risque et mesures d'atténuation .....	122
Détail du phasage dans la réalisation des infrastructures économiques (marchés et pistes rurales): .....	123
Stratégie de sortie et durabilité .....	124
<b>SOUS-COMPOSANTE 2.2: DEVELOPPEMENT DES SERVICES MARCHANDS CONNEXES A LA PRODUCTION AGRICOLE .</b>	<b>125</b>
<i>Contexte des Organisations professionnelles agricoles au Sénégal</i> .....	<b>125</b>
Définition des organisations professionnelles agricoles (OPA).....	125
Une diversité d'organisations professionnelles agricoles .....	125
Statuts juridiques des OPA. ....	127
Atouts et contraintes des OPA.....	128
Leçons apprises.....	131
Accompagnement des OP / coopératives : .....	131
<i>Volet Renforcement des OP dans le secteur économique marchand</i> .....	<b>131</b>
<i>Volet Renforcement des OP dans le dialogue politique sur la souveraineté alimentaire</i> .....	<b>133</b>
Dispositif de mise en œuvre de la sous composante.....	135
<i>Volet Financement des initiatives entrepreneuriales connexes à la production</i> .....	<b>135</b>
Les principaux résultats attendus .....	136
Activité d'insertion professionnelle des jeunes ruraux.....	136
Activités de financement à coûts partagés (FCP).....	137
<b>APPROCHE, MATRICE DE PHASAGE RECAPITULATIVE ET DE STRATEGIE DE SORTIE</b> .....	<b>141</b>
<i>La matrice de phasage récapitulative</i> .....	<b>143</b>
<i>Phases d'intervention</i> .....	<b>145</b>
<i>Matrice de stratégie de sortie des activités du PASS</i> .....	<b>146</b>
<b>PARTIE III: Procédures Administratives et financières du projet</b> .....	<b>149</b>
<b>GESTION FINANCIERE</b> .....	<b>149</b>
<b>DIRECTIVES POUR L'ETABLISSEMENT DU MANUEL DE PROCEDURES ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES</b> .....	<b>149</b>
1.1: <i>Evaluation de la gouvernance publique et de gestions des finances publiques</i> .....	149
1.2: <i>Forces et faiblesses de la gestion financière des projets du portefeuille FIDA au Sénégal</i>	149
1.3 : <i>Résumé de l'évaluation des risques de gestion financière et des mesures d'atténuation</i> ..	149
<b>PROCEDURES DE PASSATION DE MARCHES</b> .....	<b>150</b>
<i>Règles de passation des marchés applicables</i> .....	<b>150</b>
<i>Méthodes de passation des marchés, seuils et examen préalable</i> .....	<b>150</b>
<b>SUIVI-EVALUATION, GESTION DES SAVOIRS ET COMMUNICATION</b> .....	<b>218</b>
<i>Suivi-évaluation</i> .....	<b>218</b>
Planification stratégique.....	218
Système de suivi-évaluation et rapportage .....	222
Cadre du fonctionnement ou référentiel.....	222
Gestion axée sur les résultats (GAR).....	223
Appropriation nationale, basée sur l'utilisation des structures existantes.....	223
Système SMRO du FIDA et son utilisation .....	223
Système d'information .....	225
Présentation du système de S&E du PASS .....	225
Outils de Planification et pilotage.....	225
Plan de Travail et Budget Annuel - PTBA .....	225
Étapes d'élaboration du PTBA .....	226
Fonction du Système Suivi évaluation (SSE) du projet.....	227
a. Le suivi des activités du PTBA .....	227
b. Le suivi des résultats du cadre logique .....	227
Les indicateurs de Produits : .....	228
La mesure des effets et de l'impact du Projet .....	228
<i>Cadre logique du PASS</i> .....	<b>229</b>
La mesure de la portée (nombre de bénéficiaires) du Projet .....	240
Méthode de suivi de la portée : .....	244
c. La contribution au cadre de résultats du COSOP .....	244
d. La contribution du PASS à la Stratégie nationale de souveraineté alimentaire et COMPACT .....	244
Organisation des SSE .....	244
Rôles et responsabilités des acteurs dans le fonctionnement du SSE du PASS .....	246
Supports d'analyse et de reportage du dispositif SE du PASS.....	250
Réunions stratégiques pour le fonctionnement du SSE et la prise de décision .....	252
<i>Système de Suivi informatisé (SSI)</i> .....	<b>254</b>
Système d'information Géographique (SIG) .....	256

<i>Évaluation du Projet</i> .....	256
Évaluations internes : .....	257
Évaluations externes.....	258
Opérationnalisation du système.....	261
<i>Développement du cadre de mesure des rendements du projet</i> .....	268
<i>Glossaire de l'élaboration de la définition des indicateurs clés du FIDA et méthodes de mesures</i> .....	268
<i>Gestion des savoirs, Communication et apprentissage, Innovation et Mise-à-l'échelle</i> .....	279
<i>Stratégie de la Gestion de Savoirs</i> .....	279
Objectifs.....	279
<i>Plan d'action</i> .....	279
Activité de Systématisation des expériences, des bonnes pratiques et des résultats. ....	279
Activité de Diffusion et communication. ....	281
<b>PARTIE IV : ANNEXES</b> .....	282
4.1 PROPOSITIONS DE TERMES DE REFERENCES DU PERSONNEL (UNITE DE GESTION DU PROJET).....	282
<i>Annexe 4.1.1 : TDR de Responsable Composante 1- expert en agroécologie, changement         climatique et environnement</i> .....	283
<i>Annexe 4.1.2 : TDR de l'expert aménagement et hydraulique agricole</i> .....	285
<i>Annexe 4.1.3 : TDR du Responsable Composante 2 (expert en ingénierie sociale et organisations         paysannes):</i> .....	286
<i>Annexe 4.1.4 : TDR de l'Expert en Génie Civil Chargé des Infrastructures</i> .....	287
<i>Annexe 4.1.5 : TDR de Assistant spécialistes en Génie Civil (régional)</i> .....	289
<i>Annexe 4.1.6 : Proposition de TDR du Responsable de Suivi-Evaluation (RSE)</i> .....	290
<i>Annexe 4.1.7 : Proposition de TDR de l'expert en finance rural</i> .....	292
<i>Annexe 4.1.8 : Proposition de TDR du Responsable de passation de marchés (RPM)</i> .....	293
<i>Annexe 4.1.9 : Proposition de TDR de l'Assistant(e) en Passation de Marchés</i> .....	295
TDR ASSISTANCE TECHNIQUE .....	297
<i>Annexe 4.2.1 : TDR du consultant chargé de l'élaboration du manuel de procédures du         financement à coûts partagés (FCP)</i> .....	298
<i>Annexe 4.2.2 : TDR relatifs au recrutement de l'assistance technique internationale en Ingénierie         sociale (marchés)</i> .....	299
ANNEXE 4.3 TDR ETUDES ET ENQUETES .....	303
<i>Annexe 4.3.1 : Termes de référence pour la l'enquête socioéconomique de référence du PASS</i> 304	
<i>Annexe 4.3.2 : Termes de référence pour la l'informatisation du système de suivi-évaluation de         PASS</i> .....	310
<i>Annexe 4.3.3 : Termes de référence pour l'organisation d'un voyage d'études sur les marchés de         demi-gros</i> .....	314
ANNEXE 4.4 XB TDR PARTENAIRES DE MISE EN ŒUVRE .....	320
<i>Annexe 4.4.1 : Draft de la convention de partenariat ANCAR</i> .....	321
<i>Annexe 4.4.2 : Draft de la convention de partenariat ASPRODEB</i> .....	329
<i>Annexe 4.4.3 Draft de la convention de partenariat entre l'UGP et la FONGS</i> .....	335
<i>Annexe 4.4.4. Draft de la convention de partenariat entre l'UGP et le FADSR</i> .....	343
<i>Annexe 4.4.5 : Modèle d'avis à manifestation d'intérêt études infrastructures</i> .....	349
<i>Annexe 4.4.6 : Modèle de TDR pour Etudes techniques (APS, APD, DAO) + surveillance et contrôle         des travaux par cabinet;</i> .....	350
<i>Annexe 4.4.7 : TDR SURVEILLANCE ET CONTRÔLE DES TRAVAUX</i> .....	361
ANNEXE 4.5 SUPPORTS TECHNIQUES .....	367
<i>Appendice 4.5.1 - Systèmes de captation de l'eau pluviale : Citernes et Systèmes d'Irrigation         associés</i> .....	367
<i>Appendice 4.5.2 – SC1.1 Agroforesterie</i> .....	371
<i>Appendice 4.5.3 – SC1.2 Périmètres maraîchers agroforestiers</i> .....	374
<i>Appendice 4.5.4 – SC1.2 Pratiques d'aménagement des terres et transition agroécologique ...</i> 376	
<i>Les pratiques dans les pages suivantes sont tirées des fiches pratiques élaborées par la CNA BIO</i> .....	376

4.1 Le zaï amélioré.....	376
4.2. Le cordon pierreux.....	377
4.3 Les diguettes antiérosives.....	378
4.4 Les demi-lunes.....	379
4.5 Les couloirs de transhumance.....	380
<i>Annexe 4.5.5 – SC1.2 La transition productive.....</i>	<i>382</i>
<i>Annexe 4.5.6 – SC1.2 TAPE et indicateurs pour la caractérisation, suivi et l'évaluation de l'agroécologie.....</i>	<i>387</i>
<i>Appendice 4.5.7 –Les Comités de veille citoyenne dans le SSE.....</i>	<i>391</i>
<i>Annexe 4.5.8 : GUIDE DE PROFILAGE DES ORGANISATIONS DE PRODUCTEURS.....</i>	<i>394</i>
<i>ANNEXE 5.5.9 – RESSOURCES DOCUMENTAIRES UTILES POUR LE PARTENARIAT AVEC LES OP.....</i>	<i>413</i>
<b>PARTIE V : MATRICES D'ÉVALUATION DES CAPACITES DES PARTENAIRES POTENTIELS .....</b>	<b>418</b>
<i>ADAK (Association des Agriculteurs de la Région de Kaolack).....</i>	<i>418</i>
<i>Association des femmes rurales de Sedhiou (AFRS) – Plateforme Nous Sommes la Solution – section de Sedhiou.....</i>	<i>419</i>
<i>AGEROUTE.....</i>	<i>420</i>
<i>AGRIJEUNES.....</i>	<i>421</i>
<i>AKADEMIYA2063.....</i>	<i>423</i>
<i>AGENCE NATIONALE DE CONSEIL AGRICOLE ET RURAL (ANCAR).....</i>	<i>424</i>
<i>Association régionale des agriculteurs de Fatick (ARAF).....</i>	<i>425</i>
<i>Agence de régulation des marchés (ARM).....</i>	<i>426</i>
<i>ASPRODEB (Association Sénégalaise pour la Promotion du Développement à la Base).....</i>	<i>427</i>
<i>Agronomes et vétérinaires sans frontières (AVSF).....</i>	<i>428</i>
<i>CasaBio – Centre de Formation Professionnel en Agroécologie et Ecotourisme.....</i>	<i>429</i>
<i>Cadre de concertation des Producteurs agricoles (CCPA).....</i>	<i>430</i>
<i>Conseil Départementale de Sédhiou.....</i>	<i>431</i>
<i>Compagnie Nationale d'Assurance Agricole du Sénégal (CNAAS).....</i>	<i>433</i>
<i>CNCR (Conseil National de Concertation et de Coopération des Ruraux).....</i>	<i>434</i>
<i>Conseil National de Développement de la Nutrition (CNDN).....</i>	<i>435</i>
<i>Cadre national interprofessionnel de la filière niébé (CNIFN).....</i>	<i>436</i>
<i>Cadre National Interprofessionnel de la Filière du Sésame)- CNIF-SESAME.....</i>	<i>437</i>
<i>Conseil Régional de la Jeunesse de Sedhiou.....</i>	<i>438</i>
<i>Centre de Suivi Ecologique.....</i>	<i>439</i>
<i>Comité de veille Citoyenne (CVC).....</i>	<i>440</i>
<i>Direction de l'Agriculture du ministère de l'Agriculture, de la Souveraineté Alimentaire et de l'Élevage.....</i>	<i>441</i>
<i>Division des Semences (DISEM) de la Direction de l'Agriculture.....</i>	<i>442</i>
<i>Direction Régionale de Développement Rural (DRDR) de Kaolack.....</i>	<i>443</i>
<i>FAO :.....</i>	<i>444</i>
<i>FEPROMAS (Fédération des Producteurs de Maïs du Saloum).....</i>	<i>445</i>
<i>Fonds National de Développement Agro-Sylvo-Pastoral.....</i>	<i>446</i>
<i>FNDASP.....</i>	<i>446</i>
<i>FONGS/ action paysanne (Fédération des organisations non gouvernementales du Sénégal) ..</i>	<i>447</i>
<i>Fonds d'Appui à la Stabulation (FONSTAB).....</i>	<i>448</i>
<i>FORCES PAYSANNES.....</i>	<i>449</i>
<i>Fédération régionale des associations des personnes en situation de handicap.....</i>	<i>450</i>
<i>GIE Koba Club.....</i>	<i>451</i>
<i>GIPA de femmes transformatrices d'arachides et céréales de Taïba Niassene.....</i>	<i>452</i>
<i>Groupement des producteurs de Sésame de Koumpenntoum (GPS).....</i>	<i>453</i>
<i>GRET.....</i>	<i>454</i>
<i>Ex Ministère de l'Élevage et des Productions animales (MEPA).....</i>	<i>455</i>
<i>MOUVEMENT SENEGALAIS POUR LE DEVELOPPEMENT (MSD).....</i>	<i>456</i>
<i>RESOPP (Réseau des Organisations Paysannes et Pastorales du Sénégal),.....</i>	<i>457</i>
<i>Réseau National des Coopératives des Producteurs de Semences (RNCPS).....</i>	<i>458</i>

PARTIE VI : Checklist passation de marché .....	459
PARTIE VII : Checklist gestion financière .....	460

## LISTE DES FIGURES

<i>Figure 1 : Organigramme du PASS</i> .....	16
<i>Figure 2 : Régions d'intervention du PASS</i> .....	21
<i>Figure 3 : Inclusion Sociale dans la Composante 1</i> .....	26
<i>Figure 4 : Inclusion Sociale au sein de la Composante 2</i> .....	27
<i>Figure 5 : Diagramme de ciblage géographique et direct</i> .....	30
<i>Figure 6 : Pourcentage de parcelles gérées par des femmes</i> .....	35
<i>Figure 7 : Pourcentage de parcelles gérées par des femmes</i> .....	35
<i>Figure 8 : Voies d'impact pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes du PASS</i> .....	36
<i>Figure 9 : Emploi des jeunes et sous-emploi</i> .....	37
<i>Figure 10 : Voies d'impact de l'emploi des jeunes du PASS</i> .....	38
<i>Figure 11 : Classification de l'insecurité nutritionnelle</i> .....	40
<i>Figure 12 : Voies d'impact sur la nutrition du PASS</i> .....	44
<i>Figure 13 : Carte des zones d'interventions et des résultats attendus</i> .....	47
<i>Figure 14 : Approche territoriale : paysages, exploitations familiales, marchés</i> .....	49
<i>Figure 15 : Schéma de planification territoriale (grappes et commune) dans les bassins de production ciblés</i> .....	51
<i>Figure 16 : Schéma organisationnel de recherche-action et d'appui-conseil</i> .....	61
<i>Figure 17 : Matrice d'intervention de la mécanisation agricole</i> .....	65
<i>Figure 18 : Schéma du processus de mise en œuvre du FCP dans le PASS</i> .....	82
<i>Figure 19 : Activités d'inclusion sociale et de nutrition</i> .....	90
<i>Figure 20 : Marché de demi-gros de céréales de Tessaoua, Niger</i> .....	99
<i>Figure 21 : Images de la situation actuelle des marchés territoriaux :</i> .....	103
<i>Figure 22 : Carte de localisation des marchés de demi-gros ciblés</i> .....	106
<i>Figure 23 : Caractéristiques techniques indicatives d'un marché de demi gros</i> .....	109
<i>Figure 24 : Processus de conduite des dossiers d'infrastructures</i> .....	115
<i>Figure 25 : Matrice de phasage général des infrastructures économiques</i> .....	123
<i>Figure 26 : Schématisation de l'approche d'intervention territoriale intégrée du PASS</i> .....	141
<i>Figure 27 : Répartition territoriale des interventions par PTF</i> .....	142
<i>Figure 28 : Matrice de phasage du PASS</i> .....	143
<i>Figure 29 : Subventions accordées par l'intermédiaire de partenaires de mise en œuvre</i> .....	170
<i>Figure 30 : Subventions par l'intermédiaire de l'UGP</i> .....	170
<i>Figure 31 : Analyse PESTLE (Politique, Économique, Sociale, Technologique, Légale, Environnementale)</i> .....	196
<i>Figure 32 : Analyse SWOT du PASS (Forces, Faiblesses, Opportunités, Menaces)</i> .....	200
<i>Figure 33 : Flux de données du suivi-évaluation</i> .....	245
<i>Figure 34 : Schéma d'organisation du circuit des données du PASS</i> .....	246

## LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Matrice de répartition des postes de l'UG PASS .....	15
Tableau 2 : Matrice institutionnelle des parties prenantes .....	17
Tableau 3 : Matrice des partenaires de mise en œuvre par région .....	20
Tableau 4 : Zones d'intervention géographique .....	21
Tableau 5 : Estimation du nombre de ménages ciblées.....	29
Tableau 6 : Matrice de ciblage par activité .....	31
Tableau 7 : Caractéristiques socio-démographiques de la sous-nutrition.....	40
Tableau 8 : Itinéraires techniques des CEP et CEAP.....	64
Tableau 9 : Production de semences de base et certifiées en 6 ans .....	67
Tableau 10 : Phasage des activités d'ingénierie d'accompagnement financier.....	74

Tableau 11 : Programmation physique et financière des activités de financement des initiatives d'entrepreneuriat rural .....	80
Tableau 12 : Phasage des activités de financement des IER (sous-composante 1.2. Diversification, durabilité et résilience de la production .....	80
Tableau 13 : Matrices des critères d'éligibilité et de priorisation des groupes cibles et des IER .....	82
Tableau 14 : Sites d'intervention proposés des marchés territoriaux de demi-gros existants.....	105
Tableau 15 : Caractéristiques techniques indicatives d'un marché de collecte .....	111
Tableau 16 : Matrice récapitulative de l'implication de l'ingénierie sociale selon les phases de maturité du PASS.....	121
Tableau 17 : Typologie des OPA au Sénégal par niveau géographique .....	126
Tableau 18 : Présentation de quelques OPA faitières clés au Sénégal .....	126
Tableau 19 : Les différents statuts juridiques et principaux mandats des OPA au Sénégal .....	128
Tableau 20 : Principaux atouts et contraintes des OP au Sénégal .....	129
Tableau 21 : Activités ciblant de l'insertion professionnelles des jeunes.....	136
Tableau 22 : Matrice de phasage des activités d'accompagnement à l'insertion professionnelle des jeunes ruraux.....	137
Tableau 23 : Activités de financement des initiatives d'entrepreneuriat rural relevant de la sous composante 1.2. Diversification, durabilité et résilience de la production .....	139
Tableau 24 : Matrice de phasage des activités de financement des Initiatives d'Entrepreneuriat Rural relevant de la sous composante 2.2. Diversification, durabilité et résilience de la production .....	139
Tableau 25 : Phasage territoriale des interventions .....	142
Tableau 26 : Matrice de stratégie de sortie du PASS .....	147
Tableau 27 : Méthodes, seuils et délais de passation des marchés.....	152
Tableau 28 : Examen préalable des activités/étapes/processus de passation des marchés.....	155
Tableau 29 : Correspondance des orientations en matière de passation de marchés dans le manuel .....	157
Tableau 30 : Comparaison entre les règles nationales de passation des marchés et les directives du FIDA .....	163
Tableau 31 : Indications sur les applications OPEN et CMT pour certains types de contrats ou d'accords .....	168
Tableau 32 : Rôles et responsabilités en matière d'achats.....	189
Tableau 33 : Description des éléments du cadre de mesure des rendements.....	228
Tableau 34 : Détail du dénombrement des bénéficiaires du projet .....	240
Tableau 35 : Tableau des rôles et responsabilité des acteurs du dispositif SE du PASS .....	247
Tableau 36 : Instruments de rapportage à produire par l'UGP .....	250
Tableau 37 : Etats de sortie obligatoire du SSI.....	255
Tableau 38 : Plan de suivi évaluation .....	262
Tableau 39 : Format du cadre de mesure des rendements .....	268

## ABBREVIATIONS ET ACRONYMES

AEF	Analyse économique et financière
Agri-jeune	Projet de soutien aux jeunes agriculteurs ruraux (Agrijeunes Tekki Ndawñi)
AICCRA	Accelerating Impacts of CGIAR Climate Research for Africa Project
AICS	Agence Italienne de Coopération au Développement
ANACIM	Agence nationale de l'aviation civile et de la météorologie
ANCAR	Agence Nationale de Conseil Agricole et Rural
ANSD	Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie
ARM	Agence de régulation des marchés
ASPRODEB	Association senegalaise pour la promotion du developpement à la base
ASS	Afrique Sub-Saharienne
BCEAO	Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest
BEI	Banque européenne d'investissement
BM	Banque mondiale
CCI-SN	Chambre de commerce et d'industrie du Sénégal
CDP	Cassa Depositi e prestiti
CERAAS	Centre d'Etude Regional pour l'Amélioration de l'Adaptation à la Sécheresse de l'ISRA
CGIAR	Consultative Group on International Agricultural Research
CIF	Cellule interdépartementale de facilitation (PASS)
CIL	Cadre interprofessionnel local (marchés)
CILSS	Comité Permanent Inter-Etats de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel
CNCR	Conseil national de concertation et de coopération des ruraux du Sénégal
CORAF	Conseil Ouest et Centre Africain pour la Recherche et le Développement Agricoles
COSOP	Programme d'opportunités stratégiques du pays
CLAAP	Comités locaux d'appui-accompagnement de proximité
CNAAS	Compagnie nationale d'assurance agricole du Sénégal
CNP	Comité national de pilotage
CSE	Centre de Suivi Ecologique
CSST	Coopération Sud-Sud et triangulaire
CV	Chaine de valeur
DPV	Direction de la Protection des Végétaux
DRDR	Direction Régionale du Développement Rural
DyTAES	Dynamiques pour une transition agro-écologique au Sénégal
DyTAEL	Dynamiques pour une transition agro-écologique locales
EATM-S	ECOWAS Agriculture Trade and Market Scorecard
ECOJES	Entente Communautaire des Jeunes de Sénégal
ECOWAS	Economic Community of West African States
EISMV	Ecole Inter-Etats des Sciences et Médecine Vétérinaires de Dakar
ESCP	Environmental and Social Commitment Plan
ESF	Environmental and Social Framework
ESMF	Environmental and Social Management Framework
ESMP	Environmental and Social Management Plans

ESMS	Environmental and Social Management System
ESRS	Environmental and Social Review Summary
ESS	Environmental and Social Standard
EWS	Early Warning System
FADSR	Fonds d'Appui au Développement du Secteur Rural
FAO	Food and Agriculture Organization of the United Nations
FENAB	Fédération nationale pour l'agriculture biologique
FIDA	Fond International pour le développement agricole
FONGS	Fédération des organisations Non Gouvernementales du Sénégal
MFEF	Mécanisme de financement pour l'envoi de fonds
FNDASP	Fonds National de Développement Agro-Sylvo-Pastoral
FNRAA	Fonds National pour la Recherche Agricole et Agro-Alimentaire
FONGS	Fédération des Organisations Non Gouvernementale du Sénégal-Action Paysanne
FONSTAB	Fonds d'appui à la stabulation
FSRP	Programme de résilience des systèmes alimentaires en Afrique de l'ouest
GdS	Gouvernement du Sénégal
GEMS	Geo-Enabling initiative for Monitoring and Supervision
GES	Gaz à effet de serre
Ha	Hectare(s)
IF	Institutions financières
IGMV	Initiative de la grande muraille verte
IGREENFIN	Initiative financement vert inclusive (Inclusive green financing initiative)
ISRA	Institut sénégalais de recherche agricole
LNERV	Laboratoire National de l'Elevage et de Recherche Vétérinaire
LPSDA	Lettre de Politique Sectorielle de Développement de l'Agriculture
LPSDE	Lettre de Politique Sectorielle de Développement de l'Elevage
MARE	Mécanisme d'accès aux ressources empruntées
MASAE	Ministère de l'agriculture, de la souveraineté alimentaire et de l'élevage
MDG	Marché de demi-gros
MFEF	Mécanisme de financement pour l'envoi de fonds
MPME	Micro, petite et moyenne entreprise
NCP	Note conceptuelle de projet
NU	Nations unies
ODD	Objectif du développement durable
ONG	Organization Non-gouvernementale
OP	Organisation de producteurs
OPEP	Organisation des pays exportateurs de pétrole
ORSRE	Organe de Régulation du Système de Récépissé d'Entrepôt
OS	Objectif stratégique
PAM	Programme alimentaire mondiale
PAP-3	Plan d'actions prioritaires 3
PARIIS	Projet d'Appui Régional à l'Initiative pour l'Irrigation au Sahel

PARM	Plateforme pour la gestion du risque agricole (Platform for agricultural risk management)
PASS	Projet d'appui à la stratégie de souveraineté alimentaire du Sénégal
PCAE-PforR	Programme de compétitivité de l'Agriculture et de l'Élevage - Programme de compétitivité de l'agriculture et de l'élevage axé sur les résultats
PFNL	Produits forestiers non ligneux
PLACC	Plan locaux d'adaptation au changement climatique
PNDE	Plan National de Développement de l'Élevage
POAS	Plan d'occupation et d'affectation des sols
PRACAS	Programme d'Accélération de la Cadence de l'Agriculture
PRAPS-2	Projet Régional d'Appui au Pastoralisme au Sahel -Phase 2
PRES	Programme de Résilience Économique et Sociale
PSE	Plan Sénégal Emergent
PTBA	Plan de travail et budget
RNA	Régénération naturelle assistée
S&E	Suivi - évaluation
SAED	Société d'Aménagement et d'Exploitation des Terres du Delta du Fleuve Sénégal
SAIDA	Services agricoles et inclusion digitale en Afrique
SABP	Système d'allocation basé sur la performance
SCOR	Société civile organisée en milieu rural
SD3C	Programme conjoint pour le Sahel en réponse aux défis du COVID-19, des conflits et du changement climatique au Sahel et au Sénégal
SLM	Sustainable Landscape Management
SNIF	Stratégie nationale d'inclusion financière
SODAGRI	Société de développement agricole et industriel du Sénégal
TdC	Théorie du changement
TdR	Termes de référence
UGP	Unité de coordination et de gestion de projet
UNSDCF	Cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable au Sénégal
XOF	Franc CFA
ZLECAF	Zone de libre échange continental en Afrique



### Équivalents en monnaie

Unité monétaire	=	
1,0 USD	=	600 XOF

### Poids et mesures

1 kilogramme	=	1 000 g
1 000 kg	=	2,204 livres
1 kilomètre (km)	=	0,62 mille
1 mètre	=	1,09 yards
1 mètre carré	=	10.76 pieds carrés
1 acre	=	0,405 hectare
1 hectare	=	2,47 acres

## **PARTIE I: Description du Projet**

### **I.1: Gouvernance et dispositifs de mise en œuvre**

#### **Gestion et coordination du Projet**

**Ministère de tutelle** : le projet sera confié au Ministère de l'agriculture, de la souveraineté alimentaire et de l'élevage (MASAE), désigné comme ministère de tutelle par le gouvernement.

**Cadre organisationnel** : Le cadre organisationnel suivant est proposé pour la gestion et la coordination du projet :

- **Un comité de pilotage national (CPN)** pour superviser et guider la mise en œuvre du projet, donner les orientations stratégiques, en assurant la cohérence avec les politiques gouvernementales. Le comité sera présidé par le MASAE et comprendra des représentants des principaux ministères concernés (économie, finances, collectivités locales, infrastructures, commerce, protection sociale, environnement, genre, jeunesse), des représentants des autorités locales, des représentants de la société civile organisée en milieu rural (dont les organisations de producteurs (OP) et notamment deux représentants des collèges des « jeunes » et des « femmes ») et des représentants du secteur privé. Les autres partenaires de mise en œuvre seront conviés en tant qu'observateurs. Le CNP se réunira deux fois par an et sera chargé de l'examen et de la validation : i) du Programme de travail et budget annuel (PTBA), ii) des orientations stratégiques en regard des priorités politiques sectorielles nationales ; iii) des recommandations des missions conjointes de supervision et iv) des observations issues du dispositif de veille citoyenne rurale inclusive aux niveaux national et local.
- Le comité de pilotage s'appuiera sur un comité technique consultatif présidé par le Coordonnateur du PASS et qui sera composé des représentants des autorités locales, des services techniques déconcentrés de l'état dans les régions couvertes, des partenaires stratégiques/spécialisés mobilisés, des experts du projet, et des projets et programmes intervenants dans la zone d'intervention du projet.
- **Une unité de coordination et de gestion du projet (UGP)** intégrée au MASAE (proposée au niveau du Secrétariat General, plus précisément de la Cellule des études et de la planification) sera en charge de la coordination et de la gestion quotidiennes du projet. L'UGP bénéficiera d'une autonomie de gestion technique, administrative, et fiduciaire pour la mise en œuvre du projet. L'UGP sera composée d'une équipe mixte de fonctionnaires mis à disposition par le gouvernement et de spécialistes recrutés par appel à candidature. Elle sera coordonnée par un coordinateur de projet (un fonctionnaire de rang A) désigné par le MASAE avec ANO du FIDA, et gérée par une équipe technique et fiduciaire.
- **Des cellules de facilitation interdépartementales (CFI)** qui seront hébergées soit au sein des conseils départementaux s'il existe des capacités dument évaluées<sup>1</sup> (sur le modèle du conseil départemental de Kaolack et de son programme alimentaire territorial), soit au sein des Directions régionales du développement rural (DRDR, voir en annexe 5 la matrice d'évaluation et l'analyse SWOT). Les cellules seront chargées de la coordination de l'ingénierie territoriale et sociale dans le territoire d'intervention du projet. Elles seront chargées, entre autres, de la facilitation de la mise en œuvre de la stratégie locale d'intervention du projet ; de la mobilisation des partenaires locaux – notamment des communes - et de l'animation territoriale ; de la facilitation de l'intervention des partenaires stratégiques sur le territoire ciblé ; de la mise en œuvre d'activités spécifiques identifiés dans le PTBA, du suivi évaluation et de la gestion des savoirs au niveau local.
- Les cellules travailleront sous la supervision de l'UGP qui valide leurs plans de travail et les ressources qui y sont affectées. En termes de ressources humaines, les cellules seront dotées d'un spécialiste en aménagement du territoire et en suivi évaluation qui sera chargé de la facilitation de la cellule, d'un assistant en passation de marchés, d'un assistant comptable, mobilisables au sein des services de l'entité hôte. Dans le cadre de l'appui au dispositif institutionnel territorial, une assistance technique sera contractée par le projet pour conseiller les conseils départementaux s'engageant dans

---

<sup>1</sup> Cette évaluation des capacités des différents conseils départementaux sera effectuée durant la période FIPS afin sécuriser le dispositif

une programme alimentaire territoriale afin de valider les fonctionnements de l'inter-départementalité pour la gestion de projets dont l'impact dépasse leur territoire administratif (par exemple les routes, les marchés de demi-gros, la gestion de la nappe phréatique...etc). Ces dispositifs innovants seront aussi évalués en fin de première année.

Un organigramme détaille la composition de l'UGP (voir page 15, Figure 1 : Organigramme du PASS). Le personnel ayant des fonctions fiduciaires sera recruté sur une base compétitive et le reste de l'équipe de projet sera mis à disposition par le MASAE selon un processus de sélection compétitive interne dès lors que les compétences sont disponibles au sein du ministère. Certaines fonctions (comme par exemple la gestion financière) pourraient être externalisées à un cabinet externe, sous la supervision du Responsable administratif et financier.

Pour le personnel fonctionnaire : un "détachement " est effectué à 100% sur le projet. Son salaire de fonctionnaire est maintenu et il peut recevoir un top-up.

Pour le personnel non-fonctionnaire mais en service au ministère : une " suspension d'engagement" est effectuée. Cela entraîne une suspension du salaire versé par l'Etat, et son salaire sera entièrement couvert par le projet sur la base de la grille de l'UGP ayant reçu l'ANO du FIDA.

Le personnel spécifique<sup>2</sup> sera recruté conformément aux accords passés entre le FIDA et le gouvernement du Sénégal durant la période FIPS par un cabinet de recrutement sur base compétitive ouverte.

Les TDR de ce cabinet préciseront ses attributions ; toutefois, il devra spécifier et justifier pour chaque poste, les trois meilleurs profils identifiés ; il reviendra ainsi au gouvernement après réception de l'ANO du FIDA, de constituer une équipe inclusive qui respecte, au minimum, l'équilibre suivant : 40% de femmes (dont 33% des postes de management) et 30% de jeunes. Les personnes handicapées seront encouragées à candidater. Un coefficient tenant compte de ces caractéristiques sociales sera attribué dans la grille d'évaluation des candidatures.

L'UGP est piloté par un Coordinateur, secondé par un·e Chef·e des opérations.

A ce premier niveau de coordination s'articule un second niveau de responsables rendant compte au Chef·e des opérations. Ce niveau regroupe des deux responsables de composantes, le responsable de suivi-évaluation, le responsable administratif et financier, le responsable de passation de marché.

Les facilitateurs des cellules territoriales sont aussi les assistants SE.

Un troisième niveau d'Experts techniques et/ou fiduciaires s'articule aux responsables de composantes pour les appuyer dans leurs domaines respectifs. Au niveau central, il s'agit du/de la Chargé·e de nutrition, du/de la Chargé·e de genre, jeunes et groupes vulnérables, du/de la Chargé·e de génie civil. Ce dernier poste aura aussi la responsabilité de coordonner les activités de génie civil avec les spécialistes localisés dans les antennes.

Un quatrième niveau comprend les assistant·es éventuels (direction, administratifs, passation de marchés, comptable...) à tous les postes précédents.

Le cinquième niveau correspond aux personnel d'appui transversal, notamment les chauffeurs et logisticien·nes.

Il est proposé d'aligner tous les salaires conformément à l'échelle des salaires actuellement utilisée au Sénégal en alignement avec la sphère de responsabilité et le niveau d'expérience. La matrice suivante suggère une répartition selon l'expérience permettant une évolution en cours de projet sur la base des évaluations annuelles.

---

<sup>2</sup> Les termes de référence des différents postes des unités de gestion du programme sont proposés en annexe 4

Tableau 1 : Matrice de répartition des postes de l'UG PASS

Rôle / Niveau	Sphère de responsabilité	Niveau	Senior	Confirmé	Base
Direction	coordination projet	1		Coordinateur·ice	Chef·e des opérations
Responsable	coordination sectorielle / fiduciaire	2			RSE, RAF, RC1, RC2 RPM
Experts	Opérations techniques / financières	3			Expert infrastructures, Expert·e Ciblage, inclusion sociale et nutrition Expert aménagement et hydraulique Expert finance rurale Expert Com/GDS Comptable
Assistant	Appui	4			Assistant·e passation de marché Assistant-comptable, Assistante de direction
Personnel d'appui	tâches spécifiques transversales	5		Assistant·e administrative, Chauffeur	Assistant·e logistique

Du point de vue fiduciaire, conformément aux règles et procédures du FIDA, au niveau national, le projet aura un responsable administratif et financier assisté d'un comptable et d'assistants comptables en chaque antenne. Un Responsable de passation de marchés et son assistant seront placés directement sous la responsabilité du Chef des opérations. Enfin un auditeur interne sera aussi placé directement sous l'autorité du Coordonateur (voir fiche de description de poste en annexe).

Les descriptions de postes sont disponibles en annexe 4.1 en alignement sur la description des composantes techniques détaillées dans la partie 2.

Les liens hiérarchiques fonctionnels sont basés sur une chaîne de commande unique avec tous les responsables dépendant directement du Chef·e des opérations, lui-même sous la responsabilité hiérarchique du Coordonateur. Les Expert·es dépendent des Responsables auxquels ils fournissent un appui.

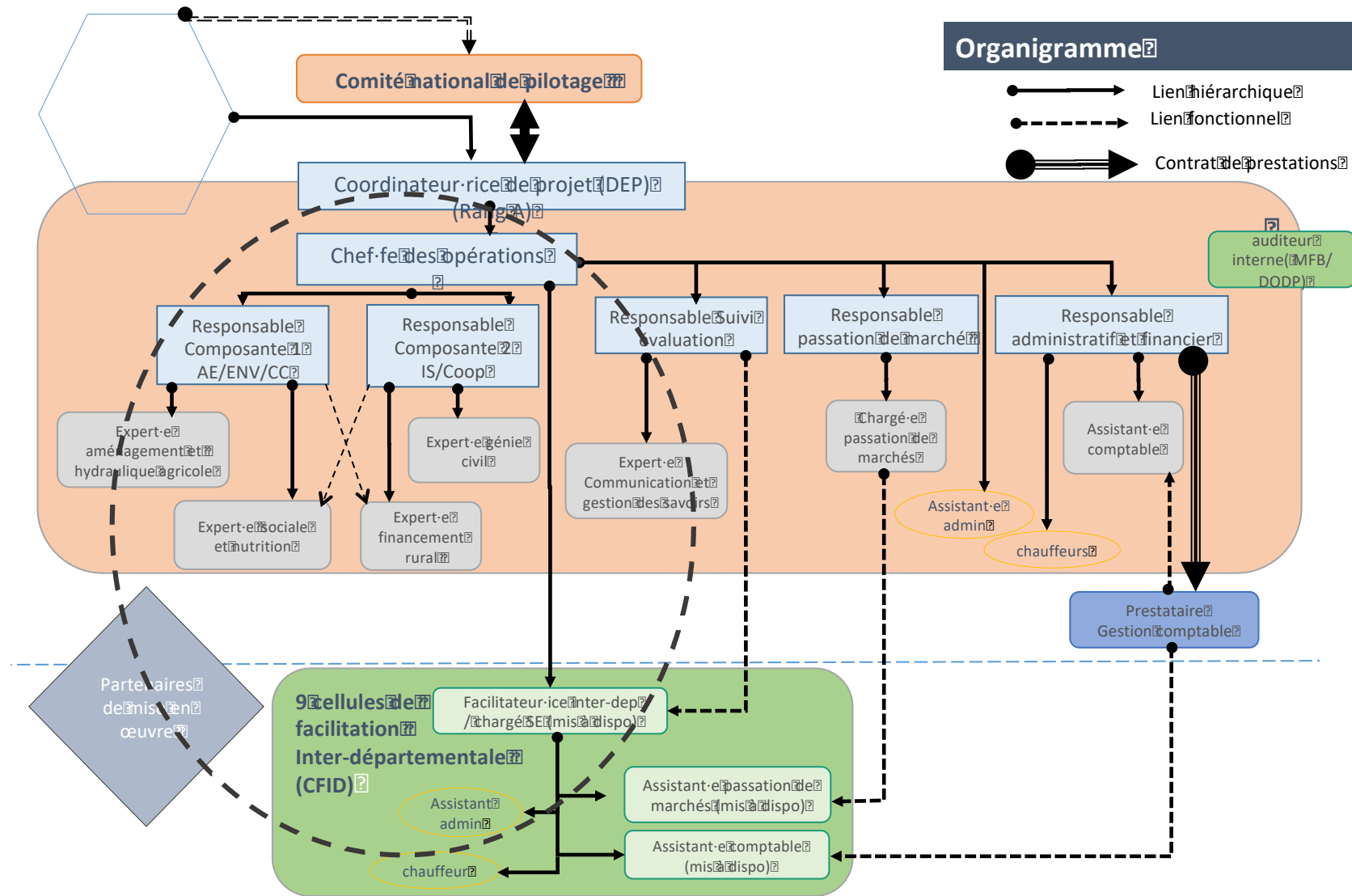
Au sein des cellules territoriales, tous les postes sont sous la responsabilité hiérarchique du facilitateur de la cellule qui est lui-même sous la responsabilité hiérarchique du Chef·fe des opérations. Ces liens sont suprêmes et gèrent les aspects administratifs et financiers.

Des liens techniques existent entre les Responsables/Experts du siège et les cellules. Ces liens concernent les aspects techniques, de coordination des interventions, d'appui base-arrière et de contrôle qualité.

Le projet bénéficiera également des acquis des projets antérieurs en ce qui concerne (i) la programmation et la gestion axée sur les résultats, (ii) les manuels de mise en œuvre, y compris le manuel administratif et gestion financière.

L'organigramme du Projet se présente comme suit :

Figure 1 : Organigramme du PASS



**Gestion Financière.** L'UGP révisera les états financiers et comptables trimestriels préparés par le cabinet comptable et les transmettra au FIDA (et aux autres cofinanceurs) afin de suivre les engagements, les décaissements, la performance financière, son efficacité (niveau des coûts d'exploitation) ainsi que l'accès aux données financières pour le suivi croisé technique et financier. Ce système préparera des états financiers consolidés des opérations, des ressources et des dépenses liées au projet. Les procédures sont détaillées dans la manuel de procédures administratives et financières.

**Passation de marchés.** L'UGP du PASS jouissant d'une autonomie de gestion administrative et financière, elle abritera en son sein une cellule de passation des marchés dont tous les membres ainsi que les partenaires externes impliqués dans le processus bénéficieront d'une formation technique sur la passation des marchés selon les nouvelles directives du FIDA. Cette formation concernera aussi tous les outils et documents-types développés. Les procédures sont détaillées dans la manuel de passation de marché (voir page 150, Procédures de Passation de marché).

**Audit interne.** L'UGP du PASS jouissant d'une autonomie de gestion administrative et financière et devant respecter son manuel de procédures permettra à la DODP/MFB d'effectuer le rôle d'audit interne qui bénéficiera d'une formation technique sur l'audit interne selon les nouvelles Directives du FIDA qui concernera également tous les outils et documents types développés.

### **Partenariat stratégique et d'appui à l'unité de gestion du Projet**

L'exécution des différentes activités du projet sera mise en œuvre par des partenaires stratégiques et/ou des prestataires de services contractés par l'UGP selon le principe du faire-faire, c'est-à-dire par la signature de conventions de partenariat ou de contrats de gestion axée sur les résultats (GAR) détaillant les termes de référence techniques et de ciblage ainsi que les exigences de suivi et d'évaluation. Les passations de marchés se feront dans le respect des conditions définies dans les accords de financements. (voir page 17, Tableau 2 : Matrice institutionnelle des parties prenantes).

Les interventions seront orientées dans une logique de complémentarité et de synergie avec d'autres initiatives en rapport avec la souveraineté alimentaire et capitaliseront sur les acquis des autres projets financés par le FIDA et les autres PTF dans la zone du projet (AgriJeunes, PADAER-II, FSRP, IGREENFIN, ARCACIM, GAFSP-OP). Pour la période 2020-2024, l'appui des Agences des Nations Unies au Sénégal aux priorités inscrites dans le PSE est défini dans le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable (UNSDCF).

De plus, le Projet valorisera les synergies avec les programmes régionaux impliquant les organisations nationales, tel que le programme en appui aux Organisations paysanne des pays ACP<sup>3</sup> impliquant le CNCR à travers sa plateformes sous-régionale (ROPPA).

Les partenariats financiers avec la Banque européenne d'Investissement (BEI), Cassa Depositi e Prestiti (CDP) et l'OPEP donneront lieu à des protocoles de collaboration entre ces institutions et le FIDA. Toutes les institutions partenaires utiliseront le même dispositif de mise en œuvre décrit dans le DCP.

L'UGP travaillera, sous l'autorité du Coordinateur du Projet, en étroite collaboration avec les services techniques déconcentrés et des autorités régionales auxquelles il reviendra de couvrir leur mandat régalien de suivi, de contrôle et de supervision de la qualité des prestations. Ces collaborations se traduiront par des conventions de collaboration régissant les responsabilités des différentes parties.

La mise en œuvre du projet se fera en étroite collaboration avec les autorités locales (mairies des communes, conseils départementaux) et les organisations de base des producteurs (coopératives, associations, plateformes), dans le cadre de conventions de partenariat précisant les actions à mener, les sites d'intervention, leur engagement à gérer et à entretenir les aménagements et équipements réalisés par le projet.

La matrice institutionnelle des parties prenantes du projet place les acteurs, selon qu'ils soient du secteur public (dont le dispositif Projet – couleur bleue clair et foncé), du secteur para-public (violet) et des secteurs privé (gris) et de la société civile organisée en milieu rural (vert), et selon leur niveau de compétence territoriale.

Tableau 2 : Matrice institutionnelle des parties prenantes



NIVEAU

MATRICE INSTITUTIONNELLE DES ACTEURS DU PASS

Secteur Public - Projet (bleu)

Secteur para-public et consulaire (violet)

NATIONAL

Ministère de l'Agriculture, de la Souveraineté Alimentaire et de l'Élevage  
Tutelle, Maîtrise d'ouvrage

Unité de gestion du Projet  
Planification, suivi des partenariats, gestion fiduciaire, PM, S&E

Cabinet d'expertise  
Comptabilité -gestion des fonds alloués

Autres ministères (Economie plan et coopération, Finances et budget, action sociale, Environnement, Equipement, Commerce,..)  
Orientations stratégiques

Agences (AGEROUTE, ANCAR, ARM, CNDN)  
Base arrière ingénierie civile, ingénierie sociale vulgarisation agricole, marchés, nutrition

Faitières (CNCR)  
Dialogue politique agricole, inclusion, base arrière

Think tank (IPAR), ASPRODEB  
Innovation méthodologique et capitalisation des savoirs

Comité national de pilotage  
Orientations stratégiques, approbation des PTBA

Fonds (FADSR, FONSTAB)  
Subventions conditionnées

Institutions Financières, CNAAS  
Financement à couts partagés, assurance agricole

REGIONAL inter-départemental

Conseil départementaux  
Coordination interdépartementale (autres projets et PTF),

Cellule de Coordination Interdépartementale  
coordination territoriale, S&E

CRCR : OP, Collège jeunes Collège femmes FONGS - ASPRODEB  
Appui aux services économiques, gestion de biens communs agricoles

Directions régionales (Développement rural, action sociale, Environnement, Equipement, Commerce)  
spécialistes techniques, Contrôle qualité technique, suivi

Antennes régionales (ARM, AGEROUTE, ANCAR, CNDN)  
ingénierie civile, ingénierie sociale marchés, vulgarisation agricole, nutrition

Institutions Financières  
Services financiers et non financiers

Chambres de commerce et d'industrie

ISRA, ITA, Universités  
Souveraineté semencière, recherche action, innovations technologiques

LOCAL communal

Mairies  
Planification, Maîtrise d'ouvrage, taxes locales, gestion déléguée, PPP, Action sociale

Animateur marché  
Cadre de Concertation interprofessionnel local  
Planification, suivi marché

Agences techniques nationales  
production de semences, analyse de sols. innovation

CAEF  
IC : Bureau d'études et Entreprises BTP  
Associations de base (jeunes, femmes,)  
MPME rurales et Agricoles  
Travaux d'infrastructure et poste d'eau autonome  
entreprenariat agricole, Gestion des  
Planification, suivi des activités pré-AUE/RN



### Partenaires de mise en œuvre par activité (par région)

De plus la matrice de phasage du projet (voir page 143, Figure 29 : Matrice de phasage du PASS) montre à l'échelle de chaque région et par activité structurante les partenaires stratégiques principaux impliqués dans la mise en œuvre du PASS selon leur sphères de compétences et de responsabilité : ingénierie sociale / technique, ingénierie civile / rurale, contrôle qualité / supervision, maîtrise d'ouvrage locale et autres appuis (recherche action, dialogue politique, veille citoyenne). Le tableau suivant est extrait de la matrice générale de phasage explicitée dans la partie phasage des activités.

La matrice ci-dessous est extraite de la matrice générale de phasage explicitée dans la partie phasage du projet. Elle montre à l'échelle d'une région par sous-composante et pour les 10 activités structurantes principales quelles seront les parties prenantes impliquées.

La première colonne montre la sous-composante principale dans laquelle s'inscrit cette activité. La seconde colonne montre la sous-composante secondaire impliquée sur cette activité, les troisième et quatrième colonne font référence aux activités structurantes (fixées à dix), les dernière colonnes détaillent les partenaires de mise en œuvre en fonction de leur sphère de compétences. Les deux dernières colonnes (autres) font référence à des implications transversales telles que la recherche-action, le dialogue politique, la veille citoyenne.

Il est à noter que le MASAE, en tant que ministère de tutelle hébergeant en son sein l'UGP du PASS, n'apparaît pas puisqu'il sera, en sa qualité de maître d'ouvrage, le signataire et donc le premier concerné de toutes les conventions et contrats cadres passés avec les partenaires de mise en œuvre listés de manière non exhaustive dans cette matrice.

Tableau 3 : Matrice des partenaires de mise en œuvre par région

Composante/ sous-comp	situation	catégorie	Partenaires de mise en œuvre techniques et opérationnels									
			Ingénierie Sociale (IS)		Investissement Stratégique Ingénierie Civile (IC)		Supervision Technique		MdO	autres		
SC2.1	SC2.2	Touba / marché Okass / Gare Boundaw	MDG	ARM	ASPRODEB	Bureau d'études	Entreprises BTP	DRDR	DRE	Mairie (commune)	IPAR	CNCR
SC2.1	SC2.2	Marchés hebdomadaires priorisés / attachés	MTH	ARM	ASPRODEB	Bureau d'études	Entreprises BTP	DRDR	DRE	Mairie (commune)	IPAR	CNCR
SC2.1	SC2.2	tronçons critiques / attachés aux marchés hebdomadaires	PR/AM	ARM	Ageroute	Bureau d'études	Entreprises BTP	DRDR	DRE	Mairie (commune)	CD	CNCR
SC2.2	SC1.3	Initiatives entrepreneuriales dans et connexes aux marchés (FCP par groupe de 6)	IE-VSM	ASPRODEB	FONGS	FADSR / FONSTAB	IF:IBA/IMF				ANCAR	CNAAS
SC1.1	SC1.2	Aménagement bassin production / agroforesterie	BP	FONGS	ANCAR			DRDR			ISRA	Univ
SC1.1	SC1.2	Maîtrise totale de l'eau (FUI / PPIIM)	MTE	FONGS	ANCAR	Bureau d'études	Entreprises GR/irrigation	DRDR	DRE		ISRA	Univ
SC1.2	SC1.3	Initiatives entrepreneuriales de transformation agro-écologiques (par groupe de 6 ou 12)	TAE	ASPRODEB	FONGS	FADSR / FONSTAB	IF:IBA/IMF				ANCAR	CNAAS
SC1.3	SC1.2	Filets sociaux / Kits productifs	FS-KP	CNDN	FONGS			RNU	DRDR	Mairie (commune)	CD	CNCR
SC1.3	SC2.2	Kit nutritionnel / cuisson propre	NUT	CNDN	ONUDI							
SC1.3	SC1.1	Postes d'eau autonomes	PEA	CNDN	FONGS	Bureau d'études	Entreprises GR/irrigation	DRE		Mairie (commune)	CD	CNCR

## I.2: Dispositif de ciblage

**La zone géographique d'intervention** comprend les bassins de production autour des marchés territoriaux du Bassin Arachidier élargi et de la Haute Casamance (régions de Diourbel, Fatick, Kaffrine, Kaolack, Kédougou, Kolda, Louga, Sédhiou, et Tambacounda). Cette zone d'intervention présente le double avantage de consolider l'expérience du FIDA en capitalisant sur les investissements des projets passés et en cours et d'être particulièrement pertinente pour les groupes cibles (agriculteurs familiaux et micro et petits agroentrepreneurs ruraux vulnérables).

Figure 2 : Régions d'intervention du PASS

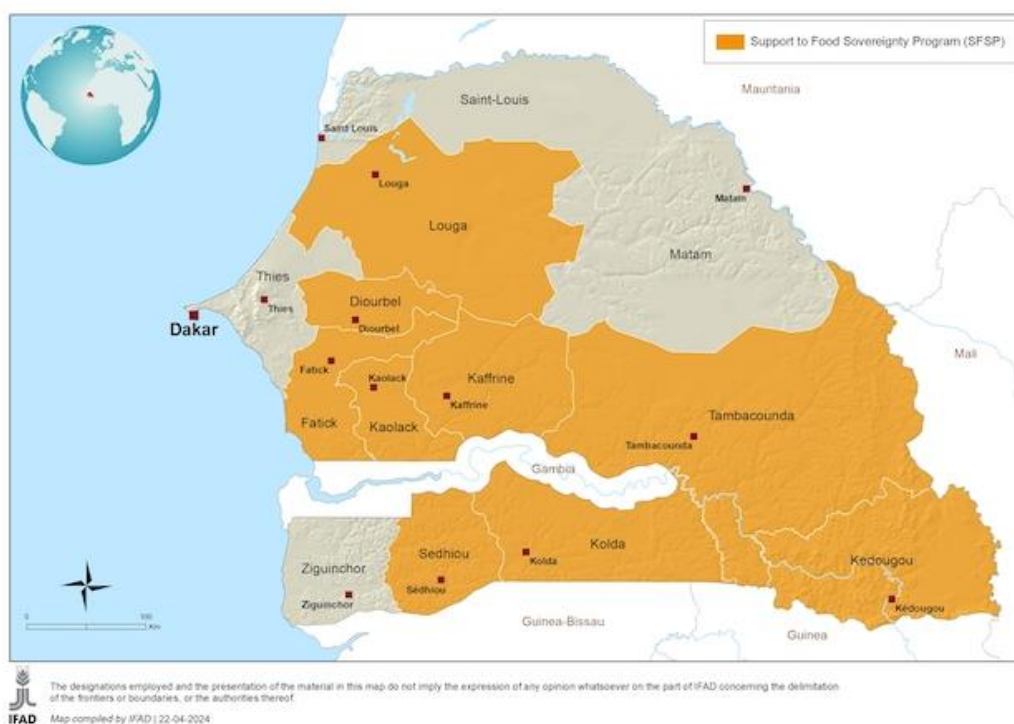


Tableau 4 : Zones d'intervention géographique

Zone	Région	Département (à confirmer)
A. Bassin Arachidier	1. Diourbel	1. Bambey 2. Diourbel 3. Mbacké
	2. Fatick	4. Fatick 5. Foundiougne 6. Gossas
	3. Kaffrine	7. Birkelane 8. Hodar 9. Kaffrine 10. Kougheul 11. Malem
	4. Kaolack	12. Kaolack 13. Nioro du Rip
	5. Louga	14. Kébémér 15. Louga
B. Haute Casamance	6. Kédougou	16. Kédougou 17. Saraya 18. Sélémeta
	7. Kolda	19. Vélingara 20. Kolda
	8. Sédhiou	21. Bounkiling 22. Sedhiou
	9. Tambacounda	23. Koumpentoum 24. Tambacounda

### **Principaux groupes cibles :**

Les principaux groupes cibles sont (i) les petits agriculteurs familiaux pauvres/vulnérables qui dépendent de la polyculture et du polyélevage associé (c'est-à-dire les exploitations agricoles <4 ha) ; et (ii) les agripreneurs pauvres ou vulnérables à la pauvreté qui se livrent à des activités entrepreneuriales au sein des chaînes de valeur pertinentes à l'intérieur et autour des marchés territoriaux. Au sein de ces groupes cibles, les jeunes, les femmes, et les personnes handicapées (PH) seront prioritaires.

La superficie moyenne par ménage est estimée à 4,2 ha, avec une forte disparité entre les régions. Les plus grandes exploitations sont situées dans le bassin arachidier, notamment à Kaffrine (moyenne de 7,38 ha) et la plus petite dans la région de Dakar (moyenne de 0,47 ha). Au niveau national, 54 % des exploitations agricoles ont une superficie inférieure à 4 ha. La plupart des activités de production agricole de ce type d'exploitation sont réalisées par la main-d'œuvre familiale. L'accès des femmes à la terre reste largement discriminé et elles cultivent de petites surfaces (0,4 ha contre 1,2 ha pour les hommes).

### **Autres bénéficiaires directs :**

Les autres bénéficiaires directs comprennent (i) les membres des villages sélectionnés et usagers des marchés territoriaux ; (ii) les organisations de producteurs, les groupes de jeunes et les groupes de femmes impliqués dans les activités de post-production (transformation, stockage, transport, commercialisation) ; (iii) les bénéficiaires des envois de fonds et les organisations de la diaspora ; (iv) les institutions publiques, tant territoriales que nationales par le renforcement de leurs capacités, la production de connaissances, les échanges et le dialogue politique sectoriel et ; (v) enfin, les bénéficiaires indirects comprendront les acteur·rices du secteur privé actifs sur les marchés territoriaux, y compris ceux·celles qui s'engagent dans des alliances productives avec des OP.

### **Stratégie de ciblage :**

La stratégie de ciblage comprend deux entrées : (i) le ciblage géographique à plusieurs niveaux, d'une part sur la sélection de départements / communes abritant des marchés territoriaux actifs et dans un second temps sur la sélection des communes et des grappes (groupe de villages) couvrant les bassins de production alimentant les marchés ciblés et (ii) un ciblage direct des ménages en fonction de critères socio-économiques et de vulnérabilité, individuels ou de groupes, et pour certaines activités, un auto-ciblage.

#### **Ciblage géographique :**

Le projet adoptera une « approche territoriale intégrée » qui repose sur la continuité territoriale des interventions. Les investissements dans les infrastructures (hangars de stockage, marchés territoriaux, pistes, etc.) combinés à des activités visant à renforcer les capacités des acteurs tout au long de la chaîne de valeur dans les activités post-récolte, la transformation et la commercialisation permettent aux excédents agricoles d'atteindre les marchés facilement et à des prix accessibles. Cela permettrait de répondre à la demande croissante d'alimentation diversifiée des populations rurales et urbaines et d'améliorer la rémunération des producteurs.

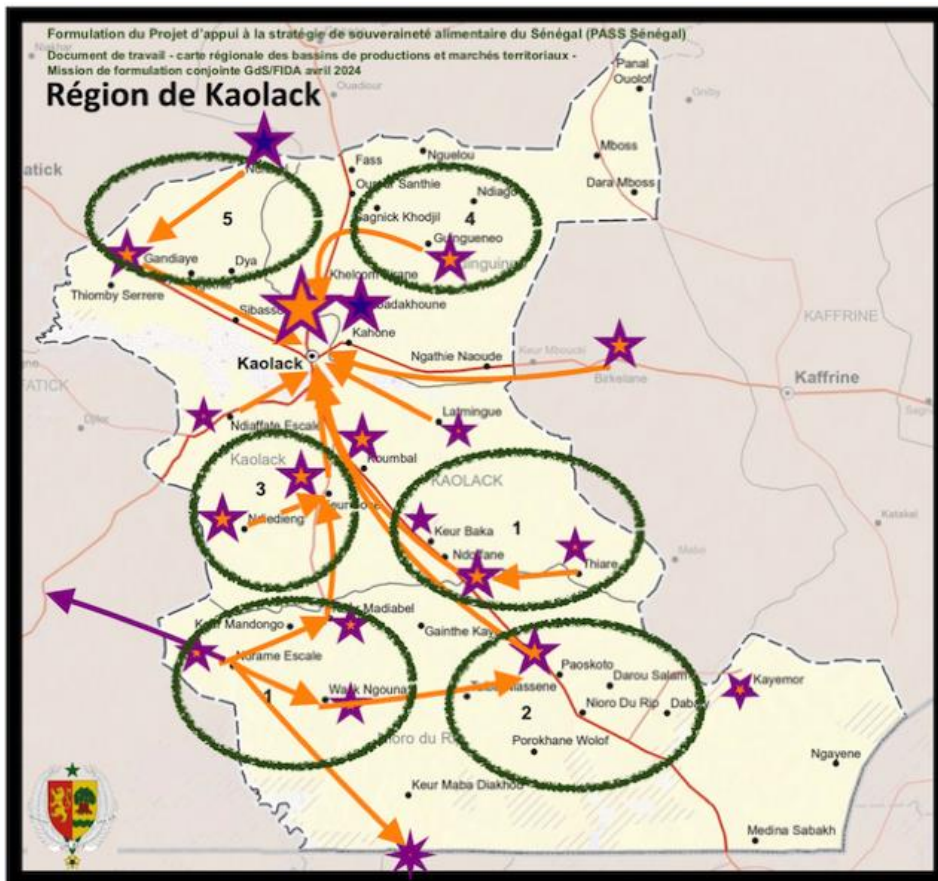
Les marchés territoriaux représentent des points de concentration et de convergence de l'offre de produits agricoles en provenance des bassins de production voisins et de la demande des marchés sous-régionaux locaux, urbains et/ou transfrontaliers. Le projet ciblera les marchés territoriaux particulièrement dynamiques dans les chaînes de valeur sélectionnées comme points d'entrée pour promouvoir une série d'activités visant à renforcer la production, la logistique et la valeur ajoutée/l'accès aux marchés du territoire lié à ces marchés, et à améliorer les revenus de la population de ces territoires.

Afin de maximiser les effets et les impacts du projet, la concentration géographique et la continuité territoriale des interventions constituent les critères centraux pour le choix des zones d'intervention. Les autres critères sont : (i) l'importance des bassins de production des filières concernées dans l'approvisionnement des marchés ; (ii) la présence de petites exploitations familiales ; (iii) la présence d'un marché territorial offrant un débouché important pour les excédents de production ; (iv) la possibilité de collaborer avec les initiatives des autorités locales ainsi qu'avec d'autres acteurs du secteur ; (v) la présence d'organisations paysannes dynamiques et structurées ; (vi) une forte migration et la réception d'envois de fonds internationaux ; (vii) des niveaux élevés de pauvreté et de malnutrition ; (viii) l'impact du changement climatique. Les zones plus précises d'intervention seront définies selon ce ciblage.

Au sein des bassins de production sélectionnés, la sélection des communes et des grappes spécifiques pour les interventions décrites dans la Composante 1 sera basée sur les critères suivants : (i) les priorités des communes (tenant compte de l'ensemble des autres interventions dans la commune) ; (ii) le niveau de vulnérabilité socio-économique et agroécologique des villages (par exemple le nombre de ménages classifiés comme « extrêmement pauvre » par le Registre Nationale Unique (RNU) et la présence de fortes dégradations des ressources naturelles) ; (iii) la présence des groupements membres d'OPF ; et (iv) la présence des exploitantes familiales qui produisent les cultures priorisées par le PASS.

A titre d'exemple, une cartographie régionale à l'image de celle établie pour la région de Kaolack, a été établie et devrait être complétée lors des études complémentaires. Cette cartographie sommaire a été dressée de manière participative et contradictoire lors des rencontres qui ont eu lieu dans le cadre de la formulation avec les parties prenantes des marchés : i) les OPF ; ii) les commerçants et l'ARM et iii) les autorités locales (mairies, conseils départementaux).

Figure 3 : Cartographie sommaire des flux céréaliers entre marchés territoriaux de la région de Kaolack



## Ciblage direct des ménages

**Le Ciblage direct des ménages** variera en fonction des différentes catégories de ménage, de leur degré de vulnérabilité, et selon les activités du projet.

Pour la **Composante 1**, tous les ménages de la grappe seront impliqués et seront répartis en quatre catégories :

- Catégorie 1 : Ménages les plus pauvres et vulnérables ;
- Catégorie 2 : Ménages pauvres et vulnérables qui ne sont pas déjà membres des OP de base (OPB) ;
- Catégorie 3 : Ménages pauvres et vulnérables qui sont membres des OPB ;
- Catégorie 4 : tous les autres ménages dans les villages/grappes sélectionnés.

La méthode de répartition entre les quatre catégories combinera une approche participative communautaire et une approche quantitative statistique utilisant le Registre national unique (RNU).

Le est une base de données utilisée par les pouvoirs publics pour favoriser l'identification et le ciblage des différentes populations bénéficiant de programmes d'intervention publique quel que soit secteur considéré. La couverture est en cours d'expansion avec pour objectif de couvrir d'ici décembre 2024, plus de 80 % des ménages dans les zones du projet (55 % des ménages au niveau national), avec des données actualisées pour tous les ménages concernés.

Le RNU suit un processus en plusieurs étapes, en commençant par l'identification communautaire des ménages pauvres et vulnérables pour lesquels des données doivent être collectées. Ces listes sont ensuite validées par des comités de ciblage au niveau des villages et des communes, puis les ménages identifiés fournissent des informations sur un ensemble complet de points spécifiques, touchant notamment à la démographie, aux caractéristiques du logement et aux biens ainsi qu'à la sécurité alimentaire.

Enfin, la base de données génère un score basé sur un test de ressources indirect, et ce score fournit un classement effectif des ménages par niveau de pauvreté. Les projets peuvent ensuite utiliser le score pour sélectionner les ménages, avec des valeurs seuils d'inclusion fixées au niveau permettant d'atteindre le nombre souhaité de ménages dans chaque localité.

Pour le PASS, les seuils seront approximativement de 25 % pour les ménages les plus pauvres pour la catégorie 1, et de 25% ou 75% des ménages des catégories 2 et 3, la différence entre les deux catégories reposant sur leur appartenance à des OPB ou non.

Afin de remédier aux erreurs d'inclusion (ou d'exclusion) inévitables, le projet réservera un nombre de créneaux dans la catégorie 1 pour que les communautés puissent corriger et identifier par le biais du processus de planification participative, des ménages qu'elles considèrent comme parmi les plus pauvres mais dont le score est supérieur au 25% retenu.

L'adhésion à une OPB affecte principalement le mode de prestation, ceux de la catégorie 3, qui font déjà partie d'OPB, étant supposés être soutenus par leurs groupes existants tandis que ceux de la catégorie 2, isolés, auront la possibilité de rejoindre un groupe ou d'en créer un nouveau.

Les ménages de la catégorie 4 seront ceux ayant obtenu le quartile supérieur des scores. Ceux qui ne sont pas inclus dans la base de données RNU parce qu'ils ont été jugés plus aisés (et ont donc été exclus du processus) seront de fait classés en haut des scores et entreront donc dans la catégorie 4.

Tous les ménages, y compris la catégorie 4, bénéficieront du processus de planification participative (par narue inclusif) et des investissements à usage public ainsi que des campagnes de nutrition, tandis que les catégories 1, 2 et 3 bénéficieront également d'activités plus spécifiques (voir Figure 4 : Inclusion Sociale dans la Composante 1).

**Pour la Composante 2**, le ciblage varie selon les sous-composantes. Concernant l'accès aux marchés territoriaux, les OP sont incluses dans les cadres interprofessionnel locaux des marchés (CIL). Pour la composante 2.2, le ciblage direct commence avec les OPB.

Pour le volet d'insertion professionnelle des jeunes ruraux, le point d'entrée est le collège des jeunes des OP en charge de la sensibilisation, puis le ciblage direct des jeunes sera basé sur des critères socio-économiques, agrégé dans le score du RNU, combiné avec les critères de capacités technico-économique ou de niveau de connaissances (par exemple le niveau d'éducation).

Pour le volet finance rurale, les initiatives entrepreneuriales rurales (IER) seront sélectionnées sur des critères techniques de faisabilité et de rentabilité des plans d'affaires.

Pour les deux composantes, les groupes les plus marginalisés (les femmes, les jeunes et les personnes handicapées) seront spécifiquement ciblés, grâce à des approches tenant compte de leurs besoins, contraintes et défis particuliers affectant leur participation.

### **L'approche duale de l'inclusion sociale**

L'approche duale est reflétée dans la combinaison d'activités spécifiques décrites comme un tout, mais avec une claire délimitation de leur place dans les autres sous-composantes. Ces activités sont adaptées aux besoins de chaque groupe cible et sont étroitement liées à la stratégie de ciblage et à l'approche de mise en œuvre du projet.

Dans le cadre de la composante 1, l'inclusion sociale concerne les activités qui ciblent les personnes, les ménages, les groupements et leurs communautés au sens large dans les bassins de production, en mettant l'accent sur l'amélioration de la production tout en travaillant sur le lien entre le climat, le genre et la nutrition par le biais d'interventions ciblées visant à renforcer les compétences et les connaissances et à travailler sur les causes profondes des inégalités et de la déresponsabilisation. Ces activités visent à :

- **Augmenter la production et l'autonomisation économique des femmes** (en vert et en jaune dans le diagramme ci-dessous), y compris par les investissements (sous-composantes 1.1 et 1.2), par la transition agro-écologique et l'éducation financière (sous-composante 1.2), ainsi que par les filets sociaux productifs pour les plus vulnérables (sous-composante 1.3) ;
- **Améliorer les connaissances et les attitudes pour impacter le comportement nutritionnel et aborder les normes sociales, le leadership, la voix et la prise de décision** (en orange ci-dessous) par le biais des activités GALS+, parallèlement à une CCC plus large sur la nutrition, à des démonstrations culinaires et à l'alphabétisation fonctionnelle ;
- **Répondre à la charge de travail domestique des femmes** (en bleu ci-dessous) en leur fournissant des fourneaux propres à domicile, de l'eau à usage domestique à proximité, et des crèches sur les marchés ;
- **Fournir des technologies d'assistance aux personnes handicapées** (en or ci-dessous) par le biais de laboratoires de co-conception (liés également à la sous-composante 2.1), tout en veillant à ce que toutes les activités susmentionnées intègrent également les personnes handicapées.

Figure 4 : Inclusion Sociale dans la Composante 1

Activite (Composant)	Group Cible				Thematiques Transversales de l'Inclusion Sociale		
	C1 Plus pauvres/vulnerables	C2 Pauvres/vulnerables avec moyens	C3 Autre membres des OPBs existantes	C4 Reste de communaitees cibles	Nutrition	GEWE	Autonimisation des personnes handicapees
Amenagements (1.2)	Group	Group/Individuel	Group/Individuel	Collective	Production	Autonimisation economique	Autonimisation des personnes handicapees
Kits de production (1.3)	Collective						
Formation Agro-ecologique (1.2) et financiere (1.X)	GALS+ (1.3)				Comportement, prise de decision	Normes sociales, leadership et voix	
Formation Nutritionnelle (1.3)	Formation integree dans le GALS+ et alphabetisation		Relais des OPFs	Campagnes de masse, demonstrations culinaires			
Alphabetisation (1.3)							
Garderies des enfants (1.3)					Charge de travaille		
Points d'eau pour l'usage menagere (1.3)							
Fourneaux a caisson proper (1.3)							
Co-design labs pour technologies assistives (1.3 & 2.X)							

Pour la Composante 2, le ciblage des activités varie selon les sous-composantes. En ce qui concerne l'accès au marchés territoriaux, les OP sont incluses dans le volet ingénierie sociale (cadre interprofessionnel local). Pour la composante 2.2, le ciblage direct commence avec les OP. Pour le volet d'insertion professionnelle des jeunes ruraux, les points du départ sont les collèges des jeunes des OP, qui feront la sensibilisation et la communication, puis le ciblage direct des jeunes devant bénéficier sera basé sur un critère socio-économique (le score du RNU) croisé avec les critères de faisabilité (par exemple le niveau d'éducation nécessaire pour la formation). L'idée sera d'identifier les jeunes les plus pauvres parmi ceux qui atteignent les critères minimums. Pour le volet sur l'accès au financement des IER, la sélection sera basée sur les critères techniques de faisabilité et de rentabilité des plans d'affaires.

l'inclusion sociale du projet se concentre sur ceux qui participent aux marchés territoriaux, que ce soit directement en tant qu'utilisateurs du marché, en tant que groupes qui transforment ou vendent des produits, ou en tant que consommateurs. Cela implique les principaux types d'activités suivants :

- **Garantir des infrastructures de marché accessibles aux personnes handicapées et sensibles au genre** (y compris l'accès physique et la fourniture d'installations sanitaires qui sont particulièrement importantes pour les femmes) ainsi que des espaces de garderies pour les enfants ;
- **Initier des laboratoires de co-conception pour les transformateurs et les vendeurs handicapés**, afin de leur permettre de disposer de technologies d'assistance ;
- **Encourager la production et la commercialisation** de farines renforcées et mise en relation des producteurs et des vendeurs avec les programmes d'alimentation scolaire.

Figure 5 : Inclusion Sociale au sein de la Composante 2

Activite (Composant)	Group Cible			Thematiques Transversales de l'Inclusion Sociale		
	Market users	Producer/seller groups	Consumers	Nutrition	GEWE	Autonimisation des personnes handicapees
Accessible infrastructure & engenerie sociale (2.X)	[Green block covering Market users and Producer/seller groups]				Autonimisation economique et leadership/voix	
Gardereries des enfants (2.X et 1.3)						
Co-design labs pour technologies assistives (1.3 & 2.X)	[Yellow block covering Market users]					
Enriched flour production & distribution (1.3)		[Blue block covering Producer/seller groups and Consumers]				
Supply to School-feeding programmes (1.3)						

L'ingénierie sociale permettra d'affiner le processus de ciblage tout au long du projet par une communication et une sensibilisation pertinente et appropriées et une facilitation de qualité des processus participatifs au niveau des villages.



## **Les filières prioritaires**

Les filières prioritaires sur lesquelles le projet se concentrera sont les céréales sèches endogènes (mil, sorgho, fonio, niébé, sésame), dont la pertinence pour la souveraineté alimentaire est amplifiée par le fait que ces cultures :

(i) sont surtout produites par les EF, y compris par les femmes, et constituent toujours la base de production de nombreuses EF ;

(ii) ont des valeurs nutritionnelles élevées et conservent une place de choix dans le composition des mets locaux, offrant ainsi la possibilité de promouvoir une production variée et nutritive ;

(iii) peuvent être cultivées dans des zones moins propices à la grande production irriguée de riz, de maïs et de blé (notamment le bassin arachidier, qui constitue une zone où le FIDA a près de quarante ans d'expérience et peut en tirer parti) ;

(iv) sont plus adaptées aux conditions climatiques locales et plus susceptibles de s'adapter au changement climatique ; et

(v) offrent des possibilités de diversifier la production, réduisant ainsi les risques liés à la volatilité des prix, aux ravageurs, etc.

D'autres activités et filières déjà présentes dans les bassins de production, qui sont des secteurs potentiellement adaptés aux petits exploitants, ne sont pas exclues a priori :

- le maïs,
- le maraichage et le micro-jardinage (petit maraîchage : oignons, tomates, pommes de terre, manioc, etc.),
- les cultures fourragères,
- l'élevage de volailles et de petits ruminants,
- l'aquaculture et
- les produits forestiers non ligneux.

Comme pour les filières principales, ces productions peuvent être soutenues par le financement à cout partagés de propositions d'initiatives entrepreneuriales présentées par les EF ou leurs organisations ayant des débouchés potentiel dans les zones d'intervention montrant que ces activités sont économiquement viables.

## Estimation du nombre de bénéficiaires

Le nombre total de bénéficiaires directs est estimé à 200 000 ménages, soit 38 pour cent de l'ensemble des ménages ruraux de la zone du projet, correspondant à environ 800 000 personnes recevant des services et à une population totale de 2,4 millions de personnes<sup>4</sup>. Le projet sera sensible au genre, à la nutrition et aux jeunes. On estime que 50 pour cent des bénéficiaires seront des femmes, 50 pour cent des jeunes et 5 pour cent de personnes handicapées.

Tableau 5 : Estimation du nombre de ménages ciblées

Population par région			<a href="https://resultats.ansd.sn">https://resultats.ansd.sn</a>				
région	Population totale	Population rurale	nombre de ménages agricoles	partie couverte par PASS	ménages ruraux couverts	Personnes/ménage	Population rurale ciblée
Diourbel	2 080 811	899 676	74 973	38%	28 134	12	337 612
Fatick	908 858	705 584	64 144	38%	24 071	11	264 777
Kafrine	821 287	703 356	58 613	38%	21 995	12	263 941
Kaolack	1 338 671	917 556	76 463	38%	28 694	12	344 322
Kolda	916 513	767 604	63 967	38%	24 004	12	288 051
Kédougou	245 288	158 920	15 892	38%	5 964	10	59 636
Louga	1 127 119	852 360	85 236	38%	31 986	10	319 857
Sedhiou	590 784	447 915	34 455	38%	12 930	13	168 085
Tambacounda	988 193	769 899	59 223	38%	22 224	13	288 912
Totaux	9 017 524	6 222 870	532 966		200 001	11,7	2 335 194
<b>Totaux arrondis</b>	<b>9 000 000</b>	<b>6 200 000</b>	<b>530 000</b>	<b>38%</b>	<b>200 000</b>	<b>12</b>	<b>2 400 000</b>

<sup>4</sup> Avec quatre adultes par ménage beneficiaries directs et 12 personnes par ménage.

Figure 6 : Diagramme de ciblage géographique et direct

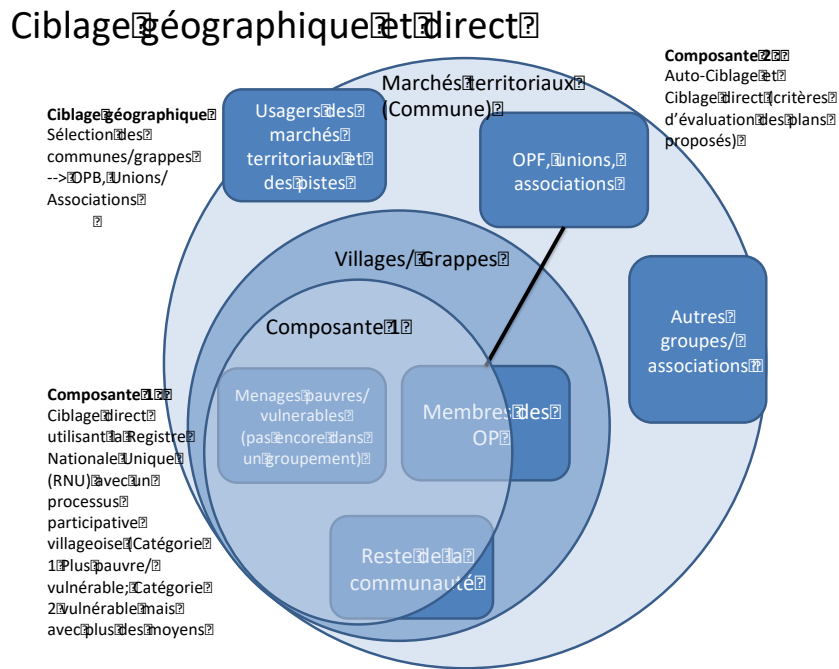


Tableau 6 : Matrice de ciblage par activité

	Nombre de personnes touchés par les services du projet : cibles					Explications des calculs et mesures
	Total	Femmes	Jeunes	Ménages correspondants	Taille du ménage = 12 personnes	
<b>Composante 1 : Diversification et productivité des exploitations agricoles</b>						
<b>Sous composante 1.1 : Aménagements et gestion intégrée des eaux et des sols</b>						
<b>Volet Préparation et mise en œuvre des plans territoriaux</b>						
Amenagements de terres communautaires - POAS	108 000	54 000	54 000	27 000	324 000	27 POAS a raison de 1 POAS par commune, regroupant 5 grappes par communes. Chaque grappe a autour de 4 villages de 50 ménages en moyen. Personnes direct 4 par ménage mais on peut considérer tous parce que ce sont des biens communes
<b>volet 2 : Maitrise totale de l'eau</b>						
Hydrolique agricole FIJI	2 700	1 350	1 350	1 350	16 200	900 ha a raison de au moins 900 jeunes par cohorte, 3 cohortes de jeunes: 3*900= 2700
Hydraulique agricole périmètres et puits	2 880	2 880	2 880	2 880	34 560	5 périmètres de 10ha par région, 1/4ha par EF soit 4 EF par ha (total 450ha) + 54 points d'eau (mini forages) dont 20 Ménages/mini forage
<b>Sous composante 1.2 - Diversification de l'agriculture résiliente au CC</b>						
<b>Volet 1: Recherche-action et renforcement des capacités des systèmes d'extension rurale</b>						
Visites et échanges	561	281	281	561	6 732	echanges +personnes
Bourses de stage pour thèse du master en agroécologie	24	12	12	24	288	
Incubation et pre-incubation	255	128	127	255	3 060	jeunes femmes et hommes
Formation jeunes professionnelle pour maçonnerie, machiniste, réparation et installation pompes et photovoltaïque	240	120	120	240	2 880	Par paquet de formation de 40 jeunes, 6 paquets de formation en 6 ans
<b>Volet 2 : Appui à la transition et à l'intensification de la production durable de l'exploitation familiale</b>						
Champ école paysan (Agriculture irriguée et pluviale, élevage et agroforesterie)	21 600	10 800	10 800	10 800	129 600	900 (CEP et CEAP) a raison de 24 personnes par champ
<b>Volet 3 : Appui à la souveraineté semencière</b>						
Cooperatives semencieres	2 700	1 350	1 350	2 700	32 400	au moins 3 cooperatives par region avec 100 membres moyen
<b>Volet 4 : Finance rurale</b>						
Formations des formateurs	540	162	162	540	6 480	Agents et relais communautaires des structures partenaires formés

	Nombre de personnes touchés par les services du projet : cibles					Explications des calculs et mesures
	Total	Femmes	Jeunes	Ménages correspondant	Taille du ménage = 12 personnes	
						pour ingénierie d'accompagnement financière
Ingénierie financière	16 080	8 040	4 824	8 040	96 480	Bénéficiaires actions sensibilisation, information sur l'éducation financière et accompagnement en élaboration et soumission des plans d'affaires
Insertion professionnelle Jeunes	162	81	162	162	1 944	Jeunes porteurs des initiatives d'entreprenariat rural autour des marchés qui bénéficieront d'un stage pratique, d'un kit d'installation et d'un coaching de gestion
Initiatives de transformation agroécologique financées (Exploitations familiales)	12 300	6 150	3 690	6 150	73 800	EF impliquées dans les 1440 initiatives de transformation agroécologique financés à travers le financement à coûts partagés
<b>Sous-composante 1.3. : Amélioration de la sécurité nutritionnelle familiale et appui à l'autonomisation des femmes</b>						
<b>Volet 1: sensibilisation et éducation nutritionnelle et kits de production</b>						
Information et sensibilisation sur l'éducation nutritionnelle	52 680	26 340	26 340	27 690	332 280	Tous les menages touchees par les activites dans volets 2 et 4 seront formees aussi en nutrition; Peut etre augmentee avec beneficiares directes/actifs de C. 2
Demonstrations culinaires et campagnes de masse	289 240	144 620	144 620	72 310	867 720	Reste des menages touchees par les activitees liees au nutrition. Au moins 4 personnes par ménage direct
Kits de production agricole	3 000	1 500	1 500	3 000	36 000	
Kits de production élevage	3 000	1 500	1 500	3 000	36 000	
<b>Volet 2: Accès hydraulique rural et de fourneaux de cuisson propres</b>						
Postes d'eau autonome	12 600	12 600	6 300	3 150	37 800	63 Postes d'eau, assume 50 menages par poste. Assume 4 femmes adultes par ménage a beneficier directement
Fourneaux a cuisson propre	50 920	50 920	25 460	12 730	152 760	\$100 par fourneaux ( <a href="https://cleancooking.org/wp-content/uploads/2024/05/Unit-Economics-Framework-and-Analysis-for-the-Clean-Cooking-Sector-Final-Version.pdf">https://cleancooking.org/wp-content/uploads/2024/05/Unit-Economics-Framework-and-Analysis-for-the-Clean-Cooking-Sector-Final-Version.pdf</a> )
<b>Volet 3: Alphabétisation des femmes</b>						
Alphabetisation des femmes	9 000	9 000	4 500	9 000	108 000	Au moins 30% des bénéf des volets 2 (poste d'eau autonome) et volet 4 (GALS) = 9 000 femmes. Dont 1 000 femmes alphabétisées par région. 8 sessions de 25 personnes par région et par an? Pendant 5 ans
<b>Volet 4: Système d'apprentissage interactif entre les sexes (GALS)</b>						

	Nombre de personnes touchés par les services du projet : cibles					Explications des calculs et mesures
	Total	Femmes	Jeunes	Ménages correspondants	Taille du ménage = 12 personnes	
GALS menages formees	55 380	27 690	27 690	13 845	166 140	50% de menages dans les activités intensifs de volets 2 & 4
<b>Total C1</b>	<b>450 439</b>	<b>225 220</b>	<b>225 219</b>	<b>127 519</b>	<b>1 530 228</b>	
<b>Composante 2 : Valorisation des produits et développement des marchés territoriaux</b>						
<b>Sous-composante 2.1. Accès aux marchés territoriaux</b>						
Accès aux marchés et pistes réhabilitées	800 000	400 000	400 000	200 000	2 400 000	
<b>Sous-composante 2.2 : Transformation des produits agricoles</b>						
Bénéficiaires initiatives entrepreneuriales rurales financées	3 420	1 710	1 026	1 710	20 520	Bénéficiaires des 570 initiatives d'entreprenariat rural financés à travers le financement à coûts partagés
<b>Total Nombre de personnes C2</b>	800 000	50% de femmes: 300 000	50% de jeunes: 300 000	200 000	2 400 000	
<b>TOTAL</b>	<b>800 000</b>	<b>400 000</b>	<b>400 000</b>	<b>200 000</b>	<b>2 400 000</b>	

## Genre, jeunes, inclusion sociale

### Genre

**Contexte Politique:** La Constitution de 2001 et le cadre juridique actuel établissent une égalité substantielle des droits entre les femmes et les hommes, en particulier les articles 7 (égalité des sexes), 15 (égalité d'accès à la terre), 18, 19 et 22, ainsi que l'adhésion du Sénégal à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW) et au Protocole de Maputo à la Charte africaine des droits de la femme (2004).

Les efforts du gouvernement en faveur du genre se sont traduits par une meilleure représentation des femmes dans les hautes instances de décision, une intégration du genre dans le processus budgétaire et les programmes sectoriels, l'élaboration d'une première Stratégie d'Équité et d'Égalité de Genre 2005-2015 (SNEEG1) actualisée en 2016 pour une période de dix ans (SNEEG2), et la définition de quotas pour les femmes au niveau des aménagements.

**Dispositions institutionnelles :** La Direction de l'Équité et de l'Égalité de Genre (DEEG) au sein du Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfance (MFFE) est le principal organe gouvernemental dédié à l'intégration du genre et au suivi de la mise en œuvre dans les ministères, les ONG et le secteur privé. La DEEG est responsable de la Stratégie Nationale pour l'Équité et l'Égalité de Genre (SNEEG), qui vise à établir un environnement institutionnel, socioculturel, juridique et économique qui soutiendra la réalisation de l'égalité de genre au Sénégal et intégrera efficacement le genre dans les interventions de développement dans tous les secteurs.

Chaque ministère tutelle, y compris le MASAE, a mis en place une cellule genre pour coordonner avec la DEEG la mise en œuvre des objectifs nationaux d'intégration du genre.

Toutefois, bien que les résultats de l'indice d'inégalité entre les sexes du Programme des Nations Unies pour le développement se soient améliorés (le Sénégal occupe actuellement la 131<sup>e</sup> place sur 170 pays), des inégalités subsistent, en particulier dans les zones rurales.

Les contraintes limitant l'intégration des femmes dans le système productif sont liées à l'inégalité d'accès aux facteurs de production (par exemple, la terre et la technologie), à la faible représentation des jeunes femmes, en particulier dans les instances de décision, à la faible qualification et à la maîtrise limitée des itinéraires techniques et des outils de gestion des activités agricoles et/ou connexes. et les normes sociales qui renforcent l'inégalité des charges domestiques et limitent la voix, l'autonomie et la prise de décision des femmes. Ces contraintes sont plus fortes pour les jeunes femmes, les femmes handicapées, et les femmes les plus pauvres.

**Le manque d'accès aux ressources** est aggravé par les normes sociales qui limitent fortement le pouvoir de décision des femmes<sup>1</sup>. La dynamique migratoire s'inscrit également dans ce contexte de normes sociales qui limitent la participation économique des femmes. Une étude récente a montré qu'au Sénégal, l'émigration masculine n'a pas entraîné une augmentation concomitante de l'autonomie et de la prise de décision des femmes, comme cela a été le cas dans d'autres contextes. Cela pourrait s'expliquer par le fait que les familles élargies sont plus nombreuses, ce qui signifie que d'autres personnes au sein du ménage assument des rôles accrus à la place des femmes, ainsi que par le fait qu'au Sénégal, les fils sont plus susceptibles d'émigrer que les maris et que les femmes sont moins nombreuses à recevoir des transferts de fonds.

En termes de l'accès aux facteurs de production, le niveau d'accès des femmes au foncier agricole est relativement faible au Sénégal à 16% au niveau national, mais avec fortes variations entre les régions, entre 6-7% à Kaolack, Fatick et Thiès et 46% à Sédhiou. Toutefois, la superficie moyenne que les femmes exploitent reste deux fois plus faible que celle des hommes<sup>1</sup>.

Elles manquent aussi d'un accès aux autres intrants, que ce soit l'utilisation des semences améliorés ou d'engrais chimique qui est plus faible dans les parcelles gérées par les femmes que les hommes.

Figure 7 : Pourcentage de parcelles gérées par des femmes par type de cultures

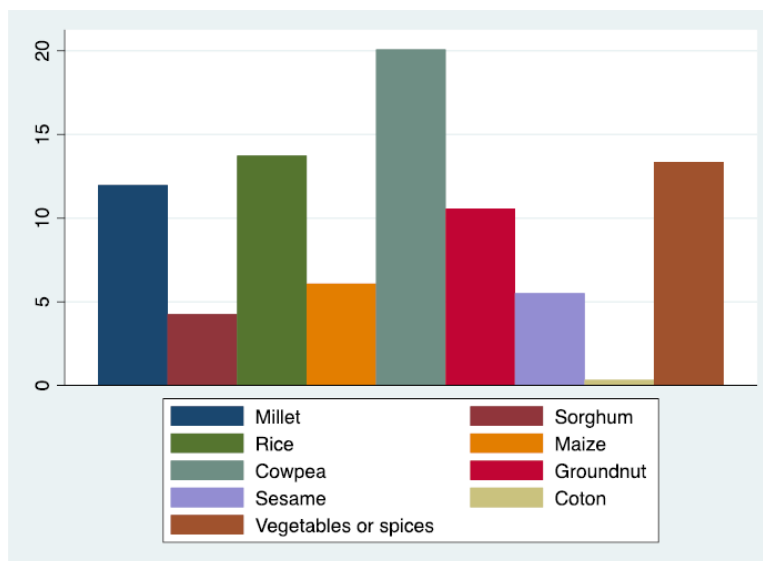
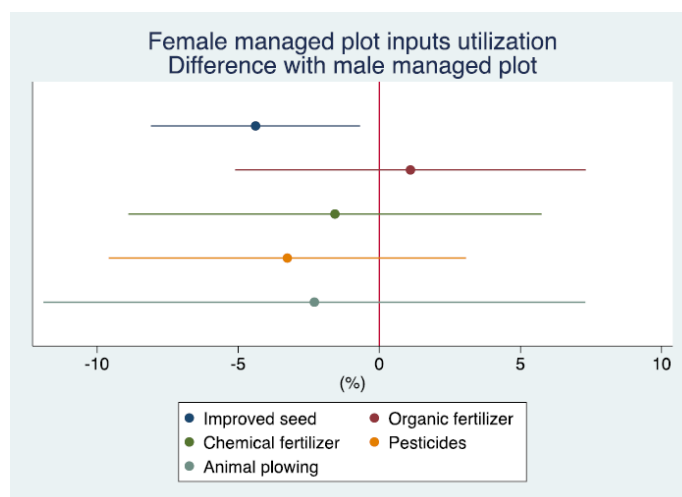


Figure 8 : Différence de l'utilisation d'intrants sur les parcelles gérées par les femmes par rapport à celles gérées par les hommes



**En termes de charge de travail domestique**, la manque d'eau crée également une lourde charge de temps de travail domestique. Les femmes sont aussi chargées de la collecte du bois pour l'énergie domestique (cuisson). Avec la dégradation et l'amenuisement des ressources forestières, les femmes rurales utilisent la biomasse naturelle avec toutes les difficultés d'approvisionnement qui les ont poussées à se rabattre sur l'usage de combustibles non conventionnels (bouses de vache, fumier), source de maladies et d'affections à répétition compromettant leur santé et celle des enfants<sup>1</sup>.

L'approvisionnement en eau domestique pose de réels défis au niveau des puits en raison de la baisse constante du niveau de la nappe phréatique, notamment en période de déficit pluviométrique. La difficulté de disposer d'un accès sûr à l'eau à usage agricole rend difficile sinon impossible pour les femmes de faire des cultures de contre-saison (maraîchage), du reboisement où de disposer de temps libre pour la réalisation d'activités génératrices de revenus malgré leur volonté.

**Voie "genre" dans le PASS:**



Figure 9 : Voies d'impact pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes du PASS

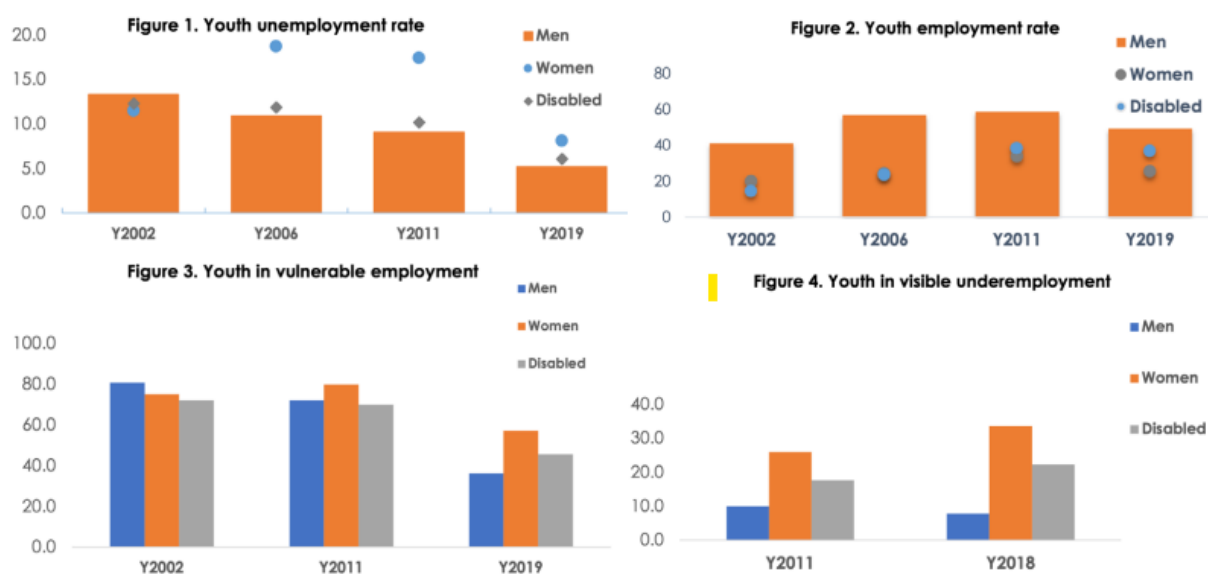
Problem assumption	Women's access to land, credit, training, and other assets and productive inputs is markedly lower than that of men's in Senegal. Women also have lower literacy rates. Underlying root causes include a heavy domestic burden, which limits their ability to engage in economic activities and their mobility, as well as harmful social norms which reduce their autonomy, ability to make decisions, and use their voice for meaningful participation within organisations and community fora. Younger women, poorer women, and women from socially marginalized groups are at an even greater disadvantage.			
Aim	To improve women's economic empowerment and gender equality amongst PASS beneficiaries, to ensure they are able to benefit from PASS development objectives of increased income and food security			
Outreach	50% of PASS total outreach and those directly receiving services across all components will be women. Some activities will be targeted mainly towards women, including literacy and the provision of clean cookstoves.			
Outcomes	Economic empowerment: increased economic participation and augmentation in benefits from profitable activities	Economic empowerment: increased decision-making over economic activities	Equal voice and influence in organisations and institutions	<b>More equitable balance if domestic workloads and sharing of economic and social benefits</b>
Activities	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Support for women's access to land and other inputs</li> <li>- Provision of knowledge on agro-ecological production techniques</li> <li>- Young women's employment promotion</li> <li>- Provision of production kits for the poorest and most vulnerable</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- GALS+ activities to foster greater joint decision-making within households and greater buy-in by household members in women's economic activities</li> <li>- GALS+ activities improving women's skills</li> <li>- Support for women's access to land and other inputs</li> <li>- Functional literacy</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• GALS+ activities including financial literacy and business planning to increase skills and confidence</li> <li>• Functional literacy</li> <li>• Promotion of women's cooperatives and the participation of women in mixed OPBs</li> <li>• Support to OPF Colleges des Femmes</li> <li>• Promotion of women's participation and voice through high-quality facilitation of community planning processes and social engineering processes in the territorial markets</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Promotion of energy efficient cooking stoves;</li> <li>• Provision of domestic water points</li> <li>• Provision of childcare</li> <li>• Promote changes in attitudes and practices around domestic division of labour through GALS+</li> <li>• Women's literacy</li> </ul>
	Promote evidence-based policy dialogue through support of MAERSA's Cellule Genre in the generation of gender diagnostics of filières supported by PASS.			
M&E	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Outcome Indicator (IE. 2.1): Personnes démontrant une amélioration de l'autonomisation</li> <li>• Outcome indicator (CI 1.2.8): Femmes déclarent une diversité alimentaire minimale (MDDW) + equal outcomes across all indicators when disaggregated by sex.</li> </ul>			

## Jeunes

**Contexte de l'emploi des jeunes:** les jeunes en âge de travailler représentent plus de la moitié de la population active. Chaque année, 160 000 jeunes arrivent sur le marché du travail, dont la plupart (57 %) sont issues de zones rurales. Le taux d'emploi des jeunes dans les zones rurales est en moyenne de 45 % et les régions à forte intensité agricole ont les taux d'emploi les plus élevés. Le taux de chômage des jeunes âgés de 20 à 29 ans atteint 20 %. Cette situation explique en partie le phénomène migratoire et l'exode des jeunes travailleurs vers les villes et à l'étranger.

Les taux de chômage des jeunes ont considérablement baissé au cours des deux dernières décennies, comme le montrent les chiffres des figures ci-dessous<sup>5</sup>, mais le sous-emploi est plus important, avec près de 80 % des jeunes femmes sous-employées. L'inactivité est également plus persistante chez les jeunes vulnérables ; la proportion de jeunes femmes et de jeunes handicapés qui n'étudiaient pas, ne travaillaient pas et ne cherchaient pas d'emploi était environ deux fois supérieure à celle des jeunes hommes. Les jeunes handicapés avaient un risque encore plus élevé de tomber dans la catégorie des non-étudiants inactifs.

Figure 10 : Emploi des jeunes et sous-emploi



Source: Diallo et al (2023)

Dans les exploitations familiales, les jeunes sont désavantagés en termes d'accès à la terre, aux intrants et au crédit, ainsi que ce qui concerne l'accès aux connaissances sur les techniques de production améliorées. Les jeunes issues des ménages les plus pauvres, les jeunes femmes et les jeunes handicapés sont confrontés à des obstacles particulièrement importants.

### Voie "jeunes" dans le PASS:

<sup>5</sup> Diallo, Thierno Malik, Abdoulaye Dieye, Lucas Ronconi and Claude Sinzogan (2023) What works for Youth Employment in Africa: A Review of Youth Employment Policies and Their Impacts in Senegal. Partnership for Economic Policy (PEP) Working Paper Series.

Figure 11 : Voies d'impact de l'emploi des jeunes du PASS

<p>Problem assumption</p>	<p>Young people lack access to land and other inputs, credit, and technology to participate in and benefit from investments in agriculture. The majority of poor rural young people lack a strong educational foundation as well as essential 'soft skills' to generate self-employment through entrepreneurship.</p>			
<p>Aim</p>	<p>To generate decent and sustainable employment for young people, to enable them to benefit from the project's overall objective of increasing income and food security</p>			
<p>Outreach</p>	<p>36% of PASS total outreach and those directly receiving services across all components will be young people, at least half of whom being young women. Some activities will be targeted particularly towards young people, such as X while young women will also benefit from literacy training and the provision of clean cookstoves.</p>			
<p>Outcomes</p>	<p>Youth employment generated</p>	<p>Economic empowerment: increased decision-making by young people especially young women over economic activities</p>	<p>Increased voice and influence in organisations and institutions</p>	<p><b>More equitable balance if domestic workloads and sharing of economic and social benefits for young women</b></p>
<p>Activities</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Support for young people's access to land and other inputs</li> <li>- Provision of knowledge on agro-ecological production techniques</li> <li>Financial literacy training</li> <li>- Youth employment promotion through business plan development and access to finance</li> <li>- Insertion professionnelle des jeunes (bourses de stages, coaching, kits d'installation)</li> <li>- Provision of production kits for the poorest and most vulnerable including young people</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- GALS+ activities to foster greater joint decision-making within households and greater buy-in by household members in young women's economic activities</li> <li>- GALS+ activities improving young women's skills</li> <li>- Support for young women's and men's access to land and other inputs</li> <li>- Functional literacy for young women</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• GALS+ activities including financial literacy and business planning to increase skills and confidence</li> <li>• Functional literacy</li> <li>• Promotion of young people especially young women in OPBs</li> <li>• Support to OPF Colleges des Jeunes</li> <li>• Promotion of young people's (especially young women's ) participation and voice through high-quality facilitation of community planning processes and social engineering processes in the territorial markets</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Promotion of energy efficient cooking stoves;</li> <li>• Provision of domestic water points</li> <li>• Provision of childcare</li> <li>• Promote changes in attitudes and practices around domestic division of labour through GALS+</li> <li>• Women's literacy</li> </ul>
<p>M&amp;E</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Outcome Indicator (CI 2.2.1): Personnes ayant un nouvel emploi ou des possibilités</li> <li>• + equal outcomes across all indicators when disaggregated by age</li> </ul>			

## **Le ciblage des IER**

Les activités du projet cibleront spécifiquement les femmes et les jeunes, en leur donnant les moyens et les opportunités de bénéficier de l'investissement.

Le volet finance rurale du PASS est aligné sur les thématiques genre et jeunesse à travers les IER financés et implémentés autour des marchés, ce qui offre une grande fenêtre d'opportunité aux femmes, aux jeunes et aux personnes handicapées qui sont les acteurs majoritaires des marchés. Ces groupes cibles, une fois organisés, peuvent influencer et attirer vers eux les financements des IER de la sous-composante 2.2. "Développement des services marchands connexes à la production agricole" qui financera les IER portés par les organisations d'agriculteurs, coopératives, et les petites agro-entreprises concernant des services marchands connexes à la production agricole, y compris le machinisme, la production biofertilisants à partir des déchets organiques, les biopesticides, le stockage, la transformation, la commercialisation et le transport ainsi que les IER à une haute valeur nutritive pour 30% d'entre elles (farines infantiles, etc)

L'exécution des activités du volet finance rurale privilégiera le financement des IER prenant en compte des pratiques de transition écologique, d'adaptation et de mitigation des effets liés au changement climatique. En effet, tous les financements mobilisés à travers le PASS accorderont une attention particulière aux IER dites vertes qui encouragent l'adoption des techniques et technologies valorisant la gestion rationnelle des ressources en eau, la gestion durable des terres, l'utilisation des énergies renouvelables comme les kits solaires, l'utilisation des intrants bio (semences améliorées, engrais organiques, biopesticides), la transformation des déchets, la diminution des pertes post-récolte, le transport moins polluant et la transformation des produits agropastoraux en captant localement le maximum de valeur ajoutée. Les IER financés doivent favoriser une agriculture familiale durable par le renforcement de la polyculture basée sur les céréales ciblées (mil, sorgho, maïs, niébé, sésame, fonio) et intégrant l'agroforesterie, l'élevage et le maraichage.

## Nutrition et sécurité alimentaire

En 2015, le gouvernement du Sénégal a élaboré et validé sa Politique nationale de développement de la nutrition (PNDN). Cette politique s'appuie sur une approche multisectorielle visant à institutionnaliser la nutrition dans les différents secteurs impliqués dans sa mise en œuvre et ainsi relever plusieurs défis pour favoriser une amélioration durable de la situation nutritionnelle du pays. Le Plan national multisectoriel de nutrition (PSMN) pour la période 2018-2022 a joué un rôle central en tant que cadre opérationnel de cette politique.

Le Sénégal a fait des progrès significatifs dans l'amélioration de la nutrition au cours des dernières décennies. La malnutrition chronique est tombée à moins de 20 pour cent, l'un des taux les plus bas d'Afrique subsaharienne continentale. En 2019, le retard de croissance était de 17,9 %, la malnutrition aiguë de 8,1 % et l'insuffisance pondérale de 14,4 %. Cependant, malgré une baisse significative de la prévalence de la malnutrition aiguë, la situation nutritionnelle reste précaire dans cinq régions, Matam, Tambacounda, Louga, Saint-Louis et Diourbel. Les écarts les plus importants sont toutefois observés en fonction des quintiles de richesse, le retard de croissance étant de 27 % chez les plus mal lotis contre 9,3 % chez les mieux lotis, tandis que l'émaciation chez les plus mal lotis est plus de deux fois supérieure à celle des mieux lotis, soit 12,3 % contre 5,9 %<sup>6</sup>.

Tableau 7 : Caractéristiques socio-démographiques de la sous-nutrition

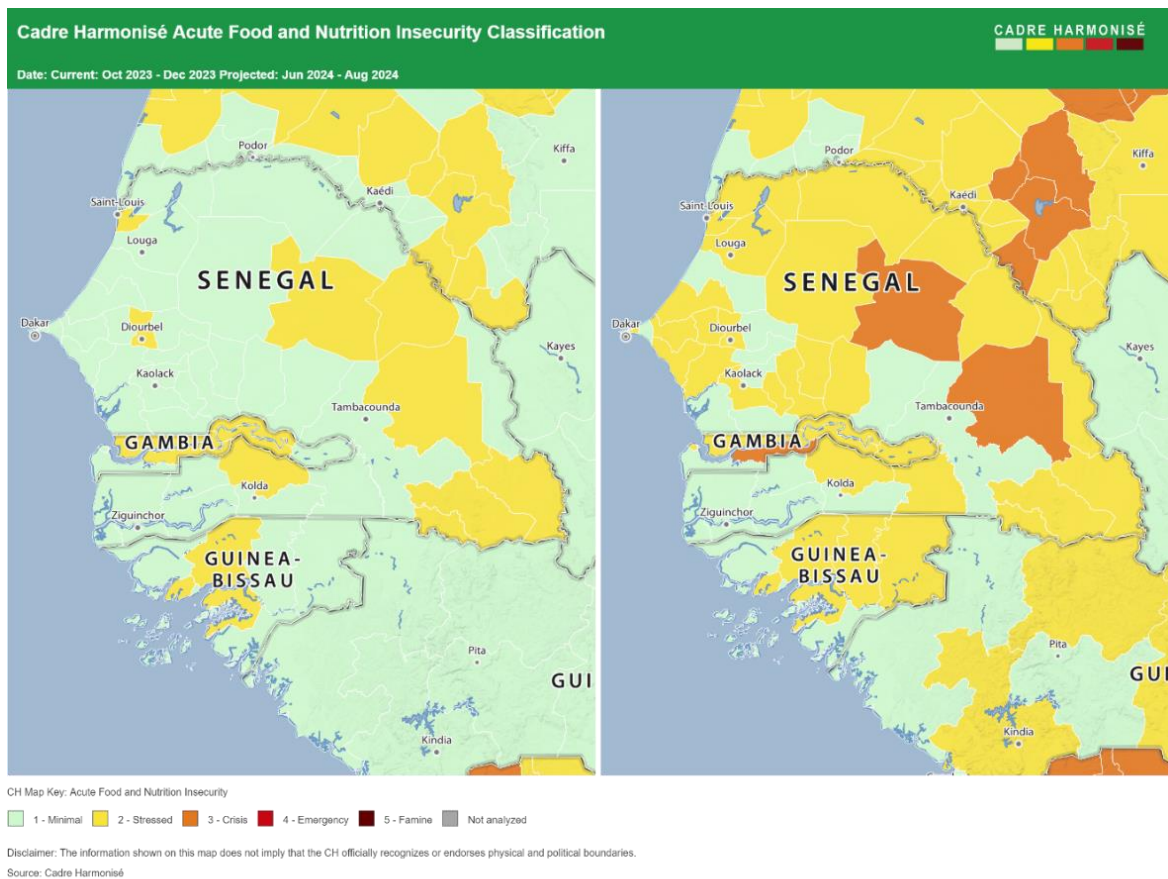
Caractéristique sociodémographique	Taille-pour-Âge <sup>1</sup>				Poids-pour-Taille				
	Pourcentage en dessous de -3 ET	Pourcentage en dessous de -2 ET <sup>2</sup>	Score centré réduit moyen (ET)	Effectif d'enfants	Pourcentage en dessous de -3 ET	Pourcentage en dessous de -2 ET <sup>2</sup>	Pourcentage au-dessus de +2 ET	Score centré réduit moyen (ET)	Effectif d'enfants
<b>Région</b>									
Nord	5,0	17,9	-1,0	924	2,7	12,8	0,9	-0,8	922
Ouest	3,2	12,9	-0,8	1 590	0,6	5,1	5,2	-0,2	1 586
Centre	5,7	19,6	-1,0	1 950	0,7	7,2	1,3	-0,6	1 955
Sud	6,4	22,3	-1,1	1 003	1,8	10,6	0,9	-0,7	1 012
<b>Niveau d'instruction de la mère<sup>7</sup></b>									
Pas d'instruction	5,7	19,4	-1,0	3 276	1,6	9,0	1,8	-0,6	3 275
Primaire	4,4	15,9	-0,8	974	0,7	6,7	2,8	-0,4	969
Moyen/secondaire ou plus	2,2	13,6	-0,7	831	0,4	5,8	3,9	-0,3	829
Ne sait pas/manquant	*	*	*	8	*	*	*	*	8
<b>Quintiles de bien-être économique</b>									
Le plus bas	8,6	27,1	-1,3	1 350	2,7	12,3	1,4	-0,7	1 355
Second	6,0	20,7	-1,1	1 244	0,5	6,5	1,1	-0,5	1 251
Moyen	4,5	13,2	-0,9	1 004	0,9	6,1	1,7	-0,5	1 003
Quatrième	2,5	14,0	-0,8	1 008	0,8	8,4	3,2	-0,5	1 009
Le plus élevé	1,4	9,3	-0,5	860	0,7	5,9	4,9	-0,3	857
Ensemble	5,0	17,9	-1,0	5 466	1,2	8,1	2,3	-0,5	5 476

En 2019, les taux d'anémie ont été estimés à 53 % et 68 % chez les femmes et les enfants en âge de procréer (âgés de 6 à 59 mois) respectivement. En outre, la carence en vitamine A touche 17,7 % des enfants de moins de 5 ans tandis que chez les femmes en âge de procréer, 1,9 % sont déficients et 14,2 % ont de faibles réserves de vitamine A. Ces carences en micronutriments ont des effets immédiats sur la croissance et le développement et augmentent le risque de maladies infectieuses. Souvent appelées « faim cachée », les carences en micronutriments ne sont pas toujours visibles, malgré leur impact important sur la santé.

Malgré une diminution constante du nombre de personnes sous-alimentées et de la prévalence de la sous-alimentation au Sénégal au cours des deux dernières décennies, environ 8,2 millions de personnes sont toujours considérées comme en situation d'insécurité alimentaire modérée ou sévère (49,2 % de la population en 2020). Le Sénégal est classé 71e sur 121 pays dans l'Indice de la faim dans le monde 2022. Selon cet indice, le niveau de la faim au Sénégal est considéré comme modéré. Les sécheresses, les inondations, l'avancée du désert et la salinisation des terres arables, la forte dépendance vis-à-vis des marchés locaux, la persistance de prix élevés des denrées alimentaires et la faible résilience ont exacerbé l'insécurité alimentaire des ménages et des communautés sénégalaises.

Figure 12 : Classification de l'insécurité nutritionnelle





Les causes indirectes, ou facteurs sous-jacents, sont l'insécurité alimentaire (disponibilité, accessibilité et utilisation inadéquates de la nourriture), la diversité alimentaire limitée, le manque de soins aux enfants, le manque d'hygiène, l'accès limité à l'eau potable et aux services sociaux de base (centres de santé, etc.), et le faible niveau d'éducation des mères et des personnes s'occupant des enfants.

Les causes fondamentales sont liées aux politiques et à l'environnement socio-économique et culturel, notamment la pauvreté des ménages et l'accès aux ressources ; aux facteurs géographiques, notamment le changement climatique ; aux aspects sociétaux, notamment le niveau d'éducation, la formation et les normes sociales qui déterminent les connaissances, les attitudes et les pratiques. Tous ces éléments sont inextricablement liés à l'autonomisation des femmes, qui est essentielle pour atteindre les objectifs d'une alimentation saine, sûre et diversifiée qui réponde aux besoins nutritionnels de tous les membres du ménage et, en même temps, de systèmes alimentaires inclusifs qui impliquent les petits exploitants agricoles dans la production et la transformation des denrées alimentaires.

**Contexte de politique sectorielle :** En 2015, le gouvernement du Sénégal a élaboré et validé sa Politique nationale de développement de la nutrition (PNDN). Cette politique s'appuie sur une approche multisectorielle visant à institutionnaliser la nutrition dans les différents secteurs impliqués dans sa mise en œuvre et ainsi relever plusieurs défis pour favoriser une amélioration durable de la situation nutritionnelle du pays. Le Plan national multisectoriel de nutrition (PSMN) pour la période 2018-2022 a joué un rôle central en tant que cadre opérationnel de la politique.

**Contexte institutionnel :** Le Sénégal a reconnu l'importance de la réduction de la malnutrition pour le développement en entreprenant des réformes institutionnelles, politiques et programmatiques pour lutter contre la malnutrition sous toutes ses formes. Ces réformes comprennent la création du Secrétariat Exécutif du Conseil National de Développement de la Nutrition (SECNDN) (anciennement CLM) en 2001 par le gouvernement sénégalais sous l'autorité du Premier Ministre et l'adoption d'une approche multisectorielle dans l'intervention de la politique et des programmes de nutrition. Plusieurs projets et programmes relevant des politiques nationales de nutrition ont été mis en œuvre par des institutions nationales et des partenaires au développement sous les auspices du Secrétariat Exécutif du Conseil National de Développement de la Nutrition (SECNDN).

**Voie "nutrition" dans le PASS:**



Figure 13 : Voies d'impact sur la nutrition du PASS

Problem assumption	Malnutrition prevalence rates remain high with 18% of all children under five years old stunted. More than half of rural population is poor, and 533% experience moderate to severe food insecurity and poor access to nutritious food. Poor market access complicates availability of fruits, vegetables and other nutritious foods. Poor hygiene and sanitation, poor child care and feeding practices coupled with institutional weakness, gender and youth disempowerment, and vulnerability to climate change pose additional risks to the nutrition situation in Senegal. Nutrition is a key national development priority and features in sector specific policies, strategies and plans.			
Aim	To improve the food and nutrition security of project's beneficiary households through increased production and revenue, as well as increased supply of food to consumers through territorial markets.			
Outreach	Direct beneficiaries of nutrition sensitive interventions (Households provided with targeted support to improve their nutrition) - 100,000 . Households with improved nutrition knowledge attitudes and practices (KAP)- 80%.			
Outcomes	Increased <b>availability</b> of diversified and nutritious food (production & markets)	Enhanced <b>livelihood</b> and assets of HHS (production assets, market assets, income)	Improved <b>knowledge</b> and behaviours on nutrition and dietary diversification (consumption)	<b>Women's empowerment</b> and improved caring practices (empowerment)
Activities	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Sustainable agroecologically-sound increases in production of targeted filières through investments in improved water, seeds, and capacity</li> <li>- Fillets sociaux production for the poorest and most vulnerable households</li> <li>- Increased commercialization through investments in feeder roads and market infrastructure</li> <li>- Linkages between beneficiary producers and school feeding programmes</li> <li>- Support for production of fortified and blended flours</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Youth employment generation</li> <li>- Access to finance for investments in production, transformation, and marketization</li> <li>- Increased financial literacy and skills for recipients of remittances</li> <li>- Design labs for people with disabilities to address accessibility challenges and improve earnings</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nutrition training through GALS+</li> <li>• Nutrition education SBCC mass campaigns and culinary education</li> <li>• Nutrition-focused literacy materials</li> <li>• Training of childcare workers in child nutrition and development</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Promotion of energy efficient cooking stoves;</li> <li>• Provision of domestic water points</li> <li>• Provision of childcare</li> <li>• Promote gender equity and women's economic empowerment through GALS+</li> <li>• Women's literacy</li> </ul>
	Support a conducive policy environment for sustained nutrition impacts through the partnership with the Conseil National du Développement de la Nutrition (CNDN)			
M&E	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Outcome Indicator (C.I. 1.2.9): Percentage of households with improved nutrition knowledge attitudes and practices (KAP)</li> <li>• Output Indicator (C.I. 1.1.8): HHS provided with targeted support to improve their nutrition.</li> </ul>			

Le projet contribuera à améliorer les résultats nutritionnels des populations cibles en promouvant la production et la consommation d'aliments diversifiés et nutritifs. Il contribuera également à réduire l'insécurité alimentaire dans la zone cible en augmentant la production locale, en la rendant plus résiliente aux effets du changement climatique, en améliorant la disponibilité et l'accessibilité des aliments et en améliorant les revenus du groupe cible.

**PARTIE II: Description des activités**

## **Objectifs du Projet**

### **But du projet et objectif de développement**

Le but du projet est de contribuer à l'amélioration de la souveraineté alimentaire du pays et de sa résilience aux chocs. L'objectif de développement est d'améliorer la production, la productivité, la durabilité et la résilience climatique de certaines chaînes de valeur et d'améliorer les revenus des producteurs agricoles vulnérables, en particulier les femmes et les jeunes.

**L'objectif du projet** sera poursuivi à travers deux voies qui se renforcent mutuellement tout en intégrant des thèmes transversaux : (i) la souveraineté alimentaire soutenue par une production durable et nutritive, résiliente au changement climatique : la production agricole est diversifiée tout en améliorant la productivité, la durabilité, la résilience climatique et la sécurité nutritionnelle des ménages ; (ii) la souveraineté alimentaire soutenue par des aliments disponibles en quantité, en qualité et à un prix compétitif : les produits agricoles sont valorisés, promus et disponibles sur les marchés locaux/nationaux avec la participation des secteurs coopératif et privé. L'amélioration de l'adaptation, de la résilience et de l'atténuation au changement climatique est un objectif transversal. Les femmes et les jeunes constitueront un groupe cible prioritaire.

### **Résultats escomptés**

Le projet contribuera à :

- (i) renforcer la base productive des personnes ciblées ;
- (ii) améliorer la production totale de céréales traditionnelles (mil, sorgho, fonio, niébé et sésame), des cultures de diversification telles des produits maraichers (oignon, pomme de terre, carotte, etc.) et des autres produits agricoles (maïs, cultures fourragères) et de l'élevage (volailles, petits ruminants, aquaculture, etc.) ;
- (iii) contribuer à la création d'emplois (directs et indirects), en particulier pour les jeunes et les femmes ;
- (iv) renforcer la résilience des exploitations familiales face au changement climatique et aux autres chocs ;
- (v) renforcer les capacités des services techniques notamment en agriculture et ;
- (vi) renforcer la professionnalisation et l'autonomisation des acteurs impliqués dans la souveraineté alimentaire, dont les organisations de producteurs, les femmes et les jeunes.

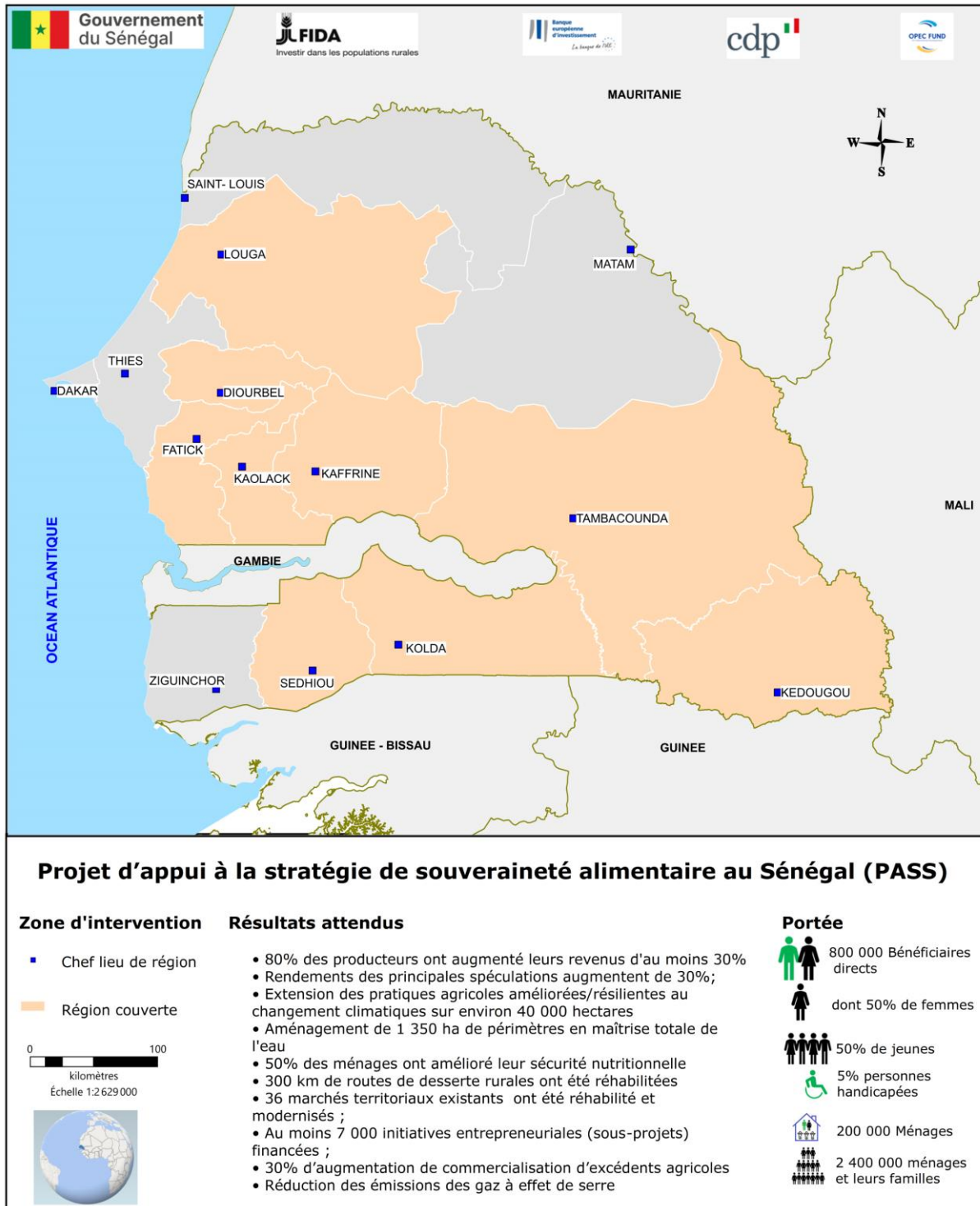
A titre indicatif, il est attendu qu'à l'issue du projet :

- au moins 80% des producteurs ont augmenté leurs revenus d'au moins 30% ;
- une augmentation d'au moins 30% des rendements des principales spéculations a été atteinte ;
- 1 350 hectares sont exploités avec une maîtrise totale de l'eau ;
- environ 22 000 hectares sont exploités avec des pratiques agricoles améliorées/résilientes au changement climatique ;
- 50% des ménages ont amélioré leur sécurité nutritionnelle ;
- 300 km de routes de desserte rurales ont été réhabilitées ;
- 36 marchés territoriaux existants ont été réhabilités et modernisés ;
- Au moins 2 000 initiatives entrepreneuriales rurales ont été financées ;
- 30% d'augmentation de commercialisation des surplus de productions agricoles ;
- Réduction des émissions des gaz à effet de serre.

### **Durée du projet**

la mise en œuvre du projet est prévue de s'étaler sur une durée de 6 ans.

Figure 14 : Carte des zones d'interventions et des résultats attendus



## **Composante 1: Amélioration et diversification de la base productive résiliente au changement climatique**

La composante 1 vise à améliorer la productivité, la durabilité et la résilience climatique des exploitations familiales productrices de céréales sèches, ainsi que leur sensibilisation à la nutrition par : (i) la récupération et la diversification de la base productive et la gestion durable des ressources naturelles ; (ii) des mécanismes d'incitations et d'appui-conseil en pratiques plus durables d'intensification et de transition agroécologiques (couvrant l'agroforesterie, la restauration des sols et de la fertilité, la maîtrise de l'eau, la gestion intégrée de l'agriculture et de l'élevage, etc.) pour une agriculture résiliente au changement climatique ; (iii) le soutien à l'accès durable aux intrants et équipements de production (semences adaptés, engrais organiques, technologies et mécanisation appropriées, etc.) ; (iv) la promotion d'une répartition équitable des rôles entre les femmes et les hommes et ; (v) la promotion de l'éducation nutritionnelle au sein des ménages et des communautés rurales.

La récupération de la base productive est cruciale pour obtenir une production durable et accroître la productivité des céréales sèches (fonio, sésame, niébé, sorgho et mil) au sein des exploitations familiales. Cette récupération peut s'articuler autour d'une transition agro-écologique : intégration de l'agriculture et de l'élevage, diversification des productions, intensification écologique<sup>7</sup>, la gestion durable des ressources fourragères, forestières et hydriques, l'incorporation de matière organique dans les sols, l'utilisation de biopesticides.

La composante 1 comprend trois sous-composantes : (i) Aménagement et gestion intégrée des eaux et des sols ; (ii) Appui à la diversification, productivité et résilience des exploitations familiales ; (iii) Amélioration de la sécurité nutritionnelle familiale et appui à l'autonomisation des femmes.

Les résultats attendus sont : i) l'augmentation des rendements des spéculations ciblées d'au moins 30% ; ii) 22 000 ha de terres sont exploités par des pratiques résilientes au changement climatique ; iii) 1 350 ha de terres en maîtrise totale de l'eau sont gérés de manière résiliente ; (iv) 20 000 ménages ont amélioré leur diversité alimentaire minimale.

### **Sous-composante 1.1 : Aménagements et gestion intégrée des eaux et des sols**

Le PASS vise à promouvoir le développement d'une agriculture résiliente au changement climatique ainsi qu'une utilisation durable des ressources naturelles à l'échelle des territoires villageois correspondant aux zones d'usage/exploitation en commun, notamment les forêts communautaires, les pâturages, les petits périmètres irrigués collectifs, les infrastructures hydrauliques, etc. Ces zones seront valorisées dans le but d'améliorer la gestion de l'eau et de favoriser la récupération de l'agrobiodiversité et des services écosystémiques. Cela inclut la valorisation des pâturages, du bois, ainsi que des produits forestiers non ligneux tels que les fruits et les plantes médicinales.

Au sein des bassins de production retenus par région, 18 grappes de villages seront sélectionnées pour planifier et mettre en œuvre des plans de développement territoriaux pour l'adaptation au changement climatique.

### **Volet Préparation et mise en œuvre des plans territoriaux**

Ce volet comprendra un accompagnement des communautés rurales dans la planification et la mise en œuvre de pratiques d'aménagement et de gestion durable des ressources naturelles sur les terres utilisées en commun des territoires villageois sur la base des plans d'occupation et d'affectation des sols (POAS) et des plans locaux d'adaptation au changement climatique (PLACC) existants.

---

<sup>7</sup> L'intensification écologique, aussi appelée agriculture écologiquement intensive (AEI), vise à la conception de systèmes agricoles alliant un rendement agricole élevé et une faible utilisation d'intrants. L'intensification écologique propose d'augmenter la production agricole en augmentant au maximum le nombre de processus ou de [fonctions écosystémiques](#) utilisés à l'hectare avant de recourir aux intrants issus de l'industrie chimique.

Dans les communes des bassins de productions identifiés, le projet accompagnera les processus de planification participative à deux niveaux, en s'appuyant sur les structures et processus existants : au niveau communal, afin d'accompagner les processus d'établissement ou la mise à jour des Plans d'occupation des sols (POAS) et des Plans d'adaptation au changement climatique (PLACC); et au niveau grappe (groupe de 4/5 villages en moyenne qui forment un territoire d'intervention) à travers les plans d'aménagement et de gestion des territoires spécifiques. Au total, environ 3 communes et 18 grappes seront ciblées dans chaque région.

Le processus d'élaboration des plans d'aménagement territorial sera facilité par des animateurs endogènes des villages bénéficiant d'une reconnaissance et d'une légitimité auprès des populations, avec un accompagnement des animateurs et des experts des bureaux d'études ou ONG possédant une expertise multidisciplinaire, comme le Centre de Suivi Ecologique (CSE), l'Institut Nationale de Pédologie (INP), la Fédération des Organisation Non Gouvernementales du Sénégal (FONGS) et les services techniques de l'État, tels que Service Décentralisée du Développement Rural (SDDR) et l'Agence Nationale du Conseil Agricole (ANCAR).

Figure 15 : Approche territoriale : paysages, exploitations familiales, marchés

### Approche Territoriale : paysages, exploitations familiales, marchés



### **Activité planification participative et mise en œuvre des plans territoriaux**

Au total, 2 200 ha seront aménagés, avec 1 000 ha en agroforesterie et au moins une pépinière par grappe pour la reforestation et le développement de l'agroforesterie selon une planification participative de plans territoriaux.

La première étape, impliquera des discussions et des échanges avec divers acteurs locaux tels que les autorités locales (mairies), et les représentants de la SDDR, l'ANCAR, la FONGS, les OPF et les OPB, ainsi que des représentants des groupes les plus vulnérables. Ce processus de planification participative sera également la porte d'entrée du ciblage au niveau de chaque territoire, où les différents groupes cibles du projet seront identifiés. Cela inclura les exploitants familiaux les plus vulnérables, les femmes, les jeunes, les personnes handicapées, les organisations de producteurs de base et les différents groupes de gestion territoriale.

L'identification et la sélection des grappes sera faite sur la base des critères suivants :

- être identifiée comme grappe prioritaire par la mairie ;
- contenir des villages classés parmi les plus vulnérables sur base :
  - (i) du pourcentage de la population vulnérable enregistrée dans le RNU (éligible pour recevoir des aides publiques) ;
  - (ii) de la présence de zones avec forte dégradation des ressources naturelles, nécessitant la réalisation de plans ;
- avoir des groupements/OPB membres des Unions et des OPF ;
- avoir des exploitations familiales produisant des céréales sèches/maïs/cultures maraichères.

Une fois les grappes identifiées, le prestataire de services collaborera avec la mairie, la FONGS et les services techniques de l'État pour lancer la planification participative à l'échelle des grappes/territoires. Des exercices de cartographie participative et d'autres études nécessaires seront menés pour déterminer les caractéristiques du territoire, aidant ainsi les communautés à repérer les zones dégradées et à envisager des solutions possibles, en mettant l'accent sur les besoins des groupes plus vulnérables.

Cela permettra de représenter les différents types d'occupation des sols du territoire villageois comme par exemple les zones d'habitation, les voies de communication, les infrastructures sociales et/ou communautaires (points d'eau, écoles, centres de santé, lieux de culte, etc.), les zones cultivées, les zones de défriche et jachère, les plantations fruitières, les zones boisées, les aires de pâturage, les cours d'eau, les sources, les sites du patrimoine culturel (sites ou forêts sacrés), etc. Cet exercice préliminaire de cartographie participative pourra aussi s'appuyer sur des images satellitaires et des cartes topographiques dans lesquelles figurent les cours d'eau.

Le CSE, par son expertise en analyse cartographique, réalisera les études suivantes et les partagera avec les communautés :

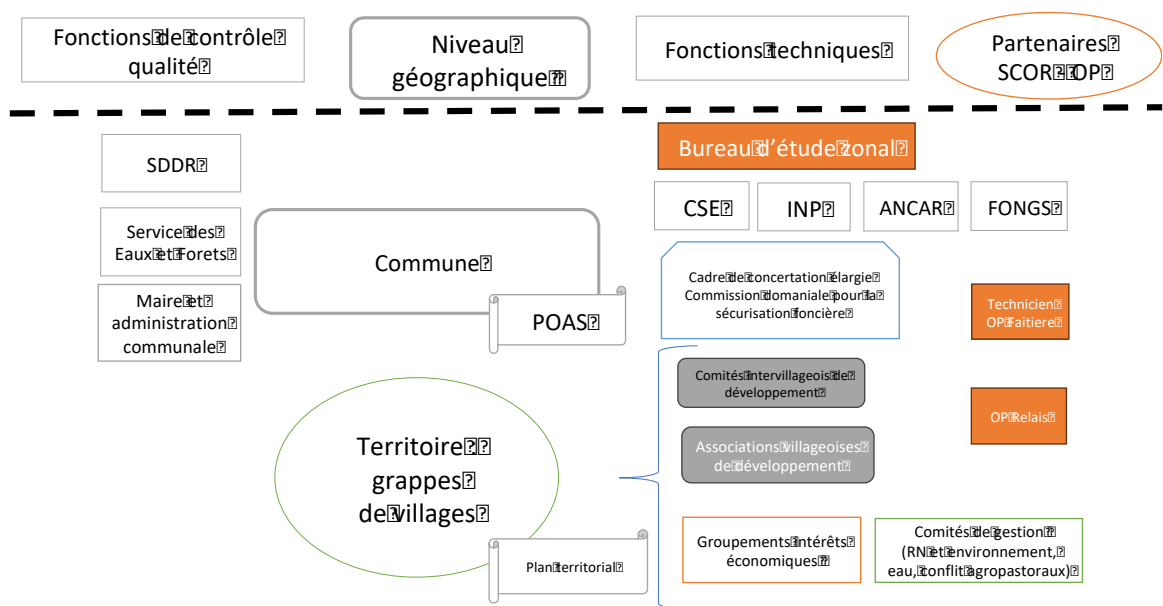
- cartographie satellitaire des usages des terres (en hectares et délimitation) ;
- délimitation des zones de transhumance et études des couloirs de transhumance ;
- étude du statut de la végétation et suivi (NDVI, etc.) ;
- suivi des feux de brousse.

Cet exercice sera également accompagné par l'Institut National de Pédologie (INP), pour son expertise en matière d'analyse des sols et de stratégies d'atténuation de leur dégradation physique et chimique. L'INP mènera des études sur la qualité chimique des sols, le pH, le taux de matière organique, etc.; ainsi qu'en analyse des niveaux de dégradation des sols, causes et actions d'atténuation, par exemple : salinisation, sols acides, érosion éolienne, érosion hydrique, etc. L'INP fera également le suivi des activités d'aménagement et conseillera sur les stratégies d'atténuation. D'autre part, le service des Eaux et Forêts fera le suivi et l'appui-conseil sur les zones de pâturages naturels et de forêts communautaires.

Cet exercice participatif, associé au travail de mise à jour du POAS et du PLACC avec une forte composante d'ingénierie sociale, contribuera à utiliser équitablement les terres et à la sécurité foncière, notamment pour les femmes et les jeunes participant aux activités de transition productive tant au niveau des exploitations familiales que des périmètres irrigués exploités en commun. Cette ingénierie sociale accompagnera également les associations et groupements de gestion de ressources naturelles.

Les communautés seront guidées dans l'identification et l'analyse de solutions durables pour la gestion des ressources naturelles et les bonnes pratiques agricoles, en conformité avec les PLACC et POAS établis ou mis à jour. Cela permettra aux communautés rurales d'identifier et de localiser précisément les zones les plus dégradées de leurs terroirs et de réfléchir aux causes et conséquences des problématiques locales associées (érosion, déforestation, zone de brise feu, assèchement des cours d'eau, tarissement des sources, inondations, passage du bétail, baisse de la fertilité des sols, etc.).

Figure 16 : Schéma de planification territoriale (grappes et commune) dans les bassins de production ciblés





Au cours de cet exercice, les communautés rurales seront accompagnées dans la recherche et l'analyse des solutions potentielles et des options de gestion durable des ressources naturelles et des bonnes pratiques agricoles, comme :

- l'amélioration des modes de gestion de l'eau ;
- l'amélioration des capacités de rétention et d'infiltration des eaux de pluie ;
- la gestion intégrée de la fertilité des sols et des stratégies pour la réduction de l'érosion ;
- le développement de l'agroforesterie aux seins des exploitations ;
- la protection des zones boisées pour une meilleure valorisation des produits forestiers non ligneux et pour la récupération des services écosystémiques, notamment la biodiversité ;
- la protection du couvert végétal au niveau des têtes de source ;
- la restauration des forêts galeries<sup>8</sup> et de la végétation le long des cours d'eau ;
- la création de couloirs de transhumance ;
- la création ou amélioration de zones de pâturage communautaire, etc.

Cette démarche permettra également d'identifier les sites au sein des grappes de villages où les investissements seront réalisés, à l'échelle du paysage communautaire ainsi qu'au niveau des groupements ou des exploitations familiales individuelles.

Chacune des zones dégradées ou offrant des opportunités pourra être localisée sur les supports lors de l'exercice de cartographie participative (cartes schématiques des terroirs villageois) et une réflexion pourra alors être engagée avec les communautés rurales de manière à identifier avec elles les solutions possibles et les interventions à privilégier, comme par exemple :

- des digues filtrantes ;
- des digues en gabions ;
- des cordons pierreux ;
- des demi-lunes ;
- des digues anti-sels ;
- des couloirs de transhumances ;
- des zones sylvo-pastorales à reboiser ou à récupérer avec la RNA ;
- des zones de forêt à protéger avec des clôtures ;
- des zones brise-feux ;
- des pépinières communautaires pour le reboisement et l'agroforesterie.

Ce travail de planification participative inclura également l'identification des points d'eau à améliorer ou à réaliser pour un usage commun pour l'élevage :

- des points d'eau pour l'élevage, notamment à proximité des périmètres irrigués maraichers et des FIJI;
- des mares pour l'élevage.

### ***Activité Renforcement des capacités des comités villageois et sécurisation foncière***

Grâce à l'ingénierie sociale, les différents groupements et les personnes les plus vulnérables participeront activement aux prises de décision et à l'analyse du territoire ; notamment pour la mise à jour ou la formulation des POAS, avec l'accompagnement des cadres de concertation élargis à la commission domaniale pour la sécurisation foncière, garantissant un accès et une sécurité foncière inclusive (femmes, jeunes, PH).

Cette démarche impliquera également la détermination de l'usage de chaque territoire et la responsabilisation des différents comités de gestion/associations d'usagers, qui seront soutenus pour une utilisation, une gestion et un contrôle efficaces des ressources naturelles, les résolutions de conflits, la lutte contre les incendies, la gestion de l'eau à usage agropastoral.

Ces associations opèreront au niveau des villages sous une forme juridique adéquate (groupements d'intérêt économique – GIE) formant des associations villageoises de développement, représentées dans des comités inter-villageois de développement à l'échelle des grappes. Elles seront soutenues dans la mise en place et la gestion des différentes ressources communes, notamment pour la résolution des conflits entre agriculteurs et éleveurs et travailleront également sur les couloirs de transhumance là où cela est nécessaire. La protection et la gestion durable d'autres ressources, telles que les forêts et les pâturages communautaires, seront également renforcées avec le soutien du service public des eaux et forêts.

La mise en œuvre de ce volet sera effectuée par des bureaux d'études ou des ONG recrutés à cet effet et spécialisés dans la planification territoriale participative et l'ingénierie sociale, appuyées par le CSE dans la réalisation d'études et de cartographie géospatiale, la FONGS avec l'appui de leurs paysans-relais endogènes pour la mobilisation des OPB, les services techniques déconcentrés, notamment la DREF, l'INP, la DRDR/SDDR.

### **Volet Accès hydraulique agricole**

Au total 1,350 ha seront mis en exploitation en maîtrise totale de l'eau et gérées par des associations d'usagers de l'eau (AUE).

L'intervention vise à améliorer la gestion de l'eau en tant que ressource indispensable et limitée, en augmentant sa disponibilité et en réduisant le temps consacré à sa collecte. Les besoins en eau et ses groupes potentiels d'usagers seront identifiés lors de la planification territoriale.

### **Activité Construction / réhabilitation de points d'eau à usage agricole**

Les types d'investissement incluront : des forages fonctionnant par énergie photovoltaïque équipés de système d'irrigation pour petits périmètres maraichers sur 450 hectares au total à raison de 5 périmètres irrigués maraichers et agroforestiers d'une dizaine d'hectares par région, ainsi que la réhabilitation de 48 forages/puits communautaires/points d'eau communautaire pour l'abreuvement du bétail.

Au niveau communautaire, l'accès et la gestion de l'eau seront améliorés à travers :

- (i) la construction / réhabilitation de points d'eau à usage agricole dans les bassins de production, conditionnées par la disponibilité et de non salinité de la nape phréatique établies par des études préalables ;
- (ii) la construction / réhabilitation de systèmes d'irrigation à partir de la captation des eaux de pluies, notamment dans les zones où la nappe phréatique ne permet pas de disposer d'eau souterraine ni en quantité ni en qualité suffisante (voir Appendice 4.5.1

---

<sup>8</sup> lorsque la canopée est jointive au-dessus d'une rivière ou d'un petit fleuve, ou d'une zone humide (la présence de l'eau pouvant éventuellement être temporaire).

- Systèmes de captation de l'eau pluviale : Citernes et Systèmes d'Irrigation associés ) et,
- (iii) la mise en place ou l'accompagnement de comités de gestion communautaire en associations d'utilisateurs de l'eau (AUE) qui devront couvrir les coûts d'entretien des aménagements en recourant à des artisans réparateurs locaux<sup>9</sup>.

Les surfaces des périmètres irrigués seront réparties entre les membres des groupements à raison d'environ 0,2 ha par exploitant.e.

---

<sup>9</sup> Voir Bangladesh Climate and Disaster Resilient Small Scale Water Resources Project  
<https://www.ifad.org/en/web/operations/-/project/2000002357>

### **Activité Fermes irriguées pour les jeunes en incubation (FIJI)**

Le PASS proposera également un projet pilote de maîtrise totale de l'eau sous la forme d'une ferme irriguée de jeunes en incubation (FIJI) de 100 ha par région (900 ha au total). La mise en place des neuf FIJI s'inscrira dans l'approche générale du projet faisant la promotion d'une agriculture durable de transition agro-écologique pour au moins 100 jeunes (50% de jeunes femmes) par ferme et par cycle d'incubation d'une durée de deux / trois ans.

Suite aux études de faisabilité en matière de disponibilité de la ressource<sup>10</sup>, les FIJI seront sur des terres communales, ayant un accès permanent au marché territorial, prenant en compte les couloirs de transhumances, et équipées par le projet - exhaure de l'eau, dispositif d'irrigation et sécurisation, et exploitées par les jeunes moyennant un fermage annuel versé à la mairie. Dès le démarrage, le PASS accompagnera ces jeunes à se constituer en une AUE en charge de gérer la ressource eau et d'assurer la maintenance des infrastructures investies.

En première année, les jeunes exploitants seront encadrés pour produire de manière concertée, à raison d'un hectare par membre, des productions agricoles irriguées diversifiées demandées sur les marchés territoriaux (cultures céréalières, maraichères ou fourragères)<sup>11</sup> leur assurant un revenu décent tout en couvrant les coûts de production. A chaque récolte, une partie des revenus équivalente à l'amortissement des équipements sur la période sera placée sur un compte à terme au nom de l'AUE dans une IF locale.

En deuxième année, le groupe sera en plus appuyé pour planifier son propre investissement dans une ferme qui sera constituée de façon similaire en mobilisant l'épargne accumulée sur le compte à terme pour obtenir un prêt d'équipement par les IF avec lesquelles ils auront établi des relations professionnelles de confiance<sup>12</sup>. Une seconde cohorte sera recrutée pour les deux années suivantes.

Les travaux pour la réalisation ou la réhabilitation des forages d'eau à usage agricole devront respecter le décret n° 2001-282 du 12 avril 2001 relatif aux études d'impact sur l'environnement (EIE) fixant les conditions et modalités de réalisation des EIE au Sénégal. Ce décret précise les types de projets et les seuils à partir desquels une EIE est obligatoire. En particulier, les forages d'eau à usage agricole sont soumis à une étude d'impact environnemental si la profondeur du forage dépasse 50 mètres ou si le débit de pompage excède 100 m<sup>3</sup>/jour. Pour des forages de moindre envergure, une Notice d'Impact Environnemental et Social (NIES) peut suffire. La NIES est un document moins détaillé que l'EIE mais qui doit néanmoins démontrer que le projet ne causera pas de préjudices significatifs à l'environnement.

Sur la base de la planification participative et d'ingénierie sociale autour des grappes et des ressources naturelles, des groupes de gestion de l'eau (AUE) seront appuyés ou créés dans chaque grappe et dans chaque FIJI, qui devront assurer la mise en œuvre des plans d'aménagement et de gestion durable des différents points d'eau et périmètres communes. Le renforcement de leurs capacités sera fait par la FONGS ou une ONG spécialisée sachant que ce dispositif d'accompagnement technique et organisationnel devra associer les OP.

Des formations et des visites d'échanges seront organisées pour compléter un accompagnement technique sous la forme de suivi régulier permettant de faire un bilan des modes de gestion des aménagements hydro-agricoles par les techniciens des Services techniques décentralisés, des OP et du bureau d'étude impliquées dans la mise en œuvre de cette sous-composante<sup>13</sup>.

Le renforcement de capacités des AUE sera déterminant pour assurer la pérennité des investissements du PASS dans le domaine de l'agriculture durable et la gestion des aménagements hydro-agricoles. La mise en place ou l'accompagnement des comités de gestion communautaire pour la bonne planification et usage devront couvrir les coûts d'entretien et de renouvellement en recourant à des artisans réparateurs locaux.

### **Mise en œuvre du volet**

---

10 Ces études de faisabilité seront menées dans les mois précédant le commencement du projet.

11 Les cultures fourragères (sorgho, niébé) seront intégrées à l'assolement afin de répondre à la demande de fourrage différé de qualité sur les marchés (ensilage...).

---

12 Qui pourrait aussi être envisagé dans le cadre du financement FSRP (catégories des sous-projets de grandes tailles associés à 30% de subventions conditionnées)

13 <http://reca-niger.org/spip.php?article792>

L'aménagement hydro-agricole se fera sur la base d'étude effectuée par un bureau d'études/ONG spécialisée et de travaux d'installation des équipements (clotures incluses) par des entreprises spécialisées ; les conseillers agricoles de l'ANCAR seront mobilisés pour apporter un appui technico-économique ainsi que les animateurs de la FONGS pour aider à la structuration organisationnelle. La DRDR/SSDR assureront le contrôle technique.

### **Sous-composante 1.2. Appui à la diversification, productivité et résilience des exploitants familiaux**

Cette sous-composante vise à soutenir la diversification et l'amélioration durable de la productivité des exploitations familiales en récupérant leur base productive tout en améliorant la fertilité des sols et en s'adaptant au changement climatique par une transition agro-écologique sur 26 bassins de production alimentant les marchés territoriaux réhabilités (voir sous-composante 2.1).

#### **Volet Recherche-action<sup>14</sup> et renforcement des capacités des systèmes d'appui-conseil agricole**

Le PASS soutiendra la recherche-action en dynamisant et diffusant des innovations techniques et méthodologiques pour promouvoir une transition productive durable restaurant la fertilité des sols adaptée aux exploitations familiales et au changement climatique. Dans chaque département, les cadres locaux d'appui et d'accompagnement de proximité (CLAAP)<sup>15</sup> serviront de plateformes d'identification des besoins en appui technique, des innovations nécessaires et des travaux de recherche à entreprendre.

#### **Activité Création, dynamisation et consolidation des CLAAP**

Les CLAAP sont un cadre d'intervention des différents acteurs opérant en appui aux exploitations familiales (EF) dans les territoires (les OP, les institutions publiques telles que l'ANCAR, les Collectivités Territoriales, les ONG etc.) ; ils ont été mis en place sous l'impulsion de la FONGS afin de faciliter la coordination de l'appui-accompagnement de proximité de ces EF. Les CLAAP sont établis à l'échelle départementale et permettent dans chaque département d'avoir entre acteurs impliqués - organisation paysanne, services techniques publics, conseils communaux et départemental - des temps forts de partage des planifications et de leurs résultats, en vue de la construction de synergies dans leurs interventions.

Les CLAAP sont composés des différentes parties prenantes : i) organisations paysannes ; ii) services techniques ; iii) collectivités territoriales ; iv) la recherche et les universités et, vi) les autres partenaires de développement (ONG, Dytael, etc.). Les CLAAP sont alimentés par les résultats des bilans simplifiés<sup>16</sup> des EF et les outils de mesure de la transition agroécologique. Les rencontres du CLAAP se tiennent périodiquement pour faire le point sur les réalisations, les contraintes et fixer les actions à entreprendre.

Le CLAAP revêt plusieurs enjeux pour les parties prenantes :

- Pour les OPB :
  - un apport de réponses adaptées aux défis qui interpellent leurs membres ;
  - la mise en place d'actions efficaces au profit des EF membres ;
  - l'intégration des actions paysannes dans le développement des territoires ;
  - la prise en compte des pratiques paysannes dans les services fournis ;
- Pour les Services techniques, universités et recherche :
  - l'identification des besoins des EF et adaptation de leurs champ d'actions ;
  - le renforcement de l'efficacité de leurs actions ;
  - la mise à jour et l'adaptation de la recherche et de la formation aux besoins ;
  - la génération d'innovations adaptées aux besoins en répondant de façon participative ;
  - la synergie entre acteurs ;
  - la facilitation de l'intégration territoriale ;
- Pour les Collectivités territoriales :

- la synergie des actions ;
- la prise en compte de la dimension territoriale dans les actions de développement.

Le processus de mise en place des CLAAP s'établit comme suit :

- sensibilisation *des acteurs* : à l'issue du ciblage des acteurs clés, des activités de sensibilisation seront organisées sur les contours, enjeux, et défis des CLAAP. Les autorités administratives (préfet, sous-préfet) seront également concernées.
- préparation des ateliers de mise en place des CLAAP : concevoir et stabiliser les termes de référence des ateliers, rédiger une note succincte de présentation du CLAAP, synthétiser les résultats des bilans simplifiés, des indicateurs du statut de la transition agro-écologique et des DIP, audit genre et jeunes, des résultats des DIP des OPF, etc.
- organisation des ateliers de mise en place des CLAAP : quatre ateliers se dérouleront sous la présidence des autorités administratives et territoriales en présence des différentes parties prenantes. Un plan d'action prioritaire sera élaboré à l'issue des travaux de chaque atelier.
- mise en œuvre des activités des CLAAP : l'opérationnalisation des plans de travail avec notamment le pilotage des OPB/OPF partenaires du PASS. La FONGS, en partenariat avec les différents membres des CLAAP, se chargera du suivi et de

l'accompagnement des activités. Un atelier départemental de partage des résultats du CLAAP sera organisé annuellement pour évaluer les résultats.

Le PASS appuiera les CLAAP afin de favoriser l'innovation et l'assistance technique, reconnaissant que la construction des connaissances est un processus évolutif nécessitant une contribution constante de tous. L'assistance technique implique des processus d'apprentissage continu pour les techniciens et les producteurs, encourageant l'expérimentation et l'apprentissage par l'erreur pour assurer une transition productive adaptée aux contextes pour être effective. Grâce à ces espaces de partage, discussion et apprentissage, et à des journées d'étude, le dialogue ouvert et la reconnaissance des connaissances locales seront encouragés, favorisant l'échange d'informations sur les pratiques agroécologiques. Les CLAAP seront établis dans chaque département, agissant comme des plateformes d'échange et d'identification des besoins en appui technique, des innovations nécessaires et des travaux de recherche à entreprendre.

La promotion du partage des connaissances et du co-apprentissage est au cœur des activités du CLAAP qui organise des réunions, des itinéraires d'apprentissage et des processus d'évaluation pour les technicien·es, les expert·es de la recherche et des universités, et les paysan·nes. Les réunions fréquentes favorisent l'évaluation et l'amélioration continue du travail effectué.

### ***Mise en œuvre***

Cette collaboration impliquera l'ISRA, les universités (USSEIN et Assane Seck), les services techniques de l'État, les organisations de producteurs, et les représentants des dynamiques territoriales agro-écologiques locales (DyTAEL). Les CLAAP seront animés par la FONGS et utiliseront des outils de suivi spécifiques pour évaluer les progrès de la transition agro-écologique. Le projet financera les initiatives multi-acteurs favorisant la production et la diffusion de connaissances et de techniques adaptées répondant à des demandes paysannes. Cela pourra concerner des formations, des échanges d'expériences, la mise-en-place de parcelles pilotes, des appuis-conseils techniques spécifiques et des bourses pour des stages d'étudiants.

### ***Activité Mise à jour des modules de formation des CEP***

Le projet prévoit également de développer des modules de formation spécifiques pour la mise à jour de l'approche champs écoles paysans (CEP) au profit de l'inclusion des jeunes, des organisations de producteurs, et des techniciens. L'objectif est de diffuser les innovations et les techniques d'appui en transition agro-écologique.

Les sujets abordés incluront les méthodes de préparation et d'utilisation des engrais organiques et des biopesticides, les techniques de lutte intégrée contre les ravageurs basées sur les plantes et les insectes, les pratiques pour améliorer le taux de matière organique, la structure et la qualité des sols, ainsi que les itinéraires techniques favorisant la transition agroécologique, l'utilisation des résidus de récoltes et d'élevage pour exploiter toutes les synergies potentielles des différentes activités au sein des exploitations familiales agricoles (comme le compost, la biochar, les fumures organiques).

Il est prévu au moins deux mises-à-jour des modules de formation technique des CEP et des modules de digitalisation pendant la durée du projet. D'autres modules de formation spécifiques sont également prévus selon les besoins. Grâce aux échanges, réunions et recommandations des CLAAP, des besoins spécifiques de formation seront identifiés, ce qui permettra aussi de compléter les modules existants ou d'en créer de nouveaux.

### ***Échanges et visites entre pairs***

Des échanges entre producteurs, OP, étudiants et techniciens seront réalisés pour identifier les bonnes pratiques et les stations de démonstration de la recherche, ainsi que pour la mise en place des essais pilotes. Il est prévu :

- 33 visites de paysans-relais et productrices sur des sites et des EF avec des bonnes pratiques<sup>17</sup> (par groupe de 15 personnes) et ;



- des échanges recherche-action liés aux dynamiques locales (CLAAP au niveau départemental, DyTAEL au niveau local, etc.) impliquant une douzaine d'experts (ISRA, universités, ANCAR).

### ***Stages et incubation des jeunes pour l'économie verte et numérique***

Pour favoriser l'innovation, l'acquisition de connaissances et la recherche de solutions adaptées aux territoires, le PASS soutiendra :

- trente bourses de stage de mémoire pour les étudiants des universités partenaires des CLAAP (USSEIN et université Assane Seck) sur des sujets liés à l'agro-écologie et

---

17 Par exemple la ferme de Kaydara, sites de démonstration des universités et de l'ISRA, fermes avec de bonnes pratiques agroécologiques des autres projets ou des ONG comment Enda-Pronat et Agrisud.

à l'agroforesterie, avec des problématiques spécifiques et en évaluant les solutions adoptées dans les différentes régions ;

- pour la formation professionnelle : i) 135 jeunes en pré-incubation (trois cohortes de 15 jeunes par an pendant 3 ans) et ii) 120 jeunes en incubation (deux cohortes de 15 personnes par an pendant 4 ans) (en collaboration avec les universités).

Les thématiques soutenues cibleront la transition productive (intrants techniques, dont la maîtrise totale de l'eau, appuyant une transition agroécologique) et des thématiques socioéconomiques (par exemple avec le bilan des exploitations familiales, les relations de genre, les dynamiques organisationnelles au de la SCOR – OP, groupes de gestions territoriales, etc).

Ces travaux d'étudiants associés à la production de leur mémoire seront abordés de manière collaborative dans le cadre de la stratégie de gestion des connaissances et consisteront principalement à effectuer des stages dans des OPB et sur des exploitations familiales.

En terme de formation professionnelle des jeunes, le projet soutiendra les jeunes à développer des entreprises spécialisées dans la production et la réparation de machines agricoles, d'équipements d'irrigation, de systèmes de collecte et d'exhaure de l'eau, d'engrais organiques et de biochar, de biopesticides et de recyclage.

Le projet soutiendra l'incubation de jeunes entrepreneurs locaux afin de développer des innovations dans les domaines de l'économie verte et du numérique. Ces initiatives viseront à promouvoir des solutions innovantes pour une transition durable.

### ***La mise en œuvre du volet***

**La recherche-action et renforcement des capacités des systèmes d'appui-conseil agricole** sera effectuée par la FONGS, en organisant et animant les CLAAP, l'ISRA, notamment Bambey (BAME et agroforesterie), les universités (USSEIN et Assane Seck) avec la participation des services techniques de l'Etat, notamment l'ANCAR.

### **Volet Appui-conseil pour une transition et intensification durable des EF**

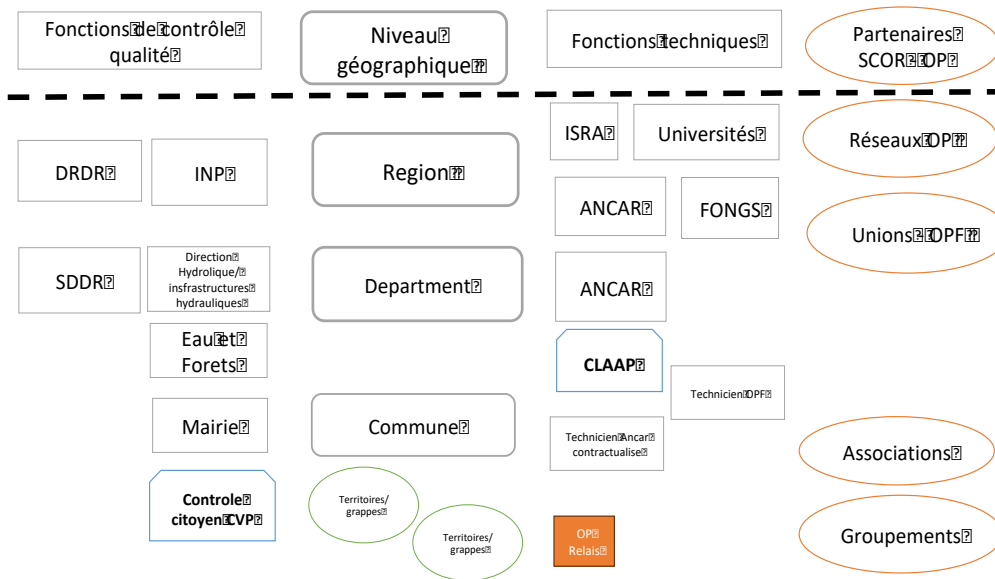
Le PASS soutiendra la mise en œuvre effective de l'appui-conseil de proximité pour une transition agro-écologique visant simultanément une récupération de la base productive, une augmentation durable de la productivité, de restauration de la fertilité des sols et une meilleure résilience climatique.

En lien avec les pratiques des exploitations familiales, 900 champs écoles paysan (CEP) et champs écoles agropastoraux (CEAP) seront mis en place, avec en moyenne 22 producteurs-rices par CEP/CEAP, et au moins 50% de femmes et 30% des jeunes. Chaque paysan-relais couvrira 3 champs écoles pour une durée de trois cycles de production.

Les paysans-relais des OP de base identifiés par la FONGS animeront les CEAP/CEP et seront soutenus par les techniciens de la FONGS et de l'ANCAR, qui fourniront l'expertise technique nécessaire. Le choix des thématiques, en alignement sur les recommandations des CLAAP, s'effectuera de manière participative. Les services techniques du SDDR/DRDR assureront le contrôle technique et la supervision.

Le choix des thématiques permettant d'améliorer la productivité agricole de manière durable et intelligente face au climat, s'effectuera de manière participative. Les itinéraires techniques incluront la production agroforestière (maraichage et céréales sèches), l'intégration agriculture-élevage, l'utilisation et la production de biofertilisants fermentés, de biochar et de biopesticides, la diversification et l'introduction de plantes attirant ou repoussant les insectes, la rotation des cultures, l'association de cultures et la culture en interligne, l'agriculture adaptée à la sécheresse (pratiques telles que les zaï), l'introduction de petite mécanisation et d'outils adaptés et l'introduction de variétés de semences de qualité adaptées, entre autres.

Figure 17 : Schéma organisationnel de recherche-action et d'appui-conseil



## **Activité Champs écoles paysans (CEP) et champs écoles paysans agropastoraux (CEAP)**

**Mise à jour du matériel pédagogique :** les modules de formation des CEP seront révisés et actualisés en fonction des thèmes prioritaires et des spécifications techniques durant la première et la deuxième année, avec une flexibilité pour les ajuster en fonction des résultats de la mise en œuvre. Cela inclut notamment le travail de recherche en collaboration avec les universités et l'ISRA pour adapter les modules de formation et dispenser des formations spécifiques aux formateurs et facilitateurs.

L'ANCAR ayant déjà institutionnalisé le modèle CEP et développé des formateurs et des modules de formation, ces conseiller·ères de l'ANCAR seront responsables de former les paysan·nes relais (facilitateur·rices). Les techniciens des OPF, membres de la FONGS et les techniciens d'ANCAR dans les territoires, seront aussi formés pour effectuer le suivi.

**Formation des facilitateurs.** La FONGS identifiera 300 paysan·nes-relais endogènes qui seront les facilitateur·rices des CEP et des CEAP (au moins 50% seront des femmes) et , ce seront des producteur·rices modèles qui résident et travaillent dans les bassins de production et sont éventuellement membres des OPB. Ils·elles travailleront en appui avec les techniciens des OPF et les conseillers d'ANCAR présents. Ce dispositif garantira l'effet « cascade » pour un impact plus large au sein des OPB et de ses membres. La formation aura lieu pendant les deux premières années du PASS.

**La mise en place des CEP dans les bassins de production** tiendra compte de la matrice de phasage du projet et des sites d'intervention dans les bassins afin d'assurer la bonne intégration des activités, en alignement avec la formulation des plans participatifs de gestion de terroir.

Des réunions de planification participative des CEP/CEAP seront organisées dans les villages qui font partie des sites d'intervention avant leur implantation pour présenter l'approche, choisir les producteur·ices participant·es, la localisation de la parcelle sur laquelle le champ école sera installé, et les thématiques et problématiques clés à approfondir.

Cette étape implique la visite de tous les sites proposés. Les critères pour le choix de la parcelle incluent : la représentativité des conditions agro-écologiques et la localisation au sein du terroir villageois, l'accessibilité (notamment pour accueillir des visiteurs en saison pluvieuse), la facilité pour le gardiennage et le statut foncier. Il pourra s'agir selon les cas d'un site communautaire ou d'une parcelle individuelle.

Des facilitateur·ices formé·es animeront les séances des CEP/CEAP sur au moins trois cycles de production. En principe, un·e facilitateur·ice animera trois CEP/CEAP. Les conseillers agricoles et les techniciens des OPF superviseront et apporteront un soutien technique aux facilitateurs·ices des CEP/CEAP. Pour chaque CEP/CEAP, un kit de petit outillage et d'intrants sera fourni par le projet. Il y aura autour de 22 producteurs·trices par CEP/CEAP, et au moins un 50% de femmes et 30% des jeunes.

Tableau 8 : Itinéraires techniques des CEP et CEAP

Type de CEP	Itinéraire technique spécifique	Itinéraire technique transversaux
<p><b>CEP cultures vivrières et maraichères et agroforesterie</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Production de pépinières maraichères</li> <li>- labour réduit, couverture du sol, systèmes de culture sur couverture végétale, utilisation des courbes de niveau ;</li> <li>- production et sélection des semences paysannes</li> <li>- conduite des cultures (semis, entretien, sarclage, buttage, binage, sélection positive, taille) ;</li> <li>- techniques de récoltes et de traitement des récoltes ;</li> <li>- techniques de conservation, de traitement des produits agricoles ;</li> <li>- Irrigation ;</li> </ul> <hr/> <ul style="list-style-type: none"> <li>-différentes espèces, leur association et utilisation et/ou service écologique (légumineuse, charbon, bois, production de chenille, fruits, antiérosif etc)</li> <li>-différents systèmes agroforestiers ou sylvopastorales</li> <li>- implantation et soins des plantations, pépinières, protection ;</li> <li>-gestion des arbres et plantation des cultures annuelles en association positive pour les ressources (lumière, eau, production de couverture, etc.)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Lutte intégrée contre les ravageurs (IPM) :</li> <li>(i) production de biopesticides ;</li> <li>(ii) diversification et introduction des plants attirants ou repoussants les insectes.</li> <li>- Agriculture résiliente au changement climatique et agroécologie :</li> <li>(i) rotation de cultures, association de cultures et culture interligne ;</li> <li>(ii) introduction de semences de qualité ;</li> <li>(iii) préservation de la qualité et de l'humidité des sols ;</li> <li>(iv) Modification et adaptation des périodes d'emblavement ;</li> <li>(v) Incorporation de fumure organique</li> <li>(vi) Production de compost, intégration agriculture-élevage ;</li> <li>(vii) Systèmes de culture sur couverture végétale, utilisation des courbes de niveau, zaï, cordon pierreux, demi-lune ;</li> </ul>
<p><b>CEAP – cultures agropastorales et techniques d'élevage</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- production fourragère et gestion des pâturages ;</li> <li>-santé animale ;</li> <li>-intégration productions animales / végétales ;</li> <li>-production d'aliments du bétail, pierres à lécher ;</li> <li>-utilisation de fumier et de compost ;</li> <li>-clôture à base de produits locaux (bambou)</li> <li>- gestion de troupeau et reproduction ;</li> <li>- contrôle sanitaire, transformation et conservation des produits animaux ;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>(viii)Pépinières d'essences fruitières, fourragères et forestières</li> <li>(ix)Labour minimum</li> <li>(x) Introduction de la petite mécanisation et d'équipements et outillages adaptés</li> </ul>

### **Activité Petite mécanisation agricole**

La stratégie de développement de la mécanisation et motorisation agricole adaptée du PASS se concentre sur l'augmentation de la production et de la productivité des exploitations familiales, en allégeant la charge de travail des agriculteurs, notamment des jeunes et des femmes.

Le PASS facilitera l'accès au financement (voir volet finance rurale et sous-composante 1.3 pour les kits) pour acquérir des outils agricoles, les petites machines agricoles adaptées comme des motoculteurs, petits tracteurs et charrettes pour le transport, ainsi que des équipements pour la transformation agricole tels que batteuses, décortiqueuses et moulins, optimisant ainsi la transformation locale des cultures cibles.

Cette initiative vise non seulement à réduire la pénibilité du travail agricole mais aussi à accroître le potentiel de production et l'accès aux revenus, en se concentrant sur le développement et l'adaptation des outils et machines pour appuyer la transition, notamment dans des activités qui pourraient potentiellement augmenter la charge de travail, par exemple, la gestion des adventices et l'utilisation de fertilisants organiques nécessitent de nombreuses heures de travail.

A travers la composante 2, le projet soutiendra également les ateliers de création et de réparation de machines et outils agricoles pour renforcer les capacités locales en machinisme, essentielles pour l'entretien et la réparation des équipements. Les formations et mise à jour des modèles de production des outils seront faites avec la recherche-action et les formations données avec les universités. Ces efforts combinés permettront aux agriculteurs d'adopter des technologies adaptées à leurs conditions, favorisant une mécanisation efficace et durable.

Figure 18 : Matrice d'intervention de la mécanisation agricole

<b>Volet mécanisation agricole</b>	
<b>État des lieux :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• mécanisation limitée, traction animale prévalente, mais équipement obsolète ;</li><li>• motorisation présente dans les zones de culture intensive, avec des défis de maintenance ;</li><li>• motorisation de la transformation plus avancée, souvent gérée par des groupements de femmes ;</li><li>• petite motorisation rare mais beaucoup plus gérable en termes de maintenance ;</li><li>• présence d'ateliers de fabrication de machines agricoles sur le territoire.</li></ul>	<b>Leçons apprises :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• les gros tracteurs favorisent un modèle agricole intensif avec impacts environnementaux négatifs ;</li><li>• le manque de capacités techniques limite l'entretien des gros équipements ;</li><li>• un potentiel de la petite motorisation dans la facilitation de la transition agroécologique et l'autonomisation des femmes ;</li><li>• synergies entre les instituts de formation et les ateliers de fabrication de machines agricole.</li></ul>
<b>Stratégies d'amélioration:</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• financement à cout partagés pour l'achat de motoculteurs et d'équipements de transformation, ciblant les exploitations familiales et les initiatives entrepreneuriales des femmes et des jeunes ;</li><li>• création et renforcement des ateliers locaux de machinisme agricole en appui à la mécanisation des filières agricoles et à la création d'emplois pour les jeunes ;</li><li>• appui à la formation technique en machinisme agricole en renforçant la collaboration pratique entre les institutions de formation et les ateliers ;</li><li>• soutien à la construction et à l'installation de citernes, de systèmes d'irrigation, et à l'adoption de pompes à énergie solaire.</li></ul>	

### **Activité Valorisation de l'appui-conseil numérique**

**L'ANCAR mettra également en place un appui conseil numérique**, en utilisant des applications et des modules d'information déjà développés et mis à jour en collaboration avec le FSRP. En partenariat avec le PASS, l'ANCAR veillera à ce que l'appui-conseil numérique ainsi que l'accès à l'information climatique soit accessible et utilisé dans les zones d'intervention, en particulier par les exploitations familiales des bassins de production ciblés. A travers d'un partenariat ANCAR-ANACIM dans leurs applications, l'information climatique est déjà incluse et doit être mise à jour régulièrement.

#### ***Mise en œuvre du volet appui-conseil***

**La mise en œuvre du volet appui-conseil** sera effectuée par la FONGS en coordination avec l'ANCAR. Les agences gouvernementales d'appui technique et (ANCAR) fera le suivi et l'appui technique des CEP dans ses zones administratives.

La DRDR sera responsable du contrôle qualité et de la supervision des activités.

Les expertises d'ANCAR et de la FONGS comprendront des spécialistes en agriculture spécialisés en agroécologie, et des spécialistes en élevage.

L'ANCAR mettra à disposition les techniciens déjà présents dans les territoires à raison d'un conseiller agricole pour trois communes. L'ANCAR recrutera un technicien supplémentaire par commune des bassins de production, avec les expertises mentionnées et privilégieront des jeunes et femmes, prenant notamment en considération des diplômés des universités partenaires. Ils effectueront le suivi des activités des CEP/CEAP et leur lien avec les autres activités proposées.

La FONGS travaillera avec des techniciens experts au niveau des OPF.

#### ***Volet d'appui à la souveraineté semencière***

Le projet appuiera l'amélioration de l'accès durable à la production et à la disponibilité de semences de qualité, certifiées et adaptées aux différentes zones agro-écologiques et au changement climatique. Le PASS appuiera la production de 70 tonnes de semences de base de matériel génétique amélioré pour une multiplication en 7 200 tonnes de semences certifiées à travers des coopératives semencières existantes et leur vente dans les marchés territoriaux. Toutes céréales confondues, il est attendu de produire un million de tonnes de céréales sur un million d'hectares emblavés (voir tableau ci-dessous).

#### ***Activité Production de semences de base***

Les semences de prébase G1, G2 et G3 désignent les générations de semences se situant entre le matériel parental et les semences de base. Leur production est l'étape qui suit la sélection et l'homologation d'une nouvelle variété. Elle est assurée directement par l'obteneur de la variété ou son mandataire. Ainsi, l'ISRA est le seul acteur de ce maillon car étant la seule institution habilitée à produire des prébases pour les céréales et les légumineuses. Dans le cadre de la réglementation sous régionale, les prébases peuvent aussi provenir des pays de la CEDEAO si elles sont conformes à la législation nationale. Aussi, la situation est différente dans le secteur maraîcher avec l'existence d'entreprises privées qui font de la sélection variétale.

La production de semences de prébases est assurée par l'Unité de Production des Semences de Céréales et Légumineuses (UPSCL) localisée au sein du CNRA de Bambey. L'unité travaille en étroite collaboration avec les sélectionneurs. La production de semences est basée sur les superficies emblavées les années précédentes et sur les objectifs fixés par le Programme de Reconstitution du Capital Semencier. Toutefois, le manque de moyens financiers limite la production de semences de prébases ; par conséquent, les quantités produites sont généralement loin des objectifs nationaux.

En partenariat avec l'Institut national (ISRA), le projet facilitera la production de 70 tonnes de semences de base par les coopératives semencières, à partir des semences de prébase des principales cultures ciblées nécessaires et produites par l'ISRA. Des variétés de sorgho (incluant à double usage alimentation et fourragère), de niébé (incluant pour alimentation et fourragère), de mil, sésame et fonio, tous issus de variétés composites (OPV). La diversité et la qualité des semences sont les facteurs clés pour que les systèmes de productions soient plus résilients et contribuent à la diversification des régimes alimentaires.

### **Activité Accompagnement technique, suivi, contrôle et certification de semences**

Le PASS soutiendra la DISEM dans l'amélioration des contrôles et du suivi de la qualité en apportant un appui aux laboratoires dans la zone du projet et en fournissant une formation technique spécifique si nécessaire, conformément à la convention établie avec le PASS.

L'objectif est d'accompagner les coopératives du Réseau national des coopératives de producteurs de semence (RNCPS) en tant qu'entreprises rentables à fournir, sur la durée du projet, 7 200 tonnes de semences certifiées, disséminées sur les marchés (boutiques d'intrants...) , et qui deviendront ainsi des fournisseurs de semences par delà la durée du projet. Le PASS apportera un soutien aux initiatives entrepreneuriales des coopératives semencières membres du RNCPS. Au moins trois coopératives de multiplicateurs de semences par région recevront un appui-conseil technique spécifique de l'ANCAR.

Tableau 9 : Production de semences de base et certifiées en 6 ans

Espèces (OPV)	Production de semences de base en tonnes	Quantité de semences certifiées produites (en t) et superficie (en ha)	dose d'encementement de semences certifiées (en kg/ha)	Superficies potentielles de production (en ha)	rendement espéré en t/ha	quantités récoltées attendues (en t)
Sorgho et sorgho fourrager	20,5 sur 30 ha	2 045 sur 2556 ha	8	255 625	1,1	281 188
Niébé et niébé fourrager	26 sur 60 ha	960 sur 1750 ha	20	48 000	1,1	52 800
Mil	11 sur 34 ha	2780 sur 2770 ha	8	347 500	1,1	382 250
Fonio	2,5 sur 6 ha	630 sur 630 ha	20	31 500	1,1	34 650
sésame	4 sur 12 ha	450 sur 1 000ha	1,5	300 625	0,7	215 613
Mais 222	6	335 sur 335 ha	20	16 750	2,0	33 500
<b>Total cumulé</b>	<b>70</b>	<b>7 200</b>		<b>1 000 000</b>		<b>1 000 000</b>

Sources : ISRA, RECA

La DISEM sera renforcée pour assurer le contrôle et la certification des semences. Ces coopératives pourront bénéficier d'un appui aux investissements et un accès au financement à travers le volet finance rurale de la composante 2 sur proposition d'un plan d'affaires démontrant la viabilité économique de l'investissement requis au niveau production, post-production et stockage.

Le PASS soutiendra la DISEM dans l'amélioration des contrôles et du suivi de la qualité en apportant un appui aux laboratoires dans la zone du projet et en fournissant une formation technique spécifique si nécessaire, conformément à une convention établie.

### **Activité Dialogue politique et souveraineté semencière**



Un décret porte création du Comité national consultatif des Semences et des Plants (CNCSP), chargé d'émettre des avis et recommandations sur toutes les questions relatives aux conditions de production et commercialisation des semences et plants, notamment sur: le catalogue des espèces et variétés de plantes cultivées au Sénégal; les règlements techniques de la production, du contrôle et de la certification; l'agrément de toute personne physique ou morale comme producteur de semence; les programmes annuels d'introduction de semences et plants et les conditions de leur introduction et les conditions de commercialisation sur les marchés intérieurs et extérieurs.

Le PASS soutiendra également le renforcement du dialogue politique en cours concernant la souveraineté semencière, dans le cadre d'un appui durable à l'ensemble des acteurs de la chaîne de production nationale de semences de qualité en utilisant le Comité national consultatif des semences et des plants (CNCSP) comme plateforme de plaidoyer pour la souveraineté semencière bénéficiant de la participation active du CNCR et du RNCP.

Pour renforcer le savoir-faire sénégalais et amilenter le dialogue politique, le PASS pourra également accompagner l'organisation de visites d'échanges au Burkina Faso qui dispose d'un réseau d'OP semencière bien professionnalisé, dans le cadre d'une coopération Sud-Sud et triangulaire (CSST). Les CLAAP contribueront à enrichir ce plaidoyer pour la souveraineté semencière par la sélection des semences adaptées au climat du Sénégal.

### ***Mise en œuvre du volet souveraineté semencière***

La mise en œuvre du volet souveraineté semencière sera faite par le RNCPS pour le renforcement des coopératives semencières et le dialogue politique ; l'ANCAR pour l'accompagnement technique, avec la DISEM pour le contrôle et la certification, et l'ISRA pour la production de semences de prébase.

Les appendices présentés en annexe 4.4 « Support techniques » détaillent le contenu technique utile pour la mise en œuvre des activités de la composante 1. Elles portent sur :

- Annexe 4.4.1 :Systèmes de captation de l'eau pluviale : Citernes et Systèmes d'Irrigation associés ;
- Annexe 4.4.2 : Agroforesterie ;
- Annexe 4.4.3 : Périmètres maraîchers agroforestiers ;
- Annexe 4.4.4 : Pratiques aménagement des terres et transition agroécologique ;
- Annexe 4.4.5 :Transition productive ;
- Annexe 4.4.6 : TAPE et indicateurs pour la caractérisation, suivi et l'évaluation de l'agroécologie .

## **Volet finance agricole**

Le financement des IER tiendra compte des principes de la transition agroécologique et énergétique en favorisant les pratiques agricoles durables. Cela inclut le soutien : i) à l'acquisition de machines agricoles et de systèmes d'irrigation qui minimisent l'impact environnemental tout en allégeant la charge de travail, ii) aux innovations qui augmentent l'efficacité des ressources et réduisent la dépendance aux intrants chimiques et iii) à l'utilisation des énergies renouvelables comme le biogaz et les installations solaires.

Le financement des IER (sous-projets) à travers le FCP privilégie l'intégration des différentes formes de financement promues par les partenaires (services financiers -transferts, épargne, crédit, assurance, subventions, garanties etc) dans une approche globale prenant en compte la transition agroécologique et la gestion des risques agricoles (sécheresse, inondation, attaques des prédateurs, fluctuation des prix, etc).

### **Résultats attendus du volet finance rurale**

- Seize mille deux cent (16 200) promoteurs potentiels d'IER seront accompagnés, en améliorant significativement les connaissances, l'utilisation des services financiers formels y compris l'assurance agricole et en les dotant de plans d'affaires bancables. L'accompagnement en ingénierie financière englobera : i) l'éducation financière, ii) les outils de gestion des risques agricoles (GRA) y compris l'information agro-climatique pour mieux gérer les risques agricoles et d'adaptation au changement climatique et iii) les services digitaux pour mener des transactions à distance et éviter des déplacements et perte de temps, en particulier pour les femmes et les jeunes ;
- Cinq cent quarante (540) leaders et techniciens d'OP, techniciens des services agricoles et agents des institutions financières seront formés pour améliorer leurs connaissances en éducation financière et en gestion des risques agricoles y compris l'assurance agricole pour assurer les relais auprès des OP de base et les petits producteurs ;
- Cent soixante-deux (162) jeunes ruraux bénéficieront d'un programme d'insertion professionnelle dans les activités post-récolte et connexes qui se déroulent autour des marchés retenus. Ce programme englobe des bourses de stages pratiques, des kits d'installation et des missions de coaching en gestion d'entreprises rurales ;
- Un mécanisme de financement à coûts partagés (FCP) spécifique qui complète et valorise ceux des projets existants (FSRP, IGREENFIN, AICRM) sera mis en place, ce qui se traduira par un allègement des contraintes et un rehaussement du niveau d'accès au crédit productif, au recours à l'assurance agricole et à une meilleure valorisation des transferts d'argent des migrants domestiques et internationaux à travers l'épargne au niveau des institutions financières ;
- Deux mille dix (2 010) IER promues par les petites exploitations familiales et les petites entreprises rurales à travers la subvention adossée au crédit, ce qui se traduira potentiellement par la création de 15 720 emplois. Une attention particulière sera accordée aux IER orientées vers l'adoption des pratiques agroécologiques favorisant la fabrication et l'utilisation des engrais organiques, des biopesticides, la gestion durable des terres et la biodiversité, le recyclage des déchets et l'utilisation des énergies renouvelables, ce qui se traduira par la réduction de l'usage des intrants chimiques, l'utilisation des énergies fossiles et la libération des gaz à effet de serre ;
- Une valeur ajoutée (marge brute) d'au moins 30% au niveau des activités de production, de transformation, de commercialisation et des services connexes

financées, ce qui se traduira par une augmentation de 30% des revenus des petits exploitants agricoles, des femmes et des jeunes.

**Bénéficiaires.** Les groupes cibles qui bénéficieront des activités du volet finance rurale sont classés en quatre catégories à savoir i) les structures partenaires de mise en œuvre, ii) les jeunes ruraux sollicitant une insertion professionnelle, iii) les entreprises familiales (petits producteurs agricoles), porteuses d'initiatives d'entrepreneuriat rural et leurs OP de base et iv) les petites et moyennes entreprises agricoles.

A cet effet, les structures partenaires de mise en œuvre bénéficieront d'un renforcement des capacités en termes de ressources humaines, logistiques et méthodologiques, les jeunes ruraux recevront des bourses de stage et kits d'installation à travers une subvention totale, les petits producteurs bénéficieront de subvention partielle directe adossée au crédit et les entreprises profiteront des mesures d'accompagnement et des subventions indirectes pour faciliter leur accès au crédit.

### ***Constats et leçons apprises en finance rurale***

La zone d'intervention du PASS a connu des pratiques variées de financement du secteur rural qui ont permis d'identifier plusieurs leçons apprises dont il faut tenir compte dans la mise en œuvre du volet finance rurale.

- Concernant les parties prenantes :

L'existence d'un mouvement paysan structuré, piloté par des OPF dynamiques (CNCR, FONGS, ASPRODEB) bénéficie des initiatives d'accès aux financements promues par diverses parties prenantes fortement engagées (LBA, IMF, FADSR, FONSTAB, CNAAS) même si leur capacité d'intervention respective à l'échelle est encore limitée ;

Les initiatives d'accompagnement des promoteurs ruraux, y compris des jeunes ruraux, de l'élaboration des plans d'affaire jusqu'à l'accès au financement sont largement développées par plusieurs acteurs notamment les OPF, les IF, les Fonds étatiques et les projets mais ce processus doit s'inscrire dans une approche d'apprentissage, gage d'appropriation et de durabilité ;

- Concernant les exploitations familiales

La typologie des exploitations familiales : en fonction de leur bilan simplifié établi par le mouvement paysan (FONGS), les exploitations familiales sont classées selon trois types : i) le type 1 constitué d'exploitations en insécurité et donc extrêmement vulnérables qui nécessitent d'être accompagnées avec des subventions totales, (ii) le type 2 constitué d'exploitations en situation intermédiaire et donc moyennement vulnérables qui doivent être accompagnées avec des subventions partielles adossées au crédit et iii) le type 3 constitué d'exploitations excédentaires qui nécessitent d'être accompagnées avec des mesures incitatives d'accès au crédit.

La synergie des activités des EF : de fortes interrelations, à travers les flux de produits agropastoraux, de capitaux et de connaissances, consolident les activités liées à la production agropastorale (cultures pluviales combinées au maraichage et à l'élevage des petits ruminants et la volaille) et celles liées à l'accès aux marchés (stockage, transformation, commercialisation, services connexes). Ces interrelations existent également dans les systèmes de polyculture ou d'agroforesterie qui ont montré une plus grande résilience face aux aléas climatiques et une meilleure performance économique sur le long terme.

La méconnaissance mutuelle des acteurs du secteur : les petites exploitations agricoles familiales ont d'une part un niveau limité de connaissance et d'utilisation des services financiers formels pour financer leurs activités agricoles et non agricoles et d'autre part, font face à une persistance de certaines contraintes (niveau élevé des taux d'intérêt et des primes d'assurance malgré les subventions accordées, retards dans l'octroi des crédits de campagne et des paiements des indemnités).

- Concernant les besoins en services financiers

L'épargne reste largement informelle et en nature et l'accès au crédit est essentiellement centré sur les crédits à court terme (crédit de campagne pour l'approvisionnement en engrais et crédit de commercialisation) portés par les Organisations paysannes de base (OPB).

Les besoins en financement des promoteurs ruraux identifiés par les OPB sont généralement classés en quatre catégories à savoir : i) l'accès aux intrants par des crédits de campagne, ii) l'accès aux équipements de production notamment des machines adaptées à des pratiques agroécologiques, iii) les fonds de roulement pour la commercialisation et, iv) le financement de petites unités de fabrication des outils mécaniques, de transformation des produits agropastoraux et de prestations des services digitaux ;

Selon les OPB, les mécanismes de financement des petites exploitations familiales pour renforcer l'accès aux facteurs de production doivent être envisagés en veillant à : i) la restauration de la base productive dégradée, ii) la capacité d'endettement des petites exploitations pour éviter le surendettement et iii) la promotion de l'agriculture contractuelle garantissant un débouché commercial qui peut être utilisé comme un gage de solvabilité et donc d'assouplissement des conditions d'accès aux crédits pour les petits producteurs ;

- Concernant les pratiques de financement rural

Les pratiques de financement en cours regroupent les subventions totales (cas du petit matériel mis en place par PADAER-II), les subventions adossées aux crédits ou financement à coûts partagés, dégressifs ou non (cas du PADAER-II qui applique une subvention aux engrais dégressive de 70%, 50%, 30% et le projet FSRP qui applique une subvention différenciée de 80% à 30% selon les groupes cibles) et des subventions partielles facilitant l'accès aux crédits (cas du FADSR, FONSTAB, projet AGRIFEUNES et du Projet IGREENFIN qui offrent des couvertures partielles de garanties, des bonifications du taux d'intérêt, des subventions à la prime d'assurance agricole, etc).

La bonification des taux d'intérêt est proposée par plusieurs partenaires notamment le FADSR qui applique un taux de sortie de 5,5% pour les crédits à moyen et long terme et 6,5% pour les crédits à court terme, le FONSTAB qui propose des taux de 5,5% pour les besoins en fonds de roulement et 3% pour les investissements, LBA qui offre un taux de 7,5% l'an, au lieu du taux nominal de 12,75% affiché.

Le financement des activités agropastorales à travers le crédit bénéficie d'une large gamme de produits financiers qui vont du crédit classique avec plusieurs variantes (crédit de campagne, de commercialisation, d'investissement, etc) au crédit-bail ou à la finance islamique. Cette pratique de financement fait ressortir des taux de remboursement relativement satisfaisants (FADSR 89%, FONSTAB 85%, LBA 90% pour le crédit de campagne et le crédit commercialisation, ACEP 94,5% pour le crédit de campagne sur Kaolack) malgré les risques réels liés aux effets du changement climatique, à la volatilité des prix entre les périodes de récolte et de soudure, etc). Toutefois, pour étendre davantage leur portefeuille agricole aux producteurs / OP du secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique et aux MPME rurales tout en maintenant leur qualité, les institutions financières accordent une importance aux différentes formes de garanties possibles (couverture partielle par une tierce structure, récépissé de stockage, caution solidaire, caution morale pour les jeunes, nantissement des équipements et infrastructure, clarification statut du foncier, etc).

- Concernant les risques agricoles et l'assurance agricole

Les risques agricoles en général et l'assurance agricole sont insuffisamment compris en raison d'un déficit de communication entraînant une asymétrie d'information à la base. Un sentiment d'incompréhension, voire de rejet, est observé vis à vis de l'assurance agricole même si la CNAAS annonce une adoption progressive de l'assurance (de 2 127 producteurs en 2012 à 844 000 producteurs en 2024) qui a été dynamisée par l'intégration systématique de l'assurance dans le crédit agricole dans la plupart des IF (LBA, UIMCEC, PAMECAS, CMS, etc).

La CNAAS dispose d'une offre diversifiée telle que : assurance « matériels et équipements agricoles », assurance « tous risques récoltes », assurance indicielle « sécheresse » (avec mesure pluviométrique au sol et évapotranspiration relative), assurance indicielle « rendement », assurance « stocks agricoles », assurance « mortalité du bétail » (bovins dont les vaches laitières ; ovins, caprins et équins), assurance « professionnelle viandes » (contre les saisies à l'abattoir), assurance « mortalité de volaille » (notamment poulets de chair et pondeuses). Les assurances pour pertes de récoltes portent principalement sur les céréales notamment mil, maïs, riz, sorgho et produits maraichers notamment oignon et tomate.

L'adoption de l'assurance agricole fait face à plusieurs barrières dont i) le déficit d'information, sensibilisation et de formation des producteurs, ii) les retards des paiements des indemnités, iii) l'insuffisance de la couverture de pluviomètres automatiques, iv) la défaillance de communication sur le constat des sinistres et le paiement des indemnités, v) le déficit de leaders paysans et techniciens formés sur l'assurance, vi) la cherté de la prime d'assurance sans subvention selon les producteurs.

- Concernant les transferts d'argent

Les transferts d'argent, tant domestiques qu'internationaux contribuent au financement des exploitations familiales et entreprises agricoles, à améliorer la sécurité alimentaire des ménages et à atténuer les effets immédiats des chocs climatiques. Les transferts d'argent des membres des exploitations familiales émigrés à l'étranger ou en migration au niveau national contribuent à 23% des revenus des exploitations familiales (source : bilans simplifiés d'exploitations familiales, FONGS, PADAER-II). Enfin les transferts d'argent sont le service financier formel le plus connu des ménages au Sénégal (enquête de référence sur l'utilisation des services financiers, Ministère des Finances, 2017), et constituent, avec l'usage élargi des portefeuilles électroniques pour envoyer et recevoir de l'argent un point d'entrée vers une plus grande utilisation d'autres services financiers en particulier l'épargne et le crédit. Les membres de la diaspora sont intéressés pour investir dans des entreprises intervenant sur les chaînes de valeur agricoles en participant au financement d'entreprises viables. Néanmoins, pour valoriser cette manne financière, la mise en place d'options fiables et attrayantes proposées avec des professionnels de l'investissement à impacter et un accompagnement technique des investisseurs de la diaspora est nécessaire.

### **Description des activités**

Le volet finance agricole regroupe trois domaines d'intervention à savoir i) l'ingénierie d'accompagnement des initiatives d'entrepreneuriat rural (IER), ii) l'insertion professionnelle des jeunes ruraux et iii) le financement des IER consolidant les besoins en facteurs de production, de transformation et commercialisation des petites exploitations agricoles familiales et les petites entreprises rurales.

Les deux premiers domaines d'intervention seront couverts par une subvention totale du projet. Le financement des IER sera pris en charge à travers un financement à coûts partagés (FCP) en mobilisant la contribution des Institutions Financières (banques et IMF) afin d'offrir aux groupes cibles (les petits producteurs, leurs organisations et les petites entreprises) i) un allègement des contraintes d'accès aux crédits, ii) un renforcement de leurs capacités d'investissement et iii) un accroissement de leurs revenus.

Les financements mobilisés dans cette sous-composante concernent les thématiques suivantes : diversification, durabilité et résilience de la production permettront de promouvoir dans les bassins de production identifiés le renforcement de la productivité à travers l'acquisition des facteurs de production comme les intrants (semences améliorées, engrais, pesticides) et les équipements de production (charrue, semoirs, arara, charrettes, kits d'irrigation comprenant les forages et réseaux de distribution, motoculteurs, petits tracteurs, etc).

Cinq types de besoins ont été identifiés à savoir i) le renforcement du niveau d'accès aux informations permettant une meilleure identification et gestion des risques agricoles et des services et des mécanismes de financement, iii) le renforcement de l'accès des petites exploitations familiales aux facteurs de production (intrants et équipements agricoles de production), iii) l'accompagnement des jeunes ruraux à s'intégrer dans l'entrepreneuriat agricole et rural autour des marchés, iv) le renforcement de l'accès aux acteurs ruraux aux facteurs de commercialisation, de transformation et services connexes et v) le renforcement des capacités des petites entreprises rurales qui souhaitent s'engager dans la transition écologique et ou la transition énergétique.

La stratégie d'intervention du volet finance rurale repose sur deux mécanismes notamment i) la subvention totale qui finance les actions d'ingénierie d'accompagnement y compris l'insertion professionnelle des jeunes et ii) la subvention partielle directe adossée à un crédit pour financer les initiatives d'entrepreneuriat rural (IER) qui sont consolidées dans des plans d'affaires portés par les OP de base au nom des petits producteurs ruraux moyennement vulnérables (groupe 2 des exploitations familiales selon la classification issue du bilan simplifié de la FONGS) membres ou pas des OPB.

Ce deuxième mécanisme présente une variante avec une subvention indirecte sous forme de mesures d'accompagnement pour l'accès au crédit couplée ou pas à la couverture de garantie ou la bonification du taux d'intérêt pour les promoteurs des petites entreprises agroalimentaires.

### ***Activité Ingénierie financière d'accompagnement***

La capitalisation et la diffusion des connaissances en matière d'identification et gestion des risques agricoles (GRA), d'éducation financière et de transfert d'argent seront intégrées dans la conception d'un classeur professionnel qui servira d'aide-mémoire à tous les acteurs impliqués dans la mise-en-œuvre du volet finance rural du PASS. Les principales activités d'ingénierie financière d'accompagnement retenues sont ci-dessous présentées.

- i) L'élaboration de classeurs professionnels qui seront mis à la disposition des acteurs chargés de l'ingénierie financière d'accompagnement des groupes cibles. Cette activité englobe le processus de développement des modules sur l'éducation financière, la gestion des risques agricoles et les mécanismes de financement proposés par le PASS ainsi que le développement des outils de communication et sensibilisation y compris à travers les médias sociaux (engagement d'une entreprise de communication) ; la réalisation d'études préparatoires sur la gestion des risques agricoles, l'assurance et les services financiers disponibles et utilisés dans les zones d'intervention guideront l'élaboration des classeurs professionnels notamment pour les modules sur l'assurance agricole et la gestion des risques agricoles.
- ii) L'organisation de sessions de formation de formateurs au profit des animateurs des structures partenaires auxquels le classeur professionnel sera distribué et couvrant les thématiques d'éducation financière, de gestion des risques agricoles, d'assurance agricole et de mécanisme de financement à coûts partagés. Les animateurs comprendront les leaders et techniciens des OP, les techniciens et conseillers agricoles des services techniques en charge de l'agriculture et de l'élevage (ANCAR), et les agents techniques commerciaux des institutions financières à raison de 10 sessions par région de 60 animateurs par région.
- iii) La réalisation de campagnes d'information et de sensibilisation au profit 24 300 petits producteurs ruraux potentiels, porteurs d'initiatives d'entrepreneuriat rural, sous forme de fora communautaires, d'émissions radios, de causeries, diffusion des messages audio et vidéo sur les réseaux sociaux, de ciblage des bénéficiaires, de conseils agricoles et de coaching de gestion à raison de 90 événements par région.
- iv) La mobilisation de l'assistance technique pour l'élaboration de 2 700 plans d'affaires des IER portés par les OP de base et les petites entreprises rurale en consolidant 16 200 fiches descriptives de besoins identifiés au niveau des petits

producteurs ruraux et leur traitement à travers le dispositif d'évaluation et d'approbation du FADSR et des IF (Banques/IMF).

- v) L'élaboration de notes de politique sectorielle et de plaidoyer sur l'assurance agricole, la gestion des risques agricole et la gestion financière.
- vi) La conduite d'études qui porteront sur : i) une cartographie des risques agricoles dans les différentes zones agroécologiques (Bassin arachidier, Casamance) couvertes par le PASS ; ii) l'actualisation de l'étude sur le plan de renforcement des capacités sur la gestion des risques agricoles au niveau national, qui a été réalisée avec l'appui financier de la Platform of Agriculture Risk Management (PARM) et validée 2022 par le Gouvernement du Sénégal à travers le comité technique national sur la gestion des risques agricoles dont la présidence est assurée par le Ministère de l'agriculture ; iii) une étude analytique les forces et faibles de la diffusion de l'assurance agricole, le consentement des producteurs à payer l'assurance agricole et les déterminants socio-économiques de l'adoption de l'assurance agricole par les producteurs dans les zones d'intervention du PASS.
- vii) La formation des agents impliqués dans la diffusion de l'assurance agricole et de l'information agro-climatique aux 16 200 petits producteurs de la zone d'intervention du PASS à travers l'utilisation des données collectées par le réseau de 170 stations météorologiques automatiques, pluviométriques et de stations hydrométriques qui seront installés par le projet AICRM financé par le Programme de Gestion Intégrée des Risques Climatiques en Afrique (GIRCA) ou Africa Integrated Climate Risk Management Programme (AICRM, en anglais), financée par le Fonds Vert Climat et hébergé par le projet AGRIFEUNE.

La programmation physique et financière prise en compte dans le costab s'aligne sur le tableau de phasage des activités d'ingénierie d'accompagnement financier au titre des sous composantes 1.2 Diversification, durabilité et résilience de la production (et 2.2. Développement des services marchands connexes à la production agricole).

Tableau 10 : Phasage des activités d'ingénierie d'accompagnement financier.

Zones d'Intervention	Nbre IER	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Diourbel	2430			ECP/CGC/IEC/EP A/TPA	ECP/CGC/IEC/EP A/TPA		
Fatick	1620			ECP/CGC/IEC/EP A/TPA	ECP/CGC/IEC/EP A/TPA		
Kaffrine	1620	ECP/CGC/IEC/EP A/TPA	ECP/CGC/IEC/EP A/TPA				
Kaolack	3240	ECP/CGC/IEC/EP A/TPA	ECP/CGC/IEC/EP A/TPA				
Kolda	1620	ECP/CGC/IEC/EP A/TPA	ECP/CGC/IEC/EP A/TPA				
Kédougou	810			ECP/CGC/IEC/EP A/TPA	ECP/CGC/IEC/EP A/TPA		
Louga	2430			ECP/CGC/IEC/EP A/TPA	ECP/CGC/IEC/EP A/TPA		
Sedhiou	810	ECP/CGC/IEC/EP A/TPA	ECP/CGC/IEC/EP A/TPA				
Tambacounda	1620	ECP/CGC/IEC/EP A/TPA	ECP/CGC/IEC/EP A/TPA				

**Légende :** ECP : Elaboration Classeur Professionnel / CGC : Ciblage des Groupes Cibles / IEC : Information – Education – Communication / EPA : Elaboration des Plans d'Affaires / TPA : Traitement des Plans d'Affaires.

## **Mécanisme de mise en œuvre de l'ingénierie financière**

L'ingénierie financière aura un focus sur l'éducation financière, la gestion des risques agricoles ainsi que l'appropriation des mécanismes de financement proposés par le projet. Le volet finance rural du PASS mettra l'accent au niveau individuel et collectif sur i) l'acquisition des connaissances des avantages, risques et modalités de fonctionnement des services financiers conduisant à acquérir la confiance et les compétences nécessaires pour faire des choix éclairés et renforcer l'autonomie et la résilience financière, ii) la connaissance des risques agricoles et les stratégies de gestion de ces risques et iii) la connaissance des mécanismes proposés par le projet.

- Méthodologie d'intervention

Les actions d'ingénierie financière s'appuieront sur l'organisation de formations de formateurs et la mise à disposition d'un classeur professionnel au profit des animateurs des OPF mais également les agents de crédits et personnel chargés du financement et des partenariats avec les opérateurs ruraux et agricoles des IF, du personnel des fonds partenaires qui seront en charges de l'instruction des dossiers et en interface direct avec les bénéficiaires ou leurs organisations. A cet effet, les partenaires comme PARM et FFR peuvent être sollicités pour avoir des modules à adapter au contexte local.

- Contenu

L'éducation financière adressée aux acteurs ruraux doit couvrir entre autres les thèmes sur i) la recherche des opportunités de financement des sous projets, ii) la sensibilisation sur l'épargne et l'investissement, iii) la gestion de la trésorerie, iv) la rentabilisation des activités agricoles, v) mécanismes d'approvisionnement en intrants et commercialisation de la production, vi) la finance agricole verte, vii) l'entrepreneuriat rural, viii) la connaissance des produits et services financiers y compris l'assurance Agricole, ix) la gestion de la dette.

Une formation initiale sera délivrée à tous les individus membres des organisations de producteurs, coopératives, groupes de jeunes, et autres individus des groupes cibles. Elle comprendra un ensemble de concepts de base commun à l'ensemble des cibles en langue locale sur la gestion de l'argent pour les besoins personnels et familiaux, ceux liés à l'exploitation familiale et / ou de l'entreprise individuelle.

Cette formation proposera une approche interactive avec les participants pour mettre en exergue les flux entrant et sortant d'argent et les besoins de financement pour l'individu, son exploitation / entreprise en tenant en compte du calendrier agricole et des cycles de production ainsi que des événements sociaux (notamment les frais d'écolage) et des principaux risques agricoles (comme la pluviométrie aléatoire et la variabilité des prix).

Elle mettra en évidence les services financiers permettant de lisser les besoins de financement et de gérer les risques agricoles comme les transferts d'argent, l'épargne, le crédit et l'assurance agricole.

En outre, elle apportera les compétences de base et incitera les différents individus à ouvrir un compte et construire un historique de transactions et d'épargne avec une IF pour sécuriser leur épargne et faciliter l'accès à un crédit en temps opportun.

Enfin elle donnera les informations clés pour que les parties prenantes s'approprient le mécanisme du FCP en intégrant les notions et compétences de base suivantes pour :

- construire des budgets mensualisés et identifier les services financiers à mobiliser et/ou à combiner (transferts, épargne, crédit, assurance, subvention) pour couvrir les



besoins de financement afin de rentabiliser leur exploitation familiale ou leur entreprise rurale ;

- ouvrir un compte dans une IF à proximité et/ou utiliser un portemonnaie électronique pour recevoir et envoyer de l'argent, épargner et réaliser des opérations de dépôts et retraits vers / depuis ce compte dans une IF ;
- comprendre les modalités de fonctionnement des mécanismes proposés dont le FCP du PASS, dont les critères d'éligibilité et les modes d'application.

Pour conduire ces formations et les dupliquer, des sous-modules seront développés pour approfondir des notions clés et faciliter leur appropriation par les facilitateurs / animateurs à adapter la formation et les messages aux différents profils d'individus :

- les risques agricoles prévalents dans les zones des 9 pôles et les stratégies de gestion afférentes ;
- un outil de budgétisation mensuelle simplifié ;
- les conditions et coûts d'ouverture d'un compte auprès d'une IF et l'ouverture de compte sur un porte-monnaie électronique et les possibilités offertes par certaines IF pour utiliser ce porte-monnaie électronique pour alimenter ou retirer de son compte bancaire ; la digitalisation permettant d'éviter les pertes de temps et les déplacements ;
- les transferts d'argent comme source complémentaire de revenus et outil de gestion de risque ainsi que l'importance d'épargner quand une large somme est reçue ;
- les avantages de l'épargne dans une institution financière par rapport à l'épargne en nature ou informelle pour servir de garantie et accéder à un crédit ;
- la maîtrise des activités financées par le crédit octroyé, l'importance des décaissements en temps opportun et des remboursements en phase avec les flux de

revenus pour éviter la mauvaise utilisation du crédit et les difficultés de remboursement ;

- la présentation des IF présentes à proximité des groupes cibles dans les 9 pôles concernés ainsi que les produits financiers qu'elles offrent.

En outre, des modules seront développés pour chaque type de FCP et par groupe cible avec un accent plus marqué sur :

- la description du mécanisme de FCP et ses modalités d'octroi ;
- la rentabilité de l'exploitation et l'activité visée ;
- les plans d'affaires type pour les petites exploitations familiales et les petites entreprises rurales financées sur FCP ;
- Les dossiers types de demande de financement pour chaque FCP.

En plus de leur utilité pour la formation initiale des bénéficiaires, ces modules serviront à approfondir les différentes notions et rafraîchir les connaissances des bénéficiaires de façon répétée lors de leurs interactions avec les animateurs à des moments clés durant le cycle d'accompagnement à définir par le FCP et en préparation de leur mise en relation avec les IF partenaires.

Des supports d'animation et de sensibilisation (visuels, audio et vidéos adaptés en langues locales) seront également produits sur la base de ces modules. Ils serviront aux séances de sensibilisation et à une communication du projet notamment via les médias sociaux.

### ***Activité Financement des IER à travers le FCP***

Il est défini comme un mécanisme de transfert de ressources liées ou non à d'autres services financiers vers des groupes cibles. Ces ressources sont transférées de manière ponctuelle et non remboursables pour développer les chaînes de valeur agricoles, promouvoir l'innovation et la technologie, améliorer l'accès aux services d'encadrement, soutenir la diversification, la résilience aux chocs climatiques et à l'agro écologisation des exploitations agricoles.

La subvention directe doit être ciblée, avec des critères d'éligibilité et de sélection simples et précis. Elle doit être limitée dans le temps, plafonnée et transparente, et être canalisée vers les bénéficiaires à travers des canaux de services existants. Enfin, elle doit renforcer les capacités des bénéficiaires à créer des liens avec les institutions financières pour assurer la durabilité de l'accès aux financements.

La subvention conditionnée couvre prioritairement les besoins financiers en investissements mais elle peut aussi couvrir une partie du fonds de roulement initial sous certaines conditions à convenir avec les groupes cibles.

Comme le souligne la politique de finance inclusive 2021 du FIDA, le FCP vise à faciliter l'accès des exploitations agricoles à des services financiers (crédit, épargne, subvention, assurance, tiers détention, contrat de production d'achat, etc) et techniques (études et contrôle des travaux d'aménagement, appui-conseils technico-économique, etc) peu coûteux, utiles et inclusifs.

Aussi, la politique de finance inclusive 2021 du FIDA met l'accent sur le ciblage des personnes et des ménages résidant en zones rurales notamment les petits exploitants et les petits entrepreneurs ruraux, leurs organisations et leurs entreprises. A cet effet, les différents outils et systèmes seront utilisés pour garantir le ciblage des groupes moyennement vulnérables, en particulier les femmes, les jeunes et d'autres groupes défavorisés comme les personnes handicapées.

Toutefois, la mise en œuvre du FCP nécessite la prise en compte de trois défis à savoir i) la gestion responsable des produits et services financiers ainsi que les canaux de distribution en veillant à la protection des données personnelles des groupes cibles demandeurs des financements mais aussi au surendettement et aux coûts de transaction associés pour qu'ils soient supportables par des populations rurales, ii) l'identification de mesures d'incitation appropriées pour les différentes parties prenantes de manière ciblée afin de permettre aux groupes défavorisés d'en tirer profit et iii) la mise en place de cadre de collaboration avec les prestataires de services financiers et les structures d'encadrement afin de comprendre et prendre en charge les obstacles que rencontrent les groupes cibles défavorisés

- Objectifs du FCP

Le FCP est proposé pour i) encourager les petits producteurs à adopter de bonnes pratiques agroécologiques, ii) faciliter l'accès aux facteurs de production (intrants et équipements agricoles notamment ceux qui soutiennent les pratiques agroécologiques) et iii) promouvoir la mise en relation des bénéficiaires avec les institutions financières avec l'objectif de construire une relation de clientèle durable.

Ce mécanisme privilégie l'intégration des différentes formes de financement promues par les partenaires avec le projet (crédits bonifiés, subventions, garanties, assurance agricoles, etc) mais également les services financiers permettant de consolider leurs entreprises et leur autonomie financière (transferts d'argent, épargne, autres crédits) dans une approche globale prenant en compte la transition agroécologique et la gestion des risques agricoles (sécheresse, inondation, attaques des prédateurs, fluctuation des prix, etc).

Les facteurs de production dont l'acquisition sera soutenue visent directement (via les exploitations familiales) ou indirectement (les fournisseurs de ces exploitations) la transition et l'intensification durable, ainsi que la résilience climatique promues dans les volets précédents. Ce FCP concernera :

- le financement de six cent dix (610) IER spécifiques à l'accès aux intrants (engrais organique et chimique, semences améliorées, pesticides biologiques et chimiques, capital bétail, aliments bétail, intrants zootechniques, etc) dont 450 IER dans le cadre du PASS et 160 IER en mobilisant les opportunités offertes par les projets FSRP et IGREEFIN au profit de 7 320 bénéficiaires.
- le financement de huit cent trente (830) IER spécifiques à l'accès aux équipements de production (lot composé de charrue, semoir, arara, charrette, appareils de traitement) ou d'un motoculteur à usage collectif, équipements d'irrigation etc) dont

700 IER dans le cadre du PASS et 130 IER en mobilisant les opportunités offertes par les projets FSRP et IGREEFIN au profit de 4 980 bénéficiaires.

Les incitations offertes aux petits producteurs ruraux intègrent :

- i) une subvention de 50% offerte par le PASS qui adossée à un crédit de 50% offert par la LBA et les IMF partenaires du FADSR,
- ii) un taux d'intérêt de sortie de 5,5 % pour les crédits à moyen et long terme et 6,5% pour les crédits à court terme soit une bonification du taux d'intérêt d'au moins 5,5% garanti par le FADSR et le FONSTAB,
- iii) une couverture de garantie partielle silencieuse de 50% par le FADSR,
- iv) une couverture partielle de la prime d'assurance à hauteur de 50% intégrée dans la subvention offerte par le PASS et
- v) une prise en compte de garantie sous forme de caution solidaire de la partie non couverte par la LBA et les IMF partenaires du FADSR et FONSTAB.

### ***Investissements éligibles***

Les investissements éligibles au FCP comprennent :

- i) les intrants (engrais, pesticides et semences améliorées, aliments bétails, intrants zootechniques, etc),
- ii) les équipements de production (motoculteurs, tracteurs, semoirs, arara, charrettes, moissonneuses batteuses, forages et équipements d'exhaure pour le maraîchage, étables, kits petits ruminants, etc),
- iii) les fonds de roulement pour la commercialisation des produits agropastoraux et
- iv) les équipements de transformations des produits agropastoraux (presses et moulins, séchoirs, unités de transformations des produits agricoles unités de production d'aliments bétails y compris les broyeurs, véhicules de transport des produits agricoles, kits énergie solaire, etc).

### ***Plafonds de financement***

Les plafonds de financement accordés par le PASS sont de :

- 6 000 000 F CFA (10 814 USD) pour les IER petite taille pour l'accès aux intrants,
- 12 000 000 F CFA (21 628 USD) pour les IER de taille moyenne pour l'accès aux équipements de production, de transformation et de services connexe ainsi que la commercialisation et
- 30 000 000 F CFA (54 071 USD) pour les IER de grande taille portées par les petites entreprises engagées dans la transition écologique et la transition énergétique.

Ces plafonds ont été déterminés à partir des pratiques de financement en cours et en tenant compte de l'impératif de faire attention au surendettement des petits producteurs ruraux.

Une étude sera réalisée pour connaître les préférences de la diaspora et les options possibles d'investissements adaptés aux types d'entreprises visées par la composante 2. Les résultats de l'étude seront exploités par la FFR du FIDA pour développer des options d'investissement correspondant aux attentes de la diaspora dans le cadre de ses différents projets au Sénégal.

Les tableaux ci-dessous indiquent la programmation physique et financière ainsi que le phasage de la mise en œuvre des activités de financement des IER au titre de la sous composantes 1.2 Diversification, durabilité et résilience de la production

Tableau 11 : Programmation physique et financière des activités de financement des initiatives d'entrepreneuriat rural

Régions d'Intervention	Nombre Initiatives d'Entrepreneuriat Rural (IER)				Coût Initiatives d'Entrepreneuriat Rural (IER) en millier FCFA		
	Nbre Total IER	Nombre Bénéficiaire	Nbre IER / Accès Intrants Production	Nbre IER / Accès Equipements Production	Côût Total IER	Coût IER / Accès Intrants Production	Coût IER / Accès Equipements Production
Diourbel	216	1 836	91	124	2 034 000	546 000	1 488 000
Fatick	144	1 230	61	83	1 362 000	366 000	996 000
Kaffrine	144	1 230	61	83	1 362 000	366 000	996 000
Kaolack	288	2 460	122	166	2 724 000	732 000	1 992 000
Kolda	144	1 230	61	83	1 362 000	366 000	996 000
Kédougou	72	624	31	42	690 000	186 000	504 000
Louga	216	1 836	91	124	2 034 000	546 000	1 488 000
Sedhiou	72	624	31	42	690 000	186 000	504 000
Tambacounda	144	1 230	61	83	1 362 000	366 000	996 000
<b>Total (Coût en KXOF)</b>	1 440	12 300	610	830	13 620 000	3 660 000	9 960 000
<b>Total (Coût en USD)</b>					24 548 281	6 596 675	17 951 606
<b>Total Contribution PTF :FIDA+Cofinanciers</b>					10 003 154	2 433 200	7 569 954
<b>Contribution IF (Banques et IMF)</b>					14 545 127	4 163 475	10 381 652

Tableau 12 : Phasage des activités de financement des IER (sous-composante 1.2. Diversification, durabilité et résilience de la production

Régions d'Intervention	Nbre IER	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Diourbel	216				108	108	
Fatick	144				72	72	
Kaffrine	144		72	72			
Kaolack	288		144	144			
Kolda	144		72	72			
Kédougou	72				36	36	
Louga	216				108	108	
Sedhiou	72		36	36			
Tambacounda	144		72	72			
<b>Total IER</b>	<b>1 440</b>	<b>0</b>	<b>396</b>	<b>396</b>	<b>324</b>	<b>324</b>	<b>0</b>

La mise en œuvre du volet finance rurale du PASS suivra deux modes opératoires à savoir le mode opératoire pour l'ingénierie d'accompagnement et le mode opératoire du financement à coûts partagés.

**Le mode opératoire de l'ingénierie d'accompagnement** repose sur l'approche du faire-faire. Des conventions de partenariat seront développées avec ASPRODEB pour coordonner le processus de conception des modules ainsi que la formation des formateurs et avec FONGS pour piloter le dispositif de ciblage, de mobilisation et d'accompagnement des petits producteurs et leurs OP de base tout au long du processus d'accès au financement.

Pour ce faire, ASPRODEB et FONGS travailleront en étroite collaboration et valoriseront de manière coordonnée les dispositifs décentralisés des OPF et de l'ANCAR. Ainsi au cours du quatrième trimestre de l'année n et sur la base des termes de référence de conduite de l'ingénierie d'accompagnement, l'ASPRODEB et la FONGS élaboreront un plan d'actions de l'année n+1 qui sera soumis à l'approbation de l'UGP avant d'engager sa mise en œuvre en mobilisant les ressources humaines, logistiques et méthodologiques nécessaires. Les principaux livrables attendus de l'ASPRODEB et de la FONGS sont la production des connaissances, le ciblage des petits producteurs ruraux porteurs des initiatives d'entrepreneuriat rural ainsi que les OP de base et l'élaboration des plans d'affaires à partir des fiches de description de description des besoins exprimés par les groupes cibles. Les critères de ciblage et le canevas des plans d'affaires seront définis de commun accord avec l'UGP, l'ASPRODEB et la FONGS.

**Le mode opératoire du financement à coûts partagés** du PASS reposera quant à lui sur un partenariat avec le FADSR qui travaillera en collaboration avec le FONSTAB sur les demandes de financement intégrant un volet élevage. Le FADSR animera comme indiqué ci-dessus, le dispositif de réception, d'évaluation et d'approbation des demandes de financement qui bénéficieront des subventions directes et indirectes. Par la suite, le FADSR transmettra aux institutions financières les demandes de financement approuvées qui décideront en dernier ressort de l'octroi du prêt à travers leurs comités de crédit. Enfin, il veillera au placement des subventions adossées aux crédits conformément aux conditions d'accès convenues avec les institutions financières et les OP de base porteurs des initiatives d'entrepreneuriat rural des petits producteurs.

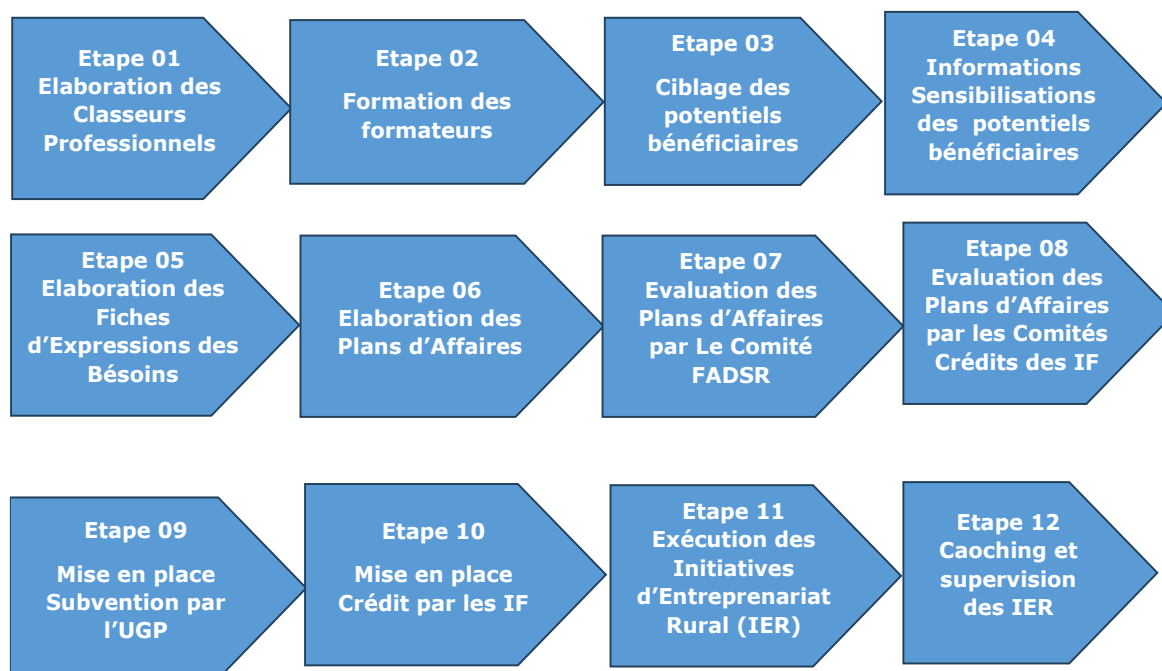
#### ***Processus de mise en œuvre du FCP***

Le processus de mise en œuvre du FCP comporte douze (12) étapes à savoir :

- i) l'élaboration des classeurs professionnels,
- ii) la formation des formateurs,
- iii) le ciblage des groupes cibles sous la responsabilité de la FONGS,
- iv) la conduite des actions d'information et sensibilisation (sous la responsabilité de la FONGS),
- v) l'élaboration des fiches d'expression des besoins en financement,
- vi) l'élaboration des plans d'affaires des IER en consolidant les fiches,
- vii) l'évaluation et l'adoption des IER (sous-projets) éligibles à la subvention,
- viii) l'évaluation et l'approbation des comités de crédits des IF,
- xi) la mobilisation du financement de la subvention par l'UGP,
- x) l'octroi du crédit par les IF,
- xi) la mise en œuvre des IER et,
- xii) le coaching et la supervision de la mise en œuvre des IER.

C'est pourquoi, le mode opératoire du financement à coûts partagés du PASS prendra en compte d'une part les procédures appliquées par le FADSR pour réceptionner, évaluer et approuver les IER (sous-projets) qui bénéficieront de la subvention directe venant du projet et d'autre part les procédures appliquées par les IF partenaires pour évaluer et approuver les IER (sous-projets) qui bénéficieront des crédits qui adossés aux subventions du projet.

Figure 19 : Schéma du processus de mise en œuvre du FCP dans le PASS



Aussi, l'UGP, le FASDR/FONSTAB et les IF conviendront des services financiers harmonisés à offrir aux groupes cibles. A cet effet, il sera clairement précisé le contenu de chaque service financier selon la catégorie des IER (sous-projets) à financer. Les précisions porteront entre autres sur :

- i) le niveau et le plafond de la subvention directe accordée par le projet,
- ii) le niveau et le plafond du crédit qui sera consentis par les institutions financières,
- iii) le taux d'intérêt à la sortie déduction faite du taux de bonification accordé par le FADRS, FONSTAB et les IF,
- iv) les échéances et périodes de remboursement en lien le caractère saisonnier ou pas de l'activité et,
- v) la souscription obligatoire ou non de l'assurance agricole.

De plus, l'UGP proposera des critères d'éligibilité des groupes cibles et des IER afin d'être en phase avec les objectifs poursuivis notamment :

- l'amélioration de la souveraineté alimentaire en s'appuyant sur les filières céréalières,
- le renforcement de la résilience des exploitations familiales en mettant l'accent sur la vulgarisation des pratiques culturelles agroécologiques,
- la promotion de l'insertion professionnelle des jeunes et
- l'augmentation des revenus en facilitant l'accès au financement à coûts partagés des initiatives d'entreprenariat rural.

Les principaux critères d'éligibilités proposés sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Tableau 13 : Matrices des critères d'éligibilité et de priorisation des groupes cibles et des IER

<b>i) Groupes cibles éligibles</b>	<b>OP de base / GIE</b>	<b>EF / Promoteurs</b>	<b>Jeunes ruraux débutants</b>	<b>Petites entreprises</b>
Critères d'éligibilité	<p>1. Être légalement reconnu et retenu dans la base de données des groupes cibles du PASS</p> <p>2. Être actif ou vouloir agir dans un bassin de production ou autour d'un marché préalablement ciblé comme faisant partie des zones de concentration du PASS</p> <p>3. Vouloir jouer le rôle de porteur de sous projet agrégant les initiatives d'entrepreneuriat rural de ses membres</p>	<p>Être retenu dans la base de données des groupes cibles du PASS</p> <p>Être motivé et en phase avec les objectifs poursuivis par le PASS</p> <p>Être membre d'une OP / GIE éligibles</p> <p>Être engagé dans une ou plusieurs initiatives d'entrepreneuriat rural</p> <p>Être formé ou disposé à recevoir une formation sur la gestion et l'entretien des équipements mécanisés, y compris la sécurité opérationnelle, pour optimiser l'utilisation des ressources et minimiser l'impact environnemental</p>	<p>Être retenu dans la base de données des groupes cibles du PASS</p> <p>Être motivé et en phase avec les objectifs poursuivis par le PASS</p> <p>Être membre d'une OP / GIE éligibles</p> <p>Être candidat à l'insertion professionnelle dans les activités de transformation et services connexes autour des marchés</p>	<p>Être légalement reconnu et retenu dans la base de données des groupes cibles du PASS</p> <p>Être intéressé par une activité de recyclage des déchets pour la fabrication des fertilisants organiques</p> <p>Être engagées dans la fabrication ou la maintenance de machines agricoles, ce qui inclut la fourniture de services après-vente et de pièces détachées, essentiels pour soutenir la durabilité des investissements en mécanisation</p>

<b>ii) Filières éligibles</b>	<b>Céréale</b>	<b>Légumineuse</b>	<b>Maraichage</b>	<b>Petit élevage</b>
Critères d'éligibilité	Mil, Sorgho, Maïs, Fonio	Niébé, Sésame, cultures fourragères	Pomme de terre, tomate, oignon	Petit ruminant, volaille



iii) IER éligibles	Accès aux intrants de production	Accès aux équipements de production	Commercialisation	Accès aux équipements de transformation et services connexes
Critères d'éligibilité	Semences améliorées, Engrais organiques, Engrais organiques, biopesticides, pesticides chimiques homologués, géniteurs de race pour petits ruminant et volaille, intrants zootechniques, aliments bétails, capital bétail	Charrue, semoir, planteuses, arara, charrette, appareils de traitement, motoculteurs, petits tracteurs polyvalents, épandeur de fumier, faucheuses, kits d'irrigation (forage, exhaure, distribution en réseau californien ou goutte à goutte)	Fonds de roulement pour la commercialisation des produits agropastoraux (céréales, semences, ovins d'embouche, volaille, etc)	Batteuse, décortiqueuse, moulin, broyeur, presse à jus ou à huile, emballage, ensileuse, atelier de fabrication des équipements agricoles, unité de transformation des produits agropastoraux, unité de conditionnement, équipement de transport, mise aux normes des magasins
Critères de priorisation	Intrants adaptés aux pratiques agroécologiques (engrais organiques, biopesticides, aliments bétails bio, etc)	Machines agricoles adaptées qui respectent les principes de l'agroécologie  Machines agricoles pour rationaliser les opérations et réduire la pénibilité du travail, surtout pour les femmes et les jeune	Commercialisation produits labélisés bio	Être engagé dans l'adoption des pratiques transition écologique (engrais biologique, biopesticide, etc) et énergétique (biogaz, solaire)

### **Elaboration du manuel de mise en œuvre des FCP**

Les procédures de transfert des subventions englobant les critères d'éligibilité et les conditions d'accès doivent être décrites dans un manuel de mise en œuvre du FCP. L'élaboration de ce manuel devra prendre en compte les exigences et orientations liées :

- i) aux cadres stratégique, légal et institutionnel du pays,
- ii) aux accords de financement avec les Partenaires Techniques et Financiers et,
- iii) aux pratiques capitalisées et aux usages professionnels dans le domaine.

Le manuel devra également préciser :

- i) les conditions d'accès au FCP, les critères d'éligibilité des groupes cibles et des IER, les procédures de réception et traitement des demandes de subventions et de crédits,
- ii) le mandat et les responsabilités des comités impliqués dans la prise de décision,
- iii) les modalités de gestion des risques environnementaux et sociaux liés aux projets subventionnés,
- iv) le mécanisme de gestion des plaintes des groupes cibles, des observateurs de la société civile rurale ou des lanceurs d'alerte et,
- v) le mécanisme de sanctions des acteurs impliqués dans des actes frauduleux avérés.

### **Etude sur les opportunités d'investissement de la diaspora dans les entreprises du projet PASS**

Les termes de référence de l'étude seront réalisés par l'UGP avec l'appui de la FFR. L'étude comprendra une analyse des pratiques et préférences de la diaspora sénégalaise en matière d'investissement dans les entreprises d'agri-business et favorisant l'adaptation au changement climatique dans les principaux pays de destination (France, Italie, Espagne) ainsi que les options et partenariats pertinents tels que des fonds d'investissement à impact et des plateformes de financement participatifs implantés dans ces pays et intervenant ou pouvant intervenir au Sénégal. Les résultats de l'étude seront exploités par la FFR pour mettre en œuvre les options identifiées en synergie avec les partenaires de PASS et en adéquation avec le profil des entreprises de PASS.

### **Rôles des différents partenaires de mise en œuvre**

La mise en œuvre du FCP du PASS sera placée sous la responsabilité de l'UGP qui mobilisera plusieurs partenaires stratégiques dont les rôles et responsabilités sont détaillés de manière synthétique comme suit :

**l'UGP:** coordonner le processus d'élaboration et de signature des conventions de partenariat avec les partenaires de mise en œuvre, approuver les plans d'actions, mettre à la disposition des partenaires les fonds de subvention totale ou partielle notamment aux différents partenaires de mise en œuvre. A cet effet, les principales tâches placées sous la responsabilité de l'expert en financement rural de l'UGP sont :

- Identifier les domaines d'intervention et de collaboration ainsi que les besoins en assistances techniques spécifiques des partenaires de mise en œuvre ;
- Elaborer le plan d'actions pluriannuelles spécifique au volet finance rurale y compris l'assurance agricole et le transfert d'argent des migrants ;
- Coordonner le processus d'élaboration et de signature des conventions de partenariat avec les partenaires de mise en œuvre spécifique au volet finance rurale (ASPRODEB, FONGS, ANCAR, FADSR/FONSTAB, CNASS, ANACIM) ;
- Approuver les plans d'actions annuels soumis par les partenaires de mise en œuvre ;
- Examiner et approuver les demandes de fonds transmises par les partenaires de mise en œuvre ;
- Mettre à disposition les fonds sur la base des plans d'actions approuvés notamment aux IF (LBA/IMF) pour la subvention des sous projets et à la CNASS pour la subvention des primes d'assurance ;
- Assurer la supervision de la mise en œuvre des conventions de partenariat ;
- Examiner et approuver les rapports techniques et financiers soumis par les partenaires.

**l'ASPRODEB** en collaboration avec la FONGS et l'ANCAR : assurer le processus de conception des modules de formation qui seront intégrés dans un classeur professionnel et qui serviront de supports pédagogiques à l'animation des sessions de formation des formateurs. Les principales tâches placées sous la responsabilité de l'ASPRODEB sont :

- convenir avec l'UGP du cahier de charge sur la conception des modules et l'animation des sessions de formation des formateurs ;
- élaborer le plan d'action annuel de formation des formateurs ;
- mobiliser et mettre en place les ressources humaines (interne et externe) et logistiques ;
- prendre en charge l'élaboration des outils méthodologiques et assurer la formation des agents chargés de la mise en œuvre de l'ingénierie d'accompagnement financière ;
- mise en œuvre du plan d'action approuvé par l'UGP ;
- assurer le suivi-évaluation de la mise en œuvre du plan d'action ;

- élaborer et soumettre à l'UGP les rapports techniques et financiers y compris les pièces justificatives de l'utilisation des fonds alloués ;
- participer aux missions de supervision, d'audit et d'évaluation.

**la FONGS** en collaboration avec l'ANCAR : assurer le ciblage des groupes cibles et de leur OPB, mettre en œuvre un programme de formation des animateurs qui prendront en charge les actions d'information, sensibilisation des groupes cibles sur divers thématiques (risques agricoles et éducation financière) et appuyer l'élaboration des plans d'affaires. Les principales fonctions confiées à la FONGS sont :

- convenir avec l'UGP du cahier des charges sur l'ingénierie d'accompagnement économique (éducation financière, assurance agricole, transfert d'argent, information climatique, gestion des risques agricoles, de marchés et financier, conseils de gestion, ciblage des bénéficiaires potentiels, élaboration des plans d'affaire, mise en relation avec les IF et la CNASS, mise en relation d'affaire entre les acteurs des chaînes de valeurs agropastorales) ;
- élaborer le plan d'action annuel de l'ingénierie d'accompagnement financière (quoi faire, quand, comment, pourquoi, pour qui) ;
- mobiliser et mettre en place les ressources humaines et logistiques ;
- coordonner les dispositifs d'accompagnement prenant en charge le ciblage des groupes cibles au niveau des bassins de production et autour des marchés, d'information sensibilisation et d'élaboration des plans d'affaires ;
- mettre en œuvre le plan d'action approuvé par l'UGP ;
- valoriser les informations collectées par le mécanisme de gestion des plaintes en lien avec le financement des IER (sous projets) et l'assurance agricole ;
- assurer le suivi-évaluation de la mise en œuvre du plan d'action ;
- élaborer et soumettre à l'UGP les rapports techniques et financiers y compris les pièces justificatives de l'utilisation des fonds alloués ;
- participer aux missions de supervision, d'audit et d'évaluation.

**Le FADSR** en collaboration avec le **FONSTAB**: identifier les IF (LBA, IMF) partenaires, animer le dispositif de réception, d'évaluation et d'approbation des demandes spécifiques de financement (intrants de productions agropastorale, équipements de production agropastorale, commercialisation des produits agropastoraux, équipements de transformation) et superviser la mise en place du financement avec toutes les facilités convenues. Les principales tâches placées sous la responsabilité du FADSR sont :

- convenir avec l'UGP des conditions d'accès au financement (critères d'éligibilités, d'évaluation, de financement et de remboursement) ;
- identifier les IF (LBA, IMF) partenaires ;
- élaborer le plan d'action annuel du financement des IER (sous projets) ;
- animer le dispositif de réception, d'évaluation et d'approbation des demandes spécifiques de financement (intrants de productions agropastorale, équipements de

production agropastorale, commercialisation des produits agropastoraux, équipements de transformation) ;

- élaboration et soumission des demandes de fonds auprès de l'UGP sur la base d'un état récapitulatif ;
- assurer la supervision des financements des IER (sous-projets) et des résultats enregistrés ;
- élaborer et soumettre à l'UGP les rapports techniques financiers y compris les états financiers certifiés et les pièces justificatives de l'utilisation des fonds alloués ;
- participer aux missions de supervision, d'audit et d'évaluation.

**Les IF (Banques/IMF) :** diligenter l'examen des demandes de crédit par leurs comités de crédits respectifs, réceptionner les fonds et les subventions, créditer les comptes des bénéficiaires par les montants alloués de la subvention et du crédit et superviser la mise en œuvre. Les principales tâches confiées aux IF sont :

- diligenter l'examen des demandes de crédits par leurs comités de crédits ;
- réceptionner les fonds et subventions ;
- créditer les comptes des bénéficiaires des montants de la subvention et du crédit et ;
- superviser la mise en œuvre des IER (sous-projets).

**La CNAAS** en collaboration avec ANACIM : affiner les conditions d'assurance, élaborer les outils de communication et participer aux sessions de formation des formateurs, animer le dispositif de collecte des primes d'assurance, de suivi des constats des sinistres et de paiement des sinistres, piloter le processus d'acquisition et d'installation des stations pluviométriques. Les principales tâches placées sous la responsabilité de la CNAAS sont :

- convenir avec l'UGP les conditions d'accès à l'assurance agricole (critères d'éligibilités, de paiement des primes et des indemnisations) ;
- élaborer le plan d'action annuel du financement assurance agricole y compris les équipements de collecte des données climatiques ;
- acquérir et installer les stations pluviométriques automatiques ;
- collecter, traiter et partager les informations climatiques ;
- partager les supports de communication sur l'assurance agricole ;
- participer aux séances de formation organisées par l'ASPRODEB sur l'assurance agricole ;
- animer le dispositif d'enrôlement et de paiement des primes d'assurance ;
- animer le dispositif d'évaluation des sinistres et de paiements des indemnisations ;
- élaborer et soumettre à l'UGP les rapports techniques et financiers y compris les états financiers certifiés et les pièces justificatives de l'utilisation des fonds alloués et ;
- participer aux missions de supervision, d'audit et d'évaluation.

La stratégie d'intervention sera affinée et décrite de manière détaillée dans le manuel dédié spécifiquement au financement à coûts partagés. A cet effet, les conditions d'accès au financement à coûts partagés, les critères d'éligibilité et d'évaluation des IER, les procédures à suivre et outils à utiliser seront détaillés.

### ***Description du phasage***

La mise-en-œuvre du volet finance rurale s'insère dans le phasage géographique retenu tout en veillant à ce que la première année soit consacrée au processus de ciblage, de formation, d'information sensibilisation des groupes cibles et d'accompagnement pour l'élaboration des plans d'affaires et que la dernière année soit consacrée à l'évaluation des résultats enregistrés.

Dans chacun des 9 pôles économiques régionaux de la zone d'intervention, le volet finance rurale se déploiera en deux cohortes de bénéficiaires en valorisant les leçons tirées du parcours de la cohorte précédente.

### **Stratégie de sortie / durabilité**

La stratégie de sortie et la durabilité des interventions du PASS reposent essentiellement sur la pertinence, l'efficacité et l'efficience de l'approche de partenariat stratégique que l'UGP va développer avec les parties prenantes pour renforcer la qualité et l'importance de la demande et de l'offre en financement.

Cette stratégie consiste à s'appuyer sur les parties prenantes dont le métier est d'une part de cibler les porteurs d'initiatives d'entrepreneuriat rural et de les accompagner à préparer des demandes de financement crédibles et d'autre part d'identifier, de valoriser et de renforcer les opportunités de financement existantes. De manière spécifique, le PASS renforcera et valorisera d'une part les dispositifs d'accompagnement et de dialogue politique de ASPRODEB, FONGS et CNCR et d'autre part les mécanismes de financement développés par FASDR et FONSTAB en collaboration avec les IF (LBA/IMF).

En plus de la mobilisation des partenaires pour la mise en œuvre des activités prévues, l'UGP du PASS se doit de développer une synergie d'action avec certains partenaires pour encourager i) la diversification des services financiers fournis (finance islamique, finance verte, crédit-bail, subvention en terme de bonification des taux d'intérêts ou des primes d'assurance), ii) la mise en place des mécanismes de cofinancement cohérents intégrant la couverture partielle de garantie de portefeuille pour améliorer les effets de levier et iii) élargir les groupes cibles bénéficiaire de l'éducation financière y compris sur les thématiques de risques agricoles, de transfert d'argent et d'utilisation des outils numériques de transaction financière.

### **Principaux risques et mesures d'atténuation**

La mise en œuvre du volet finance rurale peut être confrontée à certains risques dont il faut surveiller et appliquer les mesures d'atténuation idoines comme suit :

Risques	mesures d'atténuation	Niveau	
Avoir des demandes de financement peu ou pas crédibles : il peut se manifester à travers un ciblage non rigoureux (expérience du PADAER II), des plans d'affaires ne tenant pas compte des capacités d'endettement des porteurs d'initiatives d'entrepreneuriat rural ou ne prenant pas suffisamment en compte les effets de changement climatique ou de fluctuation des prix	confier les tâches de ciblage et d'élaboration des plans d'affaire à la FONGS qui est une structure connaissant les réalités locales et disposant d'une expérience de longue date dans la l'accompagnement du monde rural.	élevé	élevé
L'adhésion des groupes cibles aux conditions d'accès des mécanismes de financement proposé notamment le FCP qu'ils peuvent trouver comme contraignantes : malgré les avantages qu'offre le FCP (subvention directe, bonification du taux d'intérêt, couverture partielle de garantie, assurance agricole, récépissé d'entrepôt, etc), la lenteur du processus d'analyse des comités d'approbation au niveau du FASDR et au niveau des institutions financières peut entrainer des retards dans la mise en place des financements. Ce qui peut se traduire par un dépassement important de la fenêtre d'opportunité de l'efficacité du financement surtout pour des activités à caractère saisonnier où les acquisitions d'intrants et la commercialisation des produits agropastoraux doit se faire à des périodes précises.	Elaborer des conventions cadre pluriannuelles de partenariat basées sur les résultats où les paiements des structures de mise de mise en œuvre sont indexés sur les livrables fournis. Cette approche d'intervention poussera le FASDR qui est chargé de coordonner le processus d'implémentation du FCP à anticiper les phases de planification et à mettre une pression constante sur les institutions financières préalablement identifiés en appliquant de manière rigoureuse les dues diligences	élevé	élevé

## Annexes

Annexes 4.1.x : Proposition de TDR du spécialiste en finance rurale de l'UGP

Annexes 4.2.X : Proposition de TDR du consultant chargé de l'élaboration du manuel sur le financement à coûts partagés (détaillant la mise en œuvre du volet finance rurale).

Annexes 4.3X : Proposition de cahiers des charges pour le contenu des conventions de partenariat entre UGP et les partenaires d'ingénierie d'accompagnement financière (ASPRODEB, FONGS et FADSR).

### Sous-composante 1.3 : Amélioration de la sécurité nutritionnelle familiale et appui à l'autonomisation des femmes

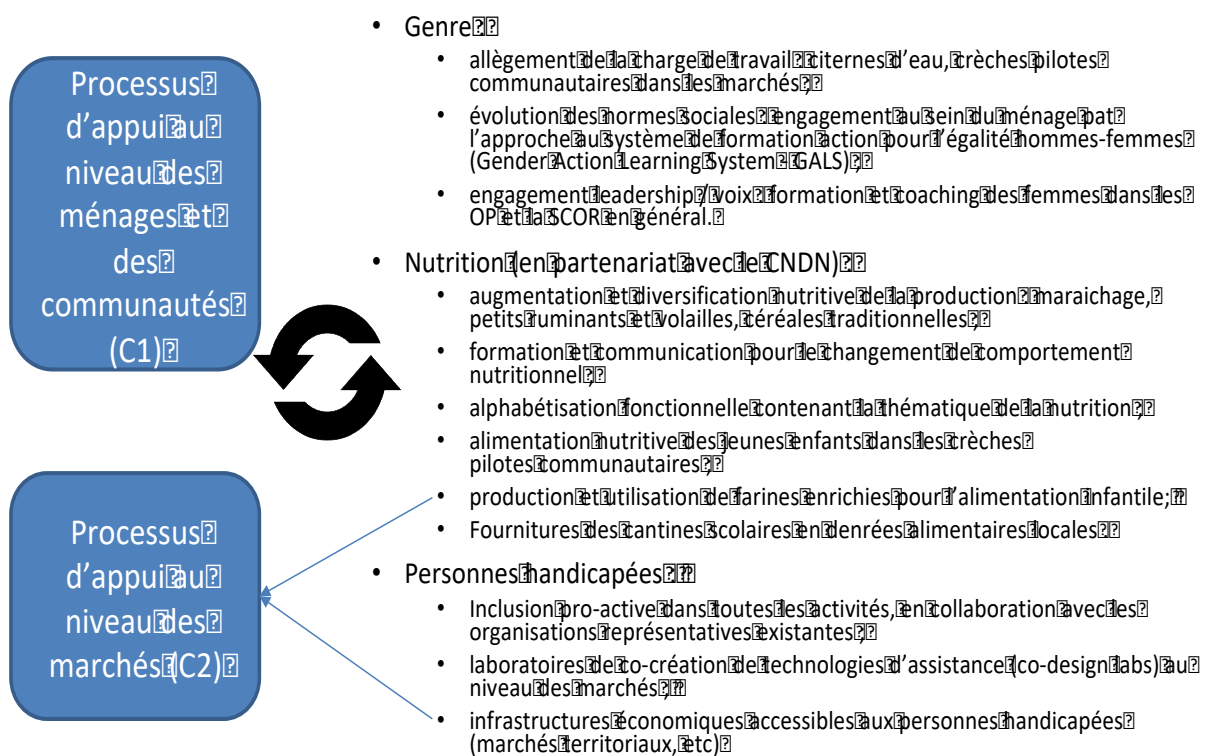
**L'approche duale de l'inclusion sociale** : cette sous-composante regroupe les aspects liés à l'inclusion sociale, notamment le genre, la nutrition, l'emploi des jeunes et l'inclusion des personnes handicapées. Le projet adoptera une approche duale, d'une part en intégrant ces thématiques dans toutes les activités du projet, et d'autre part en les privilégiant par des activités spécifiques et ciblées. Ces activités seront adaptées aux besoins de chaque groupe cible et étroitement liées à la stratégie de ciblage et à l'approche de mise en œuvre du projet.

En accompagnant les plus vulnérables, cette sous-composante contribue à réduire leur sensibilité aux impacts du changement climatique par une meilleure nutrition, l'accès à une eau de qualité, l'accès à l'information (par l'alphabétisation fonctionnelle), et des dotations en équipement productifs et des emplois.

L'approche duale est reflétée dans la combinaison d'activités spécifiques décrites comme un tout, mais avec une claire délimitation de leur place dans les autres sous-composantes. Ces activités sont adaptées aux besoins de chaque groupe cible et sont étroitement liées à la stratégie de ciblage et à l'approche de mise en œuvre du projet comme détaillé dans la partie sur le ciblage (voir Figure 5 : ciblage Inclusion Sociale dans la Composante 1 et Figure 5 : Inclusion Sociale au sein de la Composante 2).

Les activités de d'amélioration de la situation nutritionnelle et l'inclusion sociale sont abordées selon une approche intersectionnelle. L'approche intersectionnelle tient compte du contexte culturel, social et politique, et reconnaît le caractère unique de l'expérience vécue comme conséquence de l'intersection de tous les motifs pertinents de l'exclusion. Elle permet de reconnaître l'expérience particulière de discrimination due à la confluence des motifs en cause et d'y remédier. La figure suivante montre comment diverses activités au sein des deux composantes vont contribuer à favoriser une meilleure inclusion sociale par une approche intersectionnelle montrant comment cela contribuera à une meilleure nutrition qui ne doit pas être abordée de manière isolée.

Figure 20 : Activités d'inclusion sociale et de nutrition



### **Volet Changement de comportement nutritionnel et démonstrations culinaires :**

L'éducation nutritionnelle se concentrera sur les ménages des catégories 1 et 2, membres de groupements mais ne prenant pas initialement part aux formations GALS+, ainsi que les ménages de la catégorie 3 déjà membres d'OPB, par le biais de sessions de formation détaillées, tandis que pour la communauté au sens large, l'accent sera mis sur les actions de communication de masse et les démonstrations culinaires.

**L'éducation nutritionnelle** permettra à tous les bénéficiaires d'adopter durablement des pratiques alimentaires saines. L'accent sera mis sur la consommation régulière d'aliments riches en nutriments essentiels ainsi que sur la prise en compte de la nutrition au niveau des dépenses des ménages.

Les outils pédagogiques seront adaptés, si nécessaire, à partir des documents existants : le Guide de formation des agents de santé et responsables de programme de nutrition et le Guide de formation des agents communautaires, les Actions essentielles en nutrition (AEN) et les Actions essentielles en hygiène (AEH) ainsi que les documents déjà adaptés pour le PADAER-II).

L'éducation nutritionnelle s'appuiera sur un dispositif existant de formation en cascade mis en œuvre par le CNDN au terme duquel les points focaux nutrition locaux seront responsables :

- (i) d'organiser des démonstrations culinaires régulières ;
- (ii) de délivrer des formations en nutrition intégrées dans les CEP/CEAP et par le biais d'émissions de radio / de production de podcast pouvant être réécoutés ;
- (iii) d'assurer une convergence des activités proposées en nutrition avec celles déjà prodiguées, telles que les activités WASH, et promues par d'autres acteurs ; et
- (iv) de faire le suivi-évaluation des activités de nutrition selon les directives du CNDN.

**Les démonstrations culinaires** valoriseront la disponibilité saisonnière des aliments et seront conçues de manière interactive et participative, impliquant les bénéficiaires dans la préparation des repas afin de leur enseigner des techniques de cuisson et de préparation préservant au mieux les nutriments essentiels tout en respectant leurs cultures alimentaires<sup>18</sup>.

Ces activités contribueront ainsi à renforcer les bonnes pratiques alimentaires, à promouvoir l'autonomie alimentaire des ménages et à soutenir la sécurité nutritionnelle des populations ciblées par le projet.

Des campagnes de sensibilisation, comprenant des événements médiatisés à travers les radios de proximité, par la production de podcasts pouvant être disséminés et réécouter, et par voie d'affichage, seront organisées pour la sensibilisation à grande échelle et pour l'appropriation des objectifs du projet par des leaders communautaires (i.e. chefs coutumiers, futurs encadreurs, etc.).

### **Volet Alphabétisation fonctionnelle :**

Le taux très élevé d'analphabétisme chez les femmes, en particulier dans les zones rurales du Sénégal, freine l'autonomisation économique des femmes, limitant leurs capacités à acquérir des compétences en matière d'entrepreneuriat, d'éducation financière, et de santé. L'alphabétisation fonctionnelle sera liée à l'éducation nutritionnelle ainsi qu'à d'autres sujets clés pertinents notamment les modules sur la nutrition, l'équité et l'égalité, la santé de la reproduction, l'entrepreneuriat et les compétences de base.

Ce contenu a déjà été développé par le CNDN et sera légèrement adapté et utilisé pour le PASS. Le CNDN en collaboration avec la Direction d'Alphabétisation et Langues Nationales (DALN) organisera des sessions de formation pour les facilitateurs des classes d'alphabétisation fonctionnelle (CAF). L'approche utilisée couvrira 18 mois de formation.

### **Volet allègement de la charge de travail des femmes :**

#### **Activité d'Accès à l'eau potable :**



---

18 <https://cicodev.org/atelier-de-presentation-et-de-demonstration-culinaires-tirees-du-livret-de-recettes-a-base-de-produits-locaux/>

Cette intervention vise à réduire l'incidence des maladies hydriques et le temps consacré à l'approvisionnement manuel en eau à usage domestique. L'accès à l'eau potable sera amélioré à travers (i) la construction de 63 postes d'eau autonomes répartis dans les villages des bassins de production et (ii) la mise en place de comités de gestion communautaire qui devront couvrir les coûts d'entretien et de renouvellement<sup>19</sup> en recourant à des artisans réparateurs locaux.

La construction des postes d'eau autonomes seront implantés en respectant l'approche du PASS selon laquelle la construction d'une infrastructure, telle un PEA, suit une phase d'ingénierie sociale définissant les modalités de gestion et de maintenance de l'infrastructure afin d'en assurer sa durabilité. Préalablement à la construction de tout PEA, des études de faisabilité seront conduites selon le même processus que celui décrit pour les infrastructures économiques (sous-composante 2.1). Ces études devront s'aligner sur les exigences nationales en matière d'accès à l'eau potable et fournir des analyses minérales et biologiques de la potabilité de l'eau.

#### **Activité de Fourneaux à cuisson propre<sup>20</sup> :**

En raison des normes traditionnelles de genre liées au travail domestique, les femmes consacrent beaucoup à la cuisine et aux autres tâches ménagères. En résultent des coûts de santé et de temps disproportionnés pour les femmes, à cause de l'inefficacité des outils de cuisine, de l'exposition à la pollution intérieure et du manque d'appareils ménagers qui leur permettraient de gagner du temps.

Cette activité sera mis en œuvre en partenariat avec l'ONUDI afin de favoriser l'utilisation de carburants et de technologies propres améliorant la santé et les conditions de vie des femmes rurales. Il est envisagé de déployer des solutions de cuisson propre. Ces fourneaux contribueront à atténuer la production de gaz à effet de serres et permettront de préserver les écosystèmes riches en biomasse.

#### **Activité Garderies d'enfants :**

Les espaces de garderie d'enfants servent deux fonctions essentielles : alléger la charge de travail domestique des femmes et favoriser le développement du nourrisson et de l'enfant.

Le PASS soutiendra les garderies d'enfants pour les usager-ères du marché sur lesquels un local sera construit dans le cadre de la réhabilitation des infrastructures de marchés (voir sous composante 2 .1) ; ce qui impliquera la formation de 72 personnes adultes qui seront en charge des garderies.

Cette activité s'inspirera du modèle du CNDN qui formera ces personnes à la garde d'enfants et à leur développement. Les coûts de garderie seront subventionnés pour les ménages de la catégorie 1 pendant la première année, tandis que ceux des catégories 2 et 3 (et les ménages de la catégorie 1 après la première année) paieront une redevance pour couvrir le salaire des personnes en charge<sup>21</sup>.

#### **Volet Filets sociaux productifs :**

Six mille ménages les plus vulnérables de la catégorie 1 recevront des kits de production<sup>22</sup> dont trois mille en maraichage et trois mille en petit élevage. Par cette diversification de ses activités, chaque EF augmentera non seulement la disponibilité, mais aussi l'accès aux aliments nutritifs.

Les kits seront complétés par la formation à laquelle les ménages auront accès en rejoignant les dispositifs d'appui-conseil dispensé dans le cadre de la sous-composante 1.2 sur la transition agro-écologique, l'éducation financière pour accéder à l'épargne et au financement, et la communication sur le changement de comportement dans le cadre de l'approche GALS+, ainsi que le soutien à l'accès à la terre et aux investissements hydro-écologiques (par exemple, les ménages impliqués dans les périmètres irrigués maraichers peuvent utiliser leurs kits sur cette parcelle).

Pour les ménages recevant les kits petit élevage, les formations en intégration agriculture-élevage (CEAP) seront particulièrement pertinentes pour leur permettre d'améliorer la fertilité des sols par le compost/fumier.

---

19 Voir Bangladesh Climate and Disaster Resilient Small Scale Water Resources Project  
<https://www.ifad.org/en/web/operations/-/project/2000002357>

20 Voir expérience UNIDO sur financement du fonds OPEP à Madagascar

21 Des modèles similaires dans d'autres pays ont montré que ces programmes étaient abordables même pour les ménages pauvres, avec par exemple une contribution d'environ 500 francs CFA par enfant et par mois.

22 à recouper avec la typologie des EF de catégorie I établies par le mouvement paysan (FONGS)

### **Volet Approche GALS+ (Système de formation-action pour l'égalité homme-femme) :**

L'approche GALS+<sup>23</sup> sera mise en œuvre via la formation de formateurs des animateurs/trices des groupements, en cascade jusqu'au niveau des ménages. Le projet formera 45 formateurs experts (9 par région), qui formera 2 340 ménages « champions », qui, à leur tour formeront 5-6 ménages supplémentaires chacun, soit un total de 13 845 ménages.

Cette approche innovante sensibilise les ménages et les communautés sur les rôles respectifs des hommes et des femmes en améliorant la capacité des femmes à négocier leurs besoins et leurs intérêts et à trouver des solutions innovantes et équitables dans la planification des moyens de subsistance et le développement des chaînes de valeur. En s'engageant avec les femmes et les hommes au niveau des ménages, les femmes connaissent des améliorations significatives et durables de leur dynamique et de leur bien-être, ainsi qu'un partage plus équitable des tâches ménagères au sein du ménage, un pouvoir de décision et un contrôle des actifs, et des augmentations de revenus.

Le projet mettra en œuvre une approche augmentée, appelée GALS+, qui traitera des aspects liés aux connaissances et aux attitudes en matière de nutrition et de pratiques climato-intelligentes, en particulier des mécanismes d'adaptation au climat. Le changement climatique est un multiplicateur de risques puisque la dégradation de l'environnement et le changement climatique affecte chaque phase de la production alimentaire en diminuant les rendements agricoles.

De même, le contenu de l'éducation financière sera inclus dans l'approche GALS+. L'intégration de la nutrition, du changement climatique et de l'éducation financière dans GALS+ permettra de renforcer les activités de production, d'agroécologie et de finance rurale promues dans le cadre de la composante 1, les rendant plus efficaces pour augmenter durablement la production agricole et la résilience de manière inclusive.

### **Volet promotion d'agrilabs de co-design de technologies de compensation :**

Un laboratoire d'innovation sociale est un processus de développement de solutions locales utilisant les principes de conception centrée sur l'humain et de co-création impliquant ceux qui sont le plus touchés par un défi, notamment les personnes handicapées. Grâce à ce processus, des solutions sont imaginées, nourries, testées et développées. Le processus vise à créer des solutions non seulement viables localement, mais également évolutives.

Un **AgriLab** suit le même processus, mais vise le développement d'un outil physique utilisé dans un contexte agricole, tandis qu'un Social Innovation Lab peut développer tout type de solution ou de ressource. Les AgriLabs sont toujours construits autour d'un défi auquel les personnes handicapées doivent faire face ; Le processus commence par une situation où de gros problèmes apparaissent mais où il n'existe pas encore de solution.

Le PASS facilitera un Agri-lab<sup>24</sup> par région à proximité ou sur les marchés de demi-gros, rapprochant les initiatives des producteurs·rices de celles des jeunes artisans opérant sur et autour des marchés. Les agri-labs sont organisés pendant des sessions de trois jours, au cours desquelles les participant·es travailleront ensemble pour développer des prototypes qui sont ensuite testés et améliorés.

Les agri-labs rassemblent différents acteurs pour travailler sur les défis qui constituent des obstacles à la participation des personnes handicapées, en utilisant une approche expérimentale pratique. En combinant les connaissances des personnes handicapées et des experts techniques, des équipements sur mesure sont conçus qui rendent les tâches plus aisées et plus efficaces en termes de temps. Les agri-Labs traiteront des défis auxquels les paysan·nes handicapé·es sont confronté·es à différents niveaux de la chaîne de valeur, de la production à la transformation, en passant par la commercialisation et la prestation de services.

### **Volet Initiatives entrepreneuriales à haute valeur nutritive**

#### ***Activité de Transformation de farines infantiles et enrichies :***

Par le volet finance rurale, 18 IER de groupements de femmes transformatrices de farines infantiles à partir du riz cargo (ou des brisures de riz) mélangé à d'autres farines de céréales locales, et 9 groupements de transformatrices des farines enrichies accéderont au FCP. Ces groupements bénéficieront d'un accompagnement technique, afin de respecter les normes de qualité, la certification, labélisation et commercial notamment au sein des marchés territoriaux. La promotion et la mise sur le marché de ces farines sera sujette aux standards du CODEX ALIMENTARIUS en matière d'aliments pour les enfants<sup>25</sup>.

### **Activité d'Approvisionnement des cantines scolaires par les cooperatives :**

Au Sénégal, les modèles de programmes d'alimentation scolaire sont déjà éprouvés<sup>26</sup>. De concert avec le CNDN, le PAM et les autorités locales, le projet explorera les options permettant aux coopératives et groupements de devenir des fournisseurs des programmes d'alimentation scolaire.

L'accès aux marchés institutionnels présente l'intérêt de valoriser les produits locaux au bénéfice des producteurs locaux, de contribuer au développer des OP et d'être un puissant levier d'éducation nutritionnelle.

L'appui envisagé porte tant sur l'adaptation des passations de marchés par les collectivités pour les rendre accessibles aux OP ou autres fournisseurs de produits locaux, à l'équipement des cantines si nécessaire pour préparer et servir les repas, l'appui institutionnel aux OP ou autres fournisseurs de produits locaux afin d'être en mesure de répondre aux marchés publics et de les respecter.

### **Mise en œuvre**

Des bureaux d'études/ONG spécialisées travailleront avec les autorités communales et les représentants des organisations paysannes. Ils seront également impliqués aux côtés du CNDN pour l'inclusion sociale (alphabétisation fonctionnelle des femmes) et l'éducation nutritionnelle. Les activités de cuisson propre seront confiées à l'UNIDO.

---

23 Le « Gender Action Learning System » (GALS) est une méthodologie d'autonomisation dirigée par la communauté qui soutient efficacement la planification globale des moyens de subsistance, la justice entre les sexes et la transformation sociale en milieu rural. En s'attaquant aux causes des inégalités entre les hommes et les femmes, plutôt qu'en traitant uniquement les symptômes, l'expérience acquise en Afrique et ailleurs montre qu'il génère des améliorations plus profondes et plus durables des moyens de subsistance en milieu rural.

24 Les Agri-Labs sont un élément clé du programme SPARK du FIDA, qui vise à autonomiser économiquement les personnes handicapées dans cinq pays. <https://sparkinclusion.org/learningcentre/agrilab-has-made-me-think-beyond-the-project-and-about-my-life-and-my-own-development-reflections-from-phase-ii-of-the-agrilab-in-mozambique/>

25 <http://www.fao.org/fao-who-codexalimentarius/standards/list-standards/fr/>

26 FAO, APPROCHE INTEGRÉE DE FILETS SOCIAUX PRODUCTIFS, D'ALIMENTATION SCOLAIRE ET DE NUTRITION AU SÉNÉGAL <https://openknowledge.fao.org/server/api/core/bitstreams/add9fd4e-c286-4613-9af2-16317ae57253/content>

## **Récapitulatif des modalités de mise en œuvre des activités de composante 1**

La mise en œuvre des activités de cette composante sera sous la responsabilité de partenaires stratégiques, notamment les institutions et services techniques de l'État du Sénégal : l'ANCAR chargé de l'appui-conseil technique agricole et l'ISRA<sup>27</sup> chargé de la recherche des innovations pour la récupération de la base productive et la transition et dans la production de semences de pré-base. Cela inclura notamment la Division nationale des semences (DISEM). Les universités des régions ciblées, USSEIN et Assane Seck, seront également impliquées dans la recherche-action et la formation professionnelle, notamment dans le cadre de la formation/incubation sur le développement de la petite mécanisation adaptée et de l'entrepreneuriat de l'économie verte.

Les services techniques déconcentrés de l'État, notamment les DRDR et les SDDR, le Département des Eaux et Forêts, l'INP et le service de l'hydraulique, seront impliqués dans leurs domaines respectifs dans la planification territoriale et dans le suivi, le contrôle de qualité et la supervision des activités menées.

Les autres partenaires de mise en œuvre dans l'appui-conseil de proximité dans les domaines techniques concernés et disposant de capacités de gestion fiduciaire tels que la FONGS<sup>28</sup> seront également impliqués. La FONGS travaillera avec les fédérations et unions actives dans les territoires d'intervention sur l'identification des paysans-relais dans les villages pour l'animation de CEAP/CEP. Ces partenaires de proximité travailleront en collaboration avec les services techniques de l'ANCAR qui formeront les paysans-relais et assureront un contrôle qualité des interventions.

Pour l'ingénierie sociale de planification territoriale participative, le renforcement des capacités des comités de gestion villageoise, et les volets de la sous-composantes 1.3, des bureaux d'études/ONG spécialisées travailleront avec les autorités communales et les représentants des organisations paysannes. Ils seront également impliqués aux côtés du CNDN pour l'inclusion sociale (alphabétisation fonctionnelle des femmes) et l'éducation nutritionnelle. Les activités de cuisson propre seront confiées à l'UNIDO.

La mise en œuvre du volet finance rurale sera placée sous la responsabilité de l'UGP qui mobilisera plusieurs partenaires stratégiques - l'ASPRODEB pour la formation des formateurs en éducation financière, la FONGS pour l'accompagnement des promoteurs dans la réalisation de leur plan d'affaires, le FADSR pour l'évaluation des plans d'affaires, les IF pour le financement, la CNAAS pour l'assurance agricole, le CNCR pour le plaidoyer, le MASAE pour le dialogue politique - à travers des conventions de partenariats basées sur les résultats. La complémentarité avec des services financiers et assurantiels existants (notamment dans le cadre des projets FSRP, IGREENFIN et AICRM) sera systématiquement recherchée et privilégiée.

---

27 Particulièrement l'ISRA au travers du Centre National de Recherches Agronomiques (CNRA) et du Bureau d'analyses macro-économiques (BAME) de Bambey, du Centre d'études régional pour l'amélioration de l'adaptation à la sécheresse (CERAAS) de Thiès

28 En s'alignant sur la convention de collaboration signée entre l'ANCAR et le CNCR.

## **Composante 2 : valorisation des produits et développement des marchés territoriaux d'écoulement**

Cette composante vise à améliorer l'accès au marché des produits agricoles notamment les céréales sèches traditionnelles en renforçant la phase de post-production (diminuer les pertes, améliorer la transformation, apporter une valeur ajoutée et faciliter la commercialisation), tout en assurant une répartition équitable de cette valeur ajoutée.

### **Sous-composante 2.1 Accès aux marchés territoriaux**

La réhabilitation de ces infrastructures économiques qui constituent déjà des nœuds de l'économie rurale locale, devra permettre une augmentation d'au moins 30 % des transactions commerciales de produits agricoles. Des dispositifs de gestion juridiquement reconnus impliquant les opérateurs économiques, dont les unions de producteurs, en garantiront l'accès public, l'utilisation et la maintenance. Les infrastructures réhabilitées seront conçues pour le climat anticipé dans les dix prochaines années.

#### **Effets attendus**

Le Projet génèrera de la croissance et créera de l'emploi au niveau de la population qui bénéficiera des retombées financières, d'où un impact direct sur la diminution de la migration des jeunes et l'autonomisation des femmes et des jeunes et des groupes vulnérables dont les personnes handicapées via la promotion des initiatives entrepreneuriales dans toutes les activités connexes à la production et de meilleures capacités d'adaptation au changement climatique pour ces groupes vulnérables.

Les effets découlant des avantages liés à un meilleur accès aux marchés territoriaux seront : (i) l'amélioration de la fluidité des échanges de biens et services (y compris l'accès aux intrants agricoles) par la mise en réseau des bassins de production, des marchés territoriaux et des marchés urbains et sous-régionaux de demi-gros ; (ii) la réduction des coûts de transport et les gains de temps sur les transactions se répercutent favorablement sur le prix payé aux producteurs ; (iii) la diminution des pertes post-récolte en raison de marchés demandeurs et d'un transport plus efficace et ; (iv) l'augmentation des superficies cultivées en raison d'un meilleur accès aux intrants agricoles, aux services, et de la demande des marchés de consommation.

Il est d'autant plus opportun de réduire les pertes post-récoltes que ce manque à gagner contribue réduire la vulnérabilité des acteurs économiques et à éviter la production de gaz à effet de serres inhérents directement et indirectement aux productions agricoles improductives.

Les principales fonctions des marchés territoriaux (demi-gros et hebdomadaires) seront :

(i) de concentrer les productions agricoles et les producteurs / commerçants dans un même espace physique de négociation pour faciliter les transactions commerciales et augmenter les volumes vendus ;

(ii) d'améliorer la qualité des produits (tri, séchage, conditionnement) ;

(iii) d'assurer un déchargement, reconditionnement et chargement plus fluide des produits agricoles ;

(iv) de gérer de façon transparente la collecte des taxes revenant aux collectivités locales (mairies) et leur affectation ;

(v) d'assurer la sécurité et l'hygiène sur le marché et ;

(vi) de fournir des informations en temps réels sur les prix aux acteurs du marché.

#### **Leçons tirées**

***Expériences des Projets sur financement FIDA au Niger (Exemple du ProDAF) :***

Depuis 2012, le Programme Niger-FIDA (Programme de développement de l'agriculture familiale) a adopté une approche innovante dans le contexte nigérien en matière d'appui à la commercialisation des produits agro-sylvo-pastoraux. Inspirée d'expériences menées en Afrique de l'Est depuis le début des années 2000, cette approche, axée sur des pôles de développement économique<sup>29</sup>, comprend: (i) un marché rural de demi-gros; (ii) les bassins de production qui l'alimentent; et (iii) les pistes qui relient bassins et pôle. Le bassin de production se situe au sein d'un sous-bassin versant conditionnant l'accès aux ressources naturelles, avec des centres de collecte satellites qui concentrent les productions agricoles qui seront acheminées sur le marché de demi-gros par des pistes rurales réhabilitées, dites pistes-marchés.

L'interaction entre une ingénierie sociale mobilisant les opérateurs organisés du marché, les autorités administratives et municipales et une ingénierie civile dépendant d'ingénieurs et d'architectes, a permis de concevoir des infrastructures appropriées et utilisées de manière participative avec de très bons résultats.



Figure 21 : Marché de demi-gros de céréales de Tessaoua, Niger

Cette expérience du ProDAF a également inspiré la formulation du Projet AgriFARM en Guinée, du Projet REDE en Guinée Bissau, du PRIMA au Bénin et du Projet AVENIR en République Démocratique du Congo. En effet, il ressort que ces expériences en cours, peuvent permettre de tirer des enseignements à prendre en compte dans la mise en œuvre du PASS.

### ***Sur l'approche de développement territorial, de renforcement des marchés physiques et d'ingénierie sociale multi-acteurs***

Le PASS s'inspire des expériences et enseignements au Sénégal tirées des expériences promues par le CNCR autour de l'intégration des marchés territoriaux dans leurs activités d'amélioration des débouchés des produits agricoles<sup>30</sup> et par le Think tank IPAR<sup>31</sup>, et par les projets FIDA dans la sous-région au Niger, en Guinée-Bissau, au Bénin, en Guinée et en RDC.

Au Sénégal, on relève notamment que : (i) la plateforme commerciale de Dogou, région de Louga, associant étroitement les autorités locales et les acteurs, commercialise annuellement plus de 80 000 tonnes d'oignons avec l'appui de l'ARM ; (ii) le nouveau marché de Diaobé, région de Kolda, n'est pas fonctionnel à ce jour faute d'avoir associé les parties prenantes en amont et continue à fonctionner malgré tout sur les infrastructures traditionnelles grâce au dynamisme des opérateurs économiques organisés ; (iii) l'investissement de la mairie de Ndrame Escalé, région de Kaolack, dans son marché hebdomadaire céréalier a doublé le nombre de gros porteurs en améliorant les conditions de chargement-déchargement.

<sup>29</sup> Dans le cas du PRODAF, le pôle de développement économique se comprend comme un espace de concentration des activités économiques liées à la commercialisation des principaux produits agricoles et d'élevage dans les bassins de productions adjacents. Il se différencie du pôle rural qui fait référence à tout l'espace rural dans son ensemble mu par un projet de territoire.

<sup>30</sup> Etude sur les marchés territoriaux au Sénégal : cas du marché quotidien de Thiaroye Gare et du marché hebdomadaire de Sandiara, CNCR/ROPPA/Terra Nova, 2019





Ces expériences montrent, d'une part que la commercialisation des produits agricoles intervient rarement sans des espaces appropriés et les marchés physiques actuels se caractérisent par le manque d'infrastructures appropriées répondant aux exigences logistiques des transactions, et d'autre part que l'approche par les marchés territoriaux favorise une forte appropriation des interventions par les pouvoirs publics et les acteurs des filières, cela étant facilité par l'implication précoce de toutes les parties prenantes locales dans le processus de réhabilitation des infrastructures de marché, qui est déterminante pour avoir un impact sur les volumes de transactions.

### **Volet Réhabilitation des infrastructures économiques**

Par réhabilitation, le projet entend « ne pas créer de nouveaux marchés ou de nouvelles pistes » mais partir des localités et des pistes existantes, qui pour des raisons économiques et culturelles, abritent des marchés et en réhabiliter la partie concernée par les transactions de demi-gros de produits agricoles qui nécessiteront des travaux de construction.

Le PASS soutiendra ainsi :

- i) la réhabilitation d'environ 300 km de tronçons ou points critiques de pistes rurales d'accès aux marchés qui sont des routes de service avec des passages défectueux en se concentrant sur l'ouverture de bassins de production à raccorder à des marchés territoriaux ciblés ;
- ii) la réhabilitation de 36 marchés territoriaux répartis entre 7 marchés de demi-gros (MDG), avec des volumes annuels variant entre 30 000 et 60 000 tonnes à plus, et de 29 marchés hebdomadaires de collecte (MHC) de produits agricoles, appelés couramment « Louma », avec des volumes variant entre 10 000 tonnes et 20 000 tonnes et plus.

Le marché reste le cœur de la dynamique économique locale notamment en zone rurale en Afrique de l'Ouest et particulièrement au Sénégal. C'est un lieu de rendez-vous qui réunit des vendeurs – les producteurs et leurs organisations - et des acheteurs – les commerçants, qu'ils soient grossistes, semi-grossistes, privés ou coopératifs, mais aussi des intermédiaires, des dockers, des transformateurs, des fournisseurs de services de toute sorte, des transporteurs, des formatrices, etc. Lorsque qu'il est doté d'un minimum d'aménagement en termes d'infrastructures appropriées, le marché dynamisé apporte une valeur ajoutée certaine aux investissements et augmente ainsi les redevances des collectivités territoriales en garantissant ainsi le développement du tissu économique au niveau local, régional et même national.

### ***Situation actuelle des marchés territoriaux***

Les transactions commerciales de produits agricoles se réalisent dans des espaces rarement appropriés. Les marchés territoriaux actuels se caractérisent par le manque d'infrastructures répondant aux exigences logistiques des transactions commerciales. Les jours de marchés, la plupart de ces lieux deviennent malgré eux des « anti-marchés » en générant beaucoup de blocage et de perte de temps notamment liés aux embouteillages des routes d'accès et encombrements des aires de transactions : les véhicules gros-porteurs en cours de chargement occupent quasiment la chaussée et bloquent ainsi la circulation durant des heures / des jours avec des chargements et déchargements qui se font sur une bonne partie de la chaussée. Les aires de reconditionnement et d'ensachage n'existent pratiquement pas. Beaucoup de transactions commerciales de gros volumes se font de manière éparse avec presque aucun contrôle de qualité et une impossibilité de connaître les volumes exacts de transactions induisant aussi d'énormes manques à gagner en matière de taxes perçues. Ces mauvaises conditions logistiques induisent de grosses pertes de temps et donc des coûts de transactions élevés et limitent les échanges.

Les places commerciales existantes, ne sont pas organisées de façon à faciliter la rencontre entre les producteurs et les commerçants de la meilleure façon. Les conditions sont également telles qu'elles ne facilitent guère la fluidité des échanges. Ce manque de rationalisation entre les conditions dans lesquelles l'offre et la demande se confrontent maintient des circuits commerciaux peu compétitifs et peu attractifs pour les commerçants pour lesquels l'offre alternative des produits importés s'avère intéressante non seulement en termes de prix, de qualité mais aussi de facilité logistique.



Figure 22 : Images de la situation actuelle des marchés territoriaux :



Zone indifférenciée d'activités liées au marché de détail et de demi-gros



Zone de déchargement des productions en provenance des bassins de production



Aire de stockage temporaire des céréales



Stationnement des véhicules gros-porteurs sur la voie publique pour le chargement



Encombrement des voies de circulation

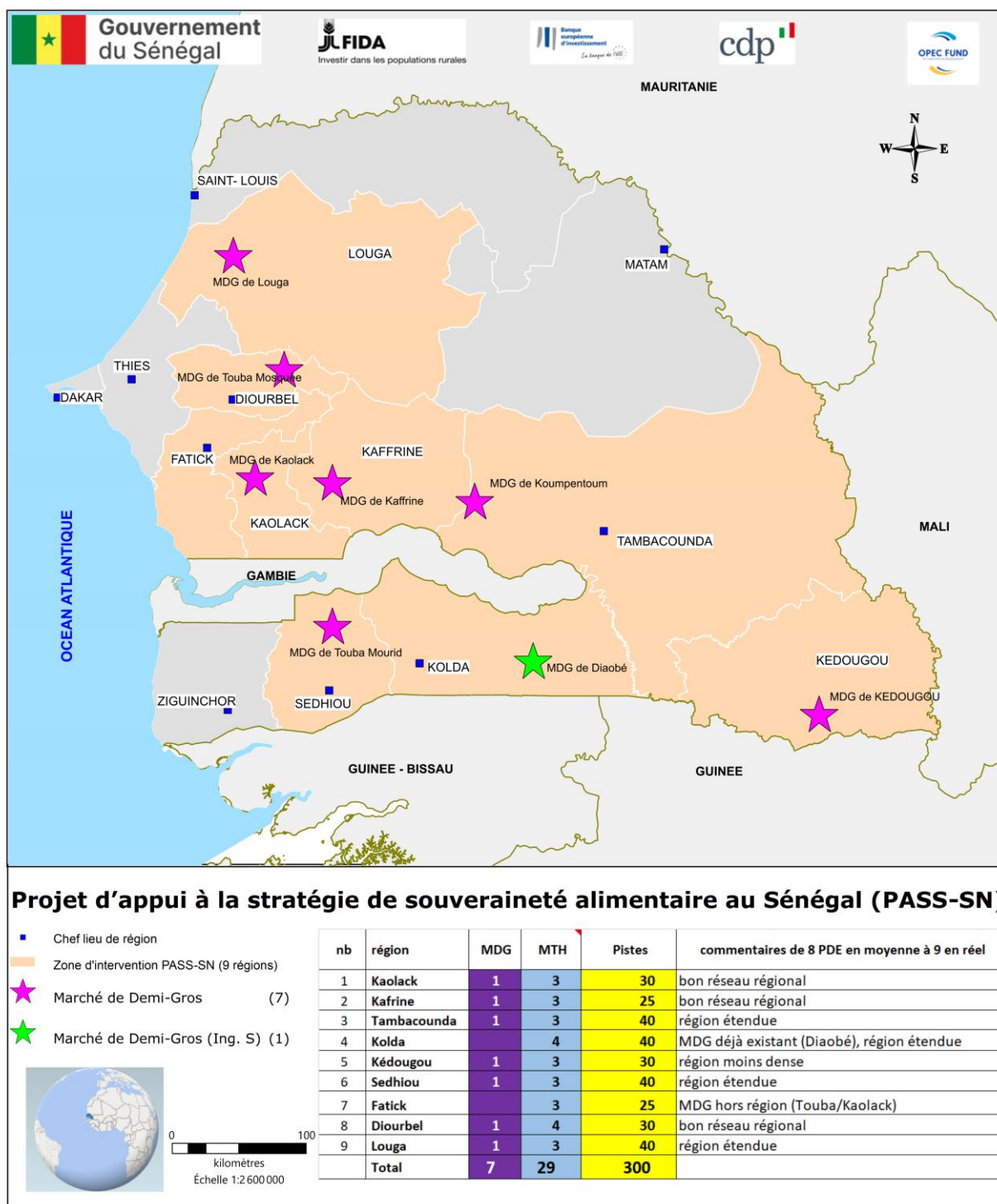
Les marchés de demi-gros à réhabiliter ont été identifiés sur la base des informations obtenues et des visites de marchés, des échanges avec les acteurs lors de la formulation du projet en impliquant les parties prenantes : antennes régionales de l'ARM, OPF, commerçants, Conseils départementaux, mairies, sous-préfectures, etc. Le Projet interviendra sur les sites suivants :

Tableau 14 : Sites d'intervention proposés des marchés territoriaux de demi-gros existants

Régions	Départements	Marchés de demi-gros (MDG)	Nbre	Marchés hebdomadaire (Louma - MHC)	Nbre	Provision indicative pour pistes rurales (km)
<b>Diourbel</b>	Mbacké	<b>Touba</b> (Gar Boundaw)	1	AD	4	30
<b>Fatick</b>	-	relié à Kaolack/ Kaffrine	-	AD	3	25
<b>Kaffrine</b>	Kaffrine	<b>Kaffrine</b> (centre)	1	AD	3	25
<b>Kaolack</b>	Kaolack	<b>Kaolack</b> (parc Dougoub)	1	AD	3	30
<b>Kolda</b>	Vélingara	<b>Diaobé</b>	-	AD	4	40
<b>Kédougou</b>	Kédougou	<b>Kédougou</b> (centre)	1	AD	3	30
<b>Louga</b>	Louga	<b>Louga</b> (centre)	1	AD	3	40
<b>Sedhiou</b>	Boukiling	<b>Touba mourid</b>	1	AD	3	40
<b>Tambacounda</b>	Koumpentoum	<b>Koumpentou</b> (centre)	1	AD	3	40
<b>TOTAL</b>			<b>7</b>		<b>29</b>	<b>300</b>

AD : à déterminer lors de la phase de caractérisation de chaque pôle économique. L'idée sera d'identifier, de prioriser et de retenir à hauteur du nombre attribué à chaque pôle les marchés hebdomadaires les plus importants qui alimentent le plus les marchés de demi-gros en produits agricoles.

Figure 23 : Carte de localisation des marchés de demi-gros ciblés



Afin d'impliquer toutes les parties prenantes dans la réhabilitation des marchés, des cadres de concertation interprofessionnelle seront constitués, pour recueillir les avis et faire des propositions d'infrastructures adaptées aux besoins des acteurs économiques. Le choix du site et sa sécurisation foncière seront affinés par une ingénierie sociale préalable à toute activités d'ingénierie civile afin de s'accorder sur tout avant de construire le moindre ouvrage.

## **Caractéristiques des sites de marché territoriaux**

La mise à disposition d'un espace conséquent sera cruciale car indispensable pour mettre en place une logistique nécessaire à l'arrivée et au départ des produits par des véhicules lourds articulés. Cet espace est d'autant plus important que le marché doit accueillir des investissements privés devant améliorer l'offre de services de transformation, de reconditionnement, de chargement - déchargement, de pesage etc... ainsi que des espaces commerciaux pouvant héberger des institutions financières, des boutiques d'intrants, de matériel agricole etc... autour de la zone dédiée aux transactions.

Le site sélectionné sera accessible, tant en direction des zones de production pour assurer l'approvisionnement, que vers les marchés urbains de consommation pour faciliter l'écoulement par des véhicules gros-porteurs. Ce site sera confirmé par les autorités locales à l'issue d'un processus d'ingénierie sociale inclusif qui sera mené dans la période précédant l'ingénierie civile décrit dans le volet suivant.

Chaque marché fera l'objet d'une étude de faisabilité spécifique et détaillée ainsi que d'étude d'impact environnemental et social (EIES) en interaction avec le cadre de concertation interprofessionnelles locales (CIL) de marchés territoriaux.

Les Études d'Impact Environnemental (EIE), définies par le décret n° 2001-282 du 12 avril 2001, devront être réalisés selon les critères suivants : taille, localisation, et nature des activités prévues. Un volet sur l'impact social des marchés réhabilités sera ajouté afin de détailler les mesures d'atténuation des risques liés à l'accroissement des activités humaines avec l'expansion du marché (prostitution et violences sexuelles, dissémination du VIH-SIDA, autres risques sanitaires, conditions de travail, ...).

La superficie à consacrer à l'infrastructure de marché dépendra du volume estimé de transaction et de l'expansion possible : entre 3 et 6 hectares pour les MDG et entre 1,5 et 2,5 hectares pour les MHC.

Le démarrage des activités d'ingénierie civile sera conditionné par le choix du site optimal qui impliquera tous les acteurs y compris les autorités locales. Ce processus sera conclu par l'établissement d'un acte foncier au nom de l'autorité publique ayant autorité sur les marchés, de manière générale il s'agira de la mairie, selon les attributions dévolues aux autorités locales par la loi. L'aménagement des marchés retenus devra prendre en compte les infrastructures pertinentes existantes<sup>32</sup> et leur réhabilitation de manière à améliorer leur fonctionnalité conformément à la vocation du marché.

Les deux types infrastructures commerciales, MDG et MHC, seront dimensionnées en tenant compte du type et du volume de produits agricoles y transitant et estimés lors de la phase d'ingénierie sociale.

Ces marchés peuvent devenir des endroits appropriés pour abriter des "cliniques agricoles" où les conseillers / techniciens / expert agricoles peuvent sensibiliser les producteurs sur différents thématiques, comme la santé du sol, les maladies des plantes, expositions diverses, les démarches de transition agroécologique, l'information agrométéorologique actualisée et ciblant les territoires approvisionnant le marché etc... Des espaces dédiés seront prévus pour ce faire dans le design des marchés en lien avec les acteurs concernés (OP, ANCAR).

### **Activité de réhabilitation des marchés de demi-gros (MDG)**

Les MDG abriteront un volume annuel de transactions commerciales de plus de 30 000 tonnes avec des pics saisonniers hebdomadaires variant de 1 500 à plus de 2 000 tonnes. La superficie totale de la plateforme du marché sera aménagée en latéritique compacté afin de permettre la manœuvre aisée des TLM de gros tonnage (environ 50 T) sans risque d'embourbement et/ou d'enfoncement des essieux.

La réhabilitation du MDG se concentrera sur :

---

<sup>32</sup> afin d'éviter de renouveler le cas du marché de Diaobé dans la région de Kolda, où les infrastructures du MDG ont été construites depuis sept ans mais ne sont pas encore opérationnelles.



(i) la stabilisation des voix d'accès aux véhicules de transport (notamment les camions lourds articulés, tracteurs, remorques, etc...) et des espaces de stationnement n'empiétant pas sur les voies publiques y compris pour animaux attelés (chevaux, bœuf, ânes avec un aménagement ombragé comprenant des abreuvoirs et dispositifs d'aliments pour bétail) ;

(ii) la sécurisation (clôture) et l'amélioration des espaces de transaction (hall couverte permettant le reconditionnement dans de meilleures conditions de salubrité avec quais de chargement et de débarquement des produits) ;

(iii) l'équipement en pont bascule afin de permettre la maîtrise des flux entrants et sortants, facilitant la perception juste des redevances de marché selon le volume et permettant de ne pas surcharger les véhicules empruntant le réseau routier national ;

(iv) la construction d'infrastructures appropriées de stockage temporaire, dont des chambres froides si nécessaires et économiquement viables dans le cas de produits frais périssables : fruits et légumes, poisson ;

(v) l'aménagement d'un local administratif disposant d'un panneau d'affichage public des prix indicatifs observés et comprenant un laboratoire d'analyse de qualité des produits agricoles (humidité, impuretés, absence d'aflatoxines...) ;

(vi) l'accès à l'eau et à l'électricité par énergie photovoltaïque ;

(vii) l'installation de blocs sanitaires d'une grandeur suffisante, genrées et accessibles aux personnes handicapées ;

(viii) la construction de centre de rencontre avec cantine pour les usagères du marchés (commerçantes, formatrices, productrices..) servant de lieu de repos, de démonstration nutritionnelle (notamment pour les nourissons) et de garderie, ces espaces seront dotés d'aménagements adéquats aux besoins intimes des femmes et de leurs nourissons ;

(ix) la viabilisation d'espaces réservés (en fonction de la superficie disponible selon les sites), pour des investissements privés potentiels autour des marchés (magasins de stockage, unités de traitement, de transformation, d'emballage, des ateliers divers, boutiques d'intrants, espace de restauration) pouvant être mis à profit par les initiatives entrepreneuriales appuyées par le PASS (voir sous composante 2.2, volet financement des IER) ;

(x) la gestion des déchets solides et des eaux grises avec un espace aménagé pour la collecte des ordures et le recyclage des déchets organiques pour leur compostage ou la production de biochar. La production de compost (transformation en aérobie) contribue à réduire les émissions de méthane lors de fermentation anaérobie que dégagent les déchets organiques non gérés et le biochar, produit à partir des résidus de traitement post-récolte des céréales et autres -son, coque d'arachide- permet de stocker durablement du carbone dans le sol. Le dispositif de gestion des déchets sera en cohérence avec ce qui se fait le cas échéant au niveau des mairies, ou par la contractualisation avec un opérateur spécialisé; il portera aussi sur les résidus des entreprises de traitement post-récolte situées en proximité des marchés.

Les activités encouragées dans le cadre de ce volet pourrait également être éligible au financement à coût partagé prévu dans la sous-composante 2.2 comme beaucoup d'autres initiatives en lien avec les activités connexes aux marchés.

Les infrastructures seront accessibles aux personnes handicapées et faciliteront également l'application des mesures d'hygiène sanitaire en vigueur au Sénégal.

Les infrastructures, voix stabilisées, hangar de stockage sec et froid, espaces de travail et espace public, seront conçues pour tenir compte du climat escompté dans les 10 prochaines années, selon le scénario SSP5-8.5 (scénario pessimiste).

Figure 24 : Caractéristiques techniques indicatives d'un marché de demi gros

(à affiner durant les études techniques détaillées en prenant aussi en compte les données issues de l'ingénierie sociale)

<b>Marché de demi gros : 1 000 à 2000 Tonnes/semaine</b>	
Terrain affecté (en hectare)	3 – 6
Hall de transaction (m2)	1500 – 2500 (selon les résultats issus de l'ingénierie sociale)
Bâtiment administratif pour la structure de gestion du marché incluant le laboratoire d'analyse de qualité (m2)	200
Espace pour femmes incluant cantine pour nourrissons	100
Pont bascule (U)	1 (TLM 50 tonnes)
Espace de parking aménagé (m2)	selon l'espace affecté par site de l'avant projet détaillé
Voiries aménagées et plate-forme stabilisée	Superficie site marché
Magasins/entrepôts de stockage temporaire (T)	100 (typologies en fonction du type de produits à stocker: céréales/P. maraichers)
Bloc sanitaires pour homme et femme (nombre)	2 blocs H /F
Guérite et hangar vigile (m2)	15 -25
Local Compteur Electrique/et équipements solaires (m <sup>2</sup> )	20-30
Aire de collecte et de gestion de déchet / aire de compostage (m <sup>2</sup> )	60-100
Clôture (U)	1
Mini AEP pour alimentation en eau	1 ensemble (forage, reservoir, reseau, bornes fontaines etc....)
Alimentation en Electricité (Energie solaire)	1 ensemble (panneaux, batteries, filleries, accessoires ... CF APD)

### **Activité de réhabilitation des marchés hebdomadaires de collecte (MHC)**

Ces marchés intermédiaires (localement appelés « louma») sont identifiés au cœur des bassins de production sur la base des volumes actuels de produits agricoles approvisionnant les marchés de demi-gros. Entre 3 et 4 marchés hebdomadaires de collecte pour chaque marché de demi-gros seront retenus pour être réhabilités par le PASS.

Ces marchés traitent plus de 10 000 tonnes de produits par an avec des pics hebdomadaires de plus de 500 tonnes/semaine ont pour but de faciliter :

- (i) la collecte et le conditionnement de produits agricoles des zones de production vers les marchés de demi-gros ;
- (ii) l'approvisionnement efficace en intrants et produits phytosanitaires au profit des producteurs ;
- (iii) le stockage de produits agricoles (magasins temporaires ou non).

La sélection sera faite sur la base d'une caractérisation de chaque pôle économique faisant ressortir l'inventaire de tous les marchés intermédiaires classés par ordre d'importance et priorisés selon leur contribution dans l'approvisionnement du marché de demi-gros d'attache. Les infrastructures commerciales, MDG et MHC, seront dimensionnées en tenant compte du type et du volume de produits agricoles y transitant et estimés lors de la phase d'ingénierie sociale.

Le marché de collecte 'type' comprendra de manière indicative ce qui suit:

- Un ou deux hangars de transaction couvrant environ 500 - 1000 m<sup>2</sup> pour les transactions et le stockage temporaire des produits collectés; (dimension à préciser dans l'étude technique) ;
- des aires aménagées pour le séchage et reconditionnement des produits agricoles ;
- une boutique d'intrants agricoles et de produits phytosanitaires ;
- un bureau de services administratifs ;
- des entrepôts/magasins de stockage de produits agricoles (adaptés au stockage pour l'étalement des produits agricoles). L'entrepôt est conçu en prenant en

compte le type de produits à stocker, céréales et produits maraichers n'ayant pas les mêmes exigences avec un design adapté en conséquence ;

- des sanitaires genrées et accessibles aux personnes handicapées ;
- un espace aménagé pour les femmes au sein incluant une cantine servant également de lieu de réunion et de partage des connaissances ;
- dispositif de collecte et de gestion des déchets (y compris l'aménagement d'une aire de compostage pour les déchets organiques dans un endroit approprié à étudier) ;
- une clôture pour sécuriser les lieux si nécessaire ;
- une adduction en eau du marché, soit par la construction d'une mini AEP autonome, soit par le raccordement au réseau existant de la localité selon la faisabilité) ;
- l'électrification en option énergie solaire ;
- les autres infrastructures en fonction de la pertinence et du budget alloué.

Tableau 15 : Caractéristiques techniques indicatives d'un marché de collecte

(à affiner durant les études techniques détaillées en prenant aussi en compte les données issues de l'ingénierie sociale)

<b>Marchés de collecte 500-1000 Tonnes/semaine</b>	
Terrain affecté (ha)	.1,5 à 2,5 ha
Hall de transaction (m2)	500-1000
Magasin/entrepôt de stockage d'intrants agricoles, couplé d'un local servant bureau de gestion (m2)	60 -100
Magasin/hangar/entrepôt de stockage de produits agricoles (tonne) ⇒ en fonction des produits concernés – frais ou céréales à adapter selon le cas	En fonction du volume évalué (200-500)
Aires de reconditionnement de produits agricoles (à l'air à libre) – (m2)	200-500
Espace pour femme y compris cantine (m <sup>2</sup> )	60-80
Magasin/entrepôt pour le stockage de pesticide (m2)	10-20
Bloc sanitaires (U) (pour homme et pour femme séparé)	bloc h/f
Clôture (selon le besoin)/U	1
Dispositif de collecte et de gestion des déchets/ compostiaire (U)	1
Adduction en eau du marché (U)	1
Electrification (Energie solaire)	1

Les constructions seront réalisées selon les règles de l'art et conformément aux normes en vigueur au niveau du pays.

Les caractéristiques techniques principales sont :

- des fondations au niveau du bon sol déterminé par les sondages et essais géotechniques ;
- des ossatures (poteaux, chaînage...) en béton armé, dallage armé, chape rapportée, maçonnerie (murs et cloisons) en agglomérés (parpaings) de ciment ou en matériaux locaux matériaux locaux améliorés,
- une charpente métallique ou en bois selon le cas avec une couverture en tôle bac alu-zinc/ou en matériaux locaux selon le cas,

(iv) une menuiserie extérieure, portes et fenêtres, métallique ou en bois selon les cas et un châssis vitrés à l'intérieur, des menuiseries intérieures (portes iso-planes),

(v) une ventilation dans les combles,

(vi) des finitions en enduits intérieurs et extérieurs et peintures.

Le PASS explorera toutes les initiatives concluantes d'options de construction en matériaux locaux en tirant les leçons des expériences des projets passés ou en cours, qu'elles soient privés ou étatiques, dans la zone d'intervention, dans le pays ou même dans la sous région. Très souvent, ces innovations techniques apportent une valeur ajoutée et permettent d'économiser beaucoup d'énergie et de budget car moins coûteuses. Les bureaux d'architecture et d'ingénieurs conseils seront consultés sur ces aspects lors des études techniques et des propositions seront faites aux acteurs.

Les acteurs à leur tour proposeront eux aussi des modèles concluants qu'ils auraient expérimentés ou observés ailleurs. Cette interaction entre les ingénieries sociale et civile sera la clef pour parvenir à une conception participative et inclusive des infrastructures adaptées aux réalités socio-économique, culturelles, environnementales et sociales et résilientes au changement climatique.

**☞ L'aménagement des marchés territoriaux retenus, MDG et MHC, devra prendre en compte les infrastructures existantes sur les sites retenus, tout en assurant leur réhabilitation (si nécessaire) de manière à améliorer leur fonctionnalité conformément à la vocation du marché.**

### **Processus de mise en œuvre des activités d'ingénierie civile pour la réalisation d'infrastructures de marchés**

La réalisation de la réhabilitation des infrastructures commerciales se fera de la manière suivante :

- i) Avis à manifestation d'intérêt et processus de recrutement des cabinets en charge des études techniques (APS<sup>33</sup>, APD<sup>34</sup>, EIES<sup>35</sup> et élaboration du DAO<sup>36</sup>) ;
- ii) Interaction avec le cadre de concertation interprofessionnelle (ingénierie sociale) qui durant tout le processus du recrutement des cabinets, s'animait et a acquis de plus en plus de la maturité;
- iii) Conduite des études techniques (programmation fonctionnelle et technique, APS, EIES, APD), élaboration des dossiers d'appel d'offre (DAO);
- iv) Validation des résultats des études techniques (visites terrain d'appréciation des propositions faites par le cabinet, atelier de partage et d'examen des APD DAO, Avis de conformité et Non objection du bailleur de fonds (FIDA/AFD...) sur les APD/DAO) ;
- v) Lancement de l'avis d'appel d'offres et sélection des entreprises et des cabinets de contrôle de travaux;
- vi) Processus de signature des contrats avec les entreprises/bureaux de contrôle et notification des ordres de service pour le démarrage des travaux ;
- vii) Déroulement des travaux par les entreprises + surveillance et contrôle permanent; Supervision conjointe UGP-PASS et Services techniques concernés (Développement rural, Environnement, etc.); Participation des membres des organes de

---

33 APS: Avant-projet sommaire;

34 APD: Avant-projet détaillé;

35 EIES: Etude d'Impact Environnemental et Social, un cabinet différent conduira les études environnementales et sociales avec une interaction avec le cabinet en charge des études techniques d'APS, d'APD et DAO;

36 DAO: Dossier d'Appel d'Offre

gestion (représentants des CCI) à la supervision rapprochée des travaux en tant qu'observateurs;

viii) Réceptions technique, provisoire puis définitive des travaux;

### **Pistes rurales d'accès aux marchés territoriaux**

Le PASS contribuera à la mise en œuvre de la stratégie de transport routier en zone rurale au Sénégal par le désenclavement des zones de productions agricoles en réhabilitant environ 300 km de pistes rurales et/ou de routes rurales en terre modernes.

Ces interventions se concentreront sur des tronçons défectueux priorités selon la caractérisation de chaque pôle économique concerné reliant un ou plusieurs bassins de production au marché d'attache et intégrant la construction/réhabilitation d'ouvrages de franchissement et d'assainissement. Les tronçons seront sélectionnés sur la base :

(i) du degré de contribution au désenclavement des bassins de productions et la connexion des marchés ruraux ;

(ii) des liaisons avec le réseau routier principal et secondaire national existant afin d'optimiser les opportunités de parcours des véhicules de collecte et ;

(iii) de l'accès au site identifié du marché lui permettant ainsi un raccordement à la route principale.

Le volet environnemental et social sera intégré dans les études de faisabilité technique permettant ainsi de prévoir des actions d'atténuation appropriées. Des plans de gestion environnementaux et sociaux (PGES) seront élaborés et mis en œuvre lors de la phase des travaux.

Les tronçons seront aménagés avec une approche de résilience au changement climatique conformément aux standards en vigueur au Sénégal. Les ouvrages d'assainissement et de franchissement à réaliser seront donc conçus et exécutés dans les normes de manière à assurer la praticabilité de la route en toute saison.

En début d'intervention, les tronçons de pistes seront identifiés et priorités avec les parties prenantes et feront l'objet d'une validation finale par les autorités locales dûment informées dans le cadre du processus d'ingénierie sociale impliquant les cadres de concertation interprofessionnelles locaux (CIL) des marchés.

La validation des résultats des études techniques (APS, APD, EIES et DAO) sera effectuée durant les périodes appropriées, par exemple en saison de pluie afin de mieux identifier les zones d'écoulement et d'apprécier l'envergure de l'aménagement proposé en considérant les conditions les plus défavorables et ou/optimales selon les cas.). Le processus de validation des études techniques devra inclure des missions de vérification sur site lors de missions conjointes « UGP/AGEROUTE/CIL/autorités territoriales » afin de mieux apprécier les choix techniques proposées par les bureaux d'études en charge.

### ***Dispositif de mise en œuvre du volet réhabilitation des infrastructures économiques***

Au niveau de l'UGP, un·e expert en génie civil sera recruté·e et dépendra du Responsable de Composante 2 (notamment en charge des activités d'ingénierie sociale) et sera appuyé·e au niveau de chaque cellule par un·e relais pour effectuer un suivi de proximité des travaux de réhabilitation des infrastructures (voir organigramme du PASS). Ce relais / assistant sera aussi l'assistant local en charge des passations de marché. Cet assistant sera aussi l'expert d'appui en passation de marché pour faciliter les processus au niveau locale si besoin.

Il sera chargé, pour les infrastructures de marché, de : (i) préparer et finaliser tous les dossiers techniques nécessaires à la contractualisation avec les partenaires de mise en œuvre (services techniques, cabinets privés, consultants individuels, etc...) pour les études, contrôle et supervision des travaux d'infrastructures (TDR, conventions, Demandes de proposition (DP), Protocoles d'accord, etc...) ; (ii) participer à l'évaluation des offres techniques pour la sélection des prestataires (consultants, et bureaux d'études/cabinets d'ingénieurs conseils) pour les études et le contrôle des travaux ; (iii) organiser les réunions de cadrage et de remise des sites en prélude au démarrage des différentes prestations (études, contrôle, supervision) ; (iv) être l'interlocuteur principal des Services techniques déconcentrés (STD), bureaux d'études, et consultants mobilisés, s'assurer du bon déroulement des études techniques (APS, APD, DAO) ainsi que de la qualité des différents rapports produits pour le contrôle des travaux et garantir des résultats fiables ainsi que leur validation impliquant tous les services techniques concernés; (v) représenter le projet dans les réunions de chantiers regroupant les entreprises, bureaux de contrôle, STD et CIL ; (vi) s'assurer de la bonne interaction avec le processus d'ingénierie sociale conduit par les partenaires de mise en œuvre spécialisés recrutés à cet effet.

Il sera chargé, pour les infrastructures routières de : (i) préparer et finaliser le dossier technique en lien avec la contractualisation avec les agences d'Etat et/ou services techniques impliqués (notamment l'AGEROUTE, Environnement, etc...) ; (ii) participer à l'évaluation des offres techniques pour le recrutement des prestataires privés (cabinets, consultants individuels etc...) dans le cadre des études et contrôle des travaux notamment le processus déroulé par AGEROUTE dans le cadre de son appui à la maîtrise d'ouvrage sur tous les dossiers de pistes; (iii) représenter l'UGP-PASS dans les missions de supervision conjointe avec AGEROUTE, et participer aux étapes clés de remise de site, réception des travaux (provisoire, définitive, audit technique, mission de supervision FIDA etc...) ;

**Une convention d'appui à la maîtrise d'ouvrage** sera signée entre le PASS et l'AGEROUTE pour conduire tout le processus de réalisation des infrastructures routières prévues dans le cadre du projet. L'AGEROUTE devra :

(i) interagir avec le CIL pour participer au processus d'identification et de validation des tronçons de pistes,

(ii) recruter des cabinets privés devant conduire les études techniques (APS, APD, EIES, DAO) pour l'aménagement des tronçons retenus ;

(iii) valider tous les livrables produits par les bureaux d'études (APS, APD, DAO) et conduira le processus nécessaire à l'approbation du rapport d'EIES jusqu'à l'obtention du certificat environnemental et social nécessaire au démarrage des travaux de réalisation des pistes ;

(iv) recruter les entreprises spécialisées et des bureaux de contrôle aguerris pour l'exécution des travaux d'aménagement des pistes/routes en terre moderne ;

(v) superviser le processus d'exécution des travaux de réalisation des pistes en veillant à la qualité requise dans les règles de l'art et ;

(v) organiser les réceptions partielles, techniques, provisoires et définitives des pistes réalisées en invitant l'UGP-PASS à toutes ces étapes clés.

Des cabinets privés et des entreprises spécialisées seront recrutés par appel d'offres pour respectivement conduire les études techniques et l'exécution des travaux de construction d'infrastructure de marché.

Des conventions seront signées avec les Directions Régionales du Développement Rural (DRDR) et de l'Environnement, notamment pour les EIES et le suivi de la mise en œuvre des PGES pour effectuer un contrôle qualité des études techniques et des travaux d'infrastructures afin de véritablement s'assurer du rôle régalién de l'Etat de respect des normes en vigueur au Sénégal en matière d'infrastructures rurales.

L'ingénierie sociale, décrite dans le volet suivant, sera le préalable à toute intervention de l'ingénierie civile. Les études de faisabilité technique des infrastructures économiques ne commenceront qu'une fois avoir satisfait les points suivants :

(i) la mise en place des cadres de concertation interprofessionnels locaux (CIL) de marché, permettant de disposer d'un premier choix des 3-4 MHC principaux et de la validation des tronçons prioritaires de pistes rurales d'accès aux marchés,

(ii) le choix définitif des sites devant recevoir les infrastructures marchandes ainsi que la sécurisation foncières des sites y afférent (établissement d'actes fonciers),

(iii) l'estimation des volumes de produits agricoles sur les différents marchés pour garantir un dimensionnement des infrastructures qui concordent avec le volume de transaction escompté.

Une assistance technique internationale (ATI) sera mobilisée afin de garantir une meilleure interaction entre l'ingénierie civile et l'ingénierie sociale et interviendra en ciblant les étapes clés de mise en œuvre notamment au lancement technique du projet. Les interventions de l'ATI seront perlées et se feront suivant l'avancement du processus de mise en œuvre de l'ingénierie civile. Cette ATI pourra ainsi appuyer l'UGP dans l'assurance qualité des dossiers avant soumission au non objection du FIDA/BEI/CDP/OPEP (validation des études techniques, coaching pour le lancement des travaux, réceptions provisoires etc..).

### ***Normes techniques et éléments de coûts***

Les coûts unitaires de référence ont été estimés en tenant compte des prix des matériaux de construction, des éléments constitutifs de fonctionnement au niveau des marchés et du standard techniques des pistes au Sénégal.

Les coûts de réalisation des infrastructures par d'autres bailleurs (Banque Mondiale, Union Européenne, Banque Africaine de développement) dans les mêmes zones et selon le même standard ont été appliqués.

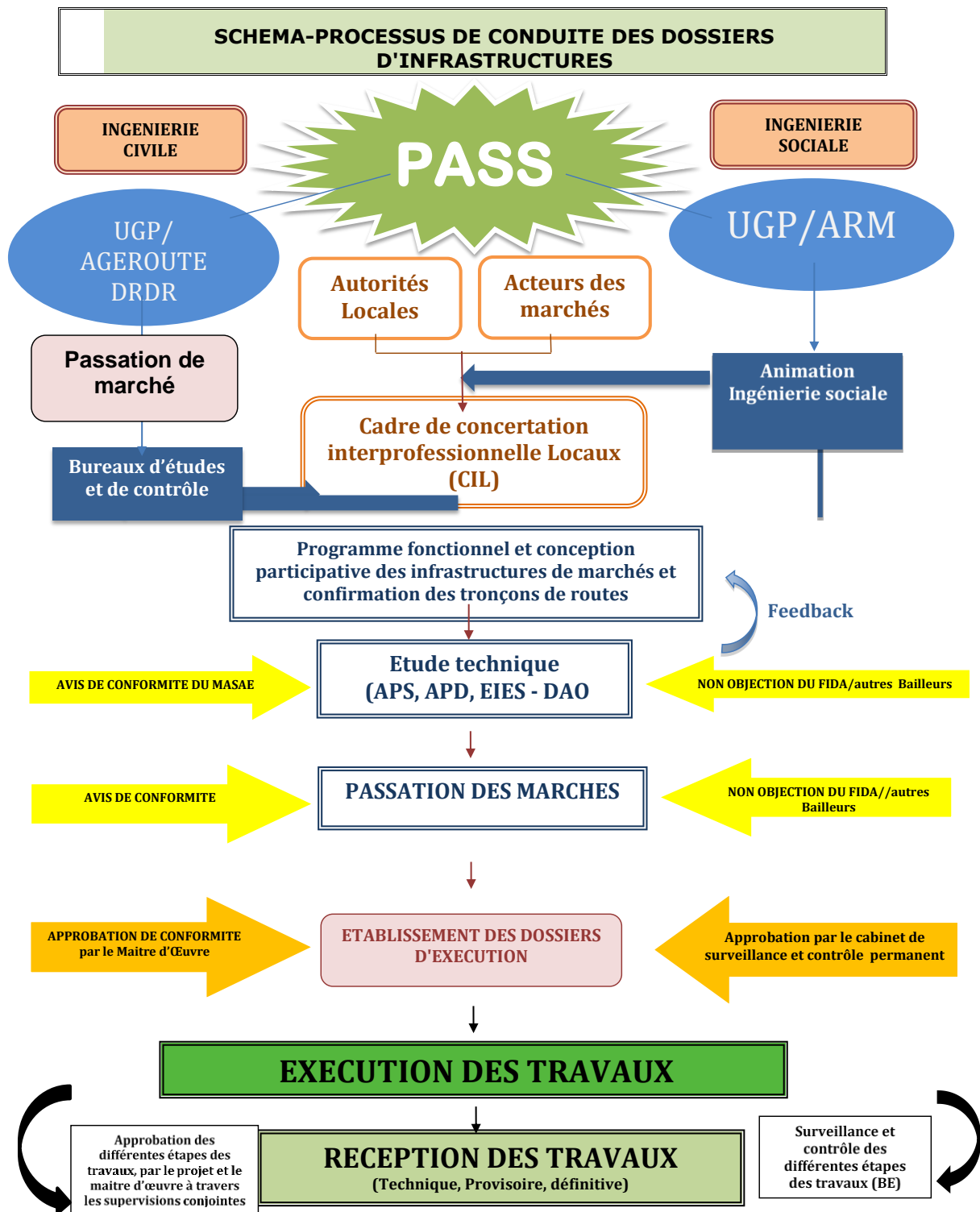
Les coûts des études, du suivi-contrôle et supervision sont estimés sur la base du coût estimatif des travaux dans les proportions suivantes: (i) études techniques, de 3 - 5%; (ii) suivi-contrôle des travaux, de 6 à 7%; (iii) supervision des études et des travaux par les services techniques (AGEROUTE/DRDR/Environnement) et l'UGP de 0,5 à 1,5%.

### ***Mesures environnementales et sociales***

les PGES découlant des EIES seront mis en œuvre sous la supervision directe du Ministère en charge de l'Environnement, responsable du suivi environnemental. Les EIES définies par le décret n° 2001-282 du 12 avril 2001 dépendent de plusieurs critères dont la longueur des pistes, la localisation des pistes, et la nature des travaux prévus (techniques de construction et infrastructures associées).

Figure 25 : Processus de conduite des dossiers d'infrastructures





### **Volet Dispositif de gestion et maintenance des infrastructures économiques.**

Afin d'assurer la bonne utilisation et la maintenance des infrastructures économiques, le projet veillera à ce que tous les usagers, et notamment le secteur privé OP incluses, soient impliqués dès la conception de ces infrastructures pour, par la suite, suivre le processus de réhabilitation et assurer leur maintenance et parallèlement se préparer à adapter leurs activités économiques en conséquence. Les résultats escomptés sont les suivants :

- 36 cadres de concertation interprofessionnels locaux (CIL) de marchés territoriaux (producteurs, collecteurs, transporteurs, commerçants, jeunes et femmes entrepreneurs sur les marchés, etc....) interagissent avec les autorités locales pour influencer l'évolution des marchés territoriaux ;
- 36 dispositifs de gestion des marchés seront mandatés par les communes propriétaires de l'infrastructure sous forme de partenariat public-privé, pour assurer le fonctionnement transparent du marché et de ses services, dont des systèmes d'information sur les prix des produits agricoles, mis à disposition des usagers du marché de manière régulière et fiable et des statistiques nationales avec digitalisation

potentielle de différentes fonctions (feuille de véhicule, mesure des volumes, base de données, réseaux sociaux dédiés, plateforme électronique de mise en contact<sup>37</sup>);

- 36 comités locaux d'entretien des pistes-marchés réhabilités par le projet seront effectifs et intégrés aux CIL des marchés.

### **Activité de mise en place et accompagnement des CIL-marché**

La réhabilitation des marchés territoriaux nécessitera la mise en place préalable d'un cadre d'échanges permanent autour des préoccupations communes à tous les acteurs des marchés et de leurs organisations (OP, transporteurs, commerçant·es, dockers, transformateur·ices, cantonniers...) ainsi que les autorités locales. Ce cadre de concertation interprofessionnel local (CIL) se chargera notamment de la planification du projet de construction, de la négociation des emplacements de sites avec les autorités (sécurité, foncier), de l'évaluation des volumes des différentes productions agricoles concernés, etc.

Il sera aussi l'interlocuteur local des acteurs de l'ingénierie civile contractée par le projet. La mise en place de chaque CIL se déroulera comme suit:

- (i) sensibilisation et information sur le processus ;
- (ii) diagnostic des acteurs de marchés (acteurs concernés, leur interrelations, rôles, fonctions, méthode de récolte des taxes, etc.) ;
- (iii) mise en place des instances du CIL (élection de délégués par groupe d'acteurs –les femmes et les jeunes devant être représentées-, avec mise en place du dispositif de rencontres –périodicité, modalités- ;
- (iv) animation participative pour la production d'informations stratégiques : esquisse de plan de marché, acquisition des sites d'implantation, évaluation des produits agricoles et de leur volumes, hiérarchisation des principaux axes approvisionnant le marché en produits agricoles, etc.

La production de ces livrables constituera des conditions préalables au lancement des activités d'ingénierie civile.

Un CIL restera un espace ouvert dans le sens où il demeurera un lieu d'échanges, de concertation et d'information pour les différents groupes d'acteurs du marché et représentera un espace de dialogue et de décision sur des défis communs. Ce cadre de concertation ne constitue pas une personnalité juridique.

### **Activité de mise en place des dispositifs de gestion des marchés**

Chaque CIL participera à la mise en place d'une structure pérenne inclusive de gestion du marché ayant sa propre personnalité juridique tout en permettant à toutes les parties prenantes du marché territorial de continuer à conduire leurs activités économiques de manière indépendante.

Le projet appuiera l'émergence et la mise en place de ce dispositif de gestion de marché territorial en chaque endroit. Ce dispositif, qui pourra différer de nature selon le volume du marché, aura une personnalité juridique reconnue et opérationnelle qui lui permettra d'assurer la gestion efficace et transparente du marché territorial. Cette structure pourra être un GIE ou tout autre structure adaptée à couvrir ce mandat de services accessibles à tous.

Ce dispositif de gestion constituera le cadre juridique, organisationnel, et comptable du marché. Il assurera aussi l'effectivité des différents services attendus sur le marché, la gestion des conflits, l'organisation d'événements facilitant les transactions physiques, l'accès fluide aux différentes aires de transactions et de parkings, etc.

---

37 e-granary EAFF en Afrique de l'est soutenu par un projet GAFSP et OPenACP <https://e-granary.com>

Ses principaux rôles seront : i) de faire respecter la charte des usagers du marché établie avec le CIL ; ii) d'assurer l'accès aux différents espaces (de négociation, de commercialisation, de parking) aux usagers ; iii) de faciliter la mise en relation des acheteurs et des vendeurs ; iv) d'assurer la sécurité des biens et des personnes ; v) d'assurer la propreté des lieux et le traitement des déchets ; vi) de mettre à disposition, de manière permanente, des informations sur les prix et les volumes de transactions ; vii) de mettre à disposition des unités de mesures reconnues et standardisées ; viii) de faciliter et les activités de conditionnement (tri, séchage, etc.) ; ix) de permettre le libre chargement et déchargement des produits ; x) de percevoir de manière transparente les taxes au nom de la mairie à laquelle une partie sera rétrocédée ; x) d'informer régulièrement le CIL des activités du marché.

Cette gestion sera déléguée sous la forme de partenariat public-privé (PPP) local par les mairies, propriétaires de l'infrastructure. Un contrat trisannuel reconductible, signé dans le cadre de ce PPP local, définira clairement les rôles, droits et devoirs des deux parties.

Le montant alloué au dispositif de gestion du marché devra être basé sur son plan d'affaire et négocié avec la mairie. Il pourra évoluer selon les résultats effectifs, le principe étant que ce dispositif ait les moyens de faire fonctionner le marché et d'en assurer la maintenance sans engranger de bénéfices indus.

Les modalités de collecte et de gestion des redevances devront être définies/négociées spécifiquement pour chaque marché territorial en fonction de ses spécificités et devront préciser :

(i) le montant des redevances et leur nature (au poids, par stand, par service, sur l'achat, sur la vente, etc.) ;

(ii) les modalités de perception basée sur les volumes mesurés du pont bascule, par voie électronique, lettre de véhicule, etc. ;

(iii) les modalités de versement à la commune (organisation financière, comptes en banque, montant alloué aux services du GIE, etc.) et leur outils assurant toute transparence de leur utilisation ;

(iv) la part des redevances de marché qui est réinvestie dans le marché (devant couvrir les amortissements, réparations, salaires, etc.).

Le dispositif de gestion des marchés fera des rapports trimestriels d'activités et financiers au CIL, dont il sera devenu un des membres, et qui seront copiés pour information à la commune et à l'ARM.

Le dispositif de gestion devra être audité tous les ans par un cabinet externe dont les couts devront être inclus dans le plan d'affaires.

### ***Activité de Système d'information des marchés territoriaux***

Les informations sur les prix des produits agricoles seront mises à disposition des usagers de manière régulière et fiable. Elles devront pouvoir donner au minima des informations sur les prix observés le jour précédent sur les marchés locaux, et si possible, nationaux. Elles devront être accessibles au niveau des marchés mais aussi dans les villages environnants : i) par affichage public sur le marché relayé par les réseaux sociaux ; ce service fera donc partie du « package » de services offerts par le marché et entrera dans les charges du dispositif de gestion et, ii) par le recours à des services privés/coopératif, notamment par voie électronique, que chaque acteur solliciterait en fonction de ses besoins. La facturation du service serait alors à la charge de l'opérateur de marché.

Le PASS appuiera le déploiement de plateformes électroniques de mise en contact des opérateurs commerciaux en pouvant s'inspirer de l'expérience en cours du e-granary EAFF en Afrique de l'est soutenu par un projet GAFSP et OPenACP<sup>38</sup>.

---

38 <https://e-granary.com>

Le projet facilitera cet accès à l'information, soit sous forme d'appui aux structures produisant ces informations, soit de diffusion de prix au travers de radios locales, etc. et sera défini au cas par cas au moment de la mise en place des dispositifs de gestion. La constitution d'une base de données centralisée des prix et des volumes de transactions sera facilitée et exploitée au niveau de l'ARM qui communiquera les données agrégées aux services statistiques nationaux.

### **Volet Mise en place/Appui et accompagnement des dispositifs de maintenance des pistes rurales.**

La maintenance des tronçons de piste réhabilités reliant bassins de production et marchés territoriaux tels qu'identifiés par les CIL lors de la phase de planification stratégique des interventions devra être assurée. En désenclavant les bassins de production, ces tronçons de pistes rurales d'accès aux marchés sont intimement liés aux marchés territoriaux puisqu'ils permettront un meilleur acheminement des produits des bassins de production vers les marchés.

En collaboration avec l'Agence des Travaux et de Gestion des Routes du Sénégal (AGEROUTE), des groupements locaux d'entretien des pistes (GLEP) seront mis en place au niveau des tronçons réhabilités. Ces groupements pourront se constituer en coopérative de cantonniers. Dans la logique du projet, ces groupements feront partie intégrante des CIL des marchés. Une partie des redevances collectées sur les marchés pourra leur être reversée pour qu'ils puissent assurer l'entretien de base afin que les pistes restent carrossables ce qui conditionne l'activité des marchés. Des modules en gestion de caisse seront ajoutés aux formations techniques.

L'approche présentée dans ce volet s'inspire de l'expérience du FIDA dans différents pays de la sous-région<sup>39</sup> où de tels dispositifs ont été mis en place. Dans le cadre d'une coopération sud-sud, un voyage d'études, en début de projet, permettra un partage d'expérience, afin d'inspirer le dispositif retenu.

---

<sup>39</sup> au Niger, dans le cadre du ProDAF et en Guinée dans le cadre du Projet AgriFARM

Tableau 16 : Matrice recapitulative de l'implication de l'ingénierie sociale selon les phases de maturité du PASS

Phase d'intervention	Effets attendus	Activités
<p><b>phase I :</b>  <b>Ingénierie sociale</b>  <b>stratégique</b></p>	<p>Plan stratégique de réhabilitation des infrastructures économiques (avec documents d'appui: plan schématique, flux d'approvisionnements, certificate foncier)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rencontres avec les autorités locales, réunions publiques, constitution du CIL, appel aux différentes acteurs parties prenantes des marchés territoriaux ;</li> <li>- Cartographie du pôle de développement économique identifiant les bassins de production et les flux de produits agricoles ;</li> <li>- Priorisation des infrastructures économiques ;</li> <li>- Sélection des critères pour établir le CIL ;</li> <li>- Organisation des acteurs économiques (ex. coopérative,);</li> <li>- Identification des sites pour infrastructures à réhabiliter</li> </ul>
<p><b>phase II :</b>  <b>Ingénierie sociale</b>  <b>opérationnelle ;</b>  <b>Ingénierie civile ;</b>  <b>Ingénierie financière.</b></p>	<p>recommandations régulières pour guider le processus de réhabilitation des infrastructures et de renforcement des opérateurs économiques</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réunions régulières (mensuelles/bimensuelles) avec un appui-conseil adapté ;</li> <li>- Identification du dispositif de gestion des infrastructures (marchés territoriaux;</li> <li>- Emergence des groupes de maintenance des pistes rurales;</li> <li>- Elaboration de PPP local pour la délégation de gestion des marchés;</li> <li>- Implication dans l'accompagnement des Jeunes ;</li> <li>- Sélection du comité de construction des infrastructures ;</li> <li>- Activités de communication locale.</li> </ul>
<p><b>phase III:</b>  <b>Ingénierie technico-</b>  <b>économique ;</b>  <b>Ingénierie financière</b></p>	<p>Les marchés territoriaux fonctionnent et sont gérés de manière économiquement viable; les pistes sont maintenues en bon état;</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Suivi de la gestion des infrastructures économiques par la structure de gestion;</li> <li>- Suivi des coopératives établies ;</li> <li>- Faciliter les interactions commerciales entre commerçants et producteurs ;</li> <li>- faciliter l'accès aux services financiers ruraux avec les FCP ;</li> </ul>
<p><b>phase IV:</b>  <b>stratégie de sortie</b></p>	<p>Contribution économique reconnue au niveau régional</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- documentation et passage à l'échelle des dispositifs</li> </ul>

### ***Dispositif de mise en œuvre du volet gestion et maintenance des infrastructures économiques***

La mise en œuvre de ce volet se fera au travers des partenaires spécialisés identifiés pour leurs compétences et la teneur de leur mandat et qui seront contractés sur base d'une convention trisannuelle, reconduite tous les ans sur la base d'un contrat avec gestion axée sur les résultats identifiés par des livrables. Il s'agira de :

**l'Agence de régulation des marchés (ARM)** qui aura la responsabilité de : i) mettre en place et d'animer les cadres de concertation interprofessionnels de marchés (CIL) ; ii) appuyer la formalisation des dispositifs de gestion du marché; iii) soutenir leur structuration opérationnelle (plan d'affaires, mise en place de l'équipe salariée, mise en place des contrats avec les prestataires, horaires d'ouverture, montant de la taxe et sa part reversée à l'autorité locale, etc.). Pour ce faire, l'ARM renforcera ses bureaux régionaux par un binôme d'animateur·rices qui seront appuyés en permanence par une base arrière nationale à partir du siège ;

**l'AGEROUTE** renforcera les capacités techniques des GLEP mis en place en animant les séances de formation dispensées afin ces comité puissent être aptes à intervenir en cas de besoin pour réparer des anomalies mineures sur les différents tronçons réhabilités.

**le think tank IPAR** qui aura la responsabilité de fournir une assistance technique ciblée : i) à l'ARM en ingénierie sociale des marchés tout le long du processus (dispositif de gestion des marchés, SIM...) et, ii) aux conseils départementaux et communes sur les PPP et la coopération intercommunale et interdépartementale dans le cas des infrastructures économiques dont les usagers dépassent le territoire administratif retenu. IPAR mobilisera ses ressources humaines pour la production de livrables (notes, études, publications) dont les thèmes seront précisés chaque année selon les besoins de l'avancement du projet.

L'UGP sera pourvue d'un spécialiste en ingénierie sociale et en accompagnement des OP qui occupera le poste de Responsable de la composante 2.

### ***Facteurs de risque et mesures d'atténuation***

La réalisation des travaux d'infrastructures est assujettie à plusieurs étapes et phases dont principalement : (i) les études techniques et élaboration de DAO; (ii) les différents processus de passation des marchés (recrutements des cabinets d'études, de contrôle et des entreprises des travaux); (iii) l'exécution des travaux.

Au niveau de chacune de ces étapes, les principaux risques peuvent être comme suit: (a) les insuffisances liées à la conduite des études techniques et DAO peuvent impacter négativement sur les travaux; (b) l'adjudication des marchés de travaux à des entreprises non performantes (n'ayant pas suffisamment de capacité (matériels/engins appropriés et, personnels d'encadrement qualifiés, accusant du retard dans les travaux); (c) l'insuffisance dans la gestion des contrats par le projet et les partenaires de mise en œuvre).

Afin de minimiser ces risques et pouvoir ainsi réaliser des infrastructures dans les délais planifiés et dans les règles de l'art, il faudra nécessairement : (i) recruter des cabinets expérimentés et performants pour assurer la qualité des études techniques/DAO et le contrôle des travaux ; (ii) prendre le temps de bien amender les résultats issus des études techniques (avec la mise en place des comités compétents pour la validation) ; (iii) insérer dans les DAO des critères de sélection rigoureux pour les entreprises (par exemple exiger qu'au moins 50% des matériels soient en propre, et être très minutieux sur les profils du personnel d'encadrement technique proposé par les entreprises) ; (iii) La rigueur dans le respect de la passation des marchés permet d'assurer le bon timing. La qualité de l'évaluation des offres permet d'éviter des recours qui pourraient annuler et faire reprendre tout le processus de passation des marchés; (iv) mettre en place un dispositif de supervision conjoint (Projet/services techniques/AGEROUTE s'adjoignant éventuellement d'autres personnes ressources) avec une fréquence d'intervention bimensuelle ou trimestriel selon la pertinence) ; (v) mobiliser effectivement l'assistance technique prévue sur le volet marché notamment sur les étapes clés du processus de réalisation (études, exécution des travaux).

Le phasage de la réalisation des infrastructures économiques se base sur un équilibre des interventions sur les neuf régions et tient compte également de la capacité de mise en œuvre du projet ainsi que de la mobilisation des financements. Le phasage assure également une logique d'intervention territoriale.

Figure 26 : Matrice de phasage général des infrastructures économiques

Matrice de phasage des infrastructures par bailleur, par région et par an					Interventions structurantes	Marché de demi-gros MDG	Marché territorial hebdomadaire MTH	Pistes rurales (accès aux marchés) PR/AM						
2024	PASS	Note de lecture: le tick représente le début des investissements structurants suivis des semestres d'intervention en couleur vive, les semestres précédant et suivants, en couleur pâle, représente les interventions de l'ingénierie sociale (mobilisation et durabilité)							2025	2026	2027	2028	2029	2030
FIN	Région	situation	catégorie	km/Ha/Nb										
CDP	Djournbel	Touba (marché Okass / Gare Boundaw	MDG	1										
CDP	Djournbel	Marchés hebdomadaires priorités rattachés	MTH	4										
CDP	Djournbel	tronçons critiques rattachés aux marchés hebdomadaires	PR/AM	30										
CDP	Fatick													
CDP	Fatick	Marchés hebdomadaires priorités rattachés	MTH	3										
CDP	Fatick	tronçons critiques rattachés aux marchés hebdomadaires	PR/AM	25										
OPEP	Kaffrine	Kaffrine	MDG	1										
OPEP	Kaffrine	Marchés hebdomadaires priorités rattachés	MTH	3										
OPEP	Kaffrine	tronçons critiques rattachés aux marchés hebdomadaires	PR/AM	25										
FIDA	Kaolack	Gare de Niore (Parc Dougoup)	MDG	1										
FIDA	Kaolack	Marchés hebdomadaires priorités rattachés	MTH	3										
FIDA	Kaolack	tronçons critiques rattachés aux marchés hebdomadaires	PR/AM	30										
BEI	Kolda	Diaobé	MDG											
BEI	Kolda	Marchés hebdomadaires priorités rattachés	MTH	4										
BEI	Kolda	tronçons critiques rattachés aux marchés hebdomadaires	PR/AM	40										
BEI	Kédougou	Kédougou	MDG	1										
BEI	Kédougou	Marchés hebdomadaires priorités rattachés	MTH	3										
BEI	Kédougou	tronçons critiques rattachés aux marchés hebdomadaires	PR/AM	30										
CDP	Louga	Louga	MDG	1										
CDP	Louga	Marchés hebdomadaires priorités rattachés	MTH	3										
CDP	Louga	tronçons critiques rattachés aux marchés hebdomadaires	PR/AM	40										
BEI	Sédhiou	Touba mourid	MDG	1										
BEI	Sédhiou	Marchés hebdomadaires priorités rattachés	MTH	3										
BEI	Sédhiou	tronçons critiques rattachés aux marchés hebdomadaires	PR/AM	40										
OPEP	Tambacounda	Koumpentoum	MDG	1										
OPEP	Tambacounda	Marchés hebdomadaires priorités rattachés	MTH	3										
OPEP	Tambacounda	tronçons critiques rattachés aux marchés hebdomadaires	PR/AM	40										

**Détail du phasage dans la réalisation des infrastructures économiques (marchés et pistes rurales):**

Afin de permettre une meilleure prise en charge des dossiers d'infrastructures par l'équipe du Projet PASS, un groupage sera opéré pour la mise en œuvre des activités. Globalement il est proposé deux groupes de dossiers qui seront conduits pour ce qui concerne les infrastructures économiques (marchés et pistes).

**1<sup>er</sup> groupe:** Il concernera les pôles des regions de Kaffrine, Kaolack, Kolda, Sedhiou et Tambacounda. Pour ce groupe, la sélection des cabinets d'étude se fera en même temps que les premières activités d'animation de l'ingénierie sociale c'est-à-dire courant premier semestre de l'année 1. Les études techniques APS, APD et DAO seront réalisées et validées au second semestre de l'année 1. Ensuite se poursuivra, le recrutement des entreprises des travaux et cabinets de contrôle courant le premier semestre 2. Les travaux démarreront au second semestre de l'année 2.

**2<sup>ème</sup> groupe:** Il concernera les pôles des regions de Diourbel, Fatick, Kédougou et Louga. Pour ce groupe, la sélection des cabinets d'étude se fera en même temps que les activités d'animation de l'ingénierie sociale c'est-à-dire courant deuxième semestre de l'année 2. Les études techniques APS, APD et DAO seront réalisées et validées au premier semestre de l'année 3. Ensuite se poursuivra, le recrutement des entreprises des travaux et cabinets de contrôle courant le deuxième semestre 3. Les travaux démarreront en fin de second semestre de l'année 3.



⇒ **En fin de la quatrième année, toutes les infrastructures devront être opérationnelles dans leur intégralité et ceci permettra d’apprécier les premiers résultats de l’exploitation des marchés et des pistes durant la vie du projet.**

Ce calendrier étant établi pour des conditions des plus défavorables, il serait important, autant que faire se peut, d’anticiper sur les actions à mener dans les différents processus (passation de marché pour le recrutement des cabinets et des entreprises- conduite et validation des études techniques- exécution des travaux etc...) afin de livrer les infrastructures le plus tôt possible pour une meilleure exploitation et appropriation par les bénéficiaires déjà dans la durée de mise en œuvre du PASS.

### ***Stratégie de sortie et durabilité***

La gestion de ces marchés prévoit les coûts de maintenance des installations économiques et d’entretien courant des pistes pour ainsi garantir la durabilité des investissements. L’approche participative du processus d’identification des sites, des axes de provenance des produits agricoles, de conception des plans (avec les acteurs), d’implication des services techniques déconcentrés dans la mise en œuvre est gage de durabilité.

De par l’ingénierie sociale, toutes les parties prenantes des marchés et de leurs zones d’influence se mettront ensemble pour convenir des résultats à atteindre. Ces dispositifs permettront de faire en sorte que des infrastructures appropriées puissent être conçues et réalisées afin d’améliorer les conditions de développement économique de chaque entité ayant le marché au cœur.

C’est aussi à travers cette ingénierie sociale que des dispositifs autonomes de gestion des infrastructures émergeront en collaboration avec les autorités locales dans un cadre de partenariat public-privé. L’émergence d’une société civile organisée en milieu rural et composée de tous les acteurs de marchés, des producteurs, commerçants, entrepreneurs (jeunes et femmes) etc...est un gage de durabilité. Le projet appuiera fortement le renforcement des capacités de ses acteurs afin que leur autonomie soit durable et efficace.

La maintenance des pistes réhabilitées par les groupements locaux d’Entretien des Pistes (GLEP), faisant partie des cadres de concertation des marchés, contribuera énormément à la durabilité infrastructures routières en milieu rural.

L’implication forte des services techniques déconcentrés dans le processus des études de faisabilité et la réalisation des travaux (supervision) (cas des DRDR et Environnement), et via l’appui à la maîtrise d’ouvrage confié à AGEROUTE sur les pistes permet de garantir une appropriation des infrastructures par ces derniers et donc une meilleure prise en compte par l’Etat du Sénégal dans la planification des budgets de maintenance.

## **Sous-composante 2.2: Développement des services marchands connexes à la production agricole**

Cette sous-composante vise à assurer que les opérateurs économiques présents sur les marchés, et notamment les OP, les femmes, les jeunes et les personnes handicapées, puissent bénéficier de l'amélioration des marchés territoriaux et soient en mesure de contribuer à leur gouvernance et développer toute la gamme des services marchands connexes à la production agricole, en particulier les services et produits contribuant à la résilience climatique des exploitations et à leur transition agroécologique.

Le premier volet s'attache au renforcement des capacités des OP dans leur fonctions économiques, sur les marchés notamment en appuyant la transition vers des coopératives agricoles assurant des services marchands en amont et en aval de la production accessibles à tous à l'échelle des marchés, mais aussi des services institutionnels sur des thèmes transversaux (plaidoyer, capitalisation, etc.).

Le second volet, comme pour la composante 1, concerne l'accès à la finance rurale en cofinçant, par un financement à coûts partagés, les initiatives entrepreneuriales (que certains PTF nomment « sous-projets »<sup>40</sup>) des OP, coopératives, et micro- et petites agro-entreprises dans le secteur des services marchands connexes à la production agricole, y compris le mécanisation, la production d'intrants dont les biofertilisants, le stockage, la transformation, la commercialisation, le transport et la facilitation de l'accès aux services financiers – y compris les envois de fonds et l'assurance agricole.

### **Contexte des Organisations professionnelles agricoles au Sénégal**

#### ***Définition des organisations professionnelles agricoles (OPA)***<sup>41</sup>

Ce sont des organisations autonomes de type coopératif regroupant des petits exploitants, des agriculteurs familiaux et des producteurs ruraux, y compris des pasteurs, des pêcheurs artisanaux, des paysans sans terre et des peuples autochtones, structurées au-delà du niveau de base ou des communautés, au niveau local, national, régional ou mondial, sur la base d'un produit (organisations de types filières) ou d'un territoire (organisations de type généralistes).

Cette définition inclut toutes les formes d'associations, de coopératives, d'unions et de fédérations de producteurs. Elles sont présentes dans tous les pays et dans la plupart des zones rurales, mais toutes n'ont pas le même niveau de développement et de capacité.

#### ***Une diversité d'organisations professionnelles agricoles***

Typologie des OPA. Le Sénégal est l'un des pays moteurs d'Afrique de l'Ouest en matière de structuration paysanne, de dynamisme du mouvement paysan organisé, et de maturité générale des OPA. Il existe plusieurs catégories d'OPA, du niveau local (village, communes), aux échelles départementale, multi-départementale, régionale et nationale. Les OPA sont structurées soit par filière, pour celle fournissant des services priorisant le développement d'une spéculation ou d'un groupe de produits, soit par territoire pour celles avec des fonctions transversales telles que le conseil à l'exploitation familiale, la promotion de l'agro-écologie, l'accès aux intrants de qualité, le plaidoyer pour l'accès au foncier, la promotion du consommateur local, etc., soit enfin par catégorie sociale pour celles appuyant les femmes, les jeunes ou les personnes handicapées.

Au niveau national, les OPA sont fédérées au sein de nombreuses organisations de type fédération nationale, telle la FONGS qui est une des OPA fondatrices du mouvement paysan sénégalais et qui a une structuration territoriale, rassemblées pour la majorité d'entre elles au sein du CNCR. Il existe cependant d'autres plateformes ou réseaux nationaux d'OPA de moindre envergure, tels que Mouvement sénégalais pour le développement (MSD), Forces Paysannes et le RESOPP.

L'ASPRODEB, une innovation du mouvement paysan au service des OPA : l'ASPRODEB a été créée le 22 février 1995 dans le but de contribuer à l'amélioration des conditions de vie des familles et des populations agricoles par des activités qui participent à la réalisation des objectifs nationaux de développement rural et urbain et s'inscrivant dans le cadre d'un développement durable.

Créée à l'occasion du transfert d'un reliquat de financement d'un programme de l'État sénégalais sur financement Banque Mondiale en vue d'orienter les ressources vers les OPA locales, l'ASPRODEB a mis en place une Agence d'Exécution des Projets (AGEP) à qui une autonomie en matière de choix de projets et d'appuis techniques aux bénéficiaires a été accordée. L'association a fixé à son agence d'exécution deux missions fondamentales : l'allocation efficace des ressources pour des investissements d'impact, la promotion et le développement des capacités techniques, organisationnelles et institutionnelles des exploitations familiales et des organisations de producteurs.

Le tableau ci-dessous donne un aperçu de cette typologie avec des exemples d'OPA rencontrées dans le cadre de la formulation du PASS et dont le descriptif est fourni dans l'annexe 5 des matrices des partenaires

Tableau 17 : Typologie des OPA au Sénégal par niveau géographique

Niveau géographique	Type d'OPA	Nature	Exemples
National	Cadre national / plateforme nationale	Représentation de la profession, défense des intérêts, promotion des EF, plaidoyer	CNCR MSD FP
National	Fédération / réseau spécifique	Fédérer des OPA dans un domaine spécifique filière, généraliste ou thématique	RESOPP FONGS
Multi-régional	Fédérations filières à géographie spécifique	Rassemble les OPA d'une même filière plus dynamique dans certaines régions	FEPROMAS (maïs) CCPA (arachide puis diversifiée)
Multi-départemental	Associations paysannes territoriales	Rassemble des OPA dans un territoire donné	ADAK, ARAF
Muti-communal	Groupements d'association / coopératives	Faitière d'OP de base généralement organisés autour d'un seul produit	GPS GIPA
Communal / villageois	OP de base, coopératives	Organisation de base composée de producteurs/ agro-éleveurs	

Présentation de quelques OPA clés du pays : le tableau ci-dessous synthétise les informations sur quelques OPA clés du pays

Tableau 18 : Présentation de quelques OPA faitières clés au Sénégal

OPA	Caractéristiques
CNCR	<p>Le CNCR regroupe 32 fédérations et unions paysannes actives dans toutes les filières (agriculture, horticulture; pêche, élevage) représentant des millions de Sénégalais.es</p> <p>Le CNCR dispose d'un collège des femmes (depuis 2005) et des jeunes (depuis 2012) pour promouvoir l'inclusion et le leadership. Les principales caractéristiques du CNCR sont</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Présence dans les 14 régions en collaboration avec les partenaires publics et privés</li> <li>- Représentation de la profession agricole dans les instances de décision des structures publiques et parapubliques (CESE, ANCAR, ISRA, ITA, INP, FNDASP, FNRAA, CNAAS, FONGIP, FADSR, CSE, etc.)</li> <li>- Influence des politiques, projets et programmes à la production de connaissance sur les EF, OP et territoires, les campagnes de plaidoyer s'appuyant sur des données probantes en collaboration avec les alliés de la société civile et du secteur privé</li> <li>- Veille citoyenne : le CNCR a mis en place depuis quelques années un dispositif de veille citoyenne paysanne (voir <b>Annexe 4.5.7 – Les Comités de veille citoyenne</b>)</li> <li>- Présence d'une expertise dans toutes les chaînes de valeur agro-sylvo-pastorale et halieutique</li> <li>- Un réseautage au niveau régional et international avec les OP et la société civile</li> <li>- Partenariat avec l'Etat et les PTF (FIDA, FAO, UE, BM, etc.</li> </ul> <p><a href="https://cncr.org/">https://cncr.org/</a></p>
MSD	<p>le Mouvement Paysan Sénégalais est une Plateforme paysanne hybride créée le 15 Septembre 2004 et composée d'organisations de producteurs mais aussi de personnes physiques qui s'activent dans l'agriculture, l'élevage, la pêche, la foresterie, la transformation de produits agricoles, le commerce et l'artisanat rural, présente dans les 14 régions du Sénégal.</p> <p>Le MSD appuie et accompagne les OP à travers des programmes de développement agro-sylvo-pastoral et halieutique.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la lutte pour le renforcement de la collaboration et le partenariat entre Etat, société civile (MSD)</li> <li>- la recherche et le développement de partenariats pour la modernisation des activités des EF</li> </ul>
FP	<p>Forces Paysannes est une plateforme qui regroupe 275 organisations et 19 710 membres. FP intervient dans les 14 régions dont un fort ancrage dans les régions de Kaolack, Fatick, la zone de Niayes, Louga, Kaffrine, Matam, Thies Sedhiou, Ziguinchor, Tambacounda et Saint Louis. Le domaine d'intervention s'articule sur les activités agro-sylvo pastorales et halieutiques : Agriculture, Elevage et pêche et leurs chaînes de valeur.</p>
ASPRODEB	<p>L'ASPRODEB est un « bras économique » du CNCR et plus spécifiquement un instrument créé par les OP de base qui fournit aux organisations paysannes les services de renforcement de capacités, de gestion financière et de conseils. Ainsi, ses missions principales consistent à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Appuyer les fédérations nationales d'OP et autres organisations de producteurs au niveau régional et local dans la mise en œuvre des programmes négociés avec l'Etat et les partenaires au développement ;</li> <li>- Fournir aux fédérations et à toutes les composantes du mouvement paysan les soutiens et conseils techniques et professionnels nécessaires à la réalisation des programmes économiques des OP et à ceux auxquels elles sont associées ;</li> <li>- Assister les fédérations en leur fournissant les informations, les conseils et les appuis favorisant leur plus grande professionnalisation dans les services rendus à leurs membres.</li> </ul>
FONGS	<p>La FONGS est une organisation "généraliste" et non structurée en filière. Elle regroupe plus de 150 000 membres, répartis dans 31 associations à dimension régionale sur l'ensemble du Sénégal (<a href="http://www.fongs.sn/">http://www.fongs.sn/</a>). La FONGS a pris l'option stratégique depuis sa création en 1976 de ne pas se focaliser sur une filière particulière. Elle apporte sa contribution au développement et à la modernisation des exploitations familiales en général.</p>
RESOPP	<p>RESOPP rassemble 37 unités coopératives avec une mutuelle d'épargne et de crédit soit 47 564 membres; il couvre 10 régions administratives, 12 départements et intervient dans les domaines suivants : Agriculture, Elevage, Formation, microfinance, Foresterie, Transformation</p> <p><a href="http://www.resopp-sn.org">www.resopp-sn.org</a></p>
RNCPS	<p>RNCPS est un réseau de coopératives couvrant 8 régions du Sénégal et spécialisées dans le domaine de la multiplication de semences certifiées.</p>
FEPROMAS	<p>Créée en 2012, la Fédération des Producteurs de Maïs du Saloum (FEPROMAS) est une société coopérative rassemblant 7 792 membres ; elle intervient dans le domaine de l'agriculture mais aussi dans la transformation. Sa zone d'intervention est sur les trois régions de Kaolack, Fatick et Kaffrine</p> <p><a href="https://fepromas.sn/">https://fepromas.sn/</a></p>

### **Statuts juridiques des OPA.**

Au Sénégal, les organisations professionnelles agricoles (OPA) sont enregistrées sous des statuts juridiques variés en fonction de leur raison d'être fondamentale, utilité publique ou utilité privée collective et de leur niveau de structuration.

Les différents statuts des OPA et leurs principaux mandats/ fonctions en soutien aux exploitations familiales sont résumés dans le tableau ci-dessous

Tableau 19 : Les différents statuts juridiques et principaux mandats des OPA au Sénégal

<b>Statut</b>	<b>Mandat</b>	<b>Exemple d'OPA</b>	<b>Niveau territorial d'intervention</b>
Coopérative (OHADA)	Fournir aux sociétaires des services d'approvisionnement en intrants, de conseils techniques et de mise en marché collective des productions	RNCPS, UNCE, UNCAS	Territoire national
Association – Loi n° 66-70 du 13 juillet 1966 – <b><u>Vocation généraliste</u></b>	Assurer la représentation et la défense des intérêts collectifs auprès de l'Etat et des partenaires, la formation professionnelle	CNCR, FONGS	Territoire national, régional, continental et mondial
Association– Loi n° 66-70 du 13 juillet 1966 – <b><u>Vocation spécialisée par produit</u></b>	Fourniture de services techniques aux membres (intrants, conseils, équipements agricoles), mise en marché collective auprès des acteurs des chaînes de valeur	CCPA, FPA, FNPTI, FEPROMAS, FNPC	Territoire national,
ONG	Formation professionnelle, intermédiation avec les acteurs de chaînes de valeur, le développement de partenariats techniques, scientifiques et commerciaux	ASPRODEB	Territoire national, régional, continental et mondial
GIE	Mutualisation des ressources des membres pour fournir des services techniques	FENAGIE-Horticulture, FENAGIE Eleveurs	Territoire national

### ***Atouts et contraintes des OPA***

A l'occasion de la formulation du Projet d'appui à la stratégie de Souveraineté Alimentaire (PASS), la mission conjointe FIDA-Gouvernement du Sénégal a pu rencontrer différentes OPA et ainsi recenser les principaux atouts et contraintes de ces OPA dans leurs activités au service de leurs membres et non-membres. Cela est présenté dans le tableau ci-après :

Tableau 20 : Principaux atouts et contraintes des OP au Sénégal

Types de services aux membres	Atouts	Contraintes
<b>Aspects transversaux</b>	<p><b>Les OPA sont présentes dans toutes les filières</b> majeures contribuant à la souveraineté alimentaire, elles sont souvent les seules institutions à fournir des services aux exploitations familiales ;</p> <p><b>Construction et développement de partenariats</b> avec la recherche agricole et agro-alimentaire pour l'adoption de techniques et de technologies : farines de céréales locales incorporées dans la panification, fertilisation organique, gestion de l'eau, amélioration des races locales d'élevage</p> <p><b>Leadership</b> : Des leaders d'OPA visionnaires, entreprenants, ouverts à l'innovation ayant contribué à la formulation des différents documents de politiques agricoles tant au niveau national que sous-régional et continental en tant que membre fondateur du ROPPA et de la PAFO (ECOWAP, UA/CAADP), ainsi qu'au niveau global notamment au sein du Forum Paysan (FIDA), du réseau des agri-agences issues des mouvements paysans (AgriCORD), du CSA (agences des NU)</p>	<p><b>Accès au foncier</b> limité pour les femmes et les jeunes / certaines zones accaparées par des privés</p>
<b>Structuration paysanne</b>	<p><b>Création / Adhésion à des OPA faitières</b> : au cours du temps, selon les thématiques et en vertu de la subsidiarité, les OP ont créé des faitières que ce soit pour le relais du plaidoyer au niveau national (CNCR), l'accès à des services de conseils aux initiatives économiques (ASPRODEB), ou encore pour accéder à des financements des institutions financières (RNCPS, CCPA, FEPROMAS)</p>	
<b>Services à la production</b>	<p>Production et facilitation de l'accès aux semences certifiées et aux engrais (non subventionnés) aux producteurs (notamment par un mécanisme de mise à disposition des semences composites et/ou paysannes avec remboursement en nature avec un intérêt pour augmenter le stock disponible ou par le biais de la contractualisation) ; certaines OPA sont réseautées et spécialisées dans la production de semences certifiées et ont bénéficié d'un appui de ASPRODEB les rendant autonomes économiquement ;</p>	<p><b>La perte de fertilité des sols et les changements climatiques</b> (irrégularité des pluies) est mentionnée comme une contrainte majeure des exploitations familiales membres dans la plupart des régions visitées ;</p> <p><b>Accès aux intrants</b> : (i) Difficile d'accéder à des semences/engrais de qualité en quantité suffisante du fait des faibles capacités de production de semences de première génération par la recherche agricole (ii) Faible adoption par les producteurs des engrais organiques malgré leur subvention l'an passé (reconnaissance de l'intérêt des fumures organiques mais manque de matière organique pour produire son compost en quantité) ;</p>
<b>Services à la commercialisation</b>	<p>Des expériences solides de contractualisation avec des opérateurs agro-industriels privés ou publics (allant jusqu'à 15 milliards de FCFA de chiffre d'affaires annuel) notamment sur l'arachide, la tomate industrielle, le riz, le coton et le maïs mais aussi sur les produits transformés comme les farines infantiles (partenariat avec CNDN avec par exemple un contrat de 2T/trimestre pour une unité)</p>	<p><b>Marchés et politiques commerciales</b> : irrégularité du marché pour les farines locales transformées &amp; obstacle de la compétition de la farine de blé importée</p>
<b>Service de stockage</b>	<p>Certaines OPA disposent de magasins qui leur permettent de mettre en place différentes stratégies de stockage pour les membres : (i) warrantage pour répondre aux besoins immédiats de liquidités au moment de la récolte ; (ii) banques de</p>	<p>(i) les OPA/coopératives sont rarement propriétaires des magasins et quand elles le sont l'espace est insuffisant pour une bonne gestion des stocks (souvent</p>

	céréales pour l'appui aux membres lors de la période de soudure, (iii) récépissé d'entrepôt négociable avec les institutions de financement ;	mélange des usages des magasins entre engrais et stockage des produits) ; (ii) insuffisance de magasins de stockage des semences/produits/engrais gérés par les OPA
<b>Services de Transformation</b>	Certaines OPA sont (ou ont en leur sein) des unités féminines structurées spécialisées dans la transformation des produits agricoles ;	(i) autorisation de commercialisation (FRA/code barre), (ii) faible mécanisation de la transformation (souvent manuel), (iii) limites dans l'accès au marché (pas de dispositif de vente en ligne), (iv) problème d'accès aux emballage (pas d'emballage biodégradable à bon prix)
<b>Accès au financement / assurance</b>	la majorité des OPA ont des mécanismes formels et informels : (i) elles ont des comptes bancaires (LBA, CMS, etc.) et certaines une longue expérience de partenariat (jusqu'à 20 ans) (ii) elles ont parfois des fonds de roulement internes (résultant de contributions de projets antérieurs) permettant d'engager des appuis aux membres sur fonds propres (parfois d'ordre social) ; (iii) certaines OPA mettent un place leurs propres Mutuelle d'épargne et de crédit (MEC) à des taux préférentiels dont le champs d'action est limité par la disponibilité des ressources prêtables bien en dessous des besoins des membres ; (iv) les GIE de femmes ont systématiquement des systèmes d'épargne informels (EPI, caisses) essentiels pour la diversification des revenus des exploitations familiales	<b>Financement</b> : (i) Retard dans la mise en place des crédits de campagne par les banques (ii) crédit octroyé insuffisant pour répondre aux besoins de tous les membres (iii) modalités d'accès au financement pas accessible à tous (iv) faible accès des organisations de femmes aux fonds de roulement nécessaires pour la transformation des produits <b>Assurance</b> : grand déficit de communication sur les produits, déception généralisée des OPA et leurs membres lors des sinistres
<b>Service mécanisation</b>	Certaines OPA bénéficiaires du PADAER2 ont mis en place des GIE/CUMA en interne pilotés par les jeunes de l'OPA pour rendre les services de prestation de labour aux membres et hors membres, d'autres ont eu des expériences de crédit-bail avec les institutions de financement	(i) vétusté du matériel agricole ; (ii) difficulté à trouver des pièces de rechanges localement pour certains équipements (iii) Insuffisance des machines en général
<b>Appui technique</b>	La plupart des OPA rencontrées ont un animateur/conseiller recruté et payé par l'OPA (qui peut être mis à disposition par la faitière, le réseau, le collège des jeunes, différente source) et certains réseaux comme la FONGS fonctionnent, de manière plus durable, à travers des réseaux de formateurs endogènes aux OPA ;	<b>Appui conseil</b> : Peu d'incitations pour les animateurs qui fonctionnent sur base de leur motivation / engagement
Inclusion des femmes et jeunes	Dans le modèle organisationnel des OPA, mise en place d'espaces spécifiques pour les femmes et les jeunes (collège des femmes et collège des jeunes)	<b>Intéresser les jeunes au secteur</b> est un défi car (i) Les exploitations Familiales sont exposées aux migrations saisonnières (hors hivernage) et internationales des jeunes avec peu d'options pour les maintenir en contre-saison ; (ii) faible accès au foncier et aux autres facteurs de production clés (financement, intrants)

## **Leçons apprises**

### **Accompagnement des OP / coopératives :**

Les interventions FIDA au Sénégal et en AOC nous enseignent (i) l'importance de l'encadrement intensif des OPF sur les volets gestion des services économiques et de gouvernance des OP pour garantir une performance de ces organisations et donc la durabilité des interventions (PASS pourra s'inspirer de modèles de coopératives de service expérimentés au Niger) ; (ii) la pertinence d'associer les OP faitières nationales compétentes en appui aux réseaux existants ; L'expérience d'accompagnement par ASRODEB du réseau des coopératives de producteurs semenciers entre 2008 et 2014 est un cas d'école car ces coopératives sont autonomes aujourd'hui ; (iii) l'utilité de promouvoir les outils de diagnostic et de suivi de la maturité développés par les OP elles-mêmes (exemple du bilan simplifié de la FONGS utilisé dans le PADAER-II, en Guinée l'outil DIP de la CNOP-G renforcé par le PNAFA) pour les aider à les digitaliser et passer à l'échelle la collecte de données d'utilité publique.

De plus, le partenariat stratégique entre PADAER-II et les OP faitières nationales (ASPRODEB, FONGS, CNCR) est l'un des volets qui donne le plus de résultats concrets en terme de performance technique du projet mais qui pour être fructueux nécessite (i) l'anticipation de la signature des conventions de financement car les activités sont liées au calendrier agricole, (ii) de ne pas négliger les moyens humains additionnels requis au sein de ces OP pour conduire les activités, (iii) l'investissement dans de l'appui institutionnel à ces OP afin de renforcer leurs capacité à assurer ces fonctions dans la durée.

Le projet renforcera la contribution des OP dans le secteur économique marchand par du conseil en développement de leurs activités post-production, une facilité de financement de ces activités, et le soutien à la transition de nombreuses OP vers des coopératives agricoles en mesure de devenir des opérateurs économiques majeurs sur les marchés territoriaux. Par une collaboration avec le CNCR, le projet renforcera aussi le mouvement paysan dans sa globalité à mieux jouer son rôle de veille citoyenne paysanne, de capitalisation des bonnes pratiques et de plaidoyer sur des politiques publiques.

### **Volet Renforcement des OP dans le secteur économique marchand**

**Sur chaque marché territorial**, la professionnalisation des coopératives, selon le contexte et la viabilité potentielle du modèle économique de leurs activités, sera accompagnée par l'amélioration i) de la gouvernance, notamment en matière de transparence comptable vis à vis des membres et des tiers et ii) des services économiques adaptés aux besoins des membres et financièrement viables. A partir de la diversité des organisations existantes autour des marchés territoriaux, le projet soutiendra cette transition de l'intérieur en mobilisant l'ASPRODEB pour appuyer les OP faitières (OPF) des territoires à renforcer les capacités de leurs OP membres afin qu'elles puissent pleinement remplir leur mandat sur les marchés territoriaux selon :

- **une perspective stratégique au sein des CIL des marchés** afin qu'elles puissent contribuer à l'orientation de la réhabilitation des infrastructures (marchés territoriaux, tronçons de pistes), participer, aux côtés des autres opérateurs économiques du marché au dispositif de gestion du marché de manière inclusive et de partenariat public-privés local, ainsi que relayer le dispositif de veille citoyenne (effectivité des services rendus aux utilisateurs sans discrimination, utilisation des redevances de marché, maintenance des infrastructures).
- **une perspective économique** afin qu'elles puissent intervenir dans les services marchands connexes à la production (vente d'intrants, transformation et commercialisation des produits agricoles) en tant qu'opérateur du secteur privé coopératif sur et entre les bassins de productions et les marchés territoriaux en assurant l'impact sur les exploitations familiales ;
- l'assistance technique d'ASPRODEB visera à renforcer la viabilité économique des services marchands (plan d'affaires et plan de financement), conseiller sur les



synergies possibles entre OP pour atteindre une masse critique influente d'intermédiation avec les partenaires techniques et les banques, connecter les commandes groupées à un niveau territorial supérieur (commandes publiques, achats institutionnels), assurer la transparence de l'attribution des subventions publiques et améliorer leur traçabilité (semences, engrais), développer les filières courtes locales potentielles en tenant aussi compte de l'accès inclusif aux produits à haute valeur nutritionnelle, être en mesure de concourir à des appels d'offre d'achat alimentaire institutionnels (cantines scolaires et autres cantines publiques engagées dans la valorisation des productions locales).

- Les coopératives seront également soutenues pour intégrer le changement climatique dans leur axe d'analyse stratégique et de conseil à leurs membres. Il s'agira en effet pour elles de mieux maîtriser la sensibilité de leurs membres au changement climatique (c'est-à-dire identifier les impacts du climat sur la viabilité de l'OP même) et d'accompagner techniquement les membres pour développer des trajectoires de résilience collective.
- **Une perspective juridique et comptable** afin qu'elles puissent accompagner les mutations dans le respect des dispositions statutaires OHADA (transparence et redevabilité des opérations devant les membres et les tiers) et créer au sein du mouvement paysan une instance spécifique et indépendante permettant d'auditer et donner des conseils ciblés aux coopératives qui y souscrivent pour que les coopératives auditées puissent accéder à des fonds/marchés publics en respectant les conditions de transparence comptable requises ; Selon le mouvement paysan, les cabinets privés d'expertise comptable du milieu urbain n'ont pas assez de connaissances des spécificités liées aux coopératives agricoles et du contexte de leurs activités.
- l'assistance technique d'ASPRODEB (i) fournira un appui juridique (en conformité avec l'AU-OHADA), un service de conseil financier et d'audit comptable dédié aux OPF garantissant la tenue d'une comptabilité auditée de type centre de gestion leur permettant de mutualiser certains services (par exemple enregistrement des opérations comptables) ; (ii) s'impliquera dans la redynamisation des structures coopératives (programme porté par le ministère) en tirant les leçons des expériences antérieures (échec des coopératives trop politisées) et en mettant à profit des expériences nationales (cas du Centre de gestion et d'économie rurale -

CGR utilisé par certaines fédérations et GIE) et de la sous-région (cas du Centre de prestations de services-CPS du Niger).

### **Volet Renforcement des OP dans le dialogue politique sur la souveraineté alimentaire**

Conformément à la Déclaration de Nyéléni<sup>42</sup> issue du premier forum mondial sur la souveraineté alimentaire organisé au Mali en 2007, la souveraineté alimentaire est définie comme « *le droit des peuples à une alimentation saine et culturellement appropriée, produite par des méthodes écologiquement saines et durables, et leur droit de définir leurs propres systèmes alimentaires et agricoles.* » Les organisations de la société civile ont fait parti des acteurs engagés pour la promotion de cette souveraineté alimentaire, et particulièrement les OP dans la région ouest-africaine, avec le ROPPA et le CNCR en chefs de file.

Le CNCR a pu construire depuis des années une forte expérience et expertise dans le domaine de la participation aux politiques publiques avec notamment la création d'institutions publiques clés (ANCAR, LBA, FNDASP, FNRA, etc.) et de nombreuses politiques et réformes du secteurs agrosylvopastoral et halieuthique au Sénégal (y compris la LOASP) peuvent être mises à son actif.

Ainsi, au niveau national, le PASS établira un partenariat stratégique avec le CNCR ou tout autre réseau national capable de renforcer la capacité de mobilisation du mouvement paysan pour des contributions constructives aux politiques publiques nationales, et afin de les aider à passer à l'échelle les acquis et les leçons tirés des implications des OP dans les activités du projet dans son ensemble ; plus particulièrement, cette OPN sera associée selon les axes suivants :

- **Promotion de la veille citoyenne du monde rural** sur l'action publique en milieu rural ; le projet demandera à cette OPN d'assurer une veille permanente par les acteurs en particulier les cibles sur les progrès et performances du projet en produisant des retours pour faciliter les ajustements du projet, le partage des contributions des acteurs et la gestion des plaintes à temps (voir expérience Comité villageois de veille citoyenne dans le PADAER2 avec le CNCR) en vue d'apporter des corrections dans le temps du projet et de toujours garder en tête l'impact sur l'exploitation familiale ;
- Il s'agira d'améliorer l'outil existant pour assurer le partage des données collectés dans la perspective d'observatoire du monde rural (en gestation), d'accompagner la contribution des OP au processus de décentralisation du MASAE, d'explicitier la nécessité du dispositif de veille citoyenne par les comités de veille citoyenne (CVC) à tous (autorités, partenaires, projet, public) ; d'adapter les outils aux mécanismes instaurés par la loi sur les lanceurs d'alerte.
- **Capitalisation des expériences en connexion avec la FIARA** pour valoriser les produits des exploitations familiales auprès des consommateurs urbains par la promotion des produits locaux et du « consommer sénégalais » dans le même esprit que sur les marchés territoriaux. Le projet demandera à cette OPN de :
- (i) participer aux différentes foires nationales et régionales, et de faire la promotion du changement de production, de consommation et de transformation plus spécifiquement sur la base des activités des membres du collège des femmes et du collège des jeunes en accompagnant le changement d'échelle des activités de leurs organisations membres; les activités du projet cibleront spécifiquement les femmes et les jeunes, en leur donnant les moyens et les opportunités de bénéficier de l'investissement tout en s'alignant sur les initiatives récentes de groupements de jeunes ruraux, notamment sous l'impulsion du collège des jeunes du CNCR, visant

---

<sup>42</sup> Source : Déclaration de Nyéléni, Premier Forum Mondial sur la souveraineté alimentaire (2007)

à consolider l'alliance « ECOJES », soutenue par le FIDA, afin de faire entendre leur voix dans la définition et la mise en œuvre des politiques publiques les impactant ;

- (ii) de documenter la contribution des marchés territoriaux par lesquels transitent la majorité des produits agricoles au renforcement de la souveraineté alimentaire pour nourrir le plaidoyer pour la promotion d'une politique alimentaire.
- **conduire un plaidoyer en lien avec la souveraineté alimentaire et les politiques sous-régionales** sur des thématiques telles que la recapitalisation des exploitations familiales, la restauration des terres, l'accès au foncier, la transition agro-écologique des exploitations familiales et leur résilience face au climat, la promotion des achats institutionnels orientés vers les produits locaux et en partenariat avec les OP, le commerce des produits agricoles transfrontaliers dans le cadre de la politique de libre circulation de la CEDEAO. Le projet demandera (i) de partager son expérience avec les autres plateformes de la région en contribuant sur les thématiques choisies au sein l'université paysanne du ROPPA (dont le CNCR est membre), (ii) d'interpeller les politiques alimentaires régionales (CEDEAO, UEMOA, ...) pour la circulation des produits agricoles dans le marché unique de la CEDEAO (cas du marché de gros de Diaobé hébergeant des transactions commerciales de produits agricoles entre les cinq pays de la sous-région, retrait

progressif des taxes douanières/tracasseries administratives sur les produits alimentaires originaires de la CEDEAO...)

D'autre part, une ligne budgétaire est prévue pour financer, à la demande du gouvernement, des activités liées aux politiques sectorielles (par exemple, la formulation, révision, évaluation des politiques et stratégies liées à la souveraineté alimentaire ; processus de consultation des parties prenantes et/ou engagement citoyen, etc.), et des échanges/voyages d'étude/itinéraires d'apprentissage.

### **Dispositif de mise en œuvre de la sous composante**

La mise en œuvre de ce volet se fera au travers d'une organisation paysanne nationale disposant de structures faitières (notamment la FONGS et l'ASPRODEB) ayant été évaluées pour ce faire. Sur base de conventions trisannuelles, reconduites tous les ans sur la base d'un contrat avec gestion axée sur les résultats mesurés par des livrables, ces partenaires auront la responsabilité de :

i) pour ASPRODEB : accompagner des organisations professionnelles agricoles au sein des marchés (activités marchandes) sur les trois perspectives décrites –stratégique, économique, juridique et comptable. L'ASPRODEB déploiera un binôme de conseillers dans chaque région en appui aux OPF et fournira une base arrière à ces conseillers à partir du siège.

ii) pour l'OPN telle le CNCR : mettre en œuvre les activités décrites en vue du changement d'échelle – veille citoyenne, capitalisation des expériences et plaidoyer. De plus, cette OPN, par ses démembrement régionaux (par exemple les CRCR), coordonnera et hébergera les équipes de ses partenaires (ASPRODEB, FONGS<sup>43</sup>) déployées au niveau de chaque région. Le « collègue femmes » et le « collègue jeunes » seront mobilisés dans le suivi des activités régionales de leurs membres.

### **Volet Financement des initiatives entrepreneuriales connexes à la production**

Ce volet regroupe trois domaines d'intervention à savoir :

- i) l'ingénierie financière d'accompagnement (connaissances sur les risques agricole et l'éducation financière) simultanément et selon la même approche que le volet finance rurale de la composante 1 auquel il suffira de se reporter,
- ii) l'insertion professionnelle des jeunes ruraux dans les activités post récolte et connexes et,
- iii) le financement des initiatives entrepreneuriales rurales (IER) des coopératives et des petites entreprises rurales.

Les financements mobilisés permettront de promouvoir autour des marchés plusieurs initiatives d'entrepreneuriat rural et faire des marchés de véritables plateformes de prestations de services destinés aux producteurs exploitant les bassins de production mais aussi aux consommateurs des produits agropastoraux transformés ou pas. Ces services engloberont entre autres :

- i) la fabrication, la réparation ou la vente des équipements agricoles,
- ii) le reconditionnement, le stockage, la transformation des produits agropastoraux dont ceux à haute valeur nutritionnelle,
- iii) la réparation, la vente des outils de communication (téléphone, radio, etc), ),
- iv) la fabrication et la vente d'intrants agricoles organiques de qualité (compost, biochar, biopesticides) et la vente d'autres intrants agricoles respectant les normes

---

43 La contribution de la FONGS est définie dans la composante 1

de qualité et d'autorisation légales assorti des conseils d'usage compatibles avec la transition agroécologique et ;

- v) le marketing des nouvelles technologies et la diffusion de toutes informations utiles pour les producteurs et les consommateurs.

### **Les principaux résultats attendus**

- Une valeur ajoutée (marge brute) d'au moins 30% au niveau des activités de transformation, de commercialisation et des services connexes financées ;
- Cent soixante-deux jeunes ruraux bénéficieront d'un programme d'insertion professionnelle dans les activités post récoltes et connexes qui se déroulent autour des marchés retenus. Ce programme englobe des bourses de stages pratiques, des kits d'installation et des missions de coaching en gestion d'entreprises rurales ;
- Cinq cent soixante-dix IER promues par les petites entreprises rurales, dont les coopératives, seront financées par une subvention adossée au crédit (mécanisme FCP);

Ainsi Le secteur privé pourra tirer avantage des conditions de mise en marché des productions agricoles et s'approvisionner sur les marchés auprès des coopératives agricoles notamment : des initiatives entrepreneuriales seront directement appuyées pour assurer que de nouveaux services soient effectifs à l'échelle de chaque MDG: lien avec le traitement des déchets, la mécanisation agricole, la transformation agroalimentaire, etc...

### **Activité d'insertion professionnelle des jeunes ruraux**

Les activités d'insertion professionnelle des jeunes ruraux concerneront les segments de fabrication et la commercialisation des intrants locaux (biopesticides, engrais organiques, biochar), la fabrication, la réparation et la commercialisation des équipements de production agropastorale, la transformation des produits agropastoraux et la fourniture des services connexes (kiosques de téléphonie, de souscription assurance agricole, de transfert d'argents, etc.) par :

- la fourniture de bourses de stages d'insertion professionnelle mise à la disposition des jeunes ruraux sous forme de stage de formation pratique en entrepreneuriat agricole et rural intégrant des ateliers en gestion technico-économique et un coaching personnalisé en gestion de petite entreprise autour des marchés ;
- l'allocation de kits d'installation aux jeunes comprenant des intrants et équipements de production agropastorale, de transformation des produits agropastoraux ou des services connexes y compris les services digitaux.

Ces activités au bénéfice des jeunes compléteront celles prévues dans le cadre des fermes incubatrices avec maîtrise totale d'eau.

Les tableaux ci-dessous indiquent la programmation physique et financière ainsi que le phasage de la mise en œuvre des activités d'insertion professionnelle des jeunes ruraux au titre de la sous composante 2.2. Développement des services marchands connexes à la production agricole

Tableau 21 : Activités ciblant de l'insertion professionnelles des jeunes

ACTIVITES	UNITE D'ŒUVRE	NBRE BENEF	QTITE	COÛT UNITAIRE	COÛT TOTAL	SOURCE FINANCEMENT	
						PASS	IF (Banques/IMF)
Formation pratique des jeunes	Bourses annuelle stages	162	162	1 200 000	194 400 000	194 400 000	0
Appui technico-économique aux jeunes	Missions coaching	162	162	1 000 000	162 000 000	162 000 000	0

Installation des jeunes ruraux en fin de stage	Kits d'installation mis en place	162	162	3 000 000	486 000 000	486 000 000	0
<b>SOUS TOTAL ACCOMPAGNEMENT DES JEUNES RURAUX</b>		<b>162</b>	<b>162</b>		<b>842 400 000</b>	<b>842 400 000</b>	<b>0</b>

Tableau 22 : Matrice de phasage des activités d'accompagnement à l'insertion professionnelle des jeunes ruraux

Région d'Intervention	Nbre IER	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Diourbel	24				Formation	Installation	
Fatick	16				Formation	Installation	
Kaffrine	16		Formation	Installation			
Kaolack	34		Formation	Installation			
Kolda	16		Formation	Installation			
Kédougou	8				Formation	Installation	
Louga	24				Formation	Installation	
Sedhiou	8		Formation	Installation			
Tambacounda	16		Formation	Installation			
<b>Total IER</b>	<b>162</b>	<b>0</b>	<b>90</b>	<b>90</b>	<b>72</b>	<b>72</b>	<b>0</b>

### **Activités de financement à coûts partagés (FCP)**

Ces financements seront répartis comme suit :

- i) financement de deux cent soixante (260) IER spécifiques en fonds de roulement pour la commercialisation des produits agropastoraux dont 250 IER à travers le PASS et 10 IER en mobilisant les opportunités offertes par les projets FSRP au profit de 1 560 bénéficiaires.
- ii) financement de deux cent soixante (260) IER spécifiques en équipements et infrastructures de transformation, de stockage, de transport et de services connexes (batteuse, décortiqueuse, moulin, broyeur, presse à jus ou à huile, emballage, ensileuse, chaîne de production, mise aux normes des magasins, unités de conditionnement, kiosques de vente des intrants, de réparation des téléphones, de transfert d'argent, récépissé d'entrepôt, etc) dont 250 IER dans le cadre du PASS et 10 IER en mobilisant les opportunités offertes par les projets FSRP et IGREEFIN au profit de 1 560 bénéficiaires.
- iii) financement de cinquante (50) IER spécifiques à la transition écologique (recyclage des déchets urbains et des marchés pour la fabrication des fertilisants organiques) et la transition énergétiques (biogaz, installation solaire) dont 30 IER dans le cadre du PASS et 20 IER en mobilisant les opportunités offertes par les projets FSRP et IGREEFIN au profit de 50 promoteurs de petites entreprises rurales.
- Le financement d'IER spécifiques permettra :
  - i) la disponibilité de fonds de roulement pour la commercialisation des produits agropastoraux,
  - ii) l'acquisition d'équipements et d'infrastructures de transformation, de stockage, de transport et de services connexes (batteuse, décortiqueuse, moulin, broyeur, presse à jus ou à huile, emballage, ensileuse, chaîne de production, mise aux

normes des magasins, unités de conditionnement, kiosques de vente des intrants, de réparation des téléphones, de transfert d'argents, récépissé d'entrepôt, etc. et,

- iii) la transition écologique (recyclage des déchets urbains et des marchés pour la fabrication des fertilisants organiques) et la transition énergétique (biogaz, installation solaire)

Une étude sera réalisée pour connaître les préférences de la diaspora et les options possibles d'investissements adaptés aux types d'entreprises visées par la composante 2. Les résultats de l'étude seront exploités par la FFR du FIDA pour développer des options d'investissement correspondant aux attentes de la diaspora dans le cadre de ses différents projets au Sénégal.

Les tableaux ci-dessous indiquent la programmation physique et financière ainsi que le phasage de la mise en œuvre des activités de financement des IER au titre de la sous composante 2.2. Développement des services marchands connexes à la production agricole

Tableau 23 : Activités de financement des initiatives d'entrepreneuriat rural relevant de la sous composante 1.2. Diversification, durabilité et résilience de la production

Zones d'Intervention	Nombre Initiatives d'Entrepreneuriat Rural (IER)					Coût Initiatives d'Entrepreneuriat Rural (IER) en millier FCFA			
	Nbre Total IER	Nbre Bénéficiaire	IER / Intrants production	IER équipements / production	IER Récyclage des déchets en fertilisants	Total IER	Intrants Production	Equipements Production	Recyclage des déchets en fertilisants
Diourbel	85	510	39	39	7	1 146 000	468 000	468 000	210 000
Fatick	57	342	26	26	5	774 000	312 000	312 000	150 000
Kaffrine	57	342	26	26	5	774 000	312 000	312 000	150 000
Kaolack	114	684	52	52	10	1 548 000	624 000	624 000	300 000
Kolda	57	342	26	26	5	774 000	312 000	312 000	150 000
Kédougou	29	174	13	13	3	402 000	156 000	156 000	90 000
Louga	85	510	39	39	7	1 146 000	468 000	468 000	210 000
Sedhiou	29	174	13	13	3	402 000	156 000	156 000	90 000
Tambacounda	57	342	26	26	5	774 000	312 000	312 000	150 000
<b>Total (Coût en millier F CFA)</b>	<b>570</b>	<b>3 420</b>	<b>260</b>	<b>260</b>	<b>50</b>	<b>7 740 000</b>	<b>3 120 000</b>	<b>3 120 000</b>	<b>1 500 000</b>
<b>Total (Coût en USD)</b>						<b>13 950 345</b>	<b>5 623 395</b>	<b>5 623 395</b>	<b>2 703 555</b>
<b>Total Contribution PTF (FIDA+Cofin)</b>						<b>6 218 177</b>	<b>2 703 555</b>	<b>2 703 555</b>	<b>811 067</b>
<b>Contribution IF (Banques et IMF)</b>						<b>7 732 168</b>	<b>2 919 840</b>	<b>2 919 840</b>	<b>1 892 489</b>

Tableau 24 : Matrice de phasage des activités de financement des Initiatives d'Entrepreneuriat Rural relevant de la sous composante 2.2. Diversification, durabilité et résilience de la production

Zones d'Intervention	Nbre IER	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Diourbel	82				43	42	
Fatick	57				29	28	
Kaffrine	57		29	28			
Kaolack	114		57	57			
Kolda	57		29	28			
Kédougou	29				15	14	
Louga	85				43	42	
Sedhiou	29		15	14			
Tambacounda	57		29	28			
<b>Total IER</b>	<b>570</b>	<b>0</b>	<b>159</b>	<b>155</b>	<b>130</b>	<b>126</b>	<b>0</b>



Les financements mobilisés dans le cadre de ce volet permettront de promouvoir autour des marchés territoriaux diverses initiatives d'entrepreneuriat rural et faire des marchés le cœur d'écosystèmes porteurs, grâce à des plateformes de prestations de services destinés aux exploitations familiales des bassins de production mais aussi aux consommateurs/acheteurs des produits agropastoraux transformés ou pas. Ces services engloberont entre autres :

- i) la fabrication, la réparation ou la vente des équipements agricoles,
- ii) le reconditionnement, le stockage, la transformation des produits agropastoraux,
- iii) la réparation, la vente des outils de communication (téléphone, radio, etc),
- iv) la vente des intrants agricoles notamment les engrais, les semences certifiées, les produits phytosanitaires et
- v) le marketing des nouvelles technologies et la diffusion de toutes informations utiles pour les producteurs et les consommateurs.

Les conditions d'accès et les modalités de financement des IER mises en œuvre autour des marchés relevant de ce volet sont identiques à celles décrites au niveau de la sous composante 1.2 et qui s'exécutent au niveau des bassins de production.

**La mise en œuvre** des activités de ce volet se fera simultanément et par les mêmes partenaires stratégiques que ceux du volet finance rurale de la composante 1.

## Approche, Matrice de phasage récapitulative et de stratégie de sortie

La mise en œuvre reposera sur une approche de développement territorial intégré basée sur une continuité géographique des interventions telle que schématisée sur le diagramme suivant.

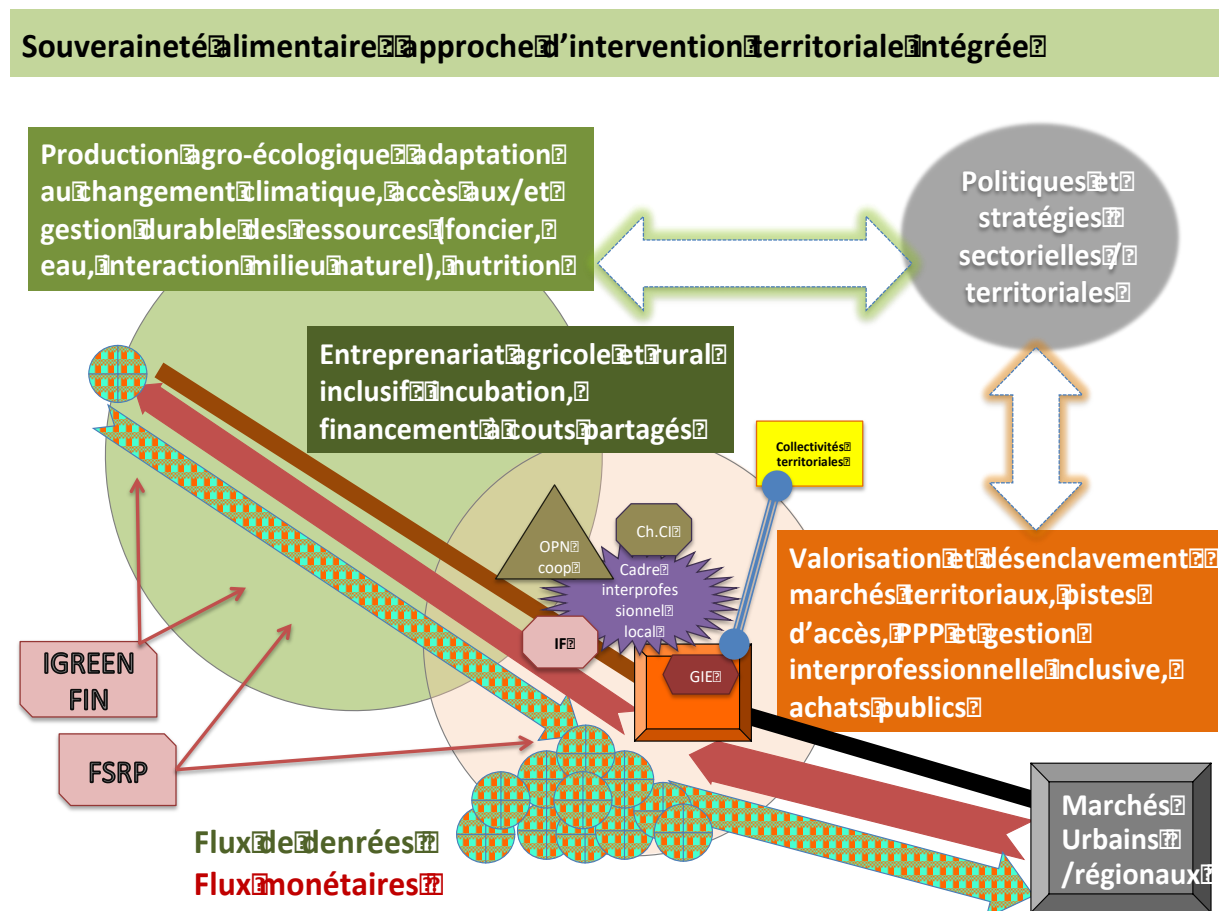
Les investissements en infrastructures économiques (marchés territoriaux, pistes) (zone orange du schéma) favorisent la mise en place d'une logistique (flèches rouges et multicolores) permettant l'écoulement des surplus agricoles produits.

Grâce à des capacités de production agricole améliorées (exploitations familiales en transition agroécologique, maîtrise totale de l'eau) (zone verte du schéma), dynamisées par une valorisation des initiatives entrepreneuriales agricole et rural (transformation, commercialisation), pour répondre aux besoins d'une demande alimentaire croissante et diversifiée des populations urbaines du Sénégal.

Tous les acteurs économiques des secteurs coopératif et privé, se rencontrent et interagissent au cœur de l'intervention au sein du cadre interprofessionnel local du marché (en violet sur le schéma) à partir duquel ils s'accordent avec les autorités locales (en jaune sur le schéma) pour assurer que les services des marchés territoriaux puissent être accessibles à tous, tout en assurant leur pérennité économique par un niveau de redevances permettant d'assurer la maintenance des infrastructures et de nouveaux investissements socio-économiques.

De ces deux pôles d'interventions, les différentes composantes de la société civile organisée en milieu rural vont de manière permanente contribuer à définir les meilleures politiques et stratégies tant sectorielles que territoriales pour ancrer la souveraineté alimentaire dans le développement alimentaire territorial (en bleu sur le schéma).

Figure 27 : Schématisation de l'approche d'intervention territoriale intégrée du PASS



La matrice de phasage recapitulative (voir page suivante) permet d'avoir une vision de toutes les activités sur les 6 ans de mise en oeuvre réparties sur les 9 régions d'intervention. Les régions sont réparties en deux lots d'intervention permettant d'étaler la mobilisation des investissements.

- Un premier lot concerne 5 régions dont les investissements en infrastructures démarrent début 2026 ;
- un second lot concerne 4 régions dont les investissements en infrastructures commenceront 18 mois plus tard, soit mi-2027.

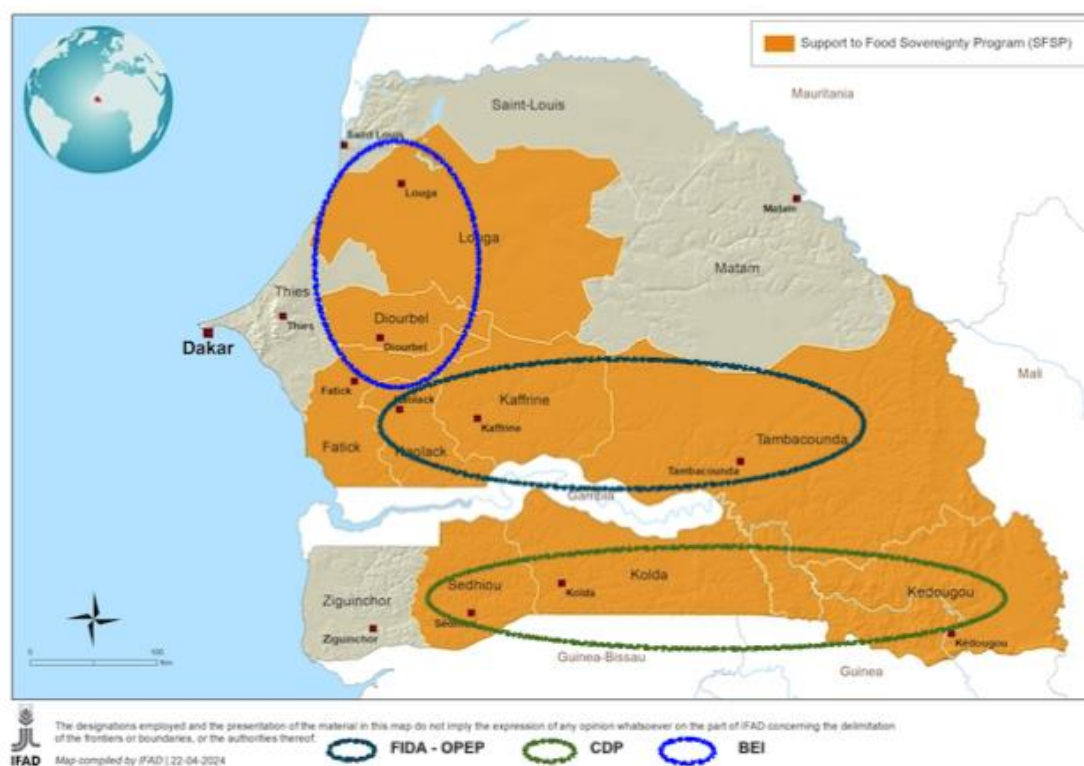
Les activités d'ingénierie sociale pourront commencer dans toutes les régions en donnant la priorité aux régions du premier lot.

Afin de faciliter la mise en oeuvre des activités, un même bailleur concentrera ses financements autour de chaque pôle considéré comme un module régional d'intervention. La continuité territoriale entre les régions d'intervention permettront de favoriser les interventions.

Tableau 25 : Phasage territoriale des interventions

Régions d'intervention	Partenaires financiers principaux	Commentaires
Kaolack - Kaffrine - Tambacounda	FIDA - OPEP	Régions historiques d'intervention du FIDA (projets en cours : AgriJeunes, PADAER-II)
Kolda - Kédougou - Sédhiou	CDP	
Fatick - Diourbel - Louga	BEI	

Figure 28 : Répartition territoriale des interventions par PTF



## La matrice de phasage récapitulative

Cette matrice, reproduite sur la page suivante, est construite en faisant figurer les 10 activités structurantes, symbolisées par des couleurs dont la légende est explicitée en bas de page, caractérisant un module d'intervention.

Une colonne rouge verticale symbolise la revue à mi-cours mi 2027 et une colonne beige symbolise la revue d'achèvement du projet.

Une première colonne indique le partenaire financier principal des activités. Un effort a été fait afin de concentrer les PTF par module afin de faciliter la mobilisation des fonds et d'améliorer pour chaque PTF la visibilité de son intervention. La seconde colonne indique la région d'implantation. Les colonnes suivantes rapportent les sous-composantes (les colonnes 2 et 3, la principale étant en gras en alignement sur le Costab) auxquelles se réfère l'activité structurante (colonne 4 et 5) quantifiée en alignement avec le cadre logique (colonne 6).

Les 12 colonnes suivantes représentent les 12 semestres de mise en œuvre où l'exécution de chaque activité est symbolisée par une couleur en deux teintes – pastel et vive- la teinte pastel symbolise la période de l'intervention de l'ingénierie sociale qui précède toujours l'investissement structurant, en teinte vive, et qui se poursuit après en accompagnant les parties prenantes dans la stratégie de sortie en veillant à la viabilité socio-économique des investissements.

Les 9 dernières colonnes listent de manière non exhaustive les partenaires de mise en œuvre (voir chapitre 1 partenariats stratégiques).

Cette matrice est construite sur un fichier XL qui pourra être adaptée chaque semestre en fonction de l'avancement réel des activités.

Cette matrice montre aussi l'importance de la complémentarité des interventions au sein de chaque module afin que les synergies puissent se développer conformément à l'approche du projet. Le fonctionnement des marchés réhabilités et leur accessibilité devant être effectif afin que la demande soit effective et puisse jouer un rôle de tirer l'offre permise par l'amélioration de la base productive selon l'approche territoriale intégrée schématisée ci-dessous.

Figure 29 : Matrice de phasage du PASS

Légende des 10 activités structurantes :

Marché de demi-gros	Marché territorial hebdomadaire	Pistes rurales (accès aux marchés)	Initiative entrepreneuriale - valorisation-services-artisan	Bassins de production	Maîtrise totale de l'eau	Transformation agro-écologique	Filets sociaux - Kits productifs	Nutrition Alphas fonctionnelle	Poste d'eau autonome
MDG	MTH	PR/AM	IE-VSM	BP	MTE	TAE	FS-KP	NUT	PEA

Légende des PTF:

Sources de financement	FIDA	BEI	CDP	OPEP
	Fonds International de développement agricole	Banque Européenne de Développement	Cassa deposita e prestiti	Fonds OPEP



## Phases d'intervention

Au sein de chaque pôle ou module régional, l'intervention est planifiée en quatre phases qui peuvent se recouper pour permettre à toutes les parties prenantes de comprendre leurs intérêts communs et de jouer leurs rôles respectifs :

- phase I (de 6 mois à un an) : **engagement des parties prenantes** incluant les autorités locales / communautés / acteurs économiques avec :
  - une présentation des objectifs et des approches du PASS ;
  - la sélection et l'organisation des représentants des parties prenantes (auto-sélection et sélection par ciblage direct selon des quotas et des critères de sélection pour l'inclusion des femmes, des jeunes, des personnes handicapées),
  - la contractualisation avec les partenaires de mise en oeuvre,
  - la mobilisation des acteurs économiques (émergence des cadres interprofessionnel local autour des marchés, vision d'un processus de développement partagé (par exemple objectifs à moyen et long terme),
  - la planification des infrastructures économiques pouvant être réhabilités,
  - l'identification des membres de la SCOR (OPB, coopératives, groupements et associations actives et intéressées, l'implication des jeunes, des femmes, des personnes handicapées).

Selon les composantes, les résultats attendus sont des documents stratégiques et de planification locaux appartenant aux acteurs locaux et qui vont guider les investissements du PASS sur leur territoire (premiers semestres de couleur pastel).

- phase II (de 12 à 24 mois) : **organisation sociale de la mobilisation** :
  - la mise en place des dispositifs d'appui-encadrement dans les territoires via les CLAAP, CRCR, etc.,
  - la consolidation du CIL et des groupements spécialisés, si nécessaire ;
  - la création des dispositifs de gestion des infrastructures ;
  - liens avec les OPF,
  - le démarrage du génie civil (en articulation avec l'ingénierie sociale, études de faisabilité et d'impact environnemental et social, conception et construction d'infrastructures économiques),
  - l'accès à la finance rurale pour contribuer au lancement effectif des initiatives entrepreneuriales rurales,
  - l'appui technique (CEP/CEAP, parcelles et fermes de démonstration).

Les résultats attendus sont l'amélioration du contexte par des infrastructures économiques renforçant l'inclusion économique et sociale (communes et individuelles, participation active des femmes, des jeunes et des PH) et l'amélioration des compétences techniques (production agricole au sens large, productivité, transformation, traitement organique),

organisationnelle (gestion des marchés, maintenance des pistes, mécanisme de gouvernance établi par PPP). (semestres en couleur vive sur le diagramme).

- phase III (de 12 à 18 mois) : **développement d'un environnement économiquement viable** par un meilleur accès
- aux débouchés commerciaux (marchés, contrats, liens avec l'agro-industrie à travers le secteur privé, les coopératives et les unions de producteurs),
- aux bassins de productions agricoles (pistes maintenues),
- à la finance rurale (investissement individuel, partenariats d'investissement avec les IF, accès aux fonds de la diaspora),
- au soutien technique (CEP/CEAP, semences certifiées, parcelles et fermes de démonstration, filets sociaux productifs pour les plus vulnérables),
- à la valorisation des produits et du territoire (liens de commercialisation, indication géographique et/ou appellation d'origine) et
- à la nutrition au niveau des ménages et des communautés (production d'aliments à haute valeur ajoutées, farines renforcées pour les enfants, accès à l'eau potable, cuisson propre..).

Les résultats attendus sont une augmentation des volumes de produits agricoles commercialisés et une augmentation des revenus pour les exploitations familiales dont les plus vulnérables (semestres en couleur pastel suivant les semestres de couleur vive sur le diagramme).

- phase IV (6 mois) : **stratégie de sortie et voies à suivre** avec les parties prenantes
- contrats PPP mairies Marchés et mairies FIJI ;
- accès à la finance rurale avec les institutions financières,
- liens et participation avec les OP et coopératives sur les marchés territoriaux,
- diversification des débouchés commerciaux pour limiter la dépendance économique – contrats, circuits courts, achats institutionnels... -,
- promotion du consommateur local/sénégalais et de la sous-région.

Les résultats attendus sont l'existence de liens solides entre les acteurs économiques des pôles de développement pour poursuivre la croissance économique (dernier semestre en couleur pastel sur le diagramme).

Une matrice de sortie des activités détaille les processus (page suivante).

### **Matrice de stratégie de sortie des activités du PASS**

Tableau 26 : Matrice de stratégie de sortie du PASS

Activités à pérenniser suite au PASS	Année de fin d'appui du PASS	Qui va assurer la pérennisation ?	Dispositifs de passation de compétences	Engagements des parties prenantes nationales à assumer la pérennisation	Avec quelles ressources additionnelles (fonds, formation..) et de quelle provenance ?	Cette activité peut-elle être passée à plus grande échelle et comment ?	Commentaires additionnels
Planification territoriale	2 et 4	Communes Conseil départementaux	POAS PLACC	Communes Conseil départementaux			Activité préexistante et amplifiée par PASS
Fermes irriguées en maîtrise totale de l'eau	4 et 6	OP incubées : AUE, Coopératives agricoles jeunes	OPF ANCAR	Mairies DRDR	FADSR IF	A penser en permanence avec le suivi des nappes phréatiques	Priorité du plan stratégique du MASAE
Mécanisation agricole	6	Coopératives d'utilisation du matériel en commun ;	Micro et petite entreprises rurales d'artisans de distribution et de maintenance	OPF ANCAR Université	FADSR FONSTAB IF	La rentabilité des activités agricoles (production, transformation) leur permet de s'équiper sur le marché	Le PASS collabore avec des dynamiques en cours (universités USSEIN...)
Transition agro-écologique	6	Exploitations familiales ; MPER vertes	FONGS, ANCAR, univ : PLAAC	DyTAEL / DyTAES	FADSR, Autres projets (IGREENFIN...)	Réalisation d'études prouvant l'efficacité du modèle	Le PASS renforce les dynamiques en cours avec les autres projets
Semences certifiées	6	Réseau national des coopératives de producteurs semenciers	ANCAR DISEM	ISRA pour les prébase DISEM pour le contrôle et la certification	FADSR IF	semences certifiées disponibles dans les boutiques d'intrants des marchés territoriaux	ISRA a le monopole de production de pré-base pour les fournir aux coopératives semencières
Inclusion sociale	5	SCOR		OPN		Dialogue politique	Le PASS impose des quorum sur base démographique
Sécurité nutritionnelle	6	Ménages ruraux	Education nutritionnelle	CNDN			Activité préexistante et amplifiée par PASS
Gestion des marchés territoriaux	6	GIE de gestion des marchés ; cadre de concertation interprofessionnelle	Partenariats publics privés locaux	Communes Conseils départementaux ARM	Redevances perçues sur les marchés	Dialogue politique pour l'investissement	Le PASS renforce le réseau national des marchés territoriaux existants
Maintenance des pistes rurales	5	Groupes d'entretiens des pistes	Participation aux CCI	Communes Conseils départementaux AGERROUTE	% de redevances des marchés pour assurer l'entretien de base budgets communaux	AGERROUTE Conseils départementaux	Le PASS s'appuie sur AGERROUTE pour assurer l'inscription des pistes réhabilitées dans le doamine
Implication des Coopératives agricoles (commandes groupées, commercialisation)	6	Coopératives agricoles (communales)	CNCR (centre de gestion comptable)	MASAE (département des coopératives)	Engagement sur les marchés territoriaux Accès aux commandes institutionnelles	FIARA Dialogue politique	Respect des exigences de transparence OHADA
Accès des EF et des MPER à la finance rurale	4 et 6	Exploitations familiales et MPER	OPB IF	FADSR FONSTAB CNAAS	demande croissante sur les marchés favorisant l'existence d'une clientèle		La continuité territoriale des investissements du PASS favorise la mise en relation



					solvable acheteuse (transformés ou pas)		des acteurs dans un écosystème porteur
--	--	--	--	--	--	--	---

## **PARTIE III: Procédures Administratives et financières du projet**

### **Gestion financière**

#### **Directives pour l'établissement du manuel de procédures administratives et financières**

**1.1: Evaluation de la gouvernance publique et de gestions des finances publiques**

**1.2: Forces et faiblesses de la gestion financière des projets du portefeuille FIDA au Sénégal**

**1.3 : Résumé de l'évaluation des risques de gestion financière et des mesures d'atténuation**

## **Procédures de Passation de marchés**

Règles et orientations en matière de passation de marchés pour le PASS

### **Règles de passation des marchés applicables**

Conformément à la Lettre des Arrangements en matière de passation des marchés :

Les marchés de biens, de travaux et de services seront passés conformément aux dispositions de la réglementation de l'Emprunteur et/ou Bénéficiaire en matière de passation de marchés, dans la mesure où celle-ci est compatible avec les Directives pour la passation des marchés relatifs aux projets établies par le FIDA<sup>44</sup>. Chaque budget-programme annuel devra impérativement comprendre un plan de passation des marchés où seront indiquées les procédures à suivre par l'Emprunteur et/ou Bénéficiaire afin d'assurer la compatibilité avec les Directives du FIDA pour la passation des marchés. Les dossiers d'appel d'offres nationaux seront utilisés pour la passation des marchés, mais devront être complétés à chaque fois pour y intégrer les normes et exigences des Procédures d'évaluation sociale, environnementale et climatique (PESEC) du FIDA.

Tenant compte de l'organisation préconisée pour l'unité de gestion de projet (UGP) qui sera rattachée au niveau central de l'administration du Ministère en charge de l'Agriculture, la Cellule et la Commission de passation des marchés dudit Ministère seront responsables de la mise en œuvre des acquisitions. Ceci nécessitera la présence d'un Responsable en passation des marchés (RPM) au sein de l'UGP.

### **Méthodes de passation des marchés, seuils et examen préalable**

#### **2.1 PLANS DE PASSATION DE MARCHES (PPM)**

Le PPM est préparé à l'aide du modèle du FIDA, est entièrement aligné sur le PTBA et est soumis à la procédure de non-objection suffisamment tôt avant le début prévu de toute activité de passation de marchés dans le plan. Aucune activité de passation de marchés ne peut débiter si elle ne figure pas dans un plan de passation de marchés ayant fait l'objet d'une notification de non-objection. Le PPM est mis à jour avec les dates/chiffres réels ; et est actualisé en cas de modification des méthodes de passation de marchés, d'ajout d'activités, d'élimination d'autres activités, d'augmentation du budget, etc. Toute mise à jour du PPM est également soumise à la procédure de non-objection. Les activités de passation de marchés ainsi que leurs méthodes et délais respectifs doivent être strictement respectés. Des conseils supplémentaires sur l'estimation des coûts et du calendrier sont fournis à la section 3.2 du présent chapitre des PIM. Le modèle de PPM est disponible à l'adresse suivante : [www.ifad.org/project-procurement](http://www.ifad.org/project-procurement).

Le premier PPM porte sur une période de 18 mois et les suivants sont soumis sur une base annuelle peu avant le début de l'exercice fiscal. À la fin de chaque exercice, toutes les activités de passation de marchés en cours (c'est-à-dire qui n'ont pas encore fait l'objet d'un contrat) sont transférées dans le PPM suivant, avec les dates prévues et les dates réelles atteintes.

Indépendamment des délais fixés par les règles nationales de passation des marchés (le cas échéant), les délais prédéfinis dans le modèle de PPM et générés automatiquement par celui-ci seront pleinement respectés.

La non-objection du FIDA doit être demandée avant la publication de tout avis général de passation de marchés (AGPM). Le modèle d'avis général de passation de marchés est disponible à l'adresse suivante : [www.ifad.org/project-procurement](http://www.ifad.org/project-procurement). Si la publication d'un premier AGPM (couvrant les 18 premiers mois de la mise en œuvre) est obligatoire, la publication ultérieure de AGPM mis à jour annuellement est fortement recommandée. L'AGPM doit obligatoirement inclure toutes les méthodes de passation de marchés ouvertes au cours de la période à venir couverte par le PPM initial (c'est-à-dire AAO, demande de préqualification, services de conseil faisant l'objet d'une publicité ouverte, AON et AOI) et, de préférence, également d'autres activités de passation de marchés non ouvertes (par exemple, services de conseil basés sur une liste préalable, achats, appels d'offres internationaux restreints, contrats directs et sélection par entente directe).

L'utilisation du PPM pour des activités confiées aux partenaires de mise en œuvre (biens, travaux, services de conseil, services autres que de conseil, subventions ou prêts) est soumise aux dispositions énoncées aux points 3.4 et 4.3 ci-dessous.

## **2.2 REGISTRE DES CONTRATS (RC) ET OUTIL DE SUIVI DES CONTRATS (CMT)**

Le CMT/OPEN est une plateforme obligatoire pour l'enregistrement et le suivi de tous les contrats. Il comprend

- Marchés publics (biens, travaux, services et services autres que de conseil) : tous les contrats et bons de commande signés sur la base du PPM, couvrant toutes les méthodes de passation de marchés et tous les types de contrats ;
- Subventions (toutes les subventions en nature et monétaires de premier niveau) : La méthode de passation des marchés pour les subventions comprendra des méthodes concurrentielles telles que SFQC, SFQ, SMC, SCBD, SQC, SCI ou des méthodes non concurrentielles telles que la SED ou la sélection basée sur la conception du projet/MIP ; les méthodes concurrentielles sont toujours recommandées sauf exception dûment justifiée SCBD est la méthode la plus proche des subventions où le plafond est fixé ;
- Contrats des partenaires de mise en œuvre (protocole d'accord,) : y compris tous les accords avec tous les types de tiers qui se verront déléguer des pouvoirs de passation de marchés, tels que les Agences des Nations Unies et les contrats de participation communautaire, qu'ils fassent ou non l'objet d'une mise en concurrence ; les méthodes de passation de marchés pour ces partenaires de mise en œuvre sont les suivantes :
  - o Contrat communautaire (sélection à source unique)
  - o Contrat communautaire (bénéficiaire ou processus de sélection défini lors de la conception/du MIP)
  - o Contrat communautaire (sélection concurrentielle)
  - o Organisme gouvernemental / Entreprises publiques
  - o Agence des Nations unies (sélection concurrentielle)
  - o Agence des Nations unies (sélection unique)
  - o ONG / Organisation internationale (sélection compétitive)
  - o ONG / Organisation internationale (sélection d'une seule source)
- Contrats de financement de filiales et contrats d'investissement : ils comprennent généralement des contrats de financement pour des prêts de microcrédit et d'autres types de prêts. Dans ce cas, seul le contrat de financement ou de refinancement de premier niveau sélectionné selon l'une des deux méthodes doit être inscrit dans le CMT/OPEN :
  - o Sélection telle que définie dans la conception/MIP ; ou
  - o Sélection d'une source unique.

Le registre des contrats sera extrait sous forme de rapport directement du CMT/OPEN. Il s'agira d'un document cumulatif qui s'enrichira progressivement et automatiquement des nouveaux contrats signés et insérés dans le système.

**L'UGP** adoptera l'outil de suivi des contrats déployé par le FIDA et consacrera des ressources suffisantes à l'utilisation, au fonctionnement et à la production de rapports à partir de ce système, conformément aux instructions du FIDA. La section d'aide du CMT/OPEN offre des conseils et un soutien sur la manière d'utiliser cet outil.

L'enregistrement des contrats signés par les partenaires chargés de la mise en œuvre avec des tiers (biens, travaux, services de conseil, services autres que de conseil ou

subventions) doit également être effectué sur le CMT/OPEN et est soumis aux dispositions élaborées ci-dessous aux sections 3.4 et 4.3.

### 2.3 RESUME TABULAIRE DES METHODES ET DES SEUILS APPLICABLES

La méthode de passation de marchés par défaut pour les biens, les travaux et les services autres que de conseil est l'appel d'offres international. Toutefois, pour les activités de passation de marchés dont le coût est estimé inférieur au seuil de l'appel d'offres international, d'autres méthodes de passation de marchés peuvent être utilisées, comme indiqué dans le tableau ci-dessous.

La méthode de passation de marchés par défaut pour les services de conseil (et les services similaires autres que de conseil) est la SFQC. Toutefois, pour les activités de passation de marchés dont le coût est estimé inférieur au seuil du SFQC, d'autres méthodes de passation de marchés peuvent être utilisées, conformément au tableau ci-dessous.

Tableau 27 : Méthodes, seuils et délais de passation des marchés

<b>Méthodes, seuils et délais de passation des marchés<sup>45</sup></b>					
Méthodes de passation des marchés →	Gré à gré (Contrat direct)	Achat au meilleur prix	AON (Appel d'offre national)	AOI (Appel d'offre International)	Examen préalable
Types de projets et délais ↓					
<b>Biens/SNC</b>	–	< US\$ 100 000	≥ US\$ 100 000 to ≥ < US\$ 200 000	≥ US\$ 200 000	≥ US\$ 70 000
<b>Travaux/SNC</b>	-	< US\$ 250 000	≥ US\$ 250 000 to < US\$ 1 000 000	≥ US\$1 000 000	≥ US\$150 000
Délai minimum pour soumettre des devis/offres à partir de la date de lancement	s/o	14 jours	30 jours	45 jours	
Délai minimum pour que les soumissionnaires puissent poser des questions (mesuré à partir de la date limite)	Le jour même	7 jours	15 jours	25 jours	
Délai minimum pour que l'UNC réponde aux questions (mesuré à partir de la date limite)	Le jour même	5 jours	10 jours	20 jours	
	<b>SED</b>	<b>QC</b>	<b>SFQ, SMC, SCBD</b>	<b>SFQC</b>	<b>Examen préalable</b>
<b>Services de conseil / SNC - Entreprises</b>	-	<80 000 US\$	< 100 000 US\$	> 100 000 US\$	> 60 000 US\$

45 Les délais indiqués dans ce tableau sont des périodes minimales ; les dates réelles générées par le plan de passation de marchés pour la soumission des offres/propositions seront celles adoptées pour chaque activité de passation de marchés.

Présélection	La présélection par AMI est obligatoire pour SQC et SCI ; la présélection (AMI ou short-list) est obligatoire pour toutes les autres méthodes > 80 000 US\$				
Délai minimum de soumission des propositions à partir du lancement	s/o	21 jours (AMI) 21 jours (DP)	21 jours (AMI) 45 jours (DP)	21 jours (AMI) 45 jours (DP)	
Délai minimum pour que les soumissionnaires puissent poser des questions (mesuré à partir de la date limite)	Le jour même	10 jours (AMI) 10 jours (DP)	10 jours (AMI) 25 jours (DP)	10 jours (AMI) 25 jours (DP)	
Délai minimum pour que l'UNC réponde aux questions (mesuré à partir de la date limite)	Le jour même	8 jours (AMI) 8 jours (DP)	8 jours (AMI) 20 jours (DP)	8 jours (AMI) 20 jours (DP)	
<b>Individuel</b>	< 500 US\$	<b>SCI</b> concurrentiel pour toutes les autres valeurs > 500 US\$			> 20 000 US\$
Délai minimum de soumission des propositions à partir du lancement	s/o	21 jours (AMI) 21 jours (DP)			
Délai minimum pour que les soumissionnaires puissent poser des questions (mesuré à partir de la date limite)	Le jour même	10 jours (AMI) 10 jours (DP)			
Délai minimum pour que l'UGP réponde aux questions (mesuré à partir de la date limite)	Le jour même	8 jours (AMI) 8 jours (DP)			

Tableau 1 - Méthodes, seuils et délais applicables

- Sélection fondée sur la qualité et le coût (SFQC) : c'est la méthode standard par défaut à employer pour sélectionner des services de conseil ; elle est obligatoire pour les marchés passés avec des sociétés et dont la valeur estimée est supérieure ou égale à 100 000 USD ; la publicité internationale est obligatoire pour les marchés de services de conseil dont la valeur estimée est égale ou supérieure à 150 000 USD quelle que soit la méthode de sélection.
- Sélection fondée sur la qualité (SFQ), peut être appliquée aux contrats de toute valeur si une justification appropriée est fournie ;
- Sélection dans le cadre d'un budget déterminé (SCBD) ou sélection au moindre coût (SMC)<sup>46</sup>: ces méthodes peuvent s'appliquer aux marchés passés avec des sociétés

46 L'Emprunteur et/ou Bénéficiaire choisira entre les méthodes SFQ, SCBD ou SMC dans le plan de passation des marchés en fonction de la nature et des circonstances du marché à passer, suivant les orientations données dans la Guide du FIDA.

et dont la valeur estimée est inférieure à 100 000 USD ; une dérogation pour l'utilisation de cette méthode au-delà de ce seuil peut être demandée pour des activités individuelles avec une justification appropriée ;

- Sélection fondée sur les qualifications des consultants (SQC) : cette méthode peut être employée pour les marchés passés avec des sociétés et dont la valeur estimée est égale ou inférieure à 80 000 USD ; une dérogation pour l'utilisation de cette méthode au-delà de ce seuil peut être demandée pour des activités individuelles avec une justification appropriée ;
- Sélection de consultants individuels (SCI) : cette méthode basée sur les qualifications s'applique pour les marchés avec des consultants individuels, quel qu'en soit le montant.
- La liste restreinte à la suite d'une demande de manifestation d'intérêt est obligatoire pour toutes les procédures SQC et SCI ; en outre, la liste restreinte est obligatoire pour tous les marchés de services de conseil dont la valeur estimée est égale ou supérieure à 80 000 USD ;
- Sélection par entente directe (SED) : cette méthode s'applique à tous les marchés passés avec des sociétés ou des consultants individuels, pour autant qu'elle soit dûment justifiée (comme indiqué dans la Guide), sous réserve d'un examen préalable<sup>47</sup>.
- Les seuils ci-dessus sont indicatifs pour tous les types d'agences d'exécution, sauf dans le cas des agences des Nations Unies agissant en tant qu'agences d'exécution qui appliqueront leurs propres règles de passation des marchés.
- La passation de marchés avec participation de la communauté est **autorisée**.

## 2.4 DISPOSITIONS SPECIALES EN MATIERE DE PASSATION DE MARCHES

Conformément aux paragraphes 49, 66 et 67 des Directives pour la passation des marchés relatifs aux projets établies par le FIDA et du Guide pratique de passation des marchés du FIDA, les éléments suivants feront l'objet d'un examen préalable par le FIDA et requièrent l'Avis de Non-Objection du FIDA :

1	Soumission des Plans de Passation des Marchés dans le cadre de plan de travail et de budget annuels, et actualisation ultérieure de ces plans
2	Publication d'un avis général de passation de marchés
3	Les 5 premières activités de passation des marchés de montants inférieurs aux seuils de revue et utilisant les méthodes suivantes : NS, SMC, QCI, SCI.
4	Les Termes de référence (Description de poste), procédure d'annonce et de sélection pour l'embauche de tout personnel chargé d'exécuter ou d'administrer les processus de passation des marchés dans le cadre du projet
5	Attribution de tout mémorandum d'accord quelle que soit sa valeur
6	Attribution d'un marché de biens et de services autre que de conseils connexes dont la valeur estimée est supérieure ou égale à 70 000 USD
7	Attribution d'un marché de travaux et de services autre que de conseils connexes dont la valeur estimée est supérieure ou égale à 150 000 USD

<sup>47</sup> Lorsqu'un Emprunteur et/ou Bénéficiaire fait une demande de SED, il doit l'accompagner d'une justification détaillée qui sera soigneusement étudiée par le FIDA afin de vérifier qu'aucune autre méthode de sélection ne peut être utilisée. Pour obtenir l'avis de non-objection du FIDA, il faut démontrer que cette méthode est nettement plus avantageuse qu'un appel à la concurrence. On trouvera des exemples de telles circonstances à la section 6 du Module F2: Méthodes de sélection des services de conseil de la Guide pratique de passation des marchés du FIDA.

8	Attribution d'un marché de services de conseil et de services autre que de conseils connexes dont la valeur estimée est égale ou supérieure à 60 000 USD
9	Attribution d'un marché de services de conseil individuels dont la valeur estimée est égale ou supérieure à 20 000 USD
10	Attribution de tout contrat via un marché de gré à gré pour des biens et des services autres que de conseil, connexes au-dessus du seuil de faible valeur spécifié au paragraphe 6. b. (iv). Tout contrat en dessous de ce seuil de faible valeur n'a pas besoin d'avis de non objection tant que la valeur cumulée de ces contrats de faible valeur n'excède pas el seuil cumulatif indiqué dans le même paragraphe
11	Attribution de tout contrat par marché de gré à gré pour des travaux dépassant le seuil de faible valeur spécifié au paragraphe 6. A. (iv). Tout contrat en dessous de ce seuil n'a pas besoin d'ANO tant que la valeur cumulée de ces contrats de faible valeur ne dépasse pas le seuil cumulé indiqué au même paragraphe
12	Attribution de tout contrat via la sélection par entente directe de services de conseil aux sociétés au-dessus du seuil spécifié au paragraphe 6 c. (vii). Tout contrat en dessous de ce seuil n'a pas besoin d'ANO tant que la valeur cumulée de ces contrats de faible valeur ne dépasse pas le seuil cumulé indiqué au même paragraphe
13	Attribution de tout contrat via la sélection par entente directe à des individuels au-dessus du seuil spécifié au paragraphe 6. c. (viii). Tout contrat en dessous de ce seuil n'a pas besoin d'ANO tant que le seuil cumulé mentionné au même paragraphe n'est pas dépassé et que la durée du contrat est inférieure ou égale à trois mois

En outre, les étapes intermédiaires suivantes du processus de passation des marchés de biens/travaux/services exigent également l`avis de non-objection du FIDA pour les marchés désignés pour "examen préalable" dans le plan de passation des marchés du projet. Aucune action de passation de marchés en aval par l'Emprunteur/le Bénéficiaire ne peut avoir lieu tant que le FIDA n'a pas émis d'avis préalable quant au bien-fondé et à la conformité des étapes mentionnées ci-dessous avec le CPM du FIDA :

Tableau 28 : Examen préalable des activités/étapes/processus de passation des marchés

	<b>Activité/ étape/ processus de passation des marchés pour les contrats d'examen préalable</b>	<b>ANO FIDA exigé</b>
1	Appel/demande de document de présélection et publicité connexe	Oui
2	AMI (Appels à manifestation d'intérêts) pour les services de conseil et publicité connexe	Oui
3	Mandats pour les services de conseil et les services autres que de conseil connexes	Oui dans le cadre d'un ANO demande d'émission de DP (étape 9 ci-dessous)
4	Spécifications techniques des biens/travaux/ services autre que de conseil	Oui dans le cadre d'un ANO demande d'émission de DAO (étape 9 ci-dessous)
5	Composition des comités d'évaluation	Non
6	Rapport de présélection pour biens/travaux/ services autre que de conseil	Oui



7	Rapport d'établissement de la liste restreinte pour la sélection des consultants	Oui
8	L'utilisation de « listes préalables » pour l'établissement des listes restreintes des consultant	Oui
9	Dossier d'appel d'offres complet (et dossier d'appel à propositions) et publicité connexe, le cas échéant	Oui
10	Utilisation d'un modèle de garantie de bonne exécution si autre qu'une garantie inconditionnelle, irrévocable et à la demande	Oui
11	Modification des dossiers d'appel d'offres et demande de propositions et appel à propositions	Oui
12	Ouverture de plis/devis/propositions qui sont moins de 3 (sauf marchés de gré à gré et SED)	Oui
13	Rapport d'évaluation technique (en deux enveloppes)	Oui
14	Le rapport d'évaluation combiné (en deux enveloppes)	Oui
15	Le rapport d'évaluation unique (en une seule enveloppe) pour biens/ travaux/ services autre que de conseils/ services de conseil (SED)	Oui
16	Décisions concernant les offres anormalement basses	Oui
17	Projet de contrat	Oui
18	Procès-verbal de négociation à l'attribution pour les services de conseil (le cas échéant) ou lors de l'utilisation de marché de gré à gré biens/ travaux/ services autre que de conseil	Oui
19	Rejet de toutes les offres/ propositions et annulation des procédures de passation des marchés	Oui
20	Échec des négociations et passage au prochain consultant classé	Oui
21	Passer au prochain soumissionnaire le mieux classé si le soumissionnaire le mieux classé ne signe pas le contrat de biens/ travaux/ services autre que de conseil	Oui
22	Décision de rejeter une proposition en raison d'une exclusion croisée	Oui, généralement dans le cadre d'étapes 13,14 ou15
23	Avenants aux contrats supérieurs à 10 % en valeur (augmentation/diminution des quantités suite à des changements évolutifs). Les nouveaux articles imprévus supplémentaires dépassant 10 % de la valeur du contrat constituent un nouveau marché soumis aux conditions SED/ Marché Gré à Gré.	Oui
24	Prolongation du délai pour les contrats excédant 25 % de la durée contractuelle initiale en Biens/ Travaux/ Services autre que de conseil / Services de conseil	Oui
25	Résiliation d'un contrat de Biens/ Travaux/ Services autre que de conseil / Services de conseil	Oui
26	Recours à des travaux en régie	Non applicable

## 2.5 DOCUMENTS TYPES DE PASSATION DE MARCHES (DOC TYPE) A UTILISER

Aux termes de la Lettre des arrangements en matière de passation des marchés, les dossiers d'appel d'offres nationaux seront utilisés pour la passation des marchés, mais devront être complétés à chaque fois pour y intégrer les normes et exigences des Procédures d'évaluation sociale, environnementale et climatique (PESEC) du FIDA. Ils doivent également inclure les formulaires d'auto certification obligatoires (au stade de l'appel d'offres et au stade du contrat).

## 2.6 ORIENTATIONS PROPOSEES DANS LE MANUEL DE PASSATION DES MARCHES DU FIDA

### 2.6.1 Application du manuel

Le manuel de passation des marchés du FIDA comprend "des conseils sur les meilleures pratiques concernant tous les éléments du processus de passation des marchés pour toute opération financée par le FIDA. Il sert de document d'orientation lorsque les systèmes nationaux sont utilisés, et de manuel d'opérations lorsque les systèmes du FIDA sont les seuls utilisés".

Dans le cadre de la mise en œuvre de ce projet :

**L'UGP** se conformera aux procédures nationales, tant que celles-ci ne sont pas contraires aux dispositions du manuel pour la mise en œuvre de toutes les activités de passation de marchés du projet.

### 2.6.2 Principales dispositions du manuel

Sur la base de ce qui précède, **L'UGP** se référera au manuel en suivant les conseils ci-dessous sur les sections pertinentes pour les différents aspects de la passation de marchés :

Tableau 29 : Correspondance des orientations en matière de passation de marchés dans le manuel

Aspect marchés publics	Référence dans le manuel
Planification des achats et AGPM	Module C
Méthodes de passation des marchés et de sélection	Biens, travaux et Services hors services de conseil : Module F1 Services de conseil et SOC : Module F2
Passation de marchés par entente directe et approvisionnement unique	Biens, travaux et Services hors services de conseil : : Module F1 (Section 6) Services de conseil et Services hors services de conseil : : Module F2 (section 6)
Consultants individuels	Module F2 (section 7)
Spécifications techniques et termes de référence	Identification des besoins : Module D Exigences et spécifications pour les biens : Module E1 Exigences et spécifications pour les travaux : Module E2 Termes de référence : Module E3
Préqualification et présélection	Module G
Préparation des documents de passation de marchés	Biens : Module H1 Travaux : Module H2 Services de conseil : Module H3 Types de contrats : Module J
Procédure d'appel d'offres	Module I
L'évaluation	Généralités : Module K1 Biens, travaux et Services hors services de conseil : : Module K2 Biens : Module K3 Travaux : Module K4 Services de conseil (Sociétés) : Module K5 SFQC : Module K6

	SMC : Module K7 Services hors services de conseil : : Module K8 Offres anormalement basses (toutes méthodes confondues): Module K9 Post-qualification (toutes les méthodes) : K10 Rejet de toutes les offres : Module O1
Formation des comités d'évaluation	Module K1
Notifications d'intention d'attribution et d'attribution	Avis d'Intention d'Attribution : Module L1 Avis d'Attribution : Module L2
Compte rendus	Module M1
Contestations et recours	Module M2
Négociations et discussions	Négociations (services de conseil) : Module N1 Discussions (biens, travaux et services hors services de conseil : SHC : Module K2) : Module N2
Attribution du contrat	Module O2 et O3
Exécution du contrat	Module P
Travaux en régie	Module F1 (section 7)
Participation de la communauté	Module Q
Achats auprès des agences des Nations unies	Module F1 (section 9)
Gestion des archives	Module B

## 2.7 DOCUMENTATION SUR LE CONTRÔLE PRÉALABLE

Toutes les demandes d'examen préalable sont communiquées et les notifications de non-objection sont émises par l'intermédiaire de OPEN/OPEN. Les exigences de non-objection pour toutes les transactions énumérées dans la LTB sont indiquées ci-dessous :

### 2.7.1 Plan de passation de marchés (PPM)

L'UGP s'assure de la non-objection du FIDA pour chacun des éléments suivants :

1. La période initiale de 18 mois PPM ;
2. Les PPM annuels, par la suite ; et
3. Toute amélioration du PPM.

Les PPM seront publiés conformément aux procédures nationales

### 2.7.2 Les avis généraux de passation de marchés (AGPM)

L'UGP s'assurera de l'absence d'objection du FIDA pour chaque AGPM avant sa publication. L'AGPM sera conforme au modèle du FIDA et sera publiés dans les conditions édictées par le Guide de passation des marchés du FIDA.

### 2.7.3 AOI/AON (biens, travaux, services autres que de conseil)

La soumission par OPEN d'un avis de Non Objection concerne les dossiers et documents de passation de marchés suivants :

1. Avis spécifique de marché (Annonce) ;
2. Le dossier de préqualification (le cas échéant) ainsi que l'avis de préqualification ;
3. Rapport de préqualification (le cas échéant) ;
4. Le dossier d'appel d'offres comprenant les spécifications techniques (y compris les estimations de coûts et, le cas échéant, les dessins, les devis quantitatifs et les cahiers des charges) ;
5. Toute modification du dossier d'appel d'offres ;
6. Rapports d'évaluation (y compris les rapports d'ouverture des plis) comprenant toutes les clarifications ; en cas de procédure à deux enveloppes, rapports

d'ouverture et d'évaluation séparés pour les enveloppes techniques et les enveloppes financières, en plus d'un rapport combiné combinant les deux ;

7. Projet de contrat dûment rempli ;
8. Contrat signé (pour information et enregistrement) ;
9. Modifications cumulées du contrat<sup>48</sup> dépassant 10 % de la valeur du contrat initial (Module P2, article 2 (v)) ; et
10. Prolongations cumulées du contrat dépassant 25 % de la durée initiale du contrat (Module P2, article 2 (v)).

#### **2.7.4 Achats (biens, travaux, services autres que le conseil)**

La soumission par OPEN d'une absence d'objection concerne les dossiers et documents de passation de marchés suivants :

1. Appel d'offres comprenant les spécifications techniques<sup>49</sup> (y compris les estimations de coûts et, le cas échéant, les dessins, les devis quantitatifs et les cahiers des charges) ;
2. Toute modification apportée à l'appel d'offres ;
3. Rapports d'évaluation incluant toutes les clarifications ; en cas de procédure à deux enveloppes (exceptionnellement utilisée), rapports d'ouverture et d'évaluation séparés pour les enveloppes techniques et les enveloppes financières ;
4. Projet de contrat ou de bon de commande dûment rempli ;
5. Contrat ou bon de commande signé (pour information et enregistrement) ;
6. Modifications cumulées du contrat/de l'avis d'appel d'offres dépassant 10 % de la valeur du contrat/de l'avis d'appel d'offres initial (Module P2, article 2 (v)) ; et
7. Prolongations cumulées du contrat/de l'OP dépassant 25 % de la durée initiale du contrat/de l'OP (Module P2, article 2 (v)).

#### **2.7.5. Services de conseil : SFQC, SFQ, SCBD et SMC**

La soumission par OPEN d'une absence d'objection concerne les dossiers et documents de passation de marchés suivants :

1. La demande d'expression d'intérêt (AMI) (le cas échéant), les termes de référence et les estimations détaillées des coûts ;
2. Rapport sur la liste restreinte (le cas échéant) ;
3. Liste préalable (le cas échéant), y compris la justification de la sélection des entreprises ;
4. Demande de propositions (DP) ;
5. Toute modification apportée à l'appel d'offres ;

---

48 Les modifications apportées aux marchés existants de biens, de travaux et de services autres que de conseil portant sur des éléments de nature similaire sont effectuées en utilisant le DC jusqu'à un maximum de 10 % de la valeur du marché initial (référence Module F1 du Manuel du FIDA, article 6) ; les modifications apportées aux marchés existants pour des quantités supplémentaires (des mêmes éléments) peuvent dépasser 10 % sous réserve du N.O. du FIDA sans qu'il soit nécessaire d'utiliser le DC (référence Module P2 du Manuel du FIDA, article 2). En ce qui concerne les services de conseil, les SED peuvent être approuvés dans le cas de services qui sont considérés comme une continuation naturelle de services précédemment fournis dans le cadre de contrats conclus (référence au module F2 du manuel du FIDA, article 6) ; si le contrat est en cours, les amendements sont possibles. Les amendements augmentant le prix du contrat de plus de 10 % requièrent l'approbation du FIDA sans qu'il soit nécessaire de recourir à la procédure de règlement extrajudiciaire des différends (référence : module P2 du manuel du FIDA, article 2) ;

49 A la date de publication de ce PIM, OPEN ne permet pas la soumission de l'appel d'offres pour absence d'objection. Le flux de travail commence au niveau du rapport d'évaluation. Dans ce cas, l'appel d'offres est soumis à la procédure de non-objection par courrier électronique et le courrier électronique/N.O. est ensuite téléchargé dans le système au stade de l'évaluation.

6. le rapport d'évaluation technique (y compris le rapport d'ouverture de la proposition) et les éventuelles clarifications ;
7. Rapport d'évaluation combiné (y compris le rapport d'ouverture de la proposition financière) ;
8. Projet de contrat dûment rempli ;
9. Procès-verbal des négociations (y compris les négociations infructueuses et l'intention d'annuler ou d'inviter le consultant classé deuxième) ;
10. Contrat signé (pour information et enregistrement) ;
11. les modifications cumulées du contrat/du protocole d'accord dépassant 10 % de la valeur initiale du contrat ; et
12. Prolongations cumulées de contrats/moyens d'exécution dépassant 25 % de la durée initiale du contrat.

#### **2.7.6. Services de conseil : SQC et SCI**

La soumission par OPEN d'une absence d'objection concerne les dossiers et documents de passation de marchés suivants :

1. Demande obligatoire d'expression d'intérêt (AMI) et termes de référence (y compris les estimations de coûts) ;
2. Rapport sur la liste restreinte;
3. Demande de propositions (DP) ;
4. Toute modification apportée à l'appel d'offres ;
5. Rapport d'évaluation (y compris les clarifications éventuelles) ;
6. Projet de contrat dûment rempli ;
7. Procès-verbal des négociations (y compris les négociations infructueuses et l'intention d'annuler ou d'inviter le consultant classé deuxième) ;
8. Contrat signé (pour information et enregistrement) ;
9. les modifications cumulées du contrat dépassant 10 % de la valeur initiale du contrat ; et
10. Prolongations cumulées de contrats dépassant 25 % de la durée initiale du contrat.

#### **2.7.7 Passation de marchés par entente directe et sélection d'une source unique**

La soumission par OPEN d'une absence d'objection concerne les dossiers et documents de passation de marchés suivants :

1. Justification du recours à un fournisseur unique (y compris en dessous des seuils DC/SED fixés ci-dessus dans le tableau 1) et justification de la sélection d'une entreprise ou d'un individu particulier ;
2. Spécifications techniques ou termes de référence ;
3. Document d'appel d'offres simplifié ou demande de propositions ;
4. Rapport de négociation (comprenant l'évaluation de l'offre/proposition soumise et sa négociation complète) ;
5. Projet de contrat dûment rempli ;
6. Contrat signé (pour information et enregistrement) ;
7. les modifications cumulées du contrat dépassant 10 % de la valeur initiale du contrat ; et
8. Prolongations cumulées de contrats dépassant 25 % de la durée initiale du contrat.

### **2.7.8 Gré à gré**

La soumission par OPEN d'une absence d'objection concerne les dossiers et documents de passation de marchés suivants :

1. Rapport de justification de l'utilisation d'un Gré à gré (s'il n'a pas déjà été soumis avec le PPM) ;
2. Document d'appel d'offres pour une entité publique à engager sur la base d'un Gré à gré ;
3. Rapport de négociation attestant de la vérification des ressources, des capacités et des compétences ;
4. Projet d'accord dûment rempli ;
5. Accord signé (pour information et enregistrement) ;
6. les modifications de l'accord dépassant 10 % de la valeur initiale ; et
7. Prolongations d'accords dépassant 25 % de la durée initiale.

### **2.7.9 Achats auprès des agences des Nations unies<sup>50</sup>**

La soumission par OPEN d'une absence d'objection concerne les dossiers et documents de passation de marchés suivants :

1. Rapport de justification du recours aux agences des Nations unies (s'il n'a pas déjà été soumis avec le PP) ;
2. Document d'appel d'offres pour l'agence des Nations Unies qui sera engagée dans le projet pour le champ d'application particulier ;
3. Projet d'accord dûment rempli ;
4. Accord signé (pour information et enregistrement) ;
5. les modifications cumulées de l'accord dépassant 10 % de la valeur initiale ; et
6. Prolongations cumulées d'accords dépassant 25 % de la durée initiale.

### **2.7.10 Autres exigences spécifiques en matière de contrôle préalable**

L'UGP doit en outre s'assurer de la non-objection du FIDA pour les éléments suivants :

1. Le recrutement du personnel chargé des achats ;
2. Recommandation de rejeter toutes les offres ou propositions ou d'annuler une procédure de passation de marché ;
3. Recommandations visant à mettre fin aux négociations avec un cabinet de conseil ou une personne et à entamer des négociations avec le cabinet de conseil ou la personne classé(e) en deuxième position ;
4. Recommandation de procéder à l'attribution du marché au soumissionnaire suivant dans le cas où le soumissionnaire sélectionné ne signerait pas de contrat ;
5. Justifications pour procéder à l'ouverture des offres/propositions inférieures à trois ;
6. Utilisation d'une garantie de bonne fin autre que sous la forme d'une garantie bancaire inconditionnelle et irrévocable sur demande ;
7. Décisions concernant les offres anormalement basses ;
8. l'établissement d'une liste restreinte composée de moins de trois entités ; et
9. Intention de mettre fin à un contrat.

---

<sup>50</sup> Veuillez supprimer cette sous-section si la passation de marchés avec des agences des Nations unies n'est pas prévue dans la LTB.

## **2.8. AUTRE COORDINATION AVEC LE FIDA EN MATIERE DE PASSATION DE MARCHES**

L'UGP se coordonne à l'avance avec le FIDA sur les questions suivantes :

1. Toute modification apportée au PIM ;
2. Toute modification de la dotation en personnel de l'**Unité de gestion du projet**;
3. Composition des comités d'évaluation ;
4. Résumés des demandes de compte rendu et copies des réclamations pour toutes les activités de passation de marchés en recours préalable avant qu'une décision ne soit rendue (facultatif pour les activités de passation de marchés en recours postérieur) ;
5. L'UGP informera le FIDA de tout recours déposé auprès des autorités nationales compétentes (le cas échéant) dès qu'elle aura connaissance d'un tel recours ;
6. Des rapports sur l'état d'avancement des achats ainsi que des rapports spéciaux sur des questions critiques ;
7. Détails des fournisseurs défaillants ou corrompus ;
8. L'exclusion d'un fournisseur qui semble avoir été exclu par un autre Banque multilatérale d'appui au développement, pour validation par le FIDA si une exclusion croisée doit s'appliquer (pour un examen préalable et postérieur) ; et
9. Toute autre question spécifiquement demandée par le FIDA.

En plus de ce qui précède, le projet fournira une assistance complète au FIDA pour l'appui à la mise en œuvre, la supervision, la RMP et les missions de clôture du projet. Le projet mettra à disposition tout le personnel nécessaire et fournira tous les documents, registres et dossiers requis. Il en va de même pour tout audit ou enquête du FIDA.

### **1 QUESTIONS CRITIQUES EN MATIERE DE PASSATION DE MARCHES**

#### **3.1 DOMAINES D'INCOHERENCE ENTRE LA LEGISLATION NATIONALE ET LES DIRECTIVES DU FIDA EN MATIERE DE PASSATION DE MARCHES POUR LES PROJETS<sup>51</sup>**

Comme indiqué dans les Directives du FIDA relatives à la passation des marchés pour les projets : " Dans les cas où le FIDA estime que le système national de passation des marchés d'un emprunteur/bénéficiaire n'est pas entièrement conforme aux présentes Directives, d'autres dispositions relatives à la passation des marchés s'appliqueront comme prévu dans le Manuel de passation des marchés ". En conséquence, cette section précise les domaines de contradiction entre les règles nationales de passation des marchés et celles du FIDA (section 3.1.1) et résout cette contradiction en spécifiant les dispositions applicables (section 3.1.2).

##### **3.1.1 Comparaison entre les marchés nationaux et ceux du FIDA**

Le tableau ci-dessous résume les principales comparaisons entre les règles nationales (emprunteur/bénéficiaire) de passation des marchés (lois et règlements) et celles des Directives du FIDA en matière de passation des marchés ; l'objectif est de mettre en évidence, pour l'UGP, les aspects conflictuels qui doivent être réglés en appliquant les Directives du FIDA et le Manuel, comme indiqué à la section 3.1.2 :

---

<sup>51</sup> Inclure cette section UNIQUEMENT si la LTB spécifie l'utilisation des règles nationales de passation des marchés, à condition qu'elles ne soient pas en contradiction avec les directives du FIDA.

Tableau 30 : Comparaison entre les règles nationales de passation des marchés et les directives du FIDA

Aspect marchés publics au Sénégal	Marchés publics nationaux	Directives du FIDA (passation de marchés)
Principes de passation des marchés	<p><i>Les principes fondamentaux de passation des marchés publics comprennent :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>le libre accès à la commande publique ;</i></li> <li>- <i>l'égalité de traitement des candidats ;</i></li> <li>- <i>l'économie et l'efficacité du processus d'acquisition ;</i></li> <li>- <i>la transparence des procédures, et ce à travers la rationalité, la modernité et la traçabilité des procédures</i></li> </ul>	L'éthique, la responsabilité, la concurrence, l'équité, la transparence, l'efficacité, l'efficience, et le meilleur rapport qualité-prix.
Méthode de passation par défaut pour les biens et les travaux	<p><i>La méthode de passation par défaut pour les biens et les travaux est l'appel d'offres ouvert qui permet la participation de tous les soumissionnaires intéressés et qualifiés.</i></p>	AOI
Méthode de passation par défaut pour les services de conseil	<p><i>La méthode de passation par défaut pour les services de conseil est la sélection basée sur la qualité et le coût (SFQC)</i></p>	SFQC
Restrictions et discriminations	<p><i>Les marchés publics en Sénégal doivent respecter les principes de non-discrimination, ce qui signifie qu'il ne doit y avoir aucune restriction ou discrimination basée sur la nationalité, l'origine ethnique, le genre, la religion ou d'autres critères similaires</i></p> <p><i>Les restrictions sont limitées à la personne des candidats et soumissionnaires :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>en état de faillite personnelle, de cessation d'activités, de liquidation ou de redressement judiciaire sauf à avoir été autorisées à poursuivre leurs activités par une décision de justice;</i></li> <li>- <i>auront été reconnues coupables d'infraction à la réglementation des marchés publics ou exclues des procédures de passation des marchés par une décision de justice définitive en matière pénale, fiscale, ou sociale ou par une décision de</i></li> </ul>	Toutes les possibilités de passation de marchés reposent sur une concurrence complète, équitable et légitime entre les fournisseurs et les entrepreneurs éligibles.



Aspect marchés publics au Sénégal	Marchés publics nationaux	Directives du FIDA (passation de marchés)
	<i>l'Autorité de Régulation des Marchés Publics et des délégations de service public</i>	
Nombre minimum de devis, d'offres ou de propositions	<i>Les textes réglementaires au Sénégal imposent un minimum de 3 devis pour les procédures restreintes. Pour les procédures ouvertes, si toutes les conditions de publicité requises ont été respectées, un devis est acceptable</i>	Trois devis/offres/propositions en dessous desquels une absence d'objection est requise pour poursuivre la procédure.
Marchés publics de faible valeur, contrats directs et achats uniques	<i>Les marchés publics de faible valeur peuvent être soumis à des procédures simplifiées, tandis que les contrats directs peuvent être utilisés dans des situations d'urgence ou lorsque les circonstances ne permettent pas une procédure compétitive. Les achats uniques peuvent être autorisés pour des produits ou services spécifiques.</i>	Soit annoncé au niveau national, soit lancé auprès d'une liste prédéfinie de vendeurs. Les Gré à gré /SED peuvent être utilisés dans des circonstances très exceptionnelles, conformément au manuel et au tableau 1 ci-dessus.
Exclusions des marchés publics concurrentiels	<i>Pas d'exclusion liée à la nationalité.</i>	Le FIDA ne tolère aucune exclusion, discrimination, parti pris, préjugé, favoritisme, etc.
Éligibilité	<i>Tout candidat qui possède les capacités administratives, techniques et financières à l'exécution d'un marché public peut participer aux procédures de passation des marchés</i>	Tous les pays et territoires
Préférence nationale	<i>La préférence communautaire est accordée aux entreprises en provenance de l'UEMOA en cas d'AOI</i>	Accepté dans le cadre de l'AOI uniquement et à titre exceptionnel (le cas échéant, conformément au tableau 2 ci-dessus).
Transparence	<i>La transparence est un principe clé dans les marchés publics au Sénégal, impliquant la divulgation et la publication des informations pertinentes à chaque étape de la procédure de passation des marchés, ainsi la possibilité de recours des candidats et soumissionnaires au stade de passation de marché.</i>	La transparence nécessite la diffusion publique (i) de la disponibilité des opportunités de marchés publics ; (ii) de l'endroit où accéder aux données pertinentes ; (iii) des processus avec lesquels les marchés publics seront entrepris ; (iv) les critères d'évaluation et d'attribution ; (v) les données relatives à l'attribution des contrats ; et (vi) Procédures d'appel (débriefing et protestation). Les décisions d'attribution des marchés publics sont prises sur la base de critères définis dans les documents d'appel d'offres.

Aspect marchés publics au Sénégal	Marchés publics nationaux	Directives du FIDA (passation de marchés)
Méthodes et processus de passation de marchés	<i>Les méthodes et les processus de passation de marchés au Sénégal sont conformes aux bonnes pratiques internationalement reconnues et à ceux du FIDA.</i>	Les méthodes et les processus sont déterminés en fonction du budget ; les processus d'achat doivent être "bien organisés et exécutés correctement en ce qui concerne la quantité, la qualité et le respect des délais, à un prix optimal".
Rapport qualité-prix	<i>Le Code des marchés préconise l'attribution du marché à l'offre économiquement la plus avantageuse. Le marché est attribué à l'offre conforme, évaluée la moins disante et dont le soumissionnaire satisfait aux critères de qualification. En outre, l'article 60 du CMP dispose que « la détermination de l'offre la moins distante est effectuée soit sur la base du prix, soit sur la base du prix et d'autres critères, voire sous-critères, tels que le coût d'utilisation, les performances techniques, le délai de livraison ou d'exécution, la maintenance, l'accessibilité pour les personnes vivant avec un handicap, le cas échéant. Dans le cadre de leurs achats publics durables à impact sur le contexte social, économique et environnemental, les autorités contractantes peuvent prévoir, parmi les critères d'attribution énoncés dans le dossier d'appel à concurrence, des exigences liées au contenu local »</i>	Démontrée par " (i) l'application de principes de passation de marchés sains et internationalement reconnus ; (ii) veiller à ce que les biens, travaux ou services achetés répondent aux exigences de l'activité ; (iii) veiller à ce que les biens, travaux ou services fassent l'objet d'un contrat au meilleur prix possible, en tenant compte de leur cycle de vie prévu ; et (iv) s'assurer que le fournisseur de biens, de travaux ou de services est qualifié, en règle avec la loi, et qu'il est en mesure de fournir des services de qualité à ses clients et est habilité et compétent pour conclure et exécuter le contrat".
Base d'attribution	<i>L'attribution des marchés publics au Sénégal peut être basée sur le prix le plus bas, l'offre économiquement la plus avantageuse, en tenant compte du cycle de vie ou d'autres critères spécifiés dans les documents d'appel d'offres.</i>	La base d'évaluation du prix le plus bas ainsi que l'offre économiquement la plus avantageuse (base d'évaluation des points de mérite avec un minimum de 80% pour le prix ou la base du coût du cycle de vie le plus bas). Pour les services de conseil, la pondération maximale du prix est de 30 % dans le cadre du SFQC.
Participation de la communauté	<i>Certains marchés publics au Sénégal peuvent encourager la participation de la communauté locale, en favorisant la participation des</i>	Les modalités possibles d'implication des communautés sont détaillées dans les lignes directrices (le cas échéant,

Aspect marchés publics au Sénégal	Marchés publics nationaux	Directives du FIDA (passation de marchés)
	<i>petites et moyennes entreprises locales ou en incluant des clauses sociales dans les contrats.</i>	conformément au tableau 2 ci-dessus).
Réclamation, débriefing et protestations	<i>Les procédures d'appel, de réclamation, de débriefing et de protestations sont prévues pour garantir le même niveau de compréhension des candidats pour la transparence de la procédure, le respect des droits des soumissionnaires et permettre la résolution des litiges liés aux marchés publics.</i>	Avant toute décision d'attribution, l'UGP doit notifier son intention d'attribuer le marché en donnant aux soumissionnaires la possibilité de demander des comptes rendus et/ou de contester la décision dans le délai de suspension prévu par le manuel.

### 3.1.2 Étendue de l'application des règles nationales de passation des marchés dans le cadre du projet

Sur la base de la comparaison ci-dessus, le système sénégalais des marchés publics est conforme aux principes et procédures du FIDA en matière de marchés publics. Le recours aux procédures nationales est autorisé.

### 3.2 ESTIMATION DES COÛTS ET DU CALENDRIER

Les estimations détaillées des coûts et du calendrier de chaque activité de passation de marché seront évaluées avec précision au plus tard lors de l'élaboration des exigences (spécifications ou termes de référence). Ces estimations détaillées sont soumises en même temps que les exigences pour les activités d'examen préalable. Si l'estimation des coûts dépasse le budget alloué dans le PTBA et le PPM, l'une des mesures suivantes sera prise :

- 1- Mettre à jour le PTBA et le PPM en réaffectant les fonds nécessaires ; si l'augmentation du budget initialement approuvé dépasse  $[X\%]$ <sup>52</sup>, le PPM mis à jour doit être soumis au FIDA sans objection (conformément au Manuel, Module C, article 3) ;
- 2- Redéfinir l'activité de passation de marchés pour qu'elle s'inscrive dans les limites du budget disponible ;
- 3- Un mélange des deux options ci-dessus.

Lors du regroupement des activités de passation de marchés, il convient de prendre dûment en considération la possibilité de regrouper les besoins et les activités en ensembles pouvant être lancés dans le cadre d'une procédure unique divisée en plusieurs lots afin de réaliser des économies d'échelle, de promouvoir la concurrence, de faciliter l'accès aux petites et moyennes entreprises et de réduire les coûts de transaction liés aux activités de passation de marchés. Lorsque l'activité de passation de marché est divisée en lots, l'estimation du coût total de tous les lots sera utilisée pour identifier la bonne méthode de passation de marché et le seuil. Le fractionnement des activités de passation de marchés en lots plus petits lancés séparément afin d'échapper à l'application de méthodes de passation de marchés plus ouvertes et plus concurrentielles constitue une violation des principes de passation de marchés.

Les prévisions de calendrier pour la mise en œuvre des contrats doivent également être estimées avec précision afin de garantir que les délais spécifiés dans les documents d'appel d'offres sont réalistes et ne découragent pas la concurrence.

<sup>52</sup>Le pourcentage est convenu entre l'unité National de Coordination de projet et le FS conformément au manuel, module C, section 3.

### 3.3 PUBLICATION DES AVIS

L'AGPM et tous les avis de marché de l'AOI sont publiés sur les forums suivants :

- Site web du FIDA ;
- Le site Web des Nations unies sur le développement ;
- Le site web désigné de l'emprunteur/bénéficiaire
- Un journal local de grande diffusion ; et
- Autres médias, le cas échéant.

Les avis de marché de la AON sont publiés sur les forums suivants :

- Le site web désigné de l'emprunteur/bénéficiaire
- un journal local de grande diffusion ; et
- Autres médias, le cas échéant.

Les avis d'attribution de tous les marchés et bons de commande ainsi que les résultats de la présélection et de la préqualification et la décision d'annuler une procédure de passation de marché et de rejeter toutes les offres/propositions sont publiés sur les forums suivants :

- Site web du FIDA ;
- Le site Web des Nations unies sur les activités de développement (pour l'AOI uniquement) ;
- Le site web désigné de l'emprunteur/bénéficiaire
- un journal local de grande diffusion ; et
- Autres médias, le cas échéant.

### 3.4 OCTROI DE SUBVENTIONS/PRÊTS<sup>53</sup>

Subventions : L'octroi de subventions (monétaires ou en nature) est prévu dans la conception du projet. Les subventions peuvent être exécutées (c'est-à-dire déboursées dans le cas de subventions monétaires ou achetées et distribuées dans le cas de subventions en nature) par **I'UGP** seule ou en partenariat avec un partenaire de mise en œuvre sur la base des dispositions de l'avant-projet. La sélection des partenaires de mise en œuvre à cette fin sera basée sur les dispositions suivantes de la section 3.4.1.

Prêts : En ce qui concerne les microcrédits et les prêts (y compris les refinancements), L'UGP s'appuiera sur les institutions financières partenaires (IFP) désignées dans la conception du projet ou sélectionnées par voie de concours sur la base des dispositions de l'accord de financement et de la législation nationale.

#### 3.4.1 Sélection des partenaires de subvention ou de refinancement

Subventions : Dans certains cas, l'**Unité Nationale de Coordination** peut ne pas être l'entité directement responsable du versement des subventions. Le décaissement des subventions monétaires est parfois effectué par le biais d'intermédiaires, tels que les partenaires chargés de la mise en œuvre (I.P.). L'engagement avec ces partenaires de mise en œuvre peut se faire par le biais d'une procédure de passation de marché appropriée aboutissant à un accord avec chaque partenaire. Cela signifie que ces accords de premier niveau doivent être dûment enregistrés séparément dans le PPM avec la méthode de sélection appropriée du P.I. Lorsque le P.I. est mentionné dans la convention de financement, la procédure de sélection sera la procédure de règlement extrajudiciaire des litiges (SED ). Dans le cas contraire, il s'agira d'une procédure de mise en concurrence. La valeur, le cas échéant, de ces accords peut être composée de plusieurs éléments selon

---

<sup>53</sup> Ne conserver cette section que si le projet comprend des subventions/prêts à des personnes ou entités bénéficiaires (réattribution de subventions ou de prêts).

le cas : (i) les honoraires que ces I.P. facturent pour les services qui leur sont confiés ; et (ii) les autres honoraires et dépenses que l'I.P. peut être amené à dépenser pour fournir un soutien aux bénéficiaires (par exemple, formation, événements, coaching, etc.). Dans de très rares cas, si cela est prévu dans la conception, les fonds de subvention peuvent également être inclus dans la convention avec le P.I. Dans tous les cas, la convention avec le P.I. doit être traitée dans OPEN et enregistrée dans le CMT.

Lorsque les fonds de subvention à verser aux bénéficiaires sont inclus dans l'accord du P.I., le P.I. est responsable de la sélection de ces bénéficiaires par le biais d'un appel à propositions émis et géré par le P.I. Dans ce cas, le processus de sélection est inscrit dans le PP du P.I. (et dans OPEN s'il fait l'objet d'un examen préalable) et les contrats de subvention qui en résultent sont inscrits dans le CMT. Dans l'autre cas, lorsque les fonds de la subvention doivent être versés aux bénéficiaires par l'UGP, l'appel à propositions est émis et géré par l'UGP. Dans ce cas, l'appel à propositions est enregistré dans OPEN (s'il fait l'objet d'un examen préalable) et les contrats de subvention qui en résultent sont enregistrés dans le CMT. Dans les deux cas, les détails de l'émission de l'appel à propositions et de l'octroi des subventions figurent au point 3.4.2 ci-dessous.

**Prêts :** Les PFI doivent répondre aux critères d'éligibilité définis dans les décisions du gouvernement et dans la législation nationale suivante : [Décrire ici les exigences nationales pour engager les PFI, telles que les approbations du ministère des finances, etc. [Décrire ici les exigences nationales pour engager des PFI, telles que les approbations du Ministère des Finances, etc. et les signatures légales requises sur de tels accords de refinancement]. [Lorsque [indiquer le nom de l'agence nationale chargée d'autoriser les institutions financières, le cas échéant] joue un rôle dans la sélection de ces partenaires, cette agence peut être signataire de ces accords]. Le projet d'accord est soumis à l'examen préalable du FIDA ; chaque accord de ce type est planifié dans le PP et enregistré dans le CMT. Toutefois, les accords de crédit et de refinancement (accords de second niveau tels que les microcrédits) avec des tiers ne sont pas enregistrés dans OPEN ni dans le CMT, mais doivent être conservés dans un RC distinct.

Le tableau ci-dessous résume les différents types de conventions/contrats normalement associés aux subventions et aux prêts et précise si l'utilisation d'OPEN et du CMT est nécessaire :

Tableau 31 : Indications sur les applications OPEN et CMT pour certains types de contrats ou d'accords

Type d'accord/d'activité	Entré dans OPEN	Entré dans le CMT
Appel à propositions lancé par l'UGP et contrats de subvention signés entre l'UGP et les bénéficiaires (accords de premier niveau)	Oui <sup>+</sup>	Oui
Accord entre l'UGP et I.P. pour le versement de subventions monétaires (accord de premier niveau)	Oui <sup>+</sup>	Oui
Accord entre l'UGP et I.P. pour l'acquisition de subventions en nature (accord de premier niveau)	Oui <sup>+</sup>	Oui
Accord entre l'UGP et PFI pour le refinancement des micro-crédits (accord de premier niveau)	Oui <sup>+</sup>	Oui
Appel à propositions lancé par le P.I. et contrats de subvention subséquents signés entre le P.I. et les bénéficiaires (accords de second niveau) pour des subventions monétaires ou en nature.	Oui <sup>+</sup>	Oui
Acquisition d'actifs par l'UGP (subventions en nature)	Oui <sup>+</sup>	Oui
Acquisition d'actifs de subvention par le P.I. (subventions en nature)	Oui <sup>+</sup>	Oui
Contrats de prêt signés entre l'IFP et les emprunteurs (accords de second niveau)	Non	Non*
+ si le seuil d'examen préalable est dépassé, conformément à la loi sur les aides d'État. * même s'ils ne sont pas inscrits dans le CMT, ces contrats sont inscrits dans un CR spécifique et distinct propre à l'I.P./PFI.		

### 3.4.2 Sélection du bénéficiaire de la subvention

Comme indiqué au point 3.4.1 ci-dessus, les subventions prévues dans l'accord de financement font l'objet d'une publicité ouverte par l'**UGP** et/ou un partenaire de mise en œuvre (P.M.), selon le cas. Dans les deux cas, le processus suit les étapes suivantes :

- Planifier le(s) appel(s) à propositions dans le(s) PP respectif(s) (PP **de l'unité de gestion de projet** ou PP du P.I. selon le cas) ; la valeur totale des subventions accordées dans le cadre de l'appel à propositions et la méthode utilisée serviront de base à la détermination de la procédure d'examen (préalable ou a posteriori). Les procédures d'octroi de subventions peuvent être effectuées par le biais de l'une des méthodes des services ;
- Préparation de la demande de propositions (par l'**UGP** ou le P.I.) en utilisant la méthode de sélection appropriée et les termes de référence détaillés précisant les exigences, les critères de sélection, les critères d'évaluation, etc. pour l'octroi de subventions dans le cadre de contrats multiples ; étant donné que le plafond de la subvention est généralement fixe, la sélection devrait idéalement suivre la sélection du budget fixe. Le modèle à utiliser sera examiné par le FIDA à l'avance et un avis conforme sera délivré pour l'adoption du modèle ;
- L'utilisation de AMI facilite la présélection des candidats qualifiés qui soumettent ensuite des propositions en réponse à l'appel d'offres ; tous les candidats répondant aux critères d'éligibilité peuvent être présélectionnés pour l'étape suivante de la candidature. Cependant, la AMI n'est pas obligatoire car l'appel d'offres pour des subventions peut être lancé directement sous réserve de l'avis de marché sans limitation de seuil ;
- Les propositions de subvention sont évaluées sur la base des critères préalablement divulgués et un rapport d'évaluation est préparé pour recommander l'octroi des subventions en nombre requis dans les limites des plafonds de subvention et des plafonds totaux fixés ; l'évaluation comprend la notation des demandes sur la base des critères d'évaluation de l'appel d'offres afin (i) d'identifier les candidats retenus de ceux qui ne le sont pas et (ii) de permettre la sélection des candidats retenus qui se verront octroyer des subventions au cas où le nombre total de demandes éligibles et retenues dépasserait les ressources financières disponibles. Dans ce dernier cas, la sélection se fera à partir du candidat le mieux classé vers le bas ;
- Lorsqu'un I.P. lance l'appel à propositions, il soumet à l'**UGP** l'évaluation des candidatures ainsi que les candidatures reçues pour vérification par l'Unité Nationale de Coordination ; l'**UGP** prépare un rapport de vérification qui approuve/modifie le processus d'évaluation si nécessaire ;
- Les rapports d'évaluation et de sélection qui en résultent sont téléchargés sur OPEN. Si l'appel à propositions est géré par le P.I., l'**UGP** s'occupera des soumissions OPEN. Le cas échéant, l'examen du FIDA garantira la cohérence avec l'accord de financement, le MIP et l'appel à la concurrence. Une fois le N.O. délivré par le FIDA, le processus de passation des contrats de subvention avec les bénéficiaires sélectionnés peut commencer par la signature des accords par l'**UGP** ou le P.I., selon le cas ;
- Toutes les conventions de subvention monétaire décaissées directement par l'**UGP** **sont enregistrées dans le** CMT. Les subventions monétaires versées par une I.P. sont également enregistrées dans le CMT ;
- Toutes les conventions de subvention en nature dans lesquelles les biens distribués sont achetés par l'**UGP** seront saisies dans le CMT avec une valeur monétaire fixée à zéro. L'objectif est d'éviter une double comptabilisation du montant de la subvention puisque la valeur de la subvention apparaîtra dans le contrat d'achat par lequel l'**UGP** se procurera l'objet des subventions (actifs). De même, les conventions de subvention en nature où les actifs sont achetés par un P.I. sont

enregistrées dans le CMT avec une valeur de zéro puisque le partenaire achètera ces actifs par le biais d'un contrat séparé.

Les organigrammes ci-dessous résument les étapes fondamentales du processus de sélection des bénéficiaires de subventions :

Figure 30 : Subventions accordées par l'intermédiaire de partenaires de mise en œuvre

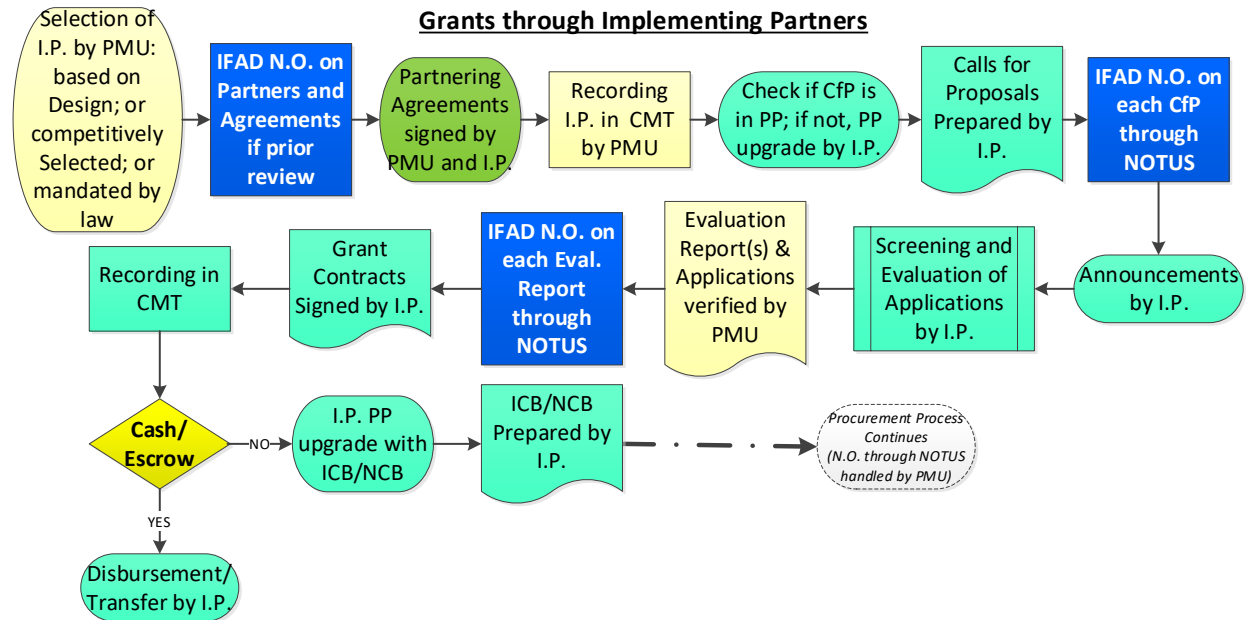
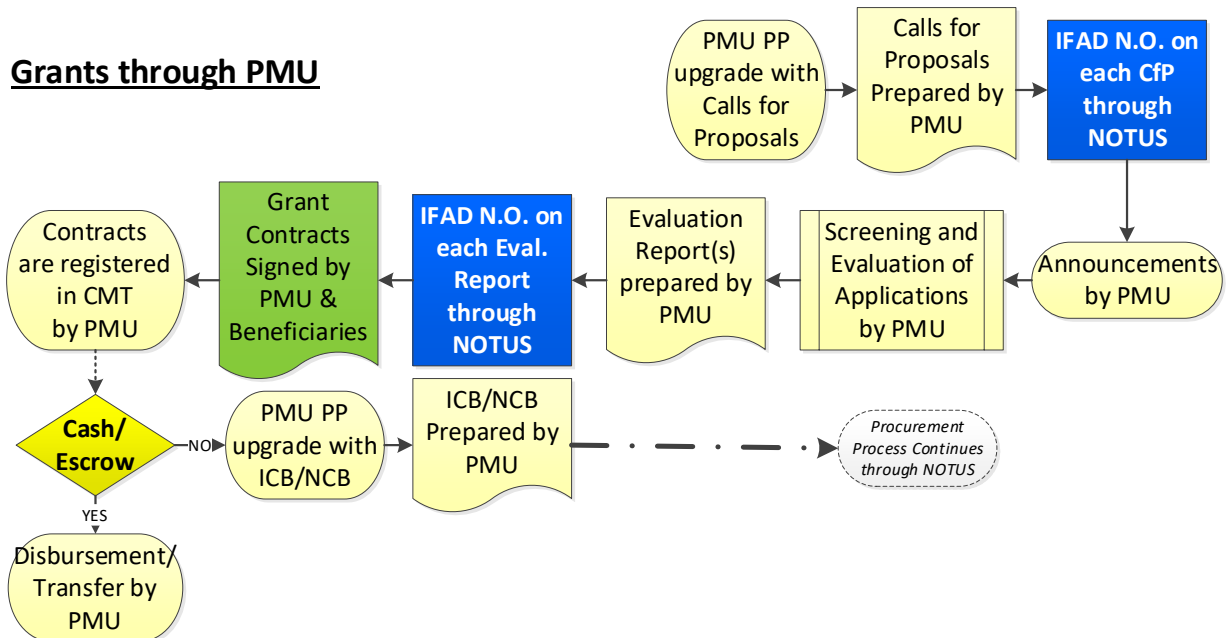


Figure 31 : Subventions par l'intermédiaire de l'UGP



### 3.4.3 Financement par microcrédit

Les accords avec les institutions financières partenaires pour l'octroi de microcrédits sont planifiés dans le PP conformément aux exigences de la section 3.4.1 ci-dessus. L'accord de crédit avec les institutions financières qui en résulte est enregistré dans le CMT. Toutefois, les procédures de sélection des bénéficiaires des prêts ne sont pas régies par le présent manuel et suivent des mécanismes préétablis avec les institutions de crédit.

### 3.5 PRINCIPES ET ETHIQUE DES MARCHES PUBLICS

L'**UGP et les partenaires de mise en œuvre** respecteront strictement les dispositions de la section II des directives du FIDA relatives à la passation des marchés pour les projets (2019) qui couvrent les principes clés de la passation des marchés :

- L'éthique ;
- Responsabilité ;
- Concours ;
- L'équité ;
- Transparence ;
- Efficience, efficacité et économie ; et
- Meilleur rapport qualité-prix.

Ils respecteront également les dispositions de la Charte de transparence et d'éthique en matière de marchés publics, promulguée par décret.

En outre, L'**UGP et les partenaires de mise en œuvre** respecteront strictement les dispositions de la **politique du FIDA en matière de prévention de la fraude et de la corruption dans ses activités et opérations**, disponible à l'adresse [www.ifad.org/en/document-detail/asset/40738506](http://www.ifad.org/en/document-detail/asset/40738506). Le projet veillera à ce que cette politique soit clairement énoncée dans tous les documents de passation de marchés (documents d'appel d'offres et contrats) et à ce que tous les fournisseurs s'y conforment. Tous ces documents doivent également mentionner clairement la ligne d'assistance téléphonique anticorruption du FIDA :

Office d'audit et de surveillance (AUO)

Section d'enquête (IS)

Via Paolo di Dono 44 , 00142 Rome, Italie

Courriel : **anticorruption@ifad.org**

Téléphone : +39 0654592888 +39 0654592888

Fax : +39 0654597888

### 3.6 LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET LE HARCELEMENT SEXUEL

L'**UGP et les partenaires de mise en œuvre** respecteront strictement les dispositions de la **politique du FIDA en matière de prévention et de réponse au harcèlement sexuel, à l'exploitation et aux abus sexuels**, disponible sur le site [www.ifad.org/anticorruption\\_policy](http://www.ifad.org/anticorruption_policy). Le projet veillera à ce que cette politique soit clairement énoncée dans tous les documents de passation de marchés (documents d'appel d'offres et contrats) et à ce que tous les fournisseurs s'y conforment. Tous ces documents doivent également mentionner clairement la ligne d'assistance téléphonique du FIDA en matière d'éthique :

Bureau d'éthique (**ETH**)

Via Paolo di Dono 44 , 00142 Rome, Italie

Courriel : **ethSCIOffice@ifad.org**

Téléphone : +39 06 5459 2525 +39 06 5459 2525

<https://www.ifad.org/en/ethSCI>

### 3.7 LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT DE CAPITAUX ET LE FINANCEMENT DU TERRORISME

L'**UGP et les partenaires de mise en œuvre** se conformeront strictement aux dispositions de la **politique du FIDA en matière de lutte contre le blanchiment**



**d'argent et le financement du terrorisme**, disponible sur le site [www.ifad.org/en/document-detail/asset/41942012](http://www.ifad.org/en/document-detail/asset/41942012).

### **3.8 TENUE DE REGISTRES**

Conformément aux dispositions du module B du manuel, L'UGP conservera les registres et les dossiers relatifs à la passation de marchés (pendant 10 ans) de manière à ce qu'ils soient facilement accessibles et récupérables, afin d'en faciliter l'examen et l'audit, même lorsqu'ils sont effectués à distance. Le tableau des dossiers, tel qu'il est extrait du manuel pour faciliter la consultation, est disponible à l'annexe 2. Pour faciliter l'examen, la supervision et l'audit, tous les dossiers relatifs à la passation et à la gestion des marchés sont archivés sous la responsabilité du personnel chargé de la passation des marchés. Si d'autres services, équipes ou entités sont chargés d'archiver certains documents relatifs à la passation de marchés, une copie doit être conservée par le personnel chargé de la passation de marchés. Les archives comprennent également tous les documents relatifs aux subventions/prêts accordés aux bénéficiaires du projet.

Lorsque la mise en œuvre est déléguée à des tiers préapprouvés, l'UGP conserve un enregistrement complet de tous les documents par voie électronique, tandis que l'ensemble des documents originaux est conservé par le partenaire chargé de la mise en œuvre pendant dix ans également.

### 3.9 INTEGRATION DES RISQUES PESEC DANS LA PASSATION DES MARCHES

Les activités de passation des marchés du FIDA doivent respecter les exigences des PESEC présentées dans le tableau ci-dessous et veiller à ce que l'emprunteur/bénéficiaire/partenaire gère tous les contractants et fournisseurs de manière efficace. Cela inclut la sous-traitance, pour laquelle le contractant principal est tenu de s'assurer que ses sous-traitants respectent les normes des PESEC.

SAUVEGARDES ENVIRONNEMENTALES ET SOCIALES				
Conservation de la Biodiversité	Probabilité	Conséquence	Niveau des risques	Recommandations pour les passations de marchés
1.1 Le projet pourrait-il potentiellement impliquer ou conduire à la conversion ou à la dégradation de la biodiversité, des habitats (y compris l'habitat modifié, l'habitat naturel et l'habitat naturel essentiel) et/ou des écosystèmes et des services écosystémiques ?	Possible	<p><b>Faible</b></p> <p>Minor impact on habitats. Impacts are temporary and confined to a small area of low ecological sensitivity or value.</p>	Faible	<p>Prévoir dans les dossiers d'appels d'offres requérir des Plans de Gestion Environnemental et Social (PGES) qui préviennent et limitent les impacts sur les écosystèmes.</p> <p>Dans les termes de référence des bureaux chargés du contrôle des travaux, prévoir des personnels spécialisés pour superviser la mise en application des PGES lors des phases de chantiers.</p> <p>Les dossiers d'appels d'offres nationaux de l'emprunteur (complétés par les normes PESEC) comme prescrit dans le Manuel de passation des marchés du FIDA et le Guide pratique de passation des marchés. Les exigences supplémentaires des PESEC prendront la forme d'une annexe aux conditions contractuelles ou de qualifications supplémentaires des soumissionnaires.</p>
1.8 Le projet pourrait-il impliquer ou conduire à un approvisionnement auprès de fournisseurs primaires de matériaux issus de ressources naturelles ?	Possible	<p><b>Négligible</b></p> <p>No procurement of natural resource materials through primary suppliers.</p>	Faible	<p>Le projet prévoit la rénovation de marchés et de routes/pistes (gravier, sable, ...)</p> <p>=&gt; Lors de l'achat de matières premières tirées de ressources naturelles, les marchés seront passés uniquement avec les fournisseurs pouvant démontrer qu'ils ne contribuent pas à une conversion ou à une dégradation significative des habitats naturels ou essentiels. Lorsque cela est possible, la priorité sera donnée à l'application de l'étiquetage écologique et de</p>

				<p>déclarations environnementales de produits (DEP).</p> <p>Ces dispositions seront prises en charge par les études et les DAO.</p> <p>Les dossiers d'appels d'offres nationaux de l'emprunteur (complétés par les normes PESEC) comme prescrit dans le Manuel de passation des marchés du FIDA et le Guide pratique de passation des marchés. Les exigences supplémentaires des PESEC prendront la forme d'une annexe aux conditions contractuelles ou de qualifications supplémentaires des soumissionnaires.</p>
<b>Utilisation efficiente des ressources et prévention de la pollution</b>	<b>Probabilité</b>	<b>Conséquence</b>	<b>Niveau des risques</b>	Recommandations pour les passations de marchés
<p>2.1. Le projet pourrait-il entraîner ou conduire à l'émission de polluants dans l'environnement, dans des circonstances normales ou exceptionnelles, avec un potentiel d'incidences négatives au niveau local, régional et/ou transfrontalier ?</p>	Possible	<p><b>Faible</b></p> <p>Des polluants peuvent éventuellement être rejetés, que ce soit de manière routinière ou par accident, mais les systèmes de traitement sont éprouvés et vérifiés. L'environnement récepteur a une capacité d'absorption.</p>	Modéré	<p>La conception de la base vie pendant les travaux et l'entretien des équipements devront être conformes aux bonnes pratiques</p> <p>Les spécifications techniques des dossiers d'appel d'offres envisageront requerront l'élimination des eaux usées et des déchets solides conformément à la réglementation environnementale nationale.</p> <p>Les dossiers d'appel d'offres nationaux de l'emprunteur (complétés par les normes PESEC) comme prescrit dans le Manuel de passation des marchés du FIDA et le Guide pratique de passation des marchés. Les exigences supplémentaires des PESEC prendront la forme d'une annexe aux conditions contractuelles particulières et/ou d'un relèvement des qualifications minimum des soumissionnaires.</p>
<p>2.4 Le projet pourrait-il impliquer ou entraîner une consommation importante de matières premières, d'énergie et/ou d'eau ?</p>	Possible	<p><b>Faible</b></p> <p>La réhabilitation des pistes consomme de l'eau (compactage du sol, arrosage des pistes).</p>	Modéré	<p>Les dossiers d'appel d'offres intégreront les normes PESEC du FIDA.</p> <p>Les dossiers d'appel d'offres nationaux de l'emprunteur (complétés par les normes PESEC) comme prescrit dans le Manuel de</p>

				passation des marchés du FIDA et le Guide pratique de passation des marchés. Les exigences supplémentaires des PESEC prendront la forme d'une annexe aux conditions contractuelles particulières et/ou d'un relèvement des qualifications minimum des soumissionnaires.
2.5 Le projet pourrait-il entraîner ou conduire à une extraction, une dérivation ou un confinement important des eaux de surface ou souterraines (par exemple, construction de barrages, de réservoirs, aménagement de bassins fluviaux, extraction d'eaux souterraines) ?	Presque certain	<p><b>Modéré</b></p> <p>Le projet a besoin d'une quantité considérable d'eau souterraine ou d'eau de surface. Cela nécessitera une extension Faible des sources existantes. Il comprend la construction de systèmes d'irrigation à grande échelle, la réhabilitation/le développement - moins de 300 ha par système.</p>	<b>Substantiel</b>	<p>Les dossiers d'appel d'offres prescriront la conformité à la législation environnementale nationale complétée par les exigences de la norme 2 des PESEC le cas échéant. Ce point est éclairé par le CGESC global du projet, tel qu'il est préparé par l'emprunteur et accepté par le FIDA.</p> <p>Utiliser le dossier d'appel d'offres FIDA/non-FIDIC pour les AOI concernant des contrats d'un montant inférieur à 5 millions d'USD</p> <p>OU</p> <p>les dossiers d'appel d'offres nationaux de l'emprunteur (complétés par les normes PESEC)</p> <p>comme prescrit dans le Manuel de passation des marchés du FIDA et le Guide pratique de passation des marchés. Les exigences supplémentaires des PESEC prendront la forme d'une annexe aux conditions contractuelles particulières et/ou d'un relèvement des qualifications minimum des soumissionnaires.</p>
2.6. Le projet pourrait-il impliquer des apports d'engrais et d'autres agents modificateurs ?	Possible	<p><b>Modéré</b></p> <p>Le projet ne nécessite que des quantités minimales d'engrais</p>	Faible	<p>Tout achat d'intrants agrochimiques devra se conformer aux conditions d'homologation en vigueur au Sénégal et suivre les recommandations de la FAO et de l'OMS.</p> <p>Les dossiers d'appel d'offres nationaux de l'emprunteur (complétés par les normes PESEC) comme prescrit dans le Manuel de passation des marchés du FIDA et le Guide pratique de passation des marchés. Les</p>

				exigences supplémentaires des PESEC prendront la forme d'une annexe aux conditions contractuelles particulières et/ou d'un relèvement des qualifications minimum des soumissionnaires.
2.7. Le projet pourrait-il impliquer ou conduire à l'achat, à la fourniture et/ou à l'utilisation de pesticides sur les cultures, le bétail, l'aquaculture ou la foresterie ?	Possible	<b>Modéré</b> Le projet ne nécessite que des quantités minimales de pesticides.	Faible	Tout achat d'intrants agrochimiques devra se conformer aux conditions d'homologation en vigueur au Sénégal et suivre les recommandations de la FAO et de l'OMS.  Les dossiers d'appel d'offres nationaux de l'emprunteur (complétés par les normes PESEC) comme prescrit dans le Manuel de passation des marchés du FIDA et le Guide pratique de passation des marchés. Les exigences supplémentaires des PESEC prendront la forme d'une annexe aux conditions contractuelles particulières et/ou d'un relèvement des qualifications minimum des soumissionnaires.
<b>2.9</b> Le projet pourrait-il concerner l'élevage - systèmes extensifs et intensifs - et les produits animaux (produits laitiers, peaux, viande, etc.) ?		<b>Modéré</b> Des systèmes d'élevage et d'aquaculture intensifs/extensifs sont en place, mais ils ne constituent qu'une composante du projet.	<b>Substantiel</b>	Le projet doit inclure dans le document d'appel d'offres une liste de races certifiées, exemptes de maladies et dûment vaccinées
<b>Patrimoine culturelle</b>	<b>Probabilité</b>	<b>Conséquence</b>	<b>Niveau des risques</b>	Recommandations pour les passations de marchés
3.1. Le projet pourrait-il être situé dans des zones considérées comme ayant des valeurs archéologiques (préhistoriques), paléontologiques, historiques, culturelles, artistiques et religieuses ou contenant des éléments considérés comme un patrimoine culturel essentiel ?	Très peu probable	<b>Faible</b> On estime que le projet est proche d'une zone considérée comme ayant des valeurs archéologiques (préhistoriques), paléontologiques, historiques, culturelles, artistiques et religieuses ou contenant des éléments considérés comme un patrimoine culturel essentiel. Le site a fait l'objet d'une étude approfondie et l'ensemble du patrimoine culturel tangible et intangible est bien connu.	Faible	Les dossiers d'appels d'offres prévoient le traitement de découvertes archéologiques ou autres découvertes patrimoniales. Les dossiers d'appel d'offres nationaux de l'emprunteur (complétés par les normes PESEC) comme prescrit dans le Manuel de passation des marchés du FIDA et le Guide pratique de passation des marchés. Les exigences supplémentaires des PESEC prendront la forme d'une annexe aux conditions contractuelles particulières et/ou d'un relèvement des qualifications minimum des soumissionnaires.
3.3. Le projet pourrait-il impliquer ou conduire à des excavations, démolitions,	Possible	<b>Faible</b>	Faible	Les spécifications devront prévoir le traitement des carrières après les travaux.

mouvements de terre, inondations ou autres changements environnementaux importants ?		Nuisances à court terme. Pas de dommages ni de perte d'accès aux terres, aux biens, aux ressources et/ou au patrimoine culturel.		Les dossiers d'appel d'offres nationaux de l'emprunteur (complétés par les normes PESEC) comme prescrit dans le Manuel de passation des marchés du FIDA et le Guide pratique de passation des marchés. Les exigences supplémentaires des PESEC prendront la forme d'une annexe aux conditions contractuelles particulières et/ou d'un relèvement des qualifications minimum des soumissionnaires.
3.4. Le projet pourrait-il impliquer ou entraîner des impacts négatifs sur des sites, des structures ou des objets ayant des valeurs historiques, culturelles, artistiques, traditionnelles ou religieuses ou des formes de culture immatérielles (par exemple, connaissances, innovations, pratiques discriminatoires) ? (Remarque : les projets destinés à protéger et à conserver le patrimoine culturel peuvent également avoir des impacts négatifs par inadvertance)	Très peu probable	<b>Négligeable</b> Le projet n'est pas situé dans une zone considérée comme ayant des valeurs archéologiques (préhistoriques), paléontologiques, historiques, culturelles, artistiques et religieuses ou contenant des éléments considérés comme un patrimoine culturel essentiel.	Faible	Les dossiers d'appel d'offres nationaux de l'emprunteur (complétés par les normes PESEC) comme prescrit dans le Manuel de passation des marchés du FIDA et le Guide pratique de passation des marchés. Les exigences supplémentaires des PESEC prendront la forme d'une annexe aux conditions contractuelles particulières et/ou d'un relèvement des qualifications minimum des soumissionnaires.
<b>Travail et conditions de travail</b>	<b>Probabilité</b>	<b>Conséquence</b>	<b>Niveau des risques</b>	Recommandations pour les passations de marchés
5.1 Le projet pourrait-il opérer dans des secteurs ou des chaînes de valeur caractérisée par des conditions de travail qui ne respectent pas la législation nationale du travail ou les engagements internationaux ? (Remarque : cela peut inclure des pratiques discriminatoires, une forte inégalité entre les sexes et le manque d'égalité des chances, le déni de la liberté d'association et de négociation collective, les travailleurs migrants)	Possible	<b>Faible</b> Le projet opère dans des secteurs ou des chaînes de valeur qui, par le passé, n'ont pas respecté la législation nationale du travail ou les engagements internationaux, mais qui sont désormais réglementés de manière adéquate au niveau national et qui font partie de chaînes de valeur internationales soumises à des audits environnementaux et sociaux réguliers.	Modéré	Les dossiers d'appel d'offres exigeront la conformité à la législation nationale du travail et aux normes internationales en la matière.  Il sera exigé que l'entreprise à sélectionner ne soit pas sur le coup d'aucune condamnation antérieure pour infraction aux lois du travail. Il sera exigé que l'entreprise à sélectionner ne soit pas sur le coup d'aucune condamnation antérieure pour infraction aux lois du travail. Utiliser le dossier d'appel d'offres FIDA/non-FIDIC pour les AOI concernant des contrats d'un montant inférieur à 5 millions d'USD OU les dossiers d'appel d'offres nationaux de l'emprunteur (complétés par les normes PESEC) conformément aux seuils prescrits dans le Manuel de passation des marchés du

				FIDA et le Guide pratique de passation des marchés. Les exigences supplémentaires des PESEC prendront la forme d'une annexe aux conditions contractuelles ou d'un relèvement des qualifications des soumissionnaires
5.3 Le projet pourrait-il impliquer des enfants (a) en dessous de l'âge minimum d'emploi défini au niveau national (généralement 15 ans) ou (b) au-dessus de l'âge minimum d'emploi défini au niveau national mais en dessous de l'âge de 18 ans dans des activités soutenues ou dans des chaînes de valeur ?	Possible	<b>Modéré</b> Le projet n'opère pas dans des secteurs ou des chaînes de valeur où le travail des enfants était évident dans le passé. Le statut de la réglementation sur le travail forcé n'est pas clair à l'heure actuelle.	Modéré	Les dossiers d'appel d'offres exigeront la conformité à la législation nationale du travail et aux normes internationales en la matière.  Il sera exigé que l'entreprise à sélectionner ne soit pas sur le coup d'aucune condamnation antérieure pour infraction aux lois du travail. Utiliser le dossier d'appel d'offres FIDA/non-FIDIC pour les AOI concernant des contrats d'un montant inférieur à 5 millions d'USD OU les dossiers d'appel d'offres nationaux de l'emprunteur (complétés par les normes PESEC) conformément aux seuils prescrits dans le Manuel de passation des marchés du FIDA et le Guide pratique de passation des marchés. Les exigences supplémentaires des PESEC prendront la forme d'une annexe aux conditions contractuelles ou d'un relèvement des qualifications des soumissionnaires
5.4 Le projet pourrait-il : (a) opérer dans un secteur, une zone ou une chaîne de valeur où les producteurs et autres travailleurs agricoles sont généralement exposés à des risques professionnels et de sécurité importante, et/ou (b) promouvoir ou utiliser des technologies ou des pratiques qui posent des problèmes de sécurité et de sécurité au	Possible	<b>Modéré</b> Le projet opère dans un secteur, une zone ou une chaîne de valeur où les travailleurs sont occasionnellement exposés à des risques importants en matière de SST et où la réglementation est connue pour être faible ou inexistante.	Modéré	Les dossiers d'appels d'offres prévoient des dispositions pour la sécurité, de même que le PGES.  Utiliser le dossier d'appel d'offres FIDA/non-FIDIC pour les AOI concernant des contrats d'un montant inférieur à 5 millions d'USD OU les dossiers d'appel d'offres nationaux

travail ? risques pour la santé (SST) pour les agriculteurs, les autres travailleurs ruraux ou les populations rurales en général ? (Remarque : les risques en matière de SST dans l'agriculture peuvent inclure : les machines et outils dangereux ; les produits chimiques dangereux ; les agents toxiques ou allergènes ; les substances ou agents cancérigènes ; les maladies parasitaires ; les maladies animales transmissibles ; les espaces confinés ; les risques ergonomiques ; les températures extrêmes ; et le contact avec des substances dangereuses et toxiques animaux, reptiles et insectes. Les risques psychosociaux peuvent inclure la violence et le harcèlement.)				de l'emprunteur (complétés par les normes PESEC) conformément aux seuils prescrits dans le Manuel de passation des marchés du FIDA et le Guide pratique de passation des marchés. Les exigences supplémentaires des PESEC prendront la forme d'une annexe aux conditions contractuelles ou d'un relèvement des qualifications des soumissionnaires
<b>Santé, sûreté et sécurité communautaires</b>	<b>Probabilité</b>	<b>Conséquence</b>	<b>Niveau des risques</b>	Recommandations pour les passations de marchés
6.1 Le projet pourrait-il être à risque de maladies aquatiques ou d'autres maladies à transmission vectorielle (par exemple, des habitats de reproduction temporaires) et/ou des maladies transmissibles/non transmissibles ?	Possible	<b>Faible</b>  Le projet est situé dans une zone où il a été prouvé par le passé que des maladies transmises par l'eau ou par d'autres vecteurs, ou des maladies transmissibles/non transmissibles, ont eu des effets négatifs, mais où la réglementation ou la limitation de ces effets s'est avérée efficace.	Modéré	Les dossiers d'appel d'offres exigeront la conformité à la réglementation nationale en matière de sécurité et de santé (VIH, par exemple)  Les dossiers d'appel d'offres exigeront la conformité à la réglementation nationale en matière de sécurité et de santé, complétée par la norme 6 des PESEC et éclairée par le CGESC global du projet, tel qu'il est préparé par l'emprunteur et accepté par le FIDA.
6.3. Existe-t-il une possibilité de dommages ou de pertes dus à la défaillance d'éléments structurels du projet (par exemple, effondrement de bâtiments ou d'infrastructures) ?	Très peu probable	<b>Faible</b>  Le projet ne dépend que modérément des bâtiments ou des infrastructures. Il est peu probable qu'une défaillance entraîne des pertes humaines ou des dommages environnementaux importants. L'intégrité structurelle de l'infrastructure requise a été vérifiée de manière indépendante.	Faible	Les dossiers d'appel d'offres exigeront la conformité à la réglementation nationale en matière de sécurité et de santé, complétée par la norme 6 des PESEC et éclairée par le CGESC global du projet, tel qu'il est préparé par l'emprunteur et accepté par le FIDA.
6.5. Le projet pourrait-il impliquer ou conduire au transport, au stockage et à	Possible	<b>Modérée</b>	Modérée	Les dossiers d'appel d'offres exigeront des modalités de stockage du fuel respectant les



l'utilisation et/ou à l'élimination de matières dangereuses (par exemple, des explosifs, du carburant et d'autres produits chimiques pendant la construction et l'exploitation) ?		Des changements modérés de la dynamique communautaire peuvent entraîner une augmentation du risque de violence sexiste ou d'exploitation sexuelle. Les interventions contre la violence sexiste sont intégrées dans la conception du projet.		usages de sécurité. Les dossiers d'appel d'offres exigeront la conformité à la réglementation nationale en matière de sécurité et de santé, complétée par la norme 6 des PESEC et éclairée par le CGESC global du projet, tel qu'il est préparé par l'emprunteur et accepté par le FIDA.
6.7 Le projet pourrait-il entraîner un potentiel de violence sexiste, y compris le harcèlement, l'exploitation et les abus sexuels, en raison de l'afflux de main-d'œuvre, de la redistribution des terres ou d'autres actions qui modifient la dynamique communautaire ?	Possible	<p><b>Modérée</b></p> <p>Des changements modérés dans la dynamique de la communauté peuvent accroître le risque de violence sexiste ou d'exploitation sexuelle. Les interventions contre la violence sexiste sont intégrées dans la conception du projet.</p>	Modéré	La mise en œuvre du PGES et les dispositions PESEC du FIDA Les dossiers d'appel d'offres exigeront la conformité à la réglementation nationale en matière de sécurité et de santé, complétée par la norme 6 des PESEC et éclairée par le CGESC global du projet, tel qu'il est préparé par l'emprunteur et accepté par le FIDA.
6.8. Le projet pourrait-il entraîner une augmentation du trafic ou une modification de la fluidité du trafic ?	Possible	<p><b>Modéré</b></p> <p>Le projet dépend en partie de l'afflux de travailleurs, mais la majorité d'entre eux sont locaux. Les risques d'impact ont été planifiés et des protocoles sont en place.</p>	Modéré	Les spécifications des travaux devraient prévoir la signalisation et des dispositions pour assurer la sécurité sur les pistes. Les dossiers d'appel d'offres exigeront la conformité à la réglementation nationale en matière de sécurité et de santé, complétée par la norme 6 des PESEC et éclairée par le CGESC global du projet, tel qu'il est préparé par l'emprunteur et accepté par le FIDA.

6.9 Le projet pourrait-il entraîner un afflux de travailleurs du projet ?	Possible	<b>Modéré</b> Pendant les chantiers, mais surtout sur les places de marchés qui génèrent des opportunités d'emplois et de développement rural (risques VIH)	Modéré	Application des politiques sur les conditions de travail de la main-d'œuvre et des stratégies de ciblage dans le cadre du projet.  Les dossiers d'appel d'offres exigeront la conformité à la réglementation nationale en matière de sécurité et de santé, complétée par la norme 6 des PESEC et éclairée par le CGESC global du projet, tel qu'il est préparé par l'emprunteur et accepté par le FIDA.
6.10. Le projet pourrait-il impliquer ou conduire à l'engagement de personnel de sécurité pour protéger les installations et les biens ou pour soutenir les activités du projet ?	Presque certain	<b>Faible</b> Un petit nombre d'agents de sécurité est nécessaire, mais ils sont bien formés et des protocoles sont en place.	Modéré	Personnel de sécurité pour les installations et équipements des bases vie. Les dossiers d'appel d'offres exigeront la conformité à la réglementation nationale en matière de sécurité et de santé, complétée par la norme 6 des PESEC et éclairée par le CGESC global du projet, tel qu'il est préparé par l'emprunteur et accepté par le FIDA.
<b>Réinstallation physique et économique</b>	<b>Probabilité</b>	<b>Conséquence</b>	<b>Niveau des risques</b>	Recommandations pour les passations de marchés
7.1 Le projet pourrait-il entraîner des déplacements physiques temporaires ou permanents, complets ou partiels (y compris des personnes n'ayant pas de droits fonciers légalement reconnus) ?	Possible	<b>Faible</b> >5 ménages/entreprises déplacés.	<b>Faible</b>	Mettre en œuvre les Plans d'installation et réinstallation (PAR) avant le début des travaux.  Mettre en œuvre le PGES et se concerter avec les riverains afin d'atténuer les impacts négatifs des restrictions dues aux chantiers. Les dossiers d'appel d'offres exigeront la conformité à la réglementation nationale en matière de réinstallation et réinsertion économique, complétée par la norme 7 des PESEC et éclairée par le PGESC/CGESC global du projet, tel qu'il est préparé par l'emprunteur et accepté par le FIDA. Utiliser le dossier d'appel d'offres FIDA/non-FIDIC pour les AOI concernant des contrats d'un montant inférieur à 5 millions d'USD OU les dossiers d'appel d'offres nationaux de l'emprunteur (complétés par les normes PESEC) conformément aux seuils prescrits dans le Manuel de passation des marchés du

				FIDA et le Guide pratique de passation des marchés. Les exigences supplémentaires des PESEC prendront la forme d'une annexe aux conditions contractuelles ou d'un relèvement des qualifications des soumissionnaires.
7.4 Le projet pourrait-il avoir des incidences sur les régimes fonciers et/ou les droits de propriété communautaires/droits coutumiers sur les terres, les territoires et/ou les ressources, ou entraîner des modifications de ces régimes ?	Presque certain	<b>Faible</b> Le projet aura des incidences mineures sur les régimes fonciers et/ou les droits de propriété communautaires/droits coutumiers ou entraînera des modifications de ces régimes. Des recours juridiques et d'autres formes d'arbitrage/de résolution des conflits sont possibles.	<b>Modéré</b>	Les dossiers d'appel d'offres exigeront la conformité à la réglementation nationale en matière de réinstallation et réinsertion économique, complétée par la norme 7 des PESEC et éclairée par le PGESC/CGESC global du projet, tel qu'il est préparé par l'emprunteur et accepté par le FIDA. Utiliser le dossier d'appel d'offres FIDA/non-FIDIC pour les AOI concernant des contrats d'un montant inférieur à 5 millions d'USD OU les dossiers d'appel d'offres nationaux de l'emprunteur (complétés par les normes PESEC) conformément aux seuils prescrits dans le Manuel de passation des marchés du FIDA et le Guide pratique de passation des marchés. Les exigences supplémentaires des PESEC prendront la forme d'une annexe aux conditions contractuelles ou d'un relèvement des qualifications des soumissionnaires.

## **2 TRANSACTIONS DE PASSATION DE MARCHES - CONFIGURATION INSTITUTIONNELLE ET RACI**

### **4.1 DELEGATION DES RESPONSABILITES EN MATIERE DE PASSATION DE MARCHES**

Chaque fois qu'une entité se voit confier des responsabilités en matière de passation de marchés, elle doit respecter les dispositions de la Lettre des Arrangements en matière de passation des marchés du projet et du présent manuel et opérer en collaboration avec l'UGP. Les dispositions institutionnelles (rôles et responsabilités) pour chaque entité seront élaborées selon le même format que les deux tableaux présentés ci-dessous à la section 4.4 et seront annexées au MIP. L'UGP s'occupera de la planification de la passation des marchés et offrira aux entités susmentionnées des conseils, un soutien, une formation, des approbations, etc. en matière de passation des marchés.

La valeur de l'accord (qui sera enregistré dans le CMT) basée sur les honoraires facturés pour les services confiés (s'il y en a et si la loi l'autorise) ; dans le cas contraire, elle affichera une valeur nulle. Tous les contrats attribués en vertu d'accords avec des entités externes au Projet doivent être enregistrés dans le CMT par l'UGP.

### **4.2 PARTENAIRES DE MISE EN ŒUVRE**

Les partenaires évalués et prédéfinis pour la mise en œuvre du projet comprennent :

- i) des institutions publiques semi-autonomes telles que : l'ISRA pour la production de semences ; Les universités (USSEIN et Assane Seck) pour la recherche action en agroécologie ; l'ANCAR pour la vulgarisation agricole ; le FADSR et le FONSTAB pour le financement à frais partagés ; la CNAAS pour l'assurance agricole ; l'ARM pour l'ingénierie sociale des marchés territoriaux ; l'AGEROUTE pour l'assistance à la maîtrise d'ouvrage sur les pistes ; la Direction générale des travaux publics pour l'appui à la supervision des travaux sur les pistes ; le CNDN pour les activités liées à la nutrition ;
- ii) la société civile organisée en milieu rural : a) les organisations faitières de producteurs (CNCR) et leurs organisations membres dans les zones d'intervention, appuyées par l'ASPRODEB; b) la FONGS pour le ciblage, l'appui conseil aux EF et aux OPB et l'animation territoriale via les CLAAP ; c) les ONG et le think tank (IPAR) pour les approches de développement économique territorial (en appui méthodologique à l'ARM et aux conseils départementaux)

Ces entités ont fait l'objet d'une pré-évaluation sur leurs capacités techniques et fiduciaires. Les institutions publiques sont bien organisées pour la passation des marchés et possède les structures préconisées par la réglementation des marchés publics. Les organisations de la société civile en milieu rural, sélectionnées ici ont déjà réalisé des achats conséquents dans le cadre de conventions avec d'autres projets.

Les conventions à signer avec ces partenaires leur transféreront la responsabilité des acquisitions y prévues. Les mesures à prendre concerneront : (i) Renforcement de capacités en termes d'exigences minimales du FIDA en matière de passation de marché (suivi du cours de certification BUILD PROC, participation aux différentes formations et ateliers du FIDA, etc.) ; (ii) Mise en place d'un manuel de passation des marchés ; et, (iii) Utilisation des procédures de PM du projet sur le volet acquisition sous la supervision du RPM du Projet.

Les conventions avec ces partenaires doivent contenir les clauses minimales sur le volet fiduciaire et passation des marchés. Le Responsable de passation de marchés du Projet supervisera l'élaboration des conventions, des PPM et l'introduction sur OPEN des DANO. Autant que possible, ces partenaires recevront les mêmes appuis que l'équipe du projet sur le volet PM.

Ces partenaires respecteront les mêmes règles, les procédures et les seuils de PM que le projet.

Le RPM s'assurera qu'au niveau de ces partenaires que : (i) le personnel qui s'occupe de l'acquisition a les compétences minimales pour assurer le volet PM et le principe de séparation des tâches incompatibles est respecté ; (ii) les procédures de PM sont validés par le FIDA ; (iii) le responsable de l'acquisition auprès des partenaires acquiert les renforcements de capacités selon les exigences du FIDA en matière de passation de marché.

Si le projet prévoit une sélection concurrentielle des partenaires de mise en œuvre, les méthodes et procédures requises élaborées conformément aux règles de passation des marchés du projet seront appliquées. La sélection (en utilisant la méthode de passation de marchés appropriée) et la passation de contrats (en utilisant la forme appropriée de contrat ou de protocole d'accord) avec les partenaires de mise en œuvre seront toujours soumises à l'examen préalable du FIDA. Ces accords seront planifiés dans le PPM du projet.

#### **4.3 COMPTABILISATION DES MARCHES PASSES PAR LES PARTENAIRES**

Lorsque des responsabilités en matière de passation de marchés (y compris des subventions) sont confiées à des partenaires de mise en œuvre (PM), les dispositions suivantes s'appliquent :

- Les plans de passation de marchés préparés par les partenaires suivront le modèle de PPM du FIDA ;
- Le PPM d'un partenaire fera l'objet d'un examen préalable par le FIDA ; les activités d'approvisionnement gérées par le partenaire feront l'objet d'un examen préalable/post par le FIDA, selon le cas ;
- Tous les contrats conclus par un partenaire doivent être saisis dans le CMT par l'UGP ou le partenaire ;
- L'**UGP** supervisera les activités de passation de marchés menées par chaque partenaire sur la base des dispositions détaillées incluses dans la convention qui est soumise à l'examen préalable du FIDA, le cas échéant ;
- Lorsqu'une activité de passation de marchés d'un partenaire est soumise à un examen préalable par le FIDA, l'**UGP** se chargera du rapport via OPEN (à l'exception des prêts et des microcrédits qui ne sont pas saisis dans OPEN) ;
- Toutes les conventions de premier niveau signées entre l'UGP et un partenaire. seront saisis dans le CMT comme expliqué au point 3.4.1 ci-dessus ; et
- Le partenaire est tenu de respecter les exigences du présent manuel en matière d'archivage ; l'**UGP** veille à ce que tous les dossiers et documents soient disponibles et accessibles pour les revues.

#### **4.4 STRUCTURE INSTITUTIONNELLE, RÔLES ET RESPONSABILITÉS**

Les sous-sections ci-dessous détaillent les procédures opérationnelles des comités d'évaluation, le mécanisme de recrutement du personnel et les responsabilités des principales parties prenantes et du personnel.

##### **4.4.1 Comités d'évaluation<sup>54</sup>**

Étant donné que le projet applique les règles nationales de passation des marchés dans la mesure où elles ne sont pas en contradiction avec les lignes directrices du FIDA en matière

---

*54 Modifier cette section en fonction des besoins de l'UGP après une évaluation approfondie des exigences nationales et de celles du FIDA. Dans le cas où les directives et le manuel du FIDA sur les marchés publics*

de passation des marchés, les procédures suivantes concernant les comités d'évaluation s'appliquent à tous les comités d'évaluation dans le cadre du projet :

- Chaque activité de passation de marché (y compris les subventions et le recrutement de personnel) a son comité d'ouverture et d'évaluation officiellement désigné ;
- Le comité peut être unique pour les procédures d'ouverture et d'évaluation, à condition que chaque membre soit libre de tout conflit d'intérêts et garantisse que son engagement dans l'évaluation ne sera pas biaisé par des travaux préparatoires tels que la rédaction de spécifications ou de termes de référence et la réalisation d'études de marché ;
- Les conditions suivantes seront respectées pour tous les comités :
  - o Le comité est formellement nommé par l'autorité compétente ;
  - o Les membres du comité connaissent bien l'AMI, le dossier de préqualification, le dossier d'appel d'offres ou l'appel à propositions ; ils consacrent suffisamment de temps à la compréhension du document et du processus et consacrent tout leur temps à la réalisation de l'évaluation dans les plus brefs délais ;
  - o Tous les membres du comité signent une déclaration d'impartialité et de confidentialité (suivant le modèle standard du FIDA) immédiatement après avoir pris connaissance des noms des soumissionnaires et de leurs partenaires, personnel, experts, sous-traitants, etc. Dès qu'il se rend compte de l'existence d'un conflit d'intérêts (potentiel ou réel), le membre du comité concerné doit le signaler au président, qui coordonnera son remplacement immédiat ;
  - o Le comité comprend des spécialistes techniques dans le domaine de la passation de marchés, des spécialistes de la passation de marchés et d'autres spécialistes nécessaires pour l'activité en question (par exemple, des spécialistes des finances, des juristes, etc ;) ;
  - o Le comité peut également comprendre des représentants des utilisateurs finaux ; ces derniers sont impliqués lorsque l'activité de passation de marché est dédiée au bénéfice d'un groupe ou d'une communauté légalement établie ;
  - o Si le personnel de l'**UGP** (et des utilisateurs finaux le cas échéant) manque de qualifications, de compétences ou d'expertise dans le domaine de la passation de marché, l'**UGP** peut inclure dans le comité un membre externe (consultant ou personnel d'une autre entité publique) pour autant que ce membre soit libre de tout conflit d'intérêt et respecte les règles énoncées dans le présent manuel et dans le guide ;
  - o Le nombre de membres du comité est impair, avec un minimum de trois, la taille dépendant de la valeur et de la complexité de la mission ;
  - o Le comité fonctionne de manière autonome et ne comprend pas de responsables qui approuvent en dernier ressort le résultat de l'évaluation ; il ne doit pas non plus y avoir d'autorité hiérarchique entre les membres du comité afin de garantir qu'aucune hiérarchie n'exerce de pression induue sur les membres ;
  - o L'évaluation est effectuée individuellement par chaque membre du comité, en particulier lorsque l'évaluation implique une notation ; dans ce cas, les notes

---

*s'appliquent, remplacer le contenu de cette section par des références croisées avec les modules pertinents du manuel.*

individuelles sont ensuite discutées et peuvent être ajustées en conséquence, à condition que les notes initiales et les notes ajustées soient toutes deux incluses dans le rapport, avec la justification des ajustements ; les notes combinées seront basées sur la moyenne (moyenne des notes individuelles ajustées) ;

- Pour tous les aspects de l'évaluation qui sont évalués sur la base d'une réussite ou d'un échec (pas de notation), le comité doit prendre sa décision à l'unanimité, faute de quoi la décision doit être prise à la majorité des voix et les opinions divergentes doivent être dûment consignées. En cas de désaccord majeur ayant un impact irréversible sur le résultat, le président prendra la décision ;
  - Les membres du comité sont censés évaluer l'ensemble des manifestations d'intérêt/demandes de qualification/offres/propositions/cotations reçues pour l'ensemble des étapes de l'évaluation ; la division de l'évaluation verticalement (répartition des offres entre les membres pour l'évaluation) ou horizontalement (certains membres procédant à l'examen préliminaire tandis que d'autres s'occupent de l'évaluation technique) n'est pas autorisée ;
  - Malgré ce qui précède, chaque membre du comité exercera son expertise et ses qualifications sans influencer indûment les opinions des autres membres ;
  - En plus de remplir le rôle d'évaluation comme les autres membres du comité, le spécialiste de la passation de marchés au sein du comité est chargé de veiller au respect total des règles de passation de marchés en vigueur ; le spécialiste de la passation de marchés est chargé de communiquer toutes les clarifications (sur la base de l'accord du comité) avec les soumissionnaires et de rédiger le rapport d'évaluation. En outre, le spécialiste en passation de marchés assumera le rôle de facilitateur du comité tel que prévu dans le module K1 du manuel du FIDA, notamment en veillant au respect des règles de passation de marchés en vigueur conformément au présent manuel ;
  - Chaque comité est présidé par un président chargé de coordonner les discussions techniques au sein du comité et assume les rôles prévus par le module K1 du manuel ;
  - Toutes les évaluations et décisions sont prises sur la base des critères et exigences définis dans les documents de passation de marchés, les dossiers d'appel d'offres ou les demandes de propositions ; toutes les décisions doivent être suffisamment étayées par des délibérations, des réserves, des discussions, des points forts et des points faibles, etc. suffisamment détaillés pour garantir l'application d'une procédure régulière ;
  - Le comité achève l'évaluation rapidement et, en tout état de cause, dans le délai de validité des offres/propositions ; dans des circonstances exceptionnelles et dûment justifiées, le comité peut demander une prolongation de la validité des offres. Ces demandes sont adressées aux soumissionnaires officiellement par écrit avant l'expiration de la période de validité par l'intermédiaire du directeur de **I'UGP**.
- Le même comité d'évaluation devrait idéalement entamer des discussions ou des négociations précontractuelles dans les limites précisées dans le manuel et le présent manuel ;
  - L'autorité contractante est l'autorité de nomination des comités d'évaluation ; L'autorité contractante est également l'autorité d'approbation des résultats de

l'évaluation. Par conséquent, l'autorité contractante ne sera pas membre ou président de ces comités ; l'autorité contractante nomme un comité pour chaque activité de passation de marché (ou groupes/catégories d'activités pour autant que les compétences, l'expérience et les aptitudes requises soient communes et qu'il n'y ait pas de chevauchement en termes de calendrier et de charge de travail) ; le comité est constitué suffisamment longtemps avant la date et l'heure d'ouverture, et ses membres doivent rester confidentiels jusqu'à la date et l'heure d'ouverture au public ;

- Toute tentative d'un soumissionnaire potentiel ou d'un opérateur économique d'influencer l'un des membres du comité ou l'un des membres de l'**UGP** ou le personnel de l'utilisateur final ou le personnel des agences gouvernementales concernées ne doit pas être tolérée ; elle doit être consignée dans le rapport d'évaluation et renvoyée aux autorités compétentes ;
- Le comité dispose des pouvoirs suivants :
  - o Évaluer de manière indépendante chaque soumission sur la base de ses propres mérites et des critères clairement définis dans les documents d'appel à la concurrence ;
  - o Décider individuellement (chaque membre) du résultat de l'évaluation et collectivement (le comité conjointement) lorsqu'un consensus est nécessaire, sans avoir recours à une personne ou à une autorité extérieure au comité ;
  - o Demander l'assistance d'experts en la matière qui seront désignés par l'autorité contractante
  - o Décider des écarts identifiés dans chaque soumission et les classer comme mineurs ou majeurs sur la base des seules orientations du Manuel, du contenu des documents de passation de marchés, tout en garantissant l'équité, l'égalité de traitement, la proportionnalité et la transparence ;
  - o Décider de la nécessité et du contenu des clarifications fournies par les soumissionnaires conformément aux dispositions des documents de consultation et du Manuel ;
  - o Décider de manière autonome du rejet d'une candidature en fournissant des justifications détaillées ;
  - o Décider de manière autonome du rejet de toutes les soumissions et de l'annulation du processus si l'une des conditions d'annulation énoncées dans le manuel est remplie ;
  - o Décider, de manière dûment motivée, des recommandations d'attribution ;
  - o Signaler toute tentative d'influencer le comité dans la conduite de ses travaux ;
  - o S'abstenir de divulguer toute information relative à son travail à toute personne ou entité jusqu'à ce que les procédures d'évaluation soient terminées ; ensuite, un rapport interne ainsi qu'un rapport au FIDA sont nécessaires avant que les résultats de l'évaluation ne puissent être rendus publics ;
  - o Fournir un avis détaillé et un retour d'information pour toute plainte ou demande de compte rendu ;
  - o Lorsque les négociations sont autorisées, gérer l'ensemble du processus de négociation dans les limites autorisées par l'appel d'offres et le manuel et dans le respect de la période de validité des propositions ;



- Outre la nomination du comité, l'autorité contractante examine et approuve les résultats de l'évaluation ; l'autorité contractante dispose des pouvoirs suivants :
  - o Remplacer un membre du comité pour des raisons de conflit d'intérêts ou autres et modifier la décision relative à la formation du comité en conséquence ;
  - o émettre des demandes de prolongation de la validité des offres si elles sont dûment justifiées par le comité ;
  - o Approuver les recommandations telles que présentées par la commission dans le rapport signé ;
  - o Dès réception du rapport signé, le comité doit clarifier certains aspects de l'évaluation et demander plus de détails et de justifications ;
  - o Rejeter la recommandation de la commission sur la base de justifications détaillées ;
  - o Approuver la diffusion des résultats de l'évaluation (par exemple DANO, ANO, avis d'annulation, etc.).
- Les comités doivent se référer au manuel des marchés du FIDA pour des conseils détaillés sur l'évaluation (voir section 2.6.2 ci-dessus).

#### **4.4.2 Sélection du personnel de l'UGP financée par le FIDA**

L'UGP sera composée d'une équipe mixte de fonctionnaires mis à disposition par le gouvernement<sup>55</sup> et de spécialistes recrutés par appel à candidature (sur base de termes de référence). Elle sera sous la responsabilité d'un e coordinateur-riche de projet (un fonctionnaire de rang A du MASAE) désigné par le MASAE et dont le choix aura été validé par non-objection du FIDA, et gérée par une équipe technique et fiduciaire. Les membres de l'équipe comprendront ceux recrutés sur base compétitive ouverte : (i) un·e chef·fe des opérations techniques ; (ii) un·e responsable administratif et financier ; (iii) un·e responsable en passation de marché ; (iv) un assistant comptable et ceux recrutés sur base compétitive mixte (interne au MASAE ou ouverte) : (v) un responsable de suivi-évaluation, (vi) un·e responsable de la composante 1, expert en transition agroécologique et agriculture résiliente au changement climatique ; (vii) un·e responsable de la composante 2, expert en ingénierie sociale et dynamique organisationnelle ;(viii) un·e expert·e en génie civil ; ;(ix) un·e expert·e en hydraulique et génie rural ; (x) un·e expert·e en finance rurales ; (xi) un·e expert·e en ciblage et inclusion sociale (genre, jeunesse et nutrition)et un (xii) un·e experte en communication et gestion des savoirs ainsi que le personnel de soutien. Le personnel de l'unité de coordination et de gestion du projet tendra vers une composition paritaire en termes de genre.

La procédure de recrutement du personnel non fonctionnaire de l'**UGP** sera réalisée par appel ouvert à la concurrence. Cette procédure ne s'applique pas au personnel détaché par le gouvernement. Comme indiqué à la section 2.8 (point 2), la sélection du personnel de l'**UGP** ou les changements de personnel doivent être coordonnés à l'avance avec le FIDA.

---

55 Pour le personnel fonctionnaire : un "détachement " est effectué à 100% sur le projet. Son salaire de fonctionnaire est maintenu et il peut recevoir un top-up.

Pour le personnel non-fonctionnaire mais en service au ministère : une " suspension d'engagement" est effectuée. Cela entraîne une suspension du salaire versé par l'Etat, et son salaire sera entièrement couvert par le projet. Donc pour nous un versement de salaire complet sur la base de la grille FIDA UGP

### 4.4.3 Formation du personnel en passation des marchés selon les nouvelles Directives du FIDA et utilisation du CMT/OPEN

En termes de renforcement des capacités, il sera organisé un atelier de formation en passation des marchés selon les procédures du FIDA pour l'ensemble du personnel en début de projet pour les outiller en la matière afin d'optimiser la mise en œuvre.

Ces formations concerneront en priorité le cours de certification BUILD PROC qui est une obligation pour toutes les positions occupées en passation des marchés. L'autre formation va porter sur l'utilisation de l'outil de suivi des contrats (CMT/OPEN) qui est rendu obligatoire pour tous les contrats adjudés réalisés dans le cadre de la mise en œuvre du projet. Le CMT/OPEN va remplacer le C10 et le C11 relatif au registre des contrats. Ces formations en faveur du personnel impliqué dans les acquisitions porteront également sur le nouveau système End2End appelé OPEN qui sera lancée cette année ainsi que le nouveau modèle de PPM.

### 4.4.4 Rôles et responsabilités

Les deux tableaux ci-dessous clarifient les rôles et les responsabilités de toutes les parties prenantes, en particulier celles qui sont chargées d'une ou de plusieurs fonctions du cycle de passation de marchés. Le premier tableau est une représentation de haut niveau des rôles et responsabilités organisationnels des fonctions de passation de marchés de haut niveau parmi les entités concernées, tandis que le second tableau (en annexe 1) est une matrice détaillée d'attribution des responsabilités couvrant la majorité des fonctions et étapes de la passation de marchés au sein de l'**unité de gestion du projet**.

*[Veuillez mettre à jour les noms et numéros des entités impliquées dans les fonctions de passation de marchés dans la première ligne du tableau ci-dessous en utilisant les acronymes indiqués dans les notes de bas de page ou sous le tableau et mettre un "X" dans la bonne case].*

Tableau 32 : Rôles et responsabilités en matière d'achats

	Coordonnateur Chef des Opérations	Responsable Technique	Responsable de passation des marchés	Chef d'Antenne	Technicien Antenne	Responsable Administratif et financier
Préparer le plan de passation des marchés (PPM)			x			
Finaliser et approuver le PPM	x					
Gérer les mises à jour et les mises à niveau du PPM			x			
Préparer les exigences techniques		x		x		
Finaliser et approuver les exigences						
Préparation du dossier d'appel d'offres (DAO)			x		x	
Finaliser et approuver les DAO	x			x		

	Coordonnateur Chef des Opérations	Responsable Technique	Responsable de passation des marchés	Chef d'Antenne	Technicien Antenne	Responsable Administratif et financier
Publication d'avis et d'annonces			x		x	
Membres du comité d'évaluation		x	x	x	x	
Former des comités d'évaluation			x			
Gérer l'ouverture des offres/propositions			x		x	
Gérer l'évaluation des offres/propositions			x		x	
Approuver les recommandations d'évaluation	x			x		
Gérer les comptes rendus et les protestations	x		x	x		
Préparer le projet de contrat			x		x	
Signer le contrat	x					
Gestion technique du contrat		x		x		
Gestion des contrats		x	x			
Membres du comité d'acceptation	x					
Comité d'acceptation des formulaires	x					
Examiner les demandes de paiement		x			x	
Vérifier et approuver les demandes de paiement	x			x		
Traiter les paiements						x
Archiver tous les dossiers relatifs aux marchés publics			x	x		
Correspondance avec le FIDA pour la non-objection	x		x			

**Tableau 2 : ANNEXE 2 : STRATÉGIE DE PASSATION DES MARCHÉS**  
**PROJET PASS SÉNÉGAL - STRATÉGIE DE PASSATION DES MARCHÉS**  
**APERÇU DU PROJET**

<b>Rubrique</b>	<b>Analyse</b>
<b>Pays</b>	Sénégal
<b>Nom et numéro du Projet</b>	Projet d'appui à la stratégie de souveraineté alimentaire du Sénégal (PASS-Sénégal)
<b>Montant du prêt/don FIDA (\$)</b>	50 millions d'USD, dont 18 millions d'USD provenant du Système d'allocation basé sur la performance (SABP) et 32 millions d'USD provenant du Mécanisme d'accès aux ressources empruntées (MARE).
<b>Coût estimatif des contrats</b>	

**RÉSUMÉ DU PROJET**

Le projet d'appui à la stratégie de souveraineté alimentaire du Sénégal (PASS) appuiera la mise en œuvre de la stratégie de souveraineté alimentaire adoptée suite aux crises récentes (pandémie COVID19, guerre russo-ukrainienne) qui ont mis en exergue la dépendance du Sénégal aux importations de denrées alimentaires. Afin de renforcer la souveraineté alimentaire, et en accord avec le gouvernement, le projet va particulièrement contribuer à améliorer la production et la productivité des filières céréales sèches (mil, sorgho, sésame, fonio, niébé), maraichage et petit élevage, toujours présentes au sein des exploitations familiales, et caractérisées par leur résilience au changement climatique, leur qualité nutritionnelle et leur importance dans les repas traditionnels. Le projet contribuera aussi à assurer la disponibilité de ces denrées agricoles sur les marchés territoriaux renforçant ainsi les liens économiques basés sur des échanges commerciaux équitables et inclusifs au sein de zones "rurbaines" moins directement sensibles aux aléas globaux.

Le coût total du projet est estimé à 235 millions d'USD dont 50 millions d'USD cofinancées par le FIDA, pour une durée de mise en œuvre de six ans. La maîtrise d'ouvrage sera confiée au Ministère de l'Agriculture, de la Souveraineté Alimentaire et de l'Élevage (MASAE), désigné comme ministère de tutelle par le Gouvernement du Sénégal avec lequel sera signé l'accord de financement.

Le PASS sera mis en œuvre par le MASAE, ce qui va renforcer l'alignement avec les autres initiatives du secteur. Il est aligné sur ces visions et initiatives stratégiques et vise à répondre à plusieurs des principales contraintes structurelles identifiées pour construire un système alimentaire souverain et résilient. Des possibilités de partenariats stratégiques avec les acteurs clés ont notamment été identifiés lors de l'atelier de concertation des parties prenantes<sup>56</sup> et pourront être développées lors de la mission de formulation<sup>57</sup> pour garantir les synergies et les complémentarités des interventions.

Le projet s'aligne sur les Objectifs de Développement Durable (ODD)<sup>58</sup> en contribuant plus particulièrement à l'ODD1, l'ODD2, l'ODD5, ODD13 et ODD15 ainsi que sur le cadre de coopération des Nations Unies pour le Sénégal (UNSDCF) notamment la priorité stratégique 1 visant à accélérer la transformation structurelle de l'économie et assurer la durabilité et

<sup>56</sup> Atelier de concertation des parties prenantes, 7-9 novembre 2023, Kaolack, Sénégal

<sup>57</sup> prévue en avril 2024

<sup>58</sup> l'ODD1 (éradiquer la pauvreté), l'ODD2 (éliminer la faim et la malnutrition, assurer la sécurité alimentaire et promouvoir une agriculture durable), ODD5 (atteindre une plus grande égalité des sexes et autonomiser les femmes), ODD13 (réduire les impacts du changement climatique) et ODD15 (gérer durablement les ressources naturelles et stopper et réduire la dégradation des terres).

l'inclusivité de la croissance économique. Il est également aligné sur les objectifs du Programme d'Options Stratégiques pour le Pays (COSOP 2019-24) visant à (i) augmenter durablement la production, la productivité et la rentabilité des exploitations agricoles familiales au sein de chaînes de valeur modernisées ; (ii) renforcer les capacités professionnelles des acteurs de la chaîne de valeur, y compris les organisations d'agriculteurs, les petites entreprises rurales et les microentreprises ; et (iii) renforcer les partenariats nationaux et sous-régionaux pour la transposition à plus grande échelle des bonnes pratiques et la mise en œuvre de politiques favorables aux pauvres dans les zones rurales. Le projet est également conforme au but et aux objectifs stratégiques du Cadre stratégique du FIDA 2016-2025, en particulier l'OS<sup>1</sup>, OS<sup>2</sup> et OS3<sup>59</sup>.

## **APERÇU DU PAYS, DE L'EMPRUNTEUR ET DU MARCHÉ**

### **A. Contexte global de la République du Sénégal**

**Population et développement humain.** La population résidente au Sénégal, recensée en 2023 est de 18 032 473 habitants, dont 8 900 614 femmes (49,4%) et 9 131 859 hommes (50,6%). Elle s'établissait à 13 508 715 habitants en 2013, soit un taux d'accroissement moyen annuel intercensitaire de 2,9% qui est resté constant entre les deux périodes. Avec un indice de développement humain (IDH) de 0,511 en 2022, le Sénégal est à la 1780ème place sur les 190 pays concernés par l'IDH.

**Le secteur de l'Agriculture.** L'agriculture sénégalaise a connu des changements importants durant ces cinquante dernières années. D'une agriculture à l'origine vivrière et familiale, elle a été fortement orientée sur les cultures de rente (arachide et coton). La filière arachide, longtemps le moteur de l'économie sénégalaise, traverse une crise importante. La production augmente, en revanche, dans les filières céréales (l'arachide, le niébé, le mil, le riz et le maïs), fruits et légumes, et manioc, répondant à la demande locale croissante. Avec le développement de l'irrigation, notamment dans la vallée du Fleuve Sénégal, les performances de la filière se sont améliorées. La production de mil, culture pluviale traditionnelle qui avait fortement régressé, est également en hausse dans un objectif d'autoconsommation et de commercialisation. Les micro et petites entreprises jouent un rôle central de valorisation de la production nationale à destination des marchés de consommation urbains. Dans la grande majorité, les producteurs agricoles sont de petits exploitants qui cultivent la terre sur des régimes fonciers traditionnels et pratiquent des assolements traditionnels. L'horticulture se développe dans la zone des Niayes (le long du littoral) et dans les terres irriguées le long du fleuve Sénégal où la culture du riz s'est également fortement développée. Selon l'Agence nationale de la statistique et de la démographie (ANDS), « Pour la campagne 2021-2022, la production céréalière est estimée à 3 480 394 tonnes, soit une baisse de 4,40% par rapport à la campagne précédente, Cette contre-performance s'explique par la baisse des superficies emblavées de 4,61% et du rendement des cultures (-1,12% en moyenne), conséquences des aléas climatiques et au faible accès aux facteurs de production. Le riz paddy, malgré une légère baisse de 1,70 % de sa production par rapport à la campagne précédente, demeure la céréale la plus cultivée avec une production de 1 326 761 tonnes en 2021, soit 38,12% de la quantité totale de la production céréalière. La production du maïs est relativement restée stable avec une baisse de moins de 1%, s'établissant ainsi à 754 621 tonnes. Ayant enfin atteint le million de tonne en 2020, la quantité de mil récoltée a toutefois observé une baisse de 9,17% en 2021, soit 1 039 860 tonnes. De 2012 à 2020, les cultures industrielles ont connu une croissance annuelle moyenne de -1,26% de leurs productions et de -0,25% de leurs superficies emblavées. En effet, la production d'arachide a baissé de 1,26% en 2021, due au recul des superficies emblavées de 0,25% soutenu par le repli du rendement de 1,03%. Le rendement du niébé s'est établi en moyenne à 828 kg/ha en 2021. Ce fléchissement de 5,46% par rapport à 2020 explique celui de la production de 5,79%.

---

59 objectif stratégique 1 (augmenter la capacité de production des populations rurales pauvres), l'objectif stratégique 2

(augmenter les avantages que les populations rurales pauvres tirent de la participation au marché) et l'objectif stratégique (renforcer la durabilité environnementale et la résilience climatique des activités économiques des ruraux pauvres).

**Urbanisation.** Le Sénégal qui est situé à la fois sur la côte et dans la zone sahélienne présente une forte disparité démographique, avec des zones densément peuplées et d'autres quasiment désertes, ce qui le rend économiquement, socialement et écologiquement vulnérable. Plus de 49% de la population vit désormais dans des zones urbaines. Selon les projections de l'Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD), d'ici 2035, plus de 60% de la population sénégalaise sera urbaine. Néanmoins, les chiffres de l'urbanisation cachent un déséquilibre flagrant et la prédominance de la région métropolitaine de Dakar. L'aire métropolitaine de Dakar, qui est la capitale économique et administrative du pays, affiche un taux d'urbanisation de 98% pour une population d'environ 4 millions d'habitants. Cette région, qui s'étend sur une superficie de 550 Km<sup>2</sup> (soit 0,3% du territoire national), concentre 25% de la population sénégalaise avec une densité très élevée de 4 147 habitants au km<sup>2</sup>, comparé à 11 habitants au km<sup>2</sup> dans la région de Tambacounda. Elle génère plus de 55% du produit intérieur brut (PIB) et 87% des recettes fiscales nationales, et concentre 80% des entreprises et des emplois modernes. Dakar est la seule ville du Sénégal à avoir une population atteignant un (1) million d'habitants, suivie de Touba avec une population d'environ 800 000 habitants. La plupart des autres villes du Sénégal comptent moins de 300 000 habitants, ce qui révèle une grande disparité entre les villes secondaires et Dakar (Banque Mondiale, 2021). Dakar attire la plupart des investissements. Les conditions économiques et sociales des populations urbaines sont meilleures dans cette région. Cependant, l'insécurité croissante, la vulnérabilité aux catastrophes naturelles, ainsi que l'augmentation des risques environnementaux (pollution, surpêche, érosion des sols, inondations, etc.) et sanitaires sont plus présentes dans les villes.

## **B. Contexte opérationnel**

**Gouvernance.** Le Plan Sénégal Émergent (PSE), document de référence de la politique économique et sociale, a fixé un cadre pertinent en la matière. Il érige en effet les droits fondamentaux des hommes et des femmes au rang des principes devant accompagner le processus de développement. Il adopte notamment l'intégration du Genre dans les politiques publiques comme stratégie pour lutter efficacement contre toute forme d'inégalités. À ce titre, les objectifs identifiés dans le pilier III du PSE intitulé « Gouvernance, Institution, Paix et Sécurité » restent très clairs. Il s'agit de l'amélioration de l'accès, de la qualité et de l'efficacité de la justice avec une attention particulière aux droits des enfants, à la promotion de l'équité et de l'égalité de Genre, à l'autonomisation des femmes et des filles, au renforcement du leadership des femmes et à leurs capacités entrepreneuriales pour une croissance inclusive. L'immixtion de la politique partisane dans le fonctionnement de l'Administration publique, avec la politisation des critères de recrutement et de promotion de ses fonctionnaires, constatée à l'entame de l'année 2000, a contribué à plomber le processus décisionnel rationnel jadis observé de la part de cette organisation.

**Économie et ressources naturelles.** En 2022, le taux de croissance économique du Sénégal était de 4,2% en raison d'une baisse des investissements privés et des exportations et d'une contraction de la production industrielle. La dette publique du Sénégal [a atteint 76,6% du PIB du pays](#), ce qui représente une accélération par rapport aux années précédentes en raison des mesures d'atténuation des chocs et des emprunts supplémentaires des entreprises publiques pour financer les investissements dans les secteurs pétrolier et gazier. C'est au-dessus du seuil de l'UEMOA fixé à 70%. Au Sénégal, le développement de l'économie nationale repose fortement sur les besoins et le soutien des groupes vulnérables. La situation économique est une interaction complexe de plusieurs facteurs, notamment les politiques gouvernementales, les fluctuations du marché extérieur et les pratiques commerciales locales. En outre, le pays a fait des progrès significatifs ces dernières années en termes de réduction de la pauvreté, de développement des infrastructures et de croissance du secteur privé. On observe une diversité des formations végétales dont la distribution comme la productivité varient selon la zone éco géographique. Les formations comprennent notamment des steppes au Nord, des savanes au Centre ouest, des forêts sèches claires de type soudanien au Centre-est, et des forêts de type Soudano-guinéen au Sud et dans les Niayes ou dépressions inter

dunaires le long de la grande côte entre Dakar et Saint-Louis. Le pays est divisé en six zones éco géographiques relativement homogène du point de vue des potentialités et des problèmes liés à la gestion des ressources naturelles.

**Aspects touchant à la durabilité.** Le Sénégal a adopté en 2015 une Stratégie nationale de développement durable (SNDD) dont l'objectif est de créer un environnement favorable à la conciliation entre l'exigence d'une croissance forte et soutenue et la préservation des équilibres écologiques, sociaux et territoriaux. Dans sa marche vers l'émergence le Sénégal a adopté un nouveau modèle de développement qui repose sur une stratégie, dénommée Plan Sénégal Émergent (PSE). Ce plan est le soubassement de la politique nationale de développement sur le moyen et long terme. Pour assurer un développement durable, à travers le Plan Sénégal émergent (PSE), le défi consiste à assurer un équilibre entre le développement des activités productives et la gestion de l'environnement dont le rôle essentiel est de garantir la stabilité des systèmes de production. L'ambition affichée est de promouvoir une croissance forte, durable et inclusive tout en contribuant à la réduction de la pauvreté et participer à la mise en œuvre des ODD définis par la communauté internationale. Se fondant sur le cadre international de promotion du développement durable et sur les travaux antérieurs d'élaboration d'une SNDD ainsi que sur les contraintes nationales de mise en œuvre du Plan Sénégal Émergent, le Sénégal a défini des objectifs stratégiques, des indicateurs et des lignes d'Action qui consistent à réduire la vulnérabilité des populations aux chocs résultant des changements climatiques mais également à préserver la base de ressources nécessaires pour soutenir une forte croissance sur le long terme. Ces objectifs stratégiques sont contenus dans six (6) axes stratégiques pour encadrer tous les systèmes de planifications des différents secteurs : i) Accroissement du niveau de sensibilisation et d'éducation et de connaissances des acteurs pour un Développement Durable ; ii) Promotion de modes de production et de consommation durables ; iii) Promotion d'un développement équilibré et harmonieux ; iv) Renforcement des mécanismes de coopérations sous- régionale, régionale et internationale en matière de développement durable ; v) Renforcement des principes et mécanismes de bonne gouvernance pour un développement durable ; vi) Mesures et actions pouvant contribuer à la prise en compte des questions émergentes et à l'atteinte des Objectifs de Développement Durable post 2015. Lors des années suivantes, des mises à jour sectorielles ont régulièrement été réalisées.

**Aspects technologiques.** Le Sénégal connaît une véritable révolution numérique qui transforme en profondeur son économie, sa société et sa culture. Après des années de retard, le pays fait son rattrapage technologique grâce à des investissements dans les infrastructures numériques et le développement de compétences locales. Cette accélération place ainsi le Sénégal sur la voie d'un avenir prospère, où la technologie sera le moteur d'un nouvel essor économique et social. En effet, le pays a connu une avancée économique encourageante ces récentes années, avec une croissance moyenne de 6 % entre 2014 et 2019. Bien que la crise sanitaire mondiale ait freiné momentanément cette dynamique en 2020, le pays a su rebondir en 2021, enregistrant une croissance de 6,1 % portée par le commerce de détail, les services et l'industrie. Toutefois, cette reprise s'est accompagnée d'un creusement du déficit public et de l'endettement. En conséquence, le gouvernement s'était attelé à juguler ces défis grâce à un assainissement budgétaire et une dynamique économique favorable. Parallèlement à ces performances macro-économiques encourageantes, le Sénégal s'est également engagé sur la voie de la transformation numérique. Conscient des opportunités offertes par cette révolution technologique, le pays a élaboré dès 2016 une ambitieuse stratégie « Sénégal Numérique 2025 », dans le cadre du vaste Plan Sénégal Émergent (PSE). Élaboré en 2016 dans le cadre de la mise œuvre du Plan Sénégal Émergent (PSE), la stratégie « Sénégal numérique 2025 » (SN2025) est conçue pour servir de catalyseur à la modernisation de l'économie et à l'amélioration de la compétitivité. Le numérique, un des secteurs moteurs de l'économie, contribue à la croissance du PIB de l'ensemble des autres secteurs économiques. En Octobre 2019, suite au constat des difficultés dans la mise en œuvre de la SN2025, liées notamment au manque de financement et à des lenteurs dans la mise en place des instances de gouvernance, les autorités ont jugé nécessaire de réactualiser la Stratégie et

de lui associer un plan d'action opérationnel pour une mise en œuvre effective. La SN2025 actualisée et le Plan d'action qui lui est associé ont été conçus à partir d'une approche méthodologique qui au contraire vise à favoriser l'adhésion des parties prenantes, leur appropriation de la Stratégie, et un meilleur engagement de leur part vis-à-vis de la mise en œuvre du Plan d'actions. La SN2025 repose sur 4 axes prioritaires : i) un accès ouvert et abordable aux réseaux et services numériques ; ii) une Administration connectée au service du citoyen et des entreprises ; iii) la promotion d'une industrie du numérique innovante et créatrice de valeurs ; et, iv) diffusion du numérique dans les secteurs économiques prioritaires. Ces axes sont articulés autour du slogan « le numérique pour tous et pour tous les usages en 2025 au Sénégal avec un secteur privé dynamique et innovant dans un écosystème performant ». Le coût total du plan d'actions constitué de 28 réformes et 69 projets est de 1.361 milliards de F CFA. La Société nationale Sénégal numérique SA en tant que structure chargée de mettre en œuvre la politique d'informatisation de l'État ainsi que la gestion de ses infrastructures numériques opérationnalise l'axe2 de la SN2025 qui est consacrée à l'Administration connectée au services de citoyens et des entreprises ». Sénégal numérique SA contribue également à la réalisation des autres axes.

### **C. Évaluation des capacités de l'organisme d'exécution.**

**Expérience.** L'Unité de gestion de projet sera rattachée au niveau central de l'administration du Ministère en charge de l'Agriculture. En conséquence, la Cellule et la Commission de passation des marchés dudit Ministère seront responsables de la mise en œuvre des acquisitions. Ces structures disposent de toutes les capacités nécessaires pour conduire les procédures d'acquisitions. Toutefois, ce dispositif nécessitera la présence d'un Responsable en passation des marchés (RPM) au sein de l'UGP. Le RPM sera chargé i) de préparer l'Avis général et le Plan de passation des marchés du Projet, ii) d'introduire les demandes d'ANO dans OPEN, iii) préparer les dossiers de marchés, iii) de représenter la Cellule aux travaux de la Commission des marchés (en tant qu'observateur), iv) d'assister les responsables techniques dans l'évaluation des offres et des propositions et la négociations des contrats, et v) d'assister les responsables techniques dans l'administration et la gestion des contrats. Le RPM sera recruté par voie d'appel à la concurrence.

**Nécessité d'un appui pratique.** Les membres de la Cellule et de la Commission des marchés bien que disposent de l'expérience et de la maîtrise des procédures nationales auront besoin de renforcement de capacités pour une mise à niveau sur l'utilisation des outils du FIDA (Dossiers types, OPEN, CMT, PRM, etc.). Le RPM de l'UGP devrait également en bénéficier. Il sera important que ces formations puissent être organisées dès le début de la mise en place de l'UGP et dans la période de mise en œuvre du financement FIPS.

**Aptitude à gérer les contrats.** Les contrats seront gérés directement par les responsables techniques de l'UGP avec l'appui du RPM et de la Cellule de passation des marchés du Ministère. La réglementation nationale préconise que toutes les correspondances correspondant l'exécution des marchés soient revues par la Cellule. Celle-ci dispose d'une longue expérience dans ce domaine qui devrait être mise à profit par l'UGP. En particulier, la gestion des litiges en cours d'exécution sera conduite sous l'égide de la Cellule.

**Mécanismes de gestion des réclamations et de règlement des litiges.** Le système de gestion des plaintes préconisé par la réglementation des marchés publics du Sénégal est performant et sera appliqué dans le cadre des opérations d'acquisitions qui seront mises œuvre par le projet. Les articles 89 à 92 du Code des marchés publics (CMP) déterminent les voies de recours dans le domaine des marchés publics pour les candidats s'estimant injustement évincés des procédures de passation des contrats de commande publique. Tout candidat à une procédure d'attribution d'un marché est habilité à saisir la personne responsable dudit marché d'un recours gracieux, pour contester ses décisions ou actions pendant la procédure de passation. L'article 89 du CMP prévoit une obligation de réponse de la personne responsable du marché à un recours gracieux, dans un délai de cinq (5) jours ouvrables au-delà duquel le défaut de réponse sera constitutif d'un rejet



implicite dudit recours. Aux termes de l'article 90 du CMP, en l'absence de suite favorable de son recours gracieux (ou d'absence de réponse dans les délais fixés par le CMP) le requérant peut présenter un recours au Comité de Règlement des Différends (CRD) en matière de passation des marchés publics, placé auprès de l'Organe chargé de la Régulation de la commande publique. Si le recours est recevable, le CRD suspend la procédure et dispose d'un délai pour rendre sa décision. Les décisions du CRD sont contraignantes pour les parties et sont immédiatement applicables. Les décisions du CRD peuvent être contestées auprès de la Chambre administrative de la Cour Suprême., mais ce recours n'est pas suspensif.

#### D. Analyse PESTLE

L'analyse PESTLE (Politique, Économique, Sociale, Technologique, Légale, Environnementale) est présentée dans le tableau ci-après).

Figure 32 : Analyse PESTLE (Politique, Économique, Sociale, Technologique, Légale, Environnementale)

	Rubrique	Analyse
<b>P</b>	<b>POLITIQUE</b>	
	Intervention du Gouvernement sur le marché	<i>Le pays a opté pour une économie libérale</i>
	Stabilité gouvernement	<i>Le Gouvernement est stable. Le Sénégal est une république à régime présidentiel multipartite où le Président exerce la charge de chef de l'État et le Premier ministre, la fonction de chef du gouvernement.</i>
	Corruption et fraude	<i>L'indice de perception de la corruption est très élevé au Sénégal dont le score est de 43 points sur 100, ce qui place le pays dans la zone rouge. On relève un affaiblissement des organes de contrôle et de lutte contre la corruption. Des cas de fraude sont régulièrement relevés par les corps de contrôle</i>
	Fragilité	<i>Le pays est stable et n'est pas en situation de fragilité.</i>
	État de droit	<i>L'État de droit s'applique-t-il dans tout le pays ?</i>
	Attitude du gouvernement à l'égard du commerce international	<i>Le pays encourage l'échange international. Aucune mesure de protectionnisme en faveur de l'industrie nationale</i>
	La formation de la main d'œuvre	<i>Selon l'annuaire des statistiques socioéconomiques du Sénégal pour l'année 2016 (la dernière donnée disponible), il existe 384 centres de formation professionnelle et technique. Selon ce même annuaire, le secteur privé a concentré, au cours de l'année 2016, le 74,3% face au 25,7% de centres publics. Selon le rapport de l'UNESCO concernant la formation technique et professionnelle au Sénégal, il y a plusieurs agents qui offrent de la formation non formelle dans le pays tels que les chambres de commerce, les organisations de l'artisanat, les ONG, les écoles religieuses, les ministères, etc. En plus, les jeunes qui n'ont pas accès à la formation acquièrent des connaissances en travaillant directement dans les usines ou avec les artisans locaux.</i>
	Infrastructures	<i>D'importants investissements ont été réalisés pour le développement des secteurs routier et ferroviaires. Les infrastructures rurales ont également bénéficié d'importants investissements.</i>
	La santé	<i>Le Gouvernement a réalisé d'importants investissements sur les infrastructures de santé. La couverture maladie des populations par les mutuelles de santé et le système d'assistance médicale pour les enfants et les personnes âgées est de 34,39%. A ce taux</i>

	Rubrique	Analyse
		<i>s'ajoutent les personnes couvertes par les régimes obligatoires ramenant la couverture de la population sénégalaise à 45,39% au 30 juin 2019</i>
	Fiscalité	<i>La pression fiscale est-elle forte sur les entreprises ? La pression fiscale est très forte sur les entreprises. A l'échelle africaine, le Sénégal est classée 29ème sur 53 pays avec une pression fiscale ou taux d'imposition supportée par les entreprises sénégalaises évaluée à 45,1%.</i>
	Liberté de la presse	<i>Sur le papier et dans les principes, le Sénégal est un pays qui consacre la liberté de la presse. Cependant, la situation sécuritaire des journalistes s'est empirée en 2022. Le Sénégal était 49ème au classement mondial de la liberté de la presse en 2021. En 2022, il occupait le 73ème rang sur un total de 180 pays, soit un recul de 24 points.</i>
	Forces syndicales	<i>La Constitution du Sénégal autorise les travailleurs à adhérer à un syndicat et de défendre leurs droits par l'action syndicale. Il existe plusieurs centrales syndicales au Sénégal.</i>
	Règles concurrence	<i>La loi sénégalaise sur la concurrence affirme la liberté de fixation des prix. La loi sur la concurrence consacre une Commission de la concurrence.</i>
	Manifestations	<i>La constitution consacre la liberté de manifestation, mais depuis 2012 cette liberté est entravée par le Gouvernement.</i>
<b>E</b>	<b>ÉCONOMIE</b>	
	Taux d'intérêt	<i>Le taux d'intérêt varie entre 6,9% HT et 12% HT, selon la durée du crédit. C'est l'un des plus élevés de l'UEMOA.</i>
	Monnaie	<i>La monnaie est arrimée à l'Euro avec un taux de change fixe, ce qui la rend très forte et constitue un obstacle aux exportations.</i>
	Taux d'inflation	<i>L'inflation reste élevée malgré une modération à 6.1 % en 2023, après un pic inflationniste en 2022 de l'ordre de 9.7 %, à la suite de la baisse des prix internationaux des matières premières et le retour à la normale des chaînes d'approvisionnement.</i>
	Taux de croissance	<i>La croissance économique est-elle positive ? La croissance économique s'est établie à 6,5% du PIB en 2021 et à 4,2% du PIB en 2022. Ce ralentissement résulte d'une baisse de l'investissement privé et des exportations, ainsi que d'une contraction de la production industrielle.</i>
	Chômage	<i>Le taux de chômage est élevé, malgré la croissance économique qui est plutôt extravertie. Selon l'Agence nationale de la statistique (ANDS), au sens du BIT, le taux de chômage (élargi) est passé de 21,7% au deuxième trimestre de 2022 à 18,6% à la même période en 2023.</i>
	Main d'œuvre Existe-t-il une main d'œuvre qualifiée disponible ?	<i>Selon un recensement national de la population réalisé en 2013, plus d'un million et demi des enfants âgés de 7 à 16 ans ne bénéficient pas d'une éducation formelle (école française ou franco-arabe). Environ 47 % de l'ensemble des enfants en âge d'être scolarisés ne sont pas inscrits dans les écoles publiques.</i>
	Prix des matériaux	<i>Les prix des matériaux de construction sont élevés. Au total, les prix des matériaux de construction se sont renchérissés de 9,8% durant l'année 2022, comparativement à l'année précédente.</i>

	Rubrique	Analyse
		<i>Ils ont baissé de 0,2% en janvier 2024, comparativement au mois précédent. Ce repli est consécutif à celui du prix des matériaux de base (-0,3%), des matériaux de menuiserie (-0,3%) ainsi que les matériaux pour plomberie et sanitaire (-0,2%). En variation annuelle, les prix des matériaux de construction se sont contractés de 4,5%.</i>
<b>S</b>	<b>SOCIAL</b>	
	Quel peut être l'effet d'une croissance de la population sur la disponibilité de la main d'œuvre ?	<i>Le taux de croissance annuel de la population a été estimé à 2,6% en 2022. Plus de la moitié de la population vit sous le seuil de la pauvreté. Le pays fait face à de fortes turbulences, alors que la crise du Covid-19 a plombé l'économie et accru les inégalités. Les conditions de vie d'une large partie de la population se sont considérablement dégradées et le fossé entre cette frange et les plus aisés s'est accru. Un accroissement de la population peut contribuer à l'élargissement de ce fossé.</i>
	Y a-t-il un conflit dans le pays (sur quelle base) et quel impact cela aurait-il ?	<i>Le Sénégal connaît une rébellion en Casamance (Sud du pays) depuis 1982. Malgré plusieurs accords de paix signés, on assiste à des accrochages sporadiques. Le conflit a eu des conséquences négatives sur les activités productives (agricoles notamment) des populations. L'intervention prévue du Projet en Haute Casamance peut avoir un impact positif sur les activités productives de la zone.</i>
	Quels sont les effets d'un changement d'attitude à l'égard du travail ?	<i>Dans certaines localités, les économies illicites (orpaillage, braconnage, cultures et trafics de drogues ou autres, etc.), beaucoup plus lucratives peuvent impacter la disponibilité de la main d'œuvre qualifiée.</i>
<b>T</b>	<b>TECHNOLOGIE</b>	
	Quelles nouvelles technologies ont créé de nouveaux produits et de nouveaux processus, conception assistée par ordinateur ?	<i>La gestion électronique des processus de passation et de gestion des contrats (OPEN et CMT) introduite par le FIDA consacre une nouvelle approche.</i>
	Est-ce que ces technologies ont contribué à : - Réduire les coûts - Améliorer la qualité - Encourager l'innovation - Améliorer la gestion des risques	<i>Cette gestion électronique des processus améliore la qualité et la gestion des risques.</i>
	Dans quelle mesure les technologies courantes telles que les ordinateurs, les téléphones mobiles, l'intranet, le cloud informatique, voix sur protocole Internet (VoIP) et logiciel en tant que service (SaaS) sont-elles disponibles	<i>Les téléphones mobiles et transferts d'argent sont d'utilisation courante par les consommateurs et les fournisseurs.</i>
<b>E</b>	<b>ENVIRONNEMENT</b>	
	Existe-t-il un désir croissant de protéger l'environnement et d'atténuer les impacts négatifs des projets de développement ou de construction dans le pays ?	<i>La réglementation en matière Comme l'impose l'Action 21 de la Conférence de Rio, le Sénégal a élaboré son Plan d'action pour l'Environnement en 1997. Ce plan instaure un cadre pour relier diverses politiques sectorielles à la conservation des forêts et des ressources naturelles et à la gestion des zones côtières.</i>

	Rubrique	Analyse
		<p><i>Au fil des années, le pays a élaboré plusieurs politiques dans le domaine du développement durable, notamment. La Lettre de politique sectorielle du Secteur de l'environnement et du développement durable cherche, entre autres, à intégrer les questions environnementales et de développement durable dans toutes les activités générant des biens et des services.</i></p>
	<p>Existe-t-il des réglementations, normes ou exigences de l'emprunteur, notamment locales ou exigences nationales ?</p>	<p><i>Au cours des dernières décennies au Sénégal, les défis environnementaux générés par l'intensité des interactions de facteurs naturels (changements climatiques) et anthropiques (migrations, urbanisation et activités humaines) ont posé des enjeux énormes de préservation de l'environnement.</i></p> <p><i>La prise de conscience de la nécessité de préserver l'environnement est une réalité à tous les niveaux de décision en fonction des problèmes environnementaux spécifiques à résoudre : pouvoir central, décideurs locaux, acteurs privés, organisations non gouvernementales, associations communautaires et populations locales. D'ailleurs, l'État du Sénégal qui est signataire de la plupart des accords et conventions internationaux sur l'environnement, la biodiversité et les ressources naturelles, s'est engagé dans une politique d'articulation de tous les programmes, projets et interventions en faveur du développement avec les préoccupations de protection et de sauvegarde de l'environnement. Cette volonté politique est en effet clairement manifestée à travers l'article L4 du code de l'environnement (loi 2001-01 du 15 janvier 2001).</i></p>
<b>L</b>	<b>LÉGAL</b>	
	<p>Comment les changements juridiques pourraient-ils affecter les coûts de l'emprunteur ou des fournisseurs ?</p>	<p><i>Des changements dans la législation fiscale peuvent affecter les coûts d'acquisition.</i></p>
	<p>Quelles sont les lois locales spécifiques qui peuvent avoir un impact sur les fournisseurs et les contrats ?</p>	<p><i>Dans le cadre du projet, les acquisitions sont régies par la réglementation des marchés publics, conforme aux Directives du FIDA en la matière. Toutefois, tout changement dans la réglementation nationale ne sera applicable que si elle conforme aux Directives du FIDA. Les lois sur la fraude et la corruption sont applicables et ont un impact sur fournisseurs et les contrats.</i></p>
	<p>Les changements dans la ou les lois nécessiteront-ils de nouveaux systèmes et de nouvelles procédures devront-elles être développées ?</p>	<p><i>En principe non, car même si des changements profonds sont apportés à la réglementation nationale, les Directives du FIDA qui seront appliquées édictent des procédures similaires à celles préconisées par la réglementation nationale initiale.</i></p>

## E. Analyse SWOT

L'analyse SWOT (Forces, Faiblesses, Opportunités, Menaces) est présentée dans le tableau ci-après.

Figure 33 : Analyse SWOT du PASS (Forces, Faiblesses, Opportunités, Menaces)

	Rubrique	Analyse
<b>F</b>	<b>Forces</b>	<p>L'encrage institutionnel du Projet permet une supervision du Ministère qui a engrangé une vaste expérience dans la mise en œuvre de projets.</p> <p>Les partenaires de mise en œuvre (publics, ONG et organisations de producteurs) constituent un atout pour s'assurer de la réalisation des activités en adéquation avec les attentes des bénéficiaires.</p> <p>La passation des marchés est bien organisée avec des organes de supervision internes (Cellule de passation des marchés du Ministère), centraux (organe de contrôle a priori) et indépendants (audits indépendants).</p>
<b>F</b>	<b>Faiblesses</b>	<p>Le dispositif national de lutte contre la fraude et la corruption a été affaibli, alors que le pays se trouve dans la zone rouge (43 points /100) aux termes de l'Indice de perception de la corruption de TRANSPARENCY INTERNATIONAL.</p> <p>Cependant, l'application de la Politique révisée du FIDA en matière de prévention de la fraude, de harcèlement sexuel et de corruption permettra d'atténuer ce manquement.</p> <p>Dans certaines zones, les économies illicites (orpaillage, braconnage, cultures liées à la drogue ou autres, etc.), très lucratives, peuvent impacter négativement l'engagement des jeunes pour le projet.</p>
<b>O</b>	<b>Opportunités</b>	<p>Le transfert aux acteurs nationaux de procédures de mise en place, d'organisation et de facilitation de l'accès aux services agricoles et financiers aux bénéficiaires des ménages.</p> <p>Le changement de régime politique du pays avec une participation majoritaire des jeunes et l'objectif affirmé par ce nouveau régime d'atteindre la souveraineté alimentaire, peut constituer un motif d'engagement des jeunes et d'amélioration des chances de succès du projet.</p>
<b>M</b>	<b>Menaces</b>	<p>Le déplacement des populations en conséquence de la dégradation des terres.</p> <p>Les risques d'abandon des jeunes au profit de l'émigration et de l'exode rural peuvent impacter négativement le projet.</p>

## F. Analyse du marché

### Sondage du marché

**Maturité.** Au Sénégal, les PME participent activement aux marchés publics et une grande partie des marchés leur est attribuée. Cependant, pour les marchés importants, ces PME sont confrontées à des problèmes de financement. C'est d'ailleurs pourquoi, les statistiques sur les marchés publics, publiées par l'ARMP, près de 48% des marchés publics sont attribués à des entreprises étrangères (Rapport 2021 de l'ARMP).

**Faisabilité.** Les marchés importants identifiés dans le cadre de la mise en œuvre du PASS concernent les travaux de construction de marchés et d'aménagement de pistes rurales. Les marchés de pistes rurales seront passés par l'AGEROUTE via un contrat de maîtrise d'ouvrage déléguée. Le marché est suffisamment fourni en entreprises capables de réaliser ces travaux de génie civil. À titre de rappel, le rapport 2023 de l'AGEROUTE indique que « le PPM comporte 220 marchés dont 126 ont été passés (98 marchés et 28 avenants). Ces marchés représentent en valeur 947 053 948 087 FCFA contre 653 977 036 784 F CFA en 2022 soit une évolution de plus de 45 % ». Ceci montre que le marché est techniquement capable de répondre aux besoins exprimés par le projet.

**Concurrence.** La réglementation des marchés publics repose sur la concurrence. Aux termes du rapport annuel 2021 de l'ARMP, « Les procédures concurrentielles ouvertes (Appel d'Offres ouvert, appel public à manifestation d'intérêt et DRP à compétition ouverte) qui sont les modes de passation qui garantissent le libre accès à la commande publique constituent 92% en valeur des prévisions de marchés et 17% en nombre ».

**Capacité.** Les marchés prévus par le projet ne présentent pas de complexité particulière. Si on se réfère aux statistiques de l'ARMP, le marché est largement doté de fournisseurs disposant des capacités nécessaires pour répondre aux besoins du projet.

**Modalités de collaboration des fournisseurs.** Généralement, les fournisseurs peuvent se regrouper pour répondre aux appels à la concurrence pour les acquisitions. Par contre, dans le cadre des procédures restreintes pour des acquisitions de faible valeur, il existe toujours un risque d'entente illicite, comme relevé par les audits annuels de l'ARMP.

## **II. Analyse des forces de Porter**

L'analyse des forces de Porter est un outil utilisé pour évaluer la compétitivité d'un marché donné. Elle se concentre sur cinq forces principales qui influent sur la rentabilité et l'attrait d'un marché. Une première analyse des forces de Porter pour les marchés publics en République du Sénégal permet de sortir les éléments ci-après.

### **a) Les 5 menaces :**

- i. **Le Pouvoir de négociation des fournisseurs :** le pouvoir de négociation des fournisseurs est généralement équilibré. Le système des marchés publics est bien établi et donne des droits au fournisseur à travers des procédures de recours qui lui sont offertes. Cette disposition de transparence préserve les pouvoirs de négociation du fournisseur.
- ii. **Pouvoir de négociation des clients :** Le pouvoir de négociation des clients, ici les autorités contractantes, est bien encadré de façon à ne pas léser le fournisseur. Les termes des négociations sont tels qu'on ne peut contraindre le fournisseur à accepter des conditions moins avantageuses que celles de son offre.
- iii. **Menace des nouveaux entrants :** La menace des nouveaux entrants sur le marché est moyenne, car le pays n'a pas mis en place de barrières à l'accès, autres que celles relatives aux exigences en matière de qualifications. L'entrée de fournisseurs étrangers en faveur des financements de la coopération est de plus en plus observée.
- iv. **Menace des produits de substitution :** La menace des produits de substitution est limitée. Les biens et services acquis par le gouvernement dans le cadre des marchés publics sont souvent spécifiques à leurs besoins et ne peuvent pas être facilement remplacés par d'autres alternatives.
- v. **Intensité de la concurrence :** L'intensité de la concurrence est généralement élevée, avec de nombreuses entreprises soumissionnant pour obtenir le contrat. Cependant, pour des marchés de montants très élevés, cette intensité peut baisser considérablement.

### **b) Les barrières :**

- i. **Barrières sécuritaires.** Le Sénégal est un pays stable. La rébellion casamançaise au sud du pays n'est plus très active et ne constitue pratiquement plus une menace importante pour les citoyens. Les procédures de passation de marchés publics sont conduites avec un bon niveau de transparence avec le contrôle a priori exercé dans toute sa rigueur. Le système de plaintes fonctionne également, renforçant la transparence. Les structures de gestion des marchés sont bien identifiées et fonctionnent, l'Administration sénégalaise étant organisée et fonctionne dans le respect des normes administratives. Il n'existe donc pas de barrières sécuritaires à l'accès des marchés publics.
- ii. **Barrières légales et réglementaires.** Le cadre juridique est bien codifié et organisé de façon hiérarchisée (Directives UEMOA, lois, décrets, arrêtés, circulaires, décisions du

régulateur, procédures, arrêts Cour suprême) et l'ordre de préséance est clairement défini. Il n'existe pas de barrière liée à la nationalité. La réglementation est claire et ne comporte pas d'ambiguïté. La réglementation des marchés publics transpose les Directives de l'UEMOA et protège les entreprises communautaires à travers l'application d'une préférence communautaire. **La réglementation ne préconise pas de barrière à l'accès des marchés public.**

- iii. **Barrières financières.** Le financement reste une contrainte majeure pour les PME qui constituent près de 90% du tissu économique du pays. Les PME ne sont pas suffisamment accompagnées par les institutions financières. Dans le cadre des gros marchés les critères de qualification d'ordre financier constituent souvent de véritables obstacles. Dans le cadre de l'exécution des marchés, les PME rencontrent des difficultés devant les retards de paiement. **Les PME sont bien confrontées à des barrières financières pour l'accès aux marchés publics.**
- iv. **Barrières techniques.** Les PME sont souvent confrontées à des barrières techniques à l'accès aux marchés publics. Elles peuvent souvent être confrontées à des difficultés pour satisfaire aux critères d'expérience dans le cadre de marchés importants (montants élevés) ou complexes. Ceci est le cas lorsque des normes complexes ou des agréments particuliers sont requis. Toutefois, le système de recours permet de protéger les candidats contre des exigences de qualification ou techniques non en adéquation avec les besoins du marché. **Les PME sont souvent confrontées à des barrières techniques.**
- v. **Barrières liées à la concurrence.** Les gros marchés sont difficilement accessibles aux PME. D'ailleurs, pour les très gros marchés de génie civil, la concurrence est souvent très réduite. Ceci est surtout dû à des barrières liées à l'expérience et aux finances. **Les barrières liées à la concurrence sont observées dans les marchés de montants élevés.**
- vi. **Barrières liées à la corruption.** La réglementation préconise plusieurs dispositions pour prévenir la corruption, telles que la promulgation d'une charte de transparence et d'éthique. Le code des obligations de l'administration en son article 29 nouveau relatif aux règles d'éthique, dispose que « Toute personne impliquée dans la passation et l'exécution des marchés publics pour le compte d'une autorité contractante, d'un candidat à un marché public ou à un autre titre est tenue de respecter les règles d'éthique concernant en particulier l'absence de participation à toute pratique de corruption active ou passive et doit effectuer toute déclaration écrite relative à cet engagement qui leur est demandée conformément à la réglementation applicable ». Plusieurs corps de contrôle fonctionnent, mais le manque de sanctions n'aide pas à la prévention des pratiques illicites. Aussi, le pays est-il noté 43/100 en matière de perception de la corruption par TRANSPARENCY. **La perception de la corruption se situe à un niveau élevé, faute d'absence de sanctions des agents publics.**

### c) Choix stratégiques :

Le choix de la stratégie la plus adaptée reposera principalement sur un objectif d'efficacité, notamment en réduisant le plus possible le nombre de procédures et les délais de leur mise en œuvre, tout en assurant la concurrence. Les principales approches proposées seront les suivantes :

- i. **Recours aux marchés fractionnés :** pour des acquisitions répétitives, portant sur des biens ou des services simples et normalisés, recourir à des marchés fractionnés, à savoir : accords-cadres, marchés à commande et marchés de clientèle ; ces procédures sont d'utilisation courante et sont bien maîtrisées par les acheteurs publics sénégalais.
- ii. **Recours à l'anticipation dans les marchés d'études pour les travaux (APS, APD, EIE & S, DAO) :** l'idéal aurait été de préparer les APS, APD et DAO dans la période précédant le début effectif du projet, ce qui aurait pu permettre de disposer

des infrastructures et les exploiter pendant l'exécution du projet ; ceci étant impossible en raison de l'absence de financement anticipé pour ces besoins et de la méthodologie de mise en œuvre (recours à l'ingénierie sociale pour définir la localisation, la consistance et l'architecture des infrastructures, notamment), une anticipation peut-être réalisée en lançant les appels à manifestation d'intérêt et en présélectionnant les bureaux d'études sur la base de contrats-cadres ; les études et la supervision des travaux seront également regroupées avec les études dans le cadre d'un même marché.

- iii. **S'assurer d'une compétition effective.** L'UGP entreprendra toutes les activités d'information et de sensibilisation des fournisseurs , entreprises et bureaux pour assurer leur participation effective aux appels d'offres.



## MATRICE DES RISQUES INTÉGRÉS DU PROJET

Le risque pays est faible. Le Système sénégalais des marchés publics présente une bonne conformité avec les standards internationaux en la matière et les bonnes pratiques internationalement reconnues, dont les Directives de l'UEMOA en matière de marchés publics. Le risque projet est modéré. Le projet ne présente pas de complexité particulière. Cependant, la mise en œuvre de stratégies d'acquisitions pour l'établissement de PPM ne constitue une pratique du Ministère, ni du pays, en référence à l'évaluation MAPS II. Tenant compte de l'expérience des projets FIDA en cours et des marchés du Ministère, la gestion des contrats et la conservation des dossiers présentent des insuffisances qui devront être prises en charge dans le Manuel du Projet.

<b>Passation des marchés</b>		
<b>Cadre juridique et réglementaire</b>	<b>Faible</b>	<b>Faible</b>
Risque(s): Le Système sénégalais des marchés publics présente une bonne conformité avec les standards internationaux en la matière et les bonnes pratiques internationalement reconnues, dont les Directives de l'UEMOA en matière de marchés publics.		
Mesures d'atténuation : Pas de recommandation particulière.		
<b>Responsabilité et transparence</b>	<b>Substantiel</b>	<b>Substantiel</b>
Risque(s): L'évaluation MAPS II montre que la transparence que la transparence est assurée à toutes les phases de la passation des marchés, à travers la publication des avis généraux et plans de passation de marchés, la publication des attributions provisoires et définitives, le recours des candidats et soumissionnaires au stade de passation de marchés, notamment. Cependant, si les sanctions des soumissionnaires et candidats sont effectives, ce n'est pas le cas des personnes publiques qui ne sont pas sanctionnées, alors que beaucoup de cas de fraudes supposées sont relevés par les corps de contrôle.		
Mesures d'atténuation : Étudier les voies et moyens de modifier le texte régissant la Cour des Comptes, afin de permettre au CRD de l'ARCOP une saisine directe de la Chambre de Discipline financière de la Cour.		
<b>Capacités dans la passation des marchés publics</b>	<b>Faible</b>	<b>Faible</b>
Risque(s): Généralement, les agentes charges de la passation des marchés au sein des autorités contractantes bénéficient des programmes de formation de l'ARCOP qui a également mis en place un programme d'accréditation.		
Mesures d'atténuation : S'assurer d'un recrutement du personnel du projet dans le respect des termes de référence établis à cet effet.		
<b>Procédures de passation des marchés publics</b>	<b>Faible</b>	<b>Faible</b>
Risque(s): Le contrôle a priori de la procédure de passation des marchés est assurée par la DCMP et les Cellules de passation de marchés au sein des autorités contractantes. Les audits de la passation des marchés sont réalisés annuellement par l'ARCOP, mais la mise en œuvre des recommandations.		
Mesures d'atténuation : l'ARCOP devra exiger des autorités contractantes après chaque audit, qu'un plan d'actions soit élaboré avec un engagement ferme sur les délais, lequel plan d'actions devra être validé par l'ARCOP.		

## APPROCHE D'APPROVISIONNEMENT RECOMMANDÉE POUR QUELQUES MARCHÉS

### A. Marchés de biens

**Titre : Acquisition de 19 véhicules et de 18 motos**

<b>Attribut</b>	<b>Approche choisie</b>	<b>Justification</b>
<b>Spécifications (normes SECAP)</b>	Conformité / Performance	Spécifications standards pour véhicules – Limites d'émission (Rejets polluants) conformes aux normes PESEC
<b>Critères de durabilité</b>	<b>Oui</b>	Consommation carburant en adéquation avec les limites de rejet de gaz à effet de serre
<b>Type de contrat</b>	Traditionnel	Contrat non complexe
<b>Mécanisme d'établissement des prix et des coûts</b>	Forfait	Prix de la fourniture
<b>Relation avec les fournisseurs</b>	<b>Collaboratif</b>	Réaliser les travaux selon les normes et exigences contenues dans le cahier des charges
<b>Ajustements de prix</b>	<b>Aucun, prix ferme et non révisable</b>	Le cas échéant sur les augmentations de quantités.
<b>Forme du contrat (termes et conditions)</b>	<b>Modalités de paiement</b> <b>Garantie</b> <b>Pénalité</b> <b>Garantie de performance</b>	Obligations de garantie à assurer
<b>Méthode de sélection des biens et des travaux</b>	<b>A.AOI</b>	Montant atteignant seuil AOI
<b>Modalités de sélection</b>	<b>A.Pratiques commerciales</b>	Attribution à l'offre conforme évaluée la moins disante
<b>Approche du marché</b>	<b>A.Type de compétition</b> 1. <b>Ouverte</b> 2. <b>internationale</b> <b>B.Nombre d'enveloppes/étapes</b> 1. <b>Une enveloppe</b> <b>B.Négociations: Non</b>	Concurrence ouverte pour le marché international
<b>Pré / Post Qualification</b>	<b>A.Post-qualification</b>	Le contrat n'est pas complexe

Attribut	Approche choisie	Justification
<b>Méthode de sélection et d'évaluation du consultant</b>	<b>A.Sélection basée sur les coûts de qualité (SFQC)</b> <b>B.Sélection dans le cadre d'un budget déterminé (SCBD)</b> <b>C.Sélection basée sur le moindre coût (SMC)</b> <b>D.Sélection basée sur la qualité (SFQ)</b> <b>E.Sélection basée sur les qualifications du consultant (SQC)</b> <b>F.Sélection directe (SED)</b>	N/A
<b>Évaluation des coûts (biens et travaux)</b>	Prix de l'offre ajusté (c'est-à-dire corrigé des écarts) Coûts du cycle de vie	Sélection de l'offre conforme évaluée la moins disante – Prise en compte du coût du cycle de vie (Consommation carburant, pièces de rechange)
<b>Préférence nationale</b>	<b>Non</b>	N/A
<b>Critères d'évaluation</b>	Énumérer le type de critères à utiliser : Caractéristiques techniques minimales obligatoires (Type, source d'énergie, consommation, performance, disponibilité pièces de rechange, etc.)	

## B. Marchés de travaux

### Titre : Travaux Réhabilitation des pistes rurales de désenclavement des zones agricoles et d'accès aux marchés

Attribut	Approche choisie	Justification
<b>Spécifications (normes SECAP)</b>	Conformité avec les documents et spécifications du FIDA (normes PESEC)	PESEC applicable en se concentrant sur la gestion environnementale et sociale
<b>Critères de durabilité</b>	<b>Oui</b>	Gestion des aspects environnementaux et sociaux
<b>Type de contrat</b>	Traditionnel	Contrat non complexe
<b>Mécanisme d'établissement des prix et des coûts</b>	Forfait	Devis Quantité prenant en compte intrants et location de matériel
<b>Relation avec les fournisseurs</b>	Collaboratif	Réaliser les travaux selon les normes et exigences contenues dans le cahier des charges
<b>Ajustements de prix</b>	Aucun, prix ferme et non révisable	Le cas échéant sur les augmentations de quantités.
<b>Forme du contrat (termes et conditions)</b>	Modalités de paiement Garantie Pénalité Garantie de performance	Contrat classique
<b>Méthode de sélection des biens et des travaux</b>	AOI	Montant atteignant seuil AOI
<b>Modalités de sélection</b>	Pratiques commerciales	Choix de l'offre conforme, évaluée la moins disante
<b>Approche du marché</b>	Type de compétition : Ouverte internationale Nombre d'enveloppes/étapes Une enveloppe Négociations: Non	Concurrence ouverte pour le marché international
<b>Pré / Post Qualification</b>	Post-qualification	Le contrat n'est pas complexe
<b>Méthode de sélection et d'évaluation du consultant</b>	Sélection basée sur les coûts de qualité (SFQC) Sélection dans le cadre d'un budget déterminé (SCBD) Sélection basée sur le moindre coût (SMC) Sélection basée sur la qualité (SFQ) Sélection basée sur les qualifications du consultant (SQC) Sélection directe (SED)	N/A

Attribut	Approche choisie	Justification
<b>Évaluation des coûts (biens et travaux)</b>	Prix de l'offre ajusté (c'est-à-dire corrigé des écarts)	Attribution à l'offre conforme évaluée la moins disante
<b>Préférence nationale</b>	Oui	
<b>Critères d'évaluation</b>	Énumérer le type de critères à utiliser : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Conformité de l'offre</li> <li>- Respect des critères de qualification</li> </ul>	Critères d'attribution suivant la réglementation nationale et les Directives du FIDA

**Titre : Travaux Réhabilitation de marchés de demi-gros et hebdomadaires**

Attribut	Approche choisie	Justification
<b>Spécifications (normes SECAP)</b>	Conformité avec les documents et spécifications du FIDA (normes PESEC)	PESEC applicable en se concentrant sur la gestion environnementale et sociale
<b>Critères de durabilité</b>	<b>Oui</b>	Gestion des aspects environnementaux et sociaux
<b>Type de contrat</b>	Traditionnel	Contrat non complexe
<b>Mécanisme d'établissement des prix et des coûts</b>	Forfait	Devis Quantité prenant en compte intrants et location de matériel
<b>Relation avec les fournisseurs</b>	Collaboratif	Réaliser les travaux selon les normes et exigences contenues dans le cahier des charges
<b>Ajustements de prix</b>	Aucun, prix ferme et non révisable	Le cas échéant sur les augmentations de quantités.
<b>Forme du contrat (termes et conditions)</b>	Modalités de paiement Garantie Pénalité Garantie de performance	Contrat classique
<b>Méthode de sélection des biens et des travaux</b>	AOI	Montant atteignant seuil AOI
<b>Modalités de sélection</b>	Pratiques commerciales Organismes des Nations Unies (ONU) Produits Développement piloté par la communauté Forcer les comptes Accords-cadres	N/A
<b>Approche du marché</b>	Type de compétition Ouverte internationale Nombre d'enveloppes/étapes Une enveloppe Négociations: Non	Concurrence ouverte pour le marché international
<b>Pré / Post Qualification</b>	Post-qualification	Le contrat n'est pas complexe

Attribut	Approche choisie	Justification
<b>Méthode de sélection et d'évaluation du consultant</b>	Sélection basée sur les coûts de qualité (SFQC) Sélection dans le cadre d'un budget déterminé (SCBD) Sélection basée sur le moindre coût (SMC) Sélection basée sur la qualité (SFQ) Sélection basée sur les qualifications du consultant (SQC) Sélection directe (SED)	N/A
<b>Évaluation des coûts (biens et travaux)</b>	Prix de l'offre ajusté (c'est-à-dire corrigé des écarts)	Attribution à l'offre conforme évaluée la moins disante
<b>Préférence nationale</b>	Oui	
<b>Critères d'évaluation</b>	Énumérer le type de critères à utiliser : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Conformité de l'offre</li> <li>- Respect des critères de qualification</li> </ul>	Critères d'attribution suivant la réglementation nationale et les Directives du FIDA



### C. Marchés de prestations intellectuelles

**Titre : Études APS, APD, EIES, établissement DAO et surveillance et contrôle de travaux de construction de marchés de demi-gros de produits agricoles**

Attribut	Approche choisie	Justification
<b>Spécifications (normes PESEC)</b>	Prise en compte dans les TDR de la conformité avec les documents et spécifications du FIDA (normes PESEC)	Gestion environnementale et sociale requise pour les travaux qui font l'objet de l'étude
<b>Critères de durabilité</b>	Oui	Gestion des aspects environnementaux et sociaux
<b>Type de contrat</b>	Mixte	Contrat forfaitaire pour les études Contrat au temps passé pour le contrôle et la surveillance des travaux
<b>Mécanisme d'établissement des prix et des coûts</b>	Coûts mixtes : forfait et temps passé	Études : Intrants (personnel et matériel) pour l'établissement des livrables Supervision : prix unitaires (personnel et matériel) par temps passé
<b>Relation avec les fournisseurs</b>	Collaboratif	Réaliser les travaux selon les normes et exigences contenues dans le cahier des charges
<b>Ajustements de prix</b>	Aucun, prix ferme et non révisable	Le cas échéant sur les augmentations de quantités et prorogations de délais.
<b>Forme du contrat (termes et conditions)</b>	Modalités de paiement Pénalité Garantie de performance	Contrat classique
<b>Méthode de sélection des biens et des travaux</b>	Appel d'offres	
<b>Modalités de sélection</b>	Pratiques commerciales	N/A
<b>Approche du marché</b>	Type de compétition Ouverte internationale Nombre d'enveloppes/étapes Deux enveloppes Négociations: Oui	Concurrence ouverte pour le marché international
<b>Pré / Post Qualification</b>	Présélection	
<b>Méthode de sélection et d'évaluation du consultant</b>	Sélection basée sur les coûts de qualité (SFQC)	Montant du contrat
<b>Évaluation des coûts (biens et travaux)</b>	N/A	
<b>Préférence nationale</b>	Oui	Nombre de nationaux dans le personnel clé

Attribut	Approche choisie	Justification
<b>Critères d'évaluation</b>	Énumérer le type de critères à utiliser : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Offre technique : expérience, méthodologie, personnel clé</li> <li>- Combinaison offre technique/financière classée première</li> </ul>	Critères d'attribution suivant la réglementation nationale et les Directives du FIDA

**ANNEXE 3 : CONSEILS POUR L'UTILISATION DU PLAN DE PASSATION DE MARCHES EN OPEN**

*Pour les QUICKCARDS, veuillez vous référer à la section d'aide dans OPEN ([www.open.fida.org](http://www.open.fida.org)) ou à l'équipe d'approvisionnement de l'AOC du FIDA.*

**ANNEXE 4 : CONSEILS POUR L'UTILISATION DE L'OUTIL DE SUIVI DES CONTRATS**

*Pour les QUICKCARDS, veuillez vous référer à la fonction "HELP" de la Plate-forme pour l'Outil de suivi des contrats.*

**ANNEXE 5 : CONSEILS POUR L'UTILISATION DE OPEN**

*Pour les QUICKCARDS, veuillez vous référer à la section d'aide dans OPEN ([www.open.fida.org](http://www.open.fida.org)) ou à l'équipe d'approvisionnement de l'AOC du FIDA.*

## ANNEXE 6 : FORMULAIRE D'EVALUATION DU FOURNISSEUR

### FORMULAIRE D'EVALUATION DU VENDEUR<sup>60</sup> POUR LES MARCHES DE TRAVAUX, D'APPROVISIONNEMENT ET DE SERVICES

---

Nom du projet :

Nom du contrat :

Localisation :

Référence du contrat :

Nom du contractant :

---

#### 1. PÉRIODE DE MISE EN ŒUVRE PRÉVUE

<b>De</b>	<i>Date prévue d'entrée en vigueur du contrat</i>	<b>Pour</b>	<i>Date d'achèvement : Fin de la garantie :</i>
-----------	---	-------------	---

#### 2. PÉRIODE DE MISE EN ŒUVRE EFFECTIVE

<b>De</b>	<i>Date effective d'entrée en vigueur du contrat</i>	<b>Pour</b>	<i>Date d'achèvement : Fin de la garantie :</i>
-----------	--	-------------	---

#### 3. VALEUR DU CONTRAT (*Devise*)

<b>Original</b>		<b>Mise à jour</b>	
-----------------	--	--------------------	--

---

60 Adopté avec des modifications à partir de <https://ec.europa.eu/europeaid/prag/annexes>

### 3 ÉVALUATION DE LA PERFORMANCE DU VENDEUR

Facteur	Evaluation	Commentaires
Réalisation des objectifs du contrat (conformément aux spécifications techniques et aux dessins ou au cahier des charges)		
Réalisation des objectifs du contrat (en fonction des quantités requises)		
Réalisation des objectifs du contrat (dans les délais convenus)		
Qualité du travail/des fournitures/des services		
Bonne foi et attitude coopérative		
Gestion des risques et mesures d'atténuation		
Respect des responsabilités contractuelles		
Litiges et gestion des réclamations : la tendance à s'engager dans des réclamations et des litiges		
Retour d'information des bénéficiaires sur le vendeur (par exemple, stagiaires en formation, groupes cibles sensibilisés, municipalité bénéficiant de la construction, etc.)		
Autres critères : ...		
SCORE TOTAL DU VENDEUR (moyenne) <sup>61</sup>		

Système de notation	
1	Ne pas réengager
2	Défaut d'exécution
3	En deçà des attentes
4	Répondre aux attentes
5	Dépasser les attentes

<sup>61</sup> La note totale donne un aperçu de la performance globale du fournisseur ; une note de 1, 2 ou 3 doit être considérée comme un signal d'alarme et doit être justifiée par les mesures prises par l'unité de mise en œuvre ou l'agence pendant ou après l'achèvement du projet, le cas échéant.

#### 4 ÉVALUATION DES PERFORMANCES DU PERSONNEL CLÉ

Nom <sup>62</sup>	Relations avec les clients	Communication écrite	Communication verbale	Dynamisme et détermination	Gestion des emplois	Efficacité personnelle	Compétence technique	Dans l'ensemble
SCORE DU PERSONNEL TOTAL (Moyenne) <sup>63</sup>								

Système de notation	
1	Ne pas réengager
2	Défaut d'exécution
3	En deçà des attentes
4	Répondre aux attentes
5	Dépasser les attentes

#### 5 REPRÉSENTATIVES (techniques et contractuelles)<sup>64</sup>

Nom	
Signature	
Date	

Nom	
Signature	
Date	

Nom	
Signature	
Date	

62 Le personnel clé comprend : Le représentant du vendeur ou le directeur du projet ; les experts clés désignés dans le contrat ; d'autres experts non spécifiés dans le contrat, mais qui ont participé à la mise en œuvre ; et (pour les travaux de construction) le personnel chargé de la gestion de la construction.

63 La note totale du personnel donne un aperçu des performances du personnel du vendeur sur le projet ; une note de 1, 2 ou 3 doit être considérée comme un signal d'alarme et doit être accompagnée de précisions sur les mesures prises pendant la mise en œuvre ou à l'achèvement du projet, le cas échéant.

64 Le personnel qui supervise le contrat pendant sa mise en œuvre et non les membres du comité d'acceptation.

## **Suivi-Evaluation, Gestion des savoirs et Communication**

### **Suivi-évaluation**

#### ***Planification stratégique***

Pour la formulation, le déploiement et le fonctionnement du dispositif de suivi évaluation à mettre en place dans le cadre du PASS, plusieurs activités ont été identifiées pour assurer le bon fonctionnement du dispositif. Ces activités portent sur :

**La réalisation des études et enquêtes** afin de : (i) documenter la situation de référence des indicateurs de performance, son évolution pendant la mise en œuvre au moment de la revue à mi-parcours et de l'achèvement du projet ; (ii) affiner la stratégie de ciblage, genre et insertion des jeunes pour une meilleure prise en compte des groupes vulnérables cibles du projet ; (iii) évaluer des effets annuels suite aux utilisations des services déployés par le projet et aussi documenter des thématiques spécifiques que la coordination ou les différentes supervisions estimeront nécessaires et pertinentes pour faciliter la gestion stratégique du projet orienté vers les résultats.

**Les ateliers et les missions de suivi et évaluation** : dans la dynamique de l'approche du projet surtout en termes de concertation et des feedbacks collectifs, des ateliers trimestriels d'évaluation et de planification seront organisés afin d'identifier des goulots d'étranglement et prendre des dispositions à temps dans le cadre d'un suivi rapproché. Ces ateliers sont organisés avec tous les partenaires stratégiques de mise en œuvre. Les troisièmes sessions d'atelier trimestriel seront mises à profit pour faire l'état de lieu des engagements en cours et consolider les projets de PTBA des différents partenaires de mise en œuvre en vue de la préparation du CNP.

**Le comité national de pilotage** : organisé chaque année pour valider le projet de PTBA avant soumission à l'ANO au FIDA, assurera le pilotage stratégique en assurant de la cohérence avec les politiques gouvernementales. Il sera présidé par le MASAE et comprendra des représentants des principaux ministères concernés (économie, finances, collectivités locales, infrastructures, commerce, protection sociale, environnement, genre, jeunesse), des représentants des autorités locales, des représentants de la société civile dans les zones rurales et des représentants du secteur privé. Les différents partenaires de mise en œuvre seront conviés en tant qu'observateurs. Le CNP s'appuiera sur un comité technique qui sera composé des représentants des services techniques déconcentrés de l'état, des partenaires stratégiques/spécialisés, des spécialistes du projet, et des projets et programmes intervenants dans la zone d'intervention du projet.

**Des missions conjointes FIDA et Gouvernement**, pour assurer la supervision, la revue à mi-parcours ou l'achèvement du projet :

- Mission de supervision : l'objectif est d'évaluer le niveau de mise en œuvre du projet conformément aux plans établis et de faire des recommandations pour une mise en œuvre efficace et efficiente. De manière spécifique, les missions de supervision procéderont à : i-) l'analyse de l'efficacité et de l'efficience à travers l'examen du niveau de réalisation des objectifs des PTBA et les résultats obtenus ; ii-) l'examen des progrès techniques et financiers réalisés par le Projet, sur la base du rapport de conception, des rapports annuels d'activités des PTBA, les études réalisées. Des révisions et modifications du PTBA en cours ou futur pourront être aussi proposées à la suite des missions. Elle est réalisée deux fois par an en mars et novembre de chaque année.
- Revue à mi-parcours : organisée à la troisième année de mise en œuvre de PASS, l'objectif est d'évaluer la performance globale du projet et son impact sur les groupes cibles. Elle examinera (i) l'adéquation entre les objectifs et les résultats tant physiques

que financiers obtenus durant les trois années de mise en œuvre effective du Projet ;  
(ii) le bien-fondé, la pertinence du projet ainsi que son approche de mise en œuvre. Elle devra identifier les facteurs importants qui facilitent ou entravent la mise en œuvre ainsi que la pérennisation des activités. Elle fera des recommandations en vue de l'amélioration de la mise en œuvre du projet, tout en tenant compte de l'évolution de l'environnement sur le plan technique, socio-économique et institutionnel. Cette mission devra permettre au Gouvernement, au FIDA et aux autres acteurs impliqués dans le projet, d'être capable d'apprécier les progrès réalisés durant les trois premières années de mise en œuvre et sur cette base, prendre des décisions appropriées pour continuer ou éventuellement réorienter les activités.

- Mission d'achèvement du projet : réalisée avant la date de clôture et sera assortie d'un atelier de parties prenantes qui mettra en exergue les résultats, les effets et l'impact sur les groupes cibles, les leçons apprises et les expériences à capitalisées. Elle permettra d'évaluer et de documenter la performance d'exécution globale du Projet et



les résultats atteints par rapport aux objectifs du départ et de créer une base d'expériences pour la conception de nouvelles opportunités d'investissements

**La mise en place et le déploiement du dispositif de suivi évaluation** : cela passe tout d'abord par l'élaboration du manuel de procédure de suivi évaluation qui définit clairement les rôles et les responsabilités des différents acteurs du dispositif, la procédure de collecte, de transmission, de traitement et d'analyse des données sur la mise en œuvre du projet afin d'orienter la prise de décision pour l'atteinte des résultats du projet, les périodicités de rapportage et les formats de rapports et de tableaux de bord orientés vers le gouvernement, le FIDA et la population bénéficiaire dont le projet est redevable. Le projet planifie aussi l'informatisation de cette procédure de suivi et évaluation pour une meilleure efficacité afin d'assurer un meilleur archivage, l'automatisation de la consolidation et la production des tableaux de bord et le développement des applications mobiles pour faciliter la collecte et la transmission des données du projet. L'ensemble de ce dispositif sera accompagné d'un système d'information géographique avec des géoportails ouverts dans la base de données informatisée pour assurer la visibilité des actions du projet dans le territoire national et la représentation sur des cartes thématiques. Les différents utilisateurs seront équipés et formés sur les outils développés et les contrats de performance de chacun fera mention de sa contribution dans le fonctionnement du dispositif de suivi évaluation.

**Le renforcement de capacités de l'équipe projet** : pour assurer efficacement leur rôle et leur responsabilité et contribuer au mieux dans le suivi des activités du projet, des activités de formation sur : le suivi évaluation, communication et gestion des savoirs, les outils bureautiques si nécessaire (Word, Excel, Power Point), des logiciels statistiques de base, etc....

**Appui à la digitalisation** : dans le cadre du renforcement des dispositifs existants sur lesquels s'appuie le système de suivi évaluation du projet PASS, il est prévu d'appuyer le dispositif d'observatoire des exploitations familiales de la FONGS et le système d'information sur le marché de l'ARM à travers la mise en place de base données web accès et le développement de solution digitale pour faciliter les collectes, les suivis et d'une part l'analyse des données de vulnérabilité des EF et les mesures de renforcement à déployer, et d'autre part les mises en relation des acteurs de marchés. Pour ce faire, au compte de ces deux structures, la coordination du PASS accompagnera : (i) le processus pour établir l'état des lieux et la modélisation du processus de gestion et de production de la solution digitale à mettre en place en reposer sur une base de données ; (ii) la mobilisation d'informaticiens pour le développement de la base de données et la solution digitale et (iii) la formation et recyclage des utilisateurs de la base données et des solutions digitales.

**Gestion de savoirs et communication** : au démarrage du projet, une stratégie de gestion de savoirs et communication (GSC) sera élaborée pour permettre de tirer profit des enseignements et des connaissances sur les expériences de mise en œuvre des actions réalisées. Cette stratégie définira les procédures de : (i) collecte et d'analyse, qui demande l'implication de tous les partenaires de mise en œuvre pour l'identification et la collecte des informations sur les bonnes pratiques à capitaliser et à mettre à l'échelle ; (ii) diffusion, cela implique le partage des connaissances capitalisées à travers différents canaux de diffusion : rapports, bulletins, émissions radiophoniques et ou télévisées, les bandes dessinées, le site web, etc.... Des outils de capitalisation seront proposés dans le document de stratégie de capitalisation, ils seront améliorés au fur et à mesure et permettront de codifier, stocker et extraire les contenus afin de les rendre accessibles et explicites, l'élaboration des produits de communication sera confiée à des prestataires de service spécialisés en communication.

**Méthodologie de mise en œuvre des activités** : la conduite de ces activités sera réalisée par le responsable nationale de suivi évaluation du projet (RSE) sous l'autorité du coordinateur national en concertation et avec participation des différents acteurs impliqués dans le dispositif.

Pour chaque activité :

- les termes de références doivent être élaborés, validés et soumis à l'ANO du FIDA (voir à l'annexe des drafts de TDR) ;
- suivant la procédure de passation définie, les prestataires seront recrutés et signés sur la base des offres techniques et financières élaborés ;
- les prestations seront réalisées en collaboration avec tous les acteurs concernés et sous la responsabilité du RSE ;
- les rapports d'activités seront élaborés et validés par le projet.

### ***Système de suivi-évaluation et rapportage***

Le système de suivi-évaluation (SE) c'est l'ensemble des processus de planification, de collecte et de synthèse de l'information, de réflexion et de présentation de rapports indiquant les moyens et compétences nécessaires pour que les résultats du SE apportent une contribution utile à la prise de décisions et à la capitalisation dans le cadre du projet.

La combinaison du suivi et de l'évaluation permet d'obtenir des informations requises et de conduire un questionnement et une analyse des données, des observations, des théories, des convictions et ou hypothèses visant à tirer des enseignements utiles à l'amélioration des activités du projet.

Ainsi, le dispositif prévu dans le cadre de PASS se veut un système axé sur les résultats, dynamique, efficace, participatif et transparent. Il sert à informer les décideurs et les différents acteurs concernés, sur le niveau de mise en œuvre du projet et des éventuelles mesures correctives à prendre.

**Rôle du dispositif** : il est pensé pour :

- être un outil de planification globale basée sur le cadre logique (CMR, ORMS) et annuelle (PTBA et PPM);
- effectuer le suivi de l'exécution des activités du projet et informer périodiquement (trimestrielle, annuelle, semestrielle) sur les avancements (physiques et financiers);
- suivre les progrès sur les bénéficiaires du projet;
- rendre compte des réalisations en termes quantitatif et qualitatif aux différentes parties prenantes;
- pouvoir évaluer les principaux effets du Projet;
- être un moyen de capitalisation, de gestion des savoirs et de communication en capturant des réussites, innovations, et les difficultés rencontrées lors de son exécution

Comme tout système d'information, le Système d'Information de Suivi-Évaluation de PASS est un ensemble interdépendant :

- d'acteurs (Qui utiliseront l'information pour prendre quelles décisions ? Et qui fourniront cette information ?) ;
- de données (Quels sont les besoins en informations et quelles données vont donc devoir être récoltées ? Comment faut-il organiser la collecte des données pour éviter des duplications et des incohérences qui pourraient alourdir le traitement ?) ;
- de procédures (Qui fait quoi et à quel moment, de telle sorte que les données soient collectées, transformées en informations, introduites dans le système, traitées et diffusées à la bonne l'adresse ?);
- d'outils (Quels sont les outils nécessaires à la mise en œuvre des procédures ?)

Il est important de signaler que ce document est évolutif. En effet, il est amené à être actualisé par l'UGP et plus précisément le RSE, qui doit systématiquement prendre en compte les révisions des outils, supports et méthodes en cours d'exécution de PASS. De cette façon, il reflétera toujours, les pratiques en cours en matière de suivi-évaluation du projet à tout instant.

### ***Cadre du fonctionnement ou référentiel***

Un Système de suivi évaluation s'inscrit dans un cadre de référence dont les principes, les méthodes, les outils et les concepts servent de base à la définition des éléments. Le dispositif de PASS s'inscrit sur les principes de la GAR et du SMRO du FIDA. Il reste ouvert pour s'aligner sur les nouvelles directives du système de suivi évaluation du MASAE en cours d'élaboration.

### ***Gestion axée sur les résultats (GAR)***

Le SSE de PASS est aligné sur les principes de la gestion axée sur les résultats :

- Le principe de la participation des parties prenantes : l'acceptation conjointe des résultats assurera l'implication et l'engagement de toutes les parties dans le dispositif ;
- Le principe de la responsabilisation : pour chaque activité du dispositif, les rôles et responsabilités seront définies pour spécifier les interventions des différentes parties prenantes. La participation constitue l'élément clé pour que chacun accepte sa responsabilité ;
- Le principe de la transparence : le dispositif définit un cadre transparent de mesure de rendement permettant de générer des données qui serviront à la préparation des tableaux de bord de suivi et d'exécution du Projet. Une meilleure communication des résultats améliorera la prise de décision et informe sur la qualité du dispositif ;
- Le principe de la simplicité : le dispositif prévoit un système de collecte de données et de mesure du rendement simple pour faciliter la compréhension et l'utilisation par tous les acteurs.

La gestion axée sur les résultats (GAR) est définie comme « l'orientation de toutes les actions et l'utilisation des ressources vers l'obtention de résultats clairement définis et démontrables. Elle accroît la transparence et la responsabilisation, ce qui permet aux interventions de se compléter mutuellement et d'éviter les chevauchements et le gaspillage »<sup>65</sup>. Elle fournit un cadre pour évaluer le rendement, tirer des leçons de l'expérience et utiliser les ressources plus efficacement. Le FIDA fait la promotion de la GAR en son sein mais aussi dans la mise en œuvre de projets appuyés par le Fonds en ligne avec une tendance globale dans le secteur public et privé.

### ***Appropriation nationale, basée sur l'utilisation des structures existantes***

Le système de S&E est conçu de manière à s'appuyer le plus possible sur les structures existantes pour la collecte, l'agrégation, l'analyse et la diffusion des données. Des efforts doivent être néanmoins régulièrement faits afin d'assurer le maintien de la responsabilité de la mise en œuvre du système par ces structures (pérennité et viabilité) à travers l'appui de l'unité de gestion du projet et les cellules de facilitation Inter - départementale (CFID).

### ***Système SMRO du FIDA et son utilisation***

Le FIDA à travers un document cadre définit les directives pour mesurer les résultats des projets appuyés et rendre compte du niveau d'avancement des extrants et des résultats. Les indicateurs de base (IC) en lien avec les activités définies dans le cadre du PASS sont intégrés dans le cadre logique sur lequel le dispositif SE doit se reposer. Selon les directives du FIDA, nous avons entre autres :

- Les résultats des IC des extrants dans le cadre logique sont communiqués pendant les missions de supervision et au moins une fois par an toutes les années dans un tableau de bord annuel.
- Les résultats pour les IC au niveau des résultats sont recueillis au moyen d'enquêtes menées à trois reprises au cours de la mise en œuvre du projet : aux étapes de

---

<sup>65</sup> UNDP Evaluation Guidelines, *nd*.

référence, à mi-parcours et à l'achèvement du projet. Une méthodologie spécifique, adaptée au FIDA, a été mise au point pour ces enquêtes et se trouve dans les lignes directrices de mesure des Core Outcome Indicator (COI). Les résultats pour les IC des extrants et des niveaux de résultats sont présentés dans le SMRO.

- Pour tous les indicateurs de base (IC) surtout concernant les personnes, il est obligatoire de déclarer les résultats ventilés par sexe et par jeune
- Chaque indicateur comprend dans le cadre de mesure de résultats (CMR) une définition robuste, une description de la source de données recommandée, des méthodes de collecte de données et des dimensions de désagrégation respectives. Cela assure une

meilleure compréhension par l'ensemble des acteurs du dispositif, ce qui atténue le risque de double comptage des bénéficiaires recevant des services ;

### ***Système d'information***

Un système d'information c'est un ensemble identifié de ressources humaines, matérielles et autres, d'une organisation, et ayant pour rôle de collecter, traiter, gérer et diffuser l'information que ce soit du milieu extérieur de l'organisation vers cette dernière, que ce soit dans l'organisation et enfin de l'organisation vers l'extérieur. Les informations de l'organisation sont collectées et stockées dans une base de données informatisée pour faciliter la gestion et le circuit des informations.

### ***Présentation du système de S&E du PASS***

Le Système de S&E du PASS s'articule autour de deux composantes techniques complémentaires et d'une composante de gestion. Il est élaboré de façon à le rendre le plus simple possible pour les utilisateurs. Cela se traduit par : (i) des outils de collecte, d'agrégation, de contrôle, d'analyse et diffusion simple à manipuler ; (ii) l'utilisation de logiciels de collecte, agrégation, analyse et diffusion des données. Le système sera informatisé et s'articulera autour de 3 piliers principaux : (i) planification et pilotage, (ii) suivi, (iii) évaluation.

### ***Outils de Planification et pilotage***

Le projet utilisera comme outils de planification et suivi le cadre logique (CL) ainsi qu'un cadre de mesure des résultats (CMR) pour compléter le CL. Sur les fonctions opérationnelles, la planification et budgétisation des activités seront planifiées et exécutées sur la base d'un plan de travail et budget annuel (PTBA) pour 12 mois, répondant aux normes du FIDA et le Plan de passation des marchés (PPM) correspondant.

### ***Plan de Travail et Budget Annuel - PTBA***

Le projet sera exécuté sur la base d'un plan de travail et budget annuel (PTBA) ajusté si nécessaire en cours d'année sous réserve de l'approbation du CNP et avec la non-objection du FIDA. Le PTBA comprend : (i) une présentation de la planification financière pour l'année et les réalisations financières antérieures cumulées, (ii) un PTBA descriptif, avec une description détaillée des activités prévues pour l'année, les groupes cibles ou bénéficiaires, les modalités d'exécution, les indicateurs de suivi des réalisations et les responsables d'activités et ses objectifs ; (iii) un tableau d'avancement physique ; et (iv) un Plan de passation des marchés (PPM). Il intègre les deux composantes techniques et la composante 3 de coordination et suivi-évaluation.

L'UGP assurera l'élaboration et la consolidation des PTBA selon les normes et dans les délais (PTBA de N+1 doivent être transmis pour ANO avant le 31 octobre) avec les partenaires techniques de mise en œuvre. Elle sera responsable de l'organisation et du secrétariat des sessions du CNP. Le cadre logique traduit dans le cadre de mesure des résultats, les coûts du projet et la matrice de phasage sont les outils de base qui serviront à l'identification des activités du PTBA. Il sera élaboré selon ces principes généraux :

- Les activités suivront un système de codification analytique unique et fait référence logique d'intervention (chaîne des résultats) du PTBA. Ce code doit prendre en compte la composante, la sous-composante, le volet, et l'activité.
- Les activités doivent être formulées en verbe d'action et doivent faire ressortir clairement les résultats attendus
- Les extraits et livrables doivent être suffisamment précis et quantifiés

- Les extraits/livrables attendus dans le PTBA couvrant plusieurs mois dans la période de mise en œuvre doivent être quantifiés trimestriellement
- Le processus d'élaboration du PTBA doit être participatif et inclusif pour une bonne appropriation, gage d'une mise en œuvre efficace et efficiente des activités.

### **Étapes d'élaboration du PTBA**

Chaque année l'exercice d'élaboration du PTBA est effectué, d'une durée de presque 4 mois, et organisé en différentes étapes

- **Étape de diagnostic** : des consultations avec les partenaires de mise en œuvre du projet (ARM, CNCR, FONGS, ASPRODEB, Ageroute, et autres...) sont faites par région, elles se terminent par une réunion de consolidation avec les parties prenantes au niveau de la CFID dont le rapport sera transmis à l'UGP. Cette activité a pour objectif de : (i) préciser les orientations pour l'année à venir au regard du CMR et de la chaîne des résultats et (ii) faire l'état des besoins et priorités des parties prenantes en rapport avec le PTBA. Après analyse, les conclusions de ces concertations seront consolidées par l'UGP qui prépare les fiches synoptiques des activités par composante et par responsable. Cette étape doit se dérouler entre août - septembre.
- **Étape d'élaboration du PTBA** : sur la base des activités retenues, la cellule S&E produit le tableau synthétique des activités, qui sert de base pour la rédaction du PTBA (partie narrative). Cette étape se déroule au cours du mois de septembre. Suite aux consultations et propositions, les responsables procèdent à l'élaboration et à la budgétisation du PTBA. Cette activité se déroulera courant octobre. Une discussion entre toute l'équipe est réalisée pour la finalisation qui effectuera les arbitrages et veillera à la cohérence des interventions.
- **Étape de soumission du PTBA au comité national de pilotage** : dans la deuxième quinzaine du mois d'octobre, le PTBA sera soumis au Comité national de pilotage pour approbation et validation. Les documents sont transmis aux membres statutaires et aux parties prenantes au moins une semaine avant la tenue de la session pour permettre au comité technique de formuler des observations et recommandations qui seront intégrées au document ;
- **Étape de transmission du PTBA au FIDA** : après prise en compte des observations et amendements apportés par le CNP, cette version approuvée est transmise au FIDA pour observations au plus tard le 31 octobre. La prise en compte des observations du

FIDA donne lieu au PTBA final qui obtiendra la non objection du bailleur. L'avis de non-objection (ANO) du FIDA est attendu dans le mois de novembre ;

- **Étape de diffusion du PTBA :** cette version finale du PTBA est disséminée aux différents partenaires de mise en œuvre sous la forme appropriée pour assurer son appropriation par les acteurs. Cette diffusion se fera au mois de décembre.

Une bonne appropriation du calendrier de programmation s'impose à tous les niveaux. Le décalage de temps entre les premières étapes de planification (en septembre soit à une date à laquelle toutes les activités prévues pour l'année n ne sont pas forcément achevées) et ce qu'il est prévu de mettre en œuvre pour l'année n+1 induit un risque d'erreur à corriger avec les parties prenantes lorsqu'elles expriment leurs besoins en anticipant les résultats d'activités projetés dans les trois mois restant du PTBA de l'année n. Des modifications du PTBA pourront être proposées lors des missions de supervision et seront prises en compte dans la version révisée du PTBA (dans le courant du mois de juillet).

### ***Fonction du Système Suivi évaluation (SSE) du projet***

La fonction de ce SSE est d'assurer un bon pilotage à travers une bonne appréciation périodique de l'état d'avancement des activités et du niveau d'atteinte des résultats prévus dans le cadre logique actualisé (produits, effets, objectif de développement et impact).

#### ***a. Le suivi des activités du PTBA***

La mise en œuvre du projet se fait sur la base du programme de technique et budget annuel (PTBA) dont l'élaboration est participative. Les activités du PTBA sont mises en œuvre sur la base des tâches exécutées par la coordination dont les responsabilités sont situées entre le responsable de l'activité, le responsable de passation de marché si celle-ci fait l'objet de marché, le coordinateur et le RAF. Les paiements sont faits en fonction de l'évolution des tâches et des livrables. Ainsi, le niveau d'exécution du PTBA est suivi en comparant les niveaux d'exécution physique et financière.

#### ***b. Le suivi des résultats du cadre logique***

Ce système de SE du projet permettra de mesurer les résultats atteints en lien avec le cadre logique et pour les différents niveaux de résultats à travers le renseignement d'indicateurs et la comparaison des valeurs obtenues avec les valeurs cibles du cadre logique actualisé, annualisé dans les différents PTBA.

Les indicateurs objectivement vérifiables sont les principaux outils de suivi des performances du projet.

Le suivi opérationnel repose sur le cadre de mesure de rendement (CMR) conçu sur la base du cadre logique actualisé du PASS, il constitue l'outil de planification et de mise en œuvre. Le CMR comprend :

- (i) les indicateurs de rendement et les valeurs cibles annuelles prévues ;
- (ii) les sources de données ou d'informations (personnes ou organisations d'où viennent les données) ;
- (iii) les méthodes de collecte de ces informations (comment et où recueillir les données) ;
- (iv) le calendrier pour la collecte des données (moment et fréquence de la collecte) ;
- (v) les responsabilités dans l'analyse des données aux diverses étapes (qui est responsable de l'analyse des données).



Tableau 33 : Description des éléments du cadre de mesure des rendements

Intitulé	Description
<b>Résultats escomptés</b>	La colonne « Résultats escomptés » comporte quatre rangées, une pour chaque type d'extrait, résultat immédiat (Produits), résultat intermédiaire (Effets à court terme) et résultat ultime (Impact) si inscrit dans le cadre logique. Pour remplir cette colonne, sont insérés dans l'espace prévu à cette fin les énoncés de résultat provenant du modèle logique.
<b>Indicateur</b>	Un indicateur est défini comme étant une information de nature qualitative ou quantitative qui constitue un moyen simple et fiable de mesurer et d'informer des changements liés à l'intervention et d'aider à apprécier la performance. Dans le cadre de la gestion axée sur les résultats, les indicateurs sont liés aux niveaux des résultats. Ainsi on distingue les indicateurs d'impact, les indicateurs d'effets, les indicateurs de produits et pour les activités, les indicateurs de réalisations. Chaque indicateur sert à apprécier les performances du niveau de résultat ou de l'activité correspondant. L'appréciation de cette performance se fait en référence à une norme explicite qui est le plus souvent la valeur cible que l'on se fixe pour chaque résultat ou activité.
<b>Données de base</b>	Les données de base sont l'ensemble des conditions qui existent au début d'un programme ou d'un investissement ; ce sont les données quantitatives et qualitatives recueillies pour établir un profil. Les données de base sont recueillies à un moment donné et sont utilisées comme points de référence en fonction duquel les résultats seront mesurés ou évalués. Il faut des données de base pour chaque indicateur qui sera utilisé pour mesurer les résultats pendant l'investissement.
<b>Cible</b>	Une cible précise une valeur particulière pour un indicateur qu'il faut atteindre avant une date précise. Elle est un objectif que l'investissement vise à atteindre pendant une certaine période par rapport à l'un de ses résultats escomptés. Les cibles fournissent une base concrète et utile pour la discussion avec les bénéficiaires, les parties prenantes et les partenaires et qui permettent de préciser davantage les résultats dans le modèle logique.
<b>Sources de données</b>	Les sources de données sont les personnes, les organisations ou les documents qui fournissent des données pour les indicateurs. Les données sur le rendement pour certains indicateurs peuvent se trouver dans des sources existantes, comme les enregistrements de l'état, les fiches de suivi ou les rapports rédigés et les études. La source des données sur le rendement est très importante pour assurer la crédibilité des résultats signalés.
<b>Méthodes de collecte des données</b>	Les méthodes de collecte des données expliquent <b>comment</b> les données sur les indicateurs sont recueillies. Le choix d'une méthode de collecte des données varie en fonction du type d'indicateur et des fins auxquelles l'information est recueillie. Elle varie aussi selon la fréquence à laquelle cette information sera recueillie.
<b>Fréquence</b>	La fréquence renvoie au moment choisi pour la collecte des données : à quel intervalle de temps l'information sur chaque indicateur sera-t-elle recueillie ? Est-ce que l'information sur un indicateur sera recueillie régulièrement (tous les trois mois ou une fois par an) dans le cadre de la gestion continue du rendement et de la production de rapports, ou périodiquement pour les évaluations finales, à mi-parcours ou de référence.
<b>Responsabilité</b>	La responsabilité détermine qui est chargé de recueillir ou de valider les données.

### **Les indicateurs de Produits :**

Tous les indicateurs de produits sont renseignés à travers des fiches ou formulaires informatiques de collecte des données remplies périodiquement par les animateurs au niveau local et supervisés par les points focaux des acteurs de mise en œuvre identifiés dans les zones d'intervention.

### **La mesure des effets et de l'impact du Projet**

Après la troisième année de mise en œuvre, des enquêtes annuelles d'effets seront basées sur des protocoles de collecte et d'analyse définis dans les directives du FIDA pour appréhender l'évolution et les changements apportés par l'intervention du projet.

Pour l'enquête finale du projet dans le but d'estimer de potentiel impact, la directive du FIDA propose une démarche rigoureuse basée sur des approches statistiques permettant d'estimer la part du changement attribuable à l'intervention du projet.

## Cadre logique du PASS

### i) Cadre logique condensé

Synthèse/Résultats	Indicateurs (si*** en lien avec le cadre de résultats de la SNSA)				Moyens de vérification			Risques/Hypothèses
	Description	Références	Mi-parcours	Fin	Sources	Fréquences	Responsable	
<b>Portée</b>	IC.1 Personnes recevant des services promus ou soutenus par le projet	0	320 000	800 000	SSE du Projet	Annuelle	UGP	Capacités institutionnelles et techniques de mise en œuvre
	IC.1.a Nombre correspondant de ménages touchés	0	160 000	200 000				
	IC.1.b Estimation du nombre total correspondant de membres du ménage	0	1 920 000	2 400 000				
<b>But du Projet</b>								
Contribuer à améliorer la souveraineté alimentaire et la résilience du pays aux chocs	(SAS.) Améliorer la contribution nationale aux échanges intracommunautaires de produits agricoles des secteurs concernés - Impositions - Exportation	ad	N.A	-10% +10%	Enquête d'impact	Année 1 & 6	UGP	Stabilité politique et économique ; Politique sectorielle favorable ;
	Dialogue politique sur la souveraineté alimentaire (SAS)	0	10	25		Année 3 & 6		
	CI. 1.2.8 Femmes déclarant une diversité alimentaire minimale (MDDW)	ad	20%	80%		Année 3 & 6		
<b>Objectif de développement du Projet</b>								
Améliorer la production, la productivité, et la résilience climatique de chaînes de valeur sélectionnées pour répondre aux demandes alimentaires des marchés, à des prix accessibles et rémunérateurs améliorant les revenus des producteurs	SF.2.1 Ménages satisfaits des services soutenus par le projet	N.A	30%	80%	Enquête COI	Annuelle à partir d'année 1	UGP	Équité dans l'utilisation des ressources et dans la distribution des bénéfices au niveau des ménages.
	IE.2.1 Personnes démontrant une amélioration de l'autonomisation	ad	30%	80%	Enquête COI	Année 1, 3 & 6	UGP	
<b>Composante 1. Diversification et productivité des exploitations agricoles</b>								
<b>Effet C1</b> : Augmentation de la production agricole diversifiée grâce à l'amélioration de la résilience climatique et de la nutrition des ménages ruraux	CI. 1.2.4 Ménages déclarant une augmentation de la production	N.A	20%	80%	Enquêtes d'effets	Annuelle à partir d'année 2	UGP	Les variabilités climatiques ne sont pas extrêmes
	CI. 3.2.2 Ménages déclarant adopter des technologies et des pratiques durables sur le plan environnemental et résilientes au changement climatique	N.A	20%	60%	Enquêtes d'effets	Annuelle à partir d'année 2	UGP	

Synthèse/Résultats	Indicateurs (si*** en lien avec le cadre de résultats de la SNSA)				Moyens de vérification			Risques/Hypothèses
	Description	Références	Mi-parcours	Fin	Sources	Fréquences	Responsable	
	CI. 1.2.9 Ménages ayant amélioré leurs connaissances, attitudes et pratiques nutritionnelles (KAP)	ad	20%	80%	Enquêtes d'effets	Annuelle à partir d'année 2	UGP	Absence de crise sanitaire aigües
	CI. 2.2.2 Entreprises rurales soutenues ayant enregistré une augmentation de leurs bénéficiaires	N.A	55	402	Enquêtes d'effets	Annuelle à partir d'année 3	UGP	Disponibilité des jeunes à participer au programme
	IC 2.2.1 Personnes ayant un nouvel emploi ou des possibilités d'emploi	N.A	3 318	6 030	Enquêtes d'effets	Annuelle à partir d'année 3	UGP	
	SF.2.2 Les ménages déclarent qu'ils peuvent influencer la prise de décision des autorités locales et des prestataires de services soutenus par le projet	N.A	864	5 400	Enquêtes d'effets	Annuelle à partir d'année 3	UGP	
<b>Produit 1.1</b> : Des exploitations familiales diversifiées (céréales sèches, maraîchage, élevage à petite échelle) ont augmenté leur production et amélioré leur productivité	3.1.4 Terres soumises à des pratiques résilientes au changement climatique ***	0	14 160	23 600	SSE	Annuelle	UGP	Bonne estimation de couts des aménagements
	Captage d'eau, petite irrigation (maîtrise totale), infrastructures pastorales et aquacoles ***	0	950	1 350	SSE	Annuelle	UGP	
	1.1.4 Personnes formées aux pratiques et/ou technologies de production ***	0	8 640	21 600	SSE	Annuelle	UGP	Capacités techniques des prestataires des services
<b>Produit 1.2</b> : Les micro, petites et moyennes entreprises de production et de services ruraux assurent des revenus aux femmes et aux jeunes de manière viable	Personnes ayant accès à des services financiers à couts partagés dans les zones rurales	0	12 200	15 720	SSE	Annuelle	UGP	
	Nombre d'initiatives entrepreneuriales (EF, coop, MER) appuyé engagées la transformation agroécologique	0	1106	2010	SSE	Annuelle	UGP	
<b>Produit 1.3</b> : Les ménages ruraux ont adopté de meilleures pratiques de nutrition dans l'alimentation des enfants, femmes et hommes	CI. 1.1.8 ménages bénéficient d'un soutien ciblé pour améliorer leur nutrition	0	50 000	100 000	SSE	Annuelle	UGP	Absence de crise sanitaire aigües
<b>Composante 2. Valorisation des produits et développement des marchés territoriaux d'écoulement</b>								
<b>Effet C2</b> : Les produits agricoles sont valorisés et alimentent les marchés territoriaux/ national avec l'implication des secteurs coopératifs et marchands	CI. 2.2.6 Les ménages ont fait état d'un meilleur accès physique aux marchés, aux installations de transformation et de stockage	0%	10%	60%	Enquêtes d'effets	Année 3 & 6	UGP	Absence de crise climatique majeure
	Augmentation du volume commercialisé des produits agricoles sur les marchés territoriaux ***	0%	5%	30%	Enquêtes d'effets	Année 3 & 6	UGP	
<b>Produit 2.1</b> : Des infrastructures économiques réhabilitées et gérées efficacement	CI.2.1.6 Infrastructures post-production (stockage, transformation, marché territoriaux de collecte) construites et équipées ***	0	23	198	SSE	Annuelle	UGP	Qualité des prestataires d'exécution (BE, Entreprises)

Synthèse/Résultats	Indicateurs (si*** en lien avec le cadre de résultats de la SNSA)				Moyens de vérification			Risques/ Hypothèses
	Description	Références	Mi- parcours	Fin	Sources	Fréquences	Responsable	
(pistes, marchés territoriaux) fournissent des services adaptés pour relier les zones de production végétale et animale à la demande alimentaire urbaine	Installations de marchés construits/réhabilités - Marchés	0	0	36	SSE	Annuelle	UGP	
	Installations de transformation - Transformation	0	23	90	SSE	Annuelle	UGP	
	Installations de stockage construites/réhabilitées - Installations	0	0	72	SSE	Annuelle	UGP	
	CI.2.1.5 Routes construites, réhabilitées ou améliorées ***	0	0	300	SSE	Annuelle	UGP	
<b>Produit 2.2</b> : Les organisations de producteurs et les micro, petites et moyennes entreprises agricoles et agroalimentaires sont impliquées dans des alliances commerciales, dans et autour des marchés, garantissant des prix rémunérateurs aux producteur.rices et de l'emploi (jeunes, femmes)	CI. 2.1.3 Soutien aux organisations de producteurs ruraux	0	22	54	SSE	Annuelle	UGP	Intégration et participation effective des exploitations familiales dans les OP
	CI. 2.1.2 Personnes formées aux activités génératrices de revenus ou à la gestion d'entreprise	0	6 288	15 720	SSE	Annuelle	UGP	

**ii) Cadre logique détaillé (format ORMS)**

Results Hierarchy	Indicators (si *** en lien avec le cadre de résultats de la SNSA)				Means of Verification			Assumptions
	Name	Baseline	Mid-Term	End Target	Source	Frequency	Responsibility	
Outreach SFSP	<b>IC.1 Personnes recevant des services promus ou soutenus par le projet</b>				Project HSE	Annual	PMU	Institutional and technical capacity for implementation Disaggregated by W and M (50% each), age (of which 50% Y) and people with disabilities (5%), Average household size (12)
	Hommes - Hommes	0	160 000	400 000				
	Femmes - Femmes	0	160 000	400 000				
	Jeunes - Jeunes	0	160 000	400 000				
	Nombre total de personnes recevant des services - Nombre de personnes	0	320 000	800 000				
	Hommes - Pourcentage (%)	0	50%	50%				
	Femmes - Pourcentage (%)	0	50%	50%				
	Jeunes - Pourcentage (%)	0	50%	50%				
	Personnes handicapées - Nombre	0	16 000	40 000				
	<b>IC.1.b Estimation du nombre total correspondant de membres du ménage</b>				Project HSE	Annual	PMU	
	Membres du ménage - Nombre de personnes	0	1 920 000	2 400 000				
	<b>IC.1.a Nombre correspondant de ménages touchés</b>				Project HSE	Annual	PMU	
	Ménages dirigés par des femmes - Ménages	0	16 000	20 000				
Ménages non dirigés par une femme - Ménages	0	144 000	180 000					
Ménages - Ménages	0	160 000	200 000					
Project Goal Contribuer à l'amélioration de la souveraineté alimentaire et de la résilience du pays aux chocs	<b>Améliorer la contribution nationale aux échanges intracommunautaires de produits agricoles des secteurs concernés ***</b>				TBD	Year 1 and 6	PMU	Political, economic and political stability; Favourable sectoral policy.
	Importation produits agricoles - Taux	ad	-	-10%				
	Exportation produits agricoles - Taux	ad	-	+10%				
	<b>Dialogue politique sur la souveraineté alimentaire (SAS)</b>				M&E system	Yearly from Year 2	PMU	
	Produits de connaissance pertinents pour le dialogue politique sur la SAS	0	10	25				

Results Hierarchy	Indicators (si *** en lien avec le cadre de résultats de la SNSA)				Means of Verification			Assumptions
	Name	Baseline	Mid-Term	End Target	Source	Frequency	Responsibility	
	<b>CI. 1.2.8 Femmes déclarant une diversité alimentaire minimale (MDDW)</b>				IFAD COI SURVEYS	Baseline/Midterm /Endline	PMU/IFAD	
	Femmes (%) - Pourcentage (%)	ad	20%	80%				
	Femmes (nombre) - Femmes	ad	10 784	86 275				
	Ménages (%) - Pourcentage (%)	ad	20%	80%				
	Ménages (nombre) - Ménages	ad	2 000	64 000				
	Membres du ménage - Nombre de personnes	ad	24 000	768 000				
	Ménages dirigés par des femmes - Ménages	ad	200	6 400				
<b>Development Objective</b> Améliorer la production, la productivité et la résilience climatique des chaînes de valeur sélectionnées pour répondre à la demande alimentaire du marché, à des prix abordables et rémunérateurs qui améliorent les revenus des producteurs.	<b>SF.2.1 Ménages satisfaits des services soutenus par le projet</b>				IFAD COI SURVEYS	Midterm /Endline	National PMU/IFAD	Equity in the use of resources and in the distribution of benefits at the household level
	Ménages (%) - Pourcentage (%)	0	30%	80%				
	Ménages (nombre) - Ménages	0	48 000	160 000				
	Ménages dirigés par des femmes - Ménages	0	4 800	16 000				
	Membres du ménage - Nombre de personnes	0	576 000	1 920 000				
	<b>IE.2.1 Personnes démontrant une amélioration de l'autonomisation</b>				COI survey /Thematic studies	Baseline/ Midterm / Endline	National PMU/IFAD	
	Nombre total de personnes - Pourcentage (%)	ad	30%	80%				
	Nombre total de personnes - Nombre de personnes	ad	96 000	640 000				
	Femmes - Pourcentage (%)	ad	50%	50%				
	Femmes - Femmes	ad	48 000	320 000				
	Hommes - Pourcentage (%)	ad	50%	50%				
	Hommes - Hommes	ad	48 000	320 000				
	Jeune - Pourcentage (%)	ad	50%	50%				
	Jeunes - Jeunes	ad	48 000	320 000				
	Personnes handicapées - Nombre	ad	4 800	32 000				
	Personnes handicapées - Pourcentage (%)	ad	5%	5%				
	<b>Effet 1:</b> Augmentation de la production agricole diversifiée grâce à	<b>CI. 1.2.4 Ménages déclarant une augmentation de la production</b>						
Ménages - Pourcentage (%)			20%	80%				
Ménages - Ménages			1 728	17 280				

Results Hierarchy	Indicators (si *** en lien avec le cadre de résultats de la SNSA)				Means of Verification			Assumptions	
	Name	Baseline	Mid-Term	End Target	Source	Frequency	Responsibility		
l'amélioration de la résilience climatique et de la nutrition des ménages ruraux	Ménages dirigés par des femmes - Ménages		173	1 728					
	Nombre total de membres du ménage - Nombre de personnes		20 736	207 360					
	<b>CI. 3.2.2 Ménages déclarant adopter des technologies et des pratiques durables sur le plan environnemental et résilientes au changement climatique</b>				IFAD COI SURVEYS	Annual from year 2	PMU/IFAD		
	Nombre total de membres du ménage - Nombre de personnes		20 736	155 520					
	Ménages - Pourcentage (%)		20%	60%					
	Ménages dirigés par des femmes - Ménages		173	1 296					
	Ménages - Ménages		1 728	12 960					
	<b>CI. 1.2.9 Ménages ayant amélioré leurs connaissances, attitudes et pratiques nutritionnelles (KAP)</b>				IFAD COI SURVEYS	Baseline/ Midterm / Endline	National PMU/IFAD		Absence de crise sanitaire aigüe
	Ménages (%) - Pourcentage (%)	ad	20%	80%					
	Ménages (nombre) - Ménages	ad	10 000	80 000					
	Ménages dirigés par des femmes - Ménages	ad	1 000	8 000					
	Membres du ménage - Nombre de personnes	ad	120 000	960 000					
	<b>CI. 2.2.2 Entreprises rurales soutenues ayant enregistré une augmentation de leurs bénéficiaires</b>				IFAD COI SURVEYS	Annual from year 3	PMU/IFAD		Disponibilité des jeunes à participer au programme
	Nombre d'entreprises - Entreprises	0	55	402					
	Pourcentage d'entreprises - Pourcentage (%)	0	5%	20%					
<b>IC 2.2.1 Personnes ayant un nouvel emploi ou des possibilités d'emploi</b>				IFAD COI SURVEYS	Annual from year 3	PMU/IFAD			
Nombre total de personnes ayant un nouvel emploi/des possibilités d'emploi - Nombre de personnes		3 318	6 030						
Hommes - Hommes		1 659	3 015						
Femmes - Femmes		1 659	3 015						
Jeunes - Jeunes		1 659	3 015						

Results Hierarchy	Indicators (si *** en lien avec le cadre de résultats de la SNSA)				Means of Verification			Assumptions
	Name	Baseline	Mid-Term	End Target	Source	Frequency	Responsibility	
	Personnes handicapées - Nombre		166	302				
	<b>SF.2.2 Les ménages déclarent qu'ils peuvent influencer la prise de décision des autorités locales et des prestataires de services soutenus par le projet</b>				IFAD COI SURVEYS	Year 3 & 6	PMU/IFAD	
	Membres du ménage - Nombre de personnes	0	10 368	64 800				
	Ménages dirigés par des femmes - Ménages	0	86	540				
	Ménages (%) - Pourcentage (%)		40,0%	100,0%				
	Ménages (nombre) - Ménages	0	864	5 400				
<b>Produit 1.1:</b> Des exploitations familiales diversifiées (céréales sèches, maraîchage, élevage à petite échelle) ont augmenté leur production et amélioré leur productivité	<b>3.1.4 Terres soumises à des pratiques résilientes au changement climatique ***</b>				M&E system	Annual	PMU	Bonne estimation de couts des aménagements
	Hectares de terrain - Superficie (ha)	0	14 160	23 600				
	<b>Captage d'eau, petite irrigation (maitrise totale), infrastructures pastorales et aquacoles ***</b>				M&E system	Annual	PMU	
	Ha en Maitrise totale de l'eau - Ha	0	950	1350				
	Points d'eau (mini forage) - Nombre	0	45	63				
	<b>1.1.4 Personnes formées aux pratiques et/ou technologies de production ***</b>				M&E system	Annual	PMU	
	<b>Nombre total de personnes formées par le projet - Nombre de personnes</b>	<b>0</b>	<b>8 640</b>	<b>21 600</b>				
	Hommes formés au moins une fois dans le cadre du projet - Hommes	0	4 320	10 800				
	Femmes formées au moins une fois par le projet - Femmes	0	4 320	10 800				
	Jeunes formés au moins une fois par le projet - Jeunes	0	4 320	10 800				
Personnes handicapées formées au moins une fois par le projet - Nombre	0	432	1 080					
<b>Nombre total de personnes formées dans le domaine de la culture - Nombre de personnes</b>	<b>0</b>	<b>7 776</b>	<b>12 960</b>					



Results Hierarchy	Indicators (si *** en lien avec le cadre de résultats de la SNSA)				Means of Verification			Assumptions
	Name	Baseline	Mid-Term	End Target	Source	Frequency	Responsibility	
	Hommes formés à la culture - Hommes	0	3 888	6 480				
	Femmes formées à la culture - Femmes	0	3 888	6 480				
	Jeunes formés à l’agriculture - Jeunes	0	3 888	6 480				
	Personnes handicapées formées à l’agriculture - Nombre	0	389	648				
	<b>Nombre total de personnes formées à l’élevage - Nombre de personnes</b>	<b>0</b>	<b>5 184</b>	<b>8 640</b>				
	Hommes formés à l’élevage - Hommes	0	2 592	4 320				
	Femmes formées à l’élevage - Femmes	0	2 592	4 320				
	Jeunes formés à l’élevage - Jeunes	0	2 592	4 320				
	Personnes handicapées formées à l’élevage - Nombre	0	259	432				
	<b>Produit 1.2:</b> Les exploitations familiales sont engagées dans une transformation agro-écologique	<b>Personnes ayant accès à des services financiers à coûts partagés dans les zones rurales</b>						
Personnes - Nombre		0	12 200	15 720				
Hommes - Nombre		0	6 100	7 860				
Femmes - Nombre		0	6 100	7 860				
<b>Nombre d’initiatives entrepreneuriales (EF, coop, MER) appuyé engagées la transformation agroécologique</b>								
Initiatives entrepreneuriales appuyé (EF, MER, Agro-PME, coop) - Nombre		0	1106	2 010				
dont Initiatives entrepreneuriales qui ont investi dans des secteurs à haute valeur nutritionnelle - Nombre		0	332	603				
dont Initiatives entrepreneuriales porté OPR (coopératives, groupements) - Nombre	0	369	670					
<b>Produit 1.3:</b> Les ménages ruraux ont	<b>CI. 1.1.8 ménages bénéficient d’un soutien ciblé pour améliorer leur nutrition</b>				M&E System	Annual	PMU	

Results Hierarchy	Indicators (si *** en lien avec le cadre de résultats de la SNSA)				Means of Verification			Assumptions
	Name	Baseline	Mid-Term	End Target	Source	Frequency	Responsibility	
adopté des pratiques nutritionnelles améliorées dans l'alimentation des enfants, des femmes et des hommes	Nombre total de participants - Nombre de personnes	0	134 805	269 610				Absence de crise sanitaire aigües
	Hommes - Hommes	0	67 403	134 805				
	Femmes - Females	0	67 403	134 805				
	Jeunes - Jeunes	0	67 403	134 805				
	Ménages - Ménages	0	50 000	100 000				
	Membres du ménage bénéficiaires - Nombre de personnes	0	600 000	1 200 000				
	Ménages dirigés par des femmes - Ménages	0	5 000	10 000				
	Nombre de personnes handicapées - Nombre	0	6 740	13 481				
	<b>Effet</b> C2: Les produits agricoles sont valorisés et approvisionnent les marchés territoriaux/nationaux avec la participation des secteurs coopératifs et marchands	<b>CI. 2.2.6 Les ménages ont fait état d'un meilleur accès physique aux marchés, aux installations de transformation et de stockage</b>				IFAD COI Survey	Baseline, mid-term, Endline	
Ménages déclarant avoir amélioré l'accès physique aux marchés - Pourcentage (%)			10%	60%				
Les ménages font état d'un meilleur accès physique aux marchés - Ménages			20 000	120 000				
Taille des ménages - Nombre de personnes			240 000	1 440 000				
Ménages dirigés par des femmes - Ménages			2 000	12 000				
Ménages déclarant avoir amélioré l'accès physique aux installations de transformation - Pourcentage (%)			5%	25%				
Les ménages ont déclaré avoir amélioré l'accès physique aux installations de transformation - Ménages			1 000	30 000				
Taille des ménages - Nombre de personnes			12 000	360 000				
Ménages dirigés par des femmes - Ménages			100	3 000				

Results Hierarchy	Indicators (si *** en lien avec le cadre de résultats de la SNSA)				Means of Verification			Assumptions			
	Name	Baseline	Mid-Term	End Target	Source	Frequency	Responsibility				
	Ménages déclarant avoir amélioré l'accès physique aux installations d'entreposage - Pourcentage (%)		10%	50%							
	Les ménages signalent une amélioration de l'accès physique aux installations d'entreposage - Ménages		2 000	60 000							
	Taille des ménages - Nombre de personnes		24 000	720 000							
	Ménages dirigés par des femmes - Ménages		200	6 000							
	<b>Augmentation du volume commercialisé des produits agricoles sur les marchés territoriaux ***</b>								Outcome Surveys	Year 3 & 6	PMU
	Augmentation du volume commercialisé des produits agricoles sur les marchés territoriaux - Pourcentage (%)		5%	30%							
<b>Produit 2.1:</b> Des infrastructures économiques réhabilitées et gérées efficacement (pistes, marchés territoriaux) fournissent des services adaptés pour relier les zones de production végétale et animale à la demande alimentaire urbaine	<b>CI.2.1.6 Infrastructures post-production (stockage, transformation, marché territoriaux de collecte) construites et équipées ***</b>				M&E System	Annual	PMU	Qualité des prestataires d'exécution (BE, Entreprises)			
	Total number of facilities - Facilities	0	23	234							
	Installations de marchés construits/réhabilités - Marchés	0	0	36							
	Installations de transformation - Transformation	0	23	90							
	Installations de stockage construites/réhabilitées - Installations	0	0	72							
	Transformation des déchets en compost			36							
	<b>CI.2.1.5 Routes construites, réhabilitées ou améliorées ***</b>				M&E System	Annual	PMU				
	Km de route - Km	0	0	300							
	<b>Dispositifs de gestion de marché et maintenance des routes mis en place</b>										

Results Hierarchy	Indicators (si *** en lien avec le cadre de résultats de la SNSA)				Means of Verification			Assumptions
	Name	Baseline	Mid-Term	End Target	Source	Frequency	Responsibility	
	Dispositifs de gestion de marché et maintenance des routes mis en place - Nombre	0	72	72	M&E System	Annual	PMU	Qualité des prestataires IS
<b>Produit 2.2:</b> Les organisations de producteurs et les micro, petites et moyennes entreprises agricoles et agroalimentaires sont impliquées dans des alliances d'affaires, sur et autour des marchés, garantissant des prix rémunérateurs pour les producteurs et l'emploi (jeunes, femmes)	<b>CI. 2.1.3 Soutien aux organisations de producteurs ruraux</b>				M&E System	Annual	PMU	Intégration et participation effective des exploitations familiales dans les OP
	Taille totale des OP de commande - Organisations	0	2160	5400				
	OP ruraux soutenus - Organisations	0	21,6	54				
	Hommes - Hommes	0	1080	2700				
	Femmes - Femmes	0	1080	2700				
	Jeunes - Jeunes	0	1080	2700				
	OP ruraux soutenus et dirigés par des femmes - Organisations	0	6	14				
	Personnes handicapées - Nombre	0	130	324				
	<b>CI. 2.1.2 Personnes formées aux activités génératrices de revenus ou à la gestion d'entreprise</b>				M&E System	Annual	PMU	
	Hommes - Hommes	0	6 100	7 860				
	Femmes - Femmes	0	6 100	7 860				
	Jeunes - Jeunes	0	1886	7 860				
	Personnes formées dans les AGR ou BM (total) - Nombre de personnes	0	6288	15 720				
Personnes handicapées - Nombre	0	314	786					

### **La mesure de la portée (nombre de bénéficiaires) du Projet**

La portée du projet se mesure par le nombre de personnes, de ménages et de groupes ayant bénéficié des services du projet. Dans le cadre logique, trois (3) indicateurs permettent de mesurer la portée du Projet et qui font partie des indicateurs devant être communiqués au FIDA une fois par an :

- Nombre de personnes recevant des services promus ou soutenus par le projet
- Nombre correspondant de ménages touchés
- Estimation du nombre total correspondant de membres des ménages

Toutefois, si l'on totalise le nombre de personnes ayant bénéficié de plusieurs activités réalisées dans le cadre d'un projet, la portée de celui-ci risque d'être surévaluée. En effet, il peut arriver qu'un même individu bénéficie de plusieurs types de services différents. Il est donc nécessaire de prendre en compte l'entité bénéficiant des services (personne, ménage, groupe ou communauté). Chaque entité doit être comptée une fois seulement.

La portée a été estimée en tenant compte des différents appuis proposés dans le cadre du projet et la complémentarité qui va avec afin d'obtenir un effet minimum acceptable dû à l'intervention. C'est pourquoi plusieurs groupes de bénéficiaires pourraient avoir accès à deux ou plus d'appui du projet et que le dispositif suivi évaluation devrait tenir compte pour éviter de double comptage.

L'hypothèse principale est de 4 bénéficiaires par ménage, ces bénéficiaires peuvent être désagrégés par genre (homme ou femme, jeune ou adulte). Par contre, au niveau ménage, si 4 personnes d'un même ménage ont reçu un appui direct du projet, ce ménage ne doit être compté qu'une et une seule fois dans le rapport annuel. De même, dans le rapport cumulatif, si les mêmes familles ont été appuyées au fil des années, elles ne devront être comptées qu'une seule fois.

Tableau 34 : Détail du dénombrement des bénéficiaires du projet

	Nombre de personnes touchés par les services du projet : cibles					Explications des calculs et mesures
	Total	Femmes	Jeunes	Ménages correspondants	Taille du ménage = 12 personnes	
<b>Composante 1 : Diversification et productivité des exploitations agricoles</b>						
<b>Sous composante 1.1 : Aménagements et gestion intégrée des eaux et des sols</b>						
<b>Volet Préparation et mise en œuvre des plans territoriaux</b>						
Amenagements de terres communautaires - POAS	108 000	54 000	54 000	27 000	324 000	27 POAS a raison de 1 POAS par commune, regroupant 5 grappes par communes. Chaque grappe a autour de 4 villages de 50 ménages en moyen. Personnes direct 4 par ménage mais on peut considérer tous parce que ce sont des biens communes
<b>volet 2 : Maitrise totale de l'eau</b>						
Hydrolique agricole FIJI	2 700	1 350	1 350	1 350	16 200	900 ha a raison de au moins 900 jeunes par cohorte, 3 cohortes de jeunes: 3*900= 2700
Hydraulique agricole	2 880	2 880	2 880	2 880	34 560	5 périmètres de 10ha par région, 1/4ha par EF soit 4 EF par ha (total 450ha) + 54

	Nombre de personnes touchés par les services du projet : cibles					Explications des calculs et mesures
	Total	Femmes	Jeunes	Ménages correspondants	Taille du ménage = 12 personnes	
périmètres et puits						points d'eau (mini forages) dont 20 Ménages/mini forage
<b>Sous composante 1.2 - Diversification de l'agriculture résiliente au CC</b>						
<b>Volet 1: Recherche-action et renforcement des capacités des systèmes d'extension rurale</b>						
Visites et échanges	561	281	281	561	6 732	echanges +personnes
Bourses de stage pour thèse du master en agroécologie	24	12	12	24	288	
Incubation et pre-incubation	255	128	127	255	3 060	jeunes femmes et hommes
Formation jeunes professionnelle pour maçonnerie, machiniste, réparation et installation pompes et photovoltaïque	240	120	120	240	2 880	Par paquet de formation de 40 jeunes, 6 paquets de formation en 6 ans
<b>Volet 2 : Appui à la transition et à l'intensification de la production durable de l'exploitation familiale</b>						
Champ école paysan (Agriculture irriguée et pluviale, élevage et agroforesterie)	21 600	10 800	10 800	10 800	129 600	900 (CEP et CEAP) a raison de 24 personnes par champ
<b>Volet 3 : Appui à la souveraineté semencière</b>						
Cooperatives semencieres	2 700	1 350	1 350	2 700	32 400	au moins 3 cooperatives par region avec 100 membres moyen
<b>Volet 4 : Finance rurale</b>						
Formations des formateurs	540	162	162	540	6 480	Agents et relais communautaires des structures partenaires formés pour ingénierie d'accompagnement financière
Ingénierie financière	16 080	8 040	4 824	8 040	96 480	Bénéficiaires actions sensibilisation, information sur l'éducation financière et accompagnement en élaboration et soumission des plans d'affaires
Insertion professionnelle Jeunes	162	81	162	162	1 944	Jeunes porteurs des initiatives d'entreprenariat rural autour des marchés qui bénéficieront d'un stage pratique, d'un kit d'installation et d'un coaching de gestion
Initiatives de transformation agroécologique financées	12 300	6 150	3 690	6 150	73 800	EF impliquées dans les 1440 initiatives de transformation agroécologique financées à

	Nombre de personnes touchés par les services du projet : cibles					Explications des calculs et mesures
	Total	Femmes	Jeunes	Ménages correspondants	Taille du ménage = 12 personnes	
(Exploitations familiales)						travers le financement à coûts partagés
<b>Sous-composante 1.3. : Amélioration de la sécurité nutritionnelle familiale et appui à l'autonomisation des femmes</b>						
<b>Volet 1: sensibilisation et éducation nutritionnelle et kits de production</b>						
Information et sensibilisation sur l'éducation nutritionnelle	52 680	26 340	26 340	27 690	332 280	Tous les ménages touchés par les activités des volets 2 et 4 seront formés aussi en nutrition; Peut être augmenté avec les bénéficiaires directs/actifs de la C2
Démonstrations culinaires et campagnes de masse	289 240	144 620	144 620	72 310	867 720	Reste des ménages touchés par les activités liées à la nutrition. Au moins 4 personnes par ménage direct
Kits de production agricole	3 000	1 500	1 500	3 000	36 000	
Kits de production élevage	3 000	1 500	1 500	3 000	36 000	
<b>Volet 2: Accès hydraulique rural et de fourneaux de cuisson propres</b>						
Postes d'eau autonome	12 600	12 600	6 300	3 150	37 800	63 Postes d'eau, assumant 50 ménages par poste ; assumant 4 femmes par ménage a bénéficiaire directement
Fourneaux a cuisson propre	50 920	50 920	25 460	12 730	152 760	\$100 par fourneaux ( <a href="https://cleancooking.org/wp-content/uploads/2024/05/Unit-Economics-Framework-and-Analysis-for-the-Clean-Cooking-Sector-Final-Version.pdf">https://cleancooking.org/wp-content/uploads/2024/05/Unit-Economics-Framework-and-Analysis-for-the-Clean-Cooking-Sector-Final-Version.pdf</a> )
<b>Volet 3: Alphabétisation des femmes</b>						
Alphabétisation des femmes	9 000	9 000	4 500	9 000	108 000	Au moins 30% des bénéf des volets 2 (poste d'eau autonome) et volet 4 (GALS) = 9 000 femmes, soit 1 000 femmes alphabétisées par région en 8 sessions de 25 personnes par région et par an pendant 5 ans
<b>Volet 4: Système d'apprentissage interactif entre les sexes (GALS)</b>						
GALS ménages formés	55 380	27 690	27 690	13 845	166 140	50% des ménages dans les activités intensives des volets 2 & 4
<b>Total C1</b>	<b>450 439</b>	<b>225 220</b>	<b>225 219</b>	<b>127 519</b>	<b>1 530 228</b>	
<b>Composante 2 : Valorisation des produits et développement des marchés territoriaux</b>						
<b>Sous-composante 2.1. Accès aux marchés territoriaux</b>						
Accès aux marchés et pistes réhabilitées	800 000	400 000	400 000	200 000	2 400 000	Voir Tableau 5 : Estimation du nombre de ménages ciblées

	Nombre de personnes touchés par les services du projet : cibles					Explications des calculs et mesures
	Total	Femmes	Jeunes	Ménages correspondants	Taille du ménage = 12 personnes	
<b>Sous-composante 2.2 : Transformation des produits agricoles</b>						
Bénéficiaires initiatives entrepreneuriales rurales financées	3 420	1 710	1 026	1 710	20 520	Bénéficiaires des 570 initiatives d'entreprenariat rural financés à travers le financement à coûts partagés
<b>Total Nombre de personnes C2</b>	800 000	50% de femmes: 300 000	50% de jeunes: 300 000	200 000	2 400 000	
<b>TOTAL</b>	<b>800 000</b>	<b>400 000</b>	<b>400 000</b>	<b>200 000</b>	<b>2 400 000</b>	



La portée se veut raisonnable et à la dimension du projet, au total 200 000 ménages seront directement touchés dans les 9 régions ciblées. Le décompte de cette portée augmente au fur et à mesure que les infrastructures sont livrées et utilisées.

### **Méthode de suivi de la portée :**

Le dispositif suivi évaluation prévoit dans un premier temps, le dénombrement du nombre de personnes directement impliquées dans les activités du projet à travers les conseils agricoles, la formation, les aménagements, les sensibilisations dans le cadre de l'éducation nutritionnelle ou kits de nutrition en évitant le double comptage avec l'utilisation du système de codification unique. Ce système sera basé sur les acquis de la composante 1 et quelques éléments de la composante 2 notamment les bénéficiaires des IER.

Cette démarche va être complétée par des enquêtes annuelles d'opinion dans les localités bénéficiaires des marchés et pistes sur la base d'un échantillon représentatif de la population et de façon aléatoire dès la mise en service du premier marché et/ou route par le projet. Ainsi, le pourcentage du nombre de personnes déclarant bénéficier directement des services du marché (soit pour vendre, acheter ou d'autres services...) ou par un membre de sa famille sera appliqué au total de la population de référence utilisée lors de la conception pour l'estimation de la portée.

### **c. La contribution au cadre de résultats du COSOP**

Le PASS est en cohérence avec les objectifs stratégiques définis dans le document du cadre stratégique d'intervention du FIDA et du Gouvernement en cours de validation (COSOP 2019 – 2024).

Le dispositif suivi évaluation prévu permet ainsi de fournir des informations sur la contribution du PASS dans l'atteinte des objectifs du COSOP.

### **d. La contribution du PASS à la Stratégie nationale de souveraineté alimentaire et COMPACT**

Le PASS contribuera directement aux objectifs des politiques nationales, en particulier la Stratégie nationale de souveraineté alimentaire et le COMPACT présenté au sommet de Dakar en janvier 2023.

Ainsi, le dispositif suivi évaluation proposé intègre les indicateurs du cadre de résultat de la stratégie nationale de souveraineté alimentaire et le COMPACT en lien avec les activités du projet :

- **OS 1 :** Augmenter durablement la disponibilité d'aliments en quantité et en qualité suffisantes ;
- **OS 2 :** Promouvoir l'accessibilité physique et économique d'une alimentation diversifiée et nutritive aux populations ;
- **OS 3 :** Renforcer le financement, les services de Recherche & Développement et de Conseil ; et
- **OS 4 :** Renforcement du cadre institutionnel.

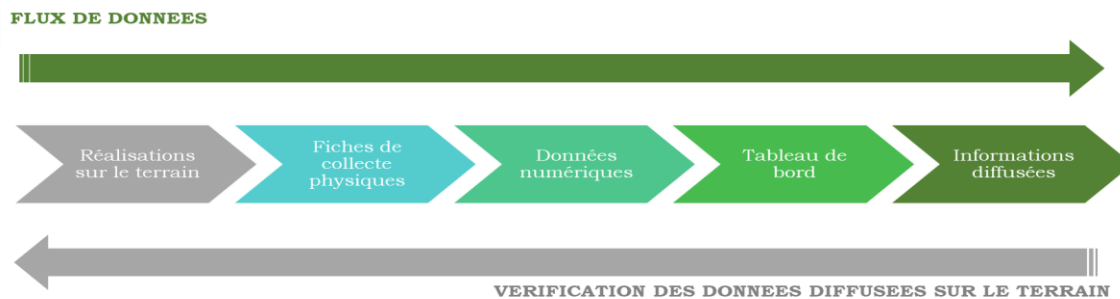
### **Organisation des SSE**

- Schéma de circulation des informations

Le système de suivi évaluation est organisé de la base au sommet. Il implique tous les acteurs de mise en œuvre globale du projet, les rôles et les responsabilités sont clairement définis dans le processus de collecte et de gestion de la masse d'information qui circule.

Les informations sont collectées à la base par les animateurs et les points focaux des opérateurs qui sont chargés de l'animation (ingénierie sociale et civile) à travers des outils élaborés à cette fin. Après traitement et analyse, ils transmettent ces informations à la base de données du SSE par les moyens mobiles mis à disposition. A l'occasion des réunions de coordination ou mensuelles au niveau des CFID, les informations seront traitées et analysées sous la responsabilité du chargé de suivi évaluation avant de valider dans la base de données, le rapport d'analyse sera transmis à l'UGP. Le Responsable Suivi évaluation aura la charge de consolider les rapports pour produire les tableaux de bords destinés au FIDA et au CNP.

Figure 34 : Flux de données du suivi-évaluation

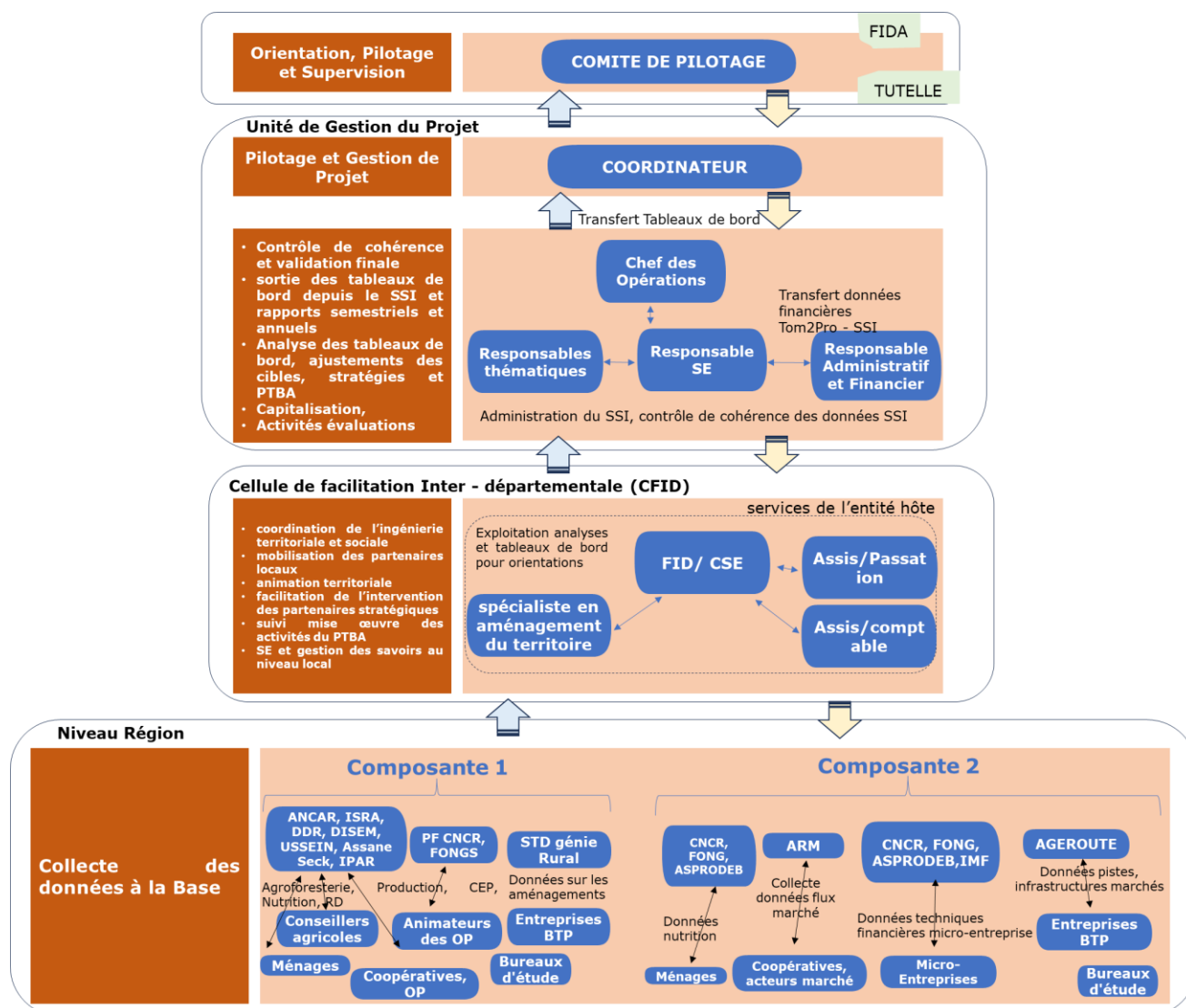


Les décisions et les orientations prises sur la base des informations collectées sur le terrain suivront le chemin hiérarchique, de l'UGP aux bénéficiaires en passant par les chargés de la coordination et de suivi évaluation au niveau des unités territoriales de coordination, mais aussi par les partenaires de mise en œuvre (ARM, FONGS, ANCAR, CNCR, ASPRODEB, etc...).

Ce circuit est organisé de la façon suivante :

- Collecte des données à la base : Au niveau des villages où seront réalisées les actions, la collecte se fait par des animateurs locaux, des PF de ANCAR, FONGS, ARM, ASPRODEB, CNCR, etc..., des STE et des Bureaux d'étude selon les informations à collecter. Cela se fait à travers des fiches de collecte ou l'application mobile qui sera développée à cet effet ;
- Consolidation, premier contrôle qualité et suivi technique : elle se fait directement dans la base de données par les PF des partenaires de mise en œuvre et les CSE au niveau des régions. Cela permet d'éviter le développement d'un système parallèle ;
- Traitement, analyse, sortie des tableaux de bord : par le RSE qui interagit avec les Experts techniques au projet, les STE et les partenaires de mise en œuvre pour produire les tableaux de bord de pilotage ;
- Pilotage et gestion de projet : par le coordinateur et le Chef des Opérations ;
- Orientation, pilotage et supervision : par le comité de pilotage présidé par le MASAE, la supervisions conjointe du FID et du Gouvernement.

Figure 35 : Schéma d'organisation du circuit des données du PASS



### Rôles et responsabilités des acteurs dans le fonctionnement du SSE du PASS

Les acteurs de mise en œuvre du SSE se situent à trois niveaux : stratégique, financier et opérationnel.

- **Au niveau stratégique** : on trouve l'Etat à travers le Ministère de l'agriculture, de la souveraineté alimentaire et de l'élevage (MASAE) qui assure la tutelle, le FIDA ;
- **Au niveau financier** : on trouve le FIDA, la Banque européenne d'investissement (BEI), le Fonds OPEP et Cassa Depositi e Prestiti, Institutions financières et les Bénéficiaires ;
- **Au niveau opérationnel** : on retrouve l'unité de gestion et de coordination (UGP) avec tous les responsables techniques, les cellules de facilitation Inter - départementale (CFID) au niveau des régions, les points focaux des Partenaires de mise en œuvre : ARM, ASPRODEB, FONGS, CNCR, Ageroute, ISRA, ANCAR, Univ,

IPAR, DRDR, CNDN, Bureau d'études, Entreprises BTP, Mairie (commune), CD, FONSTAB, FADSR, LBA et le Public bénéficiaires

Les rôles, les responsabilités ainsi que les outils utilisés dans la collecte, le traitement et l'analyse des données pour chaque acteur sont présentés dans le tableau ci-dessous. Les responsabilités seront incluses dans les termes de référence des contrats avec les partenaires de mise en œuvre.

Tableau 35 : Tableau des rôles et responsabilité des acteurs du dispositif SE du PASS

Niveau	Acteur	Rôle dans le SSE
Région	ANCAR, STD agriculture, environnement	<p><b>Rôle principal dans le SSE du PASS : collecte, saisie des données dans les fiches numériques et transmission à la base</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Superviser et collecter données sur CEP, plans d'aménagement, AUE</li> <li>Elaborer des fiches de collecte spécifiques, cohérentes avec le fichier Excel de transmission</li> <li>Assurer un premier contrôle de fiabilité et complétude des données compilées dans la base de données avant de leur faire validé pour consolidation</li> <li>Participer aux réunions de coordination et suivi,</li> <li>Participer aux diagnostics pour la préparation du PTBA</li> <li>Fournir les rapports trimestriels et annuels</li> <li>Faciliter les enquêtes annuelles du projet (impliquant la mise en contact avec les personnes de l'échantillon),</li> <li>Assurer le suivi des prestataires que le partenaire contracte aux fins du PASS pour les domaines supervisés par ANCAR,</li> <li>Conserver une copie des fiches de collecte, pouvant être mises à disposition du PASS,</li> <li>Fournir toutes les données nécessaires en prévision des missions de supervision et des réunions du Comité technique et CNP,</li> <li>Assurer le suivi des activités sur le terrain en concertation avec l'équipe de la CFID,</li> <li>Dans le cas de difficultés non-surmontables localement, en référer en temps à la CFID,</li> <li>Fournir toute information pour la capitalisation et la communication du PASS</li> </ul>
Région	ARM et ASPRODEB, marchés	<p><b>Rôle principal dans le SSE du PASS : collecte, saisie des données dans les fiches numériques et transmission à la base</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Superviser et collecter données sur plateformes multi-acteurs</li> <li>Elaborer des fiches de collecte spécifiques, cohérentes avec le fichier Excel de transmission</li> <li>Assurer un premier contrôle de fiabilité et complétude des données compilées dans la base de données avant de leur faire validé pour consolidation</li> <li>Transmettre les fichiers Excel importables dans SSI sur données collectées</li> <li>Participer aux réunions de coordination et suivi,</li> <li>Participer aux diagnostics pour la préparation du PTBA</li> <li>Fournir les rapports trimestriels et annuels</li> <li>Faciliter les enquêtes annuelles du projet (impliquant la mise en contact avec les personnes de l'échantillon),</li> <li>Conserver une copie des fiches de collecte, pouvant être mises à disposition du PASS,</li> <li>Fournir toutes les données nécessaires en prévision des missions de supervision et des réunions du Comité technique et CNP,</li> <li>Assurer le suivi des activités sur le terrain en concertation avec l'équipe de la CFID,</li> <li>Dans le cas de difficultés non-surmontables localement, en référer en temps à la CFID,</li> <li>Fournir toute information pour la capitalisation et la communication du PASS</li> </ul>
Région	FONGS	<p><b>Rôle principal dans le SSE du PASS : collecte, saisie des données dans les fichiers Excel et transmission</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Superviser et collecter données sur les exploitations familiales;</li> <li>Superviser et collecter données sur les renforcement des capacités des OPB dans des domaines: gestion organisationnelle, épargne et éducation financière, nutrition et accompagnement des femmes, etc.</li> <li>Elaborer des fiches de collecte spécifiques, cohérentes avec le fichier Excel de transmission</li> </ul>

Niveau	Acteur	Rôle dans le SSE
		<ul style="list-style-type: none"> <li>Assurer un premier contrôle de fiabilité et complétude des données compilées dans la base données du SSI</li> <li>Transmettre les fichiers Excel importables dans SSI sur données collectées</li> <li>Participer aux réunions de coordination et suivi,</li> <li>Participer aux diagnostics pour la préparation du PTBA</li> <li>Fournir les rapports trimestriels et annuels</li> <li>Faciliter les enquêtes annuelles du projet (impliquant la mise en contact avec les personnes de l’échantillon),</li> <li>Conserver une copie des fiches de collecte, pouvant être mises à disposition du PASS,</li> <li>Fournir toutes les données nécessaires en prévision des missions de supervision et des réunions du Comité technique et CNP,</li> <li>Assurer le suivi des activités sur le terrain en concertation avec l’équipe de la CFID,</li> <li>Dans le cas de difficultés non-surmontables localement, en référer en temps à CFID,</li> <li>Fournir toute information pour la capitalisation et la communication du PASS</li> </ul>
Région	CNCR	<p><b>Rôle principal dans le SSE du PASS : collecte, saisie des données dans les fichiers Excel et transmission</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Superviser et collecter données sur structuration OP, leadership</li> <li>Elaborer des fiches de collecte spécifiques, cohérentes avec le fichier Excel de transmission</li> <li>Assurer un premier contrôle de fiabilité et complétude des données compilées dans les fichiers Excel</li> <li>Transmettre les fichiers Excel importables dans SSI sur données collectées</li> <li>Participer aux réunions de coordination et suivi,</li> <li>Participer aux diagnostics pour la préparation du PTBA</li> <li>Fournir les rapports trimestriels et annuels</li> <li>Faciliter les enquêtes annuelles du projet (impliquant la mise en contact avec les personnes de l’échantillon),</li> <li>Conserver une copie des fiches de collecte, pouvant être mises à disposition du PASS,</li> <li>Fournir toutes les données nécessaires en prévision des missions de supervision et des réunions du Comité technique et CNP,</li> <li>Assurer le suivi des activités sur le terrain en concertation avec l’équipe de la CFID,</li> <li>Dans le cas de difficultés non-surmontables localement, en référer en temps à CFID,</li> <li>Fournir toute information pour la capitalisation et la communication du PASS</li> </ul>
Région	Institutions Financières	<p><b>Rôle principal dans le SSE du PASS : collecte, saisie des données dans les fichiers Excel et transmission</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>collecter données financières</li> <li>Assurer un premier contrôle de fiabilité et complétude des données compilées dans les fichiers Excel</li> <li>Transmettre les fichiers Excel importables dans SSI sur données collectées</li> <li>Fournir les rapports trimestriels et annuels</li> <li>Faciliter les enquêtes annuelles du projet</li> <li>Dans le cas de difficultés non-surmontables localement, en référer en temps à la CFID,</li> <li>Fournir toute information pour la capitalisation et la communication du PASS</li> </ul>
Région	FID/CSE	<p><b>Rôle principal dans le SSE du PASS : saisie, contrôle des données, consolidation et restitution des données</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>contrôle primaire des données des fichiers Excel fournis par les prestataires et partenaires ou directement saisie dans l’application mobile : complétude, fiabilité, cohérence,</li> <li>importation dans SSI</li> <li>Contrôle in situ des fiches de collecte (échantillonnage et vérification),</li> <li>analyse des rapports des prestataires et partenaires,</li> <li>élaboration des rapports de la CFID</li> <li>Suivi de terrain des activités lors des missions de suivi,</li> <li>Secrétariat des réunions de coordination et suivi,</li> <li>Sortie des tableaux de bord régionaux,</li> <li>animation de l’élaboration du PTBA au niveau région,</li> <li>suivi de la performance du SSE au niveau région,</li> <li>supervision de la remise des rapports et données à temps,</li> <li>contribution à la conception des outils relatifs au SE et documents de capitalisation</li> </ul>
Région	FID/CSE	<p><b>Rôle principal dans le SSE du PASS : supervision globale antenne</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Animation et coordination de la CFID,</li> </ul>

Niveau	Acteur	Rôle dans le SSE
		<ul style="list-style-type: none"> <li>Participation aux analyses des données,</li> <li>Validation des rapports d'activités et proposition PTBA niveau région</li> <li>Conduite des travaux de capitalisation</li> </ul>
<b>Région</b>	Cellule de facilitation Inter-départementale (CFID)	<b>Rôle principal dans le SSE du PASS : validation des analyses et réorientation du projet au niveau région</b> - favoriser la coordination et le développement des synergies
<b>National</b>	Responsables de composantes C1 et C2	<b>Rôle principal dans le SSE du PASS : supervision technique</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Contrôle fiabilité données et validation finale des données consolidées dans le SSI</li> <li>supervision ponctuelle terrain</li> <li>Participation aux analyses des données,</li> <li>Contribution aux rapports d'activités et proposition PTBA niveau national</li> <li>Participation aux travaux de capitalisation</li> </ul>
<b>National</b>	RSE	<b>Rôle principal dans le SSE du PASS : conceptuel et de supervision, restitution et analyse des données</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Actualisation du manuel,</li> <li>Pilotage et appui à la conception de tous les outils relatifs au SE,</li> <li>Contrôle Consolidation des données,</li> <li>Sortie des tableaux de bord consolidés</li> <li>Contrôle qualité du CMR, des rapports SMRO,</li> <li>Contrôle de la qualité des indicateurs et statistiques du projet</li> <li>Lancement et supervision de conduite des évaluations et enquêtes SMRO</li> <li>Animation de l'élaboration du PTBA</li> <li>Assiste les chargés de coordination au niveau régional sur les méthodologiques pour les travaux de Capitalisation et gestion des savoirs</li> <li>Renforcement des capacités du SSE</li> <li>Interface avec l'extérieur</li> <li>Analyse des données de suivi</li> <li>Rédige les rapports semestriels et annuels</li> <li>Assure la disponibilité et qualité des données pour les missions de supervision</li> </ul>
<b>National</b>	Responsable administratif et financier (RAF)/UGP	<b>Rôle principal dans le SSE du PASS : suivi financier</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Saisie des données financières dans Tom2pro pour exportation ensuite dans le SSI et correspondance avec le suivi technique</li> </ul>
<b>National</b>	Coordinateur UGP	<b>Rôle principal dans le SSE du PASS : Supervision générale</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Valide le SSE du PASS,</li> <li>Participe aux analyses des données,</li> <li>Valide les rapports d'activités et PTBA,</li> <li>Vérification adéquation du SSE et des analyses avec la gestion du projet</li> <li>Lancement des missions de RMP et achèvement</li> </ul>
<b>National</b>	DAPSA	<b>Rôle principal dans le SSE du PASS : Analyse</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>validation des outils et indicateurs de SE</li> <li>consolidant et en analysant les données technico-financières</li> <li>Insertion des données du PASS dans le SSE sectoriel une fois en place</li> </ul>
<b>National</b>	Comité de pilotage	<b>Rôle principal dans le SSE du PASS : validation des analyses et réorientation du projet</b> - Pilote le PASS
<b>National</b>	FIDA	<b>Rôle principal dans le SSE du PASS :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>participe au comité de pilotage et missions de supervision</li> <li>Approuve les PTBA,</li> <li>valide les rapports annuels SMRO</li> <li>apporte une assistance technique au SSE</li> </ul>
<b>National</b>	Ministère de Tutelle : MASAE	<b>Rôle principal dans le SSE du PASS : suivi/supervision du projet</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Participation aux missions de supervision, de RMP, d'achèvement et au CNP</li> </ul>

**Supports d'analyse et de reportage du dispositif SE du PASS**

Plusieurs supports de diffusion sur l'évolution des activités du projet sont mis à la disposition des responsables et les partenaires de mise en œuvre selon la périodicité. Les parties prenantes du dispositif doivent chacune en fonction de leurs activités, produire et transmettre aux CFID et à l'UGP les rapports selon le format défini par l'UGP et la périodicité indiquée pour alimenter les outils de diffusion du projet. Le tableau ci-dessous fait la liste des instruments de reportage que l'UGP doit produire en direction du FIDA et du Gouvernement.

Tableau 36 : Instruments de reportage à produire par l'UGP

Instrument de reportage	Fréquence	Date limite de remises	Portées	Responsables	Destination
Rapport trimestriel	Trimestrielle	10 jours après la fin de chaque trimestre	<ul style="list-style-type: none"> <li>Faits majeurs,</li> <li>suivi des indicateurs de réalisation de la période et cumulé,</li> <li>Avancement technique des activités,</li> <li>Avancement financier du projet</li> <li>suivi du PPM de la période,</li> <li>suivi des recommandations de la dernière mission de supervision</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>RSE : consolidation, vérification et traitement</li> <li>Resp de composantes : traite les avancements de leur composante</li> <li>Partenaires de mise en œuvre</li> <li>RAF : traite la partie financière</li> <li>RPM : traite la partie passation de marchés</li> </ul>	Coordonnateur/trice,
Rapport de suivi des travaux	Mensuel		<ul style="list-style-type: none"> <li>état d'avancements des travaux</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Contrôleur</li> </ul>	Coordonnateur
Rapport de Suivi Financier trimestriel	Trimestriel	30 jours après la fin du trimestre	<ul style="list-style-type: none"> <li>Rapport financier (y compris Tableau des ressources et des emplois, Tableau de l'utilisation des fonds par composante ou activité, Etat de rapprochement bancaire),</li> <li>Rapport d'avancement technique, Rapport sur la passation de marches, Plan de trésorerie pour le trimestre prochain, Etats de dépenses prévisionnelles</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>RAF : traite la partie financière</li> <li>RPM : traite la partie passation de marchés</li> <li>RSE : vérification et traitement</li> </ul>	Coordination
Rapport d'activités semestriel	Semestrielle	20 jours après la fin du semestre	les résultats de l'avancement de l'exécution du Projet: <ul style="list-style-type: none"> <li>les indicateurs,</li> <li>les décaissements /engagements,</li> <li>les avancements techniques,</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>RSE/ASE : consolidation, vérification et traitement</li> <li>Resp de composantes : traite les avancements</li> </ul>	FIDA, MASAE

Instrument de rapportage	Fréquence	Date limite de remises	Portées	Responsables	Destination
			<ul style="list-style-type: none"> <li>les objectifs au cours du semestre suivant.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>de leur composante</li> <li>Partenaires de mise en œuvre</li> <li>RAF : traite la partie financière</li> <li>RPM : traite la partie passation de marchés</li> </ul>	
Rapport d'activités annuel	Annuelle	30 jours après la fin de l'année	<ul style="list-style-type: none"> <li>Suivi des indicateurs de réalisation de la période et le cumulé,</li> <li>Avancement technique des activités,</li> <li>Avancement financier du Projet et Suivi du Plan de Passation de Marchés de la période,</li> <li>Présentation du rapport SMRO</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>RSE et ASE : consolidation, vérification et traitement</li> <li>Resp de composantes : traite les avancements de leur composante</li> <li>Partenaires de mise en œuvre</li> <li>RAF : traite la partie financière</li> <li>RPM : traite la partie passation de marchés</li> </ul>	FIDA, MASAE
Etats financiers	Annuelle	4 mois suivant la fin de l'année	<ul style="list-style-type: none"> <li>Rapport financier (y compris Tableau des ressources et des emplois, Tableau de l'utilisation des fonds par composante ou activité, Etat de rapprochement bancaire),</li> <li>Rapport d'avancement technique,</li> <li>Rapport sur la passation de marchés,</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>RAF : traite la partie financière</li> <li>RPM : traite la partie passation de marchés</li> <li>RSE : vérification et traitement</li> </ul>	FIDA, MASAE
Rapports d'audit annuel	Annuelle	6 mois suivant la fin de l'année concernée	<ul style="list-style-type: none"> <li>Audit</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>RAF</li> <li>Auditeurs externes</li> </ul>	MASAE, FIDA
Rapport enquêtes annuelles / EAE	Annuelle à partir de la RMP (toujours à la même période)	3 mois suivant le début de l'enquête	<ul style="list-style-type: none"> <li>Rendre compte du dynamique d'évolution des effet dû aux actions du Projet</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>RSE/CSE</li> </ul>	UGP, FIDA, MASAE
Rapport de l'étude de référence	1 fois, dans les premiers 5 mois	3 mois suivant le	<ul style="list-style-type: none"> <li>Rendre compte de la situation de base des indicateurs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>RSE</li> <li>Prestataire</li> </ul>	UGP, FIDA, MASAE



Instrument de rapportage	Fréquence	Date limite de remises	Portées	Responsables	Destination
		début de l'enquête	d'effets et d'impact Projet. Ces informations permettront de mesurer les effets relatifs du Projet sur les bénéficiaires		
Rapport annuel SMRO	Annuel	avant mars	<ul style="list-style-type: none"> <li>Rendre compte au FIDA l'évolution des indicateurs d'intérêt (IB)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>RSE/CSE</li> </ul>	FIDA
Rapport préparation RMP	1 fois avant la RMP	2 mois avant la RMP	Consolidation et préparation de tous les outils en prélude de la RMP <ul style="list-style-type: none"> <li>Suivi des indicateurs de réalisation de la période en cours et le cumulé,</li> <li>Avancement financier du projet et suivi du PPM de la période,</li> <li>Présentation du rapport SMRO</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>RSE / CSE;</li> <li>Consultants/prestataire</li> <li>Responsable des composantes</li> <li>RAF et RPM</li> </ul>	UGP, FIDA, MASAE
Evaluation finale	Dernière année	Avant l'achèvement du projet	<ul style="list-style-type: none"> <li>Donner des éléments pour l'évaluation finale</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>RSE/ASE</li> <li>Consultants/prestataire</li> </ul>	FIDA, UGP, MASAE
Rapport d'achèvement	1 fois après achèvement	Au plus tard dans les 6 mois suivant la date d'achèvement	<ul style="list-style-type: none"> <li>Evaluation finale du projet</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Consultants</li> </ul>	FIDA, UGP, MASAE

**NB :** Les rôles de chacun doivent être précisés dans des conventions et contrats de performance évalués annuellement, clauses incluses. Une convention triennale pourra faire référence aux objectifs chiffrés du CMR sur les trois premières années du projet (renouvelable après la RMP) et des contrats annuels portera sur les objectifs fixés dans les PTBA.

Par ailleurs, il est préconisé de nommer des points focaux suivi-évaluation chez les partenaires et prestataires qui seront responsables de la collecte et transmission des données.

### ***Réunions stratégiques pour le fonctionnement du SSE et la prise de décision***

- **Comité de pilotage :** il se réunit une fois par an et approuve et valide le PTBA ;
- **Réunions de coordination mensuelles de l'UGP au niveau national :** Ces réunions doivent intégrer tous les Responsables et les Chargé-es (les responsables des régions peuvent se connecter à distance) pour suivre l'état d'avancement stratégique du Projet et les actions à mener. Ces réunions peuvent inviter des partenaires de mise en œuvre pour la bonne organisation et coordination des activités et pour identifier rapidement, s'il y a des difficultés et comment les résoudre.
- **Réunions de coordination mensuelles au niveau des régions :** pour suivre l'état d'avancement stratégique du projet au niveau de chaque région et les actions à mener. Ces réunions intègrent tous les membres de la CFID. Des membres du siège peuvent y participer (à distance ou en présentiel). Les partenaires de mise en œuvre et les STD

peuvent être invités pour la bonne organisation et coordination des activités et pour identifier rapidement, s'il y a des difficultés et comment les résoudre.

- **Réunions trimestrielles d'auto-évaluation et de planification :** organisées avec l'ensemble des partenaires de mise en œuvre du projet, elles créent un cadre de concertation et d'échanges entre l'UGP et ses différents partenaires afin de favoriser les échanges et la circulation de l'information entre l'UGP et ses partenaires d'exécution sur la base des activités effectivement mises en œuvre. A l'occasion, chaque acteur de mise en œuvre présentera l'état d'avancement de son plan trimestriel passé pour une évaluation et le nouveau plan pour le trimestre suivant en lien avec le PTBA. Ces

différents plans d'action budgétisé serviront d'élément pour le RAF afin d'actualiser son plan de trésorerie.

### **Système de Suivi informatisé (SSI)**

Le cadre de l'informatisation du dispositif SE du PASS, il est prévu une solution progiciel développée et adaptée au contexte du projet permettant de soutenir le dispositif dont la base est gérée par un Système de gestion de base de données.

Ce progiciel permettra de renseigner à chaque niveau, stratégique et opérationnel, l'équipe de coordination pour prendre les décisions nécessaires au pilotage du projet. Le système peut générer à tout instant les tableaux de bord standards utilisés dans les projets financés par le FIDA, notamment le tableau de suivi du PTBA (financier, technique et combiné), le cadre de mesure de rendement, le SMRO ainsi que différents tableaux de bord intermédiaires. Le système est alimenté régulièrement à partir des données collectées sur terrain et les différentes études menées dans le cadre de la mise en œuvre du projet ainsi que par les données financières issues directement de TOM2PRO. Le système ouvre aussi un géoportail permettant d'afficher sur une carte dynamique les résultats du projet et assure un affichage du système d'information géographique.

Le Progiciel constitue un ensemble d'outils d'aide à la prise de décision à différents niveaux d'exécution du projet. Il vise en particulier à satisfaire les besoins en informations pour la mesure des résultats (produits, effets et impacts), sur la base notamment de la matrice du cadre logique et de ses indicateurs.

Ainsi, le Système a pour fonctions de : (i) suivre et aider à la planification des activités prévues dans le document de conception du projet ; (ii) rendre compte des réalisations technico-financières et des résultats (produits) du projet à travers (le suivi des activités et des résultats par composante en fonction du PTBA, le suivi technique et financier des conventions, le suivi des appuis octroyés aux bénéficiaires) ; (iii) apprécier les effets et impacts induits par le projet en rapport avec leurs réalisations dans les différentes zones d'intervention ; (iv) faciliter l'échange d'informations et la prompt réponse aux sollicitations des instances de tutelle ; (v) informer à temps les parties prenantes du projet du niveau d'avancement de l'exécution des activités et du niveau d'atteinte des objectifs par :

- l'édition de tableaux de bord et de rapports détaillés ;
- l'affichage, sur une carte, des réalisations du Projet, à travers un module SIG web ;
- la diffusion et la publication des informations sur le site web dédié au projet.

Il s'agit d'un système collaboratif où chaque acteur ou utilisateur à un rôle et un niveau d'accès bien défini. En effet, pour la bonne marche du progiciel, il est important que les acteurs, à tous les niveaux, puissent assumer leurs fonctions et leurs responsabilités, notamment dans la fourniture de données fiables tout en respectant les échéances fixées.

Le RSE au niveau national est le principal gestionnaire des données qui alimenteront la base, il sera assisté par les CSE au niveau des régions :

- Au niveau central, le RSE a la responsabilité :
  - du paramétrage global du logiciel (localités, Unité de gestion, les partenaires, les sources de financement, le plan analytique, les marchés, etc...)
  - de la gestion des droits d'accès de tous les utilisateurs de la base de données
  - du contrôle de saisies et de suivi de réalisation des activités
  - de l'importation des données financières de Tom2pro dans la base;
  - de l'analyse du niveau d'exécution physique et financière des activités
  - de suivre l'évolution des indicateurs de performance du Projet (CMR) et
  - de sortir des tableaux de bord du PTBA, du CMR, SMRO.

- Au niveau région, les chargés de suivi évaluation (CSE) auront la responsabilité :
  - de la collecte des données, traitement, analyse
  - de l'insertion, du contrôle qualité et du consolidation des données dans le logiciel de façon régulière
  - du suivi des tableaux de bord.

A noter que chaque région pourra faire ses propres tableaux de bord pour le suivi des activités dans sa région plus en détail.

Etant données les spécifications techniques recherchées, le projet pourra se tourner de manière préférentielle vers le système RUCHE, utilisé sur les projets Agrijeunes, SD3C, PADAER II et tant d'autres projets de la sous-région et du FIDA (cf. TdR en annexe).

Tableau 37 : Etats de sortie obligatoire du SSI

Etat de sortie	Fréquence	Destinataire
<b>Technique</b>		
Cadre logique actualisé	semestriel	UGP, région, CNP, FIDA
Etat d'exécution technique du PTBA (combiné avec ou distinct du tableau des indicateurs de produits)	semestriel	UGP, région, CNP, FIDA
Etat de suivi des indicateurs de produits du PTBA (combiné avec ou distinct du tableau d'exécution technique)	semestriel	UGP, région, CNP, FIDA
Cadre de mesure des rendements	trimestriel	UGP, région, CNP, FIDA
Rapport SMRO	annuel	FIDA, lors des missions de supervision, et le rapport annuel
Appendices obligatoires des missions de supervision sur le cadre logique et le tableau de l'avancement physique	trimestriel	Missions de supervision du FIDA
Tableaux des bénéficiaires	trimestriel	UGP, région, CNP, FIDA
<b>Financier</b>		
Etat d'exécution financière du PTBA	trimestriel	UGP, région, CNP, FIDA
Etat conjoint d'exécution technique et financière	trimestriel	UGP, région, CNP, FIDA

### **Système d'information Géographique (SIG)**

Le Système d'Information Géographique est un outil de planification stratégique, de communication et de promotion qui aide à l'analyse spatiale des réalisations du projet, il permet de traduire sur une carte les localisations et de faire les analyses thématiques sur la base des informations relatives à l'avancement du projet.

Son objectif est de présenter les données (qualitatives et quantitatives) du suivi évaluation du PASS sur des cartes de zones d'intervention représentant la diversité thématique du Projet.

Le PASS envisage un système organisé et participatif, incluant tous les acteurs à la base dans le processus de collecte. Il sera beaucoup sollicité dans les discussions avec les localités dans la définition des plans d'aménagement des bassins à travers l'animation des groupes ou la cartographie participative.

Pour un meilleur fonctionnement, les utilisateurs seront dotés d'équipements de cartographie (GPS, tablettes, drones, etc...) et formés sur un logiciel de traitement et d'analyse cartographique (MapInfo Pro, Qgis, etc...), des fonds cartographiques de la zone d'intervention avec les différents niveaux de découpage pour faciliter la production des cartes thématiques par les acteurs de mise en œuvre du projet et l'UGP.

### **Évaluation du Projet**

Dans le cadre du projet, les évaluations se feront à deux niveaux :

- niveau interne : elles seront organisées et pilotées par l'équipe du projet en vue de disposer d'informations objectives d'appréciation des performances du projet par rapport aux effets et impacts attendus et non attendus. L'UGP sollicitera les services des prestataires pour réaliser les études sur le niveau d'atteinte des indicateurs d'effets et d'impact ;
- niveau externe: elles seront organisées conjointement par le FIDA et le Gouvernement pour apprécier le niveau de mise en œuvre du Projet, son efficacité par rapport aux objectifs du CL, l'efficacité, le ciblage et la portée, la pertinence, la durabilité et la

pérennisation des actions. Des expertises nationales et internationales seront mobilisées pour conduire ces missions d'évaluation et produire les différents rapports.

### **Évaluations internes :**

**Enquête socio-économique de référence :** cette enquête se réalise au démarrage du projet, l'objectif est d'établir la situation de référence des indicateurs d'effets et d'impact qui vont servir à apprécier le niveau d'amélioration des conditions de vie des populations cibles et de mettre à jour le cadre logique du projet.

Il s'agit de caractériser la situation socio-économique des ménages dans la zone d'intervention du projet. C'est la première phase du processus interne d'évaluation du projet, elle sera menée suivant la directive du FIDA qui propose la démarche méthodologique, le questionnaire de référence basé sur les IB que le projet devra adapter en fonction de la spécificité du Pays.

Cette étude sera basée sur l'approche genre, qui permette de mettre en évidence les différences socio-économiques au sein du ménage, entre femme et homme et par âge (jeunes).

**Études et enquêtes thématiques :** en fonction des besoins en informations sur des aspects spécifiques que le projet estime pertinent ou issus des recommandations des missions de supervision, l'UGP planifiera et conduira des études thématiques. Ces études peuvent être réalisées par des prestataires ou par l'équipe du projet en fonction de sa complexité. Les résultats de ces études thématiques alimenteront la base de données du suivi évaluation et contribueront à orienter les prises de décision. La supervision des études et enquêtes thématiques relèvent du RSE du projet.

**Ateliers d'auto-évaluation avec les bénéficiaires :** en prélude des missions d'achèvement et de la revue à mi-parcours, le projet organisera des ateliers bilans avec les bénéficiaires. L'objectif de ces ateliers est de procéder à l'analyse et à la capitalisation des résultats atteints à partir des activités réalisées avec l'appui du PASS afin d'apprécier dans quelles mesures ces actions ont contribué à l'amélioration des conditions de vie des ménages bénéficiaires.

Suivant les modalités d'organisation prévues par le projet en fonction de circonstances, tous les acteurs impliqués dans la mise en œuvre dans une région devront participer à la capitalisation. L'identification des bénéficiaires qui devront participer à ces ateliers se fera par l'intermédiaire des partenaires de terrain et de l'ingénierie sociale qui accompagneront tout le processus. Tout sera fait sous la tutelle du RSE et de chaque facilitateur inter – départemental au niveau des régions. L'outil de contrôle citoyen de la CNCR servira de base pour l'appréciation des résultats.

Les résultats de ces ateliers serviront de base à alimenter l'évaluation interne et la revue externe du projet à la mi-parcours et à l'achèvement.

**Enquête à la RMP :** par rapport à la situation de référence établie au démarrage, une seconde enquête socioéconomique sera réalisée par l'UGP avant la mission externe de RMP en vue d'apprécier la dynamique d'évolution des indicateurs d'effets et d'impact. Conduite par le RSE, elle porte sur la mesure des résultats intermédiaires et la même démarche que l'enquête de référence sur la base de la directive du FIDA.

Cette évaluation interne se fera avant et servira à alimenter la revue à mi-parcours du FIDA et gouvernement.

**Enquête finale :** en fin du projet, l'enquête sera réalisée à la même période que l'enquête de référence et de RMP, le but est de rester dans la même démarche scientifique pour la comparaison des résultats. L'UGP recrutera des prestataires pour conduire l'enquête et le RSE assurera la supervision globale pendant l'enquête.

Cette enquête a pour objectif de documenter les effets et impacts du projet afin d'apprécier les performances réelles et tirer les leçons de son exécution. Elle permettra de juger les effets directs, quelques impacts à long-terme, en comparaison à la situation de référence et à la mi-parcours et la durabilité des interventions. Elle sortira aussi des leçons et possibles mises à l'échelle, notamment des innovations dans le pays. Cette évaluation sera la base de la revue d'achèvement conduite par le Gouvernement et le FIDA à la fin du projet.

### ***Évaluations externes***

**Missions conjointes de supervision du FIDA et du gouvernement :** chaque année le FIDA réalisera conjointement avec le gouvernement des missions de supervisions du projet. L'objectif principal de ces missions est d'évaluer le niveau de mise en œuvre du projet conformément aux plans établis et de faire des recommandations pour une mise en œuvre efficace et efficiente. De manière spécifique, les missions de supervision procéderont à : (i) l'analyse de l'efficacité et de l'efficience à travers l'examen du niveau de réalisation des objectifs des PTBA et les résultats obtenus ; (ii) l'examen des progrès techniques et financiers réalisés par le projet, sur la base du rapport de conception, des rapports annuels d'activités des PTBA, les études réalisées. Des révisions et modifications du PTBA en cours ou futur pourront être aussi proposées à la suite des missions.

Les visites seront organisées par l'UGP en consultation avec le FIDA qui pourrait choisir les sites de visite de terrain et les bénéficiaires en échangeant avec l'UGP. Cela sera facilité par la disponibilité de l'information géoréférencée qui facilitera l'organisation des visites.

A chaque mission de supervision, l'UGP mettra à disposition de la mission :

- Rapports d'activités, études spécifiques, etc;
- Cadre logique et le CMR actualisé, le tableau de suivi des bénéficiaires actualisé,
- Tableau de suivi du PTBA,
- Etats de sortie financière,
- Sortie du tableau actualisé et actions accordées de suivi des recommandations de la mission de supervision précédente ;
- Une proposition de programme de mission et fiches descriptives des visites (type d'activités et d'appui, montant de l'appui, date de mise en place, nombre de

bénéficiaires touchés, suivi technique et économique, lieu précis) avant la mission pour échanger et être modifié selon les intérêts du FIDA.

**Mission de revue à mi-parcours :** sera conjointement réalisée par le Gouvernement et le FIDA durant le dernier semestre de la troisième année du projet afin d'évaluer la performance globale et son impact sur les groupes cibles par rapport aux objectifs de développement et d'apporter des ajustements appropriés. Elle examinera notamment, la théorie de changement du projet ainsi que son approche de mise en œuvre, la pertinence, la durabilité/pérennisation des résultats, la réalisation des objectifs et les difficultés rencontrées. Elle devra accorder aussi une attention particulière à la stratégie de sortie du projet.

La revue à mi-parcours a pour but de guider la coordination afin de mieux atteindre les résultats attendus en évaluant les résultats déjà atteints par rapport aux résultats fixés dans le rapport de conception du projet. La mission aura ainsi à examiner l'adéquation entre les objectifs et les résultats tant physiques que financiers obtenus durant les trois années de mise en œuvre effective du projet. Elle réexaminera aussi le bien-fondé, la pertinence du projet ainsi que son approche de mise en œuvre. Elle devra identifier les facteurs importants qui facilitent ou entravent la mise en œuvre ainsi que la pérennisation des activités.

Elle fera des recommandations en vue de l'amélioration de la mise en œuvre du projet, tout en tenant compte de l'évolution de l'environnement sur le plan technique, socio-économique et institutionnel. En effet, les résultats de la mission devront permettre au gouvernement, au FIDA et aux autres acteurs impliqués dans le projet, d'être capable d'apprécier les progrès réalisés durant les trois premières années de mise en œuvre et sur cette base, prendre des décisions appropriées pour continuer ou éventuellement réorienter les activités.

**Mission et rapport d'achèvement :** organisée conjointement entre le FIDA et le gouvernement pour la rédaction du rapport d'achèvement du projet. Elle sera réalisée avant la date de clôture du projet et sera assortie d'un atelier de parties prenantes qui mettra en exergue les résultats, les effets et l'impact sur les groupes cibles, les leçons apprises et les expériences à capitaliser. Elle permettra d'évaluer et de documenter la performance d'exécution globale du projet et les résultats atteints par rapport aux objectifs de départ et de créer une base d'expériences pour la conception de nouvelles opportunités d'investissements. Elle répondra aux questions suivantes selon des critères à utiliser lors de l'évaluation :

- **Pertinence :** de façon générale, la mission évaluera dans quelle mesure les objectifs du projet étaient en lien avec les priorités des populations bénéficiaire et de leur perception, des objectifs de la stratégie nationale de souveraineté alimentaire du pays ainsi que le mandat et les politiques du FIDA ;
- **Efficacité :** la mission évaluera dans quelle mesure tous les objectifs du PASS ont été atteints en termes quantitatifs et qualitatifs. Cela nécessitera la description minutieuse des principales activités entreprises dans le cadre du projet depuis son début ainsi qu'une analyse en profondeur des résultats atteints au niveau des produits, des effets et des impacts. Les différences entre les objectifs initiaux et effectivement atteints seront soulignées et les facteurs externes qui ont eu un impact sur l'efficacité du projet seront expliqués ;
- **Efficiace :** la mission évaluera comment les apports et ressources du projet (fonds, expertises, temps, etc.) ont-ils été économiquement convertis en résultats. Cette analyse complexe suppose de passer en revue les éléments suivants : utilisation des



ressources, qualité de la gestion du projet, qualité de la supervision du FIDA et l'analyse coûts-bénéfices ;

- **Impact** : l'impact des interventions de PASS sera présenté minutieusement en termes quantitatifs et qualitatifs en utilisant les domaines de classification d'impact standards du FIDA ;
- **Durabilité** : la mission évaluera la probabilité que les bénéfices issus de l'intervention perdureront après l'achèvement. Elle évaluera également la probabilité que les résultats réels anticipés soient résilients aux risques, notamment les risques liés au climat, après la durée de vie de PASS. La pertinence de la stratégie d'après-projet, telle que formulée et/ou exécutée, sera également examinée ;
- **Ciblage et portée** : la mission évaluera dans quelle mesure les interventions de PASS ont atteint les groupes cibles, c'est-à-dire les individus et les ménages pour lesquels des interventions particulières leur générant des bénéfices avaient été formulées et mises en œuvre. La mission évaluera également l'efficacité de la stratégie de ciblage du projet ;
- **Innovation** : la mission évaluera dans quelle mesure les interventions de PASS ont introduit et testé des approches innovantes de réduction de la pauvreté. Il s'agit de tout processus, instrument ou pratique qui ajoute de la valeur ou solutionne un problème d'une façon novatrice ;
- **Production et partage de connaissances et savoirs** : la mission évaluera la qualité du système de gestion des connaissances établi pendant l'exécution pour produire et partager des savoirs pouvant être utiles à d'autres. De telles connaissances peuvent être relatives aux résultats des innovations ou de toute autre approche de mise en œuvre / d'exécution qui ont été réussies ou non dans le domaine de la réduction de la pauvreté ;
- **Potentiel pour une mise à l'échelle** : la mission évaluera dans quelle mesure certaines approches, technologies ou éléments innovants testés à travers des pilotes ou exécutés avec succès par PASS sont susceptibles d'être étendus à une plus grande échelle. Elle évaluera également la probabilité que certaines approches du Projet soient répliquées dans d'autres zones géographiques ;
- **Performances des partenaires d'exécution** : la mission évaluera la performance de chacun des partenaires impliqués dans l'exécution du projet (autres que le FIDA). Il s'agit des organisations ou entités directement responsables de l'exécution du projet, de délivrer des conseils stratégiques et de superviser ou de fournir des services

essentiels. La mission déterminera si tous ces partenaires se sont acquittés correctement de leurs rôles et responsabilités respectives.

### **Opérationnalisation du système**

Ce manuel n'est qu'un document de référence et sera actualisé dès le démarrage effectif du projet et la mobilisation des partenaires de mise en œuvre. Le RSE a la charge de la mise en œuvre opérationnelle du dispositif sur le terrain. Il planifiera dans les PTBA et organisera des ateliers et missions d'internalisation du dispositif au près des acteurs impliqués. Les activités prévues pour le déploiement du dispositif sont les suivantes :

- Exiger des partenaires de mise en œuvre du projet, l'identification formelle des animateurs/conseillers locaux et les points focaux suivi évaluation qui serviront à la collecte, à la remontée et la validation des données ;
- Organiser des ateliers de formation sur le suivi évaluation et mise à niveau des acteurs de collecte sur l'utilisation de la plateforme de collecte et de son fonctionnement ;
- Elaborer les fiches en fonction des indicateurs de résultats pour servir à la collecte de données par les acteurs ;
- Coordonner et superviser la collecte des données à travers les fiches selon les périodicités retenues et l'exploitation de celles-ci pour l'élaboration de tableaux de bord. Ces tableaux seront analysés et feront l'objet d'un rapport qui sera discuté à chaque réunion de l'UGP ;
- Créer des groupes Whatshapp avec les acteurs du dispositif chargé de la collecte et animer à travers des échanges d'expériences et partage rapide de l'information relative à la collecte des données et au suivi des actions ;
- Analyser les résultats (écarts entre les prévisions et les réalisations) ;
- Programmer toutes les études spécifiques retenues dans le manuel pour mesurer les performances du projet : rédaction des TDR, choix des consultants/bureaux d'études, suivi de la réalisation et exploitation des rapports.

Ces actions sont traduites dans un plan de suivi évaluation qui fera l'objet d'une revue et d'une replanification après chaque évaluation. La revue du plan consiste à faire le bilan de l'état d'avancement des activités de suivi évaluation.















### Développement du cadre de mesure des rendements du projet

Basé sur le cadre logique, il sert à opérationnaliser le celui-ci en valorisant tous les résultats intermédiaires en lien avec les activités directement réalisées par le projet. Il permet de programmer (répartir) l’atteinte des résultats dans la durée du Projet. Il intègre les indicateurs du CL avec les produits à suivre par le PTBA et d’autres indicateurs intermédiaires. Cet outil sert à planifier de façon systématique la collecte de données sur le niveau d’atteinte des résultats pour :

- Constituer une base de données qui alimentera le système de suivi du rendement en vue d’informer les décideurs sur le terrain et au siège social.
- Déterminer l’état d’avancement des résultats au niveau des produits, des effets et de l’impact.
- Garantir une collecte de données sur le rendement à intervalles réguliers et en temps voulu.

En général, le cadre de mesure du rendement répartit la valeur cible à la fin du Projet en valeurs cibles annuelles qui serviront de base à l’élaboration de chaque PTBA.

Tableau 39 : Format du cadre de mesure des rendements

Synthèse/Résultats	Indicateurs	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total
Portée								
Objectif général								
Objectif de développement								
Effet								
Produit	CI.2.1.5 Routes construites, réhabilitées ou améliorées ***							300

En annexe du MEP dans le fichier combiné avec le cadre logique sous Excel, une première proposition détaillée du cadre de mesure des rendements est jointe. Pour une meilleure appropriation, la nouvelle équipe de mise en œuvre du projet sera appuyée lors du lancement du projet à finaliser le CMR en lien avec le COSTAB afin d’affiner les choix et comprendre les raisons du choix de chaque indicateur de soutien identifier pour documenter les résultats du projet.

### Glossaire de l’élaboration de la définition des indicateurs clés du FIDA et méthodes de mesures

Pour harmoniser les compréhensions sur les définitions des indicateurs du CL et du CMR, la coordination devra s’assurer que le consultant en charge de finaliser le manuel de procédure de suivi évaluation avec la participation des tous les acteurs impliqués dans la mise en œuvre du projet, produise le dictionnaire des indicateurs et joint dans un plan détaillé de suivi évaluation assortit des protocoles pour conduire toutes les enquêtes (d’effet, thématique ou socio-économique à mi-parcours et à l’achèvement) et les modalités de choix de contrefactuel pour faciliter l’estimaion des parts attribuables à l’intervention.

Ci-dessous des définitions de quelques indicateurs de base du FIDA tirés dans les directives du FIDA en lien avec le PASS et prévus dans le cadre logique (niveaux: objectifs et effets)

**Au niveau de l’objectif global:** Contribuer à l’amélioration de la souveraineté alimentaire et de la résilience du pays aux chocs

1.2.9	Ménages ayant amélioré leurs connaissances, attitudes et pratiques nutritionnelles (KAP)
-------	--

<b>définition</b>	Pourcentage des ménages ciblés qui ont acquis de nouvelles connaissances et ont adopté de bonnes attitudes et pratiques (KAP) en matière de nutrition. Cet indicateur est pertinent si un projet comprend l'éducation nutritionnelle, le conseil, la communication sur le changement de comportement, la transmission de messages dans les médias sur la nutrition, la démonstration de cuisine, etc. Il s'agit d'une mesure du changement dans les comportements ciblés qui ont des impacts négatifs sur la nutrition telle que déterminée par une analyse de la situation nutritionnelle. Il s'agit notamment de l'amélioration de l'assainissement et de l'hygiène de l'eau, de l'amélioration des pratiques d'alimentation des enfants, de la consommation de micronutriments, de la sécurité alimentaire et de la culture, entre autres. Ces pratiques peuvent varier en fonction du contexte.
<b>Source de données et méthode de collecte</b>	Sondage sur les CI mené à la base de référence, à mi-parcours et à l'achèvement. Les données doivent être reflétées dans le SGPO à ces 3 points dans le temps.  Dans le modèle de questionnaire sur les coi, le module KAP comprend six composantes correspondant aux comportements les plus répandus affectant les résultats nutritionnels. Les six composantes portent sur A. Eau et hygiène, B. Assainissement et hygiène, C. Sécurité alimentaire, hygiène et préparation, D. Consommation de micronutriments, E. Pratiques alimentaires et F. Pratiques culturelles alimentaires. Le projet devrait sélectionner au moins deux composantes en fonction des comportements les plus importants qui devraient être promus par le projet pour améliorer la nutrition. Les questions et réponses devront peut-être être adaptées au contexte spécifique et aux pratiques nutritionnelles dans la zone du projet. Il peut être nécessaire d'élaborer d'autres composantes en fonction des caractéristiques du projet (il est recommandé de les mettre au point au cours de la conception). Le questionnaire des composantes kap devrait être contextualisé et finalisé avec un expert en nutrition avant que l'enquête de base ne soit effectuée.
<b>Unité enquêtée</b>	Enquête auprès des ménages
<b>mesure</b>	Calcul basé sur l'enquête actuelle sur les CI
<b>Questions relatives aux coi</b>	[F NUTRITION :] [CONTEXTE NUTRITIONNEL F1 : F.1.0, F.1.1] [CAPOT F3]
<b>Détermination de la valeur de l'indicateur</b>	L'indicateur ne s'applique qu'aux ménages bénéficiaires qui ont participé à une activité soutenue par un projet visant à améliorer la nutrition: vérifiez auprès du système de suivi et d'évaluation du projet et de l'enquête CI F.1.0.  En fonction des réponses de chaque composante sélectionnée, un score KAP est calculé et exprimé en pourcentage.  1 point est attribué à chaque réponse adéquate et le nombre total de points pour chaque composante est converti en pourcentage. Le score KAP final correspond à la moyenne du score de chaque composante. Un poids égal est donc appliqué à chaque composant (sauf indication contraire et justification contraire dans le document de conception).  <b>Si le score KAP est un MINIMUM de 60%, alors le ménage devrait avoir atteint les exigences pour l'amélioration de la nutrition KAP ; exemple :</b>  <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Composante A. Eau et hygiène : 5 réponses adéquates sur 6 questions : 85 %</li> <li>▪ Composante C. Sécurité, hygiène et préparation des aliments : 5 réponses adéquates sur 9 questions : 55 %</li> <li>▪ Composante E. Pratiques d'alimentation/alimentation complémentaire - Pour les mères ayant des enfants de plus de 6 mois : 4 réponses adéquates sur 5 questions : 80 %</li> </ul> <p>▪ Score KAP = (85 % + 55 % + 80 %)/3 = 75 % &gt;60 % Le ménage interrogé a atteint les exigences d'amélioration de la nutrition KAP.</p>

	Voir Appendix II sur la nutrition et l'autonomisation Indicateurs de mesure des <i>COI Lignes directrices</i> pour la description des CRITÈRES D'ADÉQUATION et pour l'estimation de 1.2.9 au niveau du projet sur la base des résultats de l'enquête coi
<b>Désagrégation obligatoire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Ménages (nombre)</li> <li>- Ménages (%)</li> <li>- Membres du ménage (nombre)</li> </ul>

**Objectif de développement:** Améliorer la production, la productivité et la résilience climatique des chaînes de valeur sélectionnées pour répondre à la demande alimentaire du marché, à des prix abordables et rémunérateurs qui améliorent les revenus des producteurs.

<b>ETS.2.1</b>	<b>Ménages satisfaits des services soutenus par le projet</b>
<b>définition</b>	Les participants ont déclaré qu'ils: a) avaient facilement accès ou utilisé les services fournis par les entités publiques/privées soutenues par le projet, et b) étaient satisfaits de la qualité des services fournis par les entités publiques/privées soutenues par le projet. L'indicateur vise à déterminer si les principaux services fournis par les entités publiques/privées soutenues par le projet répondent de manière adéquate aux besoins des groupes cibles en matière de production, d'entreprise, d'emploi et de moyens de subsistance. L'indicateur évalue indirectement (1) la réactivité du projet à refléter les points de vue et les besoins des groupes cibles lors de la conception, de la prestation et de l'adaptation des services, et (2) l'impact du soutien au renforcement des capacités du projet aux fournisseurs de services sur l'amélioration de leurs capacités de prestation de services.
<b>Source de données et méthode de collecte</b>	Sondage sur les CI mené à la base de référence, à mi-parcours et à l'achèvement. Les données doivent être reflétées dans le SGPO à ces 3 points dans le temps. Des questions distinctes devraient être posées pour chaque service principal fourni par les entités publiques/privées appuyées par le projet (un maximum de trois services principaux devraient être identifiés par projet), à déterminer lors de la conception du projet (ou du démarrage). Les critères de sélection pour les principaux services fournis pourraient inclure le niveau prévu de sensibilisation des bénéficiaires et le budget alloué au service.
<b>Unité enquêtée</b>	Enquête auprès des ménages
<b>mesure</b>	Calcul basé sur l'enquête actuelle
<b>Questions relatives aux coi</b>	<b>[H1] ACCÈS ET UTILISATION DES SERVICES : H.1.1, H.1.2 et H.1.3</b>
<b>Détermination de la valeur de l'indicateur</b>	Les ménages sont considérés comme satisfaits des services fournis par le projet si, POUR CHAQUE service dont ils ont bénéficié, ils ont réussi à y accéder/à l'utiliser facilement ET s'ils étaient satisfaits de sa qualité. Ménage satisfait : SI LORSQUE K.1=1 ALORS [(K.2= 3 OU 4) ET (K.3=3 OU 4)] POUR CHAQUE SERVICE
<b>Désagrégation obligatoire</b>	Ménages Ménages (%) Membres du ménage

<b>IE.2.1</b>	<b>Les individus démontrent une amélioration de l'autonomisation</b>
<b>définition</b>	<p>L'indicateur d'autonomisation du FIDA vise à mesurer l'autonomisation des individus dans les communautés où les projets du FIDA sont mis en œuvre, dans les domaines pertinents pour les opérations du FIDA. IE 2.1 comprend 10 des 12 dimensions pour le pro-WEAI, en mettant l'accent sur ceux que le FIDA peut influencer par le biais de ses activités soutenues. Chaque dimension est mappée à l'un des trois domaines de l'autonomisation : l'agence <b>intrinsèque</b> (pouvoir à l'intérieur), <b>l'agence instrumentale</b> (pouvoir à) et <b>l'agence collective</b> (pouvoir avec) qui sont liées à la définition de l'autonomisation. La mapping des dimensions est la suivante:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Libre arbitre intrinsèque</b> : Autonomie en matière de revenu, auto-efficacité et attitudes à l'égard de la violence entre partenaires intimes.</li> <li>▪ <b>Agence instrumentale</b>: Contribution aux décisions productives, Propriété des terres et autres actifs, Accès aux services financiers et décisions en la matière (le cas échéant, projet soutenu par le FIDA), Contrôle de l'utilisation des revenus et équilibre du travail.</li> <li>▪ <b>Organisme collectif</b> : Appartenance à un groupe et appartenance à des groupes influents</li> </ul> <p><i>L'indicateur doit être ventilé par sexe afin de comparer l'autonomisation entre les femmes et les hommes.</i></p>
<b>Source de données et méthode de collecte</b>	<p>Sondage sur les CI mené à la base de référence, à mi-parcours et à l'achèvement. Les données doivent être reflétées dans le SGPO à ces 3 points dans le temps.</p> <p>L'unité d'enquête correspond au ménage, mais le sexe du répondant compte; il est en effet important de s'assurer que la proportion de femmes (hommes) répondantes reflète la proportion de femmes (hommes) ciblées par le projet.</p> <p>Si le projet est défini comme transformatrice de genre, le questionnaire sur les conflits d'intérêts comprend alors toutes les questions avec une mention <b>IE.2.1</b> (numéro ci de l'indicateur d'autonomisation du FIDA) incluse dans les modules du questionnaire sur les conflits d'intérêts, ainsi que toutes les questions incluses dans les sous-modules dédiés à l'autonomisation du module H PARTICIPATION ET [AUTONOMISATION énumérés ci-dessous:]</p> <p style="padding-left: 40px;">[[H2 APPARTENANCE AU GROUPE ET INFLUENCE] [H3 ATTRIBUTION DE TEMPS] [H4] AUTONOMIE DANS LA PRISE DE DÉCISION [H5 NOUVELLE ÉCHELLE GÉNÉRALE D'AUTO-EFFICACITÉ [H6] ATTITUDES À L'ÉGARD DE LA VIOLENCE DOMESTIQUE</p> <p>Il est à noter que le sous-module H[6 ] Attitudes à l'égard de la violence familiale est obligatoire. Cependant, étant donné la sensibilité du sujet dans certains contextes, le personnel du projet pourrait communiquer avec l'ECG PDT et l'équipe de genre pour obtenir des conseils sur la meilleure façon de recueillir les données.</p> <p>Notez également que pour les sous-modules [H3 à H][6], l'équipe du projet pourrait envisager d'étudier à la fois l'homme et la femme au sein du ménage pour un sous-ensemble spécifique de projets. Il est recommandé que, étant donné que cette approche nécessite des ressources supplémentaires (temps, budget et capacités), le personnel du projet contacte ECG PDT et l'équipe de genre pour obtenir un soutien si nécessaire.</p>
<b>Unité enquêtée</b>	Enquête auprès des ménages, personnes bénéficiaires reflétant la proportion de femmes/hommes ciblées par le projet
<b>mesure</b>	<b>COMPARAISON des résultats avec l'enquête de référence</b>
<b>Questions relatives aux coi</b>	<p><b>Toutes les questions avec un IE.2.1 (NUMÉRO CI) mentionnent:</b></p> <p>[B LOGEMENTS ET ACTIFS : ]B.1.2, B.2.1, B.2.2, B.2.3, B.2.4. [C PRODUCTION ET RESSOURCES NATURELLES: ]C.0.1, C.0.3, C.0.7, C.1.3, C.1.4, C.1.15, C.1.22, C.1.23, C.2.0, C.2.1, C.2.7, C.2.8, C.2.9, C.2.10, C.2.11, C.3.3, C.3.4, C.3.5, C.3.6. [E SERVICES FINANCIERS: ]E.1, E.2, E.3,E.4, E.5, E.7, E.8, E.10 [F NUTRITION : ]F.1.2, F.1.3. [I ENTREPRISES RURALES:] I.0.2, I.1.3, I.2.1.</p> <p><b>ainsi que des sous-modules dédiés à l'autonomisation:</b></p> <p>[H PARTICIPATION ET AUTONOMISATION : ] [[H2 APPARTENANCE AU GROUPE ET INFLUENCE] [H3 ATTRIBUTION DE TEMPS] [H4] AUTONOMIE DANS LA PRISE DE DÉCISION</p>

	[H5 NOUVELLE ÉCHELLE GÉNÉRALE D'AUTO-EFFICACITÉ [H6] ATTITUDES À L'ÉGARD DE LA VIOLENCE DOMESTIQUE		
<b>Détermination de la valeur de l'indicateur</b>	L'indicateur ne s'applique qu'aux personnes qui ont bénéficié d'une activité soutenue par un projet ou qui y ont participé : vérifiez auprès du système de suivi et d'évaluation du projet.		
	Chaque dimension est également pondérée et se voit attribuer une note - 1: Adéquat et 0: pas adéquat - selon les réponses aux questions liées à la dimension:		
	En fonction de l'évaluation de chaque dimension, un score d'autonomisation est calculé, puis exprimé en pourcentage. Chaque dimension est également pondérée. <b>Le score doit ensuite être comparé au score de base pour évaluer s'il a augmenté ou non : Exemple 1 pour 1 individu :</b>		
	<i>Sondage sur les COI</i>	<i>ligne de base</i>	<i>À moyen terme</i>
	<b>taille:</b> <b>Agence intrinsèque</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Autonomie en matière de revenu :</li> <li>▪ Auto-efficacité :</li> <li>▪ Attitudes à l'égard de la violence entre partenaires intimes :</li> </ul> <b>Agence instrumentale</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Contribution aux décisions productives :</li> <li>▪ Propriété des terres et autres actifs :</li> <li>▪ Accès aux services financiers et décisions en la matière :</li> <li>▪ Contrôle de l'utilisation du revenu :</li> <li>▪ Équilibre du travail :</li> </ul> <b>Agence collective:</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Appartenance à un groupe :</li> <li>▪ Appartenance à des groupes influents</li> </ul>	<b>Agence intrinsèque</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Adéquat: 1Pt</li> <li>▪ Non adéquat : 0 Pt</li> <li>▪ Adéquat, 1 Pt</li> </ul> <b>Agence instrumentale</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Pas adéquat, 0 Pt</li> <li>▪ Adéquat, 1 Pt</li> <li>▪ Adéquat, 1 Pt</li> <li>▪ Adéquat, 0 Pt</li> <li>▪ Pas adéquat, 0 Pt</li> </ul> <b>Agence collective</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Pas adéquat. 0 Pt</li> <li>▪ Pas adéquat, 0 Pt</li> </ul>	<b>Agence intrinsèque</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Adéquat: 1Pt</li> <li>▪ Non adéquat : 0 Pt</li> <li>▪ Adéquat, 1 Pt</li> </ul> <b>Agence instrumentale</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Adéquat, 1 Pt</li> <li>▪ Adéquat, 1 Pt</li> <li>▪ Adéquat, 1 Pt</li> <li>▪ Adéquat, 1 Pt</li> <li>▪ Pas adéquat, 0 Pt</li> </ul> <b>Agence collective</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Pas adéquat. 0 Pt</li> <li>▪ Pas adéquat, 0 Pt</li> </ul>
<i>Total de points :</i>	<i>4 points (sur 10)</i>	<i>6 points (sur 10)</i>	
<b>Score d'autonomisation :</b>	<b>40%</b>	<b>60%</b>	
<b>Le répondant a connu une amélioration de l'autonomisation</b>			
<b>Exemple 2 pour 1 individu :</b>			
<i>Sondage sur les COI</i>	<i>ligne de base</i>	<i>À moyen terme</i>	
<b>taille:</b> <b>Agence intrinsèque</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Autonomie en matière de revenu :</li> <li>▪ Auto-efficacité :</li> <li>▪ Attitudes à l'égard de la violence entre partenaires intimes :</li> </ul> <b>Agence instrumentale</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Contribution aux décisions productives :</li> <li>▪ Propriété des terres et autres actifs :</li> <li>▪ Accès aux services financiers et décisions en la matière :</li> <li>▪ Contrôle de l'utilisation du revenu :</li> </ul>	<b>Agence intrinsèque</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Adéquat: 1Pt</li> <li>▪ Non adéquat : 0 Pt</li> <li>▪ Adéquat, 1 Pt</li> </ul> <b>Agence instrumentale</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Pas adéquat, 0 Pt</li> <li>▪ Adéquat, 1 Pt</li> <li>▪ Pas adéquat, 0 Pt</li> <li>▪ Adéquat, 0 Pt</li> <li>▪ Pas adéquat, 0 Pt</li> </ul>	<b>Agence intrinsèque</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Adéquat: 1Pt</li> <li>▪ Non adéquat : 0 Pt</li> <li>▪ Pas adéquat, 0 Pt</li> </ul> <b>Agence instrumentale</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Pas adéquat, 0 Pt</li> <li>▪ Adéquat, 1 Pt</li> <li>▪ Pas adéquat, 0 Pt</li> <li>▪ Adéquat, 1 Pt</li> <li>▪ Pas adéquat, 0 Pt</li> </ul>	
<i>Total de points :</i>	<i>4 points (sur 10)</i>	<i>6 points (sur 10)</i>	
<b>Score d'autonomisation :</b>	<b>40%</b>	<b>60%</b>	

	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <i>Équilibre du travail :</i></li> <li><b>Agence collective:</b></li> <li>▪ Appartenance à un groupe :</li> <li>▪ Appartenance à des groupes influents</li> </ul>	<b>Agence collective</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ adéquat. 1 Pt</li> <li>▪ Pas adéquat, 0 Pt</li> </ul>	<b>Agence collective</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ adéquat. 1 Pt</li> <li>▪ Pas adéquat, 0 Pt</li> </ul>
	Total de points :	4 points (sur 10)	4 points (sur 10)
	<b>Score d'autonomisation :</b>	<b>40%</b>	<b>40%</b>
	<p><b>Dans l'ensemble, le répondant n'a pas connu d'amélioration de l'autonomisation. Cependant, une analyse du changement dans les domaines de l'autonomisation donne un aperçu des changements dans l'autonomisation au niveau de l'indicateur. Les attitudes à l'égard de la violence entre partenaires intimes sont contrebalancées par le contrôle de l'utilisation du revenu.</b></p>		
Désagrégation obligatoire	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre total de personnes (nombre)</li> <li>- Nombre total de personnes (%)</li> <li>- Femmes (nombre)</li> <li>- Femmes (%)</li> <li>- Hommes (nombre)</li> <li>- Hommes (%)</li> </ul>		

EFFET 1: Augmentation de la production agricole diversifiée grâce à l'amélioration de la résilience climatique et de la nutrition des ménages ruraux

1.2.4	Ménages déclarant une augmentation de la production
<b>définition</b>	Ménages bénéficiaires interrogés (par exemple, les fermes pluviales et irriguées, les propriétaires de bétail) qui affirment que les activités soutenues par le projet (par exemple, formation, fourniture d'intrants) les ont aidés à augmenter la quantité de cultures clés récoltées grâce à de meilleurs rendements (c'est-à-dire la quantité de récoltes récoltées par unité de surface) ou à une augmentation de la superficie cultivée, par rapport à l'année précédente. Pour les céréales, les céréales et les légumineuses, la production est normalement mesurée en tonnes métriques ou en kilogrammes. Peut également faire référence à une augmentation de la production animale (p. ex. augmentation de la production laitière, réduction de la mortalité animale, amélioration de la fertilité) ou du volume des prises de poissons par rapport à la situation antérieure au projet.
<b>Source de données et méthode de collecte</b>	<p>Sondage sur les CI mené à la base de référence, à mi-parcours et à l'achèvement. Les données doivent être reflétées dans le SGPO à ces 3 points dans le temps.</p> <p>Les modules [C1] CROP et [C2] LIVESTOCK ne s'appliquent qu'aux cultures et au bétail pertinents pour le projet (par exemple, les chaînes de valeur sélectionnées par le projet).</p> <p><i>Note : Pour la production végétale, en complément de l'enquête sur les résultats et afin d'obtenir davantage de données scientifiques sur les rendements réels, des enquêtes de pointe sur les coupes de cultures peuvent être entreprises, éventuellement avec l'appui des ministères de l'agriculture, de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture ou de centres de recherche agricole.</i></p>
<b>Unité enquêtée</b>	Enquête auprès des ménages
<b>mesure</b>	<b>COMPARAISON des résultats avec l'enquête de référence</b> (en l'absence de données antérieures, rappelez-vous les questions nécessaires).
<b>Questions relatives aux coi</b>	<p>Module [C] PRODUCTION</p> <p>[C0] RENSEIGNEMENTS SUR LA FERME : C.0.1, C.0.2, C.0.3, C.0.4 et C.0.6</p> <p>[C1] CULTURE: C.1.2 et C.1.14</p> <p>[C2] CHEPTEL: C.2.0, C.2.1, C.2.3, C.2.16, C.2.17, C.2.18, C.2.19, C.2.20, C.2.21, C.2.22, C.2.23 et C.2.24.</p> <p><b>Les questions C.2.17 à C.2.24 pourraient être adaptées selon le type de bétail (petit ou gros bétail) et le type de production (viande, lait, oeufs, etc.).</b></p> <p><i>Par exemple, pour les activités liées au lait ou aux œufs : Ajouter des questions sur la production (production par animal si le lait) et l'autoconsommation pendant la période de référence au lieu des points C.2.17 à C.2.24.</i></p> <p>[C3] PÊCHE : C.3.0, C.3.2, C.3.16, C.3.17, C.3.18 et C.3.19</p>

<b>Détermination de la valeur de l'indicateur</b>	<p>L'indicateur ne s'applique qu'aux bénéficiaires qui ont reçu des activités soutenues par le projet afin d'augmenter la production (par exemple, formation, fourniture d'intrants): vérifiez auprès du système de suivi et d'évaluation du projet et de l'enquête IC C.1.2 (culture) et C.2.3 (élevage) et C.3.2 (pêche). L'augmentation/diminution de la production ne doit être calculée que sur la culture spécifique soutenue par le projet.</p> <p><b>Culture : C.1.14</b> <b>Pêche : C.3.17</b></p> <p><b>bétail:</b> <b>Les calculs suivants sont destinés aux gros animaux d'élevage et à la production de viande.</b> <b>Augmentation par rapport à l'enquête précédente : C.2.16</b> <b>ou</b> <b>Augmentation par rapport à l'exercice précédent (<math>X_N</math> et <math>X_{N-1}</math>): C.2.16, C.2.17, C.2.18, C.2.19, C.2.20, C.2.21, C.2.22, C.2.23 et C.2.24.</b> <math>X_N = C.2.16</math> <math>X_{N-1} = X_N - (Né + Reçu + Acheté)</math> <math>+ (Donné + perdu + vendu vivant + vendu abattu + consommation)</math> <math>= C.2.16 - (C.2.17 + C.2.18 + C.2.19)</math> <math>+ (C.2.20 + C.2.21 + C.2.22 + C.2.23, + C.2.24)</math></p>
<b>Désagrégation obligatoire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Ménages</li> <li>- Ménage (%)</li> <li>- Nombre total de membres titulaires</li> </ul>
<b>3.2.2</b>	<b>Ménages déclarant adopter des technologies et des pratiques durables sur le plan environnemental et résilientes au changement climatique</b>
<b>définition</b>	Les bénéficiaires de projets qui ont été formés aux pratiques écologiquement durables et/ou à la gestion des risques liés au climat et qui affirment que: a) ils maîtrisent pleinement ces pratiques; et b) ils utilisent désormais couramment ces technologies et pratiques.
<b>Source de données et méthode de collecte</b>	Sondage sur les CI mené à la base de référence, à mi-parcours et à l'achèvement. Les données doivent être reflétées dans le SGPO à ces 3 points dans le temps.
<b>Unité enquêtée</b>	Enquête auprès des ménages
<b>mesure</b>	Calcul basé sur l'enquête actuelle sur les CI
<b>Questions relatives aux coi</b>	<b>[G] DURABILITÉ ENVIRONNEMENTALE ET RÉSILIENCE CLIMATIQUE:</b> G.1, G.2, G.3, G. 4, G.5, G. 6, G.7 et G.8.
<b>Détermination de la valeur de l'indicateur</b>	<p>L'indicateur ne s'applique qu'aux bénéficiaires qui ont reçu un soutien du projet pour l'adoption de technologies et de pratiques durables sur le plan environnemental et résilientes au climat: vérifiez auprès du système de suivi et d'évaluation du projet et de l'enquête CI G.1 et G.2</p> <p><b>adoption:</b> Technologies et pratiques écologiquement viables : si oui à <b>TOUS les G.6, G.7 et G.8</b> Technologies et pratiques résilientes: si oui à <b>TOUS G.3 G.4 et G.5</b></p>
<b>Désagrégation obligatoire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Ménages (nombre)</li> <li>- Ménages (%)</li> <li>- Nombre total de membres titulaires</li> </ul>
<b>1.2.8</b>	<b>Femmes déclarant une diversité alimentaire minimale (MDDW)</b>
<b>définition</b>	Femmes enquêtées affirmant qu'elles consomment un régime diversifié, ce qui signifie qu'elles consomment au moins 5 sur 10 groupes d'aliments prescrits. Il s'agit d'un indicateur indirect permettant de juger de l'adéquation de la consommation de micronutriments (par exemple, vitamines, minéraux) par les femmes. Il s'agit également d'une approximation pour évaluer l'adéquation de l'apport nutritionnel des membres du ménage. On s'attend à ce que le MDDW fournisse une image plus large de l'apport nutritionnel d'un ménage, en tenant compte du fait que dans la plupart des sociétés, les femmes sont plus susceptibles d'être vulnérables sur le plan nutritionnel en raison de leur position défavorisée par rapport à la distribution intra-ménage d'aliments nutritifs dans les milieux pauvres en ressources, qui sont les principales cibles des opérations du FIDA. En outre, les femmes, et en particulier les femmes en âge de procréer (15-49 ans), sont plus vulnérables en raison de leur demande physiologique plus élevée en nutriments que les hommes adultes.

<b>Source de données et méthode de collecte</b>	<p>Sondage sur les CI mené à la base de référence, à mi-parcours et à l'achèvement. Les données doivent être reflétées dans le SGPO à ces 3 points dans le temps.</p> <p>en particulier:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Assurez-vous que la liste d'exemples au sein de chaque catégorie est adaptée au contexte local.</li> <li>▪ S'assurer que les agents recenseurs connaissent les plats locaux; Si le répondant mentionne un plat mélangé, demandez tous les ingrédients et continuez à demander jusqu'à ce que le répondant ne dise « rien d'autre ».</li> </ul>
<b>Unité enquêtée</b>	Enquête auprès des ménages, femmes âgées de 15 à 49 ans
<b>mesure</b>	Calcul basé sur l'enquête actuelle sur les CI
<b>Questions relatives aux coi</b>	<p>[F NUTRITION :]</p> <p>[CONTEXTE NUTRITIONNEL F1 : F.1.0, F.1.1]</p> <p>[DIVERSITÉ DU RÉGIME ALIMENTAIRE F2 : F.2.1 et F.2.2]</p>
<b>Détermination de la valeur de l'indicateur</b>	<p>L'indicateur ne s'applique qu'aux ménages bénéficiaires qui ont participé à une activité soutenue par un projet visant à améliorer la nutrition: vérifiez auprès du système de suivi et d'évaluation du projet et de l'enquête CI F.1.0 et où une femme âgée de 15 à 49 ans est disponible pour cette partie du questionnaire.</p> <p>Le questionnaire (F.2.2) comprend la classification des aliments en 10 groupes d'aliments. On demande aux femmes (15-49 ans) quelle nourriture elles ont mangée au cours des dernières 24 heures. Si le régime alimentaire des femmes comprend des aliments qui peuvent être classés en un MINIMUM DE CINQ groupes d'aliments, on s'attend à ce qu'elle ait satisfait à l'exigence minimale de consommation de micronutriments. La quantité de chaque groupe alimentaire doit être de 15 g ou plus.</p> <p><b>Voir Appendix II sur les indicateurs de nutrition et d'autonomisation de la mesure des COI Lignes directrices pour l'estimation de 1.2.8 au niveau du projet sur la base des résultats de l'enquête coi</b></p>
<b>Désagrégation obligatoire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Femmes (nombre)</li> <li>- Femmes (%)</li> <li>- Ménages (nombre)</li> <li>- Ménages (%)</li> <li>- Membre du ménage (nombre)</li> </ul>
<b>2.2.2</b>	<b>Entreprises rurales soutenues ayant enregistré une augmentation de leurs bénéfiques</b>
<b>définition</b>	Les entreprises rurales soutenues par des projets interrogés ont déclaré une augmentation de leurs bénéfiques au cours de la période considérée, comme le montrent les tendances des ventes, des revenus et des dépenses. Le bénéfice est estimé en déduisant toutes les dépenses et tous les coûts récurrents des revenus totaux ou des ventes.
<b>Source de données et méthode de collecte</b>	<p>Sondage sur les CI mené à la base de référence, à mi-parcours et à l'achèvement. Les données doivent être reflétées dans le SGPO à ces 3 points dans le temps.</p> <p>Les données peuvent être collectées ou calculées par le personnel de suivi et d'évaluation du projet, en utilisant les données sur les recettes et les dépenses qui devraient être systématiquement enregistrées par les entreprises bénéficiaires. Si c'est le cas, il n'est pas nécessaire d'inclure les questions dans le questionnaire sur les ci.</p> <p>Si elles sont recueillies dans le cadre de l'enquête sur les centres d'enquête, la collecte de données est effectuée au niveau des ménages et devrait être appliquée aux bénéficiaires impliqués dans les entreprises rurales promues par le projet.</p>
<b>Unité enquêtée</b>	Les questions relatives aux entreprises sont menées au niveau des ménages mais devraient être appliquées aux bénéficiaires impliqués dans les entreprises rurales promues par le projet.
<b>mesure</b>	<b>COMPARAISON des résultats avec l'enquête de référence</b> (en l'absence de données antérieures, rappelez-vous les questions nécessaires).
<b>Questions relatives aux coi</b>	<p>[I ENTREPRISES RURALES : ]</p> <p>[I1 BÉNÉFICES DES ENTREPRISES RURALES]</p>



<b>Détermination de la valeur de l'indicateur</b>	<p>L'indicateur s'applique aux entreprises rurales soutenues par le projet, qu'elles soient formelles ou informelles, et comprend les activités pré entreprises telles que les initiatives de travail indépendant, les micros entreprises avec des activités semi-structurées ou les petites entreprises avec des entreprises structurées.</p> <p>Le pourcentage déclaré devrait se rapporter au nombre total d'entreprises soutenues depuis le démarrage du projet, c'est-à-dire en incluant la fraction qui a fait faillite.</p> <p>Bénéfice au moment de l'enquête  = Ventes – Coûts  = I.1.1 – 1-1-2</p>
<i>Désagrégation obligatoire</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'entreprises</li> <li>- Pourcentage d'entreprises</li> </ul>
<b>2.2.1</b>	<b>Bénéficiaires ayant de nouveaux emplois/possibilités d'emploi (FIDA12)</b>
<b>définition</b>	<p>Nombre de nouveaux emplois saisonniers à temps plein ou récurrents à la ferme et à l'extérieur de la ferme créés depuis le démarrage du projet, soit en tant que personnes autonomes (travailleurs autonomes), soit en tant qu'employés de micro, petites et moyennes entreprises. Les emplois créés au sein des organisations d'agriculteurs qui ont reçu un soutien de projet sont également inclus, mais les emplois temporaires créés pour une période limitée (par exemple pour la construction de routes) doivent être exclus.</p>
<b>Source de données et méthode de collecte</b>	<p>Sondage sur les CI mené à la base de référence, à mi-parcours et à l'achèvement. Les données doivent être reflétées dans le SGPO à ces 3 points dans le temps.</p> <p><i>Ces informations sont peut-être déjà disponibles grâce au système de suivi et d'évaluation du projet. Si c'est le cas, il n'est pas nécessaire d'inclure les questions dans le questionnaire sur les ci.</i></p> <p><i>Si elles sont recueillies dans le cadre de l'enquête sur les CI, la collecte de données :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- est menée au niveau des ménages, mais appliquée aux bénéficiaires impliqués dans les entreprises rurales promues par le projet pour l'emploi dans les entreprises rurales</li> <li>- devrait être appliqué aux organisations de producteurs soutenues par le projet</li> </ul>
<b>Unité enquêtée</b>	<p>Enquête auprès des ménages  ET / OU  Échantillon d'organisations de producteurs</p>
<b>mesure</b>	<b>COMPARAISON des résultats avec l'enquête de référence</b> (si aucune donnée préalable, rappel des questions nécessaires) pour déduire le nombre de NOUVEAUX emplois <b>créés</b>
<b>Questions relatives aux coi</b>	<p><b>[I ENTREPRISES RURALES : ]</b>  [I0 INFORMATION SUR LES ENTREPRISES RURALES]  [I2 ENTREPRISES RURALES EMPLOI]  <b>[J ORGANISATIONS DE]PRODUCTEURS : J.5 et J.6</b></p>
<b>Détermination de la valeur de l'indicateur</b>	<p>Données à recueillir dans le cadre d'enquêtes spécifiques appliquées :</p> <p>(a) Enquête sur les ménages, y compris un échantillon d'entreprises rurales soutenues (y compris les activités génératrices de revenus) et de bénéficiaires ayant reçu une formation professionnelle et</p> <p>(b) Un échantillon d'organisations de producteurs ruraux</p> <p><b>Nombre d'emplois au moment de l'enquête:</b>  = Nombre d'emplois dans les entreprises rurales  + nombre d'emplois résultant de la formation professionnelle  + nombre d'emplois dans les organisations de producteurs  = I.21 + I.22 + I.23  + I,25  ...+ J.6</p>
<i>Désagrégation obligatoire</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nouveaux emplois</li> <li>- Propriétaire de l'emploi - hommes</li> <li>- Titulaire d'emploi - femmes</li> <li>- Propriétaire de l'emploi - jeune</li> <li>- Propriétaire de l'emploi - autochtone (le cas échéant)</li> </ul>

<b>SF.2.2</b>	<b>Les ménages déclarent qu'ils peuvent influencer la prise de décision des autorités locales et des prestataires de services soutenus par le projet</b>
<b>définition</b>	Les personnes qui participent à des groupes/organisations bénéficiant d'un appui au projet déclarent: a) qu'elles ont une influence sur les décisions prises au sein du groupe ou de l'organisation appuyé par le projet auquel elles participent; et b) que le groupe ou l'organisation appuyé par le projet auquel ils participent peut influencer la prise de décisions par les autorités locales et les prestataires de services appuyés par le projet.
<b>Source de données et méthode de collecte</b>	Sondage sur les CI mené à la base de référence, à mi-parcours et à l'achèvement. Les données doivent être reflétées dans le SGPO à ces 3 points dans le temps.
<b>Unité enquêtée</b>	Enquête auprès des ménages
<b>mesure</b>	Calcul basé sur l'enquête actuelle
<b>Questions relatives aux coi</b>	<b>[APPARTENANCE AU GROUPE H2] ET INFLUENCE : H.2.1, H.2.2, H.2.3 et H.2.4</b>
<b>Détermination de la valeur de l'indicateur</b>	L'indicateur ne s'applique qu'aux organisations/groupes communautaires appuyés par le projet, tandis que le module H2 APPARTENANCE ET INFLUENCE DU GROUPE fait référence à toute organisation ou à tout groupe communautaire auquel le répondant pourrait appartenir. Par conséquent, pour l'interprétation et la détermination de la valeur de cet indicateur, pour chaque organisation ou groupe sélectionné à la question H.2.1, il faudrait déterminer s'il s'agit d'une organisation ou d'un groupe appuyé par un projet.[]  Les ménages seront considérés comme étant en mesure d'influencer la prise de décision des autorités locales et des fournisseurs de services soutenus par le projet  SI, pour <b>au moins un groupe soutenu par un projet</b> auquel ils appartiennent, ils répondent 3 (moyenne mesure) ou 4 (étendue élevée) aux questions H.2.3 ET H.2.4.
<b>Désagrégation obligatoire</b>	Ménages  Ménages (%)  Membres du ménage

**Effet 2:** Les produits agricoles sont valorisés et approvisionnent les marchés territoriaux/nationaux avec la participation des secteurs coopératifs et marchands

<b>2.2.6</b>	<b>Les ménages ont fait état d'un meilleur accès physique aux marchés, aux installations de transformation et de stockage</b>
<b>définition</b>	Ménages bénéficiaires interrogés qui affirment que, par rapport à la situation antérieure au projet: a) ils peuvent désormais accéder plus facilement aux marchés, aux installations de transformation ou de stockage requises; et b) ces installations sont pleinement fonctionnelles.
<b>Source de données et méthode de collecte</b>	Sondage sur les CI mené à la base de référence, à mi-parcours et à l'achèvement. Les données doivent être reflétées dans le SGPO à ces 3 points dans le temps.
<b>Unité enquêtée</b>	Enquête auprès des ménages
<b>mesure</b>	<b>COMPARAISON des résultats avec l'enquête de référence</b> (si aucune donnée précédente, rappel des questions nécessaires) et calcul basé sur l'enquête actuelle
<b>Questions relatives aux coi</b>	MODULE D TRANSFORMATION ET ACCÈS AUX MARCHÉS[] MODULE C1 PRODUCTION ET RESSOURCES NATURELLES: C.1.1[]6 à C.1.21

<p><b>Détermination de la valeur de l'indicateur</b></p>	<p>L'indicateur ne s'applique qu'aux ménages bénéficiaires qui ont participé à toute activité soutenue par un projet visant à améliorer l'accès physique aux marchés, aux installations de traitement et de stockage: vérifiez auprès du système de suivi et d'évaluation du projet</p> <p>En fonction des interventions du projet spécifique, toutes les dimensions (stockage / marché / transformation) de l'indicateur ne peuvent pas être applicables, l'équipe du projet ne doit sélectionner que les questions qui correspondent aux activités soutenues par le projet et aux changements attendus qui en résultent.</p> <p>Installations d'entreposage : C.1.16 à C.1.21 Facilités de marché: D.5. à D.9 Installations de transformation: D.1. à D.4</p>
<p><i>Désagrégation obligatoire</i></p>	<p>Pour chaque type d'installation pertinent (marché, transformation, stockage)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Ménages ayant déclaré avoir amélioré l'accès physique à *type d'installation pertinente* (nombre)</li> <li>- Ménages ayant déclaré avoir amélioré l'accès physique à *type d'installation pertinente* (%)</li> <li>- Taille des ménages (nombre de personnes)</li> </ul>

## **Gestion des savoirs, Communication et apprentissage, Innovation et Mise-à-l'échelle**

### **Stratégie de la Gestion de Savoirs**

Aux fins de la présente stratégie, la gestion des savoirs (GS) est définie comme un ensemble de processus, d'outils et de comportements qui relie et motivent les individus à générer, utiliser et partager les bonnes pratiques, l'apprentissage et l'expertise<sup>66</sup>.

Le présent document se propose d'être un plan pour l'élaboration de la stratégie de GS. Après le démarrage, ce plan devrait être complété et affiné avec l'appui du FIDA. La stratégie et le plan de GS seront validés par les parties prenantes du projet, notamment le MASAE et le CNP, et la non-objection du FIDA.

#### **Objectifs.**

Le plan de gestion des savoirs vise à améliorer la performance du projet en favorisant l'apprentissage, l'adaptation et la mise à l'échelle des bonnes pratiques. Son objectif principal est de développer des outils permettant au projet de capitaliser sur ses expériences et ses leçons apprises.

Les objectifs spécifiques incluent :

- le soutien à l'apprentissage ;
- la diffusion d'innovations et de bonnes pratiques ;
- l'amélioration des performances du projet ;
- la sensibilisation aux pratiques durables ;
- l'amélioration de la conception de futurs projets au Sénégal et dans la région ;
- la contribution aux processus de dialogues politiques sectoriels pour passer les succès à plus grande échelle ;
- l'information sur les activités et les résultats du projet, et faire connaître les expériences réussies ;
- le renforcement de la crédibilité et de la réputation du profil du projet auprès des décideurs à tous niveaux.

#### **Plan d'action**

Ce plan soutient le développement d'un processus efficace de gestion des connaissances pour promouvoir un développement durable sur les plans social, économique et environnemental.

Le projet développera une stratégie de gestion des savoirs et de communication intégrant (i) les thèmes de capitalisation ; (ii) les outils et les actions nécessaires à la systématisation et capitalisation ; (iii) les stratégies de diffusion.

#### **Activité de Systématisation des expériences, des bonnes pratiques et des résultats.**

Il prévoit l'enregistrement, le partage, l'utilisation et la diffusion des connaissances générées par le projet, ainsi que par d'autres initiatives alignées sur ses objectifs. Les expériences, bonnes pratiques et résultats seront systématisés à travers différents produits de gestion des connaissances, facilitant ainsi leur diffusion, leur mise à l'échelle et leur impact sur les politiques sectorielles publiques, contribuant ainsi à la durabilité des résultats du projet et à l'influence des politiques sectorielles nationales.

Pour la stratégie de collecte, développement et systématisation de connaissance inclura la production de 20 documents qui systématiseront les expériences, ainsi que la production de 30 produits audiovisuels (vidéos) et 30 produits audio (podcasts) dans divers domaines de la souveraineté alimentaire. Ces documents aborderont des sujets tels que :

- i) l'impact des pratiques agroécologiques sur la résilience des agroécosystèmes,

- ii) la résilience des EF à travers les pratiques productives durables ;
- iii) la gestion des ressources naturelles,
- iv) la restauration des zones communales dégradées, ainsi que la préservation et la gestion des sources d'eau,
- vi) l'impact des activités et des systèmes de production résilients sur la nutrition,
- vii) la production de données sur les coûts/bénéfices étendus de la transition (continuation du travail EFA+), entre autres.

De plus, elle inclura les domaines de l'organisation sociale, économique et politiques liés au développement rural durable à différents niveaux, notamment sur les marchés territoriaux au sein des pôles de développement locaux/agropoles et en lien avec les marchés urbains, l'intégration régionale des échanges, la consommation de produits locaux, ainsi que le rôle de la société civile organisée en milieu rural dont les organisations de producteurs (OP) dans la consolidation de la souveraineté alimentaire. Cela se fera autour de :

- La capitalisation des études et la production de connaissances résultant de la recherche-action ;
- La systématisation de l'utilisation des résultats dans le dialogue politique sectoriel afin de baser les argumentations sur des produits de connaissances ;
- La systématisation des études liées à la planification et suivi des plans d'aménagement territoriaux ;
- La systématisation des résultats des outils dans les CLAAP (des exploitations familiales et indicateurs de transitions agroécologique) ;
- La systématisation des résultats et données issues des marchés territoriaux ;
- La production de mémoires d'étudiants qui mettent en évidence certaines activités du projet et les résultats qui en découlent ainsi que les principaux enseignements tirés et les histoires tirées de cas concrets.

Cela se fera à travers des exercices de capitalisation participatifs par la réalisation d'événements de production de connaissances, tels que des séminaires thématiques et des groupes de travail spécialisés pour également mettre en débat les résultats et tirées des leçons.

L'UGP travaillera avec ses partenaires stratégiques pour l'identification, la systématisation et la diffusion des connaissances. Il s'agit :

- du CSE pour le suivi et la réalisation études environnementales et participation sur la planification et l'aménagement des territoires<sup>67</sup>.
- des universités partenaires (USSEIN et Assan Deck), pour la réalisation d'études spécifiques avec les enseignants-chercheurs et les étudiants, ainsi que pour la systématisation des résultats des activités de la composante 1.
- de l'ARM, avec l'appui de IPAR, pour les leçons tirées de la composante 2 sur le développement des marchés territoriaux.
- de l'IPAR pour la production de connaissances autour du développement institutionnel territorial (rôles des autorités locales et DAL) ;
- des OP et plus particulièrement du CNCR en tant que partenaire pour le dialogue politique sectoriel, le plaidoyer sur la base de connaissances établies, et la mobilisation des OP, y compris la FONGS pour la systématisation des résultats des composantes 1 et 2 en relation avec les OP. Le CNCR sera aussi l'acteur central de

---

67 Par exemple suivi de feu de brousse, suivi de la croissance de la végétation, Appui à la politique environnementale

capitalisation de connaissances issues des échanges sous régionaux notamment au sein du ROPPA dont il est membre.

Le premier produit de connaissance réalisé avec l'USSEIN pendant la conception du PASS est l'étude EFA+, qui sera publiée par l'université et le FIDA. L'IRD, en tant que partenaire du FIDA dans la région, est un partenaire potentiel pour la coordination et la systématisation des résultats de la recherche dans le pays, ainsi que pour l'identification et l'échange de connaissances dans la région.

### **Activité de Diffusion et communication.**

La diffusion des connaissances est essentielle pour garantir l'appropriation des activités, des résultats et des connaissances générées par le projet par les parties prenantes. Cette activité vise à rendre accessibles les pratiques innovantes et les leçons apprises, favorisant ainsi l'établissement de dialogues stratégiques avec un large éventail de partenaires par les moyens suivants :

- développement et consolidation d'une plateforme web hébergeant les produits de gestion des connaissances du projet, ainsi que d'autres produits liés au développement rural durable. Cette plateforme permettra d'accéder aux produits dans différents formats (livres, vidéo, audios, brochures, etc.) Dans l'animation, le site sera associé à des pages sur les réseaux sociaux les plus adéquats (Facebook, YouTube, Instagram....) ;
- publication de 60 produits de connaissance intéressants pour la diffusion, comprenant des systématisations, des études, etc ;
- organisation d'une douzaine d'événements de diffusion, tels que des présentations de bonnes pratiques et des campagnes d'information, pour faire circuler l'information ainsi que la participation aux foires dont le FIARA;
- organisation de 20 événements d'échanges virtuels pour favoriser la circulation des connaissances entre pairs ;
- organisation de 12 échanges en face à face, y compris deux événements spéciaux appelés "Routes d'apprentissage", pour permettre des interactions directes entre les parties prenantes ;
- documentation multimedias systématique des voyages d'études sud-sud sur des thématiques clés (marché territoriaux, transition agro-écologique) ;
- des campagnes nationales annuelles de sensibilisation à la télévision et/ou à la radio sur des thématiques porteuses relayées par le PASS;

Le projet accordera une attention particulière à la communication sur les thématiques transversales promues dans le cadre de ses activités : l'intégration du genre, l'insertion des jeunes, la prise en compte des personnes handicapées, etc.

Les activités de gestion des savoirs et communication seront budgétisées annuellement et suivies dans le PTBA tout en s'inscrivant dans une stratégie sur la durée du projet, certaines de ces activités pouvant en alimenter de nouvelles les années suivantes.

Pour ce volet de gestion des savoirs, le projet tirera profit des acquis des autres projets en cours (Agrijeunes, PADAER II et autres), des partenaires techniques de mise en œuvre (IPAR, FONGS, CNCR, ANCAR, ARM, CNDN, etc...), du bureau pays FIDA et également de l'expérience de projets aux approches similaires du FIDA dans d'autres pays.

## **PARTIE IV : ANNEXES**

### **4.1 Propositions de Termes de références du Personnel (Unité de gestion du projet)**

- Postes recrutés en interne (mis à disposition)

Annexe 4.1.x : TDR du Responsable de Suivi-Evaluation (RSE)

Annexe 4.1.x : TDR de Responsable Composante 1- expert en agroécologie, changement climatique et environnement

Annexe 4.1.x : TDR de l'expert aménagement et hydraulique agricole

Annexe 4.1.x : TDR de l'Expert en finance rural

Annexe 4.1.x : TDR du Responsable Composante 2 (expert en ingénierie sociale et organisations paysannes)

Annexe 4.1.x : TDR de l'Expert en Génie Civil Chargé des Infrastructures

Annexe 4.1.x : TDR de Assistant spécialistes en Génie Civil au niveau des régions

- Postes recrutés sur le marché

Annexe 4.1.x : TDR du Responsable en passation de marchés

Annexe 4.1.x : Proposition de TDR de l'Assistant(e) en Passation de Marchés

### **Annexe 4.1.1 : TDR de Responsable Composante 1- expert en agroécologie, changement climatique et environnement**

Sous la supervision et l'autorité directe du Chef des opérations, le Responsable de Composante 1, expert en agroécologie sera chargé de la coordination et du suivi technique des activités du PASS liées à la production, à l'aménagement des terres et à la gestion des ressources naturelles, aux activités de recherche-action, de mécanisation et de services de vulgarisation avec une vision axé sur l'agroécologie, la production intégrée et le respect et la conservation de l'environnement. Il aura également la responsabilité de la mise en œuvre des actions d'atténuation des risques sociaux, environnementaux et climatiques générés par le projet telles que définis dans le Plan de Gestion qu'il devra régulièrement mettre à jour. Il/elle sera chargé(e) de la coordination générale de la sous-composante 1.2.

#### **Tâches et responsabilités**

- Coordonner, animer et orienter l'équipe de son unité sur le plan stratégique et méthodologique ;
- Guider et organiser la planification et mise en œuvre des activités de la composante 1 leur lien et leur phasage avec le phasage des activités planifiées dans le cadre de l'approche par bassin de production liées au marches territoriaux ;
- Définir en synergie avec les opérateurs la stratégie et la méthodologie de mise en œuvre des sous-composantes ;
- Coordonner, suivre, superviser et évaluer le travail des partenaires spécialisés, le suivi et appui technique des partenaires du gouvernement ainsi que les OP partenaires intervenant au niveau de la zone d'intervention en lien avec les activités de la composante ;
- Contribuer à l'effort d'analyse pour la capitalisation des acquis et expériences des initiatives et innovations organisationnelles ;
- Assurer la synergie des activités des Assistants de son unité entre eux et avec les autres cadres de l'UGP ;
- Consolider les rapports d'activités des chargés des activités thématiques et opérateurs tout en s'assurant le suivi de la bonne collecte des indicateurs du cadre logique;
- De concert avec les autres Responsables de l'UGP, animer des réunions régulières des partenaires sur l'état de mise en œuvre des activités qui leur sont confiées ;
- Assurer le suivi des tableaux de bord des ONG partenaires et des autres prestataires;
- Dresser périodiquement les situations des différents contrats relatifs aux infrastructures afin d'aider aux prises de décisions de l'UGP ;
- Produire des rapports d'activités trimestriels sur la base des rapports consolidés des prestataires de services et de ses collaborateurs ;
- Faire de propositions pertinentes, de concert avec les opérateurs sur la gestion des infrastructures et les équipements sociaux de base et ainsi contribuer à la mise en place et au fonctionnement des structures de gestion des infrastructures mises en place;
- Participer à la commission de dépouillement et d'analyse des offres en lien avec les activités de sa composante;
- Analyser et signer (avec l'appui des spécialiste agro élevage environnement) les attachements des travaux/prestations de contrôle faits contradictoirement avec les entreprises et cabinets ;Veiller à la qualité des réalisations et organiser la réception des travaux et fournitures;
- Mettre à jour le Plan de Gestion Environnemental, Social et Climatique définissant les mesures d'atténuation des risques (nature, modalités de mise en œuvre, partenaires impliqués, indicateurs de vérification, budget). Il s'agira notamment d'adapter le PGESC défini à la conception du projet, au moment de son démarrage opérationnel, puis au fur et à mesure de l'évolution du projet et des risques externes.
- S'assurer de la réalisation des études d'impacts et du suivi de leur recommandations
- Définir des plans de gestion spécifiques, comme les plans de Consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause (CPLCC).



- Participer aux ateliers de planification, de bilan et aux missions de supervision et d'audits techniques;
- Mettre en œuvre toutes autres tâches que pourrait lui confier le Coordonnateur dans le cadre de son mandat.
- Participation active, organisation et contributions à la planification au PTBA en prenant soin d'intégrer la mise en œuvre des mesures d'atténuation;
- Révision de tous les documents techniques connexes produits par le projet ;
- Co-responsable de la sélection des prestataires de services techniques connexes ;
- Participer aux missions de supervision ;
- Contribuer aux données de suivi et d'évaluation, dont les données relatives au plan de gestion environnemental, social et climatique et à divers rapports ;
- Faire le suivi et contrôle de qualité du développement et la mise en œuvre des activités d'aménagement de territoires et la gestion des ressources naturelles et l'environnement ;
- Faire le suivi et contrôle de qualité de la contribution à la recherche et au développement, en particulier dans l'examen et l'application correcte des modules CEP, modules de formation adaptés et leurs mises en œuvre ;

**Compétences :**

- Posséder des compétences pour donner des conseils avisés sur les activités de mise en œuvre et la coordination ;
- Posséder de bonnes compétences techniques en agronomie avec une expérience vérifiable sur l'agroécologie.
- Posséder connaissance de la production animale, en services de vulgarisation;
- Posséder de bonnes compétences en communication et en relations interpersonnelles ;
- Solides compétences en gestion personnelle et en communication ;
- Excellente connaissance de MS Office, de l'utilisation d'Internet et des bases de données d'approvisionnement.
- Fait preuve d'une sensibilité et d'une capacité d'adaptation en matière de culture, de sexe, de religion, de race, de nationalité et d'âge ;
- Normes les plus élevées d'intégrité, de discrétion et de loyauté.

**Qualifications et expérience :**

- Une licence ou un diplôme supérieur en agronomie ou en sciences agricoles ;
- Une expérience démontrable approfondi sur les pratiques et la transition agroécologique ;
- Compétences avérées dans la gestion et la coordination d'initiatives agricoles/agronomiques.
- Des connaissances en informatique sont indispensables,
- Des connaissances en matière de gestion des risques environnementaux sociaux et climatiques
- Sensibilisation aux questions transversales de genre, de jeunesse et de ciblage de la pauvreté.

**Exigences linguistiques**

- Maîtrise du français écrit et parlé ;
- Capacité avérée à produire des rapports techniques de haute qualité.

**Durée du Contrat**

Sur la base du Règlement d'ordre intérieur harmonisé, le contrat est d'une durée d'un an renouvelable sur la base d'une évaluation satisfaisante des performances. Le renouvellement du contrat sera toutefois limitée à la durée effective du projet et le contrat initial sera soumis à une période probatoire de 6 mois.

**Lieu d'affectation :** Il/elle sera basé(e) à l'UGP avec des déplacements.

## **Annexe 4.1.2 : TDR de l'expert aménagement et hydraulique agricole**

### **Tâches et responsabilités**

Sous la supervision du responsable de la composante 1, l'expert en aménagement et hydraulique agricole. Il/elle assumera les fonctions suivantes :

- ✓ Assurer le suivi des études techniques de faisabilité des aménagements) ;
- ✓ Élaborer les TdRs, cahiers de charges et spécifications techniques des études ;
- ✓ Participer à l'approbation des rapports d'études techniques (mémoire technique, plans, etc.) réalisées par les bureaux d'études ;
- ✓ Élaborer ou approuver les dossiers d'appel d'offres pour la sélection des entreprises de travaux d'aménagement ;
- ✓ Participer aux différents panels de sélection des entreprises de travaux ;
- ✓ Assurer et/ou coordonner le contrôle et le suivi technique des travaux sur site ;
- ✓ Assurer le suivi technique des moyens et des procédés des travaux ouvrages/génie/plans... devis confidentiels, dans le but d'atteindre des résultats selon des impératifs de coûts, délais, quantité, qualité, sécurité ;
- ✓ Assurer la bonne réception des ouvrages/travaux et leurs installations, ainsi qu'une formation adéquate des bénéficiaires sur leur maintenance et leur exploitation rationnelle ;
- ✓ Assurer le contrôle qualité, le suivi des assurances qualité/garanties (conception, réalisation et exploitation des ouvrages) ;
- ✓ Assurer la collecte des informations pertinentes sur la mise en œuvre des infrastructures,
- ✓ Contribuer au suivi-évaluation, à la collecte des informations, à l'analyse et au partage des données techniques autour des ouvrages et infrastructures,
- ✓ Exécuter toute autre tâche qui lui sera confiée dans l'exercice de son mandat.

### **QUALIFICATION ET EXPERIENCES REQUISES**

- ✓ Diplôme de niveau Master au moins en ingénierie (génie rural, génie hydraulique, aménagements hydro-agricoles, génie civil...), ou équivalent ;
- ✓ Expérience de 5 ans minimum dans la mise en œuvre de projets d'infrastructures rurales (barrages, retenues d'eau, aménagements hydro-agricoles, pistes rurales, ouvrages de franchissement, forages, puits à grand diamètre, périmètres maraîchers, etc.) ;
- ✓ Une connaissance approfondie des problèmes de développement dans une approche interdisciplinaire ;
- ✓ Démontre une disposition favorable au changement et capacité de gérer des situations complexes ;
- ✓ Capacité d'analyse et de synthèse rédactionnelle ;
- ✓ Expérience de procédures des appels d'offres, passation et gestion des contrats d'études et de travaux
- ✓ Connaissance des normes environnementales dans la mise en œuvre de projets d'infrastructures rurales ;
- ✓ Être apte à communiquer efficacement, à l'écrit et à l'oral, en portugais ; la connaissance du français et/ou du créole de Guinée Bissau est un atout ;
- ✓ Connaissance pratique de l'utilisation de l'outil informatique (MS-Office, Windows, Word, Excel, etc.) et logiciels spécifiques.

**Lieu de Travail :** Il/elle sera basé(e) à l'UGP avec déplacements dans les zones d'intervention du projet.

**Durée du contrat :** Le contrat sera d'une durée d'un an renouvelable sur la base d'une évaluation de performance et sans dépasser la durée de mise en œuvre du projet.

### **Annexe 4.1.3 : TDR du Responsable Composante 2 (expert en ingénierie sociale et organisations paysannes):**

Sous la Supervision directe du Coordonnateur, le Responsable de la composante 2 aura les tâches suivantes:

- ✓ Coordonner, animer et orienter l'équipe de son unité sur le plan stratégique et méthodologique;
- ✓ Définir en synergie avec les opérateurs la stratégie et la méthodologie de mise en œuvre des sous-composantes et du renforcement des capacités des Organisations Interprofessionnelles de marchés;
- ✓ Coordonner, suivre, superviser et évaluer le travail des ONG partenaires spécialisés intervenant au niveau de la zone d'intervention en lien avec les activités de la composante;
- ✓ Contribuer à l'effort d'analyse pour la capitalisation des acquis et expériences des initiatives et innovations organisationnelles;
- ✓ Assurer la synergie des activités des assistants de son unité entre eux et avec les autres cadres de l'UGP;
- ✓ Consolider les rapports d'activités des chargés des activités thématiques et opérateurs tout en s'assurant le suivi de la bonne collecte des indicateurs du cadre logique;
- ✓ De concert avec les autres responsables de l'UGP, animer des réunions régulières des partenaires sur l'état de mise en œuvre des activités qui leur sont confiées;
- ✓ Assurer le suivi des tableaux de bord des ONG partenaires et des autres prestataires;
- ✓ Dresser périodiquement les situations des différents contrats relatifs aux infrastructures afin d'aider aux prises de décisions de l'UGP (avec l'appui de l'ingénieur principal en Génie civil de la composante);
- ✓ Produire des rapports d'activités trimestriels sur la base des rapports consolidés des prestataires de services et de ses collaborateurs;
- ✓ Faire de propositions pertinentes, de concert avec les opérateurs sur la gestion des infrastructures et les équipements sociaux de base et ainsi contribuer à la mise en place et au fonctionnement des structures de gestion des infrastructures mises en place;
- ✓ Participer à la commission de dépouillement et d'analyse des offres en lien avec les activités de sa composante;
- ✓ Analyser et signer (avec l'appui de l'ingénieur GC) les attachements des travaux/prestations de contrôle faits contrairement avec les entreprises et cabinets ;
- ✓ Veiller à la qualité des réalisations et organiser la réception des travaux et fournitures;
- ✓ Veiller à la conduite des activités d'ingénierie sociale et civile de manière cohérente au niveau des Pôles de Développement Economique (PDE) ;
- ✓ Participer aux ateliers de planification, de bilan et aux missions de supervision et d'audits techniques;
- ✓ Mettre en œuvre toutes autres tâches confiées par le Coordonnateur dans le cadre de son mandat.

#### **QUALIFICATION ET EXPERIENCES REQUISES:**

- ✓ Etre titulaire d'un diplôme d'ingénieur Agroéconomiste/sociologue ou équivalent (BAC +5);
- ✓ Avoir au moins cinq (5) années d'expérience professionnelle pertinente dans la mise en œuvre des projets de développement ;
- ✓ Avoir une expérience de la mise en œuvre des projets et programmes avec des bailleurs de Fonds internationaux serait un atout;
- ✓ Avoir d'excellentes compétences organisationnelles, être apte à hiérarchiser le programme de travail, à respecter les délais, à mener plusieurs activités à la fois tout en apportant simultanément sa contribution au travail des autres agents au niveau de la composante;
- ✓ Être capable de travailler en équipe et sous pression;
- ✓ Être apte à communiquer efficacement en français, à l'écrit et à l'oral;
- ✓ Avoir la maîtrise des applications courantes telles que Word, Excel et PowerPoint ;
- ✓ Être disposé à effectuer des visites de site dans le cadre des missions de supervision ;
- ✓ Être disposé à travailler dans le milieu rural, en interaction avec les acteurs ruraux et des autorités locales.

#### **Annexe 4.1.4 : TDR de l'Expert en Génie Civil Chargé des Infrastructures**

Sous la supervision directe du Responsable de la composante 2 de l'UGP, le chargé des infrastructures (Profil Ingénieur) /Coordonnateur des activités de Génie Civil aura les tâches suivantes:

- ✓ Appuyer le Responsable de composante 2 dans l'établissement des contrats axés sur livrables des ONG en charge de l'animation de l'ingénierie sociale au sein des marchés. Faire un suivi progressif des livrables en lien avec l'ingénierie civile (appréciation des sites proposés devant abriter les infrastructures de marchés au sein des cadres de concertation interprofessionnels, appuyer la finalisation des matrices des volumes de produits agricoles, l'analyse des listes des tronçons issus de la caractérisation des pôles, etc...) ;
- ✓ Elaborer les termes de référence, contrats et conventions des partenariats et prestataires de services (ONG, cabinets d'études/contrôle, entreprises) et superviser leurs mises en œuvre;
- ✓ Dresser périodiquement les situations des différents contrats relatifs aux infrastructures afin d'aider aux prises de décisions de l'UGP;
- ✓ Analyser et amender les résultats des études APS, APD et DAO conduites par les cabinets privés,
- ✓ Participer aux missions terrains de vérification des résultats des études avant approbation. Ces missions seront conjointement menées avec les services techniques provinciales concernés ;
- ✓ Coordonner et conduire les missions de remises de sites aux entreprises pour le démarrage des travaux,
- ✓ Analyser et amender les dossiers d'exécution établis par les entreprises en collaboration avec les cabinets privés. Emmètre un avis sur ces dossiers avant l'approbation par la coordination du projet,
- ✓ Participer aux missions de supervision des travaux conjointement avec les services techniques provinciales concernés,
- ✓ Produire des rapports d'activités trimestriels sur la base des rapports consolidés des prestataires de services et de ses collaborateurs;
- ✓ Faire de propositions pertinentes, de concert avec les opérateurs sur la gestion des infrastructures et les équipements sociaux de base et ainsi contribuer à la mise en place et au fonctionnement des structures de gestion des infrastructures mises en place;
- ✓ Participer à la commission de dépouillement et d'analyse des offres (si activités d'ingénierie civile);
- ✓ Vérifier et les attachements des travaux/prestations de contrôle faits contradictoirement avec les entreprises et cabinets avant signature du responsable de la composante;
- ✓ Veiller à la qualité des réalisations et organiser la réception des travaux;
- ✓ Veiller à la cohérence des activités d'ingénierie sociale et civile de manière efficace au sein des pôles économiques ciblés par le projet,
- ✓ Mettre à jour le Plan de Gestion Environnemental, Social et Climatique définissant les mesures d'atténuation des risques (nature, modalités de mise en œuvre, partenaires impliqués, indicateurs de vérification, budget). Il s'agira notamment d'adapter le PGESC défini à la conception du projet, au moment de son démarrage opérationnel, puis au fur et à mesure de l'évolution du projet et des risques externes.
- ✓ S'assurer de la réalisation des études d'impacts et du suivi de leur recommandations
- ✓ Définir des plans de gestion spécifiques, comme les plans de Consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause (CPLCC).
- ✓ Participer aux ateliers de planification, aux missions de supervision et d'audits techniques;
- ✓ Participer pleinement aux élaborations des PTBA sur les aspects d'ingénierie civile notamment, en prenant soin d'intégrer la mise en œuvre des mesures d'atténuation et en appui au responsable de la composante 2 ;
- ✓ Contribuer aux données de suivi et d'évaluation, dont les données relatives au plan de gestion environnemental, social et climatique et à divers rapports ;Mettre en œuvre toutes autres tâches que pourrait lui confier le responsable de composante et le Coordonnateur du projet dans le cadre de son mandat.

#### **QUALIFICATION ET EXPERIENCES REQUIRES:**

- ✓ Etre titulaire d'un diplôme d'ingénieur ou d'un master en génie civil (BAC +5);
- ✓ Avoir au moins cinq (5) années d'expérience professionnelle pertinente dans la conception et/ou la mise en œuvre et suivi des dossiers d'infrastructures (type routes, marchés ruraux, marchés urbain, adduction d'eau, etc....);
- ✓ Avoir une expérience de la mise en œuvre des projets et programmes avec des bailleurs de Fonds internationaux serait un atout;

- ✓ Avoir des connaissances en matière de gestion des risques environnementaux sociaux et climatiques
- ✓ Avoir d'excellentes compétences organisationnelles, être apte à hiérarchiser le programme de travail, à respecter les délais, à mener plusieurs activités à la fois tout en apportant simultanément sa contribution au travail des autres agents au niveau de la composante;
- ✓ Être capable de travailler en équipe et sous pression;
- ✓ Être apte à communiquer efficacement, à l'écrit et à l'oral, en français;
- ✓ Être capable d'utiliser et interpréter les résultats issus des logiciels de génie civil et d'architecture;
- ✓ Avoir la maîtrise des applications courantes telles que Word, Excel et PowerPoint ;
- ✓ Être disposé à effectuer des visites sur sites
- ✓ Être disposé à travailler dans le milieu rural, en interaction avec les acteurs ruraux et les autorités

### **Annexe 4.1.5 : TDR de Assistant spécialistes en Génie Civil (régional)**

Sous la supervision de l'ingénieur principal au niveau du siège et sous le responsable de la composante, l'Assistant en charge de l'ingénierie civile (marchés, pistes rurales, points d'eau) aura à assumer les fonctions suivantes:

- ✓ Appuyer dans l'adaptation des termes de références, demandes de propositions (DP), dossiers d'appel d'offres (DAO) pour le recrutement des prestataires (bureaux d'études et de contrôle, entreprises, services techniques etc.);
- ✓ Appuyer l'élaboration et la mise en place des outils de gestion et de suivi des dossiers d'infrastructures;
- ✓ Assurer la tenue et la gestion des différents dossiers d'infrastructures mis en place;
- ✓ Superviser des travaux réalisés et représenter le Projet dans les missions de terrain en compagnie des entreprises et cabinets chargés des études et/ou contrôles des travaux, services techniques, à travers des missions de reconnaissance de recueil de données diverses, d'identification de travaux de réparation: consolidation d'ouvrage, de réception d'ouvrage;
- ✓ Etablir les états d'avancement régulier des travaux ainsi que la rédaction des rapports périodiques (hebdomadaire, mensuels, trimestriels etc.);
- ✓ Participer activement à l'élaboration des attachements et décomptes des travaux / prestations d'études et/ou de contrôle faits contradictoirement avec les entreprises et cabinets;
- ✓ Dresser périodiquement les situations des différents marchés/dossiers relatifs aux infrastructures afin d'aider aux prises de décisions de la coordination de l'UGP ;
- ✓ Représenter le projet lors des missions d'identification et d'implantation d'infrastructures et élaboration de leurs états de lieux ;
- ✓ Assurer la gestion de documents administratifs et bancaires spécifiques aux marchés d'infrastructures (en particuliers les cautions de soumission, de bonne exécution et de garantie);
- ✓ Appuyer les activités de mise en place et de fonctionnement des structures de gestion des infrastructures en étroite collaboration avec les autres agents de la composante;
- ✓ S'assurer que les indicateurs du cadre logiques sont bien suivi en ce qui concerne les activités dont il est responsabilisé;
- ✓ Rendre compte de manière régulière à l'ingénieur principal et au responsable de composante sur le niveau d'avancement des activités dont il est responsabilisé;
- ✓ Participer à l'élaboration des PTBA et de tous les documents opérationnels du programme;
- ✓ Participer aux missions de supervision et autres missions organisées par le FIDA et/ou le Gouvernement;
- ✓ Participer à toute autre tâche que pourrait lui demander le coordonnateur.

#### **QUALIFICATION ET EXPERIENCES REQUISES**

- ✓ Etre titulaire d'un diplôme d'ingénieur ou d'un master en génie civil (BAC +5);
- ✓ Avoir au moins cinq (3) années d'expérience professionnelle pertinente dans la conception et/ou la mise en œuvre et suivi des dossiers d'infrastructures (type routes, marchés ruraux, marchés urbain, hôpitaux, établissement universitaires, etc...);
- ✓ Avoir une expérience de la mise en œuvre des projets et programmes avec des bailleurs de Fonds internationaux serait un atout;
- ✓ Avoir d'excellentes compétences organisationnelles, être apte à hiérarchiser le programme de travail, à respecter les délais, à mener plusieurs activités à la fois tout en apportant simultanément sa contribution au travail des autres agents au niveau de la composante dont il relève;
- ✓ Être capable de travailler en équipe et sous pression;
- ✓ Être apte à communiquer efficacement, à l'écrit et à l'oral, en français et avoir une bonne connaissance;
- ✓ Etre capable d'utiliser les logiciels de génie civil et d'architecture;
- ✓ Avoir la maîtrise des applications courantes telles que Word, Excel et PowerPoint ;
- ✓ Être disposer à effectuer des visites sur le terrain dans le cadre des missions de supervision
- Compétences techniques;
- ✓ Être disposer à travailler dans le milieu rural, avec une interaction avec une ingénierie sociale composée des acteurs ruraux, des autorités administratives.

### **Annexe 4.1.6 : Proposition de TDR du Responsable de Suivi-Evaluation (RSE)**

#### **Lieu d’affectation : Dakar**

#### **STATUT**

- Supérieur hiérarchique immédiat : Chef des opérations de PASS
- Personnel supervisé : facilitateurs des cellules (assistant SE)
- Disponibilité : A temps plein sur la base d’un contrat de trois ans renouvelables, dont une (1) année probatoire, après évaluation.
- Evaluation : annuelle

#### **ACTIVITES/TACHES**

Placé sous la responsabilité du Chef des opérations à qui il rend compte de toutes les activités, le/la Responsable en Suivi-Evaluation est chargé-e de l’animation, l’organisation et la coordination de toutes les activités liées à la programmation et au suivi-évaluation du projet, ainsi que l’appui aux chargés de coordination au niveau des régions pour la gestion et la dissémination des connaissances et expériences accumulées par le projet. Particulièrement, il/elle:

- Assure la mise en oeuvre des procédures du système de suivi et évaluation tel que défini dans le manuel de SE
- Supervise l’élaboration des outils de Suivi-évaluation, dont les outils de collecte de données adaptés aux besoins du projet
- Valide les outils auprès des acteurs chargés de la mise en oeuvre des composantes.
- Définit les indicateurs de suivi de gestion des activités par composante.
- Définit les indicateurs de suivi des réalisations et effets du projet.
- Assure le pilotage des études et enquêtes
- Coordonne les opérations de collecte des données par les partenaires et les responsables thématiques (remontée de l’information, régularité du flux d’informations, ...), de traitement et d’analyse les données recueillies.
- Prépare des rapports d’analyse destinés à attirer l’attention sur les points forts et faibles, identifiés dans l’exécution des activités, et les éléments qui requièrent des décisions particulières
- Assure le pilotage du SSI et les sorties du SSI aux fréquences définies
- Participe à l’évaluation des besoins et au renforcement des capacités du personnel et des partenaires de mise en oeuvre sur les aspects de suivi-évaluation,
- Assure la formation des différents acteurs de mise en oeuvre du système de suivi-évaluation (utilisation du système de suivi informatisé, GAR, ...)
- À partir d’un modèle de présentation de rapport préétabli et accepté par les opérateurs et les autres responsables de l’UGP, assure la production à temps des rapports trimestriels, semestriels et annuels.
- Assure le rapportage et le partage des informations sur le progrès du projet, à la fréquence prévue dans le document de projet
- Contribue aux activités de supervision, de revue à mi-parcours, de suivi et de RAP et prépare les données nécessaires à la tenue de ces missions,
- Assure l’élaboration des plans de travail et budget annuels (PTBA) en appui aux chargés de coordination dans les régions
- Assiste la planification des activités du projet et la consolidation des activités des régions sur une base mensuelle
- Assure le suivi rapproché des activités planifiées, dégage les contraintes et analyse les solutions possibles
- Assiste au niveau méthodologique les chargés de coordination au niveau des régions dans les activités de capitalisation et gestion des savoirs

## **Autre**

- Appuie les FID/CSE dans la réalisation de leurs activités
- Supervise l'évaluation des performances des opérateurs et prestataires spécialisés et prépare les rapports d'évaluation des performances.
- S'assure que la dimension environnementale est traitée adéquatement dans l'ensemble des activités du projet.
- S'assure que la dimension « réduction de la pauvreté » est prise en compte dans les activités de suivi-évaluation du projet et que ces activités sont menées de manière concertée avec les responsables du suivi-évaluation des politiques nationales au niveau du ministère.
- Assure la supervision de l'ensemble des activités mises en œuvre par les acteurs de mise en œuvre et les opérateurs spécialisés dans un esprit d'équipe.
- Assiste dans l'identification des partenaires de terrains en fonction des besoins à remplir, de leur expérience et savoir-faire, et proposer des contrats /protocoles de collaboration
- Appuie les responsables thématiques dans la réalisation des aspects techniques (formations, discussions, suivi, préparation visites, etc.) ;
- Travaille de manière transversale en collaboration étroite avec les responsables de l'ensemble des composantes.
- Participe à la préparation des réunions techniques de coordination.
- Accomplit toute tâche relevant de son domaine d'intervention qui pourrait lui être confiée par le coordinateur/coordinatrice.

## **PROFIL DE/DE LA CANDIDAT-E**

- Avoir un diplôme universitaire de niveau BAC+5 en sciences agronomiques ou économiques et une spécialisation en gestion, suivi-évaluation de projet ou informatique ;
- Disposer d'une expérience pertinente d'au moins cinq ans, au sein d'un bureau d'études, d'un projet de développement ou de toute autre structure équivalente ;
- Connaissance des techniques de gestion du cycle de projet
- Avoir une bonne maîtrise des outils de planification GAR et de suivi évaluation
- Maîtriser l'outil informatique pour la production des différents rapports (World, Excel, Outlook, Access, PowerPoint, un logiciel de gestion des projets) ;
- Etre apte à travailler efficacement dans un environnement de travail sous pression ;
- Avoir une expérience avérée des projets financés par les bailleurs de fonds multilatéraux, et avec le FIDA serait un atout ;
- Avoir une bonne capacité de communication écrite et orale en français et de bonnes capacités d'analyse, de synthèse, un bon sens de l'organisation et de la gestion ;
- Avoir une connaissance de l'environnement économique, social et culturel du Sénégal
- Avoir une bonne aptitude à travailler en équipe et de grandes capacités d'analyse et de résolution des problèmes ;
- Etre apte à former les experts nationaux et veiller au suivi du transfert des compétences aux experts nationaux par les consultants internationaux intervenant dans le projet.



### **Annexe 4.1.7 : Proposition de TDR de l'expert en finance rurale**

Placé sous l'autorité et la supervision du Coordonnateur de l'UGP, l'expert en finance rurale du PASS est chargé de coordonner le processus de mise en œuvre des volets finance rurale référencés au niveau des sous composante 1.2. et 2.2. Les tâches et le profil du spécialiste en finance rurale sont ci-dessous présentés.

#### **1. Description détaillée des tâches**

L'expert en finance rurale doit superviser techniquement toutes les activités que le PASS doit réaliser en vue de concrétiser l'accès efficient des acteurs ruraux à l'ingénierie d'accompagnement financière et au financement à coûts partagés autrement dit la subvention adossée au crédit des institutions financières. A cet effet, il est chargé de :

- La planification et programmation des activités opérationnelles des volets finance rurale des sous composante 1.2. et 2.2. conformément au plan de financement et phasage global du projet;
- La finalisation et la signature des conventions de partenariat avec les partenaires identifiés (ASPRODEB, FONGS, FADSR, etc) ;
- La prise en charge des engagements souscrit par l'UGP à travers les différentes conventions de partenariat signées ;
- Le contrôle de régularité de toutes les demandes de financement régulièrement soumises par les partenaires;
- Le suivi et le contrôle de proximité des activités des partenaires sur le terrain;
- La validation des rapports techniques et financiers soumis par les partenaires;
- La prise en charge de toute autre responsabilité qui lui sera confiée par sa hiérarchie dans le cadre de la mise en œuvre du volet finance rurale.

#### **2. Profil**

- Disposer d'un diplôme de niveau bac+5 dans l'un des domaines clés suivants: Agroéconomie, Finance, Banques ;
- Disposer d'une expérience professionnelle pertinente d'au moins 3 ans en lien avec l'expertise recherchée en particulier dans la gestion du volet finance rurale ;
- Avoir une bonne connaissance des défis du secteur du développement rural au Sénégal ;
- Avoir une bonne connaissance des institutions financières en général et des Institutions de financement décentralisé en particulier du Sénégal ;
- Disposer d'une expérience de travail avec les projets financés par les partenaires techniques et financiers constitue un atout ;
- Excellentes compétences organisationnelles et capacité à travailler dans un environnement dynamique et inclusif;
- Capacité d'établir des priorités et de gérer plusieurs tâches simultanément ;
- Solides compétences analytiques ;
- Très bonne capacité rédactionnelle ;
- Bonne aptitude en relations interpersonnelles ;
- Maîtrise des outils informatiques courants (logiciels bureautiques, internet et messagerie etc.) ;
- Maîtrise du Microsoft Office, des tableurs en particulier, ainsi que d'autres logiciels pertinents de gestion ;
- Parfaite connaissance du français nécessaire ;
- Valeurs éthiques d'honnête et d'intégrité hautement recommandées.

### **Annexe 4.1.8 : Proposition de TDR du Responsable de passation de marchés (RPM)**

Le PASS...

#### **MANDAT DU RESPONSABLE EN PASSATION DE MARCHÉS**

Un Responsable de la passation des marchés (RPM) sera recruté par voie d'appel à la concurrence et placé au sein de l'UGP du projet. Il sera l'interlocuteur de la Cellule de passation des marchés du Ministère.

Le RPM sera chargé :

- i) de préparer l'Avis général et le Plan de passation des marchés du Projet,
- ii) d'introduire les demandes d'ANO dans OPEN,
- iii) de faire le suivi de la préparation et la finalisation des termes de référence (TDR) pour les acquisitions de services de consultants et des spécifications techniques pour les biens et travaux
- iv) préparer les réponses aux demandes d'éclaircissements des candidats sur le DAO ;
- v) de préparer les réponses aux recours des candidats et soumissionnaires ;
- vi) de représenter la Cellule aux travaux de la Commission des marchés (en tant qu'observateur),
- vii) d'assister les responsables techniques dans l'évaluation des offres et des propositions et la négociations des contrats,
- viii) de saisir et de suivre les contrats dans le CMT,
- ix) d'assister les responsables techniques dans l'administration et la gestion des contrats,
- x) d'établir tous les rapports d'activités prescrits par le manuel des procédures d'acquisition de l'unité de coordination du projet, mais également de tout autre rapport que le FIDA, le Ministère de tutelle du projet ou les structures nationales de contrôle et de régulation pourraient demander dans le cadre de l'exécution du volet passation et exécution des marchés du projet,
- xi) de mettre en place un système de classement des dossiers de marchés qui inclura pour chaque marché tous les documents y relatifs, y inclus les documents relatifs aux paiements, en vue de permettre toute revue a posteriori du FIDA et de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARCOP) ; à cet effet, le RPM se référera au Guide de passation des marchés du FIDA qui liste toutes les pièces constitutives de l'archivage d'un dossier de marché.

Le RPM sera l'interlocuteur du FIDA pour toutes les questions relatives aux acquisitions notamment pour toutes les communications liées à l'obtention des non objections. À cet effet, il sera en charge de soumettre les DANO au FIDA à travers OPEN.

Le RPM mettra en place une base de données fournisseurs et développera des statistiques de gestion qui permettront au FIDA de mesurer le niveau de performance de la passation des marchés.

#### **INCOMPATIBILITÉS AVEC CERTAINES FONCTIONS D'EXÉCUTION**

Afin d'éviter les situations potentielles de conflits d'intérêts qui pourraient ne pas lui permettre de donner un avis objectif dans l'intérêt de l'UGP, le RPM ne devra pas :

- être membre de la Commission de passation des marchés ; toutefois, il est tenu de participer à leurs travaux et de leur apporter tout conseil utile pour le respect des règles relatives à l'ouverture des plis, l'évaluation des offres et l'attribution, ; il aidera la commission pour l'établissement des rapports d'ouverture des plis et

d'évaluation ;

- participer à certaines opérations d'exécution du marché notamment (i) les réceptions de qualité ou de quantité et (ii) le paiement ; il apportera un éclairage en cas de contentieux dans l'interprétation des clauses du contrat ; et
- être dans une position de gestionnaire comptable de matières.

### **OBLIGATIONS DU RESPONSABLE EN PASSATION DE MARCHÉS**

Le RPM signera un contrat de performance avec la coordination du projet afin d'assurer en temps voulu (i) la production régulière des mises à jour du plan de passation des marchés du projet, (ii) le rapport périodique d'activités, (iii) la qualité des dossiers d'acquisition, et (iv) la tenue à jour des fiches d'acquisition devant servir de support aux audits des marchés passés. Le RPM remettra à l'unité de coordination du Projet, au moins un rapport trimestriel d'activités au plus tard quinze (15) jours après la fin du trimestre auquel il se rapporte, un rapport annuel et un rapport final en fin de mandat.

Le modèle de rapport à fournir sera défini en accord avec l'UGP et le FIDA, et comportera au minimum les informations sur l'état d'exécution du PPM du projet et l'analyse des écarts, l'état d'exécution des marchés signés, d'une manière générale les problèmes rencontrés dans la mise en œuvre des procédures de marchés, et les recommandations pour résoudre durablement ces problèmes.

### **OBLIGATION DE L'UNITÉ DE GESTION DU PROJET**

L'Unité de Gestion du Projet (UGP) mettra à la disposition du RPM l'ensemble des documents, dossiers et outils appropriés et nécessaires à l'exécution de sa mission. Elle mettra également à sa disposition les locaux et équipements nécessaires pour lui permettre d'assurer une bonne prestation de service. Une évaluation de la performance du RPM sera faite tous les six mois et joint au rapport semestriel du projet.

### **DUREE DE LA MISSION**

Le contrat sera est prévu sur une durée de XXX ans, avec une période d'essai de six (06) mois

### **QUALIFICATIONS REQUISES**

- Un diplôme supérieur en Ingénierie, Administration publique, Droit, économie, Gestion ou équivalent, minimum Bac + 4, équivalent d'une maîtrise (Master) ;
- Excellente connaissance des procédures et techniques de passation des marchés au niveau national, et des règles de procédures de passation de marchés des bailleurs de fonds, telles que le FIDA ou les banques multilatérales d'appui au développement (Banque africaine de développement, Banque Mondiale) ;
- Expérience professionnelle : 7 ans minimum dont 5 au moins dans le domaine de la passation des marchés ;
- Une bonne capacité de résolution des problèmes liés à la Passation des marchés publics ;
- Bonne aptitude pour la communication et le travail en équipe ;
- Bonne connaissance du français ;
- Bonne connaissance informatique des logiciels courants (Word, Excel, Power Point, E-mail et autres outils de communication).

#### **Annexe 4.1.9 : Proposition de TDR de l'Assistant(e) en Passation de Marchés**

**Principe directeur:** Placé sous la supervision du Responsable de Passation de Marchés (RPM), il/elle assiste le RPM ainsi que le chef de projet, dans la planification de la passation de marchés, sa mise en œuvre, ainsi que dans la gestion et suivi des contrats. L'Assistant en Passation des Marchés (APM) exerce ses fonctions en référence aux principes d'efficacité et la mise en œuvre de ses attributions, responsabilités et tâches doit s'inscrire dans le cadre :

- Conditions générales applicables aux Prêts et Dons ;
- Documents de Conception des Projets (DCP) de PASS : DCP, accord de financement FIDA/ Etat Sénégal (prêt/FIDA),
- Project Procurement Arrangement du FIDA (PPA) ;
- Lois et Règlements en vigueur en vigueur Sénégal, notamment en matière de gestion des finances publiques, de passation des marchés/contractualisation, système comptable, législation du travail etc. ;
- Politique du FIDA en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme et sur la Politique révisée du FIDA en matière de prévention de la fraude et de la corruption dans ses activités et opérations ;
- Politique du FIDA en matière de prévention et répression du harcèlement sexuel et de l'exploitation et des atteintes sexuelles ;
- Directives/FIDA pour la passation des marchés ;
- Directives/FIDA relatives à l'audit des projets ;
- Règles du Manuel de procédures administratives financières et comptables et celles de tout autre manuel, de gestion spécifique conçu et validé/approuvé par le FIDA et les autorités de tutelle pour assurer une mise en œuvre correcte des activités ;
- Manuel d'Exécution du projet PASS ;
- Recommandations validées et approuvées des missions de supervisions conjointes, de revues techniques, d'évaluation et d'audit.

#### **PRINCIPALES ATTRIBUTIONS**

**Au niveau de Passation de Marchés \ il/elle est en charge :**

##### ***Appui à la planification de la passation de marchés :***

- Assistance à l'élaboration et mise à jour des PTA en vue de la préparation du Plan de passation de marchés au niveau de l'Antenne ;
- Discussion avec les services techniques des choix de méthode appropriée à chaque marché ;
- Mise à jour de la stratégie de passation des marchés au niveau de l'Antenne.

##### ***Appui à la mise en œuvre de la passation des marchés :***

- Rédaction et publication des avis généraux et les avis spécifiques de passation des marchés (avis d'appel d'offres, demande de manifestations d'intérêt ...).
- Elaboration des dossiers de mise en concurrence et contrôle qualité (Dossiers d'Appel d'Offres, Demandes de propositions, Demande de cotations) et lancement des invitations à soumissionner.
- Organisation des travaux du Comité d'évaluation et de la Commission d'Appel d'Offres pour que ceux-ci respectent scrupuleusement les procédures et les dispositions du dossier d'appel à concurrence ;
- Contrôle qualité des rapports d'évaluation des offres/propositions ;

- Participation aux négociations des contrats de consultant en s'assurant que les termes négociés sont conformes aux procédures et règles en vigueur ;
- Elaboration des contrats de consultants, de biens, de travaux et services autres que consultant ;
- Publication des résultats de la passation de marchés dans les plateformes requis ;
- Tenue et mise à jour le registre/base de données des fournisseurs et des prestataires de services qualifiés ;
- Supervision et vérification des divers achats dans le cadre du fonctionnement du Projet ;
- Respect de la transparence et de l'intégrité du processus de passation des marchés.

#### ***Appui à la Gestion des contrats :***

- Suivi de l'exécution des contrats en particulier le respect des obligations contractuelles, en collaboration avec les responsables techniques et financiers du Projet : les diverses garanties, les livrables, les livraisons, les délais d'exécution...;
- Vérification des dossiers à classer, tenue des classements et archivage physique ou électronique ; des données et documents relatifs aux activités de passation des marchés ;
- Suivi, contrôle et actualisation réguliers des engagements contractuels ;
- Suivi des paiements contractuels ;
- Réception des travaux et fournitures.
- Et toute tâche qui pourrait lui être confiée par le chef du projet en lien avec ses compétences et le volume de travail.

#### **PROFIL**

- Au moins BAC+3 (ou Licence I) en gestion financière, comptabilité, management ou Ingénieur
- Au moins trois (3) ans d'expériences dans des projets ou programmes de développement (ceux financés par le FIDA présentent un atout)
- Au moins trois (3) ans d'expériences professionnelles en tant qu'assistant en passation de marchés
- Maîtriser les procédures de passation de marchés en général et celles du FIDA en particulier
- Maîtrise du logiciel de passation des marchés (OPEN, STEP, etc.)

#### **ATOUTS ET QUALITES EXIGES**

- Être méthodique et organisé(e), rigoureux (se), intègre
- Excellentes capacité de planification, de synthèse et de communication
- Esprit d'initiative
- Bonne expression écrite en français et en malagasy à l'écrit comme à l'oral
- Maîtrise des outils informatiques (Excel avancé, Acces...)
- Bonne culture générale

#### **LIEU D'AFFECTATION**

Le poste est ouvert à l'UGP avec des déplacements fréquents sur sites selon le besoin.

### **TdR Assistance technique**

Annexe 4.2.1 : TDR du consultant chargé de l'élaboration du manuel de procédures du financement à coûts partagés (FCP).

Annexe 4.2.2 : TDR relatifs au recrutement de l'assistance technique internationale en Ingénierie sociale (marchés)

### **Annexe 4.2.1 : TDR du consultant chargé de l'élaboration du manuel de procédures du financement à coûts partagés (FCP).**

#### 1. Description des tâches.

Le consultant individuel est chargé de l'élaboration du manuel de procédures du financement à coûts partagés dans le cadre de la mise en œuvre PASS.

Ce document méthodologique doit prendre en compte les exigences et orientations liées

- i) aux cadres stratégique, légal et institutionnel du pays,
- ii) aux accords de financement avec les Partenaires Techniques et Financiers et
- iii) aux pratiques capitalisées et aux usages professionnels dans le domaine.

Le manuel doit également préciser :

- i) les conditions d'accès au FCP, les critères d'éligibilité des groupes cibles et des IER, les procédures de réception et traitement des demandes de subventions et de crédits,
- ii) le mandat et les responsabilités des comités impliqués dans la prise de décision,
- iii) le mécanisme de gestion des plaintes des groupes cibles, des observateurs de la société civile rurale ou des lanceurs d'alerte et
- iv) le mécanisme de sanctions des acteurs impliqués dans des actes frauduleux avérés.

#### **2. Profil**

- Être titulaire d'un diplôme universitaire (BAC+5 au moins) en agroéconomie, management, sciences économiques et/ou en finances et/ou en administration et gestion des entreprises, en ingénierie agricole ou zootechnique, gestion de projet, commerce, finance, ou dans un domaine connexe ou équivalent;
- Avoir une expérience générale d'au moins dix (10), dont au moins cinq (5) ans dans l'ingénierie financière au profit des exploitations familiales et des entreprises agricoles (formation, conseil, accompagnement, coaching, mise en relation avec les institutions financière, élaboration plans d'affaires);
- Avoir une bonne compréhension du développement rural au Sénégal;
- Avoir une expérience de travail avec des acteurs du secteur financier et des acteurs des chaînes de valeurs de l'agriculture et de l'élevage;
- Avoir réalisé au moins deux (02) missions similaires dans l'élaboration de manuel de procédures sur le financement agricole;
- Avoir d'excellentes compétences en gestion de projet à travers les emplois précédents;
- Avoir d'excellentes capacités à rédiger des manuels de procédures liés à la gestion des projets;
- Avoir une excellente compétence dans les logiciels bureautique tels que la suite Microsoft Office, en particulier, Word, Excel et Power Point;
- Avoir une excellente maîtrise du français;
- Avoir de solides compétences organisationnelles et une capacité à travailler dans un environnement multi acteurs.

## **Annexe 4.2.2 : TDR relatifs au recrutement de l'assistance technique internationale en Ingénierie sociale (marchés)**

### **1. Contexte du PASS**

#### **Le PASS ...**

### **2. Justification**

Le PASS considère les marchés territoriaux comme la porte d'entrée de son approche territoriale de développement économique intégré pour favoriser une meilleure commercialisation des produits agricoles issues des bassins de production alimentant ces marchés. Dans ce cadre, le Projet mettra en œuvre des activités favorisant l'implication de toutes les parties prenantes locales et impliquées en appui à la production et à la valorisation des produits autour des filières porteuses au sein de chaque bassin. A ce titre, il est prévu de mettre en œuvre les activités suivantes :

Composante 1 : Sécuriser et diversifier la base productive et améliorer la productivité, la durabilité, la résilience climatique et la nutrition

Sous-composante 1.1 : Aménagements et gestion intégrée des eaux et des sols

(i) construction ou réhabilitation d'infrastructures de lutte contre l'érosion et de conservation et maîtrise de l'eau et des sols (par exemple, des forages/mini-forages, des ouvrages de captage d'eau, des canaux d'irrigation à petite échelle, des kits de micro-irrigation – en utilisant des énergies renouvelables et les technologies numériques appliquées à l'agriculture, lorsque cela est possible – couloirs pastoraux, etc.) ; et <sup>[1]</sup><sub>[SEP]</sub>

(ii) renforcement et accompagnement des associations d'usage des ressources naturelles (par exemple, l'eau) afin qu'ils gèrent durablement les ressources communes dans les bassins de production ; <sup>[1]</sup><sub>[SEP]</sub>

Sous-composante 1.2 : Diversification, durabilité et résilience de la production : diffusion entre les exploitations familiales de technologies et de pratiques agricoles durables et résilientes au changement climatique (par exemple, l'agroécologie, l'agroforesterie, les pratiques durables de restauration de l'eau et des sols, la gestion intégrée de l'agriculture et de l'élevage)

(i) Recherche-action et vulgarisation (champs-écoles des producteurs) ; <sup>[1]</sup><sub>[SEP]</sub>

(ii) Souveraineté semencière : appui aux dispositifs de production de semences certifiées adaptées et résilientes au changement climatique ; et <sup>[1]</sup><sub>[SEP]</sub>

(iii) Financement à cout partagés de sous-projets (propositions d'initiatives entrepreneuriales) basées sur des pratiques agricoles durables et résilientes au changement climatique, ciblant les exploitations familiales ; les organisations d'agriculteurs, coopératives, et micro- et petites agro-entreprises, et la facilitation de l'accès aux services financiers – y compris les envois de fonds et l'assurance agricole ; <sup>[1]</sup><sub>[SEP]</sub>

Sous-composante 1.3 : Amélioration de la sécurité nutritionnelle familiale et appui à l'autonomisation des femmes et à l'inclusion

(i) sensibilisation et éducation nutritionnelle ;

(ii) l'installation de postes d'eau autonomes ;

(iii) La distribution de kits productif (outils agricoles de base, petit bétail, semences, etc.) pour les familles les plus vulnérables ;

(iv) La fourniture de fourneaux respectueux de l'environnement (clean cooking) ; et

(v) L'alphabétisation fonctionnelle des femmes. <sup>[1]</sup><sub>[SEP]</sub>

Composante 2 : Valorisation des produits et développement des marchés territoriaux<sup>[1]</sup><sub>[SEP]</sub>

- Sous-composante 2.1: Accès aux marchés territoriaux

(i) Des infrastructures économiques de désenclavement de bassins de productions (modernisation de 36 marchés de collecte et 300 km de routes de desserte rurales) ; et <sup>[1]</sup><sub>[SEP]</sub>

(ii) Des dispositifs de gestion et de maintenance des infrastructures économiques (mise en place et l'accompagnement de 36 cadres de concertation interprofessionnels de marchés territoriaux; l'établissement et l'accompagnement de 36 dispositifs de gestion et la maintenance des marchés par des partenariats public-privé locaux ; et la mise en place et l'accompagnement de 36 comités locaux d'entretien des pistes-marchés réhabilitées) ; <sup>[1]</sup><sub>[SEP]</sub>



## Sous-composante 2.2: Développement des services marchands connexes à la production agricole

(i) cofinancement aux organisations d'agriculteurs, coopératives, et micro- et petites agro-entreprises de sous-projets (propositions d'initiatives entrepreneuriales) des services marchands connexes à la production agricole, y compris machinisme, production d'intrants dont biofertilisants, stockage, transformation, commercialisation, transport<sup>1</sup> (financement à cout partagés), et la facilitation de l'accès aux services financiers – y compris les envois de fonds et l'assurance agricole.

Politique sectorielle et coopération sud-sud : formulation, révision, évaluation des politiques et stratégies liées à la souveraineté alimentaire ; processus de consultation des parties prenantes et/ou engagement citoyen, etc.), et échanges/voyages d'étude/itinéraires d'apprentissage. <sup>[17]</sup> [SEP]

La mise en œuvre du projet repose sur le faire-faire et sur le renforcement des agences spécialisées et services techniques déconcentrés du MASAE et de ses partenaires, par des conventions développées sur la base d'une gestion axée sur les résultats.

D'un point de vue technique, les activités des composantes 1 et 2 reposent sur une ingénierie sociale qui lie chaque intervention, de la parcelle aménagée au bassin de production, à ses usagers à travers des comités de gestion et des associations aux compétences reconnues au niveau des communes/départements. Ces dispositifs visent l'intégration des infrastructures dans une dynamique sociale localement enracinée et économiquement viable.

Ainsi, le Projet basera ses investissements sur une ingénierie sociale préalable à la réalisation des investissements garantissant l'implication de toutes les parties prenantes et permettant d'accéder à un consensus entre autorités, opérateurs économiques et bénéficiaires.

Les présents termes de référence visent à apporter une assistance technique international au PASS (UGP et partenaires de mise en œuvre) pour assurer une meilleure exécution du processus d'ingénierie sociale afin de créer les conditions d'une meilleure implication et responsabilisation des partenaires opérationnels assurant ainsi l'appropriation et la durabilité des investissements du projet.

### **3. Objectifs de l'assistance technique en ingénierie sociale**

L'objectif global de la mission d'assistance technique est d'appuyer l'UGP du PASS et ses partenaires de mise en œuvre<sup>68</sup> dans la conduite d'une ingénierie sociale adaptée aux réalisations prévues par le projet (réhabilitation de pistes rurales, construction et réhabilitation de marchés territoriaux - demi-gros et hebdomadaires, infrastructures de stockage, de transformation et de commercialisation, mise en place de diverses structures de gestion et de maintenance des infrastructures, etc.).

L'assistance technique a les objectifs spécifiques suivants :

- Appuyer l'UGP et ses partenaires de mise en œuvre dans l'élaboration d'une stratégie de conduite de l'ingénierie sociale prenant en compte les types de réalisations prévues et l'approche globale de mise en œuvre ;
- Former l'UGP et les partenaires de mise en œuvre directement concernés pour l'appropriation de la stratégie d'ingénierie sociale (méthodes, outils, techniques d'animation, etc.) et la conduire du processus en particulier sur les phases d'accompagnement et suivi des mécanismes organisationnels ;
- Accompagner et suivre l'opérationnalisation de la stratégie autour des marchés avec l'UGP et les partenaires de mise en œuvre et les parties prenantes locales (acteurs socio-économiques, autorités locales)
- Doter l'UGP et les partenaires de mise en œuvre de dispositifs d'auto-évaluation des résultats/performance des activités d'ingénierie sociale réalisées et des méthodes adoptées en alignement avec la matrice des livrables des contrats GAR.

### **4. Résultats et livrables attendus**

#### **4.1. Résultats attendus :**

L'assistance technique internationale en ingénierie sociale permettra d'atteindre les résultats suivants :

---

68 Sur C2 : ARM, ASPRODEB et CNCR

- l’UGP et ses partenaires de mise en œuvre (publics, OP, OSC...) sont outillés pour opérationnaliser et évaluer la stratégie d’ingénierie sociale du projet ;
- l’interaction entre ingénierie sociale et ingénierie civile est définie et fait partie de la méthode de travail de l’UGP et de ses partenaires;
- Des accords sur le processus (suivi), la réalisation (participation et contribution des communautés), l’accès aux producteurs (ciblage, etc.), la gestion, les ressources de fonctionnement des structures/organisations de gestion, etc. sont obtenus et formalisés.

#### **4.2. Livrables attendus**

- un document de stratégie d’ingénierie sociale adaptée aux interventions du projet PASS est élaboré et validé avec les différents acteurs ;
- le manuel ou guide méthodologique de mise en œuvre de l’ingénierie sociale ;
- le rapport de formation et d’accompagnement de l’UGP et de ses partenaires de mise en œuvre pour l’appropriation de la stratégie et des outils élaborés est disponible ;
- les outils développés pour l’évaluation de la performance des prestataires en charge de l’ingénierie sociale est disponible ;
- un rapport de fin de mission décrivant clairement les appuis apportés à l’UGP et à ses partenaires de mise en œuvre en matière de conduite de l’ingénierie sociale autour des marchés est disponible.

#### **5. Activités à mener**

En étroite collaboration avec les acteurs concernés, l’ATI en ingénierie sociale conduira les activités suivantes :

- élaborer, en lien avec l’UGP et les partenaires de mise en œuvre, la stratégie d’ingénierie sociale en lien avec les activités prévues et les livrables attendus (selon les indicateurs du cadre de mesure des rendements et du CL) pour atteindre les objectifs poursuivis ;
- former et accompagner l’UGP et les partenaires de mise en œuvre sur l’ingénierie sociale (concept, importance, méthodologie et outils) ;
- définir les mandats de chaque partenaire de mise en œuvre dans les aspects d’ingénierie sociale en lien avec la matrice de phasage des activités du Projet autour des investissements structurants ;
- accompagner les acteurs (UGP et partenaires) pour l’opérationnalisation de la stratégie incluant les plans de renforcement des capacités et de gestion des infrastructures, etc. (ingénierie sociale opérationnelle).

#### **6. Qualifications et expérience du consultant**

Le consultant devra avoir un diplôme d’au moins BAC+5 en sociologie, socio économie, ou science économique ou tout autre diplôme similaire avec une expertise avérée en ingénierie sociale des marchés.

Il devra justifier d’au moins 10 ans d’expériences générales et avoir réaliser au moins deux (2) missions similaires en Afrique subsahariennes. Il devra joindre les copies des contrats et les attestations de bonne exécution à sa proposition.

#### **7. Durée**

L’assistance technique est prévue pour une durée de 40 jours (et qui pourra être renouvelée selon les besoins exprimés par le projet) effectuée selon deux missions en présentiel :

- I) : séjour de 14 jours au Sénégal: manuel d’ingénierie social et appui à la finalisation des partenariats opérationnels;
- Ii) : séjour de 14 jours au Sénégal : revue et finalisation du manuel, articulation avec l’ingénierie civile et préparation à l’ingénierie sociale opérationnelle.

Un programme détaillé sera arrêté de commun accord entre l’UGP et le consultant.

#### **8. Renforcement des capacités et transfert de connaissances**

Le consultant formera l'Unité de Gestion du projet et ses partenaires. Il s'assurera dans le cadre de sa prestation d'une réelle maîtrise par ceux-ci de la méthodologie de mise en œuvre de l'ingénierie sociale et de l'utilisation des différents outils mis en place par l'Assistance technique.

### **9. Responsabilités du PASS**

L'UGP met à disposition les documents du PASS nécessaires (DCP, MEP et études complémentaires, contrats,...) par un accès Dropdox. La Responsable Composante 2, au nom du Coordonnateur du PASS, sera l'interlocuteur-riche technique de l'ATI et sera chargé de coordonner les activités impliquant les autres membres de l'UGP.

### **10. Méthode de sélection :**

Pour cette mission, la méthode de sélection qui sera utilisée est la contractualisation par Entente Directe (ED) telle que décrite dans le Guide pratique de passation des marchés du FIDA.

### **Annexe 4.3 TdR Etudes et enquêtes**

#### **Annexe 4.3.1 : Termes de référence pour la l'enquête socioéconomique de reference du PASS**

#### **Annexe 4.3.2 : Termes de référence pour la l'informatisation du système de suivi-évaluation de PASS**

#### **Annexe 4.3.3 : Termes de référence pour l'organisation d'un voyage d'études sur les marchés de demi-gros**

### **Annexe 4.3.1 : Termes de référence pour la l'enquête socioéconomique de référence du PASS**

#### **Présentation du Projet**

A compléter

**But du projet et objectif de développement** : Le but du projet est de contribuer à l'amélioration de la souveraineté alimentaire du pays et de sa résilience aux chocs. L'objectif de développement est d'améliorer la production, la productivité, la durabilité et la résilience climatique de certaines chaînes de valeur et d'améliorer les revenus des producteurs agricoles vulnérables, en particulier les femmes et les jeunes.

**Filières prioritaires** : Les filières sur lesquelles le projet se concentrera sont les céréales traditionnelles (par exemple, mil, sorgho, fonio, niébé et sésame).

**Autres filières** : Autres activités et filières déjà présentes dans les zones cibles du projet dans les bassins de production, y compris par exemple le maïs, l'horticulture, le micro-jardinage (petits maraîchage), les volailles et les petits ruminants, l'aquaculture et les produits forestiers non ligneux (secteurs potentiellement adaptés aux petits exploitants) ne sont pas exclues a priori. Leur production peut être soutenue par le cofinancement de sous-projets (c'est-à-dire, le cofinancement de propositions d'initiatives entrepreneuriales par les exploitations familiales ou leur organisations) s'il y a du potentiel dans les zones d'intervention et si les activités sont économiquement viables.

**Zone géographique d'intervention** : Les zones géographiques d'intervention comprennent les bassins et sous-bassins de production autour des marchés territoriaux dans les zones du Bassin Arachidier élargi et de la Haute Casamance dans les régions de Diourbel, Fatick, Kaffrine, Kaolack, Kédougou, Kolda, Louga, Sédhiou, et Tambacounda

#### **Justification de l'étude**

La mesure de l'impact des projets, programmes et politiques est une préoccupation des États et des bailleurs de fonds. L'appréciation de la contribution des projets à l'amélioration des conditions de vie des populations concernées devient de plus en plus une exigence dont la satisfaction passe par la mise en œuvre de méthodes scientifiques et faisables. De nos jours, les techniques d'évaluation d'impact sont de plus en plus crédibles et fournissent des évidences en matière d'effets et d'impact des actions de développement sur les populations cibles. Grâce aux méthodes économétriques (double différence, RCT, assignation aléatoire etc...), il est possible de mesurer la contribution des initiatives de développement et des politiques sur la réduction de la pauvreté.

Dans le cadre de la mise en œuvre de projets de développement co-financés par ses fonds, le FIDA a mis en place un nouveau cadre pour le suivi-évaluation des projets dénommé 'Système de mesure des résultats opérationnels' (SMRO).

Dans la mise en œuvre de ce système, il est attendu que les projets documentent, d'une part, les effets du projet annuellement et, d'autre part l'impact, par le biais d'une approche scientifiquement pertinente en l'occurrence avec une méthode groupe cible/ groupe témoin (méthode contrefactuelle).

Dans cette dynamique, les Projets / Programme doivent réaliser au moins trois études socioéconomiques d'effets et d'impact au début (enquête de référence) à mi-parcours et à la fin (enquête finale). Les résultats de l'étude de référence serviront de base pour mesurer le niveau d'amélioration des conditions socioéconomique des groupes cibles du Programme.

C'est ainsi que dans le cadre du PASS, il a été programmé la réalisation de la présente étude de référence avec une utilisation de techniques d'analyse des données robustes

capable de mettre en évidence l'impact futur du projet dans l'amélioration des conditions de vie des ruraux de sa zone d'intervention.

Ainsi, les présents termes de référence sont élaborés pour définir les modalités de mise en œuvre de cette activité à travers le recrutement d'un consultant spécialiste/cabinet pour accompagner la conduite de cette étude de référence.

### **Objectifs de la mission**

L'objectif de cette étude est d'établir la situation socioéconomique de référence de la zone du projet afin de permettre d'estimer ultérieurement les résultats (effets et impact) obtenus par le Projet.

Les objectifs spécifiques de cette étude sont :

- D'établir une situation de référence exhaustive des indicateurs permettant d'estimer l'impact ultérieur du projet. Cette situation permettra de dresser une liste exhaustive définitive des indicateurs requis, de les opérationnaliser, de définir leur niveau de mesure et la pertinence de leur choix dans le cadre de l'évaluation de l'impact du projet. Il s'agira également de montrer comment ces indicateurs permettent de renseigner l'impact ultérieur du projet tels que définis dans le cadre logique du projet.
- De proposer et de mettre en œuvre une méthodologie de collecte de données basée sur une technique d'échantillonnage robuste. Cette méthodologie, en tenant compte des indicateurs retenus, précisera les unités d'observation, la méthode de mise en place de bases de sondage, le mode de tirage des échantillons, et, les outils de collecte de données. Dans une perspective de conserver les mêmes unités d'observation tirées pour les autres passages, la base de sondage devra être aussi exhaustive que possible notamment en termes d'informations sur la nature et l'emplacement géographique des unités d'observation.
- De proposer et de mettre en œuvre, des méthodes d'exploitation et d'analyse des données fiables. Ces méthodes devront renseigner sur les tests statistiques qui seront utilisés pour s'assurer de la fiabilité des données collectées, les logiciels à utiliser pour la saisie, le nettoyage des données, la fusion des fichiers et sur les procédures à utiliser pour l'analyse et la production de l'ensemble des indicateurs.
- De proposer et d'élaborer, des modèles économétriques basés sur des tests statistiques pour mesurer l'impact ultérieur. Il sera prouvé la pertinence de ces modèles ou ces tests statistiques, la périodicité de collecte des données, les unités d'observation. Il sera important de pouvoir procéder à des simulations pour montrer la pertinence des modèles choisis.
- De proposer un plan de rédaction détaillé qui servira à l'élaboration des rapports de l'étude et des supports de restitution des données de l'étude.
- De mener l'étude de base, notamment en ce qui concerne la méthodologie et le tirage des échantillons, l'élaboration des outils de collecte, la supervision des enquêtes de terrain, l'exploitation et l'analyse des données ainsi que la production du rapport.

### **Résultats attendus**

Les résultats attendus de cette enquête de référence sont entre autres :

- L'enquête de référence est réalisée conformément à la directive du FIDA;
- La situation de référence des indicateurs socioéconomiques des groupes cibles est établie (voire CL du projet);
- Des modèles d'estimation et d'analyse des effets futures du projet sont élaborés;
- Les informations sont disponibles pour faciliter l'actualisation du cadre logique du Projet.

## Portée de l'évaluation et questions évaluatives

Cette évaluation porte sur la situation socioéconomique des ménages ciblés par le PASS. La directive du FIDA prévoit un questionnaire qui sera adaptée au contexte du pays, mais de façon spécifique, l'étude mettra en évidence :

- La contribution de la zone d'intervention aux échanges intracommunautaires de produits agricoles des secteurs concernés ;
- Le Pourcentage de femmes entre 15 et 49 ans consommant au moins 5 des 10 groupes alimentaires (MDD-W);
- Le pourcentage de ménages satisfaits des services rendus par les partenaires de mise en œuvre du projet avant intervention (ANCAR, ARM, Ageroute, CNCR, FONGS, ASPRODEB, et autres...) ;
- Le pourcentage de personnes démontrant une certaine autonomisation avant l'intervention ;
- Le niveau de production moyen des cultures ciblées par le projet dans la zone et par ménages
- L'accès physique des groupes cible aux marchés
- La pertinence des activités prévues dans le cadre du Projet et leur cohérence par rapport à la politique nationale de l'agriculture,

## Démarche méthodologique de l'évaluation

La mesure de l'impact du Projet se fera d'abord par l'établissement d'une situation de référence (baseline) dès le démarrage de la mise en œuvre et la conduite d'une autre enquête au moins en fin de projet pour mesurer les progrès. Cette étude de référence sera conduite dans le cadre d'un contrat de prestation de services par un Consultant (Bureau d'études ou Consultant individuel). Le Consultant sera chargé de la conception de la méthodologie, **de l'adaptation des outils de collecte des données tirés des documents de directive du FIDA**, de la conduite des enquêtes et investigations, de l'exploitation et de l'analyse des résultats et de la production des rapports. Le travail du bureau d'étude pour mener à bien cette étude devra s'articuler autour des étapes indicatives suivantes :

1. Revue documentaire et travail rapproché avec tous les acteurs pour proposer une liste exhaustive d'indicateurs pour l'étude socio-économique de référence du projet. Ce travail se fera en collaboration avec l'équipe de SE du PASS.
2. Précision des unités d'observations (échantillonnage), mise en place des bases de sondages nécessaires et détermination des modes de tirage des échantillons. Les modes de tirage d'échantillons seront documentés autant que faire se peut pour éviter toute confusion dans l'interprétation des résultats. Sachant que les bénéficiaires du projet ne sont pas encore identifiés de sorte à permettre de les distinguer explicitement, la directive du FIDA pour ce type d'enquête propose une taille supérieure ou égale 1 500 unités.
3. Mise en place des outils de collecte des données et d'un plan détaillé de mise en œuvre des enquêtes. Cette partie du travail est la mise en œuvre pratique des enquêtes sur le terrain qui passe par une enquête pilote afin de s'assurer de l'efficacité des outils et modes d'administration des questionnaires.
4. Mise en place d'une méthode fiable d'exploitation et d'analyse des données. Cette analyse devra produire et interpréter les résultats sur tous les indicateurs retenus.
5. Proposer des modèles statistiques permettant de mesurer l'impact à travers la variation dans le temps des indicateurs de l'enquête de base. Ces modèles doivent s'appuyer sur le principe de la « double différence » ou des techniques similaires permettant de déceler des impacts réels attribuables à l'intervention.

6. Produire le rapport final de l'étude de base ainsi que les différents supports des données de l'enquête de même que les résultats des différentes analyses de données.

### **Principaux livrables de la mission**

Le bureau d'étude devra rendre compte au fur et à mesure de l'évolution des étapes à travers :

- Un rapport préliminaire après la revue documentaire portant sur l'opérationnalisation de l'étude du projet et les indicateurs de mesure.
- Une note technique sur les unités d'observations, la mise en place des bases de sondages nécessaires et la détermination des modes de tirage des échantillons.
- Une note technique portant sur les outils de collecte des données et le plan détaillé de mise en œuvre de l'enquête de base.
- Une note technique portant sur les résultats de l'exploitation et de l'analyse des résultats de l'enquête. Cette note produira les résultats bruts sur les indicateurs en tenant compte de l'aspect genre. Cette note fera état des tests de fiabilité de données utilisés et leurs résultats.
- Une note technique portant sur les modèles statistiques ou économétriques permettant de tester la significativité des probables différences entre les groupes.
- Un rapport final portant sur l'ensemble de l'étude et présentant de façon claire la situation de référence pour la mesure des indicateurs socioéconomique de la zone du projet, les supports de données collectées, les résultats des analyses et l'ensemble des notes techniques validées.

### **Profil du cabinet et des consultants**

#### **a) Le Cabinet sélectionné doit posséder les qualifications suivantes :**

- ✓ Une expérience préalable dans la réalisation d'enquêtes d'évaluation est obligatoire, y compris une expérience avérée dans la conception et la réalisation d'évaluations et dans l'organisation d'enquêtes à l'échelle de projet (y compris la conception d'enquêtes et d'échantillons) ;
- ✓ Une forte capacité et expérience en matière de planification et d'organisation de la logistique des enquêtes ;
- ✓ Un bon réseau d'enquêteurs et de superviseurs ;
- ✓ Une forte capacité en matière de gestion des données et de traitement statistique ;
- ✓ Une forte capacité d'analyse des enquêtes et d'interprétation des résultats ;
- ✓ De solides compétences interpersonnelles et un esprit d'équipe ;
- ✓ Une expérience avérée dans le domaine des enquêtes sur les ménages et des évaluations au Bénin ;
- ✓ De solides expériences en statistiques et en économétrie.

#### **b) Personnel-clé / personnel requis**

L'équipe proposée doit être composée d'un nombre raisonnable de professionnels qualifiés et expérimentés ayant fait leurs preuves dans la conception et la mise en œuvre d'études socio-économiques et d'études d'effet de base et/ou d'évaluation et ayant une bonne compréhension du développement rural ainsi que de l'inclusion sociale et de l'égalité des sexes. Les soumissionnaires doivent proposer un coordinateur d'étude/chef d'équipe et un nombre approprié d'experts, de superviseurs de terrain et enquêteurs

#### **Quatre (04) postes-clés de professionnels :**

- ✚ Un coordonnateur d'étude/responsable d'équipe : Diplôme d'études supérieures en économie, statistiques, économie agricole ou domaine connexe. Au moins



cinq ans d'expériences pertinentes dans la conduite d'évaluations d'impact, la mise en œuvre et l'analyse d'enquêtes quantitatives de grande envergure, une expérience dans la collecte et l'analyse de données sur les ménages et l'agriculture est requise, ainsi qu'une capacité à coordonner des équipes et à assurer l'établissement de rapports en temps utile.

Le coordonnateur de l'étude/chef d'équipe sera chargé de coordonner la planification, la mise en œuvre des études et de veiller à ce que le travail soit mené selon les normes professionnelles les plus élevées. Il sera chargé de s'assurer que le mécanisme de contrôle et de supervision de la qualité mis en place pour l'étude est efficace, de gérer l'équipe de collecte des données et de veiller à ce que chaque membre s'acquitte de sa tâche spécifique.

- ✚ Un expert-superviseur de la mise en œuvre de l'enquête et de la supervision sur le terrain : Au moins cinq ans d'expérience dans la mise en œuvre d'enquêtes à grande échelle, expérience dans la mise en œuvre d'enquêtes sur les ménages et l'agriculture requise. De préférence avec des expériences antérieures dans la conduite d'enquêtes au Bénin.
- ✚ Un chercheur socio-économique : Diplôme d'études supérieures en économie, en économie agricole ou dans un domaine connexe, au moins cinq ans d'expérience dans l'analyse de données d'enquête à l'aide de STATA, SPSS ou d'un logiciel équivalent. Une solide formation et une expérience en statistiques et en économétrie sont requises. Capacité à écrire de manière claire et concise en anglais. Une expérience préalable dans l'évaluation d'impact est préférable.
- ✚ Un expert en digitalisation chargé du déploiement du questionnaire via des plateformes numériques pour assurer un contrôle qualité dans la saisie (méthode KAPI), de la gestion des bases de données, et de la réalisation des cartes thématiques : Une expérience minimale de trois ans avec de grands ensembles de données d'enquête et la maîtrise avérée d'au moins un des logiciels SIG (MapInfo, QGIS, ArcGIS, etc.) sont requises. L'expert développera un système de gestion des données approprié avec des contrôles de qualité adéquats, et finalisera le système de gestion des données avant que l'équipe de collecte des données ne se rende sur le terrain. Il sera chargé également d'élaborer les cartes thématiques issues de l'analyse des résultats. Le système de gestion des données sera organisé de manière à fournir régulièrement des ensembles de données partiels à l'équipe de projet.

#### **Un minimum de postes-clés de personnel de soutien :**

- ✚ Superviseurs sur le terrain : 05 superviseurs de terrain seront engagés (1 superviseur pour 4 enquêteurs). Ils doivent être choisis sur la base des meilleures pratiques du cabinet. Un certain degré de connaissance des langues locales est attendu au moins d'un nombre suffisant de superviseurs. Une expérience d'au moins deux ans dans la conduite ou la gestion d'enquêtes sur les ménages est requise.
- ✚ Enquêteurs : 20 agents enquêteurs doivent être engagés à raison de 4 enquêteurs par équipe. Bien sûr, le nombre d'enquêteurs par équipe est indicatif. Le nombre par équipe sera plus précis en fonction de l'envergure, le délais et l'enveloppe disponible. Les qualifications minimales comprennent la connaissance de la langue locale. La préférence doit être donnée aux candidats ayant une expérience de la collecte de données quantitatives en milieu rural au Bénin, notamment sur les thèmes du questionnaire.

#### **Gestion du processus et arrangements institutionnels**

Le responsable suivi évaluation du PASS assurera la liaison avec le bureau d'étude, il mettra à la disposition du bureau tous les documents nécessaires sur le Projet (DCP, Cadre Logique, CMR). Le projet mettra en place un pool d'expert pour assurer le pilotage institutionnel de l'évaluation jusqu'à la validation du rapport final. Le RSE assurera la

fonction du rapporteur et l’intermédiaire avec le Bureau.

**Durée et chronogramme détaillé de la mission**

La durée prévisionnelle de cette mission d’évaluation est estimée à soixante (60) jours ouvrables et commencera à partir de **XXX.**

## **Annexe 4.3.2 : Termes de référence pour la l'informatisation du système de suivi-évaluation de PASS**

### **Contexte et justification**

#### **A compléter**

Le dispositif suivi-évaluation du PASS est participatif avec l'implication des différents partenaires de mise œuvre du projet et qui doivent fournir des informations relatives à l'évolution de leurs activités sur le terrain, cela implique un volume important de données à manipuler depuis les sites d'intervention jusqu'aux niveau national.

Le traitement efficace et efficient de ces données demande la mise en place d'une base de données informatisée complète et gérée à travers un progiciel dynamique. La base de données regroupera en son sein toutes les informations liées à la mise en œuvre et à la performance du projet. A cet effet, toutes les données collectées à tous les niveaux et par tous les partenaires d'exécution se retrouvent ainsi saisies et archivées dans une seule base accessible à tous.

Dans le cadre de l'opérationnalisation du dispositif SE de PASS, il est prévu que les collectes se fassent sur la base de fiches conçues en fonction des besoins d'information au niveau du cadre logique et du Cadre de mesure des résultats (CMR). Le principal niveau de collecte est le site/lieu même de l'action, le traitement et analyse des données se fait par les CSE dans les régions, ce qui implique que les différentes parties prenantes responsables de la saisie dans la base de données aient un accès avec des droits nécessaires de modification.

Les présents termes de référence sont élaborés pour définir les modalités de mise en œuvre de cette activité à travers le recrutement d'un consultant/cabinet spécialisé en informatisation de dispositif de SE.

### **Objectif de la prestation**

L'objectif de cette prestation est de i) concevoir une base de données relationnelle exhaustive par rapport aux activités du projet intégrant plusieurs modules complémentaires (base de données, SIG et géoportail, documentation, ...) ; ii) développer une application de gestion pour une base de données adaptée au contexte et à la stratégie d'intervention du PASS ; iii) former les utilisateurs de cette application ; et iv) accompagner l'opérationnalisation du Système.

### **Système de suivi informatisé à mettre en place**

#### **1- Description technique du Système souhaité**

Le Projet souhaite à mettre en place :

- Un système web qui puisse être accessible sur toute la zone d'intervention du projet,
- Une interface facile à comprendre et à utiliser par tous les utilisateurs,
- Un système adapté aux difficultés d'accès à l'internet dans les zones d'intervention avec un accès poste et l'enregistrement des données saisies, ainsi que la possibilité de transfert différé,
- Un système permettant l'importation des données financières depuis le logiciel TOM2PRO, sélectionné pour la gestion comptable et financière du projet, et la consolidation avec les données techniques sur la base de la codification analytique. En effet, le système doit s'assurer que les données issues de la base, même si elles sont extraites sous format Excel, sont directement comparables aux données financières issues du logiciel TOM2PRO sans traitement ultérieur. Ceci implique que

la codification analytique utilisée pour les activités du PTBA dans le système de suivi-évaluation a une correspondance parfaite avec les lignes budgétaires dans TOM2PRO,

- Un système dynamique permettant l'importation et exportation de tableaux Excel,
- Un système offrant une liaison avec le SIG du projet et l'ouverture d'un géoportail pour un affichage dynamique des résultats du projet,
- Un système offrant la possibilité d'intégrer le dispositif de gestion des plaintes, réclamations et suggestions,

## **2- Caractéristiques techniques :**

Pour la gestion des informations relatives au projet, l'application informatique doit avoir les caractéristiques suivantes :

- Fournir des informations en temps réel, aux différents niveaux de décisions, sur les différentes activités et résultats obtenus pour chaque composante,
- Fournir les fonctionnalités d'assistance guidée dans la planification des activités (paramétrer les règles de passation des marchés et l'appliquer dans la saisie des planifications par exemple) ;
- Doter des fonctionnalités d'envoi automatique de certains états et alertes aux adresses paramétrées ;
- Avoir un système de validation temporaire et finale des données ;
- Posséder des systèmes d'identification et d'alerte sur les erreurs de transcription et de saisie ;
- Prévoir une gamme de présentation des résultats (états) sous diverses formes (graphiques, tableaux Excel et pdf).
- Intégrer un SIG au SSI afin d'être en mesure de visualiser les résultats sur des supports cartographiques ;
- Permettre à la fois le suivi technique et le suivi financier basé sur le format défini dans le manuel ;
- Permettre un accès à distance à la base de données (réseau local ou intranet et distant) ;
- Permettre une saisie décentralisée des informations dans la base de données,
- Intégrer un le dispositif de collecte, de transmission et de gestion des plaintes, des réclamations et suggestions,
- Etre conçue d'une façon modulaire afin de pouvoir y intégrer, facilement, de nouvelles fonctionnalités et des interfaces avec d'autres systèmes.

Le contrôle de qualité des données est une partie importante du SSI. Il convient de mettre en place un système d'alerte sur la fiabilité des données, en mettant en évidence les erreurs de saisie et les données aberrantes. De même, il convient de mettre en place un système de validation dans le SSI des données temporaires modifiables, entrées par les opérateurs techniques, ceci par les Assistants SE des antennes qui valident alors des données finales non-modifiables.

### **Données gérées par l'application**

Les données proviendront d'un nombre important de partenaires de mise en œuvre ayant collecté ces données sur le site auprès des bénéficiaires (partenaires opérationnels). Ces partenaires de mis en œuvre peuvent avoir leur propre système de suivi-évaluation et base de données. Néanmoins, il conviendra qu'ils fournissent au projet ces données selon un protocole élaboré de façon participative par le Projet et sous forme de fichiers numériques directement importables dans le système SI.

Plus précisément dans le cadre de PASS, le Système SI a pour fonction de :

(i) suivre et aider la planification des activités prévues dans le document de conception du Projet ;

(ii) rendre compte des réalisations technico-financières et des résultats (produits) du projet à travers :

- le suivi des activités et des résultats par composante en fonction de la planification initiale (PTBA) ;
- le suivi technique et financier des conventions ;
- le suivi des appuis octroyés aux bénéficiaires (partenaires opérationnels) et leur contributions prises en compte ;
- le suivi du Plan de Passation des Marchés ;

(iii) apprécier les effets et impacts induits par le Projet en rapport avec leurs réalisations dans les différentes zones d'intervention ;

(iv) informer à temps les parties prenantes du projet du niveau d'avancement de l'exécution des activités et du niveau d'atteinte des objectifs par :

- l'édition de tableaux de bord et de rapports détaillés,
- la visualisation des réalisations sur la carte à travers le module SIG web.

Un des outils clé de paramétrage est le cadre de mesure des rendements qui répertorie les différents indicateurs suivis et qui alimente les tableaux de sorties.

Ce cadre de mesure des rendements permettra de concevoir automatiquement et d'exporter les fiches de collecte qui seront remplies manuellement et dont les données seront saisies dans un fichier Excel qui sera importé dans la base de données ou directement saisies dans la base de données.

### **Sorties attendues**

L'application doit être en mesure de fournir les états de sortie suivants à destination à la fois des décideurs (CNP, FIDA, autres bailleurs) et des gestionnaires du Projet (UGP, régions) :

- Etat d'exécution technique du PTBA (Programme de Travail et budget annuel) du projet : global et par région,
- Etat d'exécution financière du PTBA : global et par région, par bailleur ;
- Cadre logique au format ORMS,
- Cadre de mesure de rendement des indicateurs du projet (par région et global),
- Tableau des bénéficiaires : global et par région, et de leur contribution
- Tableaux thématiques à définir : global et par région,
- Rapport SMRO / FIDA,
- Tableaux requis par le FIDA lors des missions de supervision : résumé de l'état d'avancement du projet, le tableau d'avancement matériel au regard du PTBA, ...
- Plan de passation de marchés,
- Autres requêtes à définir avec le projet lors de la prestation.

Le système SI doit également intégrer :

- Les rapports du projet basés sur le suivi et la planification des PTBA,
- Les résultats des applications SIG réalisées par le projet,
- Une bibliothèque avec tous les documents pertinents du projet.

## **Accompagnement et renforcement des capacités**

Il sera mis en place sous la supervision du RSE et en concertation avec les partenaires de mise en œuvre. Les utilisateurs (agents de saisie, utilisateurs directs des tableaux de bord) seront formés sur l'utilisation du progiciel. Il s'agira de tous les partenaires de mise œuvre.

Le prestataire doit être en mesure, une fois la base mise en place, d'assurer une assistance rapide in situ pour éviter tout retard dans l'opérationnalisation de la base de données soit à travers des échanges physiques soit à distance.

### **Profil du prestataire**

Le principal interlocuteur du prestataire au sein du projet est le RSE. En début de prestation, La coordination du PASS mettra à la disposition du prestataire tous les états de sortie finaux sollicités et toutes les informations dans leur état final : cadre logique, cadre de mesure des rendements, manuel avec toutes les annexes, plan de passation des marchés.

Le prestataire doit avoir au minimum les deux compétences suivantes :

- Spécialiste en systèmes de Suivi-Evaluation avec une expérience d'au moins 10 ans sur la mise en place et le fonctionnement des systèmes tels que décrits ci-dessus,
- Un informaticien avec une expérience confirmée en conception de bases de données et en développement web.

Il doit pouvoir se déplacer à tout moment sur la zone de la prestation pour l'accompagnement prévu. Être familiarisé avec les projets FIDA, notamment en Afrique de l'Ouest, serait un plus.

### **Annexe 4.3.3 : Termes de référence pour l'organisation d'un voyage d'études sur les marchés de demi-gros**

#### **Contexte du PASS**

##### **Le PASS ...**

##### **Justification**

Le PASS considère les marchés territoriaux comme la porte d'entrée de son approche territoriale de développement économique intégré pour favoriser une meilleure commercialisation des produits agricoles issues des bassins de production alimentant ces marchés. Dans ce cadre, le Projet mettra en œuvre des activités favorisant l'implication de toutes les parties prenantes locales et impliquées en appui à la production et à la valorisation des produits autour des filières porteuses au sein de chaque bassin. A ce titre, il est prévu de mettre en œuvre les activités suivantes :

Composante 1 : Sécuriser et diversifier la base productive et améliorer la productivité, la durabilité, la résilience climatique et la nutrition

Sous-composante 1.1 : Aménagements et gestion intégrée des eaux et des sols

(i) construction ou réhabilitation d'infrastructures de lutte contre l'érosion et de conservation et maîtrise de l'eau et des sols (par exemple, des forages/mini-forages, des ouvrages de captage d'eau, des canaux d'irrigation à petite échelle, des kits de micro-irrigation – en utilisant des énergies renouvelables et les technologies numériques appliquées à l'agriculture, lorsque cela est possible – couloirs pastoraux, etc.) ; et <sup>[1]</sup><sub>[SEP]</sub>

(ii) renforcement et accompagnement des associations d'usage des ressources naturelles (par exemple, l'eau) afin qu'ils gèrent durablement les ressources communes dans les bassins de production ; <sup>[1]</sup><sub>[SEP]</sub>

Sous-composante 1.2 : Diversification, durabilité et résilience de la production : diffusion entre les exploitations familiales de technologies et de pratiques agricoles durables et résilientes au changement climatique (par exemple, l'agroécologie, l'agroforesterie, les pratiques durables de restauration de l'eau et des sols, la gestion intégrée de l'agriculture et de l'élevage)

(i) Recherche-action et vulgarisation (champs-écoles des producteurs) ; <sup>[1]</sup><sub>[SEP]</sub>

(ii) Souveraineté semencière : appui aux dispositifs de production de semences certifiées adaptées et résilientes au changement climatique ; et <sup>[1]</sup><sub>[SEP]</sub>

(iii) Financement à cout partagés de sous-projets (propositions d'initiatives entrepreneuriales) basées sur des pratiques agricoles durables et résilientes au changement climatique, ciblant les exploitations familiales ; les organisations d'agriculteurs, coopératives, et micro- et petites agro-entreprises, et la facilitation de l'accès aux services financiers – y compris les envois de fonds et l'assurance agricole ; <sup>[1]</sup><sub>[SEP]</sub>

Sous-composante 1.3 : Amélioration de la sécurité nutritionnelle familiale et appui à l'autonomisation des femmes et à l'inclusion

(i) sensibilisation et éducation nutritionnelle ;

(ii) l'installation de postes d'eau autonomes ;

(iii) La distribution de kits productif (outils agricoles de base, petit bétail, semences, etc.) pour les familles les plus vulnérables ;

(iv) La fourniture de fourneaux respectueux de l'environnement (clean cooking) ; et

(v) L'alphabétisation fonctionnelle des femmes. <sup>[1]</sup><sub>[SEP]</sub>

Composante 2 : Valorisation des produits et développement des marchés territoriaux<sup>[1]</sup><sub>[SEP]</sub>

- Sous-composante 2.1: Accès aux marchés territoriaux

(i) Des infrastructures économiques de désenclavement de bassins de productions (modernisation de 36 marchés de collecte et 300 km de routes de desserte rurales) ; et <sup>[1]</sup><sub>[SEP]</sub>

(ii) Des dispositifs de gestion et de maintenance des infrastructures économiques (mise en place et l'accompagnement de 36 cadres de concertation interprofessionnels de marchés territoriaux; l'établissement et l'accompagnement de 36 dispositifs de gestion et la maintenance des marchés par des partenariats public-privé locaux ; et la mise en place et l'accompagnement de 36 comités locaux d'entretien des pistes-marchés réhabilitées) ; <sup>[1]</sup><sub>[SEP]</sub>

## Sous-composante 2.2: Développement des services marchands connexes à la production agricole

(i) cofinancement aux organisations d’agriculteurs, coopératives, et micro- et petites agro-entreprises de sous-projets (propositions d’initiatives entrepreneuriales) des services marchands connexes à la production agricole, y compris machinisme, production d’intrants dont biofertilisants, stockage, transformation, commercialisation, transport<sup>1</sup> (financement à cout partagés), et la facilitation de l’accès aux services financiers – y compris les envois de fonds et l’assurance agricole.

Politique sectorielle et coopération sud-sud : formulation, révision, évaluation des politiques et stratégies liées à la souveraineté alimentaire ; processus de consultation des parties prenantes et/ou engagement citoyen, etc.), et échanges/voyages d’étude/itinéraires d’apprentissage. <sup>[17]</sup>

La mise en œuvre du projet repose sur le faire-faire et sur le renforcement des agences spécialisées et services techniques déconcentrés du MASAE et de ses partenaires, par des conventions développées sur la base d’une gestion axée sur les résultats.

D’un point de vue technique, les activités des composantes 1 et 2 reposent sur une ingénierie sociale qui lie chaque intervention, de la parcelle aménagée au bassin de production, à ses usagers à travers des comités de gestion et des associations aux compétences reconnues au niveau des communes/départements. Ces dispositifs visent l’intégration des infrastructures dans une dynamique sociale localement enracinée et économiquement viable.

Ainsi, le Projet basera ses investissements sur une ingénierie sociale préalable à la réalisation des investissements garantissant l’implication de toutes les parties prenantes et permettant d’accéder à un consensus entre autorités, opérateurs économiques et bénéficiaires.

Pour faciliter l’appropriation du processus d’ingénierie sociale par les différentes parties prenantes impliquées dans le PRIMA, il est envisagé une visite d’échange au Niger au niveau du projet PRODAF qui est mis en œuvre depuis 2015 et a permis le développement de marchés de demi-gros en fonctionnement depuis plusieurs années.

### **Contexte général du ProDAF**

Le FIDA intervient au Niger depuis plus de trois décennies dans les zones rurales où la concentration de familles rurales pauvres est la plus importante, au travers d’opérations basées sur des approches communautaires et/ou en appui aux collectivités territoriales. Le ProDAF, Programme de développement de l’agriculture familiale, découle des leçons tirées des interventions précédentes, dont il représente un passage à l’échelle de cinq régions du Niger : Diffa, Dosso, Maradi, Tahoua et Zinder.

Le ProDAF est mis en œuvre sur une période de 8 ans de 2015 à 2023 sur une zone d’intervention s’étalant sur la zone agro-pastorale des 4 régions ciblées. Les dynamiques sociales et innovations technico-économiques qui visent l’amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle (en tenant compte de trois dimensions de disponibilité, accès et utilisation) des populations locales y sont passées à l’échelle avec une ouverture particulière sur l’accès aux marchés des produits agricoles.

Ces quatre régions sont frontalières avec le Nigéria, et dépendent pour une large part des échanges transfrontaliers qui constituent une opportunité pour un développement économique intégrant les populations rurales vulnérables. La dimension de durabilité de la sécurité alimentaire et nutritionnelle est garantie par les activités liées au développement et au renforcement du capital social et des acteurs locaux organisés. Le ProDAF contribue au dialogue politique sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle à l’échelle de la sous-région.

L’objectif général du ProDAF est de contribuer à réduire la pauvreté et à améliorer la sécurité alimentaire et nutritionnelle des ménages avec comme objectif de développement le renforcement des capacités de résilience et d’amélioration des revenus des populations cibles autour des pôles de développement économique ruraux centrés sur les marchés intermédiaires (demi-gros) de céréales, de produits maraîchers et de bétail dans les quatre régions de Diffa, Maradi, Tahoua et Zinder.

Le ProDAF est mis en œuvre autour de deux composantes techniques : (i) Développement de l’agriculture familiale durable ; (ii) Accès aux marchés.

Pour réaliser ses objectifs, le ProDAF a adopté une approche dite « Pôles de Développement Economique (PDE) » qui aborde le développement rural selon une vision intégrée alliant interventions au niveau des bassins versant et des bassins de production et au niveau de la mise en marché des produits afin de booster l’économie locale et renforcer la résilience des ménages.

La mise en œuvre de l’approche PDE est basée sur la conduite de différents types d’ingénierie sociale préalable à la construction des infrastructures. Il s’agit de : i) ingénierie sociale stratégique qui intervient avant la réalisation des infrastructures, ii) ingénierie civile au cours la réalisation des



infrastructures et iii) ingénierie opérationnelle et technico-économique, beaucoup plus après la réalisation des infrastructures. Ces trois types d'ingénierie sociale qui sont participatives et inclusives, se complètent et assurent la mobilisation sociale de différents acteurs dont principalement la société civile organisée en milieu rural, les autorités territoriales et les services techniques déconcentrés.

### **Contexte spécifique du voyage d'étude : L'approche « Pôle de développement économique » et le rôle des plateformes multi acteurs dans le développement des marchés de demi gros de produits agricoles au Niger**

La vision du Programme Niger-FIDA fut de faire émerger des Pôles de Développement Economiques (PDE) à travers lesquels les producteurs ruraux soutenus par leurs organisations et les collectivités locales s'organisent, aménagent et exploitent de manière rationnelle et durable les bassins de production en vue d'assurer leurs besoins alimentaires et dégager des excédents pour approvisionner les marchés ruraux et les centres urbains de consommation et transfrontaliers au sein des corridors sous régionaux.

Le Programme FIDA au Niger s'est donc investi dans le développement de marchés ruraux de demi gros comme une stratégie d'élargissement des débouchés pour les cultures vivrières produites par la petite agriculture familiale.

Des activités ont été mises en œuvre dans les principales régions agricoles (Dosso, Diffa, Maradi, Tahoua, Zinder) le long de la frontière nigériane où les infrastructures (routes rurales, marchés physiques) ont été réhabilitées tandis qu'un système de gestion adapté (GIE) a été mis en place pour garantir que ces marchés restent une entité économiquement viable tout en fournissant les services attendus aux acteurs du marché. Ces dispositifs ont fortement impliqué les autorités locales (mairies) qui jouent un rôle crucial pour garantir que les marchés alimentent les économies locales (réglementations locales d'investissement, taxes sur le marché, partenariat avec le secteur privé local). Les marchés de demi-gros actuellement en exploitation se situent dans les régions de Maradi, Tahoua et Zinder.

Selon les principaux produits agricoles de chaque bassin de production, le marché de demi-gros se concentre sur les cultures sèches (céréales, légumineuses) ou horticoles (tomates, oignons, canne à sucre).

En collaboration avec les Chambres Régionales d'Agriculture (CRA), leur réseau (RECA) et des prestataires de services (notamment l'ONG ACSSA), le programme du FIDA au Niger a également mis en place un cluster de marketing professionnel pour soutenir les différents marchés établis et favoriser les nouveaux développements dans d'autres domaines.

Tout en réhabilitant des infrastructures de marchés, ProDAF Niger, à travers divers projets et partenaires techniques de mise œuvre a également soutenu la mise en place de structures indépendantes pour gérer ces marchés telles les GIE (Groupe d'intérêt économique) assurant une gestion des marchés qui leur a été déléguée par les autorités locales (mairies) dans un cadre de partenariat public privé (PPP) local.

En effet, cette approche PDE, a fait ses preuves et a été reprise dans différents Plans de Développement Régional (PDR) et les projets financés par d'autres partenaires techniques et financiers (AFD, Banque Mondiale, coopération danoise) car elle permet d'agir dans la durée et de façon simultanée sur le développement économique, au niveau du ménage pratiquant l'agriculture familiale, des centres de collectes satellites, ou encore des marchés de demi-gros qui créent un contexte favorisant la demande en productions agricoles. Cette approche PDE se traduit par la consolidation de la disponibilité, de l'accessibilité, et de l'utilisation des produits agricoles et alimentaires dans la durée pour tendre vers la sécurité alimentaire et nutritionnelle tout en renforçant les mécanismes de résilience des populations les plus vulnérables. Ce programme est un véritable modèle de réussite de développement de marchés de collecte et de demi-gros comme une stratégie d'élargissement des débouchés pour les cultures vivrières produites par la petite agriculture familiale.

Ainsi, dans le cadre de l'amélioration de ses interventions, le PASS prévoit de renforcer principalement les activités d'appui à l'émergence et à l'accompagnement des cadres de concertation interprofessionnels locaux autour des marchés territoriaux par la mise en place et/ou le renforcement des capacités des structures de gestion des infrastructures commerciales.

Dans le souci de mettre à échelle au Sénégal, l'approche marché de demi-gros et sa logique territoriale adaptée au Niger, et dans divers autres pays du continent (Tanzanie, Guinée, Guinée Bissau, Bénin, RDC), le PASS envisage d'organiser un voyage d'échange au Niger, pays dans lequel ces marchés sont plus avancés et fonctionnels depuis plusieurs années.

Ce voyage d’échanges avec le ProDAF et ses partenaires de mise en œuvre ainsi que les acteurs des marchés ruraux du Niger permettra au PASS de directement capitaliser des leçons et expériences du Niger tant dans le fonctionnement des marchés que dans le processus d’accompagnement qui a abouti à ce fonctionnement.

### **OBJECTIF GENERAL**

Le but de cette activité consiste à organiser un voyage d’échanges d’expérience entre toutes les parties prenantes des marchés identifiés du PASS et leurs collègues au Niger en vue de tirer les leçons et d’identifier les bonnes pratiques pour les adapter à la mise en œuvre du PASS.

L’objectif général est d’organiser un voyage d’échange au Niger sur les marchés de demi-gros et les centres de collectes réhabilités depuis 2013 par le programme du FIDA au Niger en impliquant toutes parties prenantes tant du PASS que du ProDAF au Niger, pour s’inspirer des expériences d’ingénierie sociale et d’ingénierie civile autour de la conception, de la réalisation et de la gestion de ces marchés de demi-gros et de centres de collecte.

### **OBJECTIFS SPÉCIFIQUES DU VOYAGE D’ETUDE**

Ce voyage d’échanges concourt aux objectifs spécifiques suivants :

- Comprendre la place d’un marché agricole de demi-gros au cœur d’un territoire défini comme pôle économique de développement (stratégie de souveraineté alimentaire, caractéristiques, parties prenantes), lui même au sein de corridors/réseaux commerciaux nationaux et sous-régionaux ;
- Comprendre le processus de mise en place d’un cadre de concertation interprofessionnel local (Hadin gwiwa au Niger) dans toutes ses étapes en mettant l’accent sur :
  - les stratégies pour une bonne représentativité de tous les acteurs notamment ceux qui ne sont pas organisés,
  - les mécanismes pour l’obtention des sites sécurisés pour la construction des infrastructures ;
  - la collecte des données sur les flux ;
  - le processus de mise en place des dispositifs rentables de gestion des infrastructures économiques de marché.
- comprendre les rôles et les intérêts des différentes parties prenantes dans la gestion d’un marché (gouvernance, durabilité économique et financière) ;
- comprendre les rôles du Projet dans la mise en œuvre des activités (faire-faire) en lien avec les exigences procédurales et fiduciaires (S/E, passation de marchés, ...);
- comprendre le mécanisme d’identification des opportunités entrepreneuriales sur les marchés et centres de collecte ;
- Prendre connaissance des mécanismes de promotion de l’entrepreneuriat agricole et de financement par les institutions de microfinance partenaires et dans le cadre du FISAN (fonds d’investissement pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle);
- Comprendre les mécanismes de mise en place et/ou de fonctionnement des structures de gestion des infrastructures économiques ;
- Identifier tous les services accessibles aux usagers du marché dont la pérennité est garantie par le dispositif de gestion du marché ;
- Prendre connaissance des difficultés et des limites de : l’ingénierie sociale ; des dispositifs de gestion , du partenariat public-privé avec les autorités locales

### **RESULTATS ATTENDUS**

- La place d’un marché agricole de demi-gros au cœur d’un territoire défini comme pôle économique de développement (stratégie de souveraineté alimentaire, caractéristiques, parties prenantes.) est comprise ;
- Le processus de mise en place d’une plateforme multi acteurs dans toutes ses étapes est approprié ;
- Les rôles et les intérêts des différentes parties prenantes dans la gestion d’un marché (gouvernance, durabilité économique et financière) sont connus et appropriés ;

- Les rôles du Projet dans la mise en œuvre des activités (faire-faire) en lien avec les exigences procédurales et fiduciaires (S/E, passation de marchés, ...) sont identifiés et partagés ;
- Le mécanisme d'identification des opportunités d'affaires sur les marchés et centres de collecte est décrit et approprié ;
- Les mécanismes de promotion de l'entrepreneuriat agricole (J/F/PSH) et de financement par les institutions de microfinance partenaires sont partagés ;
- Les mécanismes de mise en place et/ou de fonctionnement des structures de gestion des infrastructures économiques sont identifiés et appropriés ;
- Les difficultés et les limites de l'ingénierie sociale, des dispositifs de gestion et du partenariat public-privé sont identifiées.

### **Livrables :**

Au terme de la mission, 2 livrables sont attendus :

- Un rapport de mission
- Une courte vidéo est réalisée et diffusée.

### **Méthodologie de mise en œuvre de la mission**

La méthodologie de mise en œuvre de la visite d'échange mettra l'accent sur la préparation de la visite et la tenue de la visite. Après la validation des présents termes de références, l'UGP PASS et celle du ProDAF s'accorderont sur un agenda concerté en vue de la réussite de la mission.

Le voyage d'échanges comportera plusieurs rencontres et visites comme ci-dessous :

1. Rencontrer les équipes du FIDA Niger, ses partenaires stratégiques (gouvernement et autorités locales), ses partenaires de mise en œuvre (RECA, AcSAA, FISAN) et ses partenaires opérationnels (GIE, coopératives, acteurs économiques organisés) ;

2. Visiter des marchés présentant des caractéristiques différentes et rencontrer les parties prenantes (producteurs organisés, commerçants, transporteurs...) sur le site qui exercent leurs activités respectives ;

(ii) lors de réunions spécifiques avec échange de questions / réponses sur le processus :

- Marchés et marchés satellites de Guidam Ruomdji / Tchadoua/ Tessaoua, région de Maradi

- Marché aux oignons de Sabon Machi et marché aux tomates de Dogueraoua dans la région de Tahoua

3. Rencontrer les autorités locales impliquées sur les marchés (mairies et autorités traditionnelles) ;

4. Rencontrer les autorités gouvernementales (Ministère)

5. Rencontrer la chambre régionale d'agriculture, la chambre de commerce, une ONG de mise en œuvre (AcSSA) en charge de l'ingénierie sociale (émergence de MSP, création d'organismes de gestion autonomes, soutien aux MRE...) ;

6. rencontrer le bureau d'études en génie civil et les personnes ressources qui a conçu et supervisé l'infrastructure.

La préparation de la visite d'échange avec l'ensemble des parties prenantes concernera la préparation technique et logistique au niveau du PASS et ensuite la communication avec l'équipe du projet ProDAF au Niger afin d'avoir leur disponibilité sur la date retenue pour la mission.

Au niveau du PASS, les 15 personnes prévues pour cette visite d'échange sont :

Cibles	Nombre de participants	Observations
MASAE/ UGP	03	Coordonnateur et RC2, Resp. Infrastructure
ARM	02	Coordonnateur et chef d'antenne région ciblée
OP (régions ciblée)	03	Impliquées sur les marchés

CCI (région ciblée)	02	Commerçant / transformateurs
ASPRODEB	01	
Conseil départemental (région concernée)	01	
Mairie	03	MDG et Marché hebdomadaire
Total	15	

L'UGP PASS entrera en contact avec le ProDAF pour préparer la mission au Niger.

### **Durée et période proposées**

- Sur une période de 10 jours entre avril et juin 2023 selon le programme ci-dessous :

Les activités se dérouleront en deux (02) étapes : une première étape consacrée aux rencontres d'échanges avec l'équipe de la Cellule Nationale de Représentation et d'Assistance Technique (CENRAT) et les partenaires de mise en œuvre à Niamey ainsi que les acteurs gouvernementaux impliqués dans les échanges transfrontaliers. Puis une visite des régions de Tahoua et Maradi sera organisée et facilitée par la CENRAT.

### **Facilitateurs**

- ATI ingénierie sociale
- ATI ingénierie civile
- Consultant vidéo (à recruter sur place)

### **Budget prévisionnel**

Voir PTBA

#### **Annexe 4.4 xb TdR Partenaires de mise en œuvre**

Annexe 4.4.X : Draft de la convention de partenariat avec l'ANCAR

Annexe 4.4.X : Draft de la convention de partenariat avec l'ASPRODEB

Annexe 4.4 X2 :. Draft de la convention de partenariat avec la FONGS

Annexe 4.4 x3 : Draft de la convention de partenariat avec le FADSR

### **Annexe 4.4.1 : Draft de la convention de partenariat ANCAR**

CONVENTION CADRE DE PARTENARIAT

#### **D'UNE PART :**

Le Projet d'Appui à la Stratégie de Souveraineté alimentaire du Sénégal (PASS Sénégal),

#### **Tableau 3 : Et D'AUTRE PART :**

L'Agence Nationale de Conseil Agricole et Rural (ANCAR), représentée par son Directeur Général,

Durée : 6 ans

#### **IL EST CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIIT :**

##### ARTICLE 1- PRESENTATION DES DEUX PARTIES

#### **Présentation du PASS :**

Le PASS est mis en œuvre par le Ministère de l'agriculture, de la souveraineté alimentaire et de l'élevage au Ministère de l'agriculture, de la souveraineté alimentaire et de l'élevage (MASAE). **But du projet et objectif de développement :** Le but du projet est de contribuer à l'amélioration de la souveraineté alimentaire du pays et de sa résilience aux chocs. L'objectif de développement est d'améliorer la production, la productivité, la durabilité et la résilience climatique de certaines chaînes de valeur et d'améliorer les revenus des producteurs agricoles vulnérables, en particulier les femmes et les jeunes.

**Filières prioritaires :** Les filières sur lesquelles le projet se concentrera sont les céréales traditionnelles (par exemple, mil, sorgho, fonio, niébé et sésame).

**Autres filières :** Autres activités et filières déjà présentes dans les zones cibles du projet dans les bassins de production, y compris par exemple le maïs, l'horticulture, cultures fourragères, les petits ruminants et les produits forestiers non ligneux (secteurs potentiellement adaptés aux petits exploitants) ne sont pas exclues a priori. Leur production peut être soutenue par le cofinancement de sous-projets (c'est-à-dire, le cofinancement de propositions d'initiatives entrepreneuriales par les exploitations familiales ou leur organisations) s'il y a du potentiel dans les zones d'intervention et si les activités sont économiquement viables.

**Zone géographique d'intervention :** Les zones géographiques d'intervention comprennent les bassins et sous-bassins de production autour des marchés territoriaux dans les zones du Bassin Arachidier élargi et de la Haute Casamance dans les régions de Diourbel, Fatick, Kaffrine, Kaolack, Kédougou, Kolda, Louga, Sédhiou, et Tambacounda.

**Nombre estimé de bénéficiaires :** Le nombre total de bénéficiaires directs est estimé à 200 000 ménages, soit environ la moitié de l'ensemble des ménages de la zone du projet. Ce correspond à environ à 600 000 personnes recevant des services. On estime que 50% des bénéficiaires seront des femmes rurales, 50% des jeunes (moins de 35 ans) et 5 % des personnes handicapées. Le nombre total de bénéficiaires, y compris indirects, sera calculé lors de la finalisation du document de conception du projet.

#### **Composants et résultats attendus**

Le projet est structuré autour de trois composantes principales

**Résultats attendus :** Le projet contribuera à : (i) Renforcer la base productive des filières sélectionnées ; (ii) Améliorer la couverture totale des besoins en céréales (mil, sorgho, fonio), en culture de diversification (niébé et sésame), et des autres produits horticoles et agricoles produits dans les bassins de production des zones d'intervention du projet ; (iii) Contribuer à la création d'emplois (direct et indirect), surtout pour les jeunes et les femmes ; (iv) Renforcer la résilience au changement climatique et aux autres chocs des petites exploitations agricoles ; (v) Renforcer les capacités des services techniques et des services agricoles ; et (vi) Renforcer la professionnalisation et l'autonomisation des acteurs impliqués dans la souveraineté alimentaire, y compris les organisations des producteurs.

- **Présentation de l'ANCAR**

Les orientations et les objectifs contenus dans la Déclaration de Politique de Développement Agricole (**DPDA**) et la Lettre de Politique du Développement Institutionnel du Secteur Agricole (**LPDI**) constituent le cadre de référence de la définition de la mission de l'ANCAR.

L'Agence Nationale de Conseil Agricole et Rural (ANCAR) a été créée dans le cadre du Programme des Services Agricoles et d'Appui aux Organisations de Producteurs (PSAOP) mis en place en 1999 par l'Etat du Sénégal et son partenaire la Banque Mondiale pour renforcer la décentralisation et la libéralisation de l'économie du pays. L'objectif de développement de ce programme est de contribuer, par des réformes institutionnelles majeures, à la réduction de la pauvreté à travers un accroissement durable de la productivité, de la production et des revenus des producteurs.

L'objectif de l'ANCAR est d'établir un service de conseil agricole et rural comptable de résultats envers les producteurs et répondant à leurs besoins à travers des arrangements contractuels.

L'ANCAR a reçu de l'Etat du Sénégal, la mission de développer et de mettre en œuvre une nouvelle approche de conseil agricole et rural qui est globale, participative, communicative et pluridisciplinaire. Elle prend en compte les productions végétales, animales et forestières ; l'environnement et toutes les activités rurales annexes et connexes, amont et aval de la production. Il s'agit de l'approvisionnement, du crédit, de la commercialisation, de la transformation, de l'artisanat, etc.

La nouvelle approche conseil est centrée sur le principe de réponse à la demande des producteurs et de leurs organisations, tout en prenant en charge les orientations politiques des pouvoirs publics.

L'ANCAR est structurée en une Direction Générale légère, chargée de l'appui, du suivi et du contrôle, de 07 Directions de Zone (DZ Niayes à Thiès, DZ Sylvopastorale à Louga, DZ Bassin Arachidier Nord à Diourbel, DZ Bassin Arachidier Sud à Kaolack, DZ Vallée du Fleuve Sénégal à N'Dioum, DZ Sénégal Oriental et Haute Casamance à Tambacounda et DZ Basse et Moyenne Casamance à Ziguinchor) qui sont les structures opérationnelles de l'Agence et qui disposent chacune d'une autonomie financière.

Au terme de son déploiement, l'ANCAR aura un conseiller agricole et rural (CAR) dans chaque commune ciblée par le PASS. Des Techniciens spécialisés, positionnés au niveau des départements seront chargés de la liaison avec la Recherche Agricole et Agro-alimentaire, de l'appui et de la formation des conseillers agricoles et ruraux. Ils apporteront aussi un conseil agricole pointu aux filières agricoles, aux organisations professionnelles agricoles (OPA), afin de leur permettre de développer les bonnes pratiques agricoles indispensables à la réalisation d'une bonne production de qualité.

L'ANCAR, compte tenu de son envergure nationale et de sa mission, aura aussi la responsabilité du pilotage et de la régulation du Système National de Conseil Agro-Sylvo-Pastoral (SNCASP), conformément à la Loi d'Orientation Agro-Sylvo-Pastoral (LOASP).

La présente convention qu'elle établit avec le PASS est en parfaite cohérence avec ses prérogatives institutionnelles, et sera réalisée dans la sous-composante 1.1 et 1.2.

- Promouvoir la récupération de la base productive et une transition agroécologique.
- Améliorer durablement la production et la productivité à travers la promotion des itinéraires techniques agroécologiques.
- Contribuer à la promotion du transfert de responsabilités aux organisations de producteurs (OP) et OP de base, aux collectivités locales et au secteur privé.
- Accompagner et consolider la décentralisation.
- Mettre à jour et accompagner les modules et formations sur les thématiques de transition productive et les innovations identifiées dans le travail de recherche-action.
- Travailler ensemble avec la FONGS, accompagner techniquement et faire un suivi des paysans relais qui mettront en œuvre les Champs Ecoles Producteurs et être en constant travail avec les techniciens fédéraux de la FONGS.

### **Présentation des activités**

- **Composante 1** : Amélioration et diversification de la base productive résiliente au changement climatique

#### **Sous-composante 1.1 : Aménagement et gestion intégrée des eaux et des sols**

Le PASS souhaite promouvoir le développement d'une agriculture résiliente au changement climatique ainsi qu'une utilisation durable des ressources naturelles à l'échelle des territoires villageois correspondant aux zones d'usage/exploitation en commun, notamment les forêts communautaires, les pâturages, les petits périmètres irrigués collectifs, les infrastructures hydrauliques, etc. Au sein des bassins de production retenues par région desservant les marchés retenus à la composante 2, 18 grappes de villages seront sélectionnées pour planifier et mettre en œuvre des plans de résilience territoriale pour l'adaptation au changement climatique.

### **Volet Préparation et mise en œuvre des plans territoriaux de gestion des agroécosystèmes**

Ce volet comprendra un accompagnement des communautés rurales dans la planification participative et la mise en œuvre de pratiques d'aménagement et de gestion durable des ressources naturelles sur les territoires villageois utilisées en commun, notamment en utilisant les outils institutionnels existants : les Plans d'occupation des sols (POAS) et les Plans locaux d'adaptation au changement climatique (PLACC).

La première étape impliquera des échanges avec les acteurs locaux, tels que les conseils communaux, le SDDR, l'ANCAR, la FONGS, les OP locales et les représentants des groupes vulnérables et servira également de base pour le ciblage au niveau de chaque territoire, où les différents groupes cibles du projet seront identifiés, notamment les exploitants familiaux vulnérables, les femmes, les jeunes et les organisations de producteurs de base. Les caractéristiques du territoire seront établies par cartographie participative<sup>69</sup> pour identifier les zones dégradées et réfléchir aux solutions possibles, en mettant l'accent sur les besoins des groupes économiquement marginalisés.

Dans le respect des PLACC et POAS établis ou mis à jour, les communautés seront accompagnées par une ingénierie sociale dans l'identification de solutions durables concernant la gestion des ressources naturelles et les pratiques agricoles. Les options envisagées contribueront à l'amélioration de la gestion et la maîtrise de l'eau, à la conservation des sols, au développement de l'agroforesterie et à la protection des zones boisées. Cela inclura les interventions suivantes : digues filtrantes, digues en gabier, cordons pierreux, demi-lunes, couloirs de transhumances, zones sylvo-pastorales à récupérer avec la régénération naturelle assistée (RNA), pépinières arboricoles et agroforesterie, clôtures de protection des zones forestières, zones coupe-feu, mares d'abreuvement pour l'élevage. Les interventions spécifiques seront décidées en collaboration avec les différentes parties prenantes, afin de promouvoir une utilisation durable des ressources naturelles et tout en améliorant les moyens de subsistance des communautés rurales.

### **Volet Accès à l'hydraulique agricole**

Au total 1,350 ha seront mis en exploitation en maîtrise totale de l'eau et gérées par des associations d'usagers de l'eau.

L'intervention vise à améliorer la gestion de l'eau en tant que ressource indispensable et limitée, en augmentant sa disponibilité, en réduisant le temps consacré à sa collecte et en optimisant les modes d'. Les besoins en eau et ses groupes potentiels d'usagers seront identifiés lors de la planification territoriale. L'accès et la gestion de l'eau seront améliorés à travers (i) la construction/réhabilitation de points d'eau dans les bassins de production<sup>70</sup> et (ii) la mise en place ou l'accompagnement de comités de gestion communautaire, en associations d'usagers de l'eau (AUE) qui devront couvrir les coûts d'entretien<sup>71</sup> en recourant à des artisans réparateurs locaux. Les types d'investissement incluront : des forages fonctionnant par énergie photovoltaïque équipées de système d'irrigation pour petits périmètres maraichers à raison de 450 hectares au total<sup>72</sup>, des réhabilitations de forages/puits communautaires, des points d'eau communautaire pour l'abreuvement du bétail.

Le PASS proposera également, un projet pilote de maîtrise totale de l'eau sous la forme d'une ferme irriguée de jeunes en incubation (FIJI) de 100 ha par région. La mise en place des neuf FIJI s'inscrira dans l'approche générale du projet faisant la promotion d'une agriculture durable de transition agroécologique pour au moins 100 jeunes (50% de jeunes femmes) par ferme et par cycle

69 En partenariat également avec le Centre de Suivi Ecologique

70 conditionnées par la disponibilité et de non salinité de la nape phréatique établies par des études préalables.

71 Voir Bangladesh Climate and Disaster Resilient Small Scale Water Resources Project

<https://www.ifad.org/en/web/operations/-/project/2000002357>

72 à raison de 5 périmètres irrigués maraichers et agroforestiers d'une dizaine d'hectares



d'incubation d'une durée de deux ans. Suite aux études de faisabilité en matière de disponibilité de la ressource<sup>73</sup>, les FIJI seront sur des terres communales ayant un accès permanent au marché territorial, équipées par le projet - exhaure de l'eau, dispositif d'irrigation et sécurisation, et exploitées par les jeunes moyennant un fermage annuel versé à la mairie. Dès le démarrage, ces jeunes constitueront une AUE en charge de gérer la ressource eau et d'assurer la maintenance des infrastructures investies.

En première année, ils seront encadrés pour produire de manière concertée, à raison d'un hectare par membre, des productions agricoles irriguées diversifiées ayant une forte demande sur les marchés territoriaux (cultures céréalières, maraichères ou fourragères)<sup>74</sup> leur assurant un revenu décent tout en couvrant les coûts de production. A chaque récolte, une partie des revenus équivalente à l'amortissement des équipements sur la période sera placée sur un compte à terme au nom de l'AUE dans une IF locale. En deuxième année, le groupe sera en plus appuyé pour planifier leur propre investissement dans une ferme similaire en mobilisant leur épargne accumulée sur le compte à terme pour obtenir un prêt d'équipement par les IF avec lesquelles ils auront établi des relations professionnelles de confiance. Une seconde cohorte sera recrutée pour les deux années suivantes.

## **Sous-composante 1.2. Diversification, durabilité et résilience des productions agricoles**

### **Volet recherche-action et renforcement des systèmes d'appui-conseil agricole**

Le PASS soutiendra la recherche-action en dynamisant, lançant et diffusant des innovations techniques et méthodologiques pour promouvoir une transition productive durable adaptée aux exploitations familiales et aux changements climatiques. Dans chaque département, les cadres locaux d'appui et d'accompagnement de proximité (CLAAP)<sup>75</sup> serviront de plateforme d'identification des besoins en appui technique, des innovations nécessaires et des travaux de recherche à entreprendre.

Cette collaboration impliquera l'ISRA, les universités (USSEIN et Assane Seck), les services techniques de l'État et les organisations de producteurs, et les représentants des dynamiques territoriales agro-écologiques locales (DyTAEL). Les CLAAP seront animés par la FONGS et utiliseront des outils de suivi spécifiques pour évaluer les progrès de la transition agroécologique. Le projet financera les initiatives multi-acteurs favorisant la production et la diffusion de connaissances et de techniques adaptées répondant à des demandes paysannes. Cela pourra concerner des formations, des échanges d'expériences, des mise-en-place de parcelles pilotes, des appuis-conseils techniques spécifiques et des bourses pour des stages d'étudiants.

Le projet prévoit également de développer des modules de formation spécifiques pour la mise à jour de l'approche champs écoles paysans (CEP) au profit de l'inclusion des jeunes, des organisations de producteurs, et des techniciens pour faciliter la diffusion de ces innovations. Les sujets abordés incluront les méthodes de préparation et d'utilisation des engrais organiques et des biopesticides, les techniques de lutte intégrée contre les ravageurs basées sur les plantes et les insectes, les pratiques pour améliorer le taux de matière organique, la structure et la qualité des sols, ainsi que les itinéraires techniques favorisant la transition agroécologique, l'utilisation des résidus de récoltes et d'élevage pour exploiter toutes les synergies potentielles des différentes activités au sein des exploitations familiales agricoles (comme le compost, la biochar, les fumures organiques).

le projet soutiendra la formation professionnelle pour le développement d'entreprises spécialisées dans la production et la réparation de machines agricoles, d'équipements d'irrigation, de systèmes de collecte et d'exhaure de l'eau, d'engrais organiques et de biochar, de biopesticides et de recyclage. L'incubation en économie numérique verte sera également proposée afin de développer des innovations portant des solutions technologiques pour la transition agro-écologique.

### **Volet appui pour la transition et intensification durable des exploitations familiales**

Le PASS soutiendra la mise en œuvre effective de l'appui-conseil de proximité pour une transition visant simultanément une récupération de la base productive, une augmentation durable de la

73 Ces études de faisabilité seront menées dans les mois précédant le commencement du projet.

74 Les cultures fourragères (sorgho, niébé) seront intégrées à l'assolement afin de répondre à la demande de fourrage différé de qualité sur les marchés (ensilage...).

75 Déjà établis à l'échelle départementale, leur rôle est d'identifier, à l'aune des résultats atteints, les complémentarités/synergies et planifier les interventions des différents acteurs engagés.

productivité et une meilleure résilience climatique. L'intervention se concentrera sur la mise en œuvre de 900 CEAP et CEP76 en lien avec les pratiques des exploitations familiales. Les paysans-relais des OP de base identifiés par la FONGS faciliteront les CEAP/CEP et seront soutenus par les techniciens de la FONGS et de l'ANCAR, qui fourniront l'expertise nécessaire.

Le choix des thématiques, en alignement sur les recommandations des CLAAP, s'effectuera de manière participative. Les itinéraires techniques incluront la production agroforestière (maraichage et céréales sèches), l'intégration agriculture-élevage, l'introduction de variétés de semences de qualité adaptées, l'utilisation et la production de biofertilisants fermentés, de biochar et de biopesticides, la diversification et l'introduction de plantes attirant ou repoussant les insectes, les rotations culturales, les cultures associées et en interligne, les pratiques adaptées à la sécheresse (zaï), l'introduction de la petite mécanisation et d'outils adaptés.

2. L'ANCAR mettra également en place un service d'appui-conseil digital, en utilisant des applications et des modules d'information déjà développés et mis à jour par sa collaboration avec le FSRP. En partenariat avec le PASS, l'ANCAR veillera à ce que l'appui-conseil digital ainsi que les informations météorologiques<sup>77</sup> soient accessibles et utilisés par les exploitations familiales des bassins de production ciblés.

### **Volet Appui à la souveraineté semencière**

3. Le projet appuiera la production de matériel génétique amélioré en partenariat avec l'Institut national de recherche agricole (ISRA) en charge de la production de semences de base et prébase des principales cultures ciblées<sup>78</sup>. Le projet financera un appui-conseil pour l'amélioration de la multiplication de semences et soutiendra le développement entrepreneurial des acteurs de la filière semencière, notamment les coopératives du Réseau national des coopératives de producteurs de semence (RNCPS) présentes dans les zones d'intervention. Ces coopératives seront éligibles au financement à coûts partagés de leurs initiatives entrepreneuriales au niveau production, post-production et stockage.

Le PASS soutiendra également le renforcement du dialogue politique en cours concernant la souveraineté des semences, dans le cadre d'un appui durable à l'ensemble des acteurs de la chaîne de production nationale de semences de qualité en utilisant le Comité national consultatif des semences et des plants (CNCSP)<sup>79</sup> comme plateforme de plaidoyer pour la souveraineté semencière bénéficiant de la participation active du CNCR et du RNCPS. Les CLAAP contribueront à enrichir cette plaidoirie pour la souveraineté semencière et la sélection des semences adaptées au climat du Sénégal.

### **ARTICLE 2- OBJET DE LA CONVENTION CADRE**

La présente Convention-cadre a pour objet de définir les rôles et les engagements des PARTIES ainsi que les modalités de gestion de leurs relations, dans le cadre de leur collaboration.

Les domaines couverts par la présente convention sont :

- ◆ L'information sur les opportunités offertes par le projet aux cibles des bénéficiaires ;
- ◆ L'accompagnement des bénéficiaires pour la maturation de leurs projets ;
- ◆ Le renforcement de capacités des bénéficiaires de l'appui du projet ;
- ◆ La priorisation des activités d'appui-conseil centrées sur les sollicitations des producteurs et productrices, des organisations de producteurs et sur les Champs Ecoles de producteurs ;

---

76 Champs écoles de producteurs et champs écoles agropastorales, avec en moyenne 22 producteurs-rices par CEP/CEAP, et au moins un 50% de femmes et 30% des jeunes. Chaque paysan-relais couvrira 3 champs écoles pour une durée de trois cycles de production.

77 A travers un partenariat ANCAR-ANACIM, fourniture d'informations météorologiques en temps réel dans les applications. Il s'agira également de pouvoir mobiliser les services agrométéorologiques développés dans le cadre du projet AICRM.

78 Des variétés de sorgho et de niébé (à double usage alimentation et fourragère), et des variétés composites (OPV) de mil, de sésame et de fonio.

79 Un décret porte création du Comité national consultatif des Semences et des Plants (CNCSP), chargé d'émettre des avis et recommandations sur toutes les questions relatives aux conditions de production et commercialisation des semences et plants, notamment sur: le catalogue des espèces et variétés de plantes cultivées au Sénégal; les règlements techniques de la production, du contrôle et de la certification; l'agrément de toute personne physique ou morale comme producteur de semence; les programmes annuels d'introduction de semences et plants et les conditions de leur introduction et les conditions de commercialisation sur les marchés intérieurs et extérieurs.

- ◆ La coordination et la synergie entre les différents intervenants par la tenue régulière des réunions et l'organisation de missions de suivi ;
- ◆ Le partage de connaissance et la vulgarisation du projet ;
- ◆ Participer aux échanges et aux CLAAPs et faciliter la diffusion de l'innovation et le développement de la recherche-action
- ◆ Les autres partenaires de mise en œuvre dans l'appui-conseil de proximité dans les domaines techniques concernés et disposant de capacités de gestion fiduciaire tels que la FONGS seront également impliqués. La FONGS travaillera avec les fédérations et unions sur l'identification des paysans-relais dans les villages pour l'animation de CEAP/CEP. Ces partenaires de proximité travailleront en collaboration avec les services techniques de l'ANCAR qui formeront les paysans-relais et assureront un contrôle qualité des interventions

### ARTICLE 3- JUSTIFICATION DE LA CONVENTION ET RESULTATS ATTENDUS

Cette convention se justifie par l'expérience accumulée par l'ANCAR dans l'accompagnement des agriculteurs familiaux et de leurs organisations tant sur la production et la restauration de la base productive.

En effet, l'ANCAR est une structure spécialisée dans le conseil agricole, production animale et rural qui dispose d'une expérience reconnue en matière d'encadrement de proximité des organisations de producteurs. Elle présente un assez bon maillage du territoire national avec un réseau de conseillers agricoles et ruraux déployés dans l'essentiel des communes.

La mise en œuvre de cette convention permettra de renforcer les capacités techniques et organisationnelles des agriculteurs familiaux ainsi que la diffusion de l'innovation et des résultats de la recherche. En outre, l'introduction d'itinéraires techniques innovants permettra de contribuer à la transformation des filières ciblées.

A travers cette convention, L'ANCAR doit contribuer à l'atteinte des objectifs du projet PASS à travers les résultats et produits suivants :

Résultats :

- Au moins 80% des producteurs ont augmenté leurs revenus de au moins 30% ;
- Une augmentation d'au moins 30% des rendements des principales spéculations ;
- Au moins 1 350 hectares sont exploités en maîtrise totale de l'eau
- Adoption de pratiques agricoles améliorées/résilientes au changement climatique sur environ 23 600 hectares ;

Produits :

Produit 1 : participation à chaque réunion CLAAP dans chaque département concerné

Produit 2 : au moins deux mises à jour des modules de formation technique des CEP et des modules de digitalisation pendant la durée du projet. D'autres modules de formation spécifique selon les besoins sont également prévus. Grâce aux échanges, réunions et recommandations des CLAAP, des besoins spécifiques de formation seront identifiés, ce qui permettra d'ajouter ou de compléter des modules existants.

Produit 3 : des échanges recherche-action liés aux dynamiques locales (CLAAP au niveau départemental, DyTAEL au niveau local, etc.) impliquant une douzaine d'experts (ISRA, universités, ANCAR).

Produit 4 : Mise en œuvre de 900 CEAP et CEP en lien avec les pratiques des exploitations familiales. Les paysans-relais des OP de base identifiés par la FONGS faciliteront les CEAP/CEP et seront soutenus par les techniciens de la FONGS et de l'ANCAR, qui fourniront l'expertise nécessaire. Le choix des thématiques, en alignement sur les recommandations des CLAAP, s'effectuera de manière participative.

Produit 5 : Pour chaque CEP, un kit de petit outillage et d'intrants sera fourni par le projet. Il y aura autour de 22 producteurs/trices par CEP/CEAP, et au moins un 50% de femmes et 30% des jeunes.

Produit 6 : L'ANCAR mettra également en place un appui conseil numérique, en utilisant des applications et des modules d'information déjà développés et mis à jour en collaboration avec le FSRP. En partenariat avec le PASS, elle veillera à ce que le conseil numérique ainsi que l'accès à l'information climatique soit accessible et utilisé dans les zones d'intervention, en particulier par les exploitations familiales des bassins de production ciblés

Produit 7 : 30 techniciens formés dans les ceap,

Produit 8 : 900 cepts installés,

Produit 9 : 900 paysans réalisés formés

Produit 10 : 36 CAEF à combler

Produit 11 : 15 CAR à combler

Produit 12 : 1 spécialiste en agroécologie par région

#### ARTICLE 4- ACTIVITES PRIORITAIRES

Les PARTIES s'engagent sur une base relationnelle flexible, transparente et réactive, à promouvoir la réalisation de leurs objectifs communs et à développer la complémentarité et la synergie de leurs interventions, notamment, sans que cela soit limitatif, dans le cadre des activités suivantes :

Les PARTIES souhaitent identifier des projets qui pourront faire l'objet d'une promotion ou d'un soutien conjoint, dans leurs domaines et zones géographiques d'intervention communs. A ce titre, sont notamment envisagées les activités suivantes :

1. Promouvoir la connaissance scientifique dans les domaines de la production agricole et de la transformation des produits agrosylvopastoraux.
2. Collaborer en vue de l'amélioration des systèmes de gouvernance des organisations de producteurs.
3. Collaborer dans le domaine des changements climatiques, en vue de : recueillir et diffuser l'information, établir des propositions de bonnes pratiques et définir des mesures d'atténuation et d'adaptation.
4. Travailler ensemble, à l'identification et à la mise en place d'instruments de développement durable.
5. Promouvoir le travail de chacune des PARTIES dans les domaines l'amélioration des conditions de vie des populations.

l'ANCAR chargé de l'appui-conseil technique agricole et l'ISRA , chargé de la recherche des innovations pour la récupération de la base productive et la transition et dans la production de semences de base et pré-base. Cela inclura notamment la Division National des Semences (DISEM)

#### ARTICLE 5- INFORMATION

Dans le cadre des activités susmentionnées et en tant que de besoin, les PARTIES souhaitent développer :

- La concertation et les échanges de manière générale, lorsqu'elles préparent ou mettent en œuvre des projets dans les mêmes secteurs d'activité, la même région ou avec la même maîtrise d'ouvrage dans les pays d'intervention ;
- Les échanges d'informations sur les projets dont chaque PARTIE à l'initiative ou auxquels elle collabore et qui peuvent présenter un intérêt pour l'autre. Le cas échéant, chacune formulera des suggestions quant à la participation éventuelle de l'autre auxdits projets.

#### ARTICLE 6- CONFIDENTIALITE ET PUBLICITE

Les PARTIES s'engagent à respecter la confidentialité des informations dont ils pourraient avoir connaissance l'une sur l'autre dans le cadre de la Convention-cadre. Ces informations et les documents afférents doivent, tant pendant la durée de la Convention-cadre qu'après son extinction, être conservés dans un endroit sûr, ne pas être publiés, communiqués, utilisés ou divulgués, sans l'accord écrit préalable de l'autre PARTIE.

Les PARTIES s'engagent à coopérer de bonne foi et mettre en place une stratégie de communication et de médiatisation commune dans les domaines de la présente Convention-cadre. Chaque projet mis en place dans le cadre de la présente Convention-cadre doit faire l'objet de communications publiques citant les deux PARTIES. Toute initiative de communication en application ou relative à la présente Convention-cadre ou aux projets communs (articles, publicité, conférences de presse, communiqués de presse, etc.) doit recevoir l'accord préalable des deux PARTIES.

#### ARTICLE 7- BUDGET

Chacune des PARTIES supportera ses propres charges, honoraires, frais et dépenses de quelque nature qu'ils soient, pour la mise en œuvre de la présente Convention-cadre.

#### ARTICLE 8- DUREE ET RESILIATION

La présente Convention-cadre entre en vigueur à la date de signature par les deux PARTIES pour une durée de trois années ; elle est renouvelable tacitement. Elle peut être résiliée à tout moment par une PARTIE par simple courrier recommandé avec accusé de réception faisant courir un préavis d'un mois à compter de sa réception.

#### ARTICLE 9- AMENDEMENTS

La présente Convention-cadre ne pourra être modifiée que par accord écrit des PARTIES. ARTICLE 10- REGLEMENT DES DIFFERENDS

Le présent Accord est soumis au droit sénégalais.

Les PARTIES s'efforceront de résoudre à l'amiable tout litige concernant l'interprétation ou l'exécution des présentes. En cas de désaccord persistant, le Ministère en charge de l'agriculture est compétent pour régler le litige.

#### ARTICLE 11- DOMICILIATION DES PARTIES

Les parties élisent domicile :

- Le PASS (à compléter) :
- ANCAR, Siège Dakar, Hann Mariste ; BP 10307 Dakar liberté  
Tél : 33 832 43 65 Email : dg@ancar.gouv.sn

#### ARTICLE 12- ENTREE EN VIGUEUR DE LA CONVENTION

La présente convention entre en vigueur dès la signature par toutes les parties.

Signée le -----

Signée le -----

**Pour l'ANCAR**

**Pour le PASS**

**Le Directeur Général Le Coordinateur**

**Pour APROBATION**

**LE MAESA**

#### **Annexe 4.4.2 : Draft de la convention de partenariat ASPRODEB**

**(à amender selon modèle contrat GAR)**

CONVENTION CADRE DE PARTENARIAT

ENTRE

Le Projet d'Appui à la Souveraineté Alimentaire au Sénégal « PASS » représenté par Monsieur/Madame xxxxxxxxxxxxxxxxxxxx

ET

L'Association Sénégalaise pour la Promotion du Développement à la Base « ASPRODEB » représentée par Monsieur/Madame xxxxxxxxxxxxxxxxxxxx

Convention Cadre de Partenariat couvrant la période xxxxxxxxxxxx

#### **PREAMBULE**

Vu la Loi Agro-sylvo-pastorale (LOASP) du 6 juin 2004 en ses articles 73 et 74 évoque la prise en charge de la problématique du financement des activités agro-sylvo-pastorales ;

Vu l'Accord de financement signé entre le Gouvernement du Sénégal et le FIDA en date du xxxx autorise la mise en œuvre des activités du PASS ;

Vu l'Arrêté xxxxxxxx portant création de ASPRODEB ;

Vu l'Arrêté xxxxxx du xxxxxx portant création du Projet d'Appui à la Souveraineté alimentaire au Sénégal (PASS) ;

Vu l'Arrêté xxxxxx du xxxxxx portant création, composition et fonctionnement de l'Unité de Gestion du Projet (UGP) ;

Considérant que ASPRODEB a été identifié dans le DCP comme partenaire stratégique pour la mise en œuvre du PASS.

**Il a été convenu ce qui suit :**

#### **Article 1 – Objet de la convention**

La présente convention a pour objectif général d'améliorer la production, la productivité, la durabilité et la résilience climatique de certaines chaînes de valeur et d'améliorer les revenus des producteurs agricoles vulnérables, en particulier les femmes et les jeunes.

L'objectif spécifique de la convention est de mobiliser les ressources financières, humaines, logistiques et méthodologiques des parties prenantes pour conduire le processus de financement des initiatives d'entreprenariat rural (IER) portées par les différents groupes cibles dans l'ensemble de la zone d'intervention du projet.

#### **Article 2 – Résultats attendus de la mise en œuvre de la convention**

Les résultats attendus de la mise en œuvre de la convention de partenariat sont :

- Cinq cent quarante (540) classeurs professionnels seront élaborés et mis à la disposition des animateurs du processus de financement des initiatives d'entreprenariat rural ;
- Cinq cent quarante (540) leaders et techniciens d'OP, techniciens des services agricoles et agents des institutions financières seront formés pour améliorer leurs connaissances sur l'éducation financière et la gestion des risques agricoles y compris l'assurance agricole pour assurer les relais auprès des OP de base et les petits producteurs.

Conformément aux principes de la gestion axée sur les résultats, la vérification du niveau d'atteinte des résultats se fera à travers des indicateurs objectivement vérifiables consignés dans le cadre de mesure des résultats du projet.

### **Article 3 – Activités à conduire dans le cadre de la convention**

Les deux résultats attendus sont liés à deux activités principales à savoir :

- Activité 01. L'élaboration de cinq cent quarante (540) classeurs professionnels qui seront mis à la disposition des acteurs chargés de l'ingénierie financière d'accompagnement des groupes cibles. Cette activité englobe le processus de développement des modules sur l'éducation financière, la gestion des risques agricoles et les mécanismes de financement proposés par PASS ainsi que le développement des outils de communication et sensibilisation y compris à travers les médias sociaux (engagement d'une entreprise de communication) ; La réalisation de trois études préparatoires sur la gestion des risques agricoles et l'assurance seront réalisées pour guider l'élaboration des classeurs professionnels notamment pour les modules sur l'assurance agricole et la gestion des risques agricoles;
- Activité 02. L'organisation de quatre-vingt-dix (90) sessions de formation de formateurs au profit de 540 animateurs des structures partenaires couvrant les thématiques d'éducation financière, de risques agricoles, de gestion des risques agricoles, de mécanisme de financement à coûts partagés, d'assurance agricole. Les animateurs comprendront les leaders et techniciens des OP, les techniciens et conseillers agricoles des services techniques en charge de l'agriculture et de l'élevage, et les agents techniques commerciaux des institutions financières.

Les activités seront planifiées et conduites en respectant le phasage global de la mise en œuvre du PASS.

### **ARTICLE 4 – MONTANT DE LA CONVENTION**

Le montant total de la convention de partenariat d'une durée de xx ans est de xxxxx F CFA. Il servira exclusivement à la coordination du processus de conception des modules, d'édition des classeurs professionnels et d'animation des sessions de formation des formateurs.

### **ARTICLE 5 – COÛTS ELIGIBLES ET NON ELIGIBLES (à amender selon modèle contrat GAR)**

Les coûts éligibles au titre de la présente convention sont essentiellement constitués de coûts de gestion. Ils sont liés à la gestion, à l'encadrement, à la coordination, au suivi, au contrôle, à l'évaluation ou à l'audit financier. Ils engendrés spécifiquement par la mise en œuvre de la convention de partenariat.

Une dépense peut être considérée comme coût de gestion si elle répond aux conditions cumulatives suivantes i) elle est documentée par une pièce justificative et elle est identifiable et contrôlable, ii) elle est nécessaire à l'atteinte des résultats de l'action, iii) elle est engagée conformément au budget du plan d'action annuel approuvé, iv) elle est réellement encourue pendant la durée de mise en œuvre du plan d'action approuvé, v) elle satisfait aux dispositions de l'Accord de financement du PASS, à la réglementation fiscale et sociale ainsi que la réglementation relative aux marchés publics en vigueur et vi) elle ne se rapporte pas à un coût inéligible.

Dans le cadre de la présente convention de partenariat, sont éligibles (au titre de coût de gestion) les coûts directs à savoir i) les frais de voyage et de séjour, pour autant qu'ils correspondent aux pratiques habituelles, ii) les coûts de services et d'achat d'équipements destinés spécifiquement à la réalisation des activités prévues et iii) les frais de sessions, de repas et pauses café qui sont motivés et d'un montant raisonnable. Les coûts considérés comme inéligibles sont notamment i) les coûts déjà pris en charge par un autre convention, ii) les factures établies par d'autres organisations pour des produits et services déjà pris

en charge, iii) la sous-traitance par des contrats de service ou de consultance aux membres du personnel ou aux membres du conseil d'administration du partenaire, v) les coûts liés à une indemnisation en cas de sinistre découlant de la responsabilité civile du partenaire, vi) les indemnités de cessation d'emploi pour le délai de préavis non presté et vii) l'achat de boissons alcoolisées, de tabac et de leurs produits dérivés.

#### **ARTICLE 6 – MODALITES DE PAIEMENT ET DE JUSTIFICATION (à amender selon modèle contrat GAR)**

Chaque année, sur la base du plan d'action approuvé, le montant affecté aux deux résultats sera versé par 'tranches' d'avance trimestrielle sur base d'une demande motivée. A l'exception de la première tranche, le versement d'une tranche est conditionné par l'utilisation d'au moins 75% de la tranche précédente.

Une tranche finale de 2% du montant total ne pourra être liquidée qu'après la production du rapport annuel d'exécution de la convention et du rapport financier y compris l'ensemble des pièces justificatives justifiant le montant global affecté à un exercice donné.

La planification indicative des tranches au cours d'un exercice fait partie intégrante au plan d'action approuvé dont le montant est indexé aux résultats attendus.

Les fonds sont transférés uniquement sur le compte bancaire distinct dans une banque commerciale de préférence celle qui loge le compte désigné du projet. Les paiements seront effectués en FCFA ou toute autre monnaie convenue de commun accord avec l'UGP.

Lors de l'exécution des activités, le partenaire utilise ses propres procédures de comptabilité, de contrôle interne et d'audit pour autant que ces procédures suivent les standards internationaux en la matière et ne s'opposent pas aux dispositions de la présente convention et celles de l'Accord de financement du PASS.

Le partenaire est tenu de justifier l'utilisation des fonds reçus dans des rapports d'avancement (narratif et financier) trimestriels élaborés selon canevas convenu. Ces rapports doivent clairement démontrer que les fonds octroyés ont été utilisés aux fins pour lesquelles ils étaient accordés et chaque demande de fonds sera également accompagnée d'un rapport financier mis à jour accompagnés des pièces justificatives.

À la fin de l'année, le solde non utilisé sur les avances reçues devra être reversé dans le compte du PASS ou être déduit au montant de la prochaine demande d'avance.

#### **ARTICLE 7 – ENGAGEMENTS DES PARTIES PRENANTES**

##### **L'UGP du PASS s'engage à :**

- Approuver les plans d'actions annuels soumis par le partenaire de mise en œuvre au plus tard le 30 janvier de l'année ;
- Examiner et approuver les demandes de fonds transmises par le partenaire de mise en œuvre dans un délais de 15 jours ;
- Mettre les fonds à la disposition du partenaire de mise en œuvre sur la base des plans d'actions approuvés dans les délais convenus ;
- Assurer la supervision de la mise en œuvre de la convention de partenariat ;
- Examiner et approuver les rapports techniques et financiers soumis par le partenaire de mise en œuvre dans un délais de 15 jours.

##### **Le Partenaire de mise en œuvre s'engage à :**

- Convenir avec l'UGP du cahier de charge sur la conception des modules et l'animation des sessions de formation des formateurs ;
- Elaborer le plan d'action annuel de formation des formateurs ;
- Mobiliser et mettre en place les ressources humaines (interne et externe) et logistiques ;
- Prendre en charge l'élaboration des outils méthodologiques (modules et classeurs professionnels);
- Assurer la formation des agents chargés de la mise en œuvre de l'ingénierie d'accompagnement financière ;



- Assurer le suivi-évaluation de la mise en œuvre du plan d'action ;
- Elaborer et soumettre à l'UGP les rapports techniques financiers y compris les états financiers certifiés et les pièces justificatives de l'utilisation des fonds alloués ;
- Participer aux missions de supervision, d'audit et d'évaluation ;
- Utiliser les fonds octroyés dans le cadre de la présente convention qu'aux seules fins pour lesquelles ils sont accordés et selon les principes d'économie, d'efficacité et d'efficience et de transparence ;
- Observer les normes en cohérence avec les lois et règlements applicables dans le pays ;
- Prendre les mesures appropriées pour empêcher les cas d'irrégularité, de fraude, de corruption ou toute autre activité illégale dans la gestion des activités. Tous les cas suspectés et avérés d'irrégularité, de fraude et de corruption présentant un lien à la présente convention, ainsi que les mesures prises dans ce cadre par le bénéficiaire-contractant, doivent être notifiés immédiatement

#### **ARTICLE 8– MECANISME DE RAPPORTAGE**

Le partenaire soumettra à l'UGP, des rapports trimestriels, annuels et de fin de prestation. Ces rapports devront contenir au minimum :

Une description succincte de la manière dont chaque activité a été exécutée, indiquant l'état d'avancement des activités définies et/ou le taux de réalisation des résultats, en précisant les dépenses effectivement payées et engagées par activité ;

- Un état financier détaillé rendant compte de l'utilisation qui a été faite des fonds transférés correspondants à la période. Ce rapport devra comporter aussi, les tranches de subventions versées aux IF et le montant des subventions effectivement transféré par les IF aux promoteurs ;
- L'état de mise en œuvre des recommandations des missions de supervision, de contrôle interne et d'audit ;
- Une description détaillée de la planification opérationnelle et financière concernant la période suivante ;

En fin de mise en œuvre de la Convention, une évaluation technique et financière globale des résultats obtenus avec la convention sera menée par l'équipe responsable du suivi-évaluation et rapport final, narratif et financier, comprenant l'évaluation finale des résultats de l'action sera élaboré et transmis trois (03) mois après la fin des activités au plus tard.

#### **ARTICLE 9 – MODALITES DE REVISION**

Les parties conviennent que la présente convention peut faire l'objet d'une révision, en cours d'exécution, dans les cas où des situations nouvelles seraient de nature à modifier de manière substantielle les obligations contractuelles, en particulier la modification des montants alloués.

Dans ce cas, une notification devra être envoyée sous quinzaine, et les parties réexamineront les nouvelles conditions dans un délai n'excédant pas 45 jours. Les modifications qui en découleront prendront effet à la date de signature par les parties.

#### **ARTICLE 10 – SUSPENSION ET RESILIATION**

Les parties se réservent le droit de suspendre la convention si l'un des évènements suivants se réalise à savoir i) le partenaire est en défaut de remplir les engagements prévus à l'article 7 de la présente convention. Dans ce cas la partie plaignante requiert par écrit une rencontre de concertation pour trouver les solutions idoines.

Les parties prenantes peuvent solliciter la résiliation de la présente convention lorsque certaines situations surviennent notamment i) le non-respect répétitif et documenté des engagements pris, ii) la notification d'une crise grave interne au sein de l'une ou l'autre des parties qui pourrait impacter sur la mise œuvre des activités, iii) la dissolution ou faillite de l'une des parties et iv) les cas de force majeure.

#### **ARTICLE 11 – FRAUDE ET CORRUPTION**

En vertu des dispositions de l'accord de financement liant le FIDA au Gouvernement de la République du Sénégal pour la mise en œuvre du PASS, le Partenaire et les Parties à la présente convention doivent veiller à ce que la mise en œuvre de la présente convention respecte les dispositions de la Politique du FIDA et celle du Sénégal en matière de prévention de la fraude et de la corruption dans le cadre de ses activités et opérations, susceptibles d'être modifiées périodiquement.

Aucune offre, aucun don ni paiement, aucune rémunération ni aucun avantage de quelque sorte que ce soit constituant un acte illicite ou de corruption ne sera accordé à qui que ce soit, directement ou indirectement, en vue ou en contrepartie de l'attribution ou de l'exécution du présent Contrat de performance. Tout acte de cette nature est un motif suffisant pour résilier le Contrat de performance ou pour prendre toute autre mesure corrective appropriée.

L'UGP du PASS, le Ministère de tutelle et le FIDA peuvent prendre toute mesure appropriée pour prévenir, atténuer et combattre les pratiques répréhensibles (c'est-à-dire les pratiques frauduleuses et les actes de corruption, de collusion, d'obstruction ou de coercition). Toute entrave aux dispositions de cette politique doit être communiquée à l'UGP, aux autorités Etatiques et/ou au FIDA de manière anonyme.

#### **ARTICLE 12 – HARCELEMENT, EXPLOITATION ET ATTEINTE SEXUELLES**

En vertu des dispositions de l'accord de financement liant le FIDA au Gouvernement de la République du Sénégal pour la mise en œuvre du PASS, le Partenaire et les Parties à la présente convention doivent veiller à ce que la mise en œuvre de la présente convention respecte les dispositions de la Politique du FIDA et celle du Sénégal en matière de prévention et de répression du harcèlement sexuel et de l'exploitation et des atteintes sexuelles, susceptibles d'être modifiées périodiquement.

L'UGP du PASS, le Ministère de tutelle et le FIDA peuvent prendre toute mesure appropriée pour prévenir, atténuer et combattre les pratiques répréhensibles (c'est-à-dire les pratiques frauduleuses et les actes de corruption, de collusion, d'obstruction ou de coercition). Toute entrave aux dispositions de cette politique doit être communiquée à l'UGP, aux autorités Etatiques et/ou au FIDA de manière anonyme.

#### **ARTICLE 13 – REGLEMENT DES DIFFERENTS**

En cas de litige dans l'exécution de la présente convention, les parties s'engagent à le régler à l'amiable. En cas de désaccord, le différend est réglé par les juridictions compétentes du Sénégal.

#### **ARTICLE 14 – ELECTION DE DOMICILE**

Les notifications relatives à l'exécution de la présente convention seront valablement faites par fax ou courriel et confirmées par écrit à l'une des adresses suivantes :

- **Pour le PASS :**

Adresse : XXXXXXXXXXXXXXXX

Tél : XXXXXXXXXXXXXXXX

Courriel : [XXXXXXXXXXXXXXXXXX](mailto:XXXXXXXXXXXXXXXXXX)

- **Pour l'ASPRODEB**

Adresse : XXXXXXXXXXXXXXXX

Tél : [XXXXXXXXXXXXXX](tel:XXXXXXXXXXXXXX)

Courriel : [XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX](mailto:XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX)

**ARTICLE 15 – ENTREE EN VIGUEUR ET PERIODE DE MISE EN ŒUVRE**

La Convention de partenariat entre en vigueur le jour de la signature de la dernière partie et prend fin le xxxxxxxxxxxxxx.

La période d’exécution des activités démarre le 1<sup>er</sup> décembre xxxxx pour une durée de xxxx mois et s’achève 3 mois avant la fin de la Convention.

**ARTICLE 16 – DECLARATION**

Les parties déclarent connaître, pour les avoir lues et acceptées, les clauses contenues dans le présent Contrat de performance et s'engagent à s'y conformer entièrement.

**Fait à Dakar, le xxxxxxxxxxxxxx**

*en cinq (05) exemplaires originaux en langue française*

**Le Secrétaire Général de ASPRODEB**

**Le Coordonnateur du PASS**

### **Annexe 4.4.3 Draft de la convention de partenariat entre l'UGP et la FONGS**

**(à amender selon modèle contrat GAR)**

#### CONVENTION CADRE DE PARTENARIAT

ENTRE

L'Unité de Gestion du Projet d'Appui à la Souveraineté Alimentaire au Sénégal « PASS » représenté par Monsieur/Madame xxxxxxxxxxxxxxxxxxxx

ET

Le Secrétariat Exécutif de la Fédération des Organisations Non Gouvernementales du Sénégal « Fongs Action Paysanne » représentée par Monsieur/Madame xxxxxx

Convention cadre couvrant la période xxxxxxxxxxxx

#### **PREAMBULE**

Vu la Loi Agro-sylvo-pastorale (LOASP) du 6 juin 2004 en ses articles 73 et 74 évoque la prise en charge de la problématique du financement des activités agro-sylvo-pastorales ;

Vu l'Accord de financement signé entre le Gouvernement du Sénégal et le FIDA en date du xxxx autorise la mise en œuvre des activités du PASS ;

Vu l'Arrêté portant création de la Fédération des Organisations Non Gouvernementales du Sénégal « Fongs Action Paysanne » ;

Vu l'Arrêté xxxxxx du xxxxxx portant création du Projet d'Appui à la Souveraineté alimentaire au Sénégal (PASS) ;

Vu l'Arrêté xxxxxx du xxxxxx portant création, composition et fonctionnement de l'Unité de Gestion du Projet (UGP)

Considérant que ASPRODEB a été identifié dans le DCP comme partenaire stratégique pour la mise en œuvre du PASS.

**Il a été convenu ce qui suit :**

#### **Article 1 – Objet de la convention**

La présente convention a pour objectif général d'améliorer la production, la productivité, la durabilité et la résilience climatique de certaines chaînes de valeur et d'améliorer les revenus des producteurs agricoles vulnérables, en particulier les femmes et les jeunes.

L'objectif spécifique de la convention est de mobiliser les ressources financières, humaines, logistiques et méthodologiques par les deux parties prenantes pour mettre en œuvre le processus de ciblage, d'information sensibilisation sur les risques agricoles et l'éducation financière, d'élaboration des plans d'affaires au profits des groupes cibles porteurs des initiatives d'entreprenariat rural dans l'ensemble de la zone d'intervention du projet.

#### **Article 2 – Résultats attendus de la mise en œuvre de la convention**

Les résultats attendus de la mise en œuvre de la convention de partenariat sont :

- Seize mille deux cent (16 200) promoteurs potentiels d'IER seront accompagnés, en améliorant significative les connaissances, l'utilisation des services financiers formels y compris l'assurance agricole et en les dotant de plans d'affaires crédibles. L'accompagnement en ingénierie financière englobera i) l'éducation financière, ii) les outils de gestion des risques agricoles (GRA) y compris l'informations agro-climatiques pour mieux gérer les risques agricoles et s'adaptation au changement climatique et iii) les services digitaux pour mener des transactions à distance et éviter des déplacements et perte de temps, en particulier pour les femmes et les jeunes ;

- Cent soixante-deux (162) jeunes ruraux bénéficieront d’un programme d’insertion professionnelle dans les activités post récoltes et connexes qui se déroulent autour des marchés retenus. Ce programme englobe des bourses de stages pratiques, des kits d’installation et des missions de coaching en gestion d’entreprises rurales.

Conformément aux principes de la gestion axée sur les résultats, la vérification du niveau d’atteinte des résultats se fera à travers des indicateurs objectivement vérifiables consignés dans le cadre de mesure des résultats du projet.

### **Article 3 – Activités à conduire dans le cadre de la convention**

Les principales activités à conduire dans le cadre de la convention de partenariat sont :

#### **Pour le Résultat 1 : Ingénierie d’accompagnement financière**

- Activité 03. La réalisation de huit cent dix (810) actions d’information et de sensibilisation au profit 24 300 petits producteurs ruraux potentiels porteurs d’initiatives d’entreprenariat rural sous forme de fora communautaires, d’émissions radios, de causeries, diffusion des messages audio et vidéo sur les réseaux sociaux, de ciblage des bénéficiaires, de conseils agricoles et de coaching de gestion ;
- Activité 04. La mobilisation de l’assistance technique pour l’élaboration de 2 700 plans d’affaires des IER portés par les OP de base et les petites entreprises rurale en consolidant 16 200 fiches descriptives des besoins identifiés au niveau des petits producteurs ruraux ;
- Activité 05. La mobilisation de l’assistance technique pour le traitement de 2 700 plans d’affaires des IER portés par les OP de base et les petites entreprises rurale à travers le dispositif d’évaluation et d’approbation du FADSR et des IF (Banques/IMF) ;
- Activité 06. La conduite de cinq (05) actions de dialogue politique qui couvrent les aspects d’élaboration des notes de politiques et de plaider sur l’assurance agricole, la gestion des risques agricole et la gestion financière ;
- Activité 07. La conduite des études qui porteront sur : i) une cartographie localisée des risques agricoles dans les différentes zones agroécologiques (Bassin arachidier, Casamance et Sénégal Oriental) couvertes par le PASS ; ii) l’actualisation de l’étude sur le plan de renforcement des capacités sur la gestion des risques agricoles au niveau national, qui a été réalisée avec l’appui financier de la Platform of Agriculture Risk Management (PARM) et validée 2022 par le Gouvernement du Sénégal à travers le comité technique national sur la gestion des risques agricoles dont la présidence est assurée par le Ministère de l’agriculture ; iii) une étude analytique les forces et faibles de la diffusion de l’assurance agricole, le consentement des producteurs à payer l’assurance agricole et les déterminants socio-économiques de l’adoption de l’assurance agricole par les producteurs dans les zones d’intervention du PASS ;
- Activité 08. La formation des agents impliqués dans la diffusion de l’assurance agricole et l’information agro-climatique aux 16 200 petits producteurs de la zone d’intervention du PASS à travers l’utilisation des données collectées par le réseau de 170 stations météorologiques automatiques, pluviométriques et de stations hydrométriques qui seront installés par le projet AICRM financé par le Programme de Gestion Intégrée des Risques Climatiques en Afrique (GIRCA) ou Africa Integrated Climate Risk Management Programme (AICRM, en anglais), finance par le Fonds Vert Climat et hébergé par le projet AGRIFEUNE.

Tableau x. Matrice de phasage des activités d’ingénierie d’accompagnement financière

Régions d’Intervention	Nbre IER	2025	2026	2027	2028	2029	2030

Diourbel	2430			Ciblage/IEC/EP A/TPA	Ciblage/IEC/EP A/TPA		
Fatick	1620			Ciblage/IEC/EP A/TPA	Ciblage/IEC/EP A/TPA		
Kaffrine	1620	Ciblage/IEC/EP A/TPA	Ciblage/IEC/EP A/TPA				
Kaolack	3240	Ciblage/IEC/EP A/TPA	Ciblage/IEC/EP A/TPA				
Velingara	1620	Ciblage/IEC/EP A/TPA	Ciblage/IEC/EP A/TPA				
Kédougou	810			Ciblage/IEC/EP A/TPA	Ciblage/IEC/EP A/TPA		
Louga	2430			Ciblage/IEC/EP A/TPA	Ciblage/IEC/EP A/TPA		
Sedhiou	810	Ciblage/IEC/EP A/TPA	Ciblage/IEC/EP A/TPA				
Tambacounda	1620	Ciblage/IEC/EP A/TPA	Ciblage/IEC/EP A/TPA				
<b>Total (Coût en F CFA)</b>	<b>1620 0</b>	<b>4455</b>	<b>4455</b>	<b>3645</b>	<b>3645</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

Légende : IEC : Information – Education – Communication / EPA : Elaboration des Plans d'Affaires / TPA : Traitement des Plans d'Affaires.

### **Pour le Résultat 2 : Insertion professionnelle des jeunes autour des marchés**

- Activité 09. La fourniture de cent soixante-deux (162) bourses de stages d'insertion professionnelle mise à la disposition des jeunes ruraux sous forme de stage de formation pratique en entrepreneuriat agricole et rural intégrant des ateliers en gestion technico-économique ;
- Activité 10. La conduite du coaching personnalisé de cent soixante-deux (162) jeunes ruraux en gestion de petite entreprise autour des marchés ;
- Activité 11. La mise en place de cent soixante-deux (162) kits d'installation des jeunes comprenant des intrants et équipements de production agropastorale, de transformation des produits agropastoraux ou des services connexes y compris les services digitaux.

Tableau x. Matrice de phasage des activités d'ingénierie d'accompagnement à l'insertion professionnelle des jeunes.

Régions d'Intervention	Nbre IER	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Diourbel	24				Formation	Installation	
Fatick	16				Formation	Installation	
Kaffrine	16		Formation	Installation			
Kaolack	34		Formation	Installation			
Velingara	16		Formation	Installation			
Kédougou	8				Formation	Installation	
Louga	24				Formation	Installation	
Sedhiou	8		Formation	Installation			
Tambacounda	16		Formation	Installation			
<b>Total</b>	<b>162</b>	<b>0</b>	<b>90</b>	<b>90</b>	<b>72</b>	<b>72</b>	<b>0</b>

Les activités d'insertion professionnelle des jeunes ruraux concerneront les segments de fabrication et la commercialisation des intrants locaux (biopesticides, engrais organique), la fabrication, la réparation et la commercialisation des équipements de production agropastorale, la transformation des produits agropastoraux et la fourniture des services connexes (kiosques de téléphonie, de souscription assurance agricole, de transfert d'argents, etc). Ces activités compléteront celles prévues dans le cadre des fermes incubatrices avec maîtrise totale d'eau.

Les prévisions physiques et financières sont indiquées dans le plan d'actions pluriannuel ci-dessous qui sera lui-même décliné chaque exercice dans un plan d'action annuel en se basant sur les principes de la planification glissante.

#### **ARTICLE 4 – MONTANT DE LA CONVENTION**

Le montant total de la convention de partenariat d'une durée de xx ans est de xxxxx F CFA. Il servira exclusivement à la coordination du processus de mise en œuvre de l'ingénierie d'accompagnement financière et de l'insertion professionnelle des jeunes.

#### **ARTICLE 5 – COÛTS ELIGIBLES ET NON ELIGIBLES (à amender selon modèle contrat GAR)**

Les coûts éligibles au titre de la présente convention sont essentiellement constitués de coûts de gestion. Ils sont liés à la gestion, à l'encadrement, à la coordination, au suivi, au contrôle, à l'évaluation ou à l'audit financier. Ils engendrés spécifiquement par la mise en œuvre de la convention de partenariat.

Une dépense peut être considérée comme coût de gestion si elle répond aux conditions cumulatives suivantes i) elle est documentée par une pièce justificative et elle est identifiable et contrôlable, ii) elle est nécessaire à l'atteinte des résultats de l'action, iii) elle est engagée conformément au budget du plan d'action annuel approuvé, iv) elle est réellement encourue pendant la durée de mise en œuvre du plan d'action approuvé, v) elle satisfait aux dispositions de l'Accord de financement du PASS, à la réglementation fiscale et sociale ainsi que la réglementation relative aux marchés publics en vigueur et vi) elle ne se rapporte pas à un coût inéligible.

Dans le cadre de la présente convention de partenariat, sont éligibles (au titre de coût de gestion) les coûts directs à savoir i) les frais de voyage et de séjour, pour autant qu'ils correspondent aux pratiques habituelles, ii) les coûts de services et d'achat d'équipements destinés spécifiquement à la réalisation des activités prévues et iii) les frais de sessions, de repas et pauses café qui sont motivés et d'un montant raisonnable. Les coûts considérés comme inéligibles sont notamment i) les coûts déjà pris en charge par un autre convention, ii) les factures établies par d'autres organisations pour des produits et services déjà pris en charge, iii) la sous-traitance par des contrats de service ou de consultance aux membres du personnel ou aux membres du conseil d'administration du partenaire, v) les coûts liés à une indemnisation en cas de sinistre découlant de la responsabilité civile du partenaire, vi) les indemnités de cessation d'emploi pour le délai de préavis non presté et vii) l'achat de boissons alcoolisées, de tabac et de leurs produits dérivés.

Par ailleurs, sur la base d'une demande motivée, la subvention destinée au financement des IER sera directement transférée par l'UGP aux IF partenaires du FADSR.

#### **ARTICLE 6 – MODALITES DE PAIEMENT ET DE JUSTIFICATION (à amender selon modèle contrat GAR)**

Chaque année, sur la base du plan d'action approuvé, les montants affectés aux activités du résultat 1 et de l'activité 2 du résultat 2 seront versés par 'tranches' d'avance trimestrielle sur base d'une demande. A l'exception de la première tranche, le versement d'une tranche est conditionné par l'utilisation d'au moins 75% de la tranche précédente.

Une tranche finale de 2% du montant total ne pourra être liquidée qu'après la production du rapport annuel d'exécution de la convention et du rapport financier y compris l'ensemble des pièces justificatives justifiant le montant global affecté à un exercice donné.

La planification indicative des tranches au cours d'un exercice fait partie intégrante au plan d'action approuvé.

Les fonds sont transférés uniquement sur le compte bancaire distinct dans une banque commerciale de préférence celle qui loge le compte désigné du projet. Les paiements seront effectués en FCFA ou toute autre monnaie convenue de commun accord avec l'UGP.

Lors de l'exécution des activités, le partenaire utilise ses propres procédures de comptabilité, de contrôle interne et d'audit pour autant que ces procédures suivent les standards internationaux en la matière et ne s'opposent pas aux dispositions de la présente convention et celles de l'Accord de financement du PASS.

Le partenaire est tenu de justifier l'utilisation des fonds reçus dans des rapports d'avancement (narratif et financier) trimestriels élaborés selon canevas convenu. Ces rapports doivent clairement démontrer que les fonds octroyés ont été utilisés aux fins pour lesquelles ils étaient accordés et chaque demande de fonds sera également accompagnée d'un rapport financier mis à jour accompagnés des pièces justificatives.

Les demandes devront indiquer la ou les rubriques budgétaires faisant l'objet d'un dépassement ou d'une réallocation ainsi que le ou les montants modifiés et une justification à l'appui de la demande de changement. Elles ne sont exécutables qu'après l'avis de non objection de l'UGP. Tout intérêt généré devra être réinjecté et utilisé dans le cadre des activités concernées par ce contrat de performance.

À la fin de l'année, le solde non utilisé sur les avances reçues devra être reversé dans le compte du PASS ou être déduit au montant de la prochaine demande d'avance.

Les montants affectés aux activités 1 et 3 du résultat 2 seront directement payés aux prestataires concernés sur la base d'une demande motivée du partenaire.

#### **ARTICLE 7 – ENGAGEMENTS DES PARTIES PRENANTES**

##### **L'UGP du PASS s'engage à :**

- Approuver les plans d'actions annuels soumis par le partenaire de mise en œuvre au plus tard le 30 janvier de l'année ;
- Examiner et approuver les demandes de fonds transmises par le partenaire de mise en œuvre dans un délais de 15 jours ;
- Mettre les fonds à la disposition du partenaire de mise en œuvre sur la base des plans d'actions approuvés dans les délais convenus ;
- Assurer la supervision de la mise en œuvre de la convention de partenariat ;
- Examiner et approuver les rapports techniques et financiers soumis par le partenaire de mise en œuvre dans un délais de 15 jours.

##### **Le Partenaire de mise en œuvre s'engage à :**

- Convenir avec l'UGP du cahier de charge sur l'ingénierie d'accompagnement économique (éducation financière, assurance agricole, transfert d'argent, information climatique, gestion des risques agricoles, de marchés et financier, conseils de gestion, ciblage des bénéficiaires potentiels, élaboration des plans d'affaire, mise en relation avec les IF et la CNASS, mise en relation d'affaire entre les acteurs des chaînes de valeurs agropastorales).
- Elaborer le plan d'action annuel du sous volet d'ingénierie d'accompagnement financière (quoi faire, quand, comment, pourquoi, pour qui).
- Mobiliser et mettre en place les ressources humaines et logistiques
- Coordonner les dispositifs d'accompagnement prenant en charge les tâches de ciblage des groupes cibles au niveau des bassins de production et autour des marchés, d'information sensibilisation et d'élaboration des plans d'affaires ;



- Animer le mécanisme de gestion des plaintes en lien avec le financement des sous projets et l'assurance agricole ;
- Elaborer et soumettre à l'UGP les rapports techniques financiers y compris les états financiers certifiés et les pièces justificatives de l'utilisation des fonds alloués ;
- Participer aux missions de supervision, d'audit et d'évaluation ;
- Utiliser les fonds octroyés dans le cadre de la présente convention qu'aux seules fins pour lesquelles ils sont accordés et selon les principes d'économie, d'efficacité et d'efficience et de transparence ;
- Observer les normes en cohérence avec les lois et règlements applicables dans le pays ;
- Prendre les mesures appropriées pour empêcher les cas d'irrégularité, de fraude, de corruption ou toute autre activité illégale dans la gestion des activités. Tous les cas suspectés et avérés d'irrégularité, de fraude et de corruption présentant un lien à la présente convention, ainsi que les mesures prises dans ce cadre par le bénéficiaire-contractant, doivent être notifiés immédiatement

#### **ARTICLE 8 – MECANISME DE RAPPORTAGE**

Le partenaire soumettra à l'UGP, des rapports trimestriels, annuels et de fin de prestation. Ces rapports devront contenir au minimum :

Une description succincte de la manière dont chaque activité a été exécutée, indiquant l'état d'avancement des activités définies et/ou le taux de réalisation des résultats, en précisant les dépenses effectivement payées et engagées par activité ;

- Un état financier détaillé rendant compte de l'utilisation qui a été faite des fonds transférés correspondants à la période. Ce rapport devra comporter aussi, les tranches de subventions versées aux IF et le montant des subventions effectivement transféré par les IF aux promoteurs ;
- L'état de mise en œuvre des recommandations des missions de supervision, de contrôle interne et d'audit ;
- Une description détaillée de la planification opérationnelle et financière concernant la période suivante ;

En fin de mise en œuvre de la Convention, une évaluation technique et financière globale des résultats obtenus avec la convention sera menée par l'équipe responsable du suivi-évaluation et rapport final, narratif et financier, comprenant l'évaluation finale des résultats de l'action sera élaboré et transmis trois (03) mois après la fin des activités au plus tard.

#### **ARTICLE 9 – MODALITES DE REVISION**

Les parties conviennent que la présente convention peut faire l'objet d'une révision, en cours d'exécution, dans les cas où des situations nouvelles seraient de nature à modifier de manière substantielle les obligations contractuelles, en particulier la modification des montants alloués.

Dans ce cas, une notification devra être envoyée sous quinzaine, et les parties réexamineront les nouvelles conditions dans un délai n'excédant pas 45 jours. Les modifications qui en découleront prendront effet à la date de signature par les parties.

#### **ARTICLE 10 – SUSPENSION ET RESILIATION**

Les parties se réservent le droit de suspendre la convention si l'un des évènements suivants se réalise à savoir i) le partenaire est en défaut de remplir les engagements prévus à l'article 7 de la présente convention. Dans ce cas la partie plaignante requiert par écrit une rencontre de concertation pour trouver les solutions idoines.

Les parties prenantes peuvent solliciter la résiliation de la présente convention lorsque certaines situations surviennent notamment i) le non-respect répétitif et documenté des engagements pris, ii) la notification d'une crise grave interne au sein de l'une ou l'autre des parties qui pourrait impacter sur la mise œuvre des activités, iii) la dissolution ou faillite de l'une des parties et iv) les cas de force majeure.

### **ARTICLE 11 – FRAUDE ET CORRUPTION**

En vertu des dispositions de l'accord de financement liant le FIDA au Gouvernement de la République du Sénégal pour la mise en œuvre du PASS, le Partenaire et les Parties à la présente convention doivent veiller à ce que la mise en œuvre de la présente convention respecte les dispositions de la Politique du FIDA et celle du Sénégal en matière de prévention de la fraude et de la corruption dans le cadre de ses activités et opérations, susceptibles d'être modifiées périodiquement.

Aucune offre, aucun don ni paiement, aucune rémunération ni aucun avantage de quelque sorte que ce soit constituant un acte illicite ou de corruption ne sera accordé à qui que ce soit, directement ou indirectement, en vue ou en contrepartie de l'attribution ou de l'exécution du présent Contrat de performance. Tout acte de cette nature est un motif suffisant pour résilier le Contrat de performance ou pour prendre toute autre mesure corrective appropriée.

L'UGP du PASS, le Ministère de tutelle et le FIDA peuvent prendre toute mesure appropriée pour prévenir, atténuer et combattre les pratiques répréhensibles (c'est-à-dire les pratiques frauduleuses et les actes de corruption, de collusion, d'obstruction ou de coercition). Toute entrave aux dispositions de cette politique doit être communiquée à l'UGP, aux autorités Etatiques et/ou au FIDA de manière anonyme.

### **ARTICLE 12 – HARCELEMENT, EXPLOITATION ET ATTEINTE SEXUELLES**

En vertu des dispositions de l'accord de financement liant le FIDA au Gouvernement de la République du Sénégal pour la mise en œuvre du PASS, le Partenaire et les Parties à la présente convention doivent veiller à ce que la mise en œuvre de la présente convention respecte les dispositions de la Politique du FIDA et celle du Sénégal en matière de prévention et de répression du harcèlement sexuel et de l'exploitation et des atteintes sexuelles, susceptibles d'être modifiées périodiquement.

L'UGP du PASS, le Ministère de tutelle et le FIDA peuvent prendre toute mesure appropriée pour prévenir, atténuer et combattre les pratiques répréhensibles (c'est-à-dire les pratiques frauduleuses et les actes de corruption, de collusion, d'obstruction ou de coercition). Toute entrave aux dispositions de cette politique doit être communiquée à l'UGP, aux autorités Etatiques et/ou au FIDA de manière anonyme.

### **ARTICLE 13 – REGLEMENT DES DIFFERENTS**

En cas de litige dans l'exécution de la présente convention, les parties s'engagent à le régler à l'amiable. En cas de désaccord, le différend est réglé par les juridictions compétentes du Sénégal.

### **ARTICLE 14 – ELECTION DE DOMICILE**

Les notifications relatives à l'exécution de la présente convention seront valablement faites par fax ou courriel et confirmées par écrit à l'une des adresses suivantes :

- **Pour le PASS :**

Adresse : XXXXXXXXXXXXXXXX

Tél : XXXXXXXXXXXXXXXX

Courriel : [XXXXXXXXXXXXXXXXXX](mailto:XXXXXXXXXXXXXXXXXX)

- **Pour la FONGS**

Adresse : XXXXXXXXXXXXXXXX

Tél : [XXXXXXXXXXXXXX](tel:XXXXXXXXXXXXXX)

Courriel : [XXXXXXXXXXXXXXXXXX](mailto:XXXXXXXXXXXXXXXXXX)

**ARTICLE 15 – ENTREE EN VIGUEUR ET PERIODE DE MISE EN ŒUVRE**

La Convention de partenariat entre en vigueur le jour de la signature de la dernière partie et prend fin le xxxxxxxxxxxxxx.

La période d’exécution des activités démarre le 1<sup>er</sup> décembre xxxxx pour une durée de xxxx mois et s’achève 3 mois avant la fin de la Convention.

**ARTICLE 16 – DECLARATION**

Les parties déclarent connaître, pour les avoir lues et acceptées, les clauses contenues dans le présent Contrat de performance et s'engagent à s'y conformer entièrement.

**Fait à Dakar, le xxxxxxxxxxxxxx**

*en cinq (05) exemplaires originaux en langue française*

**Le Secrétaire Exécutif de la FONGS**

**Le Coordonnateur du PASS**

#### **Annexe 4.4.4. Draft de la convention de partenariat entre l'UGP et le FADSR**

##### CONVENTION CADRE DE PARTENARIAT

##### ENTRE

L'Unité de Gestion du Projet d'Appui à la Souveraineté Alimentaire au Sénégal « PASS » représenté par Monsieur/Madame xxxxxxxxxxxxxxxxxxxx

##### ET

Le Secrétariat Exécutif du Fonds d'Appui au Développement du Secteur Rural « FADSR » représenté par Monsieur/Madame xxxxxxxxxxxxxxxxxxxx

Convention cadre couvrant la période de xxxxxxxxxxxxxxxx

##### **PREAMBULE**

Vu la Loi Agro-sylvo-pastorale (LOASP) du 6 juin 2004 en ses articles 73 et 74 évoque la prise en charge de la problématique du financement des activités agro-sylvo-pastorales ;

Vu l'Accord de financement signé entre le Gouvernement du Sénégal et le FIDA en date du xxxx autorise la mise en œuvre des activités du PASS ;

Vu le Décret 110 2014-415 du 31 mars 2014 portant création du Fonds d'Appui au Développement du Secteur Rural (FADSR) au sein du Ministère en charge de l'Agriculture.

Vu l'Arrêté xxxxxx du xxxxxx portant création du Projet d'Appui à la Souveraineté alimentaire au Sénégal (PASS) ;

Vu l'Arrêté xxxxxx du xxxxxx portant création, composition et fonctionnement de l'Unité de Gestion du Projet (UGP)

Considérant que ASPRODEB a été identifié dans le DCP comme partenaire stratégique pour la mise en œuvre du PASS.

##### **Il a été convenu ce qui suit :**

##### **Article 1 – Objet de la convention**

La présente convention a pour objectif général d'améliorer la production, la productivité, la durabilité et la résilience climatique de certaines chaînes de valeur et d'améliorer les revenus des producteurs agricoles vulnérables, en particulier les femmes et les jeunes.

L'objectif spécifique de la convention est de mobiliser les ressources financières, humaines, logistiques et méthodologique des parties prenantes au processus de financement des initiatives d'entreprenariat rural (IER) portées par les différents groupes cibles du PASS dans l'ensemble de la zone d'intervention du projet.

##### **Article 2 – Résultats attendus de la mise en œuvre de la convention**

Les résultats attendus de la mise en œuvre de la convention de partenariat sont :

- Un (01) mécanisme de financement à coûts partagés (FCP) du PASS qui complète et valorise ceux des projets existants (FSRP, IGREEFIN) est mis en place ;
- Deux mille dix (2 010) IER portées par les OP de base et les petites entreprises rurales sont financées au profit de 15 720 bénéficiaires.

Conformément aux principes de la gestion axée sur les résultats, la vérification du niveau d'atteinte des résultats se fera à travers des indicateurs objectivement vérifiables consignés dans le cadre de mesure des résultats du projet.

### **Article 3 – Activités à conduire dans le cadre de la convention**

Les principales activités à conduire dans le cadre de la convention de partenariat sont :

#### **Pour le Résultat 1 : Mise en place du Mécanisme de FCP**

- Identifier les IF à partir des dues diligences sur la base des critères préalablement définis et approuvés de commun accord entre le FADSR et l'UGP ;
- Elaborer et signer les conventions de partenariat entre les IF retenues d'une part et le FADSR et l'UGP d'autre part ;
- Animer le dispositif de réception, d'évaluation et d'approbation des IER qui bénéficieront de la subvention directe du PASS ;
- Suivre et contrôler les IF partenaires et les IER financées.

#### **Pour le Résultat 2 : Financement des IER**

##### **Au titre de la sous composante 1.2.**

- Coordonner le processus de financement de Six cent dix (610) IER spécifiques à l'accès aux intrants (engrais organique et chimique, semences améliorées, pesticides biologiques et chimiques, capital bétail, aliments bétail, intrants zootechniques, etc) au profit de 7 320 bénéficiaires.
- Coordonner le processus de financement de huit cent trente (830) IER spécifiques à l'accès aux équipements de production (Lot composé de charrue, semoir, arara, charrette, appareils de traitement) ou d'un motoculteur à usage collectif, etc) au profit de 4 980 bénéficiaires.

##### **Au titre de la sous composante 2.2.**

- Financement de deux cent soixante (260) IER spécifiques à l'accès aux fonds de roulement pour la commercialisation des produits agropastoraux au profit de 1 560 bénéficiaires.
- Financement de deux cent soixante (260) IER spécifiques à l'accès aux équipements et infrastructures de transformation, de stockage, de transport et de services connexes (batteuse, décortiqueuse, moulin, broyeur, presse à jus ou à huile, emballage, ensileuse, chaîne de production, mise aux normes des magasins, unités de conditionnement, kiosques de vente des intrants, de réparation des téléphones, de transfert d'argent, récépissé d'entrepôt, etc) au profit de 1 560 bénéficiaires.
- Financement de cinquante (50) IER spécifiques à la transition écologique (recyclage des déchets urbains et des marchés pour la fabrication des fertilisants organiques) et la transition énergétiques (biogaz, installation solaire) au profit de 50 promoteurs de petites entreprises rurales.

Les prévisions physiques et financières sont indiquées à titre indicatif dans le plan d'actions pluriannuel ci-dessous qui sera lui-même décliné chaque exercice dans un plan d'action annuel en se basant sur les principes de la planification glissante.

Tableau x. Matrice de phasage des activités de financement des Initiatives d'Entreprenariat Rural. (à reprendre dans le MEP)

### **ARTICLE 4 – MONTANT DE LA CONVENTION**

Le montant total de la convention de partenariat d'une durée de xx ans est de xxxxx F CFA. Il servira exclusivement à la coordination du processus de réception, d'évaluation et d'approbation des IER qui bénéficieront de la subvention directe du PASS.

## **ARTICLE 5 – COÛTS ELIGIBLES ET NON ELIGIBLES**

Les coûts éligibles au titre de la présente convention sont essentiellement constitués de coûts de gestion. Ils sont liés à la gestion, à l'encadrement, à la coordination, au suivi, au contrôle, à l'évaluation ou à l'audit financier. Ils engendrés spécifiquement par la mise en œuvre de la convention de partenariat.

Une dépense peut être considérée comme coût de gestion si elle répond aux conditions cumulatives suivantes i) elle est documentée par une pièce justificative et elle est identifiable et contrôlable, ii) elle est nécessaire à l'atteinte des résultats de l'action, iii) elle est engagée conformément au budget du plan d'action annuel approuvé, iv) elle est réellement encourue pendant la durée de mise en œuvre du plan d'action approuvé, v) elle satisfait aux dispositions de l'Accord de financement du PASS, à la réglementation fiscale et sociale ainsi que la réglementation relative aux marchés publics en vigueur et vi) elle ne se rapporte pas à un coût inéligible.

Dans le cadre de la présente convention de partenariat, sont éligibles (au titre de coût de gestion) les coûts directs à savoir i) les frais de voyage et de séjour, pour autant qu'ils correspondent aux pratiques habituelles, ii) les coûts de services et d'achat d'équipements destinés spécifiquement à la réalisation des activités prévues et iii) les frais de sessions, de repas et pauses café qui sont motivés et d'un montant raisonnable. Les coûts considérés comme inéligibles sont notamment i) les coûts déjà pris en charge par un autre convention, ii) les factures établies par d'autres organisations pour des produits et services déjà pris en charge, iii) la sous-traitance par des contrats de service ou de consultance aux membres du personnel ou aux membres du conseil d'administration du partenaire, v) les coûts liés à une indemnisation en cas de sinistre découlant de la responsabilité civile du partenaire, vi) les indemnités de cessation d'emploi pour le délai de préavis non presté et vii) l'achat de boissons alcoolisées, de tabac et de leurs produits dérivés.

Par ailleurs, sur la base d'une demande motivée, la subvention destinée au financement des IER sera directement transférée par l'UGP aux IF partenaires du FADSR.

## **ARTICLE 6 – MODALITES DE PAIEMENT ET DE JUSTIFICATION**

Chaque année, sur la base du plan d'action approuvé, le montant affecté au résultat 1 sera versé par 'tranches' d'avance trimestrielle sur base d'une demande. A l'exception de la première tranche, le versement d'une tranche est conditionné par l'utilisation d'au moins 75% de la tranche précédente.

Une tranche finale de 2% du montant total ne pourra être liquidée qu'après la production du rapport annuel d'exécution de la convention et du rapport financier y compris l'ensemble des pièces justificatives justifiant le montant global affecté à un exercice donné.

La planification indicative des tranches au cours d'un exercice fait partie intégrante au plan d'action approuvé. Les fonds sont transférés uniquement sur le compte bancaire distinct dans une banque commerciale de préférence celle qui loge le compte désigné du projet.

Les paiements seront effectués en FCFA ou toute autre monnaie convenue de commun accord avec l'UGP.

Lors de l'exécution des activités, le partenaire utilise ses propres procédures de comptabilité, de contrôle interne et d'audit pour autant que ces procédures suivent les standards internationaux en la matière et ne s'opposent pas aux dispositions de la présente convention et celles de l'Accord de financement du PASS.

Le partenaire est tenu de justifier l'utilisation des fonds reçus dans des rapports d'avancement (narratif et financier) trimestriels élaborés selon canevas convenu. Ces rapports doivent clairement démontrer que les fonds octroyés ont été utilisés aux fins pour lesquelles ils étaient accordés et chaque demande de fonds sera également accompagnée d'un rapport financier mis à jour accompagnés des pièces justificatives.

Les demandes devront indiquer la ou les rubriques budgétaires faisant l'objet d'un dépassement ou d'une réallocation ainsi que le ou les montants modifiés et une

justification à l'appui de la demande de changement. Elles ne sont exécutables qu'après l'avis de non objection de l'UGP. Tout intérêt généré devra être réinjecté et utilisé dans le cadre des activités concernées par ce contrat de performance.

À la fin de l'année, le solde non utilisé sur les avances reçues devra être reversé dans le compte du PASS ou être déduit au montant de la prochaine demande d'avance.

#### **ARTICLE 7 – ENGAGEMENTS DES PARTIES PRENANTES**

##### **L'UGP du PASS s'engage à :**

- Approuver les plans d'actions annuels soumis par le partenaire de mise en œuvre au plus tard le 30 janvier de l'année ;
- Examiner et approuver les demandes de fonds transmises par le partenaire de mise en œuvre dans un délais de 15 jours ;
- Mettre les fonds à la disposition du partenaire de mise en œuvre sur la base des plans d'actions approuvés dans les délais convenus ;
- Assurer la supervision de la mise en œuvre de la convention de partenariat ;
- Examiner et approuver les rapports techniques et financiers soumis par le partenaire de mise en œuvre dans un délais de 15 jours.

##### **Le Partenaire de mise en œuvre s'engage à :**

- Convenir avec l'UGP les conditions d'accès au financement (critères d'éligibilités, d'évaluation et de financement) ;
- Identifier les IF (Banques, IMF) partenaires ;
- Elaborer le plan d'action annuel sur la base des résultats attendus et des activités à conduire ;
- Animer le dispositif de réception, d'évaluation et d'approbation des demandes spécifiques de financement (intrants de productions agropastorale, équipements de production agropastorale, commercialisation des produits agropastoraux, équipements de transformation) ;
- Elaborer et soumettre les demandes de fonds auprès de l'UGP sur la base d'un état récapitulatif tant pour le montant affecté au résultat 1 que pour le montant affecté au résultat 2
- Assurer la supervision des financements des sous projets et des résultats enregistrés sur le terrain ;
- Elaborer et soumettre à l'UGP les rapports techniques financiers y compris les états financiers certifiés et les pièces justificatives de l'utilisation des fonds alloués ;
- Participer aux missions de supervision, d'audit et d'évaluation ;
- Utiliser les fonds octroyés dans le cadre de la présente convention qu'aux seules fins pour lesquelles ils sont accordés et selon les principes d'économie, d'efficacité et d'efficience et de transparence ;
- Observer les normes en cohérence avec les lois et règlements applicables dans le pays ;
- Prendre les mesures appropriées pour empêcher les cas d'irrégularité, de fraude, de corruption ou toute autre activité illégale dans la gestion des activités. Tous les cas suspectés et avérés d'irrégularité, de fraude et de corruption présentant un lien à la présente convention, ainsi que les mesures prises dans ce cadre par le bénéficiaire-contractant, doivent être notifiés immédiatement

#### **ARTICLE 8 – MECANISME DE RAPPORTAGE**

Le partenaire soumettra à l'UGP, des rapports trimestriels, annuels et de fin de prestation. Ces rapports devront contenir au minimum :

Une description succincte de la manière dont chaque activité a été exécutée, indiquant l'état d'avancement des activités définies et/ou le taux de réalisation des résultats, en précisant les dépenses effectivement payées et engagées par activité ;

- Un état financier détaillé rendant compte de l'utilisation qui a été faite des fonds transférés correspondants à la période. Ce rapport devra comporter aussi, les

tranches de subventions versées aux IF et le montant des subventions effectivement transféré par les IF aux promoteurs ;

- L'état de mise en œuvre des recommandations des missions de supervision, de contrôle interne et d'audit ;
- Une description détaillée de la planification opérationnelle et financière concernant la période suivante ;

En fin de mise en œuvre de la Convention, une évaluation technique et financière globale des résultats obtenus avec la convention sera menée par l'équipe responsable du suivi-évaluation et rapport final, narratif et financier, comprenant l'évaluation finale des résultats de l'action sera élaboré et transmis trois (03) mois après la fin des activités au plus tard.

#### **ARTICLE 9 – MODALITES DE REVISION**

Les parties conviennent que la présente convention peut faire l'objet d'une révision, en cours d'exécution, dans les cas où des situations nouvelles seraient de nature à modifier de manière substantielle les obligations contractuelles, en particulier la modification des montants alloués.

Dans ce cas, une notification devra être envoyée sous quinzaine, et les parties réexamineront les nouvelles conditions dans un délai n'excédant pas 45 jours. Les modifications qui en découleront prendront effet à la date de signature par les parties.

#### **ARTICLE 10 – SUSPENSION ET RESILIATION**

Les parties se réservent le droit de suspendre la convention si l'un des événements suivants se réalise à savoir i) le partenaire est en défaut de remplir les engagements prévus à l'article 7 de la présente convention. Dans ce cas la partie plaignante requiert par écrit une rencontre de concertation pour trouver les solutions idoines.

Les parties prenantes peuvent solliciter la résiliation de la présente convention lorsque certaines situations surviennent notamment i) le non-respect répétitif et documenté des engagements pris, ii) la notification d'une crise grave interne au sein de l'une ou l'autre des parties qui pourrait impacter sur la mise œuvre des activités, iii) la dissolution ou faillite de l'une des parties et iv) les cas de force majeure.

#### **ARTICLE 11 – FRAUDE ET CORRUPTION**

En vertu des dispositions de l'accord de financement liant le FIDA au Gouvernement de la République du Sénégal pour la mise en œuvre du PASS, le Partenaire et les Parties à la présente convention doivent veiller à ce que la mise en œuvre de la présente convention respecte les dispositions de la Politique du FIDA et celle du Sénégal en matière de prévention de la fraude et de la corruption dans le cadre de ses activités et opérations, susceptibles d'être modifiées périodiquement.

Aucune offre, aucun don ni paiement, aucune rémunération ni aucun avantage de quelque sorte que ce soit constituant un acte illicite ou de corruption ne sera accordé à qui que ce soit, directement ou indirectement, en vue ou en contrepartie de l'attribution ou de l'exécution du présent Contrat de performance. Tout acte de cette nature est un motif suffisant pour résilier le Contrat de performance ou pour prendre toute autre mesure corrective appropriée.

L'UGP du PASS, le Ministère de tutelle et le FIDA peuvent prendre toute mesure appropriée pour prévenir, atténuer et combattre les pratiques répréhensibles (c'est-à-dire les pratiques frauduleuses et les actes de corruption, de collusion, d'obstruction ou de coercition). Toute entrave aux dispositions de cette politique doit être communiquée à l'UGP, aux autorités Etatiques et/ou au FIDA de manière anonyme.

#### **ARTICLE 12 – HARCELEMENT, EXPLOITATION ET ATTEINTE SEXUELLES**

En vertu des dispositions de l'accord de financement liant le FIDA au Gouvernement de la République du Sénégal pour la mise en œuvre du PASS, le Partenaire et les Parties à la présente convention doivent veiller à ce que la mise en œuvre de la présente convention



respecte les dispositions de la Politique du FIDA et celle du Sénégal en matière de prévention et de répression du harcèlement sexuel et de l'exploitation et des atteintes sexuelles, susceptibles d'être modifiées périodiquement.

L'UGP du PASS, le Ministère de tutelle et le FIDA peuvent prendre toute mesure appropriée pour prévenir, atténuer et combattre les pratiques répréhensibles (c'est-à-dire les pratiques frauduleuses et les actes de corruption, de collusion, d'obstruction ou de coercition). Toute entrave aux dispositions de cette politique doit être communiquée à l'UGP, aux autorités Etatiques et/ou au FIDA de manière anonyme.

#### **ARTICLE 13 – REGLEMENT DES DIFFERENTS**

En cas de litige dans l'exécution de la présente convention, les parties s'engagent à le régler à l'amiable. En cas de désaccord, le différend est réglé par les juridictions compétentes du Sénégal.

#### **ARTICLE 14 – ELECTION DE DOMICILE**

Les notifications relatives à l'exécution de la présente convention seront valablement faites par fax ou courriel et confirmées par écrit à l'une des adresses suivantes :

- **Pour le PASS :**

Adresse XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX  
:  
Tél : XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX  
  
Courriel [XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX](#)  
:

- **Pour la FADSR**

Adresse XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX  
:  
Tél : [XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX](#)  
Courriel [XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX](#)  
:

#### **ARTICLE 15 – ENTREE EN VIGUEUR ET PERIODE DE MISE EN ŒUVRE**

La Convention de partenariat entre en vigueur le jour de la signature de la dernière partie et prend fin le xxxxxxxxxxxxxx.

La période d'exécution des activités démarre le 1<sup>er</sup> décembre xxxxx pour une durée de xxxx mois et s'achève 3 mois avant la fin de la Convention.

#### **ARTICLE 16 – DECLARATION**

Les parties déclarent connaître, pour les avoir lues et acceptées, les clauses contenues dans le présent Contrat de performance et s'engagent à s'y conformer entièrement.

**Fait à Dakar, le xxxxxxxxxxxxxx**

*en cinq (05) exemplaires originaux en langue française*

**Le Secrétaire Exécutif du FADSR**

**Le Coordonnateur du PASS**

#### **Annexe 4.4.5 : Modèle d'avis à manifestation d'intérêt études infrastructures**

Avis d'appel public à manifestations d'intérêt N° .....

PASS - Unité de Gestion du Projet (UGP)

**[Insérer: N° de référence]**

Objet:

Etude socio-économique, Programmation fonctionnelle et technique d'infrastructures, Conception Architecturale, Etudes techniques (APS, APD, DAO), Surveillance et contrôle des travaux de construction de xx marchés de demi-gros et xx centres de collecte de produits agricoles....

1. Le présent appel public à manifestation d'intérêt fait suite à l'Avis général de Passation des Marchés paru dans le ..... du ..... 202..
2. Le Gouvernement de la République du Sénégal a sollicité le concours du **FIDA (ou autres bailleurs)** afin de financer le Projet PASS et à l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du marché de services pour la réalisation des **"Etude socio-économique, Programmation fonctionnelle et technique d'infrastructures, Conception Architecturale, Etudes techniques (APS, APD, DAO), Etude d'impact environnemental et social, Surveillance et contrôle des travaux de construction de xx marchés de demi-gros et xx centres de collecte de produits agricoles"**.
3. Les services sont exécutés dans le cadre de la réalisation d'infrastructures économiques d'accès aux marchés et comprennent la programmation fonctionnelle d'infrastructures et d'équipements, le diagnostic technique et architectural de l'existant, l'élaboration des solutions architecturales et techniques appropriées, l'estimation du coût des travaux, l'élaboration du dossier d'appel d'offres pour la sélection des entreprises des travaux.
4. Les candidats intéressés sont invités à manifester leur intérêt pour la prestation des services décrits ci-dessus en fournissant les informations indiquant qu'ils sont qualifiés pour exécuter les services (la nature des activités du candidat et le nombre d'années d'expérience, les qualifications du candidat dans le domaine des prestations et notamment références concernant l'exécution de marchés similaires, l'organisation technique et managériale du cabinet, les qualifications générales et le nombre de personnels professionnels). Il est demandé aux candidats de fournir ces informations en ne dépassant pas 15 pages environ. Les candidats peuvent s'associer pour renforcer leurs compétences respectives.
5. Une liste des candidats présentant au mieux les aptitudes requises pour exécuter les prestations sera établie par l'Autorité contractante; ces candidats présélectionnés seront ensuite invités à présenter leurs propositions techniques et financières et un candidat sera sélectionné selon la méthode de sélection sur la base de la qualité technique et du montant de la proposition.
6. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires au sujet des documents de référence à l'adresse ci-dessous *[indiquer l'adresse]* et aux heures suivantes *[insérer les heures d'ouverture des bureaux]*.
7. Les manifestations d'intérêt doivent être déposées à l'adresse ci-après *[insérer l'adresse complète]* au plus tard le *[insérer la date]*.

#### **Annexe 4.4.6 : Modèle de TDR pour Etudes techniques (APS, APD, DAO) + surveillance et contrôle des travaux par cabinet;**

Note : ce modèle est à mettre à jour avec le MEP qui a pu subir des modifications

##### **Projet PASS - Unité de Gestion du Projet (UGP)**

[Insérer: N° de référence du futur marché]

###### **Objet:**

**Etude socio-économique, Programmation fonctionnelle et technique d'infrastructures, Conception Architecturale, Etudes techniques (APS, APD, DAO), Surveillance et contrôle des travaux de construction de xx marchés de demi-gros et xx centres de collecte de produits agricoles dans les pôles économique de .....(Région de ...) en République de Sénégal**

**"mois" 202...**

##### **TERMES DE REFERENCE DE LA PHASE "ETUDES TECHNIQUES"**

###### **1 - CONTEXTE ET JUSTIFICATION**

(A compléter avec une présentation actualisée synthétique du Projet)

Dans le cadre de la mise en œuvre de sa sous composante 2.1, l'Unité de Gestion du Projet PASS a prévu au titre de son Programme de Travail et de Budget Annuel (PTBA) 20..., le démarrage du processus de construction et d'aménagement de xx marchés de demi-gros et xx centres de produits agricoles à.....

Les présents Termes de Référence (TDRs) ont pour objet la réalisation d'un programme du fonctionnement général d'infrastructures à concevoir, la conduite des études technique de faisabilité, la conception architecturale d'infrastructures appropriés de marché, et l'élaboration d'un Dossier d'Appel d'Offres (D.A.O) pour les travaux de construction et d'aménagement y relatif.

Le financement de cette étude sera assuré par le (FIDA ou « autres bailleurs de fonds) et l'Etat du Sénégal.

###### **2/ OBJECTIFS DU PROJET DE CONSTRUCTION D'INFRASTRUCTURES ET D'AMENAGEMENT DES MARCHES**

###### **2.1 Objectif global**

L'objectif global du projet de construction de ces marchés est de contribuer efficacement à faciliter les transactions commerciales des produits agricoles.

###### **2.2 Objectifs spécifiques du projet d'aménagement des marchés:**

De manière spécifique, le projet d'aménagement des marchés vise à:

- créer une plateforme moderne d'échange entre tous les acteurs de développement économique du monde rurale au sein de la zone d'influence du marché;
- disposer d'un espace adapté pour la collecte, le reconditionnement et l'écoulement des produits agricoles;
- l'accès aux marchés et aux intrants pour les producteurs de bassins agricoles;
- l'accroissement des échanges commerciaux et de la compétitivité des produits agricoles ;
- effectuer une meilleure organisation des acteurs et l'amélioration des points de commercialisation au sein des corridors,
- l'accès aux informations sur les marchés de manière permanente.

###### **2.3 Objectifs de l'étude**

Il s'agira globalement de mettre à disposition un Dossier d'Appel d'offre pour la réalisation des travaux de construction xx marchés de demi-gros et xx centres de collecte de produits agricoles à .....

De manière spécifique il s'agira de:

- ✓ Etablir une programmation des équipements, en concertation avec les différents acteurs et usagers organisés autour d'un cadre de concertation interprofessionnel des marchés et des autorités locales. Ce programme définira le fonctionnement de chaque équipement/Infrastructure en terme de surfaces pour chaque fonction (nombre et type des aires de stationnement (parkings), aires de débarquement, de conditionnement/reconditionnement, des services annexes...), ainsi que les recommandations techniques générales (plans de sites à échelle, qualité des plateformes, type de sources souhaitées d'alimentation électrique et d'alimentation en eau essentiellement);
- ✓ Prendre connaissance des résultats des flux auprès des acteurs et du volet ingénierie sociale du projet, les affiner et les faire valider afin ainsi de les utiliser pour dimensionner les infrastructures conformément aux volumes escomptés de transaction de produits agricoles;
- ✓ Prendre connaissance des différents types de spéculations (produits agricoles) qui arrivent au niveau de chaque marché concerné et définir le type d'infrastructure approprié pour les transactions (amenée de produits, tri, reconditionnement, stockage temporaire, évacuation/chargement –déchargement et transport à partir du marché, etc....);
- ✓ Interagir avec le consultant en charge des études d'impact environnemental et sociale afin de mettre en place un Plan de Gestion environnemental et social et ce conformément aux dispositions prévues par les textes en vigueur;
- ✓ Faire une conception architecturale des plans conformément aux résultats de la programmation fonctionnelle d'équipements et d'infrastructures adéquats;
- ✓ Réaliser un Avant-projet Sommaire (APS);
- ✓ Réaliser un Avant -Projet Détaillé (APD);
- ✓ Elaborer d'un Dossier d'appel d'offres (DAO) pour les travaux de réalisation selon le format type en vigueur en République du Sénégal.

### **3/PROFIL ET MANDAT DU BUREAU D'ETUDE:**

Cette mission d'expertise est sollicitée par le Projet PASS en République du Sénégal

Le consultant doit avoir un statut de Bureau d'études agréé dans les études et contrôle des infrastructures (du Génie Civil/Génie Rural), en règle vis à vis de l'Administration et ne pas être sous le coup d'interdiction, de suspension, d'exclusion de la commande publique ou de liquidation judiciaire. Le Consultant doit avoir aussi une expérience minimum de trois (3) années en tant que Bureau d'Etudes et justifier d'une expérience en matière d'études de projets d'infrastructures similaires et disposer du matériel et des ressources humaines nécessaires à la mission.

Le consultant reste complètement libre du personnel et moyens qu'il utilisera dans la mesure où ses prestations répondent aux termes de référence en conformité avec la réglementation en vigueur en République du Sénégal et aux standards internationaux de qualité des services à rendre.

Le chef de Mission devra être présent pendant toute la durée de l'étude en République du Sénégal et plus précisément élire domicile dans la zone du Projet et être l'interlocuteur unique et permanent de l'Unité de Gestion du Projet.

Le consultant /Cabinet présentera un chronogramme de ses prestations, assorti d'un diagramme à barres des tâches à exécuter, et d'un diagramme à barres d'intervention du personnel mobilisé pour ces tâches. Il proposera une méthodologie d'intervention et définira les moyens à mettre en œuvre: en locaux, en matériels (techniques, logistiques), en personnel et en financement pour toute la durée de la prestation.

Il est de la responsabilité du consultant de réunir ou de confectionner les documents de base nécessaires à la réalisation de la présente prestation. Toutefois, le client (Projet) mettra à la disposition du consultant toute la documentation disponible et nécessaire à la bonne conduite de la prestation.

### **4. PRESENTATION DU PROGRAMME DE LA PRESTATION ET PROCESSUS A SUIVRE:**

#### **4.1. Généralités**

Cette mission d'expertise sollicitée par le Projet a pour objectif de mettre à disposition: i) un rapport de programmation fonctionnelle et technique des différents types d'infrastructures à prévoir; ii) les résultats d'études techniques d'exécution; iii) les résultats d'étude socio-économique; iv) un Dossier d'Appel d'offres (DAO) pour les travaux d'exécution.

Le programme de la prestation est présenté en plusieurs étapes et concernera les sites des marchés de demi gros et des centres de collecte de produits agricoles concernés. Cette activité devra s'inscrire dans un processus de mise en œuvre qui prend en compte les besoins de tous les acteurs des marchés.

L'approche du PASS consiste à faire développer chez les acteurs ruraux économiques une vision de développement participatif et ainsi pouvoir les aider en s'appuyant sur un processus qui intègre leurs besoins en lien avec les activités de collectes de commercialisation de produits agricoles qu'ils mènent au sein du marché et autour de sa zone d'influence.

En effet, il est créé au sein de chaque site de marché un cadre de concertation interprofessionnelle. Ce cadre a pour objectif principal de permettre aux représentants des différents groupes d'acteurs (producteurs, commerçants, dockers, transformateurs, fournisseurs d'intrants, intermédiaires, autorités communales, jeunes et femmes entrepreneurs, autorités locales etc.) d'avoir un espace d'échange et de dialogue permanent sur des sujets communs comme le marché (infrastructures, gestion, salubrité, sécurité, microfinance/accès aux crédits, offres de services, etc.).

Les acteurs développent une « vision » partagée qui débouche sur un croquis de leur nouveau marché de produits agricoles qui constituera la base de travail de l'ingénierie civile. Les acteurs desdits cadre de concertation participeront à la quantification des volumes (actuels et potentiels) échangés sur chaque marché qui constituera la base de l'analyse économique et financière de l'investissement.

#### **Le consultant devra obligatoirement intégrer ce processus.**

Des échanges qu'il aura à mener avec les acteurs des marchés, avec l'équipe du Projet et avec les partenaires de mise en œuvre concernés par cette activité de développement de marché qui lui seront présentés, ressortiront les aspects suivants:

- ✓ les types d'infrastructures à prévoir et leurs dimensions proportionnellement aux volumes (Tonnages) des produits agricoles qui arrivent sur le marché;
- ✓ L'espace, la superficie nécessaire à affecter au marché;
- ✓ Le site mis à disposition et sa pertinence à accueillir sans contraintes les infrastructures programmées;
- ✓ Une analyse détaillée socio-économique;
- ✓ La rentabilité (Analyse économique et financière du projet d'aménagement des marchés).

#### **4.2. Organisation du programme des prestations**

La mission du consultant comportera les étapes ci – après:

##### **ETAPE N°1: Prise de contact et cadrage de la mission**

Une première rencontre de prise de contact sera organisée avec le Projet et ses partenaires. Cette réunion aura lieu dans les locaux du Projet. Au cours de cette rencontre il y aura la présence des partenaires de mise en œuvre du Projet à savoir, les ONG en charge de l'animation de l'ingénierie sociale, l'équipe du Projet, ainsi que les représentants des services techniques. Ce cadre d'échange sera le lieu:

Pour le projet : de faire connaître au cabinet les partenaires intervenants dans le processus de mise en place des marchés à travers une approche d'ingénierie sociale;

Pour le consultant: de présenter et détailler sa méthodologie de travail;

Pour les deux parties: de mettre à profit ce cadre pour bien échanger des aspects concernant la prestation afin d'aboutir à des résultats de qualité.

##### **ETAPE N°2: Programmation fonctionnelle et technique**

##### **Intégrer le processus d'ingénierie sociale:**

Il s'agira à ce niveau de créer un cadre de discussion entre l'ingénierie civile et l'ingénierie sociale mise en place pour mieux guider la programmation et les spécificités techniques des infrastructures commerciales (ceci pour permettre la mise en œuvre d'ouvrages qui s'adaptent au mieux des réalités socio-économiques des communautés).

En effet, le consultant devra rejoindre le cadre de concertation interprofessionnel du marché constitué des acteurs de marché, des autorités locales afin d'échanger sur la vision globale d'un marché de demi-gros ou centre de collecte de produits agricole. Il sera défini de manière participative et approfondie (avec les acteurs) un programme de fonctionnement général des marchés en faisant ressortir tous les différents types d'infrastructures à concevoir et ce en prenant en compte les besoins des acteurs et l'enveloppe budgétaire allouée à la réalisation des travaux.

Le programme est à établir au préalable, en concertation avec ces différents groupes d'acteurs et usagers qui seront impliqués pleinement dans la gestion future des marchés.

Il s'agira plus spécifiquement de définir les besoins en termes de fonctionnement d'un marché de demi gros et marché de collecte après avoir convenu et confirmé les volumes des flux actuels et projetés qui tiennent compte de la présence des infrastructures.

Ensuite il sera question de déterminer les différents types d'infrastructures nécessaires pouvant satisfaire tous les besoins relevés. Chaque équipement doit être traduit en termes de dimension, capacité de stockage, capacité d'accueil d'usagers etc.... (ex: nombre et type des aires de stationnement (parkings), aires de débarquement, de conditionnement, des services annexes...). A titre d'exemple la traduction des équipements pourra prendre en compte les aspects suivant:

- ✓ Tonnage par jour de marché durant la période de "pic" de récoltes;
- ✓ type de produits agricoles qui arrivent aux marchés;
- ✓ espace de reconditionnement nécessaire aux volumes;
- ✓ Nombre d'usager durant la période de pic par jour de marché;
- ✓ Nombre de camions lourd par jours/de marché durant les périodes de pic;
- ✓ Les différents types de véhicules qui arrivent aux marchés (y compris les motos taxi, les fourgonnettes, les charrettes bovines, Asines ou à chevaux ou autre types de transport, etc.....);
- ✓ Le Coefficient moyen de prévision de l'augmentation de la production;
- ✓ le schéma de circulation des véhicules à l'intérieur des marchés;
- ✓ la collecte et l'évacuation des déchets du marché;
- ✓ l'hygiène et la sécurité des biens et des personnes;
- ✓ la gestion des infrastructures de marché;
- ✓ le laboratoire d'analyse de la qualité des produits agricoles,
- ✓ Le pont bascule y compris le dispositif de la bourse des produits agricoles
- ✓ l'espace affecté aux femmes incluant des cantines;
- ✓ l'espace affecté aux dockers;
- ✓ l'espace dédié aux différents aux produits d'usage courants;
- ✓ l'espace de restauration;
- ✓ l'espace à viabiliser pour des investissements privés en lien avec le marché;
- ✓ l'assainissement global,
- ✓ l'alimentation en eau et en électricité;
- ✓ Etc.....

Aussi, il sera fait des recommandations techniques générales (plans de sites à échelle, qualité des plateformes, type de sources souhaitées d'alimentation électrique et d'alimentation en eau etc.). La traduction en espace et dimension de tous ces éléments se fera sur la base des éléments de dimensionnement et fera l'objet d'un chapitre bien détaillé du rapport de programmation fonctionnel.

**A l'issue de cette étape, il sera élaboré un rapport de programmation fonctionnelle à soumettre à l'appréciation du Projet et ses partenaires de mise en œuvre ainsi qu'aux bénéficiaires (acteurs de marché). Un atelier de partage et d'échange sera organisé par le consultant pour s'assurer de la prise en compte des besoins des acteurs et de la compréhension de la vision d'un marché de demi-gros et d'un marché de collecte par tous.**

**ETAPE N°3: Avant-projet sommaire (APS)**

Sur la base du programme fonctionnel établi, le consultant conduira une étude d'avant-projet sommaire. Durant cette phase, on s'accordera définitivement sur le choix du site et procéder ainsi à l'étude technique d'Avant-projet Sommaire à l'issue de laquelle les résultats suivants sont attendus:

- ✓ Disposer d'une conception architecturale des différentes infrastructures retenues qui sera adaptée aux volumes de flux des transactions projetés et aux différents type de spéculations produites qui arrivent sur le marché;
- ✓ Effectuer des levés topographiques sur les sites devant accueillir les marchés. Le levé doit concerner les sites et leur accès aux voies existantes à proximité;
- ✓ Concevoir un projet de mise en œuvre des terrassements généraux des sites et de construction d'une plateforme solide avec une couche de roulement d'épaisseur conséquente pouvant supporter la charge de camions gros porteurs d'environ 30-60 tonnes. Le projet d'aménagement devra tenir compte de l'assainissement général du marché par rapport aux eaux de ruissellement sur l'ensemble des sites.
- ✓ Quantifier sommairement les différents volumes de terrassement (déblai/remblai) sur chaque site;
- ✓ Déterminer de manière sommaire le besoin en volume de matériau latéritique pour la construction de la couche de roulement (chaussée) devant supporter les charges de camions poids lourds;
- ✓ l'étude sommaire des sols et l'identification de carrières et emprunts de matériaux de construction;
- ✓ Etudier l'adduction en eau potable et Alimentation en électricité des marchés (l'énergie solaire est à prioriser à ce niveau). L'aspect ressources en eau du chantier des travaux devra aussi être ressorti.

**A l'issue de cette étape, il sera élaboré et soumis au projet, les différents rapports d'APS. Un atelier de partage et d'échange sera organisé par le cabinet en présence des partenaires de mise en œuvre (ONG en charge de l'ingénierie sociale, les services techniques concernés, les agents du projet en charge et éventuellement en présence d'une expertise internationale qui appuie le Projet dans le cadre du développement des marchés). Le jour de l'atelier sera convenu de commun accord entre le consultant et le Projet au plus tard deux semaines après le dépôt des rapports d'APS. Une présentation succincte du projet d'APS sera faite à l'attention des participants à l'atelier par le consultant.**

#### **ETAPE N°4 : Avant-projet Détaillé (APD)**

Les observations issues de l'atelier de validation de l'APS seront prises en compte directement dans l'élaboration de l'avant-projet détaillé (APD). A ce niveau, on s'accordera sur une conception technique détaillé du projet d'aménagement des marchés.

La conception technique du projet détaillé concernera: i) le dossier topographique, le dossier géotechnique des sites, le repérage des d'emprunts des matériaux, sondages et essais de matériaux; iii) le dimensionnement des structures (calcul des charges), dimensionnement des fondations, iv) le dossier d'avant-métré détaillé qui aboutit au dossier confidentiel (devis quantitatif et estimatif, sous détail de quelques prix essentiels), v) l'organisation 'type' du chantier, chronogramme 'type' d'exécution du chantier, liste d'équipements caractéristiques et personnel (profil technique) exigé aux entreprises en charge de l'exécution des travaux. Une attention particulière sera réservée aux aspects suivants:

##### **● ETUDE TOPOGRAPHIQUE DES SITES ET PROJET D'AMENAGEMENT :**

- ✓ Disposer d'un fond topographique TN des différents sites affectés aux marchés;
- ✓ Concevoir le projet de plateforme devant recevoir les charges des camions poids lourd (30-60 tonnes);
- ✓ Dimensionner la structure de la plateforme en tenant compte d'une simulation faite par rapport à la circulation des gros-porteurs à l'intérieur des sites des marchés;
- ✓ Elaborer des plans de masses, vue d'ensemble, profil en Travers et profils en long de manière à bien représenter schématiquement le projet d'aménagement des sites et construction de la plateforme.

##### **● ETUDE DES CARRIERES ET EMPRUNTS :**

- ✓ Confirmer les carrières déjà pré-identifiées en vérifiant leurs disponibilités en matériaux exploitables ainsi que leur qualité (caractéristiques géotechniques minimales exigées pour les matériaux à utiliser en couche de chaussée pour les plateformes : granulométrie, limites d'Atterberg, CBR) ;
- ✓ Rechercher des carrières/emprunts, dans des rayons raisonnables, ayant des disponibilités en matériaux exploitables suffisantes avec la qualité requise (caractéristiques géotechniques minimales exigées pour les matériaux à utiliser en couche de chaussée pour les plateformes : granulométrie, limites d'Atterberg, CBR) ;
- ✓ Déterminer sur le terrain et cartographier, sur les carrières retenues, les zones à exploiter avec leur puissance et épaisseur de découverte ;
- ✓ Elaborer le plan d'aménagement des carrières à exploiter en concertation avec les bénéficiaires. Ce point devra être pris en compte dans les mesures de mitigation environnemental qui seront intégrés dans le coût des travaux sur le volet "Environnement".
- ✓ Définir toutes prescriptions utiles en vue de la valorisation des carrières identifiées.

- **ETUDES SUR LES EMPRISES DES SITES DE MARCHES :**

- ✓ Caractériser le terrain naturel en place sur les 50 premiers centimètres et apprécier leur portance ;
- ✓ Se prononcer sur l'aptitude des terrains en place à supporter l'ouvrage (plateforme), et définir, le cas échéant, l'épaisseur à purger et la côte à laquelle sera posée la couche de fondation ;
- ✓ Définir les caractéristiques du matériau d'apport pour fondation, son épaisseur...;
- ✓ Déterminer la portance des sols pour ainsi dimensionner les fondations des infrastructures qui seront retenues.
- ✓ Les travaux ci – dessus seront conduits par section homogène de sol de fondation, par des sondages à faire au niveau de plusieurs endroits à l'intérieur du périmètre du site du marché.

- **CONCEPTION ARCHITECTURALE DES DIFFERENTES INFRASTRUCTURES**

- ✓ L'atelier de validation de l'Avant-Projet Sommaire déterminera le choix final de la conception architecturale. Les formes des différents bâtiments et ouvrages, leur fonctionnalité, leur aptitude à la résistance, les choix techniques feront l'objet de beaucoup d'attention dans la présentation aux participants à l'atelier.
- ✓ A la l'étape d'APD, les choix faits seront développés et améliorés en intégrant toutes les observations issues de l'atelier de validation de l'APS.
- ✓ Tous les plans (archi, façades, coupes, vue d'ensemble etc...) seront aussi détaillés que possible.

- **DIMENSIONNEMENT ET CALCUL DES CHARGES DES OUVRAGES**

Après la conception architecturale, il sera procédé au dimensionnement technique détaillé de tous les ouvrages et bâtiments retenus. Toutes les normes utilisées seront ressorties et les notes de calcul élaborées et présentées dans un rapport de dimensionnement et d'avant-métré détaillé. Le dimensionnement de la plateforme des marchés sera effectué et présenté dans le même rapport.

**L'utilisation et/ou l'interprétation des renseignements fournis sont de la responsabilité du consultant.**

- **Etude d'Impact Environnemental et social**

Le Consultant interagira avec celui en charge de l'EIE de manière permanente et lui fournira toute information dont il aura besoin.

- **VOLET: Etude Socio-économique**

Il sera effectuée une étude socio-économique dans le cadre de ce projet d'aménagement. Il s'agira d'examiner et comparer les conséquences sociales et économiques sur les bénéficiaires, avec un accent particulier sur le genre (en termes d'égalité des chances) en tenant compte en particulier de la création d'emplois direct et indirect des différentes options.

Une attention particulière sera accordée aux aspects d'accroissement de revenu et évaluer dans quelle mesure les options pourraient contribuer à l'augmentation durable des revenus des bénéficiaires (direct et indirect). Cette étude sera complétée par une analyse économique et financière qui devra permettre d'examiner les aspects économiques et financiers des options (et



indiquer à titre provisoire les coûts et les bénéfices escomptés), sur la base de l'analyse des données et informations disponibles ou à chercher sur:

- ✓ les indicateurs macroéconomiques;
- ✓ l'estimation des flux (entrant et sortant) des produits (agricoles, manufacturiers, etc..) en termes quantitatifs, de leurs valeurs monétaires, sur leur origine et la destination;
- ✓ les comptes d'exploitation prévisionnels des principaux acteurs du marché (commerçant, acheteur/vendeur, manutentionnaire; transporteurs, etc.);
- ✓ Les comptes d'exploitation prévisionnels du marché.

L'expert aura à échanger suffisamment avec les acteurs sur le terrain, les autorités municipales, le projet et aussi les partenaires de mise en œuvre notamment les ONGs en charge de l'ingénierie sociale et les services techniques concernés.

**Il faudra également retenir l'élaboration et la validation du Dossier d'Appel d'Offres (DAO) qui est une activité qui valorisera les résultats des différents volets ci – dessus identifiés en s'inspirant des pièces et annexes du DAO type en vigueur dans le pays.**

Le consultant fournira au projet un devis estimatif confidentiel représentant l'estimation globale des coûts de construction en hors taxes y compris aléas et imprévus, variation des prix, etc. Cette estimation sera établie sur la base des avant-métrés et d'un bordereau des prix acceptés par l'Administration. Les estimations seront effectuées **en USD**. Il comprendra également l'organisation d'une entreprise (matériel, personnel d'encadrement, planning d'exécution). Le délai d'exécution des travaux sera estimé de façon réaliste sur la base de ce modèle.

## **5. RESULTATS ATTENDUS ET DOCUMENTS A PRODUIRE**

A l'issue de ces prestations il sera produit les rapports suivants:

### **Rapport N°1: Le Rapport de programmation fonctionnelle:**

Ce rapport précisera essentiellement: (i) les principales fonctions des marchés, (ii) le nombre et le type d'infrastructures à prévoir: Exemples; locaux d'administration, halls de transaction, sanitaires, services, laboratoires, salle de réunion, vestiaires, annexes...etc, (iii) les surfaces souhaitées, (iv) les aires de stationnement des camions gros porteurs, (v) les aires de débarquement, (vi) les aires de traitement et conditionnement, le dispositif de récupération et traitement de déchets etc... ainsi que toutes les recommandations techniques générales (plans du sites à échelle, principales contraintes du/des sites, type de sources souhaités d'alimentation électrique et d'alimentation en eau essentiellement, budget maximale...). Ce rapport fera l'objet de partage avec le volet en charge de l'ingénierie sociale du Projet. Cette phase est essentielle afin de déboucher sur des infrastructures appropriées et voulues par tous. Ce rapport sera élaboré conformément aux attentes et processus décrit à l'étape y relatif (Etape N° 2).

### **Rapport N°2: Le Rapport d'Avant-projet Sommaire (APS) comportant :**

- ✓ La synthèse des activités préliminaires et les concertations avec les acteurs;
- ✓ Un état des lieux sur les marchés existants;
- ✓ Une conception architecturale des différentes infrastructures retenues qui sera adaptée aux volumes de flux des transactions projetés et aux différents types de spéculations produites qui arrivent sur les marchés;
- ✓ Les résultats des levés topographiques sur les sites devant accueillir les marchés de demi gros et marchés de collecte de produits agricoles. Le levé doit concerner les sites et leur accès aux voies existantes à proximité;
- ✓ Les résultats de la conception du projet de mise en œuvre des terrassements généraux des sites et de construction d'une plateforme solide avec une couche de roulement d'épaisseur conséquente pouvant supporter la charge de camions gros porteurs d'environ 30-60 tonnes. Le projet d'aménagement devra tenir compte de l'assainissement général du marché par rapport aux eaux de ruissellement sur l'ensemble des sites;
- ✓ La quantification sommaire des différents volumes de terrassement sur chaque site;
- ✓ Les quantités de volumes de matériau latéritique pour la construction de la couche de roulement (chaussée) devant supporter les charges de camions poids lourds;
- ✓ les résultats de l'étude sommaire des sols et l'identification de carrières et emprunts de matériaux de construction;
- ✓ la question d'adduction en eau potable et en électricité des marchés.

- ✓ Une présentation des variantes techniques ou alternatives et choix argumenté des options retenues;
- ✓ Des plans au 1/10000, les profils en long 1/10000 et 1/1000, les plans types et liste des ouvrages, cubatures et avant-métré sommaire ;
- ✓ Les devis estimatifs sommaires.

### **Rapport N°3 : le Rapport d'Avant-projet Détaillé (APD) comportant :**

- ✓ Une Note d'information générale sur le projet de construction et d'aménagement des marchés incluant les informations essentielles sur les zones du projet avec une cartographie des zones d'influence de chaque marché, le financement, les objectifs globaux et spécifiques, etc....
- ✓ Le Dossier Topographique comportant: i) Les fonds topographiques naturelles des sites de marché ; ii) Les vues en plans et d'ensemble (plans de masse); iii) Les profils (en long et en travers éventuellement) avec tracés des lignes projets de terrassement et de construction de la plateforme latéritique; iv) proposition de revêtement en enduit superficiel bicouche du circuit de circulation des véhicules, parking et alentours des quais d'embarquement et de déchargement autour du hall de transaction éventuellement;
- ✓ Le Dossier Hydrologique et Hydraulique comportant les points d'implantation des ouvrages hydrauliques et leurs dimensions, l'étude économique d'utilisation de ressources en eau pour les chantiers des travaux.... Eventuellement les résultats de l'adduction en eau potable des marchés.
- ✓ Le Dossier d'avant-métré comportant les notes de calcul des volumes et quantités: i) des cubatures (déblais à mettre en dépôt, déblais à mettre en remblais, les remblais en matériaux d'apport,..) pour le terrassement des sites de marché; ii) quantités de latérite pour chaussée (latéritique pour couche de chaussée, le cas échéant la plus – valeur de transport de matériau de chaussée (au-delà de 5 kms sur pistes d'accès,) ; iv) les quantités du revêtement en enduit superficiel bicouche; v) la note de calcul et les quantités de matériaux et matériels des différents poste du devis pour chaque infrastructures ( les quantités du Béton, des fermes, bac alu, etc....; vi) les quantités de travaux pour les ouvrages hydrauliques et ceux du volet Mitigation Environnementale et sociale;
- ✓ Le Dossier Géotechnique comportant; i) le répertoire et la localisation des carrières à utiliser pour chaque marché ainsi que leurs potentiels ; ii) les plans de masse des différentes carrières avec les points de sondage, les épaisseurs exploitables et les épaisseurs de découverte ; iii) les caractéristiques des matériaux des différentes carrières avec en annexe toutes les fiches des essais réalisés ; iv) les plans de réaménagement des carrières après travaux ; v) les contraintes admissibles des sols de fondations et formulation de recommandations quant à la couche de fondation.
- ✓ **Dossier confidentiel:** Le consultant fournira au Projet un devis estimatif confidentiel consistant en une estimation globale des coûts de construction en hors taxes y compris aléas et imprévus, variation des prix, etc. Cette estimation sera établie sur la base des avant-métrés et d'un bordereau des prix acceptés par l'Administration. Il comprendra également l'organisation d'une entreprise modèle (matériel, personnel d'encadrement, planning d'exécution). Le délai d'exécution des travaux sera estimé sur la base de ce modèle.

***NB: Tous ces documents porteront la mention "VERSION PROVISOIRE"***

***Les versions définitives seront transmises après intégration des observations du Projet et de ses partenaires de mise en œuvre.***

### **Rapport N°4 : le Rapport d'étude socio-économique:**

Le rapport comportera tous les aspects socio-économiques du projet (particulièrement décrit ci-dessus au niveau du volet Socio-économique) et une analyse économique et financière est attendue.

**L'ensemble des travaux antérieurs est utilisé pour élaborer un Dossier d'Appel d'Offres (DAO) des travaux.**

Ce DAO sera élaboré par adaptation du DAO type en vigueur pour les marchés publics. Un allotissement des travaux sera proposé par le consultant.

## **6 . COMPOSITION ET ORGANISATION DE L'EQUIPE DU CONSULTANT POUR LES ETUDES TECHNIQUES**

L'équipe du consultant comprendra:

- ✓ Un Architecte senior (Chef de mission) ;
- ✓ Ingénieur en Génie Civil / Spécialiste construction métallique et bâtiment,
- ✓ Un Chef de brigade topographique ;
- ✓ Un Expert Géotechnicien de niveau Technicien Supérieur;
- ✓ Un Expert Socio-économiste;

Ces experts seront appuyés par des agents techniques appropriés (notamment un aide topographe, un technicien laborantin, un dessinateur métreur, et autres profils jugés nécessaires sur proposition du consultant) pour faciliter le travail.

**Pour le volet Programmation fonctionnelle, Conception architecturale générale, dimensionnement d'ouvrages, APS, APD et élaboration du DAO:**

- ✓ **Un Architecte senior (Chef de mission):** de formation universitaire et possédant une expérience d'au moins cinq (5) ans dont au moins trois (3) acquises dans la direction des missions d'études grands ouvrages similaires, ayant une bonne connaissance de la langue Française, (parlée et écrite). Il aura les connaissances techniques lui permettant d'intervenir aussi bien dans le domaine de la programmation fonctionnelle d'équipements, de la conception architecturale que du dimensionnement. Il sera le chef de la mission d'études et assurera de ce fait, la coordination des opérations sur le terrain, au bureau ainsi que la mise en place et opérationnalisation de l'équipe. Dans le cadre de cette prestation il sera en permanence dans la zone du Projet pendant toute la durée de la mission et répondra à toute sollicitation venant du Projet à cet effet. Il ne quittera la zone d'étude que sur accord préalable du Projet. Il inter agira de manière permanente avec l'UGP.
- ✓ **Un Ingénieur en Génie Civil/Bâtiment/ Construction métallique :** de formation supérieure et possédant une expérience d'au moins cinq (5) ans dont au moins trois (3) ans acquise dans le domaine de la conception technique et le dimensionnement des grands ouvrages du BTP similaires aux présents, ayant une bonne connaissance de la langue Française, (parlée et écrite). Il aura les connaissances de logiciels de dimensionnement de structures, calcul des charges en béton armé, construction métallique. Il sera chargé du dimensionnement des différentes structures, de l'élaboration des avants – métrés en vue de l'évaluation des coûts. Il traitera de certains aspects techniques du Dossier d'appel d'offres. Dans le cadre de cette prestation il sera mobilisé pendant une durée de trois mois de la mission et répondra à toute sollicitation venant du Projet à cet effet.
- ✓ **Un Ingénieur ou Technicien Supérieur Chef de Brigade Topographique:** Possédant une expérience d'au moins cinq (5) ans dont au moins trois (3) ans acquise dans la réalisation d'études routières et de bâtiments. Il aura une excellente connaissance des techniques de topographie et la manipulation des appareils modernes (type station total, niveau électronique, théodolite, etc..). Il sera appuyé par Un aide topographe; Deux Portes mires; Un dessinateur-croqueur; Deux manœuvres;

**Pour le volet: étude géotechnique :**

- ✓ **Un Ingénieur géotechnicien ou Technicien supérieur:** possédant une expérience avérée d'au moins cinq (5) ans dont au moins trois (3) ans dans la réalisation d'études routières et de bâtiments/ou ouvrages d'art. Il aura une excellente connaissance des techniques de géotechnique et interprétations des résultats d'essais géotechnique. Il sera appuyé par Un technicien de laboratoire, Trois (3) manœuvres;

**Pour le volet Etude socio-économique**

- ✓ **Un sociologue:** diplômé dans les Sciences humaines de niveau supérieur (Bac+3 ans au minimum), possédant une expérience d'au moins cinq (5) ans dans les pays sahéliers acquise dans la réalisation d'études d'impacts sociaux des investissements similaires au présent et une expérience en participation communautaire.
- ✓ **Un Expert Socio-économiste:** diplômé dans les Sciences économiques et sociales de niveau supérieur (BAC+4 ans minimum) possédant une expérience d'au moins cinq (5) ans acquise dans la réalisation d'études similaire.

Cette équipe sera appuyée aussi par des enquêteurs de terrain.

**Agrément du Personnel**

Pendant l'exécution du contrat le consultant ne pourra remplacer ses agents sans l'accord du Projet qui se réserve le droit de retirer son agrément et d'exiger le remplacement de tout agent dont il sera reconnu que le comportement ou la compétence technique serait de nature à porter préjudice à la bonne exécution des prestations.

### **Autorisation d'exercice**

En cas d'adjudication, les Bureaux d'Etudes/cabinets ne résidant pas dans le pays se procureront une autorisation d'exercice, préalable à tout démarrage d'activité auprès des services compétents.

***Pour les besoins de l'étude, le consultant fournira le matériel nécessaire à l'exécution de l'étude et particulièrement matériels et équipements de bureau, y compris informatique. La logistique de transport sera adaptée aux besoins des différentes équipes.***

### **7. DUREE DES PRESTATIONS:**

La durée des prestations sera de quatre (4) mois.

### **8. METHODE DE PASSATION DU MARCHE ET D'EVALUATION DES OFFRES:**

La sélection se fera selon la méthode de sélection sur la base de la qualité technique et du montant de la proposition.

### **9. COÛTS DES PRESTATIONS DU CONSULTANT**

Les honoraires du consultant couvriront les traitements et salaires du personnel affecté aux tâches décrites, ainsi que tous les autres coûts directs et indirects supportés par le prestataire. La prise en compte de traitements et salaires du personnel doit se faire dans les prix unitaires, sans aucune modification des quantités du cadre de devis quantitatif et estimatif.

Les frais des transports, de reproduction des documents et tous les équipements divers nécessaires pour la bonne exécution des prestations seront spécifiés par le consultant.

## PROPOSITION DE CADRE DE DEVIS POUR LES ETUDES TECHNIQUES:

N°	DESIGNATION	U	Qté	PU	Montant
<b>I.</b>	<b>HONORAIRES DU CONSULTANT</b>				
1.1	Architecte senior (Chef de mission)	Mois	4		-
1.2	Ingénieur en Génie Civil / Bâtiment/ Construction métallique	Mois	3		-
1.3	Chef de Brigade Topographique	Mois	3		-
1.4	Géotechnicien	Mois	2		-
1.5	Expert Socio-économiste	Mois	2		-
1.6	Personnel d'appui et Auxiliaires	Mois	4		-
<b>Sous Total Honoraires</b>					
<b>II.</b>	<b>MISE A DISPOSITION DU MATERIEL ET EQUIPEMENTS</b>				
2.1	Matériels topographique et informatique	mois	3		
2.2	Matériel géotechnique	mois	2		
2.3	Véhicules	mois	8		
2.4	Local pour bureau	mois	4		
<b>III</b>	<b>FONCTIONNEMENT</b>				
3.1	Véhicules	mois	8		
3.2	Local pour bureau	mois	4		
3.3	Communication	mois	4		
3.4	Edition et Tirage des documents (Rapports...)	FF	1		
<b>TOTAL PRESTATION D'ETUDE</b>					-

#### **Annexe 4.4.7 : TDR SURVEILLANCE ET CONTRÔLE DES TRAVAUX**

Les présents Termes de Référence (TDR) ont pour objet la surveillance et contrôle des travaux de construction de xx marchés de demi-gros et xx centres de collecte à ..... en République du Sénégal dans le cadre de la mise en œuvre du Projet.

##### **OBJECTIFS DU PROJET**

Il s'agira, dans le cadre de cette prestation de contrôler le déroulement des travaux des x marchés sus énoncés et ce, conformément aux exigences des textes et des règles de l'art.

##### **PROFIL ET MANDAT DU CONSULTANT :**

Le consultant doit avoir un statut de Bureau d'études agréé dans les études techniques et contrôle des infrastructures (Génie Civil et rural), en règle vis à vis de l'Administration et ne pas être sous le coup d'interdiction, de suspension, d'exclusion de la commande publique ou de liquidation judiciaire.

Le Consultant doit avoir une expérience minimum de cinq (5) années et justifier d'une expérience en matière de contrôle des travaux de construction d'envergures (avoir exécuté au moins trois missions similaires), disposer du matériel et des ressources humaines nécessaire à la mission.

**Il doit avoir été présélectionné suite à la manifestation d'intérêt organisée par le programme.**

Son mandat a pour objet la surveillance, le contrôle et le suivi technique et administratif des travaux constitués comme suit:

Les travaux sont scindés en quatre xx lots distincts à savoir:

- ✓ **LOT N°1 : Travaux de construction et d'aménagement de.....**
- ✓ **LOT N°2 : Travaux de construction et d'aménagement de.....**
- ✓ **LOTN°xx : Travaux .....** ;

##### **CONSISTANCE DES TRAVAUX POUR LES ENTREPRISES D'EXÉCUTION ET FAISANT OBJET DE CONTRÔLE**

Les travaux des lots xxxx comprendront les principaux corps de métiers suivants:

- ✓ Etablissement des dossiers d'exécution des travaux;
- ✓ Installation des chantier et organisation des tâches
- ✓ Mise en place des panneaux de signalisation ;
- ✓ Démolition d'ouvrage existant, débroussaillage et décapage de l'emprise du site et des voix d'accès;
- ✓ Exécution des remblais et des déblais;
- ✓ Préparation de la plateforme;
- ✓ Fourniture et mise en place de la couche de roulement en grave latéritique sélectionnée;
- ✓ Constructions des ouvrages d'assainissements et de drainage transversaux et longitudinaux ;
- ✓ Travaux de réduction d'impact sur l'environnement ;
- ✓ Gros œuvres
- ✓ Charpente - couvertures
- ✓ Revêtements sol - mur
- ✓ Menuiseries (bois, métalliques)
- ✓ Peinture / vitrerie
- ✓ Electricité - Ventilation –climatisation - Téléphone - Informatique
- ✓ Plomberie – Sanitaire –
- ✓ Aménagement – VRD – Assainissement.
- ✓ Sécurité – Incendie
- ✓ Etc.....

##### **DÉLAI D'EXÉCUTION DES TRAVAUX ET DES PRESTATIONS :**

Le délai global d'exécution des travaux est estimé à xx (x) mois.

Sur cette base la durée des prestations pour la maîtrise d'œuvre délégué assurée par le cabinet de contrôle à recruter est estimée globalement à xxx mois pour pouvoir couvrir la durée effective des travaux et la période d'élaboration et de dépôt des documents globaux et finaux de chantier.

## **CONSISTANCE DES PRESTATIONS DU CONTRÔLE DES TRAVAUX**

### **a. Rôles des intervenants**

- ⇒ L'Unité de Gestion du Projet est le Maître d'Ouvrage Délégué;
- ⇒ Le cabinet à recruter, titulaire du marché objet des présents TDR, est Maître d'œuvre Délégué; Outre ceux cités ci-dessus, il y aura l'intervention des acteurs suivants avec lesquels le consultant interagira de manière permanente:
- ⇒ Une Assistance Technique International au Projet qui appuiera le maitre d'ouvrage délégué dans la supervision des travaux et contrôle des travaux en collaboration avec les services techniques

### **b. Responsabilité du titulaire (Cabinet de contrôle)**

Il sera responsable vis-à-vis du Maître d'Ouvrage Délégué et du Maître d'œuvre de:

- ☞ l'analyse et approbation des Dossiers d'exécution établis par les entreprises,
- ☞ de la surveillance et du contrôle technique - administratif - financière des travaux,
- ☞ de la rédaction des différents rapports d'activités.

***Le titulaire assurera les responsabilités de l'Ingénieur chargé du contrôle des travaux.***

***Dans l'exercice de ses responsabilités, il dépendra formellement du maître d'Ouvrage Délégué (UGP du Projet) en l'occurrence le Responsable de la composante, ou l'ingénieur principale ou de tout autre Ingénieur désigné à cet effet par ordre de service.***

Le titulaire installera des équipements et des équipes appropriées ayant pour mission de contrôler que les travaux sont exécutés conformément aux prescriptions techniques et d'assurer l'exécution des décisions techniques et administratives relatives aux marchés de travaux, selon les règles de l'art, et conformément aux termes du contrat.

### **c. Prestations à fournir par le titulaire.**

C.1. Dans ce qui suit, on dénommera par « La mission de contrôle », l'Attributaire, le titulaire du marché des prestations.

C.2. Les prestations à fournir sont les suivantes:

#### **Mobilisation et préparation des travaux**

- Le consultant doit, au plus tard une semaine après la notification de l'ordre de service, prendre toutes les dispositions pour son installation effective sur les lieux de la prestation de façon à assurer un contrôle permanent de proximité et être en mesure de répondre à toute réunion ou sollicitation du **Projet** concernant ladite prestation.
- Prendre connaissance de toute la documentation concernant l'exécution des travaux.
- Analyser et approuver les dossiers d'exécution des travaux qui émanent des entreprises.
- Modification des plans de projet si nécessaires et réalisation des études d'adaptation conjointement avec les entreprises sous la supervision du maitre d'ouvrage délégué.
- Implantation des différents ouvrages et bâtiments conformément aux plans d'exécution approuvés.

#### **Contrôle et supervision des travaux**

- Analyser, vérifier et approuver les plans d'exécution des travaux établis par les entreprises;
- Contrôler quotidiennement l'exécution des travaux conformément aux dossiers approuvés, spécifications techniques et administratives contractuelles et aux normes techniques en vigueur;

- Maîtriser les coûts des travaux conformément au devis de base;
- Contrôler la conformité des travaux avec les plans approuvés et le devis estimatif;
- Surveillance de l'activité des Entreprises conformément aux plannings actualisés et validés.
- Tenue des cahiers et journaux de chantier et de tous les documents nécessaires au suivi des travaux.
- Effectuer ou faire effectuer les essais de laboratoire de contrôle des matériaux et couches de matériaux en vue de la vérification de leur conformité avec les spécifications techniques;

#### **Contrôle de la mise en œuvre des bétons conformément aux prescriptions techniques;**

- Contrôle des piquetages des terrassements, de la plateforme, sur sites et voiries d'accès, et sur les ouvrages effectués par l'entreprise (contrairement avec l'équipe de l'entreprise);
- Contrôle topographique des ouvrages (contrairement avec l'entreprise mais par l'équipe du consultant)
- Soumettre pour avis du Maître d'ouvrage délégué, le projet d'exécution élaboré par les entreprises avant approbation par lui;
- Prendre toute décision technique qui n'a aucune influence sur le montant des travaux suite à tout événement, fait ou constatation survenus pendant le déroulement des travaux;
- Proposer toute solution au Maître d'ouvrage délégué suite à tout événement, fait ou constatation survenus pendant le déroulement des travaux, et de nature à modifier le montant des travaux;
- Rédaction et signature des ordres de service n'ayant pas de portée financière.
- Organisation et participation aux réceptions techniques et provisoires des travaux.

#### **Santé/Hygiène/Sécurité et Environnement**

- Surveillance et contrôle des travaux prévus par l'étude d'impact sur l'environnement dont la santé et l'hygiène sur les chantiers. En effet, le titulaire veillera à travers le mode d'exécution des travaux contenu dans le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP), à la mise en œuvre des mesures d'atténuation des impacts prévus dans les contrats de travaux.
- En matière d'hygiène, le titulaire s'assurera que les conditions optimales sont respectées pendant toute la période de l'exécution des travaux.

#### **Comptabilité du chantier**

- Établissement des constats contradictoires, métrés, des attachements et des décomptes périodiques qui devront être remis au Maître d'ouvrage délégué avant le septième jour du mois suivant.
- Établissement du décompte général et du décompte final.

#### **Reunions**

- L'organisation des réunions hebdomadaires de chantiers auxquelles assisteront, outre la Mission de contrôle, l'entreprise et l'Administration.
- L'organisation des réunions mensuelles auxquelles participe également l'Administration régionale.
- L'organisation des réunions bimestrielles auxquelles participent également l'Administration centrale et le maître d'ouvrage délégué accompagné de ses partenaires d'appui.
- Le consultant assurera le secrétariat de toutes les réunions de chantier toutes rencontres dans le cadre de la présente mission.

#### **Rapports et plans de recollement.**

- Établissement d'un rapport mensuel, en cinq (5) exemplaires, comprenant en particulier:
  - ✓ Une brève présentation du projet ;



- ✓ La situation administrative des marchés passés pour les travaux et le contrôle, le relevé des ordres de service, les contentieux ;
- ✓ Les chronogrammes réel et prévisionnel (comparés des travaux, les pourcentages d'avancement par tâches);
- ✓ Les moyens matériels et humains mobilisés par l'entreprise et par la Mission de Contrôle ;
- ✓ Une description des travaux exécutés, des incidents rencontrés, les faits marquants, des mesures correctives prises, des modifications apportées au projet ;
- ✓ Une analyse critique et des commentaires pertinents sur les résultats d'essais de laboratoire ;
- ✓ Les commentaires sur la qualité des travaux ;
- ✓ Les prestations de la Mission de Contrôle ;
- ✓ Les prévisions actualisées (le budget du projet (travaux et contrôle), comparées au budget initial, et l'explication des écarts;
- ✓ La situation des demandes de paiement des contractants, la situation des décaissements, la situation des règlements, tant pour le marché de travaux que pour celui de contrôle;
- ✓ Des photographies commentées caractéristiques des travaux réalisés ainsi que les clés USB y relatifs;
- ✓ L'avancement du chantier et les conditions techniques et financières de l'exécution des travaux et du contrôle. Il comprendra tous les résultats des essais effectués et les différents levés topographiques, les comptes rendu des réunions de chantier.
- Établissement d'un rapport trimestriel d'avancement du chantier, récapitulant l'ensemble des activités sur le trimestre en cinq (5) exemplaires;
- Établissement d'un rapport final en cinq (5) exemplaires présentant l'historique du chantier, la description des travaux réellement exécutés ainsi que de l'analyse du coût réel des travaux (y compris le contrôle). Il contiendra toutes les caractéristiques géotechniques. Ce rapport comprendra également les suggestions et les recommandations du titulaire sur les problèmes techniques, humains et administratifs rencontrés et liés à l'interprétation du dossier d'appel d'offres, du contrat et les différentes correspondances.
- Le consultant assurera la disponibilité des plans de récolement qu'il établira et transmettra au plus tard quinze (15) jours après la réception provisoire.

## ORGANISATION ET COMPOSITION DE LA MISSION DE CONTROLE

### d. La mission de contrôle comprend:

- ⇒ **Un Ingénieur du génie civil ou rural (Chef de mission)** (Durée pendant xx mois): de formation universitaire et possédant une expérience d'au moins Six (6) ans dans la direction des missions d'études et/ou de contrôle de réalisation d'ouvrages similaires, ayant une bonne connaissance de la langue Française, (parlée et écrite). Il aura les connaissances techniques lui permettant d'intervenir aussi bien dans le domaine de la réalisation des travaux d'envergure. Il sera le chef de la mission de contrôle et surveillance des travaux et assurera de ce fait, la coordination des opérations sur le terrain, au bureau ainsi que la mise en place de l'équipe. Dans le cadre de cette mission, il sera en permanence domicilié dans la zone du projet durant toute la durée de la prestation et répondra à toute sollicitation venant du Projet. Il ne quittera la zone sans accord préalable du Projet. Il interagira de manière permanente avec le responsable de la composante ou tout cadre notifié à lui par ordre de service.
- ⇒ **Un Ingénieur Environnementaliste:** (durée global xx mois): de formation universitaire et possédant une expérience d'au moins cinq (5) ans dans la réalisation d'études environnementales des réalisations en génie civil. Sous la supervision directe du chef de mission, l'expert environnementaliste s'occupera spécialement des activités en lien avec les mesures environnementales et sociales prévues dans le cadre de la réalisation des travaux. Aussi, il proposera toutes autres dispositions non prévues mais jugées nécessaires au moment des travaux. Il sera aussi en charge de la validation du Plan de Gestion Environnemental et Social (PGES) de chantier établi par les entreprises en charge des travaux. Son intervention sera ponctuelle et dépendra de la période de mise en œuvre des activités qui le concerne. Cependant l'environnementaliste répondra à toutes sollicitations de la part du Projet dans le cadre des travaux et fera un déplacement sur site à cet effet.
- ⇒ **xx Contrôleurs de travaux:** : Ingénieurs ou au moins Techniciens supérieurs en travaux publics ou Génie Rural (bac + 3 ans minimum) possédant une expérience d'au moins cinq (5) ans dans le domaine du contrôle technique des grands ouvrages du BTP ou similaires aux présents, ayant une bonne connaissance de la langue Française, (parlée et écrite). Sous la supervision directe du chef de mission de contrôle, les conducteurs de travaux auront en charge

les équipes de contrôle de la mise en œuvre des différentes structures, de l'élaboration des avants – métrés en vue de l'évaluation des coûts.

Dans le cadre de cette mission, ils seront en permanence domiciliés sur le site durant toute la durée de la prestation et répondront à toute sollicitation venant du Projet. Ils ne quitteront la zone sans accord préalable du Projet.

⇒ **Un Topographe:** (Durant xx mois): Technicien supérieur en TP/GC spécialité Topographie et possédant une expérience d'au moins cinq (5) ans dans la réalisation d'études de grands travaux d'envergures et similaires. Il devra avoir une excellente connaissance des techniques et appareils modernes de topographie. Sous la supervision directe du Chef de mission de contrôle et du conducteur des travaux, le Topographe exécutera toutes les activités en lien avec la topographie dans le cadre de la réalisation des travaux. Il sera en charge de conduire son équipe et participera à toutes les tâches à exécuter par les entreprises de manière contradictoire.

Durant toute la durée de son séjour il sera domicilié dans la zone des travaux et ne quittera la zone qu'avec l'accord du Projet.

⇒ **Un Géotechnicien:** (Durant xx mois) : De formation technicien supérieur et possédant une expérience d'au moins cinq (5) ans acquise dans la réalisation d'études géotechnique de génie civil et contrôle de mise en œuvre similaires aux présentes. Il devra avoir une excellente connaissance des techniques modernes de géotechnique. Sous la supervision directe du Chef de mission de contrôle et du conducteur des travaux, le Géotechnicien exécutera toutes les activités en lien avec son domaine dans le cadre de la réalisation des travaux. Il sera en charge de conduire son équipe et participera à toutes les tâches à exécuter par les entreprises de manière contradictoire.

Durant toute la durée de son séjour, il sera domicilié dans la zone des travaux et ne quittera la zone qu'avec l'accord du Projet.

#### **e. Les charges du consultant:**

##### **e.1 Les moyens matériels (logistique):**

- Un (1) véhicule tout terrain en bon état de fonctionnement pour le Chef de mission.
- xx<sup>80</sup> véhicules tout terrain en bon état de fonctionnement pour les conducteurs des travaux et leurs équipes.

Le Consultant sera libre de faire une organisation interne de manière à satisfaire le déplacement de son équipe avec le nombre de véhicule sus- annoncé.

L'entretien, la réparation, le fonctionnement, les assurances et autres documents administratifs de ces véhicules sont à la charge du titulaire.

##### **e.2 La fourniture du matériel nécessaire pour la bonne exécution du contrôle:**

- Le matériel nécessaire au travail de topographie.
- Le petit matériel, complémentaire à celui fourni par l'Entreprise, nécessaire pour l'équipe Labo et le bureau.
- Ordinateurs y compris logiciels appropriés et imprimantes (pack office, tableur, logiciels d'ingénierie etc....),

##### **e.3 La mise à disposition de son personnel de logement et des moyens matériels complémentaires nécessaires à la bonne exécution de la mission.**

Le consultant prendra à sa charge les frais de fonctionnement courant de la mission. Les coûts correspondants seront implicitement inclus dans les forfaits mensuels figurant au devis estimatif.

#### **TRAVAUX DE LABORATOIRE / TOPOGRAPHIE**

L'Entrepreneur installera dans un délai de trente (30) jours à compter de la date de l'ordre de service de commencer les travaux, un laboratoire permettant d'exécuter contradictoirement avec la Mission de contrôle les différents essais suivants :

- Analyses granulométriques par tamisage et ou sédimentométrie;
- Teneur en matières organiques;
- Densité in situ;
- Limites d'atterberg;

---

<sup>80</sup> Le Nombre de véhicules est à préciser après affinement des besoins.

- Équivalent de sable;
- Essais Proctor modifié;
- Essai CBR;
- Contrôle de la densité sèche et de la teneur en eau d'un matériau après compactage (densitomètre LCPC ou gamma densimètre)
- Mesure de la consistance du béton
- Mesure de la résistance à la compression du béton.

Et plus généralement tous les essais requis par le CCTP et ou proposés par l'Entrepreneur et acceptés par l'Ingénieur, Chef de la mission de contrôle.

Le personnel de maîtrise et les équipements de ce laboratoire devront recevoir l'agrément de l'Ingénieur, Chef de la mission de contrôle.

L'emplacement du laboratoire de chantier sera soumis à l'agrément de l'Ingénieur, Chef de la mission de contrôle; les locaux seront éclairés à l'électricité et disposeront d'eau courante.

Dans le cas de mauvais fonctionnement persistant du laboratoire de chantier, le Maître d'œuvre pourra exiger le remplacement du personnel de ce laboratoire de son choix et aux frais de l'Entrepreneur, sans que celui-ci puisse faire des réclamations en raison des retards ou interruptions de chantier consécutifs à cette sujétion, et ce, jusqu'à ce qu'il soit fait la preuve que le laboratoire de l'Entrepreneur peut reprendre son activité dans des conditions satisfaisantes.

Les dépenses relatives à la mise à disposition et au fonctionnement du laboratoire de chantier ne font pas l'objet d'une rémunération spéciale, mais sont au contraire comprises dans les frais généraux de l'Entrepreneur et inclus dans les prix du bordereau.

Tous les prélèvements seront faits contradictoirement au choix de l'Ingénieur, chef de la mission de contrôle. La mission de contrôle aura libre accès au laboratoire. L'ingénieur, chef de la mission de contrôle, contrôlera la conduite des essais et pourra utiliser le matériel et le personnel auxiliaire de l'entreprise pour effectuer tous les essais de contrôle complémentaires, qu'il jugerait nécessaires. Les frais résultant de ces essais complémentaires resteront à la charge de l'Entrepreneur.

L'entrepreneur aura en permanence sur le chantier tous les instruments, outils et matériels utiles pour effectuer les vérifications prévues au présent CCTP ou celles jugées nécessaire par l'Ingénieur. Obligation à lui de le faire, après mise en demeure de l'Ingénieur.

Néanmoins le consultant devra mobiliser sa propre équipe topographique pour mettre en œuvre les tâches de contrôle topographique et de métrage qui lui en incombent.

## **2. REMISE DES RAPPORTS**

Le consultant devra fournir les rapports mensuels et trimestriels dans les 7 jours qui suivent la période concernée. Ils seront établis en cinq (5) exemplaires envoyés au Projet.

Le rapport final est à remettre dans les 15 jours après l'achèvement des travaux. Il sera établi en cinq (5) exemplaires et en version électronique.

## **3. BUDGET DE LA MISSION (selon offre du consultant) :**

Les honoraires du consultant couvriront les traitements et salaires du personnel affecté aux tâches décrites, ainsi que tous les autres coûts directs et indirects supportés par lui.

## **4. MODALITES DE PAIEMENT:**

Le paiement du consultant sera fait sur base de l'avancement des travaux, au prorata du devis global des prestations. Il se fera par virement bancaire après dépôt du rapport mensuel ou trimestriel correspondant.

## **Annexe 4.5 Supports Techniques**

### **Appendice 4.5.1 - Systèmes de captation de l'eau pluviale : Citernes et Systèmes d'Irrigation associés <sup>81</sup>**

**Le FIDA avec le gouvernement du Bahia au Brésil** a contribué à l'installation de plus de 1684 citernes et systèmes d'irrigation au goutte-à-goutte, garantissant ainsi la disponibilité de l'eau pour une période prolongée d'environ 8 mois. La taille des citernes varie de 16 000 à 52 000 litres. Le choix de la capacité de la citerne dépend des schémas de précipitations locaux ainsi que de son utilisation, les citernes plus grandes étant plus fréquentes dans les zones où les précipitations annuelles sont inférieures à 400 mm et lorsque l'irrigation est assurée. Ces citernes ont une double fonction : elles servent à la consommation des ménages et constituent une ressource précieuse pour l'irrigation des champs agricoles.

La citerne domestique, associée au système de « dérivation de la première eau », représente une solution complète de collecte des eaux de pluie adaptée à l'usage domestique. Ces citernes cylindriques, généralement situées à proximité des habitations, servent d'unités de stockage pour l'eau de pluie collectée sur les toits des maisons par un réseau de gouttières. Avec une capacité de stockage pouvant atteindre 16 000 litres, ces citernes constituent une source essentielle d'eau propre pour la boisson et la cuisine, en particulier pendant les périodes de sécheresse, lorsque la pénurie d'eau pose un problème important. Le système de « dérivation de la première eau », composé de tuyaux en PVC, joue un rôle crucial dans le maintien de la qualité de l'eau en redirigeant les premières précipitations, qui peuvent contenir des impuretés telles que des feuilles, des excréments, de la poussière et des débris d'animaux. Ce processus de séparation garantit que l'eau stockée soit de haute qualité.

Les citernes inondables sont spécifiquement conçues pour remplir deux fonctions distinctes : soutenir la production alimentaire en facilitant l'irrigation des cultures, y compris les légumes, les plantes et les arbres fruitiers autour des ménages, et fournir une source d'eau propre pour les animaux de petite et moyenne taille comme les poulets, les moutons et les chèvres. Ces technologies innovantes permettent de passer d'une agriculture traditionnelle basée sur les céréales à une approche plus durable et diversifiée centrée sur les légumes et les fruits, favorisant ainsi la diversification, la sécurité alimentaire et la résilience, en particulier face au changement climatique.

Le système utilise une chaussée en béton de 10 x 22 mètres comme zone de captage, couvrant une surface de 220 mètres carrés. Cette surface en béton présente une légère pente d'environ 20 centimètres, qui dirige ingénieusement l'eau de pluie vers la citerne par le biais d'un réseau de tuyaux de raccordement. Cette conception est particulièrement efficace pour accumuler un volume important d'eau de pluie, créant ainsi une solution de stockage robuste qui s'avère inestimable pendant les périodes de sécheresse ou de faible pluviométrie. Cette technologie est d'une importance capitale dans les régions semi-arides où les ressources en eau sont intrinsèquement rares.

---

81 [https://issuu.com/diaconia\\_web/docs/cartilha\\_paaf\\_03\\_cartilha\\_cisterna\\_web](https://issuu.com/diaconia_web/docs/cartilha_paaf_03_cartilha_cisterna_web)



Figure 1. modèle de citerne au Brésil.

Medidas para uma cisterna de aproximadamente 16.000 litros		
Tipo	Medida	
Raio da cisterna	1,73 m	
Profundidade do Buraco	1,20 m	
Altura do solo	1,20 m	
Altura Total	2,40 m	
Tipo de Peça	Nº de Peças	Medidas
Placas de Parede (4 fileiras)	88	Curva 1,60cm / Espessura: 4 cm /Largura: 0,4 m / Altura: 0,50m
Placas de Cobertura (conjunto)	21	Comprimento: 1,63m / Largura na borda: 0,50m / Largura na ponta 0,08m
Vigas (caibros)	21	Comprimento: 1,66m / Largura: 6 cm / Ferro 1,71m

Figure 2. Tableau des mesures des citernes de 16 mètres cube <sup>82</sup>

### Les cas pilote au Sénégal (Kaolack et Thies) par la FAO pour possible mise à l’échelle (à travers sous-composante 1.3)<sup>83</sup>

Dans le cadre du programme "**1 million de citernes pour le Sahel**", mis en œuvre par la FAO dans différents pays du Sahel à partir de 2019, la FAO a cherché, avec la coopération et les enseignements tirés du Brésil, à mettre en œuvre des projets pilotes

<sup>82</sup> Manuelle du construction et renforcement des capacités pour la construction des citernes. [https://www.mds.gov.br/webarquivos/arquivo/seguranca\\_alimentar/cisternas\\_marcolegal/2018/IO\\_n\\_1\\_de\\_0\\_9122013\\_ANEXO.pdf](https://www.mds.gov.br/webarquivos/arquivo/seguranca_alimentar/cisternas_marcolegal/2018/IO_n_1_de_0_9122013_ANEXO.pdf)

<sup>83</sup> <https://www.fao.org/newsroom/story/Harnessing-the-power-of-rain/fr> et [https://www.youtube.com/watch?v=g7iWc0zPT\\_c](https://www.youtube.com/watch?v=g7iWc0zPT_c)

pour adapter et généraliser ce système de collecte des eaux de pluie. Ce système est particulièrement utile dans les zones où les eaux souterraines ne sont pas disponibles ou présentent une salinité élevée, ce qui constitue une contrainte majeure, en particulier pendant la saison sèche, et pour l'irrigation complémentaire des cultures pendant les périodes de faibles précipitations dues au changement climatique.

Au Sénégal, des projets pilotes ont été menés à Thiès et à Kaolack avec deux types de citernes, destinés à l'usage domestique et à l'irrigation dans chaque foyer, ainsi qu'à compléter l'irrigation avec des puits dans les champs horticoles de la communauté. Compte tenu des différences entre les ménages sénégalais et brésiliens, la technologie a été adaptée avec la construction de hangars pour la collecte des eaux de pluie. Ces hangars servent également d'espace de réunion et de stockage pour les outils agricoles et tout ce dont la famille a besoin. La pandémie de covid-19 a entravé la réalisation complète de ces pilotes dans certains cas, et dans d'autres, des entreprises ont dû être engagées pour leur construction au lieu de former de jeunes artisans, ce qui a considérablement augmenté le coût. Toutes ces leçons ont été analysées par la FAO, et une éventuelle mise à l'échelle, corrigeant ces faiblesses et suivant le modèle brésilien de technologie sociale avec des modules adaptés au pays, pourrait être très utile et intéressante dans les zones où un système de collecte des eaux de pluie est la seule solution possible pour l'irrigation et la consommation domestique. Même pour réservoir de eau des puits, les citernes réduisent la perte pour évapotranspiration des puits ouvert.



Figure 3. hangar et puits une autre version possible.



*Figure 4. Des modèles pilotes de cisternes à possiblement revoir avec des pompes solaires pour la prise de l'eau.*

### Appendice 4.5.2 – SC1.1 Agroforesterie

L'agroforesterie<sup>84</sup>, à travers les nombreux bénéfices agronomiques, environnementaux et socioéconomiques qu'elle fournit, permet de pallier, au moins partiellement, plusieurs de ces problématiques :

Bénéfices agronomiques et environnementaux :

- Fournit une couverture ligneuse contre l'érosion éolienne et hydrique des sols ;
- Améliore la teneur des sols en matière organique et en éléments minéraux essentiels ;
- Augmente la capacité de rétention en eau des sols ;
- Assure une meilleure infiltration de l'eau grâce à une porosité plus élevée ;
- Stimule l'activité biologique du sol ;
- Favorise une meilleure structure du sol ;
- Fournit du fourrage pour les animaux d'élevage, en particulier en période de soudure ;
- Fournit un microclimat bénéfique à certaines cultures et certains élevages ;
- Améliore la qualité et la quantité de fourrage disponibles ;
- Participe à la conservation de la biodiversité et à la régulation des bioagresseurs.

Bénéfices socioéconomiques :

- Maintient et/ou augmente la productivité des terres ;
- Favorise une diversification de la production ;
- Diminue les dépenses quotidiennes des ménages en favorisant l'autoconsommation de produits variés (bois, fruits, feuilles, fibres, résines et gommés) qui remplissent des fonctions alimentaires, énergétiques, médicinales ou culturelles ;
- Offre des sources de revenus durables dans le temps ;
- Optimise l'utilisation d'intrants agricoles ;
- Assure une meilleure sécurité alimentaire en favorisant une disponibilité en aliments diversifiés en dehors des saisons agricoles ;
- Permet, dans les cas où les interventions ciblent des activités typiquement réalisées par les femmes, d'apporter des bénéfices économiques spécifiquement à ces dernières ;
- Permet de clôturer des parcelles pour délimiter des zones interdites au bétail ou sécuriser le patrimoine foncier ;
- Valorise les savoir-faire traditionnels.

Table 2. Principales pratiques agroforestières au Sénégal. Source : FAO, *Pratiques agroforestières à haut potentiel pour l'adaptation au changement climatique dans les systèmes agricoles au Sénégal, 2022.*

Principales pratiques ou systèmes agroforestiers au Sénégal	Description	Dans quel contexte est-elle utile ?
Régénération naturelle assistée (RNA)	Technique agroforestière qui consiste à protéger et gérer les repousses naturelles (pousses) que produisent les souches d'arbres et arbustes dans les champs.	Pour revitaliser des zones agricoles ou des parcs agroforestiers dégradés ou surexploités. Le retour de l'arbre dans les terroirs s'accompagne de nombreux effets bénéfiques : amélioration de la fertilité des sols, diminution de l'érosion, régénération de la biodiversité et retours des pluies.
Plantation de ligneux (reboisement)	Approche de restauration visant à introduire des espèces surtout natives caractéristiques intéressantes (bonne adaptation aux conditions pédoclimatiques, produits pouvant être consommés ou vendus, etc.).	En milieu dégradé où la régénération naturelle est plus difficile ou pour intégrer de nouvelles espèces. <i>Autres informations pertinentes:</i> la plantation est plus coûteuse que la régénération naturelle assistée (RNA), un projet a estimé les coûts de plantation à 1 270 francs CFA <sup>1</sup> par arbre planté.

<sup>84</sup> FAO, 2022. *Pratiques agroforestières à haut potentiel pour l'adaptation au changement climatique dans les systèmes agricoles au Sénégal.*



Mise en défens	Technique visant à mettre certains espaces dégradés au repos afin de favoriser la régénération des ressources naturelles présentes, notamment la végétation ligneuse.	Lorsqu'il est souhaité de restaurer des espaces dégradés et qu'une mobilisation locale importante est possible sur le long terme.
Gestion agroécologique des arbustes indigènes associés aux cultures	Gestion durable des arbustes indigènes qui poussent spontanément dans les champs, notamment le <i>Piliostigma reticulatum</i> et le <i>Guiera senegalensis</i> , qui sont traditionnellement coupés au ras du sol par les paysans et dont les résidus sont ensuite brûlés sur place ou pour le bois de feu.	Pour augmenter la matière organique d'une parcelle ou améliorer le bilan hydrique du sol. <b>Autres informations pertinentes</b> : les résidus de coupe de 1000 <i>P. reticulatum</i> /ha augmentent la teneur en matière organique et la fertilité des sols.
Implantation de systèmes Agroforestiers intercalaires	Système dans lequel des cultures sont implantées entre des rangées d'arbres largement espacées, permettant d'optimiser l'espace et de diversifier la production. Il fait l'objet d'un intérêt croissant en Casamance car des études ont montré que le système est bien adapté à l'intégration d'anacardiens et cette culture est en développement dans la région.	Lorsque les enjeux d'insécurité alimentaire sont importants ou que la production de bois ou de nouveaux produits est souhaitée. Les systèmes agroforestiers intercalaires permettent aussi de protéger les sols et les cultures.
Implantation de cultures en couloirs	Système similaire aux cultures intercalaires, mais où les rangées de ligneux y sont plus rapprochées et les arbres ou arbustes utilisés sont généralement des fixateurs d'azote qui seront taillés au cours de la saison de croissance des cultures afin que leurs émondes soient appliquées au sol dans le but d'améliorer la fertilité.	Lorsque la fertilité des sols est pauvre et qu'une quantité de main d'œuvre importante est disponible.
Implantation de haies vives	Technique traditionnelle employée dans diverses zones de l'Afrique de l'Ouest, la haie vive est constituée d'arbres ou d'arbustes appartenant à une ou plusieurs espèces qui sont plantés en rangées afin de remplir différentes fonctions (défense, délimitation foncière, conservation, obtention de produits divers).	Pour assurer la protection ou la délimitation d'une parcelle ou pour diversifier les produits agricoles.
Implantation de haies brise-vent	La haie brise-vent est constituée d'une ou de plusieurs rangées d'arbres ou d'arbustes implantées en bordure d'une parcelle agricole pour leur rôle protecteur ou le microclimat qu'elles génèrent.	Pour assurer une protection contre l'érosion ou favoriser un microclimat favorable à certaines cultures. <b>Autres informations pertinentes</b> : des études ont estimé que, dans la vallée du fleuve Sénégal, le taux de rentabilité interne d'une haie brise-vent dans des cultures de riz irrigué était de 36 pour cent, voire de 58 pour cent lorsque l'on considérait l'apport des produits ligneux générés par la haie (Satin, 1998).
Sylvopastoralisme	Différentes actions visant à planter ou protéger des arbres sur un territoire où pâture du bétail, en particulier aux abords des forages et dans les parcours, afin d'assurer la présence de fourrages et d'optimiser la productivité animale.	Dans les zones de pâturage et où la végétation est dégradée. Dans les zones où les élevages sont associés simultanément aux terres forestières.
Utilisation de fruitiers forestiers	Arbres se retrouvant souvent dans les parcs agroforestiers et dont les fruits sont généralement cueillis par les femmes et les enfants pour être consommés à l'état frais ou sous forme de produits transformés (jus, fruits séchés, pâtes, etc.).	Lorsqu'une amélioration de la sécurité alimentaire ou une diversification des revenus
Plantation de ligneux Halophytes	Utilisation de différents ligneux tolérants à	Afin de participer à la restauration de terres touchées par des problématiques de salinisation.

	des degrés de salinité variables, et parfois en association avec des herbacés, afin de contribuer à la lutte contre la salinisation des terres dans les terres cultivées ou les pâturages.	
Implantation de périmètres maraîchers Agroforestiers	Amalgamé de différentes techniques agroforestières comprenant, par exemple, des haies vives, des haies brise-vent et différents arbres fruitiers ou fertilitaires.	Lorsqu'il est souhaité d'implanter des cultures maraîchères ou de diversifier un périmètre maraîcher existant et qu'une quantité relativement importante de main d'œuvre est disponible.

Les parcs agroforestiers sont des systèmes traditionnels d'occupation des terres répandus en Afrique de l'Ouest, où des arbres et arbustes sont dispersés parmi les cultures et les animaux d'élevage. Au Sénégal, la composition et la densité des arbres varient selon les régions, mais on y trouve généralement entre 40 et 50 espèces différentes, souvent avec une espèce dominante. Ce phénomène résulte d'un processus de sélection ancestral effectué par les communautés paysannes, qui ont conservé les espèces répondant le mieux à leurs besoins alimentaires, utilitaires, écologiques et socioculturels. Bien que ces parcs aient subi une dégradation importante, des interventions telles que la plantation, la régénération assistée et la protection peuvent contribuer à leur restauration.

Table 3. Principaux parcs agroforestiers. Source : Pratiques agroforestières à haut potentiel pour l'adaptation au changement climatique dans les systèmes agricoles au Sénégal. Fao, 2022.

Principaux types de parcs agroforestiers selon l'espèce végétale ligneuse prédominante	Noms vernaculaires en wolof / français	Localisation
Parcs à <i>Faidherbia albida</i>	Kad / <i>Acacia albida</i>	Bassin arachidier
Parcs à <i>Acacia tortilis</i> subsp. <i>Raddiana</i>	Seing / <i>Acacia</i> faux-gommier	Sud de la zone sylvo pastorale
Parcs à <i>Acacia senegal</i>	Verek / Gommier blanc	Zone sylvo pastorale
Parcs à <i>Adansonia digitata</i>	Gouy / Baobab africain	Bassin arachidier et Sénégal oriental
Parcs à <i>Cordia pinnata</i>	Dimb / Poirier de Cayor	Sud du bassin arachidier et Sénégal oriental
Parcs à <i>Elaeis guineensis</i>	Tir / Palmier à huile	Niayes et Casamance
Parcs à <i>Parkia biglobosa</i>	Néré / Arbre à farine	Sénégal oriental et Casamance
Parcs à <i>Sterculia setigera</i>	Mbep / Platane du Sénégal	Haute Casamance, Sénégal oriental et partie sud du Bassin arachidier
Parcs à <i>Borassus aethiopicum</i> Mart. Var. <i>senegalensis</i>	Rone / Palmier rônier	Centre nord et sud du bassin arachidier, Sénégal oriental et Casamance
Parcs à <i>Balanites aegyptiaca</i>	Sump / Dattier du désert	Zone sylvo pastorale et Vallée du fleuve Sénégal
Parcs à <i>Detarium senegalense</i>	Ditakh	Delta du Saloum
Parcs à <i>Neocarya macrophylla</i>	Nëw / Pommier de Cayor	Delta du Saloum et Basse Casamance
Parcs à <i>Vitellaria paradoxa</i>	Karité / Karité, Arbre à beurre	Sénégal oriental

Source: Richard et al., 2020

Éléments à prendre en compte pour la mise en place d'activités de RNA :

- la densité optimale est variable selon les projets (plus ou moins 30 arbres/ha semble préférable) ;
- il est préférable de ne garder qu'une ou deux tiges par souche (certains producteur-rices préfèrent toutefois en garder jusqu'à quatre).
- il est nécessaire de restreindre l'accès du bétail au pâturage jusqu'à ce que les arbres atteignent une certaine hauteur, ou protéger les souches jusqu'à une certaine taille ;
- les coupes illégales doivent être contrôlées et les droits d'usage pour les arbres régénérés et les arbres plantés doivent être correctement définis et respectés ;
- la mobilisation des institutions et des acteurs locaux doit être importante (intégration des femmes) pour assurer l'entretien des ligneux et l'utilisation durable de ces ressources.

### Appendice 4.5.3 – SC1.2 Périmètres maraîchers agroforestiers

Les périmètres maraîchers agroforestiers<sup>85</sup> favorisent une amélioration de la qualité des sols, une protection et un microclimat favorable aux cultures maraîchères (diminution des vents, ombrage) et sont une source de produits et de revenus variés. Ils constituent donc une solution toute indiquée dans une perspective de résilience face aux changements climatiques et d'amélioration de la sécurité alimentaire.

Dans certaines régions comme le Sénégal oriental, ils permettraient de plus de mettre en valeur les terres agricoles parfois sous-utilisées, d'assurer la sécurité alimentaire des populations issues des mouvements migratoires en provenance du nord et de l'ouest du pays et, possiblement, de limiter les conflits entre les agriculteur·trices et les éleveur·euses transhumant récemment arrivé·es dans une zone. *Acacia mellifera*, un arbuste très connu dans la région, a été planté afin de créer une clôture verte efficace et durable qui couvrira tout le périmètre des parcelles.



Figure 5. Périmètre maraîcher agroforestier.

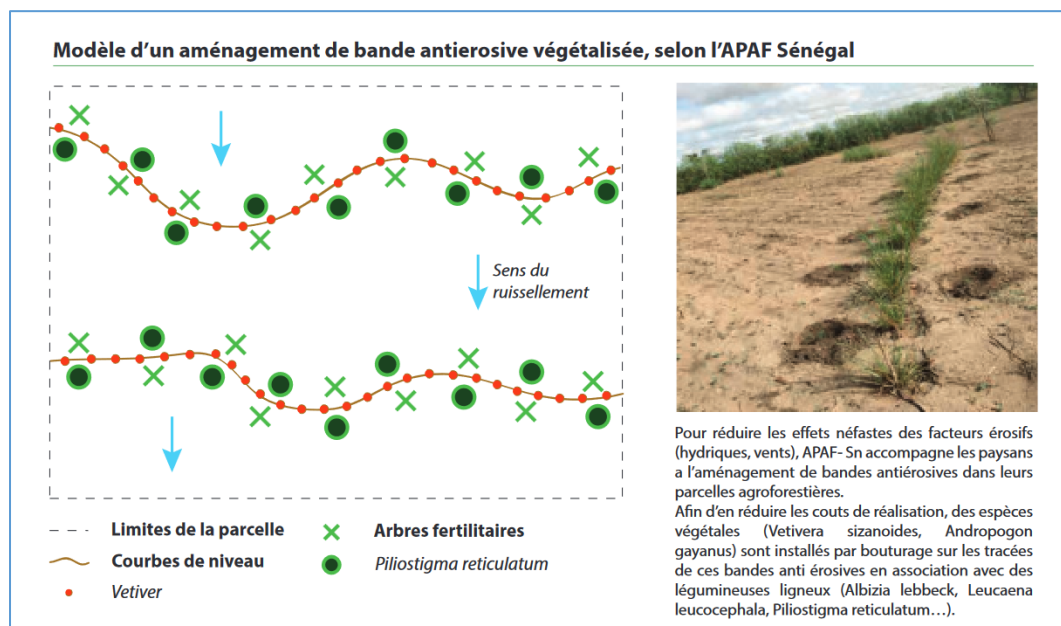


Figure 6. Exemples d'aménagements possibles pour la lutte contre l'érosion. APAF Senegal, 2019.

<sup>85</sup>APAF Sénégal. 2019. *L'arbre fertilitaire au service d'un développement durable*. Disponible sur: <https://ong-apaf.org/larbre-fertilitaire-au-service-dun-developpement-durable/> et <https://popups.uliege.be/1780-4507/index.php?id=20477>

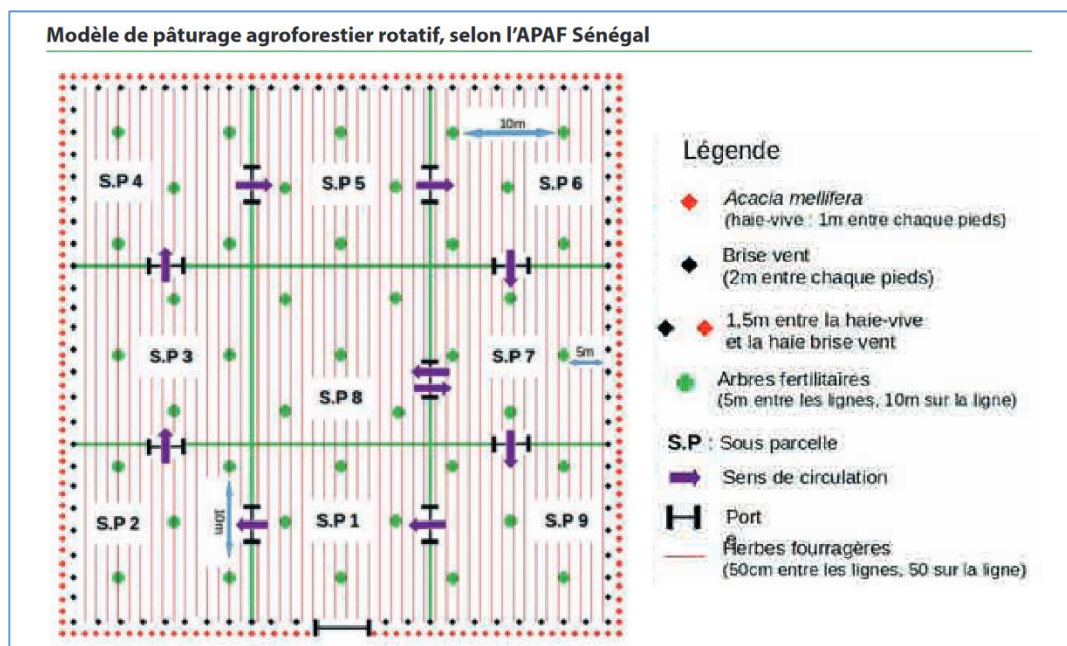


Figure 7. Exemple de parc sylvopastoral améliorée. APAF Senegal, 2019.

4. Des études<sup>86</sup> montrent que les arbres *F. albida* ont un effet positif sur l'état hydrique et le rendement du millet. L'étude a été réalisée au cours d'une année exceptionnellement sèche, soulignant le pouvoir de *F. albida* dans l'atténuation des effets extrêmes du changement climatique à venir, qui devraient conduire à des sécheresses plus sévères dans la zone d'étude.

86 Clermont-Dauphin, Cathy & N'dienor, Moussa & Leroux, Louise & Ba, Halimatou & Bongers, Frans & Jourdan, Christophe & Rousard, Olivier. (2023). *Faidherbia albida* trees form a natural buffer against millet water stress in agroforestry parklands in Senegal. *Biotechnology, Agronomy and Society and Environment*. 27. 10.25518/1780-4507.20477.

## Appendice 4.5.4 – SC1.2 Pratiques d'aménagement des terres et transition agroécologique

Les pratiques dans les pages suivantes sont tirées des fiches pratiques élaborées par la CNA BIO<sup>87</sup>

### 4.1 Le zaï amélioré

#### Zones d'application et cultures associées :

- Dans les contextes où les ressources en eau et en matières organiques sont limitées
- Où les sols sont pauvres, compactes, encroûtés et dégradés (Zippellé)

- Pente faible à moyenne

- Convient pour tout type de culture, culture pluviale, maraichère et arboriculture

**A noter :** Il est possible de faire des associations culturales, y compris au sein de ces cuvettes, et de moduler la taille de la cuvette en fonction du type de plantes et de leur nombre. Le zaï peut être associé à d'autres pratiques d'agroécologies (paillage, cordons pierreux, association de cultures).



#### Les enjeux :

- Economie des ressources naturelles
- Récupération de terres dégradées
- Augmentation des surfaces cultivées
- Augmentation des rendements
- Lutte contre l'érosion des sols et amélioration de l'infiltration de l'eau dans le sol

#### Principes :

- Localiser les apports en matières organiques fertilisantes et en eau
- Préserver ces ressources au profit de la culture
- Optimiser l'utilisation des ressources

#### Conditions de mise en œuvre :

- Mise en place juste après la première pluie
- Disposer de semences / plants
- Matériels : pioche ou daba
- Compost ou fumier bien décomposé (1 à 3 tonnes/ha)

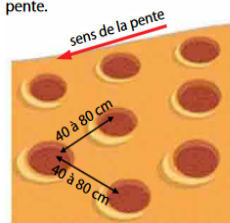
#### Avantages :

- ✓ Apport de fertilisants adaptés aux besoins de la plante
- ✓ Travaux de désherbage réduit et localisé
- ✓ Augmentation de l'infiltration de l'eau

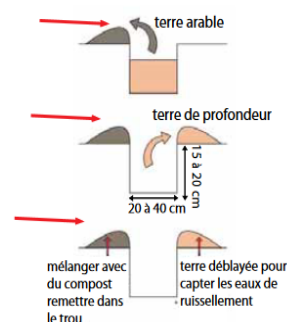
#### Inconvénients :

- ✓ Demande un travail important lors de la mise en place mais les cuvettes sont peu retravaillées lors des successions culturales
- ✓ Entretien difficile si le sol est très sableux

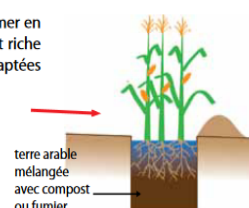
1/ Les trous de Zaï doivent être en quinconce dans le sens de la pente.



2/ Mettre la terre arable de surface de côté, former une butte en demi-lune avec la terre de profondeur afin de capter les eaux de ruissellement.



3/ Après la première pluie, semer en poquet. Grâce au fumier, le sol est riche et les eaux de ruissellement sont captées au profit des cultures.



L'aménagement des terres de culture<sup>88</sup> à l'aide de zaï, pour produire des résultats durables, est généralement accompagné de cordons pierreux, soit en amont de la parcelle traitée, le plus souvent dans l'ensemble de la parcelle, dans le but de réduire l'érosion hydrique qui va combler les poquets de zaï.

87 <https://www.cnabio.net/documentations/>

88 <https://tech-action.unepccc.org/wp-content/uploads/sites/2/2020/07/zaï-cordons-pierreux.pdf>

## 4.2. Le cordon pierreux

### Zones d'application et cultures associées :

- Sol dénudé, dégradé ou en voie de dégradation
- Zone d'érosion
- Pente moyenne à forte
- Convient pour tous types de parcelles et de cultures (culture pluviale, maraichère et arboriculture).

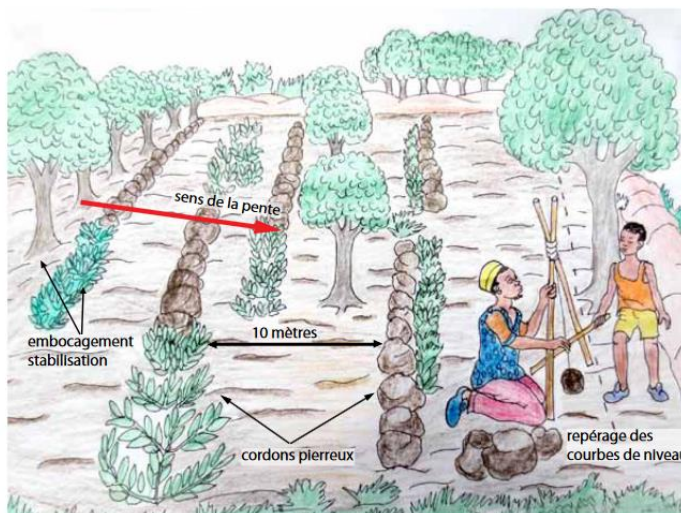
### Les enjeux :

- Conservation des eaux et des sols
- Augmenter l'infiltration et la disponibilité en eau
- Lutter contre l'érosion et la dégradation des sols
- Piéger les sédiments riches en minéraux et matières organiques pour augmenter les rendements

### Principes :

- Entassement de pierres dans un fossé creusé selon les courbes de niveau.
- Réduire la vitesse d'écoulement de l'eau afin de limiter sa force d'érosion des sols
- Favoriser l'infiltration de l'eau dans la parcelle

**A noter :** Pour stabiliser les cordons pierreux et afin d'améliorer leur efficacité il est conseillé de semer ou de repiquer de l'Andropogon et du Vétiver en amont de ceux-ci et de mettre en place des arbustes.



mise en place de cordons pierreux suivant les courbes de niveau/ dessin: Ouedraogo Zakaria



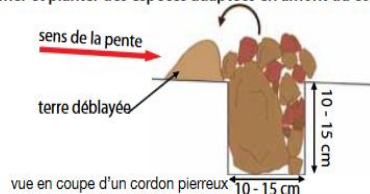
cordons pierreux suivant la courbe de niveau

### Conditions de mise en œuvre :

- Mise en place en saison sèche ou juste après la première pluie (ameublissement du sol)
- Disposer de pierres (entre 20 et 40 tonnes/ha)
- Disposer d'une main d'œuvre conséquente
- Matériel: pioche ou daba, triangle en A pour courbes de niveau, charette pour transporter les pierres

### Mise en place :

- 1/ Repérer les courbes de niveau à l'aide d'un triangle en A
- 2/ Creuser un sillon le long de celles-ci de 10-15 cm de profondeur sur 10-15 cm de large, placer la terre en amont du sillon
- 3/ Placer des grosses pierres côté amont du sillon
- 4/ Remplir le vide avec des petites pierres
- 5/ Semer et planter des espèces adaptées en amont du cordon



### Avantages :

- ✓ Facile à mettre en œuvre
- ✓ Diminue les pertes de terre
- ✓ Augmente l'infiltration, l'humidité du sol et le rendement des cultures

### Inconvénients :

- ✓ Besoin important en pierres et en main d'œuvre
- ✓ Nécessité de transporter les pierres
- ✓ Temps de travail important
- ✓ Risque d'inondation

### 4.3 Les diguettes antiérosives

#### Zones d'application et cultures associées :

- Sol dénudé, dégradé ou en voie de dégradation
- Zone d'érosion
- Pente faible
- Convient pour tous types de parcelles et de cultures (culture pluviale, maraichère et arboriculture).

#### Les enjeux :

- Conservation des eaux et des sols
- Augmenter l'infiltration et la disponibilité en l'eau
- Lutter contre l'érosion et la dégradation des sols
- Piéger les sédiments riches en minéraux et matières organiques pour augmenter les rendements

#### Principes :

- Alignement de pierres selon les courbes de niveau
- Réduire la vitesse de coulement de l'eau afin de limiter sa force d'érosion des sols
- Favoriser l'infiltration de l'eau à la parcelle

#### Conditions de mise en œuvre :

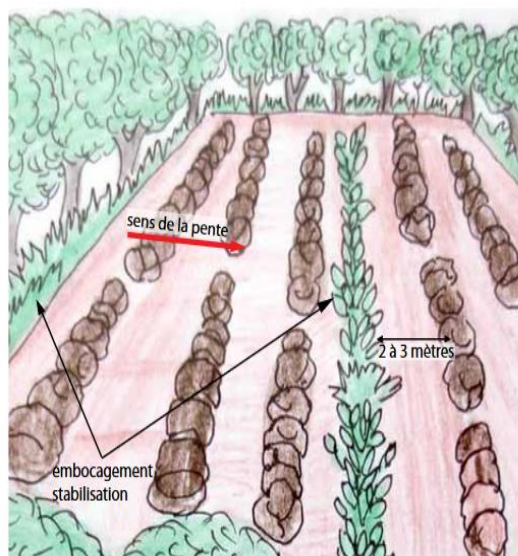
- Mise en place en saison sèche
- Disposer de pierres (entre 5 et 20 tonnes/ha)
- Disposer d'une main d'œuvre conséquente
- Matériel : triangle en A, charette pour transporter les pierres



diguette antiérosive filtrante



diguettes antiérosives filtrantes



#### Avantages :

- ✓ Facile à mettre en œuvre, nécessite moins de pierres que les cordons pierreux
- ✓ Diminue les pertes de terre
- ✓ Augmente l'infiltration, l'humidité du sol et le rendement des cultures

#### Inconvénients :

- ✓ Adapter seulement aux pentes faibles
- ✓ Nécessité de transporter les pierres
- ✓ Temps de travail important

**A noter :** Pour stabiliser les diguettes et afin d'améliorer leur efficacité il est conseillé de semer ou de repiquer de l'Andropogon et du Vétiver en amont de ceux-ci.

#### Arbustes à planter le long des diguettes :

- Acacia nilotica
- Acacia Sénégal
- Acacia macrostachya
- Faidherbia albida
- Cecia ciebelriana

### 4.4 Les demi-lunes

**Zones d'application et cultures associées :**

- Dans les contextes où les ressources en eau sont limitées
- Où les sols sont pauvres, compactes, encroutés et dégradés (Zippellé)
- Pente faible
- Convient pour les cultures pluviales

**Les enjeux :**

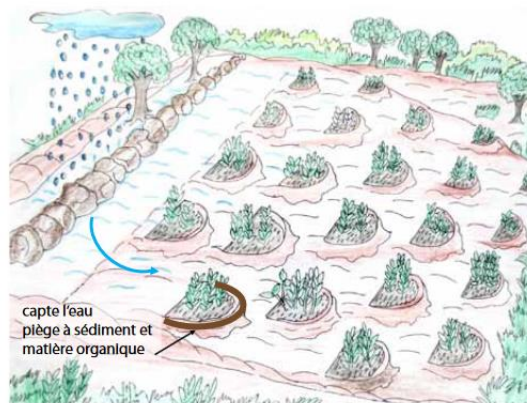
- Conservation des eaux et des sols
- Récupération de terres dégradées
- Augmentation des surfaces cultivées et des rendements ;
- Lutte contre l'érosion des sols et favorise l'infiltration de l'eau dans le sol.

**Principes :**

- Capter l'eau et les sédiments au profit des cultures
- Localiser les apports en matières organiques fertilisantes et en eau
- Préserver ces ressources au profit de la culture
- Optimiser l'utilisation des ressources

**Conditions de mise en œuvre :**

- Mise en place juste après la première pluie
- Disposer de semences / plants
- Matériel : pioche ou daba, pelle, ficelle, instrument pour courbes de niveau
- Disposer d'une main d'œuvre conséquente
- Compost ou fumier bien décomposés (10 à 15 tonnes/ha)



demi lune / dessin: Ouedraogo Zakaria

**Avantages :**

- ✓ Travaux de désherbage réduit et localisé
- ✓ Faible coût
- ✓ Augmentation de l'infiltration de l'eau et des rendements, améliore la structure du sol

**Inconvénients :**

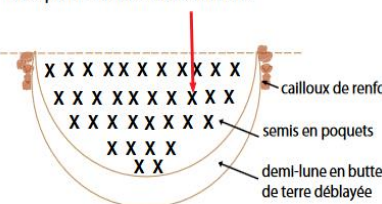
- ✓ Demande un travail important lors de la mise en place et besoin important en fertilisant organique
- ✓ Entretien difficile si le sol est très sableux
- ✓ Risque d'inondation



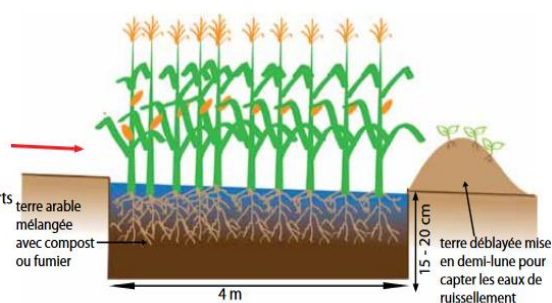
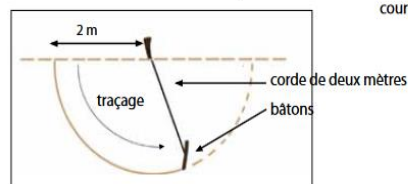
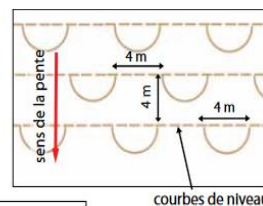
demi-lunes remplies de feuilles et matières organiques amenées par le ruissellement et le vent

**A noter :** Il est possible de semer sur le bourrelet (niébé, arachide ou gombo) et de planter des arbres en aval de la demi-lune (faidherbia Albida, moringa,...). Aménager des cordons pierreux en amont de la parcelle de demi-lunes pour éviter le comblement des trous. Ne pas cultiver les espaces inter demi-lune (collecte de l'eau pour la cuvette).

**2/ Mettre la terre arable de surface de côté, former une butte en demi-lune avec la terre de profondeur afin de capter les eaux de ruissellement.**



**1/ Tracer l'emplacement des demi-lunes à l'aide d'une corde et de deux bâtons. Elles doivent être en quinconce dans le sens de la pente.**





#### **4.5 Les couloirs de transhumance**

Il s'agit d'une bande de terre réservée au passage du bétail pour accéder aux pâtures comprenant une source d'eau ou d'autres infrastructures pour le troupeau, une zone de vaccination ou zone d'élevage, des points d'eau, des salines, des gués et des aires de repos. L'hébergement et les sentiers sont développés pour permettre le passage des animaux dans les zones d'élevage ou pour permettre l'accès à l'eau. Les agriculteurs ainsi que les éleveurs reconnaissent l'utilité des couloirs comme facteur de paix. Les caractéristiques générales d'un couloir de transhumance sont les suivantes :

- largeur de 50 à 100 m selon l'importance de la pression de l'utilisation des terres;
- multidirectionnel selon la trajectoire des mouvements du bétail, la disponibilité des ressources et l'infrastructure pastorale et l'utilisation des terres pour les cultures ;
- chemin droit ou courbe selon les détours à prendre ;
- marqué par des signes clairs et adaptés à la zone (marques de peinture sur les arbres, plantations de végétation, balises, plaques, etc.) ;

6. L'installation des couloirs sera faite selon les étapes suivantes :

i) Analyse de la Situation :

- diagnostic de l'environnement et des acteurs locaux à travers les plans de gestions de terroirs (voir volet 1) ;
- rencontre avec des représentants locaux pour informer tous les acteurs impliqués dans le processus prévu ;
- collecte des données relatives au nombre de têtes de bétail et aux ressources en eau et en pâturage. Il est ainsi possible d'avoir une de la situation initiale afin de pouvoir suivre l'évolution dans le temps.
- réalisation de transects le long des chemins indiqués par les populations locales, un GPS sera utilisé pour prendre des coordonnées géographiques et de géo-référencement des sites d'un commun accord ; les résultats, traités par le SIG (Système d'Information Géographique), permettent de localiser et de cartographier les différentes structures devant être établies.

ii) Définition des parcours pastoraux :

- Mise en place d'un comité de démarcation : les critères de sélection des membres du comité sont déterminés par les villages. Le comité doit être composé de représentants des différents acteurs concernés (éleveurs, agriculteurs, agropasteurs). L'assemblée villageoise définit le nombre et le profil des membres du comité et leurs fonctions.
- démarcation effective : information, communication et discussion au niveau du comité, au niveau du district ou du village.

iii) Validation des zones de pâturage et des couloirs délimités :

Il est important d'informer tous les utilisateurs locaux et migrants sur les couloirs délimités et les règles d'utilisation afin d'en assurer le respect.

Une convention locale pour la gestion des couloirs et des zones de pâturage et le respect des règles d'utilisation sera rédigée lors de la réunion du village et communiquée à l'ensemble de la communauté.

#### 4.6 La lutte contre la salinisation

Les personnes rencontrées ont souligné l'urgence de lutter contre la salinisation des terres et de replacer l'arbre au cœur des exploitations familiales.

À chaque marée haute, l'eau salée fait incursion dans les terres et se mélange à l'eau douce dans un dense réseau de chenaux, jusqu'à 100 km dans les terres.

Les populations des villes de Fatick et de Kaolack exploitent abondamment le sel qu'ils commercialisent partout au Sénégal. Dans la région de Fatick, le surpompage a provoqué la baisse du niveau et la salinisation des nappes phréatiques et les sols salés occupent plus de la moitié des terres arables.

Mal utilisée, l'eau devient source de déséquilibres. Le surpompage entraîne une baisse progressive des nappes phréatiques et par endroit leur salinisation, diminuant ainsi l'accès à l'eau dans les périmètres irrigués. Un diagnostic réalisé par le Gret a estimé que la consommation en eau des populations des communes de Notto Diobass et Tassette dépasse de 593 % ce que le rechargement naturel des nappes permet<sup>89</sup>.

La salinisation des sols se produit lorsque des sels solubles s'accumulent dans le sol. Cela peut se produire naturellement ou à cause d'activités humaines inappropriées, en particulier les pratiques agricoles. Certains sols peuvent être naturellement salins en raison d'une mauvaise dissolution et d'une mauvaise élimination des sels. La salinisation des terres dans la zone du projet est causée par des activités naturelles (par exemple le climat) et/ou anthropiques :

Causes naturelles :

- les climats secs et les faibles précipitations, qui ne permettent pas l'élimination des sels en excès ;
- une évaporation élevée, qui ajoute des sels à la surface du sol ;
- intrusions d'eau de mer ;
- action capillaire due à la sécheresse et à la baisse des précipitations ;
- transport par le vent des argiles salines ;
- effets de serre.

Causes anthropiques :

- mauvaises pratiques agricoles telles que l'utilisation irrationnelle d'intrants chimiques;
- mauvaise qualité du développement ;
- utilisation excessive des eaux souterraines favorisant l'intrusion d'eau salée ;
- absence d'un système de drainage ;
- utilisation inappropriée d'eau saumâtre pour l'irrigation.

Les digues anti-sels, l'agroforesterie et l'utilisation des cultures et variétés résistantes avec le travail d'une bonne maîtrise et usage de l'eau raisonnée, peuvent aider à réduire les effets de la salinité et à l'éviter.

---

89 « Dans le bassin arachidier du Sénégal, l'agroforesterie tente de retrouver sa place »  
Raphael Belmin, Chercheur en agronomie, photographe, accueilli à l'Institut sénégalais de recherches agricoles (ISRA, Dakar), Cirad, Marie-Liesse Vermeire, Cirad Astou Dia Camara BAME-ISRA

## Annexe 4.5.5 – SC1.2 La transition productive

### 4.1 Historique des trajectoires des cultures dans le bassin arachidier<sup>90</sup>

L'évaluation des trajectoires agricoles sur le long terme en vue d'une intensification écologique de ces systèmes est un enjeu crucial. Si l'on remonte à la période précoloniale, les systèmes agricoles étaient caractérisés par une intégration étroite de l'agriculture et de l'élevage. L'élevage occupait une place prépondérante dans la société sénégalaise. Le paysage agricole était organisé autour de concessions regroupées en hameaux. Les champs adjacents aux habitations étaient constamment cultivés pour produire du mil à cycle court (90 jours), appelé souna, qui constituait l'aliment de base des populations. Au-delà de ces champs dits "de case" et nommés pombod par les agriculteurs, se trouvaient des champs cultivés en mil à cycle long, le sanio, en rotation biennale avec une jachère. Le sorgho, quant à lui, était cultivé sur des sols hydromorphes.

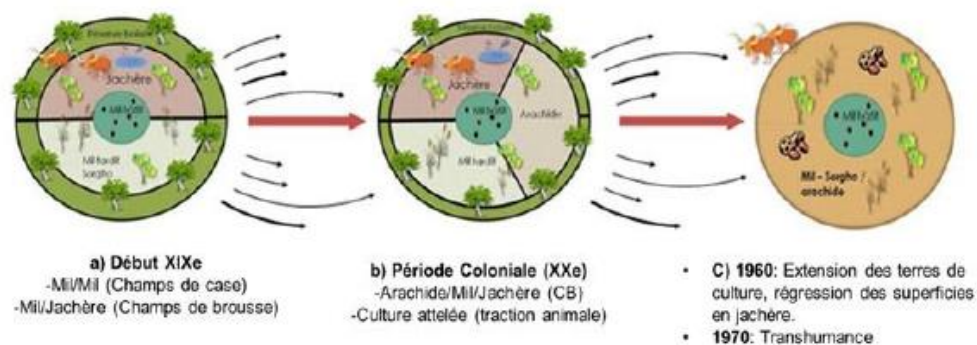
Ces jachères représentaient la zone de pâturage pendant la saison des pluies, permettant d'éloigner les animaux des zones de culture. Dans cette zone autour des champs, quelques plantes spécifiques telles que le coton ou le manioc pouvaient également être cultivées. Les zones de bas-fonds ou de marigots inadaptées à l'agriculture, ainsi que les zones de savane non cultivées, constituaient la ressource pastorale. Des chemins ou des corridors spécifiques étaient aménagés pour faciliter l'accès des animaux à ces espaces et aux points d'eau. Quelques champs de riz cultivés par les femmes pouvaient apparaître dans les parties les plus inondées. Ces zones non cultivées procuraient également une ressource en bois, fruits ou plantes médicinales.

- **Le mil sanio à cycle long**, également appelé matye, était le principal aliment consommé après les récoltes. Lorsque les réserves de cette céréale s'épuisaient, le mil souna à cycle court, également appelé pod, était consommé en premier et permettait de sortir plus rapidement de la période de disette. Le mil, plutôt adapté à des sols à potentiel de fertilité faible, pouvait se suffire de méthodes de fertilisation simplifiées : des apports de fèces et d'urine en faible quantité et irréguliers sur le temps long ou des dépôts importants mais sur une courte période (quelques semaines). Le mil et les troupeaux de bovins – ou plus largement l'intégration agriculture-élevage, matérialisée par la jachère et les parcours pastoraux qui permettaient de conserver les animaux sur le terroir.
- **Le sorgho** nécessitant une quantité d'eau disponible plus importante était préférentiellement cultivé dans les zones de légers bas-fonds avec des sols à texture plus fine ; il participait également à la sécurité alimentaire. Quelques plantes complétaient cette diversité de production : le bissap (*Hibiscus sabdariffa*, ou oseille de Guinée), l'arachide de bouche, ou le haricot niébé, qui étaient cultivés en association avec les céréales. Le troupeau offrait aussi une petite production de lait consommée localement, des animaux de trait et une réserve de précaution utile pour faire face aux périodes de disette et aux obligations sociales et religieuses.
- **La production d'arachide** s'est insérée dans la rotation biennale jachère-céréale, pour former une troisième culture spécifique. Cette innovation culturelle, fortement consommatrice de surfaces agricoles, ne s'est pas faite au détriment de la production de mil, qui a été maintenue surtout dans les champs autour des habitations pour le souna et dans les champs de brousse pour le sanio. Il n'en demeure pas moins que la culture de l'arachide s'est étendue, durant cette période, en occupant une grande partie des savanes jusque-là non cultivées et des terres laissées en jachère.

90 LES TRAJECTOIRES AGRICOLES DANS LE BASSIN ARACHIDIEN AU SÉNÉGAL : ÉLÉMENTS DE RÉFLEXION À PARTIR DE L'OBSERVATOIRE DE NIAKHAR Dominique M ASSE , Richard L ALOU , Cheikh T INE , Marame B A , Jonathan V AYSSIÈRES.

**L'arbre constitue, avec le mil et le bovin**, le troisième élément organisant le système agraire intégré. Les champs étaient constellés d'espèces ligneuses de différentes familles (Mimosacées, Bombacacées, Combrétacées) qui fertilisaient les sols, guérissaient les populations et alimentaient le bétail. De façon plus spécifique, le kad (acacia) ou *Faidherbia albida*, arbre présent en majorité dans les champs, trouve son utilité pour l'agriculture dans sa phénologie inversée (il est en feuilles en saison sèche et les perd en saison des pluies), qui annule toute compétition avec les cultures. L'acacia fournit enfin du fourrage pour les animaux pendant la saison sèche. L'extension du domaine cultivé s'est faite au détriment des zones de savane et des jachères, c'est-à-dire au détriment de l'élevage sédentaire. La diminution des parcours pastoraux a impacté considérablement les capacités d'alimentation des animaux, contraignant les éleveurs à élargir leur espace pastoral au-delà des environs du territoire local.

Durant la seconde moitié du XXe siècle, l'extension des terres cultivées et l'intensification des cultures ont été observées. La mécanisation des activités agricoles, notamment la culture attelée, a favorisé l'augmentation de la production agricole. Cela a été rendu possible grâce au développement des cultures sur les sols hydromorphes, qui étaient difficiles à travailler, et à la croissance des rendements de céréales, résultant de l'amélioration de la productivité du travail. Cependant, l'utilisation des fertilisants chimiques, bien que largement promue pour augmenter la production, est restée très limitée en raison de leur coût élevé et de leur disponibilité limitée. Cette situation a été exacerbée par les politiques d'ajustement structurel menées dans les années 1990 et par le désengagement de l'administration sénégalaise.



**Figure 2. Evolution historique du système agraire dans le Bassin arachidier**  
(source : Masse *et al.*, 2018)

## 4.2 Situation et description dans le bassin arachidier

Les ménages cultivent à la fois des céréales (principalement le mil, mais aussi le maïs à Kounghoul) et des légumineuses (niébé, arachide) destinées à l'autoconsommation (alimentation humaine et animale) et à la vente locale. On observe ainsi que près du tiers des fermes du « vieux bassin arachidier<sup>91</sup> » sont aujourd'hui de très petites exploitations, qui ont un niveau d'équipement agricole, un niveau de main-d'œuvre (6 actifs) et un patrimoine foncier (2 ha) très faibles. Une très petite quantité de leur production est destinée à la vente (moins de 10 %) et l'essentiel de leurs revenus provient d'activités extra-agricoles. Enfin, 15 % de ces fermes sont dans la grande pauvreté. Ces petites exploitations, dirigées à 40 % par des femmes, sont globalement très peu performantes dans leurs activités agricoles, et donc extrêmement vulnérables face aux défis environnementaux :

- une simplification des systèmes de culture avec une quasi-disparition du mil à cycle long – céréale inadaptée à la diminution annuelle des pluies en quantité et en durée ;
- une généralisation de la rotation arachide-mil à cycle court (souna) dans les champs plus éloignés des habitations et
- un maintien de la culture permanente du mil souna (champs proches des villages).

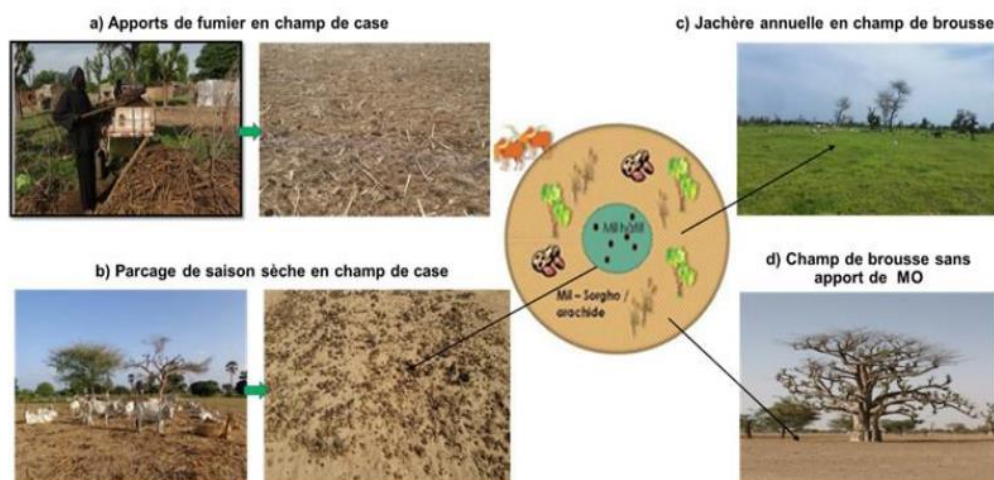
Les arbres du parc arboré demeurent présents, mais ils subissent une forte pression : leur régénération étant affectée par le déficit d'eau présente dans le sous-sol, la surconsommation des feuilles par les animaux et la mécanisation destructive des jeunes pousses. La dégradation des états de surface (strates arborée et herbacée) a affaibli le rôle protecteur du sol, notamment dans sa capacité à contenir les érosions éolienne et hydrique. Les résidus étaient ramassés après la récolte, puis stockés pour assurer l'alimentation des animaux présents à la ferme. Retirés des sols, les résidus agricoles n'offraient donc plus une ressource fourragère pour les troupeaux transhumants de passage sur le terroir. Cette zone est marquée par une forte pression foncière conduisant à une saturation de l'espace et à des problèmes de renouvellement de la fertilité des sols en raison de l'impossibilité d'effectuer des jachères. Les apports de fumure organique ne sont pas suffisants et les sols se dégradent.

Seuls les jardins d'arrière-cour et les parcelles de maraîchage sont arrosés en saison sèche en puisant l'eau des puits. Les cultures maraîchères (principalement oignon, tomate et gombo) constituent aussi une source majeure de revenus pour les femmes, à l'exception du gombo qui est principalement autoconsommé.

Les champs de case<sup>92</sup>, représentant moins d'un tiers des parcelles agricoles du BA, se caractérisent par une monoculture continue de mil et des amendements organiques réguliers. Ces amendements, souvent des ordures ménagères ou des fumiers de ferme, sont apportés tout au long de la saison sèche, soit par transport depuis les concessions jusqu'aux parcelles, soit par le parcage nocturne des animaux. Des quantités de fumure organique variant de 1,2 à 3,5 t/ha sont habituelles, bien que des doses allant jusqu'à 20 t/ha aient été observées sur des surfaces réduites. L'utilisation de légumineuses comme le niébé renforce également la fertilité des sols et améliore la production de mil et de sorgho en association (Hamidou et al., 2018 ; Dabo, 2002). La diminution des ressources fourragères et de l'effectif du cheptel a rendu la fumure organique insuffisante pour tous les champs de case, obligeant certains agriculteurs à adopter une stratégie de fumure tous les 2 à 3 ans (Sall, 2015).

91 Les trajectoires agricoles dans le bassin arachidier au Sénégal : éléments de réflexion à partir de l'Observatoire de NIAKHAR, Dominique MASSE , Richard LALOU , Cheikh TINE , Marame BA, Jonathan VAYSSIÈRES.

92 Renouvellement de la fertilité des sols dans les systèmes de culture à base de mil du Bassin Arachidier du Sénégal : Evolution et voies d'amélioration Tounkara Adama(1,4), Sarr Saer(1,2), Ndiaye Malick(3), Yolande Senghor(3) et Camara Boubacar (4)



**Figure 3.** Diversité des modes de gestion actuels de la fertilité dans les systèmes de culture de mil dans le Bassin arachidier (source : auteurs). MO : Matière Organique

*Figure 8. Diversité des modes de gestion actuels de la fertilité dans les systèmes de culture de mil dans le Bassin arachidier (source : auteurs). MO : Matière Organique. Source : Renouvellement de la fertilité des sols dans les systèmes de culture à base de mil du Bassin Arachidier du Sénégal : Evolution et voies d'amélioration Tounkara Adama(1,4), Sarr Saer(1,2), Ndiaye Malick(3), Yolande Senghor(3) et Camara Boubacar (4)*

Les champs de brousse, représentant 2/3 des parcelles agricoles, se caractérisent par différentes pratiques de culture. La rotation biennale arachide/mil et la monoculture de mil sont courantes, tandis que la rotation triennale arachide/mil/jachère est rare. Cette dernière est de moins en moins pratiquée en raison de la quasi-disparition de la jachère, souvent remplacée par la monoculture de mil ou la rotation niébé/mil, surtout dans le nord du BA. Les cultures céréales-légumineuses dans les champs de brousse permettent de diversifier et de maintenir la fertilité des sols, avec des légumineuses comme l'arachide et le niébé qui enrichissent le sol en azote, bénéficiant ainsi aux céréales en rotation telles que le mil et le sorgho. Les champs de brousse, éloignés des habitations, reçoivent rarement de la matière organique, ce qui est attribuable à divers facteurs tels que la distance entre les champs et les lieux de production des fumiers, le manque d'équipement en charrettes et la faible disponibilité des résidus de récolte. Alors que la fumure organique est préférée dans les champs de case, les engrais minéraux sont davantage utilisés dans les champs de brousse, en particulier sur les céréales. Les arbres fertilisateurs dans les champs de brousse sont également exploités pour renforcer la fertilisation, avec des densités importantes de *Faidherbia albida* ayant un impact sur le recyclage des ressources et la production de mil associés. Certains pratiques pour améliorer et maintenir la fertilité des sols et augmenter durablement la productivité agricole dans le bassin arachidier :

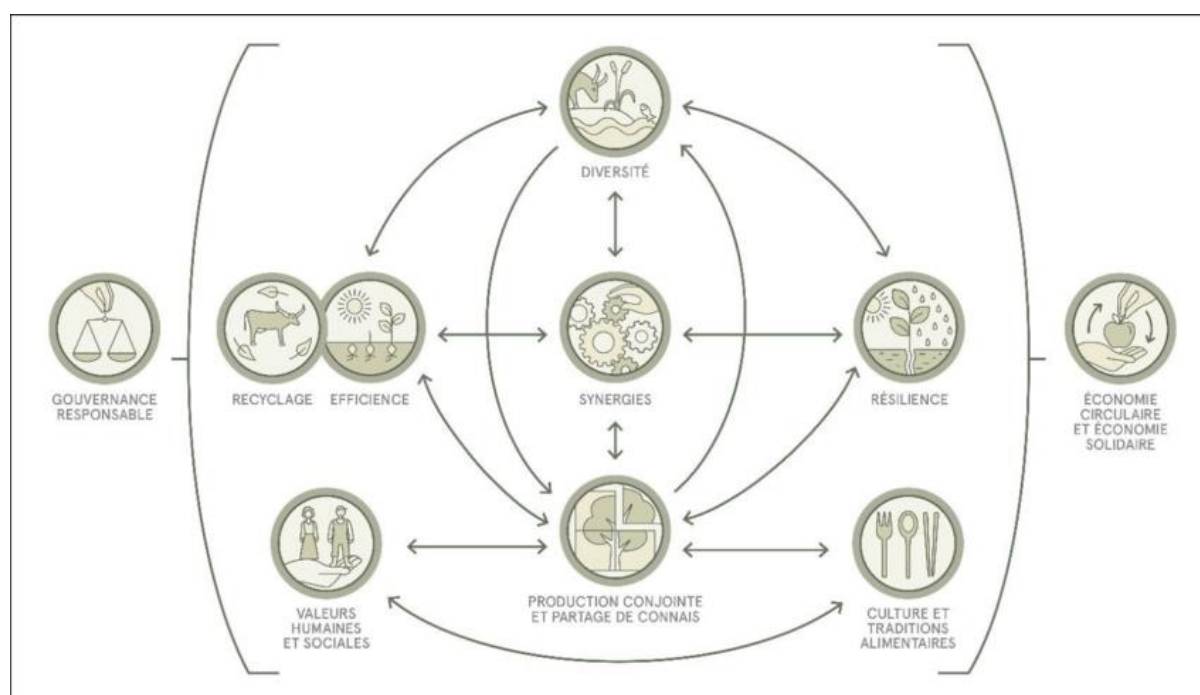
- Apport de fumiers compostés et des autres biofertilisants
- Combinaison pour une transition d'engrais organique fermentées x engrais minéraux
- Rotation et associations culturales céréales-légumineuses
- Agroforesterie avec cultures sèches et maraichage
- Le parcage des animaux, pour une intégration élevage-production végétale et réduction de la pression sur les pâturages et jachère.
- Amélioration de la gestion de pâturages communautaires
- L'amélioration de la jachère de courte durée

- Adoption de techniques antiérosives

Visite par la DyTAES du périmètre maraîcher agroécologique de Nderep (département de Bambey). Dans ce périmètre de 4 hectares, l’ONG AgriSud International accompagne 123 productrices et producteurs en transition vers l’agroécologie. Parmi les techniques promues par l’ONG, on peut citer les haies d’acacia mellifera, le compostage, l’intégration des arbres fertilitaires, l’utilisation de biopesticides, les pépinières sur pilotis (en bas à gauche) et l’utilisation de filets anti-insectes.

### Annexe 4.5.6 – SC1.2 TAPE et indicateurs pour la caractérisation, suivi et l'évaluation de l'agroécologie

L'agroécologie est une approche holistique et intégrée qui applique simultanément des concepts et des principes écologiques et sociaux à la conception et à la gestion de systèmes agricoles et alimentaires durables. Elle cherche à optimiser les interactions entre les plantes, les animaux, les hommes et l'environnement tout en répondant à la nécessité de systèmes alimentaires socialement équitables au sein desquels les gens peuvent choisir ce qu'ils mangent et comment et où il est produit. L'agroécologie est à la fois une science, un ensemble de pratiques et un mouvement social et a évolué en tant que concept au cours des dernières décennies pour élargir son champ d'application, qui était auparavant axé sur les champs et les exploitations agricoles, afin d'englober l'ensemble des systèmes agricoles et alimentaires. Elle représente aujourd'hui un domaine transdisciplinaire qui inclut les dimensions écologiques, socioculturelles, technologiques, économiques et politiques des systèmes alimentaires, de la production à la consommation.



Pour pouvoir définir l'agroécologie de manière inclusive au niveau mondial, la FAO a élaboré les 10 éléments de l'agroécologie. Les 10 éléments décrivent les composantes essentielles, les interactions clés, les propriétés émergentes et les conditions favorables souhaitées dans les transitions agroécologiques vers des systèmes agricoles et alimentaires durables. Ils sont liés et interdépendants et représentent un outil analytique simplifié mais holistique pour faciliter la prise de décision des praticiens et des autres parties prenantes lors de la planification, de la mise en œuvre, de la gestion et de l'évaluation des transitions agroécologiques. Les 10 éléments de l'agroécologie sont :

“Diversité, Recyclage, Efficience, Synergies, Résilience, Production conjointe et partage de connaissances, Valeurs humaines et sociales, Culture et traditions alimentaires, Gouvernance responsable, Économie circulaire et solidaire”

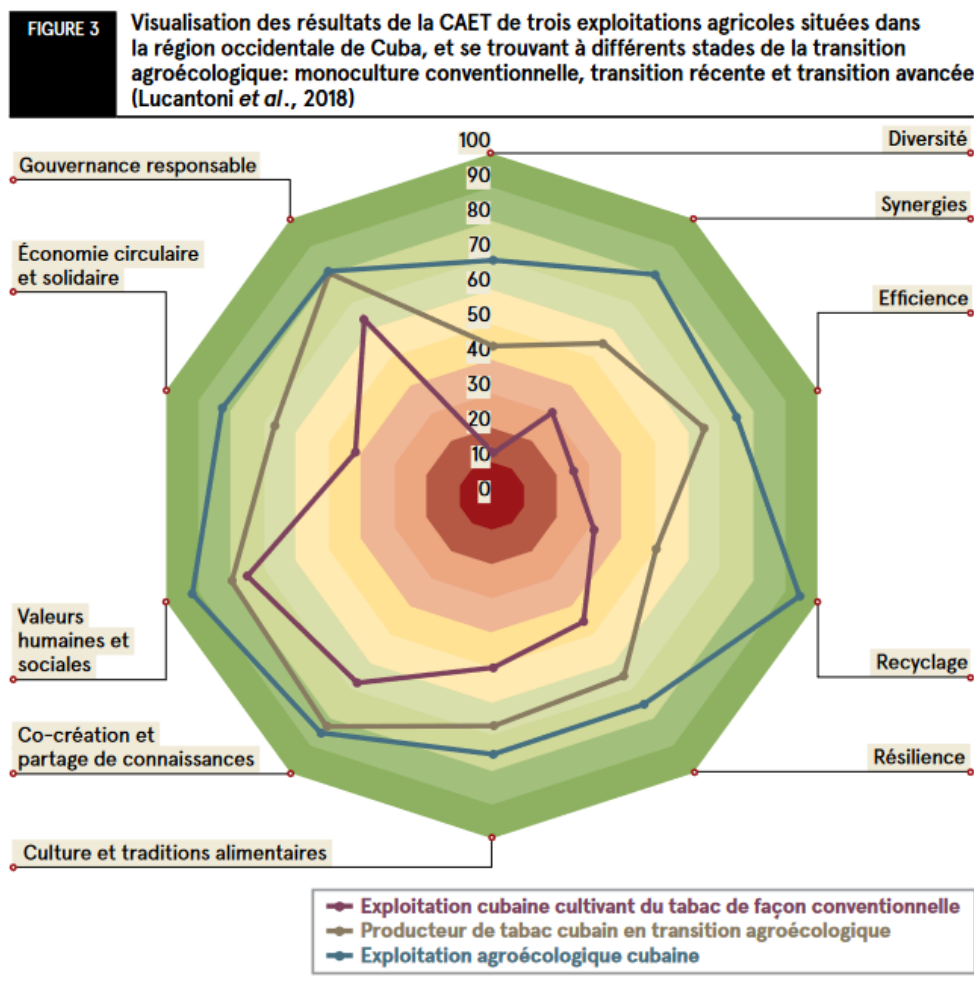
En partant du besoin de données harmonisées sur l'agroécologie, la FAO avec un grand nombre de partenaires, a développé « l'Outil pour l'Évaluation des Performances de l'Agroécologie », ou « TAPE » par son acronyme en Anglais. TAPE est un outil simple mais holistique utilisé pour caractériser le niveau de transition agroécologique de tout type de système de production agropastoral et pour mesurer ses performances dans les différentes dimensions de la durabilité (environnemental, économique, social, nutrition, et gouvernance). TAPE opérationnalise les 10 éléments de l'agroécologie et peut être



utilisé pour créer des catégories de transition agroécologique, identifier les forces et les faiblesses en terme de durabilité des systèmes de production, et proposer des actions de développement pour avancer dans le processus de transition, et ainsi améliorer la durabilité mutlidimensionnelle de systèmes ciblés.

TAPE utilise une méthode par étapes ou par modules pour caractériser et évaluer les systèmes de production locaux Caractérisation de la transition Agroécologique (CAET). Sa méthodologie a été créée pour être le plus simple possible et pour être appliquée avec

peu de ressources. Une formation dans l’utilisation de TAPE pourrait être complétée dans le contexte du PASS. Des exemples de visualisation de CAET :



**TABEAU 3** Résultats de la CAET de 25 exploitations agricoles en Patagonie, Argentine (Tittonnell *et al.*, 2019, non publié)

Éléments de l’agroécologie	HC	TA	CE	FA	MM	VA	DH	RC	OG	CC	LL	FL	AH	ND	MV	S/N	SC	AS	BT	LS	SR	T	NP	DM	DC
Recyclage	55	65	40	5	50	25	40	50	50	55	75	55	50	30	25	50	60	65	50	60	70	65	65	85	75
Gouvernance responsable	63	44	63	38	63	81	88	31	63	31	56	63	63	44	50	56	50	50	69	31	56	63	50	56	56
Synergies	40	45	45	50	50	35	40	75	65	75	75	75	60	30	60	65	55	55	55	65	65	70	40	60	55
Diversité	56	69	56	44	44	44	44	75	75	81	75	81	69	81	94	75	63	31	44	56	50	50	56	63	31
Co-création et partage de connaissances	58	50	100	67	50	83	100	50	67	50	92	83	100	33	50	33	58	50	50	33	50	67	67	33	42
Résilience	44	38	69	50	69	69	69	63	63	56	88	88	88	81	81	56	50	69	25	50	69	75	38	63	63
Valeurs humaines et sociales	58	38	67	46	71	79	63	71	88	75	71	92	46	67	58	67	67	58	58	50	58	46	63	71	71
Culture et traditions alimentaires	13	13	88	63	81	63	75	81	69	69	69	69	75	81	56	75	25	63	56	63	56	50	63	81	69
Efficience	75	55	80	70	90	75	85	70	65	80	50	80	70	75	70	55	65	60	75	63	60	70	65	70	70
Économie circulaire et solidaire	58	58	83	50	83	100	83	75	83	92	83	83	75	83	75	58	50	42	75	75	83	75	42	42	67

Les indicateurs du TAPE, pourront être adaptées et modifiées selon les besoins, par exemple en ajoutant l’indicateur SOCLA<sup>93</sup> pour faire le suivi simple de la qualité des sols.

Le projet pourra utiliser TAPE, dans chaque CLAAP, sur des échantillons d’exploitations familiales pour faire le suivi avec les indicateurs capables de mesurer les résultats

93 SOCLA- Société scientifique latino-américaine d’agroécologie, indicateur :

obtenus par l'appui-conseil et la recherche-action dans les agroécosystèmes en vue de la transition agroécologique. Chaque groupe d'indicateurs peut être suivi tout au long de l'année, avec un suivi du nombre d'activités connexes réalisées et liées à un indicateur spécifique de chaque groupe.

Il peut être un outil permettant au projet, aux équipes de vulgarisation technique et aux agriculteurs de comprendre et d'évaluer en permanence les sujets relatifs à la transition agroécologique qu'ils couvrent, ce qui est plus nécessaire et, par conséquent, d'agir pour améliorer les domaines qui ont été les plus négligés.

### Appendice 4.5.7 – Les Comités de veille citoyenne dans le SSE



Présentation des Comités de Veille Citoyenne (CVC) mis en place par le Conseil National de Concertation et de Coopération des Ruraux (CNCR) en partenariat avec le Programme d'Appui au Développement Agricole et à l'Entreprenariat Rural, Phase II (PADAER II)



### **Introduction:**

Le Programme d'Appui au Développement Agricole et à l'Entreprenariat Rural, Phase II (PADAER II) et le Conseil National de Concertation et de Coopération des Ruraux (CNCR) partagent une vision commune qui vise à promouvoir une agriculture familiale performante, diversifiée et durable. Cette vision vise à assurer une alimentation saine et adéquate pour les populations tout en générant des revenus décents pour les femmes, les jeunes et les hommes des exploitations familiales. Afin de renforcer l'engagement citoyen et le contrôle de l'action publique dans la mise en œuvre des activités du PADAER II, le CNCR a organisé des ateliers visant à former les membres des OPB/OPF et autres acteurs bénéficiaires ou partenaires du PADAER II sur les droits et devoirs du citoyen rural actif et structuré. Ces ateliers ont constitué également l'occasion de mettre en place des Comités de Veille Citoyenne (CVC) dans les 13 différents départements d'intervention du PADAER II.

### **C'est quoi un CVC ?**

Le Comité de Veille Citoyenne (CVC) constitue un cadre de concertation, de veille et de suivi essentiel au sein du CNCR et du PADAER-II. En renforçant l'engagement citoyen et en promouvant la participation active des populations locales, notamment des producteurs et des Organisations de Producteurs, le CVC contribue à la réussite du projet et à la réalisation des objectifs visés. Par le biais de formations, de réunions régulières et d'actions concrètes, le CVC assure un contrôle citoyen actif et structuré, favorisant ainsi une agriculture familiale performante, diversifiée et durable pour le bien-être des populations rurales.

### **Objectifs du CVC:**

Les objectifs du Comité de Veille Citoyenne (CVC) dans le cadre du PADAER II sont les suivants:

- 1- Améliorer l'appropriation des investissements par les populations bénéficiaires et renforcer la solidarité paysanne et la conscience citoyenne en milieu rural.
- 2- Favoriser un climat de coopération entre les populations concernées, l'Unité de Coordination du projet et les partenaires de mise en œuvre, en respectant les engagements de chacun.
- 3- Assurer une veille, une alerte précoce et trouver des solutions aux difficultés rencontrées au niveau local et régional, en assurant un suivi permanent du projet.
- 4- Instaurer un dialogue inclusif et durable, en favorisant une synergie d'actions entre toutes les parties prenantes pour le succès du PADAER II.
- 5- Établir des indicateurs spécifiques pour évaluer l'engagement citoyen et la satisfaction des bénéficiaires dans la réalisation des objectifs du projet.
- 6- Identifier des actions de mobilisation et d'implication des bénéficiaires, comme des forums jeunes et des forums paysans (Disso ak baykat yi) pour renforcer leur participation aux activités du PADAER II.

### **Composition et fonctionnement du CVC:**

Le Comité de Veille Citoyenne (CVC) est composé de 10 personnes, représentant à la fois les hommes (H), les femmes (F) et les jeunes (J), issus des Organisations de Producteurs (OPB/OPF) et des élus des collectivités territoriales d'intervention du PADAER-II. Les principales fonctions et rôles au sein du CVC sont les suivants :

- Un(e) Coordinateur(trice): assure la coordination des activités du CVC.
- Un(e) Rapporteur(trice): enregistre les informations et assure la communication interne et externe.
- Un ou une Coordinateur(trice) Adjoint(e): assiste le coordinateur dans ses fonctions.
- Un ou une Rapporteur(trice) Adjoint(e): assiste le rapporteur dans ses fonctions.
- Points focaux communaux en relation avec les OPB/OPF et les collectivités territoriales: assurent la liaison entre le CVC et les Organisations de Producteurs au niveau local.

Réunions mensuelles: les membres du CVC se réunissent régulièrement, soit physiquement, soit virtuellement via WhatsApp, pour échanger et discuter des sujets liés au contrôle citoyen, à la veille et à l'alerte, ainsi qu'aux actions de mobilisation et d'implication des bénéficiaires.

Chaque CVC a élaboré et validé sa feuille de route et mis en place un groupe WhatsApp qui facilite les échanges en temps réels entre les membres sur le PADAER II.

**Les premiers résultats des CVC :**

Les CVC ont suscité un fort intérêt des bénéficiaires pour l'engagement citoyen au sein des OP et de l'action public au niveau local et régional. En plus des 170 membres formés des 13 CVC installés par le CNCR. Les CVC ont identifiés près de 200 points focaux communaux pour servir de relais dans les communes auprès des OP et élus locaux. Ces derniers seront formés en 2023.

Les CVC ont été des vecteurs essentiels dans la diffusion des informations sur l'enrôlement de la seconde génération du PADAER II dans les 13 départements. Les critères d'enrôlement et les fiches des SPAM agricoles et d'élevage ont été envoyés dans les villages les plus reculés par les membres des CVC virtuellement par WhatsApp ou physiquement en faisant des photocopies.

Les CVC ont permis de signaler que certains services décentralisés de l'Etat n'étaient pas au courant du processus d'enrôler et refuser ainsi de prendre les dossiers. La remontée de cette information a permis à l'UCP de prendre rapidement les dispositions pour solutionner le problème.

Les CVC sont aussi des cadres d'harmonisation des interventions des partenaires (FONGS, ASPRODEB, ANCAR, Bamtaré).

Les coachs de la FONGS sont déjà membres des CVC qui sont aussi ouverts aux équipes de terrain des autres partenaires.

## Annexe 4.5.8 : GUIDE DE PROFILAGE DES ORGANISATIONS DE PRODUCTEURS

**Source :** <https://www.ifad.org/fr/web/knowledge/-/toolkit-engaging-with-farmers-organizations-for-more-effective-smallholder-development>

### Comment effectuer le profilage

Si le processus de profilage doit être adapté aux besoins de chaque situation, il repose généralement sur l'utilisation d'un questionnaire. Le profilage peut être effectué: i) lors d'une mission de conception, pour évaluer une OP de manière globale; ou ii) lors de l'exécution, pour évaluer le niveau de maturité d'une OP.

Il peut également être utilisé comme un outil de S&E pour les projets.

### Étapes du profilage

Le processus de profilage comporte deux étapes principales:

**Étape 1:** recueillir des informations par le biais d'entretiens avec le personnel et les dirigeants de l'OP. Le questionnaire et la liste des documents à vérifier figurent dans l'appendice.

**Étape 2:** remplir la grille de notation pour évaluer le niveau de maturité de l'OP (voir l'échelle ci-dessous).

**Règle d'or!** Si vous utilisez la grille dans le cadre du processus de profilage au stade de la conception, vous pouvez l'utiliser telle quelle. Mais si vous souhaitez l'utiliser à des fins de S&E, il est recommandé de la transmettre au préalable aux partenaires de l'OP et d'en discuter avec eux.

#### Évaluation des niveaux de maturité de l'OP sur une échelle de 1 à 4

1 = L'OP n'a rien fait dans ce domaine

2 = L'OP a entamé des activités dans ce domaine

3 = L'OP a réalisé des progrès considérables dans ce domaine mais doit encore s'améliorer

4 = L'OP a bien évolué dans ce domaine et n'a pas besoin de s'améliorer

### Structure du profilage

Le profilage (voir l'appendice pour le modèle complet) est structuré en deux parties:

La **partie 1** se concentre sur les **informations générales de base** à propos de l'OP concernée (coordonnées, contexte et date de la création, statut juridique, composition, principales activités, sources de financement, etc.). La **partie 2** se concentre sur les **informations spécifiques et détaillée**: i) de la gouvernance, la planification et la communication; ii) de la gestion administrative et financière; iii) de la participation des membres; iv) des services économiques; v) de la représentation et les partenariats. Vous trouverez ci-dessous un tableau récapitulatif sur la partie 2, dans lequel les notes peuvent être reportées.

## Quand et comment effectuer la cartographie et le profilage des organisations paysannes

### Partie 2 – Informations détaillées

<b>Section I - Gouvernance, planification et communication</b>	<b>Note</b>
a-Assemblée générale	
b-Conseil d'administration (durée du mandat, participation des femmes)	
c-Bonne gouvernance (séparation entre le Conseil d'administration et la direction, transparence,	
d-Communication	
e-Planification	
<b>Section II - Gestion administrative et financière et gestion des ressources humaines</b>	<b>Note</b>
a-Disponibilité des documents officiels/juridiques/administratifs	
b-Disponibilité des documents de gestion et de planification	
c-Gestion financière et audit annuel	
d-Efficacité et gestion des risques	
e-Suivi-évaluation	
f-Gestion des ressources humaines	
<b>Section III - Participation des membres</b>	<b>Note</b>
a-Questions relatives à l'égalité des sexes et à la jeunesse	
b-Satisfaction des membres	
c-Transactions avec l'OP et investissements dans l'OP	
d-Transactions par rapport aux dividendes	
e-Processus décisionnel	
<b>Section IV - Services économiques fournis par l'OP/facteurs environnementaux/externes pour la prestation de services par l'OP</b>	<b>Note</b>
a-Positionnement de l'OP dans son secteur/sa filière	
b-Fourniture d'intrants et de matériel	
c-Formation/renforcement des capacités	
d-Collecte, regroupement et commercialisation de produits (identification de nouveaux clients, signature de	
e-Installations de stockage	
f-Installations de transformation/conditionnement	
g-Système d'information sur les marchés (MIS)	
h-Facilitation de l'accès aux systèmes de crédit/d'assurance	
<b>Section V. Représentation et partenariats</b>	<b>Note</b>
a-Direction	
b-Plaidoyer	
c-Partenariats avec les organismes publics	
d-Partenariats avec le secteur privé	
e-Partenariats avec les bailleurs de fonds et organismes techniques/ONG	
<b>Niveau de maturité (moyenne des notes)</b>	



## Quand et comment effectuer la cartographie et le profilage des organisations paysannes

### Principaux critères de sélection des OP

Les critères à prendre en considération pour sélectionner les futures OP partenaires (l'encadré ci-dessous propose une liste non exhaustive) peuvent varier en fonction de différents éléments et facteurs tels que le contexte et la zone de déploiement du projet.

#### Principaux critères de sélection des OP

- Gouvernance, fonctionnement démocratique, transparence (respect de la démocratie interne, transparence de la comptabilité, connaissance qu'ont les membres sur les activités de l'OP, règlement des contributions par les agriculteurs);
- Ciblage: égalité d'accès pour les femmes et les jeunes, responsabilités spécifiques assignées aux femmes;
- Bon développement organisationnel (tous les membres connaissent les activités du projet à moyen terme, qualité du bilan présenté à l'Assemblée générale, notamment en ce qui concerne l'autoévaluation des activités et des sources de revenus, indication du passif et procès-verbaux dûment préparés);
- Participation effective des femmes au processus décisionnel;
- Diversification des activités;
- Bon usage des ressources et des fonds;
- Ouverture: OP ouvertes à de nouveaux membres et/ou disposées à fournir des services aux non-membres;
- Efficience et efficacité des services économiques fournis par les OP (fonctions de regroupement, fourniture d'intrants, formation);
- Potentiel de durabilité (bon usage des ressources et des fonds, gestion des fonds internes, diversification des activités, des membres et des approches commerciales, etc.).

**Exemples** de critères utilisés dans les projets appuyés par le FIDA au Tchad, en République démocratique du Congo et au Yémen.

Pays	Projet	Critères
Tchad	Programme d'appui au développement rural dans le Guéra (PADER-G)	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Bon développement organisationnel (tous les membres connaissent par exemple les activités du projet à moyen terme, qualité du bilan présenté à l'Assemblée générale, notamment en ce qui concerne l'autoévaluation des activités et des sources de revenus, indication du passif et procès-verbaux dûment préparés)</li> <li>▪ Participation effective des femmes au processus décisionnel</li> <li>▪ Diversification des activités</li> <li>▪ Bon usage des ressources et des fonds</li> </ul>
République démocratique du Congo	Programme d'appui aux pôles d'approvisionnement de Kinshasa en produits vivriers et maraîchers (PAPAKIN)	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Respect de la démocratie interne (tenue d'assemblées générales, élections transparentes, respect du statut juridique)</li> <li>▪ Bonne gouvernance: transparence de la comptabilité</li> <li>▪ Qualité, efficacité et abordabilité des services économiques fournis</li> <li>▪ Volonté de rendre durables les services économiques proposés aux membres</li> <li>▪ Égalité d'accès aux activités pour les femmes et les jeunes</li> </ul>
Yémen	Programme d'investissement dans le la pêche	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Situation financière et solde de trésorerie (20 points)</li> <li>▪ Rentabilité et viabilité financière à long terme (15 points)</li> <li>▪ Gouvernance (15 points)</li> <li>▪ Membres (10 points)</li> <li>▪ Procédures opérationnelles (10 points)</li> <li>▪ Actifs (5 points)</li> </ul>

Annex 9 – Manuel d'exécution du projet

<sup>1</sup> Pour le Programme d'investissement dans le secteur de la pêche, chaque critère a été noté pour classer les coopératives de pêcheurs en quatre groupes: les coopératives solides (note de 60 et plus); les coopératives en développement (note de 40 à 59); les coopératives fragiles (note inférieure à 39); les coopératives qui n'ont pas été évaluées en raison de l'absence d'activité, d'états financiers ou de réunions des organes directeurs, ou pour lesquelles la documentation fournie était insuffisante. De plus, la société d'audit chargée d'évaluer les coopératives de pêcheurs a recueilli des informations supplémentaires intéressantes (notamment sur les impôts collectés, payés et dus; sur les procédures internes; sur les produits et services proposés aux membres; et sur la durabilité). Cela a permis de produire les résultats suivants: i) résumé des contrôles effectués; ii) analyse SWOT pour chaque coopérative évaluée; iii) analyse détaillée des ressources financières disponibles pour chaque coopérative évaluée; iv) situation fiscale détaillée de chaque coopérative évaluée.

## Quand et comment effectuer la cartographie et le profilage des organisations paysannes

**Appendice. Questionnaire pour le profilage des OP****Partie 1. Informations de base**

Date de l'entretien			
Lieu de l'entretien			
<b>Présentation de l'OP</b>			
Nom de l'OP			
Coordonnées/adresse			
Date de création			
Pourquoi l'OP a-t-elle été créée?			
Objectifs de l'OP			
Vision de l'OP			
Nombre de membres depuis la création	Hommes	Femmes	Total
Nombre de membres actuel (voir détails l'encadré 1 ci-dessous)	Hommes	Femmes	Total
Statut officiel			
Niveau opérationnel: groupement d'agriculteurs/organisation de premier organisation de second rang, faïtière			
Membre d'une OP faïtière			
Membre national/international d'autres organisations/institutions/réseaux			
Principales activités, principaux produits volumes commercialisés			
Soutien externe reçu	Type de soutien		Partenaire
Sources de financement			

**Encadré 1. Informations sur les membres**

	2011	2012	2013	Objectif pour
<i>Nombre total de membres individuels</i>				
<i>Nombre total de groupements d'agriculteurs</i>				
<i>Pourcentage de femmes parmi les membres</i>				
<i>Pourcentage de membres de moins de 30 ans</i>				
<i>Pourcentage de membres cotisants</i>				
<i>Nombre total d'organisations membres</i>				
<i>Taille moyenne des exploitations (en ha) des membres individuels</i>				
<i>Âge moyen des membres</i>				

## Quand et comment effectuer la cartographie et le profilage des organisations paysannes

**Partie 2. Informations détaillées****Section I. Gouvernance, communication et planification**

La gouvernance d'une OP peut être considérée comme "bonne" si i) son fonctionnement interne est démocratique et dynamique (vision partagée et consensuelle, planification collective, élections équitables, Conseil d'administration élu qui tient compte des aspirations des membres, participation active des membres à la vie de l'OP); ii) sa gestion est correcte et transparente (mobilisation efficace des ressources, système comptable); iii) l'OP est légitime et représentative aux yeux de l'administration et de ses partenaires privés (aptitude à mener des actions syndicales, à signer des contrats et à nouer des partenariats avec d'autres OP).

**Assemblée générale et Conseil d'administration**

<b>a. Assemblée générale</b>			
À quelle fréquence l'Assemblée générale (AG) a-t-elle lieu?			
Cette fréquence est-elle			
L'AG met-elle en œuvre les recommandations des membres?			
Dans la négative, veuillez en indiquer la raison.			
Quelles sont les fonctions de			
1	2	3	4

<b>b. Conseil d'administration</b>			
Composition	Femmes	Hommes	
À quelle fréquence les réunions du Conseil d'administration ont-elles lieu?			
Quelle est la durée du mandat du Conseil d'administration?			
La fréquence de tenue des réunions est-elle respectée?			
Comment les membres du Conseil ont-ils été désignés?			
Quelles sont les fonctions du Conseil d'administration?			
Comment les décisions sont-elles prises lors des réunions du Conseil d'administration?			
1	2	3	4

**Autres organes (le cas échéant)<sup>2</sup>**

<b>Comité de surveillance</b>			
Composition	Femmes		
À quelle fréquence se réunit-il?		Quelle est la durée de son mandat?	
La fréquence de tenue des réunions est-elle respectée?			
Comment les membres du Comité ont-ils été désignés?			
Quel est le mandat du			
De quelle manière le Comité prend-il ses décisions?			
1	2	3	4

<b>Comité de gestion</b>			
Composition	Femmes		
À quelle fréquence se réunit-il?		Quelle est la durée de son mandat?	

Annex 9 – Manuel d’exécution du projet

La fréquence de tenue des réunions est-elle respectée?			
Comment les membres du Comité ont-ils été désignés?			
Quel est le mandat du			
De quelle manière le Comité prend-il ses décisions?			
1	2	3	4

<b>Comité de suivi</b>			
Composition		Femmes	
À quelle fréquence se réunit-il?		Quelle est la durée de son mandat?	
La fréquence de tenue des réunions est-elle respectée?			
Comment les membres du Comité ont-ils été désignés?			
Quel est le mandat du			
De quelle manière le Comité prend-il ses décisions?			
1	2	3	4

<sup>2</sup> D'autres questions peuvent être ajoutées, en fonction de la structure organisationnelle de l'OP.

### Quand et comment effectuer la cartographie et le profilage des organisations paysannes

#### Bonne gouvernance

<b>c. Bonne</b>				<b>O</b>	<b>N</b>
Les règlements administratifs et les amendements à ces derniers sont-ils examinés lors de la réunion annuelle? Quelles sont les règles qui régissent les amendements aux					
Les décisions clés de l'OP/la coopérative sont-elles discutées lors des AG?					
Le Conseil d'administration est-il élu par les membres de l'OP/la coopérative?					
Le directeur est-il choisi par le Conseil					
Le directeur est-il un responsable gouvernemental?					
Les responsabilités sont-elles clairement réparties entre le Conseil d'administration et le					
Deux personnes ou plus se sont présentées pour pourvoir au moins la moitié des postes à pourvoir au Conseil d'administration ces deux dernières années					
Les membres du Conseil d'administration ne peuvent exercer plus de deux					
Le/a Président(e) ne peut exercer plus de deux					
Quand le/a Président(e) actuel(le) a-t-il/elle été					
Nombre de femmes siégeant au Conseil					
Capacités (atouts) du Conseil d'administration					
Difficultés (faiblesses) du Conseil d'administration					
1	2	3		4	

#### Communication et planification

<b>d. Communication du Conseil d'administration et du personnel à destination des appropriation de l'OP par ses membres</b>				<b>Oui</b>	<b>Non</b>
Les objectifs de l'OP sont-ils clairement compris et partagés par l'ensemble des					
Les membres savent comment fonctionne l'OP					
Les membres sont systématiquement informés des décisions prises lors des					
L'information circule en interne, du sommet à la base et vice versa					
1	2	3		4	

<b>e. Planification</b>		Oui	Non
Avez-vous un plan d'action/d'activité?			
Comment ce plan a-t-il été conçu et depuis combien			
Quels sont son objectif et ses indicateurs?			
Comment est-il porté à la connaissance des membres?			
Comment est-il mis en œuvre?			
Sa mise en œuvre pose-t-elle problème? Dans l'affirmative, veuillez indiquer le type de problème rencontré.			
Avez-vous des inquiétudes quant à la viabilité institutionnelle de votre organisation?			
Votre plan d'action tient-il compte des questions relatives à l'égalité des sexes?			

1	<u>2</u>	<u>3</u>	4
---	----------	----------	---

## Section II. Gestion administrative et financière et gestion des ressources humaines

**Définition de la gestion:** La différence entre une performance satisfaisante et une performance supérieure réside dans la capacité à mobiliser les gens et à les faire se sentir responsables de leur travail. Pour ce faire, le directeur doit soutenir l'équipe et ses membres dans l'accomplissement de leur travail en

appliquant une gestion participative plutôt qu'agir comme un "contrôleur central".

La gestion comporte quatre fonctions de base: planification – organisation – conduite – contrôle.

a. Disponibilité des documents officiels/juridiques/administratifs				O	No
Statuts					
Règlement intérieur					
Acte constitutif (acte qui porte création de					
Attestation du statut légal (inscription officielle au registre des entreprises ou des					
Approbation des autorités sanitaires ou d'un organisme analogue autorisant l'OP à commercialiser des denrées alimentaires transformées aux consommateurs					
1	2	3		4	

## Quand et comment effectuer la cartographie et le profilage des organisations paysannes

<b>b. Disponibilité des documents de gestion et de planification</b>				<b>O</b>	<b>No</b>
Manuel de procédures					
Liste des membres du Conseil d'administration (nom, sexe et fonctions, notamment pour les fonctions de Président, de secrétaire et de trésorier)					
Liste du personnel (nom, sexe et fonctions)					
Budget général annuel pour l'ensemble de					
Plan d'activité annuel pour l'ensemble de l'organisation					
Dernier rapport d'audit financier avec les états financiers pour l'ensemble de					
1	2	3		4	

<b>c. Gestion financière et audit annuel</b>				<b>O</b>	<b>No</b>
Disposez-vous d'un registre des procès-verbaux?					
Disposez-vous d'un livret bancaire?					
Disposez-vous d'un livre de caisse?					
Le compte bancaire est-il au nom de l'OP?					
Un audit annuel est-il réalisé par un organisme					
L'audit est-il réalisé par un auditeur agréé?					
Les membres votent-ils pour choisir l'auditeur?					
Le Conseil d'administration choisit-il l'auditeur?					
Un budget annuel est-il élaboré et intégré dans le plan de travail annuel?					
La gestion financière est-elle informatisée?					
Quel logiciel est utilisé pour la gestion financière et la comptabilité?					
1	2	3		4	

<b>d. Efficacité et gestion des risques</b>		<b>20</b>	<b>20</b>	<b>20</b>	<b>Objet pour</b>
Total des dépenses administratives/de					
Montant des dépenses administratives exprimé en					
<b>Total Actif</b>					
<b>Total Passif</b>					
Capitaux propres (actif – passif)					
Montant des capitaux propres exprimé en pourcentage des					
Montant des capitaux propres exprimé en pourcentage du					
Total des réserves					
Montant des réserves exprimé en pourcentage					
Montant des réserves exprimé en pourcentage					
1	2	3		4	



<b>e. Suivi-évaluation (S&amp;E)</b>			
Disposez-vous d'un système de S&E?			
Qui est responsable du suivi et comment est-il effectué?			
Qui est responsable de l'évaluation et comment votre plan d'action est-il évalué?			
Dans la négative, veuillez en indiquer la raison.			
Quels problèmes rencontrez-vous dans la mise en œuvre de ce système de S&E?			
1	<u>2</u>	<u>3</u>	4

<b>f. Gestion des ressources humaines</b>	
Employez-vous du personnel technique? Dans l'affirmative, de quel mécanisme de soutien disposez-vous au niveau local?	
Quels sont les rôles du personnel et des membres du Conseil d'administration et comment interagissent-ils?	
De quels équipements, matériel informatique, mobilier et autres moyens matériels disposez-vous pour mener vos activités?	
Votre organisation dispose-t-elle de descriptifs de poste pour le personnel et d'un organigramme? Ces documents sont-ils connus de tous? Comment le personnel est-il rémunéré?	

### Quand et comment effectuer la cartographie et le profilage des organisations paysannes

De quelle manière vos membres participent-ils à la mise en œuvre de vos activités?			
Disposez-vous d'un programme de formation pour votre personnel?			
Le personnel et les membres du Conseil d'administration sont-ils évalués?			
1	2	3	4

### Section III. Participation des membres

a. Questions relatives à l'égalité des sexes et à la				O	N
Existence de services/activités spécifiquement destinés aux femmes					
Existence de services/activités spécifiquement destinés aux jeunes					
Égalité de représentation des hommes et des femmes lors des consultations et des formations, en fonction du nombre de femmes et d'hommes membres (si le pourcentage de femmes/jeunes parmi les participants est égal ou supérieur au pourcentage de femmes/jeunes parmi les membres, reporter un score de 100%)					
Nombre de femmes/jeunes parmi les membres (en pourcentage des membres)					
Femmes/jeunes parmi les membres du Conseil d'administration (en pourcentage du total). Existe-t-il un quota obligatoire de femmes ou de jeunes au sein du Conseil d'administration?					
Nombre de femmes/jeunes parmi le personnel (en pourcentage du total)					
1	2	3		4	

b. Satisfaction des				O	N
Vos membres sont-ils satisfaits des services de fourniture d'intrants proposés par votre					
Vos membres sont-ils satisfaits du travail effectué par votre organisation en matière de commercialisation?					
Vos membres sont-ils satisfaits des activités proposées en matière de formation et de renforcement des capacités?					
1	2	3		4	

c. Transactions avec l'OP et investissements	201	2012	2011
Production moyenne par membre			
Pourcentage de membres qui effectuent des achats (intrants par			
Pourcentage de membres qui vendent des produits à l'OP ou par le biais			
Pourcentage de la production vendue à l'OP ou par le biais de			
Pourcentage de la production vendue à un autre acheteur que			
Pourcentage de membres qui effectuent des emprunts auprès de l'OP (+			
Moyenne annuelle des investissements effectués par les membres dans			
Pourcentage des investissements effectués par les membres dans l'OP			
Pourcentage de membres participant à l'AG			
Pourcentage de membres disposant de droits de			
Pourcentage de membres femmes participant à l'AG			
Pourcentage de membres femmes disposant de droits de vote			

Annex 9 – Manuel d’exécution du projet

1	<u>2</u>		<u>3</u>			4
---	----------	--	----------	--	--	---

<b>d. Transactions par rapport aux</b>				<b><u>O</u></b>	<b><u>N</u></b>
La répartition des profits est-elle proportionnelle au nombre/à la valeur des parts					
La répartition des dividendes est-elle proportionnelle à l'investissement effectué par les					
1	<u>2</u>	<u>3</u>		4	

<b>e. Processus</b>				<b><u>O</u></b>	<b><u>N</u></b>
Les membres peuvent-ils acheter des parts?					
Les non-membres peuvent-ils acheter des parts? Le prix de la part est-il différent pour les non-membres?					
Les droits de décision reposent-ils sur le principe "un membre, un droit de vote"?					
Les droits de décision sont-ils fondés sur le volume de					
1	<u>2</u>	<u>3</u>		4	

### Quand et comment effectuer la cartographie et le profilage des organisations paysannes

#### Section IV. Services économiques fournis par l'OP/facteurs environnementaux/externes pour la prestation de services par l'OP

**Définition du concept de "maîtrise économique des filières"**. On peut considérer qu'une OP a une bonne maîtrise économique de son secteur/sa filière lorsqu'elle dispose de connaissances suffisantes (sur les coûts/marges de la filière; acteurs directs/indirects; questions nationales ou internationales) pour:

- proposer des services d'approvisionnement
- proposer des services de soutien à la production (comptes d'exploitation prévisionnels, services de conseil en gestion agricole, mise en place d'expérimentations avec le service de recherche agricole, mise à disposition de techniciens agricoles pour les membres, etc.)
- mettre en œuvre des services de commercialisation (recherche de nouveaux marchés, contrats, promotion de produits auprès du grand public).

a. Positionnement de l'OP dans son secteur/sa filière			
Savez-vous comment la filière est organisée et quelles sont les principales parties			
Dans l'affirmative, veuillez indiquer quelles sont les parties prenantes et leurs			
Dans la négative, veuillez en indiquer la raison.			
Quels sont vos coûts de production?			
Quelles sont les principales contraintes auxquelles vous êtes confrontés dans cette filière?			
1	2	3	4

b. Fourniture d'intrants et de matériel			
Comment évaluez-vous les besoins de vos membres en matière d'intrants et de matériel?			
Comment centralisez-vous vos besoins en matière d'intrants et de matériel?			
Comment distribuez-vous à vos membres les fonds destinés à la fourniture d'intrants et l'achat de matériel?			
Quelle méthode employez-vous pour chercher de nouveaux fournisseurs?			
Sur quelle base négociez-vous avec ces fournisseurs?			
Vérifiez-vous la fiabilité de vos fournisseurs?			
Vérifiez-vous la qualité des intrants que vous achetez?			
La distribution des intrants aux membres est-elle efficace?			
Comment vous y prenez-vous pour commander et livrer des intrants?			
De quelle manière la distribution des intrants et le mécanisme de remboursement fonctionnent-ils?			
Votre OP possède-t-elle du matériel agricole?			
Dans l'affirmative, lequel?			
Comment ce matériel est-il géré et utilisé par les membres?			
1	2	3	4

<b>c. Formation/renforcement des capacités</b>			
Effectuez-vous des évaluations des besoins de formation? De quelle manière?			
Vos membres ont-ils déjà suivi une formation?			
Dans l'affirmative, quelle était la nature de cette formation? Alphabétisation, compétences techniques, questions relatives à la qualité, gestion agricole, gestion			
Dans l'affirmative, combien de personnes ont bénéficié d'une formation et qui étaient-elles?	Nombre:	Femmes:	Hommes:
Proposez-vous des formations en exploitation (fermes-écoles, etc.) ou des formations de formateurs?			
Comment procédez-vous pour identifier les besoins de formation?			
Produisez-vous des rapports suite aux formations?			
1	<u>2</u>	<u>3</u>	4

Quand et comment effectuer la cartographie et le profilage des organisations paysannes

---

<b>d. Collecte, regroupement et commercialisation de produits (identification de nouveaux clients, signature de réalisation d'études de marché, promotion des produits)</b>			
Menez-vous des activités de commercialisation?			
Comment évaluez-vous le niveau de production de vos			
Comment votre organisation est-elle liée aux marchés?			
Quels types d'outils financiers utilisez-vous pour préfinancer la commercialisation des produits de vos membres?			
Comment effectuez-vous la collecte des produits auprès			
Disposez-vous d'un système de S&E pour vos activités			
Les membres de votre OP/groupement d'agriculteurs participent-ils à vos activités de commercialisation?			
Comment pensez-vous gérer et soutenir vos activités de			
1	2	3	4

<b>e. Installations de stockage</b>	
Disposez-vous d'installations de stockage?	

Dans l'affirmative, de combien en disposez-vous et quelles sont leurs dimensions (taille,			
1	<u>2</u>	<u>3</u>	4

<b>f. Installations de transformation/conditionnement</b>			
Disposez-vous de matériel ou d'installations de transformation?			
Dans l'affirmative, de combien en disposez-vous et quelles sont leurs dimensions (taille, capacité)?			
Fournissez-vous des conditionnements de qualité à vos membres? Comment et où?			
1	<u>2</u>	<u>3</u>	4

<b>g. Système d'information sur les marchés (MIS)</b>	
Disposez-vous d'un MIS interne?	
Dans l'affirmative, comment fonctionne-t-	
Dans la négative, utilisez-vous les services d'un centre/fournisseur de MIS (public ou privé)? Le cas échéant, auprès de quel centre/fournisseur et	

<b>h. Facilitation de l'accès aux systèmes de crédit/d'assurance</b>			
Avez-vous accès au crédit?			
Dans l'affirmative, auprès de quelle institution bancaire/financière?			
De quel type de crédit s'agit-il (saisonnier)			
Quel montant percevez-vous?			
Quelles sont les modalités de l'accord de			
À quelles fins utilisez-vous ce crédit?			
Avez-vous accès aux systèmes d'assurance? Dans l'affirmative, auprès de quel établissement, à quelles conditions.			
1	2	3	4

### Quand et comment effectuer la cartographie et le profilage des organisations paysannes

## Section V. Représentation et partenariats

<b>a- Direction</b>			
Quelles sont les capacités de la direction qui lui permettent d'atteindre			
L'organisation est-elle responsable et transparente vis-à-vis de ses			
Quelle est l'image interne et externe de la direction?			
1	2	3	4

<b>b. Plaidoyer</b>			
Votre organisation mène-t-elle des activités de plaidoyer?			
Comment ces activités de plaidoyer sont-			
Consacrez-vous des ressources spécifiques à ces activités de plaidoyer?			
Votre OP utilise-t-elle ses contacts et ses réseaux pour consolider ses activités de			
1	2	3	4

<b>c. Partenariats avec les organismes publics</b>	
Travaillez-vous en partenariat avec des organismes publics? Le cas échéant, dans quel domaine et sous quelle forme?	
Services de conseil	
Instituts de recherche	
Réserves stratégiques nationales pour les	
Programmes nationaux de développement	
Autre	



1	<u>2</u>	<u>3</u>	4
---	----------	----------	---

<b>d. Partenariats avec le secteur privé</b>			
Travaillez-vous en partenariat avec le secteur privé? Le cas échéant, dans quel domaine et sous quelle forme (sous-traitance, etc.)?			
Prestataire de services (intrants,			
Entreprise de transformation/services			
Exportateur privé			
Entreprise de certification			
Négociants, transporteurs			
Services de conseil			
Autre			
1	<u>2</u>	<u>3</u>	4

<b>e. Partenariats avec les bailleurs de fonds et organismes techniques/ONG</b>			
Travaillez-vous en partenariat avec des bailleurs de fonds et des organismes techniques/ONG? Le cas échéant, dans quel domaine et sous quelle forme?			
Bailleurs de fonds			
ONG			
Autre			
1	<u>2</u>	<u>3</u>	4

## **Annexe 5.5.9 – Ressources documentaires utiles pour le partenariat avec les OP**

### **Outils pour une collaboration efficace avec les OP**

---

#### **Toolkit: Partenariat avec les organisations paysannes pour un développement agricole efficace (FIDA, 2016)**

Les petits exploitants agricoles utilisent différentes stratégies pour améliorer leur présence sur le marché et capter davantage de valeur ajoutée dans le secteur agricole. Ces stratégies incluent la création de coopératives et d'autres organisations paysannes (OP). Les OP existent aujourd'hui dans tous les pays et dans la plupart des zones rurales, bien qu'à différents niveaux de développement et de capacité. Aux niveaux national ou supranational, ces organisations sont de plus en plus impliquées dans le dialogue politique, où elles peuvent influencer la conception et la mise en œuvre des politiques et programmes publics agricoles. En outre, ils peuvent être des acteurs économiques importants, fournissant une large gamme de services économiques clés à leurs membres pour soutenir un engagement rentable sur les marchés, contribuant ainsi à une croissance durable et à relever le défi de la réduction de la pauvreté rurale.

Cette boîte à outils fournit des conseils sur la création de partenariats durables avec les organisations paysannes (OP) dans le cadre des projets du FIDA, qui considèrent les OP comme des partenaires pertinents et non comme de simples bénéficiaires des activités financées par le FIDA.

- [Aperçu](#)
- [Note pratique Partenariat avec les organisations paysannes pour un développement agricole efficace](#)
- [Module 1: Quand et comment effectuer la cartographie et le profilage des organisations paysannes](#)
- [Module 2: Comment aider les organisations paysannes à concevoir leur plan d'affaires](#)

LIRE ICI : <https://www.ifad.org/fr/web/knowledge/-/toolkit-engaging-with-farmers-organizations-for-more-effective-smallholder-development>

### **Capitalisations sur les thèmes OP et PASS**

---

#### **Coopératives semencières**

##### **Une expérience rurale novatrice : la production de semences certifiées d'arachide par des coopératives au Sénégal**

Face à la baisse de la production arachidière et à la demande de semences certifiées exprimée par les exploitations agricoles familiales en quantité suffisante, l'idée de prise en charge de la production de semences par ces dernières émergea suite à des rencontres entre les leaders des OP, l'Etat et ses partenaires financiers. En 2007, le Gouvernement du Sénégal a ainsi obtenu un appui financier de la Banque Mondiale et du FIDA pour mettre en œuvre une action pilote de production de semences certifiées d'arachide par les producteurs organisés en entreprises privées de type coopératif. Les résultats ont été concluants. Le programme de Facilité Alimentaire UE-FIDA est venu renforcer les acquis des programmes susmentionnés et a permis de poursuivre la mise en place de coopératives de producteurs de semences

d'arachide dans des régions à forte potentialité agricole. A cet effet, l'Association Sénégalaise pour la Promotion du Développement à la Base (ASPRODEB), a favorisé l'émergence de coopératives administrées par les producteurs, et le renforcement des capacités des adhérents en vue de les responsabiliser dans la production de semences certifiées d'arachide.

Le présent livret de capitalisation recense les connaissances et les expériences engrangées et la méthodologie utilisée pour permettre aux producteurs de s'organiser, de se responsabiliser, d'engager un personnel technique et de nouer des partenariats avec les services techniques et les structures financières pour rendre disponible de manière durable la semence certifiée d'arachide contribuant ainsi au renouveau d'une filière primordiale pour l'agriculture Sénégalaise.

LIRE ICI : [https://frao.org/wp-content/uploads/2018/03/livre\\_capiPFA\\_-SENEGAL.pdf](https://frao.org/wp-content/uploads/2018/03/livre_capiPFA_-SENEGAL.pdf)

### **OP et coopératives OHADA**

Le nouveau modèle coopératif dans l'espace OHADA : un outil pour la professionnalisation des organisations paysannes ? (FARM, 2014)

[https://fondation-farm.org/wp-content/uploads/2023/01/farm\\_etude\\_ohada\\_complet.pdf](https://fondation-farm.org/wp-content/uploads/2023/01/farm_etude_ohada_complet.pdf)

### **OP et nutrition**

Le rôle des organisations paysannes dans l'amélioration de la nutrition

[https://gret.org/wp-content/uploads/2021/12/Note-de-synthese\\_ASANAO\\_4\\_FINAL.pdf](https://gret.org/wp-content/uploads/2021/12/Note-de-synthese_ASANAO_4_FINAL.pdf)

### **OP et agroécologie**

ACCOMPAGNER LA TRANSITION AGROÉCOLOGIQUE AVEC LES ORGANISATIONS PAYSANNES - Retour d'expériences du projet Terria au Sénégal (GRET, 2022)

Au Sénégal, où 80 % de la production est fournie par les petites exploitations agricoles, l'agriculture et l'élevage constituent les principaux secteurs d'activité économique du pays. Or, le Sénégal est très vulnérable au changement climatique, à la dégradation des sols et à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle, et bien que développant des stratégies d'adaptation en vue de renforcer leur résilience individuelle et sociale, les agriculteurs sont durement touchés par l'ensemble de ces facteurs. Il importe donc aujourd'hui de mener à l'échelle des terroirs une réflexion approfondie sur les modèles durables de production afin de restaurer la fertilité des sols et de protéger les ressources naturelles, tout en améliorant les conditions d'existence des membres des exploitations familiales. C'est cette vision qu'ont voulu porter le Gret et la Fédération des organisations non gouvernementales du Sénégal (Fongs) en initiant le projet de recherche-action d'Appui à la sécurisation de l'accès à la terre pour une intensification agroécologique des territoires ruraux du Sénégal (Terria). Financé par l'Agence française de développement (AFD), ce projet a pour objectif d'expérimenter un dispositif d'accompagnement à la transition agroécologique porté par des organisations paysannes et prenant en compte la question de l'autonomisation des femmes. Le Gret et la Fongs accordant une place importante à l'apprentissage dans l'action, un processus participatif de capitalisation a été conduit en vue de renforcer la promotion de la transition agroécologique au Sénégal. Ce document restitue les résultats de cette expérience de recherche-action.

<https://gret.org/publication/accompagner-la-transition-agroecologique-avec-les-organisations-paysannes/>

## Champs écoles paysans

### **Capitalisation champs école paysans. Action collective, auto-organisation et, rôle des organisations paysannes dans la mise à échelle et l'institutionnalisation des CEP (FIDA, 2022)**

L'approche Champ École Paysan (CEP) est adoptée dans la grande majorité des projets financés par le FIDA en Afrique subsaharienne. À travers cette capitalisation, le FIDA a voulu analyser dans quelle mesure l'approche CEP a aidé les paysans à s'engager dans une action collective, à se regrouper et à devenir plus autonomes pour répondre aux problèmes auxquels ils étaient confrontés. Cette capitalisation met également l'accent sur le rôle et l'importance des organisations de producteurs (OP) et de leurs faitières dans ces processus et la place qu'elles peuvent prendre pour assurer leur mise à échelle et leur durabilité en institutionnalisant l'approche.

LIRE ICI: <https://www.ifad.org/hi/web/knowledge/-/stocktaking-of-farmer-field-schools>

## Partenariat OP - Entreprise de transformation

### **Partenariat entre organisations de producteurs et entreprises - Leçons à tirer d'expériences récentes en Afrique de l'Ouest et de l'Est**

Les partenariats entre organisations de producteurs (OP) et entreprises sont promus comme un modèle de structuration des filières pour intégrer plus équitablement et durablement les petits producteurs et productrices.

Cette publication tire des leçons de 4 expériences récentes (Bénin, Burkina Faso, Sénégal et Kenya) et vise à améliorer la conception et la mise en œuvre de partenariats «gagnant-gagnant» entre OP et entreprises.

LIRE ICI: <https://www.ifad.org/fr/web/knowledge/-/partenariat-entre-organisations-de-producteurs-et-entreprises>

## Capitalisation – Expériences du Sénégal, de l'AOC et d'ailleurs

---

### **Route d'apprentissage Maroc COPAG (PROCASUR)**

["Les Organisations de producteurs, un vecteur de développement économique des exploitations familiales"](#)

### **Route d'apprentissage Sénégal (PROCASUR)**

["Mécanisme et outils innovants pour promouvoir des chaînes de valeur agricoles inclusives"](#)

### **Route d'apprentissage Togo (PROCASUR)**

["Les modèles organisationnels pour faciliter l'accès des petits producteurs organisés aux marchés rémunérateurs et équitables"](#)

**Route d'apprentissage Guyana (PROCASUR)**

["Monter dans la chaîne de valeur ! Faire évoluer les entreprises et les capacités associatives des organisations de petits producteurs ruraux"](#)

**Autres capitalisations et documents pratiques pour la formation des OP**

Source : FIDA, WCA, 2014 : Pour un partenariat efficace avec les organisations paysannes et de producteurs ruraux

<b>Fiches capitalisations</b>	<b>B3-Coup de projecteur « les services des organisations paysannes »</b>	
<b>Services OP</b>	Cette plaquette présente des initiatives concrètes d'OP auxquelles Afdi a participé. Il s'agit entre autres des expériences suivantes :	
2 PDF : 7p, 760 ko 2p, 1,4 Mo	<p><b>B3a</b>-La mise en place de centres de services agricoles par Afdi à Madagascar, des centres qui contribuent à développer la formulation de demandes de services et les capacités des prestataires de services.</p> <p><b>B3b</b>-Le programme d'animation sur la gestion des greniers mis en œuvre par la FepaB au Burkina Faso depuis 2006.</p> <p><b>B3c</b>-Au Bénin, un service de commercialisation groupée de l'anacarde géré par l'URPA ;</p>	
<b>Madagascar, Burkina Faso, Bénin</b>	AFDI, 2010	
	@ : <a href="http://www.inter-reseaux.org/IMG/pdf_Coups_de_projecteurs_services_p1-7.pdf">http://www.inter-reseaux.org/IMG/pdf_Coups_de_projecteurs_services_p1-7.pdf</a> <a href="http://www.inter-reseaux.org/IMG/pdf_Coups_de_projecteurs_services_p8-9.pdf">http://www.inter-reseaux.org/IMG/pdf_Coups_de_projecteurs_services_p8-9.pdf</a>	<b>CD ROM</b>

<b>Guide méthodologique</b>	<b>Guides méthodologiques pour la formation des élus d'OP</b>	
<b>Formation des élus d'OP</b>	La Chambre régionale d'agriculture de Diffa vous propose de partager ses documents de travail pour la formation des élus (bureau exécutif et membres consulaires). Ces guides méthodologiques ont été élaborés par la Cellule d'appui à la structuration des OP (Casop) pour appuyer les membres du bureau exécutif de la Chambre régionale d'agriculture de Diffa. Cependant, ils peuvent aussi trouver un intérêt pour l'ensemble des organisations paysannes.	
	<p><b>Les guides disponibles :</b></p> <p>1 Les techniques de communication et d'animation - guide méthodologique : <a href="http://www.reca-niger.org/spip.php?article175">http://www.reca-niger.org/spip.php?article175</a> (16p, 100 Ko)</p> <p>2 Rôle et responsabilités du Bureau exécutif, du Secrétariat permanent, des Commissaires aux comptes : <a href="http://www.reca-niger.org/spip.php?article176">http://www.reca-niger.org/spip.php?article176</a> (14p, 91 Ko)</p>	

	<p>3 Formation en vie associative adaptée aux membres consulaires de la Chambre Régionale d'Agriculture de Diffa : <a href="http://www.reca-niger.org/spip.php?article178">http://www.reca-niger.org/spip.php?article178</a> (19p, 169 Ko)</p> <p>4 Le plan d'action – Elaboration, suivi, évaluation : <a href="http://www.reca-niger.org/spip.php?article177">http://www.reca-niger.org/spip.php?article177</a> (10p, 84 Ko)</p>
<b>Niger</b>	RECA, Chambre régionale d'agriculture de Diffa, 2007
@ :	<a href="http://www.reca-niger.org/spip.php?rubrique33">http://www.reca-niger.org/spip.php?rubrique33</a>

<b>Module de formation</b>	<b>Documents administratifs d'une OP</b>
<b>Gestion administrative d'une OP</b>	<p>Ce module de formation développé par Afrique Verte a pour but de contribuer à améliorer la gestion et le fonctionnement des OP. Plus particulièrement, il vise à : (i) apprendre aux participants les documents administratifs de base d'une OP ; (ii) les initier à l'enregistrement d'informations relatives à la vie d'une OP dans des documents administratifs ; (iii) les sensibiliser sur l'importance de la tenue correcte et régulière des documents administratifs.</p> <p>Cette formation s'adresse principalement aux responsables d'OP qui sont impliqués dans la gestion administrative de l'OP, et particulièrement les secrétaires, les trésoriers et les présidents des OP.</p>
24p, 73 Ko	
	Afrique Verte
@ :	<a href="http://www.afriqueverte.org/r2_public/media/fck/Module%20de%20formation%20sur%20les%20documents%20administratifs.pdf">http://www.afriqueverte.org/r2_public/media/fck/Module%20de%20formation%20sur%20les%20documents%20administratifs.pdf</a>

**PARTIE V : MATRICES D'ÉVALUATION DES CAPACITES DES PARTENAIRES POTENTIELS**

Institution Projet/Bailleurs Organisation (nom, contact)	Gouvernance / mode opératoire (structure, personnel)	Déploiement territorial et Domaine d'intervention	Evaluation des capacités (sur base d'expériences ; si pertinent avec données chiffrées : volume traités, CA...)		Intérêts et fonctions potentielles dans un partenariat dans le nouveau projet	Plan de renforcement des capacités d'intervention pour être opérationnel
			Forces Opportunité	Faiblesses Contraintes		
<p><b>ADAK (Association des Agriculteurs de la Région de Kaolack)</b></p> <p>Leurs partenaires/projets : SOL (boulangerie), CARITAS AFDI FONGS</p>	<p>Créée 25/03/1985 et rassemble 5 unions paysannes sur 3 régions et 5 coopératives (une par union) – 177 groupements villageois</p> <p>5309 membres (80% femmes, 60% jeunes)</p> <p>1 coordonnateur</p> <p>Au total 18 animateurs endogènes qui sont membres des groupements de base</p>	<p>Couvre 3 régions (Kaolack, Kaffrine, Tambacounda)</p> <p>Activités : agriculture, élevage, maintien des jeunes, maraichage, transformation</p> <p>Produits : arachide, mil, maïs</p>	<p>Capacité d'animation territoriale</p> <p>Magasins/warrantage</p> <p>3 banques de céréales (Nioro, Malepe, Kaffrine) pour aider les familles en période de soudure</p> <p>Expérience pilote de promotion des céréales locales (mil maïs) dans la panification en collaboration avec 2 autres associations paysannes (URAPD et ARAF) minoterie ; 16 boulangers, 169 femmes forméstransformatrices, 230 producteurs (30 mil et 200 maïs)</p> <p>Initiative farines enrichies (50 femmes formées)</p> <p>Fournit les semences d'arachide avec remboursement en nature avec intérêt (150 kg + 30kg) et obligation d'un min. de vente (250kg)</p>	<p>Ont mené les BS sur un échantillon de 70 EF (40 EF de niveau 3) mais n'ont pas le rapport (au siège de la FONGS)</p> <p>(Pour une des Unions) Expérience de warrantage avec CARITAS qui finance le prêt ; entrepôt de stockage sans séparation entre stockage normal et mis en garantie &gt;à renforcer ; le gérant des magasins a des compétences de base en gestion utiles pour monter en volume sur le warrantage.</p> <p>Les exploitations Familiales sont exposées aux migrations saisonnières (hors hivernage) et internationales des jeunes avec peu d'options pour les maintenir en contre-saison.</p>	<p>Intérêt exprimé par les coopératives de faire acheminer les subventions du gouvernement plus directement via les coopératives</p>	

Institution Projet/Bailleur Organisation (nom, contact)	Gouvernance mode opératoire (structure, personnel)	Déploiement territorial et Domaine d'intervention	Evaluation des capacités (sur base d'expériences ; si pertinent avec données chiffrées : volume traités, CA...)		Intérêts fonctions potentielles dans un partenariat dans le nouveau projet	Plan de renforcement des capacités d'intervention pour être opérationnel
			Forces Opportunité	Faiblesses Contraintes		
<p><b>Association des femmes rurales de Sédhiou (AFRS) – Plateforme Nous Sommes la Solution – section de Sédhiou</b></p> <p>Sira Sidibé +221 77 789 71 15 +221 77 550 77 41</p>	<p>Association de 10 groupements féminins rassemblant chacun 25 femmes. Pas de personnel. La présidente a été cooptée pour diriger l'AFRS.</p> <p>AFRS est membre de la plateforme sous-régionale Nous Sommes la Solution, basée à Ziguinchor et initié par Mariama Sonko. Cette plateforme forme les femmes des associations membres. Les associations membres de la plateforme sont présentes au Mali (AOPP), Ghana, Burkina Faso (FENOP), Guinée, Guinée Bissao, Gambie</p>	<p>AFRS dispose d'un terrain de 4 ha en périphérie de Sédhiou.</p> <p>Objectifs : production collective en agroécologie ; transformation (farine, semoule) &amp; vente ; émancipation des femmes.</p> <p>La mise en production n'a pas encore débuté ; actuellement cotisation, dotation (= don suite à plaidoyer) d'un motoculteur.</p> <p>Il faut encore mettre en défend le terrain et acquérir les intrants.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Leader dynamique, qui mobilise des partenaires (dotation d'motoculteur) qui est réactive, qui a de l'expérience, notamment en transformation agro-alimentaire.</li> <li>- Réseau sous-régionale disposant d'une bonne maîtrise technique, reposant sur une logique d'entraide forte.</li> <li>- Outil de formation, dont livret remis aux stagiaires.</li> <li>- AFRS a été formée en Agroécologie</li> <li>- Des membres de l'AFRS disposent de magasin pour la commercialisation de la production biologique (comme la Présidente, son magasin se situe en proximité d'un marché hebdomadaire)</li> <li>- Très bon positionnement en matière de consommation local (production =&gt; transformation =&gt; vente)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Recherche de financements externes pour mettre les terres en production</li> <li>- L'AFRS est formé à l'agroécologie mais ne dispose pas encore d'expérience propre de production.</li> <li>- AFRS n'est pas encore opérationnel.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- L'AFRS pourrait être un partenaire du PASS à Sédhiou pour la promotion de l'agroécologie et pour la formation par l'action si elle parvient à lancer sa propre production et à faire ses preuves.</li> <li>- AFRS : levier intéressant pour l'insertion et l'émancipation des femmes. La présidente dispose d'une bonne expérience en la matière.</li> <li>- Plateforme Nous Sommes la Solution : Partenaire potentiellement très intéressant pour former et suivre des groupements (féminins) en transition agroécologique. Principaux partenaires au Sénégal : AJAP (Mariama Sonko) et UGPM (Fatou Binetou Diop)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Appui financier pour démarrer la production</li> <li>- Vérifier la bonne maîtrise des interventions en agroécologie</li> <li>- Vérifier la dynamique collective des 12 groupements membres</li> </ul>



Institution Projet/Bailleurs Organisation (nom, contact)	Gouvernance / mode opérateur (structure, personnel)	Déploiement territorial et Domaine d'intervention	Evaluation des capacités (sur base d' expériences ; si pertinent avec données chiffrées : volume traités, CA...)		Intérêts fonctions potentielles dans un partenariat dans le nouveau projet	Plan de renforcement des capacités d'intervention pour être opérationnel
			Forces Opportunité	Faiblesses Contraintes		
<p><b>AGEROUTE</b></p> <p>Agence de gestion des routes <a href="https://ageroute.sn/">https://ageroute.sn/</a></p>	<p><b>Tutelle :</b> Ministère des Infrastructures et des Travaux publics</p> <p>Détentriche de la délégation de maîtrise d'ouvrage de tout le réseau routier classé sénégalais</p> <p>Dotée du personnel technique, administratif et financier conséquent au niveau de chaque région.</p>	<p>Dispose d'une représentation au niveau de toutes les régions du Sénégal.</p> <p><b>Mandat :</b> Conduite des projets et travaux routiers ; Proposer au Ministre chargé des routes des orientations dans le secteur routier ; Mettre en place et de gérer une banque de données routières, en collaboration avec les services routiers du Ministère ; Elaborer le Programme triennal d'investissements publics (PTIP) dans le domaine des travaux routiers (entretien, réhabilitation et travaux neufs) à actualiser annuellement ; Elaborer un Programme d'Entretien routier annuel (PERA) ; Proposer toute stratégie de financement de l'entretien et du développement du secteur routier ; Assurer la gestion des emprises des routes du réseau classé et de veiller par tous les moyens à la préservation du patrimoine routier ; Mener les études techniques, y compris les études de faisabilité pour tous les projets routiers ; Préparer les dossiers de recherche de financement pour les projets d'infrastructures routières ; Conseiller et d'accompagner les collectivités locales dans la mise en œuvre de projets routiers ; Contribuer à l'accomplissement de toute mission à caractère public dans le secteur routier ; de formuler des avis sur des questions ayant trait aux routes.</p>	<p>Assure une maîtrise d'ouvrage délégué</p> <p>Dispose d'un personnel technique de haut niveau pour mener tout le processus de mise en œuvre des projets routiers</p> <p>Assure la maintenance de tout le réseau classé routier avec les moyens mis à sa disposition par le Fonds d'Entretien Routiers</p> <p>Assure la passation des marchés (études, contrôle et travaux) ;</p> <p>Est la seule autorité compétente pour délivrer des autorisations de pose et dépose de conduites ou d'occupation de l'emprise des routes classées.</p> <p>Tous les maîtres d'ouvrage publics sont tenus de recueillir l'avis du ministère en charge des routes représenté par l'AGEROUTE Sénégal avant de délivrer toute autorisation de construire.</p> <p>Toute occupation des emprises des routes classées doit recevoir au préalable l'avis de l'AGEROUTE Sénégal.</p>	R.A. S	<p>Partenariat</p> <p>Afin toutes les pistes retenues dans le cadre du PASS puissent être réalisées dans les normes en vigueur au Sénégal et qu'elles soient versées dans le réseau classés du pays afin qu'elles puissent bénéficier des fonds d'entretiens courant (FERA) ;</p> <p>participation à la validation des tronçons de pistes, passation des marchés pour recruter les bureaux d'études/contrôles et les entreprises, superviser les travaux, réceptionner les travaux, et classer les pistes, gerer la phase maintenance)</p>	<p>Octroyer les moyens logistiques nécessaires pour le fonctionnement pour ainsi assurer la mise en œuvre des activités d'ingénierie civile liées aux infrastructures routières.</p> <p>Signer la convention a hauteur de (maximum) 5% du cout des travaux prévues.</p>

Institution Projet/Bailleurs Organisation (nom, contact)	Gouvernance mode opératoire (structure, personnel)	Déploiement territorial et Domaine d'intervention	Evaluation des capacités (sur base d'expériences ; si pertinent avec données chiffrées : volume traités, CA...)		Intérêts fonctions potentielles dans un partenariat dans le nouveau projet	Plan de renforcement des capacités d'intervention pour être opérationnel
			Forces Opportunité	Faiblesses Contraintes		
<p><b>AGRIJEUNES</b></p> <p>Hamet Idrissa THIOYE Expert en Formation Professionnelle et Insertion 77 608 63 08</p>	<p>Projet d'appui à l'insertion des jeunes ruraux mis en œuvre par le gouvernement à travers le MAERSA grâce à l'appui financier du FIDA.</p> <p>Le projet est exécuté par une unité de coordination basée à Kaolack et qui s'appuie sur deux antennes. Une antenne au nord dont les bureaux sont à Louga qui couvre les régions de Louga et Thiès et une antenne au sud dans la région de Ziguinchor qui couvre les régions de Sédhiou et Ziguinchor.</p> <p>Le nombre d'agents recruté correspond à 28 personnes.</p> <p>La stratégie du projet est du faire-faire à travers des conventions et CDP signés avec les partenaires de mise en œuvre.</p>	<p>Le projet intervient dans les zones agroécologiques des Niayes, du Bassin Arachidier, de la zone Sylvopastorale et dans la Basse et Moyenne Casamance correspondant aux 8 régions administratives (Louga, Diourbel, Thiès, Kaolack, Fatick, Kaffrine, Ziguinchor et Sédhiou).</p> <p>Les chaînes de valeurs agrosylvopastorales et halieutiques et activités connexes.</p>	<p>Une équipe de projet composée de personnes ayant une grande expérience dans la gestion du cycle de projet ; Familiarités avec les procédures administratives comptables et finances du partenaire financier et des autres bailleurs en cofinancement ; Un fort potentiel d'insertion des jeunes que représente les outils digitaux ; Les organisations professionnelles présentent un fort potentiel de développement et d'initiatives sur lequel les projets peuvent s'appuyer ; Base de données de jeunes promoteurs dans les chaînes de valeurs ASPH qui peuvent servir de modèles pour inciter les autres à s'intéresser dans le projet et domaines ciblés ; Mobilisation effective de l'ensemble des PMO dans les différents domaines et à toutes les échelles pour la mise en œuvre du projet</p>	<p>Contraintes multiples à l'exploitation et à la valorisation des chaînes de valeurs ASPH, des terroirs par les jeunes et les femmes (déficit d'information sur les opportunités, à faire de bons choix de production ; Contraintes foncières marquées chez les jeunes et les femmes ; Des risques de saturation si les choix de production des populations ne sont pas orientés ou suscités ; Des procédures d'appui et d'accompagnement non adaptées aux réalités des populations locales peuvent être des sources d'inefficacité ; Les institutions de financement ont une grande aversion, voir une frilosité tenace en ce qui concerne les risques liés aux jeunes et à l'activité agricole ; Le faire-faire s'il n'est pas bien réfléchi peut être source d'inefficacité dans la mise en œuvre des projets ; nutrition n'est pas souvent suffisamment pris en compte durant la conception</p>	<p>Démarrer rapidement en s'appuyant sur les acquis et les mécanismes fonctionnels déjà mis en place par le projet ; Compléter et étendre les actions du FIDA dans les différentes zones ; Consolider pour la durabilité des actions du partenaire financier en touchant le maximum de promoteurs ; S'appuyer sur les réalisations du projet dans la promotion de micros entreprises rurales ; S'appuyer sur les réalisations du projet dans la promotion des chaînes de valeurs agrosylvopastorales et halieutiques ; S'inspirer sur le modèle de management déployé dans le partenariat avec les différents acteurs à des échelles différentes</p>	<p>Capitaliser les bonnes pratiques et expériences réussies pour faciliter le démarrage rapide ;</p> <p>Sélectionner parmi les partenaires de mise en œuvre celles dont la collaboration était satisfaisante et les mettre à niveau sur le nouveau projet ;</p> <p>Mettre à niveau les partenaires ayant un bon ancrage local sur la logique d'intervention du projet et les responsabiliser dans l'exécution des activités locales.</p>

Institution Projet/Bailleurs Organisation (nom, contact)	Gouvernance / mode opérateur (structure, personnel)	Déploiement territorial et Domaine d'intervention	Evaluation des capacités (sur base d' expériences ; si pertinent avec données chiffrées : volume traités, CA...)		Intérêts et fonctions potentielles dans un partenariat dans le nouveau projet	Plan de renforcement des capacités d'intervention pour être opérationnel
			Forces Opportunité	Faiblesses Contraintes		
<p><b>Agrisud International</b> Contact : Sylvain DEFFONTAINES, Directeur des opérations – sdeffontaines@agrisud.org - +33(0)7 83 82 99 92</p> <p><b>Agrisud International au Sénégal</b> Contact : Louis-Etienne DIOUF, Représentant Pays &amp; Coordinateur de projets – lediouf@agrisud.org – +221775517363</p>	<p>Association française de bienfaisance et sans but lucratif d'appui au développement (association Loi 1901), disposant d'une représentation au Sénégal.</p> <p>L'équipe au Sénégal compte 15 personnes : 1 représentant, 2 cadres opérationnels, 1 cadre administratif, 1 agronome, 1 Coordinateur local de projet 8 techniciens de terrain 1 animatrice et 1 personnel de soutien (Chauffeur logisticien)</p> <p>Le représentant pays et les coordinateurs de projets travaillent sous la supervision de la Direction des Opérations au Siège. Celle-ci intervient au cours de mission d'appuis sur le terrain et assure un suivi à distance.</p> <p>La direction Administrative et Financière assure l'appui au fonctionnement administratif et financier de la représentation et des projets mis en œuvre au Sénégal, consolide et contrôle mensuellement les engagements budgétaires.</p>	<p><b>Déploiement territorial :</b> <u>Dans le monde :</u> 14 pays d'intervention en 2023 en Amérique latine, Caraïbes, Afrique, Océan Indien et Asie</p> <p><u>Au Sénégal :</u> 6 Départements des ex-régions de Diourbel et Fatick (Diourbel, Bambey, Mbacké, Fatick, Gossas, Foundiougne) Basse Casamance, région de Ziguinchor, département d'Oussouye, commune de Diembéring</p> <p><b>Domaines d'intervention :</b> Agro-écologie, Formation /andragogie, Formateurs relais (RESFOR), Professionnalisation et structuration des OP, Développement des services par les OP, Structuration filière, Planification territoriale / approche multi-acteurs</p>	<p>Interventions au Sénégal depuis 2009</p> <p>2000 exploitations agricoles familiales accompagnées dans un parcours complet de professionnalisation</p> <p>Reconnaissance par les pairs et ancrage Institutionnel au niveau national (DyTAES, PFONGUE, TAF AE) et local (DyTAEL, relation avec les ARD et les services techniques déconcentrés)</p> <p>Budget des projets en cours d'exécution : - PRPA : 900 K€ (2024-2026) - FNDASP : 273 K€ (2023-26) - Green Farmers : 21K€/an</p> <p>Historique de travail avec différents partenaires financiers publics (Collectivités publiques Françaises, AFD, FNDASP, ENABEL) et privés (Club Med).</p>	<p>Croissance importante de l'activité au Sénégal ces dernières années =&gt; limites en termes de capacités de déploiement à court terme.</p> <p>Déploiement nécessite recrutements et montée en compétences de l'équipe.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Agro-écologie</li> <li>▪ Formation / andragogie</li> <li>▪ Formateurs relais (RESFOR)</li> <li>▪ Structuration filières</li> <li>▪ Planification territoriale / approche multi-acteurs</li> <li>▪ Professionnalisation et structuration des OP</li> <li>▪ Développement des services par les OP</li> <li>▪ Champs Ecoles paysans</li> <li>▪ Elaboration de projet pédagogique en agro-écologie</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Renforcement de capacité des ressources humaines</li> <li>▪ Renforcement de l'équipe</li> <li>▪ Renforcement des moyens logistiques (véhicules de terrain, motos)</li> <li>▪ Renforcement des équipements et matériels informatiques</li> </ul>

Institution Projet/Bailleurs Organisation (nom, contact)	Gouvernance mode opératoire (structure, personnel)	Déploiement territorial et Domaine d'intervention	Evaluation des capacités (sur base d'expériences ; si pertinent avec données chiffrées : volume traités, CA...)		Intérêts fonctions potentielles dans un partenariat dans le nouveau projet	Plan de renforcement des capacités d'intervention pour être opérationnel
			Forces Opportunité	Faiblesses Contraintes		
<p><b>AKADEMIYA 2063</b></p> <p>Corniche Almadies Villa 2, B.P. 24933 Dakar-Senegal.</p> <p>s/c <a href="mailto:myade@akademiya2063.org">myade@akademiya2063.org</a></p> <p><a href="http://www.akademiya2063.org">www.akademiya2063.org</a></p> <p><i>Liens des programmes de</i> <b>AKADEMIYA2063</b></p> <p><a href="http://www.aagwa.org">www.aagwa.org</a> <a href="http://www.mamopanel.org">www.mamopanel.org</a> <a href="http://www.agrodep.org">www.agrodep.org</a> <a href="http://www.resakss.org">www.resakss.org</a></p>	<p>AKADEMIYA2063 est une organisation internationale de recherche pour le développement à but non lucratif. L'organisation a son siège à Kigali, Rwanda et un bureau régional pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre à Dakar.</p> <p>L'organisation dispose d'un conseil d'administration, d'un bureau exécutif, d'un comité de haute direction, de 8 départements et de plusieurs équipes de chercheurs.</p>	<p>met en œuvre la vision 2063 de la Commission de l'Union africaine, en particulier dans les domaines de l'agriculture, la sécurité alimentaire, et des changements climatiques.</p> <p>intervient dans la plupart des 55 pays membres de l'UA pour la mise en œuvre du CAADP, de l'initiative africaine globale sur le changement climatique (CACCI), la promotion de l'innovation politique à travers des forums réunissant des décideurs de haut niveau (MAMO Panel), les exercices de responsabilité mutuelle, etc.</p>	<p>Développement d'outils performants éprouvés (modélisation micro et macroéconomique, économétrie, télédétection, IA et apprentissage automatique) pour prendre en charge ses activités de recherche ayant trait à l'élaboration et le suivi et l'évaluation des politiques agricoles et alimentaires, à l'évaluation d'impact, à la définition des stratégies face au changement climatique, entre autres ;</p> <p>Développement d'une stratégie de collaboration avec la recherche en Afrique dans le cadre du consortium de plus de près de 300 modélisateurs, les réseaux locaux d'analyse dont le Sénégal ;</p> <p>développement d'une méthodologie de mesure des risques et vulnérabilités des communautés vis-à-vis des variabilités climatiques et permettant d'anticiper les zones potentielles nécessitant des interventions et d'orienter des investissements</p>	<p>AKADEMIYA2063 dispose d'un budget ne prenant en compte que son personnel et ses recherches de base (<i>core research</i>). Mais n'a pas de moyens propres pour la collaboration avec d'autres institutions pour la réalisation d'agendas précis.</p>	<p>mise en œuvre du CAADP au niveau national et régional pour ne citer que l'identification des filières et chaînes de valeur contribuant le plus à la croissance agricole et à la réduction de la pauvreté. contribuer à la finalisation de l'élaboration du projet, notamment à travers l'identification des activités et des cibles ainsi qu'à l'élaboration d'outils de suivi et d'évaluation y compris d'impact.</p> <p>renforcer les capacités des experts du projet dans les domaines de la modélisation, du suivi-évaluation, de la télédétection satellitaire, des systèmes d'information géographiques, etc.</p>	<p>Moyens additionnels pour mobiliser ses partenaires de recherche et prendre en charge, éventuellement les coûts de collecte de données, de voyages et d'organisation d'événements.</p>

Institution Projet/Bailleurs Organisation (nom, contact)	Gouvernance / mode opératoire (structure, personnel)	Déploiement territorial et Domaine d’intervention	Evaluation des capacités (sur base d’ expériences ; si pertinent avec données chiffrées : volume traités, CA...)		Intérêts et fonctions potentielles dans un partenariat dans le nouveau projet	Plan de renforcement des capacités d’intervention pour être opérationnel
			Forces Opportunité	Faiblesses Contraintes		
<p><b>AGENCE NATIONALE DE CONSEIL AGRICOLE ET RURAL (ANCAR)</b></p>	<p><b>Conseil d’Administration</b> avec la composition suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Etat</li> <li>Op</li> <li>Secteur privé</li> <li>Collectivité territoriale</li> </ul> <p>Une Direction Générale basée à Dakar avec 1 Secrétariat Général, 2 directions techniques (Partenariat Projets Programmes ; Recherche Développement et Innovation) et 1 DAF</p> <p>Au plan opérationnel, l’Ancar s’appuie sur 07 directions de zone qui disposent de coordonnateurs départementaux et d’un personnel de conseillers agricoles basé dans les communes et proche des OP</p>	<p>Une direction générale</p> <p>07 directions de zone selon le découpage agro écologique</p> <p>75% des communes rurales sont couvertes par le dispositif de conseillers agricoles</p> <p>Intervention dans les secteurs de la ruralité :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Agriculture</li> <li>Elevage</li> <li>Environnement</li> <li>Pêche</li> <li>Transformation agro-alimentaire</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Expérience de 20 ans de conseil agricole ;</li> <li>Expérience de 12 ans sur la contractualisation et le développement des chaînes de valeur agricoles ;</li> <li>Présence dans les communes auprès des OP ;</li> <li>Partenariat développé avec les projets et programmes du secteur agricole : l’ensemble des projets du ministère confie leur activité de conseil agricole à l’ANCAR ;</li> <li>Digitalisation des services de conseil agricole</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Absence de financement des programmes de conseil agricole selon la demande des op ;</li> <li>Insuffisance des ressources financières pour une couverture totale des communes à vocation rurale ;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Fournisseur des services de conseil agricole ;</li> <li>Formation des producteurs ;</li> <li>Diffusion des innovations technologiques ;</li> <li>Mise en œuvre de solutions digitales pour le service de conseil agricole ;</li> <li>Mise en relation avec les opérateurs de marché ;</li> <li>Capitalisation des expériences en vue d’assurer la durabilité des résultats du projet</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Densification des conseillers agricoles et ruraux ;</li> <li>Renforcement des moyens logistiques d’intervention ;</li> <li>Renforcement de capacités des agents ;</li> <li>Renforcement du système de suivi évaluation ;</li> <li>Renforcement du système financier et comptable ;</li> <li>Appui à l’internalisation des services de conseil au sein des OP (appui à l’amorçage d’un dispositif d’animateurs locaux au sein des OP ;</li> </ul>

Institution Projet/Bailleurs Organisation (nom, contact)	Gouvernance mode opératoire (structure, personnel)	Déploiement territorial et Domaine d'intervention	Evaluation des capacités (sur base d'expériences ; si pertinent avec données chiffrées : volume traités, CA...)		Intérêts fonctions potentielles dans un partenariat dans le nouveau projet	Plan de renforcement des capacités d'intervention pour être opérationnel
			Forces Opportunité	Faiblesses Contraintes		
<p><b>Association régionale des agriculteurs de Fatick (ARAF)</b></p> <p>Leurs partenaires/projets : SOLSOC (boulangerie), USADF (production/commercialisation) CARITAS AFDI FONGS CNDN</p>	<p>Créée en 1979, et rassemble 7 unions paysannes (6 à l'échelle arrondissement et 1 niveau commune)</p> <p>Fonctionnement statutaire : AG, CA, BE et animateurs</p> <p>3864 membres (70% femmes)</p> <p>1 animateur par union (couvre 10-20 groupements) et travaillent avec les animateurs endogènes</p> <p>A un collège des femmes et un collège des jeunes</p>	<p>couvre 3 régions (Kaolack 2U, Fatick 4U, Diourbel)</p> <p>Activités : agriculture, élevage, nutrition, microfinance</p> <p>Produits : arachide, mil, maraichage (oseille, laitue, tomate) + transformation</p>	<p>Capacité d'animation territoriale (sont utilisés par CNDN dans 8 communes)</p> <p>Mise en place d'une Mutuelle d'Epargne et de Crédit pour servir les membres sur ressources propres. Néanmoins celles-ci sont très en-dessus de la demande : 50 millions FCFA de crédits individuels (environ 500 emprunteurs max), 330 épargnants.</p> <p>Initiative de paysans pilotes sur agroécologie depuis 4 ans : souhaitent le vulgariser à grande échelle</p> <p>Magasins / expérience warrantage</p> <p>Expérience pilote de promotion des céréales locales (mil maïs) dans la panification en collaboration avec 2 autres associations paysannes (URAPD et ARAF)</p>	<p>Les grandes contraintes du milieu : 1) la fertilité des sols, 2) semences de qualités 3) les changements climatiques 4) vétusté du matériel agricole</p> <p>Défis de faire compétition à la farine de blé avec les farines de céréales locales (plaidoyer politiques commerciales comme sur l'oignon)</p> <p>Besoin d'intéresser les jeunes en dehors des 3 mois d'hivernage : manioc, petit élevage, maraichage, petits commerces</p> <p>Peu d'incitations pour les animateurs qui fonctionnent sur base de leur motivation / engagement</p> <p>Lien avec les IMF et LBA à renforcer pour le financement des individus, exploitation familiale et commercialisation via Union / ARAF.</p>	<p>Animation territoriale</p> <p>Mobilisation et renforcement du réseau d'animateurs paysans</p> <p>Passer à l'échelle les initiatives pilotes</p> <p>Développement de l'engrais organique pour palier à la cherté de l'engrais chimique</p>	

Institution Projet/Bailleurs Organisation (nom, contact)	Gouvernance mode opératoire (structure, personnel)	Déploiement territorial et Domaine d'intervention	Evaluation des capacités (sur base d'expériences ; si pertinent avec données chiffrées : volume traités, CA...)		Intérêts et fonctions potentielles dans un partenariat dans le nouveau projet	Plan de renforcement des capacités d'intervention pour être opérationnel
			Forces Opportunité	Faiblesses Contraintes		
<p><b>Agence de régulation des marchés (ARM)</b></p> <p><a href="https://commerce.gouv.sn/arm/">https://commerce.gouv.sn/arm/</a></p>	<p>Tutelle : MCPME MFB CS 5 prouvés et 4 admin</p> <p>Sur toutes les régions et dpts par des animateurs</p>	<p>Moins de 10 ans suite à l'évaluation de construction de magasins de stockage (2002 - 2013)</p> <p>Mandat : mettre à disposition des décideurs des données stratégiques et des études sectorielles Veiller alerter et anticiper le fonctionnement des marchés Aider les acteurs des filières à la prise de décision Appuyer en logistique stockage et conservation des produits Manuel de gestion des plateformes pour fonctionner (ARM)</p>	<p>Organiser 5 plateformes de commercialisation</p> <p>Vendre rapidement; avoir de meilleurs débouchés</p> <p>Les plateformes se spécialisent par spéculation</p> <p>Rôle de hub par zone : possibilités de rencontrer les commerçants, en trouvant des débouchés</p> <p>La régulation par l'information via une base de données sur 174 marchés permanents et 182 marchés hebdo</p> <p>Réhabilitation des marchés : minimum 1 ha à proximité des routes</p> <p>Modèle de contrat avec pris défini à l'avance et prime de qualité</p> <p>Oignon, riz local, maïs; ENABEL toumbacounda</p> <p>Appui au secteur privé MIN Diamniado (30 ha)</p> <p>Gérés par des comités de gestion avec délégués des OP, administrations</p>	<p>Concentration sur la production et les rendements</p> <p>Or 90% de la production est destiné aux marchés</p> <p>20% de la production passent par les plateformes</p> <p>Sur les différentes filières prioritaires au Sénégal, le régulation et la logistique s'impose ;</p> <p>Baisse de volume dans les transactions locales ;</p> <p>Manque de respect des contrats en cas de divergence des prix du marché ;</p> <p>Gap sur la tomate autorisation d'importations en fin de campagne avec quota en fonction de l'implication dans les transactions locales</p> <p>Insuffisance de plateformes</p> <p>Manque d'infrastructures</p> <p>Manque de disponibilité du foncier (achat du foncier)</p> <p>Faiblesse de la maintenance des infrastructures par les comités de gestion</p>	<p>Partenariat</p> <p>Afin que les acteurs s'investissent dans SA</p> <p>Regroupement des producteurs au niveau des zones de productions réduisant l'atomicité de l'offre</p> <p>Contribuer à rapprocher les zones de production des parcs de consommation</p> <p>Gestion privée des plateformes (en partenariat avec l'ARM) en évoluant vers de l'interprofessionnel</p> <p>Améliorer la connectivité des marchés</p>	

Institution Projet/Bailleurs Organisation (nom, contact)	Gouvernance mode opératoire (structure, personnel)	Déploiement territorial et Domaine d’intervention	Evaluation des capacités (sur base d’ expériences ; si pertinent avec données chiffrées : volume traités, CA...)		Intérêts fonctions potentielles dans un partenariat dans le nouveau projet	Plan de renforcement des capacités d’intervention pour être opérationnel
			Forces Opportunité	Faiblesses Contraintes		
<p><b>ASPRODEB (Association Sénégalaise pour la Promotion du Développement à la Base)</b></p> <p>Ousmane NDIAYE Directeur Tél ; 00221 77 644 72 62 Email : <a href="mailto:ousmaneyaye@gmail.com">ousmaneyaye@gmail.com</a></p>	<p>Une assemblée générale de 56 membres et un Conseil d’Administration de 28 membres, tous élus par les fédérations nationales de producteurs et membres de ASPRODEB</p> <p>Une équipe technique de 15 membres composé d’ingénieurs agronomes, de spécialistes OP, d’économistes et de spécialistes de gestion administrative et financière</p>	<p>Déploiement dans les 14 régions où notre équipe intervient à la demande de nos membres et des partenaires publics et privés</p> <p>Facilitation de partenariats techniques et économiques entre OP et entreprises privées, entre OP et services techniques publics pour le financement, les technologies, la mise en marché collective</p> <p>Renforcement de capacités organisationnelles, techniques et institutionnelles des OP</p>	<p>Appui et accompagnement des OP tout au long des chaînes de valeur pour leur structuration et les relations d’affaires avec les entreprises privées et les banques (Projets financés par WB, FIDA, UE, FAO : plus de 30 fédérations d’OP dans 10 chaînes de valeur – 3 à 10 millions de USD en gestion directe)</p> <p>Appui et accompagnement des OP pour le développement institutionnel et l’autonomie relative par les formations, le coaching, l’organisation d’échanges de pair à pair, l’utilisation d’outils et d’approches éprouvés grâce à notre réseautage à l’international</p>	<p>Pas de succursale installée en dehors du siège</p> <p>Ressources humaines permanentes et disponibles limitées à un métabolisme de base</p>	<p>Renforcement du positionnement économique et organisationnel des OP dans les chaînes de valeur ciblées grâce une fourniture plus efficace et durable de services techniques et économiques aux exploitations familiales</p>	<p>Contractualisation à moyen terme pour disposer du temps et des ressources pour réaliser l’ingénierie technique, organisationnelle et financière pour l’autonomie relative des OP</p>



Institution Projet/Bailleur Organisation (nom, contact)	Gouvernance mode opératoire (structure, personnel)	Déploiement territorial et Domaine d’intervention	Evaluation des capacités (sur base d’ expériences ; si pertinent avec données chiffrées : volume traités, CA...)		Intérêts fonctions potentielles dans un partenariat dans le nouveau projet	Plan de renforcement des capacités d’intervention pour être opérationnel
			Forces Opportunité	Faiblesses Contraintes		
<b>Agronomes et vétérinaires sans frontières (AVSF)</b>	Association de solidarité internationale, présente au Sénégal depuis 1991 avec compétences professionnels en agroécologie, élevage, et santé animale, filières et développement local.	AVSF au Sénégal compte plus de 30 collaborateurs (agronomes, vétérinaires, géographes, sociologues, gestionnaires, etc.) ; elle mène 18 projets et prestations de service (mars 2024) dans 13 départements (Linguère, Ranérou, Matam, Kanel Podor, Dagana, Kounghoul, Kolda, Vélingara, Tambacounda, Tivaouane, Kédougou et Salémata)	Compétences en agroécologie (un <a href="#">positionnement clair</a> et plus de <a href="#">36 publications sur nos expériences en agroécologie</a> )  Approche partenariale et appui aux Organisations de Producteurs (OP) systématique.  Longue expérience de collaboration avec FAO et FIDA au Sénégal et Afrique de l’Ouest.  Croisement d’expériences avec d’autres expériences en Afrique, Amérique latine, Asie du Sud Ouest	Faible ancrage territorial dans le bassin arachidier.		

Institution Projet/Bailleur Organisation (nom, contact)	Gouvernance mode opératoire (structure, personnel)	Déploiement territorial et Domaine d’intervention	Evaluation des capacités (sur base d’ expériences ; si pertinent avec données chiffrées : volume traités, CA...)		Intérêts fonctions potentielles dans un partenariat dans le nouveau projet	Plan de renforcement des capacités d’intervention pour être opérationnel
			Forces Opportunité	Faiblesses Contraintes		
<p><b>CasaBio – Centre de Formation Profession nel en Agroécologie et Ecotourisme</b></p> <p><a href="mailto:centreformationcasa.bio@gmail.com">centreformationcasa.bio@gmail.com</a></p> <p>781664949</p>	<p>Ferme école en agroécologie pour la formation des producteurs locaux</p> <p>Propriétaires : Boubacar Seydi et Francesca Bove.</p> <p>Travailleurs volontaires (« incubés ») qui apprennent les pratiques et les principes agroécologiques en travaillant un an sur place.</p>	<p>Basé à Bagadji, dans le nord de la région de Sédhiou.</p> <p>Domaines :</p> <p>1) Formation des personnes défavorisés (jeunes, femmes, handicapés, migrants de retour).</p> <p>2) Accompagner des organisations des femmes sur la transition agroécologique</p> <p>3) Créer des réseaux d’acteurs autour du centre de formation sur l’agroécologie</p>	<p>Fort engagement dans l’agroécologie</p> <p>Centre très bien entretenu pour la formation des jeunes et des femmes.</p> <p>Grande diversité d’activités agricoles et d’élevage, y compris l’aquaculture.</p> <p>Ils produisent mil, maïs, riz, sésame, et une grande variété de légumes sans utiliser des produits chimiques.</p>	<p>La ferme n’est pas encore en production marchande.</p>	<p>Utilisable pour la formation des producteurs, des jeunes, des femmes, et des gens défavorisés.</p> <p>Ferme modèle à utiliser comme exemple de répliquabilité pour d’autres fermes-écoles pour la diffusion de l’agroécologie.</p>	<p>Appuyer la répliquabilité de ce système de fermes-écoles pour la co-création de connaissances en agroécologie.</p>

Institution Projet/Bailleurs Organisation (nom, contact)	Gouvernance mode opératoire (structure, personnel)	Déploiement territorial et Domaine d’intervention	Evaluation des capacités (sur base d’ expériences ; si pertinent avec données chiffrées : volume traités, CA...)		Intérêts fonctions potentielles dans un partenariat dans le nouveau projet	Plan de renforcement des capacités d’intervention pour être opérationnel
			Forces Opportunité	Faiblesses Contraintes		
<p><b>Cadre de concertation des Producteurs agricoles (CCPA)</b></p> <p>Hamidou Président (Maire commune Ndrame Escale)</p> <p>+221339419726</p> <p><a href="mailto:ccpakl@yahoo.fr">ccpakl@yahoo.fr</a></p>	<p>2001</p> <p>15 000 membres groupement de producteurs villageois</p> <p>collège des jeunes</p> <p>collège des femmes</p> <p>vice-président de l’asprodeb</p> <p>membre du CNCR</p> <p>les JIPA ont des comptes au niveau LBA</p>	<p>Kaolack, Kafrine, Fatick, Tamba (en dormance)</p> <p>Evolution récente de l’arachide vers la diversification agricole (2023)</p>	<p>Partenariat ID Territoire (Québec)</p> <p>Plan de diversification des JIPA par des plans de diversification communaux</p> <p>Collaboration LBA</p> <p>Programme agri- boost</p> <p>Commercialisation intrants : 531 tonnes engrais ; 20,4 tonnes maïs semences ; ?? mil semences,</p> <p>1904 producteurs (maïs et mil) 23% femmes, (29% jeunes)</p> <p>1000 producteurs (200t de semences)</p> <p>613 t arachides commercialisé</p> <p>dossiers validés par le CCPA pour le technique pour l’accès aux crédits de campagne</p> <p>crédit de commercialisation par la CCPA</p> <p>environ 100 millions disponibles</p> <p>confiance de la banque</p>	<p>Crise de l’arachide pour trouver des sorties : de 12000 producteurs à 1000 producteurs</p> <p>contractualisation avec groupe privé plus de 2600 t mais chute des prix et chute des rendements</p> <p>dispositif d’appro en semences reposant sur un paiement des intrants en avance à un moment de déficit</p> <p>retard de paiement par l’état qui impacte les capacités de remboursement à la LBA</p> <p>retard dans la mise en place des financements par rapport à la saison</p> <p>accès de plus en plus compliqué</p> <p>prêts assurés mais ignorance des risques couverts : « planète garantie »</p> <p>intermédiation disparue ; primes élevées 3,5% du prêt ; manque d’information</p> <p>les transferts d’argent des migrants sont souvent détournés de leur but initial</p>	<p>Production de mil et de maïs</p> <p>Unités de conditionnement des semences pour garantir la qualité (acheter la prébase, multiplier les N1, les vendre aux producteurs)</p> <p>Conscientiser l’état pour prendre une plus grande part de l’assurance agricole</p> <p>Marché des produits agricoles (1ha) 50 magasins sur une aire accessible avec investissements des magasins locaux ; hebdomadaires (lundi) managé par la commune</p> <p>Sortir des grosses transactions informelles</p> <p>Implication dans les marchés territoriaux</p>	<p>Crédit bancaire avec la banque pour distribuer des intrants et pour la commercialisation</p> <p>Cout de pouce sur les infrastructures des marchés territoriaux</p>

Institution Projet/Bailleurs Organisation (nom, contact)	Gouvernance mode opératoire (structure, personnel)	Déploiement territorial et Domaine d'intervention	Evaluation des capacités (sur base d' expériences ; si pertinent avec données chiffrées : volume traités, CA...)		Intérêts et fonctions potentielles dans un partenariat dans le nouveau projet	Plan de renforcement des capacités d'intervention pour être opérationnel
			Forces Opportunité	Faiblesses Contraintes		
<p><b>Conseil Départementale de Sédhiou</b></p> <p>1<sup>er</sup> VP : Ousmane DIAITÉ SG : Boubacar BA</p>	<p>Conseil élu pur un mandat de 5 ans</p> <p>72 agents (inclus les agents affectés dans les collèges, hôpitaux).</p> <p>Budget de 105 m CFA en investissement et de 182 m CFA en fonctionnement en 2024.</p> <p>153 000 hab. en 2013 = à actualiser</p> <p>Participe au CRD (Comité Régional de Développement) et CDD (Comité Départemental de Développement), ou État, Collectivités territoriales, Programmes et Projets se concertent</p> <p>Le département de Sédhiou comprend 14 communes.</p> <p>Le Département a adopté un plan de développement (à recevoir) avec l'appui en ingénierie de l'ARD.</p>	<p>La loi sur la décentralisation de 2013 confie 9 domaines de compétences aux Conseils de Département : Le département a compétence, pour promouvoir le développement économique, éducatif, social, sanitaire, culturel et scientifique, pour réaliser les plans départementaux de développement et organiser l'aménagement du territoire dans le respect de l'intégrité, de l'autonomie et des attributions des autres Collectivités territoriales (notamment des communes)</p> <p>S'il n'a pas compétence en Agriculture, le Département de Sédhiou soutient les femmes agricultrices au titre du développement social et économique (dotation de groupement de femmes en moulins, batteuses et autres). Ces machines sont fabriquées localement.</p> <p>Le Département sollicite des projets, comme le <a href="#">PAPSEN</a> pour la dotation de 14 unités de transformation (une par commune).</p> <p>Le tourisme est un axe de développement important du CD.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Bon fonctionnement du CRD depuis l'arrivée du nouveau Gouverneur.</li> <li>- Réunion mensuelle</li> <li>- Existence d'un cadre de concertation pour la gestion des conflits foncier dans la région. Le CD de Sédhiou est invité, avec les OP, IPAR (initiative prospective agricole et rurale), ISRA</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mauvaise maîtrise de l'eau</li> <li>- Salinisation, notamment sur les bords du Casamance et autres points d'eau</li> <li>- Fort enclavement, notamment dans le département au sud de Sédhiou (pas de pont sur le Casamance)</li> <li>- De l'échange, le CD ne semble pas porter une ambition territoriale forte (à vérifier sur la base du PDR à recevoir)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Tenir informer du projet, à consulter lors du lancement et à informer</li> <li>- Possible levier s'il fallait travailler avec les communes</li> </ul>	

Institution Projet/Bailleur Organisation (nom, contact)	Gouvernance / mode opérateur (structure, personnel)	Déploiement territorial Domaine d'intervention	Evaluation des capacités (sur base d'expériences ; si pertinent avec données chiffrées : volume traités, CA...)		Intérêts et fonctions potentielles dans un partenariat dans le nouveau projet	Plan de renforcement des capacités d'intervention pour être opérationnel
			Forces Opportunité	Faiblesses Contraintes		
<p><b>Conseil départemental de Kaolack</b></p> <p>1èreVP Mme Ndaye Maty Cissé +221 775418060 <a href="mailto:matycibe@hotmail.com">matycibe@hotmail.com</a> SG : Oumar Ba +221 776440110 <a href="mailto:barabaud@gmail.com">barabaud@gmail.com</a></p> <p>Chargé de projet Sérigne Mbzye Biegne <a href="mailto:serignembd73@gmail.com">serignembd73@gmail.com</a> +221 773724100</p>	<p>Conseil départemental : collectivité territoriale Président Secrétaire général Conseillers</p> <p>Quel dispositif de mise en œuvre ? Comité technique de pilotage (ouvert) intégrant IPAR, Universités, ONG echo communication</p> <p>+ conseillers des Commissions du CD + techniciens pour piloter la programme implication de LBA 500M XOF de budget annuel de fonctionnement</p>	<p>Département de 14 communes (13R+1U) 1,3 M population Projet alimentaire territorial : socialement épanoui, écologiquement résilient, économiquement viable Enjeu économique : Grenier du Sénégal Thématique céréales Enjeu écologique : récupération des terres agressées Souveraineté alimentaire locale Cadrage : producteurs, élus... élaboration d'un comité de pilotage Elaboration d'un cadre stratégique avec vision commune et théorie du changement : Favoriser la santé humaine Mettre à profit la variabilité des communes pour avoir une transformation et des transferts des denrées</p>	<p>Grande motivation du CD pour s'impliquer dans la promotion de la diversité alimentaire pour une alimentation saine et disponible avec la réhabilitation des aliments traditionnels sains : couscous de mil Facilitation de l'approvisionnement de clients institutionnels : prisons hopitaux, cantines scolaires. Multisectoriel et multi acteurs, Inclusif Partenariat avec : - ONG écho communication (Maroc) en appui technique au programme ; - IPAR incitation pour s'engager dans la processus - communautés territoriales - liens avec les marchés territoriaux : toutes les transactions se font dans les loumas (marchés territoriaux hebdomadaires) - Aller vers / relier les grands marchés meme si frontaliers au département - Dispositif de replication du dispositif de coaching territorial Achat par centrale d'achat - Volonté de partenariat avec le FIDA</p>	<p>Problème de répondants administratifs : entente départemental à monter pour dépasser les frontières administratives Etude sur la production : identification et cartographie de bassins de productions (en qualité et en quantité) pas encore disponible Prise en compte des habitudes alimentaires difficile à cerner Manque de moyens disponibles pour le foncier sur lequel le CD n'a pas compétence ( = mairies) Budget du programme est en cours d'élaboration L'amélioration des infrastructures publiques n'est prise en compte dans le projet actuel de souveraineté alimentaire territoriale</p>	<p>Concernant la production de céréales sèches, aider le producteur à augmenter la production et la productivité dans les différentes communes avec de meilleurs intrants (foncier sous les communes : périmètres irrigués) par un fonds de roulement avec intérêts à taux bonifiés ; (CD appartient aux comités de sélection de sous projets) -Améliorer la logistique (emballage) pour faciliter la disponibilité (infrastructure) -rôle des OP/GIE et de l'approvisionnement en matières premières (magasins) Coordination des différentes communes en réseau pour favoriser l'approvisionnement de la ville (chambre de stockage) identification des pistes à réhabiliter via la ministère des infrastructures ; Mapping territorial des acteurs</p>	

Institution Projet/Bailleurs Organisation (nom, contact)	Gouvernance / mode opératoire (structure, personnel)	Déploiement territorial et Domaine d'intervention	Evaluation des capacités		Intérêts et fonctions potentielles dans un partenariat dans le nouveau projet	Plan de renforcement des capacités d'intervention pour être opérationnel
			expériences (sur base d'; si pertinent avec données chiffrées : volume traités, CA...)	Forces Opportunités Faiblesses Contraintes		
<p><b>Compagnie Nationale d'Assurance Agricole du Sénégal (CNAAS)</b></p> <p><a href="https://www.cnaas.sn">https://www.cnaas.sn</a></p>	<p>compagnie d'assurance dont les règles de fonctionnement sont régies par le code Confédération interafricaine des marchés d'assurance.</p> <p>Créée sous la forme d'une société anonyme avec conseil d'administration, elle est fruit d'un partenariat public-privé réunissant ses investisseurs autour d'un capital de 3.155.490.000.</p> <p>l'Etat subvention la prime d'assurance à hauteur de 50% et les exonère de la taxe sur les conventions d'assurance de 14% appliquée au marché des assurances dommages.</p> <p>L'Etat met aussi en relation les partenaires techniques et financiers et la Compagnie pour tout autre appui facilitant l'accès aux produits d'assurance par les producteurs.</p>	<p>Pour son déploiement territorial, la CNAAS est organisée en 3 Directions régionales :</p> <p>1_RESEAU NORD (Ross Béthio)</p> <p>2_RESEAU CENTRE ET SUD (Kaolack)</p> <p>3_RESEAU OUEST (Dakar).</p> <p>Pour les expertises spécifiques, la Compagnie s'appuie sur les sociétés d'encadrement technique et sectoriel que la SAED, la SODAGRI, l'ENCAR, les DRDR et surtout les réseaux de vétérinaires publics comme privés</p>	<p>Expériences avec les projets FIDA sur la base des conventions signées :</p> <p>bénéficie de l'appui du PADAER dans l'acquisition, l'installation et l'entretien des pluviomètres automatiques au profit des producteurs et OP. Pour un budget annuel d'environ 150 millions, la CNAAS a pu couvrir plus de 220 OP.</p> <p>La stratégie d'accompagnement de PADAER est de subventionner de manière dégressive les primes d'assurance que doivent supporter les producteurs.</p> <p>Ce même schéma d'intervention d'appui à la CNAAS est reconduit avec Agrijeune, Proval CV, PAM dans 4R et ds projet de l'USAID Nafforé, Connexus, avec de légères modifications et améliorations sur les approches.</p>	<p>Opportunités offertes par la CNAAS</p> <p>L'assurance est un levier important dans l'amélioration de la production et la productivité, car :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'assurance renforce le capital confiance des banques et IMF pour pallier à l'insuffisance des garanties de prêts des agriculteurs ;</li> <li>- L'assurance lutte efficacement contre les détournements d'objectif pour les prêts ;</li> <li>- L'assurance renforce grandement le respect des itinéraires techniques de la production.</li> <li>- L'assurance palie les pertes récoltes subies du fait des évènements garantis ;</li> </ul> <p>Contraintes :</p> <p>Pour apporter l'assurance partout au Sénégal, la CNAAS est contrainte de faire avec un budget limité en investissement et surtout en communication et sensibilisation de masse.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- apporter les services d'assurance à travers les produits disponibles partout dans les zones cibles du projet.</li> <li>- Elaborer de nouveaux produits pour des besoins en assurance agricole non couverts par les produits existants (collecte de données dessin de nouveau produit ...)</li> <li>- Elaborer des modules de formation en assurance agricole ; mener des campagnes de sensibilisation de masse</li> <li>- Organiser des sessions de formation au profit des producteurs.</li> <li>- Faire des missions de suivi durant les campagnes agricoles ;</li> <li>- Faire des sessions de présentation de l'évolution et du comportement des indices en assurance indicelle</li> </ul>	

Organisation (nom, contact)	Gouvernance / mode opérateur (structure, personnel)	Déploiement territorial et Domaine d'intervention	Evaluation des capacités		Intérêts et fonctions potentielles dans un nouveau projet	Plan de renforcement des capacités pour être opérationnel
			Forces Opportunité	Faiblesses Contraintes		
<p><b>CNCR (Conseil National de Concertation et de Coopération des Ruraux)</b></p> <p>El Hadji Thierno CISSE <a href="mailto:elhadjithierno@yahoo.fr">elhadjithierno@yahoo.fr</a></p>	<p>regroupe 32 fédérations et unions paysannes dans toutes les filières (agriculture, horticulture; pêche, élevage) représentant des millions de Sénégalais.es</p> <p>congrès : 10 délégués des fédérations et unions membres. Il est l'organe souverain d'orientation et de décision</p> <p>conseil d'administration : 60 membres (4 représentants par membre fondateur et deux par nouveau membre). Il a pouvoir de planifier, mettre en œuvre et suivre les activités conformément aux orientations et programmes définis par l'Assemblée Générale.</p> <p>bureau Exécutif : 18 membres, il exécute les décisions du Conseil d'administration. Le CA et le BE sont constitués par les responsables des OP membres et décident des activités à mettre en œuvre conformément aux orientations définies par le congrès.</p> <p>Secrétariat Général est l'organe d'exécution : une Cellule d'appui technique (CAT) (préparation des dossiers, négociation des programmes, formation des responsables d'OP, suivi des activités).</p> <p>Un collège des femmes (depuis 2005) et des jeunes (depuis 2012) : inclusion et leadership.</p>	<p>Présence dans les 14 régions en collaboration avec les partenaires publics et privés</p> <p>Représentation de la profession agricole dans les instances de décision des structures publiques et parapubliques (CESE, ANCAR, ISRA, ITA, INP, FNDASP, FNRAA, CNAAS, FONGIP, FADSR, CSE, etc.)</p> <p>Influence des politiques, projets et programmes à la production de connaissance sur les EF, OP et territoires, les campagnes de plaidoyer s'appuyant sur des données probantes en collaboration avec les alliés de la société civile et du secteur privé</p> <p>expertise dans toutes les chaînes de valeur agro-sylvo-pastorale et halieutique</p> <p>Un réseautage au niveau régional et international avec les OP et la société civile</p> <p>partenariat avec l'Etat et les PTF (FIDA, FAO, UE, BM, etc.)</p>	<p>Reconnaissance par l'Etat en tant que principal représentant de la profession agricole</p> <p>accompagner des OP à améliorer leur gouvernance</p> <p>capacité de production de connaissances sur EF, OP et dynamiques des territoires</p> <p>Bonnes connaissances des défis du développement agricole et rural, des stratégies paysannes et des synergies avec les autres acteurs (recherche, conseil agricole, privé)</p> <p>Capacité à promouvoir la relève agricole, l'autonomisation des femmes rurales, la gestion communautaire des ressources naturelles (foncier, eau, forêts) connaissance de la réglementation et des bonnes pratiques locales</p> <p>promouvoir l'engagement citoyen du monde rural : contrôle citoyen de l'action publique en renforçant les capacités des leaders (OP et communautés) sur citoyenneté, leadership et négociation</p>	<p>Equipes techniques limitées au niveau du CNCR et de ses membres</p> <p>Equipements et matériels limités pour répondre à la demande</p> <p>Dépendance aux ressources des partenaires extérieurs</p>	<p>Appuyer la professionnalisation des OP par l'amélioration de la gouvernance (transparence et offre de services économiques adaptés et durables)</p> <p>Promouvoir l'engagement citoyen du monde rural et le contrôle citoyen de l'action publique</p> <p>Assurer une veille permanente par les acteurs sur les progrès et performances du projet en produisant des retours du terrain pour faciliter le partage des contributions des acteurs et la gestion des plaintes à temps</p> <p>Suivi des effets voir les impacts du projet aux exploitations familiales, les OP et les territoires</p>	<p>Professionnalisation des OP</p> <p>engagement citoyen en monde rural comprenant le contrôle citoyen de l'action publique</p>

Institution Projet/Bailleur Organisation (nom, contact)	Gouvernance / mode opérateur (structure, personnel)	Déploiement territorial et Domaine d'intervention	Evaluation des capacités (sur base d'expériences ; si pertinent avec données chiffrées : volume traités, CA...)		Intérêts et fonctions potentielles dans un partenariat dans le nouveau projet	Plan de renforcement des capacités d'intervention pour être opérationnel
			Forces Opportunité	Faiblesses Contraintes		
<p><b>Conseil National de Développement de la Nutrition (CNDN)</b></p> <p>Secrétariat exécutif, Rue 7 Point E, Dakar, Sénégal (+221) 33 869 01 99</p> <p>Aminata Diop Ndoye Secrétaire Exécutive Mail : se@cndn.sn https://cndn.sn</p>	<p>Sous l'autorité du Premier Ministre et Présidé par le Directeur de Cabinet du Premier Ministre, il est constitué de représentants des ministères techniques clés impliqués dans la nutrition (Santé, Education, Agriculture, Industrie, Commerce etc.), de représentants de l'Association des Maires et de l'Association des conseillers ruraux et de la société civile.</p> <p>Le Bureau Exécutif National (BEN) est chargé de la gestion des programmes et il y a de Bureaux Exécutifs régionaux. Le CNDN assure la coordination de la mise en œuvre d'activités de nutrition communautaire par 18 Agences d'Exécution communautaire (AEC), pour le compte des Collectivités Locales.</p>	<p>Assistance technique dans la définition et la mise en œuvre de la politique nationale de nutrition.</p> <p>6 Bureaux Régionaux</p> <p>Mise en œuvre avec les organisations structurées autour des districts sanitaires incl 2 relais dans chaque commune</p>	<p>Le CNDN met déjà en œuvre presque toutes les activités qui ont été programmées dans le cadre du PASS sur la nutrition, y compris dans PADAER II. Il dispose donc de l'expertise technique et d'une grande partie du contenu déjà développé qui servira de point de départ au PASS, à la fois en termes de contenu technique et de modèles opérationnels de mise en œuvre.</p> <p>Le modèle de collaboration du PASS, qui impliquera l'engagement d'animateurs des OPF, favorisera la durabilité des résultats, car les capacités des OPF en matière de programmation nutritionnelle seront renforcées de manière à ce qu'elles puissent se poursuivre au-delà de la durée du programme.</p>	<p>La programmation sur les centres d'accueil pour enfants est relativement nouvelle pour le CNDN et pourrait donc nécessiter un soutien supplémentaire, mais il est déjà en train d'acquiescer de l'expérience et des capacités dans ce domaine, notamment grâce à un récent voyage d'étude en Côte d'Ivoire.</p> <p>Le modèle opérationnel du CNDN repose sur de multiples projets distincts menés par différents programmes gouvernementaux, ce qui limite quelque peu les économies d'échelle sur l'ensemble de son travail.</p> <p>Dans le cadre de PADAER II, l'approche contractuelle est basée sur des contrats annuels, ce qui entrave la mise en œuvre. Un contrat pluriannuel unique permettrait une mise en œuvre plus rapide.</p>	<p>Développement/adaptation du contenu de formation pour toutes les activités incluant les modules nutrition pour les groupes de bénéficiaires, alphabétisation, et les campagnes de masse et démonstrations culinaires.</p> <p>Formation des formateurs et relais communautaires</p> <p>Suivi et évaluation des activités nutritionnelles.</p>	<p>Pluriannuel MOU et AWPB assure que les activités pourront démarrer sans délais de planification/approbation chaque année.</p>



Institution Projet/Bailleur Organisation (nom, contact)	Gouvernance / mode opératoire (structure, personnel)	Déploiement territorial et Domaine d’intervention	Evaluation des capacités (sur base d’ expériences ; si pertinent avec données chiffrées : volume traités, CA...)		Intérêts et fonctions potentielles dans un partenariat dans le nouveau projet	Plan de renforcement des capacités d’intervention pour être opérationnel
			Forces Opportunité	Faiblesses Contraintes		
<p><b>Cadre national interprofessionnel de la filière niébé (CNIFN)</b></p> <p>Email : <a href="mailto:darahaliou@yahoo.fr">darahaliou@yahoo.fr</a> Tel : 78 630 27 57</p>	<p>Une assemblée générale élit en son sein une assemblée des représentants composée de 12 membres qui se réunit tous les 6 mois ;</p> <p>Au sein de l’assemblée est élu un bureau composé de 6 membres qui se réunit chaque mois ;</p> <p>Ainsi que les commissions composées de 5 membres chargés :</p> <p>Qualité Finances, animation, et contrôle</p> <p>Assemblée générale</p> <p>Assemblée des représentants</p> <p>Bureau exécutif</p> <p>Commission qualité, finance, animation et contrôle</p>	<p>7 régions du Sénégal</p> <p>Louga, Diourbel, Kaolack, Fatick, Thiès, Kaffrine, Dakar</p> <p>Création d’un environnement favorable à la production, la transformation et la commercialisation du niébé et de ses sous-produits</p>	<p>Mobilisation de 39 OP et 83 418 productrices et producteurs (12 459 filles, 6 252 garçons, 42 019 femmes et 22 688 hommes) ; présence dans 10/14 régions</p> <p>Leadership national avéré sur le positionnement du niébé</p> <p>Reconnaissance par les pouvoirs publics et les partenaires techniques et financiers d’appui au développement du niébé</p> <p>Prise en compte du genre et de l’inclusion dans la gouvernance et la fourniture des services d’appui aux acteurs de la filière</p> <p>Autonomie organisationnelle et matérielle ;</p> <p>Utilisation des données des systèmes informatiques à l’image du site web, la plateforme, page Facebook, etc.</p> <p>Disponibilité d’outils de planification pour un meilleur suivi des projets</p>	<p>Animation insuffisante de la vie de l’association ;</p> <p>Comité scientifique inopérant et insuffisance de projets de recherche pluriannuels ;</p> <p>Peu de ressources propres et de partenaires financiers ;</p> <p>Faible prise en compte du genre dans les activités et la recherches ;</p> <p>Insuffisance de suivi et de management des organisations membres du CNIFN dans la mise en œuvre des projets ;</p> <p>Insuffisance de logistiques (véhicules, outils...) pour le suivi du Plan d’Actions Annuel Filière ;</p> <p>Augmentation des couts de production : non disponibilité de phosphate suite à la fermeture de l’usine de Mata, non accès à l’engrais subventionné; cout élevé de l’électricité ;</p> <p>Insuffisance de matériel de transformation ;</p> <p>Non accès aux grandes surfaces pour commercialiser les produits transformés ;</p> <p>Processus de conservation des codes-barres</p> <p>non culture du « consommé local » ;</p> <p>Absence de ligne de crédit pour les membres : lourdeur de la procédure à l’accès au crédit et taux d’intérêt élevé.</p>	<p>- Promouvoir de façon durable la qualité et la compétitivité du niébé ;</p> <p>- Renforcer l’accès des acteurs aux services financiers et financiers de développement de la filière niébé ;</p> <p>- Renforcer la gouvernance participative de la filière niébé.</p>	<p>Appuyer le plan stratégique filière en cours et au plan d’action annuel ;</p> <p>Etre un partenaire stratégique dans le programme avec des objectifs précis.</p>

Institution Projet/Bailleurs Organisation (nom, contact)	Gouvernance/ mode opératoire (structure, personnel)	Déploiement territorial et Domaine d’intervention	Evaluation des capacités (sur base d’ expériences ; si pertinent avec données chiffrées : volume traités, CA...)		Intérêts et fonctions potentiels dans un partenariat dans le nouveau projet	Plan de renforcement des capacités d’intervention pour être opérationnel
			Forces Opportunité	Faiblesses Contraintes		
<p><b>Cadre National Interprofessionnel de la Filière du Sésame)- CNIF- SESAME</b></p> <p>Moussa Kante Tel: 221 77 958 36 94 <a href="mailto:moussakante0908@gmail.com">moussakante0908@gmail.com</a></p>	Structure	<p>Dans les 14 régions du Sénégal,</p> <p>Objectifs : appuis intrants au près des producteurs et productrices (semences et engrais), aider les transformatrices à trouver des financements, recherche de partenaires pour des formations et aussi pendant la campagne de commercialisation</p>	<p>Force: Le CNIF-Sésame porte une masse très importantes d’adhérents plus de 100 organisations adhérentes dans la filière composée de différents maillons</p> <p>Opportunité: cette filière peut donner un bon rendement dans le pays concernant la culture du sésame</p>	<p>Faiblesse : la filière se confronte avec un grand problème de ressources financières pour bien pouvoir mener ses activités</p> <p>Les contraintes : on ne dispose pas des intrants (semences et engrais) ni des subventions pour appuyer les producteurs pendant la grande culture (saison des pluies)</p>	<p>S’impliquer pour l’accès rapide à des financements avec des conditions très apaisées</p> <p>faciliter l’obtention de matériels agricoles et intrants</p> <p>former chaque maillon pour une bonne gouvernance</p>	<p>Bénéficiaire des accompagnements en financements matériels agricole, moyens de déplacements, renforcement de capacités pour effectuer les formations</p>

Institution Projet/Bailleur Organisation (nom, contact)	Gouvernance mode opératoire (structure, personnel)	Déploiement territorial Domaine d’intervention	Evaluation des capacités (sur base d’ expériences ; si pertinent avec données chiffrées : volume traités, CA...)		Intérêts fonctions potentielles dans un partenariat dans le nouveau projet	Plan de renforcement des capacités d’intervention pour être opérationnel
			Forces Opportunité	Faiblesses Contraintes		
<p><b>Conseil Régional de la Jeunesse de Sédhiou</b></p> <p>President M. BAIIO +221 77 439 9903</p>	<p>Le Conseil National de la Jeunesse est un corps constitué de l’État. Il comprend des CRJ, CDJ, CAJ (arrondissement), CCJ au niveau des communes.</p> <p>Les associations de jeunes au niveau de la commune sont invitées à désigner des représentants au niveau du CCJ, puis les CCJ désignent les délégués aux CAJ et ainsi de suite.</p> <p>Le CNJ dispose d’un petit budget. Pas les CRJ et infra qui fonctionnent sur prestation de services aux projets.</p> <p>On peut reprocher au système d’être au service du Gouvernement et de servir de courroie de transmission</p> <p>Def. Jeunesse : 18-35 ans</p>	<p>Le CRJ se présente comme un intermédiaire clef pour le ciblage des jeunes pour les projets.</p> <p>⇒ Le CRJ sélectionne les jeunes pour le compte de projet avec précision et pertinence. Par exemple le CRJ sélectionne des jeunes pour suivre des formations/incubations en agriculture.</p> <p>Principal engagement : l’emploi des jeunes</p> <p>À Sédhiou, 67% de la population &lt;25 ans</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le réseau</li> <li>- La présence au niveau des institutions</li> <li>- CAFEJ : Comité d’Arrondissement en Faveur de l’Emploi des Jeunes =&gt; initiative des Agropole (info sur tous les projets et programmes intervenant sur l’arrondissement</li> <li>- DAC : Domaines Agricole Communautaires. Fruits du PRODAC les DAC sont des sorte de GIE agricoles tenus par des jeunes.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La faible représentativité</li> <li>- L’absence de moyen propre</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les sections de jeunes des OP peuvent être affiliées aux CRJ/CNJ</li> <li>- Appui pour informer sur les métiers de l’agriculture et des marches</li> <li>- Relais potentiel pour organiser des consultations sur et/ou avec la jeunesse (ex : accès au foncier pour les jeunes)</li> </ul> <p>NB : Le CRJ de Sédhiou dispose d’une convention avec Agri-Jeunes</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Hors sujet à ce stade</li> </ul>

Institution Projet/Bailleurs Organisation (nom, contact)	Gouvernance / mode opératoire (structure, personnel)	Déploiement territorial et Domaine d’intervention	Evaluation des capacités (sur base d’ expériences ; si pertinent avec données chiffrées : volume traités, CA...)		Intérêts et fonctions potentielles dans un partenariat dans le nouveau projet	Plan de renforcement des capacités d’intervention pour être opérationnel
			Forces Opportunité	Faiblesses Contraintes		
<p><b>Centre de Suivi Ecologique</b></p> <p>Professeur Cheikh Mbow <a href="mailto:mbow@cse.sn">mbow@cse.sn</a></p>	<p>Association d’utilité publique, placée sous la tutelle du ministère de l’Environnement, du Développement Durable et de la Transition Ecologique.</p> <p>personnalité morale qui lui confère une autonomie administrative et financière.</p> <p>gouvernance : Assemblée Générale dont le Ministère de tutelle assure la présidence ; Un Directeur Général, recruté par appel compétitif ; Un Directeur technique et un Directeur Administratif et Financier</p> <p>Staff : 43 dont 30 cadres (dont 10PhD) et une quinzaine de prestataires</p>	<p>Centre d’excellence dans le domaine de la production de données et d’informations par l’utilisation des technologies géospatiales, au Sénégal et dans la sous-région sur le changement climatique.</p> <p>Le Centre est le bras technique du Gouvernement dans la production de données de base et le suivi de l’état de l’environnement.</p> <p>Le CSE produit tous les cinq ans l’Annuaire sur l’Environnement et les Ressources Naturelles du Sénégal, et le Rapport sur l’Etat de l’Environnement au Sénégal.</p> <p>appuie la mise en œuvre de projets/programmes nationaux sur des thématiques variées : biodiversité et aires protégées, sécurité alimentaire, dégradation des terres, gestion foncière développement local, Système d’Information, évaluation environnementale, recherche-développement, etc.</p> <p>Dans le domaine du changement climatique, première institution au niveau mondial à être accréditée comme entité nationale de mise en œuvre par les Fonds multilatéraux de la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques : le Fonds d’Adaptation en 2010 et le Fonds Vert Climat (FVC) en 2015.</p> <p>certification ISO 9001 : 2015</p>	<p>-Stabilité des organes de gouvernance</p> <p>-Existence de mécanismes et d’outils de soutien et de supervision des organes de gouvernance</p> <p>-Un partenariat national et international dynamique et diversifié</p> <p>-Un leadership reconnu au niveau national et sous-régional en matière de production et de fourniture de données, d’information et de services environnementaux et géo spatiaux, et de finance climat</p> <p>- banque de données historiques de plus de 50 ans (mémoire institutionnelle nationale en la matière)</p> <p>-Entité de mise en œuvre de fonds climatiques (Fonds d’Adaptation et Fonds Vert Climat)</p> <p>-Portefeuille d’une quarantaine de projets et prestations de service avec un budget annuel de 2,5 et 3 milliards FCFA</p>	<p>-Fragilité du système de sécurisation des infrastructures et des données</p> <p>- Insuffisance des équipements dédiés au suivi environnemental (exemples : drones)</p> <p>Insuffisance de la contribution de l’Etat du Sénégal dans le budget ;</p>	<p>-Services de suivi de la résilience des écosystèmes, grâce aux technologies géospatiales, : le suivi dynamique de la croissance de la végétation ; Suivi dynamique de la dégradation de l’environnement ; des risques liés aux aléas climatiques et leurs impacts sur les systèmes agropastoraux.</p> <p>- Fourniture de services sur le nexus changements climatiques et souveraineté alimentaire</p> <p>- Fourniture de services sur la mobilisation des ressources liées aux instruments financiers liés à la Convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (Fonds d’Adaptation, Fonds Vert Climat), afin couvrir les besoins additionnels d’investissement du projet et des OP</p>	<p>Acquisition d’équipements dédiés au suivi des écosystèmes (exemples : drones, véhicules de terrain et autres)</p>

Institution Projet/Bailleurs Organisation (nom, contact)	Gouvernance mode opératoire (structure, personnel)	Déploiement territorial et Domaine d’intervention	Evaluation des capacités (sur base d’ expériences ; si pertinent avec données chiffrées : volume traités, CA...)		Intérêts fonctions potentielles dans un partenariat dans le nouveau projet	Plan de renforcement des capacités d’intervention pour être opérationnel
			Forces Opportunité	Faiblesses Contraintes		
<p><b>Comité de veille Citoyenne (CVC)</b></p> <p>Dramé (également maire adjoint de de Tonboronkoto) +221 77 418 4072</p>	<p>Une dizaine d’élus d’OP du territoire (plutôt leaders) et des points focaux couvrant le territoire</p> <p>Personnes volontaires (non élus)</p>	<p>Région de Kédougou sir les zone d’intervention du PADAER</p> <p>Assure l’organe de liaison entre le projet PADAER et les agriculteurs / bénéficiaires :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Information (entre paires) des conditions de mise en œuvre du projet, des conditions d’éligibilité, appui à la constitution de dossier</li> <li>2. Concertation avec les éventuels opérateurs de mise en œuvre pour s’assurer de la qualité des prestations</li> <li>3. Assure le suivi après exécution du projet pour les bénéficiaires (ex : surveillance des animaux livré par le projet, suivi des éventuels difficultés techniques)</li> <li>4. Assure le mécanisme de gestion des plaintes pour les agriculteurs du PADAER</li> </ol>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Original et efficace</li> <li>- Couvre le territoire</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Besoin d’indemnisation des membres du CVC qui sont bénévoles et utilisent leur véhicules et carte de téléphone</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Bonne confiance entre paire et avec le projet</li> <li>- Mérite d’être reproduit</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Ce même CVC pourrait être mobilisé sur d’autres programmes du territoire.</li> </ul>

Institution Projet/Bailleurs Organisation (nom, contact)	Gouvernance / mode opérateur (structure, personnel)	Déploiement territorial et Domaine d’interven- tion	Evaluation des capacités (sur base d’ expériences ; si pertinent avec données chiffrées : volume traités, CA...)		Intérêts fonctions potentielles dans un partenariat dans le nouveau projet	Plan de renforcement des capacités d’intervention pour être opérationnel
			Forces Opportunité	Faiblesses Contraintes		
<b>Direction de l’Agriculture du ministère de l’Agriculture , de la Souveraineté Alimentaire et de l’Elevage</b>	Institution Publique	National	Subvention des intrants par l’Etat Disponibilité d’un système de suivi des campagnes agricole Supervision de la production des produits agricole pour l’atteinte de souveraineté alimentaire Disponibilité de la base des données des OP multiplicateurs de semences, des opérateurs privés fournisseurs des intrants agricoles, des opérateurs privés stockeurs. Professionnaliser les OP avec la participation sur les campagnes agricoles La promotion des filères agricoles	Insuffisances des moyens avec la dispersion des interventions autour des programmes agricoles Manque de synergie autour de la Direction de l’Agriculture sur la professionnalisation et l’autonomisation des OP Non connexion des outils de suivi évaluation des projets et programmes sur les campagnes agricoles avec le système de la Direction l’Agriculture	Renforcer les moyens de la Direction de l’Agriculture en moyens avec une assistance technique pour relever et capitaliser les actions sur la souveraineté alimentaire Accompagner l’Etat sur l’opérationnalisati- on de la stratégie de souveraineté alimentaire afin d’atteindre les résultats d’ici 2028.	Capacité les techniciens de la DA sur la certification des semences Capacité les techniciens de la DA en suivi évaluation pour une meilleure capitalisation des Indicateurs sur la stratégie de la Souveraineté alimentaire Capacité les techniciens de la DA sur la question d’amélioration, restauration et de la fertilité des sols Renforcer la mise en œuvre de la réglementation régionale relative aux engrais notamment en améliorant les dispositifs nationaux de contrôle de la qualité des engrais Renforcer le comité national de contrôle de la qualité des engrais et fertilité des sols, directive de la CEDEAO

Institution Projet/Bailleurs Organisation (nom, contact)	Gouvernance mode opératoire (structure, personnel)	Déploiement territorial et Domaine d’intervention	Evaluation des capacités (sur base d’ expériences ; si pertinent avec données chiffrées : volume traités, CA...)		Intérêts fonctions potentielles dans un partenariat dans le nouveau projet	Plan de renforcement des capacités d’intervention pour être opérationnel
			Forces Opportunité	Faiblesses Contraintes		
<p><b>Division des Semences (DISEM) de la Direction de l’Agriculture</b></p> <p>MASAE 33 832 21 09</p>	Structure publique	Territoire national Contrôle et certification des semences	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Renforcement des capacités techniques des inspecteurs semenciers</li> <li>- Formation des techniciens d’encadrement (ANCAR, RESOPP,...)</li> <li>- Appui financier du suivi et de contrôle des semences</li> <li>- Mise en place de magasins de stockage</li> <li>- Accréditation ISTA du laboratoire national des semences</li> <li>- Achat d’unité mobile de triage et de conditionnement des semences</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Absence de moyens logistiques du service de contrôle</li> <li>- Insuffisance des magasins de stockage</li> <li>- Formation des laborantins d’analyse de la qualité des semences</li> <li>- Equipement des laboratoires régionaux d’analyse des semences</li> <li>- Insuffisance des unités mobiles de triage et de conditionnement des semences</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Appuyer la Division au suivi et au contrôle des parcelles de production de semences</li> <li>- Equiper la Division des semences en matériel bureautique et informatique</li> <li>- Digitalisation du système de gestion du contrôle et de la certification des semences</li> <li>- Renforcer l’ISRA pour la production des semences de prébase de qualité</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Formation des inspecteurs des semenciers et des échantillonneurs des lots de semences sur la réglementation semencière harmonisée de la CEDEAO et sur les techniques de contrôle des cultures de semences au champ ;</li> <li>- Formation des laborantins d’analyses des semences sur les méthodes internationales ISTA de contrôle de qualité des semences</li> <li>- Renforcer l’équipement des laboratoires régionaux en matériel d’analyse</li> <li>- Former les producteurs de semences et les techniciens d’encadrement sur les itinéraires techniques et de la réglementation semencière</li> </ul>

Institution Projet/Bailleurs Organisation (nom, contact)	Gouvernance mode opératoire (structure, personnel)	Déploiement territorial et Domaine d'intervention	Evaluation des capacités (sur base d'expériences ; si pertinent avec données chiffrées : volume traités, CA...)		Intérêts et fonctions potentielles dans un partenariat dans le nouveau projet	Plan de renforcement des capacités d'intervention pour être opérationnel
			Forces Opportunité	Faiblesses Contraintes		
<p><b>Direction Régionale de Développement Rural (DRDR) de Kaolack</b></p> <p>Tél 33 941 20 59 E-mail : <a href="mailto:drdrkaolack@gmail.com">drdrkaolack@gmail.com</a></p>	<p>Structure publique niveau opérationnel , personnel agents de l'Etat (Ingénieur Agronomes, Ingénieur des Travaux Agricoles, Techniciens Supérieurs,, Agents Techniques d'Agriculture, Techniciens Horticoles et Agents administratifs)</p> <p>Nombres d'agents : 2 Ingénieurs Agronomes 4 Ingénieurs des Travaux Agricoles 2 Techniciens supérieurs en agriculture 16 Agents Techniques de l'Agricultures 16 enquêteurs du dispositif des enquêtes agricoles de la DAPSA</p>	<p>Déploiement territorial (couvre les 3 départements de la région de Kaolack à savoir Kaolack, Nioro du Rip et Guinguénéo) dans le domaine du développement rural en général et de l'agriculture en particulier. La DRDR intervient dans la production végétale, le génie rural, les statistiques agricoles et la production animales</p>	<p>Depuis plus de vingt (20) ans, la DRDR a contribué à l'opérationnalisation des projets et programmes agricoles de l'Etat. A cet effet, elle a participé à la mise en œuvre des projets comme le Projet d'Appui aux Filières Agricoles (PAFA) et PAFA-E dans le suivi de la mise en place des intrants et semences, dans l'évaluation de la production (pose carré de rendement) élaboration des rapports d'activités trimestriel) le Projet d'Appui à la Résilience des Filières Agricoles, (PARFA) dans la coordination, Projet d'Appui Régional à l'Initiative pour l'Irrigation au Sahel (PARIIS), dans l'identification des sites potentiels et des bénéficiaires, dans es études Avants Projets Sommaires et Avant Projets détaillés des aménagements hydro-agricoles, le Projet Service des Entreprises du Mil (USDA/PSEM) dans la formation des vulgarisateurs, le suivi et évaluation des parcelles tests et dans l'animation des forums.</p>	<p>-Insuffisances des moyens logistiques et équipement bureautique -absences de protocoles ou convention claires liant ces projets et programmes avec la DRDR -formulation de projets et programmes top-down, qui se fait souvent avec le niveau central sans le niveau opérationnel d'où l'absence de partenariat.</p>	<p>-impliquer dès le départ le niveau opérationnel sur l'objectif et les résultats attendus du projet -définir les activités, les rôles et responsabilités des parties prenantes dans un programme technique et budget annuel avec des indicateurs clairs et précis ; -identifier avec les bénéficiaires les filières et créneaux potentiels et prioritaires ; -Assurer la supervision des études et réalisation des infrastructures de marchés via le rôle régalien dévolu de l'Etat en terme de maîtrise d'œuvre dans le domaine du génie rural.</p>	<p>-Appui en moyen logistique -appui en équipement bureautique, -prime de motivation des agents impliqués dans l'opérationnalisation.</p>




Institution Projet/Bailles Organisation (nom, contact)	Gouvernance / mode opérateur (structure, personnel)	Déploiement territorial et Domaine d'intervention	Evaluation des capacités (sur base d'expériences ; si pertinent avec données chiffrées : volume traités, CA...)		Intérêts et fonctions potentielles dans un partenariat dans le nouveau projet	Plan de renforcement des capacités d'intervention pour être opérationnel
			Forces Opportunité	Faiblesses Contraintes		
<b>FAO :</b> projet de renforcement de la Sec. Alimentaire... (GCP/SEN/069/G AF) - Terminé	Responsabilisation des OP dans la mise en œuvre des projets – Initiative MMI / GAFSP Equipe de projet (2 personnes) logée dans les bureaux de l'OP (Tambacounda) Partenariat avec ASPRODEB, CNCR, Action Aid dans la mise en œuvre	Département de Tambacounda (commune de Koussanar) – appui à la filrière <b>fonio</b> (bénéficiaire Fédération Yakaar Niali Wulli - - FYNWL)	Mise en place de plateforme de services géré par l'OP en 2022/2023 : 3 décortiqueuses de fonio (120 kg/h), 1 séchoir solaire GM (250 kg/jour) et 1 séchoir solaire PM Bussiness plan unité de transformation (élaboré avec l'appui d'ASPRODEB) disponible bonnes pratiques de transformation /groupe de femmes (formation ITA)	Gouvernance de l'OP Faible maîtrise de statistiques sur les membres et leurs performances Travail du sol par les femmes (accès aux services de labour)	Accès aux semences de fonio de qualité Appui au financement de la collecte de produits au niveau des membres (Unions) Accompagnement à la gestion optimale des unités de transformation	Production de semences certifiées Appui à la mise en marché de fonio transformés (relation avec les marchés de gros, hôpitaux, cantines, ..)
<b>FAO :</b> neutralité en matière de dégradation des terres (GCP/SEN/803/G FF) Période : 2022/2027	modalité opérationnelle de gestion des projets avec les partenaires (OPIM) Partenaires : ANCAR / CSE / FNDASP	Bassin arachidier (région de Fatick, Diourbel, Kaffrine et Tambacounda )	-	-	Restauration des terres pour les petits producteurs (12000 ha) Financement de sous projets (via le guichet du FNDASP) Formation aux bonnes pratiques d'adaptation au CC (approche Champ Ecole avec ANCAR)	
<b>FAO :</b> Accélérer l'adaptation en agriculture pour la sécurité alimentaire face aux changements climatiques» (SAGA2) - GCP/GLO/1159/G QC Période : 2023/2026	Protocole d'accord / OPIM	Niayes / Bassin arachidier	SAGA 1 : Outils d'aide à la décision au gouvernement de développer un Plan de mise en œuvre de la CDN et des Plans d'actions régionaux d'adaptation de l'agriculture et de l'élevage implication des OP (CNCR et autres) dans la mise à l'échelle de bonnes pratiques d'adaptation (CEP) recueil de bonnes pratiques agroécologiques réalisé		Partage d'information et de connaissance Capitalisation de bonnes pratiques pour une mise à l'échelle Formation de relais communautaires sur les bonnes pratiques d'adaptation	

Institution Projet/Bailleur Organisation (nom, contact)	Gouvernance / mode opératoire (structure, personnel)	Déploiement territorial et Domaine d'intervention	Evaluation des capacités (sur base d'expériences ; si pertinent avec données chiffrées : volume traités, CA...)		Intérêts fonctions potentielles dans un partenariat dans le nouveau projet	Plan renforcement des capacités d'intervention pour opérationnel
			Forces Opportunité	Faiblesses Contraintes		
<p><b>FEPROMAS (Fédération des Producteurs de Maïs du Saloum)</b></p> <p>Contact : 77 578 01 83 fepromas@yahoo.fr</p>	<p>Il s'agit d'une société coopérative.</p> <p>Sa gouvernance est inclusive</p> <p>7792 membres (8500 membres visés)</p> <p>un animateur épar réseau et un gestionnaire pour 2-3 réseaux</p> <p>Disponibilité d'une équipe d'appui technique composée d'un coordonnateur et son assistant, d'un responsable Administratif et Financier, de 05 gestionnaires base de données et de 25 animateurs locaux</p>	<p>L'organisation intervient dans le domaine de l'agriculture mais aussi dans la transformation</p> <p>Sa zone d'intervention est sur les trois régions de Kaolack, Fatick et Kaffrine</p> <p>Augmentation des rendements à 5T/ha (2T/ha en semences composite)</p> <p>Multiplication des semences locales</p> <p>1000 t de commercialisation</p> <p>1500 tonnes de commercialisé</p>	<p><input type="checkbox"/> Organisation modèle</p> <p>Agrément pour la multiplication de semences (maïs, mil, arachidier) leader de la chaîne de valeur maïs</p> <p><input type="checkbox"/> Production et Fourniture de semences de qualité aux producteurs</p> <p><input type="checkbox"/> Existence d'une base de données</p> <p><input type="checkbox"/> Dispose de manuel des Procédures administratives et comptables</p> <p><input type="checkbox"/> Dispose d'un siège construit sur fonds propres</p> <p><input type="checkbox"/> Adhésion des producteurs</p> <p><input type="checkbox"/> Régularité des prélèvements et cotisations des membres</p> <p><input type="checkbox"/> Crédibilité au niveau des institutions financières</p> <p><input type="checkbox"/> Confiance des fournisseurs d'intrants</p> <p><input type="checkbox"/> Fidélisation des clients</p> <p><input type="checkbox"/> Membre de l'interprofession maïs du Sénégal (présidence)</p> <p>mobilisation d'un crédit pour acheter les surplus pour faciliter la commercialisation chez les agro-industriels, les transformateurs, les boutiquiers, les minoteries, les commerçants</p> <p>dresser un cahier des charges pour les besoins des membres</p> <p>achat des semences de maïs par l'état</p>	<p><input type="checkbox"/> Manque de logement et bâtiment administratif (Bureaux, Salle de Conférence) au niveau du siège</p> <p><input type="checkbox"/> Insuffisance des machines Batteuses de Mil et de Maïs</p> <p><input type="checkbox"/> Manque d'unités de fabrication d'aliments de bétails et de volaille</p> <p><input type="checkbox"/> Manque d'unité de transformations des produits céréaliers moderne</p> <p><input type="checkbox"/> Absence de contrat de vente à terme à bon prix</p> <p><input type="checkbox"/> Insuffisance des crédits de commercialisations et retard dans la mise en place</p> <p><input type="checkbox"/> Insuffisance de Magasins de stockage de conservation de produits agricoles</p> <p><input type="checkbox"/> Absence de Magasins de conservation de semences</p>	<p><input type="checkbox"/> Renforcement de capacité sur les BPA, le changement climatique</p> <p><input type="checkbox"/> Vulgarisation de variétés hybrides à haut rendement</p> <p><input type="checkbox"/> Négociation des contrats de commercialisation avec les industriels</p> <p><input type="checkbox"/> Renforcement des moyens en intrants agricoles (semences et engrais) pour augmenter les bénéficiaires</p> <p><input type="checkbox"/> Mise en place d'un magasin (chambre froide) de conservation des semences pour le respect des normes</p> <p><input type="checkbox"/> Acquisition de 03 machines Batteuses de Maïs et 03 machines Batteuses de Mil</p> <p><input type="checkbox"/> Mise en place d'une unité de conditionnement des semences</p> <p>utilisation d'un</p>	<p><input type="checkbox"/> Former le staff technique sur la gestion administrative et financière</p> <p><input type="checkbox"/> Former les femmes sur les nouvelles technologies de transformation de céréale</p> <p><input type="checkbox"/> Renforcement de capacités des commissions de commercialisation sur la comptabilité des matières</p> <p><input type="checkbox"/> Former les producteurs sur les ITK de production des variétés hybride et leurs enjeux pour la souveraineté alimentaire</p> <p><input type="checkbox"/> Former les membres de la Collège des jeunes sur les outils (THINKCOOP et Start COOP) du BIT pour leur dynamique organisationnelle</p>

Institution Projet/Bailleurs Organisation (nom, contact)	Gouvernance / mode opérateur (structure, personnel)	Déploiement territorial et Domaine d'intervention	Evaluation des capacités (sur base d'expériences ; si pertinent avec données chiffrées : volume traités, CA...)		Intérêts et fonctions potentielles dans un partenariat dans le nouveau projet	Plan de renforcement des capacités d'intervention pour être opérationnel
			Forces Opportunité	Faiblesses Contraintes		
<p><b>Fonds National de Développement Agro-Sylvo-Pastoral FNDASP</b></p> <p><a href="https://fndasp.sn">https://fndasp.sn</a></p> <p>Placé sous la tutelle technique du ministère chargé de l'Agriculture et la tutelle financière du ministère chargé des Finances</p> <p>volonté politique (présidence, gouvernement) : par arrêté ministériel, le Directeur exécutif est désigné Responsable du programme 3 (financement) du ministère de l'agriculture dans le cadre de l'approche Budget-Programme.</p>	<p>institué par la loi d'orientation agro-sylvo-pastorale en son article 72 ; autonomie de gestion technique, administrative, et financière</p> <p>- statut d'association d'utilité publique à durée illimitée avec comme organes (i) le Comité de gestion (Etat, Collectivités territoriales, OP, Secteur privé et Société civile), (ii) la Direction exécutive dont tout le personnel est recruté par appel à candidatures et sur contrat d'objectifs aligné au contrat de performance du Fonds.</p> <p>- dispose d'un Plan stratégique (le 2<sup>ème</sup> 2023-2029), d'un manuel procédure administrative financière et comptable, d'un manuel d'exécution technique, d'un manuel de suivi-évaluation, de plan de communication stratégique, d'un plan de formation et de site web.</p>	<p>- financement, sur une base compétitive et contractuelle, des services agricoles (Recherche, Formation des OP, Conseil agricole et rural et Appui aux OP dont l'appui à la structuration et à la gouvernance des interprofessions</p> <p>- Le FNDASP finance les services agricoles des OP, Filières et Interprofessions du secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique de toutes les écologies du territoire national</p> <p>-siège social à Dakar. Depuis 2023, antenne à Kaolack, pour le projet 'Gunge Mbay' d'appui à l'Agropole Centre.</p>	<p>- Les comptes annuellement audités et certifiés sincères et sans réserve, par un cabinet indépendant agréé</p> <p>- Le FNDASP a réussi l'audit technique et organisationnel commandité par la FAO (micro-HACT pour être partenaire OPIM) et ENABEL (Cabinet MAZARS).</p> <p>- Partenariats:</p> <p>- Etat (dotation annuelle de 500 millions FCFA/an LDF) ;</p> <p>- UEMOA (525 millions FCFA) ayant permis la structuration des interprofessions riz (CIRIZ) et maïs (IMAÏS) ;</p> <p>- FIDA (250 millions FCFA) exécutés avec succès pour la capitalisation et gestion des connaissances des projets (FIDA et d'autres PTF) ;</p> <p>- Banque Mondiale (669 millions FCFA) diffusion de 700 chèvres rousses, 10 broyeurs fourragers ;</p> <p>- FAO (450 millions FCFA) projets de résilience climatique (RIPOSTES : 650 millions FCFA)</p> <p>- Union Européenne / ENABEL (2,6 milliards),</p> <p>- Interprofessions Tomate industrielle, Manioc, Maïs.</p>	<p>- Déficit de ressources financières allouées au FNDASP par l'Etat au regard de la forte demande des filières agro-sylvo-pastorales et halieutiques qui sollicitent le FNDASP pour la prise en charge de leurs projets et programmes en services agricoles ;</p> <p>- Faible structuration des OP et Filières en Interprofessions qui ne favorisent pas la parafiscalité pour ouvrir et abonder des comptes dédiés au sein du FNDASP qui est le Fonds des acteurs ruraux selon une justice de genre, l'inclusion sociale, l'équité territoriale et l'équidistance institutionnelle.</p> <p>- Déficit d'appropriation par certains partenaires techniques et financiers pour faire du FNDASP le guichet de financement des services agricoles</p> <p>- Tension budgétaire et financière au niveau de l'Etat et des PTF pour la gestion de financements dédiés aux services agricoles</p>	<p>- renforcement du positionnement fiduciaire et institutionnel du FNDASP dans sa fonction (i) de guichet financier des services agricoles conféré par la loi d'orientation agro-sylvo-pastorale et (ii) de guichet financier de la gestion durable des terres (GDT) et de la résilience tel que stipulé par le CNIS/GDT adopté en conseil interministériel</p> <p>- Valoriser l'expérience et l'expertise du FNDASP en termes de (i) référent méthodologique dans la structuration et la gouvernance des interprofessions, (ii) capitalisation et gestion des connaissances en mise à l'échelle, (iii) catalyseur d'arrangements institutionnels pour favoriser la mutualisation et l'additionnalité de ressource financière, la complémentarité et la synergie des rôles et responsabilités des parties prenantes</p>	<p>audit technique et organisationnel à commander auprès d'un cabinet agréé indépendant.</p> <p>les gaps à combler pour remplir sa mission stratégique et synergique de partenaire du FIDA</p> <p>à travers une convention de financement sur des activités convenues, budgétisées et planifiées d'accord parties.</p>

Institution Projet/Bailleurs Organisation (nom, contact)	Gouvernance mode opératoire (structure, personnel)	Déploiement territorial et Domaine d’intervention	Evaluation des capacités (sur base d’ expériences ; si pertinent avec données chiffrées : volume traités, CA...)		Intérêts fonctions potentielles dans un partenariat dans le nouveau projet	Plan de renforcement des capacités d’intervention pour être opérationnel
			Forces Opportunité	Faiblesses Contraintes		
<p><b>FONGS/ action paysanne (Fédération des organisations non gouvernementales du Sénégal)</b></p> <p>Abdou Aziz Badji ; SG Tél ; 77 657 55 20 <a href="mailto:abdouhbadji@gmail.com">abdouhbadji@gmail.com</a> Yaye Mbayang Touré , responsable Suivi évaluation Tel ; 775274374 <a href="mailto:yayembayang@yahoo.fr">yayembayang@yahoo.fr</a> <a href="http://www.fongs.sn">http://www.fongs.sn</a></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une assemblée générale de 150 membres et un Conseil d’Administration de 51 membres, tous élus par les associations de producteurs membres de FONGS</li> <li>• Une équipe technique de 20 membres composé d’ingénieurs agronomes, de spécialistes OP, de socio économistes, de spécialistes de gestion administrative et financière, sociologue, expert agro écologie , un expert financement rural et expert en formation et renforcement de capacité</li> </ul>	<p>Existence des coordinations régionales et un dispositif paysan d’appui et d’accompagnement</p> <p>Déploiement dans les 14 à la demande des membres et des partenaires publics et privés</p> <p>Accompagnement des OP dans la recherche de partenaires techniques et financiers et institutionnel avec les collectivités territoriales</p> <p>Renforcement de capacités organisationnelles, techniques et institutionnelles des OP</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Appui et accompagnement des OP dans la gouvernance (élaboration des manuels de procédures, des statuts et règlement intérieurs, mise en place d’un dispositif endogène d’appui et d’accompagnement )</li> <li>• Appui et accompagnement des OP pour le développement institutionnel et l’autonomie relative par les formations, le coaching, l’organisation d’échanges de bonne pratique entre OP, l’utilisation d’outils et d’approches participatives</li> <li>• Bonne capacités de connaissance et d’appui des EF en fonction de leur taux d’autonomie</li> <li>• Un dispositif d’appui et d’accompagnement au niveau des régions</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Coordination régionale au niveau des 11/14 régions administratives</li> <li>• Ressources humaines permanentes et disponibles mais très limités en terme de maillage territoriale</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Identification des besoins d’appui des EF vis-à-vis des OP</li> <li>• Diagnostic et renforcement institutionnel et organisationnel des OP</li> <li>• Accompagnement à l’autonomisation des OP via des formations, coaching, partage d’expérience,</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Convention de partenariat avec les partenaires de mise à œuvre</li> <li>• Mise à disposition très rapide des ressources</li> <li>• Gestion accès sur le Résultat (GAR)t</li> </ul>

Institution Projet/Bailleurs Organisation (nom, contact)	Gouvernance / mode opératoire (structure, personnel)	Déploiement territorial et Domaine d'intervention	Evaluation des capacités (sur base d'expériences ; si pertinent avec données chiffrées : volume traités, CA...)			Intérêts et fonctions potentielles dans un partenariat dans le nouveau projet	Plan de renforcement des capacités d'intervention pour être opérationnel		
			Forces Opportunité	Faiblesses Contraintes					
<p><b>Fonds d'Appui à la Stabulation (FONSTAB)</b></p> <p><b>Adresse :</b> MEPA/Sphères Ministérielles Ousmane Tanor Dieng de Diamniadio – Bâtiment C – 3ème étage - B.P. 6887 Dakar Etoile – Tél : 77 407 45 58 Email : <a href="mailto:fonstab@gmail.com">fonstab@gmail.com</a>; <a href="mailto:Boussogueye2014@gmail.com">Boussogueye2014@gmail.com</a>; <a href="mailto:fatdiopdiouf@yahoo.fr">fatdiopdiouf@yahoo.fr</a></p> <p><a href="https://www.fonstab.com">https://www.fonstab.com</a></p>	<p>Le FONSTAB est placé sous la tutelle technique du Ministère chargé de l'Elevage et la tutelle financière du Ministère chargé des Finances</p> <p>Existence d'organes de pilotage et de gestion du fonds institués par décret n° 2007-1353 fixant les règles d'organisation et de fonctionnement du FONSTAB ;</p> <p>Le Conseil d'Orientation ; · L'Unité de Coordination et de Gestion ; · Le Comité Technique d'Approbation.</p> <p>- Réforme du statut en cours pour rendre le fonds plus autonome</p>	<p>Tout le territoire national ; 3 bureaux zonaux (nord, centre et sud) ;</p> <p><b>Missions :</b> modernisation des filières animales à travers la facilitation de l'accès au crédit aux professionnels du secteur ;</p> <p><b>Domaine :</b> Financement de toutes les activités de production et de transformation d'élevage</p>	<b>Réalisation sur les 5 dernières années</b>			<p>-Manque d'autonomie administrative et de gestion financière du Fonds ;</p> <p>- Faiblesse des dotations allouées au FOSNTAB compte tenu de la forte demande ;</p> <p>-Manque de mobilité des agents dans le cadre de leurs interventions : déficit des moyens roulants, déficit de ressources humaines ;</p> <p>-Manque de visibilité du FONSTAB</p>	<p>-financement de projets d'élevage par une combinaison de plusieurs mécanismes (cofinancement, subvention);</p> <p>- synergie des actions ;</p> <p>-Gestion d'un fonds de soutien aux subventions de contrepartie;</p> <p>-Mise en place d'un fonds de crédit complémentaire au fonds de soutien;</p> <p>-Appui à l'insertion des jeunes et des femmes dans l'entrepreneuriat dans les chaînes de valeur animales à travers l'incubation ;</p>	<p>-mutation du fonstab vers une agence d'exécution (décret en cours de validation au secrétariat général du gouvernement) ; Elle permettra d'avoir :</p> <p>-la capacité juridique de nouer des partenariats de co-financement ;</p> <p>-une autonomie en matière de gestion budgétaire et en matière de passation des marchés ;</p> <p>- renforcement moyens roulants du FONSTAB pour mieux assurer les missions de suivi et d'encadrement : véhicules</p>	
			Année	Nbre de Projets	Montant financé				
			2019	118	221 675 101				
			2020	835	2 022 413 938				
			2021	961	1 994 824 022				
			2022	364	932 517 658				
			2023 30/09	216	771 890 121				
Total	2 494	5 943 320 840							
			<p>seul fonds dédié à l'élevage;</p> <p>Maîtrise des procédures d'élaboration et de sélection de projets sur les chaînes de valeur du secteur ;</p> <p>- existence d'une volonté au plus haut niveau de renforcer le FONSTAB-</p> <p>-Evolution positive des moyens financiers et humains ;</p> <p>-Capacité à développer des partenariats avec les institutions de financement (<i>Banques, SFD</i>) ;</p> <p>-Mise en place d'une ligne de crédit dédié aux innovations</p> <p>-Renforcement du volet d'incubation des jeunes depuis 2022</p> <p>-demande importante de produits animaux.</p>						

Institution Projet/Bailleurs Organisation (nom, contact)	Gouvernance / mode opérateur (structure, personnel)	Déploiement territorial Domaine d'intervention	Evaluation des capacités (sur base d' expériences ; si pertinent avec données chiffrées : volume traités, CA...)		Intérêts et fonctions potentielles dans un partenariat dans le nouveau projet	Plan de renforcement des capacités d'intervention pour être opérationnel
			Forces Opportunité	Faiblesses Contraintes		
<p><b>FORCES PAYSANNES</b></p> <p><b>Président</b> Aliou DIA</p> <p><b>Contacts</b> 77 633 99 50 78 590 64 80</p> <p><b>Email</b> <a href="mailto:Forcespaysannes@yahoo.fr">Forcespaysannes@yahoo.fr</a> <a href="mailto:Tamathsadji22@gmail.com">Tamathsadji22@gmail.com</a></p> <p><b>Siège social</b> : Dakar</p> 	<p>Forces Paysannes est une plateforme qui regroupe :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 275 organisations</li> <li>- 19 710 membres</li> </ul> <p><b>Sa structuration est ainsi définie</b></p> <p>L'assemblée générale, le bureau exécutif et 14 antennes régionaux</p> <p><b>Personnel</b></p> <p><b>Unité de Gestion des Projets</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>1-Coordonnateur</li> <li>1 Secrétaire</li> <li>1-Gestionnaire</li> <li>1-Chargé des projets et programme</li> <li>14 points focaux</li> <li>147 animateurs</li> </ul>	<p>Forces Paysannes intervient dans les 14 régions dont un fort ancrage dans les régions de Kaolack, Fatick, la zone de Niayes, Louga, Kaffrine, Matam, Thies Sedhiou, Ziguinchor, Tambacoounda et Saint Louis</p> <p>Le domaine d'intervention s'articule sur les activités agro-sylvo pastorales et halieutiques : Agriculture, Elevage et pêche et leurs chaînes de valeur.</p>	<p>Existence de personnel (technique, Financier et terrain)</p> <p>Existence de terre de culture</p> <p>Dynamisme de OP membres et producteurs</p> <p>Prise en compte du genre et inclusion sociale (femmes, jeunes et handicapés)</p>	<p>Insuffisance de matériels agricoles</p> <p>Absence de semences de qualités et adaptées aux conditions écologiques des zones</p> <p>Non maîtrise de l'eau</p> <p>Non Adaptation au changement climatique</p> <p>Dégradation des terres</p>	<p>identification, organisation, formation, accompagnement, appui conseil, facilitation et mise en marché ;</p> <p>Augmentation de la production ;</p> <p>Accès aux semences de qualité ;</p> <p>Insertion des jeunes et des femmes (entrepreneurs agricoles) ;</p> <p>Adaptation au changement climatique des producteurs ;</p> <p>Récupération des terres de culture ;</p> <p>Augmentation des revenus des producteurs</p>	<p>Formation sur les bonnes pratiques agricoles</p> <p>Formation en résilience climat</p> <p>Formation en techniques éprouvées de Gestion durable des Terres</p> <p>Formation utilisation des TIC sur la collecte des données agricoles</p> <p>Formation sur le e-conseil</p>

Institution Projet/Bailleur Organisation (nom, contact)	Gouvernance mode opératoire (structure, personnel)	Déploiement territorial et Domaine d’intervention	Evaluation des capacités (sur base d’ expériences ; si pertinent avec données chiffrées : volume traités, CA...)		Intérêts fonctions potentielles dans un partenariat dans le nouveau projet	Plan de renforcement des capacités d’intervention pour être opérationnel
			Forces Opportunité	Faiblesses Contraintes		
<b>Fédération régionale des associations des personnes en situation de handicap</b>	<p>Fédérations d’associations par type de handicap (malvoyant sourds et muet, lépreux, déficient moteur, déficient mentaux, ...) + associations/coopérative d’activités.</p> <p>Peu/pas de personnel : la fédération fonctionne avec ses membres (salariés ou bénévoles, nous ne savons pas)</p> <p>70% des Personnes en Situation de Handicap (PSH) sont des agriculteurs ou sont entretenues par des agriculteurs.</p>	<p>Région de Kolda. Implantation dans 21 communes avec 200 membres en moyenne (malgré les efforts, grande difficulté à recenser et tenir à jour le registre des personnes en situation de handicap).</p> <p>Domaine d’intervention très large : association handisport, coopérative Handicap, Agriculture et Développement, coopérative d’artisanat et confection, coopérative de production/commercialisation de charbon de bois (les personnes atteints par la lèpre).</p> <p>Très forte activité de plaidoyer pour l’insertion économique et professionnelle des PSH et lutter contre la mendicité</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Ressources humaines</li> <li>- Plaidoyer très opérationnel facilitant par exemple l’accès au foncier.</li> <li>- Forte priorité à la formation des PSH : alphabétisation, droit, formation professionnelle (mécanisation ; agriculture avec OIM pour emplois de saisonnier en Espagne)</li> <li>- Coop Handicap Agriculture &amp; Développement agréé pour produire et commercialiser des semences</li> <li>- Capacité de conception de projet/proposition d’activité, puis mobilisation des autorités et des financeurs (Même si fort taux d’échec par manque de financement)</li> <li>- Nombreux liens avec des projets (PASAER, FARM, USAID, ...)</li> <li>-</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 70% des PSH de la région ne sont pas scolarisées</li> <li>- Difficulté d’accès aux intrants (semences et engrais) et à la mécanisation (par manque de moyen) en lien avec les activités agricoles de la fédération</li> <li>-</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Proposition de projet PARSA (Projet d’Appui à la Résilience pour la Sécurité Alimentaire) : 12 zones de production sur Kolda dotées de 15 ha chacune par les communes + équipement en tracteur, poulailler, ferme aquacole, ...</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Besoin plus institutionnel pour mieux cibler les PSH de la région (recensement et mise à jour)</li> <li>- Besoin d’un siège plus spacieux</li> <li>-</li> </ul>

Institution Projet/Bailleur Organisation (nom, contact)	Gouvernance mode opératoire (structure, personnel)	Déploiement territorial et Domaine d'intervention	Evaluation des capacités (sur base d'expériences ; si pertinent avec données chiffrées : volume traités, CA...)		Intérêts fonctions potentielles dans un partenariat dans le nouveau projet	Plan de renforcement des capacités d'intervention pour être opérationnel
			Forces Opportunité	Faiblesses Contraintes		
<p><b>GIE Koba Club</b></p> <p>Senoumane Kananté +221 77 437 2424</p>	<p>15 GIE (localisés dans des villages) constitué en coopératives</p> <p>Les leaders sont des femmes « d'affaires » animées d'un fort esprit d'entreprises</p>	<p>Zone de Kédougou</p> <p>Transformation de céréales sèches (fonio, riz, maïs, farine améliorée) + produits locaux à forte valeur ajoutées (huile de cosmétique, jus, ...)</p> <p>Divers packaging selon les marchés locaux ou export.</p> <p>Dispose à la sortie de Kédougou d'un grand espace de transfo / stockage en cours de déploiement.</p> <p>En centre-ville, plus petits ateliers + magasin</p> <p>Un groupement dispose d'un magasin à Dakar</p>	<p>- Objective de service aux membres au-delà de la transfo (production, conservation, commercialisation):</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Formation</li> <li>- Échange</li> <li>- Appui</li> <li>- Souhaite investir dans d'autres matériels : Séchoir, Décortiqueuse, moissonneuse, tracteur, camion pour livraison</li> <li>- La coopératives à bénéficier de plusieurs partenariats efficaces (USAID, ANDA Tiers Monde) autour des céréales locales traditionnels, yc vers l'Italie</li> </ul>	<p>- Équipement : plusieurs machines sont en panne. La Coopérative peine à trouver les relais. L'identification des mécanicien/fabricant pose difficulté</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La constitution de la coopérative de GIE a été plus longue que prévue.</li> <li>- Le préfinancement des activités de transfo (achat des graines) pose difficulté =&gt; manque de trésorerie.</li> <li>- Des entreprises mieux établies achètent leur produit en vrac pour export (et font donc la marge)</li> </ul>	<p>- Experts du marchés des céréales locales. Pourraient être (sont peut-être déjà) des acteurs majeur du marché de Kédougou</p>	-



Institution Projet/Bail leurs Organisatio n (nom, contact)	Gouvernance / mode opérateur (structure, personnel)	Déploiement territorial et Domaine d’interventio n	Evaluation des capacités (sur base d’ expériences ; si pertinent avec données chiffrées : volume traités, CA...)		Intérêts et fonctions potentielles dans un partenariat dans le nouveau projet	Plan de renforcement des capacités d’intervention pour être opérationnel
			Forces Opportunité	Faiblesses Contraintes		
<p><b>GIPA de femmes transformatrices d’arachides et céréales de Taïba Niassene</b></p> <p>Contacts : Fatou Mai Niass Secrétaire Omar Keita conseiller (781069246)</p>	<p>GIPA créé en 2005 par 5 groupements isolés que le CCPA a aidé à fédérer</p> <p>GIPA membre de FEPROMAS et du CCPA</p> <p>Le GIPA est très regardant sur les nouvelles adhésions : être un GIE reconnu, dynamique et sérieux, mobiliser la part sociale calculée par le patrimoine/nombre de membres</p> <p>La cotisation annuelle se fait directement des membres individuels de chaque GIE au GIPA : 5000 ou 20kg d’arachide</p> <p>L’adhésion des membres au GIE est de 15.000</p> <p>AG annuelle rassemble tous les membres + partenaires (Mairie sous-préfecture etc.) et sert de plateforme d’information pour des nouvelles adhésions</p>	<p>GIPA composé de 201 femmes et doté de 2 unités de transformation pour l’arachide (huile et pâte d’arachide, savon) et les céréales (farines notamment composées pour un projet nutrition - mil, maïs sorgho niebe, couscous et divers produits locaux transformés)</p> <p>Fonctions du GIPA : transformation + stockage des semences et de la matière première</p>	<p>L’Unité a un processus de rémunération des femmes membres du GIPA à la journée pour le fonctionnement de l’Unité + fait des prestations</p> <p>Contrat annuel CNDN pour la farine infantile via FEPROMAS (2T/3 mois)</p> <p>Accès au crédit : crédit de commercialisation (compte IMSEC volume 2023 de 12 M CFA) + crédit de campagne via la Fepromas (LBA volume 2023 35 M CFA)</p> <p>Les GIE ont aussi des EPI internes (caisses à 3 clé)</p> <p>Le GIPA offre la possibilité d’étaler les frais d’adhésion de nouveaux GIE dans le temps</p> <p>Tous les produits ont le label FRA qui permet la commercialisation</p> <p>Grâce à un fonds d’un projet (UPDADI-LSGT) le GIPA peut faire des actions aux plus démunies : prêts sur 3 campagnes et former en AGR (transfo savons petit élevage ruminant)</p>	<p>Difficile accès aux terres familiales, même les hommes au sein des EF n’ont pas assez de terre et difficile de louer ailleurs (60-75.000 par saisons ; un privé dans la zone a acquis 200ha)</p> <p>L’emballage très couteux est une grande contrainte pour les produits transformés (2000f le bidon plastique pour l’huile, 44F l’unité pour le sachet plastique et pour le papier c’est plus cher et indisponible</p> <p>Problème de courant, pas de solaire dans l’unité</p> <p>Besoin de diminuer au maximum les couts de production pour avoir des produits transformés compétitifs (via des subventions à la production)</p> <p>Besoin de diversifier les AGR des femmes (embouche, volaille)</p> <p>Besoin de machine de triage</p>	<p>Ce GIPA peut être une organisation locomotive pour des interventions dans la zone pour passer à l’échelle la transformation des produits</p> <p>Ciblage spécifique réseau des femmes et des jeunes</p> <p>Coaching de ces femmes du GIPA vers des GIE nouveaux dans l’activité / plus faibles</p> <p>Participation de ce GIPA dans le ciblage de potentiels bénéficiaires dans la zone</p> <p>Potentiel projet Energie solaire IGREENFIN</p>	

Institution Projet/Bailleur Organisation (nom, contact)	Gouvernance / mode opérateur (structure, personnel)	Déploiement territorial et Domaine d'intervention	Evaluation des capacités (sur base d'expériences ; si pertinent avec données chiffrées : volume traités, CA...)		Intérêts et fonctions potentielles dans un partenariat dans le nouveau projet	Plan de renforcement des capacités d'intervention pour être opérationnel
			Forces Opportunité	Faiblesses Contraintes		
<p><b>Groupement des producteurs de Sésame de Koumpentoum (GPS)</b></p> <p>Président : El Mamadou Ndiaye +221 77 358 0891</p>	<p>Union de 38 groupements (qui a gardé le nom de GPS).</p> <p>Initié en 2009 pour le développement de la filière Sésame qui cherchait son marché national &amp; export.</p> <p>2500 mb, sur 2500 ha</p> <p>Dispose d'un Comité des jeunes (700 personnes) et d'une CUMA en développement (construction hangar sur fonds propre + tracteur 80 ch + remorque + offset subventionné à 70%).</p> <p>Nbx groupements féminins qui aspirent au maraichage (équipement d'irrigation, clôture) et à la transfo (machine) pour avoir une activité complète à l'année.</p> <p>Locaux + entrepôt neuf (soutien PADAER).</p> <p>L'accès au foncier semble assez aisé.</p>	<p>Rdt : 4t/ha en maïs semence hybride, 2,5t/ha semence locale</p> <p>1,7t/ha de sésame (2,5t/ha avec fertilisation organique des éleveurs)</p> <p>0,75t/ha d'arachide décortiquée</p> <p>Rotation : maïs / Arachide/Sésame</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Un président entrepreneur qui teste et innove.</li> <li>- Soutien du PADAER et ANCAR</li> <li>- Foncier assez facilement disponible avec peu de pression d'adventices</li> <li>- Des Assurances sont contractées pas les membres du groupement</li> <li>- L'accès à la terre pour les femmes est gouverné par les hommes</li> <li>- Charge de travail des femmes qui s'organisent avec leur grandes filles pour garder les plus jeunes ou tenir la maison.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Changement climatique : irrégularité des pluies</li> <li>- les consignes météo ne sont pas assez précis</li> <li>- Des assurances sont contractées par les producteurs (climat, ravageur, pluie) mais sans bien savoir ce qui est effectivement couvert =&gt; déception lors des sinistres qui ne sont reconnus au niveau territorial uniquement (sinistre reconnu pour une zone donnée).</li> <li>- Le revenu agricole est à 90% généré par les 6 mois d'activité l'hivernage</li> <li>- Malgré la reconnaissance de l'intérêt des fumures organiques, et le constat de la fatigue des sols, le focus reste sur les intrants chimique (subventionnés et plus facilement accessible).</li> <li>- Manque de matière organique pour produire son compost</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- OP de production dynamique qui sait innover en se positionnant sur une céréale d'exportation</li> <li>- Partenaire intéressant pour la C1, mais déjà aidé et mobilisé par le PADAER</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Besoin d'appui en technique agro-écologique</li> <li>- Intéressées par le maraichage et la transformation</li> </ul>

Institution Projet/Bailleur Organisation (nom, contact)	Gouvernance / mode opérateur (structure, personnel)	Déploiement territorial et Domaine d'intervention	Evaluation des capacités (sur base d' expériences ; si pertinent avec données chiffrées : volume traités, CA...)		Intérêts fonctions potentielles dans un partenariat dans le nouveau projet
			Forces Opportunité	Faiblesses Contraintes	
<p><b>GRET</b></p> <p>Floriane THOUILLOT <a href="mailto:thouillot@gret.org">thouillot@gret.org</a></p> <p>Iba mar Faye <a href="mailto:faye.senegal@gret.org">faye.senegal@gret.org</a></p> <p>Siege a Dakar</p>	<p>ONG International dans le bassin avec les organisations de producteurs qui les accompagnent sur des sujets liés à l'agroécologie au niveau des parcelles et dans la gestion du territoire. plans de gestion de l'agroécologie, de la nutrition, du changement de comportements , ainsi que des paysages et des ressources naturelles. capacité d'accompagner les organisations pour qu'elles acquièrent elles-mêmes ces compétences, dispose de flottes de véhicules.</p>	<p>Ils disposent de bureaux à Thies, Matam, Louga, à Dakar intervenant dans le bassin arachidier, ainsi que des bureaux à Casamance et Tambacounda.</p> <p>Ils emploient 60 salariés et ont réalisé 41 projets avec des budgets pouvant aller jusqu'à 3 millions, bien qu'ils n'aient pas de gros financements pour le moment. Ils disposent d'équipements et d'une gestion financière solide.</p> <p>Ils ont également un bon réseau de consultants experts mobilisables.</p> <p>Leur assistance technique travaille en collaboration directe avec le ministère et ils disposent d'un bureau d'études opérationnel</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Très professionnelle et avec beaucoup de différents experts</li> <li>• Expertise sur la partie gestion de l'eau et assignement au niveau du ministère de l'assainissement à Dakar.</li> <li>• Sur la planification territoriale</li> <li>• solide réseau de consultants experts mobilisables. assistance technique en direct avec le ministère et bureau d'études fonctionnel.</li> </ul> <p>Ils collaborent avec les acteurs publics sur la formation professionnelle, en partenariat avec toutes les collectivités territoriales et les services déconcentrés. Chaque préfet organise une réunion tous les trois mois.</p> <p>conventions avec les universités, les ministères, les formations professionnelles et techniques, ainsi que sur la gestion forestière, l'élevage et le lait. convention avec la DGPR pour les accompagner. Ils travaillent également avec les structures de microfinances.</p> <p>Ils participent à un groupe de travail sur la transition agroécologique avec Agrisud et AVSF. Ils ont également collaboré avec l'IRD.</p> <p>impliqués dans le comité PAFAO sur le marché et l'agriculture familiale, et ont travaillé sur les PSG au Togo et au Bénin en maraîchage. Ils ont également travaillé avec PAFA sur un guide de bonnes pratiques, visant à l'étendre jusqu'à la production de farine.</p> <p>une concertation interprofessionnelle dans le nord, notamment sur la filière lait, l'accès aux services et la structuration. Ils ont également établi un cadre de concertation territoriale et interprofessionnelle, impliquant des ONG, des coopératives et des structures de professionnalisation, avec un accent sur la transformation des exploitations familiales dans leur globalité.</p> <p>des aspects de nutrition, notamment avec les cantines scolaires et le maraîchage. Ils ont réalisé beaucoup de travail sur la qualité de l'eau souterraine, l'économie de l'eau et la gouvernance.</p> <p>parcelles de démonstration regroupant 10 à 15 agriculteurs pour partager des connaissances. Ils sont également impliqués dans la mécanisation photovoltaïque et solaire, la formation des jeunes, l'irrigation solaire, les séchoirs solaires et l'accompagnement des artisans pour le matériel agricole.</p> <p>L'amélioration technique des conseils d'exploitation familiale et accompagnent les organisations de producteurs dans leur mise en place et leur suivi. Ils collaborent également avec Enabel et le Gret sur des projets visant à récupérer les eaux pluviales pour la gestion des inondations et leur utilisation en agriculture.</p>	<p>Pas relevé cout élevé</p>	

Institution Projet/Bailleurs Organisation (nom, contact)	Gouvernance mode opératoire (structure, personnel)	Déploiement territorial et Domaine d’intervention	Evaluation des capacités (sur base d’ expériences ; si pertinent avec données chiffrées : volume traités, CA...)		Intérêts fonctions potentielles dans un partenariat dans le nouveau projet	Plan de renforcement des capacités d’intervention pour être opérationnel
			Forces Opportunité	Faiblesses Contraintes		
<p><b>Ex Ministère de l’Elevage et des Productions animales (MEPA)</b></p> <p>Sphère Ministérielle Ousmane Tanor de Diamniadio, Bâtiment C. ; Standard: 33 859 06 30 SP Ministre: 33 859 06 31 SP Cabinet: 33 859 06 32 SP SG: 33 859 06 33</p>	<p>1 Secrétariat général, 1 cabinet, 5 directions nationales, 14 Services régionaux de l’Elevage et des Productions animales, 46 Services départementaux, 287 Postes vétérinaires, 1 Fonds d’Appui à la Stabulation, 1 Haras national</p>	<p>Services d’élevage présents au niveau central, déconcentré (région, département arrondissement ) Domaines d’intervention : élevage, transformation des produits animaux, la santé animale et la santé publique vétérinaire , pastoralisme, réglementation en lien avec l’élevage.</p>	<p>secteur prioritaire ; Existence de documents de politique d’élevage et de textes réglementaires diversifiés ; fort partenariat avec les Organisations professionnelles d’Elevage, le secteur privé et la société civile ; Bon maillage du territoire par les services d’élevage ; Disponibilité d’une Stratégie nationale de Souveraineté alimentaire Disponibilité des données du premier recensement national de l’Elevage réalisé au Sénégal ; Expérience dans la mise en œuvre de partenariat technique et financier : Banque mondiale, FIDA, BAD, BID, BOAD, FAO, USAID ; Volets élevage des projets multisectoriels réussissent mieux et ont un impact généralement plus important ; Existence d’une journée nationale dédiée à l’Elevage</p>	<p>Vétusté des locaux abritant les services déconcentrés ; Manque de mobilité des agents dans le cadre de leurs interventions : déficit des moyens roulants, déficit de ressources humaines ; Insuffisance des investissements publics et privés compte tenu des potentialités du secteur ; Peu de visibilité du MEPA du à un déficit de communication sur les réalisations du secteur ; Faible capitalisation des résultats de la recherche.</p>	<p>Intérêts : ce projet pourra contribuer à la souveraineté alimentaire notamment en produits animaux qui est une priorité du Sénégal. Ce projet aussi peut permettre de booster l’emploi des jeunes pour diminuer la migration. Fonctions potentielles : institutionnelles, agences d’exécution</p>	<p>Renforcement moyens roulants des services d’élevag e : véhicules, bus, motocyclettes Renforcement des moyens humains : recrutement spécifique Renforcement en matériel informatique, imprimantes et ogiciels Construction/Réh abilitation des locaux abritant les services d’élevage, Mise en œuvre du plan de formation pluriannuel des agents du MEPA 2023-2027</p>

Institution Projet/Bailleurs Organisation (contact)	Gouvernance / mode opérateur (structure, personnel)	Déploiement territorial et Domaine d'intervention	Evaluation des capacités (sur base d'expériences ; si pertinent avec données chiffrées : volume traités, CA...)		Intérêts et fonctions potentielles dans un partenariat dans le nouveau projet	Plan de renforcement des capacités d'intervention pour être opérationnel
			Forces Opportunité	Faiblesses Contraintes		
<p><b>MOUVEMENT SENÉGALAIS POUR LE DEVELOPPEMENT (MSD)</b></p> <p>Siège Social : Villa N° 55 Cité Lobatt Fall Pikine Tel : +221 338330303 Mail : <a href="mailto:msdsenegal@hotmail.com">msdsenegal@hotmail.com</a> Site internet : <a href="http://www.msdsenegal.com">www.msdsenegal.com</a></p>	<p>Plateforme paysanne hybride créée le 15 Septembre 2004</p> <p>Récépissé N°011745MINT/DAGAT/ AS</p> <p>Les instances :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-L'Assemblée Générale</li> <li>-Le Bureau Exécutif National (B. E. N)</li> <li>-Les Bureaux Régionaux Départementaux</li> <li>-Les Bureaux Départementaux</li> <li>-Les Cellules</li> </ul> <p>Le B.E.N est ainsi composé de:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>1 Président</li> <li>13 Vice-présidents</li> <li>1 Secrétaire Général</li> <li>2 Secrétaires Généraux Adjoints</li> <li>1 Trésorier Général</li> <li>2 Trésoriers Généraux Adjoints</li> <li>1 Directeur des Opérations Chargé des programmes</li> <li>10 Présidents de commission sous- sectorielles</li> <li>1 Bureau d'Appui Technique</li> </ul>	<p>Le MSD est composé d'organisations de producteurs + personnes physiques qui s'activent dans l'agriculture, l'élevage, la pêche, la foresterie, la transformation de produits agricoles, le commerce, l'artisanat rural.</p> <p>présent dans les 14 régions appuie/accompag ne les OP par des programmes de développement agro-sylvo- pastoral et halieutique :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• renforcement de la collaboration Etat, Société civile et le Mouvement Paysan Sénégalais</li> <li>• Recherche &amp; développement de partenariat pour la modernisation des EF</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• fait partie des 5 plateformes paysannes reconnues par l'Etat du Sénégal ;</li> <li>• plus de 300 000 membres sur tout le territoire ;</li> <li>• participe à tous les processus de contribution des OP à l'élaboration des politiques publiques (PNIA1, PRACAS, PNIASAN, etc.), au suivi, à la veille et au plaidoyer (RCSA, CNAF, Directives Volontaires pour l'AF, etc.)</li> <li>• commissions Jeunes et Femmes très dynamiques</li> <li>• partenaire de mise en œuvre dans le Projet AgriJeunes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• diversité d'acteurs-membres au nombre élevé et aux besoins différents et parfois concurrents ;</li> <li>• des responsables à la base peu formés aux nouveaux enjeux du développement rural ;</li> <li>• une insuffisance des ressources humaines qualifiées, et financières face aux énormes besoins de fonctionnement du MSD et d'accompagnement des membres.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Intérêts : Dans le cadre de la mise en œuvre des contrats de performance depuis 2021 en partenariat avec le Projet AgriJeunes, l'exploitation de la base de données des idées de projet des jeunes a permis de répertorier des activités à fort potentiel de création de richesses et d'emplois rémunérateurs.</li> <li>• La mise en place d'un programme de soutien 3FA (Formalisation, Formation, Financement et Accompagnement) au profit des jeunes, en adéquation avec ces activités ciblées, permet de créer des emplois, de développer les territoires et de faire un grand pas de l'objectif national de souveraineté alimentaire.</li> <li>• Fonctions potentielles : La possibilité, pour le Projet, de valoriser les mécanismes d'encadrement et de formation, développés par le MSD, pour prendre en charge l'élaboration des études de projets et le renforcement de capacités des jeunes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Appui à l'équipement et au fonctionnement des bureaux ;</li> <li>• Formation des membres des bureaux régionaux et départementaux : à évaluer et interpréter les besoins et saisir les occasions qui se présentent ;</li> <li>• Evaluer les besoins de formation des membres de MSD en leadership stratégique et élaborer des modules de formation en conséquence ;</li> <li>• Renforcement de capacité des femmes et des jeunes et des exploitations familiales membres du MSD en production sur toute la chaîne de valeurs</li> </ul>

Institution Projet/Bailleurs Organisation (nom, contact)	Gouvernance mode opératoire (structure, personnel)	Déploiement territorial et Domaine d’intervention	Evaluation des capacités (sur base d’ expériences ; si pertinent avec données chiffrées : volume traités, CA...)		Intérêts fonctions potentielles dans un partenariat dans le nouveau projet	Plan de renforcement des capacités d’intervention pour être opérationnel
			Forces Opportunité	Faiblesses Contraintes		
<p><b>RESOPP (Réseau des Organisations Paysannes et Pastorales du Sénégal),</b></p> <p>Unions de coopératives</p> <p>Ablaye NDOUR Responsable Technique</p> <p><a href="http://www.resopp-sn.org">www.resopp-sn.org</a></p> <p>Une dynamique féminine, plage d’expression des femmes et un collègue des jeunes</p>	<p>37 unités coopératives avec une mutuelle d’épargne et de crédit</p> <p>47 564 membres</p> <p>piloté par un conseil d’administration composé de 13 membres élus par l’assemblée des délégués provenant des coopératives- membres.</p> <p>siège à Thiès</p> <p>Direction d’Appui Technique (DAT) qui assure pour les coopératives- membres des services d’appui technique, de contrôle ainsi que de coordination des activités d’approvisionnement et de commercialisation groupés.</p>	<p>10 régions administratives, 12 départements</p> <p>Domaines : Agriculture, Elevage, Formation, microfinance, Foresterie, Transformation</p> <p>Dispositif technique opérationnel de 134 agents techniques (techniciens agricoles, gestionnaires etc)</p>	<p>Couplage de services techniques et financiers par le systèmes (encadrement, intrants, achats des surplus, vente de produits et crédits financiers et formation etc.)</p> <p>Moyenne des achats : 887 345 000 FCFA</p> <p>Ventes annuelles d’intrants et produits agricoles; 903 560 000 Fcfa</p> <p>Encours crédit : 1 024 000 000 fcfa</p> <p>Production de semences certifiées : 1490 TONNES/an</p> <p>Mise en place de 11 périmètres maraichers pour les femmes</p> <p>Accompagnement de 435 jeunes à l’entrepreneuriat rurales ;</p> <p>Formation certifiant et à la carte des jeunes et des femmes « métier agricole » ;</p> <p>37 magasins de stockages</p> <p>Un centre de formation et 2 fermes écoles.</p>	<p>Difficile à satisfaire les besoins des 47 000 membres ;</p> <p>Capacités d’adaptation aux marchés (concurrence accrue des entrepreneurs individuels, privés), innovations ;</p> <p>Limite dans le déploiement du modèle RESOPP dans d’autres zones (demande d’adhésion d’organisation paysannes à l’étude) ;</p> <p>Accès aux financements à coûts moindre ;</p>	<p>Mobilisation communautaires ;</p> <p>Coordination d’activités opérationnelles (terrain) avec les exploitations agricoles qui sont membres des coopératives et autres types ;</p> <p>Durabilité des services, professionnalisme : Enrôlement des petits exploitants agricoles au sein des associations (types coopératives et autres) ;</p> <p>Offre de services agricoles aux exploitations et accompagnement des femmes et des jeunes à l’entrepreneuriat ;</p> <p>Mise à l’échelle du modèle de services agricoles (intrants, formation, finance, informations climatiques, accompagnement technique, achat de production) ;</p> <p>Mise en place de fermes pour jeunes et femmes.</p>	<p>Renforcement du dispositif technique du réseau ;</p> <p>Elargir le réseau avec la mise en place de coopératives à Kolda, Diourbel, Matam ;</p> <p>Accompagnement sur la contractualisation ;</p> <p>Capacitation sur les nouveaux défis liés à la valorisation des produits agricoles (marché concurrentiel, transformation etc), la digitalisation des services agricoles ;</p> <p>Mise en place d’infrastructures de stockage pour étouffer les activités avec les récépissés d’entrepôts,</p>

Institution Projet/Bailleurs Organisation (nom, contact)	Gouvernance mode opératoire (structure, personnel)	Déploiement territorial et Domaine d’intervention	Evaluation des capacités (sur base d’ expériences ; si pertinent avec données chiffrées : volume traités, CA...)		Intérêts fonctions potentielles dans un partenariat dans le nouveau projet	Plan de renforcement des capacités d’intervention pour être opérationnel
			Forces Opportunité	Faiblesses Contraintes		
<b>Réseau National des Coopératives des Producteurs de Semences (RNCPS)</b>	Coopérative avec d’organes fonctionnels et une équipe technique composée 8 directeurs et gestionnaires de base de données, 2 techniciens ATA et 122 animateurs (observateurs)	8 Régions du Sénégal  domaine de la multiplication de semences	Membership en nette augmentation;  Expérience de la contractualisation et de la mise en marché collectif des produits agricoles;  Expérience dans l’achat groupé d’intrants agricoles.  Partenariat fructueux avec ASPRODEB dans le cadre du Projet Facilité UE cofinancé par le FIDA	Accès au financement limité;  Insuffisance et/ou inexistence de semences de pré- Base,  Concurrence des "bana-bana"	Multiplication et approvisionnement en semences de mil et de sorgho	Les formations périodiques, Atelier de mise à niveau de certaines technologies nouvelles  Accès aux semences de pré- base

## **PARTIE VI : Checklist passation de marché**



## **PARTIE VII : Checklist gestion financière**

## Senegal

---

### Support to Food Sovereignty Program

### Project Design Report

### Annex 10: Integrated Project Risk Matrix

Mission Dates: 15/04/2024 au 29/04/2024

Document Date: 14/08/2024

Project No. 2000004098

Report No. 6893-SN

West and Central Africa Division  
Programme Management Department



## Overall Summary

<b>Risk Category / Subcategory</b>	<b>Inherent risk</b>	<b>Residual risk</b>
<b>Country Context</b>	<b>Substantial</b>	<b>Substantial</b>
<i>Fragility and Security</i>	<i>Substantial</i>	<i>Substantial</i>
<i>Macroeconomic</i>	<i>Substantial</i>	<i>Substantial</i>
<i>Governance</i>	<i>Substantial</i>	<i>Substantial</i>
<i>Political Commitment</i>	<i>Moderate</i>	<i>Moderate</i>
<b>Sector Strategies and Policies</b>	<b>Moderate</b>	<b>Moderate</b>
<i>Policy Development and Implementation</i>	<i>Moderate</i>	<i>Moderate</i>
<i>Policy alignment</i>	<i>Low</i>	<i>Low</i>
<b>Environment and Climate Context</b>	<b>Substantial</b>	<b>Substantial</b>
<i>Project vulnerability to climate change impacts</i>	<i>Substantial</i>	<i>Substantial</i>
<i>Project vulnerability to environmental conditions</i>	<i>Substantial</i>	<i>Substantial</i>
<b>Project Scope</b>	<b>Moderate</b>	<b>Moderate</b>
<i>Technical Soundness</i>	<i>Moderate</i>	<i>Moderate</i>
<i>Project Relevance</i>	<i>Moderate</i>	<i>Moderate</i>
<b>Institutional Capacity for Implementation and Sustainability</b>	<b>Substantial</b>	<b>Substantial</b>
<i>Monitoring and Evaluation Arrangements</i>	<i>Moderate</i>	<i>Moderate</i>
<i>Implementation Arrangements</i>	<i>Substantial</i>	<i>Substantial</i>
<b>Project Financial Management</b>	<b>Substantial</b>	<b>Substantial</b>
<i>Project External Audit</i>	<i>Substantial</i>	<i>Substantial</i>
<i>Project Accounting and Financial Reporting</i>	<i>Substantial</i>	<i>Substantial</i>
<i>Project Internal Controls</i>	<i>Substantial</i>	<i>Substantial</i>
<i>Project Funds Flow/Disbursement Arrangements</i>	<i>Substantial</i>	<i>Substantial</i>
<i>Project Budgeting</i>	<i>Substantial</i>	<i>Substantial</i>
<i>Project Organization and Staffing</i>	<i>Substantial</i>	<i>Substantial</i>
<b>Project Procurement</b>	<b>Substantial</b>	<b>Substantial</b>
<i>A.1 Legal, Regulatory and Policy Framework</i>	<i>Substantial</i>	<i>Substantial</i>
<i>A.2 Institutional Framework and Management Capacity</i>	<i>Substantial</i>	<i>Substantial</i>
<i>A.3 Accountability, Integrity and Transparency of the Public Procurement System</i>	<i>Substantial</i>	<i>Substantial</i>
<i>A.4 Public Procurement Operations and Market Practices.</i>	<i>Substantial</i>	<i>Substantial</i>
<i>B.1 Assessment of Project Complexity</i>	<i>Moderate</i>	<i>Moderate</i>
<i>B.2 Assesment of Implementing Agency Capacity</i>	<i>Moderate</i>	<i>Moderate</i>
<i>Project Procurement Overall</i>	<i>Substantial</i>	<i>Substantial</i>
<b>Environment, Social and Climate Impact</b>	<b>Substantial</b>	<b>Substantial</b>
<i>Vulnerability of target populations and ecosystems to climate variability and hazards</i>	<i>Substantial</i>	<i>Substantial</i>
<i>Greenhouse Gas Emissions</i>	<i>Moderate</i>	<i>Moderate</i>
<i>Physical and Economic Resettlement</i>	<i>Moderate</i>	<i>Moderate</i>
<i>Community health, safety and security</i>	<i>Moderate</i>	<i>Moderate</i>
<i>Labour and Working Conditions</i>	<i>Moderate</i>	<i>Moderate</i>

<b>Risk Category / Subcategory</b>	<b>Inherent risk</b>	<b>Residual risk</b>
<i>Indigenous People</i>	<i>Low</i>	<i>Low</i>
<i>Cultural Heritage</i>	<i>Low</i>	<i>Low</i>
<i>Resource Efficiency and Pollution Prevention</i>	<i>Substantial</i>	<i>Substantial</i>
<i>Biodiversity Conservation</i>	<i>Low</i>	<i>Low</i>
<b>Stakeholders</b>	<b>Moderate</b>	<b>Moderate</b>
<i>Stakeholder Grievances</i>	<i>Moderate</i>	<i>Moderate</i>
<i>Stakeholder Engagement/Coordination</i>	<i>Moderate</i>	<i>Moderate</i>
<b>Overall</b>	<b>Substantial</b>	<b>Substantial</b>

<b>Country Context</b>	<b>Substantial</b>	<b>Substantial</b>
<b>Fragility and Security</b>	<b>Substantial</b>	<b>Substantial</b>
<p><b>Risk:</b></p> <p>Senegal, although not directly in a war situation, shares its borders with Mali in its eastern regions. The country hosts refugee camps and populations fleeing Mali, whose economic vulnerability is accentuated by the impact of the war in Ukraine. The good management of Senegal's recent elections confirmed the independence and robustness of the country's electoral management and judicial bodies.</p>	Substantial	Substantial
<p><b>Mitigations:</b></p> <p>At the project level, no specific mitigation measures are currently being considered. The programme will adopt a robust targeting strategy designed to strengthen the livelihoods of the most disadvantaged rural groups, including smallholder farmers, poor households, unemployed youth, women and female-headed households, with the aim of maintaining community unity. Alignment of the new Governments' orientations with PASS' objectives to reach out more directly the smallholder farmers with agricultural subsidies will more probably strengthen the social cohesion in the communities</p>		
<b>Macroeconomic</b>	<b>Substantial</b>	<b>Substantial</b>
<p><b>Risk:</b></p> <p>The protracted conflict in Ukraine could lead to inflationary pressures, undermine Senegal's fiscal space, and restrict access to public services, leading to discontent. Senegal is also affected by insecurity in the subregion, increased social and geopolitical tensions, as well as tighter financing conditions at the international and regional levels. At the project levels, prices fluctuations on the territorial markets may discourage producers to increase their production beyond their needs. Agricultural inputs prices may increase and affect the productivity of the family farms ;</p>	Substantial	Substantial
<p><b>Mitigations:</b></p> <p>The project activities are in line with the Senegalese government's National Food Sovereignty Strategy, which aims to encourage local production and regional trade to reduce the agricultural sector's dependence on external economic fluctuations. In addition, the project provides economic incentives, such as matching grants, to producers to encourage them to adopt agroecological and climate-resilient practices, thereby reducing their dependence on chemical inputs whose prices can be highly volatile. The PASS encourages the production of traditional dry cereals whose demand remains high whatever the trends of international cereal markets ; short circuits outlets will also be supported to promote a basket of outlets less depending on a single value chain potentially impacted by macroeconomic context.</p>		
<b>Governance</b>	<b>Substantial</b>	<b>Substantial</b>

<p><b>Risk:</b></p> <p>In 2022, Senegal has a moderate level of corruption risk, with a corruption perception index of 43 points according to Transparency International (down 10 points compared to 2021), placing it in 72nd position out of 180 countries (compared to 67th position in 2018). According to the World Bank's Country Policy and Institutional Assessment (CPIA) 2021, Senegal is considered a good reformer, scoring 3.7 (unchanged from the previous year), well above the regional score of 3.0. However, there are gaps in structural policies, particularly in the financial sector, rated 3.</p>	Substantial	Substantial
<p><b>Mitigations:</b></p> <p>In collaboration with the implementing agencies, the project will undertake various critical studies and proceed with the competitive recruitment of key personnel essential, either from within the Ministry or from the market to establish the effective Project Management Unit (PMU) before the effective date of project inception. The programme will leverage other ongoing IFAD projects to address risks associated with governance issues and potential misappropriation of funds.</p>		
<p><b>Political Commitment</b></p>	<b>Moderate</b>	<b>Moderate</b>
<p><b>Risk:</b></p> <p>The new President who was elected by a large popular support, has nominated a proactive development-oriented government with a strong commitment of the new leadership at the head of the Ministry of Agriculture, Food Sovereignty and Livestock (MASAE) that confirmed (i) that Food Sovereignty is a top priority in the agenda of his Ministry, and (ii) his renewed interest in the PASS operation. Minister in charge of agriculture to support food sovereignty is also in charge of enhancing the role of farmers organisations through the development of cooperatives. The contributions of the Ministry during design showed their ownership and high expectations for delivery.</p>	Moderate	Moderate
<p><b>Mitigations:</b></p> <p>As the collaboration between IFAD country team and the new leadership at the MASAE is starting, the IFAD country team will establish some regular lines of exchanges to discuss with Government of Senegal (GoS) on the PASS design process and also more broadly on the IFAD-GoS overall partnership and the specific areas where IFAD support can be instrumental. This has already started in the area of support to farmers' organizations / cooperatives where MASAE has already engaged with IFAD.</p>		
<p><b>Sector Strategies and Policies</b></p>	<b>Moderate</b>	<b>Moderate</b>
<p><b>Policy Development and Implementation</b></p>	<b>Moderate</b>	<b>Moderate</b>
<p><b>Risk:</b></p> <p>The risk related to sectoral strategies and policies relates to the implementation of key reforms to support food sovereignty as the promotion of agricultural cooperatives, access to irrigating farming for youth, and the promotion of dry cereals farming as a substitution to cereal importation. With the new Government,, there is appetite at a high level to develop these reforms and policies, that is also reflected in the civil society organizations and other public and private actors to be active in proposing contributions and reflexions.</p>	Moderate	Moderate
<p><b>Mitigations:</b></p> <p>Continued support to these key elements of the programme as part of the policy dialogue between IFAD and the Government of Senegal will help mitigate this risk. IFAD will proactively follow up on several areas where PASS (and other on-going IFAD funded initiatives) can support GoS policy reform processes; as for PASS some key topics were pre-identified during the design: access to land; the agro-ecological transition of family farms; role of FOs to connect local production to local/national public purchase of food; cross-border trade in agricultural products within the framework of ECOWAS, etc.</p>		

<b>Policy alignment</b>	<b>Low</b>	<b>Low</b>
<p><b>Risk:</b></p> <p>As mentioned in the Background section, the operation is fully aligned with the PES, following the Dakar 2 Summit held in January 2023, on the 'Pact' on Food Sovereignty and Resilience including a plan for priority investments to increase food production and achieve food sovereignty over the next five years (2024-2028) and confirmed by the new government who took over after recent presidential elections.</p>	Low	Low
<p><b>Mitigations:</b></p> <p>The PASS will build on implemented activities to draw lessons and produce policy notes to feed the ministry's policy on food sovereignty.</p>		
<b>Environment and Climate Context</b>	<b>Substantial</b>	<b>Substantial</b>
<b>Project vulnerability to climate change impacts</b>	<b>Substantial</b>	<b>Substantial</b>
<p><b>Risk:</b></p> <p>Analysis of the current climatic context in Senegal, and specifically in the PASS-Senegal eco-geographical zones, is marked by a clear deterioration in climatic parameters as a result of the negative effects of climate change. Senegal's ND-GAIN index for 2023 is 41.5, placing the country 137th in the World. Senegal ranks as the 37th most vulnerable country and the 126th least prepared to face the challenges of climate change. This indicates that Senegal has great urgency to act on climate change, but limited capacity to adapt and implement solutions. These scores also show the need for investment and innovation to improve Senegal's climate resilience, while highlighting critical areas requiring priority attention.</p> <p>With their focus on agriculture, PASS activities are highly sensitive to the effects of climate change. Market facilities and rural feeder roads may also be affected by higher temperatures (storage and market conditions) and more intense rainfall (rural road).</p>	Substantial	Substantial
<p><b>Mitigations:</b></p> <p>The aim of the project is to strengthen the resilience of family farmers and ecosystems and to support adaptation options (water access and irrigation, agroecological practices, agroecosystem restoration and management, selection of traditional cereals and seed adapted to climate).</p> <p>Feeder roads and market facilities will be designed according to the weather conditions forecast for the next 10/20 years.</p>		
<b>Project vulnerability to environmental conditions</b>	<b>Substantial</b>	<b>Substantial</b>
<p><b>Risk:</b></p> <p>The project area is characterized by rather fragile ecosystems: degraded forest and plant cover, associated to biodiversity loss; salinisation and acidification of the land, especially Saloum and Middle Casamance; recurrent bush fires in agro-sylvopastoral areas causing significant damage to wildlife habitats, ecosystem services and natural resources; low water availability for various ecosystem uses. All these combined factors can affect the project and mainly its component 1 orient to production of agricultural goods. As a spillover effect, low production can also affect component 2 dedicated to agricultural market which could not have sufficient production to sell.</p>	Substantial	Substantial

<p><b>Mitigations:</b></p> <p>Component 1 has been designed to adopt at local level, an integrated approach of water and soil management based on community approach, setting local rules for long terms natural resources management. A specific focus is put on water resources mobilisation for irrigation with a specific attention to community management of the resource and infrastructure and smart irrigation practices. The subcomponent dedicated to support for the transition and sustainable intensification of family farms will help farmers in adopting more resilience practices. In particular, activities linked to seed sovereignty will contribute to access to traditional cereals adapted to local conditions and to the dissemination of their use.</p>		
<p><b>Project Scope</b></p>	<b>Moderate</b>	<b>Moderate</b>
<p><b>Technical Soundness</b></p>	<b>Moderate</b>	<b>Moderate</b>
<p><b>Risk:</b></p> <p>Technical risk can be linked to (i) multi-area facilitation and approach in the territories, linked to agroecological transition support that is not only focusing on one crop or activity, but on agricultural diversification and integration of landscape and natural resource management in agricultural development; (ii) new approach of social facilitation around market infrastructure prior to civil works is accepted in principle but needs to be well rolled out during implementation;</p>	Moderate	Moderate
<p><b>Mitigations:</b></p> <p>Mitigation measures will include (i) several preliminary studies undertaken with use of the PMI managed FARM P3 facility and FIPS resources to inform the technical start-up of the PASS ; (ii) identification of technically qualified implementing partners during the design that will be strategic partners for implementation of quality activities; (iii) similar type of IFAD funded projects in WCA region with territorial market approach will help PASS by feeding lessons learned; (iv) adapted coordination mechanisms facilitated by the fact that the PMU is set within the Ministry and led by a High level public servant (Director level). It is also to be noted that a real demand of the actors met during the design on the need to upgrade and strengthen the territorial markets (backed also with existing experiences from farmers' organizations or local communes) is confirming the technical overall soundness and relevance of the PASS. Finally, a robust strategy for stakeholder engagement and close collaboration with other relevant ministries and development actors will also be put in place.</p>		
<p><b>Project Relevance</b></p>	<b>Moderate</b>	<b>Moderate</b>
<p><b>Risk:</b></p> <p>In 2023, Senegal approved a national cross-sectoral food sovereignty strategy whose overall objective is to improve the country's food self-sufficiency, and thus reduce the country's dependence on food imports and improve its resilience to various shocks. The objective of the strategy is to ensure sustainable food and nutrition security for the Senegalese population, to develop better resilience in the face of various hazards, and to boost economic and social development by 2035. The approach of the strategy is to develop a food and nutrition policy for sufficient quality production, so as to avoid recourse to food imports as much as possible. This production must be accessible to the population and conform to economic, social and cultural standards while respecting the environment. The PASS aligns with the National Food Sovereignty Strategy. The potential risk identified is in the technical itineraries and the approach (e.g. agroecological approach) for the promotion of this food sovereignty which may vary according to the teams in the ministry.</p>	Moderate	Moderate



<p><b>Mitigations:</b></p> <p>Work carried out before and during the design of the project aims to properly identify and document the benefits as well as comparisons of agroecological technical itineraries and conventional agriculture. This will be done through the pilot work of the EFA+ Economic and Financial Analysis, which will present and analyse investment options. In addition, backstopping work will also be carried out on cases identified by the various technical partners in Senegal, which could provide additional technical information.</p>		
<p><b>Institutional Capacity for Implementation and Sustainability</b></p>	<p><b>Substantial</b></p>	<p><b>Substantial</b></p>
<p><b>Monitoring and Evaluation Arrangements</b></p>	<p><b>Moderate</b></p>	<p><b>Moderate</b></p>
<p><b>Risk:</b></p> <p>The implementation of past projects have delivered a set of lessons with regard to M&amp;E, in particular the risk for the PMU M&amp;E system to be fully disconnected to public M&amp;E systems and also to implementing partners' M&amp;E processes and initiatives that could be strategically supported to inform public policies' orientations.</p>	<p>Moderate</p>	<p>Moderate</p>
<p><b>Mitigations:</b></p> <p>Lessons learned from other projects have guided the design of PASS in a number of ways. The PASS monitoring and evaluation (M&amp;E) system will include both IFAD's core results indicators and project-specific outcome indicators. The PMU will have dedicated M&amp;E staff responsible for developing a robust and easy-to-update system aligned with IFAD's Business Results Management System (ORMS). Baseline studies will be carried out at the design stage to collect sex-disaggregated data on project indicators, thus ensuring the continuous collection of disaggregated data during implementation. Integration of key partners' own M&amp;E systems and tools will be a key value added of the PASS in order to strengthen existing processes pursuing the same objective as PASS (for example the "Observatory of Family farm" that is the internal tool developed by FONGs to monitor and support family farmers and local FOs in line with their food and nutritional security level). The PMU, fully integrated in MASAE, will directly contribute to strengthen the capacities of the ministry staff to ensure a continuity of the service delivery and instil new dynamics in the institutionalisation of the monitoring and evaluation processes of the food sovereignty strategy incorporating PASS outcomes. With regard to the financial management of the project - budgeting, cash flows, internal controls, accounting, financial reporting – will be externalised to accounting firm competitively recruited a digitalised system will be set up to import financial reports in order to allow the on-time production of physical and financial monitoring dashboards, for external audit and procurement, appropriate arrangements will be put in place in accordance with best practices and lessons learned.</p>		
<p><b>Implementation Arrangements</b></p>	<p><b>Substantial</b></p>	<p><b>Substantial</b></p>
<p><b>Risk:</b></p> <p>Although the client has some capacity and experience in managing IFAD-funded projects, weaknesses remain in the areas of financial management (FM) and procurement management (PM) as well as the lack of coherence between AWPB and implemented activities. In particular, the lack of clear accountability, defined responsibilities and delegation of authority for public procurement decisions is a significant risk. The different levels of management that are still under discussion can lead to delays. .</p>	<p>Substantial</p>	<p>Substantial</p>
<p><b>Mitigations:</b></p> <p>A strong, experienced team that is aware of these multi-layered management risks in advance will be integrated into the project. The requirements for the implementation of adequate fiduciary arrangements has been defined during the preparation of the project. This will include the adoption of a financial, accounting, disbursement and procurement manual, the externalisation of the accounting system in line with IFAD's financial management requirements, the conduct of annual internal and external financial audits, the recruitment of competent fiduciary staff, and capacity building through customized training and supervision.</p>		

<b>Project Financial Management</b>	<b>Substantial</b>	<b>Substantial</b>
<b>Project External Audit</b>	<b>Substantial</b>	<b>Substantial</b>
<p><b>Risk:</b></p> <p>Sur un projet antérieur au Sénégal, les TDR d'audit externe ont été modifiés après l'ANO du FIDA et le rapport d'audit externe a été rejeté. Des rapports d'audit précédents ont été rejetés par FIDA pour des erreurs matérielles d'éligibilité des dépenses.</p>	Substantial	Substantial
<p><b>Mitigations:</b></p> <p>La Cellule d'Appui aux Projets (CAP) du Ministère de l'économie, du Plan et de la Coopération (MEPC) aura un rôle limité au processus de sélection des auditeurs et à la signature des contrats mais n'interviendra pas dans la distribution des rapports financiers et d'audit vers FIDA et les autres co-financeurs du projet. Les montants déclarés inéligibles doivent être remboursés et les états financiers doivent être corrigés.</p>		
<b>Project Accounting and Financial Reporting</b>	<b>Substantial</b>	<b>Substantial</b>
<p><b>Risk:</b></p> <p>Les projets ont eu des difficultés significatives dans la préparation des IFR et des états financiers annuels acceptables au FIDA. Le besoin d'un logiciel de gestion comptable moderne et permettant la saisie en ligne à distance. La différence de traitement comptable qui génère des différences entre SYSCOHADA et IFRS dans le compte de résultat et le Bilan.</p>	Substantial	Substantial
<p><b>Mitigations:</b></p> <p>Le paramétrage immédiat du système de gestion comptable pour la production automatique des rapports financiers annuels et intermédiaires (IFR). L'achat et le paramétrage d'un logiciel de gestion comptable.</p>		
<b>Project Internal Controls</b>	<b>Substantial</b>	<b>Substantial</b>
<p><b>Risk:</b></p> <p>L'auditeur interne n'a pas fait preuve d'indépendance et les rapports d'audit interne ont été insatisfaisants. Les anciennes équipes des projets au Sénégal n'ont pas fait preuve d'indépendance et d'autonomie de gestion.</p>	Substantial	Substantial
<p><b>Mitigations:</b></p> <p>La sélection d'un nouveau auditeur interne sur la base des TDR non-objectées par FIDA. Le sujet sera adressé au moment de l'atelier de démarrage et à chaque mission de supervision.</p>		
<b>Project Funds Flow/Disbursement Arrangements</b>	<b>Substantial</b>	<b>Substantial</b>
<p><b>Risk:</b></p> <p>Le financement par des multiples bailleurs des fonds complexifie le suivi, les écritures comptables et les rapports financiers. L'utilisation des paiements directs n'est plus acceptable au FIDA.</p>	Substantial	Substantial
<p><b>Mitigations:</b></p> <p>Paramétrage exact et complet du système de gestion comptable. Suppression de la méthode de paiement direct de la Lettre à l'Emprunteur et du Manuel des Procédures.</p>		
<b>Project Budgeting</b>	<b>Substantial</b>	<b>Substantial</b>

<p><b>Risk:</b></p> <p>Le suivie budgétaire par les Partenaires d'Implémentation est difficile a cause des compétences technique disponibles dans leurs équipes.</p>	Substantial	Substantial
<p><b>Mitigations:</b></p> <p>Le sujet sera adresse au moment de l'atelier de démarrage et a chaque mission de supervision.</p>		
<b>Project Organization and Staffing</b>	<b>Substantial</b>	<b>Substantial</b>
<p><b>Risk:</b></p> <p>Les anciennes équipes des projets au Sénégal n'ont pas fait preuve d'autonomie et indépendance de gestion. Le recrutement du RAF sur un projet antérieur n'as pas obtenu l'ANO de FIDA.</p>	Substantial	Substantial
<p><b>Mitigations:</b></p> <p>Recrutement transparent et sur base compétitive du personnel clé du projet. Processus d'évaluation annuel formel avant l'ANO de FIDA pour l'extension du contrat de travail.</p>		
<b>Project Procurement</b>	<b>Substantial</b>	<b>Substantial</b>
<b>A.1 Legal, Regulatory and Policy Framework</b>	<b>Substantial</b>	<b>Substantial</b>
<p><b>Risk:</b></p> <p>L'évaluation globale des résultats consolidés pour le pilier 1 donne un résultat global situé à un niveau substantiel</p> <p>Il existe une Loi portant code de marches publics et délégations de service public et des textes réglementaires relatifs aux marchés publics. Il s'agit entre autres du Décret portant organisation et fonctionnement de la Direction Générale des Marchés Publics, le Decret portant organisation et fonctionnement de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, etc. Ces réglementations sont dépassées par rapport aux exigences du FIDA (PESEC, etc.).</p>	Substantial	Substantial
<p><b>Mitigations:</b></p> <p>Mettre en œuvre toutes les recommandations ci-dessus afin de circonscrire les risques et améliorer le niveau global par rapport à la conformité. En particulier, les projets doivent respecter les obligations des directives du FIDA "Directives pour la passation des marchés relatifs aux projets" dans ce domaine et utiliser les dispositions du Guide de passation des marchés du FIDA.</p> <p>o Le projet doit respecter les obligations des directives du FIDA "Directives pour la passation des marchés relatifs aux projets" dans ce domaine et utiliser les dispositions du Guide de passation des marchés du FIDA.</p> <p>o S'assurer qu'au niveau du projet le public a accès aux informations relatives à la passation des marchés initiée à son niveau. Par exemple, en publiant sur le web site du projet (Publication d'un avis général de passation des marchés, publication systématiques des avis d'appel d'offres par les canaux appropriés et une publication des résultats par les mêmes canaux)</p>		
<b>A.2 Institutional Framework and Management Capacity</b>	<b>Substantial</b>	<b>Substantial</b>

<p><b>Risk:</b></p> <p>L'évaluation globale des résultats consolidés du pilier 2 est évalué à Substantiel. Les articles 56 et 87 disposent des conditions de publication des opportunités de marchés et des avis d'attribution sur le Portail officiel des marchés publics et dans au moins un journal quotidien de grande diffusion. La pratique de publication des informations dans les médias de large diffusion (support papier et/ou électronique) est respectée dans une large mesure par les autorités contractantes.</p> <p>Le critère (b) est satisfait. Le Portail des Marchés publics du Sénégal (<a href="http://www.marchespublics.sn">www.marchespublics.sn</a>), dont l'accès est libre fournit des informations actualisées sur les marchés publics.</p>	Substantial	Substantial
<p><b>Mitigations:</b></p> <p>Mettre en œuvre l'ensemble des recommandations ci-dessus pour améliorer le niveau global de conformité par rapport au critère 2. Particulièrement, au niveau du projet, s'assurer de l'utilisation des instruments du FIDA (politique pour la lutte contre la corruption, etc.) pour atténuer ce risque au niveau du projet.</p>		
<p><b>A.3 Accountability, Integrity and Transparency of the Public Procurement System</b></p>	<b>Substantial</b>	<b>Substantial</b>
<p><b>Risk:</b></p> <p>L'évaluation globale des résultats consolidés pour le pilier 3 est à un niveau substantiel</p>	Substantial	Substantial
<p><b>Mitigations:</b></p> <p>Mettre en œuvre l'intégralité des recommandations ci-dessus pour améliorer le niveau global du critère 3.</p>		
<p><b>A.4 Public Procurement Operations and Market Practices.</b></p>	<b>Substantial</b>	<b>Substantial</b>
<p><b>Risk:</b></p> <p>L'évaluation globale des résultats consolidés pour le pilier 4 donne un niveau substantiel.</p> <p>Niveau de perception de corruption élevé dû aux interventions encore limitées des différentes institutions en charge de la mise en œuvre de la stratégie de lutte contre la corruption et entraînant l'augmentation des pratiques non- conformes aux règles de l'art.</p>	Substantial	Substantial
<p><b>Mitigations:</b></p> <p>Mettre en œuvre toutes les recommandations ci-dessus pour améliorer le critère 4</p> <p>Au niveau du projet, s'assurer de l'utilisation des instruments du FIDA (politique pour la lutte contre la corruption, etc.) pour atténuer ce risque au niveau du projet. Réaliser des campagnes de sensibilisation et de formation sur la Politique du FIDA en matière de prévention de la fraude et de la corruption dans le cadre de ses activités et opérations pour tous les acteurs concernés par la PM (Equipe du projet, Administration, Partenaires, Prestataires, etc.)</p> <p>Mettre au niveau des contrats du personnels du projet des clauses spécifiques en cas de manquement sur l'éthique. S'assurer que tous les documents utilisés sur la passation de marchés contiennent des clauses très claires sur la politique du FIDA en matière de prévention de la fraude et de la corruption dans le cadre de ses activités et opérations</p>		

<b>B.1 Assessment of Project Complexity</b>	<b>Moderate</b>	<b>Moderate</b>
<p><b>Risk:</b></p> <p>La zone d'intervention du Projet couvre partiellement les régions du bassin arachidier élargi au Sénégal oriental et à la Haute Casamance (couvrant partiellement les régions de Diourbel, Fatick, Kaolack, Kafrine, Kedougou, Kolda, Louga, Matam, Sediou, Tambacounda). Le projet ne présente pas de complexité particulière.</p>	Moderate	Moderate
<p><b>Mitigations:</b></p> <p>S'assurer de la prise en compte des expériences des partenaires dans la mise en œuvre</p>		
<b>B.2 Assessment of Implementing Agency Capacity</b>	<b>Moderate</b>	<b>Moderate</b>
<p><b>Risk:</b></p> <p>L'évaluation globale du critère est modérée. Les principaux risques relevés concernent la gestion des contrats. Cet aspect devrait bien être détaillé dans le Manuel du Projet.</p>	Moderate	Moderate
<p><b>Mitigations:</b></p> <p>Mettre en œuvre les ajustements proposés. Prendre en compte la gestion détaillée des contrats dans le Manuel du Projet.</p>		
<b>Project Procurement Overall</b>	<b>Substantial</b>	<b>Substantial</b>
<p><b>Risk:</b></p> <p>L'équipe du projet n'est pas encore mise en place. Le recrutement du personnel en charge de la passation des marchés dans le respect des qualifications requises et la prise en charge par le Manuel du projet des procédures préalablement identifiées comme à risque, peuvent contribuer à atténuer le risque attaché à la Partie B. Le risque concernant le critère 2 est évalué comme modéré. Les dispositions seront prises pour s'assurer de capacités adéquates du personnel à recruter. Compte tenu de l'expérience des projets en cours et de la pratique des autorités contractantes, la gestion des contrats et la conservation des dossiers connaissent souvent des insuffisances.</p>	Substantial	Substantial
<p><b>Mitigations:</b></p> <p>Le système sénégalais de passation des marchés est conforme aux directives de l'UEMOA et substantiellement conforme aux normes internationales. À l'instar des projets FIDA en cours, la réglementation nationale qui est conforme aux Directives du FIDA sera appliquée pour les acquisitions du projet. Les procédures de contestations et de recours sont également conformes aux bonnes pratiques internationalement reconnues. Mettre en œuvre les recommandations, notamment en prévoyant dans le Manuel des dispositions claires pour la gestion des contrats et la conservation des dossiers de marchés.</p>		
<b>Environment, Social and Climate Impact</b>	<b>Substantial</b>	<b>Substantial</b>
<b>Vulnerability of target populations and ecosystems to climate variability and hazards</b>	<b>Substantial</b>	<b>Substantial</b>
<p><b>Risk:</b></p> <p>Most of the project implementation area exposes farmers to unfavorable soil conditions (low organic matter and subject to erosion and desertification processes) as well as restrictions on water availability (quality and quantity), which can affect the productive activities supported by the project. Some traditional practices such as clear-cutting, the use of fire to clear pastures, accentuate the negative effects of any environmental restrictions on project activities.</p>	Substantial	Substantial

<p><b>Mitigations:</b></p> <p>To mitigate these risks, measures to adapt to environmental conditions will be implemented. These measures include the promotion of crop- livestock integration with species that are better adapted or resilient to climate shocks, the promotion of management practices that promote soil and water conservation, as well as the training of producers in the implementation and management of these agroecological systems. These project activities contribute to mitigating the residual environmental risk.</p> <p>Other measures: Strengthening climate change knowledge and skills and disseminate climate information services to smallholder farmers; Use of climate-resilient infrastructure (e.g. storage facilities).</p>		
<p><b>Greenhouse Gas Emissions</b></p>	<b>Moderate</b>	<b>Moderate</b>
<p><b>Risk:</b></p> <p>The project is not likely to result in significant greenhouse gas emissions. The growth of local agricultural markets will generate economic activity that emits larger quantities of greenhouse gases.</p>	Moderate	Moderate
<p><b>Mitigations:</b></p> <p>The project is not likely to result in significant greenhouse gas emissions. The proposed natural resource restoration and conservation activities, support both adaptation and mitigation of emissions. The limited activities related to livestock will lead to avoid emissions compared to a without project scenario thanks to better animal feed and health. The improvement of market facilities will contribute to reduce useless emissions from trucks.</p> <p>Storage facilities will be developed with alternative solutions for cooling systems. Investments supported by C1 and C2 will use renewable energy.</p> <p>The aim of the project is to strengthen food sovereignty and thus contribute to reducing the intensity of global food imports into Senegal.</p>		
<p><b>Physical and Economic Resettlement</b></p>	<b>Moderate</b>	<b>Moderate</b>
<p><b>Risk:</b></p> <p>The project undertakes not to promote activities that result in the resettlement of smallholder farmers and the local population. The construction of infrastructure provided for by the project, such as water infrastructure and market rehabilitation, will be carried out on sites identified by the communities through highly participatory community development processes, accepted by the government, and in consultation with local authorities. The project will work to strengthen land tenure security, working through these same processes.</p>	Moderate	Moderate
<p><b>Mitigations:</b></p> <p>With regard to the risks associated with land tenure and access to irrigated land, consultations involving the most vulnerable should be organised, including women and young people, in a conflict-sensitive manner, in full accordance with the requirements of FPIC (free, prior and informed consent) principles,.</p>		
<p><b>Community health, safety and security</b></p>	<b>Moderate</b>	<b>Moderate</b>
<p><b>Risk:</b></p> <p>The growth of market activities may lead to increased flows of people with associated health risks such as HIV AIDS and other sexually contagious diseases. The rehabilitation of runways and markets and the construction of water catchment works may lead to the storage of small quantities of fuel oil. The influx of people during construction work, but above all at market places, generates employment and rural development opportunities that may indirectly lead to new pressures on women and risks of gender-based violence or sexual exploitation. The rehabilitation of rural tracks and the revitalisation of markets could generate an increase in traffic, the consequences of which will remain limited given the improvements to these infrastructures.</p>	Moderate	Moderate

<p><b>Mitigations:</b></p> <p>The use of GALS+, which includes both men and women in household decision-making discussions, offers an opportunity to change knowledge, attitudes and practices within households with regard to gender equality, while simultaneously reinforcing positive changes with regard to nutrition and climate adaptation. In addition, women's voice and leadership in farmers' organisations will be strengthened, both in women-only groups and in mixed groups.</p> <p>The new market infrastructures will be covered by a ten-year guarantee to prevent the risk of poor workmanship. The recruitment of market surveillance and security staff is a prerequisite for the success of the commercial dynamics, in order to secure stocks at night. Placed under the responsibility of the local authorities, these staff will be local, unarmed and integrated into the population.</p>		
<p><b>Labour and Working Conditions</b></p>	<p><b>Moderate</b></p>	<p><b>Moderate</b></p>
<p><b>Risk:</b></p> <p>Sustainable intensification of agricultural production and local management of natural resources (component 1) may lead to an increase in the workload, particularly for women and young people. Child labour is prevalent in rural areas of Senegal, and while the project will not directly involve child labour there are nevertheless risks inherent in the context.</p> <p>Markets for agricultural produce (targeted by component 2) can be places where jobs are faced with difficult working conditions because they are poorly regarded (handling, cleaning and waste). Occupational risks can be significant (carrying loads, for example) as well as poor working conditions (pay below the minimum wage, excessive hours).</p>	<p>Moderate</p>	<p>Moderate</p>
<p><b>Mitigations:</b></p> <p>Promoting small-scale mechanization will reduce the workload of farmers, especially women. The mobilization and organization into cooperatives of young people involved in the collection and transport of agricultural products, as well as the facilitation of access to credit, will help these categories of beneficiaries to acquire improved means of transport (including bicycles and electric motorcycles) to work effectively, and clean cookstoves and drinking water access will also reduce women's labour burden, as well access to creches. GALS+ activities will aim to improve the balance of labour within households and tackle root causes of gender-based violence. Behaviour change communication material will be disseminated with respect to child labour, encouraging households to prioritise children's schooling and avoid hazardous and onerous working conditions.</p> <p>All contracts with contractors, suppliers and third parties funded by IFAD resources will include provisions prohibiting child labour and promoting decent working conditions.</p> <p>The PMU will set up a mechanism to supervise and monitor the actions set out in the agreement signed with IFAD, taking into account issues relating to working conditions.</p> <p>Through sensitisation on rights and the project's complaints and grievances mechanism, stakeholders or society at large will be able to submit anonymous complaints about abusive labour practices (e.g. forced labour or child labour), cases of gender-based violence, discriminatory working conditions, and unsafe or unhealthy working conditions, that will be addressed and resolved as set out in the Mechanism. The project will therefore improve working and employment conditions.</p>		
<p><b>Indigenous People</b></p>	<p><b>Low</b></p>	<p><b>Low</b></p>
<p><b>Risk:</b></p> <p>The project will not work in areas with indigenous peoples</p>	<p>Low</p>	<p>Low</p>
<p><b>Mitigations:</b></p> <p>No mitigation measures were identified as necessary</p>		
<p><b>Cultural Heritage</b></p>	<p><b>Low</b></p>	<p><b>Low</b></p>

<p><b>Risk:</b></p> <p>The project presents a very low risk of degradation of cultural heritage.</p>	Low	Low
<p><b>Mitigations:</b></p> <p>Any accidental discovery of heritage elements on the sites during the works (which is not anticipated), would give rise to the execution of the national procedure after notification of the cultural heritage directorate and the local authorities.</p>		
<p><b>Resource Efficiency and Pollution Prevention</b></p>	<b>Substantial</b>	<b>Substantial</b>
<p><b>Risk:</b></p> <p>The PASS provides for the implementation of pilot projects for total water control in the form of an irrigated farm for young people in incubation (FIJI) of 100 ha for each of the nine regions where the project will be implemented. Five small market garden areas of 10 hectares will be also created in each of the nine regions. In addition, even if not promoted by PASS, the use of agrochemicals is common in rural areas. Livestock production (small ruminant and chicken) will be supported. Furthermore, infrastructure works (rehabilitation of markets and rural tracks) may generate occasional waste, and the markets themselves, in the course of their operations, will regularly generate organic and non-organic waste.</p>	Substantial	Substantial
<p><b>Mitigations:</b></p> <p>Impact studies will be carried out before irrigated farms and market gardens are set up. A particular attention will be put on the sustainable use of the mobilised water resources with groundwater monitoring and user management committees.</p> <p>To mitigate the risk of use of agrochemicals by project beneficiaries on their properties in non-project-funded activities, it is recommended that beneficiaries and extension workers be trained in the appropriate use of these substances.</p> <p>Livestock production will be supported mainly to boost agricultural resilience with crop/livestock integration.</p> <p>The project will pay particular attention to waste management at different levels (worksite and markets facilities). It will also apply appropriate selection of infrastructure sites, taking into account the proximity of water bodies, rural settlements and rural facilities. This approach aims to avoid water contamination, soil degradation, as well as social conflicts associated with inadequate waste management. Organic waste from markets will be recovered as much as possible to support soil quality of the surrounding rural areas.</p>		
<p><b>Biodiversity Conservation</b></p>	<b>Low</b>	<b>Low</b>
<p><b>Risk:</b></p> <p>Among the activities supported by the project that may affect the conservation of biodiversity and the sustainable management of natural resources are productive development. In the Casamance regions, agricultural activities on the edge of forested areas could occur from time to time, albeit with a minor impact, as component 1 of the project specifically aims to support the agro-ecological transition and the sustainable management of natural resources (in particular by helping rural communities with participatory planning and the implementation of sustainable development and management practices for natural resources on land used in common in village territories). In addition, the project will generate contracts whose main suppliers will mobilise materials from natural resources: sand and gravel for the renovation of markets and rural tracks.</p>	Low	Low



<p><b>Mitigations:</b></p> <p>The agroecological approach proposed by the project has traditionally integrated biodiversity enhancement as a means of ensuring the diversity and resilience of agroecosystems both environmentally and economically. Component 1 activities provide an opportunity to integrate/transverse the sustainable use of biodiversity and by enhancing plant and animal varieties that are already adapted to the social and environmental conditions of the regions. To promote the sustainable management of natural resources, the Environmental and Social Management Framework provides guidance on risk assessment, the hierarchy of mitigation measures, and precautionary principles in the design and implementation of these activities that may have unintended negative consequences on the ecological functions of habitats and the biodiversity they support. Subsequently, the ESIA's that will be prepared during the implementation phase will include mitigation measures to ensure that project activities do not alter or cause the destruction of any natural habitat</p>		
<p><b>Stakeholders</b></p>	<p><b>Moderate</b></p>	<p><b>Moderate</b></p>
<p><b>Stakeholder Grievances</b></p>	<p><b>Moderate</b></p>	<p><b>Moderate</b></p>
<p><b>Risk:</b></p> <p>The execution of the project may give rise to complaints from various stakeholders involved in or affected by the project activities, which could jeopardize the continuity of the activities and the established schedule. There is a risk that the project will have ineffective redress procedures, leading to unaddressed grievances that jeopardise the achievement of the project's development objectives.</p>	<p>Moderate</p>	<p>Moderate</p>
<p><b>Mitigations:</b></p> <p>The project will include a clear and effective grievance mechanism, in line with IFAD's guidance documents (Framework for Operational Stakeholder Feedback and IFAD Guidelines 2021 on Project Target Group Engagement, Feedback, and Grievance Redress) and based on the experience that is currently developed in the portfolio (PADAER2 is testing grievance mechanism piloted by the CNCR rural citizen engagement set up at village level. The procedure includes the mechanisms for expressing the complaint, the time limit for response, and the spheres of resolution. This mechanism must be easily accessible to the public and have a rapid resolution, ensuring that the complaints submitted are quickly analysed and that the situations are mutually accepted in a satisfactory manner by the parties involved. The project will also raise awareness among stakeholders of the complaint and grievance mechanisms available. It will also include this information in IFAD's missions, as well as in the training of technical assistance teams that will work with beneficiaries.</p>		
<p><b>Stakeholder Engagement/Coordination</b></p>	<p><b>Moderate</b></p>	<p><b>Moderate</b></p>
<p><b>Risk:</b></p> <p>At the government level, stakeholder risk is lower, as engagement and visibility will remain high. However, the private sector, in particular producer organizations, and the financial institutions., which are essential parts of value chain support activities, are underfunded and insufficiently supported. Stakeholders at the local level may have limited capacity to sustainably own technology and finance. Their irregular and unstructured organization can undermine effectiveness, even though they are expected to play an important role in formulating project design and implementation, and as policy disseminators. A number of civil society organisations represent different interests relevant to the project and were consulted during the design process to ensure buy-in and active participation of stakeholders. Another risk is that the land reform agenda could overshadow or hold investment hostage. Complex land tenure underpins all discussions about agriculture and the use of natural resources. As a result, conflicts over land use can spill over into the development of agricultural infrastructure or communal resources.</p>	<p>Moderate</p>	<p>Moderate</p>

**Mitigations:**

The Ministry has coordinated the participation of stakeholders during the design and will do the same for the implementation of the project. During the design, a number of civil society organizations were consulted, as well as various secretariats of the Ministry and other ministries. At the community, POs and rural household levels, the project will implement a participatory process to define the details of activities that meet the needs and aspirations of the beneficiaries. The project will also establish continuous communication, awareness-raising and coordination with the different partners at all levels (local, regional and national) from the design phase of the project, and will encourage visibility activities with the aim of making known and clarifying doubts regarding the results of the project activities, both for the target groups and for the partners involved in the implementation. It is essential to promote awareness and participation of local communities, farmers and other key stakeholders in order to ensure buy-in and commitment to the proposed activities.

## Senegal

---

### Support to Food Sovereignty Program

### Project Design Report

### Annex 11: Country Level Policy Engagement

Mission Dates: 15/04/2024 au 29/04/2024

Document Date: 14/08/2024

Project No. 2000004098

Report No. 6893-SN

West and Central Africa Division  
Programme Management Department



## **Annexe 11 Engagement politique au niveau national**

1. One of the central elements of the new elected government's political agenda is national 'sovereignty', in all its dimensions (i.e. economic, etc.). Within this context, 'food sovereignty' represents a key priority for the new government.
2. Food sovereignty had already been identified as a key priority by the previous government. Numerous shocks - including the COVID-19 pandemic and the recent Russian-Ukrainian conflict, which led to soaring food prices - have demonstrated Senegal's vulnerability to imports of food and agricultural inputs. In response to these challenges, Senegal launched a National Food Sovereignty Strategy in 2023, a cross-sectoral strategy that aims to improve the country's food sovereignty and resilience to various shocks by 2035. The new government confirmed the centrality of food sovereignty among its priorities and initiated the development of a Food Sovereignty Strategic Plan with a shorter time horizon (2024-2029).
3. The Support to Food Sovereignty Project in Senegal (Projet d'Appui à la Stratégie de Souveraineté alimentaire du Sénégal, PASS) not only provides an instrument to the Government to implement the strategy, but also offers a platform for the Government to learn from its implementation and adjust its strategy or approach.
4. In order to maximise the opportunities for the government to learn from the implementation of PASS and to ensure that PASS informs policy and decision-making, two mechanisms have been envisaged and included in PASS:
  - (a) A Project Coordination Unit integrated into the Ministry of Agriculture, Food Sovereignty and Livestock to facilitate the link between project implementation and policy development. One of the lessons learnt from the institutional set up in previous IFAD-financed projects, where Project Coordination Units were decentralized in the project area, was that projects had limited influence on policy-making at central level;
  - (b) A specific budget line in the project budget to finance, at the request of the government, sectoral policy activities (e.g. formulation, review, evaluation of policies and strategies related to food sovereignty; stakeholder consultation process and/or citizen engagement, etc.). One of the lessons learnt from policy dialogue in recent years is that the absence of a dedicated budget for 'policy dialogue' limited the opportunities for adequate and timely planning. Engagement in policy dialogue and response to requests for policy support have been more opportunistic and 'reactive' than the result of a well-planned, strategic engagement. The inclusion of a specific budget line to finance sectoral policy activities will address this issue.

## Senegal

---

### Support to Food Sovereignty Program

### Project Design Report

### Annex: PDT responses to QAG Review Note

Mission Dates: 15/04/2024 au 29/04/2024

Document Date: 14/08/2024

Project No. 2000004098

Report No. 6893-SN

West and Central Africa Division  
Programme Management Department



**Senegal - Food System Resilience Program (FSRP-SN)**  
**PDT responses to OSC Review's comments:**

Topic	QAG Review	PDT Response
<p><b>4. Project timing and alignment with Country strategic opportunities programme (COSOP)</b></p>	<p>The current Senegal COSOP (2019-2024) has been extended until September 2025. SFSP is well aligned with the COSOP strategic objectives. However, this raises the question about the timing of the program and its alignment with the future COSOP. As mentioned, SFSP is planned for submission to the September 2024 Executive Board. Implementation will start only when the conditions for disbursements are met. It is likely that SFSP will start implementation under the current COSOP for few months until the new COSOP is approved. <b>The PDT is invited to provide reassurance on the alignment of the SFSP with GoS' strategies.</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• As highlighted in the Concept Note, the proposed project is fully aligned with the country's key strategies and sectoral plans, including the Plan Senegal Emergent, which provides the country's long-term development vision and strategy (i.e. until 2035), and the National Food Sovereignty Strategy, a cross-sectoral strategy aiming at improving the country's food sovereignty and resilience to various shocks by 2035.</li> <li>• Both strategies have a planning horizon beyond 2031, the project's expected completion date. The next COSOP is likely to align its strategic objectives with those of these two long-term strategies.</li> <li>• Moreover, considering the past years' back-to back crisis of COVID-19, Russia-Ukraine war, etc. that have put national food production resilience at risk, it is highly likely that food sovereignty will continue to represent a priority for the government in the years to come. The risk that the project will not meet the government's priorities in the medium term is therefore minimal.</li> </ul>
<p><b>5. Financing gap</b></p>	<p>The financing gap represents 58% of the overall project costs. QAG notes that the PCN mentions that the project is designed in 'modules', each equivalent to a territorial market. Should the financing gap not be filled, the project activities will be pursued at a smaller scale. Having said that, <b>the PDT is invited to highlight the strategy intended to fill the gap through the mobilization of financing.</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• As explained in the Concept Note, the indicated total project cost (i.e. US\$ 120 million) is an estimate. The estimate was made on the basis of the (confirmed) IFAD financing (i.e. US\$ 50 m), on the possibility of mobilizing co-financing from other international cofinanciers equal to at least the IFAD financing, and on the possibility of leveraging financing from the private sector (especially in form of financing required to access IFAD funding in the form of matching grants) - in addition to</li> </ul>



		<p>the expected contribution of the government and the beneficiaries in the form of in-kind.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• A number of international partners have already expressed interest in the project (e.g. European Investment Bank, OPEC Fund, the Spanish Agency for International Development Cooperation, the Government of Ireland, Cassa Depositi e Prestiti), and the Design Team is dialoguing with them. The European Investment Bank has already indicated the intention to participate to the design mission in April with a team of their experts, suggesting a strong interest in the project.</li> <li>• The potential for mobilizing remittances and diaspora investment for productive purposes will also be explored, notably through IFAD's FFR interventions in the country, currently funded by European Union funds, and with the potential support of the Italian Agency for Development Cooperation (AICS). Synergies and opportunities for parallel funding with other projects and programmes, including IGREENFIN and AICRM, will also be assessed. These discussions will continue throughout the formulation phase.</li> <li>• Finally, the project may be considered as a candidate to absorb additional IFAD12 financing that may not be able to be delivered elsewhere – contributing to IFAD's total pipeline delivery.</li> <li>• In summary, the Design Team is relatively confident about the possibility of mobilising the necessary resources, and considers the indicated financing gap a lower estimate of what could be mobilized eventually.</li> </ul>
<p><b>6. Support to Food Sovereignty Program</b></p>	<p>The proposal is intended as a program. The PCN could emphasize why the project is qualified as a “program”. QAG acknowledges the geographic targeted area which partially covers the regions of the enlarged groundnut basin in Eastern Senegal and Haute Casamance. The planned time horizon is seven years. However, further information would be valuable, for instance, <b>is SFSP linked with other donor initiatives</b> for the improvement of food sovereignty?</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• The proposed operation has been called a 'programme' simply because in the first interactions with the government, the latter called it a 'programme'. However, regardless of whether the co-financing materialises or not, we agree that it might be more appropriate to call it a 'project'.</li> </ul>

	<p>Moreover, and linked to the above, <b>should the co-financing not materialize and consequently the project activities be scaled down, will it still be relevant to call it “program”?</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Opportunities for linkages and synergies with other donor initiatives will be explored during formulation, including with the proposed 'Program de Gestion des Risques Agricoles pour une Agriculture Durable' (PGRAAD), developed by the Platform for Agricultural Risk Management (PARM), various projects developed by the Financing Facility for Remittances (FFR) (for instance the 'Maximiser les envois de fonds et les investissements des migrants pour la transformation rurale au Senegal et au Mali' funded by the Italian Agency for Development Cooperation), the Green Climate Fund-funded regional 'African Integrated Climate Risk Management Programme' (AICRM) and 'Inclusive Green Financing Initiative'(IGREENFIN), and the Food System Resilience Program (FSRP) – among other initiatives.</li> </ul>
<p><b>7. Policy engagement and IFAD visibility</b></p>	<p>Last month, in February 2024, the DRM was invited to review the Project Design Report (PDR) of the Food System Resilience Program (FSRP), a Type C project- the third phase of the World Bank’s regional multi-phase programme. IFAD was invited to join the project very late in its development, and that, as a minor financier, the opportunities to ensure IFAD’s visibility were limited. In March 2024, the OSC is invited to consider the PCN of SFSP which will support the implementation of the national food sovereignty strategy launched by the GoS in response to the recent crises, including COVID19 pandemic, Russia-Ukraine war, and climate change. Under SFSP, IFAD is likely to have opportunities for policy engagement under the program and ensure IFAD’s visibility. While QAG notes that Component 3 includes policy dialogue, information on the activities planned under Component 3 is limited. Furthermore, the logframe does not foresee any indicator on policy dialogue. Moving to full design, <b>the PDT is encouraged to strengthen the policy dialogue strategy to be pursued by the program.</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Confirmed that this aspect will be further investigated during the design mission.</li> </ul>
<p><b>8. Portfolio performance</b></p>	<p>QAG notes that the portfolio includes four on-going projects, two of which are currently categorized as actual problem projects with numerous unsatisfactory and moderately unsatisfactory ratings. Moreover, the Programme de Compétitivité de l’Agriculture et de l’Élevage axé sur les</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• The factors that have affected the portfolio's performance in recent years and led to two ongoing projects (PADAER-II and AGRIFEUNES) currently classified as problem projects are manifold and range from (i) The COVID pandemic, which spread during the early years of implementation, preventing</li> </ul>

résultats (PCAE-PforR), a recently co-financed programme with the World Bank, and IFAD's first result-based lending operation, currently has strong ratings with the exception of financial management (FM), which is rated as moderately unsatisfactory (3). Accordingly, QAG would invite the PDT to address **what measures are being put in place to ensure improved performance in FM under the SFSP project, as well as how to ensure other weaknesses in the portfolio do not impact implementation of IFAD's contribution to the project. In other words, what lessons is this design drawing from past performance of the portfolio?**

the project from receiving the very important implementation support during the start-up phase (ii) Insufficiently attractive employment conditions for project staff, which led to high turnover of key project staff, including project coordinators, resulting in a lack of continuity and leadership in project management; (iii) Limited staff performance incentives; (iv) High turnover and high vacancy rates in IFAD's country team, leading to discontinuity of support; (v) The adoption of a new approach, 'faire-faire' (i.e. outsourcing activities to partners and service providers), which took some time to be internalised by the PCU; (vi) the low procurement ceilings, which made the no-objection process cumbersome; (vii) The rigid application of top-down disbursement ceilings, which disincentivised implementation and were used by the project to justify low performance - among other factors.

- Based on lessons learnt, the proposed project considers the following mitigation measures: (i) In line with the proposed new project supervision guidelines, more intensive support during the start-up phase (i.e. at least two support mission during the first year of the project). Intensive support will continue until MTR, if needed; (ii) Aligning the employment conditions of the hired project staff to the recently approved G50-Government of Senegal "Protocole d'accord sur l'harmonisation des coûts locaux appliqués au Personnel local"; (iii) Introducing a performance-based element in the remuneration of project staff; (iv) With the recent completion of the recruitment of POs, CPOs, COAs and CAs, all positions in the Senegal country team are filled, with a prospect of stability for the next 3-4 years; (v) Lessons learned from the implementation of the 'faire-faire' approach (e.g. signing of multi-year, results-based agreements, etc.) have been integrated into the design of the new project; (vi) Procurement ceilings have been adjusted upwards; (vii) Disbursement ceilings are now based on a more realistic assessment of project capacity and are adjusted flexibly throughout the year.

Topic	OPR Review	PDT Response
<p><b>1. Integrated Project Risk Management Matrix, IPRM</b></p>	<p>The project is well grounded on long-term national strategies and priorities, substantially reducing the project risks. Still, the country will likely have a new President before the negotiation. Immediate <b>actions to confirm the agreement with the new Government are needed to avoid moving forward with a project without political support.</b></p> <p>The large international co-financing, which has yet to be confirmed, constitutes another significant risk for the project. Before the project's approval, <b>the PDT should do a realistic assessment to ensure the approved project reflects the genuine total financing available.</b></p> <p>The current portfolio is composed of four projects, two of which are APPs, that have similar issues (efficacy, targeting and outreach, lack of data to measure impact on agricultural productivity, quality of the service providers, project management, coherence between AWBP and implementation as well as low disbursement rates). During the design mission, it is critical to <b>identify concrete lessons learned and recommendations to avoid similar issues in the new project.</b></p> <p>Additionally, <b>during the design mission, it is critical the PDT prioritise:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Identifying lessons learnt and measures to mitigate the financial management risks that have been critical in the portfolio in the past.</li> <li>- Define concrete measures to ensure the targeting of people with disabilities.</li> <li>- The IPRM has mixed quality. It has some well-developed sections, but numerous things should be further developed or corrected.</li> <li>- IPRM detailed comments:</li> <li>- Following the revised guidelines, the residual risk should be the same as the inherent risk at design.</li> <li>- The IPRM should take better profit of the PDR to strengthen the risk analysis and description, and the</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Recent external shocks (e.g. COVID19 pandemic, the increase of food prices that followed the Russia-Ukraine war, recent droughts, etc.) highlighted Senegal's dependence on food imports and the vulnerability of Senegal's food systems to the impact of climate change and other shocks. The Design Team considers that, even assuming a change of government following the elections, food sovereignty will continue to represent a priority for the new government. In addition, the government has made a written request to IFAD to finance the program.</li> <li>• The total cost of the project will be confirmed at the design stage on the basis of the confirmed co-financing. The project will not be submitted with a funding gap to cover.</li> <li>• Please refer to the Design Team response to the issue n. 8 (Portfolio performance).</li> <li>• Additional comments and recommendations are well noted and will be taken care during the design mission.</li> </ul>

	<p>mitigation measures should be re-assessed during the design to make them more risk- and project-specific.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Political Commitment. The mitigation measures indicate that "the residual risk remains high", but the risk was assessed as Substantial.</li> <li>- Macroeconomic. The IMF released a country report in December 2023 which could be use as source to further develop/assess the macroeconomic risk. The risk rating is confirmed as substantial.</li> <li>- Policy Alignment. It is recommended to reduce the inherent risk to 'Low'.</li> <li>- Policy Development and Implementation. The description of the risk and the mitigation measures must be more specific and need to be further developed during the design phase.</li> <li>- Project vulnerability to environmental conditions. The IPRM seems to describe the environmental impacts of the project and not its vulnerability to environmental conditions.</li> <li>- Project Vulnerability to Climate Change Impacts. The IPRM indicates that no risks are envisaged, which contradicts the document.</li> <li>- Technical soundness. The risk is empty.</li> <li>- M&amp;E Arrangements. The risk is empty.</li> <li>- Physical and Economic Resettlement. It is recommended to reduce the inherent risk to 'Low'.</li> <li>- Greenhouse Gas Emissions. It is recommended to reduce the inherent risk to 'Low'.</li> </ul>	
<p><b>2. Theory of change</b></p>	<p>The diagram presented in the main text clearly and perfectly summarises the theory of change. In para. 20, where the PCN summarises the ToC, the PDT <b>is recommended to follow the "if... then" approach</b>, as it will help better present the expected results and assumptions.</p> <p>Some aspects detailed in the ToC do not seem to be further explored in the document. These includes 3Ps for management of infrastructure as well as risk management and insurance, the latter especially important as a climate resilience measure.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Comments and recommendations are well noted and will be addressed prior to DRM.</li> </ul>

	<p><b>The Development Objective presented in the PCN is slightly different from the one in the ToC graph and should be aligned.</b></p>	
<p><b>3. Logical framework</b></p>	<p>The Logframe is well developed and well-integrated with the ToC. It includes all the mandatory indicators (gender, youth and nutrition), but there are a few issues that the PDT must adjust:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- The PCN indicates that 36% of the beneficiaries will be young, but the LogFrame says 30%</li> <li>- By indicating that the project is reaching 200,000 people but only 100,000 households, it means that the project expects to support 2 adults per family. If this is not the case, please correct.</li> <li>- A few targets are missing, and some multipliers seem unnecessary.</li> <li>- The Logframe must be updated once the activities are defined (e.g. if financing inclusion or remittances are better defined during the design, it will be useful that the Logframe includes some related indicators)</li> <li>- Project goal indicator does not seem well defined (increase in the national contribution to intra-Community trade in agricultural products from the sectors concerned (in value) import and exports) and targets are not clear.</li> <li>- The PDT may consider a disaggregation on the indicator on infrastructure (Water catchment, small-scale irrigation, pastoral and aquaculture infrastructures).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Comments and recommendations are well noted and will be addressed prior to DRM.</li> </ul>
<p><b>4. M&amp;E planning and system</b></p>	<p>At this stage, information on M&amp;E is not required. Still, the PDT should conduct a risk analysis for the development of the M&amp;E systems (the IPRM is missing any analysis), taking into consideration the challenges that the other projects in the portfolio are having. Additionally, and considering the geographical targeting approach, it is recommended to evaluate the use of GIS mapping (both for design, implementation support, and supervision).</p> <p>M&amp;E detailed comments:</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Comments and recommendations are well noted and will be addressed prior to DRM</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Outreach well disaggregated by sex (50%:50%). Assumption for CI 1 may be weak, as it focuses solely on institutional and technical capacity for implementation. It should include beneficiary-driven issues.</li> <li>- Project goal indicator does not seem well defined (increase in the national contribution to intra-Community trade in agricultural products from the sectors concerned (in value) import and exports) and targets are not clear.</li> <li>- DO – assumption seems weak (equity in the use of resources). The assumption itself should not be project-driven as the project intends to contribute to increasing the levels of equity in the distribution in the use of resources. <ul style="list-style-type: none"> <li>o In general, project aims to reach 15% of end target by mid-term. Is it feasible that?</li> </ul> </li> <li>- Outcome 1 <ul style="list-style-type: none"> <li>o 2.2.1 Persons with new jobs/employment opportunities – does not show mid-term targets.</li> <li>o 1.2.4 Households reporting an increase in production - % of households at mid term and end (20, 80) and number of households (500, 5000) do not seem linked to the total outreach of the project (100,000 households). The same for CI 3.2.2, 1.2.8.</li> </ul> </li> <li>- Output 1.1 <ul style="list-style-type: none"> <li>o Indicator Water catchment, small-scale irrigation, pastoral and aquaculture infrastructures could be further disaggregated – use multiplier for each of the types of infrastructure. No mid targets included.</li> </ul> </li> <li>- Output 1.2 <ul style="list-style-type: none"> <li>o Indicators do not have mid-term targets.</li> </ul> </li> <li>- Outcome 2 <ul style="list-style-type: none"> <li>o Indicator 2.2.6 Households reporting improved physical access to markets, processing and storage facilities – does not have mid targets. Multiplier Households reporting improved physical access to markets – Households covers all households. Is this feasible?</li> </ul> </li> </ul>	
--	---	--

	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Indicator Increase in the volume marketed of agricultural products in territorial markets does not have units of measure and mid targets.</li> <li>○ Indicator 2.2.3 Rural producers' organizations engaged in formal partnerships/agreements or contracts with public or private entities does not have mid targets.</li> <li>- Output 2.2 <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Indicator 2.1.3 Rural producers' organizations supported does not have mid-term targets.</li> </ul> </li> </ul>	
<p><b>6. SECAP</b></p>	<p>Based on information provided in the PCN package, OPR validates the preliminary E&amp;S risk category as Substantial and the climate risk classification as Substantial.</p> <p>The PDT has completed the SECAP Screening Tool and prepared the SECAP Review Note (SRN) and the Environment, Social and Climate Management Plan (ESCMP) matrix. The SECAP documentation provides an initial assessment of the social, environmental and climate issues and proposes preliminary mitigation measures.</p> <p>During design, the PDT is requested elaborate on the following: (i) Water resources: assess the cumulative impacts of water use and include in the detailed ESCMP appropriate mitigation measures such as water demand management, efficiency measures, benchmarking use, alternative supplies, avoiding resource contamination, and mitigation of impacts on downstream users and water use offsets; (ii) Labour and working conditions: develop a review of relevant national employment and labour laws and regulations, undertake appropriately scaled environmental and social assessment to assess risks and impacts on labour and working conditions and include the appropriate mitigation measures in the detailed ESCMP in line with SECAP Standard 5 and develop a project level Grievance Redress Mechanism for the labour force; (iii) Gender-based violence: revise the Screening Qn 6.7, carry out a GBV risk assessment and propose appropriate mitigation measures in the detailed ESCMP and ensure that project level Grievance</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Comments and recommendations are well noted and will be addressed prior to DRM (ref. Section below for more details).</li> </ul>



	<p>Redress Mechanism (GRM) covers complaints/allegations of sexual harassment and abuse and gender-based violence, consistent with the existing local and national level GRM.</p> <p>At DRM, the PDT is requested to: revise the SECAP screening tool, prepare a detailed Environmental Social Climate Management Plan (ESCMP), Grievance redress mechanism (GRM), Stakeholder Engagement Plan (SEP), review of relevant national employment and labour laws and regulations, and undertake any additional studies that will be triggered by the revised risk rating.</p>	
--	---	--

Topic	SECAP Compliance Review	PDT Response
<b>Water resources</b>	<p>The PDT rated Screening Qn 2.4 as substantial due to the use the important use of water for agriculture, livestock and aquaculture (SRN #129). The PDT also indicates that the use of agrochemicals (fertilizer and pesticides) are common in the project area even though the project will not be supporting such activity (IPRM, page 7).</p> <p><b>During design, the PDT is requested to assess the cumulative impacts of water use and include in the detailed ESCMP appropriate mitigation measures such as water demand management, efficiency measures, benchmarking use, alternative supplies, avoiding resource contamination, and mitigation of impacts on downstream users and water use offsets.</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Annex 10 of PCN lists the planned investment for irrigation: small-scale irrigation canals, mini-boreholes, water catchment structures, wells, micro-irrigation kits – using renewable energy when possible</li> <li>Design will provide clarification on the water resources that will be mobilized. This may lead PDT to review the risk related to water resources.</li> <li>In case of significant pressure foreseen due to the cumulative water uses, assessment will be recommended for each water resources mobilized during project implementation (in terms of quantity and quality/contamination, including at the downstream level). This could be done with local authorities for water management, as well as benchmarking use and identification alternative supplies.</li> </ul>
<b>Labour and working conditions</b>	<p>The PDT rated this risk as moderate indicating that “New activities at the household level are likely to increase the workload, especially for women and children, who are also responsible for domestic chores. There is also a risk of poor working conditions, especially for young people and women. Conditions of employment in rural areas can lead to risks of pay below the minimum wage, child labour, unsafe conditions, or excessive hours, among others” (IPRM, page 8).</p> <p><b>During design, the PDT is invited to: (i) develop a review of relevant national employment and labour laws and regulations; (ii) undertake appropriately scaled environmental and social assessment to assess risks and impacts on labour and working conditions and include the appropriate mitigation measures in the detailed ESCMP in line with SECAP Standard 5; and (iii) develop a project level Grievance Redress Mechanism for the labour force.</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>During design, the mission will check how the risks and impacts assessment on labour and working conditions can be organized at appropriate scale.</li> <li>Grievance Redress Mechanism will include labour force issues.</li> <li>Review of National employment and labour laws and regulations will be done to provide useful guidance for PMU and ESCMP</li> </ul>
<b>Gender-biased violence</b>	<p>In the IPRM, the PDT rated this risk as moderate indicating that pervasive gender-based violence in the project area can have potential negative effects on the physical, mental, or</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>In the revised PCN, the IPRM and SECAP screening will be aligned on GBV.</li> </ul>

	<p>social well-being of individuals or groups (IPRM, page 8). The SRN indicates that gender-based violence is an issue (SRN #56, #133), while the ESCMP Matrix notes gender-based violence as a potential risk and provides mitigation measures. However, in Screening Qn 6.7, the PDT indicated the likelihood of GBV as being “unlikely”.</p> <p><b>The PDT is requested to: (i) revise the Screening Qn 6.7 to reflect information provided in the PCN, (ii) carry out a GBV risk assessment and propose appropriate mitigation measures in the detailed ESCMP; and (iii) ensure that project level Grievance Redress Mechanism (GRM) covers complaints/allegations of sexual harassment and abuse and gender-based violence, building on and consistent with the existing local and national level GRM.</b></p> <p>;</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• During the design, once activities have been fully elaborated, we will re-assess the screening questions. If, at that stage, it is still deemed necessary, we will carry out a GBV risk assessment.</li> <li>• Grievance Redress Mechanism will cover complaints/allegations of sexual harassment and abuse and gender-based violence.</li> </ul>
	<p>The PDT has rated the preliminary Climate risk classification as <b>Substantial</b>. Based on the information provided in the SRN and the results of the Climate risk screening, OPR validates the proposed preliminary climate risk classification.</p> <p><b>During design, the PDT is requested to conduct a Targeted Adaptation Assessment and propose adaptive/mitigation measures in the detailed ESCMP.</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• A TAA will be carried out and adaptive/mitigation measures</li> </ul>

## Senegal

---

### Support to Food Sovereignty Program

### Project Design Report

### Annex: PDT responses to OSC Review and QE Review

Mission Dates: 15/04/2024 au 29/04/2024

Document Date: 14/08/2024

Project No. 2000004098

Report No. 6893-SN

West and Central Africa Division  
Programme Management Department



**Senegal - Food System Resilience Program (FSRP-SN)**  
**PDT responses to OSC Memo and QE comments:**

Topic	OSC Memo	PDT Response
<b>3. Political situation</b>	Following the recent presidential elections on 25 March 2024, Senegal is likely to see a change of government in the coming months. The OSC asked for clarifications on how the elections may affect the design and how to engage with the new government. The PDT reassured the OSC that it is highly likely that food sovereignty will continue to represent a priority for the new government considering the vulnerability of the country to food imports. The PDT further explained that the new President-elect may not have the majority at the Parliament and that this may delay the approval of the program by the Parliament. The PDT will monitor GoS reshuffle and will provide updated information at DRM stage.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• The new government confirmed food sovereignty will continue to represent a key priority of the government. It confirmed the proposed project responds to government priorities, and agreed to request the project pre-financing facility to accelerate implementation readiness.</li> <li>• Senegal does not require parliament ratification of the project.</li> </ul>
<b>4. Policy engagement</b>	Linked to the above, the OSC noted that this proposal is an opportunity for IFAD to engage with the new Government. The OSC invited the PDT to ensure a channel of communication is established with the new Government to understand their expectations.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• The design team confirms that a dialogue with the new government on how IFAD can best support government's priorities has been established. IFAD has already been invited to comment the draft Food Sovereignty Strategic Plan 2024-2029, which the new government is developing, the draft Communal Agricultural Cooperatives Programme, and to participate to the review of the Agro-Sylvo-Pastoral Orientation Law.</li> <li>• In addition to the above, the proposed project offers an entry point and an instrument for policy dialogue. In this regard, two mechanisms have been included in the project for this purpose: (a) A Project Coordination Unit integrated into the Ministry of Agriculture, Food Sovereignty and Livestock to facilitate the link between project implementation and policy development; and (b) A specific budget line in the project budget to finance, at the request of the government, sectoral policy activities (e.g. formulation, review, evaluation of</li> </ul>

		policies and strategies related to food sovereignty; stakeholder consultation process and/or citizen engagement, etc.).
<b>5. Financing gap</b>	<p>Although the financing gap is significant, the OSC observed that this represents an opportunity to mobilise resources. The PDT highlighted that the total project costs were based on the confirmation of IFAD financing and on the estimate of co-financing to be leveraged. Discussions are on-going with several potential co-financiers who have expressed strong interest in the program, including the European Investment Bank, OPEC Fund and Cassa Depositi e Prestiti. The PDT also explained that the program was designed in “modules”, each equivalent to a territorial market. Should the financing gap not be filled, the program activities will be pursued at a smaller scale. The OSC welcomed this approach granting flexibility as needed. The OSC encouraged the PDT to focus their efforts in mobilizing co-financing by giving priorities to co-financiers who contribute to both design and implementation costs.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• The design team confirms the strong interest of the European Investment Bank, the OPEC Fund, and Cassa Depositi e Prestiti to cofinance the project. The European Investment Bank participated to the design mission and indicated the willingness to finance some additional preparatory studies. The project has been included among the proposals currently under consideration by the Working Group on Energy and Climate of the Italian Ministry of Environment.</li> <li>• The indicated amount of co-financing is significantly higher than the amount foreseen at OSC stage (i.e. US\$ 160 million vs. US\$ 50 million at OSC stage).</li> <li>• As indicated at OSC, in case co-financing for some reason should not materialise, the project is designed in such a way (i.e. in ‘modules’, each equivalent to a territorial market) that the project activities can still be financed and the project objectives pursued - simply at a smaller scale.</li> <li>• Using the same logic, the project can easily absorb additional resources (cofinancing or additional IFAD12 financing that may not be delivered) by simply expanding the project interventions to additional territorial markets.</li> </ul>
<b>6. Reserve portfolio</b>	The OSC noted that WCA had identified this proposal as an opportunity to create a reserve portfolio in the event of slippage in other portfolios. This project could then absorb those funds if required to do so and the funds are available.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• As explained above, the design team that the project can relatively easily absorb additional IFAD12 financing in the event of unexpected slippages of projects in pipeline.</li> </ul>
<b>7. Portfolio performance and lessons learned</b>	The OSC observed that the portfolio includes two actual problem projects. The OSC invited the PDT to reflect on the causes of such performance and to draw on lessons learned to avoid similar issues under SFSP. The PDT explained that the factors that have affected the portfolio’s performance are manifold and range from (i) contextual factors (COVID 19 pandemic, Ukraine-Russia war; (ii) lack of incentives for	<ul style="list-style-type: none"> <li>• As an additional mitigation measure, the project will apply to the project pre-financing facility to advance project start-up activities (e.g. recruitment of project staff, feasibility studies, etc.) and accelerate implementation readiness. In this way, delays in project start-up, a major cause of poor project performance in the current portfolio, are expected to be addressed.</li> </ul>

	<p>project staff; and (iii) high turnover and high vacancy rates in IFAD's country team. Based on the lessons learned, the PDT provided reassurance highlighting that mitigation measures will be put in place under SFSP, including more intensive support missions by the IFAD Country Office and provision of incentives for project staff.</p>	
--	--	--



Topic	QE Review	PDT Response
<p><b>General</b></p>	<p>PDR needs to be extracted out this package in the format prescribed by IFAD’s new project design guidelines.</p> <p>1) The executive summary ought to be translated into English as per the norm for Senior Management.</p> <p><i>This needs to be done because the documents is very lengthy and complex and complicate to navigate.</i></p> <p>The document presents PASS in two well-structured technical components and one project management component. Each component has sub-comments, with each sub-component identifying its respective risks and suggesting mitigation measures. The components are:</p> <p>a. Component 1 titled “Secure and diversify the productive base and improve productivity, sustainability, climate resilience and nutrition” and has 3 sub-components.</p> <p>i. Sub-component 1.1: Development and integrated water and soil management.</p> <p>ii. Sub-component 1.2: Diversification, sustainability, and resilience of production.</p> <p>iii. Sub-component 1.3: Improvement of family nutrition security and support for women’s empowerment.</p> <p>b. Component 2 titled “Product value addition and development of territorial markets” and has 2 sub-components.</p> <p>i. Subcomponent 2.1: Access to territorial markets.</p> <p>ii. Subcomponent 2.2: Development of market services related to agricultural production.</p> <p>c. Component 3 is title “Project management and coordination and knowledge management”.</p> <p><i>Each component has a risk management matrix in lieu of the traditional IPRM matrix in a regular PDR – this is very unusual.</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• The executive summary is in English.</li> <li>• The design team confirms that the risk matrix per component is only reported in the Project Implementation Manual (PIM), whereas the Integrated Project Risk Matrix (IPRM) is used in the Project Design Report (Annex 10).</li> </ul>
<p><b>Abbreviations and acronyms</b></p>	<p>Details of some acronyms are missing:</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Noted.</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• ASPRODEB - Association sénégalaise pour la promotion du développement à la base</li> <li>• FIPS - Faster Implementation for Project Start-Up,</li> <li>• FONGS - Fédération des organisations Non Gouvernementales du Sénégal</li> </ul>	
<b>Alignment with national strategies and priorities</b>	<p>It is mentioned alignment with The Plan Sénégal Emergent however with the election of a new President and Government, this specific strategy might be in jeopardy. Thus, it is important to be cautious in making its reference.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• The formulation of this project started under the previous government and was completed under the new government. The project refers to government policies and strategies in place during the formulation. While understanding that the Plan Sénégal Emergent (PSE), which was the key strategic development plan under the previous government, could be discontinued or modified by the new government, the design team believes it is useful to still refer to the PSE to demonstrate alignment with national strategies and priorities until a new strategic development plan is drawn up.</li> <li>• In any case, the project document will be shared with the government, and if the reference to PSE is perceived by the new government as inappropriate, the design team will remove it from the document.</li> </ul>
<b>Project duration</b>	<p>The duration of the project will be 6 years, taking into account that the government will be able to begin the start-up and preparation activities of the project before the entry into force of the financing agreement through the request for a pre-financing facility (FIPS) for the project.</p> <p><i>However, it is not clear if other FIPS in Senegal have solved the issue of delayed start-ups. No lessons learned but one could deduce that there are delayed start-ups and FIPS plus early recruitment of PMU staff could be part of the solution to a delayed start-up.</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• The design team confirms that this is the first FIPS in Senegal, and therefore it is not possible to draw direct lessons from previous FIPS in the country. However, in preparing the FIPS, the design team reviewed and incorporated lessons learnt from the implementation of FIPS in other countries, in particular in the Democratic Republic of Congo. These lessons included the importance of appointing the project coordinator and the administrative and financial manager of an ongoing IFAD project as the coordinator and administrative and financial manager <i>ad interim</i> for the management of FIPS.</li> <li>• The recent changes to the FIPS operational framework address several of the previous challenges in adopting the pre-financing facility.</li> </ul>
<b>Project costs</b>	<p>The total cost of the project is estimated at 230.3 million USD with co-financing from IFAD, national (<i>including FIs,</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Details and lessons learnt on financial service providers are reported in the PIM.</li> </ul>

	<p>beneficiaries and government) and international co-financiers.</p> <p><i>The issue is that IFAD projects in Senegal have a history of working with several financial service providers. However, this document has not mentioned even one single FSP; there is no lesson learned about the commitment, the appetite to co-finance and participation from FSPs. This new project (PASS Senegal) would benefit from two recently approved GEF-supported grants (BNPP and GCAF) in Senegal respectively for a green credit line and for green/climate certification for PSFPs.</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• It is unclear whether the reviewer is referring to the two Green Climate Fund funded projects (AICRM and IGREENFIN), with which the project will develop synergies (particularly on the financing mechanisms) and to which the project refers in the project document, or to other projects of which the design team is not aware of.</li> </ul>
<p><b>Absorbtion capacity and Costab</b></p>	<p>The budget for PASS is USD230 m USD in 6 years.</p> <p><i>There is need to provide lessons on the absorption capacity in Senegal for IFAD resources and what other performances justify this large budget in this short results. A costab is also necessary for this design.</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• The proposed budget and implementation period for this project is in line with the budget and implementation period of other operations funded by other financiers, including the World Bank and the African Development Bank.</li> <li>• The use of the project pre-financing facility to advance project start-up activities is expected to accelerate implementation readiness. In addition, the strong political commitment and lessons learnt from recent projects, in particular with regard to the implementation of agreements with implementing partners for the realisation of project activities, are expected to contribute to rapid implementation.</li> <li>• Costab were provided.</li> </ul>
<p><b>Theory of change</b></p>	<p>In regard to the youth socio-economic pathways, it is important to reinforce the employment dimension for the youth in terms of challenges and how the project can create specific opportunities for the targeted rural youth. Under assumptions, add the potential low interest and engagement of the youth in the agricultural sector.</p> <p>Nutrition pathway(s) has/have to be clearly specified in case the project is to be validated as nutrition sensitive.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Noted. The theory of change will be revised accordingly.</li> </ul>

<p><b>Targeting</b></p>	<p>It is mentioned that the project will be sensitive to gender, please specify if this is at mainstreaming or transformation levels.</p> <p>SFSP could benefit from the creation of a new youth rural alliance in Senegal (ECOJES) in its targeting strategy. ECOJES – which includes the main rural youth groups - was set up through IFAD Youth Grassroots Approach for mobilizing rural youth voices and advocacy purposes. ECOJES will be officialised in the upcoming weeks and is already involved in the implementation of AGRIFEUNES at the policy engagement level.</p> <p>Following a geographical targeting, the project targets beneficiaries (groups and households) and it will primarily target the following value chains:</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>a. traditional cereals (e.g. millet, sorghum, fonio, cowpea, sesame),</li> <li>b. horticulture and market gardening (e.g. onions, tomatoes, potatoes, cassava, etc.) ,</li> <li>c. poultry and small ruminants.</li> </ol> <p><i>The project would benefit from market assessments conducted for these commodities.</i></p> <p>The total number of direct beneficiaries is estimated at 200,000 households, corresponding to approximately 600,000 people receiving services. The project will be gender, nutrition and youth sensitive. It is estimated that 50% of beneficiaries will be rural women, 50% young people and 5% people with disabilities.</p> <p><i>Question: With 50% beneficiaries being women, shouldn't the project be gender-transformative?</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Reference to ECOJES and to the possible opportunities for collaboration is made in the revised project design report.</li> <li>• The design team would like to clarify this is not a value chain project. A study on the flow of commodities produced in the targeted production basins towards the territorial markets will be conducted under the FARM P3 initiative in the third quarter of 2024. A market-need survey was conducted as part of the enhanced Economic and Financial Analysis (EFA+).</li> <li>• The project will be categorized as ‘gender transformative’ – not only because 50% of the beneficiaries are women, but also because the project meets all the other criteria to be considered gender transformative.</li> </ul>
<p><b>Project objective</b></p>	<p>Under the expected results, include more nutrition dimension; for instance complement the selection of cereals and the diversification of crops with its nutritious values.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Noted. The nutrition dimension is already reflected in the logframe, but expected results can be further highlighted in the main text.</li> </ul>
<p><b>Project components</b></p>	<p>Under sub-component 1.2 (4), for the rural finance dimension, make sure to learn critical lessons from</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• The rural finance component has been designed looking at the experience and drawing lessons from various IFAD-</li> </ul>

	<p>AGRIJEUNES. In addition, business plans would need to be developed and owned by the beneficiaries, and expected to be regularly updated with the support of the project partners. A recommendation to have private sector entities linked with financial service providers supporting in the development of business plans. It is critical that the rural entrepreneurial initiatives (IER) are considered as business-oriented activities.</p> <p>ECOJES could be considered in contributing of the sectoral political dialogue envisioned under sub-component 1.2, and under sub-component 2.2 in the political dialogue on food sovereignty to foster rural youth perspectives. The GALs+ component should benefit all targeted beneficiary categories and not exclusive to some categories for better impact and positive behavioural change.</p> <p>Project summary page, please add the critical activities for women's empowerment beyond women's literacy under sub-component 1.3 (i.e. GALs+, Productive social safety nets, etc.).</p>	<p>funded projects, in Senegal and other countries, including AGRIJEUNES. The design team confirms that business plans need to be developed and owned by the beneficiaries.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Opportunities for collaboration with ECOJES, including on sectoral policy dialogue, will be considered.</li> <li>• Critical activities for women's empowerment will be added in the executive summary.</li> </ul>
<b>Financial services</b>	<p>All project sub-components will finance activities, including facilitating access to financial services like grants, credit, remittances, and agricultural insurance and the project will be deploying cost-sharing mechanisms.</p> <p><i>It is estimated that PASS will crowd in USD 22 m (10% of PASS project budget) from FSPs and an in-kind contribution equivalent to approximately USD 6.8 million is also expected from the government, beneficiaries and other partners. The design would benefit from a clarification how this part of the domestic co-financing will be mobilized. There is need to design the sub-component for financial services, clarifying the various financial products that will be implemented (grants, matching grants, loans, etc.) through financial institutions and other service providers.</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Domestic cofinancing will be mobilized as follows: <ul style="list-style-type: none"> <li>(a) Government in-kind contribution (for example by providing land, offices, salaries for the civil servants concerned, etc.)</li> <li>(b) Beneficiary contribution (in particular through the mobilisation by the promoters of the investment proposals of the resources needed for the co-financing required to access the funds to finance sub-projects. These resources will likely be mobilized by the promoters in the form of loans from financing institutions).</li> </ul> </li> <li>• Details on the different financial products are provided in the PIM and will be further detailed in the manual for cost-shared financing to be developed at the beginning of the project and whose TOR included on the PIM.</li> </ul>
<b>Risks</b>	<p>The environmental analysis carried out from the data collected made it possible to identify, analyse and evaluate</p>	

	<p>the potential impacts of PASS-Senegal, based on the linking of the environmental components and the project activities.</p> <p><i>The risks are so many and very substantial, in spite of the mitigations; so, the project would certainly be a Category A project, which hopefully will generate very useful lessons.</i></p>	
<b>National context and mainstreaming themes</b>	<p>Please add references to national policies or strategies related to nutrition, gender and youth.</p> <p>It would be important to include some challenges faced by the youth beyond unemployment, for instance difficulties in accessing productive assets such as land or finance; as well as acquiring skills.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Additional challenges faced by the youth have been added in section on youth in the Crosscutting themes section of the PDR as recommended.</li> </ul>
<b>Budget</b>	<p>Ensure that funds for IFAD Empowerment index surveys are included in M&amp;E budget as the IE2.1 indicator has been included in the logframe as well.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>The design team confirms that resources to carry out the empowerment index surveys are included in the M&amp;E budget.</li> </ul>
<b>Innovation</b>	<p>The &lt;&lt;faire-faire&gt;&gt; approach has its limits as observed in AGRIFEUNES; thus, make sure that it is well framed, defining key roles and availability of human resources, mapping clearly its implementation and coupled with a strong procurement strategy.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Lessons from various projects, including AGRIFEUNES, on the faire-faire approach have been taken in consideration and reflected in the lessons learnt section. These include for instance, the importance of signing multi-year conventions with implementing partners, the preference for results-based contracts – among other lessons.</li> </ul>
<b>SECAP</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Detailed Environmental, Social and Climate Management Plan (ESCMP)". <i>The document is very dense and jam-packed with too many details (albeit relevant) but very much on environment, social climate management.</i></li> <li>The second report is 87 pages long and titled "Targeted assessment of adaptation to climate change (TAA) in the PASS project intervention areas". <i>This is a (sort of) vulnerability assessment report.</i></li> <li>The third document is a 60-page long "SECAP Review Note". <i>A regular part of the design as per the new design guidelines</i></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Noted. Indeed, many information have been put together. The detailed outline allow to navigate and section 6 provides the main discussion about risk mitigation for the PMU. We'll make sure that this section is clear and avoid useless development.</li> <li>The document is a vulnerability assessment based on a clear methodology and provide recommendations for adaptive strategies</li> <li>Indeed, SECAP Review note is expected.</li> <li>Please note that the Stakeholder Engagement Plan include a grievance redress mechanism.</li> <li>The screening was also available on ORMS.</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• The fourth is a 54-page “Stakeholder Engagement Plan”. <i>This is also part of the design as per the new design guidelines</i></li> <li>• The fifth document (excel file) is the “Environmental and Social Safeguards Screening Checklist”. Also <i>part of the design as per the new design guidelines</i></li> </ul>	
<b>Nutrition</b>	Include SE-CNDN as strategic partner.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• This will be considered during the start-up phase.</li> </ul>
<b>Persons with disabilities</b>	Add information on priority needs, support from other interventions and potential response. Key organizations such as Handicap and Inclusion or Fédération Sénégalaise des Associations de Personnes Handicapées could be considered as strategic partners.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Further detail on priority needs is in the PIM, while the response is already included in the components and activities which has a strong emphasis on persons with disabilities.</li> <li>• Further strategic partners will be considered during the start-up phase.</li> </ul>

Topic	Comments from WCA regional team	PDT Response
<b>Mainstreaming themes</b>	Requested to categorize this project as nutrition sensitive and gender transformative as well (in addition to youth sensitive, include climate finance and build adaptive capacity) in order to meet regional targets.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Agreed.</li> </ul>
<b>Policy engagement</b>	Requested to strengthen the policy engagement part of the document.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Annex 11 (Country Level Policy Engagement) elaborates on the opportunities, entry points and mechanisms for PASS to inform sectoral policy and decision-making. In synthesis, two mechanisms are foreseen in the project for this purpose: (a) A Project Coordination Unit integrated into the Ministry of Agriculture, Food Sovereignty and Livestock to facilitate the link between project implementation and policy development; and (b) A specific budget line in the project budget to finance, at the request of the government, sectoral policy activities (e.g. formulation, review, evaluation of policies and strategies related to food sovereignty; stakeholder consultation process and/or citizen engagement, etc.).</li> </ul>
<b>Targeting</b>	Requested to revisit the beneficiary accounting methodology to maximize outreach of this project.	<ul style="list-style-type: none"> <li>The beneficiary accounting methodology has been revisited, and now 4 direct beneficiaries per household are estimated to be reached out by the project (instead of 3).</li> </ul>
<b>Presentational issues</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Number of pages of the PDR exceed the recommended maximum length</li> <li>Recommended to include numeric targets in the expected results section of the executive summary</li> <li>Recommended to provide more details on the “how” in the project document or in the PIM</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Agreed. The PDR will be adjusted accordingly.</li> </ul>
<b>Cofinancing</b>	Suggested to solicit a confirmation of cofinancing amount by cofinancier prior to DRM.	<ul style="list-style-type: none"> <li>A request to confirm the intended cofinancing amount has been sent to EIB, OPEC Fund and CDP.</li> </ul>



## Senegal

---

### Support to Food Sovereignty Program

### Project Design Report

### Annex: Annexe 13 Matrice de phasage des activites du projet

Mission Dates: 15/04/2024 au 29/04/2024

Document Date: 14/08/2024

Project No. 2000004098

Report No. 6893-SN

West and Central Africa Division  
Programme Management Department





## **Annexe 13b Diagrammes d'inclusion sociale des deux composantes du projet**

L'approche duale est reflétée dans la combinaison d'activités spécifiques décrites comme un tout, mais avec une claire délimitation de leur place dans les autres sous-composantes. Ces activités sont adaptées aux besoins de chaque groupe cible et sont étroitement liées à la stratégie de ciblage et à l'approche de mise en œuvre du projet.

### **Dans le cadre de la composante 1,**

l'inclusion sociale concerne les activités qui ciblent les personnes, les ménages, les groupements et leurs communautés au sens large dans les bassins de production, en mettant l'accent sur l'amélioration de la production tout en travaillant sur le lien entre le climat, le genre et la nutrition par le biais d'interventions ciblées visant à renforcer les compétences et les connaissances et à travailler sur les causes profondes des inégalités et de la déresponsabilisation. Ces activités visent à :

- **Augmenter la production et l'autonomisation économique des femmes** (en vert et en jaune dans le diagramme ci-dessous), y compris par les investissements (sous-composantes 1.1 et 1.2), par la transition agro-écologique et l'éducation financière (sous-composante 1.2), ainsi que par les filets sociaux productifs pour les plus vulnérables (sous-composante 1.3) ;
- **Améliorer les connaissances et les attitudes pour impacter le comportement nutritionnel et aborder les normes sociales, le leadership, la voix et la prise de décision** (en orange ci-dessous) par le biais des activités GALS+, parallèlement à une CCC plus large sur la nutrition, à des démonstrations culinaires et à l'alphabétisation fonctionnelle ;
- **Répondre à la charge de travail domestique des femmes** (en bleu ci-dessous) en leur fournissant des fourneaux propres à domicile, de l'eau à usage domestique à proximité, et des crèches sur les marchés ;
- **Fournir des technologies d'assistance aux personnes handicapées** (en or ci-dessous) par le biais de laboratoires de co-conception (liés également à la sous-composante 2.1), tout en veillant à ce que toutes les activités susmentionnées intègrent également les personnes handicapées.

Figure 1: Inclusion Sociale dans la Composante 1

Activite (Composant)	Group Cible				Thematiques Transversales de l'Inclusion Sociale		
	C1 Plus pauvres/vulnerables	C2 Pauvres/vulnerables avec moyens	C3 Autre membres des OPBs existantes	C4 Reste de communaitees cibles	Nutrition	GEWE	Autonimisation des personnes handicapees
Amenagements (1.2)	Group	Group/Individuel	Group/Individuel	Collective	Production	Autonimisation economique	Autonimisation des personnes handicapees
	Collective						
Kits de production (1.3)							
Formation Agro-ecologique (1.2) et financiere (1.X)							
GALS+ (1.3)							
Formation Nutritionnelle (1.3)	Formation integree dans le GALS+ et alphabetisation		Relais des OPFs	Campagnes de masse, demonstrations culinaires	Comportement, prise de decision	Normes sociales, leadership et voix	
Alphabetisation (1.3)							
Garderies des enfants (1.3)							
Points d'eau pour l'usage menagere (1.3)					Charge de travaille		
Fourneaux a caisson proper (1.3)							
Co-design labs pour technologies assistives (1.3 & 2.X)							

## Dans le cadre de la composante 2,

l'inclusion sociale du projet se concentre sur ceux qui participent aux marchés territoriaux, que ce soit directement en tant qu'utilisateurs du marché, en tant que groupes qui transforment ou vendent des produits, ou en tant que consommateurs. Cela implique les principaux types d'activités suivants :

- **Garantir des infrastructures de marché accessibles aux personnes handicapées et sensibles au genre** (y compris l'accès physique et la fourniture d'installations sanitaires qui sont particulièrement importantes pour les femmes) ainsi que des espaces de garderies pour les enfants ;
- **Initier des laboratoires de co-conception pour les transformateurs et les vendeurs handicapés**, afin de leur permettre de disposer de technologies d'assistance ;
- **Encourager la production et la commercialisation** de farines renforcées et mise en relation des producteurs et des vendeurs avec les programmes d'alimentation scolaire.

Figure 2 Inclusion Sociale au sein de la Composante 2

Activite (Composant)	Group Cible			Thematiques Transversales de l'Inclusion Sociale		
	Market users	Producer/seller groups	Consumers	Nutrition	GEWE	Autonimisation des personnes handicapées
Accessible infrastructure & ingenierie sociale (2.X)	[Green block]				Autonimisation economique et leadership/voix	
Garderies des enfants (2.X et 1.3)						
Co-design labs pour technologies assistives (1.3 & 2.X)	[Yellow block]					
Enriched flour production & distribution (1.3)		[Blue block]				
Supply to School-feeding programmes (1.3)						

## Annexe 13c Diagramme des cibles par activité

Nombre de personnes touchés par les services du PASS						
	Total	Femmes	Jeunes	Ménages correspondant	Taille du ménage = 12 personnes	Explications des calculs et mesures
<b>Composante 1 : Diversification et productivité des exploitations agricoles</b>						
<b>Sous composante 1.1 : Aménagements et gestion intégrée des eaux et des sols</b>						
<b>Volet Préparation et mise en œuvre des plans territoriaux</b>						
Amenagements de terres communautaires - POAS	81 000	40 500	40 500	27 000	324 000	27 POAS a raison de 1 POAS par commune, regroupant 5 grappes par communes. Chaque grappe a autour de 4 villages de 50 ménages en moyen. Personnes direct 3 par ménage mais on peut considérer tous parce que ce sont des biens communes
<b>volet Maitrise totale de l'eau</b>						
Hydrolique agricole FIJI	2 700	1 350	1 350	1 350	16 200	900 ha a raison de au moins 900 jeunes par cohorte, 3 cohortes de jeunes: 3*900= 2700
Hydraulique agricole périmètres et puits	2 880	2 880	2 880	2 880	34 560	5 périmètres de 10ha par région, 1/4ha par EF soit 4 EF par ha (total 450ha) + 54 points d'eau (mini forages) dont 20 Ménages/mini forage
<b>Sous composante 1.2 - Diversification de l'agriculture résiliente au CC</b>						
<b>Volet Recherche-action et renforcement des capacités des systèmes d'extension rurale</b>						
Visites et échanges	561	281	281	561	6 732	echanges +personnes
Bourses de stage pour thèse du master en agroécologie	24	12	12	24	288	
Incubation et pre-incubation	255	128	127	255	3 060	jeunes femmes et hommes
Formation jeunes professionnelle pour maçonnerie, machiniste, réparation et installation pompes et photovoltaïque	240	120	120	240	2 880	Par paquet de formation de 40 jeunes, 6 paquets de formation en 6 ans
<b>Volet Appui à la transition et à l'intensification de la production durable de l'exploitation familiale</b>						
Champ école paysan (Agriculture irriguée et pluviale, élevage et agroforesterie)	21 600	10 800	10 800	10 800	129 600	900 (CEP et CEAP) a raison de 24 personnes par champ
<b>Volet Appui à la souveraineté semencière</b>						
Cooperatives semencières	2 700	1 350	1 350	2 700	32 400	au moins 3 cooperatives par region avec 100 membres moyen
<b>Volet Finance rurale</b>						
Formations des formateurs	540	162	162	540	6 480	Agents et relais communautaires des structures partenaires formés pour ingénierie d'accompagnement financière
Ingénierie financière	16 080	8 040	4 824	8 040	96 480	Bénéficiaires actions sensibilisation, information sur l'éducation financière et accompagnement en élaboration et soumission des plans d'affaires
Insertion professionnelle Jeunes	162	81	162	162	1 944	Jeunes porteurs des initiatives d'entreprenariat rural autour des marchés qui bénéficieront d'un stage pratique, d'un kit d'installation et d'un coaching de gestion

	Nombre de personnes touchés par les services du PASS					Explications des calculs et mesures
	Total	Femmes	Jeunes	Ménages correspondant	Taille du ménage = 12 personnes	
Initiatives de transformation agroécologique financées (Exploitations familiales)	12 300	6 150	3 690	6 150	73 800	EF impliquées dans les 1440 initiatives de transformation agroécologique financés à travers le financement à coûts partagés
<b>Sous-composante 1.3. : Amélioration de la sécurité nutritionnelle familiale et appui à l'autonomisation des femmes</b>						
<b>Volet sensibilisation et éducation nutritionnelle et kits de production</b>						
Information et sensibilisation sur l'éducation nutritionnelle	52 680	26 340	26 340	27 690	332 280	Tous les menages touchees par les activites dans volets 2 et 4 seront formees aussi en nutrition; Peut etre augmentee avec beneficiaires directes/actifs de C. 2
Demonstrations culinaires et campagnes de masse	216 930	108 465	108 465	72 310	867 720	Reste des menages touchees par les activitees liees au nutrition. Au moins 3 personnes par ménage direct
Kits de production agricole	3 000	1 500	1 500	3 000	36 000	
Kits de production elevage	3 000	1 500	1 500	3 000	36 000	
<b>Volet Accès hydraulique rural et de fourneaux de cuisson propres</b>						
Postes d'eau autonome	9 450	9 450	4 725	3 150	37 800	63 Postes d'eau, assume 50 menages par poste. Assume 3 femmes adultes par menage a beneficiar directement
Fourneaux a cuisson propre	38 190	38 190	19 095	12 730	152 760	\$100 par fourneaux ( <a href="https://cleancooking.org/wp-content/uploads/2024/05/Unit-Economics-Framework-and-Analysis-for-the-Clean-Cooking-Sector-Final-Version.pdf">https://cleancooking.org/wp-content/uploads/2024/05/Unit-Economics-Framework-and-Analysis-for-the-Clean-Cooking-Sector-Final-Version.pdf</a> )
<b>Volet Alphabétisation des femmes</b>						
Alphabétisation des femmes	9 000	9 000	4 500	9 000	108 000	Au moins 30% des bénéf des volets 2 (poste d'eau autonome) et volet 4 (GALS) = 9 000 femmes. Dont 1 000 femmes alphabétisées par région. 8 sessions de 25 personnes par région et par an? Pendant 5 ans
<b>Volet Système d'apprentissage interactif entre les sexes (GALS)</b>						
GALS menages formees	27 690	13 845	13 845	13 845	166 140	50% de menages dans les activites intensifs de volets 2 & 4
<b>Total C1</b>	<b>351 129</b>	<b>175 565</b>	<b>175 564</b>	<b>127 519</b>	<b>1 530 228</b>	
<b>Composante 2 : Valorisation des produits et développement des marchés territoriaux</b>						
<b>Sous-composante 2.1. Accès aux marchés territoriaux</b>						
Accès aux marchés et pistes réhabilitées	600 000	300 000	300 000	200 000	2 400 000	
<b>Sous-composante 2.2 :Transformation des produits agricoles</b>						
Bénéficiaires initiatives entrepreneuriales rurales financées	3 420	1 710	1 026	1 710	20 520	Bénéficiaires des 570 initiatives d'entreprenariat rural financés à travers le financement à coûts partagés
<b>Total nombre de personnes C2</b>	<b>600 000</b>	<b>50% de femmes: 300 000</b>	<b>50% de jeunes: 300 000</b>	<b>200 000</b>	<b>2 400 000</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>600 000</b>	<b>300 000</b>	<b>300 000</b>	<b>200 000</b>	<b>2 400 000</b>	



## Senegal

---

### Support to Food Sovereignty Program

### Project Design Report

### Annex: Annex 14 - Enseignements tirés

Mission Dates: 15/04/2024 au 29/04/2024

Document Date: 14/08/2024

Project No. 2000004098

Report No. 6893-SN

West and Central Africa Division  
Programme Management Department



## Annex 13 - Enseignements tirés

Le projet s'appuiera sur les résultats et enseignements tirés des programmes et projets du FIDA ou d'autres partenaires techniques et financiers au Sénégal ou dans la sous-région, notamment sur :

- (1) **Le ciblage et les aspects d'inclusion sociale**, le processus de ciblage du PADAER-II, se limitant à dix membres plus vulnérables par OPB, incapables de mobiliser la contrepartie du cofinancement à fonds partagés, et excluant les OPF, a entraîné l'enrôlement de nombreuses OPB opportunistes, a détourné le crédit des cibles les plus vulnérables et n'a pas favorisé la cohésion sociale; cela nous enseigne qu'il est essentiel d'associer les OPF au processus de ciblage des OPB, qu'il faut adapter les instruments de financement au niveau de vulnérabilité des groupes cibles et que l'appui financier d'un nombre limité de membres d'une OP présente des risques en matière de déstructuration du lien social ; par ailleurs, les expériences du portefeuille Sénégal montrent que l'attention portée aux besoins spécifiques des femmes pauvres et vulnérables est indispensable à leur émancipation économique et à la diminution de leur charge de travail<sup>i</sup>, de même que l'amélioration nutritionnelle dépend largement de l'intégration des femmes dans la prise de décision du ménage et dans la facilitation de l'accès à la transformation, à la conservation et à la commercialisation des produits agricoles.
- (2) **L'approche de développement territorial, de renforcement des marchés physiques et d'ingénierie sociale multi-acteurs associée** : PASS s'inspire largement des expériences et enseignements au Sénégal promues par le CNCR autour de l'intégration des marchés territoriaux dans leurs activités d'amélioration des débouchés des produits agricoles<sup>ii</sup> et par le Think tank IPAR<sup>iii</sup>, et par les projets FIDA dans la sous-région au Niger, en Guinée-Bissau, au Bénin, en Guinée et en RDC. Au Sénégal, la plateforme commerciale de Dogou associant étroitement les autorités locales et les acteurs, commercialise plus de 80 000 tonnes de tomates annuellement avec l'appui de l'ARM, tandis que les nouvelles infrastructures du marché de Diaobé, ne sont pas encore utilisées à ce jour faute d'avoir associé les parties prenantes en amont ; inversement, l'investissement de la mairie de Ndrame Escale (Kaolack) dans la réhabilitation du marché hebdomadaire céréalier en accord avec toutes les parties prenantes du marché, a doublé le nombre de gros porteurs en améliorant les conditions de chargement-déchargement. Ces expériences montrent d'une part que la commercialisation des produits agricoles intervient rarement sans des espaces appropriés et les marchés actuels se caractérisent par le manque d'infrastructures appropriées répondant aux exigences logistiques des transactions, d'autre part que l'approche des marchés territoriaux favorise une forte appropriation des interventions par les autorités territoriales et les acteurs des filières, cela étant facilité par l'implication précoce de toutes parties prenantes locales dans le processus de réhabilitation des infrastructures de marché, qui est déterminante pour avoir un impact décisif sur les volumes de transactions.
- (3) **l'agroécologie**, de nombreuses expériences des projets FIDA<sup>iv</sup> renforcent la pertinence de sa promotion qui permet au-delà des nombreux bénéfices environnementaux<sup>v</sup>, d'assurer une plus grande variété d'aliments nutritifs et de favoriser le co-apprentissage entre pairs, facilitant une adoption plus efficace des innovations et des pratiques adaptées au contexte, à l'environnement, ainsi qu'aux besoins des populations. L'expérience enseigne également que (i) les projets ayant une approche agroécologique encourageant la diversification des spéculations devraient aussi renforcer l'accès au marché en utilisant une approche filières multiproduits sur les marchés territoriaux, qui reflète la diversité au sein des systèmes agricoles et favorise les liens directs entre les producteurs et les consommateurs autour d'aliments sains et produits de manière durable, et (ii) ces projets devraient aussi soutenir l'innovation, améliorer l'accès aux semences et aux intrants biologiques, à la digitalisation et à la mécanisation à petite échelle adaptée

à l'agroécologie. Sur la base des résultats positifs issues du pilote mené en Bolivie, le PASS-Sénégal utilisera l'innovation du FIDA en matière d'analyse économique et financière améliorée (EFA+) permettant de générer des connaissances sur les avantages des systèmes alimentaires durables, ce qui offre une opportunité significative d'impact sur les politiques.

- (4) **L'accompagnement des OP / coopératives** : les interventions FIDA au Sénégal et en AOC nous enseignent (i) l'importance de l'encadrement intensif des OPF sur les volets gestion des services économiques et de gouvernance des OP pour garantir une performance de ces organisations et donc la durabilité des interventions (PASS pourra s'inspirer de modèles de coopératives de service expérimentés au Niger) ; (ii) la pertinence d'associer les OP faitières nationales compétentes en appui aux réseaux existants ; L'expérience d'accompagnement par ASRODEB du réseau des coopératives de producteurs semenciers entre 2008 et 2014 est un cas d'école car ces coopératives sont autonomes aujourd'hui ; (iii) l'utilité de promouvoir les outils de diagnostic et de suivi de la maturité développés par les OP elles-mêmes (exemple du bilan simplifié de la FONGS utilisé dans le PADAER-II, et du diagnostic institutionnel participatif - DIP) pour les aider à digitaliser et passer à l'échelle la collecte de données d'utilité publique.
- (5) De plus, le partenariat stratégique entre PADAER-II et les OP faitières nationales (ASPRODEB, FONGS, CNCR) est l'un des volets qui donne le plus de résultats concrets en terme de performance technique du projet mais qui pour être fructueux nécessite (i) l'anticipation de la signature des conventions de financement pour lier les activités au calendrier agricole, (ii) la mobilisation de moyens humains additionnels requis au sein de ces OP pour conduire les activités, (iii) l'investissement dans de l'appui institutionnel à ces OP afin de renforcer leurs capacité à assurer ces fonctions dans la durée.
- (6) **La finance rurale** : l'expérience du mouvement paysan au Sénégal (CNCR, ASPRODEB et FONGS) indique que pour renforcer l'accès aux facteurs de production<sup>vi</sup>, les mécanismes de financement des petites exploitations familiales doivent être envisagés en faisant attention à i) la restauration de la base productive dégradée pour garantir l'externalisation des effets attendus, ii) la capacité d'endettement pour éviter le surendettement et iii) la promotion de l'agriculture contractuelle pour la mise en marché qui est un gage de solvabilité et d'assouplissement des conditions d'accès aux crédits ; d'autres expériences du portefeuille FIDA soulignent l'importance de l'éducation financière des petits producteurs.
- (7) **Les modalités de mise en œuvre** : (i) le modèle des UGP mises en place hors du cadre du MASAE a démontré ses faiblesses en termes de moindre appropriation des projets FIDA par la partie gouvernementale et de déconnexion du contenu des projets et des politiques publiques en place ; (ii) l'approche du faire-faire nécessite une bonne définition et acceptation du contenu des cahiers de charge, rôles et responsabilités de chaque partie prenante, la mise en place de conventions-cadres pluriannuelles particulièrement avec les partenaires stratégiques de mise en œuvre identifiés à la formulation (et si possible l'adoption de contrats GAR axés sur les livrables et non sur les moyens pour fluidifier la mise en œuvre), et un renforcement des capacités des UGP pour l'appui-accompagnement et le suivi des partenaires, le tout allié à un positionnement proactif comme facilitateur de la résolution des problèmes. En matière de gestion financière, les enseignements du portefeuille sont les suivants : (i) la résolution proactive des goulots d'étranglement lors de la mise en œuvre et (ii) l'examen attentif des protocoles d'accord.

**Facteurs ayant affecté la performance récente du portefeuille et mesures d'atténuation** : Deux des projets en cours du portefeuille (PADAER-II et AGRIFEUNES) sont actuellement considérés comme des projets à problèmes. Les facteurs qui ont

affecté la performance du projet sont multiples et vont de (i) La pandémie de COVID, qui s'est propagée au cours des premières années de mise en œuvre, empêchant le projet de recevoir l'appui très important à la mise en œuvre pendant la phase de démarrage (ii) Des conditions d'emploi insuffisamment attrayantes pour le personnel du projet, qui ont conduit à une forte rotation du personnel clé du projet, y compris des coordinateurs de projet, ce qui a entraîné un manque de continuité et de leadership dans la gestion du projet ; (iii) Des incitations limitées à la performance du personnel ; (iv) Un taux élevé de rotation et de vacance de postes au sein de l'équipe de pays du FIDA, entraînant une discontinuité de l'appui ; (v) L'adoption d'une nouvelle approche, le « faire-faire » (c'est-à-dire l'externalisation d'activités à des partenaires et à des entreprises) ; et (vi) L'absence d'une stratégie de développement durable. (v) L'adoption d'une nouvelle approche, le « faire-faire » (c'est-à-dire l'externalisation des activités vers des partenaires et des prestataires de services), qui a mis un certain temps à être internalisée par les unités de coordination du projet ; (vi) Les faibles plafonds de passation des marchés, qui ont alourdi le processus de non-objection ; (vii) L'application rigide de plafonds de décaissement descendants, qui ont découragé la mise en œuvre et ont été utilisés par le projet pour justifier la faiblesse des performances - entre autres facteurs. Sur la base des enseignements tirés, le projet proposé envisage les mesures d'atténuation suivantes : (i) Le projet fera appel à la facilité de préfinancement pour faire avancer les activités de démarrage du projet et accélérer la préparation de la mise en œuvre ; (ii) Conformément aux nouvelles lignes directrices proposées pour la supervision des projets, un soutien plus intensif sera apporté pendant la phase de démarrage (c'est-à-dire au moins deux missions de soutien au cours de la première année du projet). L'appui intensif se poursuivra jusqu'à la RMP, si nécessaire ; (iii) Aligner les conditions d'emploi du personnel recruté pour le projet sur le « Protocole d'accord sur l'harmonisation des coûts locaux appliqués au Personnel local » récemment approuvé par le G50-Gouvernement du Sénégal ; (iv) Introduire un élément basé sur la performance dans la rémunération du personnel du projet ; (v) Avec l'achèvement récent du recrutement du personnel vacant dans l'équipe de pays du FIDA au Sénégal, tous les postes de l'équipe de pays du Sénégal sont pourvus, avec une perspective de stabilité pour les 3-4 prochaines années ; (vi) Les leçons tirées de la mise en œuvre de l'approche « faire-faire » (par exemple, la signature de contrats pluriannuels, de contrats de résultats, etc. ) ont été intégrées dans la conception du nouveau projet ; (vii) les plafonds de passation des marchés ont été revus à la hausse ; (viii) les plafonds de décaissement sont désormais basés sur une évaluation plus réaliste de la capacité du projet et sont ajustés de manière flexible tout au long de l'année.

---

<sup>i i</sup> FIDA (2021) [République du Sénégal Programme d'appui au développement agricole et à l'entrepreneuriat rural Évaluation de la performance du Programme](#), Bureau Independent de l'Évaluation, Septembre 2021 Rapport n° 5862-SN

<sup>ii</sup> Etude sur les marchés territoriaux au Sénégal : cas du marché quotidien de Thiaroye Gare et du marché hebdomadaire de Sandiara, CNCR/ROPPA/Terra Nova, 2019.

<sup>iii</sup> Analyse du marché des céréales locales (mil et maïs) au Sénégal, IPAR 2021.

<sup>iv</sup> Cf. l'inventaire des projets d'agroécologie du FIDA (2021) <https://www.ifad.org/en/web/knowledge/-/stock-take-report-on-agroecology>.

<sup>v</sup> atténuer les risques climatiques, promouvoir un ensemble de pratiques comprenant la diversification, l'utilisation et la restauration des services écosystémiques, la promotion du recyclage, ainsi que la réduction de la dépendance aux intrants externes.

<sup>vi</sup> accès aux intrants et équipements agricoles, fonds de commercialisation, unités de fabrication des intrants et équipements agricoles, unités de transformation des produits agropastoraux.

## Senegal

---

### Support to Food Sovereignty Program

### Project Design Report

### Annex: Annexe 12 FIPS

Mission Dates: 15/04/2024 au 29/04/2024

Document Date: 14/08/2024

Project No. 2000004098

Report No. 6893-SN

West and Central Africa Division  
Programme Management Department



**Annexe 12 Liste des activités admissibles qui seront financées au titre des instruments pour un démarrage plus rapide de l'exécution des projets (FIPS)**

**Request Form for the Project Pre-financing (PFF) under the Faster Implementation for Project Start-up (FIPS) Facility**

**Project ID:** 2000004098

**Project Title:** Support to Food Sovereignty Program (PASS)

**Implementing Lead Agency:** Ministry of Agriculture, Food Sovereignty and Livestock, Republic of Senegal

### **1. Justification**

Au cours des cinq dernières années, le portefeuille du Sénégal a considérablement augmenté, passant de deux projets actifs (PADAER II et Agrijeunes) à huit projets en 2024-2025. Le volume courant du portefeuille s'élève à 734 289 260 USD comprenant l'AICRM, l'Igreenfin et le GAFSP/OP dont 168 791 636 USD sur financement direct du FIDA.

Concernant la qualité du portefeuille, elle se caractérise par la présence de projets classés comme « projet à problèmes » et de « projet à problèmes potentiels » en raison des retards et des faibles performances d'exécution. Les différentes conclusions des missions de supervision et notamment des revues à mi-parcours du portefeuille, ont conduit à identifier, entre autres facteurs, de gros retards dans le démarrage de ces projets comme une des contraintes majeures de performance.

Ces retards ont pour conséquence une faible performance au cours des deux premières années des projets ainsi qu'un éventuel report de la date d'achèvement. À partir de cet enseignement et afin d'atténuer le risque de faible performance au début du projet en permettant un démarrage et un déploiement plus efficaces et plus rapides du premier plan de travail et budget annuel du PASS, le gouvernement a l'intention de mobiliser le mécanisme de préfinancement (PFF) du FIDA dans le cadre du mécanisme de mise en œuvre plus rapide pour le démarrage des projets (FIPS) afin de lancer la mise en œuvre préalable de certaines activités clés du démarrage, notamment :

(i) la réalisation des études de base et de référence et l'élaboration du Système de Suivi et Évaluation et de son manuel, (ii) le recrutement du personnel du projet, (iii) le réglage de la finalisation du manuel de mise en œuvre du projet et de ses annexes (préparation des dossiers d'études de faisabilité des infrastructures, finalisation et inclusion des études spécifiques en annexes du PIM, finalisation et validation des plans de gestion environnementale), la mise à jour des premiers PTBA et PP avec les parties prenantes concernées dont le personnel nouvellement recruté et les partenaires régionaux, (iv) la finalisation du manuel de gestion financière et le déploiement du logiciel auprès des cellules régionales d'exécution du projet, (v) les frais de fonctionnement pour faciliter la mise en œuvre de ces activités.

Il est prévu que les activités énumérées ci-dessus soient exécutées dans un délai d'un an.

### **2. Criteria**



Please confirm the following:

- The pre-financing requires ratification through any legislative body of Government.  
Yes  No
  
- Are pre-financing activities as described in point n°3 likely to be completed by the date of approval of the related loan?  
Yes  No

Activités éligibles	Montant	Méthode de passation de marché
	(USD)	
Etudes pour la situation de référence et mise en place du SSE	145 000	Services / Consultants - Consultants Qualification Selection
Processus de recrutement du personnel du projet	175 000	Services / Consultants - Consultants Qualification Selection
Revue des PTBA, PPM, MEP	479 000	Services / Consultants - Consultants Qualification Selection
Mise en place du Système de gestion financière	171 000	Services / Consultants - Consultants Qualification Selection
Biens et services facilitant le démarrage	30 000	Services / Consultants - Consultants Qualification Selection
<b>TOTAL</b>	<b>1 000 000</b>	

#### 4. Bank Account Details

The Pre-financing shall be disbursed in one instalment to the following bank account in which funds should be made available once IFAD approves the request.

In addition, please provide a copy of the bank certification form from the bank as an evidence of opening of the Designated Account (please see Attachment 6).

BANK NAME AND ADDRESS: XXXX

ACCOUNT NUMBER: xxxxxx

IBAN NUMBER: xxxxxx

PAYEE NAME AND ADDRESS: xxxxxx

Authorized Signatory: Ministre des Finances et du Budget,  
République du Sénégal

Name and Title: M. Cheikh Diba,  
Ministre des Finances et du Budget,  
République du Sénégal

Date: \_\_\_\_\_

## 5. Procurement

As provided in Section 7.05 of the General Conditions, procurement activities required under this Pre-financing shall be carried out in accordance with the provisions of the Borrower's procurement regulations, to the extent such are consistent with the IFAD Project Procurement Guidelines.

The Fund shall review and provide its no-objection to the Procurement Plan, which shall include as a minimum:

- a. A brief description of each procurement activity to be undertaken during the period by each and every Project Party;
- b. The estimated value of each procurement activity;
- c. The method of procurement or selection to be adopted for each procurement activity; and
- d. An indication as to whether the Fund shall carry out prior or post review in respect of each and every procurement activity.
- e. Consistency with IFAD Project Procurement Guidelines and Project Procurement Handbook.

Any amendments to the Procurement Plan shall be subject to the Fund's 'no objection'.

## Senegal

---

### Support to Food Sovereignty Program

### Project Design Report

### Annex: SECAP Annexe 1 \_ Cadre de Gestion Environnementale Sociale et Climatique

Mission Dates: 15/04/2024 au 29/04/2024

Document Date: 14/08/2024

Project No. 2000004098

Report No. 6893-SN

West and Central Africa Division  
Programme Management Department



REPUBLIQUE DU SENEGAL



Ministère de l'Agriculture  
de la Souveraineté  
Alimentaire et  
de l'Élevage



**Projet d'Appui à la Stratégie de  
Souveraineté alimentaire du Sénégal (PASS)**

**Annexe 2 à la note d'analyse PESEC**

(Procédures d'Évaluation Sociale, Environnementale et Climatique du FIDA)

***Cadre de Gestion  
Environnementale, Sociale et Climatique (CGESC)***



## TABLE DES MATIERES

<b>TABLE DES MATIERES .....</b>	<b>2</b>
<b>TABLE DES ILLUSTRATIONS .....</b>	<b>8</b>
Liste des tableaux.....	8
Liste des figures .....	9
<b>SIGLES ET ABREVIATIONS .....</b>	<b>10</b>
<b>RESUME EXECUTIF .....</b>	<b>11</b>
Composante 1 : Sécuriser et diversifier la base productive et améliorer la productivité, la durabilité, la résilience climatique et la nutritivité.....	14
Composante 2 : Valorisation des produits et développement des marchés territoriaux.....	19
<b>I. INTRODUCTION GENERALE ET CADRAGE DE L'ETUDE.....</b>	<b>25</b>
1.1. Contexte et justification du Cadre de Gestion Environnementale, Sociale et Climatique (CGESC) 25	
1.2. Cadre du CGESC .....	27
1.3. Approche méthodologique.....	28
<b>II. DESCRIPTION DU PROJET.....</b>	<b>29</b>
2.1. Contexte et justification du Projet .....	29
2.2. Objectifs du Projet .....	31
2.3. Zone d'intervention du projet.....	31
2.4. Portée et ciblage .....	32
2.5. Bénéficiaires du Projet .....	33
2.5.1. Les groupes cibles .....	33
2.5.2. Le ciblage géographique .....	33
2.5.3. Le ciblage des ménages.....	34
2.5.4. Les filières ciblées.....	34
2.6. Les composantes du projet.....	35
2.6.1. Composante 1 : Amélioration et diversification de la base productive résiliente au changement climatique : .....	35
2.6.1.1. Sous-composante 1.1 : Aménagements et gestion intégrée des eaux et des sols : .....	35
2.6.1.1.1. Volet Préparation et mise en œuvre des plans territoriaux de gestion des agroécosystèmes	

2.6.1.1.2. Volet Accès à l'hydraulique agricole.....	36
2.6.1.2. Sous-composante 1.2 : Diversification, durabilité et résilience de la production : .....	36
2.6.1.2.1. Volet Recherche-action et renforcement des systèmes d'appui-conseil agricole .....	36
2.6.1.2.2. Volet appui pour la transition et intensification durable des exploitations familiales .....	37
2.6.1.2.3. Volet Appui à la souveraineté semencière .....	38
2.6.1.2.4. Volet finance rurale (diversification, durabilité et résilience de la production) .....	38
2.6.1.3. Sous-composante 1.3 : Amélioration de la sécurité nutritionnelle familiale et appui à l'autonomisation des femmes : .....	39
2.6.1.3.1. Volet Changement de comportement nutritionnel et démonstrations culinaires .....	39
2.6.1.3.2. Volet Alphabétisation fonctionnelle .....	40
2.6.1.3.3. Volet allègement de la charge de travail des femmes.....	40
2.6.1.3.4. Volet Filets sociaux productifs .....	40
2.6.1.3.5. Volet Approche GALs+ (Système d'Apprentissage et Action sur le Genre) .....	41
2.6.1.3.6. Volet promotion d'agri-labs de co-design de technologies de compensation.....	41
2.6.1.3.7. Volet Initiatives entrepreneuriales à haute valeur nutritive .....	41
2.6.2. Composante 2 : Valorisation des produits et développement des marchés territoriaux	42
2.6.2.1. Sous-composante 2.1 : Accès aux marchés territoriaux : .....	42
2.6.2.1.1. Volet Réhabilitation des infrastructures économiques.....	42
2.6.2.1.2. Volet Dispositif de gestion et maintenance des infrastructures économiques.....	43
2.6.2.1.3. Volet Mise en place/Appui et accompagnement des dispositifs de maintenance des pistes rurales.....	43
2.6.2.2. Sous-composante 2.2 : Développement des services marchands connexes à la production agricole : 44	
2.6.2.2.1. Volet Renforcement des OP régionales dans le secteur économique marchand.....	44
2.6.2.2.2. Volet Renforcement des OP dans le dialogue politique sur la souveraineté alimentaire.....	44
2.6.2.2.3. Volet Financement des initiatives entrepreneuriales connexes à la production .....	45
2.6.3. Composante 3 : Gestion et coordination du projet et gestion des connaissances : .....	45
2.7. Résultats attendus .....	45
2.8. Catégorie environnementale et sociale .....	46
2.9. Classement au regard des risques climatiques .....	47
2.10. Durée du Projet .....	47
2.11. Cadre organisationnel .....	47
2.12. Coûts et financement du Projet .....	48
<b>ANALYSE DES CONDITIONS ENVIRONNEMENTALES ET SOCIALES DE BASE DE LA ZONE DU PROJET</b>	
<b>49</b>	
Caractéristiques biophysiques de la zone du Projet .....	49
Le bassin arachidier .....	49
Les conditions climatiques.....	49
Géologie et relief et sols .....	49
Les ressources en eau.....	50
La flore et faune .....	51

Occupation de l'espace .....	51
2.12.2. Le Sénégal Oriental.....	52
2.12.2.2. Les conditions climatiques .....	52
2.12.2.3. Géologie, Relief et sols .....	53
2.12.2.4. Les ressources en eau .....	53
2.12.2.5. La flore et la faune.....	54
2.12.2.6. Occupation de l'espace .....	54
2.12.3. La Haute Et Moyenne Casamance .....	55
2.12.3.2. Les conditions climatiques .....	55
2.12.3.3. Géologie, relief et sols .....	56
2.12.3.4. Les ressources en eaux .....	56
2.12.3.5. La flore et la faune.....	57
2.12.3.6. Occupation de l'espace en Moyenne et Haute Casamance .....	57
2.13. Données socioéconomiques .....	58
2.13.2. Bassin arachidier .....	58
2.13.2.2. Situation démographique .....	58
2.13.2.3. Situation socioéconomique .....	59
2.13.2.3.1. Agriculture.....	59
2.13.2.3.2. Elevage .....	61
2.13.2.3.3. Commerce .....	62
2.13.2.3.4. Pêche et aquaculture .....	63
2.13.3. Le Sénégal oriental.....	64
2.13.3.2. Situation démographie .....	64
2.13.3.3. Situation socioéconomique .....	64
2.13.3.3.1. Agriculture.....	64
2.13.3.3.2. Elevage .....	65
2.13.3.3.3. Commerce .....	66
2.13.3.3.4. Pêche et aquaculture .....	66
2.13.4. La Moyenne et Haute Casamance.....	67
2.13.4.2. Situation démographie .....	67
2.13.4.3. Situation socioéconomique .....	67
2.13.4.3.1. Agriculture.....	67
2.13.4.3.2. Elevage .....	68
2.13.4.3.3. Commerce .....	68
2.13.4.3.4. Pêche et aquaculture .....	69
2.14. Contexte climatique de la zone de PASS-PASS-Sénégal.....	69
2.14.2. Données de référence.....	69
2.14.3. Prédications sur l'évolution des précipitations (2021-2050) .....	71
2.14.4. Prédications sur l'évolution des précipitations (2070-2100) .....	72
2.14.5. Prédications sur l'évolution des températures .....	73
2.14.6. Les sources d'émission de gaz à effet de serre (GES) par secteur .....	77
2.14.7. Les changements climatiques et le développement.....	77
<b>3. PRINCIPAUX ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET CLIMATIQUES DE LA ZONE DU</b>	
<b>PROJET .....</b>	<b>77</b>



3.6.	La dégradation des terres (salinisation, érosion, ensablement des vallées et pratiques culturelles inadaptées).....	78
3.6.2.	La salinisation des terres.....	78
4.1.2.	L'érosion hydrique et éolienne.....	79
3.7.	La régression du potentiel forestier.....	79
3.8.	Les conflits fonciers entre populations autochtones et allochtones autour de l'occupation et de l'exploitation des terres.....	80
3.9.	La gestion durable des ressources en eau.....	80
3.10.	Les effets du changement climatique.....	81
<b>4.</b>	<b>ANALYSE DU CADRE POLITIQUE, REGLEMENTAIRE ET NORMES APPLICABLES AU PROJET</b>	<b>85</b>
5.1	Cadre politique applicable au projet PASS-Sénégal.....	85
5.1.1.	Le plan Sénégal Emergent (PSE).....	85
5.1.2.	Les politiques environnementales.....	85
5.1.2.1	les politiques environnementales au niveau national.....	85
5.1.2.2	les politiques environnementales au niveau régionales et sous régionale.....	87
5.1.2.3	les politiques de développement rural.....	88
5.2	Cadre juridique applicable au projet PASS-Sénégal.....	90
5.2.1	cadre juridique internationale.....	90
5.2.2	cadre juridique national.....	93
5.2.2.1	Cadre législatif et réglementaire de gestion environnementale et sociale.....	93
5.2.2.2	Dispositions légales de la gestion du foncier au Sénégal.....	98
5.2.2.3	Dispositions légales liées aux conditions de travail au Sénégal.....	99
5.2.2.4.	Dispositions en matière de EAH/HS.....	104
5.2.3.	Cadre juridique du FIDA.....	104
5.3	Analyse comparative de la réglementation nationale et des normes PESEC du FIDA.....	106
5.4	Cadre institutionnel.....	115
<b>VI.</b>	<b>EVALUATION DES RISQUES ET IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET CLIMATIQUES.....</b>	<b>119</b>
6.1.	Processus d'évaluation des risques et des impacts environnementaux et sociaux du Projet ...	119
	Préparation et mise en œuvre des plans territoriaux de gestion des agroécosystèmes.....	121
	Approche GALS+ (Système d'Apprentissage et Action sur le Genre).....	124
	Promotion d'agri-labs de co-design de technologies de compensation.....	124
	Mise en place/Appui et accompagnement des dispositifs de maintenance des pistes rurales.....	126
6.2.	Analyse des Impacts de PASS-Sénégal.....	128
6.2.1.	Les impacts positifs associés aux différentes composantes du projet.....	128
6.2.1.1.	Les impacts positifs en phase construction.....	128
6.2.1.2.	Impacts positifs en phase exploitation.....	129
6.2.1.3.	Synthèse des impacts positifs.....	133
6.3.1.3.1.	Synthèse des impacts positifs de la composante 1 : Composante 1 : Amélioration et diversification de la base productive résiliente au changement climatique.....	133
	Approche GALS+ (Système d'Apprentissage et Action sur le Genre).....	136

6.2.1.3.2. Synthèse des impacts positifs de la composante 2 : Valorisation des produits et développement des marchés territoriaux .....	137
6.2.2. Conclusion sur les impacts positifs du projet.....	140
6.2.3. Analyse des impacts négatifs liés au PASS-Sénégal .....	140
6.2.3. Analyse des impacts négatifs liés au PASS-Sénégal .....	141
6.2.3.1. Risques transversaux liés au ciblage du projet et la mobilisation des parties prenantes .....	142
6.2.3.2. Risques et impacts négatifs transversaux liés aux différentes phases du projet .....	143
6.2.3.3. Les risques et impacts négatifs spécifiques majeurs associés au projet .....	145
6.2.3.3.1. Les risques et impacts négatifs spécifiques majeurs associés à la composante 1 :	
Amélioration et diversification de la base productive résiliente au climat.....	145
Risques et Impacts négatifs majeurs associés au volet 2 Accès à l'hydraulique agricole. ....	146
○ L'accentuation des déficits hydriques.....	146
○ L'abaissement des nappes superficielles .....	147
○ Une altération de la qualité de l'eau souterraine .....	147
Volet Appui pour la transition et intensification durable des exploitations familiales .....	148
6.3.3.3. Risques et impacts négatifs majeurs associés à la composante 2 : Valorisation des produits et développement des marchés territoriaux .....	148
Volet Réhabilitation des infrastructures économiques .....	149
6.3.5. Autres risques et impacts .....	151
Préparation et mise en œuvre des plans territoriaux de gestion des agroécosystèmes .....	152
Approche GALs+ (Système d'Apprentissage et Action sur le Genre).....	153
Promotion d'agri-labs de co-design de technologies de compensation.....	154
Mise en place/Appui et accompagnement des dispositifs de maintenance des pistes rurales. ....	154
6.3.6. Conclusion sur les impacts négatifs .....	156
6.4. Les impacts cumulatifs .....	156
<b>VII. DESCRIPTION DES MESURES D'ATTENUATION DES IMPACTS NEGATIFS .....</b>	<b>157</b>
7.1. Mesures générales .....	157
7.2. Mesures relatives à la gestion des chantiers.....	158
7.3. Procédure à suivre en cas de découverte de vestiges archéologiques.....	159
7.4. Synthèse des mesures spécifiques d'atténuation des impacts négatifs majeurs.....	160
Composante 1 : Sécuriser et diversifier la base productive et améliorer la productivité, la durabilité, la résilience climatique et la nutritivité.....	160
Composante 2 : Valorisation des produits et développement des marchés territoriaux.....	165
<b>VIII. SYNTHÈSE DES RESULTATS DE LA CONSULTATION PUBLIQUE .....</b>	<b>169</b>
8.1 Approche méthodologique pour la consultation du public .....	169
8.2 Les attentes par rapport au projet .....	170
8.3 les impacts positifs .....	171
8.4 Les impacts négatifs.....	171
<b>IX. PLAN CADRE DE GESTION ENVIRONNEMENTALE, SOCIALE ET CLIMATIQUE .....</b>	<b>171</b>
9.1. Procédure de gestion environnementale et sociale des sous-projets .....	172

9.1.1. Critères environnementaux et sociaux d'éligibilité des activités .....	172
9.1.2. Screening environnemental et social.....	173
9.1.3. Réalisation, approbation, consultation du public et diffusion des rapports d'EIES....	173
9.2. Arrangements institutionnels d'exécution de la procédure environnementale et sociale des sous-projets.....	177
9.2.1. Les arrangements institutionnels.....	177
9.2.2. Etapes et responsabilités pour la mise en œuvre de la sélection environnementale et sociale	180
9.3. Mesures pour le renforcement de la gestion environnementale et sociale .....	182
9.3.1. Mesures normatives et réglementaires .....	182
9.3.2. Clauses environnementales et sociales.....	183
9.3.3. Mesures d'ordre stratégique.....	183
9.3.4. Mesures d'adaptation aux changements climatiques .....	185
9.3.5. Mesures de renforcement institutionnel .....	185
9.3.6. Réalisation et mise en œuvre des études environnementales et sociales .....	185
9.4. Programme cadre de renforcement des capacités et d'information/sensibilisation des acteurs impliqués dans la mise en œuvre de PASS Sénégal .....	186
9.4.1. Renforcement des capacités.....	186
9.4.2. Information et sensibilisation des populations et des acteurs concernés.....	187
9.5. Programme cadre de suivi et surveillance environnementale et sociale du PCGES .....	190
9.5.1. Contexte et objectif du Suivi environnemental du PCGES.....	190
9.5.2. Indicateurs de suivi .....	192
9.6. Programme de surveillance environnementale et sociale du PCGES.....	203
9.7. Arrangements institutionnels pour la mise en œuvre et le suivi du PCGES.....	203
9.7.1. Processus de consultation du public.....	203
9.7.2. Procédure de la consultation avant et pendant la mise en œuvre du projet.....	204
9.7.3. Étapes de la consultation.....	204
9.7.4. Les mesures organisationnelles et de renforcement de capacités des bénéficiaires .....	205
9.7.5. Programme de formation .....	205
9.7.6. Stratégie de communication et plan de consultation.....	206
9.7.7. Calendrier de mise en œuvre des mesures environnementales et sociales.....	206
9.7.8. Mécanisme de gestion des plaintes et conflits environnementaux et sociaux.....	208
9.7.9. Procédure des plaintes du FIDA .....	210

9.7.10. Évaluation des coûts des mesures environnementales et sociales.....	212
9.7.11. Plan de suivi environnemental et social de PASS-Sénégal.....	214
9.7.12. Calendrier indicatif de mise en œuvre du PCGES .....	221
<b>CONCLUSION GENERALE .....</b>	<b>222</b>
<b>ANNEXES.....</b>	<b>225</b>
Annexe 1 : Formulaire de sélection environnementale et sociale des sous-projets .....	225
Annexe 2 : Grille d'impacts environnementaux et sociaux des sous-projets et mesures d'atténuation 234	
Annexe 3 : Formulaire de revue environnementale annuelle pour les chargés de la mitigation environnementale et sociale .....	236
Annexe 4 : Termes de référence type d'une EIES .....	237
Annexe 5 : Liste des personnes rencontrées .....	240
Annexe 6 : Résultats des consultations publiques .....	240
Annexe 7 : Termes de référence de l'étude CGES .....	246
Annexe 8 : Environment and Social Guidelines for contractors.....	250
Annexe 9 : Check-list for constructors Works.....	254

## TABLE DES ILLUSTRATIONS

### Liste des tableaux

Tableau 1 : Effectif du cheptel selon l'espèce par région .....	61
Tableau 2 : Source et couverture spatiale des données climatiques .....	69
Tableau 3 : Synthèse des émissions sectorielles CDN .....	77
Tableau 4 : Dispositions réglementaires applicables au PASS Sénégal.....	94
Tableau 5 : Arrêtés portant sur la procédure en matière EIE au Sénégal .....	97
Tableau 6 : Synthèse des dispositions du code du travail applicables au projet PASS-Sénégal.....	100
Tableau 7 : Analyse comparée de la législation sénégalaise et les normes PESEC.....	108
Tableau 8 : Cadre institutionnel de mise en œuvre de la politique environnementale .....	115
Tableau 9 : Composantes, sous-composantes, sous-projets et activités sources de risques et d'impacts environnementaux et sociaux du PASS.....	121
Tableau 10 : Synthèse des impacts positifs de PASS-Sénégal liés à la composante 1.....	133
Tableau 11 : Synthèse des impacts positifs de PASS-Sénégal associés à la composante 2 .....	137
Tableau 12 : Procédures d'évaluation environnementale pour les projets nécessitant un PGES .....	175
Tableau 13 : Synthèse des étapes de la sélection environnementale et responsabilités .....	180
Tableau 14 : Synthèse des activités de formation et de sensibilisation des acteurs .....	188
Tableau 15 : Canevas du suivi de la mise en œuvre des mesures environnementales et sociales de PASS Sénégal .....	195
Tableau 16 : Calendrier de mise en œuvre des mesures .....	206
Tableau 17 : Estimation des coûts des mesures environnementales et sociales du CGES de PASS-Sénégal...212	

Tableau 18: Coûts du Suivi environnemental et social de PASS-SÉNÉGAL .....	218
Tableau 19 : Calendrier indicatif de mise en oeuvre du PCGES de PASS-Sénégal .....	221
Tableau 20 : Synthèse des résultats de la consultation du public .....	240

## Liste des figures

Figure 1: Carte d'occupation du sol du Bassin arachidier .....	52
Figure 2 : Carte d'occupation du sol des régions d Tambacounda et de Kédougou .....	55
Figure 3 : Carte d'occupation du sol de moyenne t haute Casamance .....	58
Figure 4 : Répartition des unités pastorales et des couloirs de transhumance dans le Bassin arachidier .....	62
Figure 5 : Répartition des unités pastorales et des couloirs de transhumance dans la région Sud-est.....	66
Figure 6 : a) Cumul annuel moyenne (a) sur la période de base 1950-2014 de la moyenne multimodale (MMM) des simulations (CMIP6) ; Ecart entre les problèmes (b).....	71
Figure 7 : Projection des précipitations sur la période 2021-2050 à partir de la moyenne multi-modale (MMM) du GIEC.....	72
Figure 8 : Projection des précipitations sur la période 2070-2100 à partir de la moyenne multi-modale (MMM) du GIEC.....	73
Figure 9 : Tendances projetées de la température moyenne en utilisant un ensemble multi-modèle sur la période 2021-2050, 2051-2080, 2071-2100 avec une significativité de 95% .....	74
Figure 10 : Tendances projetées de la température maximale en utilisant un ensemble multi-modèle sur les périodes 2021-2050, 2051-2080, 2071-2100 avec une significativité de 95%.....	75
Figure 11 : Tendances projetées de la température minimale en utilisant un ensemble multi-modèle sur les périodes 2021-2050, 2051-2080, 2071-2100 avec une significativité de 95% .....	76

## SIGLES ET ABREVIATIONS

AICRM :	Programme régional de gestion intégrée des risques climatiques
ANCAR :	Agence Nationale de Conseil Agricole et Rural
ANSD :	Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie
ARD :	Agence Régionale de Développement
ASPRODEB :	Association de Promotion du Développement à la Base
BEI :	Banque Européenne d'Investissement
CGES :	Cadre de Gestion Environnementale et Sociale
CGESC :	Cadre de Gestion Environnementale, Sociale et Climatique
CNCR :	Cadre National de Concertation des Cadres Ruraux
CNDN :	Conseil National de Développement de la Nutrition
DEEC :	Direction de l'Environnement et des Etablissements Classés
DRDR :	Directions Régionales du Développement Rural
DREEC :	Division Régionale de l'Environnement et des Etablissements Classés
FIDA :	Fonds International pour le Développement Agricole
FADSR :	Fonds d'Appui au Développement du Secteur Rural
FONGS :	Fédération des Organisations Non Gouvernementales du Sénégal
FSRP :	Food System Resilience Program
ISRA :	Institut Sénégalais de Recherche Agricole
LBA :	La Banque Agricole
MASAE :	Ministère de l'Agriculture, de la Sécurité Alimentaire et de l'Elevage
MGP :	Mécanisme de Gestion des Plaintes
ONG :	Organisation Non Gouvernementale
PADAER :	Programme d'Appui au Développement Agricole et à l'Entreprenariat Rural
PASS-Sénégal :	Projet d'Appui à la Stratégie de Sécurité Alimentaire au Sénégal
PESEC :	Procédures d'Evaluation Sociale, Environnementale et Climatique
PCGES :	Plan Cadre de Gestion Environnementale et Sociale
PGES :	Plan de Gestion Environnementale et Sociale
PZTA :	Projet Zone de Transformation Agro-industrielle
SSEC :	Spécialiste en Sauvegarde Environnementale et Sociale
UCGP :	Unité de Coordination et de Gestion du Projet

## RESUME EXECUTIF

### INTRODUCTION ET CONTEXTE GENERAL

Le Sénégal est un pays sahélien qui se situe à l'extrême ouest de l'Afrique occidentale, et couvre une superficie de 196 712 Km<sup>2</sup>. La population du pays est estimée à 18 032 473 personnes en 2023 (ANSD, RGPH-5, 2023). Avec sa façade maritime de plus de 700 km sur l'océan Atlantique qui le limite à l'Ouest, le Sénégal possède d'immenses ressources naturelles, une grande diversité de faune et de flore et des écosystèmes d'importance particulière. La pluviométrie moyenne annuelle suit un gradient décroissant du Sud au Nord du pays, en passant de 1.200 mm au Sud à 300 mm au Nord, avec des variations d'une année à l'autre.

Le sous-secteur agricole et ses activités annexes, bénéficierait des efforts soutenus de l'Etat pour consolider les acquis relatifs à l'intensification des productions céréalières et vivrières, au renforcement de la productivité des cultures industrielles et horticoles et à la promotion d'un système pertinent de valorisation des productions agricoles. Par ailleurs, dans le cadre du Programme agricole pour la souveraineté alimentaire durable (PASAD), l'Etat du Sénégal prévoit des mesures relatives, notamment : (i) à l'augmentation de la production et de la productivité alimentaire ; (ii) à la diversification des spéculations et des systèmes de production agricole ; (iii) au renforcement des services agricoles et (iv) à l'amélioration de la gouvernance du secteur agricole. Dans un contexte de mise en œuvre effective du PASAD et d'atteinte des objectifs y relatifs, le renforcement de la maîtrise de l'eau à travers, entre autres, les aménagements hydroagricoles dans le Delta du fleuve Sénégal et la vallée de l'Anambé, constituerait un atout majeur pour le renforcement de la production de riz et des produits horticoles. En outre, en perspective de l'exploitation des Agropoles sud et du centre, l'agriculture devrait jouer pleinement son rôle de fournisseur d'intrants à certaines industries alimentaires.

Malgré ces efforts et les performances notées dans l'économie sénégalaise notamment dans le sous-secteur agricole, le Sénégal a du mal à atteindre l'autosuffisance alimentaire et garantir une sécurité alimentaire durable. C'est dans ce contexte que le FIDA, en mars 2024, a donné son accord à l'expression d'intérêt du Gouvernement du Sénégal à recevoir un appui technique et financier pour la mise en œuvre de la stratégie de souveraineté alimentaire.

Le Projet d'Appui à la Stratégie de Souveraineté Alimentaire au Sénégal (PASS) va intervenir dans les bassins et sous-bassins de production des régions administratives de Diourbel, Fatick, Kaffrine, Kaolack, Louga, Kédougou, Kolda, Sédhiou et Tambacounda, pour y appuyer prioritairement les filières céréalières traditionnelles (mil, sorgho, fonio, niébé et sésame).

L'objectif de développement du PASS est d'améliorer la production, la productivité, la durabilité et la résilience climatique de certaines chaînes de valeur et d'améliorer les revenus des producteurs agricoles vulnérables, en particulier les femmes et les jeunes.

La vision d'un tel projet s'inscrit logiquement dans la perspective du développement durable à travers l'intégration des aspects sociaux, environnementaux, climatiques et économiques. La réalisation du présent Plan détaillé de gestion environnementale, sociale et climatique (PGESC), remplit en partie ce rôle.

### **LÉGISLATION ENVIRONNEMENTALE NATIONALE**

Pour assurer une protection et une gestion efficace de l'environnement, le Code de l'Environnement mentionne que « *Tout projet de développement ou activité susceptible de porter atteinte à l'environnement, de même que les politiques, les plans, les programmes, les études régionales et sectorielles devront faire l'objet d'une évaluation environnementale (EE)* ». Les éléments de l'évaluation environnementale sont : l'étude d'impact environnemental (EIE), l'Évaluation Environnementale Stratégique et l'Audit sur l'Environnement. Le Code de l'environnement est complété par cinq arrêtés d'application.

### **LES PROCÉDURES D'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE, SOCIALE, ET CLIMATIQUE DU FIDA**

La prise en compte des questions environnementales, sociales, et climatiques est cruciale dans les opérations du FIDA. C'est pourquoi, il a adopté des procédures d'évaluation sociale, environnementale et climatique (PESEC) en 2021, dont la première édition avait été publiée en 2017.

Les PESEC visent à éviter les risques et les impacts générés par les activités, et à recenser les possibilités d'optimiser les gains en matière de développement grâce à la transversalisation des questions environnementales, sociales et climatiques tout au long du cycle du projet.

A cet effet, les PESEC permettent au FIDA: i) d'analyser et de fournir des informations pour renforcer les dimensions sociale, environnementale et climatique des projets et programmes; ii) d'optimiser les impacts sociaux et environnementaux positifs, l'adaptation aux changements climatiques et les avantages de l'atténuation; iii) de renforcer l'inclusion sociale dans la prise de décisions et l'appropriation de la durabilité environnementale et sociale des projets..

### **PRINCIPAUX ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX, ET CLIMATIQUES DE LA ZONE DE PASS-SENEGAL**

Les principaux enjeux environnementaux et sociaux identifiés dans la zone du projet concernent essentiellement :

- La dégradation progressive des terres (salinisation, érosion, ensablement des vallées et pratiques culturales inadaptées)
- La régression du potentiel forestier
- La gestion durable des ressources en eau



- Conflits sociaux liés à la gestion des terres
- Prélèvement durable des eaux souterraines
- Qualité des ressources en eau (concentration élevée en fer dans la nappe du Maestrichtien)
- Vulnérabilité au changement climatique.

### **LES PRINCIPAUX IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX, ET CLIMATIQUES NÉGATIFS**

Les activités susceptibles de générer des impacts environnementaux et sociaux concernent : (i) la réhabilitation des marchés (équipements), la mise en place d'infrastructures de stockage, la réhabilitation de pistes d'accès aux marchés. Elles concernent les activités de transformation de produits agricoles (prétraitement, conditionnement) ainsi que l'aménagement de périmètres horticoles et ou de sites aquacoles.

Les impacts environnementaux et sociaux négatifs potentiels vont surtout concerner :

Sur le plan environnemental et climatique :

- les risques de dégradation des ressources forestières, liés à la libération des emprises au niveau des sites d'implantation des ouvrages hydroagricoles, magasins de stockage ou bien aux possibles augmentations de superficies des exploitations agricoles etc .) ;
- les risques liés à la dégradation des terres et la fertilité des sols (instabilité des sols) du fait des travaux d'aménagement des sites d'implantation des infrastructures diverses ;
- la production de déchets solides et liquides liés au process de conditionnement et de transformation des produits ;
- les risques de pollution et de dégradation des eaux dues aux engrais et pesticides,

Sur le plan social, les craintes peuvent porter sur :

- Les risques de conflits liés au ciblage des bénéficiaires directs et des choix des sites d'accueil des infrastructures hydro-agricoles
- risques sanitaires liés à l'utilisation des pesticides ;
- la recrudescence des tensions entre agriculteurs ou entre éleveurs et agriculteurs sur les problèmes fonciers ;
- la perte de terres ou de sources de revenus en cas de déplacements involontaires de populations.

## LES MESURES D'ATTÉNUATION DES IMPACTS NÉGATIFS DES ACTIVITÉS DE PASS-SENEGAL

Le tableau ci-après fait la synthèse des mesures d'atténuation proposées pour la gestion des impacts environnementaux, sociaux et climatiques négatifs de PASS-SENEGAL.

### Composante 1 : Sécuriser et diversifier la base productive et améliorer la productivité, la durabilité, la résilience climatique et la nutritivité

PHASE	IMPACTS	MESURES D'ATTENUATION
<b>Sous-composante 1.1. : Aménagements et gestion intégrée des eaux et des sols : Construction ou réhabilitation d'infrastructures de lutte contre l'érosion et de conservation et maîtrise de l'eau et des sols</b>		
PHASE TRAVAUX	Pollution des sols	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Installation d'une dalle de rétention étanche pour la cuve à gasoil</li> <li>• Enlèvement des matériaux souillés en cas de déversement et évacuation par une entreprise agréée.</li> <li>• Déblais mis en remblai dans les tranchées</li> <li>• Contracter avec une société agréée par le MEDD pour la récupération des huiles et cartouches usagées</li> <li>• Imperméabiliser les dalles de rétention des produits hydrocarbonnés</li> <li>• Mettre en place une plateforme en béton drainant les rejets dans un séparateur d'hydrocarbures</li> </ul>
	Dégradation des réseaux tiers	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Effectuer des sondages à écartement ne dépassant pas 10 mètres pour identifier les réseaux ne disposant pas de plans de récolement précis</li> <li>• Impliquer les représentants des services concessionnaires dans la validation des études d'exécution</li> <li>• Réparation systématique de toute casse de réseau</li> <li>• Informer et sensibiliser les ouvriers sur les réseaux enterrés non signalés et sur les conséquences,</li> <li>• Sensibiliser les travailleurs sur le respect des réseaux de concessionnaires</li> </ul>
	Accidents professionnels	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Elaborer un Plan Santé Sécurité avant le démarrage des travaux,</li> <li>• Afficher les consignes de sécurité sur le chantier</li> <li>• Porter des EPI (gants, chaussures de sécurité)</li> <li>• Établir un plan de circulation des engins et véhicules</li> <li>• Former les opérateurs/conducteurs à la conduite en sécurité</li> <li>• Baliser les zones à risques ;</li> <li>• Sensibiliser le personnel de chantier sur les mesures de sécurité ;</li> <li>• Informations des riverains sur les risques encourus,</li> <li>• Etablir un périmètre de sécurité autour des opérations de manutention</li> <li>• Vérification systématique de la qualité des sangles et des harnais pour les travaux en hauteur</li> <li>• Sensibilisation du personnel</li> <li>• Signalisation avancée et de position des axes de travaux</li> </ul>

PHASE	IMPACTS	MESURES D'ATTENUATION
		<ul style="list-style-type: none"> <li>Disposer des échelles sur les fouilles dépassant une profondeur de 1,30 mètres</li> <li>Remblayer les tranchées le plus rapidement possible</li> </ul>
	Dégradation du patrimoine culturel	<ul style="list-style-type: none"> <li>Arrêter les travaux</li> <li>Circonscrire et protéger la zone de découverte</li> <li>Avertir immédiatement les services compétents</li> </ul>
	Risques EAS/HS	<ul style="list-style-type: none"> <li>Signer les codes de conduite interdisant la VBG/EAS/HS dans un langage clair et sans ambiguïté et préciser les sanctions encourues</li> <li>Cartographier, dans le cadre des EIES, les services d'appui médical, psychosociale et légal pour les survivantes de VBG/EAS/HS</li> <li>Proposer un mécanisme de gestion des plaintes axé sur les cas de VBG/EAS/HS</li> <li>Sensibiliser les travailleurs et les communautés sur les dispositions du code de conduite et sur les mécanismes de saisine prévus dans le MGP</li> <li>Mettre en place des installations intégrant les aspects VBG (éclairage, toilettes séparées pour les hommes et femmes qui puissent être fermées à clé à partir de l'intérieur, affichages des règles et consignes à respecter</li> </ul>
	Conflits entre travailleurs et populations	<ul style="list-style-type: none"> <li>Recruter en priorité la main d'œuvre locale pour les emplois non qualifiés</li> <li>Sensibiliser les travailleurs sur le respect des us et coutumes des zones d'intervention du PASS</li> </ul>
	Pollution du milieu par les déchets	<ul style="list-style-type: none"> <li>Acheminer les déchets non réutilisés en décharge</li> <li>Aménagements de bacs à ordures dans le chantier</li> <li>Aménager des fosses étanches dans les installations fixes</li> <li>Aménager des toilettes mobiles dans les installations mobiles de chantier</li> <li>Vidanger régulièrement les fosses et évacuer les boues dans une station de traitement</li> <li>Nettoyage et remise en état des sites de travaux</li> <li>Imperméabiliser les aires de stockage des huiles usagées</li> <li>Acheminer les huiles usagées vers une société agréée par le MEDDTE</li> <li>Revaloriser les déchets à chaque fois cela est possible</li> <li>Acheminer les effluents issus des essais de pression dans le réseau d'évacuation des eaux pluviales</li> </ul>
PHASE EXPLOITATION	Altération de la qualité de l'eau	<ul style="list-style-type: none"> <li>Limiter les prélèvements aux besoins</li> <li>Aménager des micro-piézomètres pour suivre le comportement des nappes</li> </ul>
	Conflits sociaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>Adopter les délégations de service public (DSP) pour la gestion des ouvrages hydrauliques</li> </ul>
	Altération de la qualité de l'eau potable par des phénomènes externes	<ul style="list-style-type: none"> <li>Eviter l'aménagement d'exploitation agricoles et d'ouvrages d'assainissement dans un rayon de 10 km des ouvrages hydrauliques</li> </ul>
<b>Sous-composante 1.2. : Diversification, durabilité et résilience de la production</b>		

PHASE	IMPACTS	MESURES D'ATTENUATION
PHASE 'IDENTIFICATION ET DE SELECTION DES EXPLOITATIONS FAMILIALES	Conflits sociaux liés aux désaccords sur la sélection des exploitations familiales bénéficiaires du projet	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Définir des critères objectifs de sélection des exploitations familiales bénéficiaires dans chaque par un comité mis en place à cet effet au niveau des conseils départementaux dans chaque région</li> <li>• Divulguer les critères de choix auprès de bénéficiaires et impliquer les dans l'identification des ménages énéficiaries</li> <li>• Enrôler dans chaque région l'ARD pour piloter en relation avec le conseil départemental le processus d'identification des exploitations familiales bénéficiaires</li> <li>• Mettre en place dans chaque département un comité départemental de sélection des exploitations familiales du département le plus largement inclusif possible avec comme instance d'approbation un comité régional</li> </ul>
	Destruction de zones sensibles	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Eviter autant que faire se peut les zones (mangrove, sensibles (mangrove, aires protégées, lieux de culte etc.)</li> </ul>
		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Fourniture de masques à poussière pour le personnel de travaux</li> <li>• Sensibilisation des populations riveraines</li> <li>• Suivi du port des équipements de protection et des campagnes de sensibilisation</li> <li>• Entretien régulièrement des équipements et engins de chantier</li> <li>• Arrosage des pistes d'accès aux chantiers</li> <li>• Limitation de la vitesse des camions et engins de chantier</li> </ul>
<b>Sous-composante 1.3. : Amélioration de la sécurité nutritionnelle familiale et appui à l'autonomisation des femmes</b>		
PHASE TRAVAUX	Risque de spéculations se traduisant par des difficultés de disposer des assiettes foncières nécessaires à l'implantation des ouvrages	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Suivre les procédures légales d'acquisition des emprises</li> </ul>
	Risque de pertes et/ou restrictions d'accès à des terres agricoles	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Suivre les procédures légales d'acquisition des emprises ;</li> <li>• Si nécessaire élaborer un PAR pour recenser et évaluer les pertes ;</li> <li>• Indemniser les pertes avant le démarrage des travaux ;</li> <li>• Assurer un accès prioritaire des personnes affectées aux réalisations du projet ;</li> <li>• Mettre en œuvre des mesures d'accompagnement en faveur des personnes affectées</li> </ul>
	Pollutions atmosphériques et émissions de gaz à effet de serre ;	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Utiliser des véhicules et engins en bon état et les entretenir régulièrement ;</li> <li>• Utiliser des véhicules et engins minimisant les émissions sonores</li> </ul>

PHASE	IMPACTS	MESURES D'ATTENUATION
	Dégradation de l'ambiance sonore	
	Risque d'empiètement sur des aires protégées et des écosystèmes fragiles	<ul style="list-style-type: none"> <li>S'assurer que les emprises sont choisies en dehors de toutes aires protégées et écosystèmes sensibles.</li> </ul>
	Risque de compactage des sols par les engins de chantiers ;  Risques de pollution des sols suite à des fuites et/ou déversements de polluants	<ul style="list-style-type: none"> <li>Privilégier les engins légers à défaut du travail manuel ;</li> <li>Aménager des aires étanches pour le stockage des substances dangereuses et les entretiens de la machinerie ;</li> </ul>
	Risque de dégradation de la faune et de la flore	<ul style="list-style-type: none"> <li>Respecter les dispositions du Code forestier et du Code de la Chasse et de la protection de la faune ;</li> <li>Limiter les coupes au strict minimum nécessaire ;</li> <li>Sensibiliser les travailleurs pour minimiser les risques de braconnage ;</li> <li>Procéder à des reboisements compensatoires</li> </ul>
	Risque d'accidents de travail et des maladies professionnelles	<ul style="list-style-type: none"> <li>Faire faire les travaux à risques par des ouvriers qualifiés et les doter d'Epi.</li> </ul>
	Risque d'accident au niveau des communautés	<ul style="list-style-type: none"> <li>Installer une signalisation verticale à l'approche des établissements humains et limiter les vitesses à 20km/h à leur traversée.</li> </ul>
	Risque de développement des IST/SIDA	<ul style="list-style-type: none"> <li>Sensibiliser les travailleurs et les riverains des bases chantiers sur les risques d'IST/VIH-SIDA et les mesures de prévention ;</li> <li>Mettre des préservatifs à la disposition des travailleurs migrants et/ou itinérants</li> </ul>
	Risque de découverte fortuite de vestiges et de destruction de patrimoine culture	<ul style="list-style-type: none"> <li>Procéder à un recensement du patrimoine culturel avant le démarrage des travaux ;</li> <li>En cas de découverte fortuite de vestiges archéologiques arrêter les travaux et informer les autorités compétentes</li> </ul>
	Pollutions atmosphériques et émissions de gaz à effet de serre	<ul style="list-style-type: none"> <li>Utiliser des engins conformes et les entretenir régulièrement</li> </ul>
	Risques de pollution des ressources hydriques lors de la réalisation des ouvrages de captage d'eau souterraines et/ou de surface	<ul style="list-style-type: none"> <li>Prévoir des produits absorbants ou neutralisants (boudins, coussins, granulés pour récupérer les polluants déversés ;</li> <li>Aménager une station munie d'un séparateur d'hydrocarbures pour les entretiens de la machinerie ;</li> <li>Mettre en place un barrage flottant antipollution autour des équipements de captage installés en milieu aquatique.</li> </ul>

PHASE	IMPACTS	MESURES D'ATTENUATION
	Risque de fragilisation des sols suite à l'ouverture de tranchées pour la pose des conduites d'eau	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Remblayer les tranchées aussitôt après la pose des conduites ;</li> <li>• Procéder à des reboisements pour stabiliser les sols remaniés</li> </ul>
PHASE EXPLOITATION	Risques de gaspillage et de surexploitation des ressources hydriques ;	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Assurer un suivi régulier de la qualité des boues et des eaux usées traitées utilisées par les maraîchers</li> <li>• Sensibiliser les maraîchers sur l'économie de l'eau ;</li> <li>• Promouvoir les spéculations peu exigeantes en eau et les techniques d'irrigation minimisant la consommation d'eau</li> </ul>
	Risque de contamination de maraîchers suite à l'usage d'effluents bruts et/ou de boues non stabilisées	<ul style="list-style-type: none"> <li>• S'assurer que les eaux usées traitées sont aptes à être réutilisées à des fins agricoles (respect des recommandations de l'OMS pour la réutilisation des eaux usées et des excréta dans l'agriculture) ;</li> <li>• S'assurer que les boues sont suffisamment stabilisées avant leur usage comme fertilisant</li> </ul>
	Risque de contamination des consommateurs par des produits maraichers souillés par des eaux usées et/ou des boues non stabilisées	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Procéder à des suivis réguliers de la qualité des produits maraîchers</li> </ul>
	Risque de conflits entre éleveurs pour l'accès aux abreuvoirs	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Assurer un bon dimensionnement des ouvrages afin minimiser les temps d'attente avant l'accès aux abreuvoirs</li> </ul>
	Risque de conflit avec les autres usagers de l'eau	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Intégrer dans le schéma d'allocation des ressources en eau, les besoins des autres projets de développement intervenant dans la zone</li> </ul>
	Risque de vols de bétail	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforcer la sécurité publique dans les zones d'intervention</li> <li>• Créer un cadre de concertation et comités de vigilance pour minimiser les risques de vol de bétail.</li> </ul>
	Risque de dégradation de la flore et de la végétation autour des abreuvoirs suite à une augmentation de la charge pastorale et des coupes d'arbres pour nourrir les animaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sensibiliser les éleveurs sur la protection de la végétation ;</li> <li>• Promouvoir les cultures fourragères ;</li> <li>• Sponsoriser des activités de reboisement</li> </ul>
	Risques d'épuisement des nappes superficielles	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Promouvoir la récupération et la valorisation pastorale des eaux de pluies grâce à la construction de bassins de rétention</li> <li>• Equiper tous les forages et mini forages de compteurs</li> </ul>

PHASE	IMPACTS	MESURES D'ATTENUATION
	Risque de contamination des ressources hydriques par les nitrates suite à une trop importante accumulation bouses de vaches autour des abreuvoirs	<ul style="list-style-type: none"> <li>Promouvoir la récupération et la valorisation agricole de la bouse de vache.</li> </ul>
	Risque d'apparition de zoonoses suite à l'afflux d'animaux de provenance divers	<ul style="list-style-type: none"> <li>Prévoir des équipements de soins vétérinaires dans les zones d'intervention (enclos pour vaccination des animaux, pharmacie vétérinaires) ;</li> <li>Assurer un suivi sanitaire régulier du petit bétail</li> <li>Rester à l'affut des moindres signes d'épizooties ;</li> <li>Sensibiliser les éleveurs sur les risques sanitaires ;</li> <li>Former les éleveurs pour un dépistage précoce de problèmes sanitaires</li> </ul>

## Composante 2 : Valorisation des produits et développement des marchés territoriaux

PHASE	IMPACTS	MESURES D'ATTENUATION
PHASE DE PLANIFICATION	Risques sociaux liés aux choix des routes non classées éligibles au PASS	<ul style="list-style-type: none"> <li>Définir des critères objectifs de sélection des tronçons de routes prioritaires à construire/réhabiliter</li> <li>Divulguer et faire approuver pour chaque région, les critères de sélection par un comité régional mis en place à cet effet pour en garantir l'approbation par les parties prenantes</li> </ul>
	Aménager des panneaux de signalisation et des ralentisseurs aux points de passage du bétail	<ul style="list-style-type: none"> <li>Elaborer des critères d'exclusion d'ordre environnemental et social afin d'éviter les habitats naturels critiques</li> </ul>
	Aménager des panneaux de signalisation et des ralentisseurs aux points de passage du bétail	<ul style="list-style-type: none"> <li>Elaborer des rapports hydrologiques dans le cadre des études techniques pour identifier les points de passage des eaux de ruissellement</li> <li>Intégrer dans le dimensionnement des projets des ouvrages hydrauliques pour maintenir les axes de ruissellement des eaux pluviales</li> </ul>
PHASE TRAVAUX	Aménager des panneaux de signalisation et des ralentisseurs aux points de passage du bétail	<ul style="list-style-type: none"> <li>Installer des toilettes dans les bases de chantier avec un dispositif de lave-main</li> <li>Préposer des bennes à ordures étiquetées selon les types de déchets dans le chantier,</li> <li>Imperméabiliser les aires de stockage des fûts de récupération des produits hydrocarbonés</li> </ul>

PHASE	IMPACTS	MESURES D'ATTENUATION
		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Établir un protocole avec une société agréée pour le prélèvement et le traitement des huiles usagées et des filtres</li> <li>• Aménager pour chaque cuve une plateforme surélevée et une dalle étanche d'un volume égal au double de la capacité de la cuve</li> <li>• Aménager une rétention étanche pour les groupes électrogènes pour éviter la pollution du sol au moment de l'approvisionnement en carburant</li> </ul>
	Altération de la qualité de l'air	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Fourniture de masques à poussière pour le personnel de travaux</li> <li>• Sensibilisation des populations riveraines</li> <li>• Suivi du port des équipements de protection et des campagnes de sensibilisation</li> <li>• Entretien régulier des équipements et engins de chantier</li> <li>• Arrosage des pistes d'accès aux chantiers</li> <li>• Limitation de la vitesse des camions et engins de chantier</li> </ul>
	Pollution des ressources en eau	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sensibilisation des conducteurs</li> <li>• Éviter les sources d'eau utilisées par les populations pour approvisionner le chantier</li> <li>• Prévoir un plan efficace de gestion des déchets solides et liquides</li> <li>• Mettre en place des dispositifs de contention/traitement des eaux pluviales avant leur rejet dans les plans d'eau</li> <li>• Interdiction de vidange des engins de chantier sur site</li> <li>• Mise en place de cuves de stockage des huiles usagées sur site</li> <li>• Gestion des huiles usagées par des sociétés agréées</li> <li>• Les pompes d'avitaillement en carburant des engins de chantier devront être équipées d'un dispositif d'arrêt automatique</li> </ul>
	Pollution des sols	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Installation d'une dalle de rétention étanche pour les cuves à gasoil</li> <li>• Enlèvement des matériaux souillés en cas de déversement et évacuation par une entreprise agréée</li> <li>• Empierrement des aires de circulation des engins lourds pour minimiser les tassements</li> <li>• Imperméabiliser les dalles de rétention des produits hydrocarbonés,</li> <li>• Mettre en place une plateforme en béton drainant les rejets dans un séparateur d'hydrocarbures</li> </ul>
	Pertes de couvert végétal et dégradation des habitats fauniques	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Élaborer avec le service des Eaux et forêts et mettre un plan de reboisement compensatoire</li> <li>• Obtention des permis de coupe nécessaires auprès de l'IREF</li> </ul>



PHASE	IMPACTS	MESURES D'ATTENUATION
		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Privilégier dans le reboisement des espèces non prisées par les oiseaux (eucalyptus)</li> <li>• Protéger la végétation de la machinerie en bordure des emprises et plateformes</li> <li>• Sensibiliser le personnel de chantier et interdiction des coupes d'arbre et de chasse</li> </ul>
	Impacts négatifs sur le système hydrologique	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Intégrer l'aménagement d'ouvrages hydraulique aux points de traversée des eaux de ruissellement</li> </ul>
	Impacts sur la santé publique	<p><u>Maladies sexuellement transmissibles :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Sensibiliser le personnel de chantier et les populations sur les IST et le VIH/SIDA</li> </ul> <p><u>Maladies respiratoires :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Équiper le personnel de masques à poussières et exiger leur port obligatoire</li> <li>• Informer et sensibiliser les populations sur la nature et le programme des travaux</li> </ul> <p><u>Péril fécal :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Installer des sanitaires et vestiaires en nombre suffisant dans le chantier</li> <li>• Mettre en place un système d'alimentation en eau potable dans le chantier</li> </ul>
	Conflits sociaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Recruter en priorité la main d'œuvre locale pour les emplois non qualifiés</li> </ul>
	Pollution par les déchets	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Acheminer les déchets non réutilisés en décharge</li> <li>• Aménagements de bacs à ordures dans le chantier</li> <li>• Aménager des fosses étanches dans les installations fixes</li> <li>• Aménager des toilettes mobiles dans les installations mobiles de chantier</li> <li>• Vidanger régulièrement les fosses et évacuer les boues dans une station de traitement</li> <li>• Nettoyage et remise en état des sites de travaux</li> <li>• Imperméabiliser les aires de stockage des huiles usagées</li> <li>• Acheminer les huiles usagées vers une société agréée par le MEDDTE</li> <li>• Revaloriser les déchets à chaque fois cela est possible</li> <li>• Acheminer les effluents issus des essais de pression dans le réseau d'évacuation des eaux pluviales</li> </ul>
	Risques santé, sécurité au travail	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Elaborer un Plan Santé Sécurité avant le démarrage des travaux,</li> <li>• Afficher les consignes de sécurité sur le chantier</li> <li>• Porter des EPI (gants, chaussures de sécurité)</li> <li>• Établir un plan de circulation des engins et véhicules</li> <li>• Former les opérateurs/conducteurs à la conduite en sécurité</li> <li>• Baliser les zones à risques ;</li> <li>• Sensibiliser le personnel de chantier sur les mesures de sécurité ;</li> <li>• Informer les riverains sur les risques encourus,</li> </ul>

PHASE	IMPACTS	MESURES D'ATTENUATION
		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Etablir un périmètre de sécurité autour des opérations de manutention</li> <li>• Vérification systématique de la qualité des sangles et autres équipements</li> <li>• Éclairage de nuit des fouilles</li> <li>• Signalisation avancée et de position des axes de travaux</li> <li>• Disposer des échelles sur les fouilles dépassant une profondeur de 1,30 mètres</li> <li>• Remblayer les tranchées le plus rapidement possible</li> </ul>
	Risques VBG/EAH/HS	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Signer les codes de conduite interdisant la VBG/EAS/HS dans un langage clair et sans ambiguïté et précisant les sanctions encourues</li> <li>• Cartographier, dans le cadre des EIES, les services d'appui médical, psychosociale et légal pour les survivantes de VBG/EAS/HS</li> <li>• Proposer un mécanisme de gestion des plaintes axé sur les cas de VBG/EAS/HS</li> <li>• Sensibiliser les travailleurs et les communautés sur les dispositions du code de conduite et sur les mécanismes de saisine prévus dans le MGP</li> <li>• Mettre en place des installations intégrant les aspects VBG (éclairage, toilettes séparées pour les hommes et femmes qui puissent être fermées à clé à partir de l'intérieur, affichages des règles et consignes à respecter</li> </ul>
PHASE EXPLOITATION	Pollution atmosphérique liée à la circulation routière	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réaliser des plantations d'alignement à la traversée des localités/agglomérations</li> <li>• Limitation des vitesses au passage des localités</li> <li>• Aménager des ralentisseurs au passage des villages</li> </ul>
	Braconnage	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sensibiliser les communautés sur les actes illicites</li> <li>• Aménager des panneaux d'interdiction du braconnage dans les zones sensibles</li> </ul>
	Risques d'inondations	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Opérer systématiquement des opérations pré-hivernales d'entretien des ouvrages d'assainissement des routes</li> </ul>
	Accidents routiers	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Aménager des panneaux de signalisation et des ralentisseurs aux points de traversée des agglomérations</li> <li>• Rendre visible les ralentisseurs par une peinture fluorescente</li> </ul>
	Perturbation des couloirs de transhumance du bétail et conflits d'usage	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Aménager des panneaux de signalisation et des ralentisseurs aux points de passage du bétail</li> </ul>

Les dispositions prises par PASS-SENEGAL et les mesures proposées dans le PCGES pourraient aider à juguler une bonne partie de ces risques.

### PROCÉDURE DE SÉLECTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE DES PROJETS

Le PCGES propose un processus de sélection environnementale et sociale qui décrit les différentes étapes à suivre depuis la préparation des projets jusqu'au suivi de leur mise en œuvre, y compris les responsabilités institutionnelles partagées principalement par : l'Unité de Gestion du Projet (UGP), la

DEEC et ses démembrements régionaux (DREEC), les Comités Régionaux de Suivi Environnemental (CRSE) ; Prestataires de Services.

### **LE DISPOSITIF INSTITUTIONNEL DE MISE EN ŒUVRE DU CGES**

La mise en œuvre des activités sera encadrée par l'UCGP. Le suivi environnemental et social sera structuré comme suit :

- La supervision assurée par l'équipe de sauvegarde environnementale et sociale de l'UGP, les Points focaux au niveau départements dans chaque région ;
- La surveillance (suivi interne de proximité) de l'exécution des mesures environnementales du projet sera assurée par les bureaux de contrôle des travaux de réalisation des infrastructures du projet ;
- Le suivi externe sera effectué par la DEEC à travers les DREEC qui pourront à cet effet y impliquer les Comités Régionaux de Suivi Environnemental ;
- L'évaluation sera effectuée par des Consultants indépendants de façon régulière. Le consultant (individuel ou firme) devra être agréé par la Direction de l'Environnement et des Établissements Classés.

### **CONCLUSION**

L'analyse environnementale réalisée à partir des données collectées a permis d'identifier, d'analyser et d'évaluer les impacts potentiels de PASS-Sénégal, à partir de la mise en relation des composantes environnementales et des activités du projet.

La consultation du public réalisée dans la zone du projet a permis de mesurer la perception et l'acceptabilité du projet. À ce titre, il est important de souligner que toutes les parties prenantes contactées sont favorables à la mise en œuvre de PASS-Sénégal qui fait l'objet d'une grosse attente pour plusieurs raisons :

- Il y a d'abord le fait qu'il participe à la sécurisation, la diversification de base productive et l'amélioration de la productivité, la durabilité des céréales traditionnelles ;
- Il participe également à l'amélioration de la sécurité nutritionnelle familiale et appuie à l'autonomisation des femmes ;
- Il contribue ainsi à l'amélioration des conditions de vie des populations les plus vulnérables en milieu rural.

Pour prendre en charge correctement la dimension environnementale, sociale, et climatique du projet, le présent Plan détaillé de gestion environnementale, sociale et climatique (PGESC) est élaboré. Le PGESC comprend les clauses techniques environnementales, les mesures de renforcement de la gestion environnementale, sociale et climatique, les mesures de surveillance et de suivi ainsi que l'estimation des coûts des mesures environnementales. Les mesures du PGESC sont complétées par l'Évaluation ciblée de l'adaptation au changement climatique (TAA), qui proposent des options d'adaptation destinées à réduire la vulnérabilité des communautés et des écosystèmes. Ces options doivent être incluses dans les activités prévues par le projet.

Plusieurs structures interviendront aux côtés des acteurs principaux que sont le ministère de l'Agriculture, de la Sécurité Alimentaire et de l'Élevage, le Ministère de l'Environnement du Développement Durable et de la Transition Ecologique, les services techniques de l'Etat, les Collectivités territoriales, les Organisations des producteurs, etc.

En ce qui concerne les dispositions pratiques proprement dites sur les chantiers, il est proposé à l'issue de l'examen technique du présent rapport des actions environnementales que les entreprises devraient respecter pour limiter les impacts. Ce cahier de clauses environnementales devra faire partie des obligations contractuelles de l'entreprise. À ce titre, il doit constituer une pièce du contrat de marché.

Le coût de mise en œuvre des mesures environnementales qui doit faire partie intégrante des coûts du projet est estimé à Un Milliard Trois-cent-trente-quatre millions Sept-cent -cinquante mille (1.334.750000) de francs CFA décomposé en termes de provision pour la gestion des mesures environnementales, climatiques et sociales : Un Milliard Deux-cent-soixante-deux millions (1.262.000.000 FCFA) ; et Soixante-douze millions Sept-cent-cinquante mille (72.750.000) francs CFA pour le suivi environnemental et social.

Des études d'impact Environnemental et Social Spécifiques sont recommandées suivant la réglementation nationale pour certaines catégories de sous-projets que PASS-Sénégal aidera à mettre en place. Un Cadre de Politique de Réinstallation (CPR) devra également être élaboré pour la prise en charge des questions liées à la réinstallation involontaire des populations que le projet pourrait entraîner.

Sur la base des appréciations ci-dessus, il est possible de conclure que les impacts négatifs que PASS-Sénégal va générer pourront être évités, minimisés ou fortement atténués si l'ensemble des mesures prévues par le promoteur et celles définies dans le plan détaillé de gestion environnementale, sociale et climatique sont mises en œuvre.

## **1. INTRODUCTION GENERALE ET CADRAGE DE L'ETUDE**

### **1.1. Contexte et justification du Cadre de Gestion Environnementale, Sociale et Climatique (CGESC)**

Le Sénégal est un pays sahélien qui se situe à l'extrême ouest de l'Afrique occidentale, et couvre une superficie de 196 712 Km<sup>2</sup>. La population du pays est estimée à 18 032 473 personnes en 2023 (ANSD, RGPH-5, 2023). Avec sa façade maritime de plus de 700 km sur l'océan Atlantique qui le limite à l'Ouest, le Sénégal possède d'immenses ressources naturelles, une grande diversité de faune et de flore et des écosystèmes d'importance particulière. La pluviométrie moyenne annuelle suit un gradient décroissant du Sud au Nord du pays, en passant de 1.200 mm au Sud à 300 mm au Nord, avec des variations d'une année à l'autre. Le secteur de l'environnement demeure confronté aux actions anthropiques (déforestation, dégradation des sols, etc.) accentuées par le phénomène des changements climatiques. Ces phénomènes ont pour conséquence la réduction de la biodiversité et la dégradation des sols. Malgré les efforts de l'Etat et ses partenaires, ce processus de dégradation continue des ressources naturelles risque de saper à plus ou moins long terme les bases d'un développement durable dans le pays.

Le sous-secteur agricole et ses activités annexes, bénéficierait des efforts soutenus de l'Etat pour consolider les acquis relatifs à l'intensification des productions céréalières et vivrières, au renforcement de la productivité des cultures industrielles et horticoles et à la promotion d'un système pertinent de valorisation des productions agricoles. Par ailleurs, dans le cadre du Programme agricole pour la souveraineté alimentaire durable (PASAD), l'Etat du Sénégal prévoit des mesures relatives, notamment : (i) à l'augmentation de la production et de la productivité alimentaire ; (ii) à la diversification des spéculations et des systèmes de production agricole ; (iii) au renforcement des services agricoles et (iv) à l'amélioration de la gouvernance du secteur agricole. Dans un contexte de mise en œuvre effective du PASAD et d'atteinte des objectifs y relatifs, le renforcement de la maîtrise de l'eau à travers, entre autres, les aménagements hydroagricoles dans le Delta du fleuve Sénégal et la vallée de l'Anambé, constituerait un atout majeur pour le renforcement de la production de riz et des produits horticoles. En outre, en perspective de l'exploitation des Agropoles sud et du centre, l'agriculture devrait jouer pleinement son rôle de fournisseur d'intrants à certaines industries alimentaires.

Le phénomène des changements climatiques aura des conséquences néfastes sur l'économie du pays, à long terme, sur le capital humain, la productivité, la balance des paiements, les investissements ainsi que la stabilité financière. La hausse des températures a des impacts négatifs sur la production agricole et favorise l'inflation avec un degré de volatilité des prix très élevé. Par ailleurs, la position géographique du Sénégal lui procure beaucoup d'avantages géostratégiques. Toutefois, elle expose le pays à des risques majeurs. Dans les bassins et sous-bassins de production du Bassin Arachidier, du Sénégal oriental et de la Haute et Moyenne Casamance, les variations pluviométriques sur la période 1985-2014 demeurent importantes. En effet, la période 1985 à 1998 est dominée par une forte occurrence d'années déficitaire en termes de pluie, avec des chutes drastiques, alors que la deuxième période est surtout marquée par une forte variabilité interannuelle des précipitations. Cette variabilité crée une incertitude dans le déroulement de la saison, rendant difficile la prédictibilité de la planification agricole. En ce qui concerne les températures, les observations mettent en évidence une tendance au réchauffement, matérialisée par les écarts moyens de la température maximale et minimale. L'augmentation de la température minimale peut aller jusqu'à 0.2 °C tandis que celle de la température peut atteindre 0.25 °C. Cette tendance continue au réchauffement peut être attribuée au signal du changement climatique avec des impacts significatifs pour l'agriculture : évapotranspiration, stress thermique

Ainsi, malgré les efforts et les performances notées dans l'économie sénégalais notamment dans le sous-secteur agricole, le Sénégal a du mal à atteindre l'autosuffisance alimentaire et garantir une sécurité alimentaire durable. C'est dans ce contexte que le FIDA, en mars 2024, a donné son accord à l'expression d'intérêt du Gouvernement du Sénégal à recevoir un appui technique et financier pour la mise en œuvre de la stratégie de souveraineté alimentaire.

Le Projet d'Appui à la Stratégie de Souveraineté Alimentaire au Sénégal (PASS) va intervenir dans les bassins et sous-bassins de production des régions administratives de Diourbel, Fatick, Kaffrine, Kaolack, Louga, Kédougou, Kolda, Sédhiou et Tambacounda, pour y appuyer prioritairement les filières céréalières traditionnelles (mil, sorgho, fonio, niébé et sésame). Cette zone est globalement marquée par les effets adverses des changements climatiques tant du point de vue économique que social.

L'objectif de développement du PASS est d'améliorer la production, la productivité, la durabilité et la résilience climatique de certaines chaînes de valeur et d'améliorer les revenus des producteurs agricoles vulnérables, en particulier les femmes et les jeunes.

La vision d'un tel projet s'inscrit logiquement dans la perspective du développement durable à travers l'intégration des aspects sociaux, environnementaux, climatiques et économiques. La réalisation de ce cadre de gestion environnementale, sociale et climatique remplit en partie ce rôle.

Dans le cadre de cette étude, le CGESC sera complété sous formes de volumes séparés, par :

- Un Plan d'engagement des parties prenantes ;
- Une note sur les Procédures d'Evaluation Environnementale, Sociale et Climatique (SECAP).

## 1.2. Cadre du CGESC

Les sous projets et activités qui seront financés dans le cadre du PASS-Sénégal pourraient avoir des effets négatifs sur les ressources biophysiques, sur l'hygiène, la santé et la sécurité des populations qui, s'ils ne sont pas identifiés et contrôlés, peuvent compromettre les différents objectifs de qualité assignés au projet. Pour exemples, les travaux de routes de desserte rurales, la modernisation des marchés, l'installation d'ouvrages hydrauliques (irrigation à petite échelle, forages, mini-forages, etc.) pourraient impliquer des pertes de ressources phytogéographiques, des pertes de terres, des mortalités et de la dégradation des habitats de faune, etc. En sus, les activités prévues dans le cadre du PASS pourraient influencer des aires protégées, des parcs nationaux et des zones à forte valeur écologique notamment dans la région de Tambacounda avec le PNK la ZIC de la Falémé.

Par conséquent, il est nécessaire de procéder à l'identification préalable des potentiels impacts négatifs / risques sur les zones d'influence du projet afin que des mesures adéquates d'évitement, d'atténuation et/ou de compensation puissent être identifiées et mises en œuvre.

Le CGESC a pour objet d'examiner les risques et effets environnementaux, sociaux et climatiques du Projet. Il définit les principes, les règles, les directives et les procédures permettant d'évaluer les risques et effets environnementaux et sociaux.

Le CGESC est préparé conformément aux exigences contenues dans les normes sociales, environnementales et climatiques du FIDA (Procédures d'évaluation sociale, environnementale et climatique - Volume 1 – Edition 2021). Il respecte également les dispositions prévues par la réglementation nationale sénégalaise en matière de gestion environnementale et sociale. En effet, au plan réglementaire, l'évaluation environnementale se fonde sur la Loi N° 2001 - 01 du 15 janvier 2001 portant code de l'environnement et ses textes d'application rendent obligatoire la réalisation d'une évaluation environnementale à toute opération du type de PASS-Sénégal. Ainsi, le Code de l'environnement dispose en son Article L48 que « *Tout projet de développement ou activité susceptible de porter atteinte à l'environnement, de même que les politiques, les plans, les programmes, les études régionales et sectorielles devront faire l'objet d'une évaluation environnementale* ».

En termes de contenu, le CGESC est structuré de sorte à mettre en exergue :

- Le rappel du contexte du Projet y compris les objectifs du CGESC et la démarche méthodologique,
- Le descriptif des composantes et sous-composantes du Projet ainsi que la présentation des zones d'intervention,

- La présentation du cadre politique, juridique et institutionnel comprenant les normes environnementales et sociales du FIDA applicables au Projet,
- les données de base sur la zone où les sous-projets du projet devront être réalisés, y compris les éventuelles vulnérabilités environnementales et sociales de la zone ;
- l'analyse des impacts/risques potentiels qui pourraient survenir au cours des différentes phases (planification et conception, construction et exploitation ) du Projet,
- l'élaboration d'un Plan Cadre de gestion environnementale, sociale et climatique comprenant les procédures de gestion environnementale et sociale, les mesures d'évitement / d'atténuation et de compensation et plans visant à réduire, atténuer et/ou compenser les risques et les impacts négatifs au cours de différentes phases du projet, le plan de suivi et de surveillance environnementale, les informations sur les capacités des agences chargées de la gestion des risques et des impacts du projet, y compris leurs capacités correspondantes, les estimations de coûts et de budget portant sur les mesures de gestion et de suivi / surveillance environnemental et social, et de renforcement des capacités des entités en charge de la gestion environnementale et sociale du Projet, etc.
- la Conclusion et les annexes.

### **1.3. Approche méthodologique**

Le présent cadre de gestion environnementale et sociale qui répond aux normes et exigences du FIDA obéit à une démarche méthodologique éprouvée et structurée autour de quatre (04) activités principales : (i) le cadrage de la mission ; (ii) la recherche et analyse documentaire ; (iii) la consultation des parties prenantes ; et, (iv) le reporting.

#### **☞ Cadrage de la mission :**

Le cadrage de la mission est réalisé avec l'équipe en charge de la préparation la préparation du PASS. Les différentes rencontres ont permis de s'accorder sur les objectifs de l'étude, mais également de s'entendre sur les principaux enjeux liés à la préparation de l'étude. Cette phase a permis de mettre un accent particulier sur : (i) l'identification des parties prenantes dans les neuf (9) régions concernées ; (ii) les précisions sur les orientations stratégiques du projet et le ciblage ; (iii) les principaux enjeux auxquels le projet devrait faire face.

#### **☞ Recherche et analyse documentaire**

La recherche documentaire effectuée à différents niveaux (national et régional) a permis à l'équipe de collecter les informations de base disponibles à l'état actuel de préparation du PASS. Elle a permis de faire la revue des données de base sur les composantes biophysique et socio-économique des zones bénéficiaires, le cadre politique, juridique et institutionnel relatif à l'évaluation environnementale et sociale



au Sénégal, ainsi que la consultation d'autres documents utiles tels que le SECAP du FIDA et les bonnes pratiques en matière de gestion environnementale et sociale de projets similaires au PASS ;

#### **☞ Consultation des parties prenantes**

L'objectif de cette consultation est de recueillir les avis, les préoccupations ainsi que les recommandations pertinentes des parties prenantes du projet. L'étape des consultations publiques conduite dans les neuf (9) régions administratives couvertes par le PASS, a permis aux membres de l'équipe de l'étude d'expliquer le bien fondé du projet ainsi que les effets positifs et négatifs susceptibles d'apparaître lors de sa mise en œuvre. Il s'agit en particulier des autorités administratives et locales (Gouverneurs des régions, Préfets, Maires, Président de Conseil départemental), des Services techniques, Agences (LBA), Projets et Programmes, des structures de recherche, des Organisations de producteurs, des Organisations non gouvernementales et les populations directement concernées par le projet. L'objectif de cette démarche est de recueillir les avis, préoccupations et recommandations des parties prenantes sur le Projet. L'étude a privilégié une démarche participative qui a permis d'intégrer au fur et à mesure les avis et arguments des différents acteurs.

#### **☞ Rapportage**

Cette phase correspond à l'opération d'organisation des données collectées pour élaborer le rapport de CGES et ses annexes.

## **2. DESCRIPTION DU PROJET**

### **2.1. Contexte et justification du Projet**

Le Sénégal est situé à l'extrême ouest de l'Afrique Occidentale avec une façade maritime de 700 km sur l'océan atlantique. Sa superficie est de 196 712 Km<sup>2</sup>. Il se retrouve à la fois dans trois domaines climatiques que sont le domaine sahélien au nord, le domaine nord-soudanien au centre et le domaine sud-soudanien au sud. Le territoire sénégalais est subdivisé en six zones éco géographiques définies en fonction de l'interaction entre les caractéristiques des sols, leur vocation agricole, la géomorphologie, la disponibilité des ressources hydriques et le climat (Vilo, 2016). Il s'agit du bassin arachidier, de la zone pastorale, la Casamance, la Vallée du Fleuve Sénégal, les Niayes et le Sénégal Oriental.

Le Sénégal compte 18 032 473 habitants, dont 8 900 614 femmes (49,4 %) selon le dernier recensement national de 2023 avec un taux d'accroissement moyen de 2,9 % et une distribution inégale entre l'ouest et le reste du pays (ANSD, 2024).

Au Sénégal, l'agriculture reste un moteur clé de l'économie. Elle emploie 60 pour cent de la population, et environ 70 pour cent de la population rurale dépend de l'agriculture ou d'activités connexes pour sa subsistance. Pourtant, les performances agricoles actuelles sont faibles. Le secteur agricole est principalement composé de petits producteurs familiaux engagés dans un élevage de subsistance et à

petite échelle caractérisé par une faible productivité et l'adoption de pratiques non durables qui conduisent à la dégradation des ressources naturelles et à une vulnérabilité à de multiples chocs, les femmes et les jeunes étant particulièrement vulnérables. Les petits producteurs familiaux ont du mal à répondre aux besoins alimentaires des ménages tout au long de l'année. Le Sénégal importe près de 70 pour cent de sa nourriture. En raison de la hausse des prix alimentaires sur les marchés internationaux, les importations alimentaires ont eu un effet négatif sur la balance commerciale : le coût des importations de produits agricoles a augmenté de près de 6 pour cent par an sur la période 2014-2021. Le déficit de la balance commerciale des produits agricoles a augmenté de 9 pour cent. De nombreux chocs – le changement climatique, la pandémie de Covid-19 et le récent conflit russo-ukrainien, ont aggravé cette situation.

En réponse à ces défis, le Sénégal a lancé une stratégie nationale de souveraineté alimentaire, une stratégie intersectorielle visant à améliorer la souveraineté alimentaire, à réduire la dépendance du pays aux importations alimentaires et à améliorer sa résilience. Elle se concentre sur : (i) l'augmentation de la production, de la productivité et de la valeur des produits agricoles, de l'élevage et de la pêche, avec un accent particulier sur les chaînes de valeur prioritaires ; et (ii) l'accroissement de l'offre de produits en diversifiant la production agricole. Les principales orientations stratégiques sont : (i) l'augmentation durable de la disponibilité alimentaire en quantité et qualité suffisantes ; et (ii) la promotion de l'accessibilité physique et économique à une alimentation saine, diversifiée et nutritive pour la population sénégalaise.

Pour réussir la stratégie de souveraineté alimentaire, il est admis que certaines conditions doivent être réunies. Il s'agit en particulier : (i) une production alimentaire accrue, tant en termes de possibilités d'emploi et d'augmentation des revenus qu'en termes de sécurité alimentaire et nutritionnelle ; (ii) l'augmentation de la production alimentaire durable et qui n'épuise pas les ressources naturelles du pays ; et (iii) que les risques de production, notamment le changement climatique, la santé animale et les aléas météorologiques, ainsi que la volatilité des prix des matières premières, soient réduits. Le FIDA, grâce à son approche de l'inclusion sociale, de l'amélioration nutritionnelle et environnementale et à sa stratégie de ciblage, peut contribuer de manière significative à la réalisation des objectifs de souveraineté alimentaire du pays. Pour cette raison, le FIDA appuie le Gouvernement du Sénégal à travers le projet qui soutiendra la mise en œuvre de la Stratégie nationale pour la souveraineté alimentaire en garantissant spécifiquement que les efforts de la Stratégie sont inclusifs, durables, résilients au changement climatique et atténuent les risques potentiels.

Les cultures traditionnelles (le mil, le sorgho, le fonio, le niébé, le sésame), l'horticulture (oignons, tomates, pommes de terre, manioc, etc.) au sein de la Stratégie offrent au FIDA l'opportunité et l'entrée pour jouer ce rôle. En effet : (i) elles sont particulièrement adaptées et constituent toujours la base de l'agriculture familiale des petits exploitants, y compris celle des femmes ; (ii) elles ont des valeurs nutritionnelles élevées et conservent une grande importance dans les repas traditionnels, offrant ainsi la

possibilité de promouvoir une production variée et nutritive ; iii) elles peuvent être cultivées dans des zones moins adaptées à la production de riz, de maïs et de blé. C'est le cas du Bassin Arachidier, une zone où le FIDA a toujours travaillé et peut tirer parti de ses quarante années d'expérience dans ce domaine ; (iv) les cultures locales et autochtones sont plus adaptées aux conditions climatiques du pays et plus susceptibles de s'adapter au changement climatique ; et (v) elles offrent des conditions de diversification de la production, réduisant ainsi les risques liés à la volatilité des prix, aux ravageurs, etc. Dans ce cadre général, les investissements dans l'élevage (volailles et petits ruminants), la pêche (aquaculture) et les produits forestiers non ligneux (secteurs potentiellement adaptés aux petits exploitants) ne sont pas exclus à priori. Ils peuvent en fait offrir une opportunité supplémentaire pour diversifier les moyens de subsistance de la population cible.

## 2.2. Objectifs du Projet

Le Projet d'Appui à la Stratégie de souveraineté Alimentaire au Sénégal (PASS-Sénégal) a pour but de contribuer à l'amélioration de la souveraineté alimentaire du pays et de sa résilience aux chocs de diverses natures. **L'objectif de développement est d'améliorer la production, la productivité, la durabilité et la résilience climatique de certaines chaînes de valeur et d'améliorer les revenus des producteurs agricoles vulnérables, en particulier les femmes et les jeunes.**

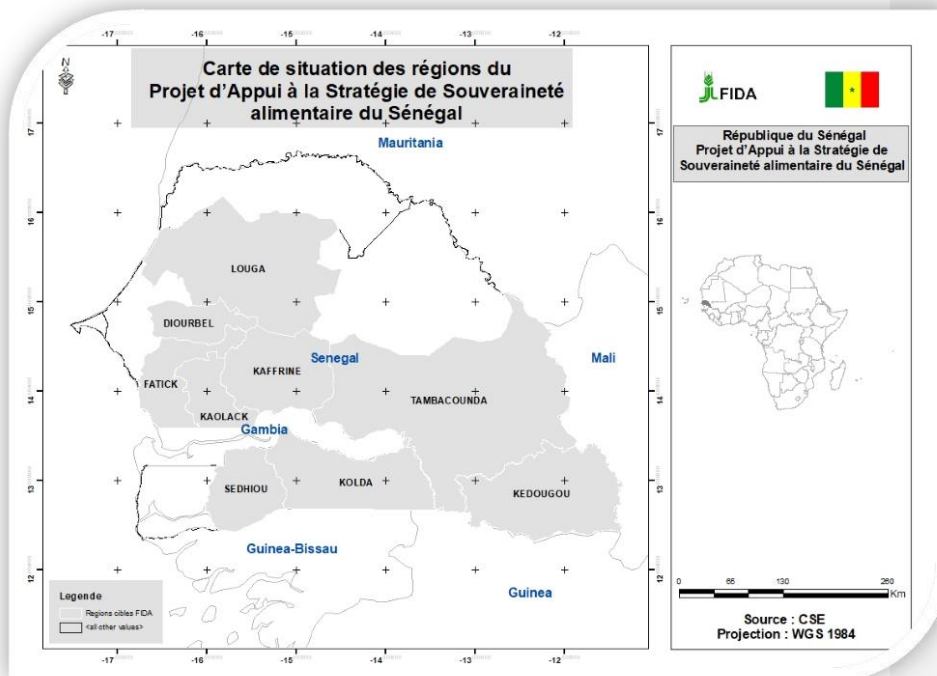
## 2.3. Zone d'intervention du projet

La zone d'intervention de PASS-Sénégal correspond aux régions administratives de Diourbel, Fatick, Kaolack, Kaffrine, Louga, Kolda, Sédhiou, Tambacounda et Kédougou.

Cette zone d'intervention présente le double avantage de : (i) consolider l'expérience du FIDA dans ces domaines et capitaliser sur les investissements des projets passés et en cours ; et (ii) être particulièrement pertinent pour les groupes cibles du FIDA au Sénégal (c'est-à-dire les agriculteurs familiaux et les micro et petits agro-entrepreneurs ruraux vulnérables).

Zones	Régions	Départements
<b>Bassin Arachidier</b>	Diourbel	Bambey Diourbel Mbacké
	Fatick	Fatick Foundiougne Gossas
	Kaffrine	Birkelane Kaffrine Koungheul Malem-Hodar
		Kaolack

Zones	Régions	Départements
	Kaolack	Nioro du Rip
	Louga	Kébémér Louga
Haute et Moyenne Casamance	Kolda	Vélingara Kolda
	Sédhiou	Boukiling Sédhiou
Sénégal Oriental	Tambacounda	Koumpentoum Tambacounda
	Kédougou	Kédougou Saraya Sélémata



## 2.4. Portée et ciblage

L'approche de ciblage géographique du projet est établie sur une base territoriale (« approche territoriale »), et constituera la base de l'intervention. Les marchés territoriaux représentent des points de

concentration et de convergence de l'offre de matières premières agricoles des bassins de production voisins et de la demande des marchés sous-régionaux locaux, urbains et/ou transfrontaliers. Le projet ciblera les marchés territoriaux des chaînes de valeur sélectionnées comme points d'entrée pour promouvoir une gamme d'activités visant à renforcer la production, la logistique et la valeur ajoutée/accès aux marchés du territoire lié à ces marchés, et à améliorer le revenu de la population.

## **2.5. Bénéficiaires du Projet**

### **2.5.1. Les groupes cibles**

Les principaux groupes cibles comprennent les petits agriculteurs familiaux pauvres/vulnérables (c'est-à-dire les exploitations agricoles qui dépendent de systèmes d'agriculture mixte et/ou de production animale mixte ; et (ii) les agri-preneurs pauvres ou vulnérables à la pauvreté engagés dans des activités entrepreneuriales au sein des chaînes de valeur pertinentes sur et autour des marchés territoriaux. Au sein de ces groupes cibles, les jeunes et les femmes seront prioritaires.

Les autres bénéficiaires directs comprennent : les organisations de producteurs, les groupes de jeunes et les groupes de femmes impliqués dans les activités de post-production (transformation, stockage, transport, commercialisation) ; (ii) les destinataires de fonds et les organisations de la diaspora ; (iii) les institutions publiques, tant territoriales que nationales, bénéficieront directement des interventions du projet à travers un soutien au renforcement des capacités, à la génération de connaissances, aux échanges et au soutien au dialogue politique ; (iv) enfin, d'autres bénéficiaires indirects comprendront les acteurs du secteur privé actifs sur les marchés territoriaux, y compris ceux qui s'engagent dans des alliances productives avec des organisations de producteurs.

### **2.5.2. Le ciblage géographique**

Le ciblage géographique sera combiné avec un ciblage direct des ménages selon à la fois des critères individuels et des critères de leur organisation paysanne représentative. Afin de maximiser les effets et impacts du projet, la concentration géographique et la continuité territoriale des interventions constituent un critère central pour la sélection des zones d'intervention. D'autres critères incluent : (i) la taille des bassins de production des filières concernées ; (ii) la présence de petites exploitations familiales ; (iii) la présence d'un marché territorial offrant un débouché important aux excédents de production ; (iv) la possibilité de collaboration avec les initiatives des autorités locales ainsi que d'autres acteurs du secteur ; (v) la présence d'organisations paysannes faitières dynamiques et structurées ; (vi) une forte migration et la réception d'envois de fonds internationaux ; (vi) des niveaux élevés de pauvreté et de malnutrition ; (vii) l'impact du changement climatique. Les domaines précis d'intervention seront définis lors de la conception du projet.

### **2.5.3. Le ciblage des ménages**

En ce qui concerne le ciblage des ménages et des organisations paysannes, la stratégie variera de manière appropriée selon les différents sous-groupes, en fonction de leur degré de vulnérabilité. Les groupes les plus vulnérables (c'est-à-dire les femmes, les jeunes et les personnes handicapées) seront spécifiquement ciblés, grâce à des approches qui reconnaissent leurs contraintes et obstacles particuliers à la participation. Les options permettant de s'appuyer sur le registre national unifié seront explorées. L'identification des bénéficiaires, y compris une estimation du nombre d'individus et de ménages qui bénéficieront directement ou indirectement des activités du projet, aura lieu lors de la formulation.

Le nombre total de bénéficiaires directs est estimé à 200 000 ménages, correspondant à environ 600 000 personnes recevant des services. Le projet sera sensible au genre, à la nutrition et à la jeunesse. On estime que 50 % des bénéficiaires seront des femmes rurales, 50 % des jeunes et 5 % des personnes handicapées.

### **2.5.4. Les filières ciblées**

Le projet ciblera en priorité les chaînes de valeur suivantes : les céréales traditionnelles (ex : mil, sorgho, fonio, niébé, sésame), l'horticulture et le maraîchage (ex : oignons, tomates, pommes de terre, manioc, etc.), volailles et petits ruminants. La justification de la sélection de ces produits est décrite dans la section « Justification ».

Le projet adoptera une « approche territoriale intégrée ». L'approche de développement territorial intégré repose sur la continuité territoriale des interventions. Les investissements dans les infrastructures (hangars de stockage, marchés territoriaux, pistes, etc.) combinés aux activités visant à renforcer les capacités des acteurs de la chaîne de valeur dans les activités post-récolte, de transformation et de commercialisation permettent aux excédents agricoles d'atteindre les marchés facilement et à des prix accessibles. Cela permettrait de répondre à la demande croissante d'aliments diversifiés des populations rurales et urbaines et d'améliorer la rémunération des producteurs.

La superficie moyenne par ménage est estimée à 4,2 ha, avec une forte disparité entre les régions. Les plus grandes exploitations sont situées dans le bassin arachidier notamment à Kaffrine (moyenne de 7,38 ha) et les plus petites dans la région de Dakar (moyenne de 0,47 ha). Au niveau national, 54% des exploitations agricoles ont une superficie inférieure à 4 ha. La plupart des activités de production agricole sur ce type d'exploitation sont réalisées par la main d'œuvre familiale. L'accès des femmes à la terre reste largement discriminé et elles exploitent de petites superficies (0,4 ha contre 1,2 ha pour les hommes).

## **2.6. Les composantes du projet**

Le Projet PASS-Sénégal est structuré autour de trois composantes succinctement décrites ci-après.

### **2.6.1. Composante 1 : Amélioration et diversification de la base productive résiliente au changement climatique :**

La composante 1 compte trois sous-composantes :

#### **2.6.1.1. Sous-composante 1.1 : Aménagements et gestion intégrée des eaux et des sols :**

L'ambition de PASS-Sénégal est de promouvoir le développement d'une agriculture résiliente au changement climatique ainsi qu'une utilisation durable des ressources naturelles à l'échelle des territoires villageois correspondant aux zones d'usage/exploitation en commun, notamment les forêts communautaires, les pâturages, les petits périmètres irrigués collectifs, les infrastructures hydrauliques, etc. Au sein des bassins de production retenus par région, 18 grappes de villages seront sélectionnées pour planifier et mettre en œuvre des plans de résilience territoriale pour l'adaptation au changement climatique.

##### ***2.6.1.1.1. Volet Préparation et mise en œuvre des plans territoriaux de gestion des agroécosystèmes***

Dans ce volet, il est prévu un accompagnement des communautés rurales dans la planification participative et la mise en œuvre de pratiques d'aménagement et de gestion durable des ressources naturelles sur les territoires villageois utilisées en commun, notamment en utilisant les outils institutionnels existants : les Plans d'occupation des sols (POAS) et les Plans locaux d'adaptation au changement climatique (PLACC).

Sur la base des PLACC et POAS établis ou mis à jour, les communautés seront accompagnées par une ingénierie sociale dans l'identification de solutions durables concernant la gestion des ressources naturelles et les pratiques agricoles. Les options envisagées contribueront à l'amélioration de la gestion et la maîtrise de l'eau, à la conservation des sols, au développement de l'agroforesterie et à la protection des zones boisées. Cela concernera la réalisation de digues filtrantes, digues en gabier, cordons pierreux, demi-lunes, couloirs de transhumances, zones sylvopastorales à récupérer avec la régénération naturelle assistée (RNA), pépinières arboricoles et agroforesterie, clôtures de protection des zones forestières, zones coupe-feu, mares d'abreuvement pour l'élevage. Les interventions spécifiques seront décidées en collaboration avec les différentes parties prenantes, afin de promouvoir une utilisation durable des ressources naturelles et tout en améliorant les moyens de subsistance des communautés rurales.

### **2.6.1.1.2. Volet Accès à l'hydraulique agricole**

Dans ce volet, le PASS-Sénégal vise à améliorer la gestion de l'eau en tant que ressource indispensable et limitée, en augmentant sa disponibilité, en réduisant le temps consacré à sa collecte et en optimisant les modes d'exploitation. L'accès et la gestion de l'eau seront améliorés à travers (i) la construction/réhabilitation de points d'eau dans les bassins de production<sup>1</sup> et (ii) la mise en place ou l'accompagnement de comités de gestion communautaire, en associations d'usagers de l'eau (AUE) qui devront couvrir les coûts d'entretien<sup>2</sup> en recourant à des artisans réparateurs locaux. Les types d'investissement incluront : des forages fonctionnant par énergie photovoltaïque équipées de système d'irrigation pour petits périmètres maraichers à raison de 450 hectares au total<sup>3</sup>, des réhabilitations de forages/puits communautaires, des points d'eau communautaire pour l'abreuvement du bétail.

Au total 1,350 ha seront mis en exploitation en maîtrise totale de l'eau et gérées par des associations d'usagers de l'eau.

Le PASS-Sénégal proposera également, un projet pilote de maîtrise totale de l'eau sous la forme d'une ferme irriguée de jeunes en incubation (FIJI) de 100 ha par région. La mise en place des neuf FIJI s'inscrira dans l'approche générale du projet faisant la promotion d'une agriculture durable de transition agroécologique pour au moins 100 jeunes (50% de jeunes femmes) par ferme et par cycle d'incubation d'une durée de deux ans

### **2.6.1.2. Sous-composante 1.2 : Diversification, durabilité et résilience de la production :**

Cette sous-composante vise à soutenir la diversification et l'amélioration de la productivité durable des exploitations familiales en récupérant leur base productive tout en améliorant la fertilité des sols et en s'adaptant au changement climatique par une transition agro-écologique au sein de 26 bassins de production approvisionnant des marchés territoriaux réhabilités (sous-composante 2.1).

#### **2.6.1.2.1. Volet Recherche-action et renforcement des systèmes d'appui-conseil agricole**

Le PASS soutiendra la recherche-action en dynamisant, lançant et diffusant des innovations techniques et méthodologiques pour promouvoir une transition productive durable adaptée aux exploitations familiales et aux changements climatiques. Ainsi, dans chaque département, les cadres locaux d'appui et d'accompagnement de proximité (CLAAP)<sup>4</sup> serviront de plateforme d'identification des besoins en

<sup>1</sup> conditionnées par la disponibilité et de non salinité de la nape phréatique établies par des études préalables.

<sup>2</sup> Voir Bangladesh Climate and Disaster Resilient Small Scale Water Resources Project <https://www.ifad.org/en/web/operations/-/project/2000002357>

<sup>3</sup> à raison de 5 périmètres irrigués maraichers et agroforestiers d'une dizaine d'hectares

<sup>4</sup> Déjà établis à l'échelle départementale, leur rôle est d'identifier, à l'aune des résultats atteints, les complémentarités/synergies et planifier les interventions des différents acteurs engagés.



appui technique, des innovations nécessaires et des travaux de recherche à entreprendre. Cette intervention se fera en collaboration avec l'ISRA, les universités (USSEIN et Assane Seck), les services techniques de l'État et les organisations de producteurs, et les représentants des dynamiques territoriales agro-écologiques locales (DyTAEI). Les CLAAP seront animés par la FONGS et utiliseront des outils de suivi spécifiques pour évaluer les progrès de la transition agroécologique. Le projet financera les initiatives multi-acteurs favorisant la production et la diffusion de connaissances et de techniques adaptées répondant à des demandes paysannes : formations, échanges d'expériences, mise-en-place de parcelles pilotes, appuis-conseils techniques spécifiques, bourses pour des stages d'étudiants. Le projet prévoit également de développer des modules de formation spécifiques pour la mise à jour de l'approche champs écoles paysans (CEP) au profit de l'inclusion des jeunes, des organisations de producteurs, et des techniciens pour faciliter la diffusion de ces innovations. Les sujets abordés incluront les méthodes de préparation et d'utilisation des engrais organiques et des biopesticides, les techniques de lutte intégrée contre les ravageurs basées sur les plantes et les insectes, les pratiques pour améliorer le taux de matière organique, la structure et la qualité des sols, ainsi que les itinéraires techniques favorisant la transition agroécologique, l'utilisation des résidus de récoltes et d'élevage pour exploiter toutes les synergies potentielles des différentes activités au sein des exploitations familiales agricoles (comme le compost, la biochar, les fumures organiques).

Le projet soutiendra la formation professionnelle pour le développement d'entreprises spécialisées dans la production et la réparation de machines agricoles, d'équipements d'irrigation, de systèmes de collecte et d'exhaure de l'eau, d'engrais organiques et de biochar, de biopesticides et de recyclage. L'incubation en économie numérique verte sera également proposée afin de développer des innovations portant des solutions technologiques pour la transition agro-écologique.

#### ***2.6.1.2.2. Volet appui pour la transition et intensification durable des exploitations familiales***

Le PASS soutiendra la mise en œuvre effective de l'appui-conseil de proximité pour une transition visant simultanément une récupération de la base productive, une augmentation durable de la productivité et une meilleure résilience climatique. L'intervention se concentrera sur la mise en œuvre de 900 CEAP et CEP<sup>5</sup> en lien avec les pratiques des exploitations familiales. Les paysans-relais des OP de base identifiés par la FONGS faciliteront les CEAP/CEP et seront soutenus par les techniciens de la FONGS et de l'ANCAR, qui fourniront l'expertise nécessaire.

Le choix des thématiques, en alignement sur les recommandations des CLAAP, s'effectuera de manière participative. Les itinéraires techniques incluront la production agroforestière (maraichage et céréales sèches), l'intégration agriculture-élevage, l'introduction de variétés de semences de qualité adaptées, l'utilisation et la production de biofertilisants fermentés, de biochar et de biopesticides, la diversification

---

<sup>5</sup> Champs écoles de producteurs et champs écoles agropastorales, avec en moyenne 22 producteurs-rices par CEP/CEAP, et au moins un 50% de femmes et 30% des jeunes. Chaque paysan-relais couvrira 3 champs écoles pour une durée de trois cycles de production.

et l'introduction de plantes attirant ou repoussant les insectes, les rotations culturales, les cultures associées et en interligne, les pratiques adaptées à la sécheresse (zaï), l'introduction de la petite mécanisation et d'outils adaptés.

#### **2.6.1.2.3. Volet Appui à la souveraineté semencière**

PASS-Sénégal appuiera la production de matériel génétique amélioré en partenariat avec l'Institut national de recherche agricole (ISRA) en charge de la production de semences de base et prébase des principales cultures ciblées<sup>6</sup>. Le projet financera un appui-conseil pour l'amélioration de la multiplication de semences et soutiendra le développement entrepreneurial des acteurs de la filière semencière, notamment les coopératives du Réseau national des coopératives de producteurs de semence (RNCPS) présentes dans les zones d'intervention. Ces coopératives seront éligibles au financement à coûts partagés de leurs initiatives entrepreneuriales au niveau production, post-production et stockage.

Le projet soutiendra également le renforcement du dialogue politique en cours concernant la souveraineté des semences, dans le cadre d'un appui durable à l'ensemble des acteurs de la chaîne de production nationale de semences de qualité en utilisant le Comité national consultatif des semences et des plants (CNCSP)<sup>7</sup> comme plateforme de plaidoyer pour la souveraineté semencière bénéficiant de la participation active du CNCR et du RNCPS.

#### **2.6.1.2.4. Volet finance rurale (diversification, durabilité et résilience de la production)**

Ce volet regroupe deux domaines d'intervention couvrant : (i) l'ingénierie financière d'accompagnement (connaissances sur les risques agricoles et l'éducation financière) ; et, (ii) le financement des initiatives entrepreneuriales rurales (IER) des petites exploitations agricoles familiales et des petites entreprises rurales par un financement à coûts partagés (FCP) mobilisant la contribution des Institutions Financières (banques et IMF). Cela permettra d'offrir aux petits producteurs à travers leurs organisations et aux petites entreprises rurales : (i) un allègement des contraintes d'accès aux crédits ; (ii) un renforcement des capacités d'investissement ; et, (iii) un accroissement des revenus.

Les principaux résultats attendus sont : (i) 540 leaders et techniciens d'OP, techniciens des services agricoles et agents des institutions financières auront amélioré leurs connaissances sur l'éducation financière et la gestion des risques agricoles y compris l'assurance agricole, à relayer auprès des OP de base et les petits producteurs ; (ii) 16 200 promoteurs potentiels d'IER seront dotés de plans d'affaires

---

<sup>6</sup> Des variétés de sorgho et de niébé (à double usage alimentation et fourragère), et des variétés composites (OPV) de mil, de sésame et de fonio.

<sup>7</sup> Un décret porte création du Comité national consultatif des Semences et des Plants (CNCSP), chargé d'émettre des avis et recommandations sur toutes les questions relatives aux conditions de production et commercialisation des semences et plants, notamment sur: le catalogue des espèces et variétés de plantes cultivées au Sénégal; les règlements techniques de la production, du contrôle et de la certification; l'agrément de toute personne physique ou morale comme producteur de semence; les programmes annuels d'introduction de semences et plants et les conditions de leur introduction et les conditions de commercialisation sur les marchés intérieurs et extérieurs.

crédibles et accompagnés à mieux connaître et utiliser les services financiers formels existants (y compris l'assurance agricole) et ceux des projets existants (FSRP, IGREEFIN, AICRM) qui seront ainsi valorisés et ; (iii) 1 440 IER seront financées à travers le mécanisme de financement à coûts partagés (FCP).

Les facteurs de production dont l'acquisition sera soutenue visent directement (via les exploitations familiales) ou indirectement (les fournisseurs de ces exploitations) la transition et l'intensification durable, ainsi que la résilience climatique promues dans les volets précédents.

#### **2.6.1.3. Sous-composante 1.3 : Amélioration de la sécurité nutritionnelle familiale et appui à l'autonomisation des femmes :**

Cette sous-composante regroupe les aspects liés à l'inclusion sociale, notamment le genre, la nutrition, l'emploi des jeunes et l'inclusion des personnes en situation de handicap. Le projet adoptera une approche duale, d'une part en intégrant ces thématiques dans toutes les activités du projet, et d'autre part en privilégiant par des activités spécifiques et ciblées. Elle contribue ainsi à réduire leur sensibilité aux impacts du changement climatique par une meilleure nutrition, l'accès à une eau de qualité, l'accès à la lecture (et donc aux informations), des dotations en équipement productifs et des emplois.

##### ***2.6.1.3.1. Volet Changement de comportement nutritionnel et démonstrations culinaires***

L'éducation nutritionnelle visera les ménages des catégories 1 et 2, membres de groupements mais ne prenant pas initialement part aux formations GALs+, ainsi que pour les ménages de la catégorie 3 déjà membres d'OPB, par le biais de sessions de formation plus détaillées, tandis que pour la communauté au sens large, l'accent sera mis sur les actions de communication de masse et les démonstrations culinaires.

L'éducation nutritionnelle permettra à tous les bénéficiaires d'adopter durablement des pratiques alimentaires saines. L'accent sera mis sur la consommation régulière d'aliments riches en nutriments essentiels ainsi que sur la prise en compte de la nutrition au niveau des dépenses des ménages. Les outils pédagogiques seront adaptés, si nécessaire, à partir des documents existants (Guide de formation des agents de santé et responsables de programme de nutrition et le Guide de formation des agents communautaires, Actions essentielles en nutrition (AEN) et Actions essentielles en hygiène (AEH) ainsi que les documents déjà adaptés pour le PADAER-II). Les points focaux nutrition seront responsables : (i) d'organiser des démonstrations culinaires régulières ; (ii) de délivrer des formations en nutrition intégrées dans les CEP/CEAP et les émissions de radio ; (iii) d'assurer une convergence des activités proposées en nutrition avec celles déjà en place (telles que les activités WASH) promues par d'autres acteurs ; et (iv) de faire le suivi et l'évaluation des activités.

Les démonstrations culinaires mettront en avant les disponibilités saisonnières des aliments et seront conçues de manière interactive et participative, impliquant les bénéficiaires dans la préparation des repas

et en leur enseignant des techniques de cuisson et de préparation préservant au mieux les nutriments essentiels tout en respectant leurs cultures alimentaires.

Des campagnes de sensibilisation comprenant des événements médiatisés à travers les radios de proximité et par voie d'affiches seront utilisées pour la sensibilisation à grande échelle et pour l'appropriation du projet par des leaders communautaires.

#### **2.6.1.3.2. Volet Alphabétisation fonctionnelle**

L'alphabétisation fonctionnelle sera liée à l'éducation nutritionnelle ainsi qu'à d'autres sujets clés pertinents notamment les modules sur la nutrition, l'équité et l'égalité, la santé de la reproduction, l'entrepreneuriat et les compétences de base. Ce contenu a déjà été développé par le CNDN et sera légèrement adapté et utilisé pour le PASS-Sénégal.

#### **2.6.1.3.3. Volet allègement de la charge de travail des femmes**

##### ☞ Accès à l'eau potable

Cette intervention vise à réduire l'incidence des maladies hydriques et le temps consacré à la collecte de l'eau, à travers : (i) la construction de 63 postes d'eau autonomes répartis dans les villages des bassins de production ; et, (ii) la mise en place de comités de gestion communautaire qui devront couvrir les coûts d'entretien et de renouvellement<sup>8</sup> en recourant à des artisans réparateurs locaux.

##### ☞ Fourneaux à cuisson propre

Les fourneaux à cuisson propre contribuent à atténuer la production de gaz à effet de serres et permet de préserver les écosystèmes riches en biomasse.

##### ☞ Garderies d'enfants

Les espaces de garderie d'enfants servent deux fonctions essentielles : alléger la charge de travail domestique des femmes et favoriser le développement du nourrisson et de l'enfant. Le PASS soutiendra les garderies d'enfants qui seront construites dans les marchés réhabilités. 72 personnes adultes formées seront en charge des garderies. Les coûts de garderie seront subventionnés pour les ménages de la catégorie 1 pendant la première année, tandis que ceux des catégories 2 et 3 paieront une redevance pour couvrir le salaire des personnes en charge<sup>9</sup>.

#### **2.6.1.3.4. Volet Filets sociaux productifs**

---

<sup>8</sup> Voir Bangladesh Climate and Disaster Resilient Small Scale Water Resources Project <https://www.ifad.org/en/web/operations/-/project/2000002357>

<sup>9</sup> Des modèles similaires dans d'autres pays ont montré que ces programmes étaient abordables même pour les ménages pauvres, avec par exemple une contribution d'environ 500 francs CFA par enfant et par mois. (ajouter une référence)

Six mille ménages les plus vulnérables de la catégorie 1 recevront des kits de production<sup>10</sup> : trois mille en maraichage et trois mille en petit élevage.

Les kits seront complétés par la formation à laquelle les ménages auront accès en rejoignant les dispositifs d'appui-conseil de la sous-composante 1.2 sur la transition agro-écologique, l'éducation financière pour accéder à l'épargne et au financement, et la communication sur le changement de comportement dans le cadre de l'approche GALS+, ainsi que le soutien à l'accès à la terre et aux investissements hydro-écologiques (par exemple, les ménages impliqués dans les périmètres irrigués maraichers peuvent utiliser leurs kits sur cette parcelle).

Pour les ménages recevant les kits petit élevage, les formations en intégration agriculture-élevage (CEAP) seront particulièrement pertinentes pour leur permettre d'améliorer la fertilité des sols par le compost/fumier.

#### **2.6.1.3.5. Volet Approche GALS+ (Système d'Apprentissage et Action sur le Genre)**

L'approche GALS+<sup>11</sup> sera mise en œuvre via la formation de formateurs des animateurs/trices des groupements, en cascade au niveau des ménages. Le projet formera 45 formateurs experts (9 par région), qui formera 2 340 ménages « champions », qui, à leur tour formeront 5-6 ménages supplémentaires chacun, soit un total de 13 845 ménages.

#### **2.6.1.3.6. Volet promotion d'agri-labs de co-design de technologies de compensation**

Le PASS facilitera un Agri-lab<sup>12</sup> par région à proximité ou sur les marchés de demi-gros, rapprochant les initiatives des producteurs-rices de celles des jeunes artisans opérant sur et autour des marchés. Les agri-labs rassemblent différents acteurs pour travailler sur les défis qui constituent des obstacles à la participation des personnes en situation de handicap, en utilisant une approche expérimentale pratique. En combinant les connaissances des personnes en situation de handicap et des experts techniques, des équipements sur mesure sont conçus qui rendent les tâches plus aisées et plus efficaces en termes de temps.

#### **2.6.1.3.7. Volet Initiatives entrepreneuriales à haute valeur nutritive**

☞ Transformation de farines infantiles et enrichies

Par le volet de financement à couts partagées, 18 IER de groupements de femmes transformatrices des farines infantiles à partir du riz cargo (ou des brisures de riz) mélangé à d'autres farines de céréales locales, et 9 groupements de transformatrices des farines enrichies seront accompagnés. Ces

---

<sup>10</sup> à recouper avec la typologie des EF de catégorie I établies par le mouvement paysan (FONGS)

<sup>11</sup> Le « Gender Action Learning System » (GALS) est une méthodologie d'autonomisation dirigée par la communauté qui soutient efficacement la planification globale des moyens de subsistance, la justice entre les sexes et la transformation sociale en milieu rural. En s'attaquant aux causes des inégalités entre les hommes et les femmes, plutôt qu'en traitant uniquement les symptômes, l'expérience acquise en Afrique et ailleurs montre qu'il génère des améliorations plus profondes et plus durables des moyens de subsistance en milieu rural.

<sup>12</sup> Les Agri-Labs sont un élément clé du programme SPARK du FIDA, qui vise à autonomiser économiquement les personnes handicapées dans cinq pays.

groupements bénéficieront d'un accompagnement technique afin de respecter les normes de qualité, la certification, labélisation<sup>13</sup> et commercial notamment au sein des marchés territoriaux.

#### ☞ Approvisionnement des cantines scolaires par les coopératives

Au Sénégal, les modèles de programmes d'alimentation scolaire sont déjà éprouvés<sup>14</sup>. De concert avec le CNDN, PAM et les autorités locales, le projet explorera les options permettant aux coopératives et groupements promues de devenir des fournisseurs des programmes d'alimentation scolaire.

## **2.6.2. Composante 2 : Valorisation des produits et développement des marchés territoriaux**

La composante 2 vise à améliorer l'accès des produits agricoles au marché notamment les céréales sèches traditionnelles, en renforçant la phase de post-production (diminuer les pertes, améliorer la transformation, apporter une valeur ajoutée et faciliter la commercialisation), tout en assurant une répartition équitable de cette valeur ajoutée.

### **2.6.2.1. Sous-composante 2.1 : Accès aux marchés territoriaux :**

#### ***2.6.2.1.1. Volet Réhabilitation des infrastructures économiques***

Le PASS soutiendra : (i) la réhabilitation<sup>15</sup> de 36 marchés territoriaux répartis entre 7 marchés de demi-gros (MDG) avec des volumes annuels variant entre 30 000 et 60 000 tonnes à plus et de 29 marchés hebdomadaires de collecte (MHC) de produits agricoles (appelés couramment « Louma ») avec des volumes variant entre 10.000 tonnes et 20.000 tonnes et plus ; et (ii) la réhabilitation d'environ 300 km de tronçons ou points critiques de pistes rurales d'accès aux marchés qui sont des routes de service avec des passages défectueux en se concentrant sur l'ouverture de bassins de production à raccorder à des marchés territoriaux ciblés. Leur répartition est présentée dans le tableau ci-après.

---

<sup>13</sup> La promotion et la mise sur le marché de ces farines sera sujette aux standards du CODEX ALIMENTARIUS en matière d'aliments pour les enfants ; <http://www.fao.org/fao-who-codexalimentarius/standards/list-standards/fr/>

<sup>14</sup> FAO, APPROCHE INTEGRÉE DE FILETS SOCIAUX PRODUCTIFS, D'ALIMENTATION SCOLAIRE ET DE NUTRITION AU SÉNÉGAL <https://openknowledge.fao.org/server/api/core/bitstreams/add9fd4e-c286-4613-9af2-16317ae57253/content>

<sup>15</sup> Par réhabilitation, le projet entend « ne pas créer de nouveaux marchés » mais partir des localités existantes, qui pour des raisons économiques et culturelles, abritent des marchés et en réhabiliter la partie concernée par les transactions de demi-gros de produits agricoles qui nécessiteront des travaux de construction.

Régions	Départements	Marchés de demi-gros (MDG)	Nbre	Marchés hebdomadaire (Louma- MHC)	Nbre	Provision indicative pour les Pistes Rurales (Km)
Diourbel	Mbacké	Touba (Gar Boundaw)	1	AD <sup>16</sup>	4	30
Fatick	-	relié à Kaolack et Kaffrine	-	AD	3	25
Kaffrine	Kaffrine	Kaffrine (centre)	1	AD	3	25
Kaolack	Kaolack	Kaolack (parc Dougoub)	1	AD	3	30
Kolda	Vélingara	Diaobé	-	AD	4	40
Kédougou	Kédougou	Kédougou (centre)	1	AD	3	30
Louga	Louga	Louga (centre)	1	AD	3	40
Sedhiou	Boukiling	Touba mourid	1	AD	3	40
Tambacounda	Koumpentoum	Koumpentoum (centre)	1	AD	3	40
TOTAL			7		29	300

### 2.6.2.1.2. Volet Dispositif de gestion et maintenance des infrastructures économiques.

Afin d'assurer la bonne utilisation et la maintenance des infrastructures économiques, le projet veillera à ce que tous les usagers soient impliqués dès la conception de ces infrastructures pour, par la suite, suivre le processus de réhabilitation et assurer leur maintenance et parallèlement se préparer à adapter leurs activités économiques en conséquence. Il est ainsi prévu : (i) 36 cadres de concertation interprofessionnels locaux (CIL) de marchés territoriaux (producteurs, collecteurs, transporteurs, commerçants, jeunes et femmes entrepreneurs sur les marchés, etc...) interagissent avec les autorités locales pour influencer l'évolution des marchés territoriaux ; (ii) 36 dispositifs de gestion des marchés seront mandatés par les communes propriétaires de l'infrastructure sous forme de partenariat public-privé pour assurer le fonctionnement transparent du marché et de ses services ; et (iii) 36 comités locaux d'entretien des pistes réhabilitées par le Projet seront effectifs et intégrés aux CIL des marchés.

### 2.6.2.1.3. Volet Mise en place/Appui et accompagnement des dispositifs de maintenance des pistes rurales.

La maintenance des tronçons de piste réhabilités reliant bassins de production et marchés territoriaux tels qu'identifiés par les CIL lors de la phase de planification stratégique des interventions devra être assurée. Ainsi, en collaboration avec l'Agence des Travaux et de Gestion des Routes du Sénégal (AGEROUTE), des groupements locaux d'entretien des pistes (GLEP) seront mis en place au niveau des tronçons réhabilités. Ces groupements pourront se constituer en coopérative de cantonniers. Dans la logique du projet, ces groupements feront partie intégrante des CIL des marchés. Une partie des redevances collectées sur les marchés pourra leur être reversée pour qu'ils puissent assurer l'entretien

<sup>16</sup> AD : à déterminer lors de la phase de caractérisation de chaque pôle économique. L'idée sera d'identifier, de prioriser et de retenir à hauteur du nombre attribué à chaque pôle les marchés hebdomadaires les plus importants qui alimentent le plus les marchés de demi-gros en produits agricoles.

de base afin que les pistes restent carrossables ce qui conditionne l'activité des marchés. Des modules en gestion de caisse seront ajoutés aux formations techniques.

#### **2.6.2.2. Sous-composante 2.2 : Développement des services marchands connexes à la production agricole :**

Cette sous-composante vise à assurer que les opérateurs économiques présents sur les marchés, et notamment les OP, les femmes, les jeunes et les PH, puissent bénéficier de l'amélioration des marchés territoriaux et soient en mesure de contribuer à leur gouvernance et développer toute la gamme des services marchands connexes à la production agricole, en particulier les services et produits contribuant à la résilience climatique des exploitations et à leur transition agroécologique

##### ***2.6.2.2.1. Volet Renforcement des OP régionales dans le secteur économique marchand***

Le projet contribuera au renforcement des OP dans le secteur économique marchand ainsi qu'à la transition de nombreuses OP vers des coopératives en mesure de devenir des opérateurs économiques majeurs sur les marchés territoriaux. Les coopératives seront également soutenues pour intégrer le changement climatique dans leur axe d'analyse stratégique et de conseil à leur membres. Il s'agira en effet pour elles de mieux maîtriser la sensibilité de leurs membres au changement climatique (c'est-à-dire identifier les impacts du climat sur la viabilité de l'OP même) et d'accompagner techniquement les membres pour développer des trajectoires de résilience collective.

##### ***2.6.2.2.2. Volet Renforcement des OP dans le dialogue politique sur la souveraineté alimentaire***

Au niveau national, le mouvement paysan sera appuyé au travers du CNCR afin de continuer passer à l'échelle les acquis et les leçons tirés des implications des OP dans les activités du projet dans son ensemble et plus particulièrement selon les axes suivants :

- ☞ **Promotion de la veille citoyenne du monde rural** sur l'action publique en milieu rural ; Le projet permettra au CNCR d'assurer une veille permanente par les acteurs en particulier les cibles sur les progrès et performances du projet en produisant des retours pour faciliter les ajustements du projet, le partage des contributions des acteurs et la gestion des plaintes à temps (voir expérience Comité villageois de veille citoyenne dans le PADAER-II) en vue d'apporter des corrections du projet et de toujours garder en tête l'impact sur l'exploitation familiale
- ☞ **Capitalisation des expériences en connexion avec la FIARA** pour valoriser les productions paysannes auprès des consommateurs urbains par la promotion des produits locaux et du « consommer sénégalais » dans le même esprit que sur les marchés territoriaux.
- ☞ **Plaidoyer en lien avec la souveraineté alimentaire et les politiques sous-régionales** sur des thématiques telles que la recapitalisation des exploitations familiales ; la restauration des



terres ; l'accès au foncier ; la transition agro-écologique des exploitations familiales et leur résilience face au climat ; la plaidoyer de la préférence nationale des commandes publiques et de la place des OP ; le commerce des produits agricole transfrontalier dans le cadre de la CEDEAO.

### **2.6.2.2.3. Volet Financement des initiatives entrepreneuriales connexes à la production**

Ce volet regroupe trois domaines d'intervention à savoir i) l'ingénierie financière d'accompagnement (connaissances sur les risques agricole et l'éducation financière)<sup>17</sup>, ii) l'insertion professionnelle des jeunes ruraux dans les activités post récolte et connexes et iii) le financement des initiatives entrepreneuriales rurales (IER) des coopératives et des petites entreprises rurales.

### **2.6.3. Composante 3 : Gestion et coordination du projet et gestion des connaissances :**

Cette composante vise à soutenir : (i) La gestion et la coordination du projet, tant au niveau national que provincial, y compris les activités de pilotage et techniques ; et (ii) Le suivi et l'évaluation et la gestion des connaissances, c'est-à-dire les activités visant à générer, collecter et diffuser des informations, des données, des expériences et des enseignements tirés du projet.

## **2.7. Résultats attendus**

La finalité du Projet PASS-Sénégal est de contribuer à : (i) renforcer la base productive des filières sélectionnées ; (ii) améliorer la couverture totale des besoins en céréales (mil, sorgho, fonio), en culture de diversification (niébé et sésame), et des autres produits horticoles et agricoles produits dans les bassins de production des zones d'intervention du projet ; (iii) contribuer à la création d'emplois (direct et indirect), surtout pour les jeunes et les femmes ; (iv) Renforcer la résilience au changement climatique et aux autres chocs des petites exploitations agricoles ; (v) renforcer les capacités des services techniques et des services agricoles ; et (vi) renforcer la professionnalisation et l'autonomisation des acteurs impliqués dans la souveraineté alimentaire, y compris les organisations des producteurs.

A l'issue du Projet PASS-Sénégal, il est attendu :

- Au moins 80% des producteur ont augmenté leurs revenus de au moins 30% ;
- Une augmentation d'au moins 30% des rendements des principales spéculations ;
- Au moins 1 350 hectares sous maîtrise totale de l'eau ;

---

<sup>17</sup> simultanément et selon la même approche que le volet finance rurale de la composante 1 auquel il suffira de se reporter

- Extension des pratiques agricoles améliorées/résilientes au changement climatiques sur environ 40,000 hectares • 50% des ménages ont amélioré leur sécurité nutritionnelle ;
- 300 km de routes de desserte rurales ont été réhabilitées ;
- 36 marchés territoriaux existants ont été réhabilité et modernisés : Par exemple, entrepôts de stockage, machines de transformation, ateliers de fabrication/réparation de machines/équipement agricoles, ateliers/usines de production de fertilisants organiques, boutiques d'intrants, ateliers/usines de transformation, activités de commercialisation, moyens de transports. 27 marchés de demi-gros (avec des volumes annuels variant entre 30 et 60 000 tonnes) et de 29 marchés hebdomadaires (avec des volumes entre 10 et 20 000 tonnes).
- Au moins 7,000 initiatives entrepreneuriales (sous-projets) financées ;
- 30% d'augmentation de commercialisation d'excédents agricoles
- Réduction des émissions des gaz à effet de serre.

Les autres résultats attendus seront quantifiés dans les prochaines semaines, lors de la finalisation du document de conception du projet.

## **2.8. Catégorie environnementale et sociale**

Le projet PASS présente un risque environnemental et social substantiel à l'analyse des huit normes du FIDA : l'extraction potentiellement importante d'eau à usage agricole, et la présence d'activités de petit élevage et d'aquaculture constituent les risques principaux. L'accumulation de déchets organiques et inorganiques sur les places de marchés, l'utilisation d'engrais et de produits phytosanitaires de synthèse, la mobilisation ponctuellement importante d'eau et des travaux de terrassement pour la réalisation des infrastructures, les conditions de travail ne respectant pas les standards nationaux et internationaux ou présentant des risques pour la santé, le travail des enfants, l'accroissement de l'attractivité des place de marchés avec les risques corollaire (maladie contagieuse, violence basée sur le genre, trafic routier, personnel de sécurité) constituent des risques modérés car leur ampleur reste limitée et/ou le projet lui-même porte des activités d'atténuation comme l'adoption de pratiques agroécologique (culture traditionnelle adaptée au climat, association et rotation culturale, agroforesterie, association agriculture/élevage, gestion raisonnée des intrants).

Concernant les risques liés à l'utilisation des terres, des concertations sur la distribution des terres et l'accès au foncier seront menées de façon participative en particulier envers les vulnérables, dont les femmes, et les jeunes en faisant attention que cela n'entraîne pas de violence, et cela en conformité avec les exigences du CPLCC (consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause).

## 2.9. Classement au regard des risques climatiques

Le PASS a un niveau de risque climatique substantiel. Sa zone d'intervention a été évaluée avec un niveau significatif d'aléas pour les inondations, les chaleurs extrêmes, la rareté de l'eau (sécheresses agricoles et/ou périodes de sécheresse) et les feux de brousse. Une évaluation de l'exposition montre que la production et la productivité agricole dans son ensemble ainsi que la biodiversité, sont fréquemment affectées par la variabilité des précipitations, les sécheresses prolongées, les changements de température.

Les consultations organisées pendant la phase de conception du projet ont pu mesurer un niveau d'adaptation moyen, notamment du fait (1) du manque de moyen public pour organiser un plan de réponse aux événements climatiques, (2) de la vulnérabilité économique des populations cibles, (3) du faible accès aux outils de finance et d'assurance agricoles, (4) de la relative faiblesse des infrastructures rurales. La résilience des exploitations familiales et des agroécosystèmes se trouve donc limitée alors que les moyens de subsistance des populations dépendent essentiellement du secteur agricole.

## 2.10. Durée du Projet

La durée du projet sera de 6 ans, en tenant compte du fait que le gouvernement pourra commencer les activités de démarrage et de préparation du projet avant l'entrée en vigueur de l'accord de financement à travers la demande d'un facilité de préfinancement du projet.

## 2.11. Cadre organisationnel

### ☞ Ministère de tutelle

Le projet sera confié au Ministère de l'agriculture, de la souveraineté alimentaire et de l'élevage (MASAE), désigné comme ministère de tutelle par le gouvernement.

### ☞ Cadre organisationnel

Le cadre organisationnel suivant est proposé pour la gestion et la coordination du projet :

- **Un comité de pilotage national** pour superviser et guider la mise en œuvre du projet, donner les orientations stratégiques, en assurent la cohérence avec les politiques gouvernementales. Le comité sera présidé par le MASAE et comprendra des représentants des principaux ministères concernés (économie, finances, collectivités locales, infrastructures, commerce, protection sociale, environnement, genre, jeunesse), des représentants des autorités locales, des représentants de la société civile dans les zones rurales et des représentants du secteur privé. Les différents partenaires de mise en œuvre seront conviés en tant qu'observateurs. Le comité de pilotage s'appuiera sur un comité technique qui sera composé des représentants des services techniques déconcentrés de

l'état, des partenaires stratégiques/spécialisés, des spécialistes du projet, et des projets et programmes intervenants dans la zone d'intervention du projet.

- **Une unité de coordination et de gestion du projet** intégrée au MAESA (proposée au niveau du Secrétariat General, plus précisément de la Cellule des études et de la planification) en charge de la coordination et de la gestion quotidiennes du projet. L'Unité de coordination bénéficiera d'une autonomie de gestion technique, administrative, et fiduciaire pour la mise en œuvre du projet. L'unité de coordination sera composée d'une équipe mixte de fonctionnaires mises à disposition par le gouvernement et de spécialistes recrutés par appel à candidature. Elle sera coordonnée par un coordinateur de projet (un fonctionnaire de rang A) désigné par le MAESA et accepté par le FIDA, et gérée par une équipe technique et fiduciaire.
- **Des cellules territoriales de coordination** qui seront ancrés au sein des conseils départementaux. Les cellules seront chargées de la coordination de l'ingénierie territoriale et sociale dans le territoire d'intervention du projet. Elles seront chargées, entre autres, de la coordination de la stratégie locale d'intervention du projet ; de la mobilisation des partenaires locaux (notamment des communes et de l'animation territoriale) ; de la facilitation de l'intervention des partenaires stratégiques sur le territoire ciblé ; de la mise en œuvre d'activités spécifiques identifiés dans le PTBA ; et du suivi évaluation et de la gestion des savoirs au niveau local. Les cellules travailleront sous la supervision d'unité de coordination et de gestion du projet qui valide son plan de travail et les ressources qui y sont affectées. En termes de ressources humaines, les cellules seront dotées d'un spécialiste en aménagement du territoire, chargé de la coordination, d'un spécialiste en suivi évaluation, d'un comptable, mobilisable au sein des services de l'entité hôte.

**L'exécution différentes activités du projet** sera mise en œuvre par des partenaires stratégiques et/ou des prestataires de services contractée par l'unité de gestion et coordination du projet selon le principe de faire-faire, c'est-à-dire par la signature des conventions de collaboration ou des contrats de gestion axée sur les résultats qui fournissent les termes techniques de référencement et de ciblage ainsi que les exigences de suivi et d'évaluation. Les contractualisations/passations de marchés se feront dans le respect des conditions définies dans les accords de financements.

## **2.12. Coûts et financement du Projet**

Le coût total du projet est estimé à **230.3 millions d'USD**.

**Financement du FIDA** : Le FIDA contribuera au projet sous la forme d'un prêt d'un montant total de 50 millions d'USD, dont 20.1 millions d'USD provenant du Système d'allocation basé sur la performance, et 29.9 millions d'USD provenant du Mécanisme d'accès aux ressources empruntées

**Cofinancement national** : Il est estimé qu'un montant équivalent à environ 22 millions d'USD sera mobilisé à travers les institutions financières qui seront impliquées (notamment à travers la mobilisation par les promoteurs des sous-projets des ressources nécessaires au cofinancement requise pour accéder aux fonds pour le financement des sous-projets). Une contribution en nature équivalant à environ 6.8 millions d'USD est également attendue de la part du gouvernement, des bénéficiaires et des partenaires stratégiques nationaux impliqués (par exemple par la fourniture de terrains, de bureaux, de salaires pour les fonctionnaires concernés, etc.).

**Cofinancement international** : Le déficit financier restant sera couvert par la contribution des partenaires financiers intéressés à cofinancer le projet. Actuellement, la Banque européenne d'investissement (BEI), le Fonds OPEP et Cassa Depositi e Prestiti ont exprimé leur intérêt préliminaire pour cofinancer le projet. Afin que les partenaires financiers mentionnés ci-dessus puissent entamer les procédures internes d'approbation de la proposition de financement, le gouvernement doit envoyer une demande pour le cofinancement du projet aux institutions susmentionnées.

### **3. ANALYSE DES CONDITIONS ENVIRONNEMENTALES ET SOCIALES DE BASE DE LA ZONE DU PROJET**

#### **3.1 Caractéristiques biophysiques de la zone du Projet**

##### **3.1.1 Le bassin arachidier**

Le bassin arachidier est situé dans le Centre-Ouest du Sénégal. Il est formé par les régions de Louga, Diourbel, Thiès, Fatick, Kaolack et Kaffrine et couvre environ le tiers de la superficie du pays.

##### **Les conditions climatiques**

La zone agro écologique du Bassin arachidier est caractérisée par un climat de type sahélien au Nord et Nord-soudanien vers le Sud. Elle bénéficie d'une pluviométrie moyenne annuelle comprise entre 200 et 900 mm. Cette pluviométrie a connu une baisse continue dans toute la zone avec le déplacement des isohyètes. Le climat est marqué par l'alternance de deux saisons : une saison sèche et une saison pluvieuse. La saison sèche dure généralement neuf mois, et est caractérisée par un vent chaud et sec avec des maxima de température de plus de 40°. Les températures minimales sont en moyenne de 20°. Les vents sont très rapides et leurs conséquences se traduisent par une érosion éolienne qui se traduit souvent par de véritables vents de sable.

##### **Géologie et relief et sols**

La zone se situe du point de vue géologique au centre du bassin sédimentaire sénégalais. Ce bassin qui s'est mis en place avec l'ouverture de l'Atlantique centrale au Jurassique présente une couverture

sédimentaire. Il est d'âge mézo-cénozoïque et repose sur un substratum d'âge Précambrien à Paléozoïque. Du point de vue topographique, le bassin arachidier est constitué de faibles altitudes, trait dominant de l'ensemble du pays. Deux unités de relief caractérisent le Bassin arachidier : la plaine qui domine sur la partie Centre et Nord-Est ; et le plateau de Thiès qui occupe la partie occidentale.

Les sols du bassin arachidier présentent une variété pédologique spécifique à la zone tropicale (sols ferrugineux tropicaux) ainsi que des sols intra-zones (sols hydromorphes, sols halomorphes). Généralement on y retrouve quatre types de sols :

- Les sols dior qui se développent sur des dunes anciennes. Ils sont les sols à arachide et mil par excellence ;
- Les sols deck se rencontrent dans les dépressions inter-dunaires. Ce sont des sols hydromorphes. Ils sont mieux structurés que les sols Dior mais sont moins répandus. Ces sols sont aptes à la culture du sorgho mais également au développement des cultures maraichères. ;
- Les sols deck-dior sont des sols ferrugineux tropicaux lessivés de texture sablo-argileuse. Ils sont rencontrés sur les plateaux, les vallées secondaires, les bas plateaux, les glacis de raccordement et dans certaines plaines. Ils sont aussi utilisés pour la culture du mil et de l'arachide mais sont abandonnés au parcours de bétail dans les cas où ils sont sur cuirasse.
- Les sols ferralitiques sont formés sur les bas plateaux du Saloum méridional.

#### **Les ressources en eau**

##### **☞ Les eaux de surface**

Plusieurs cours d'eau saisonniers, généralement intermittents, traversent le bassin arachidier et peuvent tarir pendant la saison sèche. Ces rivières sont des tributaires du fleuve Sénégal, comme le fleuve Falémé. La saison sèche est souvent irriguée par les rivières et les affluents du bassin arachidier, mais la disponibilité d'eau peut être restreinte en raison du climat semi-aride de la région. Pendant les périodes de sécheresse, les points d'eau permanents ou semi-permanents, comme les marigots, les mares et les étangs, jouent un rôle essentiel pour le bétail et la faune sauvage.

##### **☞ Les eaux souterraines**

Les ressources en eau sont constituées par quatre nappes :

- La nappe de du continental terminal formée par des sédiments d'origine essentiellement marine, continentalisés après leur mise en place. Son épaisseur varie d'une dizaine de mètre à 150 m. Elle se caractérise par sa qualité et son abondance.
- La nappe des calcaires de l'Eocène qui est présente par ses termes inférieurs sous forme de calcaire argileux avec une épaisseur très variable comprise entre 20 et 120 m. Son eau est saumâtre et impropre à la consommation humaine ;
- La nappe paléocène d'une épaisseur de 100 m repose sur les sédiments grés argileux du Maestrichtien et présente une eau de meilleure qualité que les nappes les plus profondes avec des débits d'exploitation toutefois faibles ;

- La nappe profonde du Maestrichtien contenue dans les niveaux de sable et de grès plus ou moins argileux du Crétacé Supérieur. Son épaisseur moyenne est estimée à 200 m et peut atteindre 400 m. Il s'agit de l'aquifère le plus exploité par les forages.

La consommation d'eau des nappes profondes est relativement faible, alors que celle des nappes phréatiques est dépendante de la pluviométrie et de la nature des roches imperméables.

#### **La flore et faune**

##### **☞ La flore**

Le bassin arachidier se compose essentiellement de savanes arbustives et d'herbes hautes. Ces savanes sont conçues pour les conditions semi-arides de la région et renferment une diversité d'espèces susceptibles de résister à la sécheresse, comme des acacias et des buissons épineux. Il y a des espèces d'arbres réparties dans la savane, telles que le baobab et le tamarinier, qui ont développé des modifications pour faire face aux périodes de sécheresse.

##### **☞ La faune**

La faune se compose principalement d'avifaune, de faune à poils et de petit gibier. La flore et la tapisserie herbacée, en particulier dans les forêts classées, permettent la présence très visible du gibier à plumes qui utilise les grands arbres et la paille comme un abri naturel et un support. La faune terrestre et aquatique est constituée de pintades, de francolins, de tourterelles, de cailles, d'outardes, de gangas, d'oies de Gambie, de calaos et de rouges gorges. La faune à poils est composée de gros gibiers comme les phacochères que l'on trouve dans les marais et les vallées, des guibs harnachés, des singes, des gazelles à front roux, des hyènes et quelques cobes. Le petit gibier est composé de mangoustes, de rats palmistes, de chacals et de civettes. L'activité de chasse est répandue dans le département de Foundiougne et joue un rôle essentiel dans le tourisme.

#### **Occupation de l'espace**

Les zones agricoles formées essentiellement de terres de culture pluviale dominent l'occupation du sol dans le bassin arachidier (figure 1). Elles couvrent plus de 61% de la superficie du bassin. Elles sont suivies des zones de végétations (33%) composées de savanes et de steppes qui subsistent principalement au niveau des aires protégées. Les zones d'habitat (bâti) représentent moins de 4% de la superficie totale de la zone du bassin arachidier.

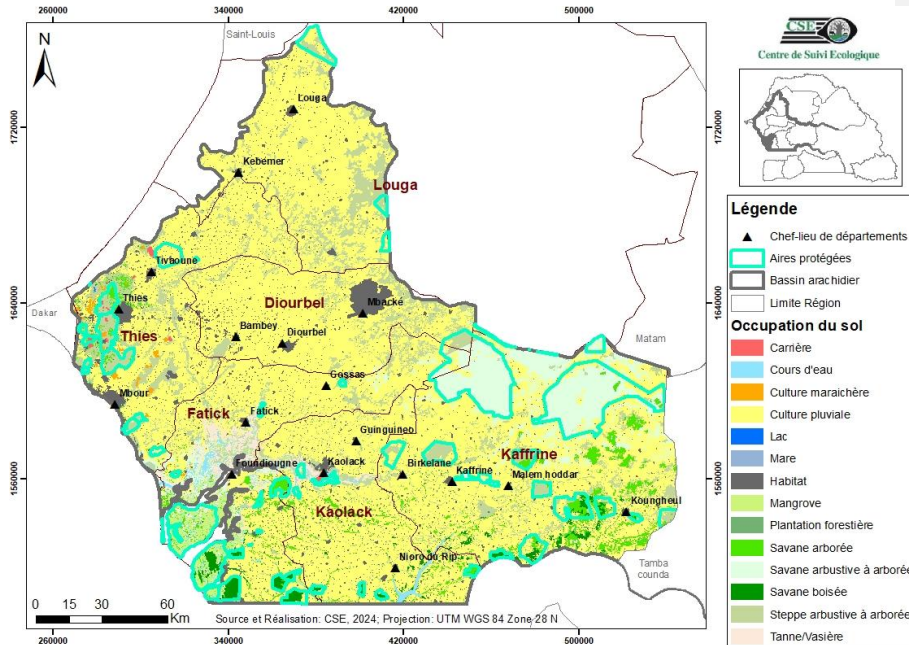


Figure 1: Carte d'occupation du sol du Bassin arachidier

### 3.1.1.2 Le Sénégal Oriental

Les régions de Tambacounda et Kédougou forment le Sénégal oriental qui présente des reliefs très accidentés, avec des plateaux cuirassés. Il est marqué par la présence de nombreuses aires protégées dont le Parc de Niokolo Koba.

#### 2.12.2.2. Les conditions climatiques

Les vents dominants dans la région sont les alizés maritimes venant du Nord, les alizés continentaux provenant du Nord-Est, l'harmattan venant d'Est avec de l'air chaud et sec et la mousson avec de l'air chaud et humide, sous l'influence de l'anticyclone des Açores. Il se manifeste à partir de février, ce qui dessèche le sol et la végétation et augmente la température. A Tambacounda, ils atteignent une vitesse supérieure à 2 m/s entre janvier et juin.

Deux grandes périodes de régime thermique sont distinguées. La période humide se déroule de juillet à février avec des températures basses et une plus grande fraîcheur en décembre et janvier la période sèche qui se déroule de mars à juin. Les maxima de température varient entre 34° et 45° et les minima de 21° à 25°.



Le Sénégal Oriental se situe dans le domaine Sud-soudanien entre les isohyètes 500 et 1500 mm et, ce qui en fait l'une des zones les plus pluvieuses du pays. Toutefois, cette quantité de pluie diffère à la fois dans le temps et dans l'espace : les mois d'août et septembre sont les plus pluvieux. La saison des pluies dure 4 à 6 mois et s'installe progressivement du Sud vers le Nord avec la remontée de l'équateur météorologique. La quantité d'eau et le nombre de jours pluvieux diminuent du Sud au Nord.

### **2.12.2.3. Géologie, Relief et sols**

Contrairement au bassin sédimentaire qui constitue les  $\frac{3}{4}$  du substratum du pays, le socle précambrien occupe le quart restant correspondant à la partie Sud-Est (régions de Tambacounda et de Kédougou). Cette zone de socle s'inscrit dans le contexte géologique du craton ouest-africain. Il est constitué des terrains précambriens et des formations panafricaines. Le craton ouest africain est représenté au Sénégal par la boutonnière Kédougou-Kéniéba. Les formations qui constituent cette boutonnière sont du Birimien.

La région du Sud-est est formée de vastes plaines aplanies dominées localement par des buttes cuirassées. Ces surfaces sont souvent couvertes par un épais manteau latéritique qui masquent les formations géologiques originelles.

Les sols de la région sont assez variés et on distingue les sols sableux qui sont aptes aux cultures céréalières et de l'arachide ; les sols sableux argileux localisés près des basfonds ; les sols rocheux pauvres en matières organiques ; les Bowé où affleure la cuirasse ferrugineuse (sols incultes) et les sols hydromorphes des basfonds

### **2.12.2.4. Les ressources en eau**

#### **☞ Les eaux de surface**

Les ressources en eau de surface proviennent essentiellement du réseau hydrographique constitué par le fleuve Sénégal et son affluent, la Falémé et le fleuve Gambie. Ces cours d'eau et leurs affluents sont des sources d'eau vitales pour l'irrigation, l'alimentation en eau potable et la production de la vie sauvage. Outre les principaux fleuves, la région est parcourue par de nombreux ruisseaux, rivières et marigots, qui constituent des habitats aquatiques pour une grande diversité d'espèces de poissons et de vie aquatique. Certaines régions du Sénégal oriental sont également dotées de plans d'eau artificiels, comme les barrages et les retenues d'eau, qui jouent un rôle dans la régulation des cours d'eau et la fourniture d'eau pour l'agriculture et d'autres usages. On y note également la présence de nombreuses mares.

#### **☞ Les eaux souterraines**

Les formations du Sénégal oriental ne présentent pas un grand intérêt hydrogéologique et la région est particulièrement défavorisée en ce qui concerne les ressources en eau souterraine. Le sous-sol est en

effet constitué de terrains anciens antécambriens et primaires le plus souvent cristallins ou métamorphiques qui exclut toute possibilité d'existence d'une nappe généralisée. Les ressources en eau sont donc très sporadiques et faibles.

#### **2.12.2.5. La flore et la faune**

##### **☞ La flore**

Elle est abondante et variée compte tenu des conditions écologiques favorables à son développement et de la diversité des écosystèmes présents dans la région. Suivant le domaine phytogéographique et la strate, on relève la prédominance de certaines espèces. Pour la strate arborée, les combrétacées dominent dans le domaine soudano-sahélien, alors que dans le domaine soudano-guinéen le peuplement est plus composite avec au moins huit (8) espèces dominantes et on y note la présence de formations azonales d'essences mono spécifiques, constituées de bambousaie, rôneraie et de raphieraie. Le tapis herbacé est dominé dans les deux domaines par les grandes andropogonnées annuelles.

##### **☞ La faune**

L'abondance de la faune dans la zone Sud-Est est à l'origine de l'établissement du Parc National du Niokolo Koba à cheval sur les régions de Kédougou et de Tambacounda. Le gibier, nombreux aux abords du parc (antilopes, élans de Derby, singes, lions, panthères, phacochères buffles, hippopotames...) assure aux populations de chasseurs un appoint non négligeable de protéines animales.

#### **2.12.2.6. Occupation de l'espace**

La région Sud-Est reste très fortement dominée par les formations naturelles qui représentent près de 85% de la superficie totale. Elles sont composées de savanes boisées, des savanes arbustives à arborées, de savanes arborées, de forêts claires. Les zones de culture forment environ 10% de la superficie et sont localisées en partie dans la région de Tambacounda.

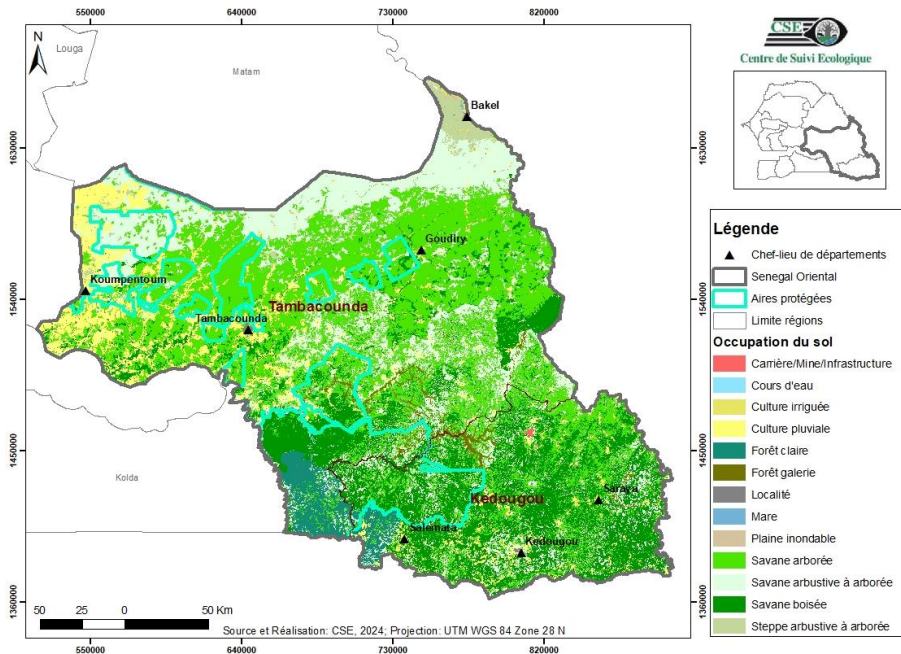


Figure 2 : Carte d'occupation du sol des régions d Tambacounda et de Kédougou

### 3.1.1.3 La Haute Et Moyenne Casamance

La Casamance est subdivisée en trois sous zones : la Basse Casamance (région de Ziguinchor) et la Moyenne Casamance et la Haute Casamance (régions de Sédhiou et de Kolda) où intervient le projet.

#### 2.12.2.7. Les conditions climatiques

Le climat de type soudano-guinéen, chaud et sec est caractérisé par des températures élevées et des vents relativement calmes (vitesse maximale 3m/s). Les vents dominants sont constitués par l'alizé continental, vent chaud et sec (Nord-Est) et la mousson qui soufflent du Sud Est et apporte la pluie. La pluviométrie y est favorable et dépasse en moyenne 1000 mm par an. Dans cette partie du pays la saison pluvieuse dure 5 à 7 mois avec 4 à 5 mois recevant des hauteurs de pluie supérieures à 100 mm. Les températures moyennes diminuent de novembre à février (entre 25 à 30°C), ce qui correspond à la saison sèche fraîche. Mais elles sont plus élevées de mars à mai (30 à 40°C), c'est-à-dire pendant la saison sèche chaude, pendant laquelle l'harmattan, un vent chaud et sec, prédomine dans la région.

Toutefois, de juin à octobre, période de la saison des pluies, les températures baissent sous l'effet des précipitations.

### **2.12.2.8. Géologie, relief et sols**

La Casamance appartient au bassin sédimentaire sénégal- mauritanien. Plusieurs formations y sont identifiées et concernent essentiellement le Quaternaire (Le Quaternaire moyen, ancien et récent). Le relief est en général plat entrecoupé de collines douces et de plateaux dans les parties intérieures de la région et des vallées fluviales formées par le fleuve Casamance et ses affluents. Dans la Haute et Moyenne Casamance, il existe des sols ferrugineux tropicaux, avec une teneur élevée en fer et une teinte rougeâtre. Ils ont la capacité d'être fertiles mais peuvent aussi être exposés à l'érosion. Les sols argileux dans les zones plus élevées de la région ont une meilleure rétention d'eau et de nutriments, mais peuvent être sujets à la compaction. On trouve aussi des sols sableux, en particulier le long de la côte, qui peuvent être peu fertiles et peu résistants à l'eau.

### **2.12.2.9. Les ressources en eaux**

#### **☞ Les eaux de surface**

La région présente une hydrographie caractérisée par la présence de nombreux cours d'eau importants, dont le fleuve Casamance et ses affluents. La grande partie du cours du fleuve Casamance est navigable et est essentielle pour les activités économiques de la région, notamment la pêche, le transport fluvial et l'irrigation agricole. En plus du fleuve Casamance, de nombreux autres cours d'eau, rivières et ruisseaux traversent la région, offrant des habitats à une variété d'espèces de poissons et d'autres formes de vie aquatiques. Le long des cours d'eau et dans les zones côtières, les marais et les zones humides jouent également un rôle crucial dans la biodiversité et la régulation des écosystèmes.

#### **☞ Les eaux souterraines**

Les études hydrogéologiques menées dans la région montre qu'elle est traversée par plusieurs nappes. Ces réservoirs d'eaux souterraines correspondent à :

- la nappe Maestrichtienne, d'une profondeur voisine de 400 mètres est accessible à moins de 160 mètres,
- la nappe lutétienne, exploitable à moins de 60 mètres avec des débits variant de 200 à 300 m<sup>3</sup>/heure,
- la nappe semi profonde qui réside dans les sables du miocène et peut être atteinte entre 50 et 150 mètres de profondeur avec des débits pouvant atteindre 20 à 280 m<sup>3</sup>/heure,
- les nappes superficielles, contenues dans les sables et les grès du continental terminal, sont alimentées par les pluies et les cours d'eau. Leurs profondeurs se situent à moins de 40 mètres. La qualité de l'eau y est bonne et les débits peuvent varier de 5 à 10 m<sup>3</sup>/heure pour les puits, et de 10 à 60 m<sup>3</sup>/heure pour les forages.

### 2.12.2.10. La flore et la faune

#### ☞ La flore

La végétation de la Haute et Moyenne Casamance est composée de forêts tropicales denses, de mangroves le long des côtes et de savanes arborées dans les zones plus intérieures. Les forêts tropicales denses abritent une grande diversité d'espèces végétales, y compris des arbres à feuilles persistantes tels que le fromager, le teck et l'iroko, ainsi que de nombreuses espèces de plantes et d'herbes. Les mangroves, qui se trouvent le long des estuaires et des zones côtières, sont dominées par des arbres adaptés aux conditions salines et marécageuses, tels que le palétuvier. Les savanes arborées sont caractérisées par la présence d'arbres dispersés au milieu d'une végétation herbacée, avec des espèces telles que le baobab, l'acacia et le karité.

#### ☞ La faune

Le potentiel faunique est constitué de plusieurs espèces et de différents types d'écosystèmes assez diversifié et relativement abondante selon les espèces. On distingue les espèces animales suivantes :

- Le gibier à poils : phacochère, cynocéphale, singe vert, guib hamaché, lièvre, rat palmiste, porc épic, civette, chat sauvage, céphalophe ;
- Le gibier à plumes : les tourterelles (à collier, maillée, vineuse, du cap, du bois, pleureuse), les pigeons (de Guinée, rônier, vert) ; ganga, francolin, pintade, poule de roche, pélican, calao, oies, aigles pêcheurs, grue couronnée ;
- Le domaine des primates arboricoles, de reptiles rares (python de Seba, le python royal, le naja cracheur, le mamba vert, le mamba noir, etc.), de rongeurs et de rapaces ;
- Et certains reptiles tels que les serpents, le varan du Nil, le varan des sables et les crocodiles.

### 2.12.2.11. Occupation de l'espace en Moyenne et Haute Casamance

Les principaux types d'occupation sont les zones de végétation et les zones de cultures qui représentent respectivement 60,8% et 40% de la superficie de la région. Les savanes arborées et boisées dominent les formations végétales autour desquelles sont présentes plusieurs aires protégées (figure 3).

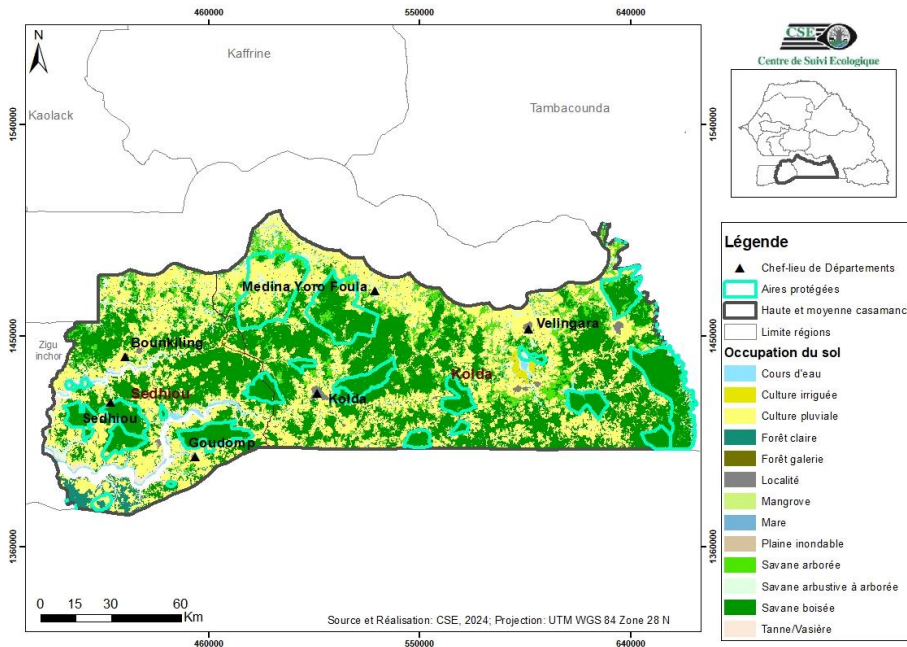


Figure 3 : Carte d'occupation du sol de moyenne et haute Casamance

## 3.2 Données socioéconomiques

### 3.2.1 Bassin arachidier

#### 3.2.1.2 Situation démographique

La population des régions qui composent le bassin arachidier est estimée à 6 276 746 d'habitants soit 34,81% de la population du pays dont 3 141 746 d'hommes et 3 135 412 de femmes<sup>18</sup>.

La région de Diourbel compte le plus grand d'habitants avec 2 080 811 en 2023, suivie par la région de Kaolack 1 338 671<sup>2</sup>. La densité de la population de la région de Diourbel est 428 habitants/km<sup>2</sup> en 2021 en contre 252 habitants/km<sup>2</sup> pour la région de Kaolack. La population âgée de moins de 15 ans représente plus de 40% du total dans la région de Diourbel contre 44,6% pour Kaolack.

<sup>18</sup> ANSD, Rapport préliminaire de la RGPHAE, 2023

La région de Fatick compte 908 858 habitants en 2023 soit 5,04 % du Sénégal. Sa densité est de 130 habitants/km<sup>2</sup>. Outre la jeunesse de sa population, la région est très majoritairement rurale avec 84,5 % des résidents habitent en zone rurale.

Quant à la région de Kaffrine, la population est estimée à 821 287 habitants en 2023 soit 4,55 % avec une densité de 74 habitants/km<sup>2</sup>. La structure par âge de la population montre qu'elle est dominée par les jeunes de moins de 15 ans qui représentent 48,5% du total. La population rurale est de loin la plus importante représentant 81% de la population régionale.

La région de Louga (qui appartient dans sa plus grande partie, 65%, à la zone sylvopastorale), a une population estimée à 1 127 119 habitants en 2023, soit 6,25 % de la population nationale avec une densité de 44 habitants/km<sup>2</sup>. La distribution suivant les groupes d'âges montre que les moins de 25 ans représentent 62% de la population. La région de Louga est peu urbanisée, comme la plupart des régions du Sénégal avec un taux d'urbanisation de 21,9 % en 2019.

### **3.2.1.3 Situation socioéconomique**

#### **3.2.1.3.1 Agriculture**

L'économie du Bassin Arachidier repose largement sur l'agriculture, en particulier la culture de l'arachide, qui reste la principale culture agricole et commerciale de cette zone. Elle constitue une source importante de revenus pour les agriculteurs locaux. L'arachide se cultive dans les conditions semi-arides du bassin arachidier, avec une croissance qui s'effectue pendant la saison des pluies. Les arachides sont généralement plantées au début de la saison des pluies, de juin à juillet, et récoltées entre octobre et novembre par les agriculteurs. L'arachide sert à la fois à la nourriture humaine, transformée en d'autres produits tel que le beurre d'arachide, et à l'alimentation animale.

En plus de l'arachide, d'autres spéculations sont également cultivées afin de répondre aux besoins locaux et de diversifier les revenus des agriculteurs. Cela inclut des céréales telles que le mil, le maïs et le sorgho, ainsi que des légumineuses comme le niébé.

Dans la région de Kaffrine, l'agriculture occupent 75% de la population active. De plus, Kaffrine occupe la première place dans la production d'arachide au Sénégal. La région compte de nombreuses familles agricoles. En 2019, 98,9 % des foyers agricoles ont cultivé au moins de 3 parcelles, soit bien plus que les chiffres enregistrés ANSD/SES-Kaffrine, 2020/2021). On constate que 5,2 % des foyers agricoles possèdent des exploitations de 20 hectares, tandis que la moyenne nationale était de 2,6 %. D'après la DAPSA, en 2021, les principales cultures vivrières sont le mil (150 011 hectares), le sorgho (64 775 hectares) et le maïs (42 580 hectares). Les céréales couvrent une superficie totale de 257 807 hectares. Les superficies des cultures de rentes sont par importance dominées par l'arachide (228 368 hectares), le sésame (24 504 hectares), la pastèque (8 882 hectares), le niébé (2 668 hectares) et le manioc (521 hectares).

De même, l'agriculture occupe une place prépondérante dans l'économie de la région de Fatick employant près de 90 % de la population active. Les zones agricoles couvrent 50% de la superficie régionale et les bas-fonds (26 % de la superficie régionale) sont valorisés grâce à la riziculture pluviale et au maraîchage (SES-Fatick, 2019). L'agriculture pluviale est pratiquée par 87,7 % des ménages agricoles, le maraîchage par 10,4 % et l'arboriculture par 19,4 %<sup>19</sup>. Les ménages agricoles de Fatick ont une taille moyenne de 9,5 ce qui est légèrement inférieur à la moyenne nationale (9,8) (SES-Fatick, 2021). Les principales cultures vivrières sont mil (181 321 hectares), maïs (27 327 hectares), sorgho (14 758 hectares) et riz (6 980 hectares). Pour les cultures de rente, l'arachide (185 396 hectares), niébé (23 014 hectares), pastèque (7 216 hectares), manioc (4 775 hectares) et sésame (3 604 hectares) sont les principaux produits.

L'agriculture emploie 65 % de la population active de la région de Kaolack. La taille des ménages agricoles varie entre 10 et 11 de 2017 à 2021. La plupart des ménages agricoles de la région de Kaolack ont exploité moins de 3 parcelles avec une superficie moyenne des parcelles qui varie entre 3,4 et 4,5 hectares. On retrouve une variété de cultures : arachide, céréales (mil souna, sorgho, maïs, riz), niébé, fonio, sésame, pastèques et cultures maraîchères. Les cultures vivrières occupent 199 853 hectares des superficies totales avec en tête le mil (140 806 hectares), maïs (41 739 hectares), sorgho (15 284 hectares) et le riz (2 023 hectares).

Dans la région de Diourbel, l'activité agricole est essentiellement basée sur les cultures céréalières suivantes : le mil, le sorgho et le maïs. Lors de la campagne agricole 2020/2021, de toutes les spéculations, la production de mil est de loin la plus importante avec 95911 tonnes. La production de sorgho a été estimée à 12279 tonnes. Pour le maïs, on note une production estimée à 727 tonnes. Quant aux cultures de rente pratiquées dans la région, elle concerne l'arachide (68 222 ha), le niébé (28 002 ha), le manioc (12 911 ha), le pastèque (11 938 ha) et le sésame (1 442 ha).

Quant à la région de Louga, l'agriculture occupe la deuxième place de l'économie après l'élevage qui constitue la principale activité. On note également deux principaux types de culture à savoir la culture vivrière et la culture de rente. La culture des céréales couvre 106 027 hectares de la superficie totale agricole avec comme principales spéculations le mil (98 068 hectares), maïs (2 413 hectares) le sorgho (5 546 hectares) et le sésame (50 hectares). Quant aux cultures de rente, les principaux produits sont le niébé (155 237 hectares), l'arachide (126 108 hectares), pastèque (21 286 hectares) et le manioc (6 060 hectares).

Par ailleurs, le maraichage est également pratiqué dans toutes les régions du Bassin arachidier avec diverses spéculations. L'activité est plus fréquente en contre saison froide. Les proportions des ménages qui pratiquent le maraichage est de 11% à Thiès, 7% à Kaffrine, 5% à Fatick et à Diourbel, 4% Louga et 2% à Kaolack (DAPSA, 2023). Les spéculations maraîchères les plus cultivées sont le gombo, le bissap, le piment l'aubergine amère, l'aubergine douce, le chou et la carotte. Le développement du maraichage la zone du Bassin arachidier est confronté à de d'importantes contraintes liées notamment à des

---

<sup>19</sup> Rapport de l'Enquête Agricole Annuelle (EAA) 2022-2023



problèmes d'accès suffisant à une eau de qualité, à la mauvaise qualité des semences, aux déficits d'équipements et de matériels agricoles.

### 3.2.1.3.2 Elevage

L'élevage occupe une fonction économique secondaire par rapport à l'activité agricole dans le bassin arachidier. Il est dominé par le système extensif traditionnel et est caractérisé par une forte transhumance liée à l'insuffisance des pâturages et des réserves fourragères. Il convient également de souligner l'expansion de méthodes modernes comme l'embouche bovine et ovine qui grâce à l'insémination artificielle, des métis ont été plus productives, à la fois en viande et en lait.

La composition du cheptel montre la présence de plusieurs espèces animales : les bovins, les ovins, les caprins, les équins, les porcins et les volailles dont les effectifs varient suivant les régions. Pour le cheptel, les données des régions de Fatick, Diourbel, Louga et Thiès de 2021 (tableau 2) montrent des effectifs plus élevés pour les ovins, suivis des caprins puis de bovins. L'aviculture est particulièrement développée à Thiès avec un effectif de 5 095 125.

Tableau 1 : Effectif du cheptel selon l'espèce par région

Cheptel/Région	Diourbel	Fatick	Thiès	Louga
Bovins	181 495	278 941	205 35	390 097
Ovins	314 363	518 531	329 023	940 009
Caprins	282 934	431 273	280 272	841 622
Equins	78 772	48 811	62 970	75 999
Asins	51 586	135 877	67 457	23 860
Porcins	18 249	135 877	37 797	-
Volaille	3 34 2620	2 615 832	5 094 015	2 588 344

Dans la région de Kaolack, l'effectif du cheptel tourne autour de 2 114 811 têtes en 2018<sup>20</sup>. Le bétail est dominé par les ovins et les caprins dans des proportions respectives de 45,37% et 39,25% du total. Ils sont suivis par les bovins avec 6,26% de l'effectif. A Kaffrine la taille du cheptel est estimée à 633 345 têtes.

Par ailleurs, pour la gestion des terroirs pastoraux, plusieurs unités pastorales ont été créées. Elles sont essentiellement concentrées dans la région de Kaffrine et sont le fruit de l'initiative de divers projets d'élevage (PASA, PDEPS...). La plupart des grands couloirs de transhumance transite également par la région (figure 4).

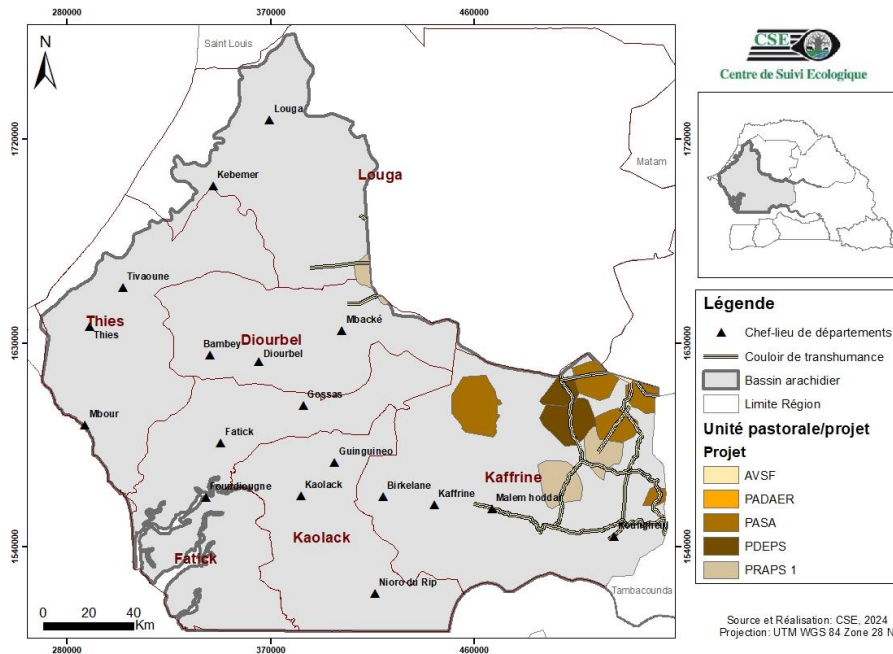


Figure 4 : Répartition des unités pastorales et des couloirs de transhumance dans le Bassin arachidier

### 3.2.1.3.3 Commerce

Le commerce est un secteur clé de l'économie du pays, avec beaucoup de potentiel, créateur d'emplois et relativement accessible aux personnes peu qualifiées. Il est principalement basé sur l'informel.

Le bassin arachidier est une zone très favorable au commerce, du fait de sa position géographique. Dans la région de Diourbel, le commerce constitue l'activité économique la plus répandue. En 2021, la région comptait 45 marchés dont 25 permanents et 20 hebdomadaires. Le département de Mbacké est celui qui compte le plus de marchés permanents (20) contre 05 marchés hebdomadaires. Le département de Bambey compte 2 marchés permanents et 9 marchés hebdomadaires et 03 marchés permanents contre 6 marchés hebdomadaires pour Diourbel.

Le commerce est également très développé à Kaolack. La position géographique de la région de Kaolack lui confère une place stratégique dans les échanges entre d'une part les différentes régions du Sénégal et d'autre part les pays limitrophes. Ceci est dû au fait qu'il constitue un passage obligatoire pour aller vers les régions du sud et du sud-ouest, mais également vers les pays limitrophes tels que la Gambie, le Mali et les deux Guinée. En termes d'infrastructures commerciales, la région de Kaolack compte au total 29 marchés dont 11 permanents et 18 hebdomadaires. Près de 17 sont implantés dans le

département de Kaolack, dont le marché central de Kaolack qui est l'un des plus grands du Sénégal. Les autres marchés sont répartis dans les départements de Nioro (08) et Guinguinéo (4).

Le manque d'infrastructure d'envergure fait que la région de Fatick reste dépendante dans son approvisionnement des régions de Kaolack, Diourbel, Thiès et Dakar. Le commerce de gros est pratiquement absent. L'activité commerciale est en grande partie pratiquée au niveau des marchés qui sont au nombre de 59 dans la région en 2021, dont 30 marchés permanents et 29 marchés hebdomadaires (Loumas). Suivant les départements, Fatick et Foundiougne enregistrent respectivement 13 et 9 marchés permanents et 14 et 10 marchés hebdomadaires et département de Gossas en compte 13 dont 8 marchés permanents.

Dans la région de Kaffrine, l'activité marchande est dominée par le commerce de détail qui s'effectue dans les marchés et autres établissements de commerce. En 2020, la région dispose de 37 marchés dont vingt-six (26) hebdomadaires ou « louma » et onze (11) permanents. Le nombre total de marchés dans la région a augmenté de 5 unités en 2020 avec un déséquilibre du maillage dans l'espace régionale entre les départements.

Tout comme dans toutes les régions, il existe deux types de marchés : les marchés permanents et les marchés hebdomadaires à Louga. Au total, il a été répertorié 48 marchés dans la région dont 11 permanents et 37 hebdomadaires. La plus grande part des marchés se situe dans le département de Linguère qui compte 20 marchés dont 2 permanents et 18 hebdomadaires. Dans le département de Louga sont concentrés près d'un tiers des marchés de la région, soient 15 marchés, dont 5 permanents et 10 hebdomadaires. Le département de Kébémér abrite quant à lui 13 marchés (4 permanents et 9 hebdomadaires).

#### **3.2.1.3.4 Pêche et aquaculture**

La place de la pêche dans l'économie des régions qui composent le bassin arachidier varient d'une région à une autre suivant le potentiel de développement. Les régions de Louga, Fatick et Diourbel disposent de façade maritime en plus d'ouvertures fluviales et lacustres offre un terrain propice au développement de la pêche maritime, de la pêche continentale. La région de Louga comporte 3 sites de débarquements des produits de la pêche maritime dont 2 sont situés dans le département de Kébémér (Lompoul et Saré Dao) et un dans le département de Louga (Potou). La pêche continentale est également pratiquée dans le lac de Guiers et dans la vallée du bas Ferlo.

En ce qui concerne la région de Fatick, il ressort des résultats du RGPHAE de 2013 que près de 4 ménages sur 100 pratiquent la pêche en particulier dans les départements de Foundiougne et Fatick favorisé par la présence du fleuve Sine-Saloum. Par rapport au niveau national, Fatick est la 2e région qui pratiquent le plus la pêche (artisanale). La région de Thiès occupe la première place en matière de production et d'exploitation de produits halieutiques avec la présence de grande pôle de pêche tel que Mbour, joal, Kayar ou encore Fass Boye. A Kaolack et à Kaffrine, la pêche joue un rôle non négligeable dans l'économie grâce à la présence du fleuve Saloum, des deux défluent du fleuve Gambie que sont le Baobolong et le Miniminiyang Bolong. Quant à la pêche maritime, elle se mène dans le bras de mer

du Saloum. L'activité constitue un véritable pourvoyeur d'emplois surtout pour les femmes à travers le mareyage.

Ces régions présentent également des opportunités en aquaculture qui sont jusque-là très peu exploitées. Les projets et les services techniques compétentes accompagnent souvent des initiatives de développement de l'activité avec l'installation de fermes aquacoles sans réussite notable.

### **3.2.2 Le Sénégal oriental**

#### **3.2.2.2 Situation démographique**

La population du Sénégal oriental est estimée à 1 233 481 habitants en 2023, soit 6,84 % de la population nationale. On note une prédominance des hommes sur les femmes représentant respectivement 636 922 et 596 558 personnes. La répartition de cette population par âge révèle qu'elle est majoritairement jeune avec 52,7 % des habitants ayant moins de 18 ans.

La région de Tambacounda est marquée par une nette évolution de sa population en dix ans passant de 510 914 habitants en 2013 à 988 193 habitants en 2023 avec une densité de 23 habitants/km<sup>2</sup>. La population de Tambacounda est majoritairement rurale avec 76% contre 24% pour la population urbaine (ANSD, 2021).

La région de Kédougou est connue pour son poids démographique demeurant faible par rapport au niveau national. Sa population est estimée à 245 288 habitants en 2023, soit 1,3 % de la population sénégalaise avec une densité de 15 habitants/km<sup>2</sup>. La région est également marquée par la prédominance de la population rurale avec 75 % des personnes résident en milieu rural contre 25 % en milieu urbain.

#### **3.2.2.3 Situation socioéconomique**

##### **3.2.2.3.1 Agriculture**

Du fait de sa vaste étendue et de la faible densité de sa population, la région de Tambacounda offre d'énormes potentialités en termes de surfaces cultivables pour beaucoup de spéculations. L'agriculture fait partie des activités phares de la région. Elle repose essentiellement sur les cultures vivrières avec les céréales et les cultures industrielles.

La superficie totale occupée par les cultures céréalières par la région de Tambacounda est de 128 072 hectares en 2022 (DAPSA, 2023). Les cultures céréalières concernent les spéculations suivantes : sorgho (42 938 hectares), mil (41 141 hectares), maïs (34 848 hectares) et riz (8 910 hectares).

Les cultures de rente les plus représentatives sont l'arachide (116 049 hectares), sésame (5 193 hectares), le pastèque (5 022 hectares), le niébé (4 796 hectares) et le manioc (457 hectares).

Le maraichage est moins répandu au sein des ménages agricoles avec seulement 4% des ménages qui le pratiquent.

Kédougou demeure une région à vocation agricole grâce à l'abondance de ses ressources en eau pluviale et à la disponibilité des terres arables. Près de 70% des ménages pratiquent l'activité. L'agriculture est principalement axée sur la saison des pluies. Le maïs (19 240 hectares), le riz (6 278 hectares), le sorgho (4 791 hectares) et le fonio (2 345 hectares) sont les principales cultures vivrières (32 654 hectares de la superficie totale) de la région de Kédougou. Les principales cultures de rente sont l'arachide (11 904 hectares), le niébé (654 hectares) et le manioc (248 hectares).

Le maraichage est pratiqué par 9% des ménages agricoles. Parmi les spéculations cultivées figurent principalement le gombo, l'oignon et le bissap.

#### **3.2.2.3.2 Elevage**

La région de Tambacounda est caractérisée par une flore abondante qui offre d'énormes possibilités pour la pratique de l'élevage. Le cheptel est composé d'espèces bovines, de petits ruminants, des asins, des équins et des volailles pour la production de viande, de lait et d'autres produits dérivés. En moyenne, les ménages disposent de 24,8 bovins ; 20,6 ovins ; et 16,9 caprins<sup>21</sup>.

Dans la région de Kédougou, la plupart des éleveurs pratiquent encore l'élevage extensif, qui se caractérise principalement par un bétail laissé en divagation. Ce genre d'élevage est principalement favorisé par la présence de pâturages abondants et variés, ainsi que par les espèces élevées, notamment la race ndama qui est de nature rustique. Le cheptel est composé principalement de bovins, ovins et caprins. En 2021, l'effectif des bovins est évalué à 57 155 têtes, 22 013 têtes pour les ovins et les caprins 20 358 têtes. Le cheptel de la région compte également d 945 asins, 188 porcins et 30 équins. Les unités pastorales existantes sont toutes localisées dans la région de Tambacounda plus particulièrement dans le département de Koumpentoum (figure 5) qui concentre une grande partie de l'activité pastorale. Les couloirs de transhumance traversent essentiellement la partie Est de la Région (axe Bakel-Kédougou) et le département de Koumpentoum.

---

<sup>21</sup> Rapport de l'Enquête Agricole Annuelle (EAA) 2022-2023

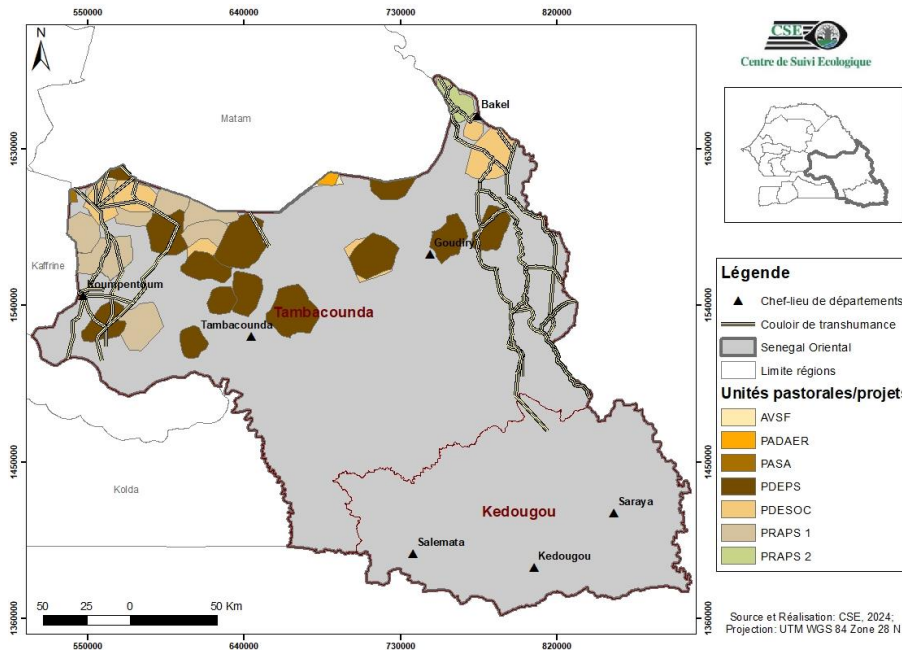


Figure 5 : Répartition des unités pastorales et des couloirs de transhumance dans la région Sud-est

### 3.2.2.3.3 Commerce

Le Sénégal oriental est marqué par une répartition inégale des marchés. En effet, la région de Tambacounda dispose de 11 marchés permanents et 22 marchés hebdomadaires. Le département du même nom dispose du plus d'unités avec 14 marchés permanents et 8 marchés hebdomadaires. Par contre, la région de Kédougou ne compte que 2 marchés permanents localisés dans les départements de Saraya et de Kédougou. La région dispose également de 5 marchés hebdomadaires dont 4 dans le département de Kédougou et 1 dans le département de Salémata.

### 3.2.2.3.4 Pêche et aquaculture

Dans la région de Tambacounda, les activités de pêche sont surtout pratiquées dans les départements de Tambacounda et de Bakel grâce à la présence du fleuve Gambie et de la Falémé pour Bakel. À Kédougou, la présence du réseau hydrographique qui comprend notamment le fleuve Gambie, la Falémé et diverses mares confère un réel potentiel en matière de pêche et d'aquaculture. Toutefois, selon

les résultats de l'Enquête Agricole Annuelle (EAA) 2021-2022, seule une proportion de 1,0% de la population a pratiqué l'activité de pêche ou d'aquaculture en 2021.

### **3.2.3 La Moyenne et Haute Casamance**

#### **3.2.3.2 Situation démographique**

En 2023, la population est estimée à 916 513 habitants dans la région de Kolda, soit 5,08 % de la population du Sénégal. La densité de la population est 67 habitants/Km<sup>2</sup>. Les jeunes de moins de 15 ans représentent 45,6% de la population totale. La région a un taux d'urbanisation de 29,8 % en 2021, ce qui indique la grande majorité de la population est rurale (SES-Kolda, 2020/2021).

La population de la région de Sédhiou est quant à elle estimée à 590 784 habitants en 2023 soit 3,28 % de la population nationale. La densité de la population est 80 habitants/Km<sup>2</sup>. Les moins de 20 ans représentent 58,2%. La population de Sédhiou est principalement rurale : 76,7 % des habitants vivent en milieu rural contre 23,3 % en milieu urbain en 2021 (SES-Sédhiou, 2020/2021).

#### **3.2.3.3 Situation socioéconomique**

##### **3.2.3.3.1 Agriculture**

Dans la haute et Moyenne Casamance, l'agriculture joue un rôle essentiel dans l'économie et les moyens de subsistance des populations. Outre les cultures vivrières, la région dispose de potentialités pour les cultures commerciales comme l'arachide, le coton et le tabac.

La principale grande culture pratiquée par les ménages dans la région de Kolda est l'agriculture pluviale. On distingue les cultures vivrières (243 595 hectares de la superficie totale) avec comme spéculations principales le riz (109 481 hectares), le maïs (48 100 hectares), le sorgho (45 390 hectares), le mil (40 312 hectares) et le fonio (311 hectares). On distingue également les cultures de rentes centrées sur l'arachide (126 188 hectares), le sésame (3 938 hectares), le niébé (1 724 hectares), le manioc (1 177 hectares) et la pastèque (865 hectares) comme principales spéculations.

Selon l'ANSD, plus de 4/5 des ménages pratiquent l'agriculture à Sédhiou. Les spéculations dominantes sont l'arachide (58 709 hectares), le sésame (4 088 hectares), le niébé (2 179 hectares), pastèque (1 502 hectares), manioc (657 hectares) (DAPSA/Rapport-EAA 2022-2023).

Le maraichage est pratiqué par 1 690 ménages et l'arboriculture fruitière par 4 702 ménages. Les cours d'eau et les bas-fonds sont abondants dans la région. La région de Sédhiou occupe la deuxième place en matière de production d'anacarde avec une part de 33 %. De même pour la production de banane et la mangue. En ce qui concerne l'horticulture dans la région de Sédhiou, les cultures de piment et le gombo dominant. Ils sont suivis par l'oignon, de l'aubergine amère, l'aubergine douce, et du chou

(DAPSA 2023). Dans la région de Kolda, le maraichage de contre saison froide est dominé par le gombo, suivis respectivement du piment, de l'aubergine amère, l'aubergine douce et l'oignon.

#### **3.2.3.3.2 Elevage**

L'élevage est la deuxième activité de la région de Kolda après l'agriculture. La richesse des parcours naturels offre des conditions favorables à cette activité. Il s'agit d'un système d'élevage extensif et traditionnel qui génère des revenus et des protéines grâce à la vente et à la consommation de produits animaux tels que la viande et le lait.

Les effectifs moyens par ménage du cheptel en 2023 se présentent comme suit : les bovins (16,4), les ovins (6,1), les caprins (5,4), les équins (1,7), d'asins (1,6). Par ailleurs l'élevage des porcs est de plus en plus développé et est considéré comme une filière porteuse dans la région avec une exportation notamment tournée vers les pays limitrophes.

Dans la région de Sédhiou, l'élevage est principalement extensif sédentaire et représente une activité clé de l'économie régionale. Les espèces dominantes de la région sont des bovins, principalement de la race N'dama et de quelques métis issus de races locales (comme le département de Bounkiling) et de races exotiques (comme les produits des campagnes d'insémination artificielle). En moyenne les ménages disposent de 11,1 bovins, 5,8 caprins et 5,1 ovins. En 2020, l'effectif total du cheptel de la région était estimé à 651 935 têtes. La répartition selon les types d'espèce montre une prédominance des ovins (32,3%), des ovins (28,7%) et des caprins (26,4%). Ensuite viennent les porcins qui représentent 11,5%. Les asins et les équins sont relativement rares (0,9% et 0,2% respectivement). Toutefois, la volaille reste l'espèce animale la plus présente dans la région : le nombre d'oiseaux domestiques est estimé à 1 491 250.

La région ne dispose pas d'unités pastorales.

#### **3.2.3.3.3 Commerce**

Dans la région de Kolda, l'activité commerciale est dominée par le commerce de détail, et se développe surtout dans les marchés hebdomadaires (louma). En 2020, la région de Kolda comptait 8 marchés permanents et 22 marchés hebdomadaires. Suivant le département, la démographie des marchés hebdomadaires et permanents demeure plus concentrée à Kolda. En 2020, ce dernier comptait 03 marchés permanents et 10 marchés hebdomadaires. Il est suivi de Vélingara qui regorgeait sur la période sous revue de 03 marchés permanents et 07 marchés hebdomadaires. Le secteur du commerce occupe dans l'économie de la région de Sédhiou une place très importante. Malgré son caractère informel, le commerce demeure l'une des principales activités pourvoyeuses d'emplois et créatrice de richesse. La région compte 06 marchés permanents en 2020 contre 18 marchés hebdomadaires. Le département de Sédhiou regorge plus de marchés hebdomadaires avec 09 marchés au total contre 05 à Bounkiling et 04 à Goudomp. S'agissant des marchés permanents en 2020 qui sont au nombre de 06 dans la région, ils sont plus concentrés respectivement à Goudomp (03), à Sédhiou (02) et à Bounkiling (01).



#### 3.2.3.3.4 Pêche et aquaculture

La région de Kolda n'a pas une ouverture sur la mer, la pêche se pratique au niveau des fleuves, des bas-fonds, des affluents. On y compte un nombre important de village de pêcheurs, 116 dont la majorité se trouve dans le département de Vélingara. L'aquaculture reste cependant peu développée. A Sédhiou, la présence du fleuve Casamance et ses affluents permet le développement d'importantes activités piscicoles. L'aquaculture y est relativement assez développée, la région abritant en 2021, 32 fermes et une station d'alevins qui comprennent 121 cages, 104 étangs et 26 bassins en bétons. Cependant la moitié de ces fermes aquacoles de la région est non fonctionnelle.

### 3.3 Contexte climatique de la zone de PASS-PASS-Sénégal

#### 3.3.1 Données de référence

Plusieurs bases de données ont été mobilisées pour identifier les trajectoires régionales hydro-climatiques passées et présentes en Afrique occidentale et sur le Sénégal (cf. tableau 2). A partir de ces données, disponibles au Laboratoire de Physique de l'atmosphère (LPAOSF) de l'UCAD, les scénarios ont permis de tester les probabilités de survenues des phénomènes liés au changement climatique.

Tableau 2 : Source et couverture spatiale des données climatiques

Type de données	Source ou Nom de la donnée	Résolution spatiale	Couverture temporelle	Variables collectées	Couverture spatiale
Observation <i>in situ</i>	ANACIM, CERAAS, LPAOSF	Stations de mesure	1950-present	Pluviométrie, température, vent, pression, humidité...	Sénégal
Observation <i>in situ</i>	AMMA-Catch	Stations de mesure	Depuis 2005	Pluviométrie, température, flux de chaleur latente, humidité du sol...	Afrique de l'Ouest
Satellites	CHIRPS	5 Km	1981-present	Pluviométrie	Globale
Satellites	TAMSAT	~ 4 Km	1983-present	Pluviométrie	Afrique
Satellites	Landsat8	30 m	2013-present	Couverture terrestre	Globale

Type de données	Source ou Nom de la donnée	Résolution spatiale	Couverture temporelle	Variables collectées	Couverture spatiale
Satellites	Sentinel-2A	10 m	2015-present	Observation des sols (utilisation et occupation des sols, zones côtières, etc.)	Globale
Réanalyses	NCEP2	250 km	1948-present	Paramètres physiques (températures, pluviométrie, pression, altitudes...)	Globale
Réanalyses	ERA5	30 km	1940-present	Paramètres physiques (températures, pluviométrie, vents, pression, altitudes...)	Globale

Source : LPAOSF de l'UCAD, 2023

Le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) a développé une nouvelle génération de scénarios climatiques (CMIP6) pour mieux appréhender les futurs possibles en termes de dérive climatique.

Quatre modèles de la phase 6 du *Coupled Model Intercomparison Project (CMIP6)* ont été sélectionnés pour suivre l'évolution du climat au Sénégal à savoir le CNRM-CM6-1, le CNRM-ESM2-1, l'IPSL-CM6A-LR et le MRI-ESM2-0 (Eyring V, 2016) dans le cadre du Programme d'adaptation pour des infrastructures résilientes au Sénégal et en Afrique de l'Ouest en 2024 (UCAD, CSE). Tous ces modèles ont été convertis pour avoir une résolution spatiale de 5 km et ont subi des corrections de biais afin de s'assurer de la cohérence des données. Nous avons ensuite procédé à une moyenne multi-modèle afin d'augmenter la robustesse de nos résultats et diminuer les incertitudes.

La figure 7 illustre la climatologie des précipitations annuelles au Sénégal sur la période historique allant de 1950 à 2014. Cette représentation met en évidence quatre zones pluviométriques distinctes :

- Nord, où le cumul annuel ne dépasse pas 320 mm ;
- Centre Nord, caractérisé par un cumul compris entre 320 et 640 mm ;
- Centre-Sud, avec des cumuls, variante de 500 à 700 mm ;
- Sud, où les cumuls annuels s'étendent de 1120 à 1400 mm.

Les zones pluviométriques sont déterminées en fonction de la moyenne de précipitations annuelles et suivent un gradient croissant d'isohyètes, allant du nord vers le sud. Les précipitations au Sénégal sont principalement influencées par la Mousson ouest-africaine, qui pénètre dans le continent à partir du Golfe de Guinée. Dans la basse Casamance et dans les régions du sud, cette mousson se manifeste par une

pluviométrie abondante, tandis que dans le nord, son arrivée est plus tardive et son retrait plus rapide. Ceci pourrait justifier la faible quantité de pluie dans la partie nord du pays.

Les moyennes annuelles de prélèvement ainsi que les écarts-types pour chaque modèle GCM ont été calculés sur une période allant de 1950 à 2014. Ces modèles GCM ont révélé des variations substantielles, avec des écarts moyens variant entre 7,5 et 25,5 mm par an. Ces écarts ont été examinés en détail pour comprendre les facteurs sous-jacents contribuant à la divergence entre les modèles. Cette analyse nous a permis d'identifier les parties présentant les plus grandes divergences entre les modèles et d'explorer les implications potentielles de ces différences pour les projections climatiques régionales. Les divergences relevées sont plus importantes dans le sud du pays qui a une topographie particulière.

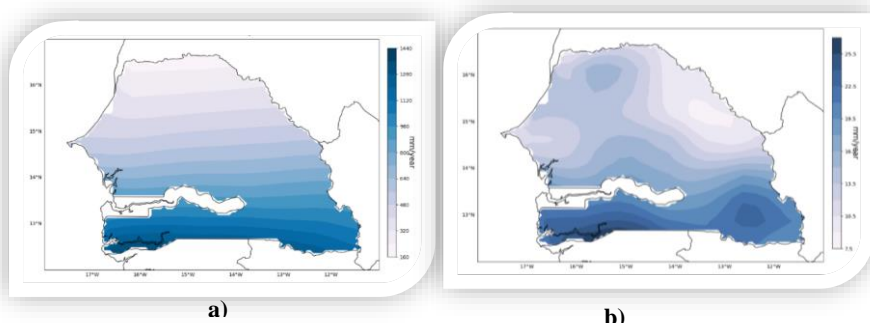


Figure 6 : a) Cumul annuel moyenne (a) sur la période de base 1950-2014 de la moyenne multimodale (MMM) des simulations (CMIP6) ; Ecart entre les problèmes (b)

### 3.3.2 Prédications sur l'évolution des précipitations (2021-2050)

La projection des prélèvements au Sénégal a été étudiée pour la période de 2021 à 2050 en utilisant trois scénarios de concentration radiative (SSP126, SSP245, SSP585) issus du rapport spécial du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC). Pour ces différents scénarios, nous avons utilisé les CNRM-CM6-1, le CNRM-ESM2-1, l'IPSL-CM6A-LR et le MRI-ESM2-0 (Eyring V, 2016). Pour plus de robustesse, un ensemble multi-modèle est fait sur les quatre modèles. Les résultats obtenus ont révélé une variabilité significative des prélèvements futurs, avec des valeurs variant de 200 à 1200 mm sur l'ensemble du territoire sénégalais. Une analyse plus approfondie des résultats a mis en évidence une tendance générale selon laquelle les prélèvements futurs semblent présenter une variation similaire sur les différentes parties du pays.

Néanmoins, il est important de noter que les prélèvements diminuent dans les régions en suivant la variation du gradient des isohyètes. De plus, les résultats indiquant que la diminution des prélèvements est plus prononcée selon le scénario SSP585. Cette observation pourrait s'expliquer par l'augmentation des émissions de gaz à effet de serre, entraînant la survenue des événements climatiques extrêmes tels que les sécheresses.

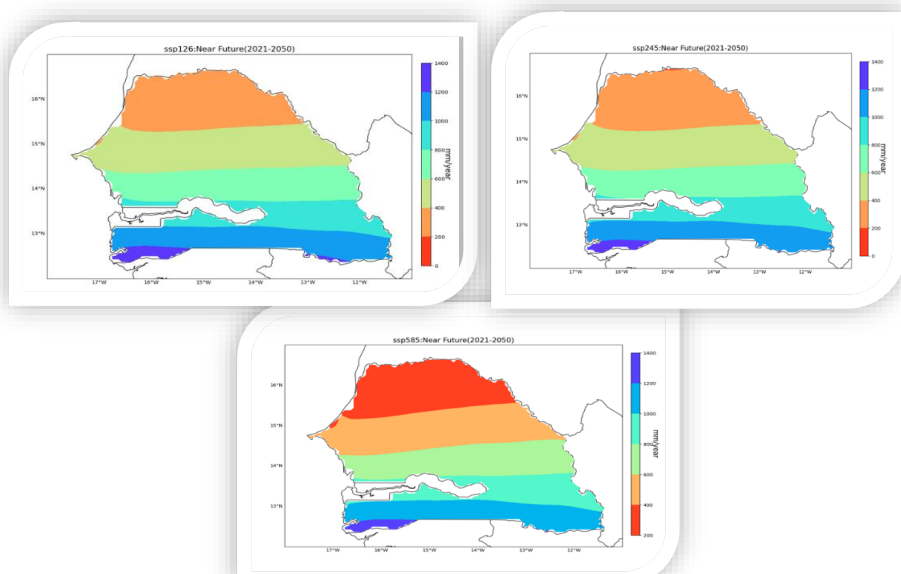


Figure 7 : Projection des précipitations sur la période 2021-2050 à partir de la moyenne multi-modale (MMM) du GIEC

Ces résultats sont cohérents avec les conclusions des deux rapports du GIEC, qui ont montré une augmentation prévue des sécheresses dans la bande sahélienne (IPCC, 2014, 2021), PACCIR, 2024.

### 3.3.3 Prédications sur l'évolution des précipitations (2070-2100)

Les prédictions allant de 2070 à 2100, utilisant les trois scénarios de concentration radiative (SSP126, SSP245, SSP585) du GIEC ont révélé une variabilité significative des précipitations futures, avec des valeurs variant de 200 à 1050 mm sur l'ensemble du territoire sénégalais pour SSP245 et SSP126. Pour

ces différents scénarios, nous avons utilisé. Une analyse plus approfondie des résultats a mis en évidence une tendance générale selon laquelle les précipitations semblent montrer une variation similaire sur les différentes régions. Par ailleurs, il faut noter que sur les précipitations diminuent dans les régions suivant la variation du gradient des isoètes. Toutefois, les résultats montrent que la réduction des précipitations est plus prononcée suivant le scénario SSP585, surtout dans le nord qui est gravement menacée, avec une extension vers la partie centrale du pays. La forte diminution des précipitations au nord-est due au fait que cette partie est fortement exposée. D'ailleurs, les travaux de Tall et al., (2017) mettent en évidence cette menace qui sévit dans le nord.

### 3.3.4 Prédications sur l'évolution des températures

Dans cette partie, nous avons utilisé trois variables de la température : la température moyenne, la température maximale et la température minimale.

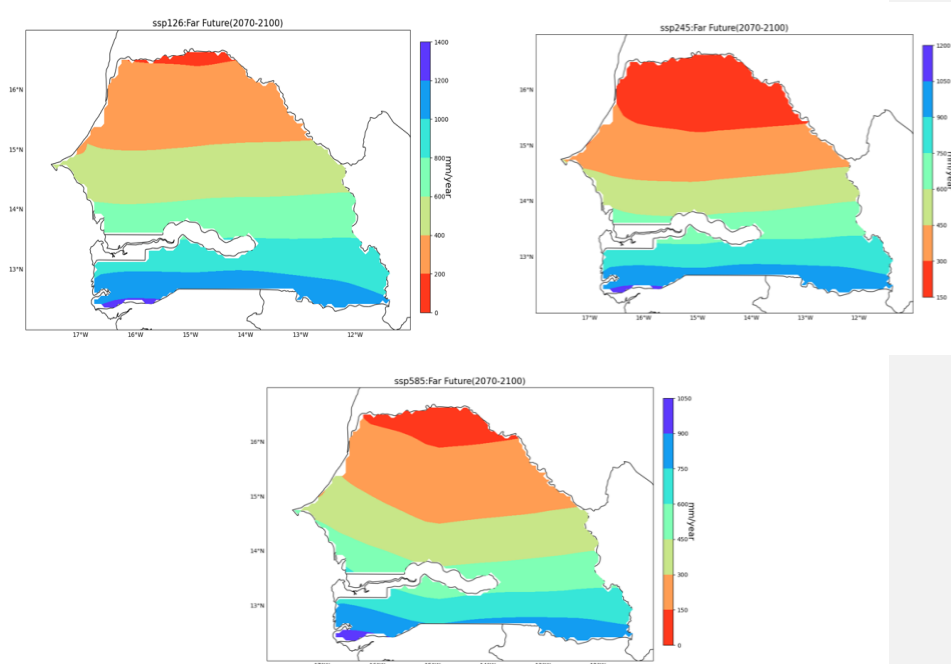


Figure 8 : Projection des précipitations sur la période 2070-2100 à partir de la moyenne multi-modale (MMM) du GIEC

- **Température moyenne** : La température moyenne est souvent utilisée comme mesure principale pour déterminer la présence d'une vague de chaleur. Une température moyenne élevée sur une période prolongée est un indicateur d'un épisode de chaleur intense. Cela permet de détecter les anomalies par rapport aux moyennes climatiques habituelles.
- **Température maximale** : La température maximale quotidienne est importante car elle donne une indication directe de la chaleur extrême ressentie pendant la journée. Les vagues de chaleur sont souvent caractérisées par des températures maximales élevées, dépassant les seuils normaux et pouvant entraîner des problèmes de santé, des dommages aux cultures, et des problèmes liés à la gestion de l'énergie.
- **Température minimale** : La température minimale est également significative car elle peut indiquer l'intensité de la chaleur la nuit et la durée des périodes de répit ou de récupération pendant les vagues de chaleur. Des températures minimales élevées, en particulier lorsqu'elles ne descendent pas significativement pendant la nuit, peuvent aggraver les effets de la chaleur sur la santé humaine et le bien-être des écosystèmes.

Dans cette partie, nous avons fait une étude de la température moyenne Tmean sur 3 périodes espacées de 30 ans pour bien comprendre la variation de la température : futur proche (2021-2050), future

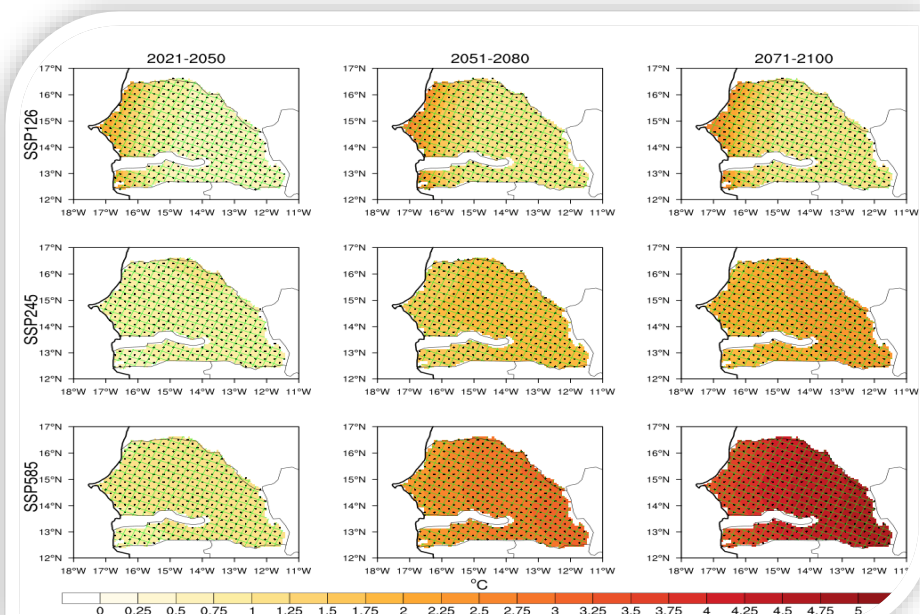


Figure 9 : Tendances projetées de la température moyenne en utilisant un ensemble multi-modèle sur la période 2021-2050, 2051-2080, 2071-2100 avec une significativité de 95%

moyenne (2051-2080) et future lointaine (2071-2100). Pour comprendre les projections, nous avons fait une étude de tendance de projection avec une significativité à 95% sur ces périodes sous les scénarios SSP126, SSP245, SSP585. Les résultats montrent une hausse de la température moyenne se situant sur une fourchette entre  $-0.8$  à de  $+5^{\circ}\text{C}$ . Par ailleurs, les tendances montrent une hausse augmente en court et long terme. Ces tendances sont fortement dépendantes du SSP et sont plus pessimistes avec les SSP5-8.5.

Les SSP5-8.5

Nous avons utilisé la même méthode utilisée ci-dessus avec la température moyenne sur les différentes fourchettes. Les résultats montrent qu'une augmentation de Tmax est attendue pour l'étendue du pays. Cette hausse des tendances projetées montre qu'elles sont plus marquées pour le scénario pessimiste et en fin de décennie. L'augmentation de ces tendances de température pourrait justifier les futures vagues de chaleur surtout la partie Nord qui est fortement menacée par une énorme demande

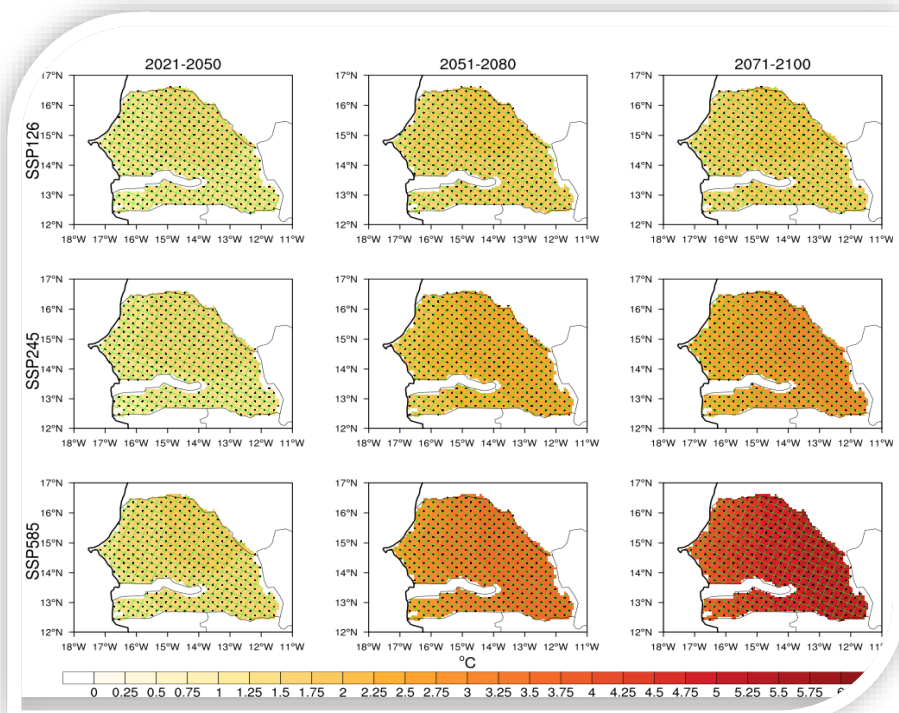


Figure 10 : Tendances projetées de la température maximale en utilisant un ensemble multi-modèle sur les périodes 2021-2050, 2051-2080, 2071-2100 avec une significativité de 95%

évaporatoire. Ces résultats sont conformes avec ceux de Marie Jeanne G. Sambou et al. (2021), avec

RCP8.5, l'augmentation générale des températures est présente depuis 60 ans (+1,5°C) se poursuivra et atteindra ~ +5°C en 2100.

Dans cette section, nous avons entrepris une analyse des projections des tendances de la température minimale sur trois plages temporelles spécifiques à travers le territoire. Les résultats révèlent une tendance à la hausse de la température minimale sur l'ensemble du pays. Conformément aux observations pour la température moyenne et maximale, une augmentation significative de la température minimale est prévue. Plus particulièrement, pour le SSP126, une signature distincte est observée le long de la façade côtière. Cette augmentation de la température minimale a été corroborée par les recherches menées par Marie Jeanne G. Sambou (2020). Ses travaux ont mis en évidence une augmentation des valeurs relevées dans les Zones Niayes, qui, par ailleurs, ont été associées à l'émergence de vagues de chaleur enregistrées en 2010 et 2013.

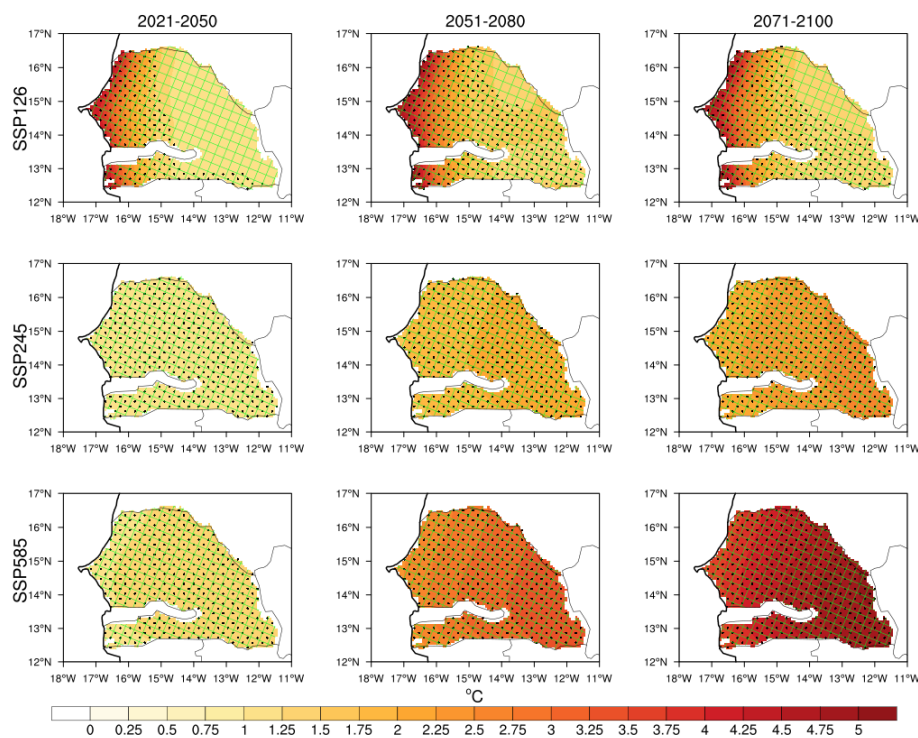


Figure 11 : Tendances projetées de la température minimale en utilisant un semble multi-modèle sur les périodes 2021-2050, 2051-2080, 2071-2100 avec une significativité de 95%



### 3.3.5 Les sources d'émission de gaz à effet de serre (GES) par secteur

Depuis plusieurs décennies, l'atmosphère est envahie par divers rejets de gaz à effet de serre provenant la plupart du temps des activités anthropiques. Cette augmentation de GES est à l'origine du réchauffement climatique. Toute production de GES se traduit par un réchauffement du climat. C'est pour cela qu'il est important de faire l'inventaire des émissions de GES par secteur d'activité socio-économique. Au Sénégal, la répartition des émissions par secteur au niveau de la DN 2019 se présente comme indiqué dans le tableau 5 ci-après.

Tableau 3 : Synthèse des émissions sectorielles CDN

SECTEURS	EMISSIONS EN GgECO2	TAUX EN %
Energie	5 660	34
Agriculture	7 354	45
Déchets	1 820	11
Procédés industriels	1 412	8

### 3.3.6 Les changements climatiques et le développement

Le monde entier observe actuellement des variations importantes des paramètres climatiques. Au Sénégal, le phénomène des changements climatiques dû à l'augmentation des GES constitue un frein au développement socio-économique. Ces perturbations posent un défi majeur aux pays sahéliens comme le Sénégal, qui sont très sensibles aux perturbations du climat, du fait des conséquences qu'ils ont sur l'environnement, l'agriculture et d'autres secteurs-clés de développement socio-économique.

Les impacts des changements climatiques vont se traduire par une certaine fragilité, voire une vulnérabilité des différents secteurs socio-économiques. Au Sénégal, cette vulnérabilité affecte déjà tous les secteurs d'activités, fragilisant du coup le tissu économique et induisant des coûts supplémentaires.

Ainsi, le projet PASS-Sénégal est potentiellement impacté par les dérèglements qui risquent de s'accroître au niveau de la pluviométrie et des périodes de sécheresse.

## 4. PRINCIPAUX ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET CLIMATIQUES DE LA ZONE DU PROJET

L'analyse des conditions environnementales et sociales de base analysées dans le chapitre 3 a permis d'identifier un certain nombre d'enjeux environnementaux et sociaux dans la zone de PASS-Sénégal. L'établissement des enjeux environnementaux et sociaux de la zone du projet, s'est également appuyée sur différentes sources de données : (i) l'Agence Nationale des Statistiques et de la Démographie

(ANSD) ainsi que ses démembrements au niveau régional ; (ii) les avis des acteurs consultés ; (iii) le Rapport sur l'état de l'environnement (CSE, édition 2015).

Les enjeux identifiés sont en relation avec le développement agricole qui se trouve au cœur de PASS-Sénégal, et pour lesquels le projet devra faire face pour un avenir plus ou moins long, pour créer les meilleures conditions de sa mise en œuvre.

### **3.4 La dégradation des terres (salinisation, érosion, ensablement des vallées et pratiques culturales inadaptées)**

L'étude de la répartition spatiale et des types d'utilisation des sols du pays met en évidence la prédominance et l'importance des sols ferrugineux tropicaux. Sablonneux et secs au nord du pays, les sols sont ferrugineux dans les régions centrales et latéritiques dans le sud. Ils présentent une faible aptitude culturale à cause de leur pauvreté d'une part et des phénomènes de dégradation qu'ils connaissent d'autre part (érosion éolienne et hydrique, salinisation, acidification). Ils sont en majorité sensibles aux érosions éolienne et hydrique qui sont considérées comme étant l'une des trois principales causes de dégradation des sols on note également les sols subarides, les affleurements de cuirasses, les sols rouges faiblement ferrallitiques, les vertisols et les sols bruns eutrophes, les sols salés et les sols calcimorphes.

La disparition du couvert végétal dans les zones de pâturage, l'épuisement des terres de culture, l'acidification et la salinisation des cours d'eau et zones humides, la dénudation des sols par l'érosion, sont à l'origine de la baisse des rendements des productions et des revenus des producteurs.

#### **3.4.1 La salinisation des terres**

Elle est due à l'avancée des eaux marines dans tout le réseau hydrographique, l'envahissement des terres côtières par les eaux marines, la baisse généralisée du niveau des nappes, la salinisation et l'acidification des vasières occupées par la mangrove qui a ainsi disparu sur de grandes superficies. Selon l'Institut National de Pédologie, le phénomène de salinisation des terres affecte 300.000 ha des terres arables de la Casamance<sup>22</sup>. Les sols de bas-fonds et les cuvettes aptes à l'agriculture subissent la remontée de la langue salée. Dans la zone du projet, l'avancée de la langue salée a pour conséquence de fortes pressions sur les terres cultivables et la dégradation des ressources naturelles. La salinisation des rizières a poussé de nombreuses femmes qui s'adonnaient à la culture du riz, à défricher de nouvelles terres sur les plateaux pour la culture de mil et d'arachide.

Le phénomène de salinisation des terres a été exacerbé par la dégradation des barrages anti-sel et autres ouvrages qui n'ont pas fait l'objet d'un programme d'entretien et de suivi par les populations.

---

<sup>22</sup>

Présentation à l'Atelier de lancement du partenariat sur les sols, Accra, 4 février 2013

#### 4.1.2. L'érosion hydrique et éolienne

L'érosion hydrique et éolienne constituent des facteurs qui interviennent dans la perte de productivité des terres. La première est favorisée par la compacité des sols et la seconde est accentuée par les défrichements et les feux de brousse. L'érosion entraîne également l'ensablement des bas-fonds, avec comme conséquence le recul des surfaces cultivables. Le phénomène résulte de l'accumulation au niveau des bas-fonds et des points bas du sable et des éléments fins charriés par les eaux de ruissellement à partir des plateaux dénudés.

### 3.5 *La régression du potentiel forestier*

La zone du projet couvre des régions qui présentent des ressources forestières considérables (Moyenne et Haute Casamance par exemple), dont la survie se heurte à différentes contraintes induisant une régression des peuplements et une diminution des revenus. On y trouve les formations forestières les plus importantes du pays tant du point de vue spatial que du point de vue qualitatif. Avec l'extension des zones agricoles et du fait de l'exploitation du bois, ces forêts connaissent de plus en plus une légère régression notamment en Moyenne et Haute Casamance.

Par ailleurs, l'accroissement de la salinité et de l'acidité a provoqué le recul de la végétation naturelle de certaines formations végétales comme la mangrove dans les deltas du Sine-Saloum et de la Casamance (baisse de la superficie de 87 km<sup>2</sup>) et l'extension des tannes dont la superficie a augmenté de 107 km<sup>2</sup> en Basse Casamance (Sall, 1983).

Ainsi, malgré ses importantes potentialités forestières, certaines régions de la zone de PASS-Sénégal restent un milieu fragile constamment agressé. Les facteurs, nombreux, sont à la fois naturels (stress climatique) et anthropiques. Leurs intensités peuvent varier d'une période à une autre. Les principales contraintes d'origine anthropique sont : les feux de brousse, le déboisement excessif (défrichements pour la culture et les vergers, exploitation de bois d'œuvre et de bois d'énergie), la coupe excessive, l'exploitation clandestine de ligneux, la carbonisation, l'absence de matérialisation des limites (borne), la faiblesse du dispositif de surveillance et le manque d'aménagement.

D'autres facteurs physiques (baisse de la pluviométrie, avancée de la langue salée, etc.) non moins importants participent au phénomène de dégradation des ressources.

À ces contraintes s'ajoute également la faible capacité des collectivités territoriales à gérer les ressources naturelles, compétences qui leur sont transférées.

Des conflits liés à l'exploitation des ressources forestières sont souvent signalés. Outre ceux qui peuvent se produire entre service technique et délinquant, d'autres se produisent entre villages pour l'accès aux ressources. Certains exploitants se heurtent aussi aux comités de vigilance mis en place actuellement dans de nombreux villages.

La mise en œuvre de PASS-Sénégal pourrait atténuer le processus de dégradation des ressources naturelles, et contribuer à la diversification des sources de revenus.

### **3.6 Les conflits fonciers entre populations autochtones et allochtones autour de l'occupation et de l'exploitation des terres**

Les causes des conflits fonciers entre les populations autochtones et allochtones autour de l'occupation et de l'exploitation des terres sont le plus souvent liées :

- aux mutations des systèmes d'exploitation agricoles et l'impact induit par les programmes de développement mis en œuvre dans la zone de PASS-Sénégal. L'avancée du front de colonisation agricole notamment moyenne et haute Casamance (occasionnant aussi une destruction accélérée des forêts) contribue à exacerber la compétition pour l'espace. Cette compétition se pose aussi avec acuité entre les activités agricoles et pastorales. Dans la mesure où ces activités sont exercées par des groupes différents, les conflits qui les opposent revêtent une tonalité particulière ; ce d'autant que la loi sur le domaine national ne reconnaît pas l'élevage comme une forme de mise en valeur de la terre.
- dégradation d'origine physique (baisse de la pluviométrie, sécheresse, avancée de la langue salée).

### **3.7 La gestion durable des ressources en eau**

Le secteur de l'hydraulique figure parmi les priorités de la politique nationale. La zone du projet présente un contraste avec des régions assez bien arrosées (moyenne et haute Casamance pluviométrie supérieure à 800mm pour la Casamance) et les autres moins arrosées. C'est également une zone où on note une forte densité du réseau hydrographique qui la rend très propice à l'agriculture, surtout au niveau des bas-fonds.

Le réseau hydrographique est composé principalement de deux grands fleuves que sont les fleuves Sénégal et Gambie. En dehors de ces deux grands fleuves, il existe des cours d'eau dont les plus importants sont l'Anambé, la Casamance, la Kayanga, le Sine et le Saloum. Des bassins côtiers, des lacs et des mares complètent ce réseau hydrographique (lac de Guiers, des zones estuaires et mares de la région des Niayes). Le fleuve Sénégal s'étend sur une longueur de 1770 km. Le niveau des écoulements et le débit interannuel sont devenus plus irréguliers en raison des conditions climatiques. De 24 milliards de m<sup>3</sup> entre 1900 et 1968, les volumes d'eau écoulés sont passés à 14 milliards m<sup>3</sup> par an (DGPRE, 2022).

La demande en eau agricole a un effet accéléré à long terme sur la réduction du potentiel et la dégradation de la qualité des ressources en eau dans la zone d'intervention du projet. En effet, une surexploitation des ressources en eau peut être à l'origine, notamment d'une infiltration d'eau salée dans les réseaux d'eau douce, la concentration des sels dans l'eau et la pollution, etc. Ceci pourrait conduire à exacerber la destruction des formations végétales. Par ailleurs, les effets induits liés à l'utilisation d'intrants agricoles (engrais, pesticides) pourraient entraîner une dégradation des ressources en eau en termes de salinité, d'augmentation de la teneur d'éléments nutritifs (azote et phosphore) et de micropolluants chimiques.

L'intégration de la dimension environnementale dans la gestion des ressources en eau constitue donc un enjeu non négligeable auquel la zone du projet doit faire face, en vue d'assurer son développement durable et atteindre les objectifs stratégiques de la lutte contre la pauvreté.

### **3.8 Les effets du changement climatique**

Parmi les enjeux les plus cruciaux et auxquels doit faire face PASS-Sénégal dans un moyen et long terme, figurent les changements climatiques. En effet, les prévisions climatiques disponibles indiquent que les températures moyennes au Sénégal vont probablement augmenter de 1,8°C d'ici 2035, tandis que les précipitations annuelles vont diminuer et que le niveau de la mer continuera de monter<sup>23</sup>. Ces changements affectent déjà la disponibilité de l'eau douce dans le pays.

Les risques liés au changement climatique, y compris la désertification, devraient avoir des effets négatifs sur la sécurité alimentaire, l'accès à l'eau potable, la santé publique et les moyens de subsistance traditionnels de la population et la dégradation des ressources naturelles. Selon la même source, une diminution globale des précipitations, associées à une variabilité et une intensité croissante des pluies, risquent de réduire les rendements agricoles de 30%.

Par ailleurs, l'augmentation probable de l'ETP et la multiplication des périodes de sécheresse pourrait faire peser un risque sur le développement des fruits (impact de la sécheresse provoquant un stress hydrique au moment de la floraison) et des jeunes plantes. Les risques accrus d'incendies (les périodes de sécheresses créent les conditions favorables aux incendies) pourraient occasionner des pertes de végétation, de récoltes ou de vergers.

Ainsi, PASS-Sénégal est potentiellement impacté (au niveau des cultures mises en place) par les dérèglements qui risquent de s'accroître au niveau de la pluviométrie et des périodes de sécheresse. Les exploitations familiales horticoles sont également potentiellement vulnérables au risque accru de feux de brousse et de forêt.

Les principaux enjeux généraux identifiés dans la zone de PASS-Sénégal qui pourraient impacter le projet dans le court, moyen ou long terme, sont succinctement présentés dans les sections ci-après.

---

<sup>23</sup> Troisième Communication Nationale, 2016.

DIMENSION ENVIRONNEMENTALE/SOCIOECONOMIQUE	ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX MAJEURS	ENJEUX SOCIAUX MAJEURS
Ressources pédologique	Préservation des sols contre l'érosion hydrique Vulnérabilité au changement climatique	Gestion des changements d'affectations des terres arables (emprises des déposantes) Baisse de fertilité des terres Développement de terrains argileux ravinés par l'érosion côtière
Ressources hydriques souterraines	Adaptation à la discontinuité de la nappe dans la zone du socle Maîtrise de la teneur en fer dans la nappe du Maestrichtien Vulnérabilité au changement climatique	Maintien des usages de l'eau et disponibilité de l'eau pour tous les usages Capacité d'accès à l'eau à usage agricole des populations uniquement dans la zone sédimentaire, au niveau de la zone alluvionnaire et des bas – fonds Effets toxiques de l'eau de boisson
Ressources hydriques superficielles	Chevelu hydrographique important à protéger Potentiel peu exploité Qualité des eaux (la pollution chimique par les engrais et les pesticides entre Vélingara et Tambacounda) Prélèvement raisonnable des eaux de surface Vulnérabilité au changement climatique	Maintien des usages de l'eau et disponibilité de l'eau pour tous les usages ; Valorisation des services rendus par les écosystèmes Vulnérabilité des moyens d'existence Exposition à des phénomènes extrêmes (inondations fluviales) Effets toxiques de l'eau de boisson
Aires protégées & écosystèmes sensibles	Risques d'empiètement et de fragmentation ; Préservation des acquis de restauration et de régénération des écosystèmes forestiers	Potentiel de terres fertiles
Faune / flore	Conservation de la biodiversité ; Richesse et variété de la faune (Protection de la faune contre la chasse illicite)	Utilisation durable des actifs naturels (progression des surfaces dénudées, surexploitation des ressources par les populations, extension des champs de culture) Potentiel de tourisme cynégétique

DIMENSION ENVIRONNEMENTALE/SOCIOECONOMIQUE	ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX MAJEURS	ENJEUX SOCIAUX MAJEURS
Changement Climatique	Adaptation des longueurs de cycle des variétés avec la réduction des saisons des pluies (en moyenne au niveau national, plus de 90% de l'agriculture est pluviale) Phénomènes d'inondation et effets sur les cultures agricoles et détérioration de la santé animale Décalage de la période favorable aux cultures maraîchères Rareté des pâturages et des points d'eau pour le bétail Réduction de la recharge des aquifères et rareté des eaux de surface Influence négative des changements climatiques sur maladies liées à l'eau, notamment le choléra	Vulnérabilité des moyens d'existence Résurgence de pathologies en recul Rareté des ressources et conflits communautaires Augmentation des incidences sur la pauvreté
Santé et sécurité		Prévention des risques sanitaires des travailleurs agricoles (Contamination par contact avec des boues non hygiénisées) Prévalence du VIH et des maladies sexuellement transmissibles Sécurité des travailleurs et des communautés Protection des enfants contre les pires formes de travail de travail des enfants
Utilisation des terres		Maintien des usages habituels des terres ; Prévention et gestion des conflits liés à l'accès aux terres

DIMENSION ENVIRONNEMENTALE/SOCIOECONOMIQUE	ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX MAJEURS	ENJEUX SOCIAUX MAJEURS
Genre		Promotion de l'égalité et de l'équité de genre ; Prévention et gestion des abus/harcèlements sexuels et des discriminations et violences basées sur le genre ; Extrême jeunesse de la population (moitié de la population âgée de moins 16 ans) Mortalité infanto-juvénile élevée par rapport à la moyenne nationale dans certaines région (Tambacounda : 134 enfants sur 1000 décèdent avant l'âge de 5 ans)
Population, conditions sociales		Incidence de la pauvreté élevée Population rurale dominante dans tous les départements Accès à l'eau Accès à l'assainissement Amélioration de la qualité de l'eau ; Protection du patrimoine et sites culturels Maîtrise des conflits fonciers
		Réduction des inégalités sociales entre les départements et des inégalités intra et inter communautaire Participation des groupes vulnérables Protection des droits des personnes vivant avec un handicap Pertes d'actifs et de moyens d'existence Vulnérabilité des moyens d'existence



## **5. ANALYSE DU CADRE POLITIQUE, REGLEMENTAIRE ET NORMES APPLICABLES AU PROJET**

Le Sénégal a élaboré différentes de politiques et stratégies qui traduisent sa volonté d'œuvrer pour le développement économique et social du pays. Ce chapitre revient sur les principales politiques qui cadrent le mieux avec le PASS-Sénégal.

### **5.1 Cadre politique applicable au projet PASS-Sénégal**

#### **5.1.1. Le plan Sénégal Emergent (PSE)**

Face aux nombreux défis économiques et sociaux, le Gouvernement du Sénégal a élaboré en 2013 le Plan Sénégal Emergent (PSE) qui est un modèle de développement économique et social qui vise l'émergence à l'horizon 2035.

#### **5.1.2. Les politiques environnementales**

Le PSE repose sur trois principaux axes : (i) Transformation structurelle de l'économie et croissance, (ii) Capital humain, protection sociale et développement durable, (iii) Gouvernance, institutions, paix et sécurité. L'agriculture, pilier essentiel du premier axe du PSE, est l'un « des moteurs d'emplois et d'inclusion sociale » et devrait permettre de maîtriser l'exode rural par le maintien des emplois locaux et la stimulation de l'économie rurale ; faire de l'agriculture un moteur d'exportations puissant et stable, maîtriser l'exode rural par le maintien des emplois locaux et la stimulation de l'économie rurale. Le projet s'aligne avec le PSE en particulier avec sa vision de transformation du secteur agricole à travers l'amélioration de la productivité agricole, et le développement de chaînes de valeur compétitives et résilientes au niveau régional, qui contribuent à améliorer la sécurité alimentaire nationale et la résilience aux chocs externes.

##### **5.1.2.1 les politiques environnementales au niveau national**

###### **☞ La lettre de politique sectorielle de l'environnement**

Dans sa politique environnementale, le Sénégal recherche les conditions pour un développement durable qui allie développement économique et sociale et gestion rationnelle des ressources naturelles. L'objectif global de la politique environnementale et de développement durable du Sénégal est : « Combattre la dégradation de l'environnement, promouvoir les principes du développement durable et réduire la vulnérabilité des populations aux changements climatiques ». Le projet PASS-Sénégal cadre parfaitement avec cette politique en cherchant dans la mise en œuvre des différentes activités les conditions de durabilité économique et sociale et une gestion rationnelle des ressources naturelles.

###### **☞ La Stratégie Nationale de Développement Durable**

Elle vise à mettre en cohérence les politiques, stratégies et programmes en cours d'exécution et à favoriser une meilleure synergie des actions. Le projet PASS-Sénégal, participe à l'atteinte des objectifs de la SNDD particulièrement ceux des axes stratégiques : 2 (promotion des modes de production et de

consommation), 3 (promotion d'un développement durable équilibré et harmonieux), 6 (renforcement des mesures et actions pouvant contribuer à l'atteinte des OMD).

#### ☞ **La Loi d'Orientation Agro-Sylvo- Pastorale (LOASP)**

Promulguée depuis 2004, La LOASP vise l'efficacité économique, l'équité sociale, la durabilité environnementale, l'économie de marché, la décentralisation, la responsabilisation des collectivités locales, des organisations professionnelles agricoles et de la société civile. La LOASP est une vision à long terme (20 ans) de la politique de développement agro-sylvo-pastoral du Sénégal qui intègre la mise en œuvre de programmes opérationnels tels que le Programme National de Développement Agricole (PNDA), la Politique forestière du Sénégal (PFS) et le Plan National de Développement de l'Élevage (PNDE). Cette nouvelle orientation de la politique agricole est basée sur le passage de systèmes extensifs de production à des systèmes intensifiés, diversifiés, durables et respectueux des ressources naturelles. L'objectif étant de favoriser l'émergence d'un entrepreneuriat agricole et rural. Le PASS-Sénégal est aligné aux objectifs de la LOASP en particulier la réduction de l'impact des risques climatiques, économiques, environnementaux et sanitaires, la diversification des productions et la formation, l'amélioration des revenus et du niveau de vie des populations rurales, l'amélioration du cadre et des conditions de vie en milieu rural par l'accès aux infrastructures et aux services publics, l'incitation à l'investissement privé, l'amélioration de l'environnement et de la qualité de la production pour la satisfaction des marchés agricoles.

#### ☞ **Le Plan National d'Actions pour l'Environnement**

Elaboré vers la fin des années 1990, le PNAE accorde une importance capitale au secteur de l'Agriculture de manière générale. Il insiste sur la nécessité de concilier l'accroissement des terres cultivables et la planification des ressources naturelles et de l'environnement. Le PASS-Sénégal à travers ses interventions sur le secteur agricole intègre les actions prioritaires du PNAE notamment : l'utilisation de paquets technologiques appropriés et l'encadrement efficient et la responsabilisation des acteurs agraires.

#### ☞ **La Politique forestière du Sénégal (2005-2025)**

La Politique Forestière du Sénégal s'inscrit dans le cadre global de la Lutte Contre la Désertification et est en parfaite harmonie avec les politiques transversales définies dans le Plan National d'Aménagement du Territoire (PNAT), la Stratégie Nationale de Développement Economique et social (SNDES) et le Plan Sénégal Emergent (PSE). Il s'ajuste au cadre stratégique et opérationnel du processus de la décentralisation ainsi qu'à l'évolution du contexte socio-économique et environnemental du pays. Il renforce par ailleurs l'option du Sénégal de promouvoir un modèle efficace de gestion de proximité des ressources forestières.

#### ☞ **Le Plan national d'adaptation aux changements climatiques**

Le PNA a pour objectif global d'établir et de mettre en œuvre un ensemble de mesures pour le renforcement de la résilience des écosystèmes et des populations les plus vulnérables, dont les femmes, face aux effets néfastes de la variabilité et des changements climatiques. Le Sénégal s'est engagé dans le processus d'élaboration de son PNA en 2015, en adoptant une démarche sectorielle et participative sous la coordination du Ministère de l'environnement et du développement durable. Un cadre

institutionnel de coordination et de suivi a été mis en place, et les secteurs prioritaires identifiés sur la base de l'analyse du PANA de la contribution prévue dé terminée au niveau national (2015) et du Plan Sénégal Emergent (2014 2035).

### ☞ **La Stratégie et Plan d'Action pour la Conservation de la Biodiversité**

Dans le cadre de la mise en œuvre de la convention internationale sur la conservation de la biodiversité, le Sénégal a élaboré une stratégie et un plan d'action pour la conservation de la biodiversité. La stratégie souligne avec force la nécessité de préserver les sites de biodiversité en réduisant les risques de destruction des habitats naturels et les perturbations d'écosystèmes.

#### **5.1.2.2 les politiques environnementales au niveau régionales et sous régionale**

##### ☞ **La gestion des pesticides**

Au niveau régional, la gestion des pesticides est régie par trois réglementations au titre de trois organisations intergouvernementales, à savoir le CILSS, la Communauté Economique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), et l'Union Economique et Monétaire Ouest-africaine (UEMOA).

En 1992, les pays membres du CILSS ont adopté la Réglementation commune pour l'homologation des pesticides. Le but principal de cette réglementation est d'assurer l'utilisation rationnelle et judicieuse des pesticides pour protéger la santé humaine et l'environnement. L'approche régionale a été choisie dans l'intention de mettre en commun l'expertise nationale et les ressources financières pour une meilleure évaluation des pesticides en vue de leur homologation et pour réduire la pénétration et la circulation de pesticides nocifs dans la région. La réglementation commune a été révisée en 1999.

Elle couvre les neuf pays du Sahel (Burkina Faso, Cap-Vert, Gambie, Guinée-Bissau, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal et Tchad) et comprend également de nouveaux pays membres : Côte d'Ivoire, Guinée Conakry, Togo et Bénin. Le Comité sahélien des pesticides (CSP) a été créé en 1994 et constitue l'autorité chargée de mettre en œuvre cette réglementation. Il a un secrétariat permanent à Bamako (Mali), sous la supervision directe de l'Institut du Sahel.

En 2008, la CEDEAO a adopté un règlement concernant l'harmonisation des règles ayant trait à l'homologation des pesticides dans la zone de la CEDEAO. Ce règlement est juridiquement contraignant pour les quinze pays membres de la CEDEAO, y compris tous les pays membres du CILSS, excepté la Mauritanie et le Tchad qui ne sont pas membres de la CEDEAO.

La CEDEAO a également adopté l'établissement du Comité ouest-africain d'homologation des pesticides (COAHP) sous la supervision de la Commission de la CEDEAO. Ces sous-comités sont chargés d'évaluer les demandes d'homologation et travaillent en étroite collaboration avec les Comités nationaux de gestion des pesticides.

L'UEMOA a approuvé un règlement concernant l'harmonisation des règles qui régissent l'approbation, la commercialisation et le contrôle des pesticides au sein de l'UEMOA. Ce règlement prévoit la création d'un Comité régional des pesticides au sein de l'Union, qui n'est pas encore opérationnel.

Tous les États Membres de l'UEMOA (Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Guinée-Bissau, Mali, Niger, Sénégal et Togo) sont également membres de la CEDEAO.

À cause du chevauchement des adhésions des pays aux CILSS, CEDEAO et UEMOA et de la nécessité d'harmoniser la réglementation concernant les pesticides en Afrique de l'Ouest, la CEDEAO a proposé un Accord tripartite CILSS-CEDEAO-UEMOA pour la gestion des pesticides en Afrique de l'Ouest, accord que le CILSS et l'UEMOA ont approuvé en avril 2013.

#### ☞ **La Gestion de l'eau**

La Charte des Eaux du fleuve Sénégal a été adoptée par la Conférence des Chefs d'États et de Gouvernements de l'OMVS par la résolution n°005/CCEG en date du 28 mai 2002. Elle a pour principal objet de fixer les principes et les modalités de la répartition des eaux du fleuve Sénégal entre les différents usages dans les États membres.

Concernant la gestion des ouvrages dans l'espace OMVS, on peut citer la convention relative au statut juridique des ouvrages communs du 21 Décembre 1978 par l'OMVS (Organisation de la Mise en Valeur du Fleuve Sénégal). Est propriété commune et indivisible des États membres de l'OMVS tout ouvrage faisant l'objet d'un instrument juridique déclarant cet ouvrage propriété commune (Article 2).

Malgré un corpus législatif complet, la gestion de l'utilisation de l'eau est encore embryonnaire ce qui n'est pas sans soulever des problèmes pour le bon fonctionnement des périmètres irrigués. Certes, le délai d'adoption des textes d'application du Code a constitué un frein à sa mise en œuvre mais, au-delà, il existe des problèmes fondamentaux qui justifient la proposition d'importantes modifications.

Commented [GM1]: OMVS hors sujet il me semble

#### **5.1.2.3 les politiques de développement rural**

##### ☞ **Le Cadre Stratégique Décennal (CSD) du secteur agricole**

Le Cadre Stratégique Décennal (CSD) du Ministère de l'Agriculture est un instrument de planification stratégique sectoriel cohérent, fédérant l'ensemble des initiatives et des interventions de l'Etat et de ses partenaires au développement dans le secteur agricole sur une période décennale, à travers la définition des programmes stratégiques et des actions prioritaires sur la période. Le cadre définit les scénarios qui orientent les Cadres de dépenses Sectorielles à Moyen terme (CDS-MT) sur la décennie. Le Cadre Stratégique Décennal se décline en 05 axes : (i) axe 1 : améliorer la gouvernance économique du secteur ; (ii) relever durablement la production et la productivité ; (iii) développer la mise à marché des produits agricoles ; (iv) transformer et valoriser la production agricole et (v) transformer et adapter le système financier agricole.

Le PASS-Sénégal intègre les axes 2, 3 et 4 du CSD à travers ses composantes : 1 (développement d'infrastructures rurales) et 2 (développement des chaînes de valeurs et des marchés régionaux).

##### ☞ **Le plan national de développement de l'élevage**

Il constitue le cadre de mise en œuvre du volet « élevage » de la loi agro-sylvo-pastorale. Ce plan ambitionne de faire de l'élevage un secteur performant porté vers la satisfaction de la demande nationale en produits carnés et laitiers et capables de s'ouvrir aux marchés extérieurs. Le PASS-Sénégal est en adéquation avec les axes stratégiques de ce plan, en particulier les axes : (1) *amélioration de la productivité et de la compétitivité des filières animales*, (2) création d'un environnement favorable au développement des systèmes d'élevage, (3) *amélioration de la mise en marché des produits animaux*.

#### ☞ **Le cadre de programmation pays pour le Sénégal (CCP)**

Le CCP est une initiative du Gouvernement du Sénégal et de la FAO qui devrait à terme permettre une utilisation plus rationnelle et efficiente des financements destinés à l'agriculture, à l'élevage et à la pêche. L'atteinte de l'objectif Faim « **Zéro** » constitue un défi majeur pour le Sénégal et la FAO, qui travaillent ensemble à travers le CPP pour la période 2019-2023, à bâtir sur des partenariats novateurs intégrant les politiques, les programmes et les investissements. Ces domaines sont articulés autour des priorités de l'Agenda 2030 des Objectifs de Développement Durable (ODD), du Plan Sénégal Émergent (PSE), du Plan-cadre des Nations Unies pour l'Assistance au Développement (PNUAD) 2019-2023 et des Initiatives Régionales (RI) de la FAO.

Le projet PASS-Sénégal s'aligne avec les priorités (1) Promotion d'un secteur agro-sylvo-pastoral, halieutique et aquacole durable, diversifié, compétitif, inclusif et porteur de croissance, (2) Amélioration de la sécurité alimentaire et de la nutrition et renforcement de la résilience des populations vulnérables, (3) Gestion durable de l'environnement et des ressources naturelles.

#### ☞ **La stratégie nationale de souveraineté alimentaire du Sénégal**

La Stratégie Nationale de Sécurité Alimentaire et de résilience (**SNSA**) a pour objet de fournir à l'Etat et à tous les acteurs impliqués dans le domaine de la Sécurité Alimentaire et de la Résilience, un référentiel d'orientation et de coordination des interventions (acteurs institutionnels, Secteur privé, OSC, Collectivités territoriales, partenaires au développement, etc.).

#### ☞ **Plan d'Actions Prioritaires 2024-2028 (PAP3)**

Le PAP 3 décline les politiques publiques (projets, programmes et réformes) que le Gouvernement compte mettre en place au cours de la période 2024-2028, en capitalisant sur les nombreux acquis et les enseignements tirés de la première décennie de mise en œuvre du PSE. L'objectif visé est d'impulser une croissance inclusive et durable pour une transformation du Sénégal, à travers l'accélération de l'industrialisation et la promotion d'une économie résiliente et compétitive. Cet objectif sera opérationnalisé au travers d'un ensemble de vingt-quatre (24) filières porteuses regroupées autour de neuf (9) domaines moteurs : (i) Souveraineté alimentaire ; (ii) Développement durable ; (iii) Infrastructures et Hub logistique industriel et régional ; (iv) Hub Multiservices et Tourisme ; (v) Habitat social et écosystème de la construction ; (vi) Industrialisation ; (vii) Modernisation Graduelle de l'Économie Sociale ; (viii) Transition et sécurité énergétiques et (ix) Transition numérique.

Le projet PASS-Sénégal va contribuer à ce programme à travers les secteurs prioritaires 1 (Souveraineté alimentaire), 4 (Développement durable) et 7 (Infrastructures et pôles logistiques régionaux et industriels).

#### ☞ **Le Pacte sur la souveraineté et la résilience alimentaires,**

Il a été élaboré lors du Sommet de Dakar 2 en janvier 2023. Il met en avant le plan d'investissement prioritaire du gouvernement pour accroître la production alimentaire et atteindre la souveraineté alimentaire pour les cinq prochaines années (2024-2028).

#### ☞ **La stratégie nationale de gestion durable des eaux de ruissellement et de lutte contre la salinisation des terres (SNGDERST)**

La Stratégie Nationale de Gestion Durable des Eaux de Ruissellement et de la Salinisation des Terres (SNGDERST) 2013 - 2027, a été validée en août 2013. Son objectif global est d'asseoir les bases d'un développement local durable, endogène au profit des populations rurales par la maîtrise des eaux de ruissellement et la lutte contre la salinisation des terres, sur la base d'expériences capitalisées dans le cadre de projets et programmes antérieurs. Pour sa mise en œuvre, la SNGDERST est adossée à deux programmes, le Programme National de Développement de la Petite Irrigation Locale (PNDIL) et le Programme National de Lutte contre la Salinisation des Terres (PNLST). Elle compte ainsi contribuer à l'atteinte des objectifs du Programme National d'Autosuffisance en Riz (PNAR).

## **5.2 Cadre juridique applicable au projet PASS-Sénégal**

### **5.2.1 cadre juridique internationale**

Le Sénégal a ratifié plusieurs accords internationaux dans le domaine de l'environnement. Ce sous chapitre fait le point sur les accords internationaux les plus pertinents pour le projet.

#### ☞ **La Convention sur la diversité biologique**

La convention sur la diversité biologique (Rio 1992) fait référence à la diversité des écosystèmes, la diversité des espèces et la diversité génétique. Des enjeux liés à la biodiversité sont perceptibles dans les six régions d'intervention du PASS-Sénégal. Au niveau des régions de Fatick et Ziguinchor, on retrouve l'écosystème de mangrove très fragile et qui joue un rôle fondamental dans la reproduction de beaucoup d'espèces. Les régions de Tambacounda, de Kédougou sont caractérisées par la présence d'aires protégées et sites classés d'où l'exigence de respecter les dispositions de cette convention en vue d'une meilleure préservation des écosystèmes.

#### ☞ **La Convention-cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC)**

Ouverte à la signature lors du "Sommet de la Terre", à Rio de Janeiro, au Brésil, le 4 juin 1992, la CCNUCC est entrée en vigueur le 21 mars 1994 avec l'approbation de cent quatre-vingt-quatre (184) gouvernements. Cette Convention entrée en vigueur depuis mars 1994 a pour "objectif ultime" de

stabiliser les concentrations atmosphériques de gaz à effet de serre à des niveaux sûrs. Pour cela, tous les pays reconnaissent leur responsabilité face à la nécessité de faire face aux changements climatiques. Lors de la conférence des Nations Unies à Paris en novembre 2015, les Etats parties se sont entendus pour œuvrer à limiter l'augmentation de la température à 1,5° au-dessus des niveaux préindustriels. Le projet entend mettre en place des mesures visant à limiter ces impacts sur le changement climatique en accord avec les objectifs mondiaux de limitation des émissions de gaz à effet de serre.

#### ☞ **La convention des Nations Unies sur la Lutte contre la Désertification (CLD, ou CNULCD)**

Adoptée à Paris, deux ans après le Sommet de Rio, le 17 juin 1994, elle est entrée en vigueur le 25 décembre 1996. Elle traite de la désertification définie comme « la dégradation des terres dans les zones arides, semi-arides et subhumides sèches par suite de divers facteurs, parmi lesquels les variations climatiques et les activités humaines ». Elle concerne également les moyens de lutte adaptée : « mise en valeur intégrée des terres dans les zones arides, semi-arides et subhumides sèches, en vue d'un développement durable ». Les moyens mis en place par cette convention visent aussi à : prévenir et/ou réduire la dégradation des terres, remettre en état les terres partiellement dégradées, et restaurer les terres désertifiées. Les activités du projet PASS-Sénégal particulièrement de la composante 1 (durabilité et résilience climatique des chaînes de valeurs, agroécologie, accès durable aux semences, engrais etc...) sont en parfaite adéquation avec les objectifs de cette convention.

#### ☞ **La Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants**

L'objectif de la présente Convention est de protéger la santé humaine et l'environnement par rapport aux polluants organiques persistants. A travers cette convention, les signataires s'engagent à mettre en œuvre des mesures en vue de réduire ou éliminer le volume total des rejets d'origine anthropique des substances chimiques inscrites à l'annexe C de la convention.

Cette convention est un outil sur lequel le PASS-Sénégal peut s'appuyer pour mettre en place un plan d'action efficace pour la gestion des produits chimiques et être plus efficace en matière de respect des principes du développement durable.

#### ☞ **La Convention de Rotterdam**

La convention de Rotterdam a été élaborée pour permettre aux Etats signataires de réduire les risques liés à l'utilisation des pesticides par le biais d'un consentement préalable à leur importation. Ainsi, certains produits chimiques, inscrits sur une liste spécifique en fonction de leur nocivité, doivent obtenir le consentement préalable du pays importateur avant de procéder à l'expédition.

#### ☞ **La Convention internationale pour la protection des végétaux de la FAO**

Elle est ratifiée par le Sénégal le 28 novembre 1979. Son but est d'établir « une coopération internationale en matière de lutte contre les organismes nuisibles aux végétaux et aux produits végétaux, afin de prévenir leur dissémination internationale, et spécialement leur introduction dans des zones menacées »

(*préambule de la CIPV*). Elle concerne plus directement la réglementation des échanges commerciaux, mais n'est pas seulement limitée à cet aspect. De nombreuses formes de coopération internationale entrent dans le cadre du champ d'application de la Convention qui s'étend à la préservation des plantes cultivées ou non et inclut aussi bien les dégâts directs qu'indirects provoqués par des organismes nuisibles.

#### ☞ **La convention de Ramsar**

Elle est relative aux zones humides d'importance internationale et engage les Etats signataires à (1) tenir compte de la conservation des zones humides dans leurs plans d'aménagement, et à veiller à une utilisation « rationnelle » des zones humides ; (2) inscrire des sites sur la liste Ramsar et promouvoir leur conservation ; (3) préserver les zones humides inscrites ou non dans la liste Ramsar, soutenir la recherche, la formation, la gestion et la surveillance des zones humides ; (4) coopérer avec les autres pays, notamment pour préserver ou restaurer les zones humides transfrontalières.

#### ☞ **La convention de Bonn**

Elle porte sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage signée en 1979 et destinée à protéger les espèces animales migratrices. Elle peut être applicable au PASS- Sénégal dans la mesure où les écosystèmes sollicités par le programme peuvent abriter certaines de ces espèces au moins de manière temporaire. Il s'avère donc nécessaire de prendre connaissance de la liste des espèces migratrices en danger de l'annexe I de cette convention en vue de prendre les mesures nécessaires à leur préservation au moment des travaux en particulier.

#### ☞ **La convention africaine pour la protection des ressources naturelles**

Elle est adoptée le 15 août 1968 à Alger et a pour objectifs (1) d'améliorer la protection de l'environnement, (2) de promouvoir la conservation et l'utilisation durable des ressources naturelles (3) d'harmoniser et de coordonner les politiques dans ces domaines. Dans sa mise en œuvre, le PASS-Sénégal qui utilisera les ressources naturelles est concerné par les dispositions de cette convention.

#### ☞ **Convention de Vienne sur la protection de la couche d'ozone :**

Adoptée le 22 mars 1985, elle reconnaît la nécessité d'accroître la coopération internationale en vue de limiter les risques que les activités humaines pouvaient faire courir à la couche d'ozone. Cette convention ne contient aucun dispositif contraignant, mais prévoit que des protocoles spécifiques pourront lui être annexés. Le PASS-Sénégal est interpellé par les dispositions de cette convention en particulier à travers les émissions lors des travaux de chantier.



## **5.2.2 cadre juridique national**

Les dispositions juridiques nationales concernent la gestion du cadre de vie, notamment des pollutions et des nuisances : les ressources naturelles (faune, flore, eau) et la tenure foncière. Ces dispositions régulent aussi les collectivités locales.

### **5.2.2.1 Cadre législatif et réglementaire de gestion environnementale et sociale**

Le Sénégal a promulgué la Loi n° 2023-15 du 02 août 2023 portant Code de l'environnement et fixe les règles et principes fondamentaux pour une gestion écologiquement rationnelle de l'Environnement. Elle remplace la Loi n° 2001-01 du 15 janvier 2001 portant code de l'environnement.

Le décret d'application du nouveau texte portant code de l'environnement n'étant pas encore signé, les dispositions du décret d'application (décret n° 2001-282 du 12 avril 2001 portant application du code de l'environnement) et certains textes réglementaires (arrêtés et circulaires) qui accompagnaient l'ancien constituent toujours la base de la législation environnementale au Sénégal.

Les dispositions relatives à l'évaluation environnementale contenues dans le Code de l'environnement applicables au projet sont présentées ci-dessous.

Tableau 4 : Dispositions réglementaires applicables au PASS Sénégal

Thème	Référence	Domaine réglementé	Pertinence pour le projet PASS-Sénégal
	Titre 1/Chapitre 1/article 4	La protection, la mise en valeur, la restauration et la remise en état de l'Environnement incombent à tous et concourent à l'objectif de développement durable. Toute personne a droit à un Environnement sain conformément à la Constitution et dans les conditions fixées par les accords internationaux auxquels le Sénégal est Partie, le présent Code et les autres lois et règlements en vigueur. Ce droit est assorti d'une obligation de protection de l'Environnement dans les conditions définies par les mêmes textes.	L'exploitation des ressources foncières et naturelles ne doit pas compromettre le droit des citoyens à un environnement sain. Le projet est responsable de la mise en œuvre de mesure de protection de l'environnement et des ressources naturelles. Il devra tenir compte des principes de responsabilisation élargie aux producteurs, de précaution, pollueur-payeur, de la participation et accès à l'information, ainsi que du principe de subsidiarité et de coopération.
	Titre 3/chapitre 1/ Article 1	L'évaluation environnementale est un préalable à tout processus de conception, de développement et de mise en œuvre des programmes et projets de développement susceptibles de porter atteinte à l'Environnement.	Le projet est soumis à des études environnementales conformément à cette loi. Des études environnementales des sous projets devront être réalisées et soumises à validation par le ministère en charge de l'environnement.
Installations classées	Titre 4/chapitre 1/Article 44	Les dispositions du présent chapitre s'appliquent aux usines, ateliers, dépôts, chantiers, mines et carrières, aux équipements sous pression de vapeur et de gaz et d'une manière générale, aux installations industrielles, pétrolières et gazières artisanales ou commerciales exploitées ou détenues par toute personne physique ou morale et à toutes autres activités qui présentent des dangers pour la santé et l'Environnement.	Les études environnementales spécifiques feront ressortir les principales ICPE qui seront classées pour déterminer leur régime et la nature du travail environnemental à faire

Thème	Référence	Domaine réglementé	Pertinence pour le projet PASS-Sénégal
	Titre 4/chapitre 1/ Art. 62	Les droits et taxes parafiscales sont perçus sur les installations classées pour la protection de l'Environnement ils doivent être acquittés dans un délai de quarante-cinq (45) jours, conformément à l'attestation délivrée par la Direction en charge de l'Environnement.	Le projet devra payer toutes les taxes relatives aux ICPE que les études environnementales identifieront.
Gestion des déchets	Titre 4/chapitre 3/article 67	Les producteurs veillent à réduire et prévenir la production de déchets en adoptant des techniques de production propre et en agissant sur la conception et la fabrication des produits.	Le projet veillera à une gestion conforme des déchets de chantier par les entreprises exécutantes
	Titre 4/chapitre 3/article 85	Les collectivités territoriales et leurs groupements assurent la gestion des déchets ménagers et assimilés, éventuellement en liaison avec les services régionaux et les services nationaux de l'Etat, conformément à la législation en vigueur.	La gestion des déchets dans les marchés sera effectuée par les collectivités territoriales
Pollution des eaux	Titre 5/chapitre 1/Article 146	Sont interdits tout rejet, déversement, écoulement, dépôt direct ou indirect de toute natures susceptibles de provoquer ou d'accroître la pollution du littoral, des eaux continentales ou eaux marines dans les eaux sous juridiction sénégalaise.	Le projet devra mettre en place des mesures de gestion des effluents et des déversements accidentels de produits polluants
Pollution des sols	Titre 5/chapitre 3/Article 173	La protection des sols, du sous-sol et des richesses qu'ils contiennent, en tant que ressources limitées, renouvelables ou non, contre toute forme de dégradation est assurée par l'Etat.	Le projet veilla à l'élaboration et la mise en œuvre de plans de gestion des déchets pour éliminer ou réduire les pollutions des sols
	Titre 5/chapitre 3/Art. 174.	Sont interdits : - tous déversements, dépôts directs ou indirects de substances solides ou liquides susceptibles de polluer ou de dégrader le sol ou le sous-sol ; tous déchets industriels liquides ou solides toxiques pouvant entraîner et/ou la dégradation des sols et sous-sols ;	

Thème	Référence	Domaine réglementé	Pertinence pour le projet PASS-Sénégal
		<ul style="list-style-type: none"> <li>- toute extraction de sable dans les zones non autorisées ;</li> <li>- toute activité anthropique contribuant à l'érosion des sols et/ou à leur dégradation ;</li> <li>- tout enfouissement de nature à entraîner la contamination du sol et/ou du sous-sol.</li> </ul>	

Les décrets d'application du nouveau code de l'Environnement n'étant pas encore publiés, les décrets de la loi du 15 janvier 2001 restent de rigueur. Ces arrêtés au nombre de cinq portent sur la procédure en matière d'étude d'impact environnemental.

Tableau 5 : Arrêtés portant sur la procédure en matière EIE au Sénégal

Document de référence	Domaine réglementé
Arrêté n°009468 du 28 novembre 2001, portant réglementation de la participation du public à l'étude d'impact environnemental ;	Cet arrêté fixe les conditions de la participation dans les EIE. La participation intervient à toutes les étapes de l'EIE. Elle comprend : la consultation du public lors de la réalisation des EIE et une audience publique qui consiste à présenter la synthèse du rapport de l'EIE et de recueillir de la part des acteurs locaux leurs avis, observations et amendements. L'audience publique est partie intégrante du processus de validation de ces études.
Arrêté n°009469 du 28 novembre 2001 portant organisation et fonctionnement du comité technique.	Le Comité technique est l'organe chargé de l'administration et la gestion de l'étude d'impact environnemental. Il appuie le Ministère chargé de l'Environnement dans la validation du rapport de l'EIE. Son secrétariat est assuré par la Direction de la réglementation environnementale.
Arrêté n°009470 du 28 novembre 2001 portant sur les conditions de délivrance de l'Agrément pour l'exercice de activités relatives aux études d'impact environnementaux ;	L'agrément pour la réalisation d'EIE peut être accordé à toute personne physique ou morale de nationalité sénégalaise ou non. L'arrêté fixe les conditions de d'octroi et de retrait de l'agrément
Arrêté n°009471 du 28 novembre 2001 portant contenu des termes de référence des EIE ;	L'arrêté fixe le contenu obligatoire des TDR d'une EIE
Arrêté n°009472 du 28 novembre 2001 portant contenu du rapport de l'EIE	L'arrêté fixe le contenu du rapport d'EIE. Tout rapport d'une étude d'impact environnemental, qui ne satisfait pas sera déclaré irrecevable et la décision sera notifiée au promoteur pour qu'il se conforme aux dispositions prévues par l'arrêté.

Egalement par rapport aux pollutions et nuisances, le code l'environnement est complété par des dispositions réglementaires dont les plus pertinentes par rapport au projet PASS-Sénégal sont les suivantes :

***La norme NS 05-061 sur les rejets d'eaux usées***

Elle fixe les valeurs limites de rejets dans les milieux récepteurs. Elle prend en considération les capacités d'autoépuration des milieux et visent à préserver leurs valeurs d'usage.

Par rapport au projet, elle est applicable aux travaux de réalisations des infrastructures (pistes, ouvrages de retenue d'eau, forages/mini forages, infrastructures de modernisation des marchés etc.). Elle est

également applicable pendant la phase de leur exploitation. Puisque que le projet va également appuyer la transformation de produits agricoles, il faudra prendre les dispositions pour limiter les rejets.

**Arrêté interministériel n°7358 en date du 5 novembre 2003 fixant les conditions d'application de la norme NS 05 - 062 sur la pollution atmosphérique**

Il instaure l'application de la norme NS 05-062 réglementant les conditions de rejets de polluants atmosphériques dans l'air ambiant. La norme s'applique aux installations stationnaires existantes et nouvelles et aux véhicules susceptibles d'engendrer des effluents gazeux. Elle est pertinente pour le projet au regard de la pollution de l'air que pourrait engendrer les chantiers de réalisation des infrastructures mais également eu égard à l'utilisation potentiel d'engins de chantier.

**Arrêté interministériel n° 09311 du 05 octobre 2007 portant gestion des huiles usagées**

Cet arrêté fixe les conditions de gestion des huiles usagées. Elle s'applique au projet notamment du fait de l'utilisation potentielle d'engins de chantiers.

#### **5.2.2.2 Dispositions légales de la gestion du foncier au Sénégal**

La loi 64-46 du 17 Juin 1964 sur le domaine national adoptée après l'indépendance, concerne environ 95% du territoire national. L'objectif de l'adoption de cette loi était de favoriser le développement des zones des terroirs dont la population est essentiellement rurale et l'agriculture la principale source de revenu. A la publication de cette loi, la zone des terroirs correspond en principe, aux terres régulièrement exploitées pour l'habitat rural, la culture ou l'élevage. Elles sont affectées aux membres des communes rurales qui les exploitent sous le contrôle de l'Etat.

Les décrets d'application de cette loi, notamment le décrets n°64-573 du 30 Juillet 1964 fixant les conditions d'application, le décret n°2020-1773 modifiant le décret n° 72- 1288 du 27 octobre 1972 relatif aux conditions d'affectation et de désaffectation des terres du domaine national fixent un modèle d'exploitation familiale.

La loi d'orientation agro-sylvo-pastorale (LOASP) est promulguée en 2004. Son objectif est d'asseoir un développement rural basé sur l'exploitation agricole familiale moderne et qui s'appuie sur l'entreprenariat agricole.

En 1972, la politique de décentralisation adoptée par le Sénégal consolide la volonté de développement des terroirs en utilisant le foncier comme une ressource de base. La décentralisation est élargie en 1996 et parachevée avec l'acte III de la décentralisation, instituée par la loi n° 2013-10 du 28 décembre 2013 portant Code général des Collectivités territoriales.

Le domaine de l'Etat quant à lui est régi par la loi n° 76-66 du 2 Juillet 1976 portant Code du Domaine de l'Etat applicable au domaine public et privé de l'Etat.

"Le domaine" privé des particuliers (ayant des droits réels) qui était spécifiquement régis par un décret colonial (décret du 26 juillet 1932 portant réorganisation du régime de la propriété foncière en Afrique occidentale) et intégré par la suite dans la loi n° 2011-07 du 30 mars 2011 portant régime de la propriété foncière dont le processus de mise en œuvre n'est pas encore achevé, car son décret d'application

n'est pas encore élaboré.

Bien que jugée pertinente pour le développement des terroirs, la législation foncière fait face à des contraintes liées à la diversité des acteurs impliqués, à la pression aussi bien par les nationaux que par les investissements étrangers.

#### **5.2.2.3 Dispositions légales liées aux conditions de travail au Sénégal**

Le décret n° 2006-1249 du 15 novembre 2006 en application de la loi N°1997/17 du 01 décembre 1997 portant code du travail, oblige les employeurs à respecter certaines dispositions relatives aux droits, à la santé et à la sécurité des travailleurs. Les articles 167 à 187 traitent les conditions d'hygiène et de sécurité au travail à prendre par l'employeur pour assurer aux travailleurs un cadre de travail sain, sûr, et salubre.

Le code du travail fixe également les prescriptions minimales de sécurité et de santé pour les chantiers temporaires ou mobiles. Les dispositions du code du travail applicables au projet PASS-Sénégal sont synthétisées dans le tableau ci-dessous.

Tableau 6 : Synthèse des dispositions du code du travail applicables au projet PASS-Sénégal

Thèmes	Références	Domaine Réglementé	Pertinence pour le projet
Hygiène et sécurité	Article L 171	L'employeur doit faire en sorte que les lieux de travail placés sous son contrôle ne présentent pas de risques pour la santé et la sécurité des travailleurs. Pour cela, il doit prendre des mesures de prévention, de médecine du travail et d'organisation du travail.	L'ensemble de ces dispositions sont pertinentes pour le projet PASS-Sénégal en particulier les activités de réhabilitation des pistes, la construction/réhabilitation des ouvrages de retenue d'eau et tous autres activités nécessitant la présence de travailleurs y compris au sein de l'UGP
	Article L 172	Lorsque les mesures prises en vertu de l'article L171 ne sont pas suffisantes pour garantir la sécurité ou la santé des travailleurs, les mesures de protection individuelle contre les risques professionnels doivent être mises en œuvre. Lorsque ces mesures de protection individuelle requièrent l'utilisation, par le travailleur, d'un équipement approprié, ce dernier est fourni et entretenu par l'employeur. Dans ce cas aucun travailleur ne doit être admis à son poste de travail sans son équipement de protection	
	Article L 176	L'état de santé des travailleurs doit être soumis à une surveillance régulière dans les conditions et modalités fixées par l'autorité administrative. Cette surveillance comporte un examen médical préalable à l'embauche et des examens périodiques. La surveillance prévue au premier alinéa du présent article ne doit entraîner aucune dépense pour le travailleur intéressé. Lorsque le maintien d'un travailleur à un poste est déconseillé pour des raisons médicales, tous les moyens doivent être mis en œuvre pour l'affecter à un autre emploi compatible avec son état de santé.	
	Article L177	Tous les travailleurs doivent être informés de manière complète des risques professionnels existant sur les lieux de travail et recevoir des instructions adéquates quant aux moyens disponibles, aux conduites à tenir pour prévenir ces risques et se protéger contre eux. Ces informations et instructions doivent être portées à leur connaissance dans des conditions	



Thèmes	Références	Domaine Réglementé	Pertinence pour le projet
		et sous une forme qui permettent à chacun d'entre eux d'en avoir une bonne formation générale minimale en matière d'hygiène et de sécurité	
	Article L178	L'employeur présente annuellement au comité d'hygiène et de sécurité ainsi qu'au service de sécurité de travail, ainsi qu'aux représentants des travailleurs, un rapport sur l'hygiène et la sécurité dans l'entreprise, en particulier sur les dispositions adoptées au cours de la période écoulée. En outre, il les tient informés en cours d'année de toute mesure nouvelle prise dans ce domaine. Les travailleurs ou leurs représentants peuvent consulter les organisations représentatives auxquelles ils appartiennent sur les mesures en question, sous réserve des secrets industriels ou commerciaux tels qu'ils ont définis par l'employeur.	
	Article L 179	L'employeur est tenu de contrôler régulièrement le respect des normes réglementaires de sécurité et d'hygiène, et de faire procéder périodiquement aux mesures, analyses et évaluations des conditions d'ambiances et, le cas échéant, entreprendre des mesures de protection collective ou individuelle afin de prévenir les atteintes à la sécurité et à la santé des travailleurs. Il doit en outre recueillir les données relatives à la sécurité et à la santé des travailleurs et au milieu de travail jugées indispensables par l'autorité compétente.	
	Article L 182	Les mesures d'hygiène et de sécurité du travail ainsi que les actions de formation ou information sont à la charge exclusive de l'employeur.	
		Les employeurs sont tenus d'organiser un service de sécurité de travail et un comité d'hygiène et de	

Thèmes	Références	Domaine Réglementé	Pertinence pour le projet
	Article L 185	<p>sécurité.</p> <p>Le service de sécurité assiste et conseille l'employeur et le cas échéant les travailleurs ou leurs représentants, dans l'élaboration et la mise en œuvre d'un programme d'hygiène et de sécurité du travail.</p> <p>Ce service peut être à une seule entreprise ou commun à plusieurs ou encore être assuré par un organisme extérieur. Des délégués des travailleurs à la sécurité et un comité paritaire d'hygiène et de sécurité coopèrent à l'élaboration de ce programme.</p> <p>L'organisation, les missions, le fonctionnement et les moyens d'action des services de sécurité du travail, ainsi que les modalités de désignation et d'intervention des délégués à la sécurité et des comités paritaires d'hygiène et de sécurité sont fixés par décret.</p>	
	Article L 186	<p>Les employeurs sont tenus d'organiser un service de médecine du travail dans l'entreprise à l'intention de tous les travailleurs. Le service de médecine du travail est un service organisé sur les lieux de travail ou à proximité de ceux-ci, destiné :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- à assurer la protection des travailleurs contre toute atteinte à la santé pouvant résulter de leur travail ou des conditions dans lesquelles celui-ci s'effectue.</li> <li>- à contribuer à l'adaptation des postes, des techniques et des rythmes de travail à la physiologie humaine.</li> <li>- à contribuer à l'établissement et au maintien du plus haut degré possible de bien-être physique et mental de travailleurs</li> <li>- à contribuer à l'éducation sanitaire des travailleurs</li> </ul>	

Thèmes	Références	Domaine Réglementé	Pertinence pour le projet
		pour un comportement conforme aux normes et aux consignes d'hygiène du travail.	

#### 5.2.2.4. Dispositions en matière de EAH/HS

En matière de EAS/HS, l'arsenal réglementaire du Sénégal est marqué par deux textes fondamentaux :

- la loi 99-05 du 29 janvier 1999 sur le harcèlement sexuel, la pédophilie, la mutilation génitale féminine, les violences physiques à l'égard du conjoint ou dirigées contre une personne de sexe féminin ou une personne particulièrement vulnérable ;
- la loi 20-2019 portant criminalisation des actes de viol et de pédophilie adoptée le 30 décembre 2019 par l'assemblée nationale, promulguée par le décret présidentiel du 10 janvier 2020.

#### 5.2.3. Cadre juridique du FIDA

La prise en compte des questions environnementales et sociales est cruciale dans les opérations du FIDA. C'est pourquoi, il a adopté des procédures d'évaluation sociale, environnementale et climatique (PESEC) (Edition 2021 – Vol 1)

**Commented [GM2]:** Il faut tenir compte du cadre actuel : PESEC, adopté en 2021.

En effet, la durabilité sociale, environnementale et climatique est essentielle pour la réalisation du mandat du FIDA. Les projets et programmes qui promeuvent la durabilité sociale, environnementale et climatique figurent parmi les plus hautes priorités opérationnelles du Fonds. Afin d'atteindre ces objectifs, le FIDA a actualisé ses Procédures d'évaluation sociale, environnementale et climatique (PESEC), dont la première édition avait été publiée en 2017. L'édition actualisée des PESEC (Edition 2021, Vol 1) définit un cadre général et un processus améliorés pour la gestion des risques et des impacts, et pour l'intégration des priorités de transversalisation dans les nouveaux investissements appuyés par le FIDA. L'objectif de ces PESEC visent à aider le personnel et les partenaires du FIDA à intervenir dans le domaine de l'environnement et la concertation sur les politiques. À ce titre, elles représentent l'un des éléments fondamentaux de l'approche adoptée par le FIDA pour promouvoir le développement durable. Elles précisent les critères d'intégration des aspects environnementaux dans les opérations du FIDA et accordent la priorité aux aspects sociaux au moyen d'un ensemble de principes, d'outils et d'obligations fixées par elles. Elles définissent également les limites du rôle du FIDA et la responsabilité des autres parties, notamment celle des institutions à l'origine des projets, qui cofinancent les interventions du FIDA.

Les PEES s'inspirent et tirent les enseignements de l'expérience passée et récente en matière d'environnement acquise par le FIDA et ses partenaires et orientent les activités futures du Fonds s'agissant de l'environnement et des ressources naturelles pour le long terme. L'accent est mis sur l'évaluation intégrée des facteurs environnementaux, sociaux et économiques, qui sont essentiels pour la réduction de la pauvreté et le développement durable, auxquels s'ajoutent des facteurs plus vastes, comme les institutions et la gouvernance.

Par ailleurs, les PEES tiennent compte de l'évolution du contexte mondial et des réalités qui influencent la durabilité écologique. Cependant, eu égard à l'extrême diversité des problèmes environnementaux, économiques, institutionnels et sociaux dans les pays emprunteurs, les PEES du FIDA ne dressent pas une liste exhaustive des questions liées à l'environnement et aux ressources naturelles dans ses pays emprunteurs mais définissent, en conséquence, une approche commune suffisamment souple qui

permette d'entreprendre une évaluation environnementale et sociale adaptée aux différents contextes. Toutefois, elles insistent sur le fait qu'il est indispensable de collaborer avec les pays emprunteurs et les partenaires pour mettre au point et exécuter des politiques, plans, programmes et investissements qui non seulement tiennent compte des liens entre environnement et pauvreté mais aussi adaptent l'appui accordé par le FIDA aux différentes capacités de gestion de l'environnement de chaque pays.

Les procédures environnementales du FIDA se distinguent des directives environnementales existantes élaborées par des partenaires du Fonds dans la mesure où elles mettent **l'accent sur les ruraux pauvres et sur la place vitale d'une bonne gestion de l'environnement et des ressources naturelles pour améliorer les moyens de subsistance dans les zones rurales défavorisées.**

Cependant, il est à noter que la responsabilité de toute évaluation environnementale et sociale (EES) requise durant la conception d'un programme ou d'un projet relève de la responsabilité du pays emprunteur, au même titre que la préparation du programme ou projet au sens large. Toute EES jugée nécessaire lors de la phase d'exécution relève également de la responsabilité de l'emprunteur. Dans les deux cas, le FIDA appuiera le processus afin de garantir le respect des prescriptions du Fonds comme de l'emprunteur.

Les projets financés par le FIDA sont assignés dans l'une des quatre catégories (Élevé, Substantiel, Modéré ou Faible) en fonction de l'importance vraisemblable des problèmes environnementaux et sociaux sur la base des critères établis dans la section 3.1.1 ("Catégories de risque environnemental et social pour les projets"). Les quatre catégories sont les suivantes :

- **Risque élevé** : le programme ou projet entraîne, dans des domaines sensibles, des risques et impacts irréversibles ou sans précédent (par exemple, entraînant la perte d'habitats naturels importants ou la conversion de zones humides) ; — entraîne des risques et impacts d'ampleur et/ou de portée spatiale importantes (zone géographique étendue ou taille de la population susceptible d'être affectée); etc. Il sera probablement nécessaire d'effectuer une EIES formelle pour l'ensemble du programme ou projet ou pour l'une ou plusieurs de ses composantes.
- **Risque substantiel** : Un projet doit être placé dans la catégorie à risque substantiel lorsqu'il n'est pas aussi complexe qu'un projet à risque élevé et que son échelle environnementale et sociale ne se situe pas dans une zone aussi sensible, mais qu'il peut présenter des risques et des impacts importants s'il n'est pas géré de manière adéquate.
- **Risque modéré** : Un projet doit être placé dans la catégorie à risque modéré lorsque les risques et impacts négatifs potentiels sur les populations humaines ou l'environnement ne seront probablement pas importants. Cela peut s'expliquer par le fait que le projet n'est pas complexe ou de grande envergure, qu'il n'implique pas d'activités à fort potentiel de nuire aux personnes ou à l'environnement, et qu'il est situé loin de zones sensibles sur les plans écologique ou

social. **Risque faible** : Un projet doit être placé dans la catégorie à risque faible s'il aura des conséquences environnementales ou sociales négligeables ou nulles.

Au regard des activités prévues dans le cadre du PASS Sénégal, celui-ci est classé dans la catégorie environnementale et sociale à risque substantiel. Le projet PASS présente un risque environnemental et social substantiel à l'analyse des huit normes du FIDA : l'extraction potentiellement importante d'eau à usage agricole, et la présence d'activités de petit élevage et d'aquaculture constituent les risques principaux. L'accumulation de déchets organiques et inorganiques sur les places de marchés, l'utilisation d'engrais et de produits phytosanitaires de synthèse, la mobilisation ponctuellement importante d'eau et des travaux de terrassement pour la réalisation des infrastructures, les conditions de travail ne respectant pas les standards nationaux et internationaux ou présentant des risques pour la santé, le travail des enfants, l'accroissement de l'attractivité des places de marchés avec les risques corollaires (maladie contagieuse, violence basée sur le genre, trafic routier, personnel de sécurité) constituent des risques modérés car leur ampleur reste limitée et/ou le projet lui-même porte des activités d'atténuation comme l'adoption de pratiques agroécologiques (culture traditionnelle adaptée au climat, association et rotation culturale, agroforesterie, association agriculture/élevage, gestion raisonnée des intrants).

### **5.3 Analyse comparative de la réglementation nationale et des normes PESEC du FIDA**

Dans le tableau ci-dessous une analyse sommaire est faite entre la réglementation nationale et les normes du FIDA en matière de sauvegarde environnementale et sociale. L'objectif est de permettre au projet de s'appuyer sur les dispositifs qui assurent une meilleure prise en charge de ses impacts.



Tableau 7 : Analyse comparée de la législation sénégalaise et les normes PESEC

Rubriques	Règlementation nationale	PESEC	Convergence/écart	Recommandation
Biodiversité et gestion des ressources naturelles	Le code de l'environnement exige à tout projet ou toute installation ayant des impacts sur l'environnement le respect de la procédure d'évaluation environnementale. D'autres textes concourent à la protection des ressources naturelles et de la biodiversité notamment : le décret n° 86-844 du 14 juillet 1986 portant application du Code de la Chasse et de la Protection de la Faune qui prévoit des restrictions quant à la faisabilité de certains activités ou projets dans les réserves ou parc en vue de préserver les espèces mais aussi leurs habitats (articles 38 à 41) et la loi n°2018-25 du 12 novembre 2018 portant Code forestier qui quant à elle prévoit tout comme le décret de 1986 des réserves dans lesquelles certaines activités sont interdits soit temporairement soit définitivement. C'est ce que prévoit l'article 2 en ces points 40 à 42.	La Politique de gestion des ressources naturelles et de l'environnement du FIDA comporte des orientations fondamentales et des bonnes pratiques à suivre dans les interventions du FIDA visant à promouvoir la conservation de la biodiversité	Les deux politiques cadrent parfaitement en matière de protection de la biodiversité	Le projet peut appliquer les dispositions nationales et celles du PESEC lorsque celles-ci garantissent une meilleure protection
Utilisation efficiente des ressources et prévention de la pollution	Le code de l'environnement du Sénégal traite de la pollution et de la gestion des déchets. En dehors de code, il existe la norme NS 05-061 qui fixe les conditions de rejets des eaux usées ainsi que la norme NS 05 – 062 qui fixe les conditions de rejets dans l'atmosphère.	La norme 2 a pour objectif de (i) prévenir, minimiser et gérer les risques et impacts associés aux substances et matières dangereuses, y compris les pesticides ; (ii) de prévenir ou minimiser les émissions, en rapport avec le projet, de polluants atmosphériques à courte et longue durée de vie ; (iii) Promouvoir une utilisation plus durable des ressources, y compris l'énergie, la terre et l'eau ; (iv) Identifier les possibilités d'améliorer l'utilisation efficace des ressources.	Le FIDA exige que soit appliquée une approche de précaution pour faire face aux défis environnementaux et sociaux importants, comportant notamment la hiérarchie d'atténuation, le principe "pollueur-payeur" (en vertu duquel le coût de l'atténuation est supporté par le pollueur, le cas échéant), et les techniques de gestion adaptative (grâce auxquelles	Le projet devra respecter les normes nationales. Lorsque celles-ci ne couvrent certains aspects ou qu'ils sont pas suffisamment contraignantes il faudra prendre les dispositions édictées par les PESEC du FIDA.



Rubriques	Règlementation nationale	PESEC	Convergence/écart	Recommandation
			les enseignements des actions de gestion antérieures sont tirés et utilisés de manière proactive pour améliorer la gestion au fur et à mesure). Il ne donne pas de valeurs à ne pas dépasser. La législation nationale par contre donne des valeurs limites mais ne couvre pas tous les aspects évoqués dans les PESEC	
Patrimoine culturel	Loi n° 71-12 du 25 janvier 1971 fixant le régime des monuments historiques et celui des fouilles et découvertes donne le classement des bâtiments et fixe les conditions de leur protection. La loi donne également des dispositions à prendre pour les activités de fouilles et la procédure en cas de découverte fortuite d'objet ayant une valeur historique, culturelle ou patrimoniale	Le FIDA s'est engagé à identifier et à protéger le patrimoine culturel sur lequel les emprunteurs/bénéficiaires/partenaires pourraient avoir un impact. Même les projets de développement agricole et rural à petite échelle sur des terres marginales peuvent, selon l'emplacement, impliquer des ressources importantes du point de vue archéologique (par exemple, ruines antiques, monuments, grottes préhistoriques), historique (par exemple, structures originales, œuvres architecturales, sites historiques), religieux (églises, mosquées, temples,	On note une convergence entre les normes PESEC et la législation du Sénégal en la matière.	Le projet appliquera la législation nationale. Pour les aspects qui ne sont pas pris en compte, le projet se référera aux orientations des PESEC.

Rubriques	Règlementation nationale	PESEC	Convergence/écart	Recommandation
		lieux sacrés) ou culturel (cimetières, lieux de rencontre traditionnels). Les PESEC donnent des orientations pour le respect du patrimoine culturel		
Peuples autochtones	Le Sénégal compte quatre grands groupes ethniques comprenant des sous-groupes et des groupes dits minoritaires qui vivent sur un territoire moyennement étendu, avec des disparités de peuplement selon les régions. Certains de ces groupes sont installés dans le pays depuis plusieurs décennies tandis que d'autres se sont installés plus tard, au gré des conquêtes, des guerres, des phénomènes climatiques, etc.	Dans le cadre de sa collaboration avec les États membres sur des projets visant à bénéficier aux peuples autochtones, le FIDA appuiera leur participation à la détermination des priorités et des stratégies. Lors de l'évaluation de tels projets – en particulier ceux susceptibles d'affecter les terres, les territoires ou les ressources des peuples autochtones – l'approbation du projet est subordonnée à l'obtention du CPLCC durant la conception du projet.	Le Sénégal ne reconnaît pas l'existence de peuples autochtones. Toute fois on note la présence d'ethnies minoritaires. Contrairement au Sénégal, le FIDA exige que les peuples soient consultés pour s'assurer que ces derniers acceptent le projet en connaissance de cause	Le projet appliquera les normes du FIDA en matière d'implication et peuples autochtones et les minorités ethniques.
Conditions de travail, santé et sécurité	La loi 97-17 du 1 <sup>er</sup> décembre 1997 portant code du travail et le décret n°2006-1249 du 15 Novembre 2006 détaillent les dispositions que doivent prendre les porteurs de projet pour assurer des conditions de travail qui préservent la santé des employés. Ils obligent également les employeurs à assurer une surveillance de la santé et de la sécurité de ces derniers	Le FIDA encourage les clients à promouvoir des conditions de travail sûres et saines.	Le PESEC ne donne pas le détail des conditions à respecter en matière de droit du travail. Le focus est mis sur la protection des travailleurs exposés à certains types de polluants.	La législation nationale donne des conditions satisfaisantes pour assurer des conditions de travail optimales aux travailleurs potentiels du projet.
Santé et sécurité des communautés	Sur cette thématique, plusieurs textes du corpus réglementaire déjà cités dans le cadre réglementaire national peuvent être convoqués. Nous ne reprenons pas ici tous ces textes (voir le	Le FIDA exige de tous les emprunteurs/bénéficiaires/partenaires qu'ils évaluent les risques et les impacts des projets sur (i) la santé et la sécurité	Cette norme cadre parfaitement avec quelques domaines réglementés au niveau national. Elle présente	Le projet se conformera au cadre national chaque les dispositions existent et sont jugées suffisantes. Lorsque

Rubriques	Règlementation nationale	PESEC	Convergence/écart	Recommandation
	point sur le cadre réglementaire au niveau national)	des communautés affectées tout au long du cycle de vie du projet, et notamment des personnes vulnérables ; (ii) évitent ou minimisent le potentiel d'exposition des communautés aux risques et impacts pour la santé (notamment la pollution et la contamination) et aux maladies qui pourraient résulter des activités du projet –ou être aggravées par ces activités ; (iii) identifient le potentiel d'impacts négatifs non intentionnels sur la nutrition au cours de la phase de conception du projet ; (iv) concevoir, construire, exploiter et démanteler les éléments structurels par des professionnels ; (v) éviter ou minimiser l'exposition des communautés aux matières dangereuses. Cette norme prend en charge d'autres aspects comme la préparation aux situations dangereuses, les impacts sur les services écosystémiques etc.	néanmoins des exigences supplémentaires notamment la prise en charge des impacts des barrages, les impacts sur les services écosystémiques etc.	les dispositions nécessaires n'existent pas ou ne suffisent pas, le projet appliquera les exigences du FIDA
Réinstallation et réinsertion économique	La loi 76 – 67 du 02 juillet 1976 relative à l'expropriation pour cause d'utilité publique qui constitue la base légale pour les procédures d'expropriation pour cause d'utilité publique (ECUP).	Cette norme considère la réinstallation en tant que déplacement physique de personnes, déplacement économique, social et culturel limitant l'accès des personnes aux moyens d'existence et à des sites importants sur le plan culturel.	La législation nationale prévoit l'indemnisation des personnes déplacées. Cependant elle est moins complète que la norme 7 car n'intègre pas la restauration	Le projet appliquera la norme 7 du FIDA dans toute sa rigueur. Cependant pour l'évaluation des impacts, il s'appuiera sur les commissions d'évaluations

Rubriques	Règlementation nationale	PESEC	Convergence/écart	Recommandation
	Au Sénégal, la procédure d'expropriation n'est pas suivie d'un plan de réinstallation des populations. Mais, la loi relative à l'ECUP précise qu'en cas de retrait pour cause d'utilité publique des titres d'occupation de terrains domaniaux, « l'acte déclaratif d'utilité publique arrêté, ... si l'importance de l'opération le justifie, un programme de réinstallation provisoire ou définitive de la population dont la réalisation du projet doit entraîner le déplacement » (article 33).	Les principales exigences de cette norme sont entre autres : interdire les déplacements forcés ; éviter et minimiser les déplacements prendre en compte les groupes vulnérables ; élaborer des plans pour réhabiliter les moyens de subsistance des groupes (déplacements physiques et économiques) mettre en place un mécanisme de gestion des plaintes.	des moyens de subsistance et le mécanisme de gestion des plaintes	des impenses qui sont sous la supervision des autorités administratives locales
Intermédiaires financiers		Cette norme s'applique aux IF et aux bénéficiaires directs recevant un appui financier du FIDA inspiré par sa Politique en matière de finance rurale et par le Cadre des Opérations Non Souveraines.	La législation environnementale nationale est muette sur les aspects environnementaux et sociaux	Le projet appliquera les dispositions du PESEC
Changements climatiques	Les documents cadre sur le changement climatique (PNAE, la stratégie nationale d'adaptation aux changements climatiques, la communication nationale etc) donne les grandes orientations du pays pour la prise en compte de ces changements dans toutes les actions de développement	Par le biais de la procédure d'examen critique du risque climatique, le FIDA exige que tous les projets fassent l'objet de cet examen afin de déterminer leur exposition et leur sensibilité aux risques liés au climat (et qu'il leur soit attribué une note de risque élevé, substantiel, modéré ou faible). Cette procédure d'examen critique sert aussi à estimer les impacts sur la base d'informations sur l'historique des aléas	Malgré qu'il n'ait pas d'exigence en la matière au plan national, cette norme cadre avec les politiques du Sénégal en matière de prise en compte du changement climatique	Le projet appliquera les dispositions du PESEC en matière d'examen critique et d'évaluation des risques liés au climat

Rubriques	Règlementation nationale	PESEC	Convergence/écart	Recommandation
		climatiques, les tendances climatiques actuelles et les scénarios futurs de changements climatiques.		
Catégorisation des projets	Le code de l'environnement distingue deux catégories de projets : <ul style="list-style-type: none"> <li>- la catégorie 1: Projets susceptibles d'avoir des impacts significatifs sur l'environnement et qui nécessitent la réalisation d'une EIE approfondie</li> <li>- la catégorie 2: Projets ayant des impacts limités sur l'environnement ou dont les impacts peuvent être atténués en appliquant des mesures ou des changements dans leur conception; cette catégorie fait l'objet d'une analyse environnementale initiale (AEI).</li> </ul>	Le risque environnemental et social peut être classer de : élevé, substantiel, modéré ou faible. Les procédures du FIDA catégorisent également le risque climatique selon 4 niveaux également : élevé, substantiel, modéré ou faible.	Les différences entre la procédure du FIDA et celle du Sénégal résident dans le fait qu'au niveau national il n'existe que 2 catégories au lieu de 4 et que la catégorisation du risque climatique n'est pas prise en compte	La catégorisation des sous projets peut se faire selon la procédure nationale. Concernant le risque climatique, le PESEC du FIDA peut être utilisé.
Evaluation et gestion des effets environnementaux et sociaux	La loi n° 2001-01 du 15 janvier 2001 portant Code de l'environnement prévoit que les promoteurs de projets susceptibles d'avoir des impacts significatifs sur l'environnement devront préparer une étude de l'évaluation des impacts sur l'environnement. Les études d'impact environnemental sont un préalable à la réalisation de projets d'aménagement, d'ouvrages, d'équipements, installation ou implantation d'unités industrielles, agricoles ou autre, de plan ou programme,	Le PESEC est la référence en matière d'évaluation des risques des interventions face à des situations très différentes d'un pays ou d'une communauté à l'autre. L'ensemble normes et procédures visent à éviter des préjudices d'ordre environnemental et social et à favoriser l'obtention de bons résultats.	La politique nationale et les PESEC sont parfaitement en phase en ce qui concerne l'évaluation environnementale des projets. La seule divergence réside dans la prise en compte des risques climatiques par les PSEC.	La prise en compte de la vulnérabilité climatique est pertinent en complément de la procédure nationale

Rubriques	Règlementation nationale	PESEC	Convergence/écart	Recommandation
	permettant d'apprécier les conséquences directes et/ou indirectes de l'investissement sur les ressources de l'environnement.			

## 5.4 Cadre institutionnel

La Gestion environnementale, sociale et climatique du projet fera intervenir plusieurs institutions au niveau central et au niveau déconcentré. Le tableau ci-dessous donne une idée de institutions à impliquer dans son opérationnalisation. Cette liste n'est pas figée, elle devra être complétée par l'UGP au moment de la mise en œuvre.

Tableau 8 : Cadre institutionnel de mise en œuvre de la politique environnementale

Institutions	Départements opérationnels	Rôles et responsabilités
<b>Les institutions étatiques et leurs démembrements</b>		
Ministère de l'Environnement et de la transition écologique	Direction de la réglementation environnementale et ses services déconcentrés	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Instruire, contrôler la conformité et gérer les dossiers qui lui sont soumis ;</li> <li>• Faire le screening environnemental et social des projets ;</li> <li>• Conduire la procédure nationale de validation des rapports d'études d'impact environnemental et social</li> <li>• Suivre la mise en œuvre des PGES</li> </ul>
	Les Comités techniques national et régional	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Il est constitué par l'ensemble des ministères et autres institutions pertinentes pour le projet en question. Il valide les études d'impact environnemental et social</li> </ul>
	Direction des eaux et Forêts, chasse et conservation des sols et ses services déconcentrés (IREF, Secteurs forestiers)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Veiller aux dispositions du code forestier particulièrement en ce qui concerne les coupes d'arbres (inventaires forestiers)</li> <li>• Contrôle des défrichements ;</li> <li>• Accompagner les actions de protection de l'environnement (reboisement, DRS/CES, renforcement des capacités etc.)</li> </ul>
Ministère de l'agriculture, de la souveraineté alimentaire et de l'élevage	Direction de l'Agriculture	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Assurer la cohérence du projet avec la politique agricole ;</li> <li>• Mettre en place l'UCGP ;</li> <li>• Organiser les réunions du comité de pilotage ;</li> <li>• Rendre compte au besoin à l'autorité suprême des avancées du projet.</li> </ul>
	Direction de l'Horticulture	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Assurer la cohérence du projet avec la politique agricole nationale ;</li> <li>• Mettre en œuvre les activités du projet</li> </ul>
	Direction de la Protection des Végétaux (DPV)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Coordonner au besoin la lutte contre les nuisibles ;</li> <li>• Appuyer l'établissement des profils des zones d'intervention en termes d'utilisation des pesticides ;</li> <li>• Renforcer les capacités des paysans</li> </ul>
	Agence Nationale du Conseil Agricole et Rural (ANCAR)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Assurer le renforcement de capacité et le conseil agricole auprès des paysans ;</li> </ul>

Institutions	Départements opérationnels	Rôles et responsabilités
		<ul style="list-style-type: none"> <li>Assurer le suivi des résultats agronomiques et la gestion des savoirs.</li> </ul>
	Direction Régionale du Développement Rural (DRDR)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Assurer le suivi et le contrôle des normes et méthodologies de production durables ;</li> <li>S'assurer en rapport avec l'ANCAR de l'utilisation conforme des semences certifiées ;</li> <li>Assurer la formation et la remontée des données au Ministère ;</li> <li>Appui technique aux producteurs et collectivités dans le cadre de l'animation territoriale</li> </ul>
Ministère de l'Urbanisme des Collectivités territoriales et de l'Aménagement du Territoire.	Conseil départemental	<ul style="list-style-type: none"> <li>Assurer la coordination de l'ingénierie territoriale et sociale dans le territoire ;</li> <li>Mobilisation des partenaires ;</li> <li>Facilitation de l'intervention au niveau des territoires ;</li> <li>Mettre en œuvre certaines activités</li> <li>Assurer le suivi</li> </ul>
	Direction de l'Appui au Développement Local (DADL)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Appuyer à la mise en œuvre du développement local</li> <li>Appuyer l'ingénierie sociale</li> </ul>
	Agence Nationale de l'Aménagement du Territoire (ANAT)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Veiller à la cohérence des politiques et programmes d'aménagement à l'échelle nationale</li> </ul>
Ministère de l'Industrie et du Commerce	Service Régional du Commerce	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mettre en œuvre la législation et la réglementation applicables aux activités commerciales ;</li> <li>Mettre en œuvre des stratégies pour le développement des Petites et Moyennes Entreprises (PME) et favoriser l'éclosion de l'entrepreneuriat</li> </ul>
	La Chambre de Commerce, d'Industrie et d'Agriculture (CCIA)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Accompagner des entreprises industrielles, commerciales et agricoles au niveau régional.</li> </ul>
	Agence de régulation des marchés ARM	<ul style="list-style-type: none"> <li>Assurer l'ingénierie sociale des marchés ;</li> <li>Mettre en place les cadres de concertation interprofessionnels ;</li> <li>Assurer la caractérisation et la priorisation des marchés territoriaux hebdomadaires</li> <li>Assurer le choix des sites d'implémentation et la sécurisation foncière en rapport avec les collectivités locales</li> </ul>
Ministère des Infrastructures et des Transports	Direction des Transports Routiers (DTR)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Assure la coordination et la mise en œuvre de la politique de l'État en matière de transports, de circulation, de sécurité et d'informations routières sur l'ensemble du territoire national ;</li> </ul>



Institutions	Départements opérationnels	Rôles et responsabilités
Terrestres et aériens		<ul style="list-style-type: none"> <li>Assure le contrôle à l'essieu des véhicules gros porteurs</li> </ul>
	Division Régionale des Transports Terrestres (AGEROUTE)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Assurer la réhabilitation des routes (suivi de la qualité des infrastructures) ;</li> <li>Superviser la passation des marchés des études et travaux ;</li> <li>Mettre en place un dispositif de maintenance des travaux</li> </ul>
Ministère du Travail de l'Emploi et des relations avec les institutions	Direction Générale de la santé du travail et de la Sécurité sociale à travers la Direction de la sécurité et de la santé du travail	<ul style="list-style-type: none"> <li>Assurer le respect du Code du Travail (conditions de travail et d'hygiène ; maladies professionnelles) ;</li> <li></li> </ul>
Ministère de la santé et de l'action sociale	Régions Médicales ; Districts sanitaires etc.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Prise en charge des malades</li> <li>Prévention des maladies</li> <li>Renforcement des capacités</li> </ul>
	Brigades Régionales de l'hygiène	<ul style="list-style-type: none"> <li>Assurer la mise en œuvre de la politique de la santé en matière d'hygiène,</li> <li>Éduquer des populations en matière d'hygiène et de salubrité publique ;</li> <li>Assurer le respect de la législation et la réglementation en matière d'hygiène</li> <li>Constater les infractions en matière d'hygiène</li> </ul>
Administration territoriale	Gouvernance, préfecture	<ul style="list-style-type: none"> <li>Assurer la sécurité publique et civile ;</li> <li>Assurer la coordination de l'action de l'Etat au niveau des territoires</li> <li>Coordonner les actions de protection civile, la lutte contre les calamités naturelles etc</li> </ul>
Les organisations d'appui au monde paysan	ASPRODEB	<ul style="list-style-type: none"> <li>Appuyer les coopératives et les OP dans le développement d'activités tournées vers la professionnalisation</li> <li>Appuyer les organisations de financement dans le ciblage des OP bénéficiaires</li> <li>Appuyer les OP dans l'élaboration de projets bancables</li> </ul>
	CNCR	<ul style="list-style-type: none"> <li>Accompagner le dialogue politique et de l'engagement citoyen.</li> <li>Appuyer la mise en place d'un dispositif de veille et de contribution citoyen pour une gestion inclusive des ressources naturelles</li> <li>Contribuer à la stratégie de gestion des savoir du projet PASS-Sénégal.</li> </ul>

Institutions	Départements opérationnels	Rôles et responsabilités
		<ul style="list-style-type: none"> <li>•</li> </ul>
	CNDN	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développer des activités sensibles à la nutrition du PASS à travers des outils de communication pour le changement de comportement ;</li> <li>• Appuyer les partenaires du projet dans l'amélioration du capital nutritif des produits transformés, dans l'élaboration et la mise en œuvre de stratégie de formation sur la nutrition.</li> <li>•</li> </ul>
	FONGS	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Appuyer le projet dans le ciblage des producteurs et des activités entrepreneuriales et leurs OP de base ;</li> <li>• Contribuer à l'animation/concertation territoriale (via les CLAAPS) en collaboration avec les institutions techniques publiques pour l'analyse des besoins en formation technique des producteurs dans les bassins de production et développement de la recherche-action ;</li> <li>• Renforcer les capacités des OP bénéficiaires</li> </ul>
Les institutions financières d'appui au monde paysan	LBA	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Gérer les fonds destinés aux financements à coûts partagés.</li> <li>• Examiner les demandes de crédits, recevoir les fonds et subvention et les attribuer aux bénéficiaires.</li> <li>• Assurer le suivi du remboursement et de la facilitation du renouvellement des ressources allouées.</li> </ul>
	FADSR	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Appuyer l'identification des institutions financières partenaires, l'évaluation et l'approbation des demandes spécifiques de financement (intrants de productions agropastorale, équipements de production agropastorale, commercialisation des produits agropastoraux, équipements de transformation) ;</li> <li>• Superviser la mise en place du financement avec toutes les facilités convenues.</li> </ul>
Institutions de recherche	ISRA	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Assurer le soutien à la disponibilité de semences adaptées de qualité sur les spéculations ciblées, de concert avec les Directions centrales du ministère de l'Agriculture ;</li> <li>• Mener des activités de valorisations des résultats de la recherche appliquée dans le PASS, le transfert de connaissances et la formation.</li> </ul>
Les ONG et le OCB		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Appuyer les interventions des différents partenaires du projets à la base</li> </ul>
Les médias	Radios communautaires et autres	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Assurer la diffusion des informations sur le projet</li> </ul>

Institutions	Départements opérationnels	Rôles et responsabilités
		<ul style="list-style-type: none"> <li>Appuyer la stratégie de communication du projet</li> </ul>

## 6. EVALUATION DES RISQUES ET IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET CLIMATIQUES

### 6.1. Processus d'évaluation des risques et des impacts environnementaux et sociaux du Projet

Cette section porte sur l'identification et l'analyse des impacts environnementaux et sociaux associés au projet d'appui à la stratégie de souveraineté alimentaire. Il intègre un exposé de la méthodologie adoptée pour l'identification et la caractérisation des risques et impacts potentiels induits par les activités du projet (sous-projets) sur les composantes environnementales et sociales, ainsi que les mesures environnementales et sociales appropriées qui leur sont associées. L'objectif de cet exercice est de garantir pour le projet, les meilleures conditions de son insertion dans sa zone d'intervention.

Les risques et impacts du projet seront analysés selon les différentes phases du projet. Il s'agit de : (i) la phase de planification ; (ii) la phase de construction ; et, (iii) la phase d'exploitation.

A la suite de l'analyse de l'ensemble des risques et des impacts du projet, le plan générique de gestion environnementale et sociale sera élaboré. Ce plan générique décrira, entre autres, les procédures d'évaluations environnementales et sociales spécifiques qui découleront des activités et des sous-projets du PASS. Ces évaluations environnementales et sociales spécifiques préciseront les alternatives, les impacts ainsi que les mesures d'évitement, d'atténuation et/ou de compensation.

Les activités potentielles sources d'impacts sont identifiées dans les composantes 1 et 2. Il s'agit de :

- La construction de forages/mini-forages
- La construction d'ouvrages de captage d'eau
- La construction de canaux d'irrigation à petite échelle
- La mise en place de kits de micro-irrigation
- Utilisation d'énergies renouvelables comme sources d'énergie pour l'exhaure
- L'utilisation des technologies numériques appliquées à l'agriculture
- L'aménagement de couloirs pastoraux
- La diffusion de technologies et pratiques agricoles durables et résilientes au changement climatique (agroécologie, agroforesterie, pratiques durables de restauration de l'eau et des sols, la gestion intégrée de l'agriculture et de l'élevage)
- La création de petits points d'eau
- La modernisation de 36 marchés de collecte
- La construction de 300 km de routes desserte rurales



Tableau 9: Composantes, sous-composantes, volets et activités sources de risques et d'impacts environnementaux et sociaux du PASS

COMPOSANTE	SOUS-COMPOSANTE	VOLET	ACTIVITE PRINCIPALE	PRINCIPAUX IMPACTS/RISQUES E&S
<b>Composante 1 : Amélioration et diversification de la base productive résiliente au changement climatique nutritivité</b>	<b>Sous-composante 1.1. :</b> Aménagements et gestion intégrée des eaux et des sols	Préparation et mise en œuvre des plans territoriaux de gestion des agroécosystèmes	Accompagnement des communautés dans la planification participative	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Risque social / cartographie des parties prenantes non représentative ou incomplète</li> <li>• Capture par les élites (existence de cibles écran)</li> <li>• Absence de suivi et d'engagement à l'issue du projet</li> </ul>
			Mise en place pratiques d'aménagement et de gestion durable des RN en utilisant les POAS/PLACC existants	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Comportements qui ne respectent pas les codes locaux (POAS)</li> <li>• Difficultés à mobiliser les villageois sur la gestion de ressources naturelles</li> </ul>
		Accès à l'hydraulique agricole	Mise en exploitation de 1,350 ha en maîtrise totale de l'eau par des associations d'usagers de l'eau (AUE) : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Forages fonctionnant avec énergie photovoltaïque</li> <li>• Systèmes irrigation pour 450 ha de maraîchage</li> <li>• Ferme irriguée de 100 ha/région pour jeunes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pression sur les ressources en eaux en particulier les eaux de surface et les nappes superficielles</li> <li>• Production de déchets et risques liés de pollution (boue de forage, déchets divers de chantiers, plaques solaires, batteries)</li> <li>• Pollution des eaux et des sols par les engrais, pesticides, herbicides (en phase d'exploitation des sites aménagés) et risques d'intoxication des agriculteurs/consommateurs/bétail</li> <li>• Risques de Transmission de maladies du bétail (rassemblement dans les points d'eau)</li> <li>• Frustrations, conflits etc. liés au choix de jeunes bénéficiaires de FJI</li> <li>• Abandon du projet d'installation au bout des deux années d'appui par le projet</li> </ul>

COMPOSANTE	SOUS-COMPOSANTE	VOLET	ACTIVITE PRINCIPALE	PRINCIPAUX IMPACTS/RISQUES E&S
				<ul style="list-style-type: none"> <li>• Risque climatique ou naturel (sécheresse, inondations, attaques de ravageurs, feux de brousse etc.)</li> <li>• Non accès à la terre pour les FIJI et ou risque d'expropriation pour cause d'utilité publique</li> <li>• Défrichement et pertes de matériel biologique à l'installation du FIJI</li> <li>• Absence de gestion du FIJI dans la durée</li> </ul>
	<b>Sous-composante 1.2.</b> : Diversification, durabilité et résilience des productions agricoles	Recherche-action et renforcement des systèmes d'appui conseil agricole	Mise en place dans chaque département de Cadre local d'Appui et d'Accompagnement de Proximité (CLAAP) pour identification besoins en appui technique, des innovations nécessaires et des travaux de recherche	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Production d'outils et d'innovations déjà existants</li> <li>• Production d'outils et d'innovation qui restent confinés au projet et à ses spécialistes ; qui manquent leur cible et peinent passer à l'échelle</li> </ul>
Formation pour mise à jour approche champ école paysan (CEP)				
Formation professionnelle pour développement entreprises spécialisées dans production, réparation machines agricoles, équipements d'irrigation, système collecte/exhaure eau, engrais organiques et de biochar, biopesticides et de recyclage				
		Volet appui pour la transition et intensification durable des exploitations familiales	Mise en place de 900 CEAP et CEP identifiés par FONGS, en lien avec les pratiques des exploitations familiales	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pollution des sols et de eaux par les intrants (maraichage)</li> <li>• Accentuation des conflits liés à la divagation du bétail du fait de mises en culture plus systématique</li> </ul>
			Mise en place service d'appui conseil digital par ANCAR	

COMPOSANTE	SOUS-COMPOSANTE	VOLET	ACTIVITE PRINCIPALE	PRINCIPAUX IMPACTS/RISQUES E&S	
		Appui à la souveraineté semencière	Appui à la souveraineté semencière par ISRA (semences de base et prébase pour cultures ciblées)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Déficit de connaissances techniques de multiplication</li> <li>Risque de production de semences de mauvaises qualité ou déficit de pré base</li> <li>Capture par les élites ou les grands opérateurs semenciers aux semences pré-base</li> </ul>	
		Finance rurale (diversification, durabilité et résilience de la production)	Ingénierie financière d'accompagnement pour 540 leaders et techniciens d'OP/techniciens des services agricoles/agents institutions financières	<ul style="list-style-type: none"> <li>Non remboursement des crédits (surtout lorsque les producteurs sont au courant qu'il y a un fonds de garantie)</li> </ul>	
			Financement des initiatives entrepreneuriales rurales (IER) pour 16,200 promoteurs d'IER accompagnés et 1.440 IER financés par mécanisme financement à coûts partagés (FCP)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Risque pour les IF lié à la responsabilité juridique de la personne contractante (petit exploitant familial)</li> </ul>	
	<b>Sous-composante 1.3 :</b> Amélioration de la sécurité nutritionnelle familiale et appui à l'autonomisation des femmes	Changement de comportement nutritionnel et démonstrations culinaires	Education nutritionnelle pour adoption durable des pratiques alimentaires saines (sessions de formation, actions de communication sociale, démonstrations culinaires)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Frustrations liées au choix de bénéficiaires</li> <li>Faible niveau d'instruction des bénéficiaires</li> </ul>	
		Alphabétisation fonctionnelle	Formation des facilitateurs des classes d'alphabétisation fonctionnelle (CAF).	<ul style="list-style-type: none"> <li>Frustrations liées au choix de bénéficiaires</li> <li>Abandon après le projet</li> </ul>	
		Allègement des charges de travail des femmes	Accès à l'eau potable :	<ul style="list-style-type: none"> <li>construction de 63 postes d'eau autonomes répartis dans les villages des bassins de production</li> <li>mise en place de comités de gestion communautaire</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Frustrations liées au choix des villages bénéficiaires des points d'eau et des femmes bénéficiaires de fourneaux améliorés</li> <li>Conflits pour la gestion des postes d'eau autonomes (manque de</li> </ul>
			Fourneaux à cuisson propre pour atténuer production de GES		

COMPOSANTE	SOUS-COMPOSANTE	VOLET	ACTIVITE PRINCIPALE	PRINCIPAUX IMPACTS/RISQUES E&S
			Construction Garderies d'enfants dans les marchés (72 personnes formées)	transparence) ou non prise en charge correcte des réparations
		Filets sociaux productifs)	Fourniture de 6000 kits de production (3000 en maraichage et 3000 en petit élevage) aux ménages vulnérables	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Frustrations liées au choix des bénéficiaires des appuis et des formations</li> <li>• Transmission des maladies de la volaille et du petit bétail</li> </ul>
		Approche GALS+ (Système d'Apprentissage et Action sur le Genre)	Formation de 45 formateurs experts (9 par région) pour former 2 340 ménages « champions » qui formeront à leur tour 5-6 ménages supplémentaires chacun	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Frustrations/conflits liés au choix des bénéficiaires des formations de formateurs</li> <li>• Défaut de mobilisation des personnes formées pour la duplication auprès des ménages</li> </ul>
		Promotion d'agri-labs de co-design de technologies de compensation	Développement de prototypes pour traiter les défis auxquels les paysans.nes en situation de handicap sont confrontés.es à différents niveaux de la chaîne de valeur	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Frustrations/conflits liés au choix des participants aux agri-labs</li> <li>• Manque de continuité à l'issue du projet</li> </ul>
		Initiatives entrepreneuriales à haute valeur nutritive	Transformation de farines infantiles et enrichies : <ul style="list-style-type: none"> <li>• accompagnement de 18 IER de groupements de femmes transformatrices de farines infantiles</li> <li>• accompagnement de 9 groupements de femmes transformatrices de farines enrichies</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Faible accès au financement à la fin du projet (défaut de remboursement des crédits)</li> <li>• Faible accès à l'énergie</li> </ul>
			Approvisionnement des cantines scolaires par les coopératives	



COMPOSANTE	SOUS-COMPOSANTE	VOLET	ACTIVITE PRINCIPALE	PRINCIPAUX IMPACTS/RISQUES E&S
Composante 2 : Valorisation des produits et développement des marchés territoriaux	Sous-composante 2.1. : Accès aux marchés territoriaux	Réhabilitation des infrastructures économiques	Réhabilitation de 36 marchés territoriaux dont 7 marchés de demi gros (MDG) et 29 marchés hebdomadaires de collecte (MHC) ou loumas	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Risques santé, sécurité au travail</li> <li>● Risques d'Accidents (circulation dans les marchés et loumas, incendies liés à des dysfonctionnements électriques dans marchés et loumas, etc.)</li> <li>● Pollution du milieu par accumulation de déchets solides et liquides dans les marchés réhabilités</li> <li>● Pertes de végétation et d'habitats lors de la libération des emprises des aménagements</li> <li>● Utilisation excessive d'eau pour les travaux au regard des ressources disponibles</li> <li>● Exploitation de carrières (sable, gravier, latérite etc .)</li> <li>● Risques Exploitation et abus sexuels / harcèlements sexuels (EAH/HS) du fait du flux accru de personnes</li> <li>● Risque de transmission de maladies du fait du flux accru de personnes (VIH, IST etc.)</li> <li>● Risques de délocalisation de personnes ou d'activités économiques (élargissement de chaussée)</li> <li>● Risques de malfaçons des infrastructures</li> </ul>
			Réhabilitation d'environ 300 km de tronçons ou points critiques de pistes rurales d'accès aux marchés	

COMPOSANTE	SOUS-COMPOSANTE	VOLET	ACTIVITE PRINCIPALE	PRINCIPAUX IMPACTS/RISQUES E&S
		Dispositif de gestion et maintenance des infrastructures économiques	Accompagnement de 36 cadres de concertation interprofessionnels locaux (CIL) des marchés territoriaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Conflits sociaux / non-implication de toutes les catégories d'acteurs dans les Comités Locaux Interprofessionnels</li> <li>• Défaillance des dispositifs de gestion des marchés (gestion non transparente, etc.)</li> </ul>
			Etablissement et accompagnement de 36 dispositifs de gestion et de maintenance des marchés par des partenariats public-privé	
			Mise en place et accompagnement de 36 comités locaux d'entretien des pistes-marchés réhabilités	
		Mise en place/Appui et accompagnement des dispositifs de maintenance des pistes rurales.	Mise en place de groupements locaux d'entretien des pistes (GLEP)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Conflits sociaux : ciblage des membres des GLEP</li> <li>• Risque de conflit entre AGEROUTE et Groupements locaux d'entretien des pistes (GLEP) (sélection des membres des GLEP, défaut de paiement, etc.)</li> </ul>
	<b>Sous-composante 2.2.</b> : Développement de services marchands connexes à la production agricole	Renforcement des OP régionales dans le secteur économique marchand	Professionnalisation des coopératives dans les domaines de la gouvernance (transparence comptable) et services économiques adaptés aux besoins des membres	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Conflits sociaux : ciblage des OP à appuyer</li> <li>• Manque de transparence dans l'attribution des subventions publique</li> </ul>
		Renforcement des OP dans le dialogue politique sur la souveraineté alimentaire	Promotion de la veille citoyenne du monde rural	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Risques liés au ciblage des agriculteurs et agri-preneurs bénéficiaires du projet</li> </ul>
			Capitalisation des expériences en connexion avec la FIARA	
			Plaidoyer en lien avec la souveraineté alimentaire et les politiques sous-régionales	
		Financement des initiatives entrepreneuriales connexes à la production	Ingénierie financière d'accompagnement (connaissances sur les risques agricole et l'éducation financière)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Risques liés à la faible motivation et capacités des petits exploitants</li> </ul>

COMPOSANTE	SOUS-COMPOSANTE	VOLET	ACTIVITE PRINCIPALE	PRINCIPAUX IMPACTS/RISQUES E&S
			<p>Insertion professionnelle des jeunes ruraux dans les activités post récolte et connexes</p> <p>Financement des initiatives entrepreneuriales rurales (IER) des coopératives et des petites entreprises rurales.</p>	<p>agricoles à investir dans leur outil productif</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Le risque sectoriel lié à une éventuelle conjoncture économique du sous-secteur agricole (pénurie des matières premières, effondrement des prix, effondrement de la demande)</li> </ul>

L'impact d'un projet à un instant donné se définit comme étant l'écart entre l'état initial de l'environnement et l'état final avec le projet envisagé. C'est pour cette raison que les conditions environnementales et sociales de base (état initial) ont été analysées dans le chapitre 3, tandis que le chapitre 2 a été consacré à la description détaillée du Programme. La fiche d'impact est l'outil qui a été utilisé pour présenter les résultats de l'analyse des impacts.

## **6.2. Analyse des Impacts de PASS-Sénégal**

### **6.2.1. Les impacts positifs associés aux différentes composantes du projet**

#### **6.2.1.1. Les impacts positifs en phase construction**

##### **☞ Promotion des entreprises locales**

La construction des infrastructures du PASS (300 km de routes de desserte rurales, modernisation de 36 marchés, les ouvrages hydrauliques, etc.) va nécessiter la sélection d'entreprises, de prestataires de services et de fournisseurs pour la réalisation des travaux et activités connexes. Ces entreprises bénéficieront de retombées financières intéressantes contributives à l'augmentation de leurs pouvoirs d'achat et de leur niveau de vie. Elles vont également offrir des opportunités d'emplois et du renforcement de l'expertise locale et de l'artisanat (par exemple les fabricants de fourneaux respectueux de l'environnement) notamment chez les jeunes au niveau local pour les différents chantiers. Sur le plan socio-économique, l'impact sera important dans le relèvement du niveau de vie des populations bénéficiaires de ces emplois.

##### **☞ Promotion d'activités commerciales et génératrices de revenus**

Les travaux auront un autre impact positif en termes d'augmentation du revenu des populations à travers l'utilisation de matériaux locaux : matériaux d'emprunt (pierre, sable, gravier, latérite), achat de matériaux sur le marché local (ciment, bois, fer à béton, etc.). Les travaux auront donc comme effet d'injecter de l'argent frais dans les marchés locaux, ce qui contribuera au développement des activités socioéconomiques de manière plus directe. Les travaux induisent aussi le développement du commerce de détail autour des chantiers. La fourniture de matériels et matériaux de construction peut augmenter les transactions dans les localités couvertes par le projet.

### 6.2.1.2. Impacts positifs en phase exploitation

#### ☞ Amélioration de la productivité et de la production des céréales traditionnelles (mil, sorgho, fonio, niébé, etc.)

Le PASS-Sénégal envisage la construction ou la réhabilitation d'infrastructures de lutte contre l'érosion et de conservation de l'eau et des sols et différents ouvrages hydrauliques dans la zone du projet. Cela concerne des forages/mini-forages, des ouvrages de captage d'eau, des canaux d'irrigation à petite échelle, des kits de micro-irrigation en utilisant des énergies renouvelables pour le fonctionnement du système d'exhaure ainsi que des technologies numériques appliquées à l'agriculture. L'ensemble de ces dispositions permettra la diversification de la base productive et l'amélioration de la productivité agricole dans la zone du projet. Cela favorisera la mise en place ou le renforcement du tissu coopératif existant qui pourrait se traduire par la conclusion d'accords de partenariat entre les producteurs agricoles et les transformateurs portant sur les méthodes et les technologies de production, la quantité, la qualité et les prix de la production, ainsi que le soutien technique et financier. Les transformateurs bénéficieront d'une livraison garantie des produits, tandis que les producteurs bénéficieront d'intrants et de services essentiels (semences, engrais, équipement, financement et conseils techniques) et d'un accès à des marchés modernisés, ce qui permettra une meilleure planification des dépenses et des économies.

La mise en relation entre producteurs par la promotion de l'entrepreneuriat agricole (machinisme par exemple), le réseautage aux travers de coopératives agricoles, l'amélioration de la mobilité des personnes et des biens aux moyens des routes de desserte rurales, la modernisation des marchés, l'appui à la recherche-développement et le renforcement des capacités des producteurs auront pour effets majeurs l'amélioration des conditions de production et de productivité des céréales traditionnelles et le renforcement des opportunités d'écoulement et de commercialisation des produits agricoles dans la zone du projet. Cela va également promouvoir la création d'emplois agricoles (agri-preneurs) et la lutte contre l'émigration clandestine.

Les effets bénéfiques de l'appui aux exploitations familiales à travers la petite irrigation pour le bétail sont tous liés à son exploitation. Il s'agit en particulier de : (i) l'augmentation des sous-produits agricoles (tiges, pailles, fanes) ; (ii) la disponibilité de son (mil, sorgho) ; (iii) l'augmentation du pouvoir d'achat des populations (investissement sous forme de bétail) ; (iv) la possibilité d'intégration agriculture – élevage et ses impacts au niveau de l'exploitation ; (v) la disponibilité de la fumure organique ; (vi) la disponibilité d'animaux de traction. L'agriculture constitue le secteur qui va le plus bénéficier de l'aménagement du périmètre. L'installation d'exploitants sur des parcelles irriguées va contribuer à booster la production agricole dans la zone et la création d'excédents de production qui pourront être commercialisés. Les communes environnantes pourront connaître une augmentation de leurs recettes.

Par rapport à l'élevage, l'augmentation de la production offre des possibilités de valorisation des sous-produits agricoles notamment la création de service de transformation en aliment de bétail. Ceci permettra d'améliorer la disponibilité d'aliments de bétail surtout pendant les périodes de soudure.

#### ☞ **Promotion des cultures céréalières par l'introduction de technologies numériques appliquées à l'agriculture**

La promotion de la culture céréalière aux moyens d'infrastructures de lutte contre l'érosion et de conservation de l'eau et des sols avec un système d'exhaure et de distribution utilisant l'énergie solaire et les technologies numériques appliquées à l'agriculture, va booster la production horticole, et améliorer les conditions de travail et de distribution des productions des producteurs de la zone du projet. En effet, ces techniques et technologies permettront d'augmenter l'utilisation efficace de l'eau, et réduit le temps et la main-d'œuvre dans l'agriculture et améliore le système de distribution des produits agricoles entre les marchés et les populations. Le système proposé n'est pas seulement économe en eau, mais aussi moins énergivore. Il préserve aussi la structure et le maintien des sols. De ce point de vue, le système contribue à la lutte contre les changements climatiques et promeut le renforcement de la résilience des populations.

Les bassins et sous-bassins de production ciblés par le PASS-Sénégal est marquée par un potentiel important de produits céréalières à reconstituer et faiblement valorisées du fait de l'insuffisance d'infrastructures de production, de commercialisation, de conservation ou de transformation. La mise en place de ce projet permettra de lever certaines contraintes majeures et booster les filières ciblées. Les principaux impacts attendus concernent : (i) l'augmentation des revenus des producteurs familiaux ; (ii) la professionnalisation des producteurs et le développement de l'entreprenariat agricole local ; et (iii) l'amélioration des conditions de production.

Cet impact peut être optimisé à travers l'information et la sensibilisation des producteurs locaux sur la fonction du PASS-Sénégal d'une part, l'utilisation en temps réel des données météorologiques, et de les amener à adopter des comportements qui permettent d'assurer la durabilité des infrastructures.

#### ☞ **Diversification et augmentation du budget des communes**

Les communes pour la plupart comptent sur les fonds de dotation et les recettes fiscales pour assurer les investissements et leur fonctionnement. Avec l'avènement du PASS-Sénégal, les communes abritant les marchés de collecte verront une amélioration leurs recettes tirées des différentes activités du projet (commerce, droits de stationnement, etc.).

#### ☞ **Opportunités d'emplois**

La population du Sénégal est essentiellement jeune et a, la plupart du temps, du mal à trouver un emploi stable et rémunérateur. La construction des infrastructures prévues dans le cadre du PASS-Sénégal et leur exploitation pourraient constituer un atout pour ces jeunes en ce que cela peut leur offrir des emplois directs et permanents. Le projet pourrait ainsi être un moyen de création d'emplois plus stables aussi bien dans les activités directes que dans les activités connexes comme le transport et d'autres services (transformation, distribution, etc.) que des prestataires pourraient offrir aux usagers du projet.

Durant la phase de construction/réhabilitation, les travaux des marchés de collecte auront un impact positif par la création d'emplois dans les communautés, à travers des travaux à Haute Intensité de Main d'œuvre (HIMO). L'augmentation du revenu résultant de la création d'emplois contribuera à la lutte contre la pauvreté. Les travaux participeront aussi à la consolidation et la création d'emplois au niveau des communautés des zones ciblées par le projet et occasionneront une forte utilisation de la main d'œuvre locale et de certains ouvriers spécialisés (maçons, ferrailleurs, etc.). Ceci va permettre d'accroître les revenus des populations, d'améliorer les conditions de vie de nombreux ménages, contribuant ainsi à réduire de façon significative les incidences de la pauvreté.

Le financement à coûts partagés à travers le co-financement aux organisations d'agriculteurs, coopératives, et micro et petites agro-entreprises va promouvoir la création d'emplois diversifiés dans la zone du PASS-Sénégal. Cela veut dire qu'au-delà des effets bénéfiques sur le renforcement du tissu organisationnel des agriculteurs, ces interventions contribueront au relèvement du niveau et du cadre de vie des populations, la diversification des offres entrepreneuriales dans la région.

L'augmentation du revenu résultant de la création d'emplois contribuera à la lutte contre la pauvreté, l'exode rural et l'émigration clandestine. L'artisanat local pourrait également en bénéficier à travers la réalisation de fourneaux respectueux de l'environnement.

#### ☞ **Amélioration des conditions socio-économiques et environnementales aux niveaux local et régional**

Sur le **plan économique**, la mise en œuvre du projet permettra, entre autres de stimuler l'investissement privé dans les filières ciblées. Une masse critique de contraintes pourra être levée par la réalisation d'infrastructures de routes de desserte rurales, de marchés modernes de collecte, stockage et d'unités de transformation, l'amélioration de l'environnement des affaires, etc., tout en apportant un appui considérable aux institutions et au secteur privé national comme étranger tout le long des chaînes de valeurs ciblées.

La mise en œuvre de PASS-Sénégal apportera une dimension importante pour le développement socioéconomique local dans la zone du projet. En effet, sur la base des prévisions des investissements à réaliser (300 km de routes de desserte rurales, 36 marchés modernisés, 1.350 ha sous maîtrise totale de l'eau, etc.), ce projet majeur contribuera de façon significative, à l'atteinte des objectifs de sécurité et d'autosuffisance alimentaire du pays, et sur l'épanouissement des femmes et des jeunes par la création d'emplois.

Au **plan environnemental**, le projet va contribuer à : (i) une meilleure gestion du potentiel irrigable de la zone du projet et une bonne maîtrise de l'eau grâce à des aménagements adaptés et appropriés (respectueux de l'environnement) avec des réseaux d'irrigation et de drainage par l'installation de forages/mini forages, des ouvrages de captage d'eau, des canaux d'irrigation à petite échelle, des kits de micro-irrigation ; (ii) une meilleure gestion des ressources en sols et eaux, grâce à la construction ou

la réhabilitation d'infrastructures de lutte contre l'érosion et de conservation des eaux et de sols et l'accompagnement et le renforcement des associations d'usage des ressources naturelles afin qu'ils gèrent durablement les ressources communes dans les bassins de production ; (iii) la baisse de la dégradation des terres agricoles, la conservation des eaux et des sols, le développement du couvert végétal, grâce à la réalisation de nouveaux aménagements avec maîtrise totale de l'eau et l'installation des ouvrages antiérosifs. Ces interventions du projet permettront de limiter les phénomènes d'érosion et d'ensablement des cours d'eau et domaines agricoles, et contribuer ainsi à l'augmentation des superficies agricoles et l'augmentation des productions ; (iv) la préservation des bassins et sous-bassins de la zone du projet.

Les cultures céréalières auront également un impact positif dans la mesure où elles permettront de protéger, conserver et reconstituer les terres.

Au **plan social**, les impacts positifs des activités de PASS-Sénégal, pour l'essentiel, concerneront les points suivants : (i) l'amélioration des techniques et des systèmes de production agricoles notamment à travers la diffusion entre les exploitations familiales de technologies et pratiques agricoles durables et résilientes au changement climatique (agroécologie, agroforesterie, pratiques durables de restauration de l'eau et des sols, la gestion intégrée de l'agriculture et de l'élevage) ; (ii) l'amélioration des revenus et des conditions de commercialisation des producteurs par la modernisation des marchés et de construction réhabilitation de routes de desserte rurales ; (iii) une meilleure valorisation de la production par la transformation ; (iv) le rehaussement des capacités de production agricole, grâce à l'introduction des techniques modernes de production, de transformation et de commercialisation ; (v) l'élargissement de la gamme des productions ; (vi) le renforcement des compétences des différents acteurs intervenant sur les filières traditionnelles (producteurs, commerçants, transporteurs, opérateurs économiques).

Au **niveau des populations**, les impacts porteront sur : (i) la contribution à la sécurité alimentaire ; (ii) la création et la valorisation des emplois agricoles (réduction du chômage) et la diminution de l'exode des jeunes par la création d'opportunités d'emplois locaux ; (iii) l'amélioration du cadre et des conditions de vie des populations.

#### ☞ **Amélioration de l'esthétique et des conditions de travail des marchés**

Au Sénégal, le commerce et la restauration de rue les ventes ambulantes exercent une pression sur les marchés locaux. Le manque d'organisation et de structuration efficiente de ces lieux de vente constitue une préoccupation majeure pour les pouvoirs publics à cause des dysfonctionnements souvent constatés dans le secteur des marchés. La modernisation de marchés permettra non seulement d'augmenter leurs capacités d'accueil, mais surtout d'améliorer les infrastructures et les services, de reformuler les règles de gestion, de créer un cadre d'activité satisfaisant pour le commerce de rue (hygiène, salubrité) et de réduire l'occupation anarchique de la voie publique qui cause beaucoup de nuisances aux usagers et aux populations riveraines. Dans certaines localités de la zone du projet, les marchands, surtout les



femmes, sont exposées aux intempéries (soleil, pluie). La modernisation de ces marchés va nettement améliorer leurs conditions de commerce et rendra la zone plus attractive. D'une manière générale, le PASS-Sénégal permettra aux autorités locales d'améliorer les conditions de vente et de mieux gérer la distribution des produits dans les localités concernées.

#### ☞ Amélioration de la mobilité des biens et des personnes

Le projet prévoit la construction/réhabilitation de 300 km de pistes de desserte rurales pour l'accès aux marchés modernisés et aux bassins et sous-bassins de production et zones de production. Ces routes vont non seulement desservir les différentes zones de production agricole du projet, mais aussi l'accès aux marchés pour les produits. La mobilité des biens et de personnes sera ainsi fortement améliorée.

### 6.2.1.3. Synthèse des impacts positifs

#### 6.3.1.3.1. Synthèse des impacts positifs de la composante 1 : Composante 1 : Amélioration et diversification de la base productive résiliente au changement climatique

Tableau 10 : Synthèse des impacts positifs de PASS-Sénégal liés à la composante 1

ACTIVITES	PHASE CONSTRUCTION	PHASE EXPLOITATION
<b>Sous-composante 1.1. : Aménagements et gestion intégrée des eaux et des sols</b>		
Préparation et mise en œuvre des plans territoriaux de gestion des agroécosystèmes  Accès à l'hydraulique agricole	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Opportunités d'emplois locaux</li> <li>• Promotion des entreprises locales sélectionnées pour réaliser les travaux et Renforcement de l'expertise des travailleurs locaux ;</li> <li>• Renforcement de l'expertise locale en matière de construction d'ouvrages hydrauliques et d'irrigation, de technologies numériques appliquées à l'agriculture</li> <li>• Développement du petit commerce autour des chantiers</li> <li>• Augmentation du revenu des populations à travers l'utilisation de matériaux locaux : matériaux d'emprunt (pierre, sable, gravier, latérite), achat de matériaux sur le marché local (ciment, bois, fer à béton, etc.)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Augmentation de la productivité</li> <li>• Amélioration des conditions de production</li> <li>• Diversification des activités agricoles pratique du maraîchage</li> <li>• Sécurisation des systèmes de production et des infrastructures et des ressources foncières y compris les sites maraichers ;</li> <li>• Réduction de l'érosion hydrique ;</li> <li>• Amélioration de la couverture végétale et reconstitution des habitats ;</li> <li>• Régénération des écosystèmes</li> <li>• Amélioration de la qualité du sol et sa protection ;</li> <li>• Amélioration de l'infiltration et Contribution à la recharge des nappes</li> <li>• Amélioration de la biodiversité animale et végétale</li> </ul>

ACTIVITES	PHASE CONSTRUCTION	PHASE EXPLOITATION
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Promotion des entreprises locales sélectionnées pour réaliser les travaux et Renforcement de l'expertise des travailleurs locaux</li> <li>• Développement du commerce de détail autour des chantiers de construction des pistes et de modernisation des marchés de collecte</li> <li>• L'augmentation des revenus issus des emplois créés, du petit commerce local, contribue à la lutte contre la pauvreté</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Retour de la faune</li> <li>• Amélioration de la qualité des sols</li> <li>• Amélioration de la productivité et des productions céréalières et des revenus des producteurs</li> <li>• Renforcement de la résilience aux changements climatiques</li> <li>• Amélioration de la qualité et du cadre de vie des populations</li> <li>• Amélioration de la couverture végétale</li> <li>• Amélioration de la qualité du sol et sa protection</li> <li>• Amélioration de l'infiltration et Contribution à la recharge des nappes</li> <li>• Amélioration de la biodiversité animale et végétale</li> </ul>
Renforcement et accompagnement des associations d'usage des ressources naturelles pour gestion durable des ressources communes dans les bassins de production	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Engagement des différentes parties prenantes à une gestion concertée et durable des ressources communes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rationalisation de l'utilisation de l'eau d'irrigation pour le maraîchage</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Existence d'un dispositif de conciliation des différentes parties prenantes pour une gestion concertée des ressources communes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Extension des superficies des exploitations familiales</li> <li>• Gestion optimale des ressources naturelles (flore, faune, sol, eau)</li> <li>• Amélioration des conditions de vie</li> <li>• Vulgarisation de nouvelles techniques</li> </ul>
<b>Sous-composante 1.2. : Diversification, durabilité et résilience de la production</b>		

ACTIVITES	PHASE CONSTRUCTION	PHASE EXPLOITATION
<p>Recherche-action et renforcement des systèmes d'appui conseil agricole</p> <p>Souveraineté semencière : appui la production de matériel génétique amélioré en partenariat avec l'Institut national de recherche agricole (ISRA)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Amélioration de l'organisation et de la motivation des producteurs et changement de mentalité favorisé</li> <li>• Transformation structurelle de l'agriculture</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Amélioration des savoir-faire des producteurs : gestion des sols, des cultures et de l'eau, la multiplication des semences et les essais variétaux, la gestion intégrée des ravageurs, l'agropastoralisme, l'aquaculture, l'agroforesterie, la nutrition, les aptitudes à la vie quotidienne, etc.</li> <li>• Contribution au renforcement des compétences des producteurs, de pasteurs et de pêcheurs dans la zone du Projet</li> <li>• Promotion de l'apprentissage grâce à l'expérience directe, en intégrant des données scientifiques aux systèmes de connaissances locaux.</li> <li>• Renforcement de l'autonomisation des personnes, des ménages et des communautés</li> </ul>
<p>Appui pour la transition et intensification durable des exploitations familiales</p> <p>Finance rurale (diversification,</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforcement des institutions et amélioration des conditions de recherche par la dotation d'équipements et de matériels adéquats pour la création de semences de qualité, performantes et adaptées au changement climatique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Disponibilité de plusieurs variétés de semences certifiées de qualité et résilientes adaptées aux conditions climatiques de la zone du projet</li> <li>• Spécialisation d'ONG et de coopératives pour la multiplication et la commercialisation des semences de qualité et adaptées au climat de la zone du projet</li> <li>• Amélioration de la qualité des produits</li> <li>• Renforcement de la sécurité alimentaire à travers l'augmentation de la production et de la productivité, la sécurisation des stocks de produits qui passe par des techniques de conservation et l'amélioration des conditions de stockage</li> <li>• Augmentation de la productivité et des productions horticoles et maraîchères</li> <li>• Autosuffisance alimentaire et augmentation des revenus des familles bénéficiaires du projet grâce à l'utilisation de semences de qualité et performantes</li> </ul>

ACTIVITES	PHASE CONSTRUCTION	PHASE EXPLOITATION
		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Meilleures capacités de résilience des communautés bénéficiaires du projet au changement climatique</li> <li>• Renforcement de la sécurité alimentaire</li> <li>• Intensification de la production et optimisation des rendements</li> <li>• Limitation des aléas de récolte liés à la mauvaise qualité des semences</li> </ul>
Finance rurale (diversification, durabilité et résilience de la production)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Promotion de mise en place de cadres appropriés de concertation et d'échanges entre agri preneurs et services financiers</li> <li>• Renforcement des connaissances et capacités des différents acteurs sur le financement des activités agro-sylvo-pastorales</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Diversifications et renforcement des initiatives entrepreneuriales agricoles et activités connexes</li> <li>• Accès facilité aux financements agricoles</li> <li>• Augmentation des revenus des agriculteurs et agri-preneurs</li> <li>• Motivation des jeunes et des femmes dans l'entrepreneuriat agricole</li> <li>• Amélioration des conditions et du cadre de vie des populations</li> <li>• Création d'un réseau d'agri preneurs dans la zone du PASS</li> <li>• Gestion optimale des ressources naturelles (flore, faune, sol, eau) - Vulgarisation de nouvelles techniques</li> <li>• Amélioration des conditions de vie - Amélioration des pratiques d'alimentation, de nutrition et d'hygiène des ménages</li> </ul>
<b>Sous-composante 1.3. : Amélioration de la sécurité nutritionnelle familiale et appui à l'autonomisation des femmes</b>		
Changement de comportement nutritionnel et démonstrations culinaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>•</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Amélioration de la valeur nutritive de l'alimentation</li> <li>• Amélioration de la santé des populations en particulier des enfants et des nourrissons</li> </ul>
Alphabétisation fonctionnelle Allègement des charges de travail des femmes Filets sociaux productifs)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Création d'emplois</li> <li>• Promotion de l'artisanat et expertise locale</li> <li>• Promotion des entreprises locales et du petit commerce autour des chantiers</li> <li>• Promotion des fournisseurs locaux</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Protection des ressources forestières et fauniques</li> <li>• Amélioration de la diversité végétale</li> <li>• Augmentation de la production et de la productivité agricoles</li> <li>• Augmentation des revenus des ménages et amélioration du cadre de vie des populations</li> </ul>
Approche GALs+ (Système d'Apprentissage et Action sur le Genre)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforcement de l'entrepreneuriat local (distributeurs de semences, vendeurs de petit bétail)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforcement de la résilience des familles vulnérables</li> </ul>

ACTIVITES	PHASE CONSTRUCTION	PHASE EXPLOITATION
Promotion d'agri-labs de co-design de technologies de compensation Initiatives entrepreneuriales à haute valeur nutritive		<ul style="list-style-type: none"> <li>Autonomisation des familles vulnérables et renforcement de leur sécurité alimentaire</li> <li>Augmentation des revenus et amélioration du cadre de vie des familles vulnérables</li> </ul>
	•	<ul style="list-style-type: none"> <li>Gestion optimale des ressources naturelles (flore, faune, sol, eau)</li> <li>Amélioration des conditions de vie</li> </ul>

### 6.2.1.3.2. Synthèse des impacts positifs de la composante 2 : Valorisation des produits et développement des marchés territoriaux

Tableau 11 : Synthèse des impacts positifs de PASS-Sénégal associés à la composante 2

ACTIVITES	PHASE CONSTRUCTION	PHASE EXPLOITATION
<b>Sous-composante 2.1. : Accès aux marchés territoriaux</b>		
Réhabilitation des infrastructures économiques  Dispositif de gestion et maintenance des infrastructures économiques  Mise en place/Appui et accompagnement des dispositifs de maintenance des pistes rurales	<ul style="list-style-type: none"> <li>Création d'emplois par une forte utilisation de la main-d'œuvre locale et de certains ouvriers spécialisés (maçons, menuisiers, charpentiers, plombiers, électriciens, etc.)</li> <li>Augmentation du revenu des populations à travers l'utilisation de matériaux locaux : matériaux d'emprunt (pierre, sable, gravier, latérite), achat de matériaux sur le marché local (ciment, bois, fer à béton, etc.)</li> <li>Promotion des entreprises locales sélectionnées pour réaliser les travaux et Renforcement de l'expertise des travailleurs locaux</li> <li>Promotion du commerce local : achat de matériaux de construction (ciment, béton, etc.)</li> <li>L'augmentation des revenus issus des emplois créés, du petit commerce local, contribue à la lutte contre la pauvreté</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Désenclavement des localités bénéficiaires</li> <li>Rapprochement des zones de production des zones de commercialisation</li> <li>Praticabilité des routes en période d'hivernage</li> <li>Praticabilité des routes par les gros porteurs</li> <li>Réduction des temps d'approvisionnement des marchés et minimisation des risques de pourrissement des produits agricoles périssables</li> <li>Renforcement de l'équité territoriale</li> <li>Développement des activités socioéconomiques de manière plus directe par l'injection d'argent frais dans les marchés locaux</li> <li>Amélioration des conditions de commercialisation des produits agricoles par la modernisation des marchés de collecte et la réalisation de pistes de desserte rurales</li> </ul>

ACTIVITES	PHASE CONSTRUCTION	PHASE EXPLOITATION
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Opportunités d'emplois locaux</li> <li>• Promotion d'une expertise locale en matière de maintenance des infrastructures (routes, pistes, marchés)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développement du commerce de détail autour des chantiers de construction des pistes et de modernisation des marchés de collecte</li> <li>• Promotion de la gestion concertée des infrastructures communautaires (marchés, routes, pistes, ouvrages etc.)</li> <li>• Durabilité des infrastructures de marchés, de routes, etc.</li> <li>• Développement des activités socioéconomiques de manière plus directe par l'injection d'argent frais dans les marchés locaux</li> <li>• Extension des superficies des exploitations familiales</li> </ul>
<b>Sous-composante 2.2. : Développement des services marchands connexes à la production agricole</b>		
Renforcement des OP régionales dans le secteur économique marchand	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Création de petits emplois locaux</li> <li>• Promotion d'un entrepreneuriat local dans la zone du PASS (machinistes, distributeurs d'intrants agricoles, etc.)</li> <li>•</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Promotion des services de microfinance au niveau local et facilitation de l'accès des producteurs aux financements agricoles</li> </ul>

ACTIVITES	PHASE CONSTRUCTION	PHASE EXPLOITATION
<p>Renforcement des OP dans le dialogue politique sur la souveraineté alimentaire</p> <p>Financement des initiatives entrepreneuriales connexes à la production</p>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforcement de la sécurité alimentaire à travers l'augmentation de la production et de la productivité, la sécurisation des stocks de produits qui passe par des techniques de conservation et l'amélioration des conditions de stockage</li> <li>• Amélioration de la productivité et des productions horticoles et maraîchères</li> <li>• Augmentation des revenus des producteurs et renforcement de leur résilience aux changements climatiques</li> <li>• Création d'emplois et d'activités génératrices de revenus</li> <li>• Amélioration du cadre de vie</li> <li>• Inversion de la tendance forte à exporter à l'état brut par le renforcement des capacités de transformation des produits</li> <li>• Conquête du marché international du fait des surplus de productions céréalières</li> <li>• Intégration industrielle</li> <li>• Renforcement de la sécurité alimentaire des populations</li> <li>• Développement d'une filière économique locale autour de la construction d'infrastructures de fourneaux respectueux de l'environnement et de l'expertise locale</li> </ul>

## 6.2.2. Conclusion sur les impacts positifs du projet

Les réalisations prévues dans le cadre de PASS-Sénégal sont d'une grande utilité en ce sens qu'elles vont permettre aux communautés de la zone du projet, confrontées au phénomène de pauvreté, de disposer d'infrastructures et d'équipements pour la production, l'écoulement, et la transformation des céréales traditionnelles. Ces communautés pourront également profiter du renforcement de l'entreprenariat. Ces éléments structurants permettront une meilleure prise en charge des problèmes sociaux, économiques, environnementaux, et culturels de la zone. Avec ces infrastructures et équipements, les autorités locales seront dans de meilleures dispositions pour conduire des politiques dynamiques pouvant mobiliser toute la communauté autour d'une ambition et d'une vision partagées et centrées sur la lutte contre l'insécurité alimentaire. La construction de routes de desserte rurales contribuera à l'amélioration de la mobilité des biens et des personnes. Le projet contribuera ainsi, de façon significative, à la mise en œuvre et à l'impulsion d'une stratégie de souveraineté alimentaire hardie, dans la perspective d'instaurer un développement rural durable, où les questions d'environnement, de cohésion sociale et de mieux-vivre occuperont une place déterminante.

## 6.2.3. Analyse des impacts négatifs liés au PASS-Sénégal

Au regard des normes du FIDA, le projet PASS-Sénégal présente un risque environnemental et social substantiel. Cela signifie que son échelle environnementale et sociale ne se situe pas dans une zone à sensibilité élevée, mais qu'il peut présenter des risques et des impacts importants s'il n'est pas géré de manière adéquate.

Les impacts et risques majeurs sont associés à : (i) prélèvement potentiellement important d'eau à usage agricole ; (ii) le petit élevage ; (iii) l'aquaculture ; (iv) l'utilisation d'engrais et de produits phytosanitaires de synthèse notamment dans les fermes et exploitations familiales ; (v) la production de déchets dans les marchés réhabilités (MDG et Loumas) ; (vi) les risques sociaux liés au ciblage géographique des infrastructures (fermes notamment) et des bénéficiaires directs ; (vii) risques liés à l'EAS/HS et aux VBG.

D'autres risques et impacts négatifs modérés peuvent apparaître pendant les différentes phases du projet. Il s'agit notamment de : (i) la mobilisation ponctuellement importante d'eau et des travaux de terrassement pour la réalisation des infrastructures ; (ii) les conditions de travail ne respectant pas les standards nationaux et internationaux ou présentant des risques pour la santé ; (iii) le travail des enfants ; (iv) l'accroissement de l'attractivité des places de marchés avec les risques corollaires (maladie contagieuse, violence basée sur le genre, trafic routier, personnel de sécurité), etc. L'ampleur de ces risques modérés sera limitée et ne durera que le temps des travaux en général. Par ailleurs, les dispositions prises par le projet permettront de les atténuer. C'est le cas de l'adoption de pratiques agroécologiques (culture traditionnelle adaptée au climat, association et rotation culturale, agroforesterie, association agriculture/élevage, gestion raisonnée des intrants).



Concernant les risques liés au foncier, des concertations seront menées de façon participative et inclusive, en particulier envers les vulnérables, dont les femmes, et les jeunes. Compte tenu de la sensibilité du foncier, il doit faire l'objet d'une attention particulière pour que les discussions ne débouchent pas sur de la violence. Le processus doit être conduit en conformité avec les exigences du CPLCC (consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause).

A ce stade de l'évaluation environnementale et sociale, seuls les risques et impacts majeurs seront analysés, les autres seront quant à eux évoqués.

### **6.2.3. Analyse des impacts négatifs liés au PASS-Sénégal**

Au regard des normes du FIDA, le projet PASS-Sénégal présente un risque environnemental et social substantiel. Cela signifie que son échelle environnementale et sociale ne se situe pas dans une zone à sensibilité élevée, mais qu'il peut présenter des risques et des impacts importants s'il n'est pas géré de manière adéquate.

Par rapport à leur importance et leur portée, les risques et impacts ont été classés en catégories : (i) les impacts transversaux ; (ii) les impacts négatifs spécifiques majeurs ; (iii) les impacts négatifs spécifiques modérés.

Les impacts et risques majeurs sont associés à : (i) Pression sur les ressources en eaux en particulier les eaux de surface et les nappes superficielles ; (ii) Pollution des eaux et des sols par les engrais, pesticides, herbicides (en phase d'exploitation des sites aménagés) et risques d'intoxication des agriculteurs/consommateurs/bétail liés à l'exploitation des fermes et les exploitation familiales ; (iii) Accentuation des conflits liés à la divagation du bétail du fait de mises en culture plus systématiques ; (iv) Risques d'Accidents (circulation dans les marchés et loumas, incendies liés à des dysfonctionnements électriques dans marchés et loumas, etc.) ; (v) Pollution du milieu par accumulation de déchets solides et liquides dans les marchés réhabilités ; (vi) Risques Exploitation et abus sexuels / harcèlements sexuels (EAH/HS) du fait du flux accru de personnes ; (vii) Risques de délocalisation de personnes ou d'activités économiques (élargissement de chaussée)

D'autres risques et impacts négatifs modérés peuvent apparaître. Ils sont généralement associés à la phase des travaux des infrastructures. L'ampleur de ces risques modérés sera limitée et ne durera que le temps des travaux en général. Par ailleurs, les dispositions prises par le projet permettront de les atténuer. C'est le cas de l'adoption de pratiques agroécologiques (culture traditionnelle adaptée au climat, association et rotation culturale, agroforesterie, association agriculture/élevage, gestion raisonnée des intrants).

Concernant les risques de conflits sociaux liés au foncier, des concertations seront menées de façon participative et inclusive, en particulier envers les vulnérables, dont les femmes, et les jeunes. Compte tenu de la sensibilité du foncier, il doit faire l'objet d'une attention particulière par toutes les parties

prenantes du projet. Le processus doit être conduit en conformité avec les exigences du CPLCC (consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause).

A ce stade de l'évaluation environnementale et sociale, seuls les risques et impacts négatifs spécifiques majeurs seront analysés.

#### 6.2.3.1. Risques transversaux liés au ciblage du projet et la mobilisation des parties prenantes

- **Risque social / cartographie des parties prenantes non représentative ou incomplète**

Le choix des bénéficiaires directs est une activité potentiellement source de désaccord ou de conflits lorsque les critères de choix des cibles ne sont pas bien compris par les bénéficiaires eux-mêmes. La démarche du projet PASS-Sénégal qui place l'ingénierie sociale au centre de ses interventions devrait garantir un très bon ciblage des bénéficiaires directs. Néanmoins il est possible que des personnes ou groupes de personnes se sentent lésés dans le choix (sélection) des bénéficiaires. Cet impact est peu probable (dans la mesure où le projet va mettre en place un cadre participatif). Cependant, devra être très vigilant sur l'approche de ciblage qui a été une crainte exprimée par les acteurs à la base.

Des déplacements de personnes ou de familles peuvent être nécessaires lorsque leurs sites d'habitations ou d'activités professionnelles sont sous l'emprise des infrastructures à mettre en place. Si les procédures de recasement de ces personnes ou familles ne sont pas opérées dans les conditions requises par la loi, ces déplacements peuvent être source de conflits sociaux parfois très aigus au sein de la communauté.

Chacun de ces cas de figure constitue des impacts négatifs sur le projet, notamment son acceptabilité sociale, voire sa viabilité.

- **Capture par les élites (existence de cibles écran)**

D'une manière générale, le choix des sites pour l'implantation des sous projets est une opération sensible au plan social. En effet, si le choix n'est pas fait sur une base consensuelle, il peut être source de conflits sociaux liés à des mouvements de revendication au sein de la communauté, ce qui peut impacter négativement projet notamment du point de vue de son acceptabilité sociale.

Par ailleurs, si le choix du site porte sur des terres appartenant ou exploitées par des personnes ou des familles, ou groupes nécessite une expropriation pour cause d'utilité publique, cela peut être à l'origine de conflits si les personnes, familles ou groupes socioprofessionnels ne sont pas indemnisés de façon juste et équitable.

- **Absence de suivi et d'engagement à l'issue du projet**

Pendant la mise en œuvre du projet, le dispositif mis en place pour la mise en œuvre des activités peut permettre de maintenir un engagement et un engouement des partenaires et bénéficiaires du projet. A

la fin du projet, si ce dispositif n'est pas maintenu, il y a à craindre une certaine léthargie pouvant conduire à un désengagement, ce qui pourrait induire des conséquences néfastes sur les réalisations de PASS-Sénégal. Pour parer à une telle situation, il est important que PASS-Sénégal mette en place dès son démarrage des mécanismes de pérennisation des réalisations notamment en nouant des partenariats avec les structures pérennes de l'Etat pour accompagner les bénéficiaires sur toute la durée du projet. Cela devrait permettre de mettre en place les bases solides d'un partenariat continu après le projet pour pérenniser les réalisations au travers des cadres d'appui-conseil et de concertation mis place dans le cadre du projet.

### 6.2.3.2. Risques et impacts négatifs transversaux liés aux différentes phases du projet

Pour la mise du projet, certains impacts négatifs transversaux sont attendus à différentes phases de réalisation du projet. Ces impacts et risques couvrent les activités qui nécessitent des travaux en particulier, les fouilles, les terrassements, le génie civil, etc. Ces impacts et risques sont listés dans les sections ci-dessous.

#### **Impacts/risques transversaux en phase d'installation de chantier**

L'ampleur et la portée des impacts durant cette phase sont fonction de la consistance des travaux qui seront définis par le Projet durant les études de conception technique et qui détermineront le type d'installation de chantier. Les entreprises en charge des travaux devront aménager des aires à partir desquelles toutes les activités de chantier seront organisées. Ces aires de chantier devront également permettre le stockage de matériaux divers entrant dans la confection des ferrallages, du béton, etc.

Les impacts environnementaux et sociaux inhérents à l'installation des chantiers sont principalement :

- Les pertes éventuelles de terres et d'autres biens économiques sur les sites d'implantation des bases de chantier et le long des pistes de desserte rurales, au niveau des marchés et loumas ;
- Les pertes de couvert végétal liées aux opérations de défrichage et de déboisement sur les sites d'implantation des bases de chantier et le long des pistes de desserte, l'aménagement des FIJI, etc.
- La dégradation des habitats fauniques pouvant entraîner des cas de mortalité notamment de la petite faune et de migration de certaines espèces de faune,
- La dégradation de la qualité de l'air lors des travaux d'aménagement des plateformes devant abriter les installations de chantier,
- L'augmentation des pressions sur les ressources souterraines pour notamment pour les besoins de l'agriculture avec la petite irrigation, le pompage par les forages à installer mais aussi pour soutenir les besoins en eau des travaux (humidification des matériaux),
- La génération de l'insalubrité du milieu et la pollution des eaux de surface par les déchets de chantier,

- La pollution des eaux de surface induite par les eaux de lavage des engins, une mauvaise gestion des produits hydrocarbonés et l'absence de toilettes fonctionnelles,
- La pollution des sols induite par une mauvaise gestion des produits hydrocarbonés et des fuites accidentelles issues des engins de chantier,
- Les risques d'incendies et d'explosion liés à l'avitaillement des engins de chantier et au fonctionnement des groupes électrogènes,
- Les nuisances sonores engendrées par le fonctionnement de la machinerie notamment les groupes électrogènes, les bétonnières, etc.
- L'envol de particules poussiéreuses dans les unités de stockage de certains types de matériaux tels que le tout-venant, le sable, etc.
- Les risques d'accident induits par la circulation des camions et des travailleurs dans le même périmètre.

#### **Impacts/risques transversaux en phase de réalisation des travaux**

Pendant la phase des travaux, plusieurs impacts environnementaux et sociaux seront potentiellement induits. Il s'agit en particulier de :

- Pertes de terres et autres biens économiques notamment sur les sites d'implantation des marchés et lomas (besoins de terres pour réalisation de hangars, de plateformes pour les gros porteurs, etc.), qui nécessitent la mise en œuvre d'une procédure d'acquisition de terres et de réinstallation. Cette procédure peut générer des impacts sociaux négatifs envers les personnes impactées si elle n'est pas faite selon les règles édictées par le Projet en matière de réinstallation
- Pollution de la qualité de l'air par les travaux de terrassement et de génie civil (préparation du béton) impacteront la qualité de l'air
- Pollution des eaux de surface par la production de matières en suspension, d'éventuelles de boues lors des travaux d'excavation et de mise en place des réseaux tiers (réseau d'irrigation des exploitations et FIJI), de l'apport de résidus de ciment (coulée, poussière) lors de la fabrication et la mise en place du béton, etc.
- Dégradation et pollution des sols par la mobilisation de la machinerie et des équipements, incluant les camions, ainsi que leurs déplacements sur les aires de chantier et les chemins d'accès pourront entraîner un impact négatif sur la qualité des sols en raison de la contamination potentielle en hydrocarbures et autres contaminants.
- Pertes de couvert végétal et dégradation d'habitats naturels par l'aménagement des FIJI, l'implantation des forages, de la petite irrigation qui pourraient induire des opérations de déboisement, de défrichage et de débroussaillage compte tenu de la densité du couvert végétal dans certaines zones d'intervention du projet
- Dégradation des habitats fauniques en lien le dérangement occasionné par les différentes activités et la fréquentation humaine sur et au voisinage du chantier (émissions sonores, vibrations, circulation,)

- Dégradation du cadre de vie lié au fait que l'aspect visuel de la zone concernée par les travaux sera peu attrayant du fait de la présence des engins mais aussi de l'émission de poussières et d'odeurs diverses
- Risques Santé-Sécurité au travail (SST) liés aux engins/instruments de chantier et à la présence de matériaux de construction mal protégés ou mal utilisés
- Risques d'exploitation et d'abus sexuels et de harcèlements sexuels qui pourraient être accrus en raison principalement de l'afflux des travailleurs qui sont loin de leur famille, l'utilisation de la main-d'œuvre locale, l'augmentation du revenu disponible des travailleurs qui peut accroître l'incidence de la prostitution et la proximité des chantiers avec des établissements comme les écoles, les marchés ou d'autres lieux fréquentés par les femmes et les filles
- Risques sociaux liés à la non-utilisation de la main d'œuvre locale lors des travaux qui pourrait susciter des frustrations ou des conflits
- Dégradation du patrimoine culturel du fait que les sites d'intervention du Projet pourraient être en contact direct ou indirect avec des sites archéologiques, des cimetières, des lieux de culte, susceptibles d'être perturbés par les travaux. En cas de découverte fortuite de patrimoine culturel lors des travaux, il revient à l'entrepreneur d'arrêter les travaux et d'avertir immédiatement les services compétents
- Impacts sur la santé publique liés au fait que des investissements physiques prévus dans le cadre du projet pourraient impliquer des arrivées d'allochtones avec un corollaire de prolifération de maladies transmissibles notamment les IST-SIDA. La dégradation de la qualité de l'air pourrait se manifester sous forme de maladies respiratoires comme les Infections Respiratoires Aiguës (IRA) ou basses, l'asthme, etc. Le non-respect des règles élémentaires d'hygiène par les ouvriers pouvant entraîner le péril fécal ou l'apparition de maladies diarrhéiques
- Impacts/risques transversaux en phase de chantier qui implique le démantèlement et évacuation de toutes les installations (containers, aires bétonnées, rébuts de matériaux, etc.) ; Nettoyage et évacuation des déchets conformément au Plan de Gestion des Déchets ; Décontamination du sol souillé (décapage et évacuation). L'absence de mesures de repli de chantier pourrait induire un ensemble d'impacts négatifs sur le plan environnemental (des quantités de déchets banals et dangereux non évacués, une contamination du sol, des containers utilisés pour des usages prohibés ou sources de tension sociale, des risques sécuritaires au niveau des excavations dans les zones d'emprunt, etc.).

### 6.2.3.3. Les risques et impacts négatifs spécifiques majeurs associés au projet

#### *6.2.3.3.1. Les risques et impacts négatifs spécifiques majeurs associés à la composante 1 : Amélioration et diversification de la base productive résiliente au climat.*

#### **Impacts et risques majeurs associés à la sous-composante 1.1. : Aménagements et gestion intégrée des eaux et des sols**

A travers cette sous-composante, le projet va promouvoir le développement d'une agriculture résiliente au changement climatique ainsi qu'une utilisation durable des ressources naturelles à l'échelle des territoires villageois correspondant aux zones d'usage/exploitation en commun, notamment les forêts communautaires, les pâturages, les petits périmètres irrigués collectifs, les infrastructures hydrauliques, etc. Au sein des bassins de production retenues par région, 18 grappes de villages seront sélectionnées pour planifier et mettre en œuvre des plans de résilience territoriale pour l'adaptation au changement climatique.

**Les impacts et risques négatifs majeurs de la sous-composante 1.1 sont liés au volet 2.**

☞ ***Risques et Impacts négatifs majeurs associés au volet 2 Accès à l'hydraulique agricole.***

Il s'agit de : (i) Pression sur les ressources en eaux en particulier les eaux de surface et les nappes superficielles pendant la phase des travaux des infrastructures ; (ii) Pollution des eaux et des sols par les engrais, pesticides, herbicides (en phase d'exploitation des fermes, des exploitations familiales notamment) et risques d'intoxication des agriculteurs/consommateurs/bétail ; (iii) Transmission de maladies du bétail (rassemblement dans les points d'eau)

- **Pression sur les ressources en eaux en particulier les eaux de surface et les nappes superficielles**

La réalisation de forages et semi-forages pour les besoins de l'irrigation et la consommation domestique dans la zone du projet va induire une augmentation du niveau de pompage de l'eau des nappes superficielles. Cette pression exercée sur la ressource en eau aura des conséquences importantes dans la vie et les activités des communautés.

En effet, les impacts de ces pressions peuvent affecter le fonctionnement des milieux aquatiques, la qualité de l'eau, les niveaux et les débits, ainsi que la biodiversité. Ils peuvent aussi impacter la santé humaine ou les usages de l'eau et des milieux aquatiques, en rendant certaines activités impossibles. Parmi les impacts, il y'a (i) l'accentuation des déficits hydriques ; l'abaissement des nappes souterraines ; (iii) une altération de la qualité de l'eau souterraine.

- ***L'accentuation des déficits hydriques***

Les prélèvements d'eau sont susceptibles d'accélérer le phénomène de déficit hydrique et d'en accentuer l'ampleur. Cet impact est d'autant plus important que les volumes prélevés sont grands et que le prélèvement perdure dans le temps. Le déficit hydrique a des conséquences potentiellement néfastes sur les milieux aquatiques et la biodiversité.

○ **L'abaissement des nappes superficielles**

En période sèche, les eaux souterraines alimentent les milieux aquatiques en l'absence de pluies et subissent donc un abaissement naturel. Les prélèvements importants dans les eaux souterraines peuvent accélérer cet abaissement. Ceci peut s'aggraver si la compensation naturelle par les eaux de pluies ne se produit pas. Des conséquences néfastes peuvent alors s'observer sur la végétation, mais également la non-satisfaction des communautés en termes de couverture des besoins en eau.

○ **Une altération de la qualité de l'eau souterraine**

Les prélèvements peuvent aussi impacter la qualité de l'eau d'une nappe. Les forages provoquent des modifications de la circulation de l'eau dans l'aquifère, qui peuvent conduire à une contamination de l'eau.

Cela signifie que de l'eau salée s'infiltré dans la nappe d'eau douce. Lentement réversible, ce phénomène peut rendre une nappe d'eau inutilisable pendant plusieurs années. Dans certaines régions comme Fatick, Kaolack et Sédhiou où on constate par endroits une dynamique d'intrusion du biseau salé dans les nappes d'eau douce, les prélèvements d'eau des nappes superficielles attendues dans le cadre du PASS font craindre une amplification du phénomène. Parmi les conséquences d'une telle situation, on peut noter le risque de détérioration de la qualité organoleptique de l'eau dans ces zones, la réduction du temps de pompages journaliers et la durée de vie des investissements.

En conséquence, toutes les études nécessaires devront être réalisées dans les règles de l'art avant la réalisation des infrastructures hydrauliques notamment dans les régions exposées au phénomène d'intrusion de la langue salée. Un dispositif de suivi du niveau et de la qualité de l'eau devra être mis en place pour prévenir les risques attendus de pompages excessifs de la ressource en eau.

- **Risque de Pollution des eaux et des sols par les engrais, pesticides, herbicides (en phase d'exploitation des sites aménagés) et risques d'intoxication des agriculteurs/consommateurs/bétail**

Bien que les orientations stratégiques du projet ne privilégient pas l'option basée sur l'utilisation des engrais chimiques et des produits phytosanitaires non homologués, il n'en demeure pas moins que leur utilisation est une réalité dans la zone du projet. En effet, PASS-Sénégal s'oriente vers la promotion de techniques durables (agroécologie), privilégiant l'usage des engrais organiques. Cela permettra de minimiser les risques de pollution des plans d'eau et d'exposer les usagers aux risques sanitaires.

Cependant, avec la circulation et l'utilisation de produits phytosanitaires non homologués par le Comité permanent inter-Etats de lutte contre la sécheresse dans le Sahel (CILSS), l'usage de ces produits demeure une réalité dans la zone du projet. L'usage de ces produits peut produire des risques pour la santé des populations et pour l'environnement. Parmi ceux-ci on peut noter : (i) l'intoxication lors de la manipulation ; (ii) pollution de la nappe souterraine mais également des cours d'eau avec comme

conséquences la contamination du bétail, l'intoxication animale et humaine en cas de mauvais usage ; (iii) la présence de résidus sur les produits alimentaires baissant ainsi leur valeur commerciale et causant un risque pour la santé publique ; (iv) mauvaise gestion des emballages pouvant occasionner des risques notamment lorsqu'ils sont réutilisés pour contenir d'autres produits alimentaires ou de l'eau ; (v) destruction des pollinisations des cultures entraînant la chute des rendements des récoltes et de miel ; l'apparition d'une résistance aux pesticides chez les ennemies des cultures encourageant ainsi une plus grande utilisation des pesticides chimiques ; (vi) la perte de la biodiversité dans l'écosystème, en particulier parmi les espèces aquatiques.

Le suivi de l'utilisation de ces produits est indispensable surtout ceux non homologués. Parmi les mesures d'atténuation de cet impact, il y a l'adoption de bonnes pratiques et d'hygiène, la dotation des personnes exposées d'équipements de protection individuelle (EPI) adéquats (combinaison, gants, bottes, masque) conformément aux dispositions du Plan de Gestion des Pestes et des Pesticides (PGPP) qui sera élaboré par le projet à cet effet.

**Les Risques et impacts négatifs majeurs associés à la sous-composante 1.2 :**  
**Diversification, durabilité et résilience des productions agricoles**

☞ *Volet Appui pour la transition et intensification durable des exploitations familiales*

• **Accentuation des conflits liés à la divagation du bétail du fait de mises en culture plus systématiques**

La pénurie de ressources provoquée par le changement climatique et la migration qui en découle ainsi que la destruction des cultures et l'empiétement des couloirs de transhumance, entraînant souvent des conflits sociaux entre les agriculteurs et les éleveurs.

La mise en culture plus systématique des espaces ruraux avec l'avènement de PASS-Sénégal risque de rétrécir les parcours du bétail à l'intérieur d'une commune, d'une région ou d'une région à une autre. En effet, l'enrôlement de plus de 200 000 exploitations familiales dans le projet avec une superficie entre 2 et 4 ha peut avoir comme conséquence l'obstruction, l'obligation de contournement voire l'élimination de couloir de bétail menant vers les sites d'abreuvement ou de pâturage. Ces situations sont le plus souvent sources de conflits sociaux entre les producteurs détenteurs des champs et les éleveurs.

Il est ainsi important que l'aménagement des fermes régionales et les exploitations familiales prennent en compte cet aspect dans le cadre du projet PASS-Sénégal, à l'effet de prévenir d'éventuels conflits sociaux entre les agriculteurs et les éleveurs dans l'espace du projet.

**6.3.3.3. Risques et impacts négatifs majeurs associés à la composante 2 :**  
**Valorisation des produits et développement des marchés territoriaux**



## **Les Risques et impacts négatifs majeurs liés à la sous-composante 2.1. Accès aux marchés territoriaux**

### *☞ Volet Réhabilitation des infrastructures économiques*

- **Risques d'Accidents (circulation dans les marchés et loumas, incendies liés à des dysfonctionnements électriques dans marchés et loumas, etc.)**

Les mouvements des véhicules, des camions et engins pour effectuer divers services (transport de personnels, approvisionnement des chantiers en matériaux de construction, l'augmentation du trafic sur les routes de desserte réhabilitées, etc.) peuvent induire des risques d'accident de circulation. Il en est de même au niveau des marchés et loumas avec les mouvements des véhicules et camions pour le transport de personnel, de marchandises diverses. Avec l'affluence de monde que l'on peut attendre dans ces établissements, les mouvements des véhicules peuvent être à l'origine d'accidents de circulation. Sur le milieu humain, les rotations des véhicules acheminant le matériel et les matériaux de construction des infrastructures et des pistes d'accès risquent de gêner la circulation et la mobilité en général, en plus des nuisances (bruit, poussières) auxquelles les populations seront exposées. Il en est de même des risques d'accident de circulation.

Les installations électriquement défectueuses sont souvent sources de dysfonctionnements qui peuvent occasionner des incendies avec des dégâts matériels importants.

- **Pollution du milieu par accumulation de déchets solides et liquides dans les marchés réhabilités**

Les marchés modernisés dans le cadre du PASS sont sources de production d'importantes quantités de déchets solides et liquides. Ces déchets sont sources de pollution des sols, des eaux et de nuisances olfactives.

Les marchés sont sources de production de différents types de déchets liquides provenant particulièrement des aires d'abattage de grands ruminants et de la volaille. Ces établissements consomment beaucoup d'eau potable pour assurer l'hygiène des locaux et du produit de l'abattage.

La consommation d'eau entraîne la production d'un effluent usé dont la composition physico-chimique nécessite une épuration avant d'être rejeté dans le milieu naturel. Les marchés produisent également des eaux résiduaires issues des opérations de lavage du hall, des eaux de lavage des aires et des camions, etc. Ces effluents ont souvent une importante charge en fragments de viandes, des graisses, des excréments, le contenu de panses, des débris de parage, des caillots de sang, des morceaux de cornes et d'onglons, des matières stercoraires, des fèces et des pailles. Une mauvaise gestion et l'absence d'ouvrages de collecte et de traitement de ces effluents liquides peuvent favoriser des nuisances et impacts sur l'environnement notamment la pollution des sols par les produits de panse, des nuisances olfactives se dégageant à la faveur d'une putréfaction rapide des déchets organiques, etc. Le rejet direct de ces eaux usées dans le milieu naturel risque de déstabiliser les réseaux trophiques du milieu, favorisant la croissance de la population d'espèces saprophytes qui vont dominer les autres espèces, amenant l'écosystème concerné à une réduction de sa biodiversité. En outre, les marchés produisent également d'importantes quantités de déchets solides de diverses natures (emballages, ordures ménagères, cornes, peaux d'animaux) qui nécessitent des filières spécifiques de valorisation et/ou de traitement au risque d'entraîner une dégradation du cadre de vie autour de ces installations avec des nuisances olfactives.

La conception des schémas de modernisation des marchés devra être orientée vers l'adoption d'un schéma architectural qui permette d'aménager des aires de stockage des déchets, un système de récupération des déchets liquides, etc. dans le cadre d'un Plan de Gestion des Déchets.

- **Risques Exploitation et abus sexuels / harcèlements sexuels (EAH/HS) du fait du flux accru de personnes**

Les travaux de réalisation des infrastructures prévues dans le cadre de PASS-Sénégal pourraient accroître les risques d'exploitation et d'abus sexuels / de harcèlement sexuel (EAS/HS) en raison principalement de : (i) l'afflux des travailleurs qui sont loin de leur famille ; (ii) l'utilisation de la main-d'œuvre locale ; (iii) l'augmentation du revenu disponible des travailleurs qui peut accroître l'incidence de la prostitution ; (iv) la proximité des chantiers avec des établissements comme les écoles, les marchés ou d'autres lieux fréquentés par les femmes et les filles.

Par conséquent, les différentes formes de violences qui pourraient découler de la mise en œuvre du projet sont : (i) la violence physique (coups, blessures, fractures, etc.) sur les femmes et les enfants (filles et garçons) ; (ii) la violence psychologique, psychosociale et morale, sous une forme verbale ou non-verbale : dénigrement, humiliation, attaques verbales, scènes de jalousie, menaces, contrôle des activités, tentatives d'isolement des proches et des amis pouvant aller jusqu'à la séquestration etc. ; (iii) la violence sexuelle : relations sexuelles, complètes ou incomplètes, sans consentement et/ou sous la contrainte ; (iv) la violence sociale : juridique, culturelle, spatiale ou autres ; (v) la violence économique (privation de moyens ou de biens essentiels, contrôle ou spoliation, parfois même lorsque la femme a une activité rémunérée) ; (vi) la violence sexuelle (harcèlement sexuel, exploitation et abus sexuels (EAS) ; (vii) la stigmatisation.

Les victimes potentielles de ces violences sont particulièrement les femmes et les enfants (filles et garçons), mais aussi les autres catégories vulnérables telles les personnes vivant avec un handicap, les mineurs sans protection, les jeunes filles issues de familles défavorisées, etc.

Par ailleurs, l'exploitation des marchés modernisés et les loumas peut entraîner une revalorisation des localités qui les abritent, et constitueront de nouveaux centres d'intérêt pour les populations des communes concernées, du département, des acteurs des filières, des travailleurs, des prestataires de services, etc. Ainsi, ces établissements seront des points de rencontre de centaines de personnes étrangères. A terme, ce changement de la démographie et le brassage entre étrangers et autochtones qui en découlera, pourraient accroître la vulnérabilité des populations locales, en particulier les jeunes qui en constituent la frange la plus importante, à des comportements à risque. En effet, cet afflux de personnes, combiné au contexte de pauvreté qui règne dans certaines communes, peut favoriser l'exposition des jeunes aux infections sexuellement transmissibles dont le VIH/SIDA.

- **Risques de délocalisation de personnes ou d'activités économiques (élargissement de chaussée, besoins d'espaces supplémentaires pour les marchés et loumas, etc.)**

Le choix des sites pour les sous projets (FIJI, forages, modernisation des marchés avec besoins d'espaces supplémentaires pour aires de stationnement de camions, etc.) est une opération sensible au plan social. En effet, si le choix n'est pas fait sur une base consensuelle, il peut être source de conflits sociaux liés à des mouvements de revendication au sein de la communauté, ce qui peut impacter négativement le projet notamment du point de vue de son acceptabilité sociale.

Des déplacements de personnes ou de familles pour cause d'utilité publique peuvent être nécessaires lorsque leurs sites d'habitations ou d'activités professionnelles sont sous l'emprise des infrastructures à mettre en place. Si les procédures d'expropriation et de de recasement de ces personnes ou familles ne sont pas opérées dans les conditions requises par la loi, ces déplacements peuvent être source de conflits sociaux parfois très aigus au sein de la communauté.

Chacun de ces cas de figure constitue des impacts négatifs sur le projet PASS-Sénégal notamment son acceptabilité sociale, voire de sa viabilité.

Pour faire face à d'éventuelles situations de réinstallation ou de pertes économiques, il est proposé, avant le démarrage du projet, l'élaboration d'un Cadre de Politique de Réinstallation.

### **6.3.5. Autres risques et impacts**

Les autres risques et impacts spécifiques modérés sont synthétisés dans le tableau ci-après.

COMPOSANTE	SOUS-COMPOSANTE	VOLET	PRINCIPAUX IMPACTS/RISQUES E&S
<b>Composante 1 : Amélioration et diversification de la base productive résiliente au changement climatique nutritivité</b>	<b>Sous-composante 1.1. :</b> Aménagements et gestion intégrée des eaux et des sols	Préparation et mise en œuvre des plans territoriaux de gestion des agroécosystèmes	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Absence de suivi et d'engagement à l'issue du projet</li> <li>• Comportements qui ne respectent pas les codes locaux (POAS)</li> <li>• Difficultés à mobiliser les villageois sur la gestion de ressources naturelles</li> </ul>
		Accès à l'hydraulique agricole	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pression sur les ressources en eaux en particulier les eaux de surface et les nappes superficielles</li> <li>• Production de déchets et risques liés de pollution (boue de forage, déchets divers de chantiers, plaques solaires, batteries)</li> <li>• Risques de Transmission de maladies du bétail (rassemblement dans les points d'eau)</li> <li>• Frustrations, conflits etc. liés au choix de jeunes bénéficiaires de FJI</li> <li>• Abandon du projet d'installation au bout des deux années d'appui par le projet</li> <li>• Risque climatique ou naturel (sécheresse, inondations, attaques de ravageurs, feux de brousse etc.)</li> <li>• Non accès à la terre pour les FJI et ou risque d'expropriation pour cause d'utilité publique</li> <li>• Absence de gestion du FJI dans la durée</li> </ul>
	<b>Sous-composante 1.2. :</b> Diversification, durabilité et résilience des productions agricoles	Recherche-action et renforcement des systèmes d'appui conseil agricole	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Production d'outils et d'innovations déjà existants</li> <li>• Production d'outils et d'innovation qui restent confinés au projet et à ses spécialistes ; qui manquent leur cible et peinent passer à l'échelle</li> </ul>
			<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pollution des sols et de eaux par les intrants (maraichage)</li> </ul>

COMPOSANTE	SOUS-COMPOSANTE	VOLET	PRINCIPAUX IMPACTS/RISQUES E&S
		Volet appui pour la transition et intensification durable des exploitations familiales	
		Appui à la souveraineté semencière	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Déficit de connaissances techniques de multiplication</li> <li>• Risque de production de semences de mauvaises qualité ou déficit de pré base</li> </ul>
		Finance rurale (diversification, durabilité et résilience de la production)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Non remboursement des crédits (surtout lorsque les producteurs sont au courant qu'il y a un fonds de garantie</li> <li>• Risque pour les IF lié à la responsabilité juridique de la personne contractante (petit exploitant familial)</li> </ul>
	<b>Sous-composante 1.3 :</b> Amélioration de la sécurité nutritionnelle familiale et appui à l'autonomisation des femmes	Changement de comportement nutritionnel et démonstrations culinaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Frustrations liées au choix de bénéficiaires</li> <li>• Faible niveau d'instruction des bénéficiaires</li> </ul>
		Alphabétisation fonctionnelle	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Frustrations liées au choix de bénéficiaires</li> <li>• Abandon après le projet</li> </ul>
		Allègement des charges de travail des femmes	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Frustrations liées au choix des villages bénéficiaires des points d'eau et des femmes bénéficiaires de fourneaux améliorés</li> <li>• Conflits pour la gestion des postes d'eau autonomes (manque de transparence) ou non prise en charge correcte des réparations</li> </ul>
		Filets sociaux productifs)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Frustrations liées au choix des bénéficiaires des appuis et des formations</li> <li>• Transmission des maladies de la volaille et du petit bétail</li> </ul>
		Approche GALS+ (Système d'Apprentissage et Action sur le Genre)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Frustrations/conflits liés au choix des bénéficiaires des formations de formateurs</li> <li>• Défaut de mobilisation des personnes formées pour la duplication auprès des ménages</li> </ul>

COMPOSANTE	SOUS-COMPOSANTE	VOLET	PRINCIPAUX IMPACTS/RISQUES E&S
		Promotion d'agri-labs de co-design de technologies de compensation	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Frustrations/conflits liés au choix des participants aux agri-labs</li> <li>• Manque de continuité à l'issue du projet</li> </ul>
		Initiatives entrepreneuriales à haute valeur nutritive	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Faible accès au financement à la fin du projet (défaut de remboursement des crédits)</li> <li>• Faible accès à l'énergie</li> </ul>
<b>Composante 2 : Valorisation des produits et développement des marchés territoriaux</b>	<b>Sous-composante 2.1 : Accès aux marchés territoriaux</b>	Réhabilitation des infrastructures économiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Risques santé, sécurité au travail</li> <li>• Pertes de végétation et d'habitats lors de la libération des emprises des aménagements</li> <li>• Utilisation excessive d'eau pour les travaux au regard des ressources disponibles</li> <li>• Exploitation de carrières (sable, gravier, latérite etc .)</li> <li>• Risques de malfaçons des infrastructures</li> </ul>
		Dispositif de gestion et maintenance des infrastructures économiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Conflits sociaux / non-implication de toutes les catégories d'acteurs dans les Comités Locaux Interprofessionnels</li> <li>• Défaillance des dispositifs de gestion des marchés (gestion non transparente, etc.)</li> </ul>
		Mise en place/Appui et accompagnement des dispositifs de maintenance des pistes rurales.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Conflits sociaux : ciblage des membres des GLEP</li> <li>• Risque de conflit entre AGEROUTE et Groupements locaux d'entretien des pistes (GLEP) (sélection des membres des GLEP, défaut de paiement, etc.)</li> </ul>

COMPOSANTE	SOUS-COMPOSANTE	VOLET	PRINCIPAUX IMPACTS/RISQUES E&S
	Sous-composante 2.2. : Développement de services marchands connexes à la production agricole	Renforcement des OP régionales dans le secteur économique marchand	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Conflits sociaux : ciblage des OP à appuyer</li> <li>• Manque de transparence dans l'attribution des subventions publique</li> </ul>
		Renforcement des OP dans le dialogue politique sur la souveraineté alimentaire	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Risques liés au ciblage des agriculteurs et agri-preneurs bénéficiaires du projet</li> </ul>
		Financement des initiatives entrepreneuriales connexes à la production	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Risques liés à la faible motivation et capacités des petits exploitants agricoles à investir dans leur outil productif</li> <li>• Le risque sectoriel lié à une éventuelle conjoncture économique du sous-secteur agricole (pénurie des matières premières, effondrement des prix, effondrement de la demande)</li> </ul>

### **6.3.6. Conclusion sur les impacts négatifs**

L'évaluation des impacts négatifs potentiels associés aux composantes 1 et 2 attire une attention sur les conséquences à retenir du projet d'appui à la stratégie de souveraineté alimentaire au Sénégal, et la nécessité d'adresser un choix élargi de mesures à envisager pour son acceptabilité et sa durabilité. Ces mesures seront détaillées dans le Plan Cadre de Gestion Sociale, Environnementale et Climatique.

### **6.4. Les impacts cumulatifs**

D'une manière générale, les activités à réaliser par le projet ont des effets et impacts négatifs potentiels peu significatifs. Cependant, si la plupart de ces activités à réaliser peuvent avoir des effets négatifs peu significatifs pris individuellement, la conjugaison de plusieurs effets négatifs aussi bien sur le milieu biophysique que socioéconomique peut, à la longue, entraîner des effets négatifs majeurs du fait de leur accumulation. Des impacts et effets cumulatifs pourraient aussi résulter de la combinaison de la mise en œuvre de PASS-Sénégal avec d'autres pratiques, projets et programmes existant dans les zones ciblées (AGROPOLES - Nord, Sud et Centre, PADAER 2, AGRIFEUNE, PDZPP, PDEC etc., de même que les interventions de la SAED, etc.) en cours de mise en œuvre dans la zone.

Lors des consultations, il est ressorti de l'inexistence de projet d'envergure en cours dans la zone pouvant entraîner de tels effets, et que la mise en place de cadres de concertation opérationnels, d'harmonisation et de coordination des interventions permet de réduire et d'atténuer ces impacts et effets, et permet aussi de garantir une bonne distribution des projets et des intervenants sur l'espace.

L'implication de l'ensemble des parties prenantes du projet, en particulier les Autorités administratives, les Collectivités territoriales, les structures traditionnelles, les services techniques et les populations concernées dans l'identification des activités et leur mise en œuvre, permet également d'anticiper sur les effets cumulatifs et sur les risques liés à la mise en œuvre de projets et programmes intervenant dans une même zone.

Il est également à noter que les principaux intervenants dans les activités de développement agricole ont mis en place un cadre de concertation permettant de coordonner leurs actions dans chaque région (CRCR, ASPRODEB). Ces Cadres de concertation permettent de tirer profit des leçons apprises pouvant inspirer de meilleures pratiques de nature à permettre d'améliorer les performances des différents projets. Il permet également d'identifier les synergies possibles entre les projets afin d'éviter les doublons au niveau des interventions.



## 7. DESCRIPTION DES MESURES D'ATTENUATION DES IMPACTS NEGATIFS

En vue d'atténuer les impacts environnementaux et sociaux associés au PASS-égal, deux catégories de mesures ont été identifiées : les mesures générales et les mesures spécifiques.

### 7.1. Mesures générales

Les mesures générales proposées dans le cadre du présent CGESC vont permettre de s'assurer que les conditions environnementales et sociales appropriées et favorables à une meilleure exécution des différents travaux, services et activités du projet sont garanties. Elles vont également concourir à l'atteinte des objectifs et résultats du projet.

N°	INTITULE DE LA MESURE
1	Réaliser une EIES au sens de la législation nationale et aux exigences du FIDA à chaque fois que c'est requis, et élaborer des PGES chantier pour prendre en compte tous les impacts environnementaux et sociaux, proposer des mesures d'atténuation ou de bonifications appropriées et prévoir conséquemment les coûts de leur mise en œuvre. Réaliser un FPIC pour s'assurer du consentement libre et éclairé des communautés en particulier des pasteurs
2	Discuter le principe, élaborer et signer des conventions de partenariat avec des parties prenantes pertinentes identifiées comme partenaires d'exécution du programme (LBA, ISRA, DRDR, etc.) en vue de faciliter la mise en œuvre concertée du PASS
3	Intégrer dans les Dossiers d'Appel d'Offres (DAO), les clauses environnementales et sociales, et rendre obligatoire le respect de l'application desdites clauses ainsi que toutes autres dispositions devant concourir à la sauvegarde de l'environnement par toute entreprise adjudicataire de marché dans le cadre du PASS.
4	Attribuer les marchés dans les règles de l'art et favoriser les entreprises, ONG et Associations qui sont implantées dans la zone d'intervention du projet pour les activités dont la compétence et la probité sont irréprochables.
5	Les entreprises sont tenues de promouvoir le recrutement de la main d'œuvre non qualifiée parmi les populations locales afin d'éviter des conditions de frustration et de conflits avec ces dernières. De même, les achats de matériels doivent privilégier les opérateurs économiques de la zone du PASS pour contribuer à la relance de l'économie dans la zone.
6	Une assistance technique qualifiée et de proximité doit être apportée aux différents acteurs dans le cadre de la mise en œuvre du PCGESC y compris à travers un programme de renforcement des capacités ciblés des agents.
7	Veiller à ce que le Manuel de procédures du projet intègre des dispositions permettant d'assurer l'effectivité de la prise en compte des questions environnementales et sociales, et du suivi environnemental et social (y compris le rapportage).
8	Conduire des campagnes d'information et de sensibilisation à l'intention des populations locales, pour améliorer l'acceptabilité environnementale. Les activités de sensibilisation permettront aussi de gérer les conflits pour l'accès aux ressources. Par exemple, ces campagnes peuvent commencer sur le pourquoi du choix de tel site et non l'autre et les enjeux liés au projet, etc. Ces campagnes doivent se faire en continue sur toute la durée du projet et de manière proactive, afin de prendre en compte les nouveaux enjeux du projet qui peuvent émerger.
9	Avant toute exploitation de carrière et zones d'emprunt, les entreprises doivent se référer aux autorités communales et des Mines qui vont les orienter vers la zone où s'effectuera l'activité pour laquelle une EIES est requise. Ceci d'un commun accord avec les populations exerçant un droit sur le site. Et avant de commencer toute exploitation, les entreprises doivent entrer en négociation avec les propriétaires et acquiescer à l'avance leur accord. Egalement, les entreprises doivent payer les droits et taxes prévus à cette circonstance.
10	Programmer les périodes des travaux de façon à ne pas perturber les activités habituelles sur les différents sites. Les activités HIMO que le projet pourrait promouvoir, doivent privilégier les populations locales.
11	Clarifier les statuts fonciers des sites qui vont bénéficier du projet. Avant le démarrage des travaux sur les sites, le projet sollicitera les services d'un consultant pour conduire une étude sociale au niveau des différents sites afin de clarifier leurs statuts fonciers notamment identifier les propriétaires et les exploitants. La signature de conventions entre le projet d'une part et les Communes et les exploitants d'autre part permettra de créer les conditions d'équité, de transparence et de sécurisation des exploitations agricoles. L'enjeu étant la sécurisation foncière des producteurs (femmes, jeunes) sur les périmètres maraichers, sans discrimination.

## 7.2. Mesures relatives à la gestion des chantiers

Les mesures développées dans cette section permettront la prise en charge de l'ensemble des impacts pertinents que tout chantier est susceptible d'occasionner dans le cadre de la mise en œuvre du programme.

N°	INTITULE DE LA MESURE
1	Le diagnostic des zones et activités a fait ressortir plusieurs impacts. Ainsi, la mise en œuvre des mesures suivantes permettrait d'atténuer ces impacts : (i) bien choisir l'emplacement où seront réalisés les ouvrages en évitant au mieux les zones sensibles ; (ii) bien dimensionner les différents éléments de l'ouvrage ; (iii) intégrer les clauses environnementales et sociales dans les cahiers de charge des entreprises adjudicatrices ; (iv) planifier les travaux en tenant compte de la saison des pluies.
<b>Mesures relatives aux impacts sur le sol</b>	
2	Les déchets solides de chantier doivent être collectés et régulièrement enlevés. Les déchets ordinaires seront collectés et évacués conformément aux normes de protection de l'environnement.
3	Les déchets ne doivent pas être enterrés ou brûlés sur place. L'Entrepreneur peut toutefois être autorisé à brûler certains déchets combustibles à condition de respecter toutes les conditions de sécurité et d'éviter le dégagement de fumées toxiques. Seuls les papiers et emballages cartons non pollués, ainsi que les feuilles mortes et branchages secs, peuvent être brûlés.
4	Dans le cadre de la réalisation des 300 km de routes de desserte rurales, les entrepôts de stockage d'hydrocarbures si nécessaires doivent être suffisamment étanches et munis de réceptacle permettant de collecter les produits en cas de fuite. Également, il doit être prévu de dispositifs anti incendie et le choix du lieu doit être opéré en garantissant une distance de sécurité avec les habitations.
5	Les zones d'emprunt et les carrières doivent être réaménagées après exploitation pour restituer le plus possible la morphologie du milieu naturel en comblant les excavations et en restituant la terre végétale en réserve. Seules les carrières disposant des autorisations requises au sens du code minier et des textes en matière d'évaluation environnementale seront utilisées.
<b>Mesures relatives aux impacts sur les ressources en eaux</b>	
6	Assurer le suivi de la qualité des eaux souterraines et de surface en procédant à des analyses chimiques et bactériologiques périodiques
7	Mettre en place des comités d'usagers de l'eau et leur dispenser des formations de gestion
8	Assurer les suivis piézométriques des puits et forages pour relever le niveau de variation de la nappe souterraine afin de ne pas provoquer une situation de déficit pour les populations de la zone. Tous les forages et mini-forages devront être dotés de compteurs pour suivre les prélèvements d'eau.
9	N'entreprendre les travaux de fonçage des puits et forages qu'après les résultats des études géotechniques concluantes et procéder aussi à un bon choix des sites d'implantation des puits et forages afin d'éviter des investissements non durables. Il est fortement recommandé au projet de travailler avec les services de l'hydraulique qui ont la carte ressources en eau ainsi que les détails de leur qualité.
10	Ne pas entreprendre des travaux qui modifieront de façon irréversible le cycle hydrologique de l'eau
11	Encourager la réalisation des activités CES/DRS
<b>Mesures relatives aux impacts sur la végétation et la faune</b>	
12	Procéder à la restauration des conditions naturels des zones exploitées pour restituer le plus possible la morphologie d'un milieu naturel en comblant les excavations et en restituant la terre végétale mise en réserve.
13	Les engins et véhicules de chantier devront le plus possible utiliser les pistes existantes pour accéder au chantier et éviter de couper à travers les terres avoisinantes. Ils respecteront les arbres situés en dehors de la zone d'emprise et des bandes de circulation.
14	Les coupes d'arbres requièrent des autorisations préalables auprès du service des Eaux et forêts. Le bois coupé sera valorisé. En compensation, des plantations seront effectuées dans l'emprise ou ailleurs selon le choix de la population.

N°	INTITULE DE LA MESURE
15	Maintenir autant que possible la couverture végétale existante. Cela constituerait un habitat pour la petite faune, et permettrait de réduire l'érosion des couches supérieures du sol.
<b>Mesures relatives aux impacts sur le milieu humain et socioéconomique</b>	
16	Il sera prévu suffisamment de panneaux de signalisation (conformes à la réglementation) sur les lieux d'exécution des travaux (pistes notamment), de sorte à limiter autant que possible les risques d'accidents de la circulation.
17	Les travailleurs de chantier doivent être dotés des équipements de protection individuelle. Cette mesure doit être renforcée par l'organisation de campagnes de sensibilisation sur la sécurité routière et sur la sécurité au travail ; mais aussi par l'élaboration d'un Plan d'Hygiène, de Sécurité et de Santé que les entreprises chargées des travaux des routes devront soumettre au FIDA à travers le maître d'Ouvrage pour validation. Il mettra en place des boîtes à Pharmacie avec les médicaments de base nécessaires aux soins d'urgence. Et en cas d'accident et de maladies professionnelles, les entrepreneurs prendront en charge le travailleur (ouvrier et cadre) conformément aux textes et règlements en vigueur au Sénégal en la matière.
18	Des campagnes d'information et de sensibilisation des travailleurs sur la santé et l'hygiène au travail seront organisées, et couvriront notamment les maladies liées à l'eau (paludisme, bilharzioses, les gastro-entérites et les maladies diarrhéiques etc.) et les IST et VIH- SIDA.
19	Pour éviter d'éventuelles tensions sociales entre les travailleurs résidents et les étrangers, l'entreprise doit instaurer dans son règlement interne le respect des us et coutumes des populations et des relations humaines d'une manière générale. Des séances d'information et de sensibilisation seront organisées à cet effet.
20	Les camions transportant les matériaux doivent être recouverts de bâche afin de limiter l'envol des matériaux sous forme de poussières et le déversement d'une partie de leur chargement en cours de route. Les entreprises devront utiliser des engins en bon état de fonctionnement : elles devront proposer aux bureaux de contrôle, avant le démarrage des travaux, un calendrier d'entretien du parc roulant.
<b>Mesures spécifiques liées au patrimoine historique, archéologique et culturel</b>	
21	Mesures spécifiques pour la protection et la restauration du patrimoine historique, archéologique et culturel
22	Suspendre les travaux lorsque surviennent toute découverte de sites historiques, archéologiques et culturels et informer les autorités compétentes pour qu'elles prennent les dispositions utiles de protection des sites
23	Prendre les dispositions pour interdire l'accès aux sites afin d'éviter le pillage et/ou la dégradation des objets. Dans le cas où un site est inévitable, il fera l'objet d'une fouille de conservation en rapport avec la Direction du patrimoine culturel et les communautés concernées.
<b>Mesures d'atténuation des impacts liés à l'utilisation des engrais, herbicides et fongicides</b>	
24	Assurer, sur la base d'un échantillonnage adéquat, le suivi de la qualité des eaux (souterraines et de surface) et des sols des périmètres exploités dans le cadre du programme.
25	Former et encadrer les producteurs sur les bonnes pratiques en matière d'utilisation des produits agrochimiques
26	Promouvoir la lutte biologique contre les ennemis des cultures
<b>Mesures spécifiques relatives aux aménagements agricoles</b>	
27	En plus des mesures portant sur le suivi de la qualité des eaux et des sols, il y a nécessité de garantir le suivi piézométrique.
28	Assurer les suivis piézométriques des puits et forages pour relever le niveau de variation de la nappe souterraine afin de ne pas provoquer une situation de déficit pour les populations de la zone.
29	N'entreprendre les travaux de fonçage des puits et forages lorsque requis pour les travaux qu'après avoir conduit des études géotechniques concluantes et procéder aussi à un bon choix des sites d'implantation des puits et forages afin d'éviter des investissements non durables

### 7.3. Procédure à suivre en cas de découverte de vestiges archéologiques

Le prestataire de service doit prendre toutes les dispositions nécessaires pour respecter les sites culturels et culturels (cimetières, sites sacrés, etc.) dans le voisinage des travaux et ne pas leur porter atteintes. Pour cela, il devra s'assurer au préalable de leur typologie et de leur implantation avant le démarrage des travaux. Si, au cours des travaux, des vestiges d'intérêt culturel, historique ou archéologique sont découverts, l'Entrepreneur doit suivre la procédure suivante: (i) arrêter les travaux dans la zone concernée; (ii) aviser immédiatement le Maître d'œuvre qui doit prendre des dispositions afin de protéger le site pour éviter toute destruction; un périmètre de protection doit être identifié et matérialisé sur le site et aucune activité ne devra s'y dérouler; (iii) s'interdire d'enlever et de déplacer les objets et les vestiges.

Les travaux doivent être suspendus à l'intérieur du périmètre de protection jusqu'à ce que la Direction du Patrimoine Culturel du Sénégal responsable des sites historiques et archéologiques ait donné l'autorisation de les poursuivre.

#### **7.4. Synthèse des mesures spécifiques d'atténuation des impacts négatifs majeurs**

##### **Composante 1 : Sécuriser et diversifier la base productive et améliorer la productivité, la durabilité, la résilience climatique et la nutritivité**

PHASE	IMPACTS	MESURES D'ATTENUATION
<b>Sous-composante 1.1. : Aménagements et gestion intégrée des eaux et des sols : Construction ou réhabilitation d'infrastructures de lutte contre l'érosion et de conservation et maîtrise de l'eau et des sols</b>		
PHASE TRAVAUX	Pollution des sols	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Installation d'une dalle de rétention étanche pour la cuve à gasoil</li> <li>• Enlèvement des matériaux souillés en cas de déversement et évacuation par une entreprise agréée.</li> <li>• Déblais mis en remblai dans les tranchées</li> <li>• Contracter avec une société agréée par le MEDD pour la récupération des huiles et cartouches usagées</li> <li>• Imperméabiliser les dalles de rétention des produits hydrocarbonés</li> <li>• Mettre en place une plateforme en béton drainant les rejets dans un séparateur d'hydrocarbures</li> </ul>
	Dégradation des réseaux tiers	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Effectuer des sondages à écartement ne dépassant pas 10 mètres pour identifier les réseaux ne disposant pas de plans de récolement précis</li> <li>• Impliquer les représentants des services concessionnaires dans la validation des études d'exécution</li> <li>• Réparation systématique de toute casse de réseau</li> <li>• Informer et sensibiliser les ouvriers sur les réseaux enterrés non signalés et sur les conséquences,</li> <li>• Sensibiliser les travailleurs sur le respect des réseaux de concessionnaires</li> </ul>

PHASE	IMPACTS	MESURES D'ATTENUATION
	Accidents professionnels	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Elaborer un Plan Santé Sécurité avant le démarrage des travaux,</li> <li>• Afficher les consignes de sécurité sur le chantier</li> <li>• Porter des EPI (gants, chaussures de sécurité)</li> <li>• Établir un plan de circulation des engins et véhicules</li> <li>• Former les opérateurs/conducteurs à la conduite en sécurité</li> <li>• Baliser les zones à risques ;</li> <li>• Sensibiliser le personnel de chantier sur les mesures de sécurité ;</li> <li>• Informations des riverains sur les risques encourus,</li> <li>• Etablir un périmètre de sécurité autour des opérations de manutention</li> <li>• Vérification systématique de la qualité des sangles et des harnais pour les travaux en hauteur</li> <li>• Sensibilisation du personnel</li> <li>• Signalisation avancée et de position des axes de travaux</li> <li>• Disposer des échelles sur les fouilles dépassant une profondeur de 1,30 mètres</li> <li>• Remblayer les tranchées le plus rapidement possible</li> </ul>
	Dégradation du patrimoine culturel	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Arrêter les travaux</li> <li>• Circonscrire et protéger la zone de découverte</li> <li>• Avertir immédiatement les services compétents</li> </ul>
	Risques EAS/HS	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Signer les codes de conduite interdisant la VBG/EAS/HS dans un langage clair et sans ambiguïté et préciser les sanctions encourues</li> <li>• Cartographier, dans le cadre des EIES, les services d'appui médical, psychosociale et légal pour les survivantes de VBG/EAS/HS</li> <li>• Proposer un mécanisme de gestion des plaintes axé sur les cas de VBG/EAS/HS</li> <li>• Sensibiliser les travailleurs et les communautés sur les dispositions du code de conduite et sur les mécanismes de saisine prévus dans le MGP</li> <li>• Mettre en place des installations intégrant les aspects VBG (éclairage, toilettes séparées pour les hommes et femmes qui puissent être fermées à clé à partir de l'intérieur, affichages des règles et consignes à respecter</li> </ul>
	Conflits entre travailleurs et populations	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Recruter en priorité la main d'œuvre locale pour les emplois non qualifiés</li> <li>• Sensibiliser les travailleurs sur le respect des us et coutumes des zones d'intervention du PASS</li> </ul>
	Pollution du milieu par les déchets	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Acheminer les déchets non réutilisés en décharge</li> <li>• Aménagements de bacs à ordures dans le chantier</li> <li>• Aménager des fosses étanches dans les installations fixes</li> <li>• Aménager des toilettes mobiles dans les installations mobiles de chantier</li> <li>• Vidanger régulièrement les fosses et évacuer les boues dans une station de traitement</li> <li>• Nettoyage et remise en état des sites de travaux</li> <li>• Imperméabiliser les aires de stockage des huiles usagées</li> </ul>

PHASE	IMPACTS	MESURES D'ATTENUATION
		<ul style="list-style-type: none"> <li>Acheminer les huiles usagées vers une société agréée par le MEDDTE</li> <li>Revaloriser les déchets à chaque fois cela est possible</li> <li>Acheminer les effluents issus des essais de pression dans le réseau d'évacuation des eaux pluviales</li> </ul>
PHASE EXPLOITATION	Altération de la qualité de l'eau	<ul style="list-style-type: none"> <li>Limiter les prélèvements aux besoins</li> <li>Aménager des micro-piezomètres pour suivre le comportement des nappes</li> </ul>
	Conflits sociaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>Adopter les délégations de service public (DSP) pour la gestion des ouvrages hydrauliques</li> </ul>
	Altération de la qualité de l'eau potable par des phénomènes externes	<ul style="list-style-type: none"> <li>Eviter l'aménagement d'exploitation agricoles et d'ouvrages d'assainissement dans un rayon de 10 km des ouvrages hydrauliques</li> </ul>
<b>Sous-composante 1.2. : Diversification, durabilité et résilience de la production</b>		
PHASE 'IDENTIFICATION ET DE SELECTION DES EXPLOITATIONS FAMILIALES	Conflits sociaux liés aux désaccords sur la sélection des exploitations familiales bénéficiaires du projet	<ul style="list-style-type: none"> <li>Définir des critères objectifs de sélection des exploitations familiales bénéficiaires dans chaque par un comité mis en place à cet effet au niveau des conseils départementaux dans chaque région</li> <li>Divulguer les critères de choix auprès de bénéficiaires et impliquer les dans l'identification des ménages énéficiaries</li> <li>Enrôler dans chaque région l'ARD pour piloter en relation avec le conseil départemental le processus d'identification des exploitations familiales bénéficiaires</li> <li>Mettre en place dans chaque département un comité départemental de sélection des exploitations familiales du département le plus largement inclusif possible avec comme instance d'approbation un comité régional</li> </ul>
	Destruction de zones sensibles	<ul style="list-style-type: none"> <li>Eviter autant que faire se peut les zones (mangrove, sensibles (mangrove, aires protégées, lieux de culte etc.)</li> </ul>
		<ul style="list-style-type: none"> <li>Fourniture de masques à poussière pour le personnel de travaux</li> <li>Sensibilisation des populations riveraines</li> <li>Suivi du port des équipements de protection et des campagnes de sensibilisation</li> <li>Entretien régulièrement des équipements et engins de chantier</li> <li>Arrosage des pistes d'accès aux chantiers</li> <li>Limitation de la vitesse des camions et engins de chantier</li> </ul>
<b>Sous-composante 1.3. : Amélioration de la sécurité nutritionnelle familiale et appui à l'autonomisation des femmes</b>		
PHASE TRAVAUX	Risque de spéculations se traduisant par des difficultés de disposer des assiettes foncières nécessaires à	<ul style="list-style-type: none"> <li>Suivre les procédures légales d'acquisition des emprises</li> </ul>

PHASE	IMPACTS	MESURES D'ATTENUATION
	l'implantation des ouvrages	
	Risque de pertes et/ou restrictions d'accès à des terres agricoles	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Suivre les procédures légales d'acquisition des emprises ;</li> <li>• Si nécessaire élaborer un PAR pour recenser et évaluer les pertes ;</li> <li>• Indemniser les pertes avant le démarrage des travaux ;</li> <li>• Assurer un accès prioritaire des personnes affectées aux réalisations du projet ;</li> <li>• Mettre en œuvre des mesures d'accompagnement en faveur des personnes affectées</li> </ul>
	Pollutions atmosphériques et émissions de gaz à effet de serre ;  Dégradation de l'ambiance sonore	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Utiliser des véhicules et engins en bon état et les entretenir régulièrement ;</li> <li>• Utiliser des véhicules et engins minimisant les émissions sonores</li> </ul>
	Risque d'empiètement sur des aires protégées et des écosystèmes fragiles	<ul style="list-style-type: none"> <li>• S'assurer que les emprises sont choisies en dehors de toutes aires protégées et écosystèmes sensibles.</li> </ul>
	Risque de compactage des sols par les engins de chantiers ;  Risques de pollution des sols suite à des fuites et/ou déversements de polluants	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Privilégier les engins légers à défaut du travail manuel ;</li> <li>• Aménager des aires étanches pour le stockage des substances dangereuses et les entretiens de la machinerie ;</li> </ul>
	Risque de dégradation de la faune et de la flore	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Respecter les dispositions du Code forestier et du Code de la Chasse et de la protection de la faune ;</li> <li>• Limiter les coupes au strict minimum nécessaire ;</li> <li>• Sensibiliser les travailleurs pour minimiser les risques de braconnage ;</li> <li>• Procéder à des reboisements compensatoires</li> </ul>
	Risque d'accidents de travail et des maladies professionnelles	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Faire faire les travaux à risques par des ouvriers qualifiés et les doter d'Epi.</li> </ul>
	Risque d'accident au niveau des communautés	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Installer une signalisation verticale à l'approche des établissements humains et limiter les vitesses à 20km/h à leur traversée.</li> </ul>
	Risque de développement des IST/SIDA	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sensibiliser les travailleurs et les riverains des bases chantiers sur les risques d'IST/VIH-SIDA et les mesures de prévention ;</li> </ul>

PHASE	IMPACTS	MESURES D'ATTENUATION
		<ul style="list-style-type: none"> <li>Mettre des préservatifs à la disposition des travailleurs migrants et/ou itinérants</li> </ul>
	Risque de découverte fortuite de vestiges et de destruction de patrimoine culture	<ul style="list-style-type: none"> <li>Procéder à un recensement du patrimoine culturel avant le démarrage des travaux ;</li> <li>En cas de découverte fortuite de vestiges archéologiques arrêter les travaux et informer les autorités compétentes</li> </ul>
	Pollutions atmosphériques et émissions de gaz à effet de serre	<ul style="list-style-type: none"> <li>Utiliser des engins conformes et les entretenir régulièrement</li> </ul>
	Risques de pollution des ressources hydriques lors de la réalisation des ouvrages de captage d'eau souterraines et/ou de surface	<ul style="list-style-type: none"> <li>Prévoir des produits absorbants ou neutralisants (boudins, coussins, granulés pour récupérer les polluants déversés ;</li> <li>Aménager une station munie d'un séparateur d'hydrocarbures pour les entretiens de la machinerie ;</li> <li>Mettre en place un barrage flottant antipollution autour des équipements de captage installés en milieu aquatique.</li> </ul>
	Risque de fragilisation des sols suite à l'ouverture de tranchées pour la pose des conduites d'eau	<ul style="list-style-type: none"> <li>Remblayer les tranchées aussitôt après la pose des conduites ;</li> <li>Procéder à des reboisements pour stabiliser les sols remaniés</li> </ul>
PHASE EXPLOITATION	Risques de gaspillage et de surexploitation des ressources hydriques ;	<ul style="list-style-type: none"> <li>Assurer un suivi régulier de la qualité des boues et des eaux usées traitées utilisées par les maraîchers</li> <li>Sensibiliser les maraîchers sur l'économie de l'eau ;</li> <li>Promouvoir les spéculations peu exigeantes en eau et les techniques d'irrigation minimisant la consommation d'eau</li> </ul>
	Risque de contamination de maraîchers suite à l'usage d'effluents bruts et/ou de boues non stabilisées	<ul style="list-style-type: none"> <li>S'assurer que les eaux usées traitées sont aptes à être réutilisées à des fins agricoles (respect des recommandations de l'OMS pour la réutilisation des eaux usées et des excréta dans l'agriculture) ;</li> <li>S'assurer que les boues sont suffisamment stabilisées avant leur usage comme fertilisant</li> </ul>
	Risque de contamination des consommateurs par des produits maraichers souillés par des eaux usées et/ou des boues non stabilisées	<ul style="list-style-type: none"> <li>Procéder à des suivis réguliers de la qualité des produits maraîchers</li> </ul>
	Risque de conflits entre éleveurs pour l'accès aux abreuvoirs	<ul style="list-style-type: none"> <li>Assurer un bon dimensionnement des ouvrages afin minimiser les temps d'attente avant l'accès aux abreuvoirs</li> </ul>
	Risque de conflit avec les autres usagers de l'eau	<ul style="list-style-type: none"> <li>Intégrer dans le schéma d'allocation des ressources en eau, les besoins des autres projets de développement intervenant dans la zone</li> </ul>



PHASE	IMPACTS	MESURES D'ATTENUATION
	Risque de vols de bétail	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforcer la sécurité publique dans les zones d'intervention</li> <li>• Créer un cadre de concertation et comités de vigilance pour minimiser les risques de vol de bétail.</li> </ul>
	Risque de dégradation de la flore et de la végétation autour des abreuvoirs suite à une augmentation de la charge pastorale et des coupes d'arbres pour nourrir les animaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sensibiliser les éleveurs sur la protection de la végétation ;</li> <li>• Promouvoir les cultures fourragères ;</li> <li>• Sponsoriser des activités de reboisement</li> </ul>
	Risques d'épuisement des nappes superficielles	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Promouvoir la récupération et la valorisation pastorale des eaux de pluies grâce à la construction de bassins de rétention</li> <li>• Equiper tous les forages et mini forages de compteurs</li> </ul>
	Risque de contamination des ressources hydriques par les nitrates suite à une trop importante accumulation bouses de vaches autour des abreuvoirs	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Promouvoir la récupération et la valorisation agricole de la bouse de vache.</li> </ul>
	Risque d'apparition de zoonoses suite à l'afflux d'animaux de provenance divers	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Prévoir des équipements de soins vétérinaires dans les zones d'intervention (enclos pour vaccination des animaux, pharmacie vétérinaires) ;</li> <li>• Assurer un suivi sanitaire régulier du petit bétail</li> <li>• Rester à l'affut des moindres signes d'épizooties ;</li> <li>• Sensibiliser les éleveurs sur les risques sanitaires ;</li> <li>• Former les éleveurs pour un dépistage précoce de problèmes sanitaires</li> </ul>

## Composante 2 : Valorisation des produits et développement des marchés territoriaux

PHASE	IMPACTS	MESURES D'ATTENUATION
PHASE DE PLANIFICATION	Risques sociaux liés aux choix des routes non classées éligibles au PASS	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Définir des critères objectifs de sélection des tronçons de routes prioritaires à construire/réhabiliter</li> <li>• Divulguer et faire approuver pour chaque région, les critères de sélection par un comité régional mis en place à cet effet pour en garantir l'approbation par les parties prenantes</li> </ul>

PHASE	IMPACTS	MESURES D'ATTENUATION
	Risques de Dégradation d'habitats naturels	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Elaborer des critères d'exclusion d'ordre environnemental et social afin d'éviter les habitats naturels critiques</li> </ul>
	Risques d'obstruction de points de passage de l'eau	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Elaborer des rapports hydrologiques dans le cadre des études techniques pour identifier les points de passage des eaux de ruissellement</li> <li>• Intégrer dans le dimensionnement des projets des ouvrages hydrauliques pour maintenir les axes de ruissellement des eaux pluviales</li> </ul>
PHASE TRAVAUX	Production de déchets	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Installer des toilettes dans les bases de chantier avec un dispositif de lave-main</li> <li>• Préposer des bennes à ordures étiquetées selon les types de déchets dans le chantier,</li> <li>• Imperméabiliser les aires de stockage des fûts de récupération des produits hydrocarbonés</li> <li>• Établir un protocole avec une société agréée pour le prélèvement et le traitement des huiles usagées et des filtres</li> <li>• Aménager pour chaque cuve une plateforme surélevée et une dalle étanche d'un volume égal au double de la capacité de la cuve</li> <li>• Aménager une rétention étanche pour les groupes électrogènes pour éviter la pollution du sol au moment de l'approvisionnement en carburant</li> </ul>
	Altération de la qualité de l'air	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Fourniture de masques à poussière pour le personnel de travaux</li> <li>• Sensibilisation des populations riveraines</li> <li>• Suivi du port des équipements de protection et des campagnes de sensibilisation</li> <li>• Entretien régulier des équipements et engins de chantier</li> <li>• Arrosage des pistes d'accès aux chantiers</li> <li>• Limitation de la vitesse des camions et engins de chantier</li> </ul>
	Pollution des ressources en eau	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sensibilisation des conducteurs</li> <li>• Éviter les sources d'eau utilisées par les populations pour approvisionner le chantier</li> <li>• Prévoir un plan efficace de gestion des déchets solides et liquides</li> <li>• Mettre en place des dispositifs de contention/traitement des eaux pluviales avant leur rejet dans les plans d'eau</li> <li>• Interdiction de vidange des engins de chantier sur site</li> <li>• Mise en place de cuves de stockage des huiles usagées sur site</li> <li>• Gestion des huiles usagées par des sociétés agréées</li> </ul>

PHASE	IMPACTS	MESURES D'ATTENUATION
		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les pompes d'avitaillement en carburant des engins de chantier devront être équipées d'un dispositif d'arrêt automatique</li> </ul>
	Pollution des sols	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Installation d'une dalle de rétention étanche pour les cuves à gasoil</li> <li>• Enlèvement des matériaux souillés en cas de déversement et évacuation par une entreprise agréée</li> <li>• Empierrement des aires de circulation des engins lourds pour minimiser les tassements</li> <li>• Imperméabiliser les dalles de rétention des produits hydrocarbonés,</li> <li>• Mettre en place une plateforme en béton drainant les rejets dans un séparateur d'hydrocarbures</li> </ul>
	Pertes de couvert végétal et dégradation des habitats fauniques	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Élaborer avec le service des Eaux et forêts et mettre un plan de reboisement compensatoire</li> <li>• Obtention des permis de coupe nécessaires auprès de l'IREF</li> <li>• Privilégier dans le reboisement des espèces non prisées par les oiseaux (eucalyptus)</li> <li>• Protéger la végétation de la machinerie en bordure des emprises et plateformes</li> <li>• Sensibiliser le personnel de chantier et interdiction des coupes d'arbre et de chasse</li> </ul>
	Impacts négatifs sur le système hydrologique	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Intégrer l'aménagement d'ouvrages hydraulique aux points de traversée des eaux de ruissellement</li> </ul>
	Impacts sur la santé publique	<p><u>Maladies sexuellement transmissibles :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Sensibiliser le personnel de chantier et les populations sur les IST et le VIH/SIDA</li> </ul> <p><u>Maladies respiratoires :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Équiper le personnel de masques à poussières et exiger leur port obligatoire</li> <li>• Informer et sensibiliser les populations sur la nature et le programme des travaux</li> </ul> <p><u>Péril fécal :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Installer des sanitaires et vestiaires en nombre suffisant dans le chantier</li> <li>• Mettre en place un système d'alimentation en eau potable dans le chantier</li> </ul>
	Conflits sociaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Recruter en priorité la main d'œuvre locale pour les emplois non qualifiés</li> </ul>
	Pollution par les déchets	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Acheminer les déchets non réutilisés en décharge</li> <li>• Aménagements de bacs à ordures dans le chantier</li> <li>• Aménager des fosses étanches dans les installations fixes</li> <li>• Aménager des toilettes mobiles dans les installations mobiles de chantier</li> </ul>

PHASE	IMPACTS	MESURES D'ATTENUATION
		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Vidanger régulièrement les fosses et évacuer les boues dans une station de traitement</li> <li>• Nettoyage et remise en état des sites de travaux</li> <li>• Imperméabiliser les aires de stockage des huiles usagées</li> <li>• Acheminer les huiles usagées vers une société agréée par le MEDDTE</li> <li>• Revaloriser les déchets à chaque fois cela est possible</li> <li>• Acheminer les effluents issus des essais de pression dans le réseau d'évacuation des eaux pluviales</li> </ul>
	Risques santé, sécurité au travail	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Elaborer un Plan Santé Sécurité avant le démarrage des travaux,</li> <li>• Afficher les consignes de sécurité sur le chantier</li> <li>• Porter des EPI (gants, chaussures de sécurité)</li> <li>• Établir un plan de circulation des engins et véhicules</li> <li>• Former les opérateurs/conducteurs à la conduite en sécurité</li> <li>• Baliser les zones à risques ;</li> <li>• Sensibiliser le personnel de chantier sur les mesures de sécurité ;</li> <li>• Informer les riverains sur les risques encourus,</li> <li>• Etablir un périmètre de sécurité autour des opérations de manutention</li> <li>• Vérification systématique de la qualité des sangles et autres équipements</li> <li>• Éclairage de nuit des fouilles</li> <li>• Signalisation avancée et de position des axes de travaux</li> <li>• Disposer des échelles sur les fouilles dépassant une profondeur de 1,30 mètres</li> <li>• Remblayer les tranchées le plus rapidement possible</li> </ul>
	Risques VBG/EAH/HS	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Signer les codes de conduite interdisant la VBG/EAS/HS dans un langage clair et sans ambiguïté et précisant les sanctions encourues</li> <li>• Cartographier, dans le cadre des EIES, les services d'appui médical, psychosociale et légal pour les survivantes de VBG/EAS/HS</li> <li>• Proposer un mécanisme de gestion des plaintes axé sur les cas de VBG/EAS/HS</li> <li>• Sensibiliser les travailleurs et les communautés sur les dispositions du code de conduite et sur les mécanismes de saisine prévus dans le MGP</li> <li>• Mettre en place des installations intégrant les aspects VBG (éclairage, toilettes séparées pour les hommes et femmes qui puissent être fermées à clé à partir de l'intérieur, affichages des règles et consignes à respecter</li> </ul>
PHASE EXPLOITATION	Pollution atmosphérique liée à la circulation routière	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réaliser des plantations d'alignement à la traversée des localités/agglomérations</li> <li>• Limitation des vitesses au passage des localités</li> <li>• Aménager des ralentisseurs au passage des villages</li> </ul>
	Braconnage	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sensibiliser les communautés sur les actes illicites</li> <li>• Aménager des panneaux d'interdiction du braconnage dans les zones sensibles</li> </ul>

PHASE	IMPACTS	MESURES D'ATTENUATION
	Risques d'inondations	<ul style="list-style-type: none"> <li>Opérer systématiquement des opérations pré-hivernales d'entretien des ouvrages d'assainissement des routes</li> </ul>
	Accidents routiers	<ul style="list-style-type: none"> <li>Aménager des panneaux de signalisation et des ralentisseurs aux points de traversée des agglomérations</li> <li>Rendre visible les ralentisseurs par une peinture fluorescente</li> </ul>
	Perturbation des couloirs de transhumance du bétail et conflits d'usage	<ul style="list-style-type: none"> <li>Aménager des panneaux de signalisation et des ralentisseurs aux points de passage du bétail</li> </ul>

## 8. SYNTHÈSE DES RESULTATS DE LA CONSULTATION PUBLIQUE

La consultation du public a démarré depuis l'élaboration de la note de projet et s'est poursuivie à toutes les étapes de la formulation. Elle permet d'informer les différentes catégories d'acteurs sur le projet, de recueillir leurs avis, leurs préoccupations et de capitaliser leurs retours d'expérience sur les savoirs endogènes. La consultation du public permet également d'avoir à un stade très précoce l'adhésion des communautés au projet.

### 8.1 Approche méthodologique pour la consultation du public

L'approche de consultation des parties prenantes du projet s'est faite selon une démarche participative et inclusive articulée autour des principaux axes méthodologiques suivants :

- L'identification et l'analyse des parties prenantes ;
- La planification de la consultation et la diffusion de l'information sur le projet ;
- La consultation des parties prenantes proprement dite.

Au regard des délais très courts, la consultation n'a pas été effectuée dans toutes les régions d'intervention. Il a été procédé à un échantillonnage tenant compte de l'appartenance aux zones éco géographiques. Ainsi, une région par zone éco géographie a été choisie.

Au total 120 personnes toutes catégories confondues (92 hommes et 28 femmes) ont été rencontrées/consultées dans 05 régions (Kaolack, Fatick, Louga, Tambacounda et Kolda).

Les discussions ont tourné autour des éléments suivants :

- Connaissance et perception sur le projet ;
- Enjeux et Impacts socio-économiques, environnementaux et climatiques du projet ;
- Systèmes locaux de gestion des plaintes ;
- Problématique de l'accès au foncier ;
- Craintes et préoccupations par rapport au projet ;
- Attentes par rapport au projet
- Besoins en renforcement de capacité ;
- Stratégie et moyens d'information et de communication autour du projet ;

- Suggestions et recommandations.

## **8.2 Les attentes par rapport au projet**

Le projet est accueilli favorablement par les acteurs. Quelques attentes qui si elles sont satisfaites pourraient selon eux renforcer les interventions et conduire aux résultats escomptés. Les principales attentes sont entre autres :

- Etablir des synergies avec les projets en cours dans la zone d'intervention en particulier les projets AGROPOLE (Nord, Sud et Centre), PADAER 2, AGRIJEUNE, PDZPP, PDEC etc. les interventions de la SAED pour éviter les doublons et surtout pour mutualiser les ressources pour un meilleur bénéfice des communautés ;
- Capitaliser les acquis des projets comme le PAFA
- Renforcer les collectivités territoriales en outils de planification
- Renforcer les capacités techniques et logistiques des services déconcentrés mais également sur certaines thématiques en rapport avec l'agriculture (dégradation des terres, pollutions, gestion des connaissances, sur les problématiques environnementales de la zone d'intervention ;
- Financer les produits à cycle court
- Intégrer les départements prioritaires : département de Goudiry (Région de Tamabacounda) et Médina Yoro Foulla (Région de Kolda) qui sont aujourd'hui de grands bassins de production de céréales sèches et sont les plus vulnérables. Tous les acteurs de ses régions ont porté le plaidoyer pour l'intégration de ces deux départements dans le projet.
- Faciliter l'accès de femmes à la terre et renforcer leurs capacités en gestion financière ;
- Le projet ne doit pas se focaliser sur les taux de décaissement mais surtout sur l'effet levier qu'il va entraîner ;
- Un meilleur accès à l'énergie et aux matériels performants pour la transformation ;
- La digitalisation des services marchands ;
- Créer des unités de transformation dans les zones de production et appuyer leur organisation dans les zones qui en sont dotées ;
- Réaliser une étude de marché pour les filières ciblées ;
- Renforcer les capacités des organisations en gestion financière et sur l'identification de leurs besoins pour qu'elles soient capables de travailler avec les institutions de financement sans l'intervention des projets ;
- Renforcer l'alphabétisation ;
- Accompagner les personnes handicapées pour un meilleur accès aux crédits ;
- Renouvellement du capital semencier pour parer au déficit actuel de semences
- Promouvoir l'utilisation des résidus de récolte pour une fabrication locale d'aliments de bétail ;
- Promouvoir le regroupement des exploitants familiaux en coopératives capables d'assurer la mise en relation de leurs membres avec les acheteurs ;
- Intégrer dans le projet la filière porcine.

- Etc.

### **8.3 les impacts positifs**

Les principaux impacts positifs selon les acteurs rencontrés sont :

- Une augmentation des revenus des ménages particulièrement les ménages les plus vulnérables ;
- Opportunités de partenariats/Synergies pour le bénéfice des communautés ;
- Une amélioration significative des conditions de travail ;
- Opportunités de regrouper les exploitants familiaux ce qui va augmenter leurs capacités de production grâce à un accès plus facile aux financements ;
- Le projet présente une bonne couverture géographique et va toucher une population importante ;
- Amélioration de la résilience de la famille :
- Encourager les fermes intégrées (agriculture-élevage) ;
- Appuyer la production locale d'aliments pour la pisciculture ;
- La conservation des formations forestières ;
- Conflits avec l'agro business autour du foncier ?

### **8.4 Les impacts négatifs**

Quelques impacts négatifs pouvant apparaitre pendant la mise en œuvre du projet ont été signalés par les acteurs notamment :

- La prolifération de ravageurs (rongeurs, les oiseaux granivores, les rongeurs et autres) entraînant l'utilisation accrue de pesticides ;
- La pollution des eaux et des sols par les produits chimiques ;
- L'intensification agricole qui peut accélérer la dégradation des sols ;
- Les conflits entre agriculteurs et éleveurs surtout dans la zone de Gossas ;
- Les coupes d'arbres pour les besoins d'élargissement des parcelles agricoles mais également pour la libération des emprises des ouvrages ;
- Risque de délocalisation personne et d'activités économiques.

## **9. PLAN CADRE DE GESTION ENVIRONNEMENTALE, SOCIALE ET CLIMATIQUE**

Le Plan Cadre de Gestion Environnementale, Sociale et Climatique (PCGES) vise à prendre, durant l'exécution et l'exploitation du projet, un ensemble de mesures d'atténuation environnementales et sociales, de surveillance environnementale et sociale et d'ordre institutionnelle pour éliminer les risques et impacts environnementaux et sociaux du projet, les compenser ou les réduire à des niveaux acceptables.

Le CGESC comprend : (i) la description du processus de sélection environnementale et sociale (ou screening) devant permettre l'identification des risques et impacts environnementaux et sociaux génériques potentiels pouvant découler des activités du projet ; (ii) les mesures de surveillance de mise en œuvre des mesures d'atténuation ; (iii) le renforcement de capacité et formation ; (iv) le calendrier d'exécution ; (v) l'estimation des coûts ; et, (vi) l'intégration des clauses environnementales et sociales dans les dossiers d'appels d'offres (DAO).

## **9.1. Procédure de gestion environnementale et sociale des sous-projets**

### **9.1.1. Critères environnementaux et sociaux d'éligibilité des activités**

L'objectif de la procédure de sélection environnementale et sociale est de garantir la prise en compte effective des exigences environnementales et sociales nationales et en conformité avec les procédures d'évaluation environnementale, sociale et climatique (PESEC) du FIDA, dans tout le processus de planification, de préparation, de mise en œuvre et de suivi des activités de PASS Sénégal.

Le processus de sélection permettra :

- d'identifier les activités de PASS Sénégal qui sont susceptibles d'avoir des impacts négatifs majeurs au niveau environnemental et social ;
- d'identifier les mesures d'atténuation appropriées pour les activités ayant des impacts préjudiciables ;
- d'identifier les activités nécessitant un PGES additionnelle ;
- de décrire les responsabilités institutionnelles pour :
  - l'analyse et l'approbation des résultats de la sélection, la mise en œuvre des mesures d'atténuation proposées, et la préparation des rapports EIE additionnelle ;
  - le suivi des indicateurs environnementaux au cours de la réalisation et l'exploitation des activités.

La mise en œuvre de l'évaluation environnementale et sociale devra commencer dès l'adoption du Plan de Travail et du budget de l'année par un tri préliminaire des sous-projets. Le tri ou la sélection des sous-projets se fera sur la base de l'analyse préalable des formulaires de sélection environnementale et sociale et du formulaire d'identification des risques environnementaux et sociaux.

Ces deux types d'outils permettront de classer les activités des composantes 1 et 2 dans l'une des catégories de la législation sénégalaise en conformité avec la catégorisation environnementale du FIDA (Elevé, Substantiel, Modéré, Faible).



Ainsi, pour être en conformité avec les PESEC du FIDA et la législation sénégalaise, le screening des activités du PASS Sénégal permettra de s'assurer de la prise en compte des préoccupations environnementales et sociales et comprendra les étapes décrites ci-dessus.

### 9.1.2 Screening environnemental et social

#### ☞ **Étape 1 : Remplissage de la fiche de screening environnemental et social**

Le remplissage de la fiche de screening environnemental et social (formulaire initial de sélection - voire annexes) sera effectué par les experts en sauvegarde environnementale et sociale de l'Unité de Coordination et de Gestion du Projet (Expert environnement et Expert social à recruter avant le démarrage du projet). Ils vont ensuite procéder à la classification de l'activité concernée. Les activités de PASS Sénégal susceptibles d'avoir des impacts négatifs sur l'environnement sont classées en quatre catégories :

- Catégorie A : Projet avec risque environnemental et social élevé ;
- Catégorie B : Projet avec risque environnemental et social substantiel ;
- Catégorie C : Projet avec impact environnemental et social modéré ;
- Catégorie D : Projet avec impact environnemental et social faible.

#### ☞ **Étape 2 : Validation de la sélection et classification environnementale et sociale**

- La classification environnementale et sociale des sous-projets sera validée par la DEEC en conformité avec les PESEC du FIDA. Les sous projets validés comme étant de catégorie A ne seront pas financés par le FIDA, car le projet est de catégorisé B. Par ailleurs, si un sous projet s'avérait être de catégorie A et était indispensable, le gouvernement saisit le FIDA pour des dispositions spéciales. Si aucune norme environnementale, sociale et climatique (NESC) du FIDA n'est déclenchée et le sous-projet est validé (sur les autres aspects de l'évaluation), alors la procédure suit son cours ;
- Si le sous-projet déclenche une NOSC du FIDA, la DEEC et les experts en sauvegarde environnementale et sociale de l'UCGP devront s'assurer que les dispositions seront prises pour être en conformité avec la NESC déclenchée.

### 9.1.3 Réalisation, approbation, consultation du public et diffusion des rapports d'EIES

#### ☞ **Étape 3 : Préparation de l'instrument de sauvegarde environnementale et sociale**

Après l'analyse des informations contenues dans les résultats de la sélection et après avoir déterminé la bonne catégorie environnementale et sociale, et donc l'ampleur du travail environnemental et social requis, les experts en sauvegarde environnementale et sociale, en rapport avec la DEEC et en conformité avec les NESC du FIDA, feront une recommandation pour dire si :

- un travail environnemental et social ne sera pas nécessaire ;

- l'application de simples mesures d'atténuation suffira ;
- un PGES spécifique devra être effectué.

#### Cas où une EIES n'est pas nécessaire

Dans ce cas, les experts en sauvegarde environnementale et sociale de l'UCGP consultent les listes de contrôle et les clauses environnementales des annexes pour sélectionner les mesures d'atténuation appropriées.

#### Cas où une EIES est nécessaire

Les experts en sauvegarde environnementale et sociale de l'UCGP, avec l'appui de la DEEC et en conformité avec les NESC du FIDA, effectueront les activités suivantes :

- les Spécialistes en Sauvegarde Environnementale et Sociale de l'UCGP du PASS élabore les Termes de Référence (TdR) pour la réalisation de l'EIES que le Coordonnateur soumet à la DEEC pour validation ainsi qu'au FIDA pour revue et approbation. Les TdR type d'une EIES sont décrits en Annexe du présent CGESC.
- une fois que la DEEC approuve les TdR, l'UCGP procède au recrutement des consultants en gestion environnementale et sociale qui effectueront le travail. Il faut souligner que les EIES devront être préparées de manière indépendante, mais en étroite collaboration avec les études techniques si nécessaire ;
- Conformément aux termes de référence le/les consultants recrutés pour réaliser les EIES conduiront les consultations des parties prenantes et ce, en rapport avec la législation sénégalaise et en conformité avec les PESEC du FIDA.
- L'information et la participation du public concernent, notamment la communication sur le Projet, ses activités et impacts potentiels sur l'environnement et la population notamment les personnes affectées par le projet et la prise en compte de leurs préoccupations, craintes et recommandations. Les consultations sont essentielles tout au long de la vie du projet et seront réalisées à tout moment dès que des activités/sous-projets sont susceptibles d'impacter l'environnement et la sécurité humaine. A cette fin, le consultant réalisera une ou plusieurs consultations avec les populations affectées, les autorités locales, les ONG et organisations ou associations professionnelles concernées, etc. Les résultats des consultations seront incorporés dans les rapports des EIES et seront rendus accessibles au public.

#### ☞ **Étape 4 : Examen et approbation des rapports d'EIES et obtention du certificat de conformité environnementale**

Les rapports d'EIES examinés et validés au niveau national par un Comité technique national dont le secrétariat est assuré par la DEEC.

Pour déterminer les mesures d'atténuation à insérer dans les TDR du sous-projet en question, les listes de contrôle des impacts et des mesures d'atténuation en annexe serviront de base d'exécution des activités. L'EIES sera élaborée par des consultants qualifiés qui seront recrutés par l'UCGP.

Tableau 12 : Procédures d'évaluation environnementale pour les projets nécessitant un PGES

Étapes	Activités
Première étape	Préparation de TDR  Selon les résultats de l'identification et l'ampleur nécessaire de l'EIES, des TDR seront préparés. L'EIES sera préparée par un consultant agréé et le rapport suivra le format suivant : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Description de la zone de l'étude</li> <li>• Description du sous-projet</li> <li>• Description de l'environnement</li> <li>• Considérations juridiques et réglementaires</li> <li>• Détermination des impacts éventuels des sous-projets proposés</li> <li>• Analyse des variantes, y compris la variante « sans projet »</li> <li>• Processus de consultations publiques</li> <li>• Développement de mesures d'atténuation et d'un plan de suivi, y compris le renforcement des capacités institutionnelles et l'estimation des coûts</li> </ul>
Deuxième étape	Choix de consultant
Troisième étape	Réalisation de l'EIES avec consultation du public
Quatrième étape	Revue et approbation de l'EIES pour le sous-projet.
Cinquième étape	Publication/Diffusion de l'EIES

En cas de réalisation des PGES, la DEEC, avec l'appui des autres services techniques concernés, va procéder à leur examen pour les activités classées en catégorie 2 en vue de leur approbation (ou rejet). Dans le cadre de l'examen d'un PGES, la DEEC peut demander un complément d'information au consultant ayant réalisé l'EIES ou à l'UCGP. Par la suite, la DEEC donne, par écrit, à l'UCGP un avis sur la faisabilité environnementale du sous-projet. En cas d'avis défavorable, celui-ci doit être dûment motivé.

#### ☞ **Étape 5 : Consultations et participation publiques et diffusion**

La législation nationale en matière d'EIES dispose que l'information et la participation du public doivent être assurées pendant l'exécution de l'étude d'impact sur l'environnement, en collaboration avec les organes compétents de la circonscription administrative et de la commune concernée. Les consultations devront aussi être conduites durant le processus de sélection environnementale et sociale des projets. L'information du public comporte notamment une ou plusieurs réunions de présentation du projet regroupant les autorités locales, les populations, etc. Ces consultations permettront d'identifier les principaux problèmes et de déterminer les modalités de prises en compte des différentes préoccupations dans les Termes de Référence de l'EIES à réaliser. Les résultats des consultations seront incorporés dans le rapport de l'EIES et seront rendus accessibles au public. Pour satisfaire aux exigences de consultation et de diffusion, l'UCGP devra se conformer à la procédure de publication des instruments de sauvegarde par le pays.

En cas de sous-projet à impacts négatifs importants nécessitant une EIES, un exemplaire du rapport sera déposé au niveau de la région concernée qui dispose d'un délai raisonnable pour faire ses observations et ses remarques par des commentaires écrits. L'UCGP préparera aussi, en rapport avec les collectivités concernées, la tenue d'audiences publiques sur la restitution du rapport de l'EIES. Les modalités d'exécution de l'audience seront retenues d'un commun accord avec les différentes parties impliquées. L'information du public sera à la charge du projet.

#### ☞ **Étape 6 : Intégration des dispositions environnementales et sociales dans les Dossiers d'appel d'offres**

En cas de réalisation d'EIES ou de PGES, les experts en sauvegarde environnementale et sociale de l'UCGP veilleront à intégrer les recommandations et autres mesures de gestion environnementale et sociale issues de ces études dans les dossiers d'appel d'offre et d'exécution des travaux par les entreprises.

#### ☞ **Étape 7 : Mise en œuvre et approbation des PGES chantier, surveillance et suivi-évaluation des mesures environnementales et sociales**

- **Mise en œuvre des mesures de sauvegarde environnementale et sociale**

Elle sera assurée par les entreprises en charges des travaux de construction/réalisation et d'aménagement d'ouvrages (infrastructure de marché, piste de désenclavement, aménagement de bassin, etc.). Pour les entreprises en charges de travaux de construction/réalisation et d'aménagement d'ouvrages, elles devront préparer et mettre en œuvre un Plan de Gestion Environnementale et Sociale de chantier (PGES-C).

Les PGES-C seront validés par les MdC et approuvés par l'UCGP du PASS.

- **Suivi et évaluation des mesures de sauvegarde environnementale et sociale**

Le suivi environnemental et social permet de vérifier et d'apprécier la pertinence, l'effectivité et l'efficacité de la mise en œuvre des mesures environnementales et sociales, hygiène, santé et sécurité du Projet.

La supervision au niveau national sera assurée par l'UCGP du PASS. Elle a la responsabilité de produire les rapports trimestriels sur la conformité environnementale et sociale du projet. Le projet partagera ces rapports avec le FIDA et la DEEC.

Au cours des travaux, la surveillance de proximité sera faite par la mission de contrôle (MdC) qui sera recrutée par le projet. Ainsi, l'UCGP et Conseils départementaux veilleront à ce que les experts dédiés de la MdC soient mobilisés.

Cette obligation doit être incluse dans les termes de référence de la MdC.

Le suivi externe national/local sera effectué par les comités régionaux de suivi environnemental (CRSE) dont le mandat régalien est de suivre la conformité environnementale et sociale des sous-projets par rapport à la réglementation nationale.

Le FIDA assurera le rôle de supervision de la mise en œuvre des sous-projets incluant les questions environnementales et sociales.

Des évaluations de la mise en œuvre du CGES seront faites à mi-parcours et à la fin ; elles seront effectuées par un Consultant Indépendant recruté par l'UCG du PASS.

## **9.2 Arrangements institutionnels d'exécution de la procédure environnementale et sociale des sous-projets**

### **9.2.1. Les arrangements institutionnels**

Les arrangements institutionnels suivants sont proposés pour le PASS Sénégal en ce qui concerne les rôles et responsabilités de mise en œuvre et de suivi. Les différentes entités ci-après présentées ont des responsabilités importantes dans la mise en œuvre du CGES du PASS. Toutefois, leurs capacités à assurer une mise en œuvre adéquate des prescriptions environnementales ne sont pas souvent en adéquation avec les exigences des instruments environnementaux et sociaux du Projet.

Ces arrangements pour l'essentiel, rentrent dans le cadre des missions régaliennes de chacune des structures ciblées.

#### **☞ Le Comité de pilotage (COFIL) de PASS-Sénégal**

Il a pour mission de superviser et guider la mise en œuvre du projet, donner les orientations stratégiques, en assurant la cohérence avec les politiques gouvernementales. Le COFIL sera présidé par le ministre

de l'Agriculture, de la Sécurité Alimentaire et de l'Elevage (MASAE) et comprendra les représentants des principaux ministères concernés (économie, finances, collectivités locales, infrastructures, commerce, protection sociale, environnement, genre, jeunesse), des représentants des autorités locales, des représentants de la société civile dans les zones rurales et des représentants du secteur privé.

Le COPIL sera l'organe d'orientation et d'appréciation de la qualité de mise en œuvre du projet. Il est un cadre de concertation interministériel chargé de garantir l'engagement des pouvoirs publics à l'atteinte des résultats du projet. A ce titre, le CP veille au fonctionnement et à la viabilité du projet selon la programmation retenue, analyse et approuve les PTBA, les PPM et les rapports préparés par l'UCGP.

#### ☞ **Unité de coordination et de gestion du projet (UCGP) PASS**

Le projet est placé la sous tutelle technique du Ministère de l'Agriculture de la Sécurité Alimentaire et de l'Elevage (MASAE). Son exécution quotidienne et le suivi-évaluation sera conduite par une Unité de Coordination et de Gestion du Projet (UCGP) avec des démembrements régionaux au niveau des conseils départementaux. L'UCGP assurera la conformité environnementale, sociale, hygiène, santé et sécurité du Projet, déclinée dans le présent CGES sous forme de procédures spécifiques à respecter.

Pour le respect des dispositions contenues dans le présent CGESC, il est suggéré que l'UCGP s'appuie sur une équipe interne constituée de :

- l'équipe de sauvegardes constituée d'un Spécialiste en Sauvegarde Environnementale et d'un Responsable Développement Sociale et Genre qui auront la responsabilité de la préparation des mémoires descriptifs et justificatifs des sous-projets et sites ainsi que les dossiers techniques d'exécution des activités.
- Par ailleurs, ils seront, entre-autres, co-responsables de la sélection environnementale et sociale des sous projets, de la préparation des termes de référence (TdR), du suivi des évaluations environnementales et sociales spécifiques et de la mise en œuvre des procédures contenues dans le présent CGESC. Ainsi, ils travailleront en étroite collaboration avec l'équipe de la Direction de l'Environnement et des Etablissements Classés (DEEC) et des Divisions Régionales de l'Environnement et des Etablissements Classés (DREEC).
- un Spécialiste en Passation de Marchés (SPM) qui veille, de manière générale, à la préparation des marchés pour l'ensemble des acquisitions (prestations intellectuelles, fournitures et travaux) au titre de la gestion environnementale et sociale. Le SPM veillera également à l'inclusion des activités suivantes dans les plans de passation des marchés et documents spécifiques relatifs au Projet (études, intégration des clauses environnementales, sociales, sanitaires et sécuritaires dans les dossiers d'appel d'offres ; bordereau des prix unitaires relatifs aux PGES-chantier et autres plans spécifiques, au titre de la mise en œuvre des mesures environnementales et sociales).
- Le Responsable Administratif et Financier (RAF) de l'UCGP sera chargé de toutes les diligences budgétaires relatives à l'exécution et à la mise en œuvre des mesures et à la surveillance des mesures environnementales et sociales. Ces diligences comprennent les missions de terrain et autres conventions signées avec les partenaires externes au titre de la gestion environnementale

et sociale du projet. Elles prennent également en charge des dispositions financières relatives à la mise en œuvre des autres plans : plan d'engagement des parties prenantes (PEPP), Mécanisme de Gestion des Plaintes, etc.

- Un Responsable en suivi-évaluation (RSE) qui assure la veille, en concertation avec l'équipe de sauvegardes, à la prise en compte des résultats de la surveillance et du suivi environnemental et social dans le dispositif global du suivi-évaluation du projet. Il se charge également du suivi des indicateurs afférents à la mise en œuvre du PEPP, du MGP, etc.

L'UCGP devra également veiller à ce que les DAO intègrent des dispositions spécifiques en matière de Santé et Sécurité au Travail (SST), suivies par les bureaux de contrôle qui auront à cordonner la supervision de l'effectivité de toutes les mesures en matière de sauvegarde environnementale et sociale pour le compte du projet.

#### ☞ **La Direction de l'Environnement et des Etablissements Classés (DEEC)**

La DEEC via les DREEC en relation avec l'équipe de sauvegardes du PASS et les autres membres des comités régionaux de suivi environnemental sont responsables de la procédure d'établissement de sélection environnementale et sociale, de suivi-validation des études et de respect des procédures environnementales et sociales des sous-projets. A ce propos, elles co-assument les tâches suivantes :

- Le remplissage de la fiche de screening et la classification des sous projets ;
- Le suivi externe (national/local) de conformité de préparation et de la mise en œuvre des sous projets aux plans environnemental et social, hygiène, santé et sécurité.
- L'approbation de l'évaluation environnementale du projet (EIES et AEI des sous projets).

#### ☞ **Les Comités Régionaux de Suivi Environnemental (CRSE)**

Dans chaque région, il est mis en place par le Gouverneur, un Comité Régional de Suivi Environnemental (CRSE). Le CRSE qui est constitué des services techniques de l'Etat et des collectivités territoriales des régions, aura pour mission de :

- appuyer le screening environnemental et social des sous-projets du PASS ;
- approuver et superviser le processus d'évaluation environnementale et sociale des sous-projets ;
- assurer le suivi environnemental et social, sous la coordination des DREEC.

#### ☞ **Mission de contrôle (MdC) des travaux :**

La MdC des travaux aura pour mission de suivre la mise en œuvre travaux et spécifiquement du PGES-Chantier, comportant des dispositions en matière de Santé et Sécurité avant et pendant chaque activité du projet. La mission de contrôle mobilisera une équipe de sauvegarde composée des profils suivants :

- Un expert en sauvegarde environnementale,

- Un expert en sauvegarde sociale,
- Un expert Genre et VBG

Elle rendra compte à l'UCGP aux moyens de rapports mensuels de contrôle sur la mise en œuvre des différentes activités de sauvegarde environnementale et sociale.

#### ☞ **Les Entreprises de travaux :**

Les entreprises sélectionnées pour exécuter les travaux des sous-projets du PASS préparent et soumettent à la mission de contrôle le PGES-Chantier 30 jours avant le début des travaux. Par ailleurs, elles auront pour responsabilité à travers leurs experts en sauvegarde, la mise en œuvre des différentes mesures environnementales, sociales, Santé et Sécurité (ESSS) contenues dans leur contrat et de rendre compte via des rapports mensuels qu'elles soumettront à la fin de chaque mois au Bureau de contrôle pour revue et approbation.

#### ☞ **Organisations de la société civile et organisations communautaires de base**

Les organisations de la société civile (OSC) et les associations communautaires auront en charge la mobilisation sociale. Elles participeront également à la sensibilisation des populations et au suivi de la mise en œuvre du CGES. Les OSC participeront aussi à la mise en œuvre du PEPP, notamment les activités de communication et d'engagement du Projet.

### **9.2.2. Etapes et responsabilités pour la mise en œuvre de la sélection environnementale et sociale**

Le tableau ci-dessous donne un récapitulatif des étapes et des responsabilités institutionnelles pour la sélection et la préparation, l'évaluation, l'approbation et la mise en œuvre des sous-projets.

Tableau 13 : Synthèse des étapes de la sélection environnementale et responsabilités

No	Etapes/Activités	Responsable	Appui/ Collaboration	Prestataire
1.	Identification de la localisation/site et principales caractéristiques techniques du sous-projet	Coordonnateur du Projet	CRSE	
2.	Screening environnemental et social	Coordonnateur du Projet	CRSE	
3.	Détermination du type d'instrument spécifique de sauvegarde (EIES, Audit E&S, etc.)	Spécialistes Sauvegarde Environnementale et Sociale (SSES) de l'UCGP	<ul style="list-style-type: none"> <li>• FIDA</li> <li>• DEEC</li> <li>• Bénéficiaire ;</li> <li>• Autorité locale (AL)</li> <li>• SSES/UP</li> </ul>	



No	Etapes/Activités	Responsable	Appui/ Collaboration	Prestataire
4.	Approbation de la catégorisation par la DEEC et le FIDA	Coordonnateur du Projet	SSES/UP	<ul style="list-style-type: none"> <li>Entité Nationale chargée des EIE (DEEC)</li> <li>BAD</li> </ul>
5.	Préparation de l'instrument spécifique de sauvegarde E&S de sous-projet (EIES< PAR, Audit, etc.) en conformité avec la procédure nationale et les PESEC du FIDA			
	Préparation, approbation et publication des TDR		DEEC	FIDA
	Réalisation de l'étude y compris consultation du publique	SSES/UCGP	Spécialiste Passation de Marché (SPM); DEEC ; AL ;	Consultant
	Validation du rapport et obtention du certificat environnemental		SPM, AL	DEEC, FIDA
	Publication du document		Coordonnateur	Media ; FIDA
6.	(i) Intégration dans le dossier d'appel d'offres (DAO) du sous-projet, de toutes les mesures de la phase des travaux contractualisables avec l'entreprise ; (ii) approbation du PGES chantier	Responsable Technique (RT) de l'activité	<ul style="list-style-type: none"> <li>SSES</li> <li>SPM</li> </ul>	
7.	Exécution/Mise en œuvre des mesures non contractualisées avec l'entreprise de construction	SSES	<ul style="list-style-type: none"> <li>SPM ; RT ;</li> <li>Responsable Financier (RF) ; AL ;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Consultant</li> <li>ONG</li> <li>Autres</li> </ul>
8.	Surveillance et suivi interne de la mise en œuvre des mesures E&S	SSES	<ul style="list-style-type: none"> <li>Spécialiste en Suivi-Evaluation (S-SE) ; RF ; AL</li> </ul>	Bureau de Contrôle
	Diffusion du rapport de surveillance interne	Coordonnateur	SSES	
	Suivi externe de la mise en œuvre des mesures E&S	DEEC/DREEC	SSES	
9.	Renforcement des capacités des acteurs en mise en œuvre E&S	SSES/UCGP	<ul style="list-style-type: none"> <li>Autres SSES</li> <li>SPM</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Consultants</li> <li>Structures publiques compétentes</li> </ul>
10.	Audit de mise en œuvre des mesures E&S	SSES/UP	<ul style="list-style-type: none"> <li>Autres SSES ;</li> <li>SPM ; S-SE ;</li> <li>DEEC ; AL</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Consultants</li> </ul>

### **9.3 Mesures pour le renforcement de la gestion environnementale et sociale**

Les mesures de renforcement de la gestion environnementale et sociale formulées ci-après résultent pour la plupart, des suggestions et recommandations des acteurs en termes de mesures institutionnelles et techniques. Pour la mise en œuvre et le suivi environnemental et social de PASS-Sénégal, la démarche proposée pour gérer les risques environnementaux et sociaux vise à permettre aux structures opérationnelles du secteur de l'environnement et des ressources naturelles, mais aussi aux producteurs agricoles, de jouer pleinement leurs rôles dans la planification, la mise en œuvre, le suivi et l'exploitation du projet. Dans cette perspective, le PCGES suggère des mesures d'appui institutionnel et technique, de formation et de sensibilisation pour renforcer les capacités des structures et des ressources humaines impliquées dans la mise en œuvre du projet. Ces actions d'appui institutionnel et technique, de formation et de sensibilisation visent à : (i) rendre opérationnelle la stratégie de gestion environnementale de PASS-Sénégal ; (ii) favoriser l'émergence d'une expertise et des professionnels en gestion environnementale et sociale ; (iii) élever le niveau de conscience professionnelle et de responsabilité des employés dans la gestion environnementale ; (iv) protéger l'environnement, la santé et la sécurité des producteurs agricoles et des populations.

#### **9.3.1. Mesures normatives et réglementaires**

Durant la mise en œuvre des activités du projet, il faudra veiller à la conformité vis-à-vis de la réglementation applicable. Il s'agit en particulier des mesures ci-après.

##### ☞ Conformité avec la réglementation environnementale

Lors de la réalisation de certains travaux notamment ceux liés aux travaux des routes de desserte rurales, la réalisation des infrastructures et ouvrages hydrauliques (forages, mini-forages, irrigation à petite échelle), le Maître d'ouvrage et les entreprises sélectionnées devront veiller à leur conformité aux dispositions relatives à la réglementation en général, et en particulier au Code de l'Environnement et à la réglementation sur la gestion des déchets et des émissions.

##### ☞ Conformité avec la réglementation forestière

Conformément au Code forestier, tout défrichement et abattage est soumis à une autorisation préalable des services forestiers. Les services forestiers devront également être impliqués dans tous les programmes de préservation ou de restauration des ressources naturelles.

##### ☞ Conformité avec la législation du travail et de l'hygiène

Tous les intervenants dans la mise en œuvre du projet devront respecter et se conformer aux exigences de la réglementation nationale dans le domaine (Code du travail, Code de l'hygiène, etc.). Les

groupements ou personnes chargées de la réalisation des travaux devront veiller aux risques d'accident et des maladies professionnelles pour leur personnel.

☞ Procédures à suivre en cas de découverte de vestiges archéologiques

Dans le cadre de l'intervention du projet, si des monuments, ruines, vestiges d'habitations ou sépultures anciennes, des inscriptions ou généralement des objets pouvant intéresser la préhistoire, l'histoire, l'art ou l'archéologie, le Projet est tenu d'en faire la déclaration immédiate à l'autorité administrative compétente (les services chargés du patrimoine culturel notamment) pour ce qui concerne les procédures à suivre.

Le Projet doit prendre des précautions pour empêcher ses ouvriers ou toute autre personne d'enlever ou d'endommager ces objets ; il doit également avertir le maître d'ouvrage de cette découverte et exécuter ses instructions quant à la façon d'en disposer.

☞ Obligation de respect du cahier des charges environnementales et sociales

Le Projet devra se conformer aux exigences du cahier des charges environnementales et sociales, concernant notamment le respect des prescriptions des PGES et de leurs clauses portant sur le respect de la réglementation et l'application des bonnes pratiques.

### **9.3.1 Clauses environnementales et sociales**

En ce qui concerne les clauses environnementales et sociales, un modèle à adapter et à considérer dans la réalisation des activités du Projet, est annexé au présent rapport.

### **9.3.2 Mesures d'ordre stratégique**

☞ Zones à considérer selon les enjeux environnementaux et sociaux

La stratégie d'intervention de PASS-Sénégal dans le choix des sites de reboisement et des autres activités du projet (ostréiculture, apiculture) devra tenir compte des zones à forts enjeux environnementaux et sociaux, notamment en se référant aux dispositions de l'Article L13 du Code de l'Environnement. Pour ces zones, une attention particulière devra être accordée par le projet. Il s'agit notamment des aires protégées, des zones humides d'importance nationale ou internationale. Pour chacune de ces zones, le projet devra veiller à ce que la distance réglementaire soit respectée et qu'il n'y ait pas d'empiètement lors de l'implantation des activités.

☞ Mise en place d'une synergie d'intervention entre acteurs

Il existe plusieurs Projets et programmes en cours ou à venir dans la zone d'intervention de PASS-Sénégal. Dans ce sens, intégrer les plateformes de concertation et de coordination pour une synergie d'intervention entre les différents projets pourrait contribuer à maximiser les résultats et éviter les duplications et la redondance.

#### ☞ La prise en compte de la dimension genre

Dans le cadre de la mise en œuvre de PASS-Sénégal, les femmes disposent d'atouts certains pour participer pleinement à l'agriculture et aux activités connexes (commercialisation, transformation, etc.) de la zone du projet. Le projet devrait ainsi développer une stratégie prenant en compte la dimension genre. Cette stratégie pourrait s'appuyer sur :

- l'incitation des femmes à devenir propriétaires d'exploitations agricoles pour la promotion de la culture des céréales locales ;
- encouragement et incitation des femmes à s'investir davantage dans le volet transformation des produits céréaliers où elles commencent à acquérir une certaine expérience, un savoir-faire et une technicité dans certaines régions de la zone du projet ;
- renforcement des activités de formation et amélioration de l'accès à l'information ;
- réalisation d'un diagnostic participatif pour mieux cerner les enjeux et les défis du genre/agriculture/élevage dans la mise en œuvre de PASS-Sénégal.

L'approche à adopter devra être intégrale et transversale pour garantir une réelle prise en compte du genre. Elle devra être ouverte et flexible au regard des réalités sociales et culturelles de la zone de PASS-Sénégal, tout en restant attentive aux transformations qui vont s'opérer dans le pays.

La prise en compte du genre devra s'appuyer sur une double démarche visant à :

- renforcer la dynamique organisationnelle des femmes , ainsi que les capacités de production, afin qu'elles puissent s'orienter vers une spécialisation dans les filières céréalières et peser de manière plus déterminante dans les processus décisionnels au sein des familles et de la communauté ;
- fournir aux femmes un appui/conseil de proximité, en vue de favoriser leur accès au crédit et une gestion performante des activités qu'elles mènent. Dans ce cadre, elles bénéficieront de formations en développement de capacités entrepreneuriales, ainsi qu'en gestion et management de leurs activités économiques.

Par ailleurs, d'autres groupes vulnérables méritent d'être pris en considération dans PASS-Sénégal, notamment les personnes handicapées et les jeunes sans-emplois et les personnes âgées.

### 9.3.3 Mesures d'adaptation aux changements climatiques

Les filières céréalières devront prendre en compte l'évolution de la disponibilité en eau et la multiplication des événements climatiques extrêmes. Les mesures suivantes sont préconisées :

☞ Sur le plan stratégique

- Intégrer les impacts des changements climatiques dans les stratégies et les activités de PAS-Sénégal.

☞ Sur le plan institutionnel

- Mettre en place un cadre de partenariat entre PASS-Sénégal, les parties prenantes du projet, les Services Hydrologiques et les Services de la Météorologie. Ce partenariat devra permettre d'asseoir un dispositif de veille et d'alerte en prévision de l'évolution des changements climatiques (mise en place et suivi de données météorologiques et climatologiques).

### 9.3.4 Mesures de renforcement institutionnel

☞ Renforcement de l'Unité de Coordination et de Gestion de PASS-Sénégal

L'UCGP mise en place pour coordonner la mise en œuvre de PASS-Sénégal devra être à même de mieux prendre en compte les orientations stratégiques d'ordre environnemental et social, et de s'assurer du respect des normes environnementales et sociales.

Ainsi, il est proposé que l'UCGP puisse compter en son sein un(e) expert(e) en sauvegarde environnementale et un(e) expert(e) en sauvegarde sociale afin de garantir l'intégration de l'environnement et le social dans la mise en œuvre des activités du Projet. Ces experts devront assister l'UCGP dans l'intégration des aspects environnementaux et sociaux et dans le suivi interne de proximité des activités, en étroite collaboration avec la DEEC dans chaque région.

### 9.3.5 Réalisation et mise en œuvre des études environnementales et sociales

Des études d'impact environnemental et social (EIES) pourraient être requises pour certains sous-projets de PASS-Sénégal classés en catégorie « 1 » ou « 2 » pour s'assurer qu'elles soient durables au point de vue environnemental et social. Si la classification environnementale des activités indique qu'il faut réaliser des EIES, le projet devra prévoir des ressources financières à payer des consultants agréés pour réaliser ces études, et mettre en œuvre les Plans de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) y relatifs.

## **9.4 Programme cadre de renforcement des capacités et d'information/sensibilisation des acteurs impliqués dans la mise en œuvre de PASS Sénégal**

### **9.4.1. Renforcement des capacités**

La mise en œuvre de PASS Sénégal va faire appel à plusieurs catégories d'acteurs : services techniques et agences de l'Etat, organisations des producteurs, agri-preneurs, organisations de femmes, etc. Pour faire en sorte que les activités du projet soient effectuées d'une manière durable au point de vue environnemental et social, il est suggéré la formation des investisseurs, des prestataires de services, des agents de l'UCGP, mais aussi des Services Techniques au niveau régional et local, sur les procédures et techniques de gestion et de suivi environnemental et social des activités à réaliser.

L'objectif est de poursuivre et renforcer la dynamique de formation de l'ensemble des acteurs interpellés dans la gestion environnementale et sociale du projet et des sous-projets (formation des formateurs, chercheurs, cadres des ministères de l'Agriculture et de l'Environnement, organisations des Producteurs, etc.). Il s'agira d'avoir une masse critique de formateurs nationaux en gestion environnementale et sociale qui pourront ainsi démultiplier les résultats au niveau des acteurs de terrain, et particulièrement les organisations de producteurs.

Il s'agira d'organiser, dans la zone du projet, des ateliers de formation qui permettront aux structures régionales impliquées dans le suivi des travaux, de s'imprégner des dispositions du CGES, de la procédure de sélection environnementale et des responsabilités dans la mise en œuvre.

Les sujets pourraient être centrés autour : (i) des enjeux environnementaux et sociaux des activités agricoles et les procédures d'évaluation environnementales ; (ii) de l'hygiène et la sécurité liés aux activités ; (iii) des réglementations environnementales appropriées. La formation devra permettre aussi de familiariser les acteurs à la réglementation nationale en matière d'évaluation environnementale, aux PESEC du FIDA aux méthodes d'évaluation environnementale, au contrôle et au suivi environnemental.

Des Consultants-formateurs qualifiés en évaluation environnementale et sociale pourraient être recrutés par l'UCGP, avec l'assistance de la DEEC, pour conduire ces formations. Le programme de renforcement de capacités devra être conduit de façon à s'assurer que la pérennité des mesures prises soit réellement appropriée par les bénéficiaires.

Les principaux domaines présentés ci-après peuvent être pris en compte.

#### **☞ Modules de formation sur l'Évaluation Environnementale et Sociale**

- Bonne connaissance des procédures d'organisation et de conduite des EIES

- Appréciation objective du contenu des rapports d'EIES
- Connaissance des procédures environnementales et sociales nationales et du FIDA
- Connaissance du processus de suivi de la mise en œuvre des EIES
- Intégration du genre dans les activités de développement rural.
- ☞ **Modules de formation sur la gestion des pesticides**
- Connaissances de base sur les procédures de manipulation et de gestion des risques liés aux pesticides ;
- Port des équipements de protection et de sécurité ;
- Risques liés au stockage et au transport des pesticides ;
- Procédures de manipulation et de gestion des emballages et pesticides usagés/périmés ;
- Les mesures d'urgence et de secours en cas d'intoxication aux produits phytosanitaires ;
- La surveillance du processus et des résidus.
- ☞ **Modules de formation sur les aspects environnementaux de la transformation des produits agricoles**
- Normes d'hygiène et de qualité ;
- Aspects environnementaux et sociaux de gestion des déchets issus de la transformation ;
- Mesures de protection et de sécurité.
  
- ☞ **Modules de formation sur le foncier**
- Les différents statuts des terres (moderne et traditionnel) ;
- Décentralisation et foncier ;
- L'accès des femmes aux terres (aspects juridiques et sociologiques) ;
- Le statut de l'agro-business ;
- Agriculture et environnement ;
- La professionnalisation du secteur agricole ;
- La gestion des conflits autour de la problématique du foncier ;
- Les services techniques impliqués déconcentrés qui vont appuyer le projet sont sous équipés en termes de matériel d'investigation de terrain. Pour leur permettre d'assurer pleinement leur rôle, le projet devra prévoir des appuis en matériel de terrain.

#### **9.4.1 Information et sensibilisation des populations et des acteurs concernés**

L'UGP et les partenaires d'exécution devront coordonner la mise en œuvre des campagnes d'information et de sensibilisation auprès des collectivités locales et des producteurs agricoles dans la zone de PASS Sénégal, notamment sur la nature des travaux et les enjeux environnementaux et sociaux lors de la mise en œuvre des activités du projet.

Dans ce processus, partie intégrante du PEPP, les associations locales, les organisations des producteurs et les ONG environnementales devront être impliquées au premier plan. Les communautés de base devront aussi être étroitement associées à l'élaboration et la conduite de ces stratégies de sensibilisation et de mobilisation des communautés.

Les objectifs spécifiques de cette action sont de :

- préparer la population à bien mener et gérer les activités agricoles ;
- sensibiliser les femmes à l'action de terrain et les soutenir dans le processus de reconnaissance de leurs droits ;
- sensibiliser la population sur les aspects d'hygiène - assainissement/santé ;
- sensibiliser les agents techniques et les producteurs agricoles concernés par la gestion des infrastructures ;
- assurer le suivi et l'accompagnement des solutions mises en place ;
- assurer l'interface entre les différents acteurs du Projet (population, associations, collectivités locales, producteurs, services techniques) et gérer les conflits ;
- organiser des séances d'information et d'animation dans chaque site ciblé ;
- organiser des assemblées populaires dans chaque site ;

Il s'agira de mener des actions capitales en direction des agriculteurs, des agri-preneurs et des élus pour créer les conditions d'une parfaite appropriation du projet et de sa réussite sociale. Ces actions peuvent correspondre à des rencontres de proximité sur le foncier et les titres d'occupation : tenir des rencontres de clarification auprès des acteurs locaux et des agriculteurs sur la question foncière et sur le sort des titres de propriété foncière individuelle par rapport au projet. Cela, afin de lever le doute et d'évacuer les méfiances observées du côté des agriculteurs et des producteurs locaux vis-à-vis du projet. Cela peut renforcer davantage l'adhésion et l'appropriation du projet.

L'information, l'éducation et la communication pour le changement de comportement (CCC) doivent être axées principalement sur les problèmes environnementaux liés au PASS, ainsi que sur les stratégies à adopter pour y faire face. La production de matériel pédagogique doit être développée et il importe d'utiliser rationnellement tous les canaux et supports d'information existants pour la transmission de messages appropriés.

Tableau 14 : Synthèse des activités de formation et de sensibilisation des acteurs

Nature de l'action	Cible	Organisme chargé de la mise en œuvre	Durée
Atelier de formation sur les procédures environnementales du FIDA, le remplissage des formulaires de screening, l'identification des impacts	<ul style="list-style-type: none"> <li>• DEEC/DREEC</li> <li>• Membres CRSE</li> <li>• Agences d'exécution</li> <li>• UCGP</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Organisme de formation</li> <li>• Consultant en environnement</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 18 jours (2 jours par région) pour toute la durée du projet</li> </ul>



Nature de l'action	Cible	Organisme chargé de la mise en œuvre	Durée
potentiels et le choix des mesures d'atténuation dans les check-lists.			
Atelier de formation (DREEC, Points focaux) sur la mise en œuvre du PCGES et du plan de surveillance et Suivi	<ul style="list-style-type: none"> <li>• DREEC</li> <li>• CRSE</li> <li>• UCGP</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Consultant en environnement</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 18 jours (2 jours par région) pour toute la durée du projet</li> </ul>
Atelier de formation sur : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Utilisation des pesticides</li> <li>• Utilisation des outils de planification pour les Collectivités territoriales</li> <li>• Dégradation des terres, pollution, gestion des connaissances, problématiques E&amp;S de la zone du projet, etc. pour les services déconcentrés</li> <li>• Gestion administrative et financière, et techniques d'identification des besoins pour meilleure collaboration avec institutions financières</li> <li>• les techniques d'entretien des infrastructures</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Gestionnaires des marchés modernisés,</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Consultant en environnement</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 6 jours (2 jours par région) pour toute la durée du projet</li> </ul>
<b>Information et Sensibilisation</b>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Campagnes d'information et de sensibilisation sur les instruments de sauvegarde E&amp;S du projet</li> <li>• Sensibilisation sur les bonnes pratiques</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Populations,</li> <li>• Associations de Producteurs agricoles locales (OP, ONG, etc.),</li> <li>• Etc.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Maître d'œuvre</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 18 campagnes (2 campagnes par région) pour toute la durée du projet</li> </ul>

Nature de l'action	Cible	Organisme chargé de la mise en œuvre	Durée
environnementales, agricoles et pastorales <ul style="list-style-type: none"> <li>• Sensibilisation sur la sécurité, la santé et l'hygiène lors de la réalisation des activités agricoles</li> <li>• Sensibilisation sur les facteurs de vulnérabilité des activités agricoles (VIH/SIDA, paludisme, la malnutrition sévère, etc.)</li> </ul>			

## 9.5 Programme cadre de suivi et surveillance environnementale et sociale du PCGES

Le suivi et l'évaluation sont complémentaires. Le suivi vise à corriger « en temps réel », à travers une surveillance continue, les méthodes d'exécution des interventions et d'exploitation des infrastructures. Quant à l'évaluation, elle vise : à (i) vérifier si les objectifs ont été respectés et (ii) à tirer les enseignements d'exploitation pour modifier les stratégies futures d'intervention. Le suivi environnemental concernera l'ensemble de PASS-Sénégal et s'appliquera à toutes les phases des activités à réaliser ou à appuyer.

### 9.5.1. Contexte et objectif du Suivi environnemental du PCGES

Des connaissances sur certains phénomènes environnementaux et sociaux liés aux impacts génériques du PASS Sénégal existent. Malgré cela, il existe toujours un certain degré d'incertitude dans la précision d'autres impacts, notamment en ce qui concerne les impacts diffus et les impacts résiduels. Pour cette raison, il s'avère nécessaire d'élaborer un programme de surveillance et de suivi environnemental qui sera mis en œuvre dans le cadre du projet.

La surveillance environnementale et sociale a pour but de s'assurer du respect : (i) des mesures à insérer dans l'étude d'impact du projet, notamment en ce qui concerne les mesures d'atténuation ; (ii) des conditions fixées par le Code de l'Environnement, les décrets d'application, les arrêtés relatifs aux EIE et les textes pertinents relatifs à la préservation des ressources naturelles en vigueur au Sénégal ; (iii) des engagements du maître d'ouvrage et du maître d'œuvre par rapport aux autres lois, règlements et prescriptions en matière d'hygiène et de santé publique, de gestion du cadre de vie des populations, de protection de l'environnement et des ressources naturelles.

Le programme de suivi décrit : (i) les éléments devant faire l'objet de suivi ; (ii) les méthodes et dispositifs de suivi ; (iii) les responsabilités du suivi ; (iv) la période de suivi.

Chacun des éléments du dispositif de mise en œuvre devra inclure un mécanisme de suivi dont l'objectif sera de : (i) vérifier la survenue des impacts potentiels prédits ; (ii) vérifier l'effectivité et l'efficacité de la mise en œuvre des mesures d'atténuation retenues ; (iii) d'apporter les mesures correctives au plan de gestion environnementale.

Le suivi concerne l'analyse de l'évolution de certains récepteurs d'impacts (milieu naturel et humain) affectés par PASS-Sénégal, à savoir : (i) l'évolution de la qualité des ressources en eaux ; (ii) l'évolution des phénomènes de dégradation des terres et de la fertilité des sols ; (iii) le suivi des indicateurs biologiques (régénération du couvert végétal, reconstitution des espaces dans les zones reboisées, présence et quantité de faune ; (iv) la statistique des accidents et intoxications liés aux pesticides ; (v) le niveau d'évolution des maladies liées aux activités de PASS-Sénégal.

Le point de départ du programme de suivi consiste à établir « l'état zéro » par rapport aux mesures concrètes d'atténuation qui sont proposées. Les variations de cet « état zéro » seront suivies pendant et après l'exécution des travaux. Aussi, le suivi inclura l'effectivité de la mise en œuvre des mesures d'atténuation retenues dans le PCGES.

#### ☞ **Suivi en phase de réalisation des activités agricoles et de construction des infrastructures routières et de marchés**

Pour la réalisation des infrastructures agricoles, routières et des marchés, les règlements et les procédures en vigueur devront être respectés notamment en ce qui concerne ceux se rapportant aux aspects environnementaux et sociaux. Un plan de gestion de la qualité comprenant le respect des contraintes environnementales correspondantes aux mesures présentées dans le Plan Cadre de Gestion Environnementale, doit être élaboré.

#### ☞ **Suivi en phase d'exploitation des infrastructures agricoles, routières et des marchés**

En phase d'exploitation, le suivi portera sur les composantes essentielles décrites dans le canevas ci-dessus, notamment : l'état des ressources en eau ; la qualité des eaux ; la dégradation des sols ; les propriétés physiques des sols ; le comportement et l'utilisation des sols ; l'évolution de la faune et l'état de la flore et de la biodiversité ; l'écologie et la protection des milieux naturels ; l'hygiène et la santé (maladies, intoxication) ; les pollutions, les nuisances et la sécurité lors des opérations ; le suivi des réclamations et des conflits.

### 9.5.1 Indicateurs de suivi

Les indicateurs sont des paramètres dont l'utilisation fournit des informations quantitatives ou qualitatives sur les impacts et les bénéfices environnementaux et sociaux du projet PSS. Les indicateurs servent, d'une part, à la description, avec une exactitude vérifiable, de l'impact généré directement ou indirectement par les activités des composantes du projet et, d'autre part, à la mise en exergue de l'importance de l'impact. Ils fournissent une description sommaire des états et des contraintes et permettent d'observer le progrès réalisé ou la dégradation subie dans le temps ou par rapport à des cibles. Ils révèlent des tendances passées et servent, dans une certaine mesure, d'instruments de prévision. En tant que tel, ils constituent une composante essentielle dans l'Evaluation Environnementale et Sociale du projet. En vue d'évaluer l'efficacité des activités du PASS, les indicateurs environnementaux et sociaux ci-après sont proposés.

#### ☞ **Indicateurs d'ordre stratégique à suivre par les Spécialistes sauvegarde environnementale et sociale de PASS Sénégal**

Les indicateurs stratégiques à suivre par les Spécialistes en Sauvegarde environnementale et sociale de PASS Sénégal concernent :

- Désignation des Points Focaux Environnement au niveau régional ;
- Effectivité de la sélection environnementale des activités de PASS ;
- Réalisation éventuelle des EIE et mise en œuvre des PGES ;
- Mise en œuvre des programmes de formation/sensibilisation sur le PCGES de PASS ;
- Effectivité du suivi environnemental et social et du reporting ;
- Nombre d'arbres plantés ou d'espaces paysagers réalisés ; faune observée ;
- Niveau d'application des mesures d'atténuation environnementales et sociales ;
- Nombre de séances de formation organisées ;
- Nombre de séances de sensibilisation organisées ;
- Nombre de producteurs sensibilisés sur les mesures d'hygiène, de sécurité, les IST/VIH/SIDA et de gestion des pesticides ;
- Niveau d'implication des collectivités et acteurs locaux dans le suivi des travaux ;
- Niveau de consensus (approbation) sur le choix des sites d'implantation des installations (forages, mini-forages, tracés des routes de desserte, exploitations familiales bénéficiaires, etc.) ;
- Niveau de respects des mesures d'hygiène et de sécurité ;
- Types de mesures de gestion des déchets ;
- Nombre et type de réclamations et de conflits.

#### ☞ **Indicateurs à suivre par les institutions étatiques en charge des questions environnementales**

Le suivi sera effectué en « interne » par les Points Focaux Environnement des ministères, au niveau régional durant toute la phase d'exécution du projet. Les ARD, en relation avec les DREEC pourrait être désignées pour jouer ce rôle.

Le suivi sera réalisé à « l'externe » par la DEEC (pour le suivi de la procédure d'EIES et de la mise en œuvre du CGES et des PGES), l'Inspection des Eaux et Forêts (végétation), les Services du Ministère de la Santé (pour la santé), l'Inspection du Travail (sécurité au travail), le Service des Mines et de la Géologie (gestion des carrières), les services du Ministère chargé de l'Hydraulique pour la gestion des eaux. À cette liste non exhaustive de services techniques de l'Etat, s'adjoindront des consultants indépendants (pour l'évaluation). Toutes ces structures devront être appuyées par le projet dans le cadre de ce suivi.

A cet effet, un programme de renforcement des capacités du personnel des administrations impliqué dans le suivi environnemental et social devra être conçu. Cela se fera par l'organisation des sessions de formation en matière de gestion environnementale et sociale. Cette activité devra être menée UGP.

Le tableau ci-après résume le canevas de suivi environnemental et social du projet.



Tableau 15 : Canevas du suivi de la mise en œuvre des mesures environnementales et sociales de PASS Sénégal

Type indicateur	Composante E&S / Thématique	Indicateur	Fréquence de collecte	Méthode de collecte	Responsable
Indicateurs de suivi des sous-projets	Air	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de personnes sensibilisées</li> <li>• Nombre d'ouvriers portant des EPI</li> <li>• Nombre d'équipements de protection</li> <li>• Nombre de camions avec protection</li> <li>• Linéaire de tronçon d'accès arrosé par jour</li> <li>• Période d'exécution des travaux</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Lors des visites de terrain</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Observations visuelles,</li> <li>• Enquêtes et rapports de missions</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mission de Contrôle / Maître d'œuvre</li> </ul>
	Eaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Paramètres physico-chimiques de la qualité des points d'eau</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Fin travaux</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Résultats d'analyses physico-chimiques</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mission de Contrôle / Maître d'œuvre</li> </ul>
		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Paramètres bactériologiques des nappes phréatiques</li> </ul>			<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mission de Contrôle / Maître d'œuvre</li> </ul>
		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Présence de déchets solides et liquides provenant des travaux dans les plans d'eaux</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Lors des visites de terrain</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Observations visuelles,</li> <li>• Enquêtes et rapports de missions</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mission de Contrôle / Maître d'œuvre</li> </ul>
		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre, quantité et lieu de prélèvement dans les cours pour les besoins des travaux</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Lors des visites de terrain</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Observations visuelles,</li> <li>• Enquêtes et rapports de missions</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mission de Contrôle / Maître d'œuvre</li> </ul>
		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Turbidité des plans d'eau due à l'érosion</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Lors des visites de terrain</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Observations visuelles,</li> <li>• Enquêtes et rapports de missions</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mission de Contrôle / Maître d'œuvre</li> </ul>
	Sols	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de ravinements et points d'érosion des sols</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Lors des visites de terrain</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Observations visuelles, Enquêtes et rapports de missions</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mission de Contrôle / Maître d'œuvre</li> </ul>

Type indicateur	Composante E&S / Thématique	Indicateur	Fréquence de collecte	Méthode de collecte	Responsable
		<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de dépôts anarchiques de déchets</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Lors des visites de terrain</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Observations visuelles, Enquêtes et rapports de missions</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mission de Contrôle / Maître d'œuvre</li> </ul>
		<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de sites contaminés par les déchets liquides</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Lors des visites de terrain</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Observations visuelles, Enquêtes et rapports de missions</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mission de Contrôle / Maître d'œuvre</li> </ul>
		<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de carrières ouvertes et remises en état</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Lors des visites de terrain</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Observations visuelles, Enquêtes et rapports de missions</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mission de Contrôle / Maître d'œuvre</li> </ul>
	Sols	<ul style="list-style-type: none"> <li>Superficies aménagées</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Annuelle</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Rapports annuels Statistiques agricoles</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Eaux et Forêts</li> </ul>
		<ul style="list-style-type: none"> <li>Superficies abandonnées</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Annuelle</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Rapports annuels Statistiques agricoles</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Eaux et Forêts</li> </ul>
	Végétation / Faune	<ul style="list-style-type: none"> <li>Superficies déboisées lors des travaux</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Annuelle</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Rapports annuels du Service chargé des forêts</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Service des forêts</li> </ul>
		<ul style="list-style-type: none"> <li>Superficies reboisées après les travaux et taux de reboisement</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Annuelle</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Rapports annuels du Service chargé des forêts</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Service des forêts</li> </ul>
		<ul style="list-style-type: none"> <li>Taux d'empiètement dans les aires protégées</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Annuelle</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Rapports annuels du Service chargé des forêts</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Service des forêts</li> </ul>
		<ul style="list-style-type: none"> <li>Disparition de certaines espèces (végétales et fauniques)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Annuelle</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Rapports annuels du Service chargé des forêts</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Service des forêts</li> </ul>



Type indicateur	Composante E&S / Thématique	Indicateur	Fréquence de collecte	Méthode de collecte	Responsable
	Systèmes de production	<ul style="list-style-type: none"> <li>Volume d'intrants utilisés (pesticides, herbicides, engrais)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Annuelle</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Rapports annuels</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>DPV</li> </ul>
		<ul style="list-style-type: none"> <li>Taux d'adoption des méthodes de lutte intégrée</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Annuelle</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Rapports annuels DPV</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>DPV</li> </ul>
		<ul style="list-style-type: none"> <li>Utilisation de fumure organique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Annuelle</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Rapports annuels DPV</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>DPV</li> </ul>
		<ul style="list-style-type: none"> <li>Superficies en agroécologie</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Annuelle</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Rapports annuels DRDR/DA PSA</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>DRDR/DA PSA</li> </ul>
		<ul style="list-style-type: none"> <li>Gestion des déchets (liquides, solides) issus des activités transformation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Annuelle</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Rapports annuels UCGP</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>UCGP</li> </ul>
		<ul style="list-style-type: none"> <li>Taux de valorisation des sous-produits des industries de transformation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Annuelle</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Rapports annuels UCGP</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>UCGP</li> </ul>
		<ul style="list-style-type: none"> <li>Qualité agronomique des sols · Éclosion de certains ravageurs des cultures</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Annuelle</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Rapports annuels SIRA/DPV</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>ISRA/DPV</li> </ul>
	Impacts sanitaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>Taux de mortalité</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Annuelle</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Enquête statistique sanitaire</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Structure de la pyramide sanitaire présente sur le site (poste de santé, case de santé...</li> </ul>
		<ul style="list-style-type: none"> <li>Taux de mortalité infantile (-5 ans)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Annuelle</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Rapports annuels Santé</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Service Santé</li> </ul>
		<ul style="list-style-type: none"> <li>Taux de malnutrition (- de 5 ans)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Annuelle</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Rapports annuels Santé</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Service Santé</li> </ul>
		<ul style="list-style-type: none"> <li>Prévalence des maladies diarrhéiques</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Annuelle</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Rapports annuels Santé</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Service Santé</li> </ul>
		<ul style="list-style-type: none"> <li>Évolution des budgets des ménages liés à la santé</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Annuelle</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Rapports annuels Santé</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Service Santé</li> </ul>
	Environnement humain	<ul style="list-style-type: none"> <li>Respect des mesures d'hygiène sur le site</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Annuelle</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Rapports annuels Santé</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Service Santé</li> </ul>

Type indicateur	Composante E&S / Thématique	Indicateur	Fréquence de collecte	Méthode de collecte	Responsable
		<ul style="list-style-type: none"> <li>Pratiques de gestion des déchets</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Annuelle</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Rapports annuels Service Hygiène</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Service Hygiène</li> </ul>
		<ul style="list-style-type: none"> <li>Actions de lutte contre maladies hydriques</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Annuelle</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Rapports annuels Service Hygiène</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Service Hygiène</li> </ul>
		<ul style="list-style-type: none"> <li>Prévalence des IST/VIH/SIDA</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Annuelle</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Rapports annuels Service Santé</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Service Santé</li> </ul>
		<ul style="list-style-type: none"> <li>Port d'équipements adéquats de protection</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Annuelle</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Rapport de Suivi de la SCE</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>SCE</li> </ul>
		<ul style="list-style-type: none"> <li>Présence de vecteurs de maladies</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Annuelle</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Rapport de Suivi de la SCE</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>SCE</li> </ul>
		<ul style="list-style-type: none"> <li>Taux prévalence des maladies liées à l'eau (paludisme, diarrhées, schistosomiase, etc.),</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Annuelle</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Rapports des Services de santé</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Service Santé</li> </ul>
		<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre d'intoxication liée à l'usage des pesticides</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Annuelle</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Rapports des Services de Santé</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Service Santé</li> </ul>
		<ul style="list-style-type: none"> <li>Disponibilité de consignes de sécurité en cas d'accident</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Annuelle</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Rapports des Services de Sécurité</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Service Sécurité</li> </ul>
		<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre et types de réclamations</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Annuelle</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Service</li> </ul>
	Environnement humain : Activités socio-économiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de personnes affectées et compensées</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Annuelle</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Statistiques Nationales</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Service Statistiques nationales</li> </ul>
		<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre d'emplois créés localement</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Rapports annuels Service Hydraulique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Service Hydraulique</li> </ul>
		<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de conflits sociaux liés au Projet</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Annuelle</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Rapports annuels Service</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li></li> </ul>

Type indicateur	Composante E&S / Thématique	Indicateur	Fréquence de collecte	Méthode de collecte	Responsable
				Hydraulique	
		<ul style="list-style-type: none"> <li>Qualité des infrastructures réalisées</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>À la fin des travaux</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Rapports de suivi</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li></li> </ul>
	Genre	<ul style="list-style-type: none"> <li>Taux d'activité des femmes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Annuelle</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Rapports socio-économique annuel</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Services de la statistique</li> </ul>
	IEC/Communication	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de séances de formation organisées</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Annuelle</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Rapports de suivi annuel</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>DREEC</li> </ul>
		<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de séances de sensibilisation organisées</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Annuelle</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Rapports de suivi annuel</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>DREEC</li> </ul>
		<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre d'associations locales (OCB) impliquées dans la mise en œuvre et le suivi</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Annuelle</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Rapports de suivi annuel</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>DREEC</li> </ul>
		<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre d'ONG impliquées dans la mise en œuvre et le suivi</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Annuelle</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Rapports de suivi annuel</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>DREEC</li> </ul>
		<ul style="list-style-type: none"> <li>Niveau d'implication des collectivités et acteurs locaux dans le suivi des travaux</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Annuelle</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Rapports de suivi annuel</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>DREEC</li> </ul>
		<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de petites et moyennes entreprises (masculines et féminines) par type de travaux et marchés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Annuelle</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Rapports de suivi annuel</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>DREEC</li> </ul>
	Restauration des sols au niveau des bassins de production	<ul style="list-style-type: none"> <li>Superficie reboisée et la diversité des espèces sur chaque aire de reboisement</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>1 par an pendant 3 ans à compter de la fin des travaux</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Echantillonnage sur les aires de reboisement</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Eaux et forêts</li> </ul>

Type indicateur	Composante E&S / Thématique	Indicateur	Fréquence de collecte	Méthode de collecte	Responsable
Indicateurs de surveillance des travaux	Gestion environnementale des chantiers	<ul style="list-style-type: none"> <li>% d'entreprises respectant les clauses environnementales et sociales lors des travaux</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>À la fin des travaux</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Inspections sur site et rapport de l'ingénieur chargé du contrôle</li> <li>Rapports de surveillance environnementale</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Maître d'œuvre</li> </ul>
		<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de points d'eau pollués par les travaux</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>À la fin des travaux</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Évaluation à mi-parcours du Projet</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Service Hygiène</li> </ul>
		<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de sites dont les déchets issus des chantiers sont bien gérés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>À la fin des travaux</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Rapports périodiques de suivi</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>SCE / DEEC</li> </ul>
		<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de carrières ouvertes et remises en état</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>À la fin des travaux</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Rapports de suivi</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>DEEC</li> </ul>
		<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de main-d'œuvre locale utilisée pour les travaux</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Périodique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Rapports de suivi</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>DEEC</li> </ul>
	Formation	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de bureau de contrôle ou contrôleur formés en suivi environnemental des sous-projets</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Périodique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Rapports de suivi</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Agence d'exécution / DEEC</li> </ul>
		<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre d'ouvriers sensibilisés sur les mesures d'hygiène et de sécurité et les IST-VIH-SIDA</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Périodique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Rapports de suivi périodiques</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>SCE / Agences d'exécution / DEEC</li> </ul>
		<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre d'agents formés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Annuelle</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Rapports annuels</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>UCGP / Agences d'exécution / DEEC</li> </ul>
Indicateurs de suivi des mesures du PGES	Réalisation d'Études environnementales et sociales pour les sous-projets	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre d'EIES réalisées</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Une fois dans la durée de vie du Projet</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Rapport de l'évaluation finale du PGES</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Maître d'œuvre</li> </ul>
		<ul style="list-style-type: none"> <li>Niveau d'application des mesures d'atténuation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Annuelle</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Rapports annuels de suivi</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>DEEC</li> </ul>

Type indicateur	Composante E&S / Thématique	Indicateur	Fréquence de collecte	Méthode de collecte	Responsable
	Élaboration de manuels (bonnes pratiques E&S, Bonnes pratiques agricoles)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Manuel d'entretien</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Annuelle</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Rapports annuels</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>UCGP / Agences d'exécution / DEEC</li> </ul>
	Mesures de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre et types d'indicateurs suivis</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Annuelle</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Rapports annuels</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>UCGP</li> </ul>
		<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de missions de suivi</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Annuelle</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Rapports annuels</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>DEEC</li> </ul>
	Formation, IEC Sensibilisation	<ul style="list-style-type: none"> <li>Séances de formation en évaluation et suivi environnemental et social, des Projets organisés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>À la fin de chaque formation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Rapports de formation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>DEEC</li> </ul>
		<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre des modules en évaluation et suivi environnemental et social des Projets élaborés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Annuelle</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Rapports annuels</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>DEEC</li> </ul>
		<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de séances d'IEC organisées</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Annuelle</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Rapports annuels</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>DEEC</li> </ul>
		<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre et typologie des personnes sensibilisées</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Annuelle</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Rapports</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>UCGP / Agences d'exécution / DEEC</li> </ul>



Ces indicateurs seront régulièrement suivis au cours de la mise en place et l'avancement des sous-projets et seront incorporés dans le Manuel d'Exécution de PASS-Sénégal.

## **9.6 Programme de surveillance environnementale et sociale du PCGES**

La surveillance environnementale est une étape importante dans la mise en œuvre du PCGES. Les Maîtres d'œuvre (MO) seront chargés de vérifier l'application des mesures d'atténuation, à travers les indicateurs liés à ces mesures définies dans les évaluations environnementales et sociales futures.

S'agissant des coûts de la surveillance, ils concernent, principalement, les prestations des Maîtres d'œuvre qui, en sus du contrôle technique, vont inclure la surveillance environnementale et sociale. À cet effet, il s'agira d'intégrer cet aspect dans leurs contrats. La surveillance des aspects techniques et des aspects sociaux (y compris les compensations en cas de pertes d'actifs) est prise en charge respectivement par le bureau de contrôle et le bureau d'ingénierie sociale.

En phase exploitation, la surveillance environnementale sera sous la responsabilité directe de l'UCGP en charge de la maîtrise d'ouvrage. Elle devra mettre en place les moyens, matériels et financiers nécessaires à sa bonne exécution. L'UCGP devra élaborer un manuel de la surveillance environnementale en phase exploitation pour harmoniser cette composante et un modèle de directives que les usagers devront respecter et qui seront incluses avec le privé délégataire de service.

## **9.7 Arrangements institutionnels pour la mise en œuvre et le suivi du PCGES**

Dans le cadre de la mise en œuvre du PCGES, il est recommandé au titre des arrangements institutionnels, les protocoles d'accord relatifs aux aspects suivants :

- le suivi environnemental avec la DEEC ;
- les études techniques et sociales complémentaires spécifiques aux sites d'implantation des sous-projets ou à des thématiques relatives à la production, au conditionnement et à la transformation des céréales par les services techniques compétents ou des bureaux d'études spécialisés.

### **9.7.1. Processus de consultation du public**

Dans le cadre de la mise en œuvre du PCGES, la participation du public dans la conduite d'une évaluation environnementale est cruciale, et constitue une démarche pertinente d'intégration du projet dans son contexte socioéconomique.

En effet, la consultation du public permet de prendre en compte les avis, opinions et commentaires des différents acteurs, notamment de la population locale et les services techniques, de manière interactive. Elle permet également de mesurer et de prendre en compte les impacts ou incidences du projet associés à sa mise en œuvre, afin d'en minimiser ou d'en éliminer les impacts négatifs et de bonifier les effets bénéfiques.

Cette participation se fait sous forme : (i) de consultation publique à savoir des réunions et de rencontres pendant l'étude, dans les localités concernées afin de recueillir les avis des populations ou de leurs représentants ; (ii) d'audience publique qui est destinée à faire une large diffusion de l'étude terminée auprès des populations afin d'enregistrer les oppositions éventuelles et aussi les avis sur les solutions, propositions, recommandations et mesures d'atténuations contenues dans le rapport.

C'est aussi une forme de restitution pour que les populations puissent vérifier si leurs avis, leurs opinions, leurs propositions et surtout leurs intérêts sont pris en compte.

### **9.7.1 Procédure de la consultation avant et pendant la mise en œuvre du projet**

La consultation publique va reposer sur un plan dont l'objectif est de créer les conditions d'acceptabilité sociale du projet à l'échelle communautaire, en mettant tous les acteurs dans un réseau de partage de l'information aussi bien sur l'environnement que sur le projet proprement dit. Le plan cherche, à l'échelle des collectivités territoriales de la zone du PASS Sénégal, à avoir une vision commune et des objectifs partagés des actions entreprises par le projet avant (phase d'identification et de préparation), pendant (phase d'exécution) et après le projet (phase de gestion, d'exploitation et d'évaluation rétrospective). Le processus de consultation renvoie la nécessité d'associer pleinement les populations dans l'identification des besoins, le suivi des activités et leur évaluation dans une perspective de contrôle citoyen, de partage des connaissances et des savoirs, de participation et d'efficacité sociale.

L'acceptabilité sociale du projet et la connaissance de l'environnement de la zone du projet seront au cœur des échanges suivant des outils et techniques conformes aux fondamentaux de la communication éducative et sociale.

### **9.7.2 Étapes de la consultation**

Le plan de consultation peut se dérouler à travers trois cheminements : (i) la consultation locale ou l'organisation de journées publiques ; (ii) l'organisation de forums communautaires ; (iii) les rencontres sectorielles de groupes sociaux et/ou d'intérêts.



Le processus de consultation publique devra être structuré autour des axes suivants : (i) préparation de dossiers de consultations publiques, descriptif des activités déjà identifiées (localisation, caractéristiques, etc.) et des fiches d'enquêtes ; (ii) missions préparatoires dans les sites potentiels de projet et de consultation ; (iii) annonces publiques ; ; et, (iv) enquêtes publiques, collecte de données sur les sites de projets et validation des résultats.

### **9.7.3 Les mesures organisationnelles et de renforcement de capacités des bénéficiaires**

Les mesures organisationnelles concernent surtout les acteurs à la base, notamment les producteurs et agri-preneurs à travers leurs différentes formes d'organisation (associations, GIE, coopératives, organisations faitières, etc.). Il existe déjà des formes d'organisation assez dynamiques (ASPRODEB par exemple) et rencontrées lors des missions de consultation dans le cadre de l'élaboration du présent CGESC. L'UGP pourra les analyser et apporter des améliorations au besoin pour les rendre plus opérationnelles dans le cadre d'une démarche axée sur les résultats.

Pour une meilleure efficacité dans l'action, certaines organisations pourraient être fédérées autour d'une organisation faitière. Celle-ci serait en meilleure position pour servir d'interlocuteur pour faire face aux autres acteurs comme les privés et bailleurs de fonds.

Des formations seront nécessaires dans différents domaines techniques et dans des domaines liés à la comptabilité-gestion, à l'entrepreneuriat, etc. Ces formations pourraient être réalisées dans le cadre d'une alphabétisation fonctionnelle (tel que prévu dans le PASS) utilisant les langues locales pour toucher le maximum de bénéficiaires.

Pour un meilleur renforcement des capacités des acteurs et des bénéficiaires, l'élaboration d'un plan de formation s'avère nécessaire. Cette élaboration passe par une analyse fine des besoins en relation avec les activités, mais aussi et surtout en lien avec la durabilité des acquis pendant et après le projet. Cette durabilité passe par l'autonomisation des bénéficiaires qui pourront poursuivre leurs activités une fois le projet terminé.

### **9.7.4 Programme de formation**

Pour une meilleure réalisation des activités de PASS Sénégal, il s'avère important d'élaborer un Programme de formation qui indique le dispositif (lieux de formation, aspects logistiques, personnes-ressources pour les formations, coûts, etc.) et le plan de formation (planification détaillée des formations). Cette démarche permettra de donner des objectifs plus précis à la formation. Elle favorisera une analyse des rôles et responsabilités des différents acteurs dans la mise en œuvre des activités du projet. Elle favorisera ainsi, non seulement l'identification des besoins, mais aussi et surtout leur analyse.

Le programme de formation sera guidé par le renforcement des capacités techniques, mais également par le besoin de pérenniser les actions après la fin du projet. Cette préoccupation appelle une meilleure identification des thématiques de formation qui vont favoriser l'autonomisation des acteurs et des bénéficiaires au-delà de la durée de vie du projet.

L'élaboration du programme de formation donnera l'occasion à une meilleure identification des contenus de la formation. Les formations seront conçues dans le cadre de l'approche par les compétences puisqu'elles devront répondre à des préoccupations précises.

### 9.7.5 Stratégie de communication et plan de consultation

Une stratégie de communication sera élaborée par l'UCGP pour mieux faire connaître les activités du projet, mais aussi pour partager les connaissances et autres acquis qu'il va enregistrer. Elle permettra d'identifier les acteurs et leurs besoins en communication. Elle permettra aussi d'identifier les cibles pour lesquelles la communication devra viser ainsi que des supports pour y parvenir.

La stratégie de communication intégrera le volet « sensibilisation et animation » au bénéfice des acteurs concernés.

Un plan de consultation sera élaboré pour prendre en charge pendant toute la durée du projet, les avis et préoccupations des parties prenantes. Ce plan de consultation intègre les mesures et directives relatives à la participation du public dans le cadre des procédures d'évaluation environnementale et sociale et les sauvegardes environnementales et sociales du bailleur de fonds.

### 9.7.6 Calendrier de mise en œuvre des mesures environnementales et sociales

Le calendrier ci-après est proposé pour la mise en œuvre des mesures

Tableau 16 : Calendrier de mise en œuvre des mesures

Mesures	Actions proposées	Période de réalisation
<b>Mesures de conformité réglementaire</b>	Réalisation Evaluation E&S Stratégique (EES) ; Cadre de Politique de Réinstallation (CPR) ; Plan de Gestion des Pestes et Pesticides (PGPP), FPIC (plan pour le consentement libre et éclairé des communautés minoritaires	Avant démarrage du projet
	Formation Comité technique régional (CTR) sur problématique E&S des programmes d'irrigation, application des	Début mise en œuvre du projet

Mesures	Actions proposées		Période de réalisation
	sauvegardes du FIDA et partage d'expériences de projets similaires		
	Missions de screening, de réalisation d'EIES/PAR et de suivi E&S		Au fur et à mesure de l'identification des sous-projets du PASS
<b>Mesures d'atténuation</b>	Voir liste des mesures d'atténuation par sous-projet		Durant la mise en œuvre
<b>Mesures institutionnelles</b>	Désignation des Points focaux départementaux Environnement		1 <sup>er</sup> mois, avant le démarrage du projet
<b>Mesures techniques / Durabilité</b>	Réalisation d'EES, CPR, PGPP pour certaines activités de PASS-Sénégal		Avant le démarrage du projet pour les cadres et ; Screening, EIES et PAR après réalisation des cadres dès le lancement du projet
	Acquisition de piézomètres pour suivi ressources en eau		Avant les travaux
	Elaboration de directives pour la gestion durable des ouvrages par les AUE		
	Prise en compte du Changement climatique		Avant lancement des DAO
	Etudes spécifiques pour détermination de situation de référence pour le suivi E&S et d'aide à la prise de décision E&S		Au fur et à mesure de la mise en œuvre du projet
	Manuels Bonnes pratiques agricoles Bonnes pratiques E&S		Début de la mise en œuvre
	Coordination de la gestion E&S		Tout au long de la mise en œuvre du projet
<b>Formation</b>	Formation des PFE en gestion environnementale des projets		1 mois après leur désignation
<b>Sensibilisation</b>	Sensibilisation et mobilisation des populations locales et des Producteurs agricoles		Dès le début de l'identification des sous-projets
<b>Mesures de suivi</b>	Suivi environnemental et surveillance environnementale de PASS-Sénégal	Suivi de proximité	Durant la mise en œuvre
		Supervision	Tous les mois
	Évaluation	Finale	Fin de la première phase de PASS-Sénégal

### **9.7.7 Mécanisme de gestion des plaintes et conflits environnementaux et sociaux (*indicatif ; voir détail dans PEPP*)**

La mise en œuvre de PASS Sénégal peut susciter des plaintes et des doléances de thèmes différents : (i) les procédures de consultation et de participation des populations ; (ii) l'introduction dans le milieu naturel de déchets solides ou liquides ; (iii) des accidents de chantiers survenant lors des travaux d'aménagement des exploitations agricoles ; (iv) des conflits sociaux liés à l'augmentation des inégalités sociales ou de genre suite au mauvais ciblage des bénéficiaires du Projet ou de la non utilisation de la main d'œuvre locale.

Pour le bon fonctionnement du système, il est suggéré la mise en place d'un dispositif qui sera piloté par le/la Spécialiste Sauvegarde sociale qui va s'appuyer au niveau de chaque région sur des Comités départementaux de gestion des plaintes et conflits environnementaux et sociaux.

La prise en charge des plaintes et des doléances des populations et des parties prenantes du PASS nécessite la mise en place d'un dispositif opérationnel pour leur gestion. Les grandes lignes d'une procédure de gestion des plaintes est exposée ci-après. Les principales étapes du système concernent : (i) l'accès au système ; (ii) le traitement des plaintes ; (iii) l'accusé de réception ; (iv) la vérification et la proposition de réponse ; (v) le suivi-évaluation ; et, (vi) le retour d'information.

#### **☞ Accès à l'information**

Cette étape décrit : (i) la manière dont les usagers sont informés de l'existence du système de gestion des plaintes du Projet ; et, (ii) les modalités de transmission des plaintes des usagers au Projet.

La réception de plaintes suppose que les populations soient bien informées de la possibilité de déposer des plaintes. Cette information porte sur le mécanisme, les règles et les procédures de gestion des plaintes et des voies de recours. Ces informations sont diffusées à tous les acteurs et à tous les niveaux pour permettre au plaignant de bien les connaître en vue de les utiliser en cas de besoin.

#### **☞ Tri et traitement**

Cette étape permet de procéder à la catégorisation, l'enregistrement et le classement des plaintes. C'est ainsi que l'ensemble des réclamations transmises au Projet sont triées par l'instance de gestion des plaintes mise en place à cet effet. Un cahier de plaintes est mis en place afin d'enregistrer l'intégralité des plaintes, sous quelque forme de transmission que ce soit.

### ☞ Réponse aux plaignants

La réponse doit déterminer si une action simple peut résoudre le problème ou si le niveau de complexité requiert une évaluation additionnelle et un dialogue avec le plaignant et les autres parties prenantes sur la meilleure méthode à suivre. Il peut également arriver que la résolution du problème requière une évaluation approfondie impliquant plusieurs parties prenantes et concernant des problèmes multiples. Dans ce cas, une procédure étendue d'établissement conjoint des faits, de dialogue et de négociation seront nécessaires.

A l'issue de la communication de la réponse au plaignant, les options peuvent être : (i) un accord pour procéder de la façon proposée ; (ii) une demande de réexamen de la décision d'admissibilité ou de renvoi à une autre instance ; (iii) un dialogue plus poussé sur l'action proposée ; (iv) ou une participation dans la procédure proposée d'évaluation et d'engagement.

### ☞ Mécanisme de résolution à l'amiable

L'instance de gestion des plaintes au sein du projet assure le traitement des plaintes en favorisant le règlement à l'amiable. Ils peuvent faire appel à toute personne ressource pour aider à la résolution de la plainte. En dernier lieu, dans le cas d'épuisement de toutes les tentatives possibles d'arrangement, le requérant peut saisir la justice.

### ☞ Dispositions administratives et recours à la justice

Le recours aux tribunaux, bien qu'il ne soit pas recommandé pour le bon déroulement du projet (risque de blocage, d'arrêt des travaux, retards, etc..) demeure la solution de dernier recours en cas d'échec de la solution à l'amiable.

### ☞ Analyse et synthèse des réclamations

Afin d'améliorer davantage ce processus, le personnel du Projet doit périodiquement se charger d'analyser les plaintes reçues, leur traitement ainsi que les réponses apportées. Un rapport de synthèse est rédigé périodiquement. Ce rapport comprend les statistiques et les commentaires nécessaires, ainsi que des propositions pour l'amélioration du système. De plus, les plaintes déposées et les suites qui leur auront été réservées seront présentées dans le rapport périodique de suivi environnemental et social du Projet.

### ☞ Suivi-évaluation

Cette étape permet de définir : (i) le système de suivi des plaintes ; et, (ii) la méthode d'analyse des plaintes.

Le suivi des plaintes ou des doléances est assuré directement par le Responsable du suivi-évaluation, en relation le/la Spécialiste sauvegarde sociale de l'UCGP.

#### ☞ **Retour d'information**

La sixième et dernière étape du système détermine comment les utilisateurs du système sont informés des résultats et des mesures prises pour résoudre les plaintes. En effet, le retour d'information est d'une importance capitale. Il est systématique et se fait par information directe des plaignants.

### **9.7.8 Procédure des plaintes du FIDA**

#### ☞ **Procédure de plainte FIDA pour non-respect présumé de ses politiques sociales et environnementales et des aspects obligatoires de ses procédures d'évaluation sociale, environnementale et climatique (SECAP)**

Pour prendre en compte les préoccupations de toutes les parties prenantes, les projets et programmes financés par le FIDA sont conçus de manière participative. Le FIDA exige que les projets soient exécutés conformément à ses politiques, normes et garanties. En outre, le Cadre stratégique du FIDA demande de garantir que les projets et programmes encouragent l'utilisation durable des ressources naturelles, renforcent la résilience au changement climatique et reposent sur l'appropriation par les femmes et les hommes ruraux eux-mêmes afin de parvenir à la durabilité.

L'objectif de la procédure de réclamation du FIDA est de veiller à ce que des mécanismes appropriés soient en place pour permettre aux individus et aux communautés de contacter directement le FIDA et de déposer une plainte s'ils estiment qu'ils sont ou pourraient être affectés par un projet / programme financé par le FIDA qui ne respecte pas les Politiques sociales et environnementales du FIDA et aspects obligatoires du SECAP. Les plaintes doivent concerner uniquement les questions environnementales, sociales et climatiques et ne doivent pas être des accusations d'activités frauduleuses ou de corruption liées à l'exécution du projet. Ces dernières sont traitées par le Bureau de l'audit et du contrôle du FIDA.

#### ☞ **Critère d'éligibilité**

Pour déposer une plainte pour non-respect présumé des politiques sociales et environnementales du FIDA et des aspects obligatoires de son SECAP, le FIDA examinera uniquement les plaintes répondant aux critères suivants : (i) les plaignants affirment que le FIDA n'a pas appliqué ses politiques sociales et environnementales et / ou les dispositions obligatoires ; (ii) les plaintes doivent être déposées par au moins deux personnes, toutes deux ressortissantes du pays concerné et / ou résidant dans la zone du projet ; (iii) les réclamations de sites étrangers ou les réclamations anonymes ne seront pas prises en

compte ; (iv) les plaintes doivent concerner des projets / programmes en cours de conception ou de mise en œuvre. Les plaintes concernant des projets clôturés, ou ceux qui sont décaissés à plus de 95%, ne seront pas prises en considération.

#### **Le processus**

Les plaignants doivent d'abord porter la question à l'attention du gouvernement ou de l'organisation non gouvernementale responsable de la planification ou de l'exécution du projet ou du programme (l'agence chef de file), ou de tout organisme gouvernemental chargé de superviser l'organisme chef de file. Si l'agence chef de file ne répond pas de manière adéquate, la question peut être portée à l'attention du FIDA. La question peut être portée directement devant le FIDA si les plaignants estiment qu'ils pourraient faire l'objet de représailles s'ils s'adressaient directement à l'agence chef de file. La division régionale examinera la plainte et, si nécessaire, contactera l'agence chef de file, ou l'organisme gouvernemental chargé de superviser l'agence chef de file, pour décider si les plaintes sont justifiées. Si les plaignants demandent que leur identité soit protégée, le FIDA ne divulguera pas ces informations à l'agence chef de file ou à quiconque au sein du gouvernement. Si la plainte n'est pas justifiée, la division régionale en informera les plaignants par écrit. Si la Division régionale estime que la plainte est justifiée et qu'il existe des preuves d'un préjudice réel ou probable du fait du non-respect par le FIDA de ses politiques et procédures, le FIDA prendra des mesures. Cela peut consister à apporter des modifications au projet / programme, ou à exiger que le gouvernement respecte ses obligations en vertu de l'Accord de financement. La réponse du FIDA se concentrera sur la mise en conformité du projet / programme et aucun dédommagement financier ne sera disponible ou payé en réponse à de telles plaintes. Les plaignants seront informés de l'issue de la question par la division régionale. Dans tous les cas, si les plaignants ne sont pas d'accord avec la réponse du FIDA, ils peuvent adresser une demande à [SECAPcomplaints@ifad.org](mailto:SECAPcomplaints@ifad.org) et demander qu'un examen impartial soit effectué par le bureau du vice-président. Le bureau du vice-président décidera des mesures à prendre pour examiner ces plaintes, y compris, si nécessaire, engager des experts externes pour examiner la question. Les plaignants seront informés des résultats de l'examen. Le FIDA inclura dans son rapport annuel une liste des plaintes reçues et un résumé des mesures prises pour y remédier.

#### **Comment déposer une plainte**

Une plainte relative au non-respect des politiques sociales et environnementales du FIDA et des aspects obligatoires de son SECAP peut être soumise de l'une des manières suivantes : (i) Téléchargez le formulaire de réclamation (Word) ; (ii) Envoyez un e-mail à [SECAPcomplaints@ifad.org](mailto:SECAPcomplaints@ifad.org).

Si la plainte est envoyée par e-mail ou par courrier, il faut inclure les informations ci-après : Nom, adresse, numéro de téléphone et autres informations de contact. Si les plaignants souhaitent garder leur identité confidentielle, et si oui, pourquoi, Nom, emplacement et nature du projet / programme du FIDA (s'ils sont connus), Comment les plaignants estiment-ils avoir subi ou sont susceptibles d'être affectés par le projet ou programme appuyé par le FIDA Les réclamations envoyées par courrier doivent être adressées à : FIDA Réclamations SECAP (PMD) Via Paolo di Dono 44 00142 Rome, Italie.

### 9.7.9 Évaluation des coûts des mesures environnementales et sociales

Les coûts estimatifs des mesures environnementales et sociales, d'un montant global de 1 217 000 000 FCFA comprennent :

- des coûts de renforcement technique (réalisation éventuelle des PGES en cas de classification de sous projet en catégorie (2) nécessitant une évaluation environnementale et sociale complémentaire ; provision pour la mise en œuvre des PGES voire d'autres documents additionnels de sauvegardes ; Élaboration d'un manuel de bonnes pratiques environnementales et sociales ; mesures de gestion des ressources naturelles ;
- des coûts de Suivi-Évaluation des activités de PASS ;
- des coûts de renforcement de capacités techniques en termes de formation et de sensibilisation des acteurs.

Tableau 17 : Estimation des coûts des mesures environnementales et sociales du CGES de PASS-Sénégal

N°	Composante	Période/Durée de l'action	Quantité	Coût unitaire (X1000FCFA)	Montant global de la composante (X1000FCFA)
<b>1</b>	<b>Mesures institutionnelles</b>				<b>108 000</b>
1.1	Recrutement de spécialistes (2) en sauvegarde environnementale et sociale	Recrutement effectif avant démarrage du Projet / Toute la durée du projet	72	1 500	108 000
1.2	Signature d'une convention entre l'UCGP et la DEEC pour le suivi environnemental assorti d'un cahier de charges	Début du projet / Toute la durée du projet	6		PM
<b>2</b>	<b>Mesures de conformités réglementaires</b>				<b>1 072 500</b>
2.1	Réalisation EES/CPR/PGPP	Avant démarrage projet		50.000	150.000
2.2	Formation CTR sur problématiques E&S des programmes d'irrigation, de sauvegarde du FIDA et partage d'expériences de projets similaires	Dès le début du projet	1*9	2.500	22.500
2.3	Missions de screening, de réalisation AEI/EIES/PAR et de suivi E&S		45EIES/10P AR/9AEI	15.000*45/15.000 *10/25.000*3	900.000
<b>3</b>	<b>Mesures d'atténuation des impacts</b>				<b>567 500</b>
	Suivi qualité eaux et sols et renforcement réseau piézomètres	Au démarrage du projet	6	30 000*6+75 000	255 000
3.1	Actions de Reboisement compensatoire lié au	Pendant les travaux	800/Ha	300	240 000



N°	Composante	Période/Durée de l'action	Quantité	Coût unitaire (X1000FCFA)	Montant global de la composante (X1000FCFA)
	défrichage, libération des emprises diverses, etc.				
3.2	Elaboration et mise en œuvre de plan de gestion des déchets (marchés et loumas) avec dispositifs adéquats en relation avec les communes et les sociétés de nettoyage	Pendant mise en œuvre du projet	2 000	36	72 000
<b>4</b>	<b>Information/Sensibilisation</b>				<b>PM (voir PEPP/MGP)</b>
4.1	Information, sensibilisation des populations, atténuation des risques de contamination du VIH et accidents	Avant démarrage travaux et pour toute la durée du projet	6 ans		PM (Inclus dans coûts PEPP/MGP)
<b>5</b>	<b>Renforcement des capacités</b>				<b>160 000</b>
5.1	Programme de formation sur l'utilisation des pesticides	Pendant les travaux et la mise en exploitation du Projet	5 ans	5 000	25 000
5.2	Renforcement des capacités techniques et logistiques des services déconcentrés mais également sur certaines thématiques en rapport avec l'agriculture (dégradation des terres, pollutions, gestion des connaissances, sur les problématiques environnementales de la zone d'intervention	Deux sessions de formation (2 jours par région) pendant toute la durée du projet	18	3 000	54 000
5.3	Renforcement des capacités des organisations de producteurs en gestion financière et sur l'identification de leurs besoins pour qu'elles soient capables de travailler avec les institutions de financement sans l'intervention des projets	Deux sessions de formation de 3 jours par région au démarrage et à mi-parcours	18	3 000	54 000
5.4	Renforcement des collectivités territoriales en outils de planification	Une session de formation de 3 jours par région	9	3 000	27 000
<b>6</b>	<b>Mesures d'engagement des PP et mise en œuvre MGP</b>				<b>138 000</b>

N°	Composante	Période/Durée de l'action	Quantité	Coût unitaire (X1000FCFA)	Montant global de la composante (X1000FCFA)
6.1	Mise en œuvre du PEPP	Avant démarrage projet / Pendant toute la durée du projet	6 ans	14 500	87 000
6.2	Mise en œuvre du MGP	Avant démarrage projet / Pendant toute la durée du projet	6 ans	8 500	51 000
<b>7</b>	<b>Mesures de renforcement des connaissances</b>				<b>80 000</b>
7.1	Élaboration d'un manuel de bonnes pratiques agricoles	Avant la mise en œuvre du projet	1	10 000	10 000
7.2	Elaboration d'un manuel de bonnes pratiques environnementales	Avant la mise en œuvre du projet	1	10 000	10 000
3.3	Vulgarisation des BPA et BPE	Durant toute durée projet	6		60 000
<b>8</b>	<b>Suivi - Évaluation du CGES</b>				<b>180 000</b>
8.1	Surveillance, suivi-évaluation	Durant toute la durée du projet	9	5 000	45 000
8.2	Évaluation à mi-parcours et final du CGES	3 ans après le démarrage et à la fin PASS-Sénégal et	2	45 000	90 000
8.3	Audit Environnemental et social				45 000
	<b>TOTAL</b>				<b>2 306 000</b>

Le coût global brut des mesures environnementales proposées dans le cadre de PASS Sénégal s'élève à Deux milliards Trois-cent-six millions (2.306.000.000) de francs CFA. Il convient de signaler qu'une partie du financement de mise en œuvre du PCGES est à la charge des entreprises et elle sera incluse dans les contrats des marchés, notamment des coûts liés au respect des clauses environnementales et sociales.

### 9.7.10 Plan de suivi environnemental et social de PASS-Sénégal

Le plan de suivi environnemental est l'instrument permettant de vérifier dans le court, le moyen et le long terme les impacts réels du projet. Il permet également d'apporter des corrections lorsque les mesures d'atténuation mises en œuvre ne permettent pas d'aboutir aux résultats escomptés.

Plusieurs outils sont utilisés pour assurer le suivi environnemental et social d'un projet :

- la revue des rapports de suivi-interne/surveillance établis par le promoteur ;

- des entretiens avec le personnel dédié à la gestion environnementale et sociale ;
- des enquêtes de perception auprès des riverains ;
- des inspections de site par le comité régional de suivi ;
- des audits ;
- des analyses et interprétations de mesures ou données de terrain (bruit, poussière, qualité des rejets, etc.) ;

☞ Rôle et responsabilité des acteurs impliqués dans le suivi environnemental

La mise en œuvre du plan de suivi environnemental est de la responsabilité du MASAE. À ce titre, il devra s'assurer de la réalisation de toutes les activités prévues par celui-ci dans le cadre du suivi interne. Le promoteur peut confier les activités de suivi à des tiers (services techniques, consultants, etc.) dotés des moyens techniques et matériels nécessaires pour les réaliser.

La DEEC/DREEC s'assure dans le cadre de ses activités régaliennes que le plan de suivi est exécuté tel que défini dans le plan de suivi. Elle assure le suivi externe et s'appuie sur le Comité régional de suivi présidé par le gouverneur et dont elle assure le secrétariat.

Les structures à impliquer dans le suivi environnemental sont celles qui sont identifiées par l'étude comme pouvant réaliser ou aider à la réalisation des activités de suivi.

Dans le cadre de ce projet, les acteurs pertinents pour assurer le suivi environnemental dans chacune des neuf (9) régions couvertes par le projet sont (liste non exhaustive):

- Les spécialistes en sauvegarde environnementale et sociale de l'UCGP/PASS-Sénégal (SSES/UCGP) ;
- La Division Régionale de l'Environnement et des Etablissements Classés (DREEC) ;
- La Direction régionale du Développement Rural (DRDR)
- L'Agence régionale de Développement (ARD)
- Les Inspections régionales de l'Hydraulique (IRH)
- Les Inspections régionales des Eaux et Forêts (IREF) ;
- L'inspections régionales du travail et de sécurité sociale (IRTSS) ;
- Etc.

☞ Rapportage

Le Comité régional de suivi environnemental (CRSE) rédigera des rapports de suivi environnemental conformément au calendrier défini dans le tableau ci-dessous. Par ailleurs, après chaque mission de CRSE, la DREEC devra faire un rapport de mission qui contient l'ensemble des mesures rectificatives à prendre par le porteur du projet. Ce rapport devrait lui être transmis dans les meilleurs délais pour une prise en charge opportune des mesures correctives. Par ailleurs, la mise en œuvre des recommandations du comité devra être documentée et cette documentation transmise à la DREEC à des fins de vérification.

Le coût global du suivi environnemental est estimé à Soixante-douze millions Cinq-cents mille (72 500 000) francs CFA et décomposé dans le tableau ci-après.



Tableau 18: Coûts du Suivi environnemental et social de PASS-SÉNÉGAL

Impacts négatifs	Mesures d'atténuation	Indicateurs de suivi	Méthodologie	Responsable du suivi (suivi externe)	Responsable du suivi interne	Responsable de la mise en œuvre du plan de suivi environnemental	Structures ou acteurs à impliquer dans la mise en œuvre du plan de suivi	Calendrier	Coût par an (FCFA)	Coûts totaux (FCFA)
• Perte d'habitats	• Effectuer un reboisement compensatoire	Taux de réalisation (indicateur de performance : 100 % de réalisation)  Taux de réussite (indicateur de performance $\geq 60$ %)  Taux de survie (indicateur de performance $\geq 60$ %)	Mission d'évaluation du reboisement	DREEC, Comité régional de suivi	SSES du Projet	PASS-Sénégal	IREF	1 fois par an pendant 6 ans	1 000 000 par région)	9 000 000
Pollution de l'air	Mesures des émissions de poussière totale	Concentration en mg/m <sup>3</sup> (valeur limite à ne pas dépasser 100 mg/m <sup>3</sup> )	Mesure des niveaux de poussière au niveau des carrières, dans les localités traversées par les routes de desserte	DREEC, Comité régional de suivi	SSES Projet	PASS-Sénégal	DEEC	Une fois par mois durant l'exploitation (au moins 7 mois/an)	PM (inclus dans les coûts du Projet)	PM (inclus dans les coûts du Projet)
	Mesures des poussières en suspension (PM 10)	Concentration en µg/m <sup>3</sup> (valeur limite à ne pas dépasser 100 µg/m <sup>3</sup> )	Mesure des niveaux de poussière au niveau des carrières, dans les localités traversées par les routes de desserte	DREEC, Comité régional de suivi	SSES du Projet	PASS-Sénégal	DEEC	Une fois par mois durant l'exploitation		

Impacts négatifs	Mesures d'atténuation	Indicateurs de suivi	Méthodologie	Responsable du suivi (suivi externe)	Responsable du suivi interne	Responsable de la mise en œuvre du plan de suivi environnemental	Structures ou acteurs à impliquer dans la mise en œuvre du plan de suivi	Calendrier	Coût par an (FCFA)	Coûts totaux (FCFA)
		ne pas dépasser 80 µg/m³ ;	carrières, des localités traversées par les routes de desserte					(au moins 7 mois/an)		
Pollution sonore	Mesures des niveaux de bruit	Nombre de décibels (valeurs limites 55 à 60 dB le jour ; 40 dB la nuit)	Mesures au niveau des points de plantation dans les zones à forte concentration de biodiversité	DREEC, Comité régional de suivi	SSES du Projet	PASS-Sénégal	DEEC	Une fois par pendant les périodes de travaux	250 000	500 000
Pollution des ressources en eau	Suivi de la qualité des eaux de surface et souterraines dans les zones d'irrigation à petite échelle et implantation des forages et mini-forages	Concentrations des paramètres physico-chimiques (pH, Cond), MES et mineurs ; traces	Collecte des échantillons d'eau Analyse des échantillons d'eau	DREEC, Comité régional de suivi	SSES du Projet	PASS-Sénégal	DEEC	2 Campagnes/an	PM (inclus dans les coûts du Projet)	PM (inclus dans les coûts du Projet)
Santé humaine	Etat de santé des populations	Prévalence des maladies liées à l'eau	Collecte des données	DREEC Comité régional suivi	Environnementa liste du Projet	PASS-Sénégal	DEEC	1 fois par an	PM (inclus dans le plan de communication)	PM (inclus dans le plan de communication)

Impacts négatifs	Mesures d'atténuation	Indicateurs de suivi	Méthodologie	Responsable du suivi (suivi externe)	Responsable du suivi interne	Responsable de la mise en œuvre du plan de suivi environnemental	Structures ou acteurs à impliquer dans la mise en œuvre du plan de suivi	Calendrier	Coût par an (FCFA)	Coûts totaux (FCFA)
		Nombre d'accidents	Enquêtes	DREEC Comité régional suivi	SSES du Projet	PASS-Sénégal	DEEC	Au moment des activités du Projet	PM (inclus dans le plan de communication)	PM (inclus dans le plan de communication)
		Taux de prévalence des IST /IH/SIDA	Collecte des données auprès des structures sanitaires	DREEC Comité régional suivi	Environnementaliste du Projet	PASS-Sénégal	DEEC	Au moment des activités du Projet	PM (inclus dans le plan de communication)	PM (inclus dans le plan de communication)
Conflits	Cohésion sociale	Nombre de conflits	Collecte de données, enquêtes	DREEC, Comité régional de suivi	IREF, organisations de producteurs, communes,	PASS-Sénégal	DEEC	1 fois par an	2 500 000	22 500 000
Missions de suivi DEEC/DREEC/CRSE	Mise en œuvre du PCGES	Suivi trimestriel	Collecte de données, enquêtes	DEEC	Environnementaliste du Projet	PASS-Sénégal	DEEC	4 fois par an dans chaque région du Projet	15 pers x 15000FCFAx5j x4x9régions) = 4 500 000	40 500 000
<b>Total</b>									<b>72 750 000</b>	



### 9.7.11 Calendrier indicatif de mise en œuvre du PCGES

Le tableau ci-après présente le calendrier indicatif de mise en œuvre du PCGES.

Tableau 19 : Calendrier indicatif de mise en œuvre du PCGES de PASS-Sénégal

MESURES	ACTIONS PROPOSEES		DUREE DE L'INTERVENTION					
			AN 1	AN 2	AN 3	AN 4	AN 5	AN 6
Mesures d'atténuation	PCGES		Durant la mise en œuvre					
Mesures de suivi	Suivi environnemental et surveillance environnementale du projet	Suivi de proximité	Durant la mise en œuvre					
		Supervision	Tous les mois durant travaux					
	Evaluation (mi-parcours, finale)							
Production des rapports (mensuels, trimestriels, semestriels et annuels)								

La mise en œuvre du PCGES sera sanctionnée par la production de rapports périodiques de suivi et de surveillance mais également d'évaluation, de supervision par les différents acteurs et structures impliqués dans son exécution.

## CONCLUSION GENERALE

L'analyse environnementale réalisée à partir des données collectées a permis d'identifier, d'analyser et d'évaluer les impacts potentiels de PASS-Sénégal, à partir de la mise en relation des composantes environnementales et des activités du projet.

La consultation du public réalisée dans la zone du projet a permis de mesurer la perception et l'acceptabilité du projet. À ce titre, il est important de souligner que toutes les parties prenantes contactées sont favorables à la mise en œuvre de PASS-Sénégal qui fait l'objet d'une grosse attente pour plusieurs raisons :

- Il y a d'abord le fait qu'il participe à la sécurisation, la diversification de base productive et l'amélioration de la productivité, la durabilité des céréales traditionnelles ;
- Il participe également à l'amélioration de la sécurité nutritionnelle familiale et appuie à la l'autonomisation des femmes ;
- Il contribue ainsi à l'amélioration des conditions de vie des populations les plus vulnérables en milieu rural.

Pour prendre en charge correctement la dimension environnementale et sociale du projet, le présent Plan Cadre de Gestion Environnementale et Sociales est élaboré. Le PCGES comprend les clauses techniques environnementales, les mesures de renforcement de la gestion environnementale et sociales, les mesures de surveillance et de suivi ainsi que l'estimation des coûts des mesures environnementales.

Plusieurs structures interviendront aux côtés des acteurs principaux que sont le Ministère de l'Agriculture, de la Sécurité Alimentaire et de l'Elevage, le Ministère de l'Environnement du Développement Durable et de la Transition Ecologique, les services techniques de l'Etat, les Collectivités territoriales, les Organisations des producteurs, etc.

En ce qui concerne les dispositions pratiques proprement dites sur les chantiers, il est proposé à l'issue de l'examen technique du présent rapport des actions environnementales que les entreprises devraient respecter pour limiter les impacts. Ce cahier de clauses environnementales devra faire partie des obligations contractuelles de l'entreprise. À ce titre, il doit constituer une pièce du contrat de marché.

Le coût de mise en œuvre des mesures environnementales qui doit faire partie intégrante des coûts du projet est estimé à Deux Milliards Trois-cent Soixante-dix-huit million cinq-cents mille (2.378.500 000) de francs CFA décomposé en termes de provision pour la gestion des mesures environnementales et sociales : Deux Milliard Trois-cent-six millions (2.306.000.000 FCFA) ; et Soixante-douze millions Sept-cent-cinquante mille (72.750.000) francs CFA pour le suivi environnemental et social.

Des études d'impact Environnemental et Social Spécifiques sont recommandées suivant la réglementation nationale pour certaines catégories de sous-projets que PASS-SENEGAL aidera à mettre en place. Au préalable, une Evaluation environnementale et sociale stratégique, un Cadre de Politique de Réinstallation et un Plan de Gestion des Pestes et Pesticides, devront être préparés. A ces cadres, et sur la base des résultats du screening environnemental et social des sous-projets, les études environnementales et sociales ainsi que les mesures qui leur seront associées devront être réalisées conformément aux dispositions des procédures nationales en la matière.

Sur la base des appréciations ci-dessus, il est possible de conclure que les impacts négatifs que PASS-Sénégal va générer pourront être évités, minimisés ou fortement atténués si l'ensemble des mesures prévues par le promoteur et celles définies dans le plan cadre de gestion environnementale et sociale sont mises en œuvre.



## ANNEXES

### **Annexe 1 : Formulaire de sélection environnementale et sociale des sous-projets**

FORMULAIRE DE SELECTION ENVIRONNEMENTALE  
ET SOCIALE

#### IDENTIFICATION

Nom du Village/Ville/Région/Commune où le sous projet sera mis en œuvre	
Nom, titre, fonction de la personne chargée de remplir le présent formulaire	
Adresse (Contact téléphonique)	
Adresse (Contact téléphonique)	
DATE	SIGNATURE

#### Partie A : Brève description du sous-projet (activités prévues)

--

#### Partie B : Identification des impacts environnementaux et sociaux

Préoccupations environnementales et sociales	OUI	NON	OBSERVATION
<b>Ressources du secteur</b>			
Le sous projet occasionnera-t-il de prélèvements importants de matériaux de construction (sable, gravier, latérite, eau, bois de chantier, etc.) ?			
Le sous projet nécessitera-t-il un défrichement important de plu de 50 ha			
<b>Diversité biologique</b>			
Le sous projet risque-t-il de causer des effets sur des espèces rares, vulnérables et/ou importantes du point de vue économique, écologique, culture			

Y a-t-il des zones de sensibilité environnementale qui pourraient être affectées négativement par le sous projet ? forêt, zones humides, etc.			
<b>Zones protégées</b>			
La zone du sous projet comprend-t-elle des aires protégées (parcs nationaux, réserve nationales, forêt protégée, site de patrimoine mondial, etc.)			
Si le sous projet est en dehors, mais à faible distance, de zones protégées, pourrait-il affecter négativement l'écologie dans la zone protégée ? (P.ex. interférence avec les vols d'oiseau, avec les migrations de mammifères)			
<b>Géologie et sols</b>			
y a-t-il des zones instables d'un point de vue géologique ou des sols (érosion, glissement de terrain, effondrement) ?			
y a-t-il des zones à risque de salinisation ?			
<b>Paysage / Esthétique</b>			
Le sous projet entraînera-t-il une dégradation de la valeur esthétique du paysage ?			
Sites historiques, archéologiques ou culturels			
Le sous projet pourrait-il changer un ou plusieurs sites historiques, archéologique, ou culturel, ou nécessiter des excavations ?			
<b>Perte d'actifs et autres</b>			
Est-ce que le sous projet déclenchera la perte temporaire ou permanente de cultures, de terres agricoles, de pâturage, d'arbres fruitiers et d'infrastructure domestique ?			
<b>Préoccupations environnementales et sociales</b>			
Le sous projet pourrait-il occasionner un niveau élevé de bruit ?			
Le sous projet risque-t-il de générer des déchets solides et/ou liquides ?			
Si « oui » le sous projet prévoit-il un plan pour leur collecte et élimination			
Y a-t-il les équipements et infrastructure pour leur gestion appropriée ?			
Le sous projet pourrait-il affecté la qualité des eaux de surface, souterraine, sources d'eau potable			
Le sous projet risque-t-il d'affecter la qualité de l'atmosphère			
<b>Mode de vie</b>			
Le sous projet peut-il entraîné des altérations de mode de vie des populations locales ?			
Le projet peut-il entraîner une accentuation des inégalités sociales ?			
Le sous projet peut-il entraîné des utilisations incompatibles ou des conflits sociaux entre les différents usagers ?			

<b>Santé sécurité</b>			
Le sous projet peut-il induire des risques d'accidents des travailleurs et des populations ?			
Le sous projet peut-il causé des risques pour la santé des travailleurs et de la population ?			
Le sous projet peut-il entraîner une augmentation de la population des vecteurs de maladies ?			
<b>Revenus locaux</b>			
Le sous projet permet-il la création d'emploi			
Le sous projet favorise-t-il l'augmentation des productions agricoles et autres			
<b>Préoccupations de genre</b>			
Le sous projet favorise-t-il une intégration des femmes et autres couches vulnérables ?			
Le sous projet prend-t-il en charge les préoccupations des femmes et favorise-t-il leur implication dans la prise de décision ?			
<b>Infrastructures</b>			
For infrastructure projects (i.e. irrigation schemes, dams and road lengths.)			

### Consultation du public

La consultation et la participation du public ont-elles été recherchées ? Oui \_\_\_ Non \_\_\_

Si "Oui", décrire brièvement les mesures qui ont été prises à cet effet

### Partie C : Mesures d'atténuation

Au vu de l'Annexe 2, pour toutes les réponses "Oui" décrire brièvement les mesures prises à cet effet

### Partie D : Classification du sous-projet/activité et travail environnemental

- Sous Catégorie C : Pas de travail environnemental

- Sous Catégorie B : Simples mesures ou EIES selon le cas
- Sous Catégorie A : Non éligibles au financement PASS-Sénégal

### A : Screening Form for Agri-Enterprise Project

#### General information

Project Name	
Name of incubator / applicant :	
Name of Cooperative: Contact person's details:	
Name of Apex Group: Contact person's details:	
Project Location	
Project sector (e.g. rice farming, vegetable processing, etc.)	
Estimated Cost:	
Proposed Date of Commencement:	
Expected Project duration	
Site (estimated area in ha):	
Any equity/contribution brought into the project:	
Any plan for new construction:	

#### A1. Screening for Environmental and Social Issues

Question	Yes	No	Additional explanation of « Yes » response
Will the sub-project develop any wetlands?			
Would the sub-project result in economic displacement <sup>24</sup> (loss of assets or access to resources) or physical resettlement			
Would the sub-project result in conversion and/or loss of physical cultural resources?			
Will the sub-project have significant social adverse impacts (affecting access to and/use rights to land, access to potable water and			

<sup>24</sup> Economic displacement implies the loss of land, assets, access to assets, income sources or means of livelihoods (see SECAP Procedure Guidance Statement 13)



Question	Yes	No	Additional explanation of « Yes » response
water for other uses) on local communities or other project-affected parties?			
Will the project trigger unsustainable natural resource management practices (fisheries, forestry, livestock, and significant increase in use of agrochemicals) that exceed the carrying capacity?			
Does the sub-project include conversion of significant areas (above 50 ha) of natural forests/other wild lands?			
Would the project potentially cause significant adverse impacts to habitats and/or ecosystems and their services (e.g. habitat loss, erosion/ other form of land degradation, fragmentation, hydrological changes)?			
Does the proposed project target area include ecologically sensitive areas <sup>25</sup> ; areas of global significance for biodiversity conservation and/or biodiversity-rich area; habitats depended on by endangered species?			
Does the project involve fisheries development in situations where little information exists on sustainable yield?			
Could the project pose a risk of introducing invasive alien species?			
Does the project involve the transfer, handling or use of genetically modified organisms/living modified organisms that may have an adverse effect on threatened biodiversity?			
Is the project site close to any oil and gas installation such as flow stations, oil terminal, oil or gas pipeline right of way?			
Has oil spill/ or pipeline fire ever been recorded around project site?			
Does the project involve land use changes (agricultural intensification and/or expansion of the cropping area) and resources that may			

<sup>25</sup> 'Sensitive areas' include: protected areas (national parks, wildlife/nature reserves, biosphere reserves); areas of global significance for biodiversity conservation; habitats depended on by endangered species; natural forests; wetlands; coastal ecosystems, including coral reefs and mangrove swamps; small island ecosystems; areas most vulnerable to climate change and variability; lands highly susceptible to landslides, erosion and other forms of land degradation and areas that include physical cultural resources (of historical, religious, archaeological or other cultural significance) and areas with high social vulnerability due to poverty, disease, ethnicity and race

Question	Yes	No	Additional explanation of « Yes » response
have adverse impacts on habitats, ecosystems, and/or livelihoods?			
Will the project result in increased use of agrochemicals which may affect the natural environment/human health?			
Does the project include small-scale irrigation and drainage projects, and water impoundment including small dams (except in wetlands)?			
Does the project involve agricultural intensification and/or expansion of cropping area in non-sensitive areas?			
Do the project activities include rangeland and livestock development?			
Does the project involve artisanal fisheries where there is information on sustainable yield?			
Do the project activities include aquaculture and/or mariculture?			
Do the project activities include watershed management or rehabilitation?			
Does the project include large-scale soil and water conservation measures?			
Does the project include small and micro enterprise development sub-projects?			
Does the project involve credit operations through financial service providers, including credit for pesticide/other agrochemicals, livestock purchasing, irrigation, etc.?			
Do the project activities include natural resources-based value chain development?			
Would any of the project activities have minor adverse impacts on physical cultural resources?			
Would the project have low probability to have physical resettlement or economic displacement?			
Does the project include development of agro-processing facilities?			
Will the project require a migrant workforce during construction?			

Question	Yes	No	Additional explanation of « Yes » response
. Will the project require seasonal workers to plant and/or harvest produce?			
Will the construction or operation of the project cause an increase in traffic on rural roads?			

#### Guidance for sub-project categorization

"Yes" response to any of questions 1-13	Sub-project Environmental and social category is A	ESIA is required for subproject
"Yes" response to questions 14-31	Sub-project Environmental and social category is B	Sub-project to adopt the ESMP in the general ESMF
"No" response to almost all questions	Subproject Environmental and social category is C	No further analysis is required

#### B: Screening Form for (Market) Infrastructure Sub-Projects

Name of market infrastructure:	
Infrastructure type:	
Infrastructure type:	
Proposed Date of Commencement	
Expected Project duration:	
Estimated cost:	
Estimate number of communities to be served:	
Estimated number of entrepreneur to be served:	

#### B1: Screening for (Market) Infrastructure Sub-projects

Question	Yes	No
Will the project activities include construction/rehabilitation of rural roads or other rural infrastructure in protected/sensitive areas <sup>26</sup> ?		
Does the project include construction of roads or other infrastructure that entail the total area being cleared of 50 ha or above?		
Does the project include construction of dam (s)/reservoir (between 5-15 m high with a reservoir exceeding 2 million m <sup>3</sup> )?		

<sup>26</sup> Sensitive areas' include: protected areas (national parks, wildlife/nature reserves, biosphere reserves); areas of global significance for biodiversity conservation; habitats depended on by endangered species; natural forests; wetlands; coastal ecosystems, including coral reefs and mangrove swamps; small island ecosystems; areas most vulnerable to climate change and variability; lands highly susceptible to landslides, erosion and other forms of land degradation and areas that include physical cultural resources (of historical, religious, archaeological or other cultural significance) and areas with high social vulnerability due to poverty, disease, ethnicity and race

Question	Yes	No
Does the project involve large-scale irrigation schemes rehabilitation/ development (above 100 ha)?		
Does the project involve significant extraction of ground water (significantly above recharge capacity)?		
Does the project include water-based (ground or surface) development where it is believed that significant depletion due to climate change or overutilization has occurred?		
Does the project involve significant extraction, diversion or containment of surface water?		
Does the project include drainage or correction of natural water bodies (e.g. river draining)?		
Will the project include construction/rehabilitation of rural roads that pass through oil infrastructure locations such as flow stations, tank farms or oil and gas pipelines?		
Will the project include construction/rehabilitation of rural roads that pass through oil infrastructure locations such as flow stations, tank farms or oil and gas pipelines?		
Would any of the project activities have minor adverse impacts on physical cultural resources?		
Does the project include development of agro-processing facilities?		
Will the project require a migrant workforce during construction?		
Will the construction or operation of the project cause an increase in traffic on rural roads?		
Has the government or community guaranteed the lease of the land for the (market) infrastructure?		
Is there any plan in place for sustainability of the infrastructure during the project life time?		
Does the project include specific measures to protect against dust (such as dust masks and water spraying)?		
Has arrangement been made to pay adequate compensation for private property that may be affected by the construction of the project?		
Will construction equipment with moderate decibels be used and the timing of use be so that people will experience less discomfort?		
Will tree and vegetation replanting be carried out to stabilize slopes and re-green road sides?		

#### Guidance for categorization

"Yes" response to any of questions 1-9	Sub-project Environmental and social category is A	ESIA is required
"Yes" response to questions 10-13	Sub-project Environmental and social category is B	Sub-project to adopt the ESMP in the general ESMF
"No" response to almost all questions 1-13 and 'Yes' to questions 14- 19	Subproject Environmental and social category is C	No further analysis is required

**C: Climate Screening Form for Sub-Project**

To be used with the environmental and social screening forms

Screening for Climate Issues

Question	Yes	No	Additional Explanation of 'Yes' response*
Is the project area subject to extreme climatic events such as flooding, drought, tropical storms, or heat waves?			
Do climate scenarios for the project area foresee changes in temperature, rainfall or extreme weather that will adversely affect the project impact, sustainability or cost over its lifetime?			
Will the project make investments in low-lying coastal areas/ zones exposed to river flooding and coastal storm surge?			
Will the project promote agricultural activity in marginal and/or highly degraded areas that have increased sensitivity to climatic events (such as on hillsides, deforested slopes or floodplains)?			
Is the project located in areas where rural development projects have experienced significant weather- related losses and damages in the past?			
Will the project develop/ install infrastructure in areas with a track record of extreme weather events?			
Is the project target group entirely dependent on natural resources (such as seasonal crops, rain-fed agricultural plots, and migratory fish stocks) that have been affected by in the last decade by climate trends or specific climatic events?			
Will climate variability likely affect agricultural productivity (crops/ livestock/fisheries) or the associated incidence of pests and diseases for the project target groups?			
Would weather-related risks or climatic extremes likely adversely impact upon key stages of identified value chains in the project (from production to markets)?			
Is the project investing in climate-sensitive livelihoods that are diversified?			
Is the project investing in infrastructure that is exposed to infrequent extreme weather events?			
Is the project investing in institutional development and capacity building for rural institutions (such as farmer groups, cooperatives) in climatically heterogeneous areas?			

Question	Yes	No	Additional Explanation of 'Yes' response*
Does the project have the potential to become more resilient through the adoption green technologies at a reasonable cost?			
Does the project intervention have opportunities to strengthen indigenous climate risk management capabilities?			
Does the project have opportunities to integrate climate resilience aspects through policy dialogue to improve agricultural sector strategies/policies?			
Does the project have potential to integrate climate resilience measures without extensive additional costs (e.g. improved crop variety, capacity building; or including climate risk issues in policy processes)			
Based on the information available would the project benefit from a more thorough climate risk and vulnerability analysis to identify additional complementary investment actions to manage climate risks?			

#### Guidance for categorization

"Yes" response to any of questions 1-9	Sub-project Climate risk is High	Climate risk Analysis is required for sub-project
"Yes" response to questions 10-13	Sub-project climate risk is moderate	Sub-project to adopt the ESMP in the general ESMF

### ***Annexe 2 : Grille d'impacts environnementaux et sociaux des sous-projets et mesures d'atténuation***

Les mesures d'atténuation sont identifiées pour assurer l'atteinte des objectifs du programme tout en prévenant et minimisant les impacts environnementaux indésirables. Les mesures d'atténuations seront exécutées, en principe, par le contractant lors de la phase de construction et par les services techniques concernés lors de la phase d'exploitation. Le plan de gestion de l'environnement présente les impacts potentiels associés aux différentes activités du projet et qui sont susceptibles de se produire lors des phases de construction et d'exploitation de ce projet. La check-list décrit pour chaque source d'impact ou pour chaque type d'activité, la nature de l'impact en question et la mesure d'atténuation pour y remédier à l'impact négatif. Les mesures proposées constituent les actions de base que les gestionnaires des différentes composantes du projet doivent prendre en considération notamment lors de la mise en œuvre des étapes de construction et d'exploitation. Il s'agit de prime abord, de mesures d'atténuations

types pour les composantes/activités ayant un impact potentiel sur l'environnement. Ainsi, en rapport avec ces impacts, des orientations relatives au renforcement des impacts positifs et d'autres relatives à la prévention, l'atténuation et la compensation des impacts négatifs sont déclinés. Ces directives générales sont formulées en tenant compte de la réglementation nationale en vigueur et des exigences des politiques de sauvegarde de la Banque mondiale dont nous avons jugé, par ailleurs, de l'opportunité de leur considération. Il est entendu, que d'autres mesures plus spécifiques pour les différentes composantes seront identifiées dans le cadre d'Évaluation Environnementale (étude d'impact approfondie ou analyse environnementale initiale) selon les enjeux en question conformément aux dispositions du code de l'environnement.

#### ☞ Mesures générales d'atténuation des Impacts négatifs

Certaines activités ou projets du PASS devront faire l'objet d'une évaluation environnementale et sociale avant tout démarrage, y compris un Plan pour la Réinstallation en cas de déplacements involontaires (délocalisation de personnes, pertes de biens, etc.) conformément aux dispositions juridiques nationales et aux politiques opérationnelles de la Banque mondiale. Les autres mesures d'ordre technique, à réaliser aussi bien lors de la phase de construction qu'en période d'exploitation, sont consignées dans le tableau ci-dessous.

Mesures	Actions proposées
Mesures réglementaires et technique	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réalisation d'Études environnementales et sociales pour les Sous-projets</li> <li>• Élaboration de manuel de procédures et des directives environnementales et sociales à insérer dans les marchés de travaux ;</li> <li>• Mise en place d'une base de données de suivi du CGES</li> </ul>
Mesures d'exécution	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Procéder au choix judicieux et motivé des sites d'implantation</li> <li>• Élaborer un plan d'action pour la réinstallation en cas de déplacement involontaire des populations</li> <li>• Mener une campagne de communication et de sensibilisation avant les travaux</li> <li>• Veiller au respect des mesures d'hygiène et de sécurité des installations de chantiers</li> <li>• Procéder à la signalisation des travaux</li> <li>• Employer la main d'œuvre locale en priorité</li> <li>• Veiller au respect des règles de sécurité lors des travaux</li> <li>• Assurer la collecte et l'élimination des déchets issus des travaux</li> <li>• Mener des campagnes de sensibilisation sur les IST/VIH/SIDA</li> <li>• Impliquer étroitement les services des collectivités locales dans le suivi de la mise en œuvre</li> <li>• Réhabiliter les carrières et autres sites d'emprunts</li> <li>• Respecter la liste les espèces protégées notamment les arbres</li> </ul>

**Annexe 3 : Formulaire de revue environnementale annuelle pour les chargés de la mitigation environnementale et sociale**

1. Région : [taper ici]
2. Année en revue : [taper ici]
3. Sous-projets

Rubrique	Approuvé cette année	Formulaire de sélection classé	La Commune a effectué la mitigation sans conseil	L'UCGP a donné des conseils en matière de mitigation réduction	D'autres conseils techniques ont été utilisés (EIE réalisée)
Amélioration/infrastructure dans le domaine des routes de desserte rurales					
Infrastructures d'approvisionnement en eau (mini-forages, forages)					
Infrastructures socio-économiques (entrepôts de stockage de produits agricoles, etc.)					
Conservation des sols et des eaux (cordons pierreux, fosses fumières, protection des ravins, etc.)					
Appui structurel à l'amélioration de la production agricole (jardins maraîchers, micro-irrigation, production agricole)					
Conservation/gestion des sols et des eaux					
Total					

Prière décrire les principaux problèmes environnementaux et sociaux identifiés à partir de la sélection des sous projets :

Taper ici :

Y avait-il des problèmes environnementaux et/ou sociaux imprévus liés à l'un quelconque de ces sous projets?



Problème	Mesures prises	Mesures à prendre

Y avait-il des sous projets axés sur l'environnement ?

Oui  Non   
Si oui, les décrire

Formation

Prière lister ici toutes les formations que vous avez reçues dans le cadre du PASS-Sénégal ou autrement	Donner DEUX domaines principaux de formation dont vous avez besoin pour pouvoir exécuter votre mission au sein du PASS-Sénégal
Taper ici	1. Taper ici 2. Taper ici

Rempli par: [taper ici]

Nom: [taper ici]

Fonction: [taper ici]

Date: [taper ici]

#### **Annexe 4 : Termes de référence type d'une EIES**

##### **I. Introduction et contexte**

Cette partie sera complétée au moment opportun et devra donner les informations nécessaires relatives au sous-projet à réaliser, son contexte, les objectifs et les activités du sous - projet prévu dans le cadre du PASS-SÉNÉGAL, et indiquera les activités pouvant avoir des impacts environnementaux et sociaux et qui nécessitent des mesures d'atténuation appropriées.

##### **II. Zone d'exécution du sous-projet**

Les travaux se dérouleront dans la zone suivante (décrire le site).

##### **III. Objectifs de l'étude**

Les présents TDR portent sur l'exécution d'une EIES pour le sous-projet xxxxx prévu dans le cadre du PASS-SÉNÉGAL. L'étude doit être menée conformément aux dispositions réglementaires en vigueur au Sénégal, notamment la loi portant code de l'environnement déterminant les principes fondamentaux de l'Évaluation Environnementale au Sénégal. Plus spécifiquement, il s'agira de :

Mener une description des caractéristiques biophysiques, socioéconomiques et culturelles de l'environnement dans lequel les activités du sous projet auront lieu, et mettre en évidence les contraintes majeures qui nécessitent d'être prise en compte au moment de la préparation du terrain, de la construction ainsi que durant l'installation des équipements, au moment de l'exploitation.

Évaluer les impacts environnementaux et sociaux potentiels dus aux activités du sous-projet (y compris les impacts sur les ressources culturels physiques) et recommander des mesures d'atténuation

appropriées y compris les estimations de coûts. Un accent sera mis sur les impacts cumulatifs des sous-projets.

Évaluer les besoins de collectes des déchets solides et liquides, leur éliminations ainsi que leur gestion dans les infrastructures, et faire des recommandations.

Mener une revue des politiques, législations, et les cadres administratifs et institutionnelles nationales respectives en matière d'environnement par rapport aux PEES du FIDA, indiquer laquelle de ces politiques est applicable aux activités du sous projet, identifier toutes les lacunes qui pourraient exister et faire des recommandations de les combler dans le contexte des activités du PASS-SÉNÉGAL.

Examiner les conventions et protocoles dont le Sénégal est signataire en rapport avec les activités du sous-projet.

Identifier les responsabilités et acteurs pour mettre en œuvre les mesures de mitigation proposées.

Évaluer la capacité disponible à mettre en œuvre les mesures d'atténuation proposées, et faire des recommandations appropriées, y compris les besoins en formation et en renforcement des capacités ainsi que leurs coûts

Préparer un Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) pour le sous-projet. Le PGES doit montrer (a) les impacts environnementaux et sociaux potentiels résultant des activités du sous-projet qui tient compte des mesures d'atténuation contenues dans le check-list des mesures d'atténuation du CGES ; (b) les mesures d'atténuation proposées ; (c) les responsabilités institutionnelles pour l'exécution des mesures d'atténuation ; (d) les indicateurs de suivi ; (e) les responsabilités institutionnelles pour le suivi de l'application des mesures d'atténuation ; (f) estimation des coûts pur toutes ces activités ; et (g) le calendrier pour l'exécution du PGES.

#### **IV. Consultations publiques.**

Les résultats de l'évaluation d'impact environnemental ainsi que les mesures d'atténuations proposées seront partagés avec la population, les ONG. L'administration locale et les secteurs privés œuvrant dans le milieu où l'activité sera localisée. Le procès-verbal de cette consultation devra faire partie intégrante du rapport.

#### **V. Rapport et documents à fournir**

L'étude devra aboutir à la rédaction d'un rapport d'EIES (R/EIES) constitué de :

- Un résumé non technique des renseignements fournis aux points ci-dessous et comprenant les principaux résultats et recommandations de l'EIE. Ce résumé est une synthèse succincte qui peut être séparée du REIE et il doit être traduit en anglais.
- Une introduction qui présente les grandes lignes du rapport
- Une description complète du sous-projet : justification du projet ; objectifs et résultats attendus ; détermination des limites géographiques de la zone du projet ; méthodes, installations, produits et autres moyens utilisés

- Une analyse de l'état initial du site et de son environnement : collecte de données de base sur l'eau, le sol, la flore, la faune, l'air, les conditions physico-biologiques, socioéconomiques et culturelles
- Une esquisse du cadre juridique de l'étude (rappel succinct de la législation en la matière)
- Une évaluation des changements probables (positifs ou négatifs : directs, indirects ou cumulatifs à court, moyen et à long terme) que le sous-projet est susceptible de générer au cours et à la fin des opérations sur les différentes composantes de l'environnement
- Une description des alternatives possibles au sous-projet concernant le ou les site (s), la technologie à utiliser, la mise en œuvre et l'évaluation de leurs coûts
- Une identification et une description des mesures préventives, de contrôle, de suppression, d'atténuation et de compensation des impacts négatifs du sous-projet
- Un cadre de plan de surveillance et de suivi de l'environnement prenant en compte les insuffisances en matière de connaissances et les incertitudes rencontrées pour la mise en œuvre du projet
- Une conclusion générale qui s'articule autour des principales mesures à prendre pour limiter et/ou supprimer les impacts négatifs les plus significatifs et indiquant les insuffisances susceptibles de réduire la validité des résultats obtenus
- Des annexes comprenant : avis de projet, termes de référence, références bibliographiques, cartes, dessins, résultats de laboratoire et tout autre document jugé important pour la compréhension de l'étude.

Le rapport de l'étude d'impact sur l'environnement (REIE) et les autres documents annexés doivent être entièrement rédigés en français (le résumé doit être traduit en anglais) et présentés en ... exemplaires (version papier) transmis à la DEEC.

#### **VI. Profil du consultant**

Le consultant doit être de niveau BAC + 5 avec spécialisation en gestion de l'environnement avec au moins Cinq (5) ans d'expérience en conduite des études d'impact sur l'environnement et avoir réalisé au moins 5 EIES de sous projet semblables aux sous projets du PASS-SÉNÉGAL. La durée de l'étude sera déterminée en fonction du type de sous projet.

#### **VII. Production du rapport final**

Le consultant produira le rapport final deux semaines après avoir reçu les commentaires du FIDA et de la DEEC à travers l'UCGP / PASS-SÉNÉGAL. Le rapport final devra tenir compte de tous les commentaires.

#### **VIII. Supervision de l'étude**

Le travail du consultant sera supervisé par le spécialiste des questions environnementales de l'UCGP.

## **Annexe 5 : Liste des personnes rencontrées**

## **Annexe 6 : Résultats des consultations publiques**

### **Perception des parties prenantes**

Le projet PASS Sénégal est perçu par les principaux acteurs institutionnels, les organisations socio-professionnelles et de la société civile ainsi par les bénéficiaires directs comme un projet qui adresse les barrières à l'atteinte de la souveraineté alimentaire et de la sécurité alimentaire et nutritionnelle. Le choix des filières cibles est jugé très opportun et pertinent dans la mesure où les spéculations visées sont celles qui ont le moins bénéficié de projets au cours des dernières années.

Les attentes sont particulièrement fortes au niveau des potentiels bénéficiaires directs et indirects. La dimension ingénierie sociale visant une participation pleine de ces derniers dans le ciblage est perçue comme un atout pour limiter les risques de non atteintes des cibles les plus pertinentes pour l'intervention. L'appui aux producteurs, le renforcement des capacités des groupes vulnérables, la redynamisation de filières traditionnelles porteuses en ciblant les femmes et les jeunes sont perçues comme des avancées majeures pouvant booster les dynamiques endogènes en restaurant l'équité et le droit des communautés vulnérables à améliorer leur capital productif.

Des craintes sont cependant formulées en particulier en ce qui concerne le model de gouvernance en particulier sur l'ascendance que pourrait avoir la tutelle sur l'équipe de projet. D'autres inquiétudes ont été également émises relativement à la coordination régionale des activités par les conseils départementaux au regard des questions d'intercommunalité mais aussi des divergences politiques qui pourraient constituer un frein à la bonne coordination des activités au niveau des territoires. Par rapport à la tranche d'âge visée, il apparait que la cible des moins de 35 ans ne cadre pas selon les acteurs avec la réalité du terrain où la tranche d'âge 40-50 ans constitue celle qui est plus active dans le domaine agricole.

### **Résultats détaillés des consultations publiques**

Le tableau ci-après présente le détail des consultations publiques réalisées dans les neuf (09) régions d'intervention de PASS-Sénégal.

Tableau 20 : Synthèse des résultats de la consultation du public

<b>Institutions/Organisations consultées</b>	<b>Préoccupations et craintes formulées</b>	<b>Recommandations formulées</b>
<b>Directions techniques des ministères, agences, Instituts etc.</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>Le schéma de gouvernance peut faire apparaitre des enjeux de pouvoirs qui pourraient plomber l'exécution du projet ;</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>Le projet gagnerait à confier la coordination des activités au niveau territorial à un acteur qui est à équidistance des collectivités locales. Sous ce rapport, les ARD qui sont les</li></ul>

Institutions/Organisations consultées	Préoccupations et craintes formulées	Recommandations formulées
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le ratio de 50% de cibles femmes paraît élevé car il y a des réalités sociologiques locales qui freinent la participation des femmes. Il y a donc un réel risque de non atteinte de ce ratio ;</li> <li>• Le ratio de 50% semble également élevé. Il y a un certain désintérêt des jeunes pour l'Agriculture dû de manière générale à un manque d'information sur les opportunités que leur offre ce secteur.</li> <li>• La réalisation du projet pourrait entraîner l'utilisation accrue d'herbicides et pesticides. Les produits listés par les acteurs sont entre autres : glyphosate et pendy Méthaline, alloxine méthyl pour l'arachide ; le Propanyl pour le riz et le 24D pour la lutte contre les herbes dans le riz.</li> <li>• Il est possible que la réalisation de certaines infrastructures entraîne le déplacement d'activités économiques. Pour le cas spécifique des producteurs, même si des compensations sont mises en place, la perte de terre entraîne souvent une exposition à la pauvreté dans la mesure où le plus souvent les compensations financières ne permettent pas l'achat de nouvelles</li> </ul>	<p>bras techniques des collectivités territoriales pourraient parfaitement jouer ce rôle. Elles présentent par ailleurs l'avantage d'avoir une certaine longévité en termes d'équipe pour jouer un rôle important dans la capitalisation des acquis des initiatives antérieures mais aussi pour impulser la synergie d'action.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Ramener la tranche d'âge des cibles à 40 voire 50 ans pour mieux se caler à la réalité du terrain</li> <li>• Pour l'unité de Gestion du Projet, privilégier les recrutements par appel à candidature</li> <li>• Il serait très important pour le projet d'amener les détenteurs des terres à céder au moins une partie aux femmes de manière à ce qu'elles puissent disposer de superficies suffisamment intéressantes pour le développement d'activités agricoles rentables.</li> <li>• Le projet devrait mettre l'accent sur la sensibilisation des jeunes de manière à leur montrer qu'il est possible d'améliorer considérablement leurs revenus grâce à l'Agriculture et aux opportunités entrepreneuriales au sein des chaînes de valeur</li> <li>• Il faudra veiller à l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan de gestion des pestes et pesticides</li> <li>• Le projet devra s'assurer que toute personne ayant perdu ses terres puisse être compenser en terre pour lui permettre de continuer son activité.</li> <li>• Privilégier la combinaison des intrants organiques et chimiques pour assurer des productions intéressantes pour les producteurs.</li> </ul>

Institutions/Organisations consultées	Préoccupations et craintes formulées	Recommandations formulées
	<p>terres. L'argent est utilisé à d'autres ce qui exacerbe les risques de précarité.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Scepticisme sur la promotion de l'agroécologie incitant les producteurs à se tourner exclusivement vers des techniques agro écologiques dont les rendements sont faibles comparés aux cultures ayant bénéficié d'intrants chimiques</li> <li>• Manque de planification des calendriers de production ce qui fait que le marché est inondé au même moment entraînant une baisse des prix</li> <li>• Utilisation incontrôlée des pesticides</li> <li>• Multiplication des points d'eau (mini forages)</li> <li>• Problèmes de salinisation des sols et des eaux</li> <li>• Impacts limités de l'ingénierie sociale</li> <li>• Surexploitation des ressources forestières</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforcer les capacités des paysans sur le respect des doses, sur l'application de techniques respectueuses de l'environnement, le respect des produits homologués et sur la protection pendant la manipulation des produits.</li> <li>• Former les producteurs sur la planification des calendriers de production pour éviter les ruptures d'approvisionnement causant l'inflation des produits sur le marché</li> <li>• Sensibiliser, former sur l'utilisation des pesticides et renforcer le contrôle phytosanitaire</li> <li>• Rationaliser la création des points d'eau ; viser les gros forages qui polarisent plusieurs usagers plutôt que les mini forages</li> <li>• Au niveau de certaines localités, la salinisation est telle qu'il n'est plus possible de les récupérer d'où l'importance de travailler avec les services compétents (hydraulique et INP) pour le screening des sites à aménager</li> <li>• S'appuyer sur les services de développement communautaires pour le volet ingénierie sociale</li> <li>• Favoriser la création de fermes intégrées qui permettent d'amoindrir les coûts de production</li> <li>• Encourager le reboisement pour restaurer le couvert végétal et améliorer la qualité des sols</li> <li>•</li> </ul>
Organisations de producteurs (céréales sèches et autres chaînes de valeur)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Proliférations de rongeurs et autres parasites</li> <li>• Mauvaise qualité des eaux et faible disponibilité liée à la multiplicité des mini forages</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Promouvoir la diversification des spéculations pour empêcher le développement des insectes ravageurs</li> </ul>

Institutions/Organisations consultées	Préoccupations et craintes formulées	Recommandations formulées
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Problèmes de conservation des produits (chambres froides)</li> <li>• Divagation du bétail (bœuf et porcins)</li> <li>• Risques de financements à des détenteurs de droits fonciers mais qui ne pratiquent pas l'agriculture</li> <li>• Développement de l'activité minière surtout dans les zones de Potou (Louga) et dans la région de Kédougou qui accapare les terres et participe à leur dégradation</li> <li>• Manque de transparence dans le ciblage et les procédures de demandes de financements</li> <li>• Récurrence des feux de brousse</li> <li>• Problèmes liés à la commercialisation des productions</li> <li>• Prolifération des mauvaises herbes et des plantes envahissantes due au transfert de matières organiques ;</li> <li>• Contribution à l'augmentation des gaz à effet de serre due aux pratiques Agricoles</li> <li>• Le ratio de 50% de bénéficiaires jeunes semble difficile à atteindre à cause du désintérêt constaté de la jeunesse aux activités agricoles</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Privilégier les forages profonds qui permettent un bon accès à l'eau sur des superficies plus importantes</li> <li>• Multiplier les magasins de stockage et appuyer l'implantation de laboratoires d'analyse de la qualité</li> <li>• Inclure dans le volet ingénierie sociale la sensibilisation des éleveurs pour limiter les conflits</li> <li>• Intégrer dans les critères de financement le certificat de mise en valeur délivré par les services techniques d'accompagnement des producteurs</li> <li>• Veiller à la prise en charge effective des impacts de l'activité minière sur la qualité des sols et des eaux</li> <li>• Clarifier les procédures et mettre en place des mécanismes de diffusion de l'information. Pour cela les comités départementaux peuvent jouer un rôle très important</li> <li>• Impliquer les services techniques déconcentrés dans le ciblage des bénéficiaires pour atteindre les bénéficiaires appropriés</li> <li>• Appuyer la lutte contre les feux de brousse (dispositif d'alerte, matériel de lutte)</li> <li>• Mise en place de plateformes digitales pour appuyer la commercialisation des productions</li> <li>• Encourager l'adoption de l'agroécologie et des pratiques durables respectueuses de l'environnement</li> <li>• Augmenter l'âge maximal des bénéficiaires à 40 voire 50 ans. La réalité du terrain montre que c'est cette tranche d'âge qui est active.</li> <li>• La modernisation de l'agriculture (mécanisation, digitalisation etc.)</li> </ul>

Institutions/Organisations consultées	Préoccupations et craintes formulées	Recommandations formulées
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Inadéquation du matériel agricole et absence de pièce de rechange</li> <li>• Existence de cibles écran (sorte de prête nom) qui détournent les appuis apportés par les projets</li> </ul>	<p>pourrait également favoriser l'enrôlement des jeunes</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Tenir compte de la nature des sols de chaque zone dans la fourniture de matériel agricole et prévoir les pièces de rechange ; promouvoir l'artisanat local</li> <li>• Mettre en place un mécanisme rigoureux d'identification des cibles (mettre à contribution des chefs de villages et autorités coutumières)</li> </ul>
Acteurs du maraichage et horticulture	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Manque de semence de qualité</li> <li>• Déficit de magasins de stockage</li> <li>• Insuffisance des ressources en eau</li> <li>• Coûts élevés des autorisations de mise sur le marché (autorisation FRAA) ;</li> <li>• Prix d'achats aux producteurs élevés</li> <li>• Faible accès à la terre par les femmes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Appuyer la production de semence adaptée et de qualité</li> <li>• Doter les zones de production de chambres froides pour la conservation de certaines spéculations (carottes ; pomme de terre en particulier) et de magasins de stockage ;</li> <li>• Favoriser l'implantation de bassins de rétention et de digues de protection pour maintenir l'humidité des sols et diminuer les besoins en eau</li> <li>• Assurer un meilleur accès à l'énergie</li> <li>• Promouvoir l'utilisation des résidus de récolte pour une fabrication locale d'aliment de bétail</li> </ul>
Éleveurs et leurs organisation	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'élevage est le parent pauvre du projet alors que le développement de l'agriculture entraîne la réduction des espèces pour le pâturage ;</li> <li>• Difficultés pour les éleveurs de disposer de terres arables destinées aux cultures fourragères ;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Intégrer dans le projet la culture du fourrage, l'embouche bovine et la transformation laitière</li> <li>• Promouvoir l'utilisation des résidus de récolte pour une fabrication locale d'aliment de bétail</li> <li>• Intégrer la filière porcine</li> </ul>
Collectivités territoriales (mairies, conseils départementaux)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le pilotage par les conseils départementaux peut engendrer des dysfonctionnements dans la coordination des activités. Les conseils</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le projet devrait promouvoir l'intercommunalité</li> <li>• La coordination territoriale devrait être portée par les ARD ou l'administration territoriale/</li> </ul>



Institutions/Organisations consultées	Préoccupations et craintes formulées	Recommandations formulées
	<p>départementaux ne travaillent qu'à l'échelle du département alors que la logique d'intervention prône la continuité territoriale.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Le choix des conseils départementaux pour assurer la coordination territoriale pose la question de la pérennisation des cadres et des pesanteurs politiques</li> </ul>	
Les institutions financières	<ul style="list-style-type: none"> <li>La connaissance par les paysans et leurs organisations de l'externe de fonds de garantie expose à des risques de non remboursement de prêts</li> <li>Le financement d'exploitants familiaux pose la problématique de la responsabilité juridique de l'exploitant pour contracter un prêt.</li> <li>Problèmes lors du recouvrement dans les cas de refinancement car les paysans ont tendance à croire que les fonds proviennent d'un bailleur et ne comprennent souvent pas pourquoi ils devraient rembourser la banque.</li> <li>Problèmes d'appropriation des infrastructures par les acteurs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Faire en sorte que les exploitants familiaux puissent s'associer et que le projet travaille à mettre en place une obligation de signature conjointe de sorte que lorsqu'un membre n'est pas en capacité de rembourser les autres membres, sur la base de la caution solidaire, puisse supporter le paiement du crédit.</li> <li>Diffuser les bonnes informations aux bénéficiaires</li> <li>Travailler avec les offices du système d'entrepôt (système qui consiste à déposer la production dans des entrepôts qui délivrent des attestations sous la forme de garantie auprès de institutions financières.</li> <li>Développer l'actionariat avec les coopératives et les sociétés de coopératives de producteurs familiaux (infrastructures qui leur appartiennent pour favoriser la pérennité et la maintenance)</li> </ul>

Institutions/Organisations consultées	Préoccupations et craintes formulées	Recommandations formulées
Transformateurs de produits agricoles	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Coûts élevés des autorisations de mise en marché (autorisation FRAA)</li> <li>• Technologies rudimentaires</li> <li>• Déficit d'énergie</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Accompagner l'implantation de laboratoires de certification qualité</li> <li>• Faciliter l'accès à des technologies performantes</li> <li>• Accès à l'énergie (valorisation de technologie utilisant les énergies renouvelables (solaire))</li> </ul>
Handicapés	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Faible représentation dans les projets</li> <li>• Difficultés d'accéder aux crédits</li> <li>• Faible prise en compte des handicapés dans l'accès aux infrastructures</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Veiller à une bonne identification des handicapées et leurs organisations</li> <li>• Un meilleur accompagnement pour l'accès aux crédits</li> <li>• Equiper les infrastructures de dispositifs de facilitation de leur accès</li> </ul>

## **Annexe 7 : Termes de référence de l'étude CGES**

**Etude de la SECAP sur le nouveau Projet d'appui à la Stratégie de Souveraineté Alimentaire du Sénégal (SFSP) et soutien à l'atelier de lancement de AICRM**

**- Termes de références-**

### **1- Objectifs de la mission**

La mission comporte 2 volets distincts : (1) une contribution à la conception du Projet d'appui à la Stratégie de Souveraineté Alimentaire du Sénégal (SFSP) ; (2) appui à l'organisation de l'atelier de lancement du projet AICRM

1. Contribution à la conception du Projet d'appui à la Stratégie de Souveraineté Alimentaire du Sénégal (SFSP) :

Dans le cadre de la conception du SFSP, il s'agira de mettre en œuvre les Procédures d'Évaluation Sociale, Environnementale et Climatique du FIDA (PESEC). Une note de synthèse préliminaire pour les PESEC a été rédigée, et les risques Sociaux, Environnementaux et Climatiques ont fait l'objet d'un premier screening. Au terme de la mission de conception organisée au Sénégal du 14 au 26 avril, et au plus tard pour le 20 mai, ces deux documents devront être développés dans leur format final et accompagnées d'annexes complémentaires listés ci-après : le Plan détaillé de gestion environnementale, sociale et climatique (PGESC), un Plan d'engagement des parties prenantes (SEP) et un Mécanisme de règlement des griefs (MRG), une Évaluation des risques de violence liée au sexe et les mesures d'atténuation dans

ce domaine, un Examen des lois et réglementations nationales pertinentes en matière d'emploi et de travail, une Évaluation ciblée de l'adaptation au changement climatique.

2. Contribution à l'atelier de lancement du programme AICRM (Africa Integrated Climate Risk Management) organisé les 6 et 7 mars 2024 :

Le programme vise à renforcer la résilience des petits exploitants agricoles face aux impacts du changement climatique dans 7 pays sahéliens de la Grande Muraille Verte (GMV). L'atelier de lancement du projet régional AICRM réunira l'ensemble des pays partenaires du projet, soit une soixantaine de personnes, à Banjul (Gambie). Il s'agira de préparer les supports de présentation du projet AICRM, de co-animer les sessions de l'atelier et de rédiger le rapport de l'atelier de lancement pour soumission au GCF (Fonds vert pour le climat).

## **2- Contribution à la conception du SFSP**

### **2-1 Approche technique et méthodologique**

Pour le projet SFSP, la méthodologie suivante sera mise en œuvre :

- Recherche de données et d'informations complémentaires sur le programme

En plus des informations déjà disponibles sur le projet, notamment la note conceptuelle, des compléments d'informations/données seront recherchés en particulier auprès des projets qui existent tels que PADAERII, Agri Jeunes, PCAE, SD3C. Des documents complémentaires seront également recherchés dans les services de l'Etat, les régions d'intervention, les ONG qui s'activent dans les zones cibles ainsi que dans toute autre structure jugée pertinente en vue de préciser des informations, de collecter des données et rapports d'études.

- Revue documentaire pour appréhender en particulier les conditions initiales du milieu

La bonne connaissance du profil environnemental et social des zones d'intervention est fondamentale dans le choix des options d'interventions du projet. C'est également à travers l'analyse des conditions du milieu que l'on appréhende les enjeux environnementaux et sociaux liés à ces options ainsi que les vulnérabilités (lien avec l'analyse de la vulnérabilité par rapport au changement climatique). Pour cela, nous procéderons à une revue de la documentation collectée en vue de dresser une synthèse du profil environnementale, social et climatique des zones d'intervention.

- Description du projet

Sur la base des documents, données et informations complémentaires collectées, ainsi que celles issues des séances de travail avec l'équipe de formulation, l'on précèdera à une description des informations clés du projet. Toutes les composantes des projets seront décrites, en mettant le focus sur la typologie des futures activités, sous-projets etc.

➤ Analyse du cadre politique, juridique et institutionnel

Toutes les dimensions politique, juridique et institutionnelle qui encadrent la mise en œuvre du projet au plan national seront analysées. Les points de convergence du projet par rapport à ces instruments seront clairement mis en exergue. Sur le plan international, les textes signés et ratifiés par la République du Sénégal et pouvant concerner la mise en œuvre du projet seront pris en compte ainsi que les exigences de la politique environnementale et sociale du FIDA.

Le point sera fait également sur le cadre institutionnel de mise en œuvre du projet. Il définira les rôles et responsabilités de chaque institution associée à la mise en œuvre du projet et dans la mise en œuvre des exigences et mesures du CGES. Les compétences des institutions pour assurer ces responsabilités seront analysées.

➤ Analyse des options stratégiques

A ce stade de formulation du SFSP, il s'agira de consulter les acteurs potentiellement impliqués dans la mise en œuvre du projet (à différents niveaux) pour une prise en compte de leurs avis dans la finalisation des activités et des modes opératoires du projet.

➤ Consultations du public : enquêtes auprès des populations et des autorités locales bénéficiaires ainsi qu'auprès des services techniques étatiques et des projets/programmes/ONG

Afin de consulter les parties prenantes au SFSP, les consultants participeront à la mission de conception du projet organisée du 14 au 26 avril 2024. Ils pourront suggérer et/ou initier des rencontres spécifiques. Ils feront partie plus largement de l'équipe de design réunie par le FIDA.

Lors des déplacements sur le terrain, les différentes catégories d'acteurs seront consultées à travers un guide d'entretien.

**Pour les autorités locales et les populations** : la consultation devra permettre d'appréhender l'acceptabilité du projet et la prise en compte de leurs préoccupations, notamment à travers la création d'emplois, l'augmentation des revenus et du niveau de vie etc.

**Pour les services techniques** : il s'agira de recueillir les appréhensions, opportunités, menaces, risques, recommandations, formulés par ces derniers, chacun dans son domaine, en vue de leur intégration dans l'identification et l'analyse des impacts et la proposition de mesures d'atténuation. Ce sera également l'occasion d'évaluer les capacités de ces services techniques à s'impliquer dans la mise en œuvre du Cadre de gestion environnementale et sociale du programme et par conséquent d'identifier les besoins en renforcement de capacités.

**Pour les projets/programmes/ONG** : la consultation permettra d'appréhender leurs domaines d'interventions, les investissements réalisés et leur contribution dans l'amélioration des niveaux de vie

des populations. La prise en compte de leur intervention permettra d'identifier les possibles interactions et effets cumulés avec les activités du SFSP.

➤ Identification et analyse des impacts, des parties prenantes et des enjeux climatiques

L'ensemble des éléments précédents, ainsi que les enseignements des projets en cours susmentionnés, serviront à appréhender les potentiels impacts positifs et négatifs du projet au niveau social, environnemental et climatique. Ils permettront de proposer des mesures d'atténuation de ces risques, d'identifier l'ensemble des parties prenantes concernées par le SFSP, et de prévoir un mécanisme approprié de gestion des plaintes. Il s'agira également, sur la base d'un diagnostic de la vulnérabilité des populations cibles au changement climatique, de présenter des mesures d'adaptation cohérentes et accessibles. Ces analyses et propositions respecteront les formats préconisés du FIDA et listés ci-après (livrables).

## **2-2 Livrables**

Les livrables suivants seront remis dans une première version au plus tard pour le 10 mai 2024, et après relecture, au plus tard le 20 mai 2024. Il est demandé de pouvoir anticiper ces délais, dès avant la mission de conception.

La note de synthèse préliminaire pour les PESEC ainsi que le premier screening des risques Sociaux, Environnementaux et Climatiques seront remis aux consultants.

Les livrables attendus sont listés ci-après. Ils devront respecter les formats prédéfinis du FIDA. Dans cette prescriptive, les plans indicatifs et commentés de ces documents, seront remis aux consultants. Les plans indicatifs seront remis en anglais. Les documents finalisés seront rédigés en langue française.

L'ensemble de ces supports seront disponibles sur un serveur dédié en ligne sur lequel les consultants seront invités à travailler.

### Liste des livrables :

1. Note de synthèse pour les PESEC dans sa version finalisée
2. Outil de screening SECAP révisé
3. Plan détaillé de gestion environnementale, sociale et climatique (PGESC)
4. Plan d'engagement des parties prenantes (SEP)
5. Mécanisme de règlement des griefs (MRG)
6. Note d'Évaluation des risques de violence liée au sexe et mesures d'atténuation (ces mesures d'atténuation devront être intégrée au PGESC)
7. Examen des lois et réglementations nationales pertinentes en matière d'emploi et de travail
8. Évaluation ciblée de l'adaptation au changement climatique (TAA)

Les livrables 2 à 8 constitueront des annexes à la note de synthèse.

### **3- Contribution à l'atelier de lancement du projet AICRM**

#### **3-1 Préparation de l'atelier - 3 +/- 1 jour**

Le consultant préparera une analyse globale du programme et des documents de l'AICRM qui sera présentée sous forme de Powerpoint lors des différentes sessions de l'atelier de démarrage.

Il se concentrera notamment sur les présentations concernant :

- Les composantes et les objectifs du programme
- Le manuel de mise en œuvre du projet et les MIP spécifiques aux pays
- Les arrangements institutionnels entre les projets de base du FIDA, les pays et les entités exécutives.
- Les rôles et responsabilités des entités exécutives
- La gouvernance du programme.

Le consultant bénéficiera de l'appui de l'équipe AICRM y compris le coordinateur du FIDA pour le Sahel.

#### **3-2 Co-hébergement de l'atelier - 2 jours**

Le consultant co-animera l'atelier de démarrage avec le spécialiste technique senior en charge de l'AICRM et assurera la facilitation des discussions.

#### **3-3 Appui à la préparation du rapport de l'atelier de démarrage - 3 jours +/- 1 jour**

Le consultant aidera l'équipe de l'AICRM à rédiger le rapport de l'atelier de démarrage qui sera soumis au secrétariat du GCF.

### ***Annexe 8 : Environment and Social Guidelines for contractors***

(for reference in contractor agreements/contracts)

Sound environmental and social management of construction projects can be achieved only with adequate site selection and project design. As such, the ESMP for projects involving any new construction, or any rehabilitation or reconstruction for existing projects, should provide information as to screening criteria for site selection and design including the following:

#### **Site Selection**

Sites should be chosen based on community needs for additional projects, with specific lots chosen based on geographic and topographic characteristics. The site selection process involves site visits and studies to analyze: (i) the site's, sub-urban, or rural characteristics; (ii) national, regional, or municipal

regulations affecting the proposed sites; (iii) accessibility and distance from inhabited areas; (iv) land ownership, including verification of absence of squatters and/or other potential legal problems with land acquisition; (v) determination of site vulnerability to natural hazards, (i.e. intensity and frequency of floods, landslides, etc.); (vi) suitability of soils and sub-soils for construction; (vii) site contamination; (viii) flora and fauna characteristics; (ix) presence or absence of natural habitats and/or ecologically important habitats on site or in vicinity (e.g. forests, wetlands, rare or endangered species); and (ix) historic and community characteristics. The rules (including specific prohibitions and construction management measures) should be incorporated into all relevant bidding documents, contracts, and work orders.

### **Prohibitions**

The following activities are prohibited on or near the project site:

- Cutting of trees for any reason outside the approved construction area;
- Hunting, fishing, wildlife capture, or plant collection;
- Use of unapproved toxic materials, including lead-based paints, asbestos, etc.
- Disturbance to anything with architectural or historical value;
- Building of fires;
- Use of firearms (except by authorized security guards);
- Use of alcohol by workers.

### **Construction Management Measures**

Solid, sanitation, and hazardous wastes must be properly controlled, through the implementation of the following measures:

#### **Waste Management:**

- Minimize the production of waste that must be treated or eliminated;
- Identify and classify the type of waste generated. If hazardous wastes (including health care wastes) are generated, proper procedures must be taken regarding their storage, collection, transportation and disposal;
- Identify and demarcate disposal areas clearly indicating the specific materials that can be deposited in each;
- Control placement of all construction waste (including earth cuts) to approved disposal sites (>300 m from rivers, streams, lakes, or wetlands). All garbage, metals, used oils, and excess material generated during construction should only be disposed in authorized areas, incorporating recycling systems and the separation of materials.

#### **Maintenance:**

- Identify and demarcate equipment maintenance areas (>15m from rivers, streams, lakes or wetlands);

- Ensure that all equipment maintenance activities, including oil changes, are conducted within demarcated maintenance areas; never dispose spent oils on the ground, in water courses, drainage canals or in sewer systems;
- Identify, demarcate and enforce the use of within-site access routes to limit impact on site vegetation;
- Install and maintain an adequate drainage system to prevent erosion on the site during and after construction.

#### **Erosion Control**

- Erect erosion control barriers around perimeter of cuts, disposal pits, and roadways;
- Spray water on dirt roads, cuts, fill material and stockpiled soil to reduce wind-induced erosion, as needed;
- Maintain vehicle speeds at or below 10mph within the work area, 15mph or below within 200m of the site, and abide by the relevant speed limits at all times to / from the work area.

#### **Stockpiles and Borrow Pits**

- Identify and demarcate locations for stockpiles and borrow pits, ensuring that they are 15 meters away from critical areas such as steep slopes, erosion-prone soils, and areas that drain directly into sensitive water bodies;
- Limit extraction of material to approved and demarcated borrow pits.

#### **Site Cleanup**

- Establish and enforce daily site clean-up procedures, including maintenance of adequate disposal facilities for construction debris.

#### **Safety during Construction**

The Contractor's responsibilities include the protection of every person and nearby property from construction accidents. The Contractor shall be responsible for complying with all national and local safety requirements and any other measures necessary to avoid accidents, including the following:

- Carefully and clearly mark pedestrian-safe access routes;
- If school children are in the vicinity, include traffic safety personnel to direct traffic;
- Maintain supply of supplies for traffic signs (including paint, easel, sign material, etc.), road marking, and guard rails to maintain pedestrian safety during construction;
- Conduct safety training for construction workers prior to beginning work;
- Provide personal protective equipment (PPE) and clothing (such as goggles, gloves, respirators, dust masks, hard hats, steel-toed and -shanked boots, etc.) for construction workers and enforce their use;
- Post Material Safety Data Sheets for each chemical present on the worksite;



- Require that all workers read, or have read, all Material Safety Data Sheets. Clearly explain the risks to them and their partners, especially when pregnant or planning to start a family. Encourage workers to share the information with their physicians, when relevant;
- Ensure that the removal of asbestos-containing materials or other toxic substances be performed and disposed of by specially trained workers;
- During heavy rains or emergencies of any kind, apply construction safeguards guidelines;
- Brace electrical and mechanical equipment to withstand unexpected events during construction.

### **Nuisance and Dust Control**

To control nuisance and dust the Contractor should:

- Maintain all construction-related traffic at or below 15 mph on streets within 200 m of the site;
- Maintain all on-site vehicle speeds at or below 10 mph;
- To the extent possible, maintain noise levels associated with all machinery and equipment at or below 90db;
- In sensitive areas (including residential neighborhoods, health centers, schools, etc.) more strict measures may need to be implemented to prevent undesirable noise levels;
- Minimize production of dust and particulate materials at all times, to avoid impacts on surrounding families and businesses, and especially to vulnerable people (children, elderly);
- Phase removal of vegetation to prevent large areas from becoming exposed to wind;
- Place dust screens around construction areas, paying particular attention to areas close to housing, commercial areas, and recreational areas;
- Spray water as needed on dirt roads, cut areas and soil stockpiles or fill material;
- Apply proper measures to minimize disruptions from vibration or noise coming from construction activities.

### **Community Relations**

To maintain cordial community relations, the Contractor should:

- Following the country and ESMP requirements, inform the population about construction and work schedules, interruption of services, traffic detour routes, as appropriate;
- Limit construction activities at night. When necessary ensure that night work is carefully scheduled and the community is properly informed so they can take necessary measures;
- At least five days in advance of any service interruption (including water, electricity) the community must be advised through clearly visible posters at the project site and at central community locations;
- Where possible, particularly for tasks that can also be performed through low-skilled manual labor (such as digging of shallow trenches, etc.), make use of labor from the local community.

Chance Find Procedures for Culturally Significant Artifacts

In case culturally valuable materials (incl. shrines, graves, etc.) are uncovered during excavation:

- Stop work immediately following the discovery of any materials with possible archeological, historical, paleontological, or other cultural value, announce findings to project manager and notify relevant authorities;
- Protect artifacts as well as possible using plastic covers, and implement measures to stabilize the area, if necessary, to properly protect artifacts;
- Prevent and penalize any unauthorized access to the artifacts;
- Restart construction works only upon the authorization of the relevant authorities.

### **Environmental Supervision during Construction**

The bidding documents should indicate how compliance with environmental rules and design specifications would be supervised, along with the penalties for non-compliance by contractors or workers. Construction supervision requires oversight of compliance with the manual and environmental specifications by the contractor or his designated environmental supervisor. Contractors are also required to comply with national and state regulations governing the environment, public health and safety.

### ***Annexe 9 : Check-list for constructors Works***

Based on the National Environmental (Construction Sector) Regulations (2011), at every construction facility the following checklist should be implemented<sup>27</sup>:

- (1) Every facility shall implement programmes on best practices as set out in Schedule I of the Regulations.
- (2) Every facility shall provide base for ancillary equipment and bund wall for containment of waste oil in the event of any unanticipated discharge or spillage.
- (3) Every operator of construction facility/site shall ensure:
  - (a) it has a functional, adequate and appropriate drainage system for the project;
  - (b) the separation or diversion of clean water runoff to prevent it from mixing with water containing high solid particle content;
  - (c) it minimizes the volume of water to be treated prior to release (same as storm water control system);
  - (d) the use of color coding for the drainage system such as blue for surface water drains and red for foul water drains;
  - (e) safe movement of materials and fuel to and from site;
  - (f) tanks are clearly labelled with their contents and storage capacity;
  - (g) workers are trained to carry out the outlined procedures in the Emergency Response Plan as specified in Schedule II to the Regulations;
  - (h) absorbent materials and other containment equipment (e.g. spill kits) suitable for the construction type, are available in adequate quantity on site; and (i) all tanks are properly covered.

---

<sup>27</sup> National Environmental (Construction Sector) Regulations (2011), S.I. No.19

- (4) The operator shall ensure:
  - (a) high standard of housekeeping;
  - (b) that dust/particulate matter arising from loaded trucks entering or leaving the site is kept to a minimum level by the use of tarpaulin materials as cover and that water sprays or other dust suppression or collection methods are used at every dusty place where work is carried out;
  - (c) appropriate use of Personnel Protective Equipment (PPE) by all persons at construction site as in Schedule VI to the Regulations;
- (5) Every facility shall have an Emergency Response Plan in accordance with the guide template specified in Schedule II to these Regulations.

## Senegal

---

### Support to Food Sovereignty Program

### Project Design Report

### Annex: SECAP Annexe 2 \_ Plan d'Engagement des Parties Prenantes

Mission Dates: 15/04/2024 au 29/04/2024

Document Date: 14/08/2024

Project No. 2000004098

Report No. 6893-SN

West and Central Africa Division  
Programme Management Department



REPUBLIQUE DU SENEGAL



Ministère de l'Agriculture  
de la Souveraineté  
Alimentaire et  
de l'Élevage

Fond International  
pour le Développement Rural



**Projet d'Appui à la Stratégie de  
Souveraineté alimentaire du Sénégal (PASS)**

**Annexe 2 à la note d'analyse PESEC  
(Procédures d'Évaluation Sociale, Environnementale et Climatique du FIDA)**

***Plan d'engagement des parties prenantes***



**Mai 2024**

## Table des matières

Liste des Figures .....	2
Liste des Tableaux.....	2
Introduction.....	3
1 Objectifs du Plan d'Engagement des Parties Prenantes (PEPP).....	3
2 Identification et analyse des parties prenantes .....	3
<b>2.1 Méthodologie d'identification des parties prenantes</b> .....	3
<b>2.2. Parties prenantes affectées et autres parties prenantes</b> .....	4
2.2.1 Identification des parties prenantes.....	4
2.2.2 Analyse des parties prenantes.....	9
2.2.2.2 Analyse du niveau d'implication des parties prenantes.....	10
3 Stratégie de mobilisation des parties prenantes .....	16
<b>3.1 Résumé de l'engagement des parties prenantes durant la phase de préparation du projet</b> .....	16
<b>3.2 Méthodes, outils et techniques d'engagement de parties prenantes</b> .....	16
<b>3.3 Plan Engagement des Parties Prenantes (PEPP)</b> .....	16
<b>3.4 Axes stratégiques de communication du projet PASS-Sénégal</b> .....	21
<b>3.5 Moyens de mise en œuvre du PEPP</b> .....	24
4 Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP) .....	26
<b>4.1 Objectifs du MGP</b> .....	26
<b>4.2 Principes de mise en œuvre du MGP</b> .....	26
<b>4.3 Les Cibles et sites concernés</b> .....	27
<b>4.4 Typologie des plaintes</b> .....	27
4.4.1 définition des types de plaintes .....	27
4.4.2 Exemples de plaintes attendus dans le cadre du projet PASS- Sénégal .....	28
<b>4.5 Organisation et fonctionnement du MGP</b> .....	29
4.5.1 Les comités locaux de gestion des plaintes .....	29
4.5.2 Les comités communaux .....	<b>Error! Bookmark not defined.</b>
4.5.3 Les comités départementaux .....	<b>Error! Bookmark not defined.</b>
4.5.4 UGP du projet PASS-Sénégal .....	31
4.5.5 Les comités ad hoc chargés du traitement des cas des Violences Basées sur le Genre.....	31
4.5.6. Le dispositif de traitement des plaintes des travailleurs .....	31
<b>4.6 Les Etape de la gestion des plaintes</b> .....	31
<b>4.7 Synthèse des procédures de gestion des plaintes</b> .....	35
4.7.1 Procédure de gestion des plaintes de type 1, 2,3 .....	35

4.7.2 Procédure de gestion des plaintes de types 4 .....	36
4.7.2 Procédure de règlement des plaintes pour les déplacés involontaires.....	37
<b>4.8 Suivi et reporting</b> .....	<b>37</b>
<b>4.9 Les coûts de mise en œuvre du MGP</b> .....	<b>38</b>
5 Conclusion .....	39
Annexes.....	40
Annexe1 : outils du MGP.....	40



## Liste des Figures

Figure 1 : Vue d'ensemble du MPG.....	<b>Error! Bookmark not defined.</b>
Figure 2 : Étapes de règlement des plaintes .....	32
Figure 3 : Procédure de traitement des plaintes de type 1,2,3.....	35
Figure 4 : Procédure de règlement des plaintes VBG.....	36
Figure 5 : Procédure de règlement des plaintes pour les déplacements involontaires .....	37

## Liste des Tableaux

Tableau 1 : Synthèse de parties prenantes du projet .....	6
Tableau 2 : Tableau explicative des niveaux de pouvoir et intérêt.....	10
Tableau 3 : Niveau d'implication et de responsabilisation des parties prenantes .....	11
Tableau 4 : Analyse des niveaux d'intérêt et de pouvoir des parties prenantes .....	13
Tableau 5 : Plan Engagement des Parties Prenantes .....	18
Tableau 6 : Les axes de communication avec les parties prenantes.....	22
Tableau 7 : Coûts des activités de vulgarisation du PEPP .....	25
Tableau 8 : Exemples de plaintes attendues dans le PASS-Sénégal.....	28
Tableau 9 : Synthèse des coûts du MGP .....	38

## **Introduction**

La participation et l'inclusion sociale des communautés sont au cœur des exigences du FIDA. L'Etat du Sénégal en ce qui concerne le développement des projets soutient la même approche inclusive. Ainsi, le projet « PASS » au Sénégal est centré sur les communautés très vulnérables et appuiera l'amélioration de la production et de la productivité des exploitations familiales cultivant des céréalières traditionnelles. Le projet contribuera également à assurer la disponibilité de ces céréales traditionnelles sur les marchés territoriaux renforçant ainsi les liens économiques entre zones rurales et zones urbaines.

Le projet aura des impacts positifs importants. Cependant, des risques environnementaux et sociaux inhérents aux différentes activités du projet et au contexte du territoire concernés sont considérés comme substantiels. Pour garantir une base de relation solide, constructive et réactive essentielle à une bonne gestion des impacts environnementaux et sociaux du projet, l'engagement des parties prenantes au projet est essentiel.

Le Plan d'Engagement des Parties Prenantes (PEPP) a pour objectif d'identifier et de mobiliser l'ensemble des individus (H/F), groupes d'individus (notamment les plus vulnérables) et institutions concernées par le projet. Il permet de clarifier les enjeux majeurs afin de mieux gérer les intérêts, les influences, les préoccupations, et attentes des différentes parties prenantes au projet. Il permet également d'engager toutes les parties prenantes dans une dynamique de coopération pour permettre la mise en œuvre du projet et consolider la pérennisation des activités. Ce plan permet d'être attentif à la bonne information des parties prenantes (H/F) au projet et leur donne la possibilité d'exprimer, tout au long de la mise en œuvre du projet PASS-Sénégal, leurs points de vue sur les questions qui les touchent directement ou indirectement, mais aussi leurs éventuelles réclamations, afin de les prendre en compte et d'y répondre.

### **1 Objectifs du Plan d'Engagement des Parties Prenantes (PEPP)**

L'engagement des parties prenantes se réfère à un processus de partage de l'information et des connaissances, cherchant à comprendre les préoccupations des autres et à y répondre, et à établir des relations fondées sur la confiance et la collaboration. La consultation des parties prenantes est un élément essentiel de ce processus et est indispensable à la réussite du projet.

Les objectifs spécifiques du PEPP sont entre autres :

- d'établir une approche systématique de mobilisation et de dialogue des parties prenantes ;
- d'établir et maintenir une relation constructive avec les différents acteurs au cours de la vie du projet ;
- de partager l'information et dialoguer sur le Projet, ses impacts et ses bénéfices pour créer et maintenir un climat de confiance entre les parties prenantes et le Projet ;
- de guider la conception et la mise en œuvre du Projet et diminuer les risques techniques, sociaux, environnementaux et budgétaires ;
- d'assurer un processus transparent, ouvert, accessible, inclusif et juste, dans un esprit de confiance et de respect, sans manipulation, ingérence, coercition et intimidation et sans frais de participation ;
- d'assurer un engagement ciblé et inclusif auprès des hommes, des femmes, des personnes âgées, des jeunes (H/F) et des personnes vulnérables et défavorisées touchés par les interventions du projet.

### **2 Identification et analyse des parties prenantes**

#### **2.1 Méthodologie d'identification des parties prenantes**

Le Plan d'Engagement des Parties Prenantes (PEPP) a été élaboré selon une démarche participative et itérative suivant les principales étapes :

- exploitation des documents de base du projet : note de projet, aide-mémoire de missions de formulation et revue des exigences du FIDA ; elle s'est poursuivie tout au long des consultations en tenant compte des recommandations des différents acteurs rencontrés ;
- élaboration des outils de consultation et d'analyse des parties prenantes (guides d'entretien, matrice d'évaluation/scoring, etc.) ;
- identification et cartographie des parties prenantes en rapport avec l'équipe pays et la partie nationale ;
- consultation proprement dite ;
- analyse des résultats des consultations avec les parties prenantes, et rédaction du rapport.

## 2.2. Parties prenantes affectées et autres parties prenantes

### 2.2.1 Identification des parties prenantes

Le PASS-Sénégal sera mis en œuvre sur une bonne partie du territoire national. Pour rappel, les régions d'intervention sont les régions de Diourbel, Louga, Kaffrine, Fatick, Kaolack, Tambacounda, Kédougou, Kolda, Sédhiou. Il touchera 200 000 ménages bénéficiaires soit 600 000 bénéficiaires directs et indirects. Il est donc susceptible de toucher plusieurs catégories d'acteurs parties prenantes au projet et dont les niveaux d'implication prouvent être différents.




Les principales parties prenantes potentiels du projet sont :

- les personnes ou groupes de personnes ciblées ou qui sont susceptibles d'être ciblés par le projet (**parties bénéficiant directement ou indirectement du projet**) et d'autre part ;
- les personnes ou groupes de personnes qui peuvent avoir un intérêt dans le projet (**autres parties concernées**).

Sur la base de la note de projet, des visites de sites et de partenaires potentiels et surtout lors des réunions de consultation du public, les différentes parties prenantes ont été identifiées.

D'autres parties prenantes seront certainement identifiées lors des phases d'implémentation des sous-projets. Le PEPP sera donc actualisé chaque fois que de besoin par l'équipe de mise en œuvre.

Trois (3) catégories de parties prenantes sont identifiées pour le projet PASS-Sénégal :

-  les parties prenantes ciblées ;
-  les parties prenantes impactées ;
-  les autres parties prenantes intéressées.

#### 2.2.1.1 Les parties prenantes ciblées par le projet

On désigne par « parties prenantes ciblées » par le projet, les individus, groupes de personnes ou d'institutions etc qui sont directement ou indirectement touchés par le projet. Leur identification résulte de la stratégie de ciblage. Elles sont identifiées comme les plus susceptibles bénéficiant des apports du projet, mais peuvent aussi se trouver affectées négativement par le projet. Elles doivent être étroitement impliquées dans la mise en œuvre du projet, dans l'identification des impacts et de leur importance, ainsi que dans la prise de décision sur les mesures d'atténuation et de gestion.

Pour le projet PASS-Sénégal, les parties prenantes suivantes sont jugées comme étant celles pourraient être directement ciblées par le projet :

- les producteurs/productrices des céréales traditionnelles ciblées par le projet (mil, sorgho etc.) ainsi que leurs ménages et leurs organisations ;
- les producteurs/productrices horticoles (maraichers et autres) dont les projets vont bénéficier des appuis du projet ainsi que leurs ménages et leurs organisations ;
- les transformateurs de produits agricoles et leurs organisations dont les projets bénéficient des appuis du projet PASS-Sénégal ;

- les groupements d'intérêt économique (GIE) et leur membres ayant bénéficié d'un appui du projet ;
- les réseaux et associations et GIE de transformation dirigés par des femmes et des jeunes ;
- les organisations d'éleveurs et d'aviculteurs et leurs membres ;
- les associations et mouvements de jeunes (ASC) et leurs membres ;
- les personnes vulnérables (femmes, jeunes, personnes en situation de handicap...) et leur organisations locales éventuelles ;
- les agri preneurs impliqués dans la différents chaines de valeurs ;
- les collectivités territoriales concernées par les marchés et les infrastructures réhabilitées ;
- les commerçants des marchés territoriaux et les autres professionnels exerçant une activité en lien avec le projet ;
- Les fournisseurs d'intrants approvisionnant les producteurs bénéficiaires ;
- etc.

Ces acteurs ci-dessus listés sont susceptibles d'être directement affectés par le projet. Ils peuvent par ailleurs être positivement intéressés du fait de leur statut social ou professionnel. Leurs objectifs sont en droite ligne avec ceux du projet et leur engagement pour celui-ci constitue un élément central pour la cohésion sociale.

#### **2.2.1.2 Les parties prenantes impactées par le projet**

Sans constituer la cible du projet, ces acteurs se trouvent impactés, positivement ou négativement par les activités mises en œuvre et induites par le projet.

Cette catégorie de parties prenantes est caractérisée généralement par les faibles moyens de faire entendre leurs préoccupations, d'être représentée dans les instances de décision ou même de saisir réellement la portée des répercussions du projet que ce soit sur leur activité ou leurs moyens de subsistance, leur environnement ou bien sur les relations avec les autres membres de la communauté.

Dans la zone du PASS-Sénégal, les groupes vulnérables identifiés sont entre autres :

- les riverains des infrastructures dont le projet va assurer la réhabilitation (riverains des pistes et des marchés concernés) ;
- les marchés qui ne sont pas réhabilités par le projet et leur collectivités qui les accueillent ;
- les professionnels des filières alimentaires non ciblées par le projet ;
- etc.

#### **2.2.1.3 Autres parties concernées**

Cette catégorie de parties prenantes concerne les acteurs qui ne sont pas forcément touchés par les effets directs du projet, mais qui sont tout de même intéressés ou interpellés par les activités du projet et manifestent leur intérêt pour celui-ci.

Ceux sont les acteurs étatiques, les acteurs économiques et autres ce qui justifie leur implication dans la préparation et la mise en œuvre du projet. Il s'agit :

- des partenaires techniques et financiers ;
- des autorités publiques et administratives déconcentrés ;
- des Services techniques et administratifs déconcentrés ;
- la société civile (ONG et autres) ;
- des médias : presse audiovisuelle et écrite.

Le tableau ci-dessous synthétise les différentes catégories de parties prenantes du projet. D'autres acteurs s'y ajouteront au cours des étapes ultérieures de développement et de mise en œuvre du projet.

Tableau 1 : Synthèse de parties prenantes du projet

Parties prenantes ciblées	Individus et groupes impactés	Autres parties prenantes
<p><b>Départements</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Conseils départementaux (24 au stade actuel de développement du projet)</li> </ul> <p><b>Communes :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mairies dont le marché est réhabilité par le projet et/ou dont les cantines scolaires bénéficient d'approvisionnements locaux soutenus par le projet</li> </ul> <p><b>Producteurs des filières céréales traditionnelles, horticoles et petits élevage) et leurs organisations :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Producteurs familiaux des filières cibles ;</li> <li>- Fédérations, coopératives des producteurs des filières ciblées ;</li> <li>- Agri-preneurs dans les chaînes de valeurs cibles (directs et indirects) ;</li> <li>- Les personnes vulnérables évoluant dans ces filières : jeunes, femmes (notamment les veuves cheffes de familles et les jeunes filles mères), personnes en situation de handicap</li> <li>- Les coopératives et OP de base de ces filières livrant les marchés retenus par le projet</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- les riverains des pistes dont le projet va assurer la réhabilitation (riverains des pistes et des marchés concernés) ;</li> <li>- les riverains des marchés dont le projet va assurer la réhabilitation</li> <li>- les professionnels évoluant sur les marchés qui ne sont pas réhabilités par le projet et leur collectivités qui les accueillent ;</li> <li>- les professionnels des filières alimentaires non ciblées par le projet</li> </ul>	<p><b>Les partenaires techniques et financiers</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le FIDA</li> <li>- les institutions financières (les banques et autres co-financements nationaux et internationaux : LBA, FADSR, éventuellement BEI, fonds OPEP, Cassa Depositi e Prestiti etc. )</li> <li>- les institutions d'assurance agricole (CNAAS et autres)</li> </ul> <p><b>Les Ministères et services rattachés au plan national</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Ministère de l'agriculture de la souveraineté alimentaire et de l'élevage <ul style="list-style-type: none"> <li>- Direction de l'élevage</li> <li>- Direction de l'Agriculture</li> <li>- Direction de l'horticulture</li> <li>- Directions Régionales du Développement Rural</li> <li>- Direction de la protection des végétaux</li> <li>- Agence Nationale de Conseil Agricole (ANCAR)</li> </ul> </li> <li>▪ Ministère de l'Environnement et de la Transition écologique <ul style="list-style-type: none"> <li>- Direction de la réglementation environnementale et du contrôle</li> <li>- Direction des eaux et forêts chasse et de la conservation de sols</li> </ul> </li> </ul>

Parties prenantes ciblées	Individus et groupes impactés	Autres parties prenantes
<p><b>Transformateurs et leurs organisations porteurs de projets</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Transformateurs dans les chaînes de valeur cibles ;</li> <li>- Organisations de transformateurs présents dans les filières cibles.</li> <li>- Les acteurs de l'élevage en amont et en aval de la production (volaille et petits ruminants)</li> </ul> <p><b>Le secteur privé</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Commerçants des filières ciblées par le projet</li> <li>- Les fournisseurs d'intrants approvisionnant les producteurs bénéficiaires</li> <li>- Fournisseurs de services connexes et autres professionnels évoluant sur les marchés alimentaires retenus (machinisme, intrants agricoles, stockage, commercialisation, transport etc.)</li> </ul> <p><b>Les organisations d'appui au monde paysan</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- FONGS</li> <li>- CNCR</li> <li>- CNDN</li> <li>- ASPRODEB</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Direction du changement climatique, de la transition écologique et du financement vert</li> <li>▪ Ministères de l'hydraulique et de l'assainissement <ul style="list-style-type: none"> <li>- Direction de gestion et de la Planification des Ressources en Eau (DGPRE)</li> </ul> </li> <li>▪ Ministère de l'urbanisme des collectivités territoriales et de l'aménagement du territoire <ul style="list-style-type: none"> <li>- Direction de l'Appui au développement local</li> <li>- Agence nationale de l'Aménagement du territoire (ANAT)</li> <li>- Agences Régionales de Développement (ARD)</li> </ul> </li> <li>▪ Ministère de la jeunesse des sports et de la culture</li> <li>▪ Secrétariat d'Etat au Développement de Petites et moyennes entreprises</li> <li>▪ Secrétariat d'Etat aux Coopératives et à l'encadrement paysan</li> </ul> <p><b>Services techniques déconcentrés</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- DRDR</li> <li>- DREEC</li> <li>- Service de l'élevage</li> <li>- Service du commerce</li> </ul> <p><b>Les autorités administratives territoriales</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Gouverneurs</li> </ul>

Parties prenantes ciblées	Individus et groupes impactés	Autres parties prenantes
		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Préfets</li> <li>- Sous-préfets</li> </ul> <p><b>Autres partenaires</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Agences</b> : ARM, AGEROUTE, ANACIM</li> <li>▪ <b>Les instituts de recherche et de développement</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- ISRA</li> <li>- INP</li> <li>- CSE</li> </ul> </li> <li>▪ <b>Les médias</b></li> </ul>

## 2.2.2 Analyse des parties prenantes

### 2.2.2.1 Analyse du niveau d'intérêt et de pouvoir des parties prenantes

La connaissance de la relation du projet avec les différentes parties prenantes, permet d'anticiper les situations (conflictuelles ou de tension) susceptibles de nuire au projet. En identifiant les groupes et individus avec lesquels le maintien du dialogue est essentiel tout au long du cycle du projet, l'analyse des parties prenantes permet également d'identifier les individus sur lesquels celui-ci peut compter pour sa réussite.

Deux critères sont utilisés pour analyser l'implication des parties prenantes : le pouvoir d'influence et le niveau d'intérêt.

**Le pouvoir d'influence** : c'est le degré auquel une partie prenante peut influencer positivement ou négativement l'accomplissement des objectifs du projet. Il représente la capacité d'action ou l'influence positive ou négative qu'une partie prenante peut avoir sur le projet.

**L'intérêt** : correspond au degré avec lequel une partie prenante accorde de l'importance à la réussite d'un projet (dans un but professionnel, personnel ou autre). **L'intérêt correspond** aux enjeux, réels ou perçus, positifs ou négatifs, que représente le projet pour la partie prenante, l'existence même de ces enjeux faisant précisément d'un acteur une partie prenante.

L'analyse des parties prenantes permet de déterminer la stratégie d'engagement (méthode, fréquence et format des activités d'engagement) la plus appropriée pour chaque type de partie prenante et à chaque phase du projet. Trois outils permettent de la mener : l'entretien qui permet d'analyser le niveau de pouvoir d'influence et d'intérêt de la partie prenante ; l'évaluation ou notation (scoring) des deux variables (Pouvoir d'influence et Intérêt), sur une échelle qualitative allant de faible, moyen à élevé.

Le tableau ci-dessous explique les niveaux de pouvoir et intérêts des différentes parties prenantes et donne des indications sur les approches du projet pour les maintenir informés et s'assurer de leur participation effective.



Tableau 2 : Tableau explicative des niveaux de pouvoir et intérêt

<b>NIVEAU DE POUVOIR</b>	<p><b><u>Satisfaire leurs besoins spécifiques</u></b>  <b><u>(Niveau de pouvoir élevé et niveau d'intérêt faible)</u></b></p> <p>Ces individus n'ont pas d'intérêt particulier pour le projet, mais leur fort niveau de pouvoir peut les amener à intervenir et s'opposer à celui-ci. Identifier et satisfaire leurs besoins spécifiques est une manière de développer leurs niveaux d'intérêt tout en évitant les conflits futurs.</p> <p>Ex : <b>Bâtir un tableau de bord pour communiquer avec la partie prenante sur les avantages du projet de conversion.</b></p> <p><b>Partager les bonnes pratiques et les leçons tirées des expériences en termes de gestion des griefs et de programme de conversion</b></p>	<p><b><u>Engager étroitement</u></b>  <b><u>(Niveau de pouvoir élevé, niveau d'intérêt élevé)</u></b></p> <p>Les individus de cette catégorie sont considérés comme étant des "parties prenantes naturelles" de par leurs forts niveaux d'intérêt et de pouvoir. La collaboration avec ces personnes est donc essentielle pour assurer leur soutien tout au long du projet. Ex : <b>Planifier des rencontres régulières avec le client pour clarifier ses besoins (Craintes &amp; préoccupations)</b></p> <p><b><u>(Continuer les consultations avec cette catégorie)</u></b></p>
	<p><b><u>Prendre en compte / Surveiller</u></b>  <b><u>(Niveau de pouvoir faible et niveau d'intérêt faible)</u></b></p> <p>Ce dernier groupe comprend les individus liés de loin au projet : ils n'accordent que peu d'importance à sa réussite et n'ont pas spécialement d'influence sur l'atteinte des objectifs. La stratégie à mettre en place consiste alors à surveiller ces parties prenantes au cas où leurs niveaux de pouvoir et/ou d'intérêt augmenteraient.</p> <p>Ex : <b>Refaire l'analyse des parties prenantes régulièrement pour ces personnes</b></p>	<p><b><u>Maintenir informé</u></b>  <b><u>(Niveau de pouvoir faible et niveau d'intérêt élevé)</u></b></p> <p>Ces individus accordent une grande importance à la réussite du projet et souhaitent par conséquent être tenus informés de son avancement. En même temps, surveiller ces parties prenantes peut se révéler bénéfique dans le cas où l'une de ces entités obtiendrait plus de pouvoir.</p> <p>Ex : <b>Envoyer une infolettre récurrente pour les tenir informées de l'avancement du projet</b></p>
<b><u>NIVEAU D'INTÉRÊT</u></b>		

### 2.2.2.2 Analyse du niveau d'implication des parties prenantes

Le niveau d'implication indique, le degré de responsabilisation d'une partie prenante vis-à-vis du projet. Il peut être :

- **Direct** : quand la partie prenante détient une très importante responsabilité et un rôle essentiel dans le projet (formulation, financement et/ou la mise en œuvre). Ce niveau sera jugé « très élevé », « élevé » ou « moyen » selon le degré d'implication ;
- **Indirect** : quand le rôle et la responsabilité de la partie prenante ne sont pas forcément aussi importants et essentiels que celle évoquée ci-dessus mais présente une certaine importance pour le projet et ses activités. Ce niveau d'implication sera également jugé « très élevé », « élevé » ou « moyen » selon le degré d'importance ;
- **Secondaire** : quand, le rôle et la responsabilité de la partie prenante ne sont ni important ni essentiels pour le projet.

### 2.2.2.3 Résultats de l'analyse des parties prenantes

#### Résultats de l'analyse du niveau d'implication des parties prenantes

Le tableau ci-dessous donne les appréciations sur le niveau d'implication des différentes parties prenantes au projet.

Tableau 3 : Niveau d'implication et de responsabilisation des parties prenantes

Partie prenante	Niveau d'implication et degré de responsabilisation	Résultats et Commentaires
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Partenaires techniques et financiers ;</li> <li>▪ Ministères, secrétariats d'Etat et services attachés au niveau national (Directions, Agences, instituts de recherche, etc.)</li> <li>▪ Autorités administratives territoriales (Gouverneurs, Préfets, sous-préfets, etc)</li> <li>▪ Les collectivités territoriales (conseils départementaux, mairies)</li> <li>▪ Services techniques déconcentrés</li> <li>▪ Les organisations d'appui au monde paysan</li> </ul>	Direct et très élevé	Ces PP sont directement impliqués dans la formulation du projet, son financement ou sa mise en œuvre
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Les producteurs familiaux des chaînes de valeurs cibles ;</li> <li>▪ Les organisations de producteurs (coopératives, les GIE et autres);</li> <li>▪ Les jeunes agri-preneurs et leurs organisations,</li> <li>▪ Les transformateurs et leurs organisations, les entrepreneurs du secteur privé ;</li> <li>▪ Les groupes vulnérables ou marginalisées</li> </ul>	Direct et élevé	C'est l'ensemble des groupes d'acteurs bénéficiaires directs et indirects et les opérateurs de services qui ne sont pas pleinement associés dans la formulation du projet (sauf au titre de consultations ponctuelles) ni dans son financement. Ils ne sont pas des partenaires d'exécution du projet. Ils sont néanmoins la raison d'être du projet et leur implication est nécessaire.
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Les médias</li> <li>▪ Les ONG qui s'activent dans la gestion des ressources naturelles ou qui militent pour leur conservation</li> </ul>	Indirect et élevé	Ils ne sont pas forcément directement impliqués mais ont un rôle très important soit dans la diffusion des informations sur le projet et aussi dans l'animation des séances d'information, soit le renforcement des capacités en matière de conservation des ressources.
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Riverains des infrastructures réhabilitées</li> <li>▪ Professionnels évoluant sur les marchés qui ne sont pas réhabilités par le projet et leur collectivité qui les accueillent ;</li> <li>▪ Professionnels des filières alimentaires non ciblées par le projet</li> </ul>	Indirect et sans responsabilité	Ils peuvent être impactés positivement pendant les phases de travaux ainsi qu'à long terme à l'issue des activités du projet

Tous les acteurs directement concernés par le projet doivent être responsabiliser pour atteindre les résultats du projet.

#### Résultats de l'analyse du niveau d'intérêt et de pouvoir des parties prenantes

Le tableau ci-dessous analyse l'intérêt et le pouvoir d'influence de chaque catégorie d'acteurs. Pour rappel, l'analyse du niveau d'intérêt et du pouvoir d'influence d'une partie prenante permet de mesurer d'une part, le degré d'importance que celle-ci accorde à la réussite du projet (au plan professionnel, personnel ou autre) et, d'autre part, le degré auquel elle-même peut influencer positivement ou

négativement l'atteinte des objectifs du projet. Elle permet par ailleurs de tirer les conclusions sur la stratégie que le projet devrait avoir vis-à-vis de chaque catégorie de partie prenante.

Les niveaux d'intérêt et de pouvoir des parties prenantes peuvent changer au cours du projet. Ainsi l'équipe de projet devra veiller à ces évolutions et prendre les dispositions pour la requalification de leur engagement et la prise en charge de leurs besoins.

Tableau 4 : Analyse des niveaux d'intérêt et de pouvoir des parties prenantes

Groupe de Parties Prenantes	Catégories	Niveau d'implication	Intérêt	Pouvoir	Commentaires
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Partenaires techniques et financiers (nationaux et internationaux) ;</li> <li>- Ministères et services attachés au niveau national (Directions, Agences etc.), instituts de recherche,</li> <li>- Autorités publiques administratives locales (Gouverneurs, préfets, sous-préfets etc.)</li> <li>Services techniques déconcentrés</li> <li>- Organisations d'appui au monde paysan</li> </ul>	« Autres parties prenantes »	Direct et très élevé	Direct et très élevé	Directe et très élevé	<p>Cette catégorie de parties prenantes constituent soit les initiateurs du projet soit sont impliqués dans la mise en œuvre de celui-ci. Elles accordent une grande importance à la réalisation du projet dans l'intérêt des populations. Elles ont un fort niveau d'intérêt et de pouvoir.</p> <p>La stratégie du projet devra être de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Collaborer avec ces groupes ;</li> <li>- Planifier des rencontres régulières pour clarifier leurs attentes et leurs besoins ;</li> <li>- S'assurer de leur soutien tout au long du projet ;</li> <li>- Proposer un partenariat avec certain pour la mise en œuvre de certaines activités ;</li> <li>- Co-décider avec elles ;</li> <li>- Effectuer une gestion rapprochée.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Autorités Territoriales (Conseils départementaux, mairies, les élus locaux, les chefs de village)</li> <li>- Les organisations d'accompagnement du monde paysan</li> </ul>	« Parties ciblées par le projet »	Direct et élevé	Très élevé	Très élevé	<p>Cette catégorie de parties prenantes constitue les bénéficiaires indirects du projet. Elles ne financent pas le projet mais ont une part importante dans la réalisation de celui-ci. Leur responsabilité et leur pouvoir de décision sont élevés à cause de leur niveau de participation et implication élevé dans la mise en œuvre du projet. Ils ont également un rôle très important d'ingénierie sociale dans le processus de préparation et de formulation du projet.</p> <p>Ces parties prenantes peuvent influencer positivement ou négativement le projet. La stratégie à mettre en place pour leur engagement est de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- communiquer avec elles, les tenir informées de l'avancement du projet ;</li> <li>- de collaborer avec elles dans le processus de consultation, information et de sensibilisation ;</li> <li>- surveiller leur niveau de pouvoir (pour éviter qu'elles aient trop de pouvoir en particulier politique);</li> <li>- connaître leurs besoins spécifiques et les satisfaire tout en évitant des conflits ;</li> <li>- Veiller à ce qu'elles soient satisfaites de l'évolution du projet.</li> </ul>

Groupe de Parties Prenantes	Catégories	Niveau d'implication	Intérêt	Pouvoir	Commentaires
					-Augmenter progressivement leur intérêt pour le projet.
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les producteurs et leurs organisation (coopératives, faitières etc.) ;</li> <li>- Les éleveurs et leurs organisations ;</li> <li>- Les transformateurs et leurs organisations ;</li> <li>- les mouvements de jeunes, les groupements féminins, les opérateurs de services, les entrepreneurs qui sont dans les chaines de valeurs ;</li> <li>- les groupes vulnérables ou marginalisées.</li> </ul>	« Parties ciblées par le projet »	Direct et élevé	Très élevé	Moyen à faible	<p>Cette catégorie de parties prenantes constitue les bénéficiaires directs du projet. Ils sont constitués d'exploitants familiaux vulnérables qui subissent de plein fouet les effets des changements climatiques.</p> <p>Leur intérêt est très élevé à cause de l'importance de leur participation et implication pour l'atteinte des résultats du projet. Mais Leur pouvoir d'influence dans l'orientation stratégique du projet est plutôt faible surtout lorsqu'il s'agit de prendre les décisions.</p> <p>La stratégie à mettre en place pour leur engagement est de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- communiquer avec elles, les tenir informées de l'avancement du projet ;</li> <li>- de collaborer avec elles dans le processus de consultation, information et de sensibilisation ;</li> <li>- connaître leurs besoins spécifiques et les satisfaire tout en évitant des conflits ;</li> <li>- veiller à ce qu'elles soient satisfaites de l'évolution du projet</li> </ul>
Les médias, la société civile, le grand public	« autres parties prenantes »	Indirect et élevé	Moyen	élevé	<p>Elles ne sont pas directement impliquées dans le projet mais elles ont une responsabilité assez élevée soit dans le recueil et la diffusion de l'information, la communication de masse, la vulgarisation de messages écrits, visuels, sonores ou audiovisuels, digitaux sur le projet ; soit pour jouer un rôle de sentinelle pour la communauté ou de levier ; soit tout simplement en tant que citoyen.</p> <p>Elles n'ont pas d'intérêts personnels ou collectifs pour le projet. Mais elles ont la capacité d'influencer négativement l'atteinte des objectifs du projet si les messages qu'elles véhiculent ne sont pas conformes aux objectifs et démarches de celui-ci.</p> <p>La stratégie à mettre en place est :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Surveiller les informations qui leurs parviennent, les messages qu'elles véhiculent et aussi l'évolution de leur pouvoir d'influence ;</li> <li>- Communiquer avec elles et leur délivrer des informations de qualité ;</li> <li>- les inciter progressivement à accorder leur intérêt au projet.</li> </ul>

Groupe de Parties Prenantes	Catégories	Niveau d'implication	Intérêt	Pouvoir	Commentaires
<p>- Les personnes affectées par les activités du projet (qui subissent les impacts négatifs directs ou indirects)</p> <p>- Riverains des infrastructures réhabilitées</p> <p>- Professionnels évoluant sur les marchés qui ne sont pas réhabilités par le projet et leur collectivité qui les accueillent ;</p> <p>- Professionnels des filières alimentaires non ciblées par le projet</p>	« Individus et groupes impactés »	Indirect et faible	Moyen à élevé	Faible	<p>Selon les impacts (négatifs) du projet, l'intérêt de ces parties prenantes pourraient croître pour diverses raisons. Il est important que le projet puisse être à leur écoute, notamment les riverains des infrastructures réhabilitées.</p> <p>Pour les professionnels : les cadres de concertations interprofessionnels ou d'échange avec les pouvoirs publics peuvent a priori suffire.</p>

### **3 Stratégie de mobilisation des parties prenantes**

#### **3.1 Résumé de l'engagement des parties prenantes durant la phase de préparation du projet**

Dans sa stratégie de mobilisation des parties prenantes, plusieurs consultations et concertations ont été réalisées à cet étape de formulation.

La consultation sur le projet a débuté par un atelier de concertation des parties prenantes du 7 au 9 novembre 2023 suite à l'expression d'intérêt par l'Etat du Sénégal en mai 2023.

Au cours de la concertation de novembre 2023, l'approche et les principaux axes du projet ont été définis. Deux missions techniques préparatoires, du 29 janvier au 8 février 2024 puis du 18 au 30 mars 2024 ont été par la suite conduites, au cours desquelles des données importantes pour la conception du projet ont été collectées. Du 28 avril au 13 mai, le CSE a conduit une mission de consultation des potentiels bénéficiaires dans 4 régions d'interventions dans le cadre des études environnementales, sociales et climatiques.

Les principaux résultats de la consultation sont consignés dans le sous chapitre sur la consultation du public (réf. Chapitre 8 ; cadre de gestion environnementale, sociale et climatique).

#### **3.2 Méthodes, outils et techniques d'engagement de parties prenantes**

Toute la communication et l'ingénierie sociale sur le projet devra être coordonnée au niveau central par l'Unité de Gestion du Projet à travers son spécialiste en ingénierie sociale et dynamique organisationnelle appuyé par le spécialiste en ciblage et inclusion sociale. Les autorités territoriales et les organisations d'appui au monde paysan assureront ce travail au niveau territorial. Les principaux moyens ou méthodes de communication qui peuvent être employés sont entre autres :

- Les réunions ou assemblées publiques ;
- Les réunions de consultation du public qui peuvent être restreintes ou élargies (surtout pendant les études d'impact environnemental et social) ;
- Les focus groupe plus restreints que les assemblées et qui touchent des groupes intéressés par les mêmes sujets ;
- Les réunions ou ateliers techniques avec les partenaires institutionnels ;
- Les entretiens individuels avec les autorités locales, les dirigeants locaux, les Directeurs et autres responsables institutionnels ;
- Les médias de masse (communiqués de presse, réunions et émissions radio ou télévisées, digital (site web) etc.);
- Conférences ;
- Ateliers techniques
- Etc.

#### **3.3 Plan Engagement des Parties Prenantes (PEPP)**

Ce PEPP se veut un processus qui offre aux parties prenantes la possibilité d'exprimer leurs points de vue et leurs préoccupations, de les prendre en considération et d'y répondre.

##### **❖ Principes d'engagement de parties prenantes**

Les principes clés du plan de consultation sont les suivants :

- Fournir des informations utiles sur le projet dans un format et un langage facilement compréhensible et adapté aux besoins des parties prenantes à consulter ;

- Instaurer un dialogue qui donne aux parties la possibilité d'échanger des points de vue et des informations, d'écouter et de faire entendre et traiter leurs problèmes ;
- Inclure dans la représentation des points de vue, les organismes de base communautaires (OCB), les groupements de femmes, les groupes vulnérables ou minoritaires ;
- Établir des mécanismes clairs pour répondre aux avis, aux suggestions et attentes des parties ;
- Intégrer le retour d'information dans la conception du projet et en rendre compte aux parties prenantes.

#### ❖ **Méthodes d'engagement des parties prenantes**

Les méthodes de consultations employées seront les suivantes :

- Des entretiens individuels ;
- Des réunions ou consultations publiques ;
- Des focus groups ;
- Des rencontres bilatérales ;
- Des conférences thématiques et/ou téléconférences ;
- Des ateliers techniques ;
- Des conventions/protocoles de partenariat ;
- Des séances de médiations ;
- Des séances de négociations avec d'éventuels Parties Prenantes Affectées (PAP) par le projet.



Tableau 5 : Plan Engagement des Parties Prenantes

Catégorie de la Partie Prenante	Partie prenante	Mission/domaine d'intervention	Phases du projet	Fonction/attribution de la partie prenante	Approche d'engagement	Outils d'engagement, de communication et de suivi	Fréquence
Autres parties prenantes concernées	Partenaires techniques et financiers (FIDA et autres partenaires financiers)	Mobilisation des ressources financières  Conception des documents du projet	Formulation et mise en œuvre du projet	Assurer la conception et la formulation du projet ; veiller à la mise en œuvre du projet conformément aux engagements de l'Etat du Sénégal	Accord de financement ; Supervision et appui technique aux équipes de mise en œuvre ; suivi et évaluation du financement	Documents de gestion du projet ; courriers (physiques, électroniques etc.); rapports de mission	Conception; mise en œuvre et suivi du projet
	Les institutions d'accompagnement du monde paysan (institutions financières nationales, assurances agricoles)	Intermédiations financières ; risques agricoles	Formulation et mise en œuvre	Examiner les demandes de financement ; Assurer le financement des OPA ; assurer le suivi du remboursement et faciliter le renouvellement des ressources ; Promouvoir la souscription à l'assurance agricole ; développer les produits d'assurance (risques climatiques, catastrophes naturelles etc.	Consultations, conventions/protocoles accord; PTBA	Outils de communication : courriers (physiques, électroniques) ; réunions, ateliers techniques, rapports, téléphone  Outils de suivi : rapports, procès-verbaux, compte rendu	Conception; mise en œuvre et suivi du projet
	Les acteurs étatiques (Ministères, Secrétaires d'Etat et leurs directions et agences affiliés)	Accompagnement de la mise en œuvre du projet  Mise en cohérence avec les orientations politiques  Application des exigences nationales et internationales auxquelles le Sénégal a adhéré	Formulation et mise en œuvre	Assurer chacun dans son domaine son rôle d'appui à la mise en œuvre des activités du projet  Mettre en œuvre les activités du projet Appuyer le ciblage (géographique et ménages)  Suivi et pérennisation des acquis	Conventions/protocoles d'accord ; consultations, participations à des ateliers, conférences, visites, mission de supervision et de suivi	<i>Outils de communication :</i> Lettres Courriers Téléphone  <i>Outils de suivi :</i> Procès-verbaux/ comptes rendus de réunions Rapports de séminaires, ateliers	Conception; mise en œuvre et suivi du projet

Catégorie de la Partie Prenante	Partie prenante	Mission/domaine d'intervention	Phases du projet	Fonction/attribution de la partie prenante	Approche d'engagement	Outils d'engagement, de communication et de suivi	Fréquence
	Les autorités administratives territoriales	Accompagnement de la mise en œuvre du projet au niveau territorial	Formulation et mise en œuvre	Coordonner les interventions des différents acteurs au niveau territorial, assurer le suivi des interventions, Veiller à la synergie entre les interventions	Consultation; réunions d'échanges, CRD; gestion des plaintes	<i>Outils de communication :</i> Lettres Courriers Téléphone <i>Outils de suivi :</i> Procès-verbaux/ comptes rendus de réunions Rapports de réunions PV de CRD	Conception; mise en œuvre et suivi du projet
	Les médias	Information et communication Sensibilisation sur le projet	Formulation et mise en œuvre	Assurer la divulgation des informations sur le projet Sensibiliser sur le projet Offrir un espace d'expression aux différents acteurs	Contrats de prestation	Outils de communication : émission radio ou télé Communiqués de presse Réseau sociaux	Conception; mise en œuvre et suivi du projet
Parties prenantes ciblées par le projet	Collectivités territoriales	Mettre en place des cadres de concertation ; Appuyer le ciblage Gestion des savoirs au niveau territorial Appuyer la mobilisation des partenaires locaux Appuyer la sélection des projets à coûts partagés	Formulation et mise en œuvre	Coordination de l'ingénierie territoriale ; mise en œuvre de certaines activités Assurer la gestion et la maintenance des infrastructures en rapport avec les organisations bénéficiaires	Consultation; réunions (conseils départementaux et municipaux) d'échanges, visites de sites, médiations ; délibération ; gestion des plaintes	<i>Outils de communication :</i> Lettres Courriers Téléphone <i>Outils de suivi :</i> Procès-verbaux/ comptes rendus de réunions Rapports d'activités	Conception; mise en œuvre et suivi du projet
	Les OPA bénéficiaires, les agri preneurs et leurs organisations	Prise en compte des intérêts et besoins de la communauté Information, Éducation, Communication sur les risques et leur gestion Prise en compte des droits des communautés notamment des groupes marginalisés et de l'équité genre	Conception et mise en œuvre	Accompagner la réalisation des activités du projet ; Veiller au respect des exigences Participer au ciblage, Communiquer sur les devoirs des bénéficiaires, appuyer la gestion des savoirs ;	Consultation, visites de sites; visites d'échanges, participation à des foires agricoles, dialogues, gestions des plaintes, gestion des connaissances  Approche GALS+	Outils de communication : émissions radio et télé, réseaux sociaux, prospectus, affiches, guides pratiques en langues locales	Conception; mise en œuvre et suivi du projet

Catégorie de la Partie Prenante	Partie prenante	Mission/domaine d'intervention	Phases du projet	Fonction/attribution de la partie prenante	Approche d'engagement	Outils d'engagement, de communication et de suivi	Fréquence
		Être vigilant à l'inclusion des parties prenantes les plus vulnérables (femmes, jeunes, personnes en situation de handicap et autres groupes marginalisés)		Assurer la pérennisation des acquis ; sensibiliser la communauté			
	Les porteurs d'activités entrepreneuriales dans les chaînes de valeurs et le secteur privé	Développer des activités post récolte Proposer des services divers (commercialisation, digitalisation, transport, stockage, transformation etc)	Conception et mise en œuvre du projet	Développer des projets bancables et les soumettre au projet ;	Consultation; promotion des produits; contrat de prestation de service	Outils de communication : Media de masse  Ateliers, reunions etc.  Outils GALs+	Conception et mise en œuvre
<b>Individus et groupes impactés</b>	Les riverains des pistes dont le projet va assurer la réhabilitation (riverains des pistes et des marchés concernés) ; Les riverains des marchés dont le projet va assurer la réhabilitation	Informé et sensibiliser les communautés  Communiquer (dans les 2 sens)	Mise en œuvre du projet	Mettre en œuvre les activités du projet conformément aux règles de l'art	Information sur le projet, consultation, gestions des plaintes	Outils de communication : émissions radio et télé, réseaux sociaux, prospectus, affiches, guides pratiques en langues locales	Conception et mise en œuvre
	Les professionnels évoluant sur les marchés qui ne sont pas réhabilités par le projet et leur collectivité qui les accueillent ; Les professionnels des filières alimentaires non ciblées par le projet	Rester à l'écoute	Mise en œuvre du projet	Consultation	Communiquer ; expliquer le projet et partager les enseignements capitalisés	Visites d'échanges, participation à des foires agricoles, dialogues, gestions des plaintes, gestion des connaissances	Conception et mise en œuvre

### **3.4 Axes stratégiques de communication du projet PASS-Sénégal**

La stratégie de communication du PASS Sénégal sera axée sur 3 principes fondamentaux :

- Informer juste et de manière claire en particulier sur les points sensibles comme le ciblage des bénéficiaires (ciblage géographique et ciblage des ménages) ;
- Rassurer en tenant compte des craintes et préoccupations par l'identification de solutions adaptées aux attentes des bénéficiaires et conformes aux objectifs du projet ;
- Uniformiser les messages à communiquer aux parties prenantes.

Le tableau ci-dessous propose quelques axes de communication qui pourront être ajuster tout au long du projet.

Tableau 6 : Les axes de communication avec les parties prenantes

Etapas du projet	Informations à communiquer	Moyens de communication	Calendrier	Parties prenantes concernées	Responsabilités
<b>Préparation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Priorités d'investissement</li> <li>- Critères de ciblage géographique</li> <li>- Critères de ciblage des bénéficiaires directs et indirects</li> <li>- Mécanismes de financement</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Consultation du public (assemblées publiques communautaires)</li> <li>- Focus group</li> <li>- Communiqué de presse, émissions radios et télé en français et langues locales des zones du Projet</li> <li>- Affichage au niveau des locaux des institutions locales et territoriales</li> <li>- Site Web de l'UGP du projet</li> </ul>	Pendant la préparation et pendant toute la durée d'exécution du projet	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Autorités administratives et services techniques</li> <li>- Organisation de producteurs</li> <li>- Les entrepreneurs dans les chaînes de valeurs</li> <li>- Les opérateurs de services ;</li> <li>- Les institutions financières ;</li> <li>- Individus et groupes vulnérables ou défavorisés</li> <li>- Organisations de la société civile</li> <li>- etc</li> </ul>	UGP, entités exécution, structures de l'Etat, partenaires techniques et financiers
<b>Mise en œuvre du projet</b>	Exécution du projet (PTBA, Suivi Evaluation)	- Rapports d'exécution annuels	Chaque année	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Membres du comité de pilotage du projet</li> <li>- Les bénéficiaires</li> <li>- Le grand public</li> </ul>	UGP et Entités d'exécution
	Mécanisme de gestion des plaintes	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Consultation du public (assemblées publiques communautaires)</li> <li>- Focus group</li> <li>- Communiqué de presse, émissions radios et télé en français et langues locales des zones du Projet</li> <li>- Affichage au niveau des locaux des institutions locales et territoriales</li> <li>- Site Web de l'UGP du projet</li> </ul>	Démarrage du Projet et pendant toute la phase d'exécution du projet	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Autorités administratives et services techniques ;</li> <li>- Organisation de producteurs</li> <li>- Les entrepreneurs dans les chaînes de valeurs ;</li> <li>- Les opérateurs de services ;</li> <li>- Les institutions financières ;</li> <li>- Individus et groupes vulnérables ou défavorisés ;</li> <li>- ONG</li> </ul>	UGP ; les différents comités de gestion des plaintes ; Mission de contrôle ; entreprises, Autorités administratives et territoriales ; entités d'exécution
	Plan d'Engagement des Parties Prenantes	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Consultation du public (assemblées publiques communautaires)</li> <li>- Focus group ;</li> <li>- Communiqués de presse dans les radios nationales et communautaires en français et en langues locales des zones du Projet ;</li> <li>- Courriers physiques ;</li> </ul>	Démarrage du Projet et pendant toute la phase d'exécution du projet	<ul style="list-style-type: none"> <li>Autorités administratives et services techniques</li> <li>Organisation de producteurs</li> <li>Les entrepreneurs dans les chaînes de valeurs</li> <li>Les opérateurs de services ;</li> </ul>	UGP, Autorités administratives et territoriales ; entités d'exécution

Etapes du projet	Informations à communiquer	Moyens de communication	Calendrier	Parties prenantes concernées	Responsabilités
		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Internet (courriels et réseaux sociaux)</li> <li>- Téléphonie</li> </ul>		<p>Les institutions financières ;</p> <p>Individus et groupes vulnérables ou défavorisés</p> <p>Organisations de la société civile</p>	
	Opportunités d'emplois et exigences	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Affichage des opportunités d'emplois (Gouvernances, préfectures, sous-préfectures Mairies, villages, locaux de l'UGP etc.), journaux</li> </ul>	Avant le démarrage des travaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Collectivités locales,</li> <li>- Communautés riveraines</li> <li>- Associations de jeunes</li> <li>- Grand public</li> </ul>	UGP, Entreprises sélectionnées pour les travaux ; bureau de contrôle
	Partage de documents (études et autres documents pertinents)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réunions institutionnelles,</li> <li>- Réunions communautaires ;</li> <li>- Articles de presse ;</li> <li>- Fichiers audio (enregistrement d'émissions ; publiereportages etc.)</li> </ul>	En continue	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Autorités administratives et services techniques</li> <li>- Producteurs, agri preneurs et leurs organisations.</li> <li>- Communautés touchées et Individus et groupes vulnérables ou défavorisés</li> <li>- Organisations de la société civile</li> </ul>	UGP ; partenaires d'exécution
	Marchés (passation de marchés)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Articles de presse ;</li> <li>- Publication sur le site Web</li> <li>- Avis de manifestation d'intérêt ;</li> <li>- Demande de renseignement de prix etc</li> </ul>	En continu	<p>Prestataires de services</p> <p>Autorités administratives (éventuellement)</p>	UGP ; entités exécution

### **3.5 Moyens de mise en œuvre du PEPP**

La plupart des actions de communication et d'engagement des parties prenantes devront être prises en compte dans les actions d'ingénierie sociale du projet et seront donc partie intégrante des coûts (soit intégrées aux mesures d'atténuation des impacts négatifs ; soit dans l'enveloppe des entreprises exécutantes ou dans le budget alloué aux entités de mise en œuvre).

Le spécialiste en sauvegarde sociale et genre et inclusion sociale sera responsable de la mise en œuvre des activités de mobilisation des parties prenantes en collaboration avec les entités d'exécution. Pour une participation effective des parties prenantes, le PEPP doit être vulgarisé. Les coûts synthétisés dans le tableau ci-dessous sont ceux liés à la vulgarisation du plan.

Tableau 7 : Coûts des activités de vulgarisation du PEPP

<b>Activités</b>	<b>Responsable</b>	<b>Cibles</b>	<b>Partenaires</b>	<b>Délai / Périodicité</b>	<b>Coûts (CFA)</b>
Ateliers de partage du PEPP avec les représentants des parties prenantes	UGP	Représentants des Parties prenantes	Départements	Dès la mise en place de l'équipe de projet	30 000 000
Élaboration du plan de communication sociale	UGP	Toutes les Parties prenantes	Consultant	6 mois après le démarrage du projet	5 000 000
Séances (radios, télévisions et presses écrites) de sensibilisation et communication des parties prenantes sur les impacts et effets environnementaux et sociaux les questions de VBG et sur le MGP	UGP	Toutes les Parties prenantes	Radios communautaires	Tout au long de la mise en œuvre du Projet	12 000 000 (soit une provision de 500000 par département)
Élaboration des supports de communication	UGP	Toutes les Parties prenantes	Concepteur, Editeur, Imprimeur privé	6 mois près le démarrage du projet	15 000 000 (forfait)
Conception des outils du MGP ; Mise à disposition de registres de plaintes	UGP	Toutes les Parties prenantes	Spécialiste en sauvegarde sociale	6 mois après le démarrage du projet	10 000 000 (forfait)
Formation sur le MGP	UGP	Comités locaux de médiation et Autorités administratives et locales	Spécialiste en sauvegarde sociale et genre	6 mois après le démarrage du projet	40 000 000 (forfait)
Mise à jour du PEPP	UGP	Toutes les Parties prenantes	Consultant individuel à recruter	Au besoin	5 000 000
<b>Total :</b>					<b>87 000 000</b>



#### 4 Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP)

La mise en place d'un MGP s'inscrit dans une perspective globale d'assurer le maintien de la stabilité sociale et promouvoir une gouvernance participative et inclusive du projet PASS-Sénégal, offrant aux communautés locales un instrument de prévention et de gestion des conflits. Il s'agit notamment d'adresser les enjeux et problématiques liés aux investissements du projet à travers la prise en compte des griefs des parties prenantes, susceptibles ou non d'engendrer des risques de blocage du projet ou d'altération de son image.

Ce présent MGP a pour objet de définir le cadre organisationnel de prise en charge des plaintes liés au projet, de définir les responsabilités des acteurs impliqués, d'établir les étapes, les outils et fonctionnement global du cadre de gestion des griefs en lien avec les activités du projet. Il se veut simple, accessible et compréhensible pour tous ses utilisateurs. Le MGP devra être actualisé pendant la phase de mise en œuvre à travers les études environnementales complémentaires.

##### 4.1 Objectifs du MGP

Les objectifs spécifiques du MGP sont entre autres :

- ✓ de prévenir éventuellement les conflits qui risquent de plomber la mise en œuvre des activités du projet ;
- ✓ de promouvoir le dialogue social et maintenir la cohésion à l'échelle des communautés locales ;
- ✓ d'assurer la durabilité des interventions du projet et son appropriation par les parties prenantes ;
- ✓ d'établir un système de réception, d'enregistrement et de traitement des plaintes et préoccupations en temps opportun en accordant une attention particulière aux groupes vulnérables ;
- ✓ d'établir un système de réception, d'enregistrement et de traitement des plaintes relatives aux exploitations et abus sexuels (EAS) et harcèlement sexuel (HS) sur la base d'une approche centrée sur les besoins des survivantes et des survivants ;
- ✓ de fournir un système efficace, transparent, opportun, équitable et non discriminatoire qui permettrait aux personnes lésées de soumettre des plaintes et d'éviter les litiges ;
- ✓ de favoriser la médiation et le règlement à l'amiable des plaintes ;
- ✓ de donner des éclaircissements suite à des demandes d'information.

##### 4.2 Principes de mise en œuvre du MGP

Les principes fondamentaux qui vont guider la mise en œuvre du mécanisme de gestion des Plaintes et réclamations des parties prenantes au projet PASS-Sénégal sont entre autres :

- **L'accessibilité** : le MGP se doit d'être accessible à toutes les personnes ou groupe de personnes susceptibles de le saisir indépendamment de leur niveau d'étude, de leur âge, de leur sexe et de leur statut socio-économique. Les populations des zones d'intervention du projet devront être sensibilisées sur les objectifs, la démarche de saisine et les modalités de résolution de leurs plaintes.
- **La transparence** : le mécanisme doit inspirer confiance aux communautés locales de par sa capacité à fournir aux plaignants des informations satisfaisantes sur le traitement de leurs plaintes et à tenir informés toutes les parties prenantes impliquées dans la gestion des plaintes dans le respect de la confidentialité (en ce qui concerne particulièrement les cas de VBG).

- **La participation** : est un principe indispensable pour la réussite de l'implémentation du MGP. Son appropriation par les communautés locales ne peut être effective qu'à travers la participation de celles-ci à sa conception mais également à travers son portage effectif dans le cadre d'un dialogue social basé sur une implication volontaire, consciente et citoyenne.
- **L'équité** : l'impartialité dans la réception, le traitement et la résolution des plaintes est une condition sine qua none pour gérer les rapports de force dans la gestion d'une plainte. Une attention particulière devra être accordée aux groupes vulnérables en termes d'assistance dans la formulation de leur plainte et d'information sur le processus de prise en charge de la plainte.
- **La réactivité et le suivi** : le MGP devra s'adosser sur un dispositif organisationnel cohérent, efficace dans la prise en charge des plaintes à travers une démarche réactive et un suivi systématique des plaintes respectant les délais de traitement et apportant quelques soit l'issue du dossier une réponse aux plaignant (e)s.
- **La subsidiarité** : le grief est résolu au plus près du plaignant.

### 4.3 Les Cibles et sites concernés

Peuvent déposer une plainte toute personne, groupe de personnes ou structures organisées affectées directement ou indirectement par les activités du projet ou ayant un intérêt dans le projet. Il s'agit plus précisément de toutes les parties prenantes listés dans le PEPP. Les travailleurs qui seront embauchés par les entreprises d'exécution des travaux peuvent également déposer leurs plaintes et trouver une solution à leurs préoccupations.

### 4.4 Typologie des plaintes

#### 4.4.1 Définition des types de plaintes

Plusieurs types de plaintes peuvent parvenir au projet notamment des plaintes relatives à des impacts environnementaux et sociaux subis, de simples demandes d'informations, ou des doléances au projet. Ainsi, les plaintes ont été regroupées en quatre (04) types selon leur objet :

- **Type 1** : Il s'agit de simples demandes d'informations ou doléances ou demandes d'aides.
- **Type 2** : Plaintes ou réclamations liées à la gestion environnementale et sociale du projet ; ces plaintes peuvent porter sur les éléments suivants : le respect des mesures convenues dans les PGES chantier, le processus d'acquisition des terres, les conflits de propriété, des impacts et nuisances liés aux travaux etc.
- **Type 3** : Plaintes liées aux prestations de services comme : le choix et la sélection de prestataires, la qualité des services fournis aux clients, le paiement des contrats formels, le traitement administratif des dossiers, la qualité des intrants et produits agricoles par exemple, l'accès aux financements à coûts partagés, etc.
- **Type 4** : Plaintes liées à la violation des règles de gestion et des règles sociales comme : les cas de corruption, de concussion et de fraude, les violences basées sur le genre et plus précisément d'exploitation et abus sexuels et de harcèlement sexuel, l'embauche de mineurs au niveau des chantiers, le non-respect des us et coutumes de la localité, les cas d'incidents et accidents (hommes et animaux) avec mort d'homme, les conflits sociaux à caractères raciales ou ethniques.

Les plaintes de type 4 sont des plaintes de nature sensible, pour lesquelles les usagers doivent avoir l'assurance que le traitement se fera de manière confidentielle à travers un traitement particulier. Le projet veillera à l'identification de structures offrant déjà des services de prises en charge de ces types de plaintes en vue de les impliquer comme parties prenantes aux dispositions du présent MGP.

#### 4.4.2 Exemples de plaintes attendus dans le cadre du projet PASS- Sénégal

Les plaintes variées en lien ou non avec le projet seront exprimées durant la mise en œuvre du projet. Elles peuvent être liées aux risques environnementaux, sociaux, aux conditions de travail etc. Le tableau ci-dessous donne quelques exemples (à titre indicatif) de plaintes.

Tableau 8 : Exemples de plaintes attendues dans le PASS-Sénégal

<b>Risques environnementaux</b>	<b>Sujets objets de plaintes susceptibles de parvenir au projet</b>
Pollution de l'air, des sols et des eaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Non-respect des mesures d'atténuation par l'entreprise</li> <li>• Dégradation des terres cultivables</li> <li>• Rejet de matières dangereuses (huile, carburant) dans les eaux de surface et perte de recettes issues de la pêche artisanale</li> <li>• Développement de maladies pulmonaires</li> </ul>
Pollution sonore (bruits des engins)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Gènes et nuisances causées par le bruit des engins et véhicules de chantier ;</li> </ul>
Risques d'accidents	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Accidents à la suite des activités des entreprises qui exécutent les travaux (mort d'homme ou non ; dommages corporels) ;</li> <li>• Destruction involontaire de bien appartenant à autrui ;</li> <li>• Accidents impliquant le bétail.</li> </ul>
<b>Risques sociaux</b>	<b>Sujets objets de plaintes susceptibles de parvenir au projet</b>
Installations involontaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Exclusion ou inclusion par erreur de PAP lors du recensement</li> <li>• Contestation sur le montant de l'impense payée</li> <li>• Erreurs matérielles sur les données personnelles des PAP (nom, prénom, numéro téléphone, adresse, numéro de compte bancaire, etc.) ;</li> <li>• Retard paiement des impenses</li> <li>• Erreur dans l'évaluation des biens des PAP</li> <li>• Destruction de biens individuels (maison) ou communautaire</li> </ul>
Conflits fonciers	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Erreur d'identification du propriétaire d'une parcelle</li> <li>• Non-respect de l'emprise initialement prévue pour les travaux (débordement)</li> <li>• Non-respect des limites de propriété</li> </ul>
Risques sanitaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Propagation de maladies (IST/SIDA ; IRA) dues aux travaux</li> </ul>
Qualités des intrants livrés	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les intrants livrés ne satisfont pas les usagers</li> </ul>
Risques liés au VBG	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Faible représentation des femmes et groupes vulnérables parmi les bénéficiaires ;</li> <li>• Cas de violences verbales (entre ouvriers employés dans les chantiers et populations hôtes)</li> <li>• Signalement d'un cas de viol lié au projet</li> </ul>
Risques en lien avec le financement des sous-projets	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Désaccord sur le choix des sous-projets ;</li> <li>• Conflits d'intérêt venant des acteurs du projet ;</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Problème de gouvernance (détournement de fonds destinés au financement d'une activité ou ingérence des politiques ; divergence politique etc.) ;</li> <li>• Non-respect des termes de l'accord de financement (ex : retard dans la mise en place des fonds ; non remboursement des fonds alloués) ;</li> <li>• Non accès au Financement à Coût Partagé ou désaccord sur les services proposés</li> <li>• Manque de communication et partage d'information</li> </ul>
Risques liés à la valorisation de la main d'œuvre locale	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Recrutement d'une main d'œuvre étrangère au détriment de la main d'œuvre locale</li> <li>• Mauvaises conditions de travail du personnel local employé dans les activités financées par le projet</li> </ul>
Autres	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Contestation du ciblage (ciblage géographique et ciblage des ménages)</li> <li>• Signalement de malfaçons au niveau des infrastructures</li> <li>• Non-respect des engagements d'un partenaire de mise en œuvre</li> </ul>

#### 4.5 Organisation et fonctionnement du MGP

Le dispositif de gestion des plaintes pour le projet PASS-Sénégal sera bâti sur le modèle développé par le PADAER II (Programme d'Appui au Développement Agricole et à l'Entreprenariat Rural, Phase II) en relation avec le CNCR (Conseil National de Concertation et de Coopération des Ruraux) en mettant en place, dans chacun des neuf départements un Comité de Veille Citoyen (CVC).

En plus des CVC, les Comités Interprofessionnels Locaux des marchés peuvent recevoir des plaintes et les gérer quand elles entrent dans leurs champs de compétence.

En outre, des comités ad hoc chargés du traitement des cas des Violences Basées sur le Genre seront également mis en place et un dispositif de traitement des plaintes des travailleurs évoluant sur les divers chantiers générés par le projet sera mis en place.

Le plaignant peut également saisir directement le FIDA (cf. Annexe 2) de la présente note.

En cas de déplacement involontaires, un dispositif ad hoc sera également mis en place (cf. 4.7.3).

Cet ensemble de procédure constitue le Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP)

##### 4.5.1 Les Comité de Vielle Citoyenne (CVC)

Le Comité de Veille Citoyenne (CVC) constitue un cadre de concertation, de veille et de suivi essentiel au sein du CNCR et du PASS. En renforçant l'engagement citoyen et en promouvant la participation active des populations locales, notamment des producteurs et des Organisations de Producteurs, le CVC contribue à la réussite du projet et à la réalisation des objectifs visés. Par le biais de formations, de réunions régulières et d'actions concrètes, le CVC assure un contrôle citoyen actif et structuré, favorisant ainsi une agriculture familiale performante, diversifiée et durable pour le bien-être des populations rurales.

##### **Objectifs du CVC :**

Les objectifs du Comité de Veille Citoyenne (CVC) dans le cadre du PASS sont les suivants :

1- Améliorer l'appropriation des investissements par les populations bénéficiaires et renforcer la solidarité paysanne et la conscience citoyenne en milieu rural.

2- Favoriser un climat de coopération entre les populations concernées, l'Unité de Gestion du Projet et les partenaires de mise en œuvre, en respectant les engagements de chacun.

3- Assurer une veille, une alerte précoce et trouver des solutions aux difficultés rencontrées au niveau local et régional, en assurant un suivi permanent du projet.

4- Instaurer un dialogue inclusif et durable, en favorisant une synergie d'actions entre toutes les parties prenantes pour le succès du PASS.

5- Établir des indicateurs spécifiques pour évaluer l'engagement citoyen et la satisfaction des bénéficiaires dans la réalisation des objectifs du projet.

6- Identifier des actions de mobilisation et d'implication des bénéficiaires, comme des forums, les Comités Interprofessionnels Locaux pour renforcer leur participation aux activités du PASS.

### **Composition et fonctionnement du CVC :**

Dans chacun des 9 départements, un Comité de Veille Citoyenne (CVC) est mis en place. Il est composé de 10 personnes, représentant à la fois les hommes (H), les femmes (F) et les jeunes (J), issus des Organisations de Producteurs (OPB/OPF) et des élus des collectivités territoriales d'intervention du PASS. Les principales fonctions et rôles au sein du CVC sont les suivants:

- Un(e) Coordinateur(trice): assure la coordination des activités du CVC.
- Un(e) Rapporteur(trice): enregistre les informations et assure la communication interne et externe.
- Un ou une Coordinateur(trice) Adjoint(e): assiste le coordinateur dans ses fonctions.
- Un ou une Rapporteur(trice) Adjoint(e): assiste le rapporteur dans ses fonctions.
- Points focaux communaux en relation avec les OPB/OPF et les collectivités territoriales : assurent la liaison entre le CVC et les Organisations de Producteurs au niveau local.

Les membres du CVC se réunissent régulièrement, soit physiquement, soit virtuellement via WhatsApp, pour échanger et discuter des sujets liés au contrôle citoyen, à la veille et à l'alerte, ainsi qu'aux actions de mobilisation et d'implication des bénéficiaires.

Chaque CVC a élaboré et validé sa feuille de route et mis en place un groupe WhatsApp qui facilite les échanges en temps réels entre les membres sur le PASS.

Il tente de donner une suite aux plaintes reçues lorsqu'il s'agit d'un manque d'informations, d'une incompréhension et/ou d'un besoin de concertation entre différents acteurs et que les moyens correctifs sont simples à apporter et sans coût. C'est en particulier le cas pour les plaintes de type 1 et 2. En aucun cas le CVC n'est habilité à traiter les plaintes de type 4.

#### **4.5.2 Les Comités Interprofessionnels Locaux (CIL)**

Le PASS va accompagner la mise en place des Comités Interprofessionnels Locaux pour la bonne gestion des infrastructures de marché et le bon fonctionnement du marché et des acteurs y évoluant. La composition des CIL et leur fonctionnement seront fixés dans le cadre de l'exécution du PASS.

Les CIL pourront recevoir des plaintes et y répondre, au même titre que les CVC : Il tente de donner une suite aux plaintes reçues lorsqu'il s'agit d'un manque d'informations, d'une incompréhension et/ou d'un besoin de concertation entre différents acteurs et que les moyens correctifs sont simples à apporter et

sans cout. C'est en particulier le cas pour les plaintes de type 1 et 2. En aucun cas le CVC n'est habilité à traiter les plaintes de type 4.

#### **4.5.3 Les comités ad hoc chargés du traitement des cas des Violences Basées sur le Genre (CadVBG)**

Le projet peut s'appuyer sur les services sociaux, les ONG spécialisées, les associations de juristes etc. qui sont actives sur les questions de VBG pour mettre en place des comités ad hoc de règlement des plaintes VBG. Ces comités ad hoc sont d'une part, chargés d'appuyer les plaignantes victimes de VBG liés au projet dans l'accompagnement psycho social, médical et juridique et proposer d'autre part, des mesures au projet visant à l'accompagnement à la réinsertion socio-économique des personnes victimes de VBG. Ils informent sans attendre le bureau du FIDA à Dakar, l'UGP des plaintes déposées et les indiquent régulièrement les suites données.

L'Unité de Gestion du Projet devra mettre en place ce dispositif dans chaque département, former les membres de ces comités et s'assurer de l'identification facile de ces comités sur les lieux d'activité du projet, en particulier sur les divers lieux de chantier du projet et sur les marchés (demi-gros et loumas).

Un Comité de Veille Citoyenne, s'il est informé d'une telle agression, informe immédiatement le bureau du FIDA à Dakar, l'UGP et accompagne la personne agressée vers le comité ad hoc le plus proche.

#### **4.5.4 Le dispositif de traitement des plaintes des travailleurs (DPT)**

Les entreprises en charge des travaux devront mettre en place au niveau des chantiers un dispositif de gestion des plaintes des ouvriers. Si les travaux sont d'envergure et nécessitent la présence d'un Responsable QHSE, ce dernier jouera le rôle de point focal du MGP. S'il s'agit de petits chantiers, les conducteurs des travaux pourraient jouer ce rôle. Les points focaux MGP veilleront à l'accès des travailleurs au registre d'enregistrement des plaintes et traiteront les plaintes reçues. Un représentant du bureau de contrôle assurera la supervision de la gestion des plaintes des employés.

La composition des comités sera définie dans les Etudes d'impact qui seront réalisées ultérieurement.

#### **4.5.5 UGP du projet PASS-Sénégal**

L'UGP reçoit et traite les plaintes jugées graves et pour lesquelles aucune issue n'a été trouvée au niveau des CVC. En collaboration avec les parties prenantes, il rassemble toutes les informations nécessaires au traitement des plaintes et complète au besoin les informations avec le plaignant. Son périmètre de responsabilité comprend également le référencement des plaintes au cas où le traitement impliquerait l'intervention d'un service technique, un ou plusieurs partenaires d'exécution ou encore un comité ad hoc chargé des VBG.

L'UGP organisera une mission de terrain si cela est nécessaire au règlement d'une plainte. Lorsqu'il s'agit par exemple d'un cas d'accident avec dommage corporel ou mort d'homme ou d'un cas de viol. Dans ces conditions, un rapport circonstancier devra être fait et transmis aux autorités y compris au FIDA.

L'UGP est responsable de la mise en place du mécanisme à tous les niveaux. Il impulse les activités de communication pour une meilleure connaissance du dispositif et assure le suivi évaluation de sa mise en œuvre. A ce titre, elle reçoit chaque trimestre de tous les comités toutes les plaintes, et les suites qui leur ont été données et réalise des rapports (trimestriel, semestriels ou annuels) sur le MGP en mettant le focus sur : les plaintes reçues, les plaintes traitées en mentionnant les efforts de médiation, les plaintes non résolues et les raisons explicatives. Il assure les activités de coordination du mécanisme et

tire les leçons apprises de son fonctionnement. Ces rapports narratifs avec un bilan chiffré des performances du MGP pourront être présentés au comité de pilotage.

#### 4.6 Les Etape de la gestion des plaintes

La gestion des plaintes passe par plusieurs étapes allant de la réception et l'enregistrement de la plainte, l'analyse de l'éligibilité de celle-ci, la vérification, le traitement, la résolution et l'enregistrement de la résolution. Ces différentes étapes s'appliquent à tous les comités mis en place dans le cadre du MGP. Le registre des plaintes, alimentés de l'enregistrement des plaintes et des résolutions mises en œuvre, et communiqué chaque trimestre à l'Unité de Gestion du Projet.

Si le lieu de réception de la plainte ne permet pas d'en assurer la résolution, le traitement de la plainte est confié au niveau supérieur.

La figure ci-dessous rappelle les étapes de gestion des plaintes.

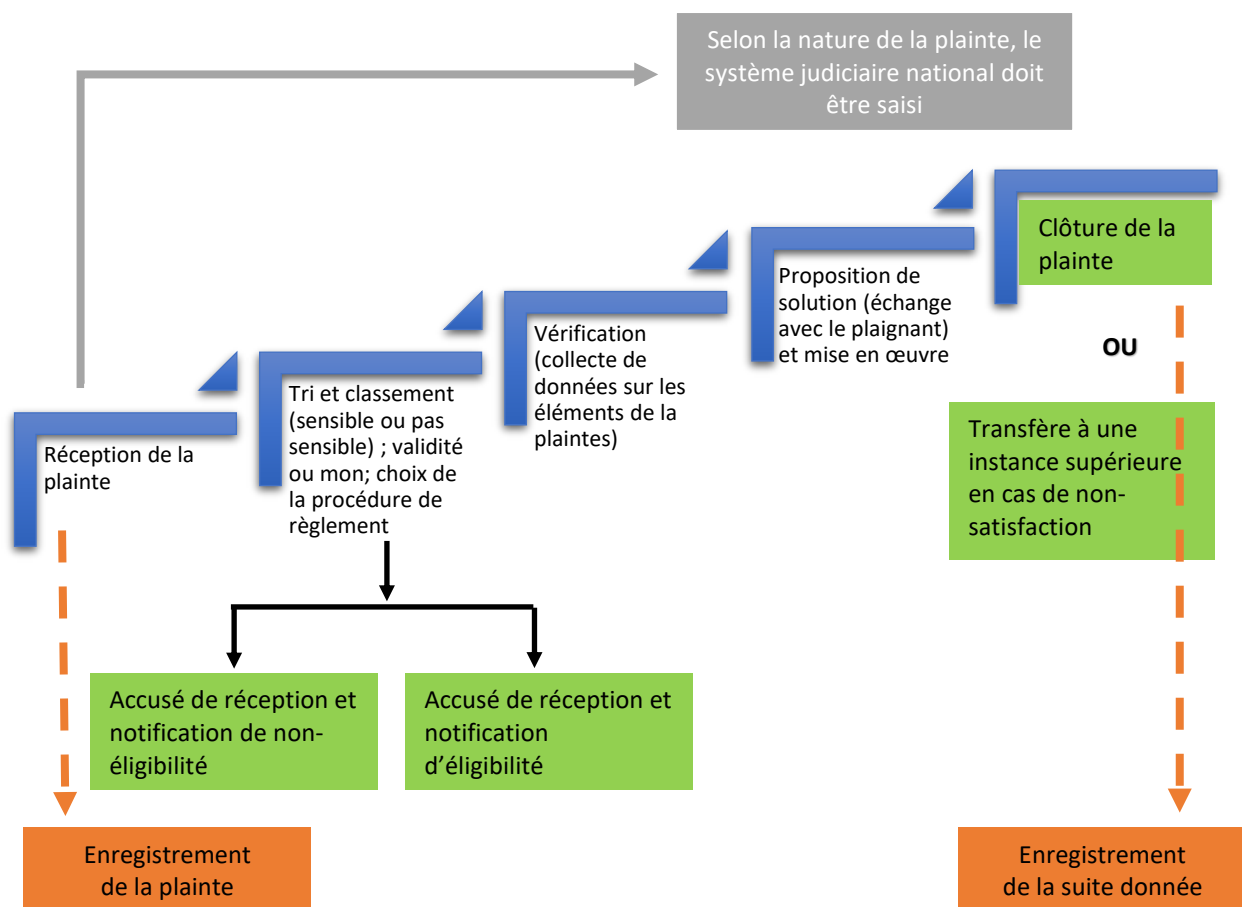


Figure 1 : Étapes de règlement des plaintes

#### Etape 1 : Réception et enregistrement des plaintes

Les personnes et groupes affectés par le PASS Sénégal peuvent déposer leurs plaintes par différents canaux mis en place par le MGP. Des formulaires de dépôts seront disponibles au niveau des différents comités. L'UGP veillera également à leur disponibilité au niveau de son site web. Cependant pour plus d'ouverture, les plaignants peuvent déposer leurs plaintes dans le format qui leur est le plus accessible en prenant le soin d'indiquer leurs contacts. Dans ces conditions le remplissage du formulaire se fera avec l'appui du comité une fois le plaignant contacté.

Toute plainte déposée doit être systématiquement enregistrée dans un registre par les comités en place et un accusé de réception est fourni au plaignant. A ce stade, l'équipe vérifiera son éligibilité ou non et prendra la décision ou non de poursuivre la procédure.

### **Etape 2 : Tri et classement de la plainte**

La plainte est examinée et classée : non sensible, sensible ou grave. Selon le niveau de sensibilité. Les plaintes non sensibles sont traitées par le comité saisi. Ceux qui sont sensibles sont transmises aux instances supérieures.

### **Etape 3 : Accusé de réception de la plainte et notification d'éligibilité**

Le comité saisi transmettra un accusé de réception confirmant la recevabilité de la plainte et présentant les étapes suivantes du processus de traitement. Des informations complémentaires pourront, au besoin, être demandées dans l'accusé de réception. L'accusé de réception devra être envoyé selon le moyen le plus adapté pour le plaignant.

### **Etape 4 : Vérification et traitement**

Lorsque la plainte est jugée recevable, il est traité par le comité compétent. Trois cas de figure peuvent se présenter :

- La plainte n'est pas sensible, le niveau local s'organise en interne pour le traitement en rapport avec le plaignant. Si une solution est trouvée, elle est mise en œuvre à la satisfaction du plaignant et la plainte clôturée. Si aucune solution n'est trouvée ou acceptée par le plaignant, la plainte est transmise à l'instance supérieure.
- Les plaintes non résolues en première instance sont transmises au comité départemental qui suit les mêmes étapes. Au besoin des visites de sites sont organisées en rapport avec l'UGP. Les négociations sont faites avec le plaignant et la solution la plus viable, la plus satisfaisante pour lui et qui n'entrave pas la bonne marche du projet est retenue et mise en œuvre.
- Les plaintes sensibles ou graves sont transmises directement respectivement au comité ah doc VBG, à l'UGP et/ou au FIDA (Dakar ou siège). Dans les deux cas une commission d'enquête est mise en place. Elle effectuera toutes les enquêtes nécessaires et proposera une solution au plaignant. Si la solution convient au plaignant on passe à l'étape suivante ; sinon le plaignant peut choisir la voie judiciaire.
- Selon la nature du grief, le système judiciaire peut être sollicité en parallèle par le plaignant, et avec le soutien du MGP.

### **Etape 5 Réponse au Plaignant et mise en œuvre des mesures correctives**

Une fois les vérifications terminées une réponse est adressée en réponse au plaignant. Elle devra inclure les informations sur le problème à la base de la plainte, la procédure adoptée pour le traitement de la plainte, le travail de vérification effectué et informer le plaignant sur la proposition de résolution.

Si un accord est obtenu, la solution proposée est mise en œuvre. S'il n'y a pas d'accord, une médiation sociale peut être envisagée mais lorsque le désaccord persiste, le comité concerné indiquera au plaignant les voies de recours (administrative ou judiciaire) qui s'offrent à lui en dehors du MGP.

### **Etape 6 : Suivi, clôture, apprentissage**

Les plaintes résolues sont clôturées à travers un formulaire cosigné par le président du comité de gestion selon le niveau de résolution de la plainte (local, communal, départemental), en (03) trois exemplaires.



Une copie du formulaire signée est remise au plaignant, une autre, archivée au niveau du comité ayant conduit le processus, et la dernière copie, transmise à l'UGP pour archivage (physique et électronique). De même, les plaintes pour lesquelles le requérant a choisi d'engager la procédure judiciaire, feront l'objet de clôture au niveau du Projet, pour indiquer que toutes les tentatives de règlement à l'amiable ont été épuisées.

En ce qui concerne les cas de VBG, la clôture sera effectuée par la structure spécialisée et les informations transmises à l'UGP pour archivage.

### **Etape 7 : Communication et Archivage**

Le Projet mettra en place un système de communication à l'UGP des plaintes reçues et des suites données par les comités, de même qu'un système d'archivage physique et électronique qui sera centralisé au niveau de l'UGP, pour le classement des plaintes. Toutes les pièces justificatives établies dans le processus de règlement seront consignées dans chaque dossier constitué au nom des plaignants. Le système d'archivage donnera accès aux informations sur :

- Les plaintes reçues et les dates de réception ;
- Les solutions trouvées et les dates ;
- Résolution acceptée ou non ;
- Les plaintes non résolues nécessitant d'autres interventions.

### **Etape 8 : Mise en œuvre de la solution**

C'est durant cette étape, que la solution et/ou les mesures correctives issues des différents processus de médiation seront mises en œuvre et suivies. L'UGP du Projet assumera tous les coûts financiers des actions requises.

## 4.7 Synthèse des procédures de gestion des plaintes

### 4.7.1 Procédure de gestion des plaintes

Le circuit ci-dessous schématise la procédure de gestion des plaintes qui peuvent être résolue au niveau local.

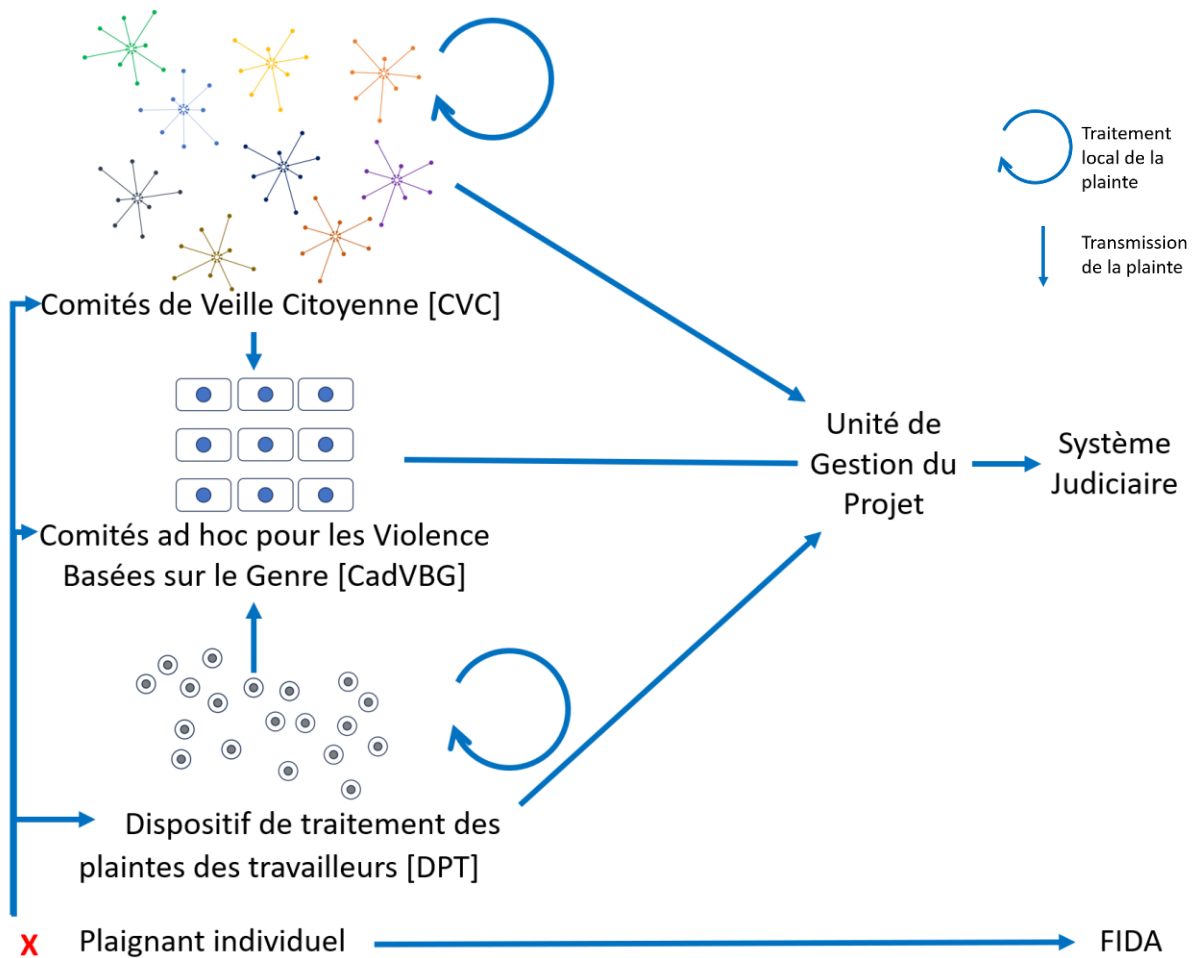


Figure 2 : Procédure de traitement des plaintes de type 1,2,3

#### 4.7.2 Procédure de gestion des plaintes de types 4

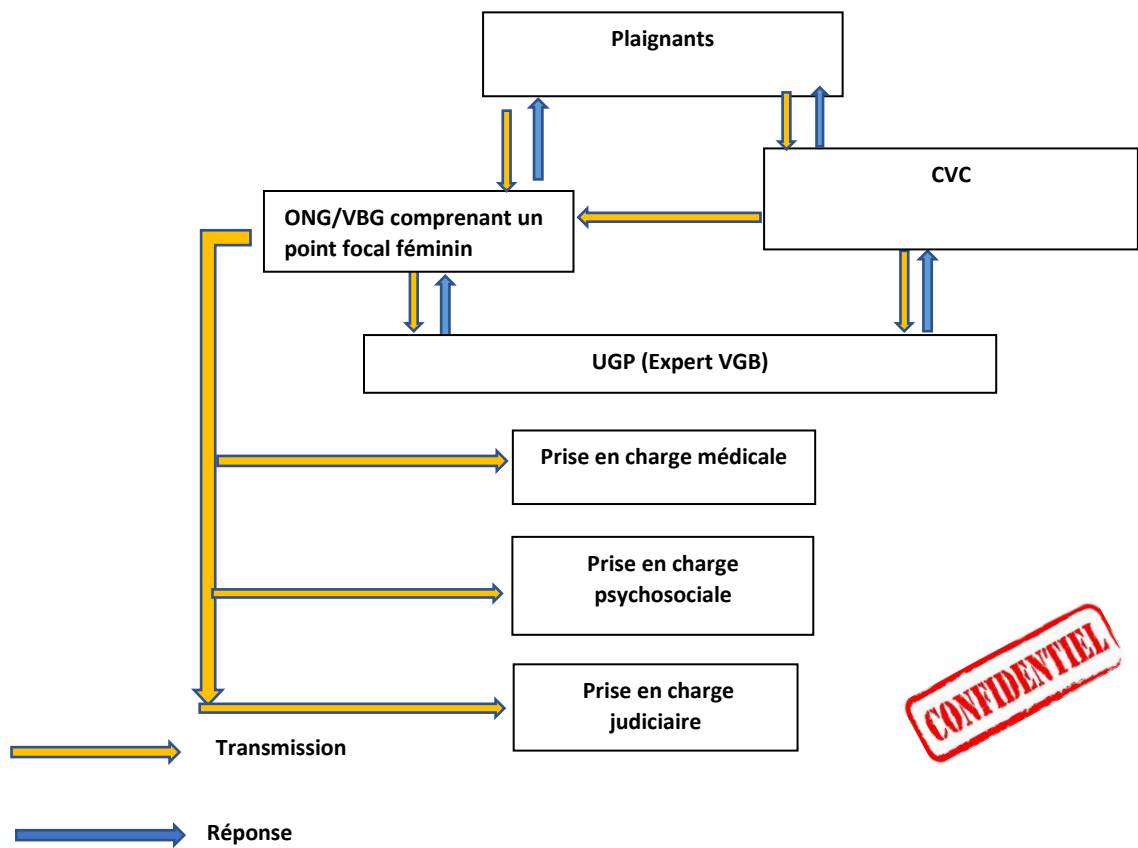


Figure 3 : Procédure de règlement des plaintes VBG

### 4.7.3 Procédure de règlement des plaintes pour les déplacés involontaires

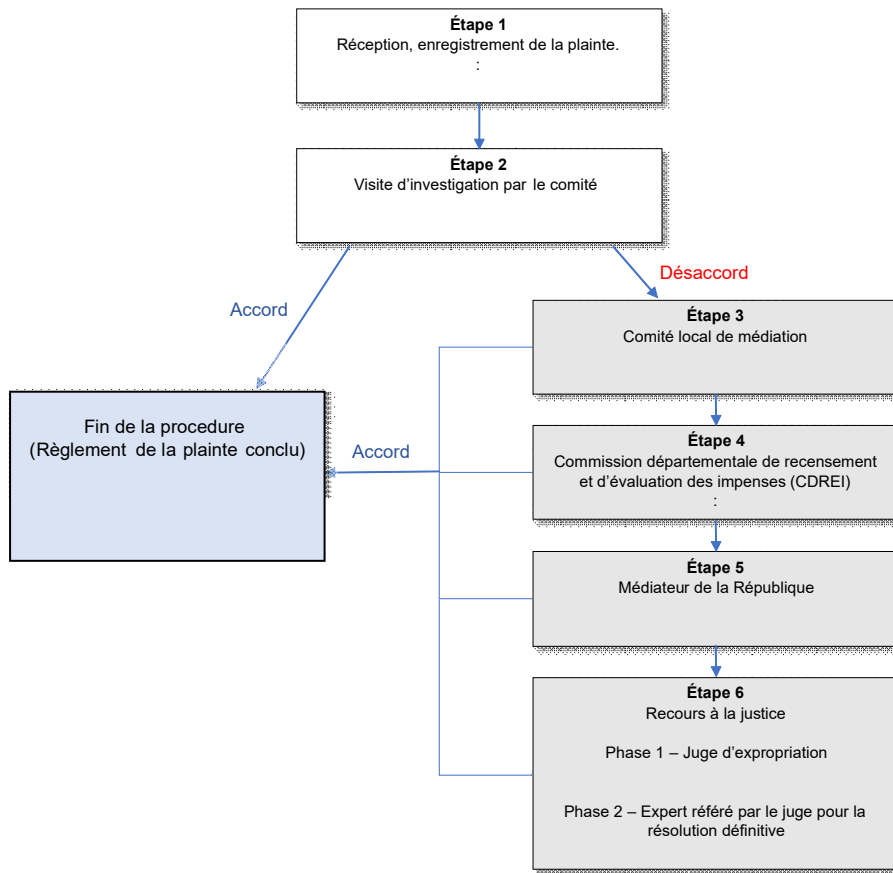


Figure 4 : Procédure de règlement des plaintes pour les déplacements involontaires

### 4.8 Suivi et reporting

Le PEPP doit être révisé et mis à jour chaque fois que de besoin, afin de garantir que les méthodes d'engagement restent appropriées et efficaces. Toute modification importante des activités du projet devra être prise en compte dans le PEPP.

Des rapports sur les doléances/réclamations et plaintes du public, les enquêtes et les incidents connexes, ainsi que l'état d'avancement de la mise en œuvre des mesures correctives / préventives associées doivent être élaborés par l'UGP et partagés y compris avec les acteurs. Ces rapports fourniront des informations permettant d'évaluer à la fois le nombre et la nature des plaintes et les demandes d'informations, ainsi que la capacité du projet à y répondre.

#### - Fréquence des rapports

La fréquence des rapports pourra être fixée ultérieurement par l'équipe de projet. Ces rapports peuvent être trimestriels ou semestriels. Quoi qu'il en soit, un rapport annuel devra obligatoirement être élaboré par l'équipe de projet.

#### - Indicateurs de suivi du PEPP

Un certain nombre d'Indicateurs de Performance du PEPP seront également contrôlés par le projet sur une base régulière, en particulier :

- nombre de réunions de différentes sortes (ateliers virtuels, réunions de consultation et d'autres discussions / forums publics virtuels menés au cours d'une période de référence, nombre de lettres reçues etc.) tenues avec chaque catégorie de parties prenantes et le nombre de participants ;
- nombre de parties prenantes incluses dans le registre dédié ;
- nombre de suggestions et de recommandations reçues par l'UGP à l'aide de divers mécanismes de rétroaction ;
- nombre de publications couvrant le projet dans les médias ;
- le nombre de feedback reçus par le projet ;
- le nombre de messages envoyés et reçus ;
- la fréquence des activités d'engagement ;
- le nombre de griefs du public reçus au cours d'une période de référence et le nombre de ceux qui ont été résolus dans le délai prescrit ;
- le nombre de documents de presse publiés / diffusés (radio et télévision).

Les indicateurs devront être revus lors des études environnementales complémentaires pour prendre en compte les spécificités des sous-projets.

#### 4.9 Les coûts de mise en œuvre du MGP

Les coûts de renforcement de capacités et ceux liés à la sensibilisation sur le MGP etc sont pris en compte dans ceux du PEPP. Les coûts indiqués dans le tableau ci-dessous sont destinés au fonctionnement du MGP.

Tableau 9 : Synthèse des coûts du MGP

Désignation	Nombre de personnes/Quantité	Coût unitaire	Nombre de jours	Montant total
Organisation atelier de vulgarisation/formation	PM	PM	PM	PM (pris en compte dans les coûts du PEPP)
Frais de communication /an comités villageois	-	FF	FF	5.400 000 (1 million/an/région : total pour 6 ans)
Frais de communication /an commune (100 000 CFA)	-	FF	FF	15 000 000
Frais de communication /an comités Préfectoral (100 000 CFA)				10 000 000
Frais de restauration (comités communaux et départementaux)	Forfait	Forfait	Forfait	5 000 000
Carburant (payable en fonction des sorties)	Forfait	Forfait	Forfait	5 000 000
<b>Total</b>				<b>49 000 000</b>

## **5 Conclusion**

L'engagement des parties prenantes est un gage de réussite pour le projet PASS-Sénégal. Cette version fixe le cadre et les grands principes. Il devra être revu lors des études environnementales ultérieures en vue de

- Fixer le nombre de comités qui seront mis en place dans toute la zone d'intervention du projet ;
- La composition des comités ;
- Actualiser le cadre de mesures des performances et le plan de suivi ;
- Etc.

## Annexes

### Annexe1 : outils du MGP

#### Formulaire d'enregistrement d'une plainte

1. N° d'enregistrement .....
  
2. Date  
d'enregistrement :.....  
.....
  
3. Nom du Point focal (membre du  
comité).....
  
4. Nom du comité de gestion des  
plaintes.....
  
5. Nom du Plaignant ou de son  
représentant.....
  
6. Sexe :  
(H/F) :.....  
.....
  
7. Age :  
.....  
.....
  
8. Numéro de Téléphone du plaignant ou de son  
représentant :.....
  
9. Numéro d'identification ou CNI :  
.....
  
10. Fonction/occupation du plaignant :  
.....
  
11. Adresse du Plaignant :  
.....
  
12. Nature de la plainte :
  - a) Dommages liées au travaux
  - b) Non-respect des mesures de gestion environnementales et sociales
  - c) Demandes d'informations

- d) Doléances
- e) Harcèlement sexuel
- f) Autres (préciser) :

13. Description de la

plainte : .....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

14. Signature du plaignant ou de son représentant



## Formulaire de traitement d'une plainte

### SECTION 1 : IDENTIFICATION DU PLAIGNANT

1. Numéro d'enregistrement de la plainte :

.....

*Reportez le même numéro que la fiche d'enregistrement de la plainte*

2. Nom du plaignant ou de son représentant :

.....

### SECTION 2 : RECEVABILITE DE LA PLAINTE

3. Est-ce que la plainte est recevable ?

Oui..... ;

Non.....

*Si la plainte est recevable, allez à la section traitement*

*Si la plainte est non recevable, donnez les motifs de rejet*

.....  
.....  
.....  
.....

4. Réponses du plaignant par rapport aux motifs de rejet

.....  
.....  
.....  
.....

Si le plaignant est d'accord avec le rejet, aller à la section clôture

### SECTION 3 : TRAITEMENT DES PLAINTES RECEVABLES

5. Examen de la plainte (conclusions de la réunion du comité avec le plaignant) :.....

.....  
.....  
.....  
.....

6. Accord du plaignant

OUI : .....

Non.....

Si la réponse est oui, allez à la section règlement de la plainte

7. Si le plaignant n'est pas d'accord, précisez les motifs évoqués par celui-ci .....

.....  
.....  
.....  
.....

8. Si le plaignant n'est pas d'accord, précisez la date de transmission à l'instance supérieure (niveau de traitement supérieur) :

.....

**SECTION 4 : REGLEMENT DE LA PLAINTE**

9. Lister les actions à entreprendre :

.....

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

10. Vérification de l'effectivité de la mise en œuvre des actions : .....

.....  
.....  
.....  
.....

11. Date de clôture de la plainte :

.....

.....  
.....

12. Nom et signature du responsable traitant la plainte

## Fiche de réception de plaintes liées aux EAS/HS partie 1 (fiche d'enregistrement du nom/code et de consentement)

Formulaire de réception de plaintes liées aux EAS/HS (partie<sup>1</sup>)

Avant le début de l'entretien, rappelez à la/au plaignant(e) que tous les renseignements fournis demeureront confidentiels et seront traités avec soin. Ces informations ne seront partagées que sur son consentement avec le MGP du projet.

Elle/il peut refuser de répondre à n'importe quelle question.

1. Nom du/de la plaignant(e) :

2. Code de la plainte :

3. Numéro de téléphone/adresse du/de la plaignant(e) :

4. Le/la plaignant(e) a-t-il/elle consenti à être orienté(e) vers le mécanisme de gestion des plaintes du projet ?

Oui

Non

**N.B : Cette information doit être conservée séparément du reste du formulaire de réception de plaintes liées aux EAS/HS (partie 2), dans une armoire sécurisée et verrouillée.**

---

<sup>1</sup> Instructions :

*Ce formulaire doit être rempli par un prestataire de services de VBG dès la réception d'un incident de EAS/HS lié au projet afin d'enregistrer le nom, le code, et le consentement du/de la survivant(e), y compris si le/la plaignant(e) n'a pas consenti à être renvoyé(e) auprès du MGP du projet.*

*Si la victime n'a pas consenti à être renvoyée auprès du MGP, veuillez ajouter la plainte dans la base de données/registre, mais ne recueillez pas d'informations détaillées dans le formulaire de réception de plaintes (partie 2). Ce formulaire doit être archivé à part les autres outils de documentation et ne devrait pas être partagé.*

## **Fiche de réception de plaintes liées aux EAS/HS partie 2 (fiche de consentement et de description des faits)**

### ***Formulaire de réception de plaintes liées aux EAS/HS (partie<sup>2</sup> 2)***

Avant le début de l'entretien, le prestataire de services devrait rappeler à son client que tous les renseignements fournis demeureront confidentiels et traités avec soin. Ces informations ne seront partagées que sur son consentement avec le MGP du projet. Elle/il peut refuser de répondre à n'importe quelle question.

Partie A :

#### **Le/la plaignant(e) a-t-il/elle consenti à être renvoyé(e) auprès du MGP?**

Oui

Non

SI OUI, veuillez remplir le formulaire dans sa totalité.

SI NON, veuillez demander le consentement du (de la) plaignant(e) uniquement pour partager, de façon anonyme, 1) le code de la plainte, 2) le type d'incident rapporté ainsi que la date et la zone de l'incident, 3) le lien de l'auteur présumé avec le projet (si connu), et 4) l'âge et le sexe du/de la survivant(e).

Expliquer que cette information ne sera utilisée par le projet que dans l'objectif de recueillir des informations sur les risques créés par le projet pour la sécurité et le bien-être des femmes et filles dans leur communauté et de prendre des mesures afin d'atténuer ces risques. Aucune donnée spécifique à l'incident en question, y compris l'identité du/de la victime, la localisation spécifique, etc., ne sera partagée en dehors du prestataire.

#### **Le/la plaignant(e) a-t-il/elle consenti à partager les données notées ci-dessus ?**

Oui

Non

---

#### **<sup>2</sup> Instructions :**

*Ce formulaire doit être rempli par un prestataire de services de VBG dès la réception d'un incident de EAS/HS lié au projet, et seulement dans sa totalité, si le/la plaignant a consenti à être renvoyé(e) auprès du MGP du projet XXX. Si la victime n'a pas donné son consentement, seule la première partie du formulaire doit être remplie. Ce formulaire doit être archivé à part le formulaire d'enregistrement et les informations saisies dans la base de données des plaintes de EAS/HS utilisée par le prestataire.*

Si OUI, veuillez remplir le reste du formulaire ci-dessous.

Si NON, veuillez ne pas remplir le reste du formulaire.

**Partie B :**

Date de la réception de la plainte (jour, mois, année) :

Code de la plainte :

Âge et sexe du/de la victime :

Fille (=18)

Garçon (=18)

Heure, zone et date de l'incident rapportés par le/la victime :

Le nom/surnom/identité de l'auteur(s) présumé(s) est-il connu ?

Connu

Inconnu

Nom(s) : \_\_\_\_\_

Fonction(s), si connue(s) : \_\_\_\_\_

Selon le/la plaignant(e), veuillez vérifier si l'auteur présumé est lié au projet :

Oui

Non

Inconnu

Fonction de l'auteur présumé (si connu) : \_\_\_\_\_

Prière d'inclure une description physique de l'auteur présumé, si possible :

L'identité des témoins le cas échéant :

Compte rendu précis de ce qui a été dit par le/la victime :

Type de VBG rapporté (classification GBVIMS) :

- Viol
- Agression sexuelle
- Prière de préciser si pertinent :
- Exploitation et abus sexuels
- Harcèlement sexuel
- Agression physique
- Violence psychologique/émotionnelle
- Mariage forcé
- Déni de services, ressources ou opportunités

Quelqu'un d'autre est-il au courant ou a-t-il été mis au courant de la situation ?

Oui

Si possible, identifier qui ? \_\_\_\_\_

Non

Le/la plaignant(e) a-t-il/elle reçu des services (y compris le référencement vers d'autres prestataires de services) ?

Oui

Non

SI OUI, préciser les services reçus :

- Médicaux
- Psychosociaux
- Juridiques
- De sûreté/sécurité
- Autres

Veillez spécifier : Autres observations pertinentes du prestataire :

N.B : Cette information doit être conservée séparément du reste du formulaire de réception de plaintes liées aux EAS/HS (partie 1), dans une armoire sécurisée et verrouillée.

**Fiche de notification/rapportage des plaintes liées aux VBG/EAS/HS (pour la structure faisant l'examen de la plainte )**

**Outil de rapportage de résultats des vérifications des plaintes liées aux EAS/HS**

Date de réception de la plainte auprès du prestataire (jour, mois, année) :

Code de la plainte (tel que rapporté par le prestataire) :

Âge et sexe du/de la victime :

Fille (<18)

Femme (>=18)

Garçon (<18)

Homme (>=18)

Date de l'incident (jour, mois, année) :

Zone de l'incident :

Lien de l'auteur présumé au projet :

Oui

Non

Inconnu

L'incident a-t-il été confirmé comme crédible après vérification ?

Oui

Non

Date de clôture de la vérification :

Type de VBG confirmé (classification GBVIMS) :

Viol

Agression sexuelle

Prière de préciser si pertinent :

Exploitation et abus sexuels

Harcèlement sexuel

Agression physique

Violence psychologique/émotionnelle

Mariage forcé

Déni de services, ressources ou opportunités

Aucun incident de VBG confirmé

Le/la plaignant(e) a-t-il/elle reçu des services (y compris le référencement vers d'autres prestataires de services) ?

Oui

Non

Compagnie ou autre entité notifié :

Oui

SI OUI, date de notification :

Non

Action/sanction vérifiée :

Oui

Non

Non applicable



REGISTRE D'ENREGISTREMENT DES PLAINTES

<b>Date de réception de la plainte</b>	<b>Prénom et nom du plaignant</b>	<b>Nature ou détail de la plainte</b>	<b>Date de réponse à la plainte</b>	<b>Etat d'avancement du traitement de la plainte</b>

Annexe 2 : Quelques images des réunions de consultation du public

Rencontre avec les acteurs de la région de Kolda



Rencontre avec le chef d'agence de la LBA de Fatick



Entretien avec le président du Conseil départemental de Louga



Travaux de groupe avec les acteurs de la région de Kolda



Résultats des travaux d'analyse de la vulnérabilité climatique



Rencontre avec les acteurs de la région de Louga



## **Annexe 2 : Mobilisation directe du FIDA dans le cas de plaintes**

Le FIDA peut être contacté pour tout type de plainte. Le plaignant est invité, s'il le peut, à remplir le formulaire ci-dessous et à l'adresser soit au bureau du FIDA à Dakar, soit au siège du FIDA :

### **Le bureau du FIDA à DAKAR**

Adresse : Villa 1427 Rte de la Corniche O, Dakar, Sénégal

Téléphone : +221 33 859 67 58

Directeur de pays : Matteo Marchisio ; [m.marchisio@ifad.org](mailto:m.marchisio@ifad.org)

Chargée de programme pays : Abdourahmane Idaly Kamara ; [a.kamara@ifad.org](mailto:a.kamara@ifad.org)

### **Le siège du FIDA à Rome :**

Adresse :

IFAD

SECAP Complaints – OPR/PMD

Via Paolo di Dono, 44

00142 Roma, RM, Italy

Email : [SECAPcomplaints@ifad.org](mailto:SECAPcomplaints@ifad.org)

### **☞ Pour les cas de plaintes liées au harcèlement, à l'exploitation et aux abus sexuels.**

Téléphone fixe: +39 06 5459 2525

Téléphone mobile (WhatsApp): +39 338 738 0924

Email : [ethicsoffice@ifad.org](mailto:ethicsoffice@ifad.org)

Formulaire à remplir en ligne :

[https://www.ifad.org/documents/38711624/42205402/ethics-formal\\_complaint.pdf/dfee05aa-7259-2f40-ad5c-d060c233c0d2?t=1669297193561](https://www.ifad.org/documents/38711624/42205402/ethics-formal_complaint.pdf/dfee05aa-7259-2f40-ad5c-d060c233c0d2?t=1669297193561)





Investing in rural people

**PROCÉDURE DE PLAINTE DU FIDA ET FORMULAIRE DE SOUMISSION DE LA  
PROCÉDURE DE PLAINTE RENFORCÉE**

**POUR NON-RESPECT ALLÉGUÉ DE SES POLITIQUES SOCIALES ET  
ENVIRONNEMENTALES ET DES ASPECTS OBLIGATOIRES DE SES PROCÉDURES  
D'ÉVALUATION SOCIALE, ENVIRONNEMENTALE ET CLIMATIQUE (PESEC)**

---

**i) NATURE DE LA PLAINTE**

Quelle plainte adressez-vous au FIDA ? (Choisissez celui(s) applicable(s) à votre plainte)

- Plainte concernant des individus/communautés estimant qu'ils sont ou pourraient être affectés négativement par un projet financé par le FIDA.
  - Plainte relative à la non-application par le FIDA de ses politiques sociales et environnementales
  - Plainte relative à la non-application par le FIDA des aspects obligatoires du SECAP
- PESEC 2015
  - PESEC 2017
  - PESEC 2021

**ii) INFORMATIONS SUR LES PLAIGNANTS**

a) Combien de plaignants êtes-vous ? (Vous devez être 2 ans pour que la Réclamation soit recevable)

b) Êtes-vous ressortissant du pays concerné ou résidez-vous dans la région ? (Les plaignants doivent être ressortissants du pays concerné et/ou résider dans la zone du projet)

- OUI  NON

**iii) CONFIDENTIALITÉ**

a) L'identité des plaignants restera confidentielle s'ils en font la demande au FIDA.

b) Souhaitez-vous que votre identité reste confidentielle ?

- OUI  NON

c) Si OUI, veuillez indiquer pourquoi. Si NON, veuillez utiliser vos coordonnées ci-dessous :

**iv) RENSEIGNEMENTS SUR LES PLAIGNANTS**

**a) PLAIGNANT 1**

NOM ET PRÉNOM:

TITRE:

ORGANISATION:

NUMÉRO DE TÉLÉPHONE (AVEC CODE PAYS) :

E-MAIL:

**EMPLACEMENT**

VOTRE ADRESSE/ LIEU :

ADRESSE POSTALE (SI DIFFÉRENTE) :

CONSEILS SUPPLÉMENTAIRES POUR VOUS LOCALISER (LE CAS ÉCHÉANT) :

**b) PLAIGNANT 2**

NOM ET PRÉNOM:

TITRE:

ORGANISATION:

NUMÉRO DE TÉLÉPHONE (AVEC CODE PAYS) :

E-MAIL:

**EMPLACEMENT**

VOTRE ADRESSE/ LIEU :

ADRESSE POSTALE (SI DIFFÉRENTE) :

CONSEILS SUPPLÉMENTAIRES POUR VOUS LOCALISER (LE CAS ÉCHÉANT) :

Veillez fournir les noms et/ou la description d'autres personnes ou groupes qui soutiennent la plainte (le cas échéant) :

Prénom	Nom de famille	de	Titre/Affiliation	Signature	Coordonnées

Si l'espace prévu ci-dessus n'est pas suffisant, joignez un document séparé avec une liste d'autres personnes ou groupes (avec leurs signatures) qui soutiennent la plainte.

**v) PROJET/PROGRAMME CONCERNANT LE FIDA ET NATURE DU PROJET**

a) Quel projet/programme soutenu par le FIDA vous préoccupe ? (Veuillez fournir le nom du projet/programme, si connu) :

b) Veuillez fournir une brève description de vos préoccupations concernant le projet/programme. Veuillez également décrire les types d'impacts environnementaux et sociaux qui peuvent survenir ou se sont produits en conséquence.

c) Quand la situation qui a soulevé vos inquiétudes a-t-elle commencé à se développer ? (Veuillez noter que les plaintes doivent concerner des projets/programmes actuellement en cours de conception/mise en œuvre. Les plaintes concernant des projets/programmes ayant précédé la mise en œuvre du SECAP au 1/1/2015, les projets qui ont été clôturés pour une période de 24 mois ou plus ne seront pas pris en compte).

**vi) NIVEAU DU PROJET**

a) Avez-vous déposé votre plainte auprès de représentants du gouvernement ou d'ONG responsables de la planification ou de l'exécution du projet ou du programme, ou auprès de l'agence principale ou de tout organisme gouvernemental chargé de superviser l'agence principale ? (La plainte doit d'abord être déposée auprès des autorités susmentionnées. Si elles ne répondent pas, l'affaire pourra être portée à l'attention du FIDA. La plainte peut être portée directement auprès du FIDA si les plaignants estiment qu'ils pourraient faire l'objet de représailles.)

OUI

NON

Si oui,

Prénom	Nom de famille	Titre/ Affiliation	Date estimée de contact	Nature de la communication	Réponse de l'individu

b) Veuillez expliquer pourquoi, si la réponse ou les mesures prises ne sont pas satisfaisantes.

c) Comment souhaitez-vous que la plainte soit résolue ? Avez-vous d'autres questions, preuves ou faits (y compris des pièces justificatives) que vous aimeriez partager ?

**vii) Niveau du FIDA**

a) Êtes-vous en désaccord avec la réponse de l'équipe de pays du FIDA et de la division régionale concernant votre plainte ?

OUI

NON

b) Veuillez fournir les détails de la réponse de l'équipe de pays et de la division régionale du FIDA concernant votre plainte.

c) Veuillez expliquer pourquoi, si la réponse ou les mesures prises ne sont pas satisfaisantes.

d) Comment souhaitez-vous que la plainte soit résolue ?

e) Avez-vous d'autres questions ou faits (y compris des pièces justificatives) que vous aimeriez partager ?

**Signature et date (1<sup>er</sup> plaignant)**

**Signature et date (2<sup>e</sup> plaignant)**

Le formulaire complété doit être envoyé par courrier électronique à [SECAPcomplaints@ifad.org](mailto:SECAPcomplaints@ifad.org)

OU par courrier à :

FIDA – Plaintes SECAP  
Division des opérations, des résultats et des politiques  
Département de gestion des programmes  
Via Paolo di Dono 44  
00142 Rome, Italie



## Senegal

---

### Support to Food Sovereignty Program

### Project Design Report

### Annex: SECAP Annexe 3 \_ Évaluation Ciblée de l'Adaptation au Changement Climatique

Mission Dates: 15/04/2024 au 29/04/2024

Document Date: 14/08/2024

Project No. 2000004098

Report No. 6893-SN

West and Central Africa Division  
Programme Management Department





## REPUBLIQUE DU SENEGAL



### PROJET : PASS

**Projet d'Appui à la Stratégie de Souveraineté alimentaire du Sénégal (Support to Food Sovereignty Project in Senegal)**

### **Annexe 3 à la note d'analyse PESEC**

**(Procédures d'Évaluation Sociale, Environnementale et Climatique du FIDA)**

***Évaluation ciblée de l'adaptation au changement climatique dans les zones d'intervention du projet PASS***

Project No. 2000004098  
Report No. 6803-SN

**Centre de Suivi Ecologique**

## Table des matières

1	Contexte et justificatif.....	6
1.1	Contexte.....	6
1.2	Justificatif.....	6
1.3	Titre du projet.....	7
1.4	Zone d'intervention du projet.....	7
1.5	Expert mobilisé et dates de l'évaluation ciblée de l'adaptation au changement climatique.....	7
1.6	Résumé du projet.....	8
2	Détermination de la vulnérabilité.....	9
2.1	Définition des concepts.....	9
2.2	Méthodologie.....	10
2.2.1	Approche Méthodologique.....	10
2.2.1.1	La vulnérabilité.....	11
2.2.1.2	La sensibilité.....	12
2.2.1.3	La capacité d'adaptation.....	12
2.2.1.4	L'exposition.....	13
2.2.1.5	Le danger /aléa.....	13
2.2.1.6	Évaluation du risque.....	14
2.2.2	La collecte de données.....	15
2.2.2.1	Collecte de données qualitatives à travers les focus group.....	15
2.2.2.2	Les données secondaires.....	16
2.2.2.3	Analyse des données.....	17
2.2.3	Identification des stratégies d'adaptation.....	17
3	Caractérisation des régions du PASS.....	18
3.1	Situation géographique des sites du PASS.....	18
3.2	Le contexte physique.....	19
3.2.1	Le bassin arachidier.....	19
3.2.1.1	Les conditions climatiques.....	19
3.2.1.2	Géologie et relief et sols.....	19
3.2.1.3	Les ressources en eau.....	19
3.2.1.4	La flore et faune.....	20
3.2.2	Le Sénégal Oriental.....	21
3.2.2.1	Les conditions climatiques.....	21
3.2.2.2	Géologie, Relief et sols.....	21
3.2.2.3	Les ressources en eau.....	21
3.2.2.4	La flore et la faune.....	22
3.2.3	La Haute Et Moyenne Casamance.....	22
3.2.3.1	Les conditions climatiques.....	22
3.2.3.2	Géologie, relief et sols.....	22
3.2.3.3	Les ressources en eaux.....	23
3.2.3.4	La flore et la faune.....	23
3.2.4	Le contexte climatique.....	24
3.2.5	Les précipitations au Sénégal.....	24
3.2.5.1	Période de Référence.....	24
3.2.5.2	Projections climatiques (2021-2050).....	26
3.2.5.3	Projections climatiques de 2070-2100.....	27
3.2.6	La température.....	29
3.2.6.1	Période de référence.....	29
3.2.6.2	Projection de la température Maximale : futur proche (2021-2050).....	32
3.2.6.3	Projection de la température Maximale : futur proche (2070-2100).....	32
3.2.6.4	Projection de la température Minimale : futur proche (2021-2050).....	35
3.2.6.5	Projection de la température Minimale : futur proche (2070-2100).....	35
4	Analyse de la vulnérabilité des régions du PASS.....	38
4.1	La collecte des données socio-économiques.....	38
4.1.1	Les groupes cibles.....	38
4.1.2	Les points d'entrée du FIDA dans le PASS.....	41
4.2	Les ressources disponibles dans les régions par catégorie.....	41
4.2.1	Les terres cultivables.....	41
4.2.2	L'agriculture.....	42
4.2.2.1	La production céréalière.....	42
4.2.2.2	Les besoins céréaliers par région.....	43

4.2.2.3	L'horticulture .....	44
4.2.3	Le cheptel .....	45
4.2.4	Les ressources halieutiques .....	46
4.2.5	Les ressources forestières et fauniques .....	47
4.2.6	Ressources physiques .....	50
4.2.7	Ressources humaines .....	51
4.2.8	Ressources financières .....	52
4.2.9	Ressources sociales .....	52
4.3	Les aléas climatiques et leur influence sur les ressources .....	53
4.3.1	Classement des aléas les plus influents .....	53
4.3.2	Classement des ressources les plus influencées par les aléas .....	54
4.3.3	Conséquences et impacts du changement climatique sur les ressources .....	54
4.3.4	Analyse de la vulnérabilité au changement climatique .....	57
4.3.4.1	La sensibilité .....	57
4.3.4.2	Analyse du risque .....	58
4.3.4.3	Les indices de danger / aléa .....	58
4.3.4.4	Les indices de vulnérabilité .....	59
4.3.4.5	L'exposition des régions .....	59
4.4	Conclusion partielle .....	59
5	Evaluation des stratégies actuelles et optionnelles d'adaptation au changement climatique ..	61
5.1	Stratégies actuelles mises en œuvre .....	61
5.2	Stratégies optionnelles .....	63
5.2.1	Chaîne d'impacts de la variabilité pluviométrique .....	63
5.2.2	Chaîne d'impacts des vents forts et violents .....	64
5.2.3	Chaîne d'impacts de l'aléa Inondation .....	65
5.2.4	Chaîne d'impacts de l'aléa salinisation .....	65
5.2.5	Chaîne d'impacts de l'aléa températures extrêmes .....	66
5.2.6	Chaîne d'impacts de l'aléa feux de brousse .....	67
5.2.7	Priorisation des stratégies d'adaptation .....	68
6	Budgétisation des activités issues des stratégies d'adaptation .....	72
7	Conclusion .....	78
8	Annexes .....	79
	ANNEXE 1 .....	79
	REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES .....	81

## Liste des figures

Figure 1 : Les composantes du risque lié aux Changements Climatiques .....	11
Figure 2 : Les composantes du risque lié aux Changements Climatiques .....	14
Figure 3 : Exemple de catégorisation du risque .....	15
Figure 4 : Zone d'intervention du projet PASS .....	18
Figure 5 : Cumuls annuels moyens .....	25
Figure 6 : Cumuls annuels moyens .....	26
Figure 7 : Projection des prélèvements .....	27
Figure 8 : Projection des précipitations.....	28
Figure 9 : Distribution des températures .....	30
Figure 10 : Évolution interannuelle de la température maximale dans les régions du projet et sur la période de référence (1985-2014) .....	31
Figure 11 : Évolution interannuelle de la température minimale dans les régions du projet et sur la période de référence (1985-2014) .....	31
Figure 12 : Projection de la température maximale 2021-2050 .....	32
Figure 13 : Projection de la température maximale 2070-2100 .....	33
Figure 14 : Projection de la température minimale 2021-2050 .....	35
Figure 15 : Projection de la température maximale 2070-2100 .....	36
Figure 16 : Carte des zones écogéographiques du Sénégal .....	40
Figure 17 : Situation des régions du PASS dans les zones écogéographiques du Sénégal.....	40
Figure 18 : Carte d'occupation du sol des régions du PASS .....	49
Figure 19 : Pourcentage des classes occupation du sol en (ha).....	50
Figure 20 : Classement des ressources les plus influencées .....	54
Figure 21 : Indice de sensibilité des ressources aux aléas.....	57
Figure 22 : Catégorisation du risque selon la GIZ (GIZ, 2017) .....	58
Figure 23 : Chaîne d'impacts de la variabilité pluviométrique .....	63
Figure 24 : Chaîne d'impacts de vents forts et violents.....	64
Figure 25 : Chaîne des impacts de l'inondation.....	65
Figure 26 : Chaîne des impacts de submersion marine .....	65
Figure 27 : Chaîne des impacts de températures extrêmes .....	66
Figure 28 : Chaîne d'impacts des feux de brousse .....	67
Figure 29 : Chaîne d'impacts des changements climatiques pour le PASS .....	68
Figure 30 : Carte de vulnérabilité aux CC des régions du PASS .....	80

## Liste des tableaux

Tableau 1 : Tendances futures des précipitations.....	28
Tableau 2 : Tendances de la température maximale suivant SSP126, SSP245 & SSP585.....	34
Tableau 3 : Tendances de la température minimale suivant SSP126, SSP245 & SSP585 .....	37
Tableau 4 : Les ressources disponibles.....	41
Tableau 5 : Classement des aléas les plus influents par zone écogéographique.....	53
Tableau 6 : Conséquences et impacts des aléas sur les ressources.....	55
Tableau 7 : Indices de risque d'apparition des aléas dans les régions cibles.....	58
Tableau 8 : Stratégies actuelles d'adaptation .....	61
Tableau 9 : Priorisation des stratégies d'adaptation.....	69
Tableau 10 : Budgétisation des activités d'adaptation .....	73
Tableau 11 : Budgétisation des propositions activités d'adaptation novatrices .....	75

# 1 Contexte et justificatif

---

## 1.1 Contexte

La souveraineté alimentaire au Sénégal est confrontée à deux défis majeurs : (i) des bassins de production peu performants et (ii) des systèmes alimentaires discontinus. Ceci est entravé par (iii) la participation limitée des femmes et des jeunes dans les chaînes de valeur.

Le Projet d'Appui à la Stratégie de Souveraineté alimentaire du Sénégal (SFSP/PASS Sénégal) vise à lever ces deux goulots d'étranglement afin de permettre à l'agriculture familiale de contribuer au renforcement de la souveraineté alimentaire et de la résilience du pays aux chocs. Il vise à soutenir la mise en œuvre de la stratégie nationale de souveraineté alimentaire lancée par le gouvernement du Sénégal en 2023 en réponse aux récentes crises (la pandémie de COVID19, la guerre entre la Russie et l'Ukraine et le changement climatique), qui ont mis en évidence la dépendance du Sénégal à l'égard des importations alimentaires et la vulnérabilité des systèmes alimentaires du Sénégal à l'impact du changement climatique et d'autres chocs. Conformément à la Déclaration de Nyéléni, le premier forum mondial sur la souveraineté alimentaire, la souveraineté alimentaire est définie comme le droit des peuples à une alimentation saine et culturellement appropriée, produite selon des méthodes écologiquement rationnelles et durables, et leur droit de définir leurs propres systèmes alimentaires et agricoles.

Le projet améliorera la production, la productivité, la durabilité et la résilience climatique des chaînes de valeur sélectionnées, ainsi que la capacité et la compétitivité des petits producteurs familiaux à répondre à la demande des marchés alimentaires locaux à des prix rémunérateurs, améliorant ainsi leurs revenus, leur sécurité alimentaire et leur nutrition. L'impact ultime du projet est de renforcer la souveraineté alimentaire et la résilience du pays aux chocs, et de garantir l'inclusivité des bénéficiaires.

En zone rural, environ la moitié de la population (46 pour cent) vit en zone rurale. L'incidence de la pauvreté dans les zones rurales (54 pour cent) est presque deux fois supérieure à celle des zones urbaines (30 pour cent). Malgré les progrès économiques de ces dernières années, la réduction de la pauvreté rurale n'a pas suivi le rythme de la forte croissance économique globale du pays.

L'agriculture reste ainsi un moteur clé de l'économie et de la sécurité alimentaire. Elle emploie 60 pour cent de la population et environ 70 pour cent de la population rurale dépend de l'agriculture ou d'activités connexes pour sa subsistance. Pourtant, les performances agricoles actuelles sont faibles. Le secteur agricole est principalement composé de petits producteurs familiaux engagés dans un élevage de subsistance et à petite échelle caractérisé par une faible productivité et l'adoption de pratiques non durables qui conduisent à la dégradation des ressources naturelles et à une vulnérabilité à de multiples chocs, les femmes et les jeunes étant particulièrement vulnérables. Les petits producteurs familiaux ont du mal à répondre aux besoins alimentaires des ménages tout au long de l'année. **Le Sénégal importe près de 70 pour cent de sa nourriture.** En raison de la hausse des prix alimentaires sur les marchés internationaux, les importations alimentaires ont eu un effet négatif sur la balance commerciale : le coût des importations de produits agricoles a augmenté de près de 6 pour cent par an sur la période 2014-2021. Le déficit de la balance commerciale des produits agricoles a augmenté de 9 pour cent. De nombreux chocs – le changement climatique, la pandémie de Covid-19 et le récent conflit russo-ukrainien – ont aggravé cette situation.

## 1.2 Justificatif

En réponse à ces défis, le Sénégal a lancé une stratégie nationale de souveraineté alimentaire, une stratégie intersectorielle visant à améliorer la souveraineté alimentaire du pays, à réduire la dépendance du pays aux importations alimentaires et à améliorer la résilience du pays. Les systèmes alimentaires du pays à divers chocs. Il se concentre sur (i)



l'amélioration de la production, de la productivité, de la durabilité et la résilience climatique de certains produits de base/sous-secteurs (céréales traditionnelles, maraîchage, petit bétail); et (ii) accroître l'offre de ces produits sur les marchés territoriaux. Les principales orientations stratégiques comprennent : (i) l'augmentation durable de la disponibilité alimentaire en quantité et qualité suffisantes ; et (ii) promouvoir l'accessibilité physique et économique à une alimentation saine, diversifiée et nutritive pour la population sénégalaise.

Pour garantir le succès de la stratégie de souveraineté alimentaire et de ces objectifs, il est important que le projet puisse concomitamment i) accroître les opportunités d'emploi et les revenus ; ii) contribuer à renforcer la sécurité alimentaire des ménages ; iii) veiller à la gestion durable des ressources naturelles du pays ; et (iv) amortir les impacts liés aux aléas climatiques, à la santé animale, ainsi qu'à la volatilité des prix des matières premières, soient réduits.

**Le FIDA, grâce à son approche de l'inclusion sociale, de l'amélioration nutritionnelle et environnementale, de l'adaptation au changement climatique et à sa stratégie de ciblage, peut contribuer de manière significative à la réalisation des objectifs de souveraineté alimentaire du pays. Le projet soutiendra la mise en œuvre de la Stratégie nationale pour la souveraineté alimentaire en garantissant spécifiquement que les efforts dans le cadre de la Stratégie sont inclusifs, durables, résilients au changement climatique et atténuent les risques.**

### 1.3 Titre du projet

Le projet a pour titre : *Projet d'Appui à la Stratégie de Souveraineté alimentaire du Sénégal (Support to Food Sovereignty Project in Senegal)*.

### 1.4 Zone d'intervention du projet

La zone géographique d'intervention du projet couvre en partie les régions du bassin arachidier élargi de l'Est du Sénégal et de la Haute Casamance. Ce domaine d'intervention présente le double avantage de (i) consolider l'expérience du FIDA dans ces domaines et capitaliser sur les investissements des projets passés et en cours ; et ii) être particulièrement pertinent pour les groupes cibles du FIDA au Sénégal (c'est-à-dire les agriculteurs familiaux et les micros et petits agro-entrepreneurs ruraux vulnérables).

La zone d'intervention cible proposée comprend les régions de **Diourbel, Fatick, Kaolack, Kaffrine, Louga** et **Tambacounda** dans le bassin arachidier, les régions de **Tambacounda**, et **Kédougou** dans l'Est du Sénégal, et les Régions de **Kolda** et **Sédhiou** en Zone Sud. Le projet se focalisera sur un marché de demi-gros dans chacune de ces régions, les loumas et les bassins de productions locaux en assurant l'approvisionnement.

### 1.5 Expert mobilisé et dates de l'évaluation ciblée de l'adaptation au changement climatique

- Centre de Suivi Ecologique (CSE)  
Adresse : rue Léon Gontran Damas, Fann Résidence, Dakar, Sénégal  
Contacts : [mbow@cse.sn](mailto:mbow@cse.sn) / [alioune.kaere@cse.sn](mailto:alioune.kaere@cse.sn) / [marieme@cse.sn](mailto:marieme@cse.sn) / [ousmane.bathiery@cse.sn](mailto:ousmane.bathiery@cse.sn)  
Téléphone : +221 33 825 81 66 / 67 Fax : +221 33 825 81 68  
Boîte postale : 15.532 (Fann)
- M. Ousmane BATHIERY, géomaticien, et expert en analyse de vulnérabilité au changement climatique et en Système d'information Géographique (SIG), Tel. +22178473537, Email : [ousmane.bathiery@cse.sn](mailto:ousmane.bathiery@cse.sn).

L'étude de l'évaluation de la vulnérabilité et de l'adaptation du Projet d'Appui à la Stratégie de Souveraineté alimentaire du Sénégal (PASS) au Sénégal s'est déroulée du 22 avril au 10 mai 2024.

## 1.6 Résumé du projet

Le Projet d'Appui à la Stratégie de Souveraineté alimentaire du Sénégal a pour but de contribuer à l'amélioration de la souveraineté alimentaire et de la résilience du pays aux chocs. L'objectif de développement est d'améliorer la production, la productivité, la durabilité et la résilience climatique des chaînes de valeur sélectionnée et de faciliter la disponibilité de ces produits sur les marchés territoriaux, en vue d'améliorer les revenus des producteurs agricoles vulnérables, en particulier les femmes et les jeunes.

Le projet est structuré autour de trois composantes interdépendantes.

- **Composante I :** La composante 1 vise à améliorer la productivité, la durabilité et la résilience climatique des exploitations familiales productrices de céréales sèches, ainsi que leur sensibilisation à la nutrition. Elle conduira notamment les actions suivantes : (i) la récupération et la diversification de la base productive et la gestion durable des ressources naturelles ; (ii) l'octroi d'incitations et d'appui-conseil en pratiques plus durables d'intensification et de transition agroécologique (couvrant l'agroforesterie, la restauration des sols et de la fertilité, la maîtrise de l'eau, la gestion intégrée de l'agriculture et de l'élevage, etc.) pour une agriculture résiliente au changement climatique ; (iii) le soutien à l'accès durable aux intrants et équipements de production (semences adaptés, engrais organiques, technologies et mécanisation appropriées, etc.) ; (iv) la promotion d'une répartition équitable des rôles entre les femmes et les hommes et ; (v) la promotion de l'éducation nutritionnelle au sein des ménages et des communautés rurales.
- **Composante II :** Cette composante vise à améliorer l'accès des produits agricoles au marché notamment les céréales sèches traditionnelles, en renforçant la phase de post-production (diminuer les pertes, améliorer la transformation, apporter une valeur ajoutée et faciliter la commercialisation), tout en assurant une répartition équitable de cette valeur ajoutée. Il s'agit en particulier (i) de réhabiliter des infrastructures économiques (marchés, pistes rurales), (ii) de soutenir les dispositifs de gestion et de maintenance de ces infrastructures, (iii) de renforcer les Organisations de Producteurs (tant les OP régionales dans leurs dimensions économiques, que les faïtières dans leur mission de dialogue politique sur la souveraineté alimentaire) et (iv) de financer les initiatives entrepreneuriales connexes à la production et déployer des services financiers (kits d'installation pour les jeunes, subvention (financement à coûts partagés)).
-

- Détermination de la vulnérabilité  
Définition des concepts

- **Adaptation :** L'adaptation aux changements climatiques ou au dérèglement climatique désigne les stratégies, initiatives et mesures individuelles ou collectives (entreprises, associations, collectivités, etc.) visant, par des mesures adaptées, à réduire la vulnérabilité des systèmes naturels et humains contre les effets réels ou attendus des changements climatiques.

- **Aléa ou danger :** Un aléa/danger constitue un phénomène ou une manifestation naturelle susceptible, dans une zone donnée, d'entraîner des pertes en vies humaines, des blessures ou autres effets sur la santé, ainsi que des dégâts et des pertes touchant les biens, les infrastructures, les moyens de subsistance, la fourniture des services, les écosystèmes et les ressources environnementales. Dans le présent rapport, ce terme se rapporte en général aux phénomènes et tendances physiques dangereux associés au climat ou à leurs impacts physiques. » GIEC, 2014.

- **Capacité d'adaptation :** C'est la capacité d'un système, d'une communauté, d'un individu à s'adapter aux effets et aux impacts du changement climatique (y compris la variabilité climatique). Elle dépend essentiellement des ressources économiques, sociales et humaines d'une société.

- **Changement climatique :** Désigne l'ensemble des variations des caractéristiques climatiques en un endroit donné, au fil des années, y compris le réchauffement ou le refroidissement. Certaines formes de pollution de l'air, résultant d'activités humaines, menacent de modifier significativement le climat en provoquant un réchauffement global.

- **L'exposition,** est définie comme la « présence de personnes, de moyens de subsistance, d'espèces ou d'écosystèmes, de fonctions, ressources ou services environnementaux, d'éléments d'infrastructure ou de biens économiques, sociaux ou culturels dans un lieu ou dans un contexte susceptible de subir des dommages. » (GIEC, 2014). Le degré d'exposition peut être exprimé par un nombre absolu, les densités, les proportions, etc. des éléments à risque (par ex. la densité de population dans une zone touchée par la sécheresse).

- **Impacts :** Ce sont les conséquences des risques sur les systèmes naturels et humains. Ce sont les effets à long terme, positifs ou négatifs, primaires ou secondaires, induits par une action de développement ou par un aléa, directement ou non, intentionnellement ou non.

- **Moyens d'existence :** Les moyens d'existence regroupent les aptitudes, les biens (y compris les ressources sociales et matérielles) ainsi que les activités nécessaires (modes d'existence : petits exploitants, commerçants etc.) pour assurer le bien-être. Un moyen d'existence est durable lorsqu'il permet de faire face aux contraintes et aux chocs, de s'en remettre, de maintenir ou d'améliorer ses capacités et ses biens, que ce soit dans le présent ou dans l'avenir, tout en évitant de porter atteinte aux ressources naturelles.

- **Sensibilité :** Degré selon lequel un système est influencé, favorablement ou défavorablement, par des stimuli liés ici au climat. Ces stimuli englobent tous les éléments liés aux changements climatiques, à savoir les caractéristiques climatiques moyennes, la variabilité climatique, mais aussi la fréquence et l'ampleur des événements extrêmes.

- **La vulnérabilité,** « propension ou prédisposition à subir des dommages (...) englobe divers concepts ou éléments, notamment les notions de sensibilité ou de fragilité et l'incapacité de faire face et de s'adapter ».

**Source :** GIEC, 2014

## 1.7 Méthodologie

L'analyse de la vulnérabilité au changement climatique a été réalisée en utilisant une méthode basée sur l'approche recommandée dans le cinquième rapport (AR5) par le Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat (GIEC). Cette approche propose des stratégies d'adaptation conformément à une méthodologie clairement définie.

Cette dernière adopte une démarche inclusive et participative intégrant des procédures d'analyse de la vulnérabilité du risque climatique, et d'identification des stratégies d'adaptation (outils AVCA, CRiSTAL et APCR).

### 1.7.1 Approche Méthodologique

L'approche proposée pour atteindre les objectifs fixés, comprend une phase d'analyse et une phase d'évaluation du risque au niveau local :

- **Analyse du risque au niveau local**  
Cette première phase a pour objectif d'analyser le risque et ses composantes (vulnérabilité, exposition et danger/aléa) au niveau local conformément à l'approche de l'AR5, et de proposer des stratégies visant à renforcer la résilience des communautés.
- **Evaluation du risque au niveau local**

Dans le cinquième rapport d'évaluation (AR5) du Groupe de travail II (GTII) du GIEC, le concept **risque d'impacts du changement climatique** s'est substitué à celui de **vulnérabilité** (GIZ, 2017). Ce dernier s'est inspiré de la méthode et des pratiques d'évaluation du risque utilisées dans le milieu de la réduction des risques de catastrophes. Le concept de risque de l'AR5 est axé sur l'évaluation du risque de conséquences ou d'impacts spécifiques pouvant nuire à un système. La vulnérabilité du système est désormais l'une des trois composantes du risque. La méthodologie proposée pour la mise en œuvre de cette étude est donc conforme au concept de risque de l'AR5 qui est défini comme « les conséquences éventuelles et incertaines d'un événement sur quelque chose ayant une valeur, compte dûment tenu de la diversité des valeurs.

Le **risque** est souvent représenté comme la probabilité d'occurrence de tendances ou d'événements dangereux que viennent amplifier les conséquences de tels phénomènes ou tendances lorsqu'ils se produisent (...). Le terme risque sert principalement à désigner l'éventualité, quand un résultat se révèle incertain, d'effets néfastes sur les personnes, les modes de subsistance, la santé, les écosystèmes et les espèces, le patrimoine économique, social et culturel, les services (y compris les services environnementaux) et les infrastructures. » (GIEC., 2014).

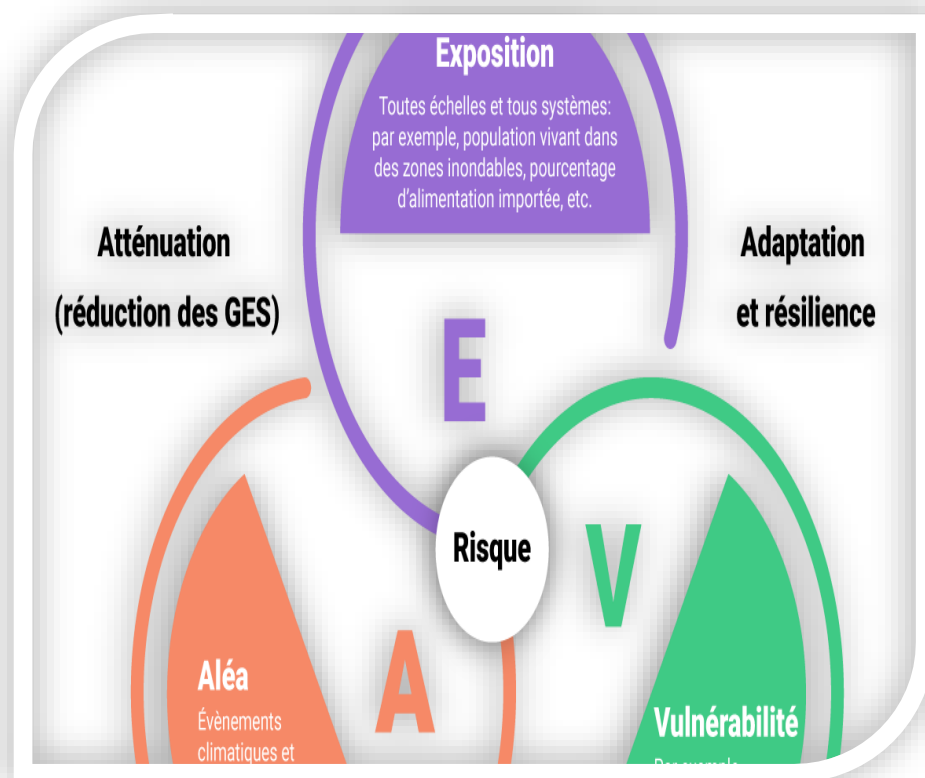
Le concept du **risque** dans l'AR5 du GIEC résulte de l'interaction de la **vulnérabilité**, de l'**exposition** et du **danger / aléa**.

L'application du cadre conceptuel du GIEC nous amène à considérer la vulnérabilité comme le degré auquel un système est susceptible ou inapte à faire face aux effets néfastes du changement climatique, y compris la variabilité et les extrêmes climatiques. Le degré de vulnérabilité d'un secteur dépend de la nature, de l'ampleur et de la fréquence des variations climatiques et de leurs fluctuations, ainsi que de sa sensibilité et de sa capacité d'adaptation.

Cette approche se concentre principalement sur les communautés et les secteurs de production. Ses objectifs sont les suivants : comprendre de manière inclusive et pluridisciplinaire les causes profondes des principaux risques et vulnérabilités, ainsi que les nombreux liens de causalité ; proposer des pistes d'action réalistes et pertinentes pour atténuer les impacts climatiques ; et enfin, créer une dynamique locale avec la participation d'acteurs provenant de divers horizons, prêts à s'engager dans des actions d'adaptation. Nous avons choisi d'adopter cette approche qui accorde une importance égale à la perception

et aux propositions des populations ainsi qu'aux acteurs centraux et aux services techniques. Tout en reconnaissant l'importance et la pertinence des instances de prise de décision dans notre démarche, il est essentiel de donner une place centrale aux communautés vulnérables dans les réponses au changement climatique.

Cette méthode est similaire à celle du FIDA (Fonds international de développement agricole) car elle utilise les mêmes paramètres, tels que les aléas, l'exposition, la sensibilité et les capacités d'adaptation (NB : la vulnérabilité englobe ici la sensibilité et les capacités d'adaptation (voir figure 1).



**Figure 1 : Les composantes du risque lié aux Changements Climatiques**  
**Source : GCA, 2022**

La quantification du risque proprement dite, s'est faite à travers un processus qui comprend les étapes suivantes :

- la sélection d'indicateurs de vulnérabilité, d'exposition, et de danger ;
- le renseignement de ces indicateurs ;
- la normalisation et la pondération des indicateurs ;
- l'agrégation des indicateurs pour la construction d'un indicateur composite qui représente le risque sous la forme d'une composante unique.

#### 1.7.1.1 La vulnérabilité

La vulnérabilité liée au changement climatique est déterminée grâce à l'analyse des facteurs qui lui sont attribués : la sensibilité et la capacité d'adaptation. L'analyse de la vulnérabilité structurelle (socio-économique) est faite en parallèle. Son importance réside dans le fait qu'elle puisse permettre d'expliquer certains aspects de la vulnérabilité climatique et les impacts du changement climatique.

### 1.7.1.2 La sensibilité

Elle est déterminée par les facteurs qui influent directement sur les conséquences d'un danger/aléa. La sensibilité peut comprendre les attributs physiques d'un système (par exemple les matériaux de construction des habitations, le type de culture dans les champs), les attributs sociaux, économiques et culturels (par exemple la structure d'âge ou de revenu).

### 1.7.1.3 La capacité d'adaptation

Dans le contexte de l'évaluation du risque climatique, la capacité d'adaptation fait référence à la capacité des sociétés et des communautés à se préparer et à réagir aux impacts climatiques actuels et futurs. Elle se décompose en :

- Capacité à faire face : « Aptitude des personnes, des institutions, des organisations et des systèmes à réagir efficacement à des situations difficiles et à les surmonter, à court et à moyen terme, en s'appuyant pour cela sur leurs compétences, leurs valeurs, leurs croyances, leurs ressources et d'éventuelles opportunités » (par ex. en mettant en place des systèmes d'alerte précoce). (GTII AR5, glossaire p. 182)
- Capacité d'adaptation : Faculté d'ajustement des systèmes, des institutions, des êtres humains et d'autres organismes, leur permettant de se prémunir contre d'éventuels dommages, de tirer parti des opportunités ou de réagir aux conséquences (par ex. connaissances permettant d'introduire de nouvelles méthodes agricoles).

Afin de mieux structurer cette partie, l'étude se réfère aux quatre dimensions de la capacité d'adaptation que sont :

- **le savoir** : existe-t-il un savoir (technique et ancestral/communautaire) ou une expertise qui puisse favoriser l'adaptation ?
- **la technologie** : quelles sont les options techniques disponibles et financièrement viables qui peuvent améliorer la capacité d'adaptation ?
- **les institutions** : comment l'environnement institutionnel peut-il contribuer à la capacité d'adaptation ?
- **l'économie** : quelles ressources économiques et financières disponibles pour renforcer la capacité d'adaptation et mettre en œuvre des mesures d'adaptation ?

Dans cette partie, il est établi un lien entre les facteurs de vulnérabilité et les impacts intermédiaires correspondants. Aussi, pour les facteurs de vulnérabilité, il sera utilisé une terminologie qui indique un état critique, par exemple « conditions de sol défavorables », au lieu de « type de sol » ou « connaissances insuffisantes des systèmes d'irrigation » plutôt que « connaissances sur l'irrigation ».

Les ensembles de données liées aux indicateurs de sensibilité et de capacité sont transférés en valeurs sans unité (c'est la normalisation), suivant une échelle allant de 0 (situation optimale) à 1 (situation critique). Les indicateurs sont normalisés en utilisant la méthode min - max.

$$X_{i,0 \text{ à } 1} = \frac{X_i - X_{Min}}{X_{Max} - X_{Min}}$$

... où :

- $X_i$  représente le point de données individuel à transformer,
- $X_{Min}$  la valeur la plus faible pour cet indicateur,
- $X_{Max}$  la valeur la plus élevée pour cet indicateur, et
- $X_{i,0 \text{ à } 1}$  la nouvelle valeur que vous souhaitez calculer, c'est à dire les points de données normalisés à l'intérieur du champ de 0 à 1.

La pondération est appliquée lorsque l'on considère que certains des indicateurs de sensibilité et de capacité ont une influence plus forte sur la vulnérabilité par rapport à d'autres indicateurs. Les coefficients de pondération sont définis de manière participative pendant les séances de *focus group*.

Une fois que les indicateurs des sous composantes de sensibilité et de capacité ont été normalisés et pondérés, ils sont intégrés en indicateurs composites (IC) représentant la sensibilité et la capacité d'adaptation.

Pour calculer les IC de sensibilité et de capacité, les indicateurs individuels sont multipliés par leurs coefficients respectifs de pondération, additionnés, puis divisés par la somme de l'ensemble de leurs coefficients, comme indiqué dans la formule suivante :

$$Ic = \frac{I_1 * w_1 + I_2 * w_2 + \dots I_n * w_n}{\sum_1^n w}$$

... où IC est l'indicateur composite (de la sensibilité par exemple), I est un indicateur individuel et W est le coefficient assigné à l'indicateur.

Après avoir obtenu un IC de sensibilité (ICS) et un IC de capacité (ICC), on les combine pour former un indicateur composite de vulnérabilité (ICV).

$$Icv = \frac{Ics * w_s + Icc * w_c}{w_s + w_c}$$

... où ICV est l'indicateur composite de vulnérabilité, ICS la composante sensibilité, ICC est la composante capacité et W est le coefficient de pondération attribué à chaque composante. La vulnérabilité future est déterminée à l'issue de l'analyse des données des scénarii de 29 modèles climatiques avancés et des scénarios d'émissions de gaz à effet de serre RCP 8.5 qui donne les changements potentiels du climat d'ici 2040 (CMIP5, AR5 2014).

#### 1.7.1.4 L'exposition

Le terme « exposition » a une nouvelle signification dans le concept de l'AR5 du GIEC et fait maintenant référence à la présence d'un corps étranger (GIZ, 2017).

Les indicateurs d'exposition, sont généralement des nombres, des densités ou des proportions. Exemples : « les superficies de terres cultivées affectées » ou « le nombre de petits exploitants susceptibles ».

Les ensembles de données liées aux indicateurs d'exposition sont normalisés suivant une échelle zone écogéographique allant de 0 à 1 en utilisant la méthode min - max.

La pondération est appliquée pour les indicateurs d'exposition qui ont une influence plus forte sur le risque par rapport à d'autres indicateurs.

Une fois que les indicateurs de la composante exposition ont été normalisés et pondérés, ils sont intégrés en un indicateur composite (IC) représentant l'exposition.

Pour calculer l'IC d'exposition (ICE), les indicateurs individuels sont multipliés par leurs coefficients respectifs de pondération, additionnés, puis divisés par la somme de l'ensemble de leurs coefficients, comme indiqué dans la formule suivante :

$$Ice = \frac{I_1 * w_1 + I_2 * w_2 + \dots I_n * w_n}{\sum_1^n w}$$

... où ICE est l'indicateur composite d'exposition, I est un indicateur individuel et W est le coefficient assigné à l'indicateur.

L'exposition future est déterminée sur la base des projections issues des scénarii RCP 4.5 et RCP 8.5.

#### 1.7.1.5 Le danger /aléa

La composante « danger/aléa » se compose de deux parties : le signal climatique et l'impact physique direct.

Les indicateurs de danger renseignés sont normalisés, puis pondérés avant d'être agrégés en un indicateur composite (IC) représentant le danger.

Pour calculer l'IC de danger (ICD), les indicateurs individuels sont multipliés par leurs coefficients respectifs de pondération, additionnés, puis divisés par la somme de l'ensemble de leurs coefficients, comme indiqué dans la formule suivante :

$$Icd = \frac{I_1 * w_1 + I_2 * w_2 + \dots I_n * w_n}{\sum_1^n w}$$

... où ICD est l'indicateur composite de danger, I est un indicateur individuel et W est le coefficient assigné à l'indicateur.

Dans cette partie, les aléas futurs issus des modèles et scénarii seront aussi décrits.

### 1.7.1.6 Évaluation du risque

Le **risque est évalué en croisant les indicateurs de vulnérabilité, d'exposition et de danger**. Ces trois indicateurs sont proportionnels au niveau du risque, c'est-à-dire que plus les aléas (danger) sont fréquents et intenses et la vulnérabilité est élevée dans un système très exposé, plus le risque est élevé. Les résultats obtenus permettront de classer les risques en fonction de leur sévérité. Dans cette partie, les indicateurs composites de vulnérabilité, d'exposition et de danger seront agrégés de façon à aboutir à un indicateur composite du risque.

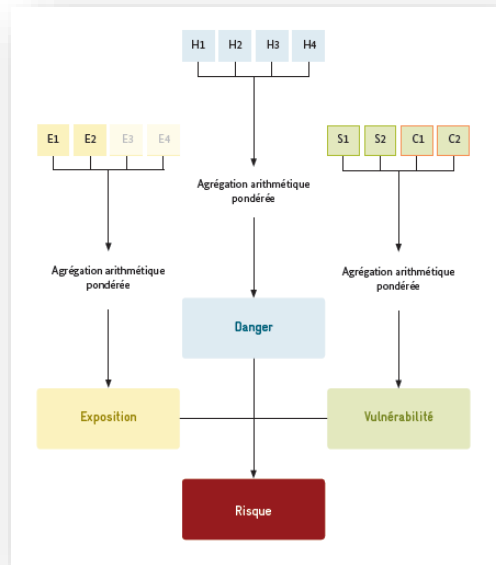


Figure 2 : Les composantes du risque lié aux Changements Climatiques

Source : GIZ, 2017

Ici à nouveau on applique l'agrégation arithmétique :

$$ICR = \frac{I_{cv} * w_v + I_{ce} * w_e + I_{cd} * w_d}{w_v + w_e + w_d}$$

... où ICR est l'indicateur composite du risque, ICV la composante vulnérabilité, ICE est la composante exposition, ICD la composante danger et W est le coefficient de pondération attribué à chaque composante.

Il est toujours possible de combiner les sous-risques en un risque global.



**Les résultats peuvent être présentés de la façon suivante :**

Valeur métrique dans un champ de 0 à 1	Valeur catégorielle sur une échelle de 1 à 5	Description
0 - 0,2	1	Très basse
> 0,2 - 0,4	2	Basse
> 0,4 - 0,6	3	Intermédiaire
> 0,6 - 0,8	4	Elevée
> 0,8 - 1	5	Très élevée

**Figure 3 : Exemple de catégorisation du risque**

Source : GIZ, 2017

### 1.7.2 La collecte de données

L'objectif général de cet exercice est de recueillir des informations permettant 1- de définir la situation biophysique et socio-économique des sites abritant les thématiques cibles (agriculture, élevage et horticulture), 2- d'évaluer la vulnérabilité aux CC 3- d'évaluer l'exposition aux aléas, 4- de faire la cartographie des aléas ou dangers et d'évaluer leurs impacts, 5- d'évaluer le risque et 6- de définir de manière participative des stratégies d'adaptation susceptibles de renforcer la résilience du secteur agro-sylvo-pastoral dans les zones écogéographiques cibles.

Pour affiner l'analyse, les données qualitatives de terrain sont collectées au même titre que les données d'observation de la terre et les données secondaires.

#### 1.7.2.1 Collecte de données qualitatives à travers les focus group

Cette méthode implique la collecte de données auprès des communautés afin de recueillir des informations sur plusieurs aspects, tels que :

- la connaissance du milieu biophysique et socio-économique dans la zone d'étude ;
- la perception des populations concernant les changements climatiques ;
- les aléas observés dans la région ;
- le niveau de vulnérabilité et d'exposition des communautés ainsi que de leurs ressources ;
- le niveau de risque perçu ;
- les stratégies d'adaptation déjà mises en place au niveau local, y compris celles basées sur les connaissances endogènes ;
- les stratégies potentielles, alternatives, efficaces et durables envisagées.

Cette approche permet d'obtenir des informations riches et contextualisées, en donnant la parole aux communautés elles-mêmes et en tenant compte de leurs perspectives et

expériences spécifiques. Les données qualitatives ainsi recueillies contribuent à une meilleure compréhension des enjeux liés au changement climatique dans la zone d'étude.

Pendant les entretiens, l'approche utilisée est celle du libre-échange itératif, à la fois sur la perception des changements climatiques et des effets qui en découlent pour les ressources naturelles et les activités socio-économiques des populations, sur les stratégies d'adaptation développées par les acteurs concernés et sur les options potentielles d'adaptation. Avant les débats, un exposé introductif est fait afin de permettre aux participants de comprendre les objectifs et les résultats attendus de la mission.

La triangulation de certaines informations a permis de disposer des données fiables. Des observations directes ont permis de compléter les données et informations recueillies d'une part et de disposer d'évidences qui témoignent des effets néfastes des changements climatiques, les stratégies endogènes d'adaptation développées par les populations et leurs impacts visibles sur le terrain

Pour y arriver, les outils d'Analyse de la Vulnérabilité et de la Capacité d'Adaptation aux changements climatiques (AVCA) et d'identification des risques au niveau communautaire - Adaptation et moyens d'existence (CRiSTAL) sont appliqués pour conduire les différents focus groupes. Ces outils sont tirés du cortex développé dans le cadre du programme Adaptation au Changement Climatique en Afrique (ACCA) soutenu par le Centre de Recherche et de Développement International (CRDI) et par *the Department of Fund for International Development* (DFID). Cette trousse à outils a été élaborée par le Centre Régional AGRHYMET (CRA) et l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) en 2011).

Ces outils sont adaptés dans le but d'harmoniser et de prendre en charge les différents aspects du concept de risque de l'AR5 et du FIDA pour mieux renseigner les indicateurs des différentes composantes du risque. Au besoin un outil complémentaire d'animation est sollicité pour faciliter le renseignement de certains indicateurs au cours des séances de *focus group*.

Pour rappel, AVCA permet :

- de mieux connaître les ressources par catégories (naturelles, physiques, financières, humaines et sociales) dont disposent les membres d'une communauté pour leur existence ;
- d'appréhender la localisation spatiale des effets des aléas climatiques lorsqu'ils se manifestent ;
- de connaître le niveau de vulnérabilité des ressources.

CRiSTAL permet, à partir des données collectées par le premier :

- d'analyser les niveaux d'influence des aléas climatiques sur les ressources ;
- d'analyser les stratégies actuelles d'adaptation ainsi que leur efficacité et leur durabilité et les alternatives possibles ;
- de réviser, réajuster ou renforcer les actions initialement prévues par une entité de développement pour qu'elles contribuent davantage au renforcement de la résilience.

### 1.7.2.2 Les données secondaires

Ces données sont de diverses natures (socio-économiques, statistiques agricoles, productions fourragères, taille du cheptel, production halieutique, etc.) et complètent celles collectées à travers les focus groupes et les enquêtes individuelles. Ce qui permet d'avoir assez d'éléments pour affiner l'analyse et de renseigner certains indicateurs.

Les sources d'acquisition de ces données sont généralement les structures déconcentrées et services techniques de l'Etat, les programmes et projets de développement intervenant dans les préfectures couvertes par le projet.

### 1.7.2.3 Analyse des données

Les séries de données collectées sont contrôlées et stockées pour éviter les risques de redondance et de perte. Ces données sont analysées à l'aide d'outils éprouvés (Arcs Gis, R, MS office Excel, KhronoStat) pour :

- cartographier les principaux aléas climatiques actuels et futurs ;
- déterminer la vulnérabilité (en déterminant d'abord la sensibilité et la capacité d'adaptation conformément au cadre de l'AR5) actuelle ;
- déterminer l'exposition actuelle au niveau local ;
- évaluer les risques actuels et futurs ;
- évaluer les stratégies d'adaptation en cours.

### 1.7.3 Identification des stratégies d'adaptation

Elles sont subdivisées en deux catégories à savoir les stratégies d'adaptation actuelles et celles optionnelles ou alternatives.

#### ▪ Les stratégies d'adaptation actuelles

Les informations collectées durant les focus permettent de définir les stratégies d'adaptation actuelles ou endogènes qu'adoptent les populations pour renforcer leur résilience face à un aléa donné.

#### ▪ Les stratégies d'adaptation optionnelles / alternatives

En général, les mesures d'adaptation peuvent diminuer le risque en réduisant la vulnérabilité et, dans certains cas, l'exposition. La vulnérabilité peut être réduite en diminuant la sensibilité ou en augmentant la capacité. Par exemple, l'introduction de techniques de complémentation ou d'amélioration de l'alimentation animale réduit la sensibilité du cheptel et le renforcement des connaissances sur ces techniques de gestion de l'eau améliore la capacité. En principe, les mesures d'adaptation peuvent aussi se concentrer sur la diminution de l'exposition, par exemple en faisant transhumer le cheptel dans une zone qui n'est pas sujette à la sécheresse, et où les risques de conflit sont maîtrisés.

Les stratégies d'adaptation optionnelles sont identifiées en tenant compte des éléments suivants :

- le niveau de risque ;
- les priorités nationales et locales en matière d'adaptation ;
- les limites des stratégies en cours de mise en œuvre ;
- la disponibilité des ressources nécessaires à l'adaptation.

Les stratégies identifiées sont priorisées au cours des *focus group* selon l'approche AMC (analyse multicritère). Cette technique permet de soutenir la prise de décision sur la base de critères quantitatifs et/ou qualitatifs. Elle est surtout utilisée pour des décisions où plusieurs acteurs ont des objectifs différents voire contradictoires.

## 1 Caractérisation des régions du PASS

### 1.8 Situation géographique des sites du PASS

Le Sénégal est situé à l'extrême ouest de l'Afrique occidentale avec une façade maritime de 700 km sur l'océan Atlantique. Sa superficie est de 196 712 Km<sup>2</sup>. Il se retrouve à la fois dans trois domaines climatiques que sont le domaine sahélien au nord, le domaine nord-soudanien au centre et le domaine sud-soudanien au sud. Le territoire est subdivisé en six zones éco géographiques définies en fonction de l'interaction entre les caractéristiques des sols, leur vocation agricole, la géomorphologie, la disponibilité des ressources hydriques et le climat (Vilo, 2016). Il s'agit du bassin arachidier, de la zone pastorale, la Casamance, la Vallée du Fleuve Sénégal, les Niayes et le Sénégal oriental.

Les zones d'intervention du projet comprennent les bassins et sous-bassins de production autour des marchés territoriaux dans les zones du Bassin Arachidier élargi, du Sénégal oriental et de la Haute et Moyenne Casamance dans les régions de Diourbel, Fatick, Kaffrine, Kaolack, Kédougou, Kolda, Louga, Sédhiou, et Tambacounda.

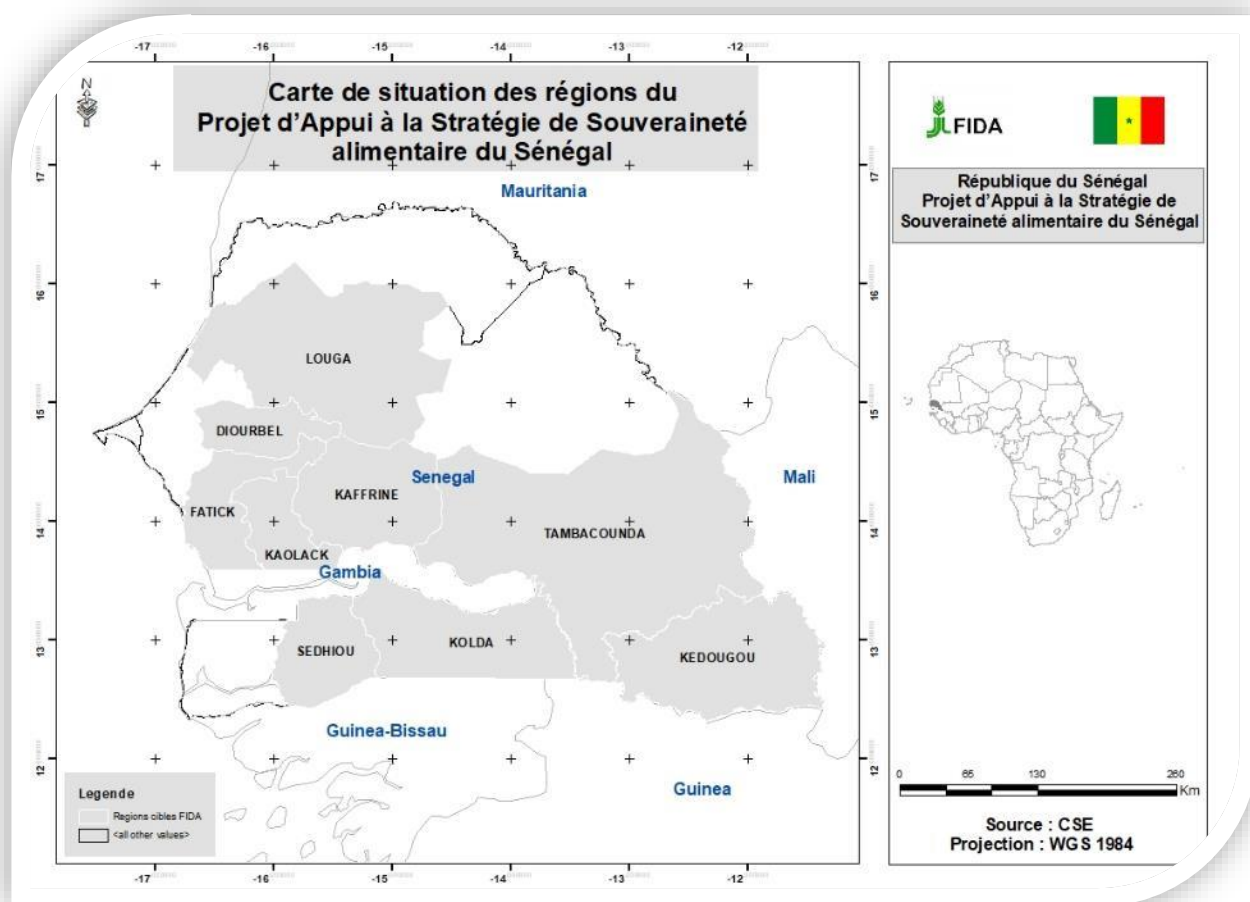


Figure 4 : Zone d'intervention du projet PASS

## 1.9 Le contexte physique

### 1.9.1 Le bassin arachidier

Le bassin arachidier est situé dans le Centre-Ouest du Sénégal. Il est formé par les régions de Louga, Diourbel, Thiès, Fatick, Kaolack et Kaffrine et couvre environ le tiers de la superficie du Sénégal.

#### 1.9.1.1 Les conditions climatiques

La zone agro écologique du Bassin arachidier est caractérisée par un climat de type sahélien au Nord et Nord-soudanien vers le Sud Elle bénéficie d'une pluviométrie moyenne annuelle comprise entre 200 et 900 mm. Cette pluviométrie a connu une baisse continue dans toute la zone avec le déplacement des isohyètes. Le climat est marqué par l'alternance de deux saisons : une saison sèche et une saison pluvieuse. La saison sèche dure généralement neuf mois caractérisés par un vent chaud et sec avec des maximas température de plus de 40°. Les températures minimales sont en moyenne de 20°. Les vents sont très rapides et leurs conséquences se traduisent par une érosion éolienne qui se traduit souvent par de véritables vents de sable.

#### 1.9.1.2 Géologie et relief et sols

La zone se situe du point de vue géologique au centre du bassin sédimentaire sénégalais. Ce bassin qui s'est mis en place avec l'ouverture de l'Atlantique centrale au Jurassique présente une couverture sédimentaire. Il est d'âge mézo-cénozoïque et repose sur un substratum d'âge Précambrien à Paléozoïque. Du point de vue topographique, le bassin arachidier est constitué de faibles altitudes, trait dominant de l'ensemble du pays. Deux unités de relief caractérisent le Bassin arachidier : la plaine qui domine sur la partie Centre et Nord-Est ; et le plateau de Thiès qui occupe la partie occidentale.

Les sols du bassin arachidier présentent une variété pédologique spécifique à la zone tropicale (sols ferrugineux tropicaux) ainsi que des sols intra-zones (sols hydromorphes, sols halomorphes). Dans cette zone se localisent quatre types de sols suivants :

- Les sols dior qui se développent sur des dunes anciennes. Ils sont les sols à arachide et mil par excellence ;
- Les sols deck se rencontrent dans les dépressions inter-dunaires. Ce sont des sols hydromorphes. Ils sont mieux structurés que les sols Dior mais sont moins répandus. Ces sols sont aptes à la culture du sorgho mais également au développement des cultures maraichères. ;
- Les sols deck-dior sont des sols ferrugineux tropicaux lessivés de texture sablo-argileuse. Ils sont rencontrés sur les plateaux, les vallées secondaires, les bas plateaux, les glacis de raccordement et dans certaines plaines. Ils sont aussi utilisés pour la culture du mil et de l'arachide mais sont abandonnés au parcours de bétail dans les cas où ils sont sur cuirasse.
- Les sols ferralitiques sont formés sur les bas plateaux du Saloum méridional.

#### 1.9.1.3 Les ressources en eau

##### ▪ Les eaux de surface

Plusieurs cours d'eau saisonniers, généralement intermittents, traversent le bassin arachidier et peuvent tarir pendant la saison sèche. Ces rivières sont des tributaires du fleuve Sénégal, comme le fleuve Falémé. La saison sèche est souvent irriguée par les rivières et les affluents du bassin arachidier, mais la disponibilité d'eau peut être restreinte en raison

du climat semi-aride de la région. Pendant les périodes de sécheresse, les points d'eau permanents ou semi-permanents, comme les marigots et les étangs, jouent un rôle essentiel pour la vie sauvage et le bétail.

#### ▪ **Les eaux souterraines**

Les ressources en eau sont constituées par quatre nappes :

- La nappe du continental terminal formée par des sédiments d'origine essentiellement marine, continentalisés après leur mise en place. Son épaisseur varie d'une dizaine de mètre à 150 m. Elle se caractérise par sa qualité et son abondance. Son alimentation est liée aux précipitations, mais elle est peu sensible aux variations annuelles grâce à sa plus grande capacité de stockage. Elle constitue une source d'eau plus stable et fiable que la nappe superficielle.
- La nappe des calcaires de l'Eocène qui est présente par ses termes inférieurs sous forme de calcaire argileux avec une épaisseur très variable comprise entre 20 et 120 m. Son eau est saumâtre et impropre à la consommation humaine.
- La nappe paléocène d'une épaisseur de 100 m repose sur les sédiments grés argileux du Maestrichtien et présente une eau de meilleure qualité que les nappes les plus profondes avec des débits d'exploitation toutefois faibles.
- La nappe profonde du Maestrichtien contenue dans les niveaux de sable et de grés plus ou moins argileux du Crétacé Supérieur. Son épaisseur moyenne est estimée à 200 m et peut atteindre 400 m. Il s'agit de l'aquifère le plus exploité par les forages.

La consommation d'eau des nappes profondes est relativement faible, alors que celle des nappes phréatiques est dépendante de la pluviométrie et de la nature des roches imperméables.

#### *1.9.1.4 La flore et faune*

##### ▪ **La flore**

Le bassin arachidier se compose essentiellement de savanes arbustives et d'herbes hautes. Ces savanes sont conçues pour les conditions semi-arides de la région et renferment une diversité d'espèces susceptibles de résister à la sécheresse, comme des acacias et des buissons épineux. Il y a des espèces d'arbres réparties dans la savane, telles que le baobab et le tamarinier, qui ont développé des modifications pour faire face aux périodes de sécheresse.

##### ▪ **La faune**

La faune se compose principalement d'avifaune, de faune à poils et de petit gibier. La flore et la tapisserie herbacée, en particulier dans les forêts classées, permettent la présence très visible du gibier à plumes qui utilise les grands arbres et la paille comme un abri naturel et un support. La faune terrestre et aquatique est constituée de pintades, de francolins, de tourterelles, de cailles, d'outardes, de gangas, d'oies de Gambie, de calaos et de rouges gorges. La faune à poils est composée de gros gibiers comme les phacochères que l'on trouve dans les marais et les vallées, des guibs harnachés, des singes, des gazelles à front roux, des hyènes et quelques cobes. Le petit gibier est composé de mangoustes, de rats palmistes, de chacals et de civettes. L'activité de chasse est répandue dans le département de Foundiougne et joue un rôle essentiel dans le tourisme.

## 1.9.2 Le Sénégal Oriental

Les régions de Tambacounda et Kédougou forment le Sénégal oriental qui présente des reliefs très accidentés, avec des plateaux cuirassés. Elle est marquée par la présence de nombreuses aires protégées dont le Parc de Niokolo Koba.

### 1.9.2.1 Les conditions climatiques

Les vents dominants dans la région sont les alizés maritimes venant du Nord, les alizés continentaux provenant du Nord-Est, l'harmattan venant d'Est avec de l'air chaud et sec et la mousson avec de l'air chaud et humide, sous l'influence de l'anticyclone des Açores. Il se manifeste à partir de février, ce qui dessèche le sol et la végétation et augmente la température. A Tambacounda, ils atteignent une vitesse supérieure à 2 m/s entre janvier et juin.

Deux grandes périodes de régime thermique sont distinguées. La période humide se déroule de juillet à février avec des températures basses et une plus grande fraîcheur en décembre et janvier la période sèche qui se déroule de mars à juin. Les maximas de température varient entre 34° et 42° et les minimas de 21° à 25°.

Le Sénégal Oriental se situe dans le domaine Sud-soudanien entre les isohyètes 500 et 1500 mm et, ce qui en fait l'une des zones les plus pluvieuses du pays. Toutefois, cette quantité de pluie diffère à la fois dans le temps et dans l'espace : les mois d'août et septembre sont les plus pluvieux, la saison des pluies dure 4 à 6 mois et s'installe progressivement du Sud vers le Nord avec la remontée de l'équateur météorologique. La quantité d'eau et le nombre de jours pluvieux diminuent du Sud au Nord.

### 1.9.2.2 Géologie, Relief et sols

Contrairement au bassin sédimentaire qui constitue les  $\frac{3}{4}$  du substratum du pays, le socle précambrien occupe le quart restant correspondant à la partie Sud-Est. Cette zone de socle s'inscrit dans le contexte géologique du craton ouest-africain. Il est constitué des terrains précambriens et des formations panafricaines. Le craton ouest africain est représenté au Sénégal par la boutonnière Kédougou-Kéniéba. Les formations qui constituent cette boutonnière sont du Birimien.

La région du Sud-est est formée de vastes plaines aplanies dominées localement par des buttes cuirassées. Ces surfaces sont souvent couvertes par un épais manteau latéritique qui masque les formations géologiques originelles.

Les sols de la région sont assez variés et on distingue les sols sableux qui sont aptes aux cultures céréalières et de l'arachide ; les sols sableux argileux localisés près des basfonds ; les sols rocheux pauvres en matières organiques ; les Bowé où affleure la cuirasse ferrugineuse (sols incultes) et les sols hydromorphes des basfonds.

### 1.9.2.3 Les ressources en eau

#### ▪ Les eaux de surface

Les ressources en eau de surface proviennent essentiellement du réseau hydrographique constitué par le fleuve Sénégal et son affluent, la Falémé, le fleuve Gambie. Ces cours d'eau et leurs affluents sont des sources d'eau vitales pour l'irrigation, l'alimentation en eau potable et la production de la vie sauvage. Outre les principaux fleuves, la région est parcourue par de nombreux ruisseaux, rivières et marigots, qui constituent des habitats aquatiques pour une grande diversité d'espèces de poissons et de vie aquatique. Certaines régions du Sénégal oriental sont également dotées de plans d'eau artificiels, comme les barrages et les retenues d'eau, qui jouent un rôle dans la régulation des cours d'eau et la fourniture d'eau pour l'agriculture et d'autres usages. On y note également la présence de nombreuses mares.

#### ▪ Les eaux souterraines

Les formations du Sénégal oriental ne présentent pas un grand intérêt hydrogéologique et la région est particulièrement défavorisée en ce qui concerne les ressources en eau souterraine. Le sous-sol est en effet constitué de terrains anciens antécambriens et

primaires le plus souvent cristallins ou métamorphiques qui exclut toute possibilité d'existence d'une nappe généralisée. Les ressources en eau sont donc très sporadiques et faibles.

#### *1.9.2.4 La flore et la faune*

##### ▪ **La flore**

Elle est abondante et variée compte tenu des conditions écologiques favorables à son développement et de la diversité des écosystèmes présents dans la région. Suivant le domaine phytogéographique et la strate, on relève la prédominance de certaines espèces. Pour la strate arborée, les combrétacées dominent dans le domaine soudano-sahélien, alors que dans le domaine soudano-guinéen le peuplement est plus composite avec au moins huit (8) espèces dominantes et on y note la présence de formations azonales d'essences mono spécifiques, constituées de bambousaie, rôneraie et de raphieraie. Le tapis herbacé est dominé dans les deux domaines par les grandes andropogonnées annuelles.

##### ▪ **La faune**

Cette abondance de la faune est à l'origine de l'établissement du Parc National du Niokolo Koba au Nord-Ouest du Cercle de Kédougou. Le gibier, abondant aux abords du parc (éléphants, buffles, hippopotames que l'on peut observer tout le long du fleuve Gambie, antilopes, élans de Derby, singes, lions, panthères, phacochères, etc.) assure aux populations de chasseurs un appoint non négligeable de protéines animales.

### **1.9.3 La Haute Et Moyenne Casamance**

La Casamance est subdivisée en trois sous zones : la Basse Casamance (région de Ziguinchor) et la Moyenne Casamance et la Haute Casamance (régions de Sédhiou et de Kolda) où intervient le projet.

#### *1.9.3.1 Les conditions climatiques*

Le climat de type soudano-guinéen, chaud et sec est caractérisé par des températures élevées et des vents relativement calmes (vitesse maximale 3m/s). Les vents dominants sont constitués par l'alizé continental, vent chaud et sec (Nord-Est) et la mousson qui soufflent du Sud Est et apporte la pluie. La pluviométrie y est favorable et dépasse en moyenne 1000 mm par an. Dans cette partie du pays la saison pluvieuse dure 5 à 7 mois avec 4 à 5 mois recevant des hauteurs de pluie supérieures à 100 mm.

Les températures moyennes diminuent de novembre à février (entre 25 à 30°C), ce qui correspond à la saison sèche fraîche. Mais elles sont plus élevées de mars à mai (30 à 40°C), c'est-à-dire pendant la saison sèche chaude, pendant laquelle l'harmattan, un vent chaud et sec, prédomine dans la région. Toutefois, de juin à octobre, période de la saison des pluies, les températures baissent sous l'effet des précipitations.

#### *1.9.3.2 Géologie, relief et sols*

La Casamance appartient au bassin sédimentaire sénégal- mauritanien. La formation et l'évolution du bassin sont liées à un cisaillement du socle ancien occasionné aussi bien par la tectonique que d'une charge importante de sédiments. Plusieurs séries se sont succédées et concernent essentiellement le Quaternaire (Le Quaternaire moyen, ancien et récent).

Le relief est en général plat entrecoupé de collines douces et de plateaux dans les parties intérieures de la région et des vallées fluviales formées par le fleuve Casamance et ses affluents. Les sols dans la Haute et Moyenne Casamance sont variés et influencés par la géologie, le climat et l'activité humaine. Les plaines côtières et les vallées fluviales peuvent être recouvertes de sols alluviaux riches en éléments nutritifs, favorables à l'agriculture et à l'élevage. Dans la Haute et Moyenne Casamance, il existe des sols ferrugineux tropicaux, avec une teneur élevée en fer et une teinte rougeâtre. Ils ont la capacité d'être fertiles mais peuvent aussi être exposés à l'érosion. Les sols argileux dans les zones plus élevées de la région ont une meilleure rétention d'eau et de nutriments, mais peuvent être sujets à la



compaction. On trouve aussi des sols sableux, en particulier le long de la côte, qui peuvent être peu fertiles et peu résistants à l'eau.

### 1.9.3.3 Les ressources en eaux

#### ▪ Les eaux de surface

La région présente une hydrographie caractérisée par la présence de nombreux cours d'eau importants, dont le fleuve Casamance et ses affluents. La grande partie du cours du fleuve Casamance est navigable et est essentielle pour les activités économiques de la région, notamment la pêche, le transport fluvial et l'irrigation agricole. En plus du fleuve Casamance, de nombreux autres cours d'eau, rivières et ruisseaux traversent la région, offrant des habitats à une variété d'espèces de poissons et d'autres formes de vie aquatiques. Le long des cours d'eau et dans les zones côtières, les marais et les zones humides jouent également un rôle crucial dans la biodiversité et la régulation des écosystèmes.

#### ▪ Les eaux souterraines

Les études hydrogéologiques menées dans la région montrent qu'elle est traversée par plusieurs nappes. Ces réservoirs d'eaux souterraines correspondent à :

- la nappe Maestrichtienne, d'une profondeur voisine de 400 mètres est accessible à moins de 160 mètres,
- la nappe lutétienne, exploitable à moins de 60 mètres avec des débits variant de 200 à 300 m<sup>3</sup>/heure,
- la nappe semi profonde qui réside dans les sables du miocène et peut être atteinte entre 50 et 150 mètres de profondeur avec des débits pouvant atteindre 20 à 280 m<sup>3</sup>/heure,
- les nappes superficielles, contenues dans les sables et les grès du continental terminal, sont alimentées par les pluies et les cours d'eau. Leurs profondeurs se situent à moins de 40 mètres. La qualité de l'eau y est bonne et les débits peuvent varier de 5 à 10 m<sup>3</sup>/heure pour les puits, et de 10 à 60 m<sup>3</sup>/heure pour les forages.

### 1.9.3.4 La flore et la faune

#### ▪ La flore

La végétation de la Haute et Moyenne Casamance est composée de forêts tropicales denses, de mangroves le long des côtes et de savanes arborées dans les zones plus intérieures. Les forêts tropicales denses abritent une grande diversité d'espèces végétales, y compris des arbres à feuilles persistantes tels que le fromager, le teck et l'iroko, ainsi que de nombreuses espèces de plantes et d'herbes. Les mangroves, qui se trouvent le long des estuaires et des zones côtières, sont dominées par des arbres adaptés aux conditions salines et marécageuses, tels que le palétuvier. Les savanes arborées sont caractérisées par la présence d'arbres dispersés au milieu d'une végétation herbacée, avec des espèces telles que le baobab, l'acacia et le karité.

#### ▪ La faune

Le potentiel faunique est constitué de plusieurs espèces et de différents types d'écosystèmes assez diversifié et relativement abondante selon les espèces. On distingue les espèces animales suivantes :

- Le gibier à poils : phacochère, cynocéphale, singe vert, guib harnaché, lièvre, rat palmiste, porc épic, civette, chat sauvage, céphalophe ;
- Le gibier à plumes : les tourterelles (à collier, maillée, vineuse, du cap, du bois, pleureuse), les pigeons (de Guinée, rônier, vert) ; ganga, francolin, pintade, poule de roche, pélican, calao, oies, aigles pêcheurs, grue couronnée ;
- Le domaine des primates arboricoles, de reptiles rares (python de Seba, le python royal, le naja cracheur, le mamba vert, le mamba noir, etc.), de rongeurs et de rapaces ;
- Et certains reptiles tels que les serpents, le varan du Nil, le varan des sables et les crocodiles.

**Remarque :** les données socio-économiques et démographiques des zones écogéographiques cibles sont traitées dans le « cadre réglementaire » du document final.

## 1.9.4 Le contexte climatique

### 1.9.4.1 Les précipitations au Sénégal

#### ▪ Période de Référence

Le Programme Mondial de recherche sur le Climat (WCRP) a développé une nouvelle génération de scénarios climatiques (CMIP6) pour mieux appréhender les futurs possibles en termes de dérive climatique. Les CMIP6 fondés sur des scénarios socio-économiques SSP (*Shared Socio-economic Pathways*) viennent remplacer ceux dits RCP (*Representative Concentration Pathways*) utilisés dans les modèles climatiques du cinquième rapport (CMIP5). Ces scénarios prennent en compte : i) l'évolution de la population ; ii) le type de développement ; iii) le type d'interactions entre pays ; iv) l'évolution cohérente des gaz à effet de serre, aérosols et utilisation des terres.

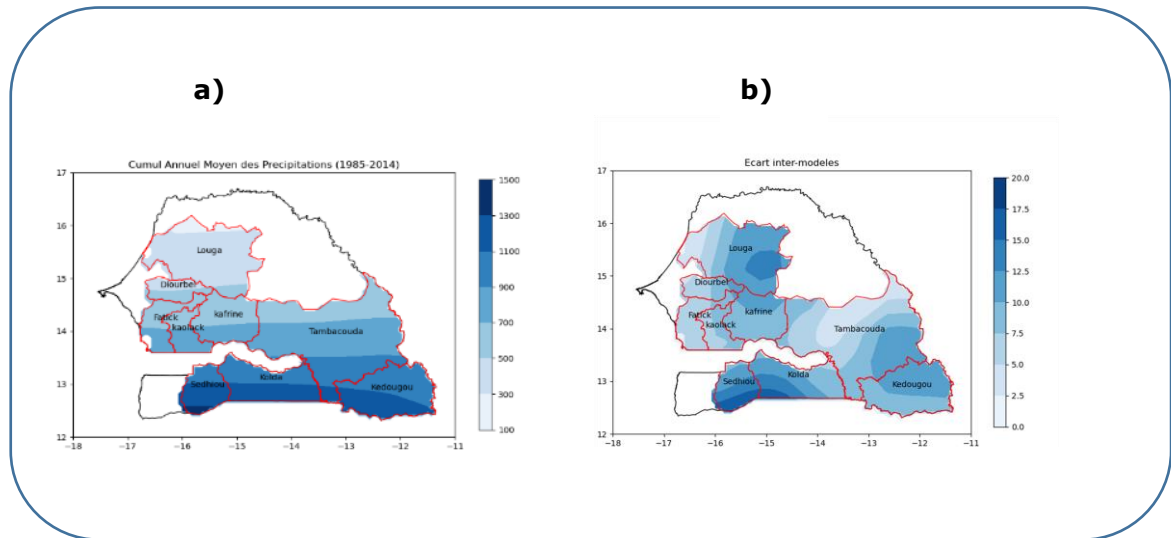
Dans le cadre de cette analyse, quatre modèles de la phase 6 du *Coupled Model Intercomparison Project* (CMIP6) ont été sélectionnés pour suivre l'évolution du climat au Sénégal à savoir le CNRM-CM6-1, le CNRM-ESM2-1, l'IPSL-CM6A-LR et le MRI-ESM2-0 (Eyring V, 2016). Tous ces modèles ont été regrillés à une résolution spatiale de 5 km et ont subi des corrections de biais afin de s'assurer de la cohérence des données. Nous avons ensuite procédé à une moyenne multi-modèle afin d'augmenter la robustesse de nos résultats et diminuer les incertitudes.

La figure 1 illustre la climatologie des précipitations annuelles au Sénégal sur la période historique allant de 1985 à 2014. Cette représentation met en évidence les zones écogéographiques avec une distribution multi variable suivant la topographie et la position géographique :

- Nord-Est, le cumul annuel ne dépasse pas 320 mm particulièrement les régions Louga et le Nord de Diourbel ;
- Le Centre-Sud, présentant des cumuls variante de 500 à 700 mm, englobant Kaolack et Tambacounda;
- La région Sud, où les cumuls annuels s'étendent de 1120 à 1400 mm, couvrant Sédhiou, Kolda et Kédougou.

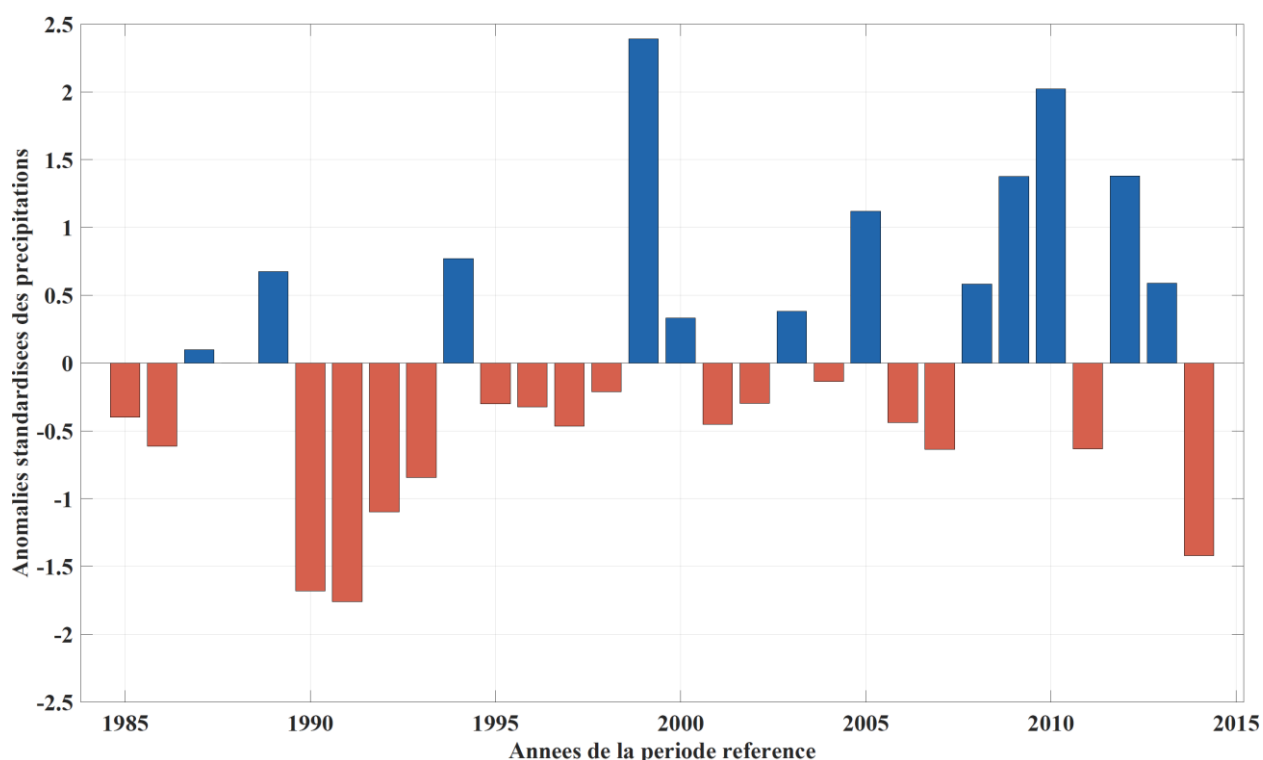
Il est important de noter que ces zones pluviométriques sont déterminées en fonction de la moyenne de précipitations annuelles et suivent un gradient croissant d'isohyètes, allant du nord vers le sud. Les précipitations au Sénégal sont principalement influencées par la Mousson ouest-africaine, qui pénètre dans le continent à partir du Golfe de Guinée. Dans la basse Casamance et dans les régions du sud, cette mousson se manifeste par une pluviométrie abondante, tandis que dans le nord, son arrivée est plus tardive et son retrait plus rapide. Ceci pourrait justifier la faible quantité de pluie dans la partie nord du pays.

Les moyennes annuelles de précipitations ainsi que les écarts-types pour chaque modèle GCM ont été calculés sur une période allant de 1981 à 2014. Ces modèles GCM ont révélé des variations substantielles, avec des écarts moyens variant entre 7,5 et 25,5 mm par an. Ces écarts ont été examinés en détail pour comprendre les facteurs sous-jacents contribuant à la divergence entre les modèles. Cette analyse nous a permis d'identifier les parties présentant les plus grandes divergences entre les modèles et d'explorer les implications potentielles de ces différences pour les projections climatiques régionales. Les divergences relevées sont plus importantes dans le sud du pays qui a une topographie particulière.



**Figure 5 : Cumuls annuels moyens**  
**a) Cumul annuel moyen(a) sur la période de base 1981-2014 dans la moyenne multi-modèle (MMM) des simulations (CMIP6) ; Ecart entre les modèles (b)**

L'analyse de la pluviométrie dans la période de référence 1985-2014 permet de distinguer deux périodes. Une première période qui s'étend de 1985 à 1998 dominée par une forte occurrence d'années déficitaire en termes de pluie. Les chutes pluviométriques des années 1990 et 1991 ont été particulièrement sévères. Plusieurs, études ont essayé de démontrer l'impact de cette période d'aridité sur les rendements agricoles. Diallo et al., (2022) ont montré que les moyennes décennales des rendements en arachide ont fortement chuté suivant l'évolution des volumes de pluie. Les rendements en arachide varient de 830 kilogrammes par hectare durant la décennie 1961-1970 à 465 kilogrammes par hectare durant la décennie 1991-2000. L'écart est de 365 kilogrammes par hectare. Entre la décennie 1991-2000 et la décennie 2001-2010, les rendements en arachide se sont accrus passant de 465 kilogrammes par hectare à 602 kilogrammes par hectare soit un écart de 137 kilogrammes par hectare.

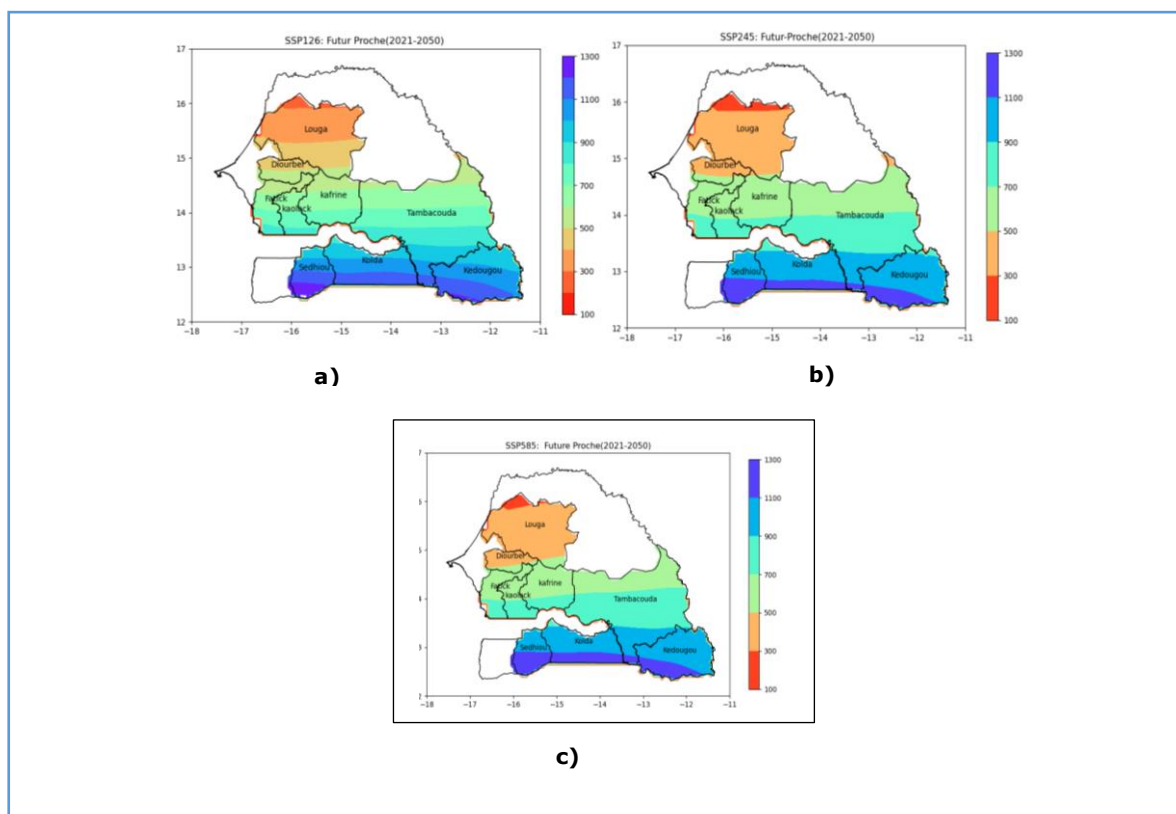


**Figure 6 : Cumuls annuels moyens**  
**Évolution interannuelle des indices standardisés de pluie dans les régions du projet et sur la période de référence (1985-2014)**

La deuxième période est surtout marquée par une forte variabilité interannuelle des précipitations. Cette variabilité sous-entend une incertitude dans le déroulement de la saison. Ce qui rend difficile la prise de décision notamment dans le secteur agricole. Les exemples illustratifs de cette oscillation sont qu'en 2012, le Sénégal a enregistré d'importantes inondations (Salack et al., 2018), avec plus de 26 morts des suites directes ou indirectes d'un épisode de précipitations extrêmes survenu le 26 août 2012, avec 161 mm enregistrés en moins de 3 heures. Par ailleurs, en 2014 année particulièrement sèche en terme pluviométrique, une grave sécheresse a frappé plusieurs régions du Sénégal, déclenchant la libération d'une assurance de 16,5 millions USD de e l'African Risk Capacity (ARC, 2014) pour le gouvernement sénégalais.

- **Projections climatiques (2021-2050)**

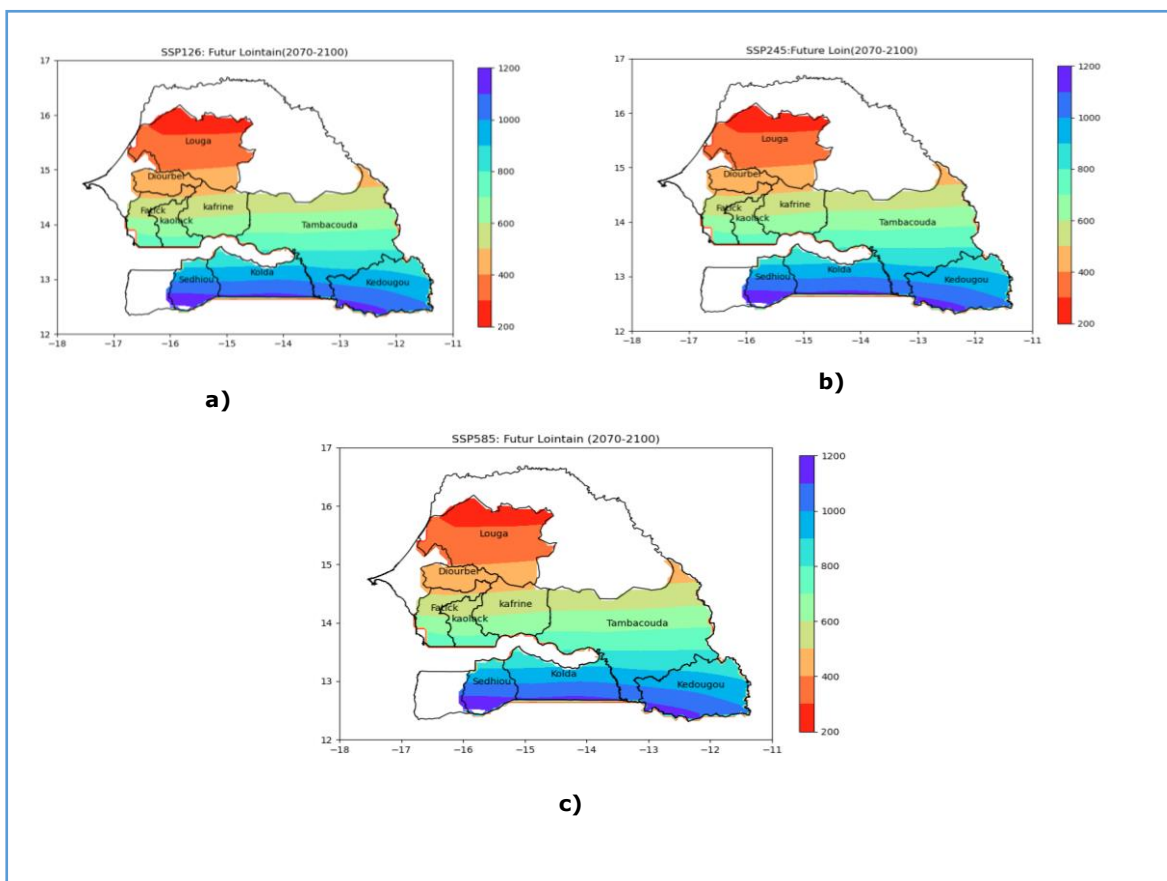
La projection des précipitations au Sénégal a été étudiée pour la période de 2021 à 2050 en utilisant trois scénarios de concentration radiative (SSP126, SSP245, SSP585) issue du rapport spécial du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC). Pour ces différents scénarios, nous avons utilisé les CNRM-CM6-1, le CNRM-ESM2-1, l'IPSL-CM6A-LR et le MRI-ESM2-0 (Eyring V, 2016) Pour plus de robustesse, nous avons fait un ensemble multi-modèle sur les quatre modèles. Les résultats obtenus ont révélé une variabilité significative de précipitations futures, avec des valeurs variant de 200 à 1200 mm sur l'ensemble du territoire sénégalais. Une analyse plus approfondie des résultats a mis en évidence une tendance générale selon laquelle la distribution spatiale dans les différentes régions du projet présente une variation similaire suivant les différents scénarios. Néanmoins, il est important de noter que les précipitations diminuent dans les régions en suivant la variation du gradient des isohyètes. De plus, les résultats indiquent que la diminution des précipitations est plus prononcée avec le scénario SSP585 comme illustre dans le tableau 1.



**Figure 7 : Projection des prélèvements**  
**Projection des prélèvements sur la période 2021-2050 à partir de la moyenne Multi-modèle (MMM) de CMIP6) suivant SSP126 (a), SSP245 (b) SSP585 (c)**

▪ **Projections climatiques de 2070-2100**

Les prédictions allant de 2070 à 2100, utilisant les trois scénarios de concentration radiative (SSP126, SSP245, SSP585) du GIEC ont révélé une variabilité significative des précipitations futures, avec des valeurs variant de 200 à 1050 mm sur l'ensemble du territoire sénégalais pour SSP245 et SSP126. Pour ces différents scénarios, nous avons utilisé Une analyse plus approfondie des résultats a mis en évidence une tendance générale selon laquelle les précipitations semblent montrer une variation similaire sur les différentes régions. Par ailleurs, il faut noter que sur les précipitations diminuent dans les régions suivant la variation du gradient des isoètes. Toutefois, les résultats montrent que la réduction des précipitations est plus prononcée suivant le scénario SSP585, surtout dans le nord qui est gravement menacée, avec une extension vers la partie centrale du pays. La forte diminution des précipitations au nord-est due au fait que cette partie est fortement exposée. D'ailleurs, les travaux de TALL et al., (2017) mettent en évidence cette menace qui sévit dans le nord.



**Figure 8 : Projection des précipitations**  
**Projection des précipitations sur la période 2070-2100 à partir de**  
**la moyenne Multi-modèle (MMM) suivant SSP126 (a), SSP245 (b) SSP585 (c)**

Le tableau suivant détaille les tendances futures des précipitations dans les différentes régions du projet en fonction des différents scénarios socioéconomiques.

**Tableau 1 : Tendances futures des précipitations**

Scénarios de changement climatique	Régions	Tendance des précipitations Horizon 2050 (%)	Tendance des précipitations Horizon 2100 (%)
SSP126	Louga	-4.6	-13
	Diourbel	-4.4	-12.89
	Fatick	-4	-12
	Kaolack	-4.45	-12.7
	Kaffrine	-4.5	-12.90
	Sédhiou	-3.09	-11
	Kolda	-4.09	-10
	Tambacounda	-4.8	-7.8
	Kédougou	-4.07	-7

SSP245	Louga	-14	-16
	Diourbel	-13.9	-15.67
	Fatick	-13.7	-12.7
	Kaolack	-12.7	-12.98
	Kaffrine	-12.8	-12.92
	Sédhiou	-9	-8.98
	Kolda	-8	-8
	Tambacounda	-7	-7.6
	Kédougou	-6.78	-8
SSP585	Louga	-17	-45
	Diourbel	-14	-42
	Fatick	-13	-35
	Kaolack	-13.5	-37
	Kaffrine	-13.37	-40
	Sédhiou	-10	-26
	Kolda	-8	-30
	Tambacounda	-8.8	-29
	Kédougou	-6.78	-26

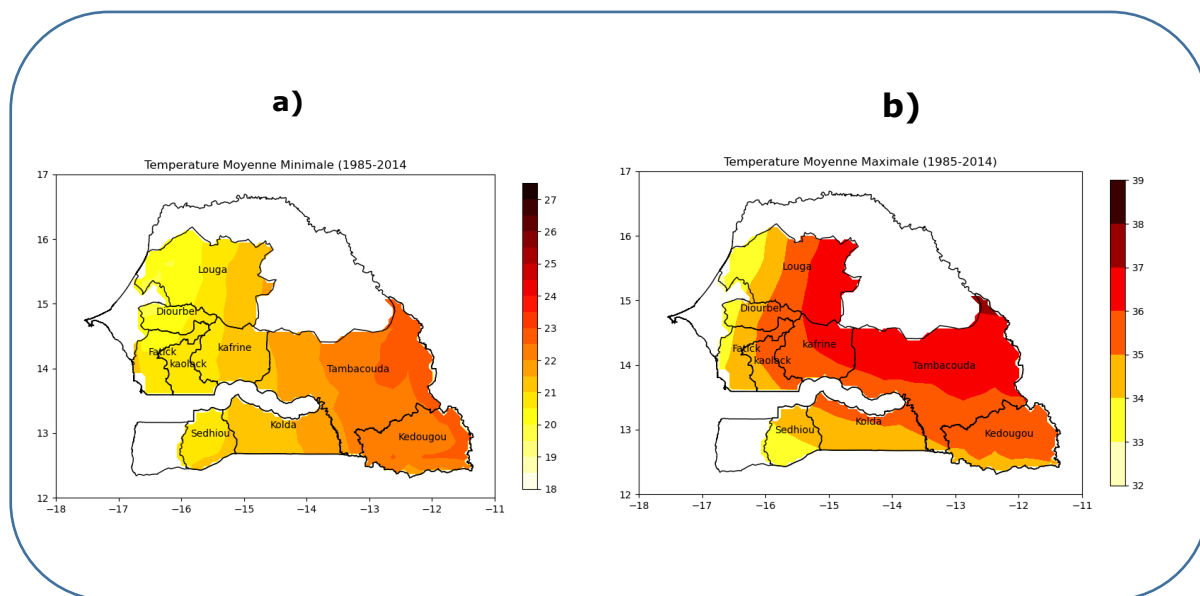
#### 1.9.4.2 La température

Dans cette partie, nous avons utilisé 2 variables de la température : la température maximale et la température minimale. Il est important de noter que le choix de ces deux variables est crucial pour le secteur de l'agriculture. Cela permet de suivre la variabilité diurne de la température. La température maximale qui représente la température du jour est déterminante pour estimer la somme des températures (degrés-jours de croissance) selon les variétés culturales. De même, la température minimale qui exprime la température de la nuit est déterminante pour les variétés sensibles à la photopériodique (Koland et al., 2010).

##### ▪ Période de référence

Dans cette section, nous avons réalisé une analyse des moyennes des températures maximales et minimales sur la période de 1985 à 2014. Les résultats mettent en évidence une répartition spatiale des températures selon deux gradients. En suivant le gradient d'est en ouest, les températures augmentent de manière significative. Ainsi, les régions de Louga, Diourbel, Fatick, Kaolack et Sédiou présentent des variations similaires de température minimale, avec des valeurs comprises entre 18 et 21°C, et 21 à 24°C dans les régions de Tambacounda, Kolda et Kédougou. En ce qui concerne les températures maximales dans ces mêmes régions, une variation similaire est notée, avec des valeurs oscillantes entre 32 et 35°C, et 35-38°C, respectivement. Cette variation croissante des températures de l'Est vers l'Ouest est commune à celle des températures maximales et minimales. En effet, les

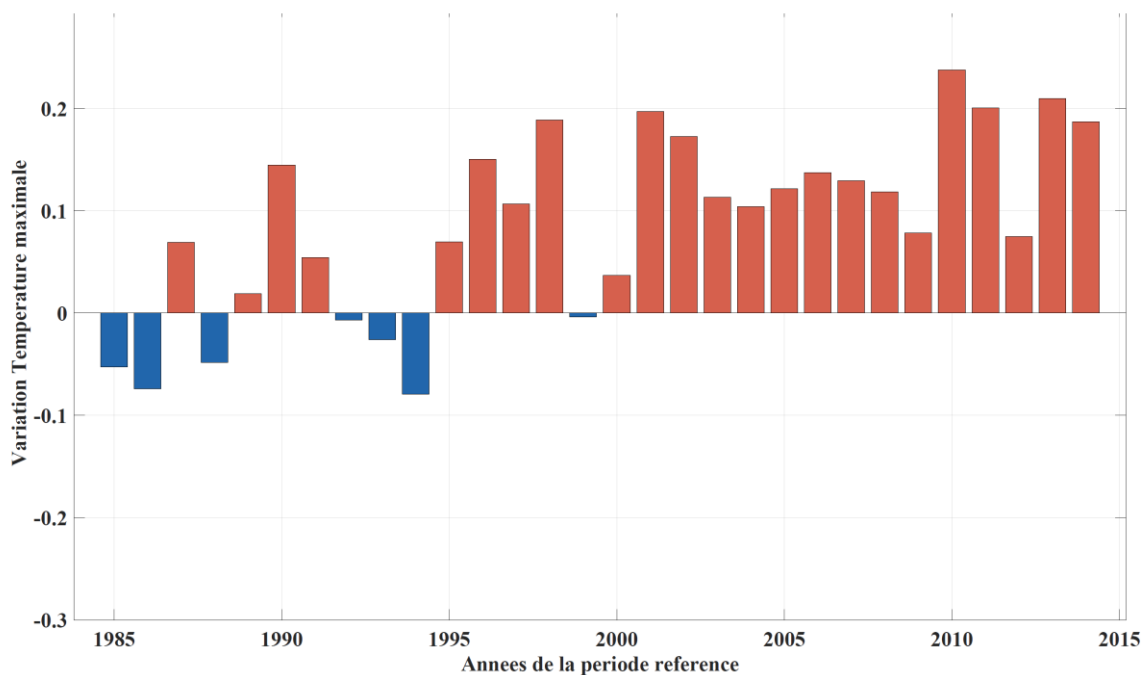
régions Fatick, Louga, Diourbel, Kaolack, Sédhiou et une partie de Kolda situant près de la côte Sénégalaise sont influencées par l’océan Atlantique qui joue un rôle de thermorégulateur dans cette partie. Ceci pourrait expliquer les basses températures retrouvées dans ces zones. Toutefois les autres régions ne sont pas influencées par l’océan Atlantique et reçoivent constamment le vent harmattan venant du Nord. Ceci pourrait expliquer les fortes températures constatées dans ces régions.



**Figure 9 : Distribution des températures**  
**Distribution des températures T<sub>min</sub> (a) et T<sub>max</sub> (b) en utilisant**  
**un ensemble multi-modèle sur la période 1985-2014.**

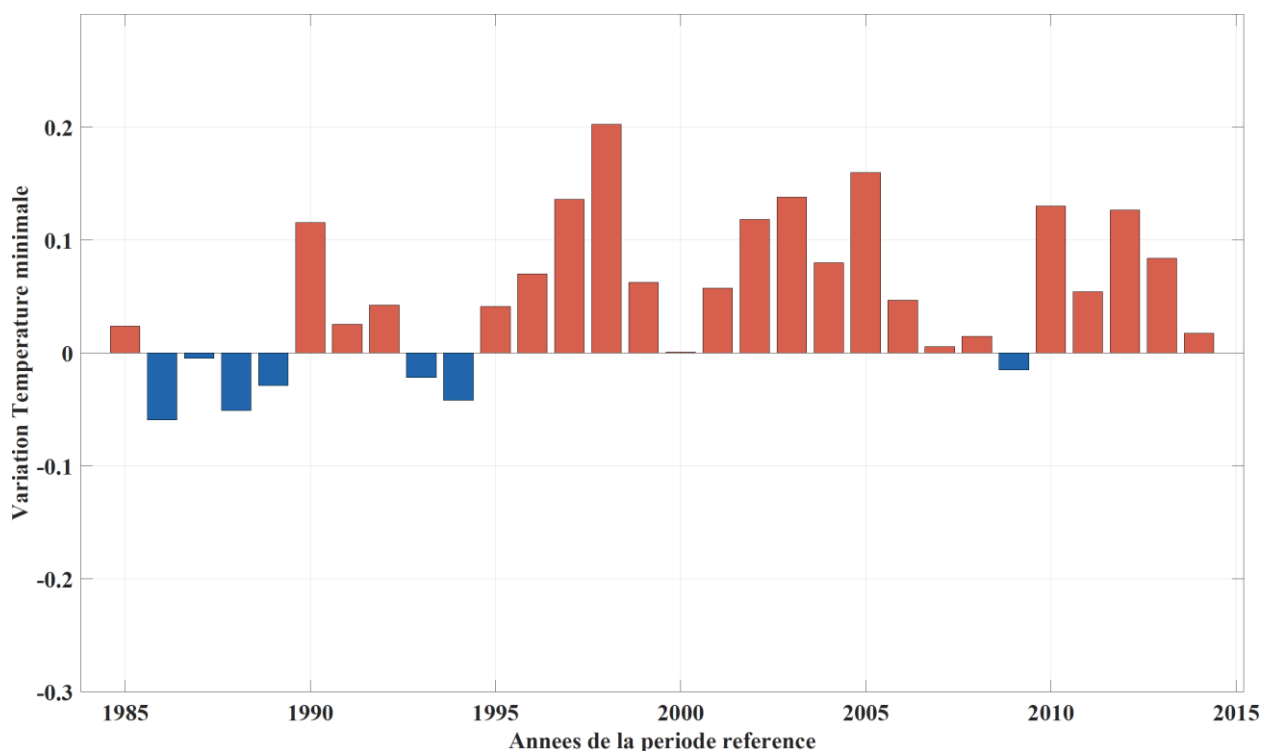
Sur la période de référence, les figures 10 et 11 mettent en évidence dans les régions du projet la tendance au réchauffement, matérialisée par les écarts moyens de la température maximale et minimale. L’augmentation de la température minimale peut aller jusqu’à 0.2 °C tandis que celle de la température peut atteindre 0.25 °C. Cette tendance continue au réchauffement peut être attribuée au signal du changement climatique avec des impacts significatifs pour l’agriculture : évapotranspiration, stress thermique.





**Figure 10 : Évolution interannuelle de la température maximale dans les régions du projet et sur la période de référence (1985-2014)**

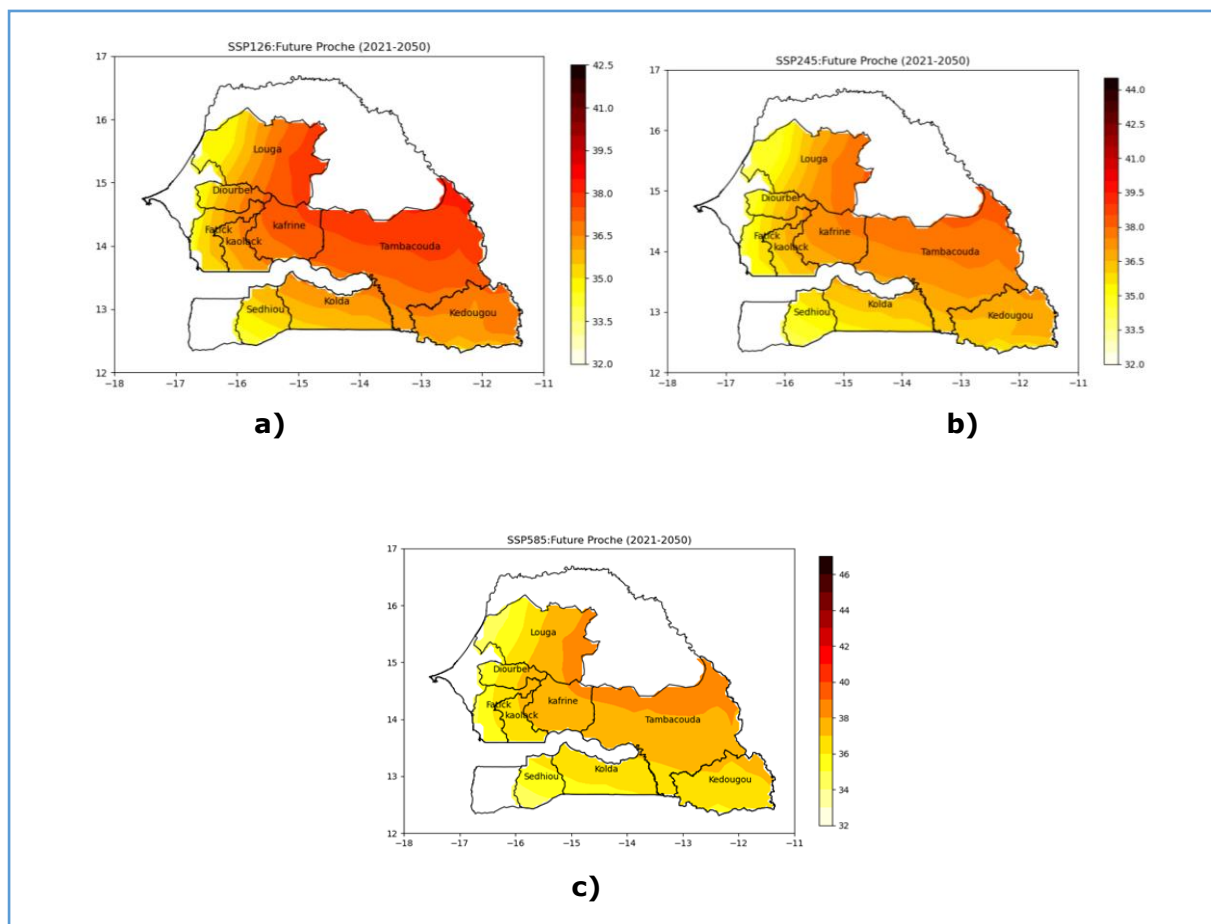
Les conditions climatiques déterminent ainsi non seulement la croissance des plantes, mais aussi la façon dont elles mûrissent. Les rendements, la sécurité et la qualité des récoltes sont ainsi étroitement liés au climat. Il n'est pas possible d'adapter le climat aux impératifs agricoles, à l'exception des précipitations



**Figure 11 : Évolution interannuelle de la température minimale dans les régions du projet et sur la période de référence (1985-2014)**

- **Projection de la température Maximale : futur proche (2021-2050)**

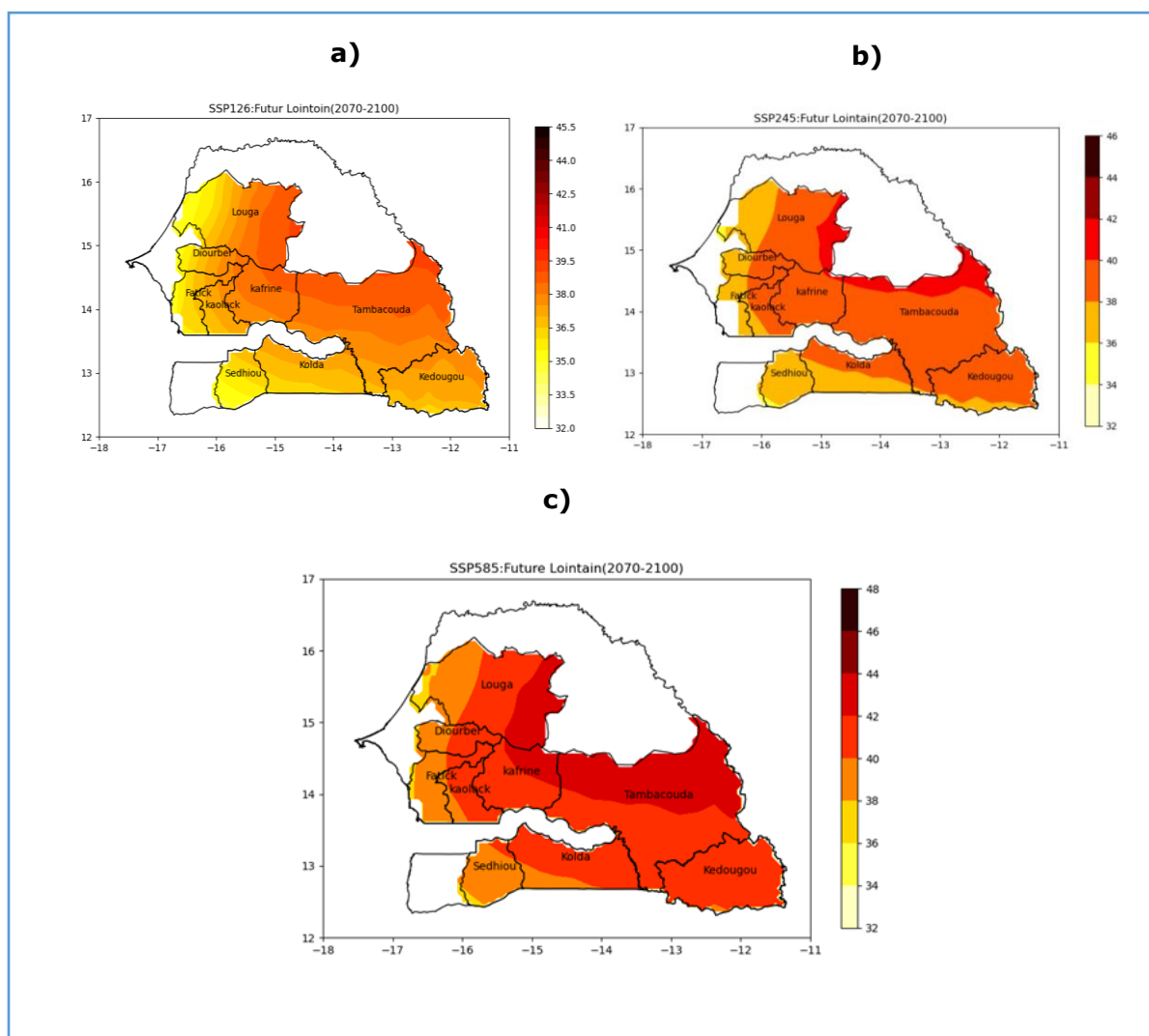
Pour anticiper les variations futures de la température, nous avons effectué des projections selon les scénarios SSP126, SSP245 et SSP585 sur deux périodes de 30 ans afin de mieux comprendre leur évolution. Dans un premier temps, nous avons étudié la période 2021-2050, que nous qualifions de futur proche. Les projections basées sur les scénarios mentionnés indiquent une augmentation des températures dans les différentes régions étudiées. Pour les différents scénarios SSP126, SSP245 et SSP585, les températures connaissent une hausse pouvant atteindre des valeurs élevées. Il est important de noter que les variations sont plus prononcées avec le SSP585 dont les valeurs atteignent 46 °C.



**Figure 12 : Projection de la température maximale 2021-2050**  
**Projection de la température maximale sur la période 2021-2050**  
**suivant les scénarios SSP126 (a), SSP245 (b) & SSP585 (c).**

- **Projection de la température Maximale : futur proche (2070-2100)**

Pour anticiper les variations futures de la température, nous avons effectué des projections selon les scénarios SSP126, SSP245 et SSP585 sur deux périodes de 30 ans afin de mieux comprendre leur évolution. Dans un premier temps, nous avons étudié la période 2070-2100, que nous qualifions de futur lointain. Les projections basées sur les scénarios mentionnés indiquent une augmentation des températures dans les différentes régions étudiées. Pour les différents scénarios SSP126, SSP245 et SSP585, les températures connaissent une hausse pouvant atteindre des valeurs élevées. Il est important de noter que les variations sont plus prononcées avec le SSP585 dont les valeurs atteignent 46 °C.



**Figure 13 : Projection de la température maximale 2070-2100**  
**Projection de la température maximale sur la période 2070-2100**  
**suivant les scénarios SSP126 (a), SSP245 (b) & SSP585 (c)**

Le tableau suivant synthétise les variations de la température maximale dans les différentes régions étudiées. Selon les scénarios SSP126, SSP245 et SSP585, la température augmente en fonction de l'intensité des émissions. Cependant, il est important de noter que les variations sont plus marquées dans les régions de Tambacounda et Kaffrine avec le scénario SSP585. Ces régions sont impactées par une demande évaporatoire accumulée en raison de l'effet de l'harmattan. Par ailleurs, les travaux de Tall et al., (2016) ont démontré que cette partie est particulièrement menacée par le changement climatique. Les résultats révèlent également que le scénario SSP585 prédit des futurs très chauds, en particulier à l'horizon 2100.

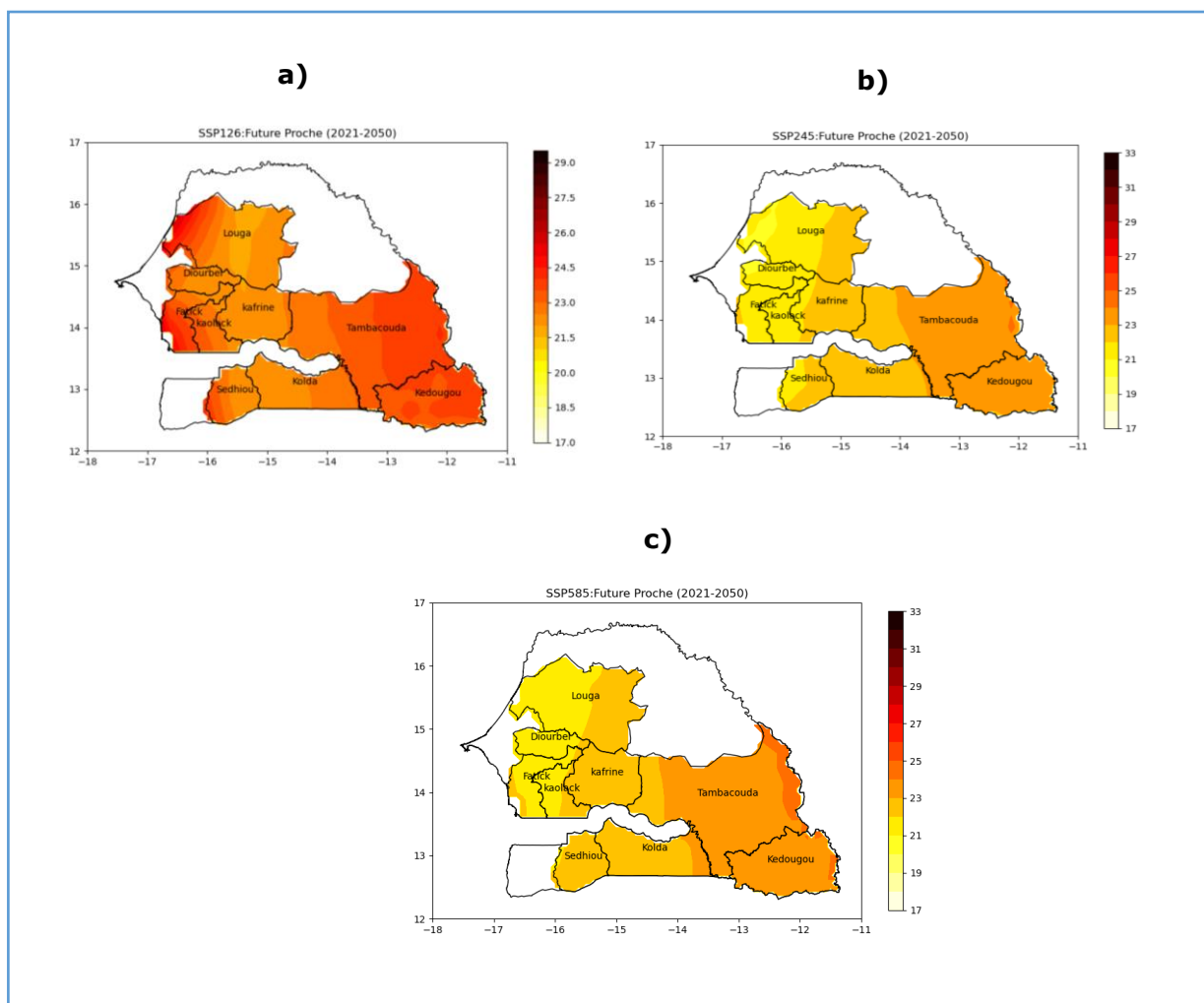
À titre d'illustration, selon le scénario SSP126, la température maximale présente une tendance allant de 1,01 à 2 pour les régions de Louga, Diourbel, Fatick et Kaolack, sur les périodes 2021-2050 et 2070-2100. Cette tendance à la hausse a été observée dans les mêmes régions selon les scénarios SSP245 et SSP585. Toutefois, il est à noter que le scénario SSP585 prédit des valeurs très élevées à l'horizon 2100.

Tableau 2 : Tendances de la température maximale suivant SSP126, SSP245 & SSP585

Scenarios de changement climatique	Région	Hausse de la Température Maximale Horizon 2050 (°C)	Hausse de la Température Maximale Horizon 2100 (°C)
SSP126	Louga	1.02	1.6
	Diourbel	1.01	1.5
	Fatick	1.01	1.8
	Kaolack	1.01	2
	Kaffrine	1.04	2.1
	Sédhiou	1.04	1.8
	Kolda	1.03	1.8
	Tambacounda	1.1	2.4
	Kédougou	1.1	2.2
SSP245	Louga	1,04	3
	Diourbel	1.04	2.5
	Fatick	1.06	2
	Kaolack	1.05	2.02
	Kaffrine	1.06	3
	Sédhiou	1.2	2
	Kolda	1 .2	2.01
	Tambacounda	1.2	3.2
	Kédougou	1.3	3.25
SSP585	Louga	1.5	4
	Diourbel	1.5	3.6
	Fatick	1.1	3.5
	Kaolack	1	3.98
	Kaffrine	1.6	4
	Sédhiou	1.5	3.5
	Kolda	1.5	5
	Tambacounda	2.2	5.3
	Kédougou	2	5.2

- **Projection de la température Minimale : futur proche (2021-2050)**

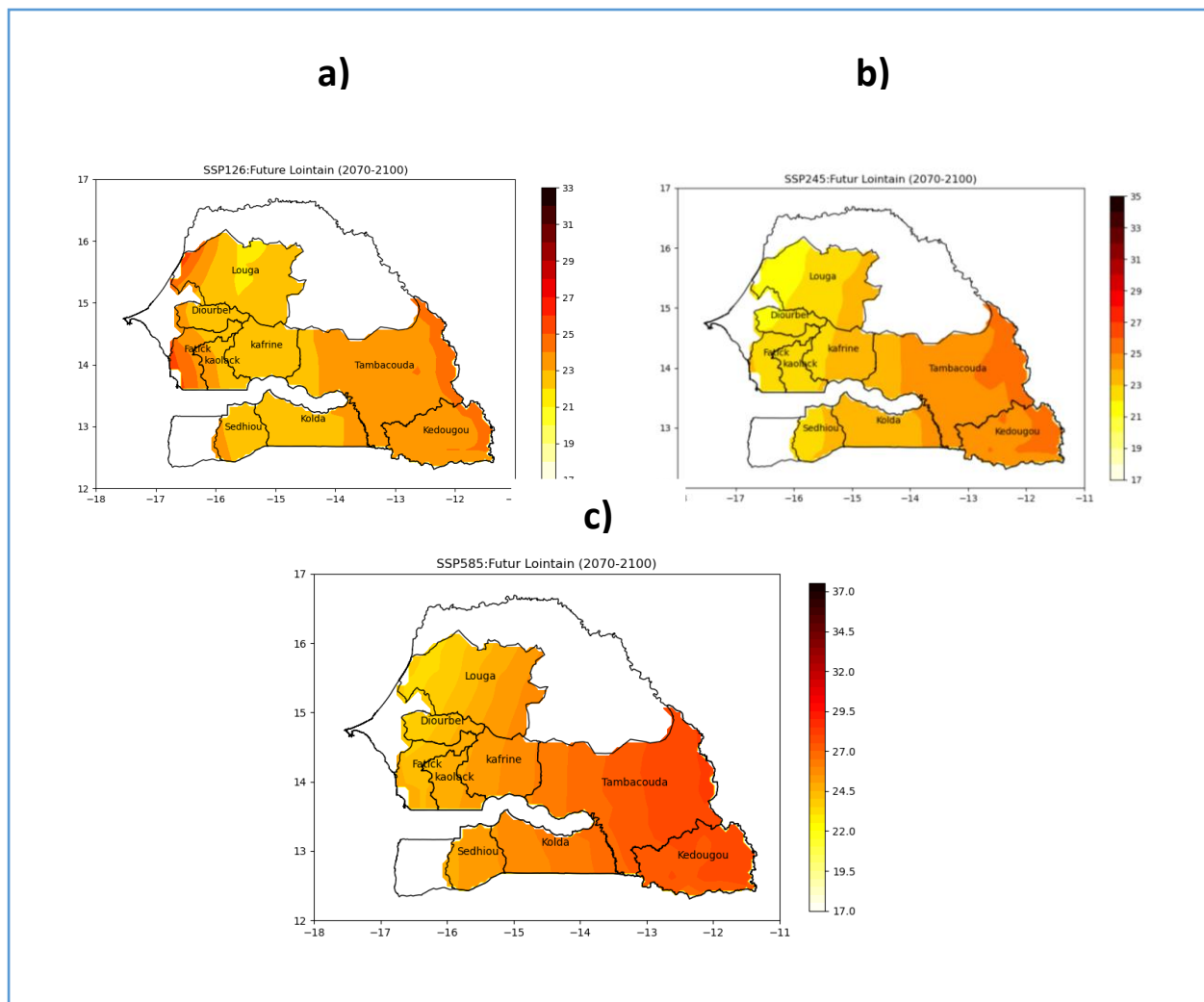
Pour anticiper les variations futures de la température, nous avons effectué des projections selon les scénarios SSP126, SSP245 et SSP585 sur deux périodes de 30 ans afin de mieux comprendre leur évolution. Dans un premier temps, nous avons étudié la période 2021-2050, que nous qualifions de futur proche. Les projections basées sur les scénarios mentionnés indiquent une augmentation des températures dans les différentes régions étudiées. Pour les différents scénarios SSP126, SSP245 et SSP585, les températures connaissent une hausse pouvant atteindre des valeurs étonnantes. Il est important de noter que les variations de SSP126 sont plus prononcées à l'Est.



**Figure 14 : Projection de la température minimale 2021-2050**  
**Projection de la température minimale sur la période 2021-2050**  
**suivant les scénarios SSP126 (a), SSP245 (b) & SSP585 (c).**

- **Projection de la température Minimale : futur proche (2070-2100)**

Pour anticiper les variations futures de la température, nous avons effectué des projections selon les scénarios SSP126, SSP245 et SSP585 sur deux périodes de 30 ans afin de mieux comprendre leur évolution. Dans un premier temps, nous avons étudié la période 2070-2100, que nous qualifions de futur lointain. Les projections basées sur les scénarios mentionnés indiquent une augmentation des températures dans les différentes régions étudiées. Pour les différents scénarios SSP126, SSP245 et SSP585, les températures connaissent une hausse pouvant atteindre des valeurs étonnantes. Il est important de noter que les variations sont plus prononcées avec le SSP585 dont les valeurs atteintes 46 °C.



**Figure 15 : Projection de la température maximale 2070-2100**  
**Projection de la température maximale sur la période 2070-2100**  
**suivant les scénarios SSP126 (a), SSP245 (b) & SSP585 (c)**

Le tableau suivant synthétise les variations de la température minimale dans les différentes régions étudiées. Selon les scénarios SSP126, SSP245 et SSP585, la température augmente en fonction de l'intensité des émissions. Cependant, il est important de noter que les variations sont plus marquées dans les régions de Tambacounda et Kaffrine avec le scénario SSP585. Par ailleurs, les travaux de Tall et al., (2016) ont démontré que cette partie est particulièrement menacée par le changement climatique. Les résultats révèlent également que le scénario SSP585 prédit des futurs très chauds, en particulier à l'horizon 2100.

À titre d'illustration, selon le scénario SSP126, la température minimale présente une tendance allant de 1,01 à 2 pour les régions de Louga, Diourbel, Fatick et Kaolack, sur les périodes 2021-2050 et 2070-2100. Cette tendance à la hausse a été observée dans les mêmes régions selon les scénarios SSP245 et SSP585. Toutefois, il est à noter que le scénario SSP585 prédit des valeurs très étonnantes à l'horizon 2100. S'agit du SSP126 la tendance est plus prononcée à l'Est du Sénégal dans les régions Fatick, Kaolack Sédhiou.

**Tableau 3 : Tendances de la température minimale suivant SSP126, SSP245 & SSP585**

<b>Scenarios de changement climatique</b>	<b>Régions</b>	<b>Horizon 2050 (°C)</b>	<b>Horizon 2100 (°C)</b>
SSP126	Louga	2.7	1
	Diourbel	2.4	1.6
	Fatick	2.8	2.8
	Kaolack	2.7	3
	Kaffrine	0.6	2.4
	Sédhiou	1.5	2.8
	Kolda	1.2	1
	Tambacounda	0.9	0.8
	Kédougou	0.9	0.8
SSP245	Louga	0.9	1.5
	Diourbel	0.8	1.7
	Fatick	1	1.6
	Kaolack	1.3	1.7
	Kaffrine	1.4	1.9
	Sédhiou	1.7	2.4
	Kolda	1.4	2.5
	Tambacounda	1.5	2.7
	Kédougou	1.3	2.8
SSP585	Louga	1	3.3
	Diourbel	1.2	3.2
	Fatick	1	3.2
	Kaolack	1.2	4
	Kafrine	1.2	4
	Sédhiou	2	4
	Kolda	2.5	4.8
	Tambacounda	2.5	5.6
	Kédougou	2.1	5.8

## 2 Analyse de la vulnérabilité des régions du PASS

---

L'approche méthodologique est décrite dans le point 2.2 du présent document et traite de la stratégie de collecte des données socio-économiques, l'analyse de la vulnérabilité au changement climatique et du risque et l'identification des stratégies d'adaptation.

### 2.1 La collecte des données socio-économiques

La phase d'information et de sensibilisation des parties prenantes ainsi que de collecte des données socio-économiques a été effectuée dans les différents chefs-lieux de régions du projet entre le 16 avril et au 10 mai 2024.

Notre diagnostic montre que les différents secteurs consultés disposent d'un volet important sur l'adaptation aux changements climatiques au Sénégal. Dans ce cadre, nous avons collecté auprès des acteurs des informations qui ont permis de faire une analyse approfondie des ressources disponibles, des aléas qui les affectent, du niveau d'exposition pour évaluer comment les groupes cibles vont mettre en œuvre leurs stratégies d'adaptation.

#### 2.1.1 Les groupes cibles

Le projet PASS a effectué un ciblage des groupes avec une approche géographique, une « approche territoriale » qui va constituer la base de l'intervention.

Les principaux groupes cibles sont (i) les petits agriculteurs familiaux pauvres/vulnérables (c'est-à-dire possédant des exploitations < 4 ha) et qui dépendent de systèmes d'agriculture mixte et/ou de production animale mixte ; et (ii) les agri-preneurs pauvres ou vulnérables et engagés dans des activités entrepreneuriales au sein des chaînes de valeur pertinentes sur et autour des marchés territoriaux.

Au sein de ces groupes cibles, les jeunes et les femmes seront prioritaires.

Afin de maximiser les effets et impacts du projet, la concentration géographique et la continuité territoriale des interventions constituent un critère central pour la sélection des zones d'intervention. Ainsi le projet a adopté une « approche territoriale intégrée ». L'approche de développement territorial intégré repose sur la continuité territoriale des interventions.

**Dans le cadre de cette étude, le CSE va adopter une entrée écoterritoriale qui entre en droite ligne avec les considérations du PASS.**

Elle découpe le territoire sénégalais en espaces homogènes selon des critères bien définis dans le Plan National de 1999. Ce découpage a été réactualisé en 2015 par le CSE et divise le Sénégal en six (06) zones :

- a. La vallée du fleuve Sénégal** appartient à l'écosystème aride (100 à 400 mm de pluies par an). Cette écozone correspond pour l'essentiel aux zones riveraines du fleuve Sénégal où peut s'exercer une agriculture irriguée toute l'année suite notamment à la construction des barrages de Diama et de Manantali. C'est une zone caractérisée par la présence de plaines alluviales et de hautes terres sableuses qui s'étend le long de la rive gauche du fleuve Sénégal. Les formations naturelles qui ont survécu subissent la pression des populations par l'exploitation aux fins de combustibles domestiques et l'aménagement de nouveaux périmètres agricoles.
- b. La zone sylvopastorale** au nord du pays couvre essentiellement la région de Louga. Elle est communément appelée Ferlo et constitue l'entité écoterritoriale la plus vaste du Sénégal (29% du territoire National). Avec une température qui dépasse parfois les

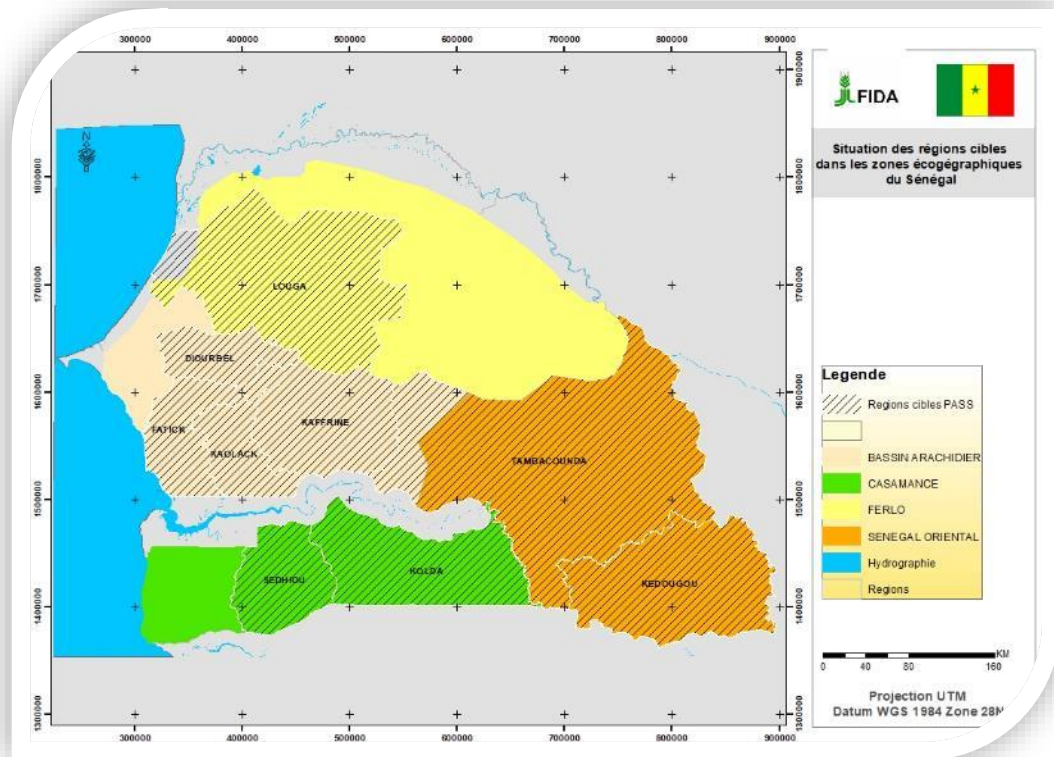


45°C. Il existe dans la zone de vastes réserves sylvo pastorales et fauniques. C'est aussi une zone d'élevage extensif transhumant, caractérisée par la faiblesse et l'irrégularité des pluies (200 mm à 400 mm par an). Les surcharges animales, l'émondage abusif par les éleveurs, les feux de brousse y occasionnent la dégradation du potentiel ligneux.

- c. **Le Bassin arachidier** couvre les régions administratives de Thiès, Diourbel, Fatick, Kaolack, Kaffrine et le département de Kébémér, et bénéficie d'une pluviométrie moyenne annuelle comprise entre 400 et 800mm. Elle couvre le domaine agricole du Centre Ouest mais subit un appauvrissement continu des sols dans les parties septentrionales et centrale (Kébémér, Diourbel et Thiès) et une augmentation du taux de salinité qui affecte de plus en plus les sols du bassin inférieur et du Sine Saloum. Son hydrologie est de surface et constituée par des cours d'eau salée des fleuves du Sine et du Saloum.
- d. **La zone des Niayes** occupe une bande large d'environ 10 km, longeant le littoral, de Dakar à l'embouchure du fleuve Sénégal. Située le long du littoral nord, appelé communément "Grande Côte", cette zone écogéographique des Niayes (des cuvettes) abrite d'intenses cultures maraîchères. Elle est caractérisée par une succession de dunes et de dépressions favorables à la culture maraîchère et fruitière. Les sécheresses successives ont entraîné dans cette zone une baisse de la nappe phréatique et l'augmentation progressive du taux de salinité.
- e. **La zone du Sénégal oriental** qui correspond aux régions administratives de Tambacounda et Kédougou, est caractérisée par une végétation de type soudano-sahélien et des sols peu profonds sur cuirasse latéritique. Elle occupe le Centre Est et du Sud Est du Sénégal et correspond à l'ancienne région du Sénégal Oriental et présente une alternance de cuirasses, sols caillouteux et des lithosols, avec des aptitudes agricoles médiocres liées au relief accidenté. Elle bénéficie de plus de 700 mm de pluie en moyenne par an. C'est une zone d'élevage, de culture et la principale région d'exploitation forestière fournissant la majeure partie du combustible ligneux consommée dans les zones urbaines à l'Ouest du pays.
- f. **La zone forestière Sud** qui comprend la Basse Casamance (Région de Ziguinchor), la Moyenne Casamance (département de Sédhiou), et la Haute Casamance (départements de Kolda et MYF). Elle enregistre la plus forte pluviométrie du pays et abrite les ressources forestières quantitativement et qualitativement les plus riches du pays (réserves de plus de 1 400 000 ha). Toutefois, la végétation dans cette zone est soumise à une dégradation de plus en plus importante sous l'effet de l'intensification des coupes de bois et des feux de brousse. L'augmentation de la salinité et l'acidité des rizières ont entraîné le défrichement des palmeraies par les populations à la recherche de nouvelles terres.



**Figure 16 : Carte des zones éco-géographiques du Sénégal**



**Figure 17 : Situation des régions du PASS dans les zones éco-géographiques du Sénégal**

## 2.1.2 Les points d'entrée du FIDA dans le PASS

Le projet a ciblé deux secteurs d'activités sont ciblés : l'agriculture et l'élevage. L'approche chaînes de valeurs sera abordée avec les **marchés territoriaux** comme points d'entrée servant à promouvoir une gamme d'activités visant à renforcer la production, la logistique et la valeur ajoutée/accès aux marchés du territoire lié à ces marchés, et à améliorer le revenu de la population à l'intérieur.

Le projet a ciblé en priorité les filières suivantes :

- les céréales traditionnelles : mil, sorgho, fonio, niébé, sésame),
- l'horticulture et le maraîchage (ex. oignons, tomates, pommes de terre, manioc, etc.),
- la volaille et les petits ruminants.

Les principaux groupes cibles sont (i) les petits agriculteurs familiaux et (ii) les agri-preneurs engagés dans des activités entrepreneuriales

Au sein de ces groupes cibles, les jeunes et les femmes seront prioritaires.

Les autres bénéficiaires directs comprennent (i) les organisations de producteurs, les groupes de jeunes et les groupes de femmes impliqués dans les activités de post-production (transformation, stockage, transport, commercialisation) ; (ii) les destinataires de fonds et les organisations de la diaspora ; (iii) les institutions publiques (territoriales nationales bénéficiant directement des interventions du projet) à travers un soutien au renforcement des capacités, à la génération de connaissances, aux échanges et au soutien au dialogue politique ; et (iv) les acteurs du secteur privé travaillant avec les organisations de producteurs (OP).

## 2.2 Les ressources disponibles dans les régions par catégorie

Les principales ressources sur lesquelles les populations des régions du PASS comptent pour assurer leur survie sont classées dans cinq (5) catégories : les ressources naturelles, les ressources physiques, les ressources humaines, les ressources financières et les ressources sociales. Dans chaque catégorie, les plus importantes ont été identifiées puis classées selon un rang de priorité (tableau 4).

Tableau 4 : Les ressources disponibles

Rang	Ressources naturelles (RN)	Ressources physiques (RP)	Ressources humaines (RH)	Ressources financières (RF)	Ressources sociales (RS)
1 <sup>ère</sup>	Les terres de cultures	Couloirs de transhumance	Acteurs du secteur de l'agriculture et de l'élevage	Revenus tirés des produits d'agriculture et d'élevage	DINFEL / GIP / CLCOP/ RNCPS /Associations
2 <sup>ème</sup>	Les ressources en eau	Routes et pistes	Connaissances en techniques d'élevage et de transformation	Subvention des partenaires (PTF, Etat)	AVEC – CEP/GIE /GPF/ AFL – Région / Coopératives
3 <sup>ème</sup>	Ressources forestières, fauniques, et cheptel	Marchés, Service vétérinaire	Main d'œuvre locale / Services techniques	Tontines, DINFEL, Transferts d'argent, AVEC	ASC / Conseil des sages

### 2.2.1 Les terres cultivables

Le Sénégal dispose de ressources naturelles relativement importantes lui offrant un réel potentiel de développement économique, surtout pour le secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique. Selon des statistiques tirées du recensement de 1990, le pays compte 13 millions d'hectares de couvert végétal, soit 65 % du territoire. Environ 3,4 millions

d'hectares sont cultivables selon les statistiques officielles. Par ailleurs, le pays est arrosé par des cours d'eau relativement importants : i) le fleuve Sénégal : 1.770km de long et 337.000 km<sup>2</sup> de bassin versant, ii) le fleuve Gambie : 1.150 km de long et 77.000 km<sup>2</sup> de bassin versant, iii) le fleuve Casamance : près de 200 km de long et 21.150 km<sup>2</sup>.de bassin versant, et iv) bien d'autres cours d'eau secondaires : le Saloum, et le Kayanga. Ces cours d'eau, combinés à une côte maritime d'environ 700km, offrent d'importantes possibilités pour le développement d'activités agro-sylvo-pastorales et halieutiques.

D'après le Recensement Général de la Population et de l'Habitat, de l'Agriculture et de l'Élevage (RGPHAE) effectué par l'Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD) en 2019, au Sénégal, 50% des populations rurales tirent leurs moyens de subsistance de la terre.

La dégradation des terres, fléau de portée mondiale qui s'est considérablement amplifié avec les changements climatiques concerne près de 2/3 des terres arables pour le Sénégal (Banque Mondiale, 2009), soit 2,5 millions d'hectares :

- Erosion hydrique : 1510 000 ha,
- Salinisation des terres : 645 000 ha,
- Erosion éolienne (vents forts et violents) : 287 000 ha,

Le coût économique est estimé à 1% du PIB en 2008 par la Banque mondiale.

La gestion durable des terres est considérée comme une condition d'atteinte de la souveraineté alimentaire et nutritionnelle pour l'émergence des zones rurales vers la prospérité. Dans la revue « Journal des Sciences et Technologies 2008 Vol. 6 n° 2 pp. 56 – 65 » DIOME et AL, 2021. Les données analytiques physiques (texture, structure) et chimiques (bases échangeables, acidité du sol, salinité, matière organique) font ressortir la différence entre les types de sols qui repose sur des composants organiques et minéraux des sols.

## 2.2.2 L'agriculture

L'agriculture sénégalaise a connu des changements importants durant ces cinquante dernières années. D'une agriculture à l'origine vivrière et familiale, elle a été fortement orientée sur les cultures de rente (arachide et coton). La filière arachide, longtemps le moteur de l'économie sénégalaise, traverse une crise importante. La production augmente, en revanche, dans les filières céréalières (le mil, le riz et le maïs), fruits et légumes, et manioc, répondant à la demande locale croissante. Avec le développement de l'irrigation, notamment dans la vallée du Fleuve Sénégal, les performances de la filière riz se sont améliorées. La production de mil, culture pluviale traditionnelle qui avait fortement régressé, est également en hausse dans un objectif d'autoconsommation et de commercialisation. Les micros et petites entreprises jouent un rôle central de valorisation de la production nationale à destination des marchés de consommation urbains.

Dans la grande majorité, les producteurs agricoles sont de petits exploitants qui cultivent la terre sur des régimes fonciers traditionnels et pratiquent des assolements traditionnels. La plupart d'entre eux combinent cultures de rente (arachide coton) et cultures vivrières de subsistance (mil, sorgho, maïs), tout en possédant quelques animaux, en élevage extensif et, dans de plus rares cas, intensif associés aux cultures.

### 2.2.2.1 La production céréalière

La production céréalière s'est établie à 3 663 690 tonnes en 2022 contre 3 480 394 tonnes obtenue lors de la campagne précédente soit une hausse de 5,27%. Cette augmentation est essentiellement imputable aux productions de riz (+6%), de mil (+5%) et du maïs (+4%). Ce résultat enregistré sur les céréales est imputable en partie à la configuration de l'hivernage avec une bonne répartition spatiotemporelle. Comparée à la moyenne des quatre dernières années, la production céréalière a enregistré une hausse de presque 15%. Les céréales

occupent 1 896 409 hectares soit une baisse de 0,52% par rapport à la campagne antérieure 2021/2022. Les superficies emblavées en céréales durant la campagne 2022/2023 sont en hausse de 2,62% par rapport à la moyenne des 4 dernières années. Les rendements des céréales ont connu une hausse durant la campagne agricole 2022-2023 à l'exception du fonio (-2%).

**Source** : DAPSA, 2023

### *2.2.2.2 Les besoins céréaliers par région*

La production de céréales est inférieure à la demande nationale. Elle ne couvre, au maximum, que pour 9,6 mois. Le niveau de couverture de 2022 a régressé par rapport à l'année précédente. Les régions dont leurs productions locales couvrent totalement leurs besoins céréaliers sont, par ordre : Fatick, Kaffrine, Kédougou, Kolda, Sédhiou et Tambacounda. Dans ces régions la production locale de céréale peut couvrir les 12 mois car l'offre est supérieure à la demande de produits céréaliers. Kaolack et Ziguinchor couvrent leurs besoins pour 11 mois. Dans les régions de Diourbel, Louga, Thiès et Matam la production locale permet de subvenir aux besoins céréaliers, au plus 5 mois. Dakar étant presque une région non productrice de céréales, dépend entièrement des importations et dans une faible proportion, de l'excédent de production des autres régions.

#### ▪ **La production de mil**

La production de mil est évaluée à 1 097 033T en 2022 pour une cible de 1 356 000T soit un taux de réalisation de 80,90% et une hausse de 5,50% par rapport à l'année dernière. Comparée à la moyenne des 4 dernières années, elle a connu une hausse de 12,83%. Cette hausse s'explique entre autres par l'augmentation des rendements 1 131 Kg/ha sur un objectif de 1,2T/ha. On note l'introduction de nouvelles variétés à haut potentiel de rendements, résistantes au stress hydrique et aux changements climatiques qui ont favorisé l'amélioration de la productivité. L'Etat à travers le programme agricole a facilité la mise en place de semences certifiées subventionnées.

#### ▪ **La production de sorgho**

Le niveau de production de sorgho est estimé à 363 164T en 2022 pour une cible de 437 235T soit un taux de réalisation de 83,06% et une hausse de 3,03% par rapport à l'année dernière. Comparé à la moyenne des 4 dernières années, il a connu une hausse de 12,14%. Cette réalisation est essentiellement due aux rendements et à une extension des superficies. En effet celles-ci sont passées de 265 387 ha en 2021 contre 270 168ha en 2022 soit une hausse de 2%. Pour le rendement, il était de 1 328kg/ha en 2021 contre 1 344kg/ha en 2022 soit une augmentation de 1%. On note l'introduction de nouvelles variétés à haut potentiel de rendements, résistantes au stress hydrique et aux changements climatiques qui ont favorisé l'amélioration de la productivité. L'Etat à travers le programme agricole a facilité la mise en place de semences certifiées subventionnées.

#### ▪ **La production de maïs**

Évaluée à 787 750T en 2022, la production de maïs a connu des hausses de 4% par rapport à l'année dernière et de 24,40% par rapport à la moyenne des 4 dernières années. Cette production représente 86,48% par rapport à la cible de 2022 qui était de 910 907T.

Le niveau de production du maïs est essentiellement expliqué par la hausse des rendements. En effet les rendements sont passés de 2648kg/ha en 2021 à 2 841 kg/ha en 2022 soit une hausse de 7%. On note l'introduction de nouvelles variétés à haut potentiel de rendements, résistantes au stress hydrique et aux changements climatiques qui ont favorisé l'amélioration de la productivité. L'Etat à travers le programme agricole a facilité la mise en place de semences certifiées subventionnées.

#### ▪ **La production de fonio**

Évaluée à 6 623T en 2022, la production de fonio a connu une baisse de presque 1% par rapport à l'année dernière et une hausse de 17,7% par rapport à la moyenne des 4 dernières années. Cette production représente 78,68% par rapport à la cible de 2022 qui était de 8 418T.

La baisse de la production de fonio s'explique en grande partie par les rendements qui sont passés de 979kg/ha en 2021 contre 961kg/ha en 2022 soit une baisse de 2%.

Cette filière fait face aux externalités négatives des activités minières qui utilisent également la main d'œuvre agricole, ce qui a contribué à la réduction des superficies exploitées et de la productivité.

#### ▪ **La production de sésame**

Le niveau de production de sésame est estimé à 40 401T en 2022 pour une cible de 60 000T soit un taux de réalisation de 67,34% et une hausse de 7,49% par rapport à l'année dernière. Comparé à la moyenne des 4 dernières années, il a connu une hausse de 38,65%.

Cette réalisation est essentiellement due aux rendements et à une extension des superficies. En effet celles-ci sont passées de 44 090ha en 2021 contre 45 522ha en 2022 soit une augmentation de 3%. Pour le rendement, il est 888kg/ha en 2022 contre 852kg/ha en 2021 soit une hausse de 4%.

#### **2.2.2.3 L'horticulture**

L'horticulture, très développée dans la zone des Niayes et dans les terres irriguées le long du fleuve Sénégal, commence à s'intensifier dans le reste des autres zones écogéographiques du Sénégal.

Les structures d'exploitation horticoles sont caractérisées par la prédominance des vergers et jardins de case et des exploitations privées. Les volumes de production, en forte croissance depuis 15 ans, sont estimés à plus de 600 000 tonnes. De 2000 à 2010, les exportations horticoles sont passées de moins de 1 000 tonnes à 35 000 tonnes. Elles sont estimées à 85 000 tonnes en 2014.

En ce qui concerne **la production maraîchère**, le Sénégal produit des légumes de type européen/régions tempérées (chou, laitue, tomate, aubergine, haricot, melon, carottes, navet, pomme de terre, oignon, poivron blanc, etc.) et de type africain/régions chaudes (oseille de Guinée, gombo, aubergine amère, la patate douce, manioc etc.). L'étalement réussi de la production dans l'espace et dans le temps fait de la sous filière maraîchère une des composantes les plus porteuses et les plus dynamiques du secteur horticole.

La production de légumes a connu un grand essor depuis 2012. En effet la production totale des légumes est passée progressivement de 675.000 tonnes en 2012 à 886.930 tonnes en 2016, soit une augmentation de 31%. Cette production est tirée en grande partie par l'oignon qui représente environ 41% de la production totale en 2015. Si l'oignon connaît une meilleure performance sur la dernière année, l'ensemble du sous-secteur enregistre une nette amélioration sur la période.

Outre l'oignon, la performance du sous-secteur des légumes s'explique aussi par celle des filières pomme de terre et patate douce. En effet, la production de pomme de terre a été triplée pour s'établir à 52.230 tonnes en 2015 et celle du haricot vert a augmenté de 50% pour s'établir à 15.000 tonnes. Toutefois, il faut souligner une baisse progressive de la production de la tomate (industrielle et cerise), passant de 160.000 tonnes en 2012 à 140.200 tonnes en 2015.

Source : DAPSA, 2019.

#### ✓ **La production horticole**

La production horticole a connu une tendance haussière ces dernières années. Cependant, la production de fruits et légumes a connu une baisse de 2% passant de 1 583 661 tonnes en 2021 à 1 547 280 tonnes en 2022 et une hausse de 2,2% par rapport à la moyenne des 4

dernières années. La baisse notée dans la production horticole s'explique principalement par la diminution des emblavures suite aux méventes constatées la campagne précédente, la cherté des semences pour l'oignon et le difficile accès aux engrais.

La production horticole est essentiellement tirée par les légumes (1 269 880 tonnes) avec une production estimée 1 269 880 tonnes en 2022 contre 277400 tonnes pour les fruits. Les légumes ont connu une régression de 3% entre 2022 et 2021 et une hausse de 1,9% par rapport à la moyenne des 4 dernières années. Les productions de carotte, de pomme de terre, d'oignon, de tomate industrielle, de choux pommé et d'haricot ont plus impacté la baisse du volume de production.

#### ✓ **Production de mangues**

La production de mangue est estimée à 121 500 tonnes en 2022 soit une baisse respective de 1,15% par rapport à l'année précédente et de 3,3% par rapport à la moyenne des 4 dernières années. Cette baisse est liée à la précocité de la pluviométrie qui a été favorable aux conditions de développement de la mouche des fruits.

#### ✓ **Production de banane**

En 2022, la production de banane est estimée à 36 000 tonnes soit une hausse de 1,4% par rapport à 2021 et de 5,5% par rapport à la moyenne des 4 dernières années. Cette performance est liée au dynamisme de la filière et grâce au soutien de l'Etat à travers l'aménagement de nouvelles plantations, l'amélioration du matériel végétal (vitro plants) et au concours du secteur privé. Comparée à la cible, la production représente 70,58% de réalisation.

Malgré les résultats obtenus, la filière est confrontée à des problèmes d'infrastructures de conditionnement, de transport, de stockage, de transformation et de conservation.

#### ✓ **Production d'oignon**

La production d'oignon est estimée à 420 000 tonnes en 2022 soit des baisses de 3,45% et 2,68% respectivement par rapport à l'année précédente et à la moyenne des 4 dernières années. Comparativement à la cible, elle représente 72,41%. La baisse notée dans la production s'explique principalement par la diminution des emblavures suite aux méventes constatées la campagne précédente, la cherté des semences, l'insuffisance des engrais subventionnés et l'accès difficile aux engrais non subventionnés. Malgré cette importante réalisation, la production ne couvre que 56,82% des besoins de consommation des ménages pour une période d'environ 7 mois. Cette production connaît beaucoup de perte liée à l'insuffisance d'infrastructures de conditionnement, de conservation et de transformation.

#### ✓ **Production de pomme de terre**

La production de pomme de terre est estimée à 140 500 tonnes en 2022 soit des baisses de 2,19% et 3,91% respectivement par rapport à l'année précédente et à la moyenne des 4 dernières années. Comparativement à la cible, la production ne représente que 70,21%.

Cette baisse notée dans la production s'explique principalement par la diminution des emblavures suite aux méventes constatées la campagne précédente, la cherté des semences et l'insuffisance des engrais subventionnés et l'accès difficile aux engrais non subventionnés. La disponibilité de la production diminue à cause des pertes post récoltes.

Cette réalisation a permis de couvrir 84,30% des besoins de consommation des ménages soit une période de 10 mois environ.

### **2.2.3 Le cheptel**

Au Sénégal, l'élevage constitue un maillon essentiel de l'économie nationale. En effet, il est pratiqué par près d'un tiers des ménages sénégalais pour lesquels, il offre de grandes opportunités en termes de revenus, d'emplois et de renforcement de la résilience face aux différents chocs et crises.

Ainsi, Le Plan National de Développement de l'Élevage (PNDE) élaboré en Juillet 2013 a été actualisé en fonction de ces changements d'orientations politiques avec une vision prospective à l'horizon 2035 de faire de l'élevage « *un secteur compétitif, satisfaisant de manière durable la demande nationale en produits animaux et assurant la promotion socio-économique de ses acteurs* ». Son objectif est de contribuer à l'atteinte de la sécurité et de la souveraineté alimentaires des populations tout en générant des emplois essentiellement pour les jeunes et les femmes.

La production de viande est passée de 192.800 tonnes en 2011 à 14.300 tonnes en 2015, ce qui correspond à une augmentation de 11%. La production de lait est passée de 184,5 millions de litres en 2011 à 226,7 millions de litres en 2015, soit un accroissement de 23%. C'est presque la même performance qui est observée au niveau de la filière œuf de consommation dont la production enregistre un accroissement de 14% sur la période, pour atteindre 571 millions d'unités en 2015. En revanche, les exportations de cuirs et peaux connaissent une contre-performance depuis 2013. En effet, les exportations ont progressivement baissé pour s'établir à 4772 tonnes en 2015, ce qui représente une baisse de 33% par rapport à l'année 2013.

Devant la problématique demande nationale en produits animaux sains et nutritifs, le Sénégal se lance un défi qu'il ne pourra relever sans la prise en charge des contraintes structurelles auxquelles le secteur de l'élevage est confronté : (i) faible productivité du cheptel liée essentiellement au faible potentiel génétique des races locales, (ii) déficit alimentaire aussi bien en quantité et qualité pour les animaux, (iii) forte incidence des maladies animales, (iv) insuffisance de technicité des éleveurs, (v) faible résilience aux chocs climatiques, (vi) contraintes majeures de l'élevage pastoral (la mauvaise gestion des ressources pastorales, pléthore d'associations d'éleveurs, ....)

Les défis à relever tout en préservant l'environnement sont, entre autres : (i) augmenter le potentiel génétique des races, (ii) renforcer la sécurité alimentaire du cheptel, (iii) développer des modèles d'habitat adaptés aux espèces animales et aux zones de production, (iv) sécuriser les exploitations d'élevage notamment pastorales, (v) renforcer les capacités techniques et organisationnelles des producteurs, et (vi) améliorer l'accès à un crédit adapté à l'entreprenariat en élevage.

Source : La Direction de l'Élevage (DIREL) 2022

#### 2.2.4 Les ressources halieutiques

Les côtes du Sénégal abritent des écosystèmes marins riches en biodiversité, y compris des poissons, des crustacés, des mollusques et des coraux. La pêche artisanale et industrielle est une activité importante pour de nombreuses communautés côtières, fournissant une source de nourriture et de revenus.

Avec plus de 1 700 km de rivages constitués d'environ 700 km de côtes et de 1 000 km de berges fluvio-maritimes ainsi qu'un espace maritime de 212 000 km<sup>2</sup> environ, le Sénégal est fortement tributaire de ses ressources marines et côtières ; lesquelles constituent une source de revenus et de subsistance pour plus de 2/3 de la population, et englobent des écosystèmes spécifiques. Le Sénégal dispose d'une riche industrie de la pêche, avec des eaux côtières qui abondent en poissons, crustacés et mollusques. La pêche est une source d'emploi et de revenus pour de nombreuses communautés côtières. Les ressources halieutiques du Sénégal sont ainsi d'une importance capitale pour l'économie nationale, la sécurité alimentaire et les moyens de subsistance des communautés côtières. Un aperçu des principales caractéristiques et ressources halieutiques du Sénégal montre :

- **Une riche Biodiversité Marine**, comprenant une variété de poissons, de crustacés, de mollusques et d'autres organismes marins. Les principales espèces de poissons comprennent le thon, le maquereau, la sardine, le capitaine, le barracuda, le vivaneau, et bien d'autres.



- **Une pêche Artisanale** active et importante le long de la côte sénégalaise, employant des milliers de pêcheurs et contribuant de manière significative à la sécurité alimentaire et aux moyens de subsistance des communautés côtières. Les pêcheurs utilisent une variété de techniques de pêche traditionnelles telles que les filets, les lignes, les pièges et les palangres.
- **Une pêche Industrielle** qui opère dans ses eaux territoriales. Cette industrie cible souvent des espèces hautement commerciales telles que le thon, les crevettes et les céphalopodes pour l'exportation.
- **Une aquaculture** bien que moins développée que la pêche traditionnelle, mais qui est en expansion au Sénégal. Des projets d'aquaculture ont été mis en place pour cultiver des espèces telles que les tilapias, les crevettes et les mollusques, offrant ainsi des opportunités supplémentaires de production alimentaire et de génération de revenus.
- **Des zones de pêche Protégées** pour préserver la biodiversité marine et protéger les habitats critiques. Ces zones comprennent des parcs marins, des réserves marines et des zones de pêche réglementées qui sont essentielles pour la régénération des stocks de poissons et la préservation des écosystèmes marins.
- **Une gestion des ressources halieutiques** : Le gouvernement sénégalais s'efforce de promouvoir une gestion durable des ressources halieutiques à travers des politiques de pêche, des règlements et des plans de gestion.

Ces ressources halieutiques du Sénégal sont vitales pour l'économie, la souveraineté alimentaire et les moyens de subsistance des populations côtières. Une gestion durable de ces ressources est essentielle pour assurer leur préservation à long terme et la durabilité de l'industrie de la pêche. Haut du formulaire

Dès lors , le Ministère de la Pêche et de l'Économie Maritime du Sénégal, à travers la Direction des Pêches Maritimes en collaboration avec le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable, la Direction de l'Environnement et des Etablissements Classés, avec l'appui technique du Comité National sur les Changements Climatiques (COMNACC) et le soutien financier des partenaires techniques et financiers, a déroulé le processus d'intégration de l'adaptation du changement climatique dans les politiques de développement de la pêche par l'élaboration et l'adoption du Plan National d'Adaptation de la Pêche et de l'Aquaculture (PNA Pêche horizon 2035 avec la participation de tous les acteurs).

#### b. Les ressources forestières et fauniques

Le Sénégal possède une diversité de ressources forestières et fauniques qui jouent un rôle crucial dans la préservation de l'environnement, le soutien des moyens de subsistance des communautés locales et le développement économique. Un aperçu de ces ressources permet d'identifier :

- a. Les forêts et zones Boisées : Bien que les forêts du Sénégal couvrent moins de 5% de sa superficie totale, elles abritent une grande diversité d'espèces végétales et animales. Les types de forêts comprennent les forêts galeries le long des cours d'eau, les forêts de mangroves le long des côtes, les forêts sèches dans les régions intérieures, ainsi que des zones boisées dans les zones semi-arides.
- b. La biodiversité : Les forêts du Sénégal abritent une variété d'espèces végétales et animales, y compris des espèces endémiques et menacées. Parmi les espèces emblématiques figurent le baobab, l'acacia, le karité, le singe vervet, le phacochère, le lion et le guépard.

Le secteur de l'environnement a déployé des efforts pour inverser la tendance globale de dégradation du couvert végétal à l'échelle du territoire national. Cela s'est traduit par une

évolution croissante des superficies de terres sous pratiques de gestion durable, notamment à travers la régénération naturelle assistée, la mise en défens et le reboisement. Le nombre et les superficies de forêts aménagées ont ainsi connu une hausse notable durant la période 2011-2015. En matière de restauration des terres dégradées ou en dégradation, les interventions du secteur de l'environnement ont permis de faire des progrès importants.

En dehors de la délicate équation de la gestion foncière, la gestion des ressources forestières est lourde d'un passé conflictuel entre les services de l'État et les usagers. Les nouvelles formes de gestion locales mises en place par les forestiers eux-mêmes à travers des programmes de développement participatifs ou par des ONG, contribuent sans nul doute à modifier et à améliorer durablement ces relations.

Avec la notion de "terres vacantes et sans maîtres" les services forestiers ont longtemps maintenu leur domination sur l'ensemble des terres boisées. Mais depuis les codes forestiers de 1993 et plus particulièrement depuis celui de 1998, la définition des forêts appartenant au domaine forestier de l'État et sous la responsabilité directe des services forestiers.

Le charbon de bois et le bois de chauffe contribuent à hauteur de 83% de la consommation énergétique des ménages sénégalais et constituent 42% du bilan énergétique national (Source, DAPSA 2023). La production de ces combustibles traditionnels devra toutefois se faire de sorte à satisfaire la demande nationale tout en garantissant la gestion durable du patrimoine forestier national. Afin d'assurer la durabilité de l'approvisionnement en combustibles ligneux, notamment en charbon de bois, le secteur de l'environnement a accéléré le processus d'aménagements participatifs des forêts et de domiciliation de la production du charbon, avec la meule Casamançaise, dans les forêts aménagées.

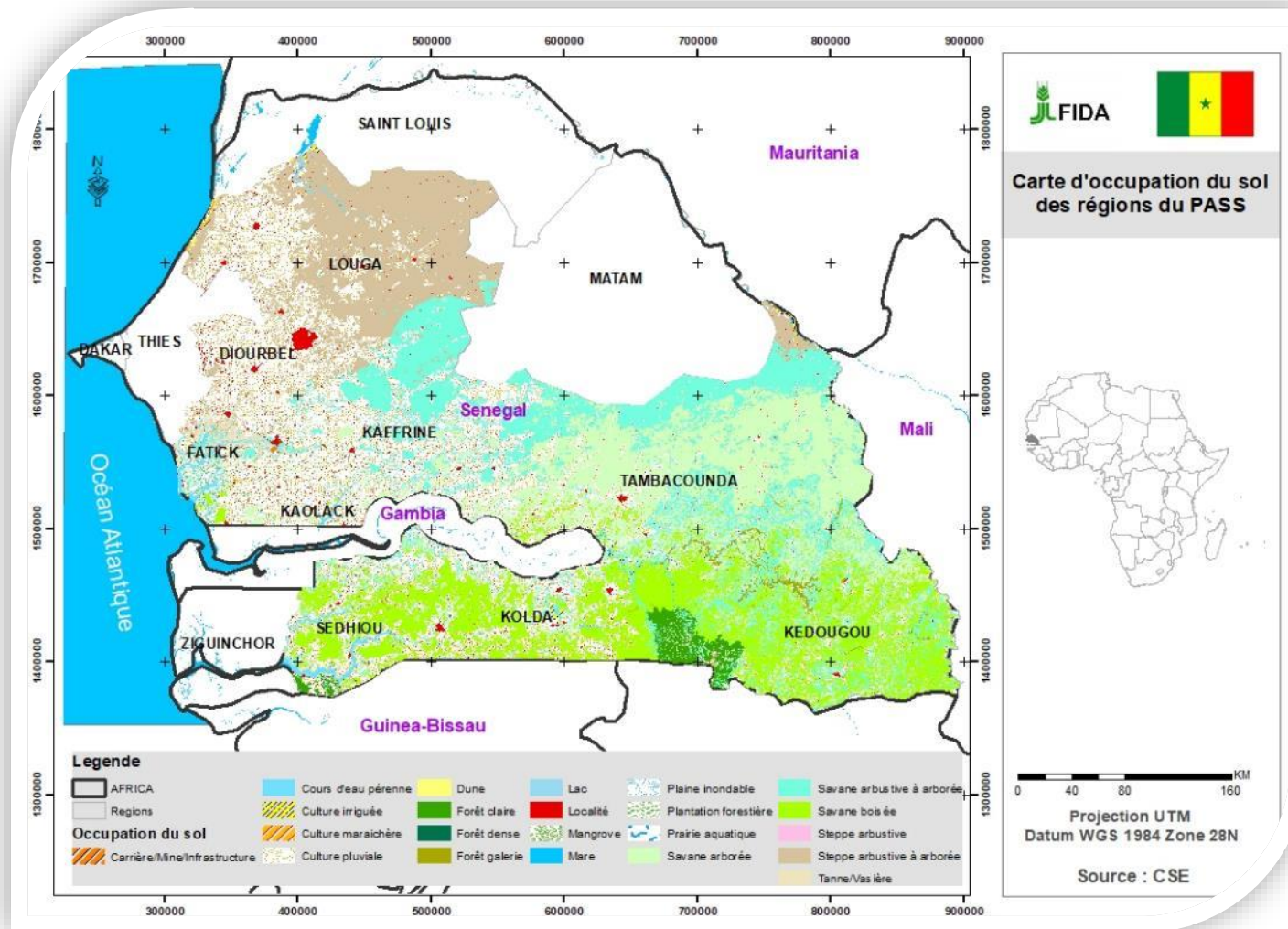


Figure 18 : Carte d'occupation du sol des régions du PASS

Source: CSE 2021.

L'analyse de classes d'occupation des sols des régions cibles montre que les cultures pluviales occupent 22,88 % et sont suivis de savanes arbustive à arborées avec 19,28 % et des steppes arbustive à arborée avec 18,24. Ces derniers sont suivis par Savane arborée avec 14,35% et des savanes boisées avec 10,81. Les autres classes (composées d'habitat, des cours d'eau, de plaine inondable, de forêt claire, de mangrove, de Carrière/Mine/Infrastructure, de plantations forestières, de cours d'eau, de mares, de lacs, des cultures irriguées, des tannes – vasières, des végétations herbacées et des arbustes) représentent moins de 5 % de l'occupation des sols. (**Error! Reference source not found.**).



Figure 19 : Pourcentage des classes occupation du sol en (ha)

### 2.2.5 Ressources physiques

A l'issue du focus group, les trois principales ressources physiques des zones écogéographiques sont prioritairement les Couloirs de transhumance, suivi des routes et pistes et du service vétérinaire.

A l'issue du focus group, les trois principales ressources physiques des départements sont prioritairement les couloirs de transhumance, suivi des routes et pistes de production et des marchés et des services vétérinaires.

- a. **Les couloirs de transhumance** sont des itinéraires traditionnels empruntés par les éleveurs nomades et semi-nomades pour déplacer leur bétail entre les pâturages saisonniers. Ces couloirs permettent aux éleveurs de suivre les variations saisonnières des ressources en eau et en pâturages, tout en évitant les conflits avec les agriculteurs sédentaires. Au Sénégal, ils se caractérisent par i) des itinéraires traditionnels qui sont des routes établies depuis des générations par les éleveurs pour se déplacer entre les zones de pâturage ; La saisonnalité des déplacements du bétail le long des couloirs de transhumance en réponse aux changements saisonniers des conditions environnementales.
- b. **Les routes et pistes de production** jouent un rôle essentiel dans le développement socio-économique du Sénégal, en particulier dans les zones rurales où l'agriculture et l'élevage sont les principales activités économiques. Leur importance peut être résumée comme suit :

- L'accès aux marchés aux agriculteurs et aux agriculteurs et éleveurs leur permettant d'accéder facilement aux marchés locaux et régionaux pour vendre leurs produits. Un bon réseau routier facilite le transport des denrées alimentaires et des produits agricoles vers les centres urbains où se trouvent les consommateurs.
  - Les échanges commerciaux entre les différents marchés de demi-gros ou grossistes du Sénégal et avec les pays voisins. Elles contribuent ainsi à dynamiser l'économie locale en permettant la circulation des biens et des services.
  - L'accès aux Services de base tels que les centres de santé, les écoles, les centres d'approvisionnement en eau et les installations gouvernementales. Cela contribue à améliorer les conditions de vie et à réduire les disparités socio-économiques entre les zones urbaines et rurales.
- c. Les marchés et les services vétérinaires** jouent un rôle crucial dans l'écoulement des produits agricoles au Sénégal, en assurant la qualité des produits, la santé des animaux, et en facilitant les échanges commerciaux. Leur importance peut être détaillée comme suit :
- **Les marchés** fournissent un lieu centralisé où les agriculteurs peuvent vendre leurs produits et les acheteurs peuvent les acheter. Ces marchés offrent un environnement propice à la négociation des prix et à la conclusion des transactions, ce qui facilite l'écoulement des produits agricoles. Ils fournissent l'accès aux Informations de Marché tels que la demande, les prix et les tendances du marché. Cela leur permet de prendre des décisions éclairées sur les cultures à cultiver et les quantités à produire, contribuant ainsi à une meilleure planification de la production agricole.
  - **Les services vétérinaires** sont essentiels pour garantir la santé des animaux et la qualité des produits d'origine animale tels que la viande, le lait et les œufs. Les vétérinaires assurent le suivi de la santé des animaux, effectuent des contrôles sanitaires et délivrent des certificats de santé, ce qui contribue à garantir la sécurité alimentaire et la qualité des produits commercialisés sur les marchés.

### 2.2.6 Ressources humaines

Le choix des principales ressources humaines est porté sur les acteurs du secteur de l'agriculture et de l'élevage issus d'une main d'œuvre mais sous-tendus par des connaissances en techniques agricoles et d'élevage et des connaissances en technique de transformation des produits.

Le secteur de l'agriculture et de l'élevage au Sénégal implique une variété d'acteurs qui jouent des rôles différents dans la production, la transformation, la commercialisation et la régulation des produits agricoles et d'élevage. Parmi eux, les principaux acteurs sont les agriculteurs et Éleveurs. Ce sont les producteurs primaires qui cultivent les terres et élèvent le bétail. Ils sont souvent organisés en coopératives ou associations pour accéder à des ressources et services agricoles, et pour commercialiser leurs produits.

A ces acteurs d'élevage, s'ajoute une main d'œuvre locale qui s'active dans la pratique de l'activité en question mais également dans les techniques de transformation des produits dérivés du secteur.

Ces derniers se regroupent le plus souvent sous forme de groupement d'associations comme l'Association des Femmes Laitières (**AFL**) ou le Directoire National des Femmes en Elevage (**DINFEL**) qui joue un rôle stratégique dans la promotion des produits locaux et le développement des industries agroalimentaires au Sénégal. Ses actions visent à renforcer la compétitivité des produits locaux, à stimuler la croissance économique et à améliorer les conditions de vie des acteurs de la filière agricole et agroalimentaire

**La main-d'œuvre locale** et les services techniques jouent un rôle prépondérant dans le secteur de l'agriculture et de l'élevage au Sénégal.

Elle est largement utilisée dans les activités agricoles, y compris la préparation des sols, la plantation, la récolte, le désherbage et d'autres tâches agricoles. Les agriculteurs emploient souvent des membres de leur famille ainsi que des travailleurs saisonniers locaux pour mener à bien ces activités.

De même, dans le secteur de l'élevage, la main-d'œuvre locale est essentielle pour la gestion quotidienne des troupeaux. Cela comprend le pâturage, la traite, les soins vétérinaires de base, la surveillance des animaux et d'autres tâches liées à l'élevage.

**Les services Techniques** jouent un rôle de soutien et d'appui technique aux agriculteurs et aux éleveurs en fournissant des conseils, des formations, des services de vulgarisation et des technologies appropriées. Ces services peuvent être fournis par le gouvernement, les organisations de recherche agricole, les ONG, les entreprises privées et d'autres acteurs du secteur.

### 2.2.7 Ressources financières

Les revenus tirés des produits d'agriculture et d'élevage au Sénégal constituent une part importante du revenu national et des moyens de subsistance des populations rurales. Les principales ressources financières des collectivités territoriales visitées proviennent de la vente tirée des produits de l'agriculture, de l'élevage, des subventions issues des partenaires techniques et financiers (PTF - Etat), et de leur épargne (tontines) qui sont des revenus tirés des Associations Villageoises d'Épargne et de Crédit (AVEC). Dans la région de Louga qui a particularité de détenir le plus grand nombre d'expatriés (Italie et Espagne), le transfert d'argent (cash transfert) est un levier important des ressources financières de la région. Certaines ressources sont tirées des Activités Alternative Génératrices de Revenus (AAGR) des communautés comme le maraichage, la pêche ou la pisciculture. Les produits récoltés sont souvent des végétaux à usage alimentaire d'abord aliment avant d'être de rente. Elles sont composées céréales, de légumineuses comme l'oignon, la pomme de terre, la tomate, la carotte, le gombo, le piment, le poivron et les fruits (mangues, bananes, pastèques).

Ces revenus tirés des produits d'agriculture et d'élevage au Sénégal sont diversifiés et contribuent de manière significative aux moyens de subsistance des populations rurales. Ces secteurs sont essentiels pour l'économie nationale et jouent un rôle crucial dans la sécurité alimentaire et la réduction de la pauvreté dans le pays.

### 2.2.8 Ressources sociales

Les principales ressources sociales identifiées par les acteurs des différents focus group sont constituées en premier du DINFEL et autres fédérations, en deuxième position viennent les Associations Villageoises d'Épargne et de Crédit (AVEC) et autres associations (comme les Association des Femmes Laitières ou Groupements d'Intervention Pastoraux) et des ASC / Conseil des sages arrivent en troisième position.

Les principales ressources sociales résultent donc d'associations de femmes comme Association des Femmes Laitières (du Fouta, de Louga, de Casamance, etc.), le Réseau des Femmes du Secteur Laitier du Sénégal (REFESLAS), les Groupements d'Intervention Pastoraux (GIP), le Répertoire national commun de la protection sociale (RNCPS), le Comité Local de Concertation des Organisations de Producteurs (CLCOP), etc.

Le Directoire National des Femmes en Elevage (DINFEL) peut servir de plateforme pour coordonner les efforts des différentes associations de femmes transformatrices des produits laitiers à travers le pays, favorisant ainsi l'échange de bonnes pratiques, le plaidoyer pour les politiques en faveur des femmes dans le secteur de l'élevage et le développement de partenariats stratégiques avec d'autres acteurs du développement rural.

Les associations sportives et culturelles (ASC) jouent un rôle significatif dans le secteur de l'agriculture et de l'élevage au Sénégal en contribuant à la sensibilisation, à l'éducation et au renforcement des capacités des communautés rurales. Quant au Conseil des Sages, en tant qu'organe consultatif traditionnel, peut jouer un rôle significatif dans le secteur de l'agriculture et de l'élevage au Sénégal en apportant son expertise, ses conseils et son

soutien aux initiatives communautaires et gouvernementales. Il peut contribuer en jouant un rôle de i) Conseil et Orientation ii) médiation et Résolution de Conflits entre agriculteurs et éleveurs et iii) liaison avec les Autorités Locales entre les agriculteurs, les éleveurs et les autorités locales.

## 2.3 Les aléas climatiques et leur influence sur les ressources

### 2.3.1 Classement des aléas les plus influents

Dans la zone du projet PASS, nos focus group avec les populations ont fait ressortir six (06) aléas climatiques majeurs à savoir : la variabilité pluviométrique, les inondations, les feux de brousse, la submersion marine (salinisation), les vents forts et violents et les températures extrêmes (vague de chaleur). Ces derniers sont regroupés par zone écogéographique et classés selon leur influence sur les principales ressources naturelles sur lesquelles les communautés comptent pour assurer leur survie. Pour des raisons d'optimisation et de délais, nous avons visité une région par zone écogéographique pour faire l'analyse de perception des populations aux CC que nous avons couplés avec notre expérience de terrain.

Le tableau ci-dessous liste les 3 aléas les plus influents par zone-écogéographiques.

**Tableau 5 : Classement des aléas les plus influents par zone écogéographique**

<b>Sites</b> <b>Aléas</b>	<b>Bassin arachidier</b> (Kaolack - Fatick - Kaffrine - Diourbel)	<b>Ferlo</b> (Louga)	<b>Sénégal Oriental</b> (Tambacounda - Kédougou)	<b>Haute Casamance</b> (Kolda - Sédhiou)
Variabilité pluviométrique	2.2	2.3	2.1	2.4
Feux de brousse				2.1
Inondations			2.2	
Vents forts et violents		1.9	1.8	2.0
Vagues de chaleur (Températures extrêmes)	2.3	2.0		
Submersion marine	2.0			

	Très forte
	Moyenne
	Faible

L'analyse de ces différents tableaux, montre que les six principaux aléas identifiés par les populations, selon leur niveau d'influence, ont tous une **forte influence** à l'exception des vents forts et violents qui exercent une **influence moyenne** sur l'ensemble des ressources des zones écogéographiques. Il s'agit de :

- 1- **Variabilité pluviométrique (2.25)**
- 2- **Inondations (2.20)**
- 3- **Températures extrêmes (2.15)**
- 4- **Feux de brousse (2.10)**
- 5- **Submersion (2.00)**

## 6- Vents forts et violents (1.9)

### 2.3.2 Classement des ressources les plus influencées par les aléas

La situation sur les ressources les plus influencées par les aléas identifiés ci-dessus est donnée par la Figure 20.

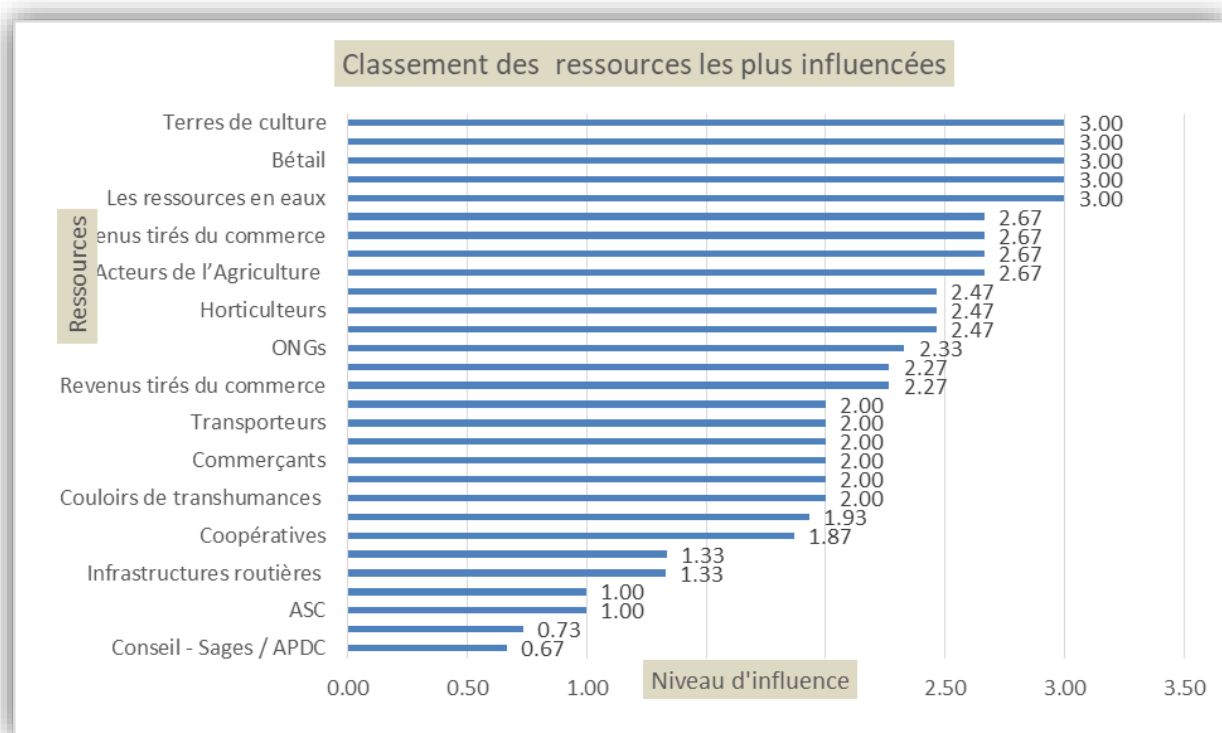


Figure 20 : Classement des ressources les plus influencées

Notation :

- Valeur comprise entre 0 et 1 : Influence faible
- Valeur comprise entre 1 et 2 : influence moyenne
- Valeur comprise entre 2 et 3 : influence forte

Les niveaux d'influence les plus forts sont notés sur les cinq principales ressources (terres de culture, ressources forestières et fauniques, le bétail, les revenus tirés de l'agro-sylvo-pastoralisme et les ressources en eaux d'élevage), les revenus tirés du commerce, les agriculteurs, les éleveurs, les horticulteurs entre autres ressources avec des scores compris entre 2/3 et 3/3.

Les connaissances en Agro-sylvo-pastoralisme, transporteurs, commerçants, GPF /ONGs, la main d'œuvre locale, les couloirs de transhumances, constituent la seconde catégorie de secteurs les plus sensibles aux aléas avec un score de compris entre 1/3 et 2/3.

Les ressources les moins influencées par les aléas sont trouvées au niveau des ressources sociales avec les organisations faitières (DINFEL – GIP), et les ASC / Conseil - Sages / Association, coopératives, APDC avec un score inférieur à 1/3.

### 2.3.3 Conséquences et impacts du changement climatique sur les ressources



Le tableau 3 ci-dessous, fait la synthèse des conséquences et impacts de chaque aléa sur les ressources identifiées dans les zones d'intervention du PASS.

**Tableau 6 : Conséquences et impacts des aléas sur les ressources**

<b>Aléas</b>	<b>Conséquences et impacts</b>
<b>Variabilité Pluviométrique</b>	Baisse de la productivité et de la production agricoles, animales et de l'exploitation forestière ; baisse des revenus ; déforestation ; stress hydrique, sous-alimentation des éleveurs et agriculteurs, attaques des ravageurs, assèchement des plans d'eau, insécurité alimentaire, exode rural, transhumance précoce et migration.
<b>Températures extrêmes</b>	Réduction du temps de travail ; stress physiologique des animaux ; tarissement précoce des mares ; déshydratation des acteurs de l'agriculture – élevage-horticulture ; problème de conservation des récoltes, baisse de la productivité des animaux domestiques, baisse de la productivité forestière, disparition d'espèces animales ; hausse sensible des maladies des êtres humains ; baisse des revenus et des productions animales et végétales ; migration des populations.
<b>Feux de brousse</b>	Erosion de la biodiversité, stress physiologique des végétaux et animaux ; appauvrissement des sols ; destruction des ruches, baisse des fourrages et des réserves ; baisse de la productivité des animaux domestiques, baisse de la productivité forestière ; disparition d'espèces animales ; déshydratation des bergers ; transhumance précoce ; hausse sensible des maladies des êtres humains, disparition d'espèces animales, baisse des produits forestiers et fruitiers.
<b>Inondations</b>	Destruction des habitations ; destruction des infrastructures ; destruction des biens et infrastructures (champs de cultures, bergerie, poulaillers) réduction de la mobilité ; envasement des champs piscicoles ; dissémination des maladies d'origine hydrique, des maladies animales et humaines ; insécurité et malaise sociale, destructions des infrastructures, des berges ; ensablement des pistes, baisse des revenus et des productions animales et végétales ; hausse et recrudescence des maladies, problème de conservation des récoltes.
<b>Submersion marine (salinisation)</b>	Salinisation des terres, dégradation de la mangrove, ravinement, pertes de terres et d'habitat, ensablement des mares et bas-fonds, destructions des habitations, ensablement des pistes, baisse des productions animales et végétales, baisse des revenus.
<b>Vents forts et violents</b>	Ensamblement des mares et bas-fonds, propagation des feux de brousse, dissémination des maladies respiratoires animales et humaines, destructions des habitations, terrassement et dessouchage des espèces végétales ligneuses, ensablement des pistes, baisse des productions animales et végétales

Dans notre approche, nous mettons l'accent sur les impacts climatiques à court et long terme, en examinant les conséquences perçues et vécues des modifications des précipitations et des températures, ainsi que leurs répercussions sur les modes de vie. Les six principaux aléas identifiés dans les neuf régions du PASS ont des conséquences néfastes sur la vie des populations, entraînant un appauvrissement et des impacts négatifs sur la sécurité alimentaire, par la réduction de la productivité et de la production agro-sylvo-pastorales, et par la réduction des revenus tirés de la vente de ces produits. La conséquence la plus grave est l'accentuation des conflits entre agriculteurs, horticulteurs,

et éleveurs transhumants, qui se rencontrent inévitablement dans les zones d'accueil des transhumants et dans les champs de culture en période de forte sécheresse.

La synthèse des conséquences et impacts des aléas, montre que les régions de PASS font face à de nombreux chocs climatiques. En résumé, les différents aléas provoquent une dégradation de l'Environnement naturel par la baisse des rendements et productions (productions agricoles, élevages, horticoles et forestières, la dégradation de l'environnement physique (les terres de cultures et les infrastructures physiques), dégradation du cadre de vie (baisse des compétences des ressources humaines et du savoir-faire endogène), ... etc. Il s'en suit une réduction sensible des revenus (cheptel, rendements agricoles et forestiers), en un mot une augmentation de la pauvreté et de la précarité des populations.

## Analyse de la vulnérabilité au changement climatique

La méthodologie de l'analyse de la vulnérabilité liée au changement climatique est décrite dans la partie introductive et les différentes terminologies utilisées telles que la vulnérabilité, l'exposition, ou le danger (aléas), sont également définies.

### 2.3.3.1 La sensibilité

La sensibilité est déterminée par les facteurs qui influent directement sur les conséquences d'un danger. Dans les régions étudiées, les niveaux de sensibilité (sur une échelle de 0 à 1) des ressources aux aléas climatiques sont représentés par le graphique ci-dessous.



**Figure 21 : Indice de sensibilité des ressources aux aléas**

Notation :

- Valeur comprise entre 0 et 0,33 : sensibilité faible
- Valeur comprise entre 0,33 et 0,66 : sensibilité moyenne
- Valeur comprise entre 0,66 et 1 : sensibilité forte

L'exposition aux six principaux aléas nous permet de classer les ressources des régions en trois niveaux de sensibilité : un niveau peu sensible, sensible et très sensible.

La majorité des ressources naturelles et de survie (agriculteurs, éleveurs, volaille, tomate, oignons, et petits ruminants) est très sensible aux différents aléas avec un score de 1/1. Les bovins, gombo, maïs, banane, faune, flore, pastèque, piment, niébé ainsi que les horticulteurs, femmes transformatrices et commerçants, sont moyennement sensibles alors que les pistes de transhumances, les bas – fond, les transporteurs, le sésame et les caprins sont peu sensibles aux aléas avec un score inférieur à 0,33/1.

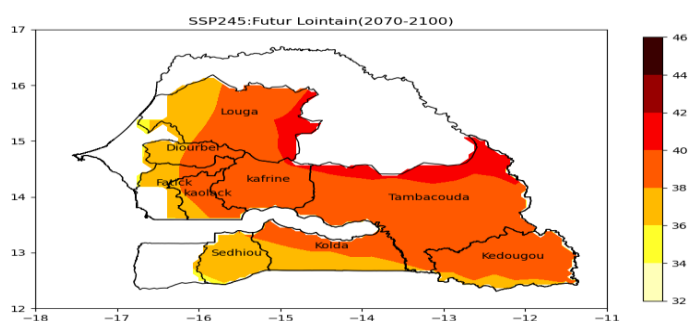
### 2.3.3.2 Analyse du risque

A l'issue de la pondération des différents indices composites de danger/aléa, de vulnérabilité, et d'exposition, l'indice composite du risque **(ICR) s'élève à 0,70** dans les zones écogéographiques du PASS. Il est obtenu à partir de la moyenne entre l'indice de danger (aléa), l'Indice de vulnérabilité, et l'indice d'exposition.

**Tableau 7 : Indices de risque d'apparition des aléas dans les régions cibles**

<b>Aléas</b>	Indice de danger (aléa)	Indice de sensibilité	Indice de capacité d'adaptation	Indice de vulnérabilité	Indice d'exposition	<b>Indice du risque</b>
Variabilité pluviométrique	0.73	0.69	0.40	0.55	0.90	<b>0.73</b>
Feux de brousse	0.80	0.69	0.32	0.51	0.88	<b>0.73</b>
Températures extrêmes	0.67	0.71	0.55	0.63	0.86	<b>0.72</b>
Inondation	0.73	0.73	0.24	0.49	0.82	<b>0.68</b>
Submersion marine	0.69	0.71	0.48	0.60	0.89	<b>0.72</b>
Vents forts et violents	0.63	0.71	0.38	0.54	0.71	<b>0.63</b>
<b>MOYENNE</b>	<b>0.71</b>	<b>0.71</b>	<b>0.40</b>	<b>0.55</b>	<b>0.84</b>	<b>0.70</b>

La figure 19 ci-dessous prise comme référence pour l'interprétation de ce résultat a été établie par la GIZ en 2017.



**Figure 22 : Catégorisation du risque selon la GIZ (GIZ, 2017)**

### 2.3.3.3 Les indices de danger / aléa

Le signal climatique et l'impact physique direct sont les deux composantes du paramètre « danger ». Dans cette étude, les résultats d'indices de danger sont consignés dans le tableau ci-dessus.

L'exploitation du tableau ci-dessus permet de constater qu'en cas de variabilité pluviométrique, d'inondation, de submersion marine, ou de vents forts et violents, **la probabilité d'assister à des pertes et dégâts dans les zones écogéographiques suivies est très forte**. Ces dommages et atteintes aux ressources des populations peuvent s'avérer moins importantes en cas de températures extrême.

Ainsi la valeur de l'indice composite de danger (ICD) **s'élève à 0,71**. Cela signifie que, globalement, les pertes et dégâts liés aux aléas climatiques sont forts et que les zones écogéographiques concernées par le PASS devraient développer des mesures d'adaptation efficaces et durables pour éviter une exacerbation de la précarité et de la pauvreté pour prévaloir à la souveraineté alimentaire.

#### 2.3.3.4 Les indices de vulnérabilité

L'indice de vulnérabilité est obtenu après agrégation des indices de sensibilité (IS) et de capacité (IC). A noter que lorsque la sensibilité est élevée et que la capacité d'adaptation est faible, la vulnérabilité est élevée et inversement.

Le tableau 7 montre que toutes les zones écogéographiques du PASS ont une **forte sensibilité** aux six aléas climatiques identifiés. D'où une faible capacité d'adaptation.

La capacité d'adaptation, fait référence à la capacité des sociétés et des communautés à se préparer et à réagir aux impacts climatiques. Dans le cadre de cette étude, la capacité d'adaptation des habitants des zones écogéographiques a été déterminée pour chaque aléa.

Les résultats illustrés au tableau ci-dessus montrent **une faible** capacité d'adaptation des populations pour les aléas variabilité pluviométrique, feux de brousse, submersion marine et les vents forts et violents. Ces faibles taux d'adaptation s'expliquent par des pratiques endogènes courantes rudimentaires voire obsolètes telles la surélévation des maisons pour lutter contre les inondations, la transhumance précoce éleveurs pour lutter contre la variabilité pluviométrique, les diguettes de fortune pour lutter contre la submersion marine et le reboisement de haie vive pour lutter contre les vents forts et violents. De telles stratégies sont jugées **peu efficaces et non durables**.

**L'indice composite de vulnérabilité (ICV)** est obtenu par agrégation des différents indices de vulnérabilité des zones écogéographiques et permet d'apprécier la vulnérabilité globale au changement climatique d'une zone donnée. Dans les sites du PASS, cet indice est **égal à 0,55** (moyenne des quatre régions) ce qui traduit que la préfecture à **une vulnérabilité moyenne** au changement climatique. Cf. tableau 7

#### 2.3.3.5 L'exposition des régions

Les valeurs des différents indices d'exposition des zones écogéographiques du PASS les valeurs d'exposition (IE) sont consignées dans le **Error! Reference source not found.**

**La totalité des ressources les plus importantes des zones écogéographiques du projet sont toutes très exposées aux aléas climatiques.**

L'agrégation des différents **indices d'exposition** permet d'obtenir **un indice composite d'exposition (ICE)** dont la valeur s'élève à **0,84** dans les zones écogéographiques du PASS.

**On en déduit alors que les zones écogéographiques du projet sont très exposées aux aléas climatiques.**

## 2.4 Conclusion partielle

Ainsi, on note que dans les régions du PASS, les **impacts du changement climatique sont élevés**, d'où l'urgente nécessité de mise en œuvre de stratégies d'adaptation susceptibles de réduire les différentes valeurs des indices des composantes du risque.

Les différentes enquêtes de perception effectuées à l'endroit des acteurs (producteurs, agriculteurs, éleveurs, horticulteurs, transformatrices, transporteurs, commerçants, etc.) ont montré que leurs capacités d'adaptation sont certes importantes, mais pas suffisantes

pour répondre à l'ampleur du défi du changement climatique. Ces dernières se heurtent à deux contraintes : connaissances, capacités et moyens financiers et logistiques.

Les stratégies d'adaptation aux changements climatiques sont les moyens utilisés par les communautés pour s'ajuster aux effets néfastes du changement climatique et à renforcer leur résilience face à ces changements. Elles sont le plus souvent endogènes et relatives à des pratiques et des connaissances développées localement par les communautés pour faire face aux aléas subis. Ces dernières sont souvent basées sur l'expérience et les connaissances traditionnelles des populations locales, et peuvent être particulièrement efficaces pour renforcer la résilience des communautés face aux changements climatiques.

Ces actions endogènes que développent les communautés s'inscrivent dans la plupart de cas dans le court terme. Elles reposent à la fois sur des choix techniques et une organisation sociale, qui se révèlent aujourd'hui de plus en plus insuffisants ou inadaptés. En effet, le changement climatique global se traduit localement par plusieurs évolutions qui modifient les conditions de production. Les impacts de ces évolutions du climat sont d'autant plus forts que les systèmes agro-sylvo-pastoraux subissent aussi d'autres facteurs non-climatiques : insertion à l'économie de marché et libéralisation, avec ses exigences de compétitivité, position défavorisée pour l'accès aux ressources (eau, foncier notamment).

Ainsi l'adaptation de ces secteurs est un enjeu crucial pour les décennies à venir, qui ne peut dépendre des seules capacités des populations agro-sylvo-pasteurs. Cela doit être une priorité des politiques publiques, notamment pour l'agriculture, l'horticulture et l'élevage, qui constituent la base de l'économie nationale.

L'analyse de ces différents éléments aboutit à la proposition de stratégies d'adaptation tenant compte des besoins d'adaptation exprimés par les communautés lors des enquêtes et des engagements pris par le Sénégal au niveau international.

### 3 Evaluation des stratégies actuelles et optionnelles d'adaptation au changement climatique

#### 3.1 Stratégies actuelles mises en œuvre par les agro-sylvo-pasteurs

Pour une meilleure adaptation au changement climatique, les communautés agro-sylvo-pastorales mettent en œuvre des actions ciblées d'ordre technique aussi bien des activités de nature organisationnelles.

Le tableau ci-dessous liste des stratégies principales d'adaptation en évaluant leur efficacité et leur durabilité respectives.

**Tableau 8 : Stratégies d'adaptation actuelles pratiquée par les agro-sylvo-pasteurs**

Aléas	Stratégies actuelles	Evaluation des stratégies	
		Efficacité	Durabilité
Variabilité pluviométrique	Reconversion	Oui	Oui
	AAGR Activités Génératrice de revenus	Oui	Non
	Information météorologique	Oui	Non
	Amendement organique	Oui	Non
	Reboisement	Oui	Oui
	Sensibilisation	Oui	Oui
	Variétés adaptées	Oui	Oui
	Transfert d'argent	Oui	Non
	Exode rural / Migrations	Oui	Non
	Cordons pierreux	Oui	Oui
Recours aux prêts bancaires	Oui	Non	
Température extrême	Reboisement	Oui	Oui
	Emigration clandestine	Non	Non
	Paillage- <i>ombrillière</i>	Oui	Non
	Reboisement mangrove / Eucalyptus	Oui	Oui
	Reconversion	Oui	Non
	Arboriculture	Oui	Non
Submersion marine / Salinisation	Préservation du sable marin	Oui	Oui
	Saliculture	Oui	Oui
	Digues - Diguette de protection	Oui	Non
	Murs de protection	Oui	Non
	Reboisement de mangrove / de filaos de <i>typhavelle</i>	Oui	Oui
	Cordons pierreux	Oui	Non
Vents forts et violents	Cordons pierreux (érosion)	Oui	Oui
	Reboisement de Haie vive	Oui	Non
	Reconversion / Jakarta	Oui	Non
	Brise vent /tuteurage	Oui	Non
	Plantation linéaire	Oui	Oui
Inondations	Élévation des maisons	Oui	Non
	Relogement dans les écoles	Oui	Non
	Changement site d'exploitation	Non	Non

	Aménagement de diguettes	Oui	Non
	Information météorologique	Oui	Oui
	Exode rural / Migrations	Oui	Non
<b>Feux de brousse</b>	Exode restreint	Oui	Non
	Couverture des enclos	Oui	Non
	Couverture des maisons	Oui	Non
	Création de pare-feu	Oui	Oui
	Sensibilisation (alerte et veille)	Oui	Oui
	Lignes d'arrêts	Oui	Non
	Reboisement d'espèces pyrophytes	Oui	Non

De nombreux frein existent, qui limitent l'adoption de stratégies plus durables :

**a. Le manque de connaissances techniques :**

Les agro-éleveurs n'ont souvent pas accès à des informations actualisées sur les pratiques agricoles et d'élevage plus durables en raison du faible niveau d'éducation, de formation ou du manque de services de vulgarisation agricole.

**b. La faiblesse des infrastructures et des services :**

Le statut incertain du foncier peu augmenter le cout d'opportunité des agriculteurs et de leur famille dans l'amélioration du sol (par l'agroforesterie, l'enfouissement des résidus de cultures, ...). La capacité d'investissement limitée fait que les pratiques d'associant agriculture et élevage restent peu pratiquées.

Les infrastructures agricoles que ce soit en matière d'irrigation, de stockage, d'accès au marché, d'électricité, de couverture numérique, comme le caractère rudimentaire des équipements (houe sine et semoir) bloquent certains sauts technologiques.

**c. La surexploitation des ressources naturelles :**

Du fait de l'accroissement de la population, d'un faible accès aux énergies fossiles et aux énergies renouvelables et du climat sahélien, les terres, l'eau et la biomasse sont régulièrement surexploitées, dégradant les sols, les nappes d'eau et conduisant à la baisse sensible des rendements.

L'exacerbation des aléas climatiques affecte encore davantage ces ressources naturelles. Avec l'accentuation de sécheresse, l'élevage a perdu une vaste étendue des terres qui lui était réservée, et chaque année, après avoir épuisé les ressources locales disponibles (tapis herbacé, résidus des récoltes, arbres fourragers), les troupeaux peuvent mettre en danger les zones cultivées.

**d. La tradition et la culture :**

Les pratiques agricoles et d'élevage sont profondément enracinées dans la tradition et la culture locales, ce qui rend difficile l'adoption de nouvelles méthodes considérées comme étrangères ou inappropriées. Le système d'élevage est de type extensif et pastoral, malgré l'importance qu'elle revêt, l'aviculture reste traditionnelle donc avec un rendement relativement faible. La pratique des traitements préventifs et curatifs est encore faible, les éleveurs n'y faisant souvent appel qu'en dernier recours. L'insuffisance de points de vente de médicaments vétérinaires et le faible nombre d'auxiliaires dans la commune accentuent les problèmes de santé animale.



### e. Le Manque de moyens financiers :

Les agro-éleveurs peuvent avoir des ressources financières limitées, ce qui les empêche d'investir dans des technologies et des pratiques plus durables qui peuvent nécessiter des coûts initiaux plus élevés.

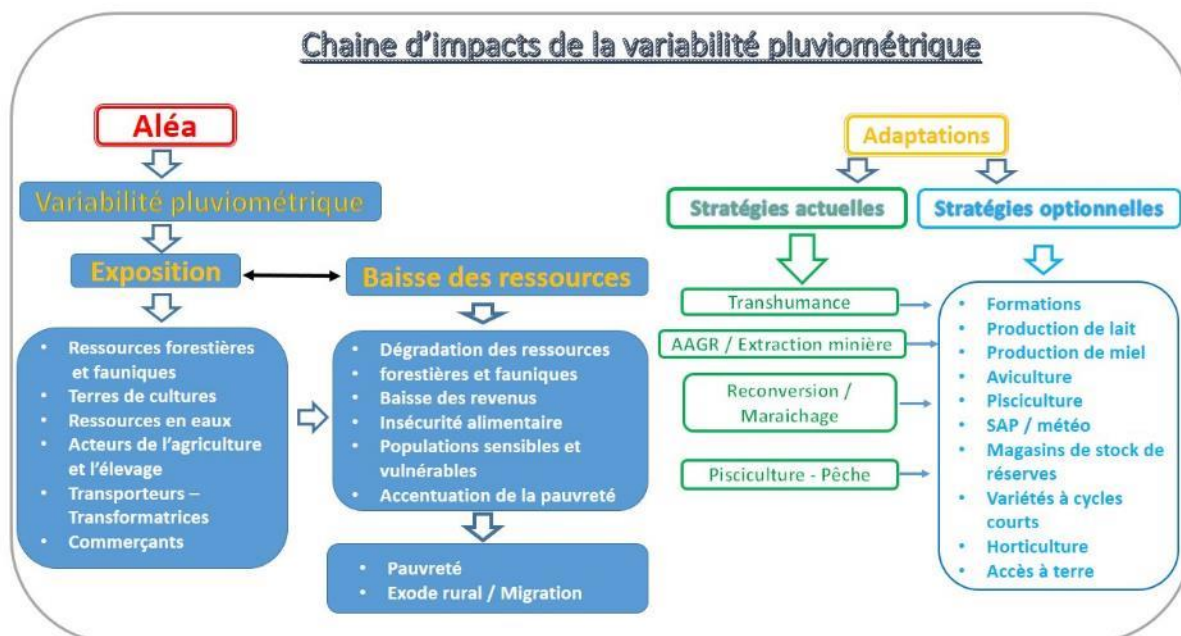
## 3.2 Stratégies optionnelles

Les stratégies actuelles pour s'adapter au changement climatique ne suffisent plus pour être résilient sur le moyen et long terme face au changement climatique. Les exploitations familiales ont besoin d'adopter des actions complémentaires appelées ici « stratégies optionnelles ». À travers un diagnostic participatif, **les acteurs ont identifié des stratégies alternatives ainsi que les différentes entraves majeures qui peuvent gêner leur adoption.**

Selon les aléas identifiés, nous avons conçu une série de chaînes d'impacts qui feront la pertinence des stratégies optionnelles.

Les chaînes d'impacts identifiées sont les suivantes :

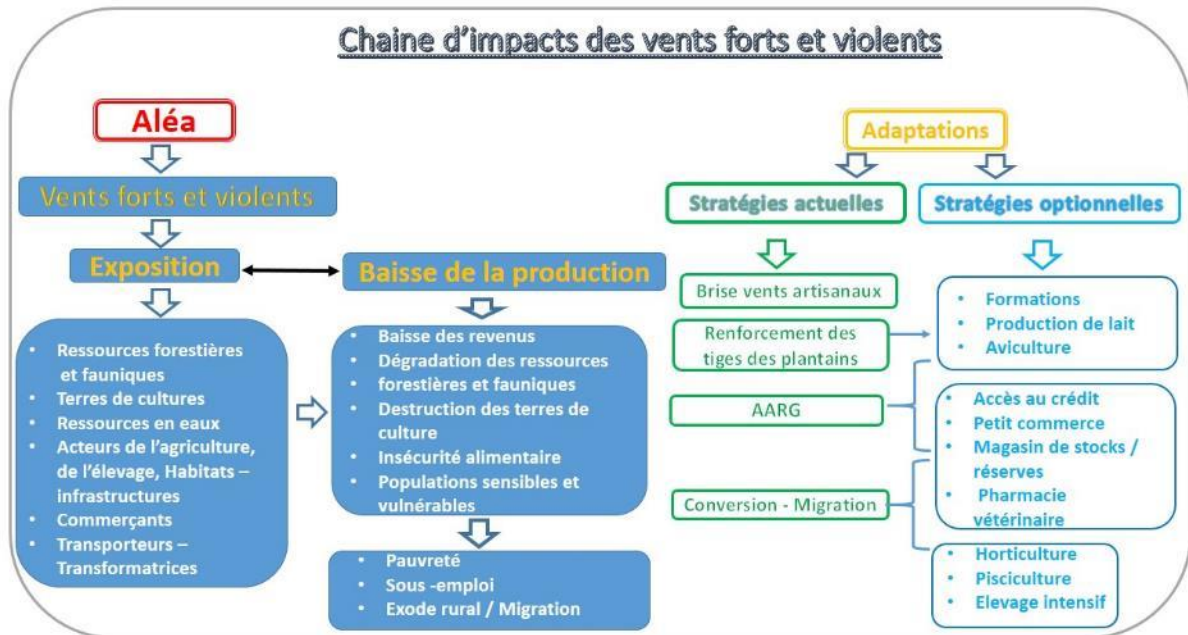
### 3.2.1 Chaîne d'impacts de la variabilité pluviométrique



**Figure 23 : Chaîne d'impacts de la variabilité pluviométrique**

La variabilité pluviométrique est une contrainte majeure avec plusieurs incidences au niveau des régions (Figure 23). La réduction des revenus des acteurs de l'agriculture, de l'élevage, de l'horticulture, des ressources forestières et de certaines espèces est une conséquence non négligeable dans les zones écogéographiques. C'est ce qui explique la proposition de stratégies alternatives diverses telles que les unités de conservation et de stockage des produits, les fermes intégrées, l'aviculture, ou la pisciculture. Il demeure essentiel une bonne sensibilisation des acteurs par la mise en place d'un système d'alerte précoce (SAP) météorologique destinée à informer à temps les acteurs de l'information météorologique. Pour une meilleure conservation des ressources naturelles, une solution réside dans la mise en place d'unités de transformation et de conservation des produits agricoles, horticoles et d'élevage et de fermes intégrées, incluant des Centres d'Impulsion et de Modernisation de l'Élevage (CIMEL). La mobilisation des ressources en eau souterraines, incluant des opportunités d'utilisation de l'énergie solaire demeurent également importante.

### 3.2.2 Chaîne d'impacts des vents forts et violents



**Figure 24 : Chaîne d'impacts de vents forts et violents**

La Figure 24 donne une illustration de la chaîne des impacts des vents forts et violents. Parmi les différentes stratégies développées par les acteurs pour lutter contre cet aléa, on peut citer les brise-vents artisanaux, le renforcement des tiges des plantains, la conversion, le reboisement de haie-vive ou la migration vers des AARG. Ces stratégies sont le résultat d'une prise de conscience des acteurs face au danger que constituent les vents forts et violents. Des stratégies optionnelles devront être mises en place. Il s'agit de la formation en transformation des produits issus de l'agriculture, de l'élevage, de l'horticulture, de la pisciculture, de l'élevage intensif, de l'aquaculture, du renforcement de capacité des acteurs, services techniques entre autres. Il est également prôné de la mise en place de magasins de stockage (réserves) mais également de parcs et pharmacies vétérinaires pour ravitailler le bétail en médicaments. Toutes ces stratégies participent à l'objectif de réduire la vulnérabilité du milieu et des acteurs au changement climatique.

### 3.2.3 Chaîne d'impacts de l'aléa Inondation

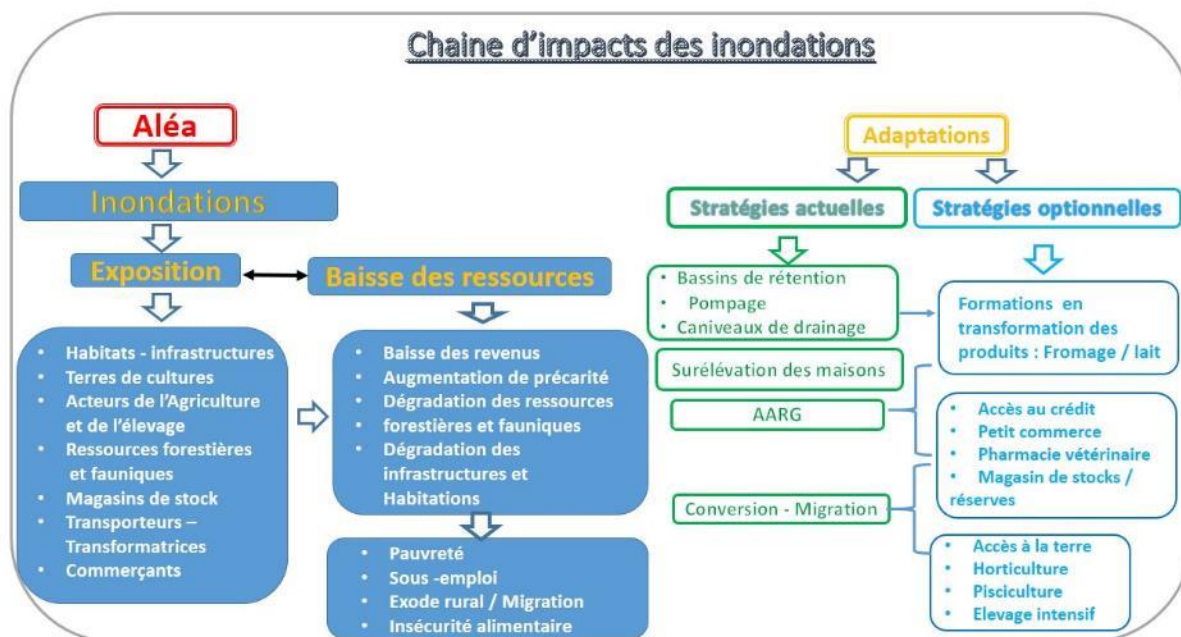


Figure 25 : Chaîne des impacts de l'inondation

Les effets des conséquences de l'aléa inondation sont très dévastateurs sur les ressources. D'une manière générale, ils entraînent une baisse des revenus et accentuent la précarité des acteurs. Ses effets néfastes sur les ressources ont donné naissance à des stratégies d'adaptation développées par les acteurs et qui se résument entre autres autour de l'installation de bassins de rétention, de caniveaux de drainage, de la surélévation des enclos, de l'adoption d'AAGR dans les filières horticoles. L'adoption de stratégies alternatives est recommandée et préconise, en plus du renforcement de capacité, la mise en place d'infrastructures telles les unités de conservation et transformation (viande, lait, fromage, produits maraichers), des couloirs de transhumance aménagés, la mise en place de magasins de stock, de fermes piscicoles, aquacoles et la pratique d'un élevage intensif.

### 3.2.4 Chaîne d'impacts de l'aléa salinisation

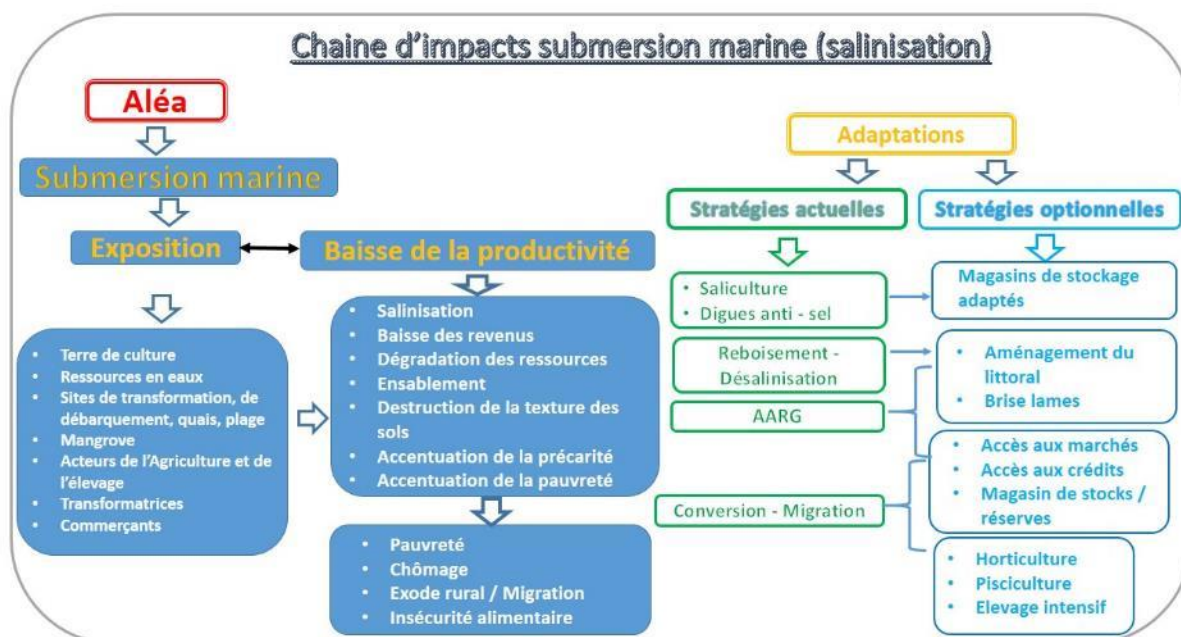
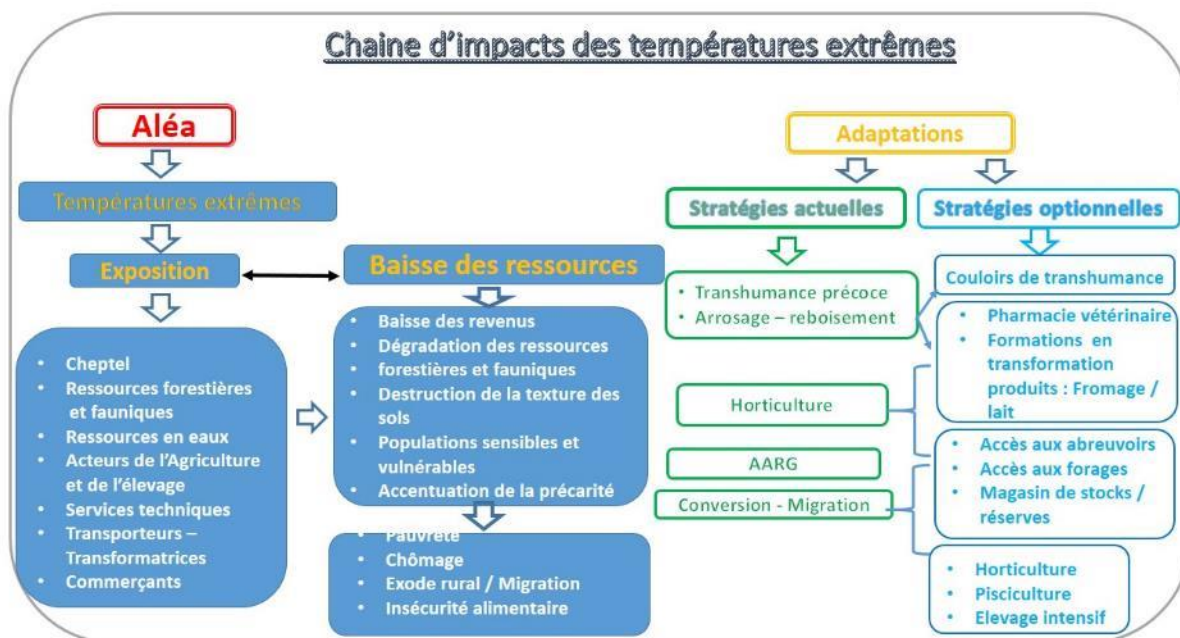


Figure 26 : Chaîne des impacts de submersion marine

La zone du projet est en grande partie affectée par la salinisation des terres en raison de plusieurs causes qui se combinent : des phénomènes de submersion marine dans le bassin du Saloum dont l'altitude est quasi nulle, et des pratiques de fertilisation et d'irrigation mal drainée qui, en période de fortes chaleurs tendent à concentrer les sels en surface. Les impacts causés par cet aléa sont nombreux : pertes des terres, baisses de rendement, destruction du bâti, salinisation des nappes, baisse de la qualité et de la production halieutique, réduction des espaces pastoraux, baisse de la qualité de l'eau, prolifération des maladies animales, transhumance précoce et exode rural. Dès lors, les populations développent différentes stratégies pour s'adapter, allant à la construction de digues de protection, à la modification des pratiques culturelles (option de la diversification), d'élevage (transhumance ou adoption de nouvelle pratique telle que l'embouche bovine) et à la transformation des produits halieutiques. A ces stratégies jugées efficaces mais non durables, les populations proposent l'aménagement des berges du littoral, la gestion des aires marines protégées (AMP), le repos biologique, les AAGR, etc.), la mise en place de brise lames, mais surtout la construction des magasins de conservation et de stockage du sel produit par saliculture.

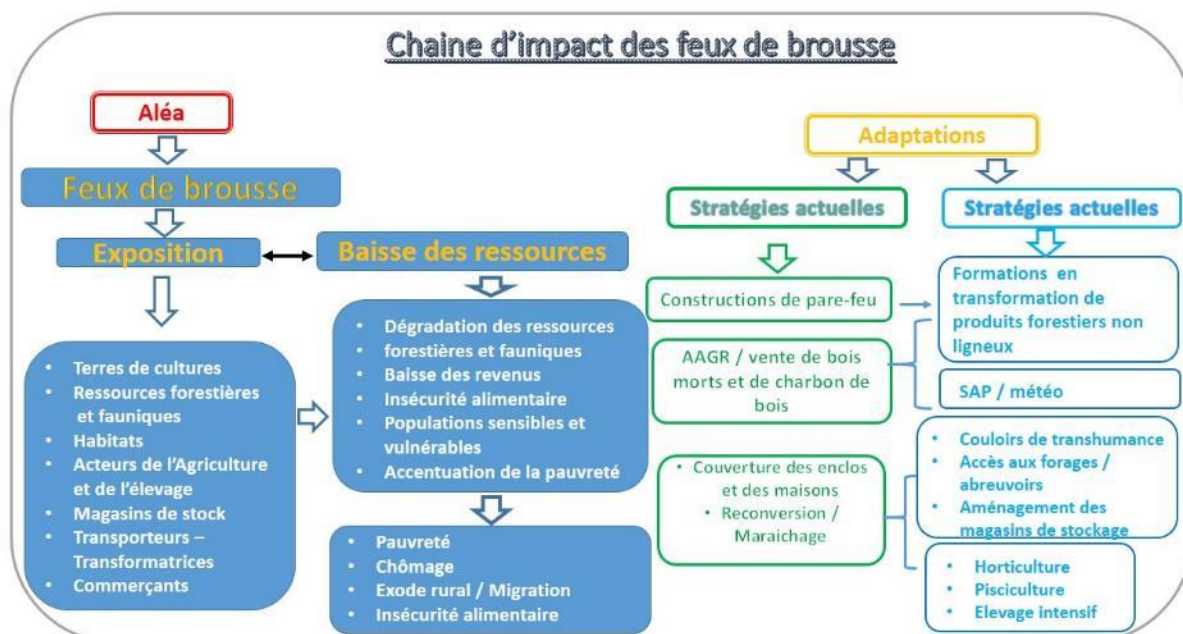
### 3.2.5 Chaîne d'impacts de l'aléa températures extrêmes



**Figure 27 : Chaîne des impacts de températures extrêmes**

Les vagues de chaleur constitue un aléa qui ressenti par tous les acteurs de la chaîne valeur. Elles réduisent le temps de travail des acteurs, ralentit et détruit la floraison des cultures, baisse de la production horticole, augmente la mortalité de la volaille, détruit la texture du sol, et cause une baisse sensible des rendements. Elles constituent une des causes principales des déplacements des populations et surtout du cheptel à la recherche de points d'eau. Les stratégies d'adaptation actuelles sont peu efficaces et non durables. Parmi elles, on peut citer le reboisement, le paillage, l'humectation des parois des enclos et l'arrosage du cheptel pour faire baisser la température. Les stratégies alternatives proposées sont la mise à disposition de mares aménagées, de pharmacies vétérinaires, de sites de transformations des produits agricoles et d'élevage, mais d'infrastructures pour le packages des animaux, de forages et d'abreuvoirs. Ces dernières seront complétées par des sites aquacoles, piscicoles et de renforcement de capacité sur la transformation et la conservation des produits.

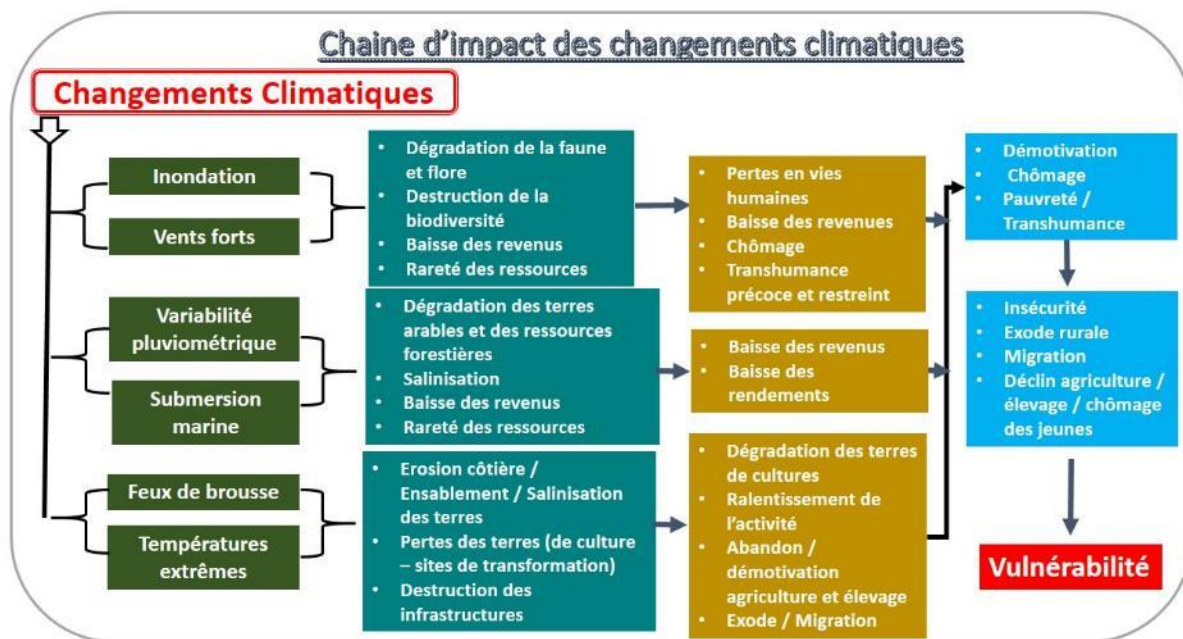
### 3.2.6 Chaîne d'impacts de l'aléa feux de brousse



**Figure 28 : Chaîne d'impacts des feux de brousse**

L'aléa feux de brousse est quasi présent dans toutes les régions est et sud du Sénégal. Souvent d'origine anthropiques pour le défrichage des champs de culture, les feux de brousse laissent souvent impuissants les populations devant leurs maigres moyens de résistance. Les rares stratégies qui réussissent sont les pare-feu, les lignes d'arrêts, la plantation d'espèces pyrophytes résistantes au feu pour couvrir les enclos et habitations. Les stratégies alternatives proposées sont la formation des acteurs, la mise en place d'un système d'alerte précoce (SAP) pour maîtriser le feu à sa naissance, l'extension des couloirs de transhumance, l'installation de forages et d'abreuvoirs. Ces dernières seront complétées par des sites aquacoles et piscicoles.

Le résumé ci-dessous est proposé comme la chaîne d'impacts globale des aléas climatiques dans régions cibles du PASS.



**Figure 29 : Chaîne d'impacts des changements climatiques pour le PASS**

### 3.2.7 Priorisation des stratégies d'adaptation

La priorisation des stratégies d'adaptation a été réalisée à l'aide d'une « Analyse Multicritères (AMC) ». Elle offre la possibilité d'évaluer divers avantages.

L'AMC permet de :

- Identifier des mesures d'adaptation ;
- Définir les critères de sélection et ;
- Faire le classement et la pondération des critères.

La pondération utilisée permet de mesurer, selon chaque aléa, les stratégies ou mesures d'adaptation en fonction de cinq critères :

**Critère 1 :** Acceptabilité environnementale (Environnemental)

**Critère 2 :** Efficacité (Technologie)

**Critère 3 :** Faisabilité économique

**Critère 4 :** Urgence de la mesure d'adaptation

**Critère 5 :** Acceptabilité sociale de la mesure d'adaptation

Suivant ces 05 critères, les stratégies d'adaptation pour les acteurs des zones écogéographiques cibles du PASS ont été classées comme suit (tableau 9)

Au total nous avons répertorié vingt-cinq (25) stratégies actuelles et optionnelles auprès des communautés et que nous avons subdivisées en trois (3) catégories :

- les stratégies de **valorisation** : surlignage verte
- les stratégies **d'infrastructures** : surlignage jaune
- et les stratégies de **formation / information** : surlignage orange

**Tableau 9 : Priorisation des stratégies d'adaptation**

**ANALYSE MULTI-CRITERES**

STRATEGIES	Valorisation	Infrastructure	Formation / Information		Cumuls des Notes	Rang
	EFFICACITE	Acceptation		URGENCE		
		Environnemental	Social			
Renforcement de capacités	5	5	5	5	20	1er
Ferme intégrée (élevage/Agri/pisciculture)	5	5	5	5	20	1er
Energie solaire	5	5	5	5	20	1er
Forage	5	5	5	5	20	1er
Maraichage	5	5	5	4	19	2e
Création d'abreuvoirs	5	5	5	4	19	2e
Centres d'Impulsion et de Modernisation de l'Elevage (CIMEL)	5	5	5	4	19	2e
Pare-feu	5	5	5	4	19	2e
Pisciculture	5	4	5	5	19	2e
Aménagement des vallées	5	5	3	5	18	3e
Parcs - cliniques vétérinaires	5	5	4	4	18	3e
Culture fourragère	5	4	4	5	18	3e
Aquaculture	5	4	4	5	18	3e
Unités de Conservation - Stockage des produits	5	4	4	5	18	3e
Informations météorologiques	5	5	3	5	18	3e
Système d'alerte précoce (SAP) pour les feux	5	5	3	5	18	3e
Mares artificielles	5	5	3	5	18	3e
Variétés adaptées	4	5	3	5	17	4e
Brises lames	5	5	3	4	17	4e
Création d'abreuvoirs	5	4	3	5	17	4e
Pistes de production	5	3	4	5	17	4e
Unités de Conservation - Stockage des produits	5	3	3	5	16	5e
Culture sous serre	5	4	4	3	16	5e

Couloirs de transhumance	4	5	2	4	<b>15</b>	<b>6e</b>
Plateforme multifonctionnelle	5	3	2	4	<b>14</b>	<b>7e</b>
Couloirs de transhumance	5	3	2	4	<b>14</b>	<b>7e</b>
Stabulation	3	4	2	3	<b>12</b>	<b>8e</b>



L'exploitation du tableau de priorisation a montré que :

- La **formation** des femmes et des jeunes sur les techniques de production et de transformation moderne des produits agricoles, horticoles et d'élevage, la mise en place de **fermes intégrées** (élevage/Agri/pisciculture) et de **forages** alimentés par **l'énergie solaire, sont des activités efficaces, urgentes, environnementales et sociales acceptables et classées comme prioritaires.**
- La mise en place d'un Centres d'Impulsion et de Modernisation de l'Elevage (CIMEL), le développement du maraichage intensif accompagnée d'implantations d'abreuvoirs et d'infrastructures piscicoles **arrivent en seconde position des activités prioritaires.**
- L'aménagement des vallées, la création de mares artificielles la culture fourragère, le développement de la pisciculture, de l'aquaculture, la mise en place d'unités de conservation - stockage des produits, l'information météorologique appuyé par la mise place d'un système d'alerte précoce sur les feux de brousse ; **arrivent en troisième position des activités prioritaires.**

Le reste des activités arrivent en quatrième et cinquième position des priorités.

## 4 Budgétisation des activités issues des stratégies d'adaptation

---

A l'issue de la priorisation, les activités suivantes sont définies avec les leur proposition de budget (**Error! Reference source not found.**10 et 11)

**Tableau 10 : Budgétisation des activités d'adaptation**

	ACTIVITES	Unité	Coût unitaire	Coût total	Coût total	Remarque
		FCFA	(FCFA)	FCFA	USD	
1	Renforcement de capacités	9	20,000,000.00	180,000,000.00	300,000.00	Forfait
2	Ferme intégrée (élevage/Agri/pisciculture)	18	30,000,000.00	540,000,000.00	900,000.00	Forfait
3	Energie solaire	36	50,000,000.00	1,800,000,000.00	3,000,000.00	Forfait
4	Forage	36	20,000,000.00	720,000,000.00	1,200,000.00	Forfait
5	Maraichage	36	5,000,000.00	180,000,000.00	300,000.00	Forfait
6	Création d'abreuvoirs	36	2,000,000.00	72,000,000.00	120,000.00	Forfait
7	Centres d'Impulsion et de Modernisation de l'Elevage (CIMEL)	18	100,000,000.00	1,800,000,000.00	3,000,000.00	Forfait
8	Pisciculture	18	5,000,000.00	90,000,000.00	150,000.00	Forfait
9	Aménagement des vallées	36	10,000,000.00	360,000,000.00	600,000.00	Forfait
10	Parcs - cliniques vétérinaires	18	5,000,000.00	90,000,000.00	150,000.00	Forfait
11	Culture fourragère	18	5,000,000.00	90,000,000.00	150,000.00	Forfait
12	Aquaculture	18	5,000,000.00	90,000,000.00	150,000.00	Forfait
13	Unités de Conservation - Stockage des produits	36	20,000,000.00	720,000,000.00	1,200,000.00	Forfait
14	Informations météorologiques	18	5,000,000.00	90,000,000.00	150,000.00	Forfait
15	Système d'alerte précoce (SAP) pour les feux	1	72,000,000.00	72,000,000.00	120,000.00	Forfait
16	Mares artificielles	36	10,000,000.00	360,000,000.00	600,000.00	Forfait
17	Variétés adaptées	36	5,000,000.00	180,000,000.00	300,000.00	Forfait
18	Brises lames	5	50,000,000.00	250,000,000.00	416,666.67	Forfait
19	Création d'abreuvoirs	36	2,000,000.00	72,000,000.00	120,000.00	Forfait
20	Pistes de production	36	5,000,000.00	180,000,000.00	300,000.00	Forfait
22	Culture sous serre	18	10,000,000.00	180,000,000.00	300,000.00	Forfait
23	Aviculture	18	15,000,000.00	270,000,000.00	450,000.00	Forfait
24	Plateforme multifonctionnelle	36	15,000,000.00	540,000,000.00	900,000.00	Forfait
25	Couloirs de transhumance	36	10,000,000.00	360,000,000.00	600,000.00	Forfait
26	Stabulation	18	5,000,000.00	90,000,000.00	150,000.00	Forfait

**Remarque :** Au-delà des stratégies identifiées par les acteurs, le Centre de Suivi Ecologique, compte tenu de son expérience, a jugé nécessaire de proposer des stratégies alternatives et novatrices ci-dessous laissées à l'appréciation du PASS dans ses futures planifications. Il s'agit de la mise en place :

- d'un Système d'alerte précoce à temps réel pour les feux de brousse ;
- d'un système permanent de suivi des écosystèmes pastoraux ;
- d'un système de suivi des mares (points d'eau) pastorales ;
- de Plans locaux d'Adaptation au Changement climatique (PLACC).

**Tableau 11 : Budgétisation des propositions activités d'adaptation novatrices**

ACTIVITES		Unité	Coût unitaire	Coût total	Remarque
Typologie	Sous-activités	FCFA	(FCFA)	USD	
<b>Mise en place d'un Système d'alerte précoce de l'information (SAP) météorologique</b>	Création d'une base de données météorologique	10,000,000.00	10,000,000.00	16,393.44	Forfait
	Création de la plateforme SAP Météorologique	50,000,000.00	50,000,000.00	81,967.21	Forfait
	Formation d'agents de la météorologie	10,000,000.00	10,000,000.00	16,393.44	Forfait
	Dispositif d'envoi de SMS à temps réel (6 ans)	12,000,000.00	12,000,000.00	20,000.00	Forfait
	Logistique	20,000,000.00	20,000,000.00	32,786.89	Forfait
<b>Système d'alerte précoce à temps réel (SAP) pour les feux de brousse</b>	Création d'une base de données sur les feux de brousse	10,000,000.00	10,000,000.00	16,393.44	Forfait
	Création de la plateforme SAP sur les feux de brousse	75,000,000.00	50,000,000.00	122,950.82	Forfait
	Formation d'agents des Eaux et forêts des régions du PASS	10,000,000.00	10,000,000.00	16,393.44	Forfait

	Dispositif d'envoi de SMS à temps réel (un an)	20,000,000.00	20,000,000.00	33,000.00	Forfait
	Logistique	20,000,000.00	20,000,000.00	32,786.89	Forfait
<b>Système permanent de suivi des écosystèmes pastoraux</b>	Création d'une base de données sur les écosystèmes pastoraux	10,000,000.00	10,000,000.00	16,393.44	Forfait
	Création de la plateforme des écosystèmes pastoraux	75,000,000.00	50,000,000.00	122,950.82	Forfait
	Formation d'agents des Services techniques chargés du suivi des écosystèmes pastoraux				Forfait
	Dispositif d'envoi de SMS à temps réel (un an)	20,000,000.00	20,000,000.00	33,000.00	Forfait
	Logistique	20,000,000.00	20,000,000.00	32,786.89	Forfait
<b>Système de suivi des mares (points d'eau) pastorales</b>	Création d'une base de données sur les points d'eaux (mares, étangs)	10,000,000.00	10,000,000.00	16,393.44	Forfait

	Création de la plateforme informatique de suivi les points d'eaux (mares, étangs)	75,000,000.00	50,000,000.00	122,950.82	Forfait
	Formation d'agents Services techniques chargés du suivi points d'eaux	10,000,000.00	10,000,000.00	16,393.44	Forfait
	Dispositif d'envoi de SMS à temps réel (un an)	20,000,000.00	20,000,000.00	33,000.00	Forfait
	Logistiques	20,000,000.00	20,000,000.00	32,786.89	Forfait
<b>Plans locaux d'Adaptation au Changement climatique (PLACC) dans 9 régions du PASS.</b>	Pré diagnostic	25,000,000.00	25,000,000.00	40,950.04	Forfait
	Diagnostic	75,000,000.00	50,000,000.00	122,950.82	Forfait
	Analyse des paramètres	20,000,000.00	20,000,000.00	32,786.89	Forfait
	Validation des PLACC	20,000,000.00	20,000,000.00	32,786.89	Forfait
	Logistique (pour les 9 régions)	80,000,000.00	20,000,000.00	131,147.54	Forfait

## 5 Conclusion

---

Les communautés des zones écogéographiques du PASS sont confrontées à des défis considérables en raison de l'augmentation de la fréquence et de l'intensité des phénomènes météorologiques extrêmes qui caractérisent le phénomène des changements climatiques.

Le secteur agro-sylvopastoral apparaît comme particulièrement vulnérable au Sénégal. D'une manière générale, six principaux aléas climatiques (ou d'origine climatique) ont été identifiés dans les zones écogéographiques du PASS. Il s'agit de la **variabilité pluviométrique, des températures extrêmes, des inondations, de la salinisation des sols, des vents forts et des feux de brousse**. Ces aléas agissent directement sur cinq catégories de ressources identifiées (**ressources naturelles, physiques, humaines, financières et sociales**) et sur lesquelles les communautés se basent pour assurer leur survie.

**L'impact des aléas sur les ressources est particulièrement négatif**, en raison de la régression que ces aléas exercent sur les ressources.

L'indice composite du risque (ICR) des différentes zones écogéographiques, calculé en fonction de pondération des différents indices composites de vulnérabilité, d'exposition et de danger, est de **0,70**. **Ce résultat montre que les régions étudiées sont vulnérables au changement climatique**. Les impacts du changement climatique présentent un niveau de risque élevé, d'où l'urgence d'agir en mettant en œuvre des actions d'adaptation et d'atténuation susceptibles de réduire les différentes valeurs des indices des composantes du risque.

Il est important de reconnaître que les communautés du Sénégal ont développé des **stratégies d'adaptation endogènes** et des pratiques innovantes pour faire face aux changements climatiques. Ces stratégies incluent l'utilisation de semences certifiées et adaptées, la gestion des ressources en eau, et la diversification des moyens de subsistance.

Pour renforcer la résilience des communautés face aux changements climatiques, il est nécessaire de promouvoir une approche intégrée qui combine des stratégies d'adaptation traditionnelles et alternatives, tout en tenant compte des dimensions sociales, économiques et environnementales. Cela implique également de renforcer les capacités des acteurs locaux, d'améliorer l'accès aux informations météorologiques et climatiques, et de promouvoir la collaboration entre les parties prenantes à tous les niveaux.

Enfin, pour garantir la durabilité des efforts d'adaptation, il est essentiel d'intégrer les considérations climatiques dans les politiques de développement, de mobiliser les ressources financières nécessaires et de favoriser une gouvernance participative et inclusive. Ce n'est qu'ainsi que les communautés du Sénégal, à travers le projet PASS, pourront s'adapter efficacement aux changements climatiques et assurer un avenir résilient pour les générations futures.



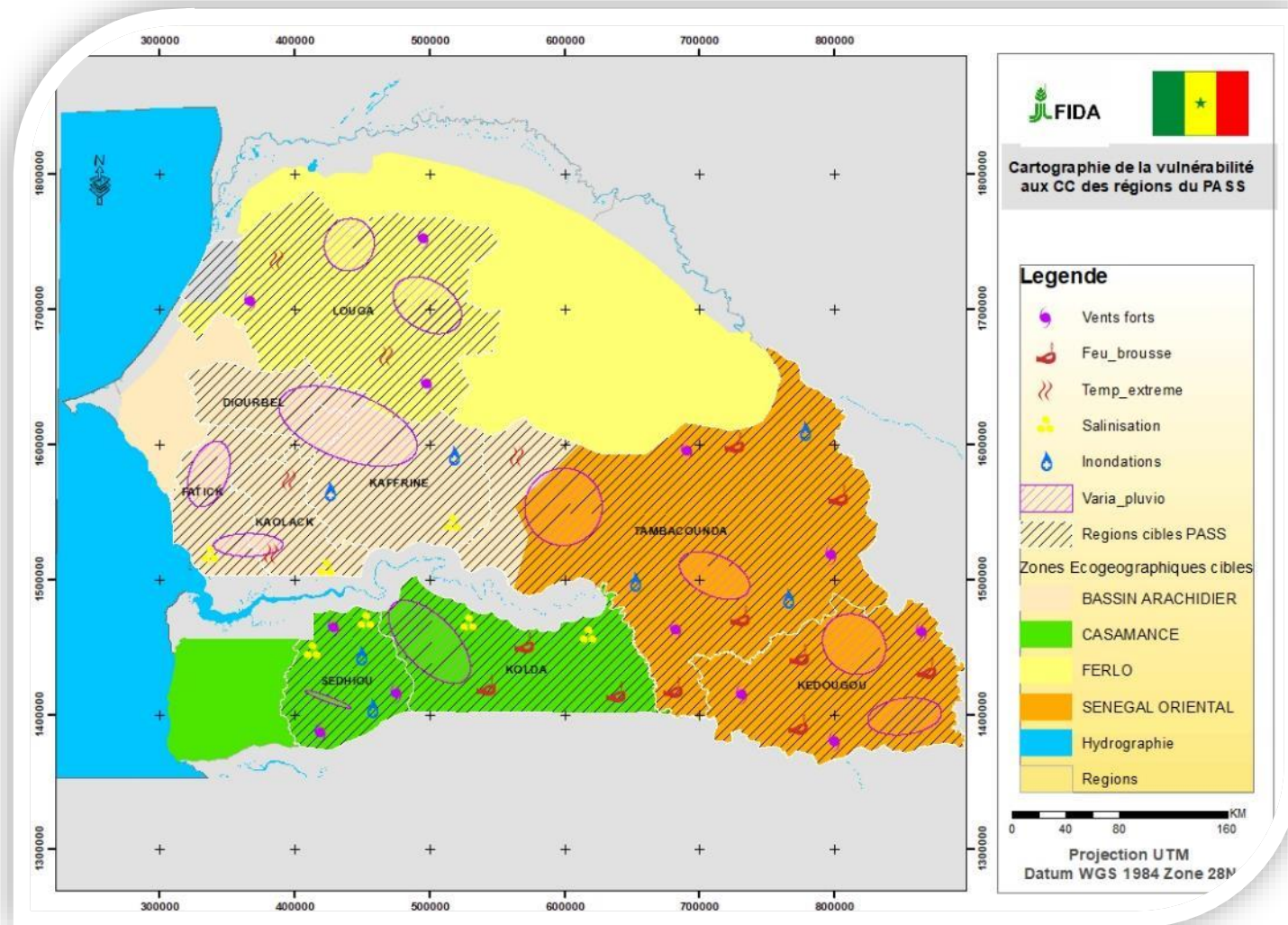
## **6 Annexes**

---

# **ANNEXE 1**

---

Carte de la vulnérabilité au CC des zones éco géographiques du PASS



**Figure 30 : Carte de vulnérabilité aux CC des régions du PASS**

## REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Ali A., Lebel T., Amani Abou, (2010). Signification et usage de l'indice pluviométrique au Sahel, *Désertification* 2008, 19 (4) : 227-35
- African Risk View (ARC) Rapport de fin de semi, Sénégal, 2021
- Bertrand doukpolo : Thèse de doctorat unique de géographie présentée par bertrand doukpolo pour l'obtention du grade de docteur de l'université d'abomey-calavi option : géographie et géosciences de l'environnement spécialité : dynamique des systèmes climatiques et développement (agroclimatologie) changements climatiques et productions agricoles dans l'ouest de la république centrafricaine Jul, 2014.
- Centre de Suivi Ecologique (CSE), 2018. Diagnostic des menaces, contraintes et opportunités liées au changement climatique dans la zone Sylvopastorale, le Sénégal Oriental et le Bassin arachidier. Dakar : CSE.
- Centre de Suivi Ecologique (CSE) : Rapport de la campagne de suivi des feux 2022-2023, Août 2023.
- CSE., (2018). Rapport sur l'état de l'environnement au Sénégal, édition 2015 CSE, 2015, 199p.
- Faye A., Camara I., Noblet M., Mboup S., (2019). Evaluation de la vulnérabilité du secteur agricole à la variabilité et aux changements climatiques dans la région de Fatick. *Climate Analytics GmbH : Berlin.*
- Direction de l'Analyse, de la Prévision et des Statistiques Agricoles (DAPSA), Ministère de l'Agriculture de l'Équipement Rural et de la Souveraineté Alimentaire, Revue du sous-secteur agricole, Avril 2023.
- Direction de l'Élevage (DIREL), Ministère de l'Élevage et des productions animales, Rapport d'activité 2022.
- DGITM Direction générale des Infrastructures, des Transports et des Mobilités
- Enquête de base pour l'évaluation des besoins post catastrophes (PNDA), étude de « L'impact des inondations de 2020 au niveau des ménages sinistrés », PNUD, février 2021.
- GIEC., (2014). Changements climatiques 2014: Rapport de synthèse. Contribution des Groupes de travail I, II et III au cinquième Rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat. Genève : GIEC.
- GIZ., (2017). Guide complémentaire sur la vulnérabilité : le concept de risque. Bonn : GIZ.
- GIZ., (2017). Guide de référence sur la vulnérabilité : Concept et lignes directrices pour la conduite d'analyses de vulnérabilité standardisées. Bonn : GIZ.
- GIEC., (2021). Changement climatique (2021). The Physical Science Basis. Contribution du groupe de travail I au sixième rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat [Masson-Delmotte, V., P. Zhai, A. Pirani, S.L. Connors, C. Péan, S. Berger, N. Caud, Y. Chen, L. Goldfarb, M.I. Gomis, M. Huang, K. Leitzell, E. Lonnoy, J.B.R. Matthews, T.K. Maycock, T. Waterfield, O. Yelekçi, R. Yu, et B. Zhou (eds.)]. Cambridge University Press, Cambridge, Royaume-Uni et New York, NY, États-Unis, sous presse,
- GOMIS Elisabeth (2023) Problématique de l'accès à l'eau potable de la commune de Foudiougne.
- Gouvernement du Québec (2016). ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, 2016.
- Haensler, A., Saeed, F., & Jacob, D. (2013). Assessing the robustness of projected precipitation changes over central Africa on the basis of a multitude of global and regional climate projections. *Climatic Change*, 121(2), 349-363.
- Hallegatte, Stéphane, Jun Rentschler, Julie Rozenberg. 2019. Lifelines : Pour des infrastructures plus résilientes. Résumé. Washington, DC : La Banque mondiale. Licence : Créative Commons Attribution CC BY 3.0 IGO
- Heinrich, Dorothy (2020). Analyse multicritère - Stratégies d'adaptation aux changements
- Kingston, G. (2001). Cost benefit analysis in theory and practice. *Australian Economic Review*, 34(4), 478-478.

- MEPN, (2010). Deuxième communication nationale du Sénégal à la Convention Cadre des Nations-Unies sur les Changements Climatiques.
- Niasse (M.), Afouda (A.), Amani (A.), (2004). – Réduire la vulnérabilité de l'Afrique de l'Ouest aux impacts du climat sur les ressources en eau, les zones humides et la désertification. *Eléments de stratégie régionale de préparation et d'adaptation. UICN, Gland, Suisse et Cambridge, Royaume Uni. xviii +71 p.* ISBN 2-8317-0783-
- PAS-PNA. (2018). Évaluation des références aux changements climatiques et de leur base scientifique dans les politiques et stratégies au Sénégal.
- PNA-FEM : Études de vulnérabilités approfondies aux changements climatiques des secteurs de l'agriculture, de la santé, des infrastructures de transports terrestres et de la gestion des risques de catastrophes axée sur les inondations au niveau national « *Vulnérabilité des infrastructures routières à la variabilité et aux changements climatiques et options d'adaptation* » Livrable 3, Version 01, novembre 2022.
- PNA-FEM-DEEC (2021). Projet d'Appui au Plan National d'Adaptation du Sénégal. Analyse des lacunes en matière d'intégration de la dimension changement climatique dans l'élaboration des lettres de politiques sectorielles de développement (LPSD) : agriculture, infrastructures, inondations et santé.
- Schaeffer, M., Baarsch, F., Balo, G., Bruin, K. de, Calland, R., Fallasch, F., Hare, B. (2015). Africa's Adaptation Gap 2 : Bridging the gap – mobilising sources.
- Sy, I. (2021). Analyse des lacunes en matière d'intégration de la dimension changement climatique dans l'élaboration des lettres de politiques sectorielles de développement (LPSD) : agriculture, infrastructures, inondations et santé. 46 p.
- TOURE Mory et CAMARA. A. Tidiane. Caractérisation et tendance des vagues de chaleur au Sahel: Cas du Sénégal. 2018.
- Trenberth, K. E. (2011). Changes in precipitation with climate change. *Climate research*, 47(1-2), 123-138.
- Vischel, T., Panthou, G., Peyrillé, P., Roehrig, R., Quantin, G., Lebel, T., ... & Budiarti, M. (2019). Precipitation extremes in the West African Sahel: Recent evolution and physical mechanisms. In *Tropical extremes* (pp. 95-138). Elsevier.
- Montoroï, J.P. (1996). Gestion durable des sols de la mangrove au Sénégal en période de sécheresse. Dynamique de l'eau et géochimie des sels d'un bassin versant aménagé. Editions ORSTOM, Institut Français de Recherche Scientifique pour le Développement en Coopération, Collection ÉTUDES et THÈSES, 266p.
- PARM., (2018). *Etude de faisabilité pour l'investissement dans le système d'accès à l'information pour la gestion des risques agricoles.*
- Posner, J.L. (1985). Contribution à la connaissance agronomique de la Basse Casamance. ISRA, Département de Recherches sur les Systèmes de Production et le Transfert de Technologies en Milieu Rural. Travaux et Documents n°3, Dakar, 60p.
- ReCAP « Adaptation au climat : Gestion des risques et optimisation de la résilience pour les accès routiers vulnérables en Afrique / Lignes directrices pour l'évaluation des risques et de la vulnérabilité climatiques » ReCap, 2019, 104p.
- Roche, C. (1985). Conquête et résistance des peuples de Casamance (1850-1920). Paris, nouvelle édition, Karthala, 401p.
- Sadio, M. (2017). Morphodynamique et aménagement des flèches littorales de la côte du Sénégal. Thèse de doctorat, Université Cheikh Anta Diop, Aix-Marseille.
- Sagna, P. (2000). Le climat du Sénégal. In *Les Atlas de l'Afrique*. Editions Jeune Afrique, 16-19.
- Sagna, P. (2005). Dynamique du climat et son évolution récente dans la partie ouest de l'Afrique occidentale. Thèse de Doctorat d'État ès Lettres, Département de Géographie, Université Cheikh Anta Diop, Dakar, Tome 1, 270 p.
- Samba, R. (1998). Riziculture et dégradation des sols en vallée du fleuve Sénégal : analyse comparée des fonctionnements hydrosalins des sols du delta et de la moyenne vallée en simple

et double riziculture. Thèse de Doctorat pour l'obtention du diplôme Directeur ingénieur en géologie appliquée, Mention hydrologie, Faculté des Sciences Techniques (FST), UCAD, 175p.

- Sané, T. (2017). Vulnérabilité et adaptabilité des systèmes agraires à la variabilité climatique et aux changements sociaux en Basse-Casamance (Sud-Ouest du Sénégal). Thèse de Doctorat de Géographie et Environnement en cotutelle internationale Université Paris Diderot — Paris 7 — Université Cheikh Anta Diop de Dakar, 376p.

## Senegal

---

### Support to Food Sovereignty Program

### Project Design Report

### Annex: Annexe 15 - Composantes, sub-composantes et activités

Mission Dates: 15/04/2024 au 29/04/2024

Document Date: 14/08/2024

Project No. 2000004098

Report No. 6893-SN

West and Central Africa Division  
Programme Management Department



## **Annexe 15 - Composantes/résultats et activités**

Le projet s'articule autour de deux composantes techniques et une troisième composante de gestion et de coordination.

### **Composante 1 : Amélioration et diversification de la base productive résiliente au changement climatique**

Effet attendu : Augmentation de la production agricole diversifiée grâce à l'amélioration de la résilience climatique et de la nutrition des ménages ruraux

Les principaux résultats attendus sont : (i) au moins 30% d'augmentation des rendements des spéculations ciblées ; (ii) 22 000 ha de terres sont exploités par des pratiques résilientes au changement climatique ; (iii) 1 350 ha de terres en maîtrise totale de l'eau sont gérés de manière résiliente ; (iv) 20 000 ménages ont amélioré leur diversité alimentaire minimale.

La composante 1 comprend trois sous-composantes : (i) Aménagement et gestion intégrée des eaux et des sols ; (ii) Appui à la diversification, productivité et résilience des exploitations familiales ; (iii) Amélioration de la sécurité nutritionnelle familiale et appui à l'autonomisation des femmes.

#### **Sous-composante 1.1 : Aménagement et gestion intégrée des eaux et des sols**

Le PASS souhaite promouvoir le développement d'une agriculture résiliente au changement climatique ainsi qu'une utilisation durable des ressources naturelles à l'échelle des territoires villageois correspondant aux zones d'usage/exploitation en commun, notamment les forêts communautaires, les pâturages, les petits périmètres irrigués collectifs, les infrastructures hydrauliques, etc. Au sein des bassins de production retenus par région, 18 grappes de villages seront sélectionnées pour élaborer et mettre en œuvre des plans de développement territoriaux pour l'adaptation au changement climatique.

**Volet Préparation et mise en œuvre des plans territoriaux :** Ce volet comprendra un accompagnement des communautés rurales dans la planification et la mise en œuvre de pratiques d'aménagement et de gestion durable des ressources naturelles sur les terres utilisées en commun des territoires villageois basées sur les plans d'occupation des sols (POAS) et les plans locaux d'adaptation au changement climatique (PLACC) existants. Les différentes activités sont : (i) planification participative et mise en œuvre des plans territoriaux : il s'agira de faciliter des échanges avec les acteurs locaux, tels que les conseils communaux, les Services Départementaux de Développement Rural (SDDR), l'Agence Nationale de Conseil Agricole et Rural (ANCAR), la FONGS, les OP locales et les représentants des groupes vulnérables, ce qui servira également de base pour l'identification et la sélection des grappes de villages et le ciblage au niveau de chaque territoire, où les différents groupes cibles du projet seront identifiés, notamment les exploitants familiaux vulnérables, les femmes, les jeunes et les organisations de producteurs de base ; (ii) cartographie participative<sup>i</sup> permettant d'établir les caractéristiques du territoire, d'identifier les zones dégradées et d'identifier les types d'investissements et les sites prioritaires pour l'amélioration de la gestion et la maîtrise de l'eau, la conservation des sols, le développement de l'agroforesterie et la protection des zones boisées, tout en mettant l'accent sur les besoins des groupes économiquement marginalisés.

Dans le respect des PLACC et POAS établis ou mis à jour, les communautés seront accompagnées par un prestataire d'ingénierie sociale dans l'identification de solutions durables concernant la gestion des ressources naturelles et les pratiques agricoles. Les options envisagées contribueront à l'amélioration de la gestion et la maîtrise de l'eau, à la conservation des sols, au développement de l'agroforesterie et à la protection des zones boisées. Cela inclura les interventions suivantes : digues filtrantes, digues en gabier, cordons pierreux, demi-lunes, couloirs de transhumances, zones sylvo-pastorales à récupérer avec la régénération naturelle assistée, pépinières arboricoles et



agroforesterie, clôtures de protection des zones forestières, zones coupe-feu, mares d'abreuvement pour l'élevage ; (iii) Renforcement des capacités des comités inter-villageois de développement dans la mise en place et la gestion des différentes ressources naturelles des communes

**La mise en œuvre du volet** sera effectuée par des bureaux d'études ou des ONG recrutés à cet effet et spécialisés dans la planification territoriale participative et l'ingénierie sociale, appuyées par le CSE dans la réalisation d'études et de cartographie géospatiale, la FONGS avec l'appui de leurs relais paysans endogènes pour la mobilisation des OPB ; les services techniques déconcentrés de l'État, notamment les Directions Régionales du Développement Rural (DRDR) et les SDDR, le Département des Eaux et Forêts, l'Institut National de Pédologie et le service de l'hydraulique, seront impliqués dans leurs domaines respectifs dans la planification territoriale et dans le suivi, le contrôle de qualité et la supervision des activités menées.

**Volet accès à l'hydraulique agricole** : au total 1 350 ha seront mis en exploitation en maîtrise totale de l'eau et gérés par des associations d'usagers de l'eau (AUE). Les besoins en eau et les groupes potentiels d'usagers seront identifiés lors de la planification territoriale. L'accès et la gestion de l'eau seront améliorés à travers (i) la construction / réhabilitation de points d'eau dans les bassins de production<sup>ii</sup> et (ii) la mise en place ou l'accompagnement d'AUE qui devront couvrir les coûts d'entretien<sup>iii</sup> en recourant à des artisans réparateurs locaux. Les types d'investissement incluront : des forages fonctionnant par énergie photovoltaïque équipés de système d'irrigation pour petits périmètres maraichers sur 450 hectares au total<sup>iv</sup>, la réhabilitation de forages/puits communautaires, des points d'eau communautaire pour l'abreuvement du bétail.

Le PASS proposera également, un projet pilote de maîtrise totale de l'eau via la mise en place de neuf fermes irriguées de jeunes en incubation (FIJI) de 100 ha, soit une par région. Chaque FIJI permettra à au moins 100 jeunes (50% de jeunes femmes) d'intégrer une activité d'agriculture durable de transition agroécologique (à raison d'un hectare par membre) pour un cycle d'incubation d'une durée de deux ans. Sur la base d'études sur la disponibilité de la ressource<sup>v</sup>, les FIJI seront installées sur des terres communales à proximité du marché territorial équipé par le projet - exhaure, irrigation, sécurisation, et exploitées par les jeunes moyennant un fermage annuel versé à la mairie. Dès le démarrage, le PASS accompagnera ces jeunes à se constituer en AUE pour produire de manière concertée, bien gérer la ressource eau et assurer la maintenance des sites. PASS soutiendra une approche durable d'accompagnement des jeunes à l'investissement et au financement en lien avec les besoins du marché<sup>vi</sup>, la nécessité de rentabiliser l'investissement et d'investir dans d'autres espaces au projet d'autres jeunes<sup>vii</sup>. Les travaux pour la réalisation ou la réhabilitation des forages d'eau à usage agricole devront respecter le décret n° 2001-282 du 12 avril 2001 relatif aux études d'impact sur l'environnement (EIE) fixant les conditions et modalités de réalisation des EIE au Sénégal<sup>viii</sup>x

**Mise en œuvre du volet.** L'aménagement hydro-agricole se fera sur la base d'étude effectuée par un bureau d'études /ONG spécialisée et de travaux d'installation des équipements (clôtures incluses) par des entreprises spécialisées ; les conseillers agricoles de l'ANCAR seront mobilisés pour apporter un appui technico-économique ainsi que les animateurs de la FONGS pour aider à la structuration organisationnelle des AUE. La DRDR/SDDR assureront le contrôle technique.

### **Sous-composante 1.2 : Diversification, durabilité et résilience des productions agricoles**

Il s'agit de soutenir la diversification et l'amélioration durable de la productivité des EF en récupérant leur base productive tout en améliorant la fertilité des sols et en s'adaptant au changement climatique par une transition agro-écologique sur 26 bassins de production alimentant les marchés territoriaux réhabilités (cf. sous-composante 2.1).

### **Volet recherche-action et renforcement des systèmes d'appui-conseil agricole :**

le PASS soutiendra la recherche-action en dynamisant et diffusant des innovations techniques et méthodologiques pour promouvoir une transition productive durable adaptée aux EF et au changement climatique.

Les différentes activités sont : (i) création / consolidation et animation des cadres locaux d'appui et d'accompagnement de proximité (CLAAP)x (un par département) qui serviront de plateformes d'identification des besoins en appui technique, des innovations nécessaires et des travaux de recherche à entreprendre. Les CLAAP impliqueront l'Institut Sénégalais de Recherche Agricole (ISRA), les universités (USSEIN et Assane Seck), les services techniques de l'État, les OP, et les représentants des dynamiques territoriales agro-écologiques locales (DyTAEL) ; ils seront animés par la FONGS ; (ii) développement de modules de formation spécifiques pour la diffusion des innovations, utilisés dans l'animation des champs écoles paysans (CEP – voir ci-dessous) qui associeront des jeunes, des OP, et des techniciens ;. Les sujets abordés incluront les méthodes de préparation et d'utilisation des engrais organiques et des biopesticides, les techniques de lutte intégrée contre les ravageurs basées sur les plantes et les insectes, les pratiques pour améliorer le taux de matière organique, la structure et la qualité des sols, l'utilisation des résidus de récoltes et d'élevage pour exploiter les synergies des différentes activités au sein des EF (comme le compost, la biochar, les fumures organiques) ; (iii) des visites d'échanges entre producteurs, organisations, étudiants et techniciens ; (iv) trente bourses de stage de mémoires pour les étudiants des universités partenaires des CLAAP (USSEIN et université Assane Seck) sur des sujets liés à l'agro-écologie et agroforesterie ; (v) formation professionnelle pour le développement d'entreprises spécialisées dans la production et la réparation de machines agricoles, d'équipements d'irrigation, de systèmes de collecte et d'exhaure de l'eau, d'engrais organiques et de biochar, de biopesticides et de recyclage ; et (vi) l'incubation en économie numérique verte afin de développer des innovations portant des solutions technologiques pour la transition agro-écologique. La mise en œuvre de la recherche-action sera effectuée par la FONGS, en organisant et animant les CLAAP, l'ISRA, les Universités (USSEIN et Assane Seck) avec la participation des services techniques de l'Etat, notamment l'ANCAR.

### **Volet appui pour la transition agro-écologique et intensification durable des EF**

Le PASS soutiendra la mise en œuvre de l'appui-conseil de proximité pour une transition agro-écologique visant simultanément une récupération de la base productive et une augmentation durable de la productivité. PASS mettra en place 900 champs école agro-pastoraux (CEAP) et CEPxi en lien avec les pratiques des EF. Les paysans-relais des OP de base identifiés par la FONGS faciliteront les CEAP/CEP et seront soutenus par les techniciens de la FONGS et de l'ANCAR, qui fourniront l'expertise nécessaire. Le choix des thématiques s'effectuera de manière participative, en alignement sur les recommandations des CLAAP. L'ANCAR veillera à ce que l'appui-conseil digital, mis à jour dans le cadre de sa collaboration avec le FSRP, ainsi que les informations météorologiques<sup>xii</sup> soient accessibles et utilisés par les EF.

**La mise en œuvre du volet** sera effectuée au travers de partenariats stratégiques avec la FONGS et l'ANCAR ; La FONGS travaillera avec les fédérations et unions sur l'identification des paysans-relais dans les villages pour l'animation de CEAP/CEP, et l'ANCAR formera les paysans-relais et assurera un contrôle qualité des interventions. L'ANCAR mettra à disposition un conseiller agricole pour trois communes et recrutera un technicien supplémentaire par commune des bassins de production ciblés et privilégieront des jeunes et femmes, prenant notamment en considération des ex-étudiants diplômés des universités partenaires. Toutes ces ressources auront de l'expertise en agriculture/agro-écologie et élevage.

**Volet Appui à la souveraineté semencière** : le projet soutiendra les activités suivantes : (i) appui à la production de matériel génétique amélioré en partenariat avec l'ISRA<sup>xiii</sup> ; (ii) financement d'un appui-conseil pour l'amélioration de la multiplication de semences (iii) soutien au développement entrepreneurial des acteurs de la filière

semencière, notamment les coopératives du Réseau national des coopératives de producteurs de semence (RNCPS) présent dans les zones d'intervention ; ces coopératives seront éligibles au financement à coûts partagés de leurs initiatives entrepreneuriales. ; (iv) soutien à la DISEM dans l'amélioration des contrôles et du suivi de la qualité (via un appui aux laboratoires dans la zone du projet et en fournissant une formation technique spécifique si nécessaire) ; et (v) renforcement du dialogue politique en cours concernant la souveraineté semencière, en utilisant le Comité national consultatif des semences et des plants (CNCSP)<sup>xiv</sup> comme plateforme de plaider pour la souveraineté semencière bénéficiant de la participation active du CNCR, du RNCPS et du fruit des CLAAP.

**Volet finance rurale** : ce volet regroupe deux domaines d'intervention couvrant (i) l'ingénierie financière d'accompagnement et (ii) le financement des initiatives entrepreneuriales rurales (IER) des petites EF et des petites entreprises rurales par un financement à coûts partagés (FCP) mobilisant la contribution des institutions financières (IF : banques et IMF).

Les résultats attendus sont : i) 540 leaders et techniciens d'OP, techniciens des services agricoles et agents des IF auront amélioré leurs connaissances sur l'éducation financière et la gestion des risques agricoles y compris l'assurance agricole, à relayer auprès des OP de base et les petits producteurs ; ii) 16 200 promoteurs potentiels d'IER seront dotés de plans d'affaires crédibles et accompagnés à mieux connaître et utiliser les services financiers formels existants (y compris l'assurance agricole) et ceux des projets existants (FSRP, IGREENFIN) qui seront ainsi valorisés et ; 1 440 IER seront financées à travers le FCP.

La stratégie d'intervention combine l'approche du profilage des demandeurs de financement afin de s'assurer d'une part qu'ils-elles disposent des capacités minimales requises et d'autres part qu'ils-elles sont motivé-es et engagé-es dans une IER viable<sup>xv</sup>.

Les activités d'ingénierie financière d'accompagnement comprendront : (i) la formation des animateurs des structures partenaires couvrant les thématiques d'éducation financière, de gestion des risques agricoles, de mécanisme de FCP, d'assurance agricole sur la base de classeurs professionnels qui seront élaborés et mis à disposition des acteurs chargés de l'ingénierie financière d'accompagnement ; (ii) la sensibilisation et l'information des petits producteurs potentiels porteurs d'initiatives d'entreprenariat rural sous forme de fora communautaires, d'émissions radios, de causeries, de messages audio et vidéo sur les réseaux sociaux, de ciblage des bénéficiaires, de conseils agricoles et de coaching de gestion ; (iii) l'élaboration de plans d'affaires des IER portés par les OP de base et les petites entreprises rurales après consolidation de fiches descriptives des besoins identifiés et traitement par le dispositif d'évaluation et d'approbation du FADSR et des IF ; (iv) la conduite de différentes études sur la cartographie des risques agricoles, le plan de renforcement des capacités sur la gestion des risques agricoles au niveau national, les déterminants socio-économiques de l'adoption de l'assurance agricole par les producteurs et leur analyse et la cartographie des prestataires de services financiers, les services qu'ils offrent et leur niveau d'utilisation ; (v) la formation des agents impliqués dans la diffusion de l'assurance agricole et l'information agro-climatique valorisant les équipements installés par le projet AICRM / AGRI-Jeunes ; (vi) la contribution au dialogue politique sectoriel par l'élaboration de notes stratégiques et de plaider sur l'assurance agricole, la gestion des risques agricoles et la gestion financière.

Le FCP est proposé pour i) encourager les petits producteurs à adopter de bonnes pratiques agroécologiques, ii) faciliter l'accès aux facteurs de production (intrants et équipements agricoles notamment ceux qui soutiennent les pratiques agroécologiques) et iii) promouvoir la mise en relation des bénéficiaires avec les institutions financières avec l'objectif de construire une relation de clientèle durable. Ce mécanisme privilégie l'intégration des différentes formes de financement promues par les partenaires avec le projet (crédits bonifiés, subventions, garanties, assurance agricoles, etc.) mais

également les services financiers permettant de consolider leurs entreprises et leur autonomie financière (transferts d'argent, épargne, autres crédits) dans une approche globale prenant en compte la transition agroécologique et la gestion des risques agricoles (sécheresse, inondation, attaques des prédateurs, fluctuation des prix, etc.).

Les incitations offertes aux petits producteurs ruraux intègrent : i) une subvention de 50% du PASS qui sera adossée à un crédit de 50% offert par la LBA et les IMF partenaires du FADSR, ii) un taux d'intérêt de sortie de 5,5 % pour les crédits à moyen et long terme et 6,5% pour les crédits à court terme soit une bonification du taux d'intérêt d'au moins 5,5% garanti par le FADSR et le FONSTAB, iii) une couverture de garantie partielle de 50% silencieuse garantie par le FADSR, iv) une couverture partielle de la prime d'assurance à hauteur de 50% intégrée dans la subvention du PASS et v) une prise en compte de garantie sous forme de caution solidaire de la partie non couverte par la LBA et les IMF partenaires du FADSR et FONSTAB.

**La mise en œuvre du volet** nécessitera l'engagement de l'unité de coordination et de gestion du projet (UGP) avec plusieurs partenaires stratégiques (l'ASPRODEB pour la formation des formateurs en éducation financière, la FONGS pour l'accompagnement des promoteurs dans la réalisation de leur plan d'affaires, FADSR pour l'évaluation des plans d'affaires, les IF pour le financement, la CNAAS pour l'assurance agricole, le CNCR pour le plaidoyer, le MASAE pour le dialogue politique) à travers des conventions de partenariats basées sur les résultats. La complémentarité avec des services financiers et assurantiels existants (notamment dans le cadre des projets FSRP, IGREENFIN et AICRM) sera privilégiée.

### **Sous-composante 1.3 : Amélioration de la sécurité nutritionnelle familiale et appui à l'autonomisation des femmes**

Cette sous-composante regroupe les aspects liés à l'inclusion sociale, notamment le genre, la nutrition, l'emploi des jeunes et l'inclusion des personnes handicapées. Le projet adoptera une approche duale, d'une part en intégrant ces thématiques dans toutes les activités du projet, et d'autre part en les privilégiant par des activités spécifiques et ciblées. Ces activités seront adaptées aux besoins de chaque groupe cible et étroitement liées à la stratégie de ciblage et à l'approche de mise en œuvre du projet (voir diagramme d'inclusion sociale en annexe 13b).

#### **Volet Changement de comportement nutritionnel et démonstrations culinaires :**

l'éducation nutritionnelle visera, par des sessions de formation détaillées, les ménages des catégories 1 et 2, membres de groupements mais ne prenant pas initialement part aux formations GALS+, ainsi que les ménages de la catégorie 3 déjà membres d'OPB, tandis que pour la communauté au sens large, l'accent sera mis sur les actions de communication de masse et les démonstrations culinaires. Les activités prévues sont :

**L'éducation nutritionnelle** permettra à tous les bénéficiaires d'adopter durablement des pratiques alimentaires saines. L'accent sera mis sur la consommation régulière d'aliments riches en nutriments essentiels ainsi que sur la prise en compte de la nutrition au niveau des dépenses des ménages. Les outils pédagogiques seront adaptés, si nécessaire, à partir des documents déjà utilisés par le Conseil national de développement de la nutrition (CNDN)<sup>34</sup>. L'éducation nutritionnelle se fera selon un mécanisme de formation en cascade. Les points focaux nutrition seront responsables : (i) d'organiser des démonstrations culinaires régulières ; (ii) de délivrer des formations en nutrition intégrées dans les CEP/CEAP et les émissions de radio ; (iii) d'assurer une convergence des activités proposées en nutrition avec celles déjà en place (telles que les activités WASH) promues par d'autres acteurs ; et (iv) de faire le suivi et l'évaluation des activités.

**Les démonstrations culinaires** mettront en avant les disponibilités saisonnières des aliments et seront conçues de manière interactive et participative pour enseigner des techniques de cuisson et de préparation préservant au mieux les nutriments essentiels tout en respectant les cultures alimentaires. Des campagnes de sensibilisation

comprenant des évènements médiatisés à travers les radios de proximité et par voie d'affiches seront utilisées pour la sensibilisation du public visé à grande échelle.

**Volet Alphabétisation fonctionnelle** : ce volet sera liée à l'éducation nutritionnelle ainsi qu'aux autres sujets clés pertinents notamment les modules sur l'équité et l'égalité, la santé de la reproduction, l'entrepreneuriat et les compétences de base. Le contenu a déjà été développé par le CNDN et sera légèrement adapté.

**Volet allègement de la charge de travail des femmes** : PASS interviendra sur (i) l'accès à l'eau potable pour réduire l'incidence des maladies hydriques et le temps consacré à la collecte de l'eau ; l'accès à l'eau potable sera amélioré par la construction de 63 postes d'eau autonomes répartis dans les villages des bassins de production et la mise en place de comités de gestion communautaire qui devront couvrir les coûts d'entretien et de renouvellement<sup>xvi</sup> en recourant à des artisans réparateurs locaux ; (ii) Des fourneaux à cuisson propre<sup>xvii</sup> seront mis à disposition des femmes comme technologie permettant de palier à l'inefficacité des outils de cuisine, à l'exposition à la pollution intérieure et au manque d'appareils ménagers, leur permettant ainsi de gagner du temps ; l'expérience reconnue de l'ONUDI dans ce domaine sera sollicitée ; (iii) des garderies d'enfants qui seront établies pour les usager·ères du marché au sein desquels un local sera construit dans le cadre de la réhabilitation des infrastructures de marché ; cela impliquera la formation de 72 adultes qui seront en charge des garderies. Cette activité s'inspirera du modèle du CNDN qui formera ces personnes à la garde d'enfants et à son développement. Les coûts de garderie seront subventionnés pour les ménages de la catégorie 1 pendant la première année, tandis que ceux des catégories 2 et 3 (et les ménages de la catégorie 1 après la première année) paieront une redevance pour couvrir le salaire des personnes en charge<sup>xviii</sup>.

**Volet Filets sociaux productifs** : six mille ménages les plus vulnérables de la catégorie 1 recevront des kits de production<sup>xix</sup> dont trois mille en maraichage et trois mille en petit élevage. Les kits seront complétés par la formation à laquelle les ménages auront accès en rejoignant les dispositifs d'appui-conseil de la sous-composante 1.2 sur la transition agro-écologique, l'éducation financière pour accéder à l'épargne et au financement, la communication sur le changement de comportement dans le cadre de l'approche GALS+ (Système d'Apprentissage et Action sur le Genre), ainsi que le soutien à l'accès à la terre et aux périmètres irrigués. Pour les ménages recevant les kits petit élevage, les formations en intégration agriculture-élevage (CEAP) seront particulièrement pertinentes pour leur permettre d'améliorer la fertilité des sols par le compost/fumier.

**Volet Approche GALS+<sup>xx</sup>** : le projet formera 45 formateurs experts (9 par région), qui formera 2 340 ménages « champions », qui, à leur tour formeront 5-6 ménages supplémentaires chacun, soit un total de 13 845 ménages. Cette approche innovante sensibilise les ménages et les communautés sur les rôles respectifs des hommes et des femmes en améliorant la capacité des femmes à négocier leurs besoins et leurs intérêts et à trouver des solutions innovantes et équitables dans la planification des moyens de subsistance et le développement des chaînes de valeur. Le projet mettra en œuvre une approche augmentée, appelée GALS+, qui traitera des aspects liés aux connaissances et aux attitudes en matière de nutrition et de pratiques climato-intelligentes, en particulier des mécanismes d'adaptation au climat. Le contenu de l'éducation financière sera aussi inclus. Cette intégration dans GALS+ permettra de renforcer les activités de production, d'agroécologie et de finance rurale promues dans le cadre de la composante 1, les rendant plus efficaces pour augmenter durablement la production agricole et la résilience de manière inclusive.

**Volet promotion d'agri-labs de co-design de technologies de compensation** : le PASS facilitera un Agri-lab<sup>xxi</sup> par région à proximité ou sur les marchés de demi-gros, avec pour objectif de trouver des solutions aux défis auxquels les producteurs rices handicapé·es sont confronté·es à différents niveaux de la chaîne de valeur. Organisés en sessions de trois jours, il s'agira de combiner les connaissances des personnes

handicapées et des experts techniques pour concevoir ensemble des équipements sur mesure qui rendent les tâches des personnes handicapées plus aisées et plus efficaces. .

**Volet Initiatives entrepreneuriales à haute valeur nutritive** : par le volet finance rurale, 18 IER de groupements de femmes transformatrices des farines infantiles à partir du riz cargo (ou des brisures de riz) mélangé à d'autres farines de céréales locales, et 9 groupements de transformatrices des farines enrichies accéderont au FCP. Ces groupements bénéficieront de l'accompagnement technique et commercial, afin de respecter les normes de qualité et de faciliter la certification/ labélisation<sup>xxii</sup> et la connexion aux marchés territoriaux.

En prenant exemple des modèles de programmes d'alimentation scolaire déjà éprouvés au Sénégal<sup>xxiii</sup>, et de concert avec le CNDN, le PAM et les autorités locales, PASS accompagnera les coopératives à devenir des fournisseurs des programmes d'alimentation scolaire. L'appui envisagé portera tant sur l'adaptation des marchés lancés par les collectivités pour les rendre accessibles aux OP ou autres fournisseurs de produits locaux et que sur l'appui institutionnel aux OP ou autres fournisseurs de produits locaux afin d'être en mesure de répondre à ces marchés publics.

**Mise en œuvre de la sous-composante 1.3** : L'UCP établira un partenariat stratégique avec le CNDN pour mener l'ensemble des activités liées à la nutrition (éducation nutritionnelle, soutien aux IER de transformation de farines enrichies) et l'inclusion sociale (alphabétisation fonctionnelle des femmes. L'ingénierie sociale d'accompagnement se fera par des bureaux d'études/ONG spécialisées recrutés par le Projet et qui travailleront avec les autorités communales et les représentants des organisations paysannes. Les activités de cuisson propre seront confiées à l'ONUDI.

### **Composante 2 : Valorisation des produits et développement des marchés territoriaux :**

Effet attendu : Les produits agricoles sont valorisés et approvisionnent les marchés territoriaux/nationaux avec la participation des secteurs coopératifs et marchands

Les principaux résultats attendus sont : i) réhabilitation de 36 marchés territoriaux répartis entre 7 marchés de demi-gros (MDG) avec des volumes annuels de transactions variant entre 30 000 et 60 000 tonnes, de 29 marchés hebdomadaires de collecte (MHC) de produits agricoles (appelés couramment « Louma ») avec des volumes annuels variant entre 10 000 tonnes et 20 000 tonnes sont réhabilités, et d'environ 300 km de tronçons ou points critiques de pistes rurales d'accès aux marchés ; ii) mise en place de 36 cadres de concertation interprofessionnels locaux (CIL) de marchés territoriaux, 36 dispositifs de gestion des marchés et 36 comités locaux d'entretien des pistes ; iii) une valeur ajoutée (marge brute) d'au moins 30% au niveau des activités de transformation, de commercialisation et des services connexes financées ; iv) Cent soixante-deux jeunes ruraux bénéficieront d'un programme d'insertion professionnelle dans les activités post récoltes et connexes aux marchés ; v) Cinq cent soixante dix IER promues par les petites entreprises rurales, dont les coopératives, seront financées par une subvention adossée au crédit (mécanisme FCP).

La composante 2 comprend deux sous-composantes (i) Accès aux marchés territoriaux et (ii) Développement des services marchands connexes à la production agricole

#### **Sous-composante 2.1 Accès aux marchés territoriaux**

PASS accompagnera la réhabilitation des infrastructures économiques (marchés, pistes) entraînant une augmentation d'au moins trente pour cent des transactions commerciales des produits agricoles et créera de l'emploi avec un impact sur la diminution de la migration des jeunes et l'autonomisation des femmes, des jeunes, et des groupes vulnérables dont les personnes handicapées.

#### **Volet Réhabilitation des infrastructures économiques**

**Ce que PASS cherche à résoudre** : Les transactions commerciales de produits agricoles se réalisent dans des espaces rarement appropriés. Les marchés actuels se caractérisent par le manque d'infrastructures répondant aux exigences logistiques des transactions. Les jours de marchés, la plupart de ces lieux deviennent des « anti-marchés » en générant beaucoup de blocage et de perte de temps notamment liés aux embouteillages des routes d'accès et encombrements des aires de transactions. Ces mauvaises conditions logistiques induisent donc des coûts de transactions élevés et sont une barrière aux échanges.

**L'approche de PASS** : la mise à disposition d'un espace conséquent sera indispensable pour mettre en place une logistique nécessaire à l'arrivée et au départ des produits en véhicules lourds articulés. Cet espace sera d'autant plus important que le marché peut accueillir des investissements privés devant améliorer l'offre de services de transformation, de reconditionnement, de chargement - déchargement, de pesage etc... ainsi que des espaces commerciaux pouvant héberger des institutions financières, des boutiques d'intrants, de matériel agricole etc... autour de la zone dédiée aux transactions. Le démarrage des activités d'ingénierie civile sera conditionné par le choix du site optimal qui impliquera tous les acteurs y compris les autorités locales (voir ci-dessous volet ingénierie sociale). Ce processus sera conclu par l'établissement d'un acte foncier au nom de l'autorité publique ayant autorité sur les marchés<sup>xxiv</sup>. L'aménagement des marchés devra tenir compte des infrastructures existantes<sup>xxv</sup> et leur réhabilitation de manière à améliorer leur fonctionnalité conformément à la vocation du marché.

Les EIE, définies par le décret n° 2001-282 du 12 avril 2001, devront être réalisés selon les critères suivants : taille, localisation, et nature des activités prévues. Un volet sur l'impact social des marchés réhabilités sera ajouté afin de détailler les mesures d'atténuation des risques liés à l'accroissement des activités humaines avec l'expansion du marché (prostitution et violences sexuelles, VIH-SIDA, autres risques sanitaires, conditions de travail, etc.). Les infrastructures seront accessibles aux personnes en situation de handicap et faciliteront également l'application des mesures d'hygiène sanitaire en vigueur au Sénégal.

**La réhabilitation des MDG** facilitera un volume de transactions commerciales hebdomadaires variant de 1 500 à plus de 2 000 tonnes. La réhabilitation du MDG comprendra : (i) la stabilisation des voies d'accès aux véhicules de transport et des espaces de stationnement n'empiétant pas sur les voies publiques y compris pour animaux attelés (ii) la sécurisation (clôture) et l'amélioration des espaces de transactions, (iii) l'équipement en pont bascule, (iv) la construction d'infrastructures appropriées de stockage temporaire, (v) l'aménagement d'un local administratif disposant d'un panneau d'affichage public des prix indicatifs observés et comprenant un laboratoire d'analyse de qualité des produits agricoles (humidité, impuretés, absence d'aflatoxines), (vi) l'accès à l'eau et à l'électricité (énergie solaire) ; (vii) l'installation de blocs sanitaires d'une grandeur suffisante, genrées et accessibles aux personnes en situation de handicap, (viii) la construction de centre de rencontre avec cantine pour les usagers du marchés servant de lieu de repos, de démonstration nutritionnelle et de garderie, (ix) la viabilisation d'espaces réservés pour des investissements potentiels du secteur privé autour des marchés ; (x) la gestion des déchets solides et des eaux grises avec un espace aménagé pour la collecte des ordures et le recyclage des déchets organiques pour leur compostage ou la production de biochar.

**La réhabilitation des MHC** (autour de de 500 tonnes/semaine) a pour but de faciliter: (i) la collecte et le conditionnement de produits agricoles des zones de production vers les marchés de demi-gros ; (ii) l'approvisionnement efficace en intrants et produits phytosanitaires au profit des producteurs ; (iii) le stockage de produits agricoles (magasins). Ces marchés intermédiaires sont identifiés au cœur des bassins de production sur la base des volumes de produits agricoles approvisionnant les marchés de demi-gros. Entre 3 et 4 marchés hebdomadaires pour chaque marché de demi-gros seront retenus pour être réhabilités. Ces marchés pourront héberger des « cliniques agricoles » où les conseillers / techniciens agricoles peuvent sensibiliser les producteurs

sur différents thématiques techniques. **Trois cents km de pistes rurales** et/ou de routes rurales en terre modernes d'accès aux marchés territoriaux seront réhabilités. L'intervention se concentrera sur des tronçons défectueux priorités selon la caractérisation de chaque pôle économique concerné reliant un ou plusieurs bassins de production au marché d'attache et intégrant la construction/réhabilitation d'ouvrages de franchissement et d'assainissement. Les tronçons seront sélectionnés sur la base : (i) du degré de contribution au désenclavement des bassins de productions et la connexion des marchés territoriaux ; (ii) des liaisons avec le réseau routier principal et secondaire national existant afin d'optimiser les opportunités de parcours des véhicules de collecte; et (iii) de l'accès au site identifié du marché lui permettant ainsi un raccordement au réseau national.

Les aspects environnementaux et sociaux seront intégrés dans les études de faisabilité technique permettant ainsi de prévoir des actions d'atténuation appropriées. Des plans de gestion environnementaux et sociaux (PGES) seront élaborés et mis en œuvre lors de la phase des travaux. Les tronçons seront aménagés avec une approche de résilience au changement climatique conformément aux standards en vigueur au Sénégal. Les ouvrages d'assainissement et de franchissement à réaliser seront conçus et exécutés dans les normes de manière à assurer la praticabilité de la route en toute saison. La validation des résultats des études techniques sera effectuée durant les périodes appropriées et devra inclure des missions de vérification sur site lors de missions conjointes « UGP/AGEROUTE/CIL/autorités territoriales » afin de mieux apprécier les choix techniques proposées par les bureaux d'études en charge.

**Dispositif de mise en œuvre du volet** : Concernant les marchés, des cabinets privés et des entreprises spécialisées seront recrutés par appel d'offres pour respectivement conduire les études techniques et l'exécution des travaux de construction d'infrastructure de marché.

Pour les pistes, une convention d'assistance à la maîtrise d'ouvrage sera signée avec l'Agence des Travaux et de Gestion des Routes du Sénégal (AGEROUTE) pour conduire le processus de réalisation des infrastructures routières. Des cabinets privés et des entreprises spécialisées seront recrutés par appel d'offres pour respectivement conduire les études techniques / de contrôle et l'exécution des travaux de construction d'infrastructure.

Des conventions seront signées avec les DRDR et de l'Environnement pour effectuer un contrôle qualité des études techniques et des travaux d'infrastructures de marchés afin de véritablement s'assurer du rôle régalié de l'Etat de respect des normes en vigueur au Sénégal en matière d'infrastructures rurales.

Une assistance technique internationale sera mobilisée de façon perlée aux étapes clés du processus (lancement technique, interaction ingénieries sociale et civile, etc.) et en fonction de l'avancement du processus de mise en œuvre de l'ingénierie civile<sup>xxvi</sup>.

**Les PGES** découlant des Études d'Impact Environnemental et Social (EIES) seront mis en œuvre sous la supervision directe du Ministère en charge de l'Environnement, responsable du suivi environnemental. Les EIES, définies par le décret n° 2001-282 du 12 avril 2001 dépendent de plusieurs critères dont la longueur des pistes, la localisation des pistes, et la nature des travaux prévus (technique de construction et infrastructures associée). Enfin, l'UGP recrutera un·e expert en génie civil · et sera appuyé·e au niveau de chaque cellule territoriale de facilitation (CTF) par un·e relais<sup>xxvii</sup> pour effectuer un suivi de proximité des travaux de réhabilitation des infrastructures (Cf organigramme du PASS).

### **Volet Dispositif de gestion et maintenance des infrastructures économiques**

Afin d'assurer la bonne utilisation et la maintenance des infrastructures économiques, le projet veillera à ce que tous les usagers soient impliqués dès la conception de ces infrastructures pour, par la suite, suivre le processus de réhabilitation et assurer leur



maintenance et parallèlement se préparer à adapter leurs activités économiques en conséquence. Les activités prévues sont :

**Mise en place et accompagnement des CIL-marché** : représentant toutes les catégories d'acteurs des marchés (OP, transporteurs, commerçant·es, dockers, transformateur·ices, cantonniers...) et chargé d'interagir avec les autorités locales pour influencer l'évolution des marchés, le CIL se chargera de la planification du projet de construction, de la négociation des emplacements de sites avec les autorités (sécurité, foncier), de l'évaluation des volumes des différentes productions agricoles concernés, etc. Il sera aussi l'interlocuteur local des acteurs de l'ingénierie civile contractée par le projet. La production des livrables du CIL constituera des conditions préalables au lancement des activités d'ingénierie civile. Un CIL restera un espace informel (sans personnalité juridique) d'information, de concertation et d'échange sur des défis communs pour les différents groupes d'acteurs du marché.

**Mise en place des dispositifs de gestion des marchés** : chaque CIL participera à la mise en place d'une structure pérenne inclusive de gestion du marché ayant sa propre personnalité juridique tout en permettant à toutes les parties prenantes du marché territorial de continuer à conduire leurs activités économiques de manière autonome. Cette structure<sup>64</sup> mettra en place les règles de fonctionnement et assurera la gestion efficace et transparente du marché territorial qui lui sera déléguée sous la forme de partenariat public-privé (PPP) local par les mairies, propriétaires de l'infrastructure. Un contrat triennal reconductible, signé dans le cadre de ce PPP local, définira clairement les rôles, droits et devoirs des deux parties. La structure de gestion des marchés établira des rapports trimestriels d'activités et financiers au CIL, dont il sera devenu un des membres, et qui seront copiés à la commune et à l'ARM. La structure de gestion sera auditée tous les ans par un cabinet externe.

**Système d'information des marchés territoriaux** : Les informations sur les prix des produits agricoles seront mises à disposition des usagers de manière régulière et fiable au niveau des marchés mais aussi dans les villages environnants : i) par affichage public sur le marché relayé par les réseaux sociaux ; et, ii) par le recours à des services privés/coopératif, notamment par voie électronique, que chaque acteur solliciterait en fonction de ses besoins. La constitution d'une base de données centralisée des prix et des volumes de transactions sera facilitée au niveau de l'ARM qui communiquera les données agrégées aux services statistiques nationaux.

**Mise en place et accompagnement des dispositifs de maintenance des pistes rurales** : En collaboration avec l'AGERROUTE, des groupements locaux d'entretien des pistes (GLEP) seront mis en place au niveau des tronçons réhabilités. Ces groupements pourront se constituer en coopérative de cantonniers qui seront partie intégrante des CIL des marchés. Une partie des redevances collectées sur les marchés pourra leur être reversée pour qu'ils puissent assurer l'entretien de base. Des modules en gestion de caisse seront ajoutés aux formations techniques.

**Dispositif de mise en œuvre du volet**: La mise en œuvre de ce volet se fera au travers des partenaires spécialisés identifiés pour leurs compétences et la teneur de leur mandat et qui seront contractés sur base d'une convention triennale, reconduite tous les ans par un contrat avec gestion axée sur les résultats identifiés par des livrables. Il s'agira de :

- l'ARM qui aura la responsabilité de : i) mettre en place et d'animer les cadres de concertation interprofessionnels de marchés (CIL) ; ii) appuyer la formalisation et l'opérationnalisation des dispositifs de gestion du marché ; iii) gérer la base de données des prix et volumes. Pour ce faire, l'ARM renforcera ses bureaux régionaux par un binôme d'animateur·rices appuyé en permanence par une base arrière technique du siège ;

- l'AGEROUTE qui renforcera les capacités techniques des GLEP en animant les séances de formation afin que ces comités puissent être aptes à intervenir pour réparer des anomalies mineures sur les différents tronçons réhabilités ;

- le think tank IPAR qui aura la responsabilité de fournir une assistance technique ciblée i) à l'ARM en ingénierie sociale des marchés et, ii) aux conseils départementaux et communes sur les PPP et la coopération intercommunale et interdépartementale. IPAR mobilisera ses ressources humaines pour la production de livrables (notes, études, publications) dont les thèmes seront précisés chaque année selon les besoins de l'avancement du projet.

L'UGP sera pourvue d'un spécialiste en ingénierie sociale et en accompagnement des OP qui occupera le poste de Responsable de la composante 2.

L'approche présentée dans ce volet s'inspire de l'expérience du FIDA dans différents pays de la sous-région<sup>xxviii</sup> où de tels dispositifs ont été mis en place. Dans le cadre d'une coopération sud-sud, un voyage d'études, en début de projet, permettra un partage d'expérience, afin d'inspirer le dispositif retenu. **Sous-composante 2.2 :**

### **Développement des services marchands connexes à la production agricole**

Cette sous-composante vise à assurer que les opérateurs économiques présents sur les marchés, et notamment les OP<sup>xxix</sup>, les femmes, les jeunes et les PH, puissent bénéficier de l'amélioration des marchés territoriaux notamment au travers de projets économiques rémunérateurs, mais aussi qu'ils et soient en mesure de contribuer à leur gouvernance.

### **Volet Renforcement des OP régionales dans le secteur économique marchand :**

PASS contribuera au renforcement des OP dans le secteur économique marchand ainsi qu'à la transition de nombreuses OP vers des coopératives en mesure de devenir des opérateurs économiques majeurs sur les marchés territoriaux. Un partenariat stratégique avec l'ASPRODEB<sup>xxx</sup> -- sera établi de fournir l'appui conseil stratégique, économique, et juridique aux OP pour mieux se positionner sur ces marchés :

- **Appui stratégique** : les OP seront renforcées à contribuer efficacement à l'orientation de la réhabilitation des infrastructures au sein des CIL des marchés, à influencer le fonctionnement des marchés par leur participation active dans la gouvernance de la structure de gestion ainsi qu'à relayer le dispositif de veille citoyenne (effectivité des services rendus aux utilisateurs sans discrimination, utilisation des redevances de marché, maintenance des infrastructures) qui sera déployé par le CNCR.

- **Appui-conseil économique** : les OP seront accompagnées dans le développement de leurs services marchands connexes à la production (vente d'intrants, stockage, transformation et commercialisation des produits agricoles) en tant qu'opérateur du secteur privé coopératif ; l'appui-conseil aux OP portera sur (i) la viabilité économique des services marchands via l'élaboration de plans d'affaires bancables, (ii) les stratégies de synergies possibles entre OP pour atteindre une masse critique influente d'intermédiation avec les partenaires techniques et les banques, (iii) le développement de filières courtes locales potentielles en tenant aussi compte de l'accès inclusif aux produits à haute valeur nutritionnelle, (iv) l'accompagnement à concourir à des appels d'offres d'achat alimentaires institutionnels (cantines scolaires ...) ;

- **Appui-conseil juridique et comptable** : il s'agira d'accompagner la mutation des OP dans le respect des dispositions statutaires de l'AU-OHADA et de créer au sein du mouvement paysan une instance spécifique et indépendante permettant d'auditer et donner des conseils en gestion comptabilité ciblés aux coopératives ; l'ASPRODEB aura les tâches suivantes (i) fournir un appui juridique en conformité avec l'AU-OHADA et un service de conseil financier et d'audit comptable dédié aux OP<sup>xxxi</sup>; (ii) accompagner la dynamisation des coopératives en tirant les leçons des expériences antérieures et en mettant à profit des expériences nationales, et de la sous-région.

**Modalités de mise en œuvre du volet** : La mise en œuvre de ce volet se fera par l'ASPRODEB qui a non seulement le mandat de l'appui conseil aux OP, l'expertise avérée

dans le renforcement des services économiques des OP, mais aussi la capacité fiduciaire, et l'expérience positive sur les projets passés et en cours (PSAOP-II de la BM, Facilité Alimentaire EU, PADAER-II entre autres). Sur base d'une conventions trisannuelles, reconduites tous les ans sur la base d'un contrat avec gestion axée sur les résultats mesurés par des livrables, l'ASPRODEB aura la responsabilité : d'apporter tout l'appui-conseil et accompagnement les OP sur les questions stratégique, économique, juridique et comptable décrites ci-avant. L'ASPRODEB déploiera un binome de conseillers dans chaque région qui seront positionnés au sein des CRCR, en appui aux OPF et fournira une base arrière à ces conseillers à partir du bureau central de Dakar.

### **Volet Renforcement des OP dans le dialogue politique sur la souveraineté**

**alimentaire** : PASS s'associera au CNCR pour sa capacité de mobilisation du mouvement paysan pour des contributions constructives aux politiques publiques nationales, et afin de les aider à passer à l'échelle les acquis et leçons tirés de l'implication des OP dans les activités du projet dans son ensemble. Les activités prévues sont :- **Promotion de la veille citoyenne** du monde rural sur l'action publique en milieu rural ; Le projet permettra au CNCR d'assurer une veille permanente par les acteurs sur les progrès et performances du projet en produisant des retours pour faciliter les ajustements du projet, le partage des contributions des acteurs et la gestion des plaintes à temps ; l'expérience des Comité villageois de veille citoyenne dans le PADAER-II sera répliquée, améliorée et mise à l'échelle..

- **Capitalisation des expériences** en connexion avec la FIARA pour valoriser les productions paysannes auprès des consommateurs urbains par la promotion des produits locaux et du « consommer sénégalais ». Le projet permettra au CNCR de (i) participer activement aux différentes foires nationales et régionales, de faire la promotion du changement de consommation et de transformation, (ii) documenter la contribution des marchés territoriaux au renforcement de la souveraineté alimentaire pour nourrir le plaidoyer pour la promotion d'une politique alimentaire.

- **Plaidoyer** en lien avec la souveraineté alimentaire et les politiques sous-régionales. Le projet permettra au CNCR (i) de partager son expérience avec les autres plateformes de la région en contribuant sur les thématiques choisies au sein l'université paysanne du ROPPA dont le CNCR est membre, (ii) d'interpeller les politiques alimentaires régionales (CEDEAO, UEMOA, ...) pour la circulation des produits agricoles dans le marché unique de la CEDEAO (cas du marché de gros de Diaobé hébergeant des transactions commerciales de produits agricoles entre les cinq pays de la sous-région, retrait progressif des taxes douanières/tracasseries administratives sur les produits alimentaires originaires de la CEDEAO...).

**Modalités de mise en œuvre du volet** : ce volet sera mis en œuvre par un partenariat stratégique avec le CNCR qui sera chargé de mettre en œuvre les activités décrites en vue du changement d'échelle – veille citoyenne, capitalisation des expériences et plaidoyer. De plus, le CNCR coordonnera et hébergera les équipes de ses partenaires (ASPRODEB, FONGS<sup>xxxii</sup>) déployées au niveau de chaque région, au sein des CRCR. Le « collègue femmes » et le « collègue jeunes » du CNCR seront mobilisés dans le suivi des activités régionales de leurs membres, notamment en synergie avec l'émergence de l'alliance Ecoges appuyé par le FIDA, dans laquelle le collègue jeunes du CNCR joue un rôle moteur.

### **Volet Financement des initiatives entrepreneuriales connexes à la production** :

ce volet regroupe trois domaines d'intervention à savoir (i) l'ingénierie financière d'accompagnement<sup>xxxiii</sup>, (ii) l'insertion professionnelle des jeunes ruraux dans les activités post récolte et connexes et (iii) le financement des IER, des coopératives et des petites entreprises rurales.

Les financements mobilisés permettront de promouvoir autour des marchés les initiatives d'entreprenariat rural et faire des marchés de véritables plateformes de prestations de services<sup>65</sup> destinés aux exploitations familiales.

Les activités prévues sont

**Insertion professionnelle des jeunes ruraux :** il s'agira d'accompagner les jeunes dans les domaines de la fabrication et la commercialisation des intrants locaux (biopesticides, engrais organiques, biochar), la fabrication, la réparation et la commercialisation des équipements de production agropastorale, la transformation des produits agropastoraux et la fourniture des services connexes (kiosques de téléphonie, souscription assurance agricole, transfert d'argent, etc) par : (i) l'attribution de bourses de stages d'insertion professionnelle à de jeunes ruraux et (ii) l'allocation de kits d'installation comprenant des intrants / équipements de production, de transformation ou de services connexes y compris les services digitaux.

**Financement à coûts partagés (FCP) :** il s'agira de financer des IER spécifiques permettant : i) la disponibilité de fonds de roulement pour la commercialisation des produits agropastoraux, ii) l'acquisition d'équipements et d'infrastructures de transformation, de stockage, de transport et de services connexes (batteuse, décortiqueuse, moulin, broyeur, presse à jus ou à huile, emballage, ensileuse, chaîne de production, mise aux normes des magasins, unités de conditionnement, kiosques de vente des intrants, de réparation des téléphones, de transfert d'argent, récépissé d'entrepôt, etc. et, iii) la transition écologique (recyclage des déchets urbains et des marchés pour la fabrication des fertilisants organiques) et la transition énergétique (biogaz, installation solaire).

Une étude sera réalisée pour connaître les préférences de la diaspora et les options possibles d'investissements adaptés aux types d'entreprises visées par la composante 2 dont les résultats seront exploités par la FFR du FIDA pour développer des options d'investissement correspondant aux attentes de la diaspora dans le cadre de ses différents projets au Sénégal.

**Modalités de mise en œuvre du volet :** La mise en œuvre des activités de ce volet se fera simultanément et par les mêmes partenaires stratégiques que ceux du volet finance rurale de la composante 1. –

**Dialogue sectoriel et coopération sud-sud :** Une ligne budgétaire est prévue pour financer, à la demande du gouvernement, des activités politiques sectorielles (par exemple, la formulation, révision, évaluation des politiques et stratégies liées à la souveraineté alimentaire ; processus de consultation des parties prenantes et/ou engagement citoyen, etc.), et des échanges/voyages d'étude/itinéraires d'apprentissage.

**Récapitulatif de l'approche de mise en œuvre :** les deux composantes seront mises en œuvre en mobilisant tous les acteurs économiques impliqués dans les filières concernées à travers une combinaison d'ingénierie civile et sociale. L'accent sera mis sur la promotion de l'autonomisation et du leadership des femmes et des jeunes. Conformément à l'approche de faire-faire déjà éprouvée, les activités seront mises en œuvre par des partenaires stratégiques et/ou des prestataires de services par la signature d'accords de collaboration/contrats de gestion axée sur les résultats qui fournissent les termes techniques de référence et de ciblage et de livrables alignés sur les exigences du cadre logique pour faciliter le suivi-évaluation. La mise en œuvre respectera l'approche de développement territorial intégré basée sur une continuité géographique des interventions afin que les investissements en infrastructures économiques favorisent la mise en place d'une logistique permettant l'écoulement des surplus agricoles produits grâce à des capacités de production agricole améliorées dynamisées par une valorisation des initiatives entrepreneuriales agricole et rural pour répondre aux besoins d'une demande alimentaire croissante et diversifiée des populations urbaines du Sénégal (voir diagramme annexe 1b).

---

<sup>i</sup> En partenariat également avec le Centre de Suivi Ecologique.

<sup>ii</sup> conditionnées par la disponibilité et de non salinité de la nape phréatique établies par des études préalables.

<sup>iii</sup> Voir Bangladesh Climate and Disaster Resilient Small Scale Water Resources Project <https://www.ifad.org/en/web/operations/-/project/2000002357>.

---

<sup>iv</sup> à raison de 5 périmètres irrigués maraichers et agroforestiers d'une dizaine d'hectares.

<sup>v</sup> Ces études de faisabilité seront menées dans les mois précédant le commencement du projet.

<sup>vi</sup> Notamment en privilégiant des productions agricoles irriguées diversifiées ayant une forte demande sur les marchés territoriaux telles que les cultures céréalières, maraichères ou les cultures fourragères (sorgho, niébé) qui seront intégrées à l'assolement afin de répondre à la demande de fourrage différé de qualité sur les marchés (ensilage...).

<sup>vii</sup> A chaque récolte, une partie des revenus équivalente à l'amortissement des équipements sur la période sera placée sur un compte à terme au nom de l'AUE dans une IF locale. En deuxième année, le groupe sera en plus appuyé pour planifier leur propre investissement dans une ferme similaire en mobilisant leur épargne accumulée sur le compte à terme pour obtenir un prêt d'équipement par les IF avec lesquelles ils auront établi des relations professionnelles de confiance. Une seconde cohorte sera recrutée pour les deux années suivantes.

<sup>viii</sup>

Ce décret précise les types de projets et les seuils à partir desquels une EIE est obligatoire. En particulier, les forages d'eau à usage agricole sont soumis à une étude d'impact environnemental si la profondeur du forage dépasse 50 mètres ou si le débit de pompage excède 100 m<sup>3</sup>/jour. Pour des forages de moindre envergure, une Notice d'Impact Environnemental et Social (NIES) peut suffire. La NIES est un document moins détaillé que l'EIE mais qui doit néanmoins démontrer que le projet ne causera pas de préjudices significatifs à l'environnement.

<sup>x</sup> Déjà établis à l'échelle départementale, leur rôle est d'identifier, à l'aune des résultats atteints, les complémentarités/synergies et planifier les interventions des différents acteurs engagés.

<sup>xi</sup> Champs écoles paysans et champs écoles agropastoraux, avec en moyenne 22 producteurs·rices par CEP/CEAP, et au moins un 50% de femmes et 30% des jeunes. Chaque paysan-relais couvrira 3 champs écoles pour une durée de trois cycles de production.

<sup>xii</sup> A travers un partenariat ANCAR-ANACIM, fourniture d'informations météorologiques en temps réel dans les applications.

<sup>xiii</sup> ISRA sera en charge de la production de semences de base et prébase des principales cultures ciblées : variétés de sorgho et de niébé (à double usage alimentation et fourragère), et des variétés composites (OPV) de mil, de sésame et de fonio.

<sup>xiv</sup> Un décret porte création du , chargé d'émettre des avis et recommandations sur toutes les questions relatives aux conditions de production et commercialisation des semences et plants, notamment sur: le catalogue des espèces et variétés de plantes cultivées au Sénégal; les règlements techniques de la production, du contrôle et de la certification; l'agrément de toute personne physique ou morale comme producteur de semence; les programmes annuels d'introduction de semences et plants et les conditions de leur introduction et les conditions de commercialisation sur les marchés intérieurs et extérieurs.

<sup>xv</sup> Cette stratégie est synthétisée dans le manuel d'exécution du projet (Annexe 9 - MEP) et sera détaillée dans le manuel de procédures du financement à coûts partagés (MP/FCP).

<sup>xvi</sup> Voir Bangladesh Climate and Disaster Resilient Small Scale Water Resources Project

<https://www.ifad.org/en/web/operations/-/project/2000002357>

<sup>xvii</sup> Guide de formation des agents de santé et responsables de programme de nutrition et le Guide de formation des agents communautaires, Actions essentielles en nutrition (AEN) et Actions essentielles en hygiène (AEH) ainsi que les documents déjà adaptés pour le PADAER-II

<sup>34</sup> Voir expérience ONUDI sur financement du fonds OPEP à Madagascar

<sup>xviii</sup> Des modèles similaires dans d'autres pays ont montré que ces programmes étaient abordables même pour les ménages pauvres, avec par exemple une contribution d'environ 500 francs CFA par enfant et par mois. (ajouter une référence)

<sup>xix</sup> à recouper avec la typologie des EF de catégorie I établies par le mouvement paysan (FONGS)

<sup>xx</sup> Le « Gender Action Learning System » (GALS) est une méthodologie d'autonomisation dirigée par la communauté qui soutient efficacement la planification globale des moyens de subsistance, la justice entre les sexes et la transformation sociale en milieu rural. En s'attaquant aux causes des inégalités entre les hommes et les femmes, plutôt qu'en traitant uniquement les symptômes, l'expérience acquise en Afrique et ailleurs montre qu'il génère des améliorations plus profondes et plus durables des moyens de subsistance en milieu rural.

<sup>xxi</sup> Les Agri-Labs sont un élément clé du programme SPARK du FIDA, qui vise à autonomiser économiquement les personnes handicapées dans cinq pays.

<sup>xxii</sup> La promotion et la mise sur le marché de ces farines sera sujette aux standards du CODEX ALIMENTARIUS en matière d'aliments pour les enfants ; <http://www.fao.org/fao-who-codexalimentarius/standards/list-standards/fr/>

<sup>xxiii</sup> FAO, APPROCHE INTEGRÉE DE FILETS SOCIAUX PRODUCTIFS, D'ALIMENTATION SCOLAIRE ET DE NUTRITION AU SÉNÉGAL <https://openknowledge.fao.org/server/api/core/bitstreams/add9fd4e-c286-4613-9af2-16317ae57253/content>

<sup>xxiv</sup> de manière générale il s'agira de la mairie, selon les attributions dévolues aux autorités locales par la loi

<sup>xxv</sup> en tirant les leçons du cas du marché de Diaobé dans la région de Kolda, où les infrastructures du MDG ont été construites depuis sept ans mais ne sont pas encore opérationnelles.

<sup>xxvi</sup> Validation des études techniques, coaching pour le lancement des travaux, réceptions provisoires etc.

<sup>xxvii</sup> Ce relais / assistant sera aussi l'assistant local en charge des passations de marché. Il sera aussi l'expert d'appui en passation de marché pour faciliter les processus au niveau locale si besoin.

---

<sup>xxviii</sup> au Niger, dans le cadre du ProDAF et en Guinée dans le cadre du Projet AgriFARM

<sup>xxix</sup> Cela inclut les organisations intégrant en plus de la production la fonction de stockage et de transformation des produits

<sup>xxx</sup> Association sénégalaise pour la promotion du développement à la base, dont le mandat est de fournir aux OP les services de renforcement de capacités techniques et organisationnelles, de gestion financière et d'appui-conseil (Source : [ASPRODEB - M.A.S.A.E \(agriculture.gouv.sn\)](#))

<sup>xxxi</sup> Le mouvement paysan remarque que les cabinets privés d'expertise comptable du milieu urbain n'ont pas assez de connaissances des spécificités liées aux coopératives agricoles et du contexte de leurs activités

<sup>xxxii</sup> La contribution de la FONGS est définie dans la composante 1

<sup>xxxiii</sup> simultanément et selon la même approche que le volet finance rurale de la composante 1 auquel il suffira de se reporter.

## Senegal

---

### Support to Food Sovereignty Program

### Project Design Report

### Annex: Social Inclusion Mainstreaming Annex

Mission Dates: 15/04/2024 au 29/04/2024

Document Date: 14/08/2024

Project No. 2000004098

Report No. 6893-SN

West and Central Africa Division  
Programme Management Department





## Annex 16: Approach to Social Inclusion

Le projet adopte une approche duale, ce qui signifie que ces thématiques transversales sont pleinement intégrées dans toutes les activités du projet, et qu'il existe également des activités spécifiques ciblant ces thématiques. Afin d'avoir une vue d'ensemble, l'approche duale et la combinaison d'activités sont décrites ici comme un tout. Ces activités sont adaptées aux besoins de chaque groupe cible et sont donc étroitement liées à la stratégie globale de ciblage et à l'approche de mise en œuvre du projet.

### Nutrition

**Nutrition situation:** Le Sénégal a fait des progrès significatifs dans l'amélioration de la nutrition au cours des dernières décennies. La malnutrition chronique est tombée à moins de 20 pour cent, l'un des taux les plus bas d'Afrique subsaharienne continentale. En 2019, le retard de croissance était de 17,9 %, la malnutrition aiguë de 8,1 % et l'insuffisance pondérale de 14,4 %. Cependant, malgré une baisse significative de la prévalence de la malnutrition aiguë, la situation nutritionnelle reste précaire dans cinq régions, Matam, Tambacounda, Louga, Saint-Louis et Diourbel. MAG (Malnutrition aiguë globale) GAM (Global Acute Malnutrition). Les écarts les plus importants sont toutefois observés en fonction des quintiles de richesse, le retard de croissance étant de 27 % chez les plus mal lotis contre 9,3 % chez les mieux lotis, tandis que l'émaciation chez les plus mal lotis est plus de deux fois supérieure à celle des mieux lotis, soit 12,3 % contre 5,9 %<sup>1</sup>.

Caractéristique sociodémographique	Taille-pour-Âge <sup>1</sup>				Poids-pour-Taille				
	Pourcentage en dessous de -3 ET	Pourcentage en dessous de -2 ET <sup>2</sup>	Score centré réduit moyen (ET)	Effectif d'enfants	Pourcentage en dessous de -3 ET	Pourcentage en dessous de -2 ET <sup>2</sup>	Pourcentage au-dessus de +2 ET	Score centré réduit moyen (ET)	Effectif d'enfants
<b>Région</b>									
Nord	5,0	17,9	-1,0	924	2,7	12,8	0,9	-0,8	922
Ouest	3,2	12,9	-0,8	1 590	0,6	5,1	5,2	-0,2	1 586
Centre	5,7	19,6	-1,0	1 950	0,7	7,2	1,3	-0,6	1 955
Sud	6,4	22,3	-1,1	1 003	1,8	10,6	0,9	-0,7	1 012
<b>Niveau d'instruction de la mère<sup>7</sup></b>									
Pas d'instruction	5,7	19,4	-1,0	3 276	1,6	9,0	1,8	-0,6	3 275
Primaire	4,4	15,9	-0,8	974	0,7	6,7	2,8	-0,4	969
Moyen/secondaire ou plus	2,2	13,6	-0,7	831	0,4	5,8	3,9	-0,3	829
Ne sait pas/manquant	*	*	*	8	*	*	*	*	8
<b>Quintiles de bien-être économique</b>									
Le plus bas	8,6	27,1	-1,3	1 350	2,7	12,3	1,4	-0,7	1 355
Second	6,0	20,7	-1,1	1 244	0,5	6,5	1,1	-0,5	1 251
Moyen	4,5	13,2	-0,9	1 004	0,9	6,1	1,7	-0,5	1 003
Quatrième	2,5	14,0	-0,8	1 008	0,8	8,4	3,2	-0,5	1 009
Le plus élevé	1,4	9,3	-0,5	860	0,7	5,9	4,9	-0,3	857
Ensemble	5,0	17,9	-1,0	5 466	1,2	8,1	2,3	-0,5	5 476

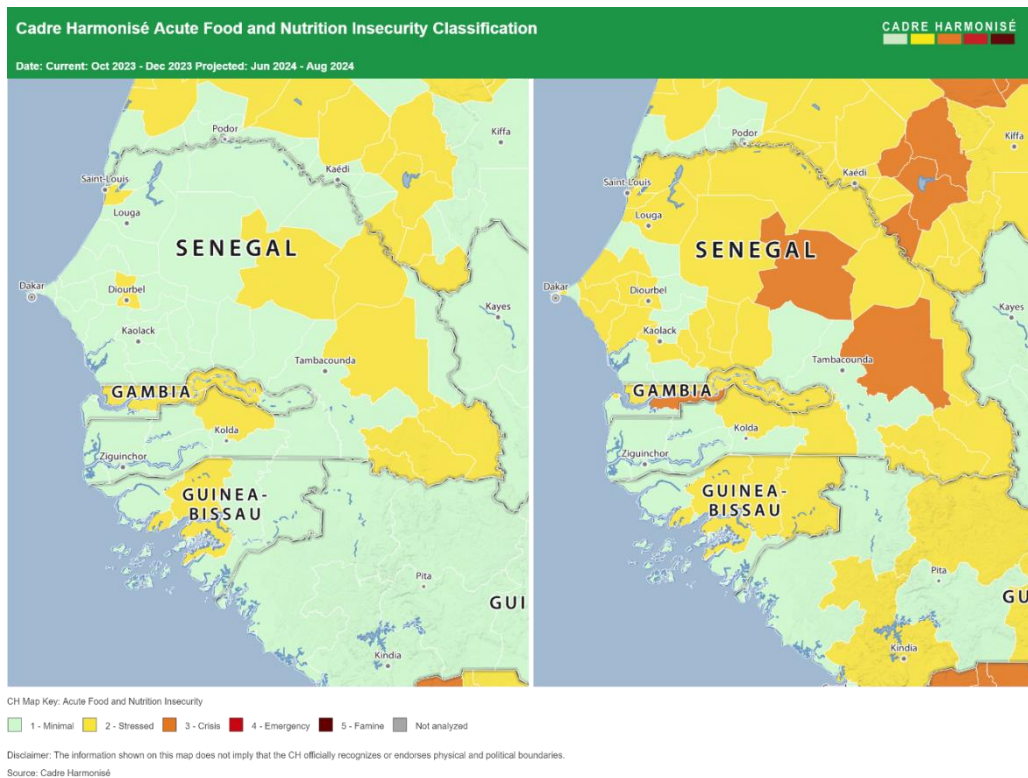
En 2019, les taux d'anémie ont été estimés à 53 % et 68 % chez les femmes et les enfants en âge de procréer (âgés de 6 à 59 mois) respectivement. En outre, la carence en vitamine A touche 17,7 % des enfants de moins de 5 ans tandis que chez les femmes en âge de procréer, 1,9 % sont déficients et 14,2 % ont de faibles réserves de vitamine A. Ces carences en micronutriments ont des effets immédiats sur la croissance, le développement et augmentent le risque de maladies infectieuses. Souvent appelées « faim cachée », les carences en micronutriments ne sont pas toujours visibles, malgré leur impact important sur la santé.

Malgré une diminution constante du nombre de personnes sous-alimentées et de la prévalence de la sous-alimentation au Sénégal au cours des deux dernières décennies,

<sup>1</sup> DHS Country Quickstats, [https://dhsprogram.com/countries/Country-Main.cfm?ctry\\_id=36&c=Senegal](https://dhsprogram.com/countries/Country-Main.cfm?ctry_id=36&c=Senegal), downloaded 24.02.2024

environ 8,2 millions de personnes sont toujours considérées comme en situation d'insécurité alimentaire modérée ou sévère (49,2 % de la population en 2020). Le Sénégal est classé 71e sur 121 pays dans l'Indice de la faim dans le monde 2022. Selon l'indice, le niveau de la faim au Sénégal est considéré comme modéré. Les sécheresses, les inondations, l'avancée du désert et la salinisation des terres arables, la forte dépendance vis-à-vis des marchés locaux, la persistance de prix élevés des denrées alimentaires et la faible résilience ont exacerbé l'insécurité alimentaire des ménages et des communautés sénégalais.

Figure 1 Classification de l'insécurité nutritionnelle



Les causes indirectes, ou facteurs sous-jacents, sont l'insécurité alimentaire (disponibilité, accessibilité et utilisation inadéquates de la nourriture), la diversité alimentaire limitée, le manque de soins aux enfants, le manque d'hygiène, l'accès limité à l'eau potable et aux services sociaux de base (centres de santé, etc.), et le faible niveau d'éducation des mères et des personnes s'occupant des enfants. Les causes fondamentales sont liées aux politiques et à l'environnement socio-économique et culturel, notamment la pauvreté des ménages et l'accès aux ressources ; aux facteurs géographiques, notamment le changement climatique ; aux aspects sociétaux, notamment le niveau d'éducation, la formation et les normes sociales qui déterminent les connaissances, les attitudes et les pratiques. Tous ces éléments sont inextricablement liés à l'autonomisation des femmes, qui est essentielle pour atteindre les objectifs d'une alimentation saine, sûre et diversifiée qui réponde aux besoins nutritionnels de tous les membres du ménage et, en même temps, de systèmes alimentaires inclusifs qui impliquent les petits exploitants agricoles dans la production et la transformation des denrées alimentaires.

**Policy context:** En 2015, le gouvernement du Sénégal a élaboré et validé sa Politique nationale de développement de la nutrition (PNDN).<sup>i</sup> Cette politique s'appuie sur une approche multisectorielle visant à institutionnaliser la nutrition dans les différents secteurs impliqués dans sa mise en œuvre et ainsi relever plusieurs défis pour favoriser une amélioration durable de la situation nutritionnelle du pays. Le Plan national

multisectoriel de nutrition (PSMN) pour la période 2018-2022 a joué un rôle central en tant que cadre opérationnel de la politique.

**Contexte institutionnel :** Le Sénégal a reconnu l'importance de la réduction de la malnutrition pour le développement en entreprenant des réformes institutionnelles, politiques et programmatiques pour lutter contre la malnutrition sous toutes ses formes. Ces réformes comprennent la création du Secrétariat Exécutif du Conseil National de Développement de la Nutrition (SECNDN) (anciennement CLM) en 2001 par le gouvernement sénégalais sous l'autorité du Premier Ministre et l'adoption d'une approche multisectorielle dans l'intervention de la politique et des programmes de nutrition. Plusieurs projets et programmes relevant des politiques nationales de nutrition ont été mis en œuvre par des institutions nationales et des partenaires au développement sous les auspices du Secrétariat Exécutif du Conseil National de Développement de la Nutrition (SECNDN).

**Impact Pathways for Nutrition:**

## Impact pathways for Nutrition in PASS

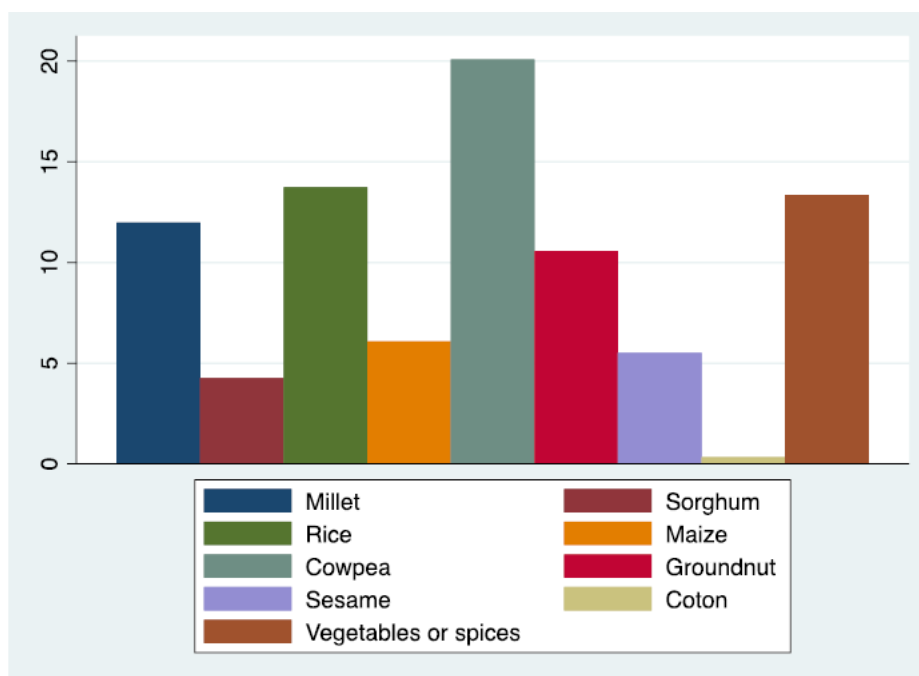
Problem assumption	Malnutrition prevalence rates remain high with 18% of all children under five years old stunted. More than half of rural population is poor, and 53% experience moderate to severe food insecurity and poor access to nutritious food. Poor market access complicates availability of fruits, vegetables and other nutritious foods. Poor hygiene and sanitation, poor child care and feeding practices coupled with institutional weakness, gender and youth disempowerment, and vulnerability to climate change pose additional risks to the nutrition situation in Senegal. Nutrition is a key national development priority and features in sector specific policies, strategies and plans.			
Aim	To improve the food and nutrition security of project's beneficiary households through increased production and revenue, as well as increased supply of food to consumers through territorial markets.			
Outreach	Direct beneficiaries of nutrition sensitive interventions (Households provided with targeted support to improve their nutrition) - 100,000 . Households with improved nutrition knowledge attitudes and practices (KAP)- 80%.			
Outcomes	Increased <b>availability</b> of diversified and nutritious food (production & markets)	Enhanced <b>livelihood</b> and assets of HHs (production assets, market assets, income)	Improved <b>knowledge</b> and behaviours on nutrition and dietary diversification (consumption)	<b>Women's empowerment</b> and improved caring practices (empowerment)
Activities	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Sustainable agroecologically-sound increases in production of targeted filières through investments in improved water, seeds, and capacity</li> <li>- Fillets sociaux production for the poorest and most vulnerable households</li> <li>- Increased commercialization through investments in feeder roads and market infrastructure</li> <li>- Linkages between beneficiary producers and school feeding programmes</li> <li>- Support for production of fortified and blended flours</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Youth employment generation</li> <li>- Access to finance for investments in production, transformation, and marketization</li> <li>- Increased financial literacy and skills for recipients of remittances</li> <li>- Design labs for people with disabilities to address accessibility challenges and improve earnings</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nutrition training through GALS+</li> <li>• Nutrition education SBCC mass campaigns and culinary education</li> <li>• Nutrition-focused literacy materials</li> <li>• Training of childcare workers in child nutrition and development</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Promotion of energy efficient cooking stoves;</li> <li>• Provision of domestic water points</li> <li>• Provision of childcare</li> <li>• Promote gender equity and women's economic empowerment through GALS+</li> <li>• Women's literacy</li> </ul>
M&E	<p>Support a conducive policy environment for sustained nutrition impacts through the partnership with the Conseil National du Développement de la Nutrition (CNDN)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Outcome Indicator (C.I. 1.2.9): Percentage of households with improved nutrition knowledge attitudes and practices (KAP)</li> <li>• Output Indicator (C.I. 1.1.8): HHs provided with targeted support to improve their nutrition.</li> </ul>			

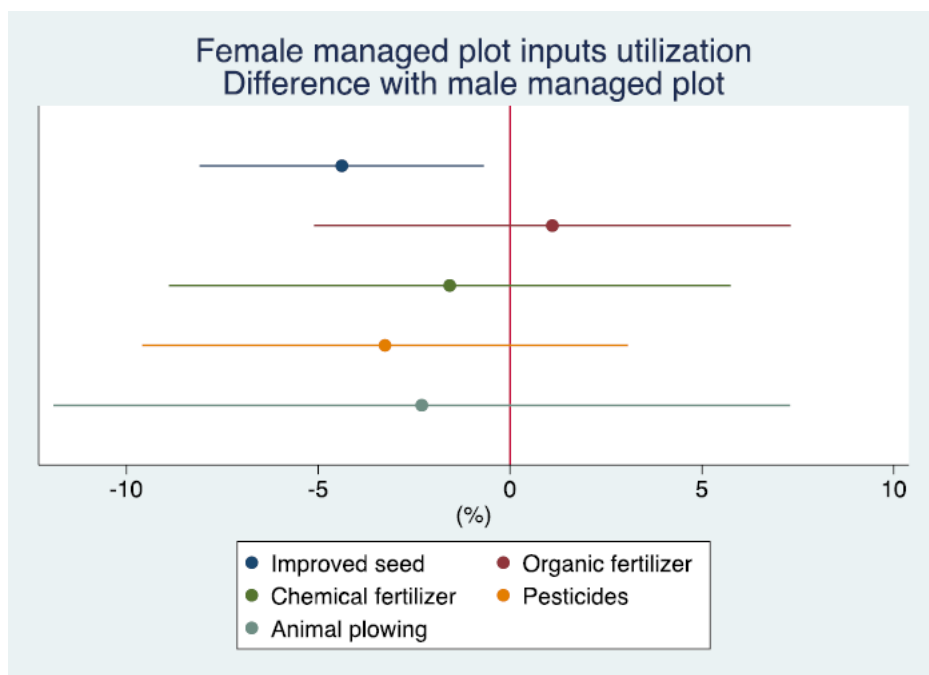
## Gender

**Contexte genre:** Bien que les résultats de l'indice d'inégalité entre les sexes du Programme des Nations Unies pour le développement se soient améliorés (le Sénégal occupe actuellement la 131<sup>e</sup> place sur 170 pays), des inégalités subsistent, en particulier dans les zones rurales. Les contraintes qui limitent l'intégration des femmes dans le système productif sont liées à l'inégalité d'accès aux facteurs de production (par exemple, la terre et la technologie), en particulier dans les instances de décision, à la faible qualification et à la maîtrise limitée des itinéraires techniques et des outils de gestion des activités agricoles et/ou connexes, et les normes sociales qui renforcent l'inégalité des charges domestiques et limitent la voix, l'autonomie et la prise de décision des femmes. Ces contraintes sont plus fortes pour les jeunes femmes, les femmes handicapées, et les femmes les plus pauvres.

En termes de l'accès aux facteurs de production, le niveau d'accès des femmes au foncier agricole est relativement faible au Sénégal à 16% au niveau national, mais avec fortes variations entre les régions, entre 6-7% à Kaolack, Fatick et Thiès et 46% à Sédhiou. Toutefois, la superficie moyenne que les femmes exploitent reste deux fois plus faibles que celle des hommes<sup>1</sup>. Elles manquent aussi aux autres intrants (par exemple l'utilisation des semences améliorés et l'engrais chimique est plus faible dans les parcelles gérées par les femmes que les hommes.

Figure 2 Pourcentage de parcelles gérées par des femmes





La collecte de l'eau leur pose aussi de réelles difficultés au niveau des puits en raison de la baisse constante du niveau de la nappe phréatique notamment en période de déficit pluviométrique. La contrainte de l'accès à l'eau rend difficile sinon impossible pour les femmes de faire des cultures de contre saison (maraîchage), du reboisement où de disposer de temps libre pour la réalisation d'activités créatives malgré leur volonté.

Le manque d'accès aux ressources est aggravé par les normes sociales qui limitent fortement le pouvoir de décision des femmes<sup>1</sup>. La dynamique migratoire s'inscrit également dans ce contexte de normes sociales qui limitent la participation économique des femmes. Une étude récente a montré qu'au Sénégal, l'émigration masculine n'a pas entraîné une augmentation concomitante de l'autonomie et de la prise de décision des femmes, comme cela a été le cas dans d'autres contextes. Cela pourrait s'expliquer par le fait que les familles élargies sont plus nombreuses, ce qui signifie que d'autres personnes au sein du ménage assument des rôles accrus à la place des femmes, ainsi que par le fait qu'au Sénégal, les fils sont plus susceptibles d'émigrer que les maris et que les femmes sont moins nombreuses à recevoir des transferts de fonds.

En termes de la charge de travaille domestique, la manque de l'eau crée également une lourde charge de temps. Elles sont aussi chargées de la collecte du bois énergie. Avec la dégradation et l'amenuisement des ressources forestières, les femmes rurales utilisent la biomasse naturelle avec toutes les difficultés d'approvisionnement qui les ont poussées à se rabattre sur l'usage de combustibles non conventionnels (bouses de vache, fumier), source de maladies et d'affections à répétition compromettant leur santé et celles des enfants<sup>1</sup>.

**Contexte Politique:** La Constitution de 2001 et le cadre juridique actuel établissent une égalité substantielle des droits entre les femmes et les hommes, en particulier les articles 7 (égalité des sexes), 15 (égalité d'accès à la terre), 18, 19 et 22, ainsi que l'adhésion du Sénégal à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW) et au Protocole de Maputo à la Charte africaine des droits de la femme (2004).

Les efforts du gouvernement en faveur du genre se sont traduits par une meilleure représentation des femmes dans les hautes instances de décision, une intégration du genre dans le processus budgétaire et les programmes sectoriels, l'élaboration d'une première Stratégie d'Équité et d'Égalité de Genre 2005-2015 (SNEEG1) actualisée en 2016 pour une période de dix ans (SNEEG2), et la définition de quotas pour les femmes au niveau des aménagements.

**Dispositions institutionnelles :** La Direction de l'Équité et de l'Égalité de Genre (DEEG) au sein du Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfance (MOWFC) est le principal organe gouvernemental dédié à l'intégration du genre et au suivi de la mise en œuvre dans les ministères, les ONG et le secteur privé. La DEEG est responsable de la Stratégie Nationale pour l'Équité et

l'Egalité de Genre (SNEEG), qui vise à établir un environnement institutionnel, socioculturel, juridique et économique qui soutiendra la réalisation de l'égalité de genre au Sénégal et intégrera efficacement le genre dans les interventions de développement dans tous les secteurs. Chaque ministère tutelle, y compris le MAERSA, a mis en place une cellule genre pour coordonner avec la DEEG la mise en œuvre des objectifs nationaux d'intégration du genre.

## Gender Impact pathways for Gender Equality and Women's Empowerment in PASS

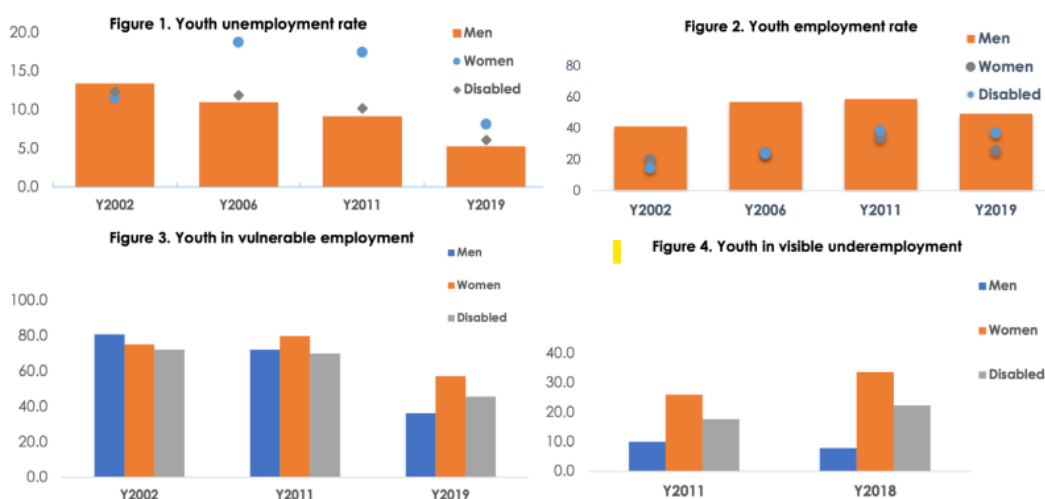
Problem assumption	Women's access to land, credit, training, and other assets and productive inputs is markedly lower than that of men's in Senegal. Women also have lower literacy rates. Underlying root causes include a heavy domestic burden, which limits their ability to engage in economic activities and their mobility, as well as harmful social norms which reduce their autonomy, ability to make decisions, and use their voice for meaningful participation within organisations and community fora. Younger women, poorer women, and women from socially marginalized groups are at an even greater disadvantage.			
Aim	To improve women's economic empowerment and gender equality amongst PASS beneficiaries, to ensure they are able to benefit from PASS development objectives of increased income and food security			
Outreach	50% of PASS total outreach and those directly receiving services across all components will be women. Some activities will be targeted mainly towards women, including literacy and the provision of clean cookstoves.			
Outcomes	Economic empowerment: increased economic participation and augmentation in benefits from profitable activities	Economic empowerment: increased decision-making over economic activities	Equal voice and influence in organisations and institutions	<b>More equitable balance if domestic workloads and sharing of economic and social benefits</b>
Activities	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Support for women's access to land and other inputs</li> <li>- Provision of knowledge on agro-ecological production techniques</li> <li>- Young women's employment promotion</li> <li>- Provision of production kits for the poorest and most vulnerable</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- GALS+ activities to foster greater joint decision-making within households and greater buy-in by household members in women's economic activities</li> <li>- GALS+ activities improving women's skills</li> <li>- Support for women's access to land and other inputs</li> <li>- Functional literacy</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• GALS+ activities including financial literacy and business planning to increase skills and confidence</li> <li>• Functional literacy</li> <li>• Promotion of women's cooperatives and the participation of women in mixed OPBs</li> <li>• Support to OPF Colleges des Femmes</li> <li>• Promotion of women's participation and voice through high-quality facilitation of community planning processes and social engineering processes in the territorial markets</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Promotion of energy efficient cooking stoves;</li> <li>• Provision of domestic water points</li> <li>• Provision of childcare</li> <li>• Promote changes in attitudes and practices around domestic division of labour through GALS+</li> <li>• Women's literacy</li> </ul>
	Promote evidence-based policy dialogue through support of MAERSA's Cellule Genre in the generation of gender diagnostics of filiers supported by PASS.			
M&E	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Outcome Indicator (IE. 2.1): Personnes démontrant une amélioration de l'autonomisation</li> <li>• Outcome indicator (CI 1.2.8): Femmes déclarent une diversité alimentaire minimale (MDDW) + equal outcomes across all indicators when disaggregated by sex.</li> </ul>			

## Jeunesse

**Contexte de l'emploi des jeunes:** Au Sénégal, les jeunes en âge de travailler représentent plus de la moitié de la population active. Chaque année, 160 000 jeunes arrivent sur le marché du travail, dont la plupart (57 %) sont issus de zones rurales. Le taux d'emploi des jeunes dans les zones rurales est en moyenne de 45 % et les régions à forte intensité agricole ont les taux d'emploi les plus élevés. Le taux de chômage des jeunes âgés de 20 à 29 ans atteint 20 %. Cette situation explique en partie le phénomène migratoire et l'exode des jeunes travailleurs vers les villes et à l'étranger.

Les taux de chômage des jeunes ont considérablement baissé au cours des deux dernières décennies, comme le montrent les chiffres ci-dessous<sup>2</sup>, mais le sous-emploi est plus important, avec près de 80 % des jeunes femmes sous-employées. L'inactivité est également plus persistante chez les jeunes vulnérables ; la proportion de jeunes femmes et de jeunes handicapés qui n'étudiaient pas, ne travaillaient pas et ne cherchaient pas d'emploi était environ deux fois supérieure à celle des jeunes hommes. Les jeunes handicapés avaient un risque encore plus élevé de tomber dans la catégorie des non-étudiants inactifs.

Figure 3 Youth employment and underemployment



Source: Diallo et al (2023)

Dans les exploitations familiales, young people are disadvantaged in terms of access to land, inputs, and credit, as well as knowledge of improved production techniques. Youth from poorer households, young women, and disabled young people face especially significant barriers.

### Youth Pathways:

<sup>2</sup> Diallo, Thierno Malik, Abdoulaye Dieye, Lucas Ronconi and Claude Sinzogan (2023) What works for Youth Employment in Africa: A Review of Youth Employment Policies and Their Impacts in Senegal. Partnership for Economic Policy (PEP) Working Paper Series.



Figure 4: Voies d'impact de l'emploi des jeunes

Problem assumption	Young people lack access to land and other inputs, credit, and technology to participate in and benefit from investments in agriculture. The majority of poor rural young people lack a strong educational foundation as well as essential 'soft skills' to generate self-employment through entrepreneurship.			
Aim	To generate decent and sustainable employment for young people, to enable them to benefit from the project's overall objective of increasing income and food security			
Outreach	36% of PASS total outreach and those directly receiving services across all components will be young people, at least half of whom being young women. Some activities will be targeted particularly towards young people, such as X while young women will also benefit from literacy training and the provision of clean cookstoves.			
Outcomes	Youth employment generated	Economic empowerment: increased decision-making by young people especially young women over economic activities	Increased voice and influence in organisations and institutions	<b>More equitable balance if domestic workloads and sharing of economic and social benefits for young women</b>
Activities	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Support for young people's access to land and other inputs</li> <li>- Provision of knowledge on agro-ecological production techniques</li> <li>Financial literacy training</li> <li>- Youth employment promotion through business plan development and access to finance</li> <li>- Insertion professionnelle des jeunes (bourses de stages, coaching, kits d'installation)</li> <li>- Provision of production kits for the poorest and most vulnerable including young people</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- GALS+ activities to foster greater joint decision-making within households and greater buy-in by household members in young women's economic activities</li> <li>- GALS+ activities improving young women's skills</li> <li>- Support for young women's and men's access to land and other inputs</li> <li>- Functional literacy for young women</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• GALS+ activities including financial literacy and business planning to increase skills and confidence</li> <li>• Functional literacy</li> <li>• Promotion of young people especially young women in OPBs</li> <li>• Support to OPF Colleges des Jeunes</li> <li>• Promotion of young people's (especially young women's) participation and voice through high-quality facilitation of community planning processes and social engineering processes in the territorial markets</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Promotion of energy efficient cooking stoves;</li> <li>• Provision of domestic water points</li> <li>• Provision of childcare</li> <li>• Promote changes in attitudes and practices around domestic division of labour through GALS+</li> <li>• Women's literacy</li> </ul>
M&E	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Outcome Indicator (CI 2.2.1): Personnes ayant un nouvel emploi ou des possibilités</li> <li>• + equal outcomes across all indicators when disaggregated by age</li> </ul>			

---

## Senegal

---

### Support to Food Sovereignty Program

### Project Design Report

### Annex: Fpic Implementation Plan

Mission Dates: 15/04/2024 au 29/04/2024

Document Date: 14/08/2024

Project No. 2000004098

Report No. 6893-SN

West and Central Africa Division  
Programme Management Department



**Annex 17 : Diagnostic territorial participatif et inclusif, conforme aux principes de Consentement Préalable, donné Librement et en Connaissance de Cause (CPLCC)**

## Introduction

### **Consentement Préalable, donné Librement et en Connaissance de Cause aux projets du FIDA**

Le Consentement Préalable, donné Librement et en Connaissance de Cause (CPLCC) est un instrument opérationnel qui autonomise les communautés locales et autochtones, en assurant le respect mutuel et la participation pleine et effective à la prise de décision sur les programmes d'investissement et de développement proposés qui peuvent affecter leurs droits, leur accès aux terres, territoires et ressources, et leurs moyens de subsistance. Le CLPCC est un processus itératif, sollicité au moyen de consultations de bonne foi avec les institutions représentatives approuvées par les communautés. Pour le FIDA, le CPLCC n'est donc pas tant un principe de sauvegarde qu'une approche proactive pour identifier les voies de développement avec les communautés locales.

Le CPLE est appliqué dans les projets et programmes du FIDA dans deux cas de figure :

- Projets d'investissement pouvant avoir un impact sur l'accès à la terre et les droits d'usage des communautés rurales ;
- Projets ciblant les populations autochtones ou les zones rurales où vivent des populations autochtones et tribales, et des minorités ethniques.

Elle est nécessaire du fait que le PASS est susceptible d'avoir un impact sur les droits d'accès et d'utilisation des terres des communautés rurales. Dans les projets et programmes financés par le FIDA, l'entité emprunteuse ou le bénéficiaire du don est responsable de la recherche et de l'obtention du consentement préalable donné en connaissance de cause. Le CPLCC est sollicité par le biais de consultations et de la participation des communautés et des institutions locales à des étapes spécifiques du cycle du projet.

Dans le cas du PASS, les processus de planification communautaires participatifs et inclusifs qui éclairent les plans de développement au cœur du projet dans Composant 1 serviront de mécanisme à travers lequel le CLPCC est sollicité. La présente annexe énonce les principales caractéristiques du processus et explique comment les garanties du CPLCC sont intégrées.

### **Principaux concepts**

Comme nous l'avons mentionné, le consentement doit être obtenu « préalablement, librement et en connaissance de cause ».

- Préalable implique que le consentement a été obtenu suffisamment à l'avance de tout point de décision ou de début des activités et que les délais requis par les processus de consultation et de consensus autochtones sont respectés.
- Librement n'implique aucune coercition, intimidation ou manipulation.
- Connaissance de cause implique que les informations fournies couvrent (au moins) les aspects suivants:
  - la nature, la taille, le rythme, la durée, la réversibilité et la portée de l'activité proposée;
  - la raison d'être ou le but de l'activité;
  - les zones géographiques qui seront touchées;
  - Une évaluation préliminaire de l'impact économique, social, culturel et environnemental probable, y compris les risques potentiels et le partage juste et équitable des avantages;
  - le personnel susceptible d'être impliqué dans l'exécution de l'activité proposée;
  - Procédures que le projet ou l'activité peut impliquer.

Le consentement est le résultat attendu du processus de consultation, de participation et de prise de décision collective par les communautés locales. C'est l'accord mutuel conclu, documenté et reconnu par toutes les parties. La consultation et la participation sont des éléments cruciaux d'un processus de consentement et exigent du temps et un système efficace de communication entre les détenteurs d'intérêts. Les consultations doivent être menées de bonne foi et les communautés locales doivent pouvoir y participer par l'intermédiaire de leurs propres représentants librement choisis et des institutions coutumières ou autres. En général, les collectivités consentent d'abord à discuter de l'idée du projet qui touchera leurs terres, leurs territoires et leurs ressources. Ils participeraient également au processus de consultation menant au consentement en contribuant à la conception du projet, y compris ses mécanismes de mise en œuvre et de suivi.

La consultation est une caractéristique importante tout au long du cycle du projet. Le FIDA applique une approche participative pour veiller à ce que les communautés locales participent à la conception des projets par le biais d'approches personnalisées, par exemple en utilisant les langues locales ou en embauchant des experts locaux et/ou autochtones dans l'équipe de conception. Les évaluations d'impact au début de la phase de conception du projet peuvent identifier les risques et les avantages importants. Ces évaluations doivent assurer la participation de la communauté et communiquer les résultats. L'expérience montre également qu'un processus de consultation continu est nécessaire pendant la mise en œuvre, car les consultations initiales avec les communautés de l'échantillon ne sont pas suffisantes. Par exemple, les plans communautaires, les aspirations et les pratiques coutumières en matière de gestion des ressources ne sont souvent pas disponibles par écrit. De plus, il faut du temps pour générer la confiance nécessaire à l'établissement de véritables partenariats.

### **CPLCC dans le contexte du PASS**

Composant 1.1 comprendra un accompagnement des communautés rurales dans la planification et la mise en œuvre de pratiques d'aménagement et de gestion durable des ressources naturelles sur les terres utilisées en commun des territoires villageois basées sur les plans d'occupation des sols (POAS) et les plans locaux d'adaptation au changement climatique (PLACC) existants.

Dans des communes dans les bassins de productions identifiés, le Projet accompagnera les processus de planification participative à 2 échelles, en s'appuyant sur les structures et processus existants : au niveau communal, afin d'accompagner les processus d'établissement ou la mise à jour des Plans à l'échelle communale (POAS) et le Plan de Adaptation au Changement Climatique (PLACC); et au niveau grappe (groupe de 4/5 villages et moyenne qui forme un territoire d'intervention) à travers les plans d'aménagement et gestion des territoires spécifiques. Au total, environ 3 communes et 18 grappes seront ciblées dans chaque région.

Le processus d'élaboration des plans d'aménagement territorial sera facilité par des animateurs endogènes des villages bénéficiant d'une reconnaissance et d'une légitimité auprès des populations, avec un accompagnement des animateurs et des experts des bureaux d'études ou ONG possédant une expertise multidisciplinaire comme le Centre de Suivi Ecologique (CSE), l'Institut Nationale de Pédologie (INP), la Fédération des Organisation Non Gouvernementales du Sénégal (FONGS) et les services techniques de l'État, tels que Service Décentralisée du Développement Rural (SDDR) et l'Agence Nationale du Conseil Agricole (ANCAR).

Une fois les grappes identifiées, le prestataire de services collaborera avec la mairie, la FONGS et les services techniques de l'État pour entamer le travail de planification participative à l'échelle des grappes/territoires. Des exercices de cartographie participative et d'autres études nécessaires seront menées pour déterminer les caractéristiques du territoire, aidant ainsi les communautés à repérer les zones dégradées et à envisager des solutions possibles, en mettant l'accent sur les besoins des groupes plus vulnérables. Cela permettra de représenter les différents types d'occupation des sols du territoire villageois comme par exemple les zones d'habitation, les voies de communication, les infrastructures sociales et/ou communautaires (points d'eau, écoles, centres de santé, lieux de culte, etc.), les zones cultivées, les zones de défriche et jachère, les plantations fruitières, les zones boisées, les aires de pâturage, les cours d'eau, les sources, les sites du patrimoine culturel (sites ou forêts sacrées), etc. Cet exercice préliminaire de cartographie participative pourra s'appuyer sur des images satellitaires et des cartes topographiques dans lesquelles figurent les cours d'eau.

Cet exercice participatif et le travail de mise à jour du POAS et PLACC avec une forte composante d'ingénierie sociale contribuera à utiliser équitablement les terres et la sécurité foncière, notamment pour les femmes et les jeunes participant aux activités de transition productive au niveau des exploitations familiales et des périmètres irrigués exploités en commun. Cette ingénierie sociale accompagnera également les associations et groupements de gestion de ressources naturelles.

Les communautés seront guidées dans l'identification et l'analyse de solutions durables pour la gestion des ressources naturelles et les pratiques agricoles, en conformité avec les PLACC et POAS établis ou mis à jour. Cela permettra aux communautés rurales d'identifier et de localiser précisément les zones les plus dégradées de leur terroir et de réfléchir aux causes et conséquences des problématiques locales associées (érosion, déforestation, zone de brise feu, assèchement des cours d'eau, tarissement des sources, inondations, passage du bétail, baisse de la fertilité des sols, etc.).

Au cours de cet exercice, les communautés rurales seront accompagnées dans la recherche et l'analyse des solutions potentielles et des options de gestion durable des ressources naturelles et des bonnes pratiques agricoles, comme :

- l'amélioration des modes de gestion de l'eau ;
- l'amélioration des capacités de rétention et d'infiltration de l'eau de pluie ;
- la gestion intégrée de la fertilité des sols et des stratégies pour la réduction de l'érosion ;
- le développement de l'agroforesterie aux seins des exploitations ;
- la protection des zones boisées pour une meilleure valorisation des produits forestiers non ligneux et pour la récupération des services écosystémiques, notamment la biodiversité ;
- la protection du couvert végétal au niveau des têtes de source ;
- la restauration des forêts galeries<sup>2</sup> et de la végétation le long des cours d'eau ;
- la création de couloirs de transhumance ;
- la création ou amélioration de zones de pâturage communautaire, etc.

Cette démarche permettra également d'identifier les sites au sein des grappes de villages où les investissements, à l'échelle du paysage communautaire ainsi qu'au niveau des groupements ou des exploitations familiales individuelles, seront réalisés.

Chacune des zones dégradées ou offrant des opportunités pourra être localisée sur les supports lors de l'exercice de cartographie participative (cartes schématiques des terroirs



villageois) et une réflexion pourra alors être engagée avec les communautés rurales de manière à identifier avec elles les possibles solutions et les interventions à privilégier,

Grâce à l'ingénierie sociale, les différents groupements et les personnes les plus vulnérables participeront activement aux prises de décision et à l'analyse du territoire ; notamment pour la mise à jour ou la formulation des POAS, avec l'accompagnement des cadres de concertation élargis à la commission domaniale pour la sécurisation foncière, garantissant un accès et une sécurité foncière inclusive (femmes, jeunes, PH).

Cette démarche impliquera également la détermination de l'usage de chaque territoire et la responsabilisation des différents comités de gestion/associations d'usagers, qui seront soutenus pour une utilisation, une gestion et un contrôle efficaces des ressources naturelles, les résolution de conflits, la lutte contre les incendies, le gestion de l'eau à usage agropastoral. Ces associations opéreront au niveau des villages sous forme de groupements d'intérêt économique (GIE) formant des associations villageoises de développement, représentées dans des comités inter-villageois de développement à l'échelle des grappes. Elles seront soutenus dans la mise en place et la gestion des différentes ressources communes, notamment pour la résolution des conflits entre agriculteurs et éleveurs et travailleront également sur les couloirs de transhumance là où cela est nécessaire. D'autres ressources telles que les forêts et les pâturages communautaires seront également renforcées avec le soutien du service public des eaux et forêts.

De même obtenir le CPLE permettra d(e):

- Améliorer la pertinence et les résultats des interventions en faveur du développement;
- Accroître la participation de la communauté et de renforcer la durabilité des investissements réalisés;
- Consolider les partenariats établis entre les populations locales, les institutions publiques et le FIDA
- Prévenir l'émergence de conflits entre les utilisateurs des ressources;
- Minimiser les risques ayant trait à la réputation, aux opérations et aux aspects fiduciaires que courent les pouvoirs publics et les partenaires de développement;
- Promouvoir le développement à l'initiative des communautés.

**La zone géographique d'intervention** comprend les bassins de production autour des marchés territoriaux du Bassin Arachidier élargi et de la Haute Casamance (régions de Diourbel, Fatick, Kaffrine, Kaolack, Kédougou, Kolda, Louga, Sédhiou, et Tambacounda). Cette zone d'intervention présente le double avantage de consolider l'expérience du FIDA en capitalisant sur les investissements des projets passés et en cours et d'être particulièrement pertinente pour les groupes cibles (agriculteurs familiaux et micro et petits agroentrepreneurs ruraux vulnérables).

**Les principaux groupes cibles** sont (i) les agriculteurs familiaux pauvres/vulnérables qui dépendent de la poly-culture et du poly-élevage associés (EF <4 ha)<sup>xiii</sup> ; et (ii) les agripreneurs pauvres, ou vulnérables à la pauvreté des filières concernées, qui se livrent à des activités entrepreneuriales dans et autour des marchés territoriaux. Au sein de ces groupes cibles, les jeunes, les femmes et les personnes handicapées seront prioritaires.

**Les autres bénéficiaires directs et indirects** comprennent (i) les membres des villages sélectionnés et usagers des marchés territoriaux ; (ii) les OP, les groupes de jeunes et les groupes de femmes impliqués dans les activités de post-production

(transformation, stockage, transport, commercialisation) ; (iii) les bénéficiaires des envois de fonds et les organisations de la diaspora ; (iv) les institutions publiques, tant territoriales que nationales, par le renforcement de leurs capacités, la production de connaissances, les échanges et le dialogue politique . Enfin, les bénéficiaires indirects comprendront les acteurs du secteur privé actifs sur les marchés territoriaux, y compris ceux qui s'engagent dans des alliances productives avec des OP.

**La stratégie de ciblage** comprend deux entrées : (i) le ciblage géographique à plusieurs niveaux : sur les marchés territoriaux et puis pour la Composante 1 sur la sélection de communes et de grappes (groupe de villages) et (ii) un ciblage direct des ménages en fonction de critères individuels ou de groupes, et pour certaines activités, un auto-ciblage.

Ciblage géographique : une approche territoriale intégrée constituera la base de l'intervention. Les marchés territoriaux représentent des points de concentration et de convergence de l'offre de produits agricoles en provenance des bassins de production voisins et de la demande des marchés sous-régionaux locaux, urbains et/ou transfrontaliers. Le projet ciblera comme points d'entrée ces marchés territoriaux par lesquels transitent les produits des filières sélectionnées pour promouvoir un ensemble d'activités visant à renforcer la production de manière durable, la logistique de désenclavement et l'élargissement des débouchés locaux et urbains permettant une meilleure répartition de la valeur ajoutée afin d'améliorer les revenus de la population de ces territoires.

Afin de maximiser les effets du projet, la concentration géographique et la continuité territoriale des interventions constituent un critère central pour le choix des zones d'intervention. Les autres critères sont : (i) l'importance des bassins de production des filières concernées dans l'approvisionnement des marchés ; (ii) la présence de petites EF ; (iii) la présence d'un marché territorial offrant un débouché permanent pour les surplus de production ; (iv) la possibilité de collaborer avec les initiatives des autorités locales ainsi qu'avec d'autres acteurs du secteur privé ; (v) la présence d'OP dynamiques et structurées ; (vi) une forte migration et la réception d'envois de fonds par la diaspora ; (vii) des niveaux élevés de pauvreté et de malnutrition et (viii) l'impact du changement climatique.

Au sein des bassins de production sélectionnés, la sélection des communes et des grappes sera basée sur les critères suivants : (i) priorités de la mairie en tenant compte des autres interventions dans la commune ; (ii) niveau de vulnérabilité socio-économique et agroécologique des villages (par exemple le nombre des ménages classifiés comme extrêmement pauvre par le Registre National Unique (RNU) et la présence de zones ayant des ressources naturelles fortement dégradées) ; (iii) la présence de groupements membres d'OPF ; et (iv) la présence d'EF produisant les cultures prioritaires.

Le Ciblage direct des ménages variera en fonction des différentes catégories de ménage, de leur degré de vulnérabilité, et selon les activités du projet. Pour la Composante 1, tous les ménages de la grappe sont impliqués et répartis en quatre catégories : cat.1 : ménages les plus pauvres et vulnérables ; cat.2 : ménages pauvres et vulnérables non-membres d'OPB ; cat.3 : ménages pauvres et vulnérables membres d'OPB ; Cat. 4 : tous les autres ménages. La méthode de répartition entre les quatre catégories sera la combinaison d'une approche participative communautaire et d'une approche statistique utilisant le RNUxv et résultant dans l'établissement d'un score permettant un classement des ménages par niveau de pauvreté (voir le tableau de ciblage en annexe 13b). Pour la Composante 2, le ciblage varie selon les sous-composantes. Concernant l'accès aux marchés territoriaux, les OP sont incluses dans les cadres interprofessionnel locaux des marchés (CIL). Pour la composante 2.2, le ciblage direct commence avec les OP. Pour le

volet d'insertion professionnelle des jeunes ruraux, le point d'entrée est le collège des jeunes des OP en charge de la sensibilisation, puis le ciblage direct des jeunes sera basé sur les critères socio-économiques (le score du RNU) combiné avec les critères de faisabilité (par exemple niveau d'éducation) . Pour le volet finance rurale, les initiatives entrepreneuriales rurales (IER) seront sélectionnées sur des critères techniques de faisabilité et de rentabilité des plans d'affaires.

Pour les deux composantes, les groupes les plus marginalisés (les femmes, les jeunes et les personnes handicapées pauvres) seront spécifiquement ciblés, grâce à des approches tenant compte de leurs besoins, contraintes et défis particuliers affectant leur participation.

Le nombre total de bénéficiaires directs est estimé à 200 000 ménages, soit environ 40 pour cent de l'ensemble des ménages ruraux de la zone du projet, correspondant à environ à 800 000 personnes recevant des services et à une population totale de 2,4 millions de personnes.

Le projet sera sensible au genre, à la nutrition et aux jeunes. On estime que 50 pour cent des bénéficiaires seront des femmes, 50 pour cent des jeunes et 5 pour cent de personnes handicapées (voir annex 13c : matrice des groupes cibles et portée).

Implications pour CPLCC. En raison de cet accent mis sur la sécurisation foncière pour les bénéficiaires du projet, dans le cadre des plans de développement communautaire et des investissements associés, le projet doit garantir le CPLCC. Le processus au sien des plans de résilience sera la méthode intégrée d'assurer la participation inclusive de toutes parties prenants locaux.

### **Plans de Résilience inclusive et participative et CPLCC**

Le succès des plans de développement au cœur du projet PASS dépend de l'inclusion de tous les acteurs afin qu'ils reflètent une vision partagée de l'utilisation du territoire à court, moyen et long terme. En effet, dans des contextes de fragilité, l'horizon à court terme est souvent celui privilégié mais il ne permet pas de vraiment s'engager dans une gestion raisonnée à long terme du territoire et d'assurer la résilience.

Le diagnostic n'est pas une monographie, il doit produire un document de débat pour le territoire, synthétique, visuel et accessible. La méthode est participative et vise à associer, informer, mobiliser le maximum d'acteurs locaux, à chacun des moments forts : la consultation, la restitution, la finalisation, la mise en œuvre et la revue si nécessaire.

Dans les communes dépourvues de structures foncières, les actions du projet (sensibilisation, négociation des ententes foncières) constitueront une première étape dans la sécurisation du foncier nécessaire à tout investissement durable. Ce diagnostic territorial aboutira à une carte participative d'utilisation des terres, agréée par tous, et qui pourra être la base d'une sécurisation des terres, selon les étapes suivantes :

#### **Consultation**

Etape 1. Identifier des facilitateurs neutres et les acteurs à consulter et impliquer. Afin d'assurer la légitimité, il est crucial que le CPLCC soit obtenu auprès des institutions représentatives des communautés locales. Comprendre comment les communautés prennent des décisions est une étape importante du processus de CPLCC. Il est important d'assurer la participation des femmes, des jeunes, des personnes déplacées et des personnes handicapées à la prise de décisions, ce qui nécessitera une facilitation minutieuse lorsqu'ils ne sont pas suffisamment représentés dans les processus décisionnels communautaires traditionnels. Les institutions représentatives doivent

s'efforcer d'adhérer aux principes de consultation, de participation et de consentement inclusifs dans leurs processus décisionnels internes.

Dans cette étape, le projet mettra en place des Commissions foncières villageoises (CFV) et Commissions de conciliation foncières villageoises (CCFV). Les CFV appuient dans la tenue régulière des registres fonciers ruraux (possessions foncières rurales, transactions foncières rurales, chartes foncières locales et conciliations foncières rurales). Quant à elles, les CCFV sont des instances ad hoc locales mises en place pour la gestion des conflits fonciers ruraux au sein des villages.

Pour assurer une participation significative, l'équipe du projet s'occupera d'un échantillon d'acteurs sur le territoire (collectivités territoriales, les organisations professionnelles agricoles et rurales y compris les organisations des femmes et des jeunes, les PDI, les PSH, la chefferie traditionnelle ou leaders coutumiers, les services techniques régionaux et communaux de l'agriculture et des ressources animales, de l'environnement, des infrastructures rurales, les acteurs du secteur privé etc. ...). Ces acteurs sont consultés et impliqués tout au long de la démarche

En identifiant les acteurs à consulter, les communications inclura les principes ci-dessous :

- Confirmer que les activités sont motivées par la communauté
- Partager l'objectif et la portée du sous-projet proposé avec les communautés et les organisations locales ;
- Informer clairement les représentants des acteurs locaux sur les acteurs finançant et mettant en œuvre le projet et leurs responsabilités respectives
- Fournir des informations claires et transparentes sur les avantages et les risques du projet
- Assurer une participation inclusive : hommes, femmes, jeunes, personnes âgées, représentants des différentes communautés présentes sur le même territoire et villages voisins.

## **Etape 2: Elaborer le processus de prise de décisions**

Le CPLCC n'est pas seulement un moyen d'obtenir le consentement à un projet particulier; C'est aussi un processus en soi, par lequel les communautés locales sont en mesure de mener leurs propres discussions et prises de décisions indépendantes et collectives. Ils le font d'une manière culturellement appropriée, sur des questions affectant leurs droits, leurs terres, leurs ressources naturelles, leurs territoires, leurs moyens de subsistance, leurs connaissances, leur tissu social, leurs traditions, leurs systèmes de gouvernance et leur culture ou leur patrimoine (matériel et immatériel). Un accord doit être rapidement conclu avec les communautés locales sur les modalités des consultations. Cela inclut le droit à la vie privée dans les négociations et les délibérations pour qu'ils puissent discuter et décider librement.

Le processus de consultation examinera attentivement les besoins d'information, les canaux de communication et les médias (allant des médias traditionnels/locaux aux technologies de l'information et de la communication), et les activités de communication qui seront les plus inclusives pour le groupe cible du projet, en gardant à l'esprit les divers niveaux d'alphabétisation, les langues locales et l'intérêt pour les aspects techniques du projet.

## **Etape 3. Consulter les acteurs pour repérer les enjeux et les projets**

Aller à la rencontre des acteurs choisis sur la base d'un guide d'entretien individuel ou collectif pour des focus groups sur la base de carte GIS produite par le projet en

collaboration avec les services de l'état. Les rencontres se feront de façons séparées pour les différents groupes d'acteurs afin de ne pas risquer qu'un groupe en influence un autre.

Cette étape impliquera des associations sélectionnées et des membres de la communauté ou leurs représentants dans les activités de ressources et de cartographie sociale afin d'évaluer la propriété, l'occupation et l'utilisation des terres et des ressources ainsi que la dynamique sociale (relations entre différents groupes sociaux). L'objectif et la portée de l'exercice de cartographie sera partagé avec les coopératives/associations/communautés.

Une attention particulière sera accordée au renforcement de la voix des femmes et des rôles de leadership au sein de leurs organisations, en utilisant les méthodes GALS + décrites dans le PDR.

**Etape 4. Produire une carte d'occupation du territoire prenant en compte les différents retours des participants. Si besoin, faire différents scénarios à présenter et discuter avec les acteurs du territoire.**

Sur la base des cartes réalisées, une démarche méthodologique axée sur la théorie de changement du projet devra permettre d'identifier à l'échelle locale les principales problématiques mais aussi les solutions alternatives durables liées à la pression sur les ressources naturelles, aux effets du changement climatique, des crises et des conflits sur la résilience des populations pauvres. Les diagnostics incluront l'analyse du genre et de la jeunesse rurale face à la problématique de la sécurité alimentaire et nutritionnelle, et face aux contraintes qui limitent leur accès aux opportunités de création de la richesse. Ils incluront aussi une analyse de risques de sensibilité aux conflits dans les communes qui abritent des PDI. Dans les bassins de consolidation (sites projet Neer-Tamba), le diagnostic veillera à ne pas remettre en cause les dynamiques organisationnelles en place ; l'accent sera porté plutôt sur les améliorations à apporter.

Les cartes seront partagées avec tous les parties prenants et acteurs clés, et, aussi important, les communautés qui ont élaboré les cartes s'en approprieront pleinement.

**Etape 5. Restitution des résultats aux différents acteurs en sous-groupe puis en groupe complet.** Appropriation par les acteurs locaux, validation et enrichissement des résultats. Production de la carte de diagnostic territorial approuvée par les différents acteurs. Les conclusions de l'évaluation socioculturelle, foncière et environnementale seront partagées et les communautés les valideront.

**Accord de consentement**

Une fois que les activités du projet et les sites de projet nécessitant l'accord du CLPE auront été identifiés, cela sera formalisé sous forme écrite dans les langues locales pertinentes et en français. Le moment où le consentement serait officialisé sera officialisé sera convenu au cours du processus de consultation et devra être officialisé avant tout investissement.

- Le format d'un consentement comprendrait, entre autres, :
- Activités de projet pour lesquelles le consentement est fourni;
- Attentes respectives;
- La durée du projet, les résultats attendus et les activités proposés;
- Plan et procédures participatifs de suivi et de vérification;
- Identification des procédures et mécanismes de règlement des plaintes;
- Conditions de retrait du consentement; et
- Un registre du processus par des moyens et des langues accessibles à toutes les parties prenantes et parties concernées sera mis à disposition.

## **Documentation**

Il est essentiel de documenter le processus de consultation et comprendra :

- Tenue de dossiers sur les consultations entreprises : Cela comprendra des procès-verbaux sur la façon dont les participants ont été sélectionnés; leurs rôles ou leurs liens redditionnels avec leurs communautés; comment ils ont été invités; à quelles consultations ils ont participé; quels documents / informations ils ont reçus à l'avance et dans quelle langue; qui a participé; ce qui a été discuté. Dans la mesure du possible, des documents supplémentaires seront recueillis sous forme de vidéos.
- Documentation des accords de CPLCC : Souvent, le CPLCC est exprimé sous la forme d'un accord entre l'unité de gestion de projet désignée et les communautés locales concernées. Ces accords préciseront clairement ce qui a été convenu (p. ex. enjeux, engagements, échéanciers, budgets, rôles, responsabilités); qui a conclu l'accord (identifiant clairement les personnes concernées ainsi que leur titre et leur rôle); et quels mécanismes ont été mis en place pour maintenir le dialogue et régler les désaccords.

### Modalités de mise en œuvre

Les rôles et responsabilités ainsi que les capacités de mise en œuvre suivront ceux définis dans le ESCMF. Cela comprendra un module de formation sur les principes et la mise en œuvre du CPLCC.

La mise en œuvre de ce volet sera effectuée par des bureaux d'études ou des ONG recrutés à cet effet et spécialisés dans la planification territoriale participative et l'ingénierie sociale et formées dans les principes CPLCC, appuyées par le CSE dans la réalisation d'études et de cartographie géospatiale, la FONGS avec l'appui de leurs relais endogènes pour la mobilisation des OPB, les services techniques déconcentrés, notamment la direction régionale des Eaux et Forêts, l'INP, la DRDR/SDDR.

Les mandats et les critères de sélection des facilitateurs communautaires nécessiteront une expérience de l'engagement communautaire participatif, et ils recevront une formation spécifique sur le CPLCC dans le cadre de leur formation sur les plans de développement. Les membres de la communauté seront habilités par la sensibilisation au cours du processus de consultation.

### **Réparation des griefs**

Les dispositions en matière de règlement des plaintes et de réparations suivront celles du projet dans son ensemble, telles qu'elles sont précisées dans le ESCMF. Aux fins du consentement préalable donné en connaissance de cause, il importe de s'assurer que ces procédures sont bien communiquées aux collectivités et qu'elles sont bien documentées dans le consentement.

### **Suivi et évaluation**

Le suivi et l'évaluation du CPLCC seront intégrés au S&E du projet.